JOURS DE PUBLICATION :
[illegible] et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
[illegible] Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
[illegible] PIASTRES pour les retardataires
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Littéraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.......... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 16 Février 1866. — No. 967

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5th January, 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité sont complétés, et qu'ils sont maintenant déposés au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouverts pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps les dits Rôles seront declarés clos.

Par ordre.
E. L. R. GOUILLARD DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 24ème janvier, 1866.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à son domicile à St Charles, dans le District de St. Hyacinthe, le Vingtième jour de Février prochain à DIX Heures de l'Avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

LOUIS BEAUCHEMIN.

St. Charles, 23 janvier 1866.

Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

L'Assemblée régulière des Membres des Notaires de St. Hyacinthe, aura lieu JEUDI, le QUINZE de Février prochain à UNE heure après-midi, au Palais de Justice.

H. R. BLANCHARD,
N. P. St. H.
St. Hyacinthe, 15 Janvier 1866.

Licitation Volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, LUNDI, le VINGT-SIX FEVRIER PROCHAIN, à DEUX HEURES de l'Après-Midi; une terre appartenant à la Communauté de biens qui a existé entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault, [illegible] communauté.

Une terre située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six arpents de profondeur, bornée devant à la route de St. Amable, en profondeur, à la [illegible], d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, [illegible] [illegible].

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St. Jude, 13 janvier, 1866.

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.
1793.
II

Après cette courte oraison funèbre, il s'approcha de Jacques qui était sans mouvement. Son sang s'échappait par une large blessure au crâne et inondait le parquet tout autour de lui.

Cassius remua du pied le cadavre encore chaud; et comme il vit qu'il était bien mort il alla à la porte extérieure de la maison en murmurant entre ses dents :

—C'était un joli coup, bien carrément appliqué... Ah çà ! vous autres, ajouta-t-il en s'adressant à ceux qui étaient restés dehors, vous n'avez rien vu ? Le diable s'en mêle ! car je jure bien qu'il était là quand nous sommes arrivés.

Il fit une reconnaissance autour de la maison, comme un général d'armée qui aurait des vedettes. A chaque homme il fit la même question, et chacun lui fit la même réponse.

Tout à coup il se retourna vivement avec le mouvement brusque d'un [illegible] de la vipère qu'un pied imprudent a touchée et il fit signe de la main aux hommes qui entouraient la maison de rester immobiles et silencieux car le souffle du vent lui avait apporté le bruit que font des pas sur un chemin pierreux.

Deux hommes en effet se dirigeaient vers la *Maison-Jaune.*

Cassius les entendait ; mais bientôt il les vit, et comme ils arrivaient en face de lui, il arma un des gros pistolets qu'il portait à sa ceinture et resta immobile à les attendre.

Ces deux hommes étaient George et Antoine Obrier.

Aussitôt qu'il les reconnut, Cassius s'avança au devant d'eux.

—Eh bien ? dit Obrier d'une voix haletante, tant sa course avait été rapide.

—Mauvaise besogne, répondit Cassius en hochant la tête.

Obrier s'arrêta, et croisant ses mains au dessus de sa tête avec un mouvement de rage concentrée :

—Toujours... toujours !... dit-il d'une voix sourde.

Puis sans tourner la tête du côté de Cassius, sans ajouter un mot de plus, il se dirigea d'un pas pressé vers la *Maison-Jaune.*

Cassius le suivit.

A l'aspect des deux cadavres qui étaient étendus au travers du chemin, et en voyant le sang qui coulait en larges ruisseaux du côté de la porte les deux venus s'arrêtèrent.

—Ce n'est rien, dit Cassius de la même voix, c'est Scévola qui a tué cette homme, et cet homme qui a tué Scévola.

Une pensée plus prompte que l'éclair traversa le cerveau d'Antoine Obrier ; il saisit vivement la lumière qui était sur la table et se pencha sur le visage déjà livide du vieux serviteur dont la mort semblait un sommeil. Il regarda un instant et comme la tête était tournée de l'autre côté il l'attira à lui en enfonçant ses doigts qui tremblaient dans les mèches blanchâtres des cheveux que le sang avait collées entre elles.

Pendant quelques instants il resta penché sur ce corps glacé.

—Ce n'est pas lui !... murmura-t-il enfin d'une voix qui sortait comme un sifflement aigu de ses lèvres serrées ce n'est pas lui !

Et il jeta violemment à terre le flambeau qu'il tenait à la main.

La lune alors éclairait seule dans sa lueur blafarde et lugubre tableau.

La figure d'Antoine Obrier était aussi blanche que celles des deux morts. A côté de lui George paraissait impassible ; mais celui qui l'eut vu ses deux sourcils nerveusement contractés et son regard qui répugnait à s'arrêter sur ce sang innocent versé la nuit par la main des assassins.

Obrier ne faisait point attention à son compagnon de route ; car sans cela il lui eût prouvé mathématiquement que c'était des roses finement versées sur les jeunes racines de la république. Mais Obrier était tout entier plongé dans sa pensée, enveloppé dans sa haine ; les mots haletants arrivaient sur ses lèvres comme des gouttes échappées d'un verre trop plein.

—Cassius ! Cassius ! cria-t-il d'une voix de tonnerre. Il n'est donc pas venu ici ?... Car je ne vous crois pas tous assez maladroits pour l'avoir laissé échapper, étant si bien instruit à l'avance.

—Tout autour de Savernoy répondit Cassius en s'accoudant sur le bois du lit, est de pique en personne. Il y était, j'en suis sûr.

—Il y était... hurla Obrier en se dressant menaçant devant Cassius. Il y était ! et vous l'avez laissé partir. Oh ! si j'avais été là moi !

—Si tu avais été là, citoyen président, tu n'aurais rien fait de plus que nous. Sois tranquille, quand Cassius laissera échapper un aristocrate, c'est que...

—Maladroits !... imbéciles !... grinçait Obrier entre ses dents.

Et à travers la demi-obscurité qui l'entourait, éclairé par la seule flamme ruisselant de ses regards, il interrogeait les recoins les plus sombres de la chambre. Vaine interrogation, qui n'était que le langage irrésistible de sa haine.

Tout à coup trois coups de feu presque consécutifs retentirent dans le silence de la nuit.

Obrier fit un bond sur lui-même.

—Qu'est-ce que cela ? dit-il.

Cassius comme poussé par la même impulsion électrique s'était élancé vers la porte.

—Ces coups de feu viennent de là dit-il en indiquant de la main le petit bois qui n'était éloigné que de cinquante pas tout au plus de la maison. Quelques-uns des nôtres y étaient resté pour nous prêter main-forte au besoin.

Il s'interrompit... un autre coup de feu venait de retentir, et on put entendre malgré l'éloignement, plusieurs cris comme sont ceux de gens qui s'appellent.

—Je vais voir ce qui se passe là-bas, dit Cassius en se précipitant dans la direction d'où venaient les cris.

Le visage d'Obrier rayonna ; il serra convulsivement le bras de George, et murmura à demi-voix :

—Tout n'est pas perdu, peut-être...

Puis il s'accouda contre la porte, cherchant à plonger ses regards dans l'obscurité qui enveloppait le petit bois. Sa respiration était si haletante qu'on l'entendait siffler en s'exhalant de ses poumons, et sa poitrine si oppressée qu'elle soulevait ses vêtements.

S'il eût été moins préoccupé, moins absorbé dans la pensée qui le dominait tout entier, il eût pu voir un des hommes qui avaient cerné la *Maison-Jaune* avant la fuite du marquis s'approcher sans bruit de la fenêtre en se glissant le long du mur, et, éclairé par la lumière intérieure qui rejaillissait sur les vitres, regarder successivement si les amorces de ses deux pistolets étaient bonnes ; puis, après cet examen minutieux fait avec la régularité d'un homme qui a la longue expérience des armes qu'il emploie, Antoine Obrier eût pu le voir encore mettre un des pistolets à sa ceinture, prendre son sabre d'une main et, après avoir fait un circuit afin d'éviter la rayon de lumière projeté par les fenêtres de la maison, disparaître au milieu des fondrières que les pluies récentes avaient creusées dans le sol humide. Mais, lorsque cet homme ne craignait plus d'être aperçu par ses compagnons, il changea de direction et courut de toute la vitesse de ses jambes du côté où Cassius s'était enfoncé dans le bois.

George n'avait pas bougé de place, comme s'il n'eût rien entendu, ni les paroles qui s'étaient dites, ni les coups de feu qui avaient retenti ; seulement quand Cassius s'élança au dehors, et qu'Antoine Obrier s'appuya contre la porte, il alla s'asseoir dans l'angle le plus obscur de la chambre et se prit le front dans les mains.

III

Décidément, Antoine Obrier avait l'instinct de la haine et l'intuition de la vengeance ; tout son cœur s'était remué par un de ces pressentiments qui sont presque une seconde vue.

Il attendait... il attendait, les pieds dans le sang et la pensée pleine de fiel ; il écoutait s'éloigner les pas de Cassius, qui retentissaient encore dans l'ombre et le silence. On eût dit le génie de la fatalité descendu sur la terre, tant son visage avait une expression étrange, tant ses regards jetaient des flammes sinistres autour de lui.

Tout à coup une pensée subite de doute et de crainte traversa son cerveau ; il fit quelques pas en avant, aspirant le moindre souffle d'air par ses narines gonflées, ainsi que ces animaux farouches que la nuit fait sortir de leur tanière et qui cherchent une proie pour la déchirer.

—A moi, vous tous ! s'écria-t-il d'une voix tonnante.

La meute jacobine accourut.

—Combien êtes-vous ? dit-il à ceux qui s'approchèrent les premiers.

—Sept ! répondit l'un des hommes.

—Eh bien ! venez avec moi. Nous allons cerner cet autre côté du bois. Vous autres, ajouta-t-il en frappant successivement sur l'épaule des trois hommes qui l'entouraient, vous allez courir le plus vitement possible vers cet endroit sombre que vous voyez là-bas, et où la route fait un coude. L'un restera de ce côté-ci, le second ira à l'autre extrémité, et l'autre se placera à quelques pas de la compagnie, en ayant soin de se coucher à terre pour n'être point aperçu ; de cette façon, nul ne pourra s'échapper du bois... Allez !... Toi, George, dit-il en appelant le jeune homme, viens avec moi.

Et comme il s'aperçut que le visage de George était pâle et son front plissé par de sombres réflexions, il lui dit en lui frappant sur l'épaule :

—Tu fais aujourd'hui ton apprentissage, jeune cœur républicain. La république aime qu'on la serve dans toutes les façons, par la voix et par le bras ; par la voix pour détruire les incrédules, par le bras pour frapper ses ennemis.

—Je te suis, citoyen, dit George qui secoua la tête, comme s'il eût voulu chasser loin de lui un monde de pensées.

Obrier lui fit signe de la main et s'élança sur la gauche, tandis que trois des hommes, suivant la direction qu'il leur avait indiquée, poussaient sur la droite et gagnaient l'angle du bois.

Alors la *Maison-Jaune*, toute-à-l'heure si tumultueuse, devint silencieuse ainsi que le serait un tombeau. Pas une voix, pas un gémissement, pas un souffle, là où tout à l'heure retentissaient tant de cris de mort.

On entendait seulement dans le lointain un murmure de voix étouffé par le frémissement du vent entre les branches des bouleaux.

Quelques moments se passèrent ainsi ; puis un groupe déboucha par le milieu du bois, s'avança à travers la campagne dans la direction de la maison *Maison Jaune* ; le ciel lui-même semblait ne pas vouloir se faire complice de ce qui allait se passer, car des nuages épais couvrirent subitement le disque argenté de la lune, et à peine si la maison apparaissait comme un point imperceptible tant l'obscurité était profonde.

Le groupe avançait ; et si Obrier fût resté à la même place, il eut pu entendre la voix stridente de Cassius qui chantait la fameuse chanson de l'époque : « *Ça ira, ça ira...* » comme complément obligé de toute marche ; car il ne revenait pas seul, et ceux qui étaient derrière lui portaient un homme blessé dont la tête recouverte encore d'un large feutre gris, ballottait sur son épaule suivant les mouvements brusques et saccadés des porteurs.

Cet homme était un vieillard, et ce vieillard était le marquis de Savernoy.

Dieu, sans doute, dans sa suprême volonté, avait voulu qu'il n'échappât pas aux meurtriers qui s'acharnaient à sa poursuite, et que l'auréole du martyre ceignit ce noble front.

Lorsque Cassius vit qu'il n'était plus qu'à vingt ou trente pas de la maison, il devança ses camarades pour apporter le premier cette bonne nouvelle au citoyen président ; car, bien que le marquis de Savernoy fût recouvert d'habits grossiers, nul ne pouvait s'y tromper. Il y avait, sur la physionomie de ce vieillard et dans toute sa personne, cette révélation inappréciable de cette haute aristocratie qui perce à travers tous les déguisements et frappe comme un contraste insultant les natures communes et grossières.

Cassius s'arrêta en voyant la profonde obscurité qui régnait dans le cabaret.

—Citoyen Obrier ! cria-t-il plusieurs fois à voix haute, citoyen Obrier ! ..

Comme nul ne répondait, il s'arrêta sur le seuil.

—Personne, dit-il comme se répondant à lui-même.

Alors, tirant un briquet de son large pantalon, il fit du feu, alluma un morceau de papier ; et éclairé par cette lumière vacillante, il ramassa le flambeau qu'Obrier avait jeté à terre.

—Par ici ! cria-t-il aux autres en paraissant sur le seuil de la maison la lumière à la main.

Les hommes entrèrent et s'arrêtèrent un instant dans le milieu de la pièce cherchant où déposer celui qu'ils transportaient ; Cassius s'approcha d'eux et plaçant sa lumière devant le visage pâle et ensanglanté du [illegible], il [illegible] une voix ironique en se penchant sur lui :

—Il faut avoir des égards pour monseigneur le très-haut marquis de Savernoy. Camarades, déposons monseigneur le marquis sur sa lit.

Le marquis non-seulement ne bougea pas, mais n'ouvrit même point les yeux. Cassius le toucha rudement sur l'épaule et ajouta d'une voix dure :

—Tiens, marquis, tu vois que nous faisons bien les choses ; tu seras là en bonne compagnie ; voilà déjà un des tiens qui t'attend.

Seulement alors le vieux gentilhomme souleva ses paupières, et en voyant son fidèle serviteur étendu à terre, baigné dans son sang, il murmura à voix basse :

—A tout à l'heure mon vieil ami.

Puis lorsqu'il eut murmuré ces paroles que Dieu entendit, ses yeux se refermèrent.

—En v'là de la besogne, pour empoigner un aristocrate ! dit un des hommes en ricanant et en s'essuyant le front d'où coulaient de grosses gouttes de sueur : j'ai le gosier sec à prendre feu comme un morceau d'amadou.

—Et moi donc ! dit un autre, je tire la langue comme un chien.

—Pardieu ! mes petits amours dit Cassius nous sommes au cabaret de la *Maison-Jaune* n'est bien le diable si on ne trouvent pas ici une bouteille de vin pour se rincer le gosier. Qui est-ce qui me passe son couteau, que je coupe un morceau de mon soleil ?

Un des plus ardents de la sans-culotterie présenta tout à [illegible] boucher cheveux roux [illegible], petits yeux ronds [illegible] comme deux pointes acérées, grosses lèvres pendantes, sourire d'hyène, présenta à Cassius son couteau : véritable couteau de jacobin.

Cassius le prit et le contempla avec admiration.

—Voilà dit-il en le retournant sur toutes ses faces un véritable outil ; cela fait ton éloge citoyen... citoyen... comment t'appelles-tu ?

—Ah ! c'est que Nicolas est un trappeur [illegible], interrompit un autre en frappant [illegible] sur l'épaule de colosse.

—[illegible] *Nicolas* ... exclama Cassius qui comme on a pu s'en apercevoir avait la manie des baptêmes. Tu t'appelles Nicolas ? Eh voilà un nom qui ne va pas avec ce joli petit outil de si agréable dimension ! appelle-toi Mucius, ou plutôt Scévola, le nom est vacant, le camarade là-bas a fini de s'en servir.

En parlant ainsi, il montrait le corps de Scévola étendu à terre en travers de la porte dont il avait découvert l'[illegible] avec une si rare perspicacité.

—Scévola ! au fait, c'est un joli nom, reprit Nicolas, qui [illegible] son camarade du regard et développait l'avantage de sa construction physique.

—C'est dit, tu t'appelles Scévola ; travaille [illegible] pour la [illegible], et tâche de ne pas te faire donner un coup de couteau dans la gorge, c'est [illegible].

Tout en terminant cette allocution, Cassius coupa en deux la chandelle qu'il tenait à la main.

—Vous autres, les amis, ajouta-t-il d'une voix conquérante, qui est-ce qui veut que je le baptise ? J'ai encore [illegible] noms tout satisfaisants à donner.

Moi ! s'écria avec [illegible] un des assistants, je le retiens.

—Avance alors, dit Cassius solennellement ; tu est bien bâti ; ça me va. Désormais tu t'appelles Caracalla.

Ce nom produisit un grand effet dans la sans-culotterie et l'on battit des mains avec frénésie.

Le nouveau Caracalla en parut très-fier et releva la tête avec orgueil.

—Allons !... allons ! camarades, en marche. J'ai une soif à crier comme un petit jacobin de six semaines.

Presque aussitôt tous disparurent ; ceux-ci à droite, ceux-là à gauche, pour chercher l'entrée de la cave.

—Attendez ! cria Cassius, j'ai une idée : l'aubergiste de la *Maison Jaune* devait être un homme prudent et économe ; il doit avoir les clefs de sa cave sur lui.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

VENDREDI, 16 FÉVRIER 1866.

Le monde diplomatique américain attendait avec une certaine anxiété l'ouverture des Chambres Françaises, parcequ'il espérait que le discours de l'Empereur renfermerait quelques déclarations de haute importance relativement à la conduite que le gouvernement français entend tenir vis-à-vis le Mexique, en présence des démonstrations plus ou moins amicales des Etats-Unis ; mais suivant l'usage antique et solennel, le manifeste de l'Empereur est d'une sobriété exemplaire en fait d'explications.

La solution des difficultés qu'ont amenées les évènements qui se sont succédés dans ce pays depuis qu'il est en insurrection, est pourtant du plus grand intérêt pour notre continent, et ne doit pas être considérée comme indifférente pour les provinces britanniques elles-mêmes.

Nous sommes intéressés à ce que le Mexique devienne une puissance indépendante.

De même qu'il y a l'équilibre européen, il faut qu'il y ait un équilibre américain.

Or, cet équilibre il ne saurait exister, s'il n'y a pas sur les côtes du Pacifique, un pouvoir fermement établi, et dont l'influence soit capable d'en imposer à l'esprit envahisseur de nos voisins. Le Mexique est le sol sur lequel doit prendre naissance ce pouvoir. Mais si l'on considère l'incertitude de la stabilité du gouvernement régissant aujourd'hui les peuples de Montezuma, et si l'on tient cependant à son existence, on ne peut s'empêcher d'affirmer que la continuation de l'intervention européenne a sa raison d'être.

Car sans cette intervention ultràocéanique, il est difficile, pour ne pas dire impossible, que l'Empire mexicain puisse se constituer sur des bâses solides, et jouir d'ici à longtemps d'un système de gouvernement régulier et effectif.

Evidemment, Maximilien, laissé à ses propres forces et ressources, ne peut pas lutter avantageusement contre les insurgés. Que l'expédition française remette à la voile et regagne ses rivages ; il n'y a pas de doute que Juarez reparaîtra rugissant sur la scène, avec des acolytes aussi nombreux que par le passé.

Les conséquences de la renaissance de ces luttes intérieures sont faciles à présager. Aujourd'hui, l'ordre semble prêt à renaître dans ces pays, mais alors, il y sera commis de ces actes de Vandalisme, dont notre continent, si fier de sa civilisation, a cependant donné de nombreux exemples dans un passé qui n'est pas encore éloigné.

Et à la suite de ces désordres, qu'arrivera-t-il ?

Pour qui connait les trop brillantes dispositions de nos voisins à l'envahissement ou plutôt à l'engouffrement de tout ce qui les touche, il n'est pas nécessaire de disserter bien longtemps pour en venir à la seule conclusion possible.

Sous prétexte d'intervention, une armée sera expédiée vers le pays des combattants, et un bon jour le Mexique sera proclamé un Etat de l'Union, ayant droit à tous les *priviléges et libertés* dont jouit *chaque Etat de la Grande République*.

Si donc l'intervention d'une puissance étrangère est nécessaire à la création de l'empire mexicain, pourquoi la France, sans discuter les raisons qui l'ont portée à traverser les mers, retirerait-elle ses troupes, aujourd'hui qu'elle est engagée dans cette lutte ?

Ne serait-il pas plus logique qu'elle continuât à laisser ses troupes à la disposition de Maximilien, tant que celui-ci ne sera pas sûrement établi sur son trône, et qu'il n'aura pas été reconnu par toutes les nations comme le légitime représentant de la Souveraineté au Mexique ?

D'ailleurs, en agissant ainsi elle ne fera que poursuivre le but qu'elle s'était proposé d'abord : le rétablissement de l'ordre là où il n'y avait que désordre et bouleversement.

Pourquoi, sans s'occuper des menaces plus ou moins dangereuses qui pourraient lui venir de ce continent, la France n'accomplirait-elle pas jusqu'au bout sa mission ?

Au reste, l'Europe elle-même est intéressée à ce que l'Amérique septentrionale ne soit pas sous la domination d'un seul et même gouvernement.

Les Etats-Unis, maîtres de toutes les côtes ne tarderaient pas à acquérir sur toutes les mers avoisinantes une prépondérance qui leur permettraient d'entraver à leur gré et au moindre caprice, la liberté du commerce entre les deux continents. Et qui sait, si énivrés de leur puissance, ils ne pousseraient pas le sans gêne jusqu'à vouloir s'immiscer dans les affaires du vieux continent.

Il y a donc là, d'un côté, des inconvénients à éviter, et de l'autre, un principe de justice à consacrer.

Une fois l'établissement d'un empire sur le Pacifique opéré, le principe de l'équilibre américain recevra son entière application dans la création d'une autre puissance sur l'Atlantique par la réunion de toutes les Provinces Britanniques du Nord, qui au reste sera peut-être opéré depuis assez longtemps quand le Mexique sera rentré dans l'ordre.

A ce point de vue comme à celui de notre prospérité intérieure, nous devons hâter, autant que possible, la consommation du projet élaborée dans la conférence de Québec.

De l'établissement de ces deux puissances, comme contrepoids à l'influence de nos voisins, dépend peut-être plus qu'on ne serait porté à le croire la paix et la tranquillité futures de cette partie de notre continent.

En effet, il est presqu'impossible qu'une lutte n'éclate pas tôt ou tard entre les différentes parties d'un vaste territoire.

Ceci d'ailleurs se comprendra facilement, si l'on considère que nécessairement, chaque portion de cet immense territoire est habitée par des populations ayant un caractère des besoins et des intérêts divers, tous réels, et demandant chacun une attention toute particulière.

Le refus de la part d'une partie d'obtempérer aux exigences et aux prétentions quelquefois légitimes de l'autre, donne toujours naissance à un esprit d'antagonisme qui finit par se manifester dans des luttes sanglantes et désastreuses.

Ainsi il en arrivera, si les Etats-Unis ajoutent à leur territoire déjà trop étendu, le Mexique et les Provinces Britanniques.

A nous donc de s'opposer fortement à toute tentative d'annexion, et de tenir à la conservation de notre autonomie sociale.

Le Grand-Tronc et nos rues.

Il existe un règlement du Conseil de ville de St. Hyacinthe, qui est en force, sur lequel nous désirons attirer l'attention des conducteurs des trains de la Compagnie du Grand-Tronc et des officiers de notre Corporation.

Nous voulons parler de la section deuxième des règlements, concernant le département des chemins, et qui se lit comme suit :

" Tout conducteur d'un train de chars ou d'une locomotive, sur le chemin de fer du Grand-Tronc, qui tiendra le train ou aucune partie du train sous sa charge, arrêté sur aucune des rues publiques de cette Ville, de manière à interrompre la libre circulation des voitures ou piétons : Ou qui ayant à prendre ou à laisser, ou à accoupler ou découpler des chars sur le terrain du dépôt, dans cette ville, fera aller à plusieurs reprises en avant et en arrière, à travers une rue publique, le train sous sa charge, sans qu'aucune des extrémités du train ne sorte de la rue, et empêchera ainsi le libre passage des voitures ou piétons aussi complètement que si le train était arrêté sur la rue : ou qui, ayant à découpler ou accoupler les chars comme susdit, fera traverser à plusieurs reprises une rue publique par le train sous sa charge, en sortant de la rue à chaque mouvement en avant ou en arrière, mais en s'arrêtant si près de la rue et si peu de temps chaque fois, qu'il serait dangereux pour les piétons ou les voitures de traverser la voie en arrière ou en avant du train, ce qui équivaudrait à une obstruction actuelle et permanente sur la rue : *Tout tel conducteur encourra une amende de* CINQ LOUIS *courant*, ET UN EMPRISONNEMENT DE TRENTE JOURS pour chaque contravention. Pourvu toujours que le présent règlement ne soit pas censé s'étendre au conducteur dont le train ou la locomotive n'aura fait qu'aller et revenir une seule fois sur ses pas."

Réduit à sa plus simple expression ce règlement veut dire : *Que le conducteur d'un train de chars ou d'une locomotive qui laisse ce train ou cette locomotive stationner sur une rue de cette ville, ou trop près d'une telle rue ou fera aller et venir ce train ou cette locomotive fréquemment et plus d'une fois de manière à interrompre, gêner ou rendre dangereuse la circulation des voitures ou des piétons encourra une amende de vingt piastres et un emprisonnement d'un mois.*

Cette loi, toute rigoureuse qu'elle soit est sage et juste ; elle devrait être mise à exécution.

Tous les jours, le public a à se plaindre de la négligence [illegible] et presque insolente de certains conducteurs qui laissent le train confié à leur charge, obstruer nos rues pendant une demi-heure et quelque fois plus.

C'est une négligence ou une malice ; si c'est une négligence le public n'en doit pas souffrir ; si c'est une malice, elle doit être punie. La négligence disparaîtra par ces quelques observations ; la malice devra être punie, suivant la loi, si on persiste.

Nous n'avons pas besoin de commenter l'injustice que les conducteurs peuvent commettre quelquefois au détriment des citoyens. Tout le monde comprendra qu'attendre une demie heure dans un chemin, ou prendre une route détournée et plus longue, quand on est pressé, ce n'est chose ni agréable, ni plaisante, et qui peut, en certaines circonstances, avoir de graves et pénibles conséquences.

Les negociations sur la Reciprocité.

Voici le texte des résolutions et contre résolutions qui ont été proposées lors des négociations à Washington pour la continuation du Traité de Réciprocité :

(*Memorandum A.*)

PROPOSITIONS CANADIENNES.

Le commerce entre les Etats-Unis et les Provinces anglaises devrait, selon nous, sous les circonstances ordinaires, être libre quant à leurs productions naturelles. Mais comme il existe aux Etats-Unis des taxes intérieures exceptionnelles, on propose, maintenant, que les articles compris dans la liste de ces objets libres par le Traité soient maintenus pour l'échange, sujets seulement à de tels droits qui paraîtront équivalents à cette taxe intérieure.

1o. On suggère qu'on ajoute certains objets à la liste existant actuellement.

2o. Quant à ce qui regarde les pêcheries et la navigation des eaux intérieures du continent, les Provinces anglaises sont disposées à laisser continuer l'état de choses actuel ; mais le Canada consent à prendre des engagements pour améliorer ses moyens d'accès à l'Océan, pourvu que l'on donne l'assurance que l'on ne détournera pas, par la législation, le commerce de l'Ouest de sa voie naturelle, et si les Etats-Unis ne sont pas prêts actuellement à prendre en considération l'ouverture générale de leur commerce de côte, il semble désirable que pour ce qui regarde les eaux intérieures du continent, on ne fasse aucune distinction entre les vaisseaux des deux pays.

3o. Si l'on arrange à la satisfaction de chacun, les points qui précèdent le Canada est prêt à mettre en rapport avec les droits des Etats-Unis, ses droits sur les spiritueux, la bière, le tabac, d'après les meilleures proportions que l'on croira convenables et si les Etats-Unis ont encore d'autres articles [illegible], le Canada est prêt à apporter toutes les facilités possibles pour empêcher le commerce frauduleux.

4o. Quant au commerce de transit, on suggère que l'on maintienne les mêmes règlements qu'aujourd'hui pour les deux pays, et qu'on les définisse [illegible].

5o. Le Canada est aussi prêt à assimiler ses lois sur les patentes à celle des Etats-Unis.

(*Memorandum B*)

PROPOSITIONS AMÉRICAINES.

En réponse au Memorandum de l'Honorable M. Galt et de ses associés, l'Honorable M. Howland l'Honorable M. Henry et l'Honorable M. Smith, le comité des Voies et Moyens avec l'approbation du Secrétaire du Trésor, est prêt à proposer une loi pour adoption à la chambre des représentants, recommandant la continuation de quelques unes des mesures contenues dans le traité qui est à la veille d'expirer.

1. L'usage et les priviléges des eaux du lac Michigan, pourvu que le Canada fasse la même chose pour le St. Laurent et ses canaux, mettant les citoyens des Etats-Unis sur le même pied que les sujets anglais, sans égard pour les droits proportionnés à la distance.

2. Le fret transit des marchandises, en consignation ou en entrepôt, d'après les règlements convenables, par le chemin de fer de Portland ou en venant par le territoire canadien ; pourvu que l'on accorde le même privilége aux citoyens américains sur les marchandises venant de Windsor, Port Sarnia ou autres ports de l'Ouest pour Buffalo, Ogdensburg ou autres points de l'Est et que les ports francs établis dans les provinces anglaises soient abolis.

3. Que le boni maintenant payé aux pêcheurs américains soient aboli et que l'on n'impose pas sur les [illegible] des droits plus élevés que ceux [illegible], les droits de pêcher près des rives sous le traité actuel se maintiendront pour les deux pays respectivement.

4o. On propose aussi que la liste suivante d'articles soit franches des deux côtés : pierre à moudre, pierres brutes, guenilles de coton et linge, bois de chauffage, pierre à aiguiser polie, pierre à aiguiser, brute ou non terminée, gypse.

CEDULE A.— POISSON.— Maquereaux, $1,50 par qr't ; hareng, [illegible] ou salé, $1,00 par qrt. saumon, $2.50 par qrt ; [illegible], 62 par qrt. Tous autres poissons marinés, $1.50 par qrt. Pourvu que tout poisson [illegible] soit sujet à un droit proportionnel au droit par quart.

Tous autres poissons, [illegible] cent par lbs.

Quant aux droits que l'on impose sur les autres articles, voici les principaux.

Animaux de toutes sortes, [illegible] 20 pour cent de la valeur ; pommes et fruits de jardin, 10 pour cent d'après la valeur ; orge, 15 cts par minot ; fèves, excepté la vanille et [illegible] de castor, 30 cts par minot ; beurre 4 cts par livre ; [illegible] par [illegible] ; fromage, 4 cts par livre ; blé d'inde et avoine, 10 cts par minot ; [illegible], 15 cts par minot ; charbon résineux, 50 cts par ton ; tous autres charbons, 25 cts par [illegible] ; farine, 25 pour cent de la valeur ; [illegible] ; [illegible] 10 pour cent de la valeur ; lard, 2 cts par livre ; bois, [illegible] billot et en [illegible], $1.50 par 1,000 pieds ; bois en planches, $2.25 par 1,000 pieds ; [illegible], 25 pour cent de la valeur ; [illegible], 25 pour cent par minot ; [illegible], 30 par cent par minot ; arbres et autres plantes d'ornements, arbres fruitiers, 15 par cent de la valeur ; blé, 20 cts par minot.

(*Memorandum C.*)

RÉPONSE DES DÉLÉGUÉS.

Washington, 6 Février.

Relativement au memorandum reçu du comité des Voies et moyens, les Délégués provinciaux regrettent d'être obligés de déclarer que les propositions qui y sont contenues sur les relations [illegible] entre les deux pays ne [illegible] pas de [illegible] à leurs législatures pour adoption. Les droits que l'on propose d'imposer sur les produits des provinces anglaises entrant aux Etats-Unis sont tels [illegible] prohibitifs et [illegible] la [illegible] actuelle du commerce. Ces droits sont tellement au delà de ce que les délégués estiment être l'équivalent de la taxe intérieure des Etats-Unis qu'ils en viennent malgré eux à la conclusion que le [illegible] des voies et moyens ne veut plus de commerce entre les deux pays d'après la réciprocité. De l'avis du ministre anglais à Washington, ils se croient obligés de décliner respectueusement les propositions du memorandum ; mais les [illegible] des Etats-Unis pourraient bientôt se modifier de manière à permettre l'échange des produits des deux pays, sur une base plus libérale.

UNION CATHOLIQUE.

La séance que nous avions annoncée et qui a eu lieu dimanche dernier a été un beau succès, tant sous le rapport de l'auditoire que sous celui des lectures. Parlons du premier d'abord pour passer ensuite aux secondes.

La salle de l'Hotel-de-Ville était littéralement remplie ; toutes les places étaient prises et même, à part les invités qui avaient pris place en avant, un grand nombre de personnes durent se tenir debout afin de laisser les siéges aux dames qui s'y trouvaient en très-grand nombre.

L'élite de la population s'était donné rendez-vous à cette séance, et témoignait, par sa présence, de l'intérêt flatteur que nos concitoyens portent à l'UNION CATHOLIQUE de St. Hyacinthe : intérêt qui a une trop grande signification pour que le *Courrier* ne s'empresse pas de le constater.

Parmi les invités on remarquait avec plaisir : à la place d'honneur, l'honorable L. V. Sicotte, et à côté de lui Son Honneur le Maire, M. le Député de St. Hyacinthe, R. Raymond, Ecr., M. le Curé de la Ville, L. G. DeLorimier, Ecr., Protonotaire de ce District, et un grand nombre de membres du clergé, tant de l'Evêché que du Séminaire, et de citoyens distingués.

Suivant le programme, M. Mercier ouvrit la séance par quelques mots d'introduction, et eut un accueil aussi flatteur pour lui que pour l'UNION CATHOLIQUE dont il est le Président.

Après avoir félicité les membres de l'UNION CATHOLIQUE d'avoir su réunir un aussi brillant auditoire que celui qu'il avait devant lui, M. Mercier entra dans quelques considérations sur la constitution, le but et l'état actuel de cette charmante société à qui l'avenir sourit déjà si agréablement.

Nous citons quelques-unes des paroles de M. Mercier :

" Quoique jeune encore, dit-il, que soit notre société, Mesdames et Messieurs, elle a pu cependant, permettez-moi de le constater avec bonheur, se créer déjà des adhésions puissantes et se gagner d'heureuses sympathies qui, en nous donnant des garanties pour le présent, nous permettent de jeter sur l'avenir un regard plein d'assurance et de juste confiance.

" L'UNION CATHOLIQUE de St. Hyacinthe, à l'instar de sa sœur ainée de Montréal, a été formée dans un noble but, et pour remplir une belle et sainte mission. Ce but, cette mission, nous n'en faisons ni un mystère, ni un secret. Notre constitution et nos règlements, accessibles à tout le monde, font connaître l'un et l'autre.

" Notre but est soumis à l'approbation judicieuse et intelligente de nos concitoyens ; la génération qui nous succèdera jugera impartialement les fruits heureux qu'aura produits la mission confiée à notre société..........

" Parmi cette génération dont l'aurore de l'avenir nous transmet le gracieux sourire, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'entrevoir vos fils, chez qui l'UNION CATHOLIQUE aura continué l'œuvre si belle commencée par une pieuse et tendre mère, fructifiée par les soins vigilants de ces hommes si grands par leur zèle et si remarquables par leurs vertus et leur intelligence, à qui, avec toute assurance, vous confiez l'éducation de ceux qui recueilleront un jour l'héritage d'une fortune honnêtement acquise, et d'un nom noblement conservé.

" L'UNION CATHOLIQUE se flatte d'avoir la même direction et de jouir de la même protection que vos fils qui, au sortir du Collége, viendront, dans nos rangs, un de ces amis [illegible] de l'enfance qui veilleront sur leurs premiers pas et guideront les premiers sentiments de leurs cœurs et les premières inspirations de leur intelligence.

" Laissez-moi le dire [illegible] Mesdames, que votre empressement à venir honorer cette séance de votre aimable présence, est une garantie que vos fils, en se rangeant sous la bannière de l'*Union Catholique*, ont fait rejaillir sur elle une faible partie, au moins, de cette tendre sollicitude et de cette jalouse amitié que vous leur prodiguez avec tant de bonheur.................

Faisant allusion aux paroles, prononcées, à la séance de [illegible] dernier, par M. le juge Sicotte, M. [illegible]

" Comme [illegible] d'une grande expérience, nous communiquent dans la pensée que la jeunesse de ce pays a un bel avenir et un beau rôle à y jouer. Mais, il ne faut pas l'oublier, et nous cherchons [illegible], la jeunesse ne peut aspirer à l'un ou à l'autre, que par l'étude et l'union : l'étude qui donne la sagesse et l'union qui donne la force..................

" L'étude et l'union feront de la jeunesse canadienne une phalange puissante qui sera prête à lutter dans les grands jours d'orage et de tempête dont l'avenir semble nous menacer..................

" La jeunesse canadienne, instruite par l'expérience du passé, et une bien triste expérience, devrait éviter l'écueil que ses ainés ont [illegible] voulu fuir. Ils ont lutté, oui aussi ; leurs luttes ont été héroïques, généreuses ; mais, qu'on m'en [illegible] regret, la discorde [illegible] la patrie des victoires que de telles luttes [illegible] été faites à [illegible] du drapeau national..................

" Mais [illegible] providentiellement [illegible], le génie national [illegible] les ravages du souffle de la [illegible], de toutes parts, dans ce pays, depuis quelques années, de ces associations de jeunes gens, grands par le cœur, grands par l'intelligence, qui, oubliant les [illegible] séculaires de leurs pères, se donnent une main généreuse et fraternelle et travaillent de concert sous la garde vigilante de la religion, à la défense de ces grands principes qui sont la base de notre existence nationale et religieuse. ....

" C'est pour nous associer, et surtout pour associer le nom de St. Hyacinthe, à ce noble mouvement que nous avons jeté les bâses de notre constitution et que l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe a vu le jour..................

" Avons-nous tort, Messieurs, d'avoir foi en l'avenir de notre société et d'espérer que nous [illegible] et le patriotisme de nos concitoyens, [illegible] une protection que nous ambitionnons [illegible] qu'elle nous sera honorable ?..................

" C'est dans un esprit de patriotisme bien entendu que nous avons arboré l'étendard de l'*Union Catholique* dans St. Hyacinthe, c'est dans le même esprit que nous tendons une main amicale à tous les jeunes gens de St. Hyacinthe, et que nous les supplions au nom de la patrie et de la religion, de s'unir à nous afin de nous préparer en commun à la défense de nos belles institutions, de ces institutions pour lesquelles nos [illegible] nous transmirent un si saint amour..........

Nous avons voulu mettre sous les yeux de nos lecteurs la partie la plus saillante du discours de M. Mercier afin de leur faire juger l'œuvre belle et si grande qui y est défendue.

En effet c'est une belle œuvre que l'[illegible] l'UNION CATHOLIQUE de St. Hyacinthe ; [illegible] pérons que le cri de ralliement qu'a fait [illegible] M le Président, dimanche dernier, trouvera [illegible] écho dans le cœur de tous les jeunes gens et que ceux qui sont en retard vont se hâter de [illegible] sous la bannière de la société " qui " [illegible] sait encore M. Mercier, " est si propre à [illegible] chez les jeunes gens de ces sentiments [illegible] d'honneur qui doivent se trouver dans les [illegible] des bons fils et des bons citoyens."

Monsieur le Président fut suivi par M. LaBruère qui monta à la tribune au milieu des applaudissements de l'auditoire.

M. De LaBruère écrit aussi bien qu'il [illegible] phrase correcte et élégante, son style [illegible] le raisonnement et puissant, entraînant, [illegible] verve, quand il s'agit d'en appeler au [illegible] et de toucher le cœur, en font un [illegible] tingué.

Monsieur de LaBruère avait pris [illegible] son étude, le nom de ce grand homme [illegible] a fourni à l'Europe et au [illegible] monde un nouveau [illegible].

Donoso Cortès [illegible] et belle figure, [illegible] tout à la fois le bon chrétien et le citoyen ; l'homme rempli de charité, [illegible] dévôt ; et l'homme de talent, le grand [illegible] le grand écrivain qui, longtemps, [illegible] dans l'admiration d'une plume qui [illegible] de la vieille Espagne et la [illegible] grande religion, d'une grande autorité [illegible] se catholique.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser [illegible] vail de M. de LaBruère ; ce serait [illegible] ment une belle étude, car nous pourrons [illegible] toute entière sous les yeux de nos lecteurs [illegible] de LaBruère ayant consenti à la livrer à [illegible] blicité.

Nous nous contentons de [illegible] plaudissements réitérés d'un auditoire [illegible] ont prouvé à M. de LaBruère que son [illegible] apprécié et que le nom du philosophe [illegible] dont il donnait l'histoire, trouva un [illegible] sensible dans le cœur de concitoyens [illegible] les son principes enseignés et [illegible].

Mais voici venir le tour de la poésie ; [illegible] dire celui de M Beaudry. Quelle élégance [illegible] le style, quelle harmonie dans la phrase, [illegible] noblesse dans la pensée !

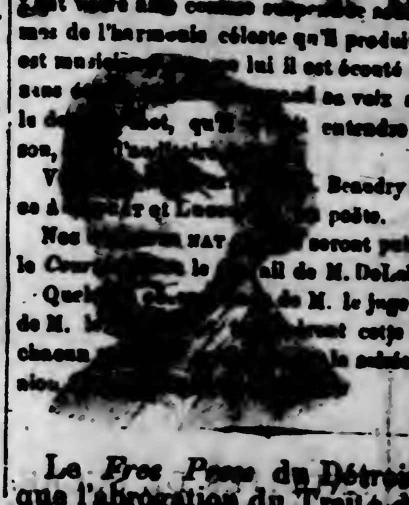
NOS COULEURS NATIONALES, ce n'est [illegible] étude philosophique ou historique ; [illegible] moins une étude politique. C'est une de [illegible] taisies brillantes comme les poëtes seuls [illegible] produire ; une fantaisie du cœur, un [illegible] l'imagination, le soupir d'une âme [illegible] charme d'un esprit rêveur.

Le passé mis en scène et ravivé par [illegible] LEURS NATIONALES ; le présent, dépouillé [illegible] charmes trompeurs, et représenté dans [illegible] fausses couleurs ; voilà ce que Monsieur [illegible] a intitulé : NOS COULEURS NATIONALES.

Chez les poëtes on ne critique que la [illegible] l'idée des poëtes est sacrée, et comme toute [illegible] sacrée, elle est entourée de respect et [illegible] vénération. Un poëte s'élève par la [illegible] dessus de nos semblables, il habite une [illegible] pour est défendu d'aborder, et que notre [illegible] et profane ne doit pas souiller.

[illegible] poëtes, on ne les applaudit pas, [illegible] écoute ; ils parlent et leurs voix sont [illegible] caresses enivrantes de la brise [illegible] soir ; c'est comme le langage mystérieux [illegible] nuit étoilée qui chante à l'homme les grandeurs de Dieu.

Vous vous [illegible] l'interrompre par [illegible] applaudissements [illegible] c'est votre âme comme suspendue [illegible] mes de l'harmonie céleste qu'il produit : le [illegible] est musicien [illegible] lui il est écouté sans [illegible] sans [illegible] sa voix a [illegible] le [illegible], qu'il [illegible] entendre la [illegible] son, [illegible]



V[illegible] Beaudry a [illegible] ce à [illegible] et Lec[illegible] poëte.

Nos [illegible] NAT[illegible] seront publiées [illegible] le *Courrier* [illegible] le [illegible] de M. DeLorimier.

Que [illegible] de M. le juge [illegible] de M. [illegible] cette séance, [illegible] chacun [illegible] soirée qu'il [illegible]

Le *Free Press* du Détroit [illegible] que l'abrogation du Traité de Réciprocité, ne fasse pas tout le [illegible] qu'on en attend. Il s'exprime comme suit :

"Le bois de [illegible] comme [illegible] une [illegible] qualité, trouve, passé le [illegible] de [illegible], son [illegible] sur des [illegible] l'Est, bien qu'une quantité considérable [illegible] cette ville. Il y a de grande [illegible] de [illegible] la tête des eaux de la rivière Outaouais et [illegible] le long des rives de la Baie Georgienne, qui [illegible] [illegible] le Traité de Réciprocité notre [illegible] les [illegible] de bois de ce [illegible], [illegible] ont [illegible] à [illegible] et matelots, et tend à tenir [illegible] en augmentant les approvisionnements."

DISCOURS DE M. CARTIER A TORONTO.

Nous donnons aujourd'hui le discours que [illegible] M. Cartier au diner [illegible] à [illegible] M. MacDonald par les [illegible] du Haut-Canada. Nous en sommes redevable à la *Minerve*.

LE PRÉSIDENT.—Il est entendu que [illegible] réunion n'est pas une démonstration politique ; [illegible] en même temps, je ne vois pas pourquoi [illegible] [illegible] par un gouvernement du pays, [illegible] quand il est uni de [illegible] de l'Honorable Procureur-Général Est. (Applaudissements.)

Je propose donc : " [illegible] associé avec la santé de l'Hon. M. Cartier."

Je dois ajouter qu'aujourd'hui même le Procureur-Général du Bas-Canada a [illegible] de Barons du Haut-Canada. Il faut [illegible] que nous avons fait subir au Procureur-Général un examen verbal, et nous lui avons, [illegible], posé cette question : "Quel est le meilleur système : le système anglais ou le système français ?" Il a répondu que le meilleur système était la combinaison de ce qu'il y avait de mieux et de plus parfait des deux. (Applaudissements.) Il n'est besoin de dire que nous [illegible] faire plus de questions. Quoique [illegible]

Monsieur nous ait un jour appelés, nous Haut-Canadiens, un tas de mornes, je suis convaincu que s'il vient pratiquer parmi nous, il ne manquera pas de dossiers."

On but la santé au milieu d'applaudissements prolongés.

L'HON. M. CARTIER est accueilli par des bravos enthousiastes. "La réponse à ce toast, en tant qu'elle concerne le gouvernement, revient de droit à l'Hon. Procureur-Général du Haut-Canada, et c'est sa modestie qui m'oblige à le remplacer. Puisque la charge me revient, je dois dire que je considère la démonstration actuelle comme une approbation publique de notre conduite. Je la regarde comme un acte de politesse de la part de gentilshommes, non pas au point de vue des partis, mais au point de vue du bon ton et du savoir-vivre.

"Il n'est pas aisé pour moi de faire mon éloge; mais je ne puis oublier qu'aujourd'hui même j'ai été admis membre du barreau du Haut-Canada. Pourtant, à une telle distance, vous ne pouvez avoir une idée juste de ce que je puis valoir. Vous avez peut-être entendu dire que j'étais bon à faire un discours de 8 à 10 heures en parlement; mais je ne veux pas vous infliger aujourd'hui une démonstration de ma terrible capacité. Je vois à côté de moi de mes collègues qui n'aiment guère ces grands discours, parce qu'ils sont condamnés trop souvent à les entendre.

"Il faut, pourtant, que je tienne compte du compliment que vient de m'adresser l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada. Si le soin des grandes réformes légales en Canada m'est échu, j'ai toujours eu, au moins, les précieux secours de mon ami, le proc.-gén. McDonald.

"Avant que je devinsse procureur-général l'administration de la justice était confinée en sept localités pour un pays qui couvre un espace de plus de mille lieues. Ce système ne pouvait tenir; c'est pourquoi j'en ai introduit un nouveau qui a remédié au mal et qui fonctionne bien.

"J'ai introduit une mesure d'importance majeure, la Codification des Lois du Bas-Canada et je dois dire qu'en introduisant cette mesure je ne voulais pas seulement les intérêts de mes compatriotes mais ceux de tous les habitants du Bas-Canada, Anglais, Ecossais, Irlandais. (Applaudissements.) Quand je vins pour la première fois avec ce projet, on me prédit un fiasco; mais comme je suis quelque peu opiniâtre et entêté, je me suis acharné à faire passer ma mesure. (Rires et applaudissements.) Elle est aujourd'hui loi, et quand vous en aurez le texte, vous verrez qu'il y a une grande assimilation avec les lois du Haut-Canada. Le Haut-Canada pourra donc en profiter un peu.

"Je ne puis m'empêcher de revenir sur l'honneur que vous m'avez conféré aujourd'hui. Chacun traverse dans sa vie des phases qui forment pour lui un événement. Eh bien! je le déclare, cette soirée est pour moi personnellement le plus grand événement de ma vie. Je connais l'habileté et la respectabilité du Banc Judiciaire et du Barreau du Haut Canada. J'ai observé la manière dont les juges s'acquittent de leur devoir, et je ne connais aucun pays du monde où l'on s'acquitte de ce devoir avec plus de succès qu'en Haut-Canada.

"Je vois, par les lois qui régissent le barreau, que je puis maintenant aspirer à tout emploi officiel; mais je ne l'oserai jamais; je vois autour de moi trop de rudes concurrents et je me hâte de baisser pavillon (rires).

"Voilà longtemps que le président de cette assemblée, M. Cameron, serait juge, s'il eut voulu. (Applaudissements.) L'administration Baldwin lui a offert cette place deux fois et mon honorable collègue et ami, J. A. McDonald, la lui a offerte une fois. Mais le désir de continuer à prêter ses efforts à sa profession et à encourager la jeunesse l'en a empêché. Je propose donc, en conclusion, la santé du barreau du Haut-Canada avec celle du président, l'hon. M. J. H. Cameron, (applaudissements)."

Le Choléra et sa Direction.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Morning News* de St. Jean, Nouveau Brunswick:

Le docteur Sayre, un des membres très distingués de sa profession, a écrit une lettre au bureau de santé de New-York sur laquelle la presse attire l'attention publique. Il émet une théorie qui a le mérite de la nouveauté tout autant que de la probabilité et prouve que cette maladie peut parfaitement être guerie si l'on prend à temps quelques précautions qui sont bien simples. Nous donnons la courte analyse que fait de cette théorie le *World* de New-York:

"Le choléra, d'après cette théorie, est une maladie qui se transporte, non contagieusement dans l'acception du mot, mais qui se communique principalement par les déjections des personnes qui en sont attaquées. Ainsi une personne infectée de la diarrée cholérique peut laisser la semence de cette peste dans une douzaine de places sur sa route et échapper elle même au fléau De sorte que tous les lieux d'aisance qui servent à cette usage deviennent un agent d'infection pour tous ceux qui les fréquentent. Cette assertion se prouve par le fait que le choléra se tient toujours d'abord sur les routes fréquentées par les voyageurs, puis se fait remarquer par sa fatalité dans les localités où se trouvent des agglomérations d'hommes et où la malpropreté règne, aussi bien que dans les grands établissements où les lieux d'aisance sont fréquentés par beaucoup de monde. Voilà ce qui explique pourquoi cette maladie ne dévance jamais les voyageurs et aussi pourquoi, en certains cas, elle saute par dessus de grandes portions de pays pour aller s'abattre sur des localités comparativement éloignées.

"Si c'est là la véritable théorie de l'expansion de la maladie, on lui enlève du coup presque toute sa terreur, parceque la propreté et la prudence suffiront pour en empêcher la propagation.

"Les vues du Dr. Sayre à ce sujet, ainsi que ses suggestions pour assurer la propreté, ont été considérées d'une si grande importance par les commissaires de la santé publique à New-York qu'il a été envoyé à Albany pour y conféré avec le gouverneur et la législature de l'Etat sur les mesures à prendre pour prémunir la métropole contre cet épidémie et par suite le pays. A la vue de l'activité que l'on déploie dans les autres villes, nous croyons que ce n'est pas trop exiger de notre bureau de santé de St. Jean qu'il ne borners pas ses opérations à la simple imposition d'une pénalité contre les chaneyeurs de la Corporation qui deposent ce que les inspecteurs prétendent être sujet à poursuite, tandis que d'autres soutiennent le contraire. Maintenant, il est grandement temps que l'on use de précautions plus qu'ordinaires, ou la position, d'un homme ne devrait pas le protéger contre les pénalités à laquelle l'assujettit le règlement pour la protection de la santé publique et où les corps publics doivent réunir leurs efforts pour assurer la propreté partout."—*J. de Québec.*

Secrétariat Provincial, (Est).

Ottawa, 10 février 1866.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de faire les nominations suivantes, savoir:

Archibald C. Wurtele, Jean Baptiste Commeau et Amand Mondore, de la paroisse de St. David, Ecuyers, Juges de Paix dans et pour le district de Richelieu

MM. George Champoux, Michel Hébert, Eusèbe Lavigne, Miray, Jean Baptiste Picard, Louis Vézina et Pierre Lemieux, Conseillers Municipaux pour la Municipalité de Garthby et Stratford, dans le comté de Wolfe

MM. Félix Ratwille, Benoît Pontou, Vitor Robert, Béloni Loiselle et Louis Ostigug, de la paroisse de Ste Angèle, Commissaires pour la Décision sommaire des Petites Causes, pour la paroisse de Ste Angèle, dans le comté de Rouville, dans le district de St. Hyacinthe.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous donnons aujourd'hui le total des recettes produites par le bazar.

Recette.............	$1176.41
Dépenses.............	68.62
Profit net........	$1107.79

Les Dames de charité doivent se féliciter d'avoir aussi bien réussi. Au reste le but qu'elles s'étaient proposé, étant un mobile trop puissant pour que leurs zèle ne fut pas aussi amplement récompensé

C'est une chose digne de remarque que la générosité des citoyens de St. Hyacinthe. Tous les ans et quelques fois même à diverses reprises on fait appel au désintéressement de notre population, et toujours avec succès. Le beau résultat obtenu cette année au Bazar, fait ressortir de plus, l'amour des citoyens de St. Hyacinthe pour l'instruction, et leur reconnaissance pour les maisons où leurs enfants reçoivent ces soins si multipliés et où leurs qualités, tant du cœur que de l'intelligence sont cultivées avec tant de sagesse et de dévouement.

ACCIDENT.—M. H. R. Blanchard, coroner de ce District a tenu à St Damase, le 13 février courant, une enquête sur le corps de Scholastique Gaudrault, veuve de feu Joseph Sené, trouvée morte gelée.

Il résulte des témoignages que la défunte aurait laissé la demeure de M. Alexis Blanchette son gendre le 12 février vers les neuf heures du soir par un temps de poudrerie, tandis que M. Blanchette et sa femme étaient allés veiller chez des amis, ne se trouvant à la maison que des petits enfants dont le plus âgé était de 13 ans et qui aurait voulu empêcher sa grande mère de sortir à cause du mauvais temps qu'il faisait, de ce moment la défunte ne parut plus; des recherches furent faites toute la nuit et son corps a été retrouvé le matin vers les sept heures sur la propriété de Jean Bte Ledoux à quatre-vingt pieds de sa résidence l'autopsie fut pratiquée par le Dr. Morin de St. Damase et le verdict du juré a été que "la dite Scholastique Gaudreault était morte de froid" elle était âgée de 73 ans.

Nouvelles et Faits Divers

—M. J. Nagle, de cette ville, vient d'obtenir son certificat à l'Ecole Militaire de Montréal. Son examen a été des plus heureux.

—Nos abonnés de St. Liboire se plaignent de ce que le *Courrier* ne leur arrive pas régulièrement.

Une lettre datée du 12, nous apprend qu'un de nos abonnés de cette localité n'a pas encore reçu le numéro du 9 courant, tandis qu'il aurait dû le recevoir le jour même de la publication.

On avouera que ce retard est très désagréable. Aussi sommes-nous décidé à faire toutes les perquisitions nécessaires pour faire disparaître ces inconvénients. Ainsi, avis aux Maîtres de Poste qui ne font pas leur devoir.

—Le train de lundi soir, venant de Montréal à St. Hyacinthe, a pris tout le temps depuis 11 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin pour faire le trajet entre St. Hilaire et St. Hyacinthe.

Sur requête présentée par Chs. Ouimet Ecr., avocat, Son Excellence Sir John Mitchell vient de libérer L. S. Bushie condamné à un an de prison et à £80 sterling pour avoir favorisé la désertion d'un soldat.

—Les Chambres sont prorogées jusqu'au 20 mars prochain, non pour la *Dépêche des affaires.*

Une assemblée des membres de la Société St. Jean Baptiste de Montréal avait lieu mercredi soir, à 8½ h. dans le but d'adopter des résolutions correspondantes dans lequel la mort de M. F. X Garneau, et au Nord. Messire Granet vient de plonger le pays tout entier, L'élite de la population de Montréal y assistait. On y remarquait surtout la présence des hons. M. Cartier, Chauveau, Dorion, de MM. Cherrier, Meilleur, &c.

Différentes résolutions ont été passées conformément au but de la réunion. Le défaut d'espace nous oblige à les omettre ainsi que les discours qui les ont accompagnées. Nous les publierons ailleurs dans notre prochain numéro.

Etat du revenu et des dépenses de la Province du Canada, pour le mois finissant le 31 Janvier 1866.

REVENU	—Douanes............	$277,943 80
	Excise	164,063 51
	Les Droits du Timbre	8,461 18
	Bureaux de Poste...	61,817 03
	T. de la Couronne..	180,393 78
	Divers.............	171,585 37
	Total..........	$864,264 67
DEPENSES	....	$746,872 78

—Aux dernières élections municipales du village de St Ours: ont été élus maire Eugène Leriche Ecr., conseillers: MM. Léon Chapdelaine, Pascal Ménard, Antoine Emile Robillard, Dr. Jacques Dorion Théotime Marchessault et Louis Marrier. Secrétaire-trésorier J. A. Dorion, Ecr., N. P.

—Voici le résultat des élections municipales dans la paroisse de Ste. Cécile de Milton.

Maire;—P. H Guyon Ecr.,

Conseillers.—MM. Antoine Côté fils Ant. Arovats, Frs. Rémy, Thos Wallace, F. Dalpé Parisseault et Augt Noiseux, secrétaire-trésorier F. Cinq-Mars, Ecr.,

Ch. Bris Ecr., après avoir occupé durant quatre ans la charge de maire avait été réélu par acclamation mais il a refusé d'accepter.

—Son Excellence le Gouverneur-Général est arrivé à Montréal mardi soir à 6½ heures P. M

Les différentes associations de cette ville sont allées lui présenter leurs hommages à la suite de la Corporation.

—La nomination du Maire et des Conseillers pour la ville de Montréal a eu lieu mardi. M. Beaudry, le Maire actuel, ayant exprimé le désir de se retirer, M. Henry Starnes se trouve seul candidat à la mairie sur les rangs.

—Nous voyons par nos échanges de Québec qu'on vient d'organiser un comité dont le but est d'aviser aux moyens d'ériger un monument à notre historien national, M. F. X. Garneau, et d'offrir à Mde. Garneau un témoignage de la gratitude publique pour les services rendus au pays par son illustre époux

Déjà, des listes de souscription sont ouvertes.

A une réunion tenue le 10 courant, il a été résolu Qu'un appel soit fait pour inviter toutes les parties du pays à concourir dans cette œuvre de reconnaissance nationale.

Il est à espérer qu'on ne restera pas sourd à cet appel. C'est une œuvre nationale, et le pays tout entier doit s'estimer heureux de pouvoir prendre part à ce noble mouvement de la population de Québec.

AU LOUP.—Tout s'en mêle: Féniens, souris et loups, et pour peu que ces derniers n'y aillent pas de main-morte, les Féniens sont détrônés. A 1 heure samedi matin, le sous-connétable Demers a vu sur l'avenue McGill un véritable loup en corps et en poil. Celui-ci lui a même donné à entendre qu'il désirait faire connaissance avec la chair humaine et sa première civilité a été de se précipiter sur l'homme de police, qui ne tenait pas tant que l'autre à l'accolade. Il lui fit, néanmoins, une foule de façons, jusqu'à ce qu'un Terreneuve complaisant vint au secours de l'homme et mit en fuite la bête, qui défila par la rue Peel vers la montagne.

—Une tempête de neige que nous avons eue dans la nuit de lundi à mardi, a retardé les malles de Québec d'une journée.

—Le train de Montréal de 11 heures 40 m. A. M., de mardi a déraillé près du Grand Rang et ce n'est qu'après 3 heures de pénibles travaux qu'on parvint à le remettre sur la voie. Les accidents se renouvellent d'une manière alarmante, les autorités devraient y voir un peu plus.

PERTE DE STEAMERS.—Chaque courrier nous apporte les détails de quelque nouvelle catastrophe de Steamer. Nous avons aujourd'hui à rapporter plusieurs nouveaux sinistres, dont l'un présente une remarquable coïncidence. Le steamer du Mississippi *Carter*, a sauté le 2 de ce mois en face de l'Ile n. 98. Il y a eu de nombreuses victimes, on ne sait encore combien. On connait dès à présent les noms suivants parmi les dames qui ont succombé: Mme Richardson et trois enfants de la Nouvelle-Orléans, Mme Gibbons Mme. Wolf Mme Rice, de Cincinnati; Mme Osterman de Texas; Mme Moore; Mme Morris, de Colombus et Mme Howland. Beaucoup d'autres ont été cruellement brûlées et blessées.

Les steamers *Evening Star*, *Luna* et *Emerald* ont recueilli un certain nombre des survivants, et les ont transportés à Vick-burg.

Le commandant du *Carter* était le capitaine Hurd, frère du capitaine du même nom qui commandait le *Missouri*. Le bâtiment appartenait, comme ce dernier, à la Missisipi Steamship Company. C'est la cinquième catastrophe du même genre qui arrive à cette compagnie depuis quelque temps.

Le mécanicien a été sauvé. Il prétend qu'il est impossible d'assigner aucune cause à l'explosion, la machine marchant régulièrement et à petite vitesse.

Une dépêche de Cincinnati dit que le capitaine Hurd venait de prendre le quart au moment de l'événement et qu'on ne l'a pas revu depuis.—*Idem*

—Le steamer *Kin vonKull*, d'Elisabeth-port (New-Jersey) avec un plein chargement de bestiaux venant de l'ouest par le New Jersey Central Railraod a coulé avant-hier après midi au pied de la 40 em rue, la rivière de Nord, où il opérait son déchargement. Le bâtiment est sous 14 pieds d'eau.—*Idem.*

—On mande de la Nouvelle-Orléans, 3 février: Le remorqueur *Baltic*, amarré au pied de la rue douane, a sauté ce matin au moment d'appareiller, et a coulé immédiatement. Il n'y avait que peu de personnes à bord. Le capitaine et le mécanicien ont péri et deux ou trois personnes ont été tuées, par des débris sur la levée. Plusieurs steamboats qui se trouvaient à portée ont été atteints par des eclats. Le capitaine et le comptable du *Champion* ont, dit-on, été grièvement blessés" —*Idem*

—On écrit de Cincinnati qu'une enquête ouverte à Memphis sur l'explosion du *Miami*, dont la perte a fait près de cent cinquante victimes, a révélé que le premier mécanicien savait, avant le départ, que la machine était en mauvais état. Il y aura quelqu'un de responsable,—peut-être. —*Idem*

VOL EFFRONTÉ.—Le magasin d'épiceries de MM. Dufresne et Megarity, rue Notre-Dame, a été visité par des voleurs, qui ont fait des prouesses dans la nuit de dimanche à lundi.

Le porche qui donne entrée dans leur cour est commun avec leur voisin. La porte de leur cour était fermée; mais celle du voisin ne l'était pas. Un voleur en train de se donner du bon, a voulu voir jusqu'où pourrait conduire cette issue. Il s'aventura donc, franchit la haute clôture qui séparait les deux cours, et, se faisant un escalier d'un petit bâtiment, il arriva à une porte du magasin, souleva un des panneaux, détacha deux vitres en faisant tomber le mastic, et fit jouer une barre de fer qui lui donna facilement passage. Le voleur était chez lui, et il a voulu donner des preuves non équivoques qu'il l'entendait ainsi.

Comme il n'était pas prudent de s'aventurer à travers les barils, caisses et bouteilles qui encombrent le bâtiment, il eût la précaution d'allumer une chandelle, s'étant fait un chandelier d'un goulot de bouteille. Il alla au tiroir de l'argent, en dedans du comptoir, où il trouva environ $1 50 en sous. Inutile de dire qu'il en fit un dépôt dans son gousset. De là, il entra dans un bureau où il ne put que forcer un tiroir, dans lequel se trouvaient quelques boites de cigares. Il attaqua bien le coffre de sûreté; mais, sans succès. On va peut-être croire qu'il s'est empressé de quitter la place; point du tout. C'est une canaille à faire les choses froidement et à prendre son temps. Il a ouvert une boite de sardines, dont il s'est régalé, ayant le soin de laisser la boite vide à ses propriétaires, et débouchant un flacon de whiskey (*Scotch Whiskey*) il en a ingurgité la moitié. Il avait aussi pris deux paquets de cigares, mais en ayant fumé un, il ne les a pas trouvés de son goût, puisqu'il ne les a pas emportés.

Il a pu faire provision de bouteilles et autres articles, dont il est impossible de constater la disparition.—*Minerve.*

—La *Gazette de Bombay* du 28 décembre annonce la mort du lord Edward Seymour qui a été attaché à diverses ambassades en Europe et a visité en dernier lieu l'Amérique et l'Asie.

Lord Edward Seymour était le second fils du duc Somerset et n'avait que vingt-cinq ans. Sa mort est la conséquence d'un terrible accident de chasse. Il se trouvait le 13 décembre dernier, en société d'un ami sur les rives du Kalla Nuddy près de Lalgooly, où il chassait le tigre, lorsque tout à coup apparut un ours, sur lequel le jeune chasseur lâcha un double coup de carabine. Grièvement blessé, la bête put néanmoins saisir le jeune homme au genou et alla rouler avec lui au bas de la Montagne. Lord Edward Seymour dut être transporté dans une habitation voisine où il subit l'amputation de la jambe gauche au-dessus du genou. Deux jours après il mourut des suites de l'opération chirurgicale.

Quant à l'ours avec lequel le malheureux chasseur avait eu à soutenir une lutte terrible corps à corps on le trouva mort quelques jours après à peu de distance de l'endroit où il avait abandonné son ennemi. Il était tout couvert de blessures que lui avait fait au moyen d'un couteau le jeune chasseur pendant qu'il roulait avec lui au fond du précipice.—*Courrier du Canada.*

Une de ces découvertes qui font époque dans l'histoire des beaux-arts vient d'être faite par un brocanteur de tableaux du quartier de St Madeleine, à Paris. Il a trouvé sous une épaisse couche de vernis et de fumée une Vierge du Corrège (la Vierge et l'enfant Jésus du célèbre Repos en Egypte, qui était autrefois à Parme dans l'église du St. Sépulcre, et qui fait aujourd'hui l'ornement du musée de cette ville. On appelle ce tableau la *Madonna di Scodella*.

Cette belle composition du Corrège renferme à un très-haut degré toutes les qualités de ce maître charmant: rien de plus gracieux ni de plus suave ni de mieux dessiné que ce tableau dont on s'occupe naturellement beaucoup en ce moment, dans le monde des beaux-arts.—*Courrier du Canada.*

—Le neveu de M. de Montalembert, le jeune comte André de Montalembert, fils du colonel de Montalembert qui mourut sur la frontière du Maroc, il y a trois ans, vient d'entrer au noviciat des jésuites, entraîné par l'exemple de ses deux cousines, qui se sont faites religieuses.

Une dépêche de Boston annonce la mort de Mgr. John Fitzpatrick évêque catholique de cette ville, arrivée le 12 du courant. Il était âgé de 53 ans.

[illegible]—Il est tombé toute la journée il est tombé une [illegible] poussé par un fort vent de nord-est. Ce matin les chemins sont très embarrassés. La température est douce.—*C. du Canada.*

INCENDIES.—Samedi dernier, dans l'après-midi, on vit la fumée sortir de la cave de l'église de la Congrégation, rue d'Auteil, près de l'Esplanade, où se trouvait un lot de vieux bois. Comme le feu n'avait pas fait beaucoup de progrès, il suffit de quelques seaux d'eau pour l'éteindre. Il parait que les flammes auraient été communiquées par les cendres chaudes qui avaient été déposées dans l'appartement en question.

Le même jour vers dix heures du soir, il y a eu une alarme de feu à St. Roch. Heureusement que l'on ne tarda pas d'apprendre qu'elle était fausse. —*Canadien.*

—On mande de Caledonia (Wisconsin) qu'il vient de mourir dans cette localité un vieillard âgé de cent quarante ans; le nom de cet archi-patriarche était Joseph Crête né à Détroit, (Michigan en 1725. Il était par conséquent venu au monde 7 ans avant Washington; Il avait cinquante ans lorsqu'éclata la révolution américaine et dès cette époque il fut exempté grâce à son âge, du service militaire. A la naissance de Napoléon 1er Crête avait quarante quatre ans. Il avait accompli sa soixante douzième année lors de la formation de la constitution fédérale. Enfin la naissance de Lincoln le trouva [illegible] quatre ans. Un pareil exemple de longévité dans les annales de l'histoire est rare. Il [illegible] demander de le prendre pour un de ces [illegible] dont certains chroniqueurs passent pour faire collection car l'extrait de baptême de notre invraisemblable patriarche se trouve à l'Eglise catholique française de Détroit où tous les incrédules peuvent en prendre connaissance. *L'ordre.*

—Il est décidé que le gouvernement [illegible] un campement de cadets militaires de toutes les parties de la province dans quelques endroits du Haut-Canada pendant le cours de l'été prochain. —*Idem.*

COUR CRIMINELLE.—Vendredi, le jury dans la cause de l'Italien Solari, accusé d'avoir incendié sa résidence dans la rue St. Vallier, a rendu un verdict de non coupable, puis la clôture du terme a été prononcé par le juge président.—*Idem.*

VOLS.—Vers deux heures, vendredi matin, des voleurs se sont introduits dans le magasin d'épiceries de M. [illegible], coin des rues Ste. Julie et d'Artigny, faubourg St. Louis, et ont enlevé pour près de 200 piastres d'effets; entre autres 2 caisses de thé 6 jambons, etc.—*Idem.*

—Des voleurs se sont introduits dans la nuit de samedi à dimanche dans la demeure de M. Bédard, avocat, située rue de la Couronne et ont enlevé à peu près 40 livres de beurre et un drap de lit. Ces effets se trouvaient dans un garde-robe dans la [illegible]. On suppose que sous prétexte de visiter les maisons à louer, les voleurs prennent connaissance des lieux et peuvent ensuite opérer leur vol avec plus de sûreté. Avis donc à ceux qui habitent des maisons à loner. —*Idem.*

—A propos du discours de l'Empereur voici quelques détails sur la façon dont les choses se passent à l'imprimerie impériale, pour garantir le secret de cet important document jusqu'à la dernière minute. Le discours est composé deux ou trois jours avant l'ouverture des Chambres par un certain nombre de Compositeurs choisis qui reste prisonniers à l'Imprimerie royale et ne peuvent avoir aucune communication avec le dehors. [illegible] modifié revient enfin la veille au soir revêtu du bon à tirer signé de la main de l'empereur [illegible] tirage à plusieurs centaines de mille exemplaires, en placords affiches pour Paris et la province. Tout le personnel de l'Imprimerie employé à cette besogne est rigoureusement consigné. A midi les rédacteurs envoyés par les différents journaux sont reçus dans un grand salon et attendent *sous clef* le premier coup de canon annonçant l'arrivée de l'empereur à la salle des Etats. Il est une heure; le canon tonne: chaque journaliste reçoit aussitôt deux exemplaires du discours impérial et se précipite vers la voiture qui l'attend. Fouette cocher! deux francs! trois francs, cinq francs de pour boire. C'est à qui arrivera le plus vite! gare devant! Le steeplechase commence, et l'honneur de la course est pour celui qui tient la tête comme à la Marche. —*Ordre.*

Naissance.

A Ste. Hélène de Bagot, le 7 courant, la Dame de J. M. Thyfault, Ecr., un fils.

Décès.

A Ste. Hélène de Bagot, le 7 courant, à 9½ heures du matin, Dame Marie Julienne O'Donaughue, âgée de 3[illegible] ans et 1 mois, épouse de J. M. Thyfault, Ecr., M. D.

Cette jeune Dame est succombée après quelques heures d'attaque d'esclampsie.

Jeune et aimée, elle était heureuse; la mort sans pitié l'a ravie à un époux inconsolable et à la population de Ste. Hélène pour qui elle était une amie et un ornement. Tout en respectant les décrets rigoureux de la Providence, une larme bien sincère et bien [illegible] ne peut pas accompagner ces lignes.

[illegible]

A St. Antoine, Rivière Chambly, le 2 du courant, la Dame de Charles Marsan Lapierre, un fils. Cet enfant a encore vivants ses deux grands-père et ses [illegible] grands grands pères et deux grandes grandes mères, qui se sont [illegible] pour célébrer la naissance du nouveau-[né].

NECROLOGIE.

Le 7 du courant, une respectable famille de Verchères était plongée dans le deuil par la perte de son chef.

Monsieur Joseph Geoffrion, était frappé au milieu de la nuit d'une attaque d'apoplexie foudroyante au moment où il venait d'arriver d'une veillée chez l'un de ses fils.

Ce respectable cultivateur était âgé de 67 ans et 8 mois. Sobre, ami de l'ordre et de la paix, il se faisait estimer de tous ceux qui avaient quelque rapport avec lui.

Par son travail, il avait su se gagner une belle aisance.

Le même jour, à 5 heures du soir, M. Cléophas Geoffrion était attaqué de paralysie.

Union Catholique.

Les Membres de cette Société sont priés de se rappeler qu'il y aura Dimanche, à la réunion ordinaire, une discussion sur cette question:

1° Les désavantages de la Presse.
M. A. KEROACK

2° Les avantages de la Presse
M. A. BERNIER.

VENTE PAR LE SHERIF, ST. HYACINTHE

G. T. Barthe vs Louis Lagassé. Vente de terre à St. Judes, le 19 février 11 h. a. m.

Germain Dyon vs Lemaître Duaime. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

Eucher S. Dufort vs J. Bte. St. Denis. Vente à Acton de plusieurs terrains situés à St Liboire le 23 février 2 h. P. M.

Pour le mois de mars.—Louis Dubreuil vs Pierre Siebenne. Vente de terre à St. Césaire le 13 mars 11 h. a. m

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté [illegible] égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa 9 Février, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 28 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DU *COURRIER*, St. Hyacinthe, 3 février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Guertin sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier.*

30 novembre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, a vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 15 Mai, 1864.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux faits.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont :

1o. Les soldats incapables de travailler; **2o.** la veuve; **3o.** Les orphelins au-dessous de seize ans; **4o.** La mère si elle était supportée par le soldat mort; **5o.** Les Sœurs orphelines si elles étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé qu'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Quand les demandes sont favorablement reçues, il sera émis des certificats pour les montants dûs, par le Département à Washington, payable à l'appliquant ou à son ordre, lesquels seront payés par cette Agence.

Toutes communications devront être adressées :
E. L. SNOW, Agent conjoint,
Montréal.

Montréal, 30 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,



informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchettes, Caques, &c. &c.

Elle aura toujours en main un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort, vis-à-vis le marché, de ST. HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'endroit appelé

St. JOSEPH,

CONTENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carde et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes, pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $18,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £840,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montréal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se ressentir du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS, &c,* à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les energistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Marché—St. Hyacinthe.

[illegible]



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale [illegible] pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.
[illegible] MONTREAL.

5 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps, économiques [illegible]

[illegible]

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est le seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancienne paquet jaune et se détailleront à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS   CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amerique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse est le premier à établir ce fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la meme harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissit, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors epuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre sous vos mains une medecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi produisent ejectent la corruption du sang par le [illegible]. La quatrieme est un cathartique qui aide les autres elements de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Avertissement.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites. Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Bailey, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac-simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.

Seuls propriétaires, Brockville, C.W. et N. Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes. 25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'une demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIETE DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine Session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulé, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de ranges pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Range de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas ou il y en aurait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier. 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
232, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.

[illegible]



DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et conferent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D., Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux devenus mornes, les prunelles élargies; un demi-cercle bleu courant le long de la paupière inférieure; le nez enflé; la lèvre supérieure enflée; des maux de tête fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles; une secrétion de salive inusitée; [illegible] une appétit vorace; avec une sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres [illegible]; des douleurs [illegible] dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé; les selles glaireuses, et souvent accompagnées de sang (hémorroides); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet; sommeil troublé et agité, avec grincement de dents; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling (15 cents) par paquet, ou 50 (40 cents) pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. M. Henry & Sons—Lymans, Clare & Co—Kerry Fres. & Crathern—Lamplough & Campbell, Montréal, C. E.; [illegible], London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

JOURS DE PUBLICATION : Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, payables d'avance.
ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis — Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H. J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADES ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 20 Février 1866. — No. 98

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant le lots No 7 et 8, dans le 11ème rang, d'une etendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriéte est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques batisses, savoir : une bonne maison en bois de 26 pieds sur 36, bien finie, propre, et peinturee—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dessus construites en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une francaise et l'autre anglaise à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
North Shefford.

7 février 1866.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.
Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot **28, 29, 31, 32,** avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. **7.**

Dans le 3ième Rang ½ Sud-Ouest No. **8.**

Dans le 3ième Rang No. **8.**

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. **19** et **21**.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espere recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabe, 8 août 1865.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse ; Articles de Fantaisie ; Jouets d'enfants depuis 1 sou a une piastre ; Albums ; Statues ; Porcelaines ; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe ; Cartes à jouer ; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mme Desforges de recevoir [illegible] de Montréal et d'ailleurs qui voudraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en general qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernierement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, etre l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie a toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. [illegible] BACHAND.
1er Juin, 1861.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sire.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Lhéritier, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR., AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 193, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865

Acte concernant la Faillite, 1864.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir à son domicile à St Charles, dans le District de St. Hyacinthe, le Vingtième jour de Février prochain à DIX Heures de l'Avant-midi, afin de recevoir un etat de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

LOUIS BEAUCHEMIN.

St. Charles, 23 Janvier 1866.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

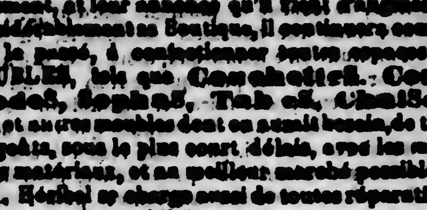
Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT !

14 Septembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

Salon de Barbier.

—o-o—

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, au public en général, et à toutes les places environnantes, qu'il est de retour dans St. HYACINTHE, apres une absence de CINQ ANS. Inutile de dire qu'il n'a pas oublié la manière de **Couper les Cheveux** et de **faire la Barbe**, comme auparavant il **Repassera les Rasoirs**, afin de permettre aux gens de se faire la barbe avec facilité. Pendant Cinq Années de pratique dans les GRANDES VILLES, telle que le RUISSEAU MIGEON, et la Ville de la BARBOTTE, il s'est perfectionné à en l'art de travailler les Perruques pour Hommes et Femmes.

Il sollicite la Clientele de tous ceux qui voudront bien le patronise r. Il tient son atelier dans L'HOTEL tenu par M. GUERTIN, vis-à-vis le

PALAIS DE JUSTICE.

Ne vous trompez pas, à l'Enseigne des TROIS COULEURS. **EXCHANGE HOTEL.**

JEAN B. LECLAIR.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, LUNDI, le VINGT-SIX FEVRIER PROCHAIN, à DEUX HEURES de l'Après-Midi ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désigné comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur six de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, d'un côté a Joseph Armstrong et d'autre côté a André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX,
N. P.

St Jude, 13 Janvier, 1866.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

III

(*Suite.*)

Cassius avait mis immédiatement sa pensée à exécution et pendant que ses compagnons furetaient dans tous les coins, il introduisait successivement ses mains dans toutes les poches de Jacques tous et faisait passer dans les siennes tout ce qu'il y trouvait.

—Voilà l'affaire, dit-il en tirant deux grosses clefs attachées ensemble par un petit morceau de ficelle.

—Hola ! hé ! les autres ! s'écria-t-il à plusieurs reprises d'une voix qui se perdit comme un roulement lugubre à travers la plaine.

Et comme nul ne répondait, il prit la lumière et alla rejoindre ses compagnons.

A peine avait-il disparu, qu'un homme s'avança doucement au milieu de l'obscurité et s'approcha du lit sur lequel était étendu le marquis de Savernoy.

Après avoir regarde de tous côtés avec inquiétude, cet homme se pencha sur le vieux gentilhomme et lui dit très-bas :

—M. le marquis, pouvez vous m'entendre ?

C'était la même voix qui avait déjà prononcé ce mot : l'*avenir*, signe de ralliment auquel nous avons vu que le marquis de Savernoy aussitôt répondit : *France.*

Le blessé fit un mouvement en le reconnaissant, et tourna la tête du côté où cette voix s'était fait entendre.

L'inconnu sentit ce mouvement plutôt qu'il ne le vit, et se penchant plus près encore, il ajouta :

—Avez vous encore la force de vous soutenir un peu et de marcher ? Il n'y a pas un instant à perdre.

Le marquis essaya de se soulever en s'appuyant sur ses deux mains, mais il retomba presque aussitôt sans forces et murmura d'une voix épuisée :

—Je ne puis pas.

—Eh bien ! je vais vous porter, dit l'homme ; passez seulement vos deux bras autour de mon cou et que Dieu nous soit en aide !

Le marquis tourna ses yeux éteints vers ce libérateur inconnu.

—Merci... merci..., reprit-il, vous vous perdriez sans pouvoir me sauver... Je n'ai plus de forces... vous le voyez... même pour soulever mes deux bras... Ces hommes ne tarderaient pas... à... nous atteindre ; et vous payeriez... de votre vie... votre... généreux... dévouement.

Le marquis avait prononcé ces dernières paroles en s'arrêtant à chaque mot.

—Qu'importe ? dit l'inconnu je suis fort.

Et il souleva dans ses bras robustes le vieillard dont la tête retombait blême et inanimée, ainsi qu'une branche à moitié coupée par la hache du bûcheron.

Mais au même moment on entendit les pas des jacobins qui remontaient.

—Il n'est plus temps murmura le marquis monsieur .... laissez moi Dieu veut que je meure.... je mourrai.... Partez.... prévenez mon fils si vous le pouvez.... et remettez-lui une petite clef que vous trouverez dans ma poche à droite.

—Malheur dit l'homme en laissant retomber le corps sur le lit ; car Cassius et ses compagnons rentraient chargés de bouteilles de vin.

D'un mouvement plus prompt que l'éclair, il mit la main dans la poche droite du marquis, en retira une petite clef, puis se penchant une dernière fois sur le mourant :

—Espérez encore, M. le marquis, lui dit-il à voix basse.

Et avant que la lumière n'eût trahi sa présence, il disparut par la porte extérieure ; puis glissant le long de la maison, il se perdit bientôt dans l'obscurité, derrière des touffes de broussailles. Il etait temps ; car les nouveaux hôtes de la *Maison Jaune* vinrent prendre possession du cabaret. Ce fut alors une confusion de paroles, de rires et de chants qui insultaient honteusement à ces deux hommes morts gisant sur la pierre, et à cet homme mourant qui attendait silencieux et résigné que la volonté de Dieu éteignit le dernier souffle de vie dans sa poitrine.

Ici commence une de ces scènes terribles à raconter que la revolution a écrite dans ses hideuses annales.

Aussi avant de la retracer nous tenons à ce que l'on sache bien qu'elle n'a pas pris naissance dans l'imagination de l'écrivain et qu'elle est gravée ineffacablement comme un héritage de terreur dans plus d'un souvenir. Le passé est une leçon et nous vivons dans un temps où il est bon d'en rafraîchir la mémoire à quelques-uns.

Le produits de la nouvelle excursion avait été rangé sur la table ; alors ces hommes avides de vin autant que de sang se vautrèrent à l'entour.

Cassius levant son verre porta le premier toast.

—A la république une et indivisible ! et au citoyen Robespierre son digne représentant sur la terre !

Les toast suivirent comme dans la mer une vague ensuite une autre.

Chacun de ses hommes réveillés un jour républicains par les grâce seule de leurs passions personnifiaient dans leurs libations cette république naissant qui se rua sur la France semblable au torrent débordé qui dévaste au loin les campagnes, ne laissant autour de lui que ruines et débris.

—Mort aux riches et aux nobles ! disait celui-ci en emplissant son verre qu'il avalait d'un seul trait, car la révolution était un livre de mort dans lequel chaque couteau devait apporter sa goutte de sang.

—A l'extinction de tous les priviléges!... hurlait le colosse récemment baptisé *Scévola* par Cassius.

Insensés qui ne comprenaient pas qu'il usaient, eux, du privilège des bêtes féroces, qui, la nuit, versent le sang au milieu des forêts.

—A la liberté !.... criait un autre, oubliant que la liberté n'est pas une prostituée que l'on traîne ainsi de cabarets en cabarets dans la lie du vin qui découle des verres, et dans les ruisseaux de sang qui découlent des bêtes [illegible].

—A la mort des monarchiens, qui payent des soldats pour assassiner le peuple !.... s'empressa d'ajouter un autre.

Evidemment, celui qui portait ce toast répétait une de ces phrases toutes faites que les jappeurs de clubs hurlaient d'une voix tonnante, et avec lesquelles on enivre les têtes inintelligentes aussi bien qu'avec des brocs de vin.

—Voyez-vous camarades ! disait Cassius que chacun sans savoir pourquoi écoutait avec une sorte de respect le pays ne sera vraiment et carrément républicain que s'il ne reste plus un seul de ces aristocrates maudits. Il faut que tout le monde soit frère ; les mauvais on le saigne on le noie ou on les pend ; c'est pour ce que le brave citoyen Obrier le vrai patriote nous a dit : Allez, faites ce que vous voudrez et attrapez-en tant que vous pourrez.

Cette allocution toute jacobine fut reçue d'unanimes approbations.

Cassius devenait évidemment le héros de la sans-culotterie ; aussi tous les verres se levaient et le terrible refrain : *Ça ira !... ça ira !....* chanté à gorge déployée, fit trembler les vitres de la *Maison Jaune* et résonner l'échos silencieux de la campagne.

Déjà les fumées du vin enivraient les cerveaux ; les yeux démésurément ouverts avaient ce regard fixe que donnent seules la folie ou l'ivresse ; les têtes lourdes et chancelantes commençaient a s'appuyer sur les mains, comme si elles eussent trop lourdes pour supporter leur propre poids, et des mots sans suites grondaient dans les bouches avinées, ainsi que le tonnerre lointain qui annonce un orage et monte lentement vers le ciel.

—Et l'aristocrate ! le ci-devant !... cria tout à coup un des héros de cette nuit sanglante.

Ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie, le premier coup de fusil qui commence la bataille.

—Et l'aristocrate !.... répétèrent toutes les voix comme un chant sinistre.

—Il faut qu'il boive avec nous ! dit un autre en lançant du côté du lit une bouteille qui alla se briser avec fracas contre le mur.

L'idée parut originale et plut à la majorité, car toutes les voix, et principalement celle de Cassius, se mirent à crier à tue tête :

—A table, l'aristocrate !.... à table, l'aristocrate !

Pauvre marquis de Savernoy, lui, le fidèle serviteur de la royauté assassiné, étendu sur ce lit de douleur, entendait il ces cris de joie, ces menaces et ces malédictions ? ou bien la volonté du ciel avait-elle permis que son âme s'envolât sans lui faire souffrir cette dernière torture ?

—Il est mort !.... dit un des hommes, qui l'avait soulevé par la moitié du corps dans ses bras robustes.

—Allons donc reprit Cassius qui se dirigeait en chancelant vers le lit tu ne sais ce que tu dis ; un aristocrate ne meurt pas comme cela.

Puis prenant les deux bras du marquis de Saveraoy il le secoua rudement.

La douleur arracha au mourant un gémissement plaintif et il ouvrit faiblement les yeux.

—A la bonne heure ! fit Cassius ; je savais bien qu'il était trop poli ce marquis pour s'en aller sans nous dire adieu.

Et le prenant par les pieds tandis qu'un autre tirait hors du lit le reste du corps il assit le vieux gentilhomme sur une chaise devant la table.

Mais les forces épuisées du blessé firent que son corps se plia en deux, comme une branche brisée, et que sa tête, le long de laquelle ruisselaient des gouttes d'un sang tiède, alla frapper rudement sur la table.

—Il s'agit, marquis, de rester plus poliment à table, ricana Scevola.

Comme le vieillard ne bougeait pas, il ramassa des cordes qui se trouvaient a terre et l'attacha à sa chaise par le milieu du corps.

Le marquis, dont les yeux étaient ouverts, promena lentement son regard calme et résigné sur ses assassins ; puis, comme dut faire le Christ sur la croix, prêt à tout souffrir, il laissa retomber ses paupières sur ses yeux, sans que ses lèvres eussent proféré une plainte, sans que sa poitrine eût laissé échapper un gémissement.

Il savait bien qu'il ne pouvait se soustraire ni aux insultes, ni à la mort; c'était le partage de tous ceux qui tombaient dans les mains de ces forcenés ; mais il ne voulait pas leur donner la joie de voir son front rougir sous les outrages ou son visage se crisper sous la douleur.

Lorsque le vieux marquis fut ainsi attaché à leur table d'orgie, tous les verres se remplirent de nouveau : mais les mains étaient mal assurées, et le vin coulait en ruisseaux rougeâtres le long des inégalités du bois.

—Allons, monseigneur l'aristocrate, dit Cassius en posant devant le marquis un verre rempli de vin, nous buvons à ta santé, fais-nous raison !

Le marquis restait silencieux.

—A ta santé, marquis de Savernoy ! m'entends-tu ? répéta Cassius d'une voix que la colère rendait tremblante.

—L'aristocrate ne veut pas boire avec des jacobins ! interrompit un autre en tendant vers le marquis ses deux poings fermés.

Le vin avait échauffé la tête de Cassius.

—Boiras-tu damné marquis ? s'écria-t-il en se penchant sur lui de manière que le souffle aviné de sa respiration frôlait le visage du vieillard. Tu sais bien que tu nous appartiens ; fais ce que je te dis ou sinon !...

Le visage du marquis restait impassible et ses yeux continuellement fermés semblaient se refuser à regarder cette scène honteuse, à laquelle on l'avait traîné comme à un dernier supplice.

Tous les verres étaient levés.

—A ta santé marquis de Savernoy ! répétèrent encore une fois toutes les voix.

Et Cassius saisissant le verre placé devant le marquis lui jeta au visage le vin qu'il contenait en s'écriant d'une voix plus haute que toutes les autres :

—A ta santé marquis de Savernoy !

Devant cet immense outrage, devant cette indigne insulte tous les traits du vieillard frémirent convulsivement, il ouvrit démesurément les yeux, recueillant toutes ses forces et toute son énergie dans le regard qu'il lançait à ces lâches insulteurs ; puis sa tête se releva lentement vers le ciel, et si des hourras frénétiques n'eussent pas accueilli l'action de Cassius, on eût pu entendre la voix du marquis murmurer tout bas :

—Seigneur ! Seigneur ! votre divin Fils sur la terre fut flagellé par les Juifs....

Et quand il courba la tête sous cette pieuse résignation, les gouttes de son sang ruisselaient sur ses joues pâlies, côte à côte avec les gouttes de vin.

Mais, on doit bien le penser, la brillante inspiration de Cassius avait soulevé trop d'acclamations victorieuses pour ne pas trouver des imitateurs.

Caracalla, jaloux de mériter son nom romain, s'avança vers le vieillard, et après avoir rempli une seconde fois le verre qui était devant lui, il le lui lança de nouveau au visage en répétant d'une voix ironique :

—A ta santé, marquis de Savernoy !

Cette fois le visage du vieillard, immobile et pâle comme celui d'une statue de marbre, ne décéla aucune émotion à ce nouvel outrage. Pas un frémissement dans les traits ; seulement sa pensée, plus complètement encore que la première fois remonta tout entière vers le ciel, et il murmura au fond de son cœur :

—Les Juifs lui ont craché au visage....

Ce fut alors au tour de chacun de reprendre ce verre vide de le remplir et de le jeter à la face de cet homme dont les blessures avaient épuisé toutes les forces et que des liens retenaient cloué à sa place.

A chaque insulte nouvelle le marquis remplissait en lui-même sa noble indignation et quand *Scévola* voulant utiliser ses forces herculéennes, posa sur sa tête chauve une de ses larges mains lui déchirant la peau avec ses ongles, pendant que de l'autre il lui jetait à travers la figure son verre rempli de vin le vieux marquis murmurait pieusement entre ses lèvres :

—Seigneur ! Seigneur !.... ils l'ont couronné d'épines.

C'était une de ces scènes terribles que la plume ne peut retracer que faiblement, impuissante qu'elle est devant de semblables tableaux.

Les chants succédaient aux cris et déjà tous les héros de cet horrible épisode avaient peine à se soulever et se traînaient en chancelant autour de la table, lorsque tout à coup un homme haletant, hors d'haleine, s'élança au milieu d'eux.

Cet homme poussa un long cri de joie en apercevant le marquis de Savernoy.

Cet homme, c'était Antoine Obrier.

—Il est mort !... il est mort !...s'écria-t-il d'une voix tremblante en s'approchant du vieillard dont la tête était entièrement penchée sur sa poitrine où coulaient ensemble le vin et le sang.

—Nous sommes en train de lui donner sa dernière bénédiction, citoyen Obrier, dit Cassius qui essaya de se soulever, mais qui retomba sur sa chaise.

—Trop tard !.... trop tard !.... murmura Obrier en se prenant le front dans ses deux mains.

George était sur le seuil.

On ne saurait rendre l'expression de son visage ; on y lisait le combat intérieur qui se livrait dans cette nature franche et énergique ; on sentait la répulsion de tout son être en face de telles horreurs ; et à côté de cette répulsion, la conviction de sa pensée qui luttait et ne voulait pas rendre l'idole de son cœur responsable de tout le sang qui coulait.

Cassius avait reconnu son ami George arrêté sur le seuil ; aussi avait-il de nouveau fait d'héroïques efforts pour se soulever, et, se traînant le long du mur, il était enfin parvenu jusqu'au jeune homme, qui, tout entier plongé dans cette lutte de ses pensées, ne l'avait point aperçu.

—C'est toi, mon Brutus !.... mon vrai Brutus ! lui dit-il en lui appuyant ses deux mains sur l'épaule ; tu vois qu'en ton absence on a fait de bonne besogne.

George laissa tomber sur Cassius un regard indicible et le repoussa légèrement.

Quelque faible que fût ce mouvement, il faillit faire tomber l'ivrogne à la renverse.

—Quoi !.... quoi !.... murmura celui-ci en reprenant, non sans peine, son équilibre compromis, tu repousses Cassius.... ton ami Cassius.... qui t'a fait connaître.... ce digne citoyen Obrier.... Brutus.... c'est moi ! tu me fais de la peine.... Veux-tu un verre de vin !.... Viens.... viens boire avec ce vieux Cassius... Le vin, c'est l'ami de l'homme... libre.

Et tout en laissant tomber de ses lèvres ce déluge de paroles, il se cramponnait au bras de George et cherchait à l'attirer vers la table.

—Laisse-moi, lui dit George le plus tranquillement qu'il lui fut possible.

—Tu me fais beaucoup de peine répétait Cassius, qui tenait considérablement à son idée. C'est égal, mon Brutus je t'aime... je t'aime... je t'aime... parce que tu as une... jolie sœur, une fameuse déesse de la liberté... Comment l'appelles-tu... ma déesse... ta déesse... notre déesse !...

George le laissait parler sans lui répondre et celui-ci eût continué longtemps si un nouvel incident n'eût changé la scène qui se passait en ce moment dans le cabaret.

Obrier s'était, on l'a vu, avancé devant le marquis, et debout en face de cet homme qu'il croyait un cadavre, il le contemplait silencieusement, comme s'il se fut réjoui de la pâleur livide répandue sur tous ses traits, et des traces des insultes sans nombre dont on avait abreuvé son agonie.

Tout à coup il tressaillit, car le marquis de Savernoy avait fait un mouvement.

—Il n'est pas mort ! s'écria-t-il en saisissant de ses deux mains les deux bras du vieillard. Il n'est pas mort !...oh ! oh !... marquis de Savernoy, peux-tu m'entendre encore ?

A cette voix nouvelle, inconnue, le vieillard ouvrit machinalement les yeux et les fixa sur celui qui venait de lui parler.

—Vivant... vivant !... s'écria Obrier avec un frémissement de joie qui fit trembler tous ses membres. Sortez tous ! il faut que je parle seul a cet homme.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI, 20 FÉVRIER 1866.

Assemblée de la Société St. Jean-Baptiste.

Un avis publié depuis quelques jours convoquait, le 14 février au soir les membres de la Société St Jean-Baptiste de Montréal, au lieu ordinaire de ses réunions, pour adopter des résolutions relativement à la mort de Messire Granet et à celle de M F. X. Garneau.

Un bon nombre des premiers citoyens de cette ville ont répondu à cet appel. Dans l'assistance on remarquait l'hon. Proc. Gén. Cartier, l'hon. M. Chauveau, l'hon M. Dorion, MM. Cherrier, C. R, Drs. Meilleur, Trudel, Beaubien, Giard et Globensky, R. Bellemare, C. A. Leblanc, F. P. Pominville, Joe Beaudry, D. David.

Ces messieurs avaient voulu témoigner, par leur présence, de l'importance qu'ils attachaient à cette démonstration de reconnaissance et de regret envers deux hommes dont les noms seront prononcés avec tant de respect et de vénération; dont l'un personnifiait davantage le prêtre zélé, savant et modeste, l'autre le citoyen patriotique, amoureux de la gloire de son pays jusqu'à lui sacrifier son travail de plusieurs années, et à réhabiliter, à force de patientes recherches l'honneur d'une noble et vaillante race qu'on voulait rabaisser encore parce qu'elle avait été vaincue.

A 8½ heures, l'hon. M Chauveau, président de la Société St. Jean-Baptiste, prit le fauteuil, et M J. U. Robillard agit comme secrétaire.

Il n'est pas besoin, dit M. le Président en ouvrant la séance, de parler bien longuement pour exposer les motifs qui ont fait convoquer cette assemblée des officiers de la société St. Jean Baptiste. Dans un pays comme le nôtre où les hommes qui rendent les plus grands services à leurs concitoyens en retirent si peu de profits pour eux-mêmes, il est juste que du moins la société se montre reconnaissante lorsqu'ils ont disparu d'au milieu de nous. Notre société canadienne a été cruellement éprouvée depuis quelque temps. L'an dernier trois de nos premiers citoyens nous étaient enlevés lorsque nous croyions pouvoir compter encore sur leurs talents et leurs services. Aujourd'hui un nouveau malheur nous réunit dans cette même salle où nous sommes venus il y a quelques mois à peine témoigner de nos regrets et de notre douleur. Ce sont d'abord les catholiques de Montréal qui pleurent un homme, comme il s'en rencontre souvent parmi le clergé catholique, nous pouvons le dire à la gloire de notre religion, mais dont le mérite ne saurait jamais être assez apprécié.

Nous avons une grande preuve de la force de nos institutions en voyant ainsi sortir du silence et de l'infériorité relative des hommes modèles pour la mission qui leur échoit. Ils se révèlent par leurs actes, et portés tout à coup à de hautes fonctions, la renommée qui résulte de leur conduite s'étend avec la reconnaissance générale dont ils sont l'objet. Tel a été M. Granet.

Humble professeur, il fut appelé deux fois à la présidence de cette grande association deux fois séculaire et qui est aujourd'hui une des forces sociales de ce pays.

Mais quelques grandes que fussent les difficultés sans nombre qui se rattachent à une administration aussi vaste et aussi compliquée, à une administration qui règle les deux plus importants budjets de cette ville, M. Granet se montra à la hauteur de la mission à laquelle la Providence paraît l'avoir destiné. Ainsi messieurs. vous avez été témoin de son zèle et de son dévouement.

Cependant, les devoirs de son état n'absorbaient pas tellement son travail qu'il ne put donner un concours aussi actif que zélé à toutes les entreprises se rattachant au progrès des sciences et des lettres. C'est à lui que l'on doit la création du Cabinet paroissial et de l'Echo du Cabinet, qui sont aujourd'hui deux institutions sociales de cette ville.

Mais par malheur pour nous, M. Granet voulut continuer ses études sans prendre conseil des symptômes d'affaiblissement qui le menaçaient. C'en était trop. Vieilli avant l'âge par l'étude et le travail, il a été enlevé d'au milieu de nous lorsqu'on espérait encore qu'il passerait de longs jours au milieu de citoyens qui l'entouraient d'une reconnaissance si respectueuse.

Québec a été également atteint dans ses affections les plus chères. Un citoyen de cette ville vient de mourir, qui avait abrégé ses jours par des travaux incessants qui lui ont permis de laisser un monument impérissable de ses fructueux travaux. Puis M. Garneau n'a pas été seulement un historien, il fut encore un poëte de distinction, et on peut dire de ses écrits en ce genre qu'ils sont réellement pleins d'originalité. M. Garneau n'était pas seulement un citoyen de Québec, c'était un citoyen du Canada. Il laisse une famille non pas dans la gêne, mais dans une position qu'on ne peut comparer avec les services rendus à ses compatriotes par le chef bien aimé que cette famille vient de perdre.

Québec a pris l'initiative d'une souscription destinée à laisser à la famille de cet honoré citoyen, un gage de gratitude ; en même temps un monument serait élevé qui ferait connaître que nous apprécions nos grands hommes. Nous sommes certains que Montréal saura répondre d'une manière digne à l'appel qui est faite. Tous ceux qui ont connu M. Garneau, qui l'ont vu forcé de mener de front de si graves et si importantes occupations, savent quels obstacles il a eu à surmonter. Tour à tour officier de banque et greffier de la cité, il lui fallait employer ses veillées et parfois ses nuits, pour tâcher de faire un livre dont nous avons raison de nous glorifier. Oui, on peut dire en toutes lettres que son *Histoire du Canada* a été le fruit de ses veilles. Les recherches, les dépenses, les voyages, rien ne lui coûtait quand il s'agissait de perfectionner son histoire à laquelle il a si glorieusement attaché son nom. C'est une occasion très heureuse qui se présente pour témoigner de la reconnaissance due à ces pionniers de la science, à ces martyrs du patriotisme.

L'hon. M. Cartier se leva alors et proposa la résolution suivante, secondé par M. le Dr. Trudel, et il fut résolu :

Que l'association St. Jean-Baptiste de Montréal a appris avec une vive douleur la mort du regretté M. Granet, Vicaire-Général et Supérieur du Séminaire St. Sulpice de cette ville et Curé de cette paroisse, et qu'elle désire témoigner son respect pour sa mémoire, et son admiration pour les grandes qualités, la sagesse, la science, la modestie et les vertus vraiment chrétiennes dont ce digne prêtre a donné l'exemple à cette ville et au pays pendant les dix années qu'il a passées à la tête de cette importante maison et de cette vaste et populeuse paroisse.

L'hon. M. Cartier accompagna cette résolution de quelques remarques que nous allons tâcher de reproduire.

Peu d'observations sont nécessaires, dit-il, après les paroles pleines d'éloquence et de vérité que nous venons d'entendre de la bouche de M. le Président, pour faire connaître les qualités éminentes du Supérieur du Séminaire, M. Granet. Dans cette mort, la religion et la société font également une grande perte. La direction des affaires du Séminaire de St. Sulpice à Montréal, est très grande et très difficile. A la prospérité de cette maison se rattache étroitement la prospérité de Montréal même.

Dans cette ville où tant d'églises sont érigées, où tant d'enfants pauvres sont nourris, habillés et instruits, tout vient de l'administration de cette importante maison. A voir la modestie et l'humilité des membres de cette corporation, on ne jugerait pas de la quantité de biens dont ils ont la propriété. Mais ce n'est pas ici qu'on peut le mieux apprécier l'organisation de cette société de St Sulpice, avec les services qu'elle rend à la société et à la religion ; car il n'est pas une de leurs paroles, pas une de leurs démarches qui ne tendent à ce but. Aussi, est-ce un grand bonheur pour Montréal de posséder une maison de nouveau une maison liée avec la grande maison de St. Sulpice en France. Et dans la douleur que nous éprouvons en voyant disparaître d'au milieu de nous un homme personnifiant si bien par sa modestie, sa science et ses vertus, la société qu'il présidait dans notre pays, il se mêle un adoucissement à nos regrets en pensant que la société renferme un grand nombre de prêtres modèles, vouant leurs jours au salut des âmes, aux progrès et à la gloire de la religion. En juin dernier, le jour de la fête Dieu, je vis dans les rues de la capitale de la France, défiler une procession de deux ou trois cents prêtres appartenant à cette maison tant aimée dans notre pays.

En voyant cette longue suite de Sulpiciens à la figure respirant l'intelligence et la paix, je pensai au Canada et je réfléchis sur l'avantage dont nous jouissons d'avoir au milieu de nous un bon nombre de ces prêtres modèles, remarquables en même temps par leur modestie, par leur science et par toutes les qualités qui honorent le sacerdoce. Dans une excursion que je fis dans une campagne de France, j'eus aussi occasion de connaître comment la Compagnie de St. Sulpice recrutait ses membres. Malgré le faible traitement accordé par le gouvernement français aux curés, chacun d'eux prend soin de l'éducation de quelqu'enfant qu'il choisit parmi les plus intelligents de la paroisse ; puis quand l'âge est venu, cet enfant est envoyé à St. Sulpice où il continue ses études sous une direction qu'il est peut-être destiné à illustrer plus tard. Voilà une des raisons qui fait que tous les prêtres de cette corporation sont si dignes d'admiration.

Les Sulpiciens ont eu une très grande part dans les progrès des Canadiens-Français ; et leur modestie a été telle, leur tact a toujours été si grand, leur zèle a toujours été si désintéressé, que jamais la moindre jalousie ne s'est produite de la part des autres races ou des autres croyances qui habitent cette ville.

La seconde résolution proposée par C. S Cherrier, Ecr., C. R., secondée par R. Bellemare, Ecr., é ait comme suit:

Que cette société assistera en corps aux funérailles du regretté défunt et que le président et le secrétaire de cette association seront chargés de transmettre aux Messieurs du Séminaire copie de la précédente et de la présente résolution avec les assurances de la part très-vive que nous prenons au deuil qui afflige maintenant cette vénérable maison, à laquelle Montréal doit en grande partie sa fondation et tant d'autres bienfaits.

En m'associant à ce tribut de gratitude et de respect, dit M. Cherrier, je ne remplis qu'un devoir de reconnaissance. Depuis que M. Granet était rentré dans la solitude dans laquelle il a vécu longtemps, j'ai eu souvent avec lui des rapports d'affaires, et j'ai été à portée d'apprécier ses grandes et belles qualités, ses vertus et ses manières qui avaient créé entre nous des relations d'estime, de respect et même de cordialité. Il a même, dans une occasion solennelle, en présence d'un auditoire nombreux, distingué, été assez bon pour m'exprimer publiquement sa reconnaissance.

Messieurs, pour faire ici le tableau de ses vertus sacerdotales et chrétiennes que vous avez tant admirées chez lui, pour faire ressortir ses connaissances aussi solides qu'étendues, pour découvrir les trésors de son érudition et pour faire remarquer avec quelle force de jugement il avait approfondi tous les secrets de la philosophie et de la théologie, il me faudrait plus de temps que je n'en ai à ma disposition.

Je ne veux signaler à votre respect et à votre vénération, que quelques unes des qualités qui le distinguaient particulièrement. Plein de sévérité pour lui, M. Granet n'avait jamais que l'indulgence pour les autres. C'est ainsi qu'il s'est ramassé des trésors de reconnaissance,

Il serait difficile, dans cette circonstance, de passer sous silence la complaisance signalée avec laquelle M. Granet a bien voulu se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée de faire une lecture à cet institut. Il exposa sur l'existence du mal des idées et des jugements qui [illegible] le philosophe et le métaphysicien profond.

Pendant longtemps, M. Granet s'est vu dans la solitude pour former des élèves au sacerdoce et leur inculquer la pratique de toutes les vertus qui distinguent tout la maison de St. Sulpice. J'espère que la bonté, et les autres qualités qui le distinguaient seront mentionnées dans la biographie qui devra être publiée. La sympathie, la charité, l'amitié portée à toutes les bonnes œuvres et à toutes les entreprises utiles lui avaient concilié l'estime et le respect de tous les citoyens de cette ville. En prenant l'initiative et en payant ce tribut de gratitude à un prêtre dont la mémoire sera en si grande vénération la société St. Jean-Baptiste s'est acquis de nouveaux titres à la reconnaissance des citoyens.

M le Dr. Meilleur proposa ensuite, secondé par l'Hon. A. A. Dorion, la résolution suivante :

Que cette association a appris avec une vive douleur la mort de François X. vier Garneau, Ecr., de Québec, dont les œuvres littéraires et historiques ont fait tant d'honneur à la nationalité franco-canadienne et qui s'était dévoué avec tant de courage et de persévérance à la noble tâche d'élever un monument aux faits héroïques de nos ancêtres.

M. le Dr. Meilleur fit [illegible] l'éloge de M. Garneau [illegible] les regrets que le peuple Canadien et surtout les Canadiens de Montréal, devraient éprouver par suite de la perte des deux hommes distingués dont l'assemblée avait applaudi les éloges [illegible] par les orateurs précédents.

Il fut ensuite proposé par J. A. Plinguet, Ecr., secondé par P. A. Gareau, Ecr. :

Qu'une souscription nationale soit organisée dans le but d'offrir à Madame Ve. F. X. Garneau, un témoignage de la gratitude publique, pour les services rendus au pays par M. F. X. Garneau, et afin d'élever un monument funèbre à la mémoire de l'historien du Canada.

Proposé par Romuald Trudeau, Ecr., secondé par F. David, Ecr. :

Qu'un comité soit nommé pour organiser cette souscription et correspondre avec le comité de Québec formé dans le même but.

Proposé par C. A. Leblanc, Ecr., secondé par Jos. Beaudry, Ecr. :

Que la résolution précédente soit mise à exécution par le comité de régie de la St. Jean-Baptiste.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées, les procédés se terminèrent vers dix heures.

Funérailles du Rév. M. Granet.

On lit dans la *Minerve* du 16 février :

Le clergé tout entier du pays, représenté par ses membres les plus distingués, ainsi que les citoyens de cette ville et tout le public ont voulu, dans la dernière et solennelle démonstration des funérailles, ajouter personnellement le témoignage de leur estime aux éloges funèbres prodigués a si juste titre sur la tombe de l'illustre et vénéré défunt, le Révd. M. Granet.

Malgré une affreuse tempête de neige et de vent, la vaste enceinte de Notre-Dame était, hier matin, littéralement remplie de fidèles.

Les lugubres draperies rattachées à la voûte étaient suspendues au-dessus de la nef; le chœur était tendu de noir ; un dais richement orné, qui couronnait le catafalque, témoignait du goût et des efforts des Sœurs Grises.

Dans le chœur, on ne comptait pas moins de deux cent vingt prêtres ou ecclésiastiques.

Voici la liste des officiants :

Mgr. de Montréal ; célébrant.

Prêtre assistant : M. Trudeau, V. G.

Diacres assistants : Mgr. Desautels, C. S. et honoré SS. Pie IX, curé de Varennes.

M. Chs. Lenoir, Directeur du Collége de Montréal.

M. Toupin, SS., Diacre. }
M. Delavigne, SS., S.-Diacre. } d'office

M. Tranchemontagne, SS., Maître des cérémonies.

Parmi les assistants, on voyait :

Mgr. Horan, évêque de Kingston.

Mgr. d'Hamilton, Mgr. de Toronto, Mgr. de Burlington, Mgr. de Portland et Mgr. de Chatham avaient annoncé, par dépêches télégraphiques, que des raisons majeures les empêchaient de se rendre aux funérailles.

Evêché de Montréal —M. Paré. Chanoine Primicier ; M Plamondon. Chanoine ; M. Leblanc, Id ; M. Valade, Chap ; M. Lamarche, Id.

Archevêché de Québec :—M. C. T Cazeau, V.G.

Séminaire de Québec :—M. Taschereau, V. G., D. D, Supérieur du Séminaire et Recteur de l'Université ; M. Charest, curé de St. Roch ; M. Laverdière.

Evêché de St. Hyacinthe :—M. Raymond, V.G., Supérieur du Séminaire ; M. Dufresne ; M Moreau, Secrétaire de l'Evêché

Etrangers.—M. Dollard, V. G., de Kingston ; M. Brouillette, V. G., de Nesqualy ; M Proulx, Chap. des troupes de S. M., à Toronto.

Clergé de St. Hyacinthe.—M. Lecours, curé de Notre-Dame à St. Hyacinthe ; M. Resther, curé de St. Athanase ; M. Leclerc, curé de Stanbridge ; M. Girouard, curé de St Simon.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

RR. PP. Jésuites.—Le R. P. Perron, supérieur ; le R. P Vignon, Recteur ; le R. P. Baudry, le R. P Michel ; le R. P. Bertrand.

RR. PP. Oblats.—Le R. P. Antoine, supérieur ; le R. P. Desrochers, Supérieur de la maison de Québec ; le R. P. Tortel, supérieur du Séminaire d'Ottawa.

RR PP de Ste. Croix.—Le R. P. René, supérieur ; le R. P. Gatineau.

Ecole Normale.—M. Verreau, principal.

Séminaire de Ste Thérèse.—M. Dagenais, supérieur ; M. Nantel, Directeur.

Collége de l'Assomption.—MM. Vézina, Cabana et Dorais.

Collége Masson.—M. Gratton, supérieur.

Clergé.—M. Duranceau, ancien curé ; MM. les curés Lavallée, V. G., de St. Vincent-de-Paul ; Larocque, de St Jean ; Charland, de Beauharnais ; Tassé, de St. Rémi ; Thibault, de Longueuil ; Lebel, de Repentigny ; Drapeau, de la Longue-Pointe ; Groulx, de St Jérome ; Roux, des Cèdres ; Lesage, de St. Valentin ; Lussier, de Chateauguay ; Chevrefils, de Ste. Anne ; Turcot, de l'Ile Perrot ; Piché, de Lachine ; Bourgeault, de la Pointe-Claire ; Toupin, de la Rivière des Prairies ; Cousineau, de St Louis de Gonzague ; Lavallée, de St. Zotique ; Vinet, d'Ormstown ; Messieurs les Vicaires Allard, à Berthier ; Cassavant, à St. Timothée ; Lussier, à Chateauguay ; Perrault, à St. Jean.

Chapelains de Communautés —M. Huberdault, M. A. Valois, M. Maréchal.

Tous les Messieurs de St. Sulpice étaient présents

MM. les ecclésiastiques du Grand Séminaire étaient au nombre de 90.

Il ne serait guère facile de donner la liste complète des citoyens marquants qui s'étaient fait un devoir de rendre un dernier hommage au défunt. On y voyait les membres de l'Association St. Jean-Baptiste, les Présidents de diverses sociétés, le Cercle Littéraire en corps. Ces messieurs étaient en avant, près des balustrades, sur des fauteuils disposés en cercle sur une double rangée.

Nous avons remarqué la présence des MM. suivants :

L'Hon. M. G E. Cartier, Proc. Gén. du Bas-Canada ; l'Hon. M. J A. McDonald, Proc. Gén. du Haut-Canada ; l'Hon. M. Chapais, Ministre des Travaux Public ; l'Hon. M. Campbell, Ministre des Terres de la Couronne ; l'Hon M. Chauveau, surintendant de l'Instruction Publique et Président de la société St. Jean-Baptiste ; Son Honneur le Maire ; M. Devlin, Président de la société St. Patrice ; Son Honneur le Juge Monk ; Son Honneur le Juge Berthelot ; M. J. U. Baudry, Commissaire de la Codification ; l'Hon. M. Louis Joseph Papineau ; M. C. S. Cherrier, avocat ; M. le Shérif Boethillier ; M le Dr. Meilleur ; M. C. A. Leblanc, avocat ; M F. P Pominville, avocat ; M. Le Betourney, avocat ; M. Le. Beaudry, M. Raphaël Bellemare, M. O Berthelet, M. A. Larocque, M. Jos. Beaudry, M. Chs. Glackmeyer, Greffier de la Cité ; M. Simeon Lesage, avocat ; M. L W. Marchand, avocat ; M. S. Rivard, avocat ; M. Le. Beaubien, le Dr. Trudel le Dr Beaubien, le Dr. Schmidt, le Dr. Globensky ; M Lenoire, agent des messieurs de St. Sulpice pour la Seigneurie des Deux-Montagnes ; M. H Beaudry, Paré, M. Romuald Trudeau, M. L. J. Béliveau, M. La Boyer, M. P.M. Galarneau, M. J. B. Beaudry, M. H. R. Desbartsch, M. Ephrem Hudon, fils, M. Alexis Dubord, M. Sév. Gélinas, M J. U. Robillard, M. P. Jodoin, M. J. Robillard, M. Jos. Grenier, M. Le. Marchand, M. François Leclere, M. F. X. St. Charles, M. Narcisse Valois, M. l'Echevin F. David, M. le Conseiller J. B. Rolland, M. le Conseiller Pouppart ; M. le Conseiller Bastien ; M. P. A. Gareau, M. Plinguet, Président de l'Union St. Joseph, les Présidents de toutes les sociétés de bienfaisance et une foule d'autres citoyens.

Vers 8½ la plupart de ces messieurs étaient au Séminaire, revêtus des insignes de leurs sociétés respectives, et ce fut un spectacle solennel quand ils se rangèrent dans les vastes corridors, comme pour former une garde d'honneur à celui qui presque la route de l'éternité. Le vénéré défunt, revêtu des habits sacerdotaux, assis dans un fauteuil de planches bénies, porté par des élèves du Séminaire [illegible], traversa cette longue suite d'assistants attendris, qui sentaient que pour le juste la mort est le plus doux des triomphes. Le Rév. M. Villeneuve, SS, vint recevoir le corps à la porte latérale de l'église qui conduit au Séminaire et on le déposa sur le catafalque.

Une vive émotion s'empara de l'auditoire à la vue de leur pasteur dont la figure contractée portait les traces de cette lutte terrible qu'il faut soutenir contre la douleur et les tourments de l'agonie.

Bientôt, l'église voulut pleurer avec ses enfants, et le chant plaintif du *Requiem*, s'élevant du chœur, puis descendant du jubé, plongea l'esprit dans les plus profondes méditations. La figure vénérable de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, au milieu de deux cents prêtres ou ecclésiastiques revêtus de blanc, qui couvraient presque tout l'espace réservé pour le chœur ; la multitude qui se pressait silencieuse et triste ; les tentures lugubres, qui semblaient laisser échapper un regret de chacun de leurs replis ; les flambeaux mortuaires qui dessinaient une ombre vacillante et incertaine, comme si une âme amie eût voltigé au milieu des prières qui s'élevaient pour elle du cœur ardent des fidèles ; tout concourait à produire un de ces tableaux si solennellement tristes, qui ne laissent plus la mémoire quand elle en a été frappée.

Le Rév. M. Larue SS. conduisait le chant du chœur et le Rév. M. Perrault, SS., celui du jubé.

Après l'absoute, le défunt, précédé du clergé et suivi des principaux citoyens en procession, fut transporté par une ou deux allées pour se rendre au caveau qui l'attendait dans le chœur du côté de l'épître. Les fidèles se pressaient pour dire, du regard et du cœur, un dernier adieu à leur pasteur. Quelques minutes plus tard, un solide parquet nous séparait de lui pour toujours. Il nous semble qu'en ce moment chaque fidèle désirait voir le lieu de sépulcre des messieurs de St. Sulpice fixé dans un endroit où chacun pourrait avoir accès, afin d'aller parfois sur sa tombe, s'entretenir avec Dieu d'un ami regretté.

Montréal avait un grand devoir à remplir et nous sommes heureux de voir qu'elle n'a pas failli. Nous avons rarement assisté à une pompe funèbre aussi imposante. Tout était solennel et majestueux, comme l'affection des fidèles envers le défunt était vive et sincère. Nous savons qu'il est une règle pour la maison de Sulpice de garder la plus grande simplicité possible dans les funérailles de quelqu'un de ses membres ; mais les citoyens, eux, ne se sont pas engagés à faire taire la voix de leurs sentiments et cette démonstration funèbre a d'autant plus d'éclat qu'elle est le fruit d'un mouvement spontané de la population catholique, qui a imposé une douce violence aux messieurs de St. Sulpice, en faisant elle-même les frais de décors et tous les préparatifs. C'est la société St. Jean Baptiste qui a pris l'initiative et qui a, par l'activité de MM. Chauveau, C. A Leblanc, Ls. Beaudry et Ls. Beaubien, organisé cette grandiose démonstration. C'est un hommage non équivoque en faveur du défunt, qui méritait bien plus encore, s'il eût été possible de faire davantage. Il est juste d'ajouter que la piété des fidèles ne s'est pas bornée à ce service solennel. A peine M. Granet fut il mort que toute la ville voulut prier auprès de lui comme on prie auprès d'un saint. Plusieurs personnes pieuses voulurent faire toucher à son corps des objets de dévotion, tels que médailles et chapelets, afin qu'ils en retirassent une nouvelle vertu.

Il y avait trente ans qu'un membre de la maison de St. Sulpice n'était pas mort Supérieur en Canada. Le dernier qui était décédé ainsi était le Rév. M. Roux.

NECROLOGIE.

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort du Révd. Messire Etienne Lavoie, Chanoine Honoraire et Chapelain du Couvent de Longueuil, décédé à Longueuil, vendredi, le 16 courant. Il était âgé d'à peu près 63 ans.

Il appartenait à la caisse ecclésiastique de St. Jacques et à la société d'une messe.

Le service a eu lieu hier, à la chapelle du Couvent de Longueuil.

M. Lavoie était souffrant depuis quelque temps mais il ne gardait point le lit et dans la journée de jeudi il put remplir tous ses exercices religieux et réciter son bréviaire comme à l'ordinaire.

Dans le cours de la nuit, il fut pris d'une faiblesse qui lui enleva sa connaissance, et il expira dans la journée, rendant sa belle âme à Dieu sans secousses et sans douleurs.

M. Lavoie était Chapelain du Couvent de Longueuil depuis près de 9 ans. Il avait été auparavant chapelain du Sacré-Cœur.

Dieu en l'appelant à lui, a choisi parmi ses plus dignes serviteurs un saint homme et un prêtre parfait. D'une bonté de cœur sans exemple, il accueillait tout le monde avec une douceur qui lui gagnait toutes les affections. Le feu de la charité embrasait son âme généreuse et il eût tout sacrifié pour son prochain.

M. Lavoie possédait en un mot toutes les précieuses qualités qui attirent l'amour et le respect du monde, unies aux douces vertus qui méritent le regard favorable du Tout Puissant.—*Minerve.*

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Dame ROSALIE BEAUDRY, épouse de Jacques Gendron, fils, Ecr., de Ste. Rosalie.

Cette femme chrétienne a succombé le 16 courant à une maladie langoureuse, qui depuis six mois minait insensiblement sa santé, et devant être la cause du malheur que déplorent aujourd'hui amèrement un époux inconsolable, un enfant chéri de 5½ ans, et cinq autres enfants, issus d'un premier mariage.

Elle était âgée de 45 ans et 1 mois. La résignation angélique qu'elle a montrée au milieu de ses souffrances était vraiment édifiante, et a contribué à augmenter de beaucoup la douleur des amis qui l'ont perdue.

Ses funérailles ont eu lieu le 18 courant dans l'église de la paroisse de Ste. Rosalie.

Vendredi le 2 du courant, un émoi triste et lugubre régnait dans le village de La Rochelle ; une foule de personnes parmi lesquelles on remarquait un grand nombre de citoyens des plus notables accourus de différentes parties du district des Trois-Rivières, se pressaient aux abords de l'église et en encombraient la nef et les immenses gubries. La belle et grande église de St Grégoire revêtait ses couleurs les plus sombres et paraît de ses ornements de deuil ; la douleur et le regret se peignait sur toutes les figures.

Quelle était donc l'occasion d'un aussi grand concours ? quelle était la cause d'une émotion aussi ? la voici :

La paroisse de St. Grégoire venait de faire une grande perte. Ce jour là, on y faisait la sépulture de dame Julie Dumont, épouse de Joseph Prince, Ecr., Major de milice, ancien marchand et Juge de paix de ce district, et frère de feu Mgr. Jean Charles Prince évêque de St. Hyacinthe. Cette bonne et vertueuse dame qui pendant plus d'un demi siècle, avait fait la joie et le bonheur de son digne époux, rendait sa belle âme à Dieu mardi le 30 janvier à 11 heure A. M. a l'âge de 68 ans après une longue et cruelle maladie qu'elle avait endurée avec un grand courage et une résignation toute chrétienne.

Ses restes mortels ont été déposés dans le caveau de l'église de St.-Grégoire C'est le Rev. M. J. Prince prêtre du séminaire de St.-Hyacinthe, son fils, qui fit la levée du corps. Le service fut chanté par le Rev. E. Béliveau, vicaire de St. Boniface, son petit-fils, et le Rev. M. J. O. Prince, curé de St. Maurice, fit l'absoute.—*Journal de T. R.*

L'indépendance, la fermeté, et la largeur de vues qu'ont montrées nos ministres dans tout le cours des récentes négociations qui ont eu lieu à Washington relativement au traité de réciprocité, ne pouvaient manquer d'avoir quelques bons résultats.

M. Potter l'a déclaré à la convention de Détroit, la politique que les Etats-Unis entendent suivre vis-à-vis nous, consiste à prendre les moyens de nous amener forcément à une annexion que nous rejetons parce qu'elle est contraire à nos intérêts religieux et sociaux.

Le comité des *voies et moyens* nommé pour jeter la base d'un nouveau traité de concert avec nos ministres, a voulu mettre en pratique cette doctrine, contraire à tout droit et à toute justice.

On espérait nous jeter dans une impasse impossible à franchir, en nous retirant les avantages qu'offrait à notre commerce la Réciprocité. Et pour atteindre ce but, des conditions prohibitives, onéreuses, injustes, et par conséquent inacceptables, ont été la réponse faite à nos délégués demandant qu'un nouveau traité de commerce fut conclu dans l'intérêt des deux pays limitrophes. On croyait sans doute que le gouvernement canadien ne pourrait se [illegible] gner au retrait d'un traité dont l'abrogation semble tout d'abord contraire à nos intérêts, mais [illegible] l'étude et des calculs récents [illegible] démontré comme devant être [illegible] et même plus désavantageux [illegible] Etats-Unis qu'au Canada, car [illegible] coup, ils perdent un débouché [illegible] cile et naturel pour les produits [illegible] l'Ouest, le droit de pêcher dans [illegible] eaux, et ils se privent de nos [illegible] construction.

Mais nos délégués ont [illegible] nos voisins que nous ne [illegible] disposés à ramper autour de la [illegible] *son Blanche* pour obtenir des [illegible] au dépens de notre dignité [illegible] le. Ils ont rejeté les propositions qu'on leur a faites, et ont [illegible] qu'ils n'entendaient pas se [illegible] tre aux exigences despotiques [illegible] gouvernement américain.

Aujourd'hui que l'illusion de [illegible] voisins n'a plus sa raison d'être, [illegible] lépendance ferme et digne de [illegible] ambassadeurs commence à pro[illegible] re ses effets.

Un revirement remarquable [illegible] père dans tous les cercles, et [illegible] lemande le renouvellement [illegible] traité.

La presse se fait l'écho de ces [illegible] clamations venant surtout de l'Ouest, mais aussi de toutes les parties de l'Union.

De sorte qu'on ne devra pas être surpris si bientôt le gouvernement américain vient nous demander à son tour la Réciprocité, car de toutes parts on blâme le comité des *voies et des moyens* d'avoir agi comme il l'a fait, et on loue la conduite des délégués Canadiens

Des ouvertures ont été faites, [illegible] rait-il, à l'ambassadeur anglais à Washington, Lord Bruce, dans lesquelles le gouvernement américain se montre sit disposé à conclure un nouveau traité, basé sur des principes justes, et acceptable aux deux pays.

Nous devons constater avec plaisir le résultat de la conduite digne d'un gouvernement indépendant qu'ont tenue les ministres canadiens.

C'est ainsi, c'est en conservant son honneur national qu'un peuple se fait respecter et rendre justice.

NOS COULEURS NATIONALES.

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un vif sentiment de joie que je me trouve aujourd'hui au milieu de vous, car jamais je n'oublierai l'accueil gracieux qu'a fait à une faible voix la bienveillance du public de St. Hyacinthe.

Je me réjouis surtout de paraître devant vous sous les auspices d'une société comme l'*Union Catholique*. Société, qui, religieuse et nationale, a droit aux sympathies de tous ceux qui tiennent à leur foi, de tous ceux qui aiment leur patrie.

Aussi, je n'ai pu me faire prier et j'ai vite accepté l'aimable invitation que l'on m'a faite de venir plaider devant vous une cause pour laquelle j'ai déjà eu l'honneur d'élever ma voix, comptant pour les défauts de cette lecture sur la bienveillance dont déjà vous m'avez donné tant de preuves.

Parmi les choses auxquelles tient le peuple canadien, la nationalité n'est certes pas la moindre :

Nous nous ressouvenons de nos pères venus de France et l'orgueil de race nous fait un devoir de nous montrer français.

Mais les idées abstraites ont toujours besoin de symboles pour se perpétuer et se graver dans le souvenir des peuples,—les hommes, grands enfants, veulent que l'on mette sous leurs yeux quelque signe qui [illegible] aux choses que, sans cela, [illegible] oublie.

L'idée de nationalité a pour symbole l'uniforme du soldat et le drapeau de la patrie.

Pour nous que la Providence a fait sujets anglais—afin sans doute de nous épargner les horreurs dont j'aurai bientôt à parler,—pour nous, dis-je, l'uniforme nationale n'existe pas.

Nous n'avons que l'uniforme de nos maîtres, il est vrai toutefois d'ajouter qu'il est assez glorieux pour qu'un cœur français batte à l'aise sous sa noble couleur.

Notre drapeau, c'est encore le drapeau de la vieille Albion, ce drapeau que [illegible] et remportent toutes les mers.

Mais, fidèles au sentiment dont je parlais tout-à-l'heure,—à côté de celui-là, il est un autre drapeau que nous aimons à voir flotter au vent, souvenir d'un lointain passé l'étendard de la France couvre encore ses enfants.

Cependant, supposez qu'un de ceux qui dorment aux plaines d'Abraham se réveille aujourd'hui, supposez par exemple que Montcalm se lève de sa tombe glorieuse, et qu'il aille à Montréal assister à une de nos fêtes populaires, et dites-moi :

Pensez-vous qu'il trouverait que nous avons gardé bien vivace le souvenir de la France ?

Pensez vous qu'il reconnaîtrait le drapeau qu'en ces jours de fêtes nous levons pourtant si

fiers de voir flotter sur la tour de droite à Notre-Dame?

Hélas! il se plaindrait plutôt de ce que nous ayons oublié les gloires d'autrefois.

Comme le vieux sergent de Béranger, il dirait

"C'est un drapeau que je ne connais pas."

Dans mon enfance, quand je lus l'histoire des Croisades, je me surpris à aimer d'admiration les grandes figures qu'elle nous retrace et j'aimai le drapeau qui avait guidé les chevaliers de France comme si j'eusse eu moi-même combattu sous ses plis.

Plus tard il fallut lire l'histoire de France—livre dont chaque page est un chant d'une épopée sublime—histoire d'une nation qui ne compte plus ses héros—annales d'un peuple dont le nom est synonime de courage et d'honneur.

Et là, toujours glorieux, je retrouvai mon drapeau bien aimé.

Ce drapeau de la France—est-il besoin de vous le dire?—ce drapeau portait des fleurs de lis d'or sur un champs dont rien n'altérait l'eclatante blancheur.

Pourquoi donc n'est-ce pas ce drapeau qui flotte sur nos têtes? C'est pourtant celui que Jacques Cartier hissa dans les airs en l'appuyant d'une volée de son artillerie quand "au nom du roy son maistre" il prit possession "des pais de Canada."

Mais—direz-vous—la France d'alors n'est plus et le monde ne connait que cette France renouvelée que personnifie le drapeau tricolore.

La France d'alors n'est plus! et vous oubliez cette France qui fut pourtant votre mère!

Ah! demandez à l'enfant qui a perdu celle qui veilla sur ses premiers jours ce qu'est pour lui la nouvelle épouse de son père et s'il l'appelle sa mère!

Non! cette France renouvelée je la trouve belle et glorieuse—sans doute, ses destinées l'appellent à jouer dans le monde un rôle magnifique—elle est brave, elle est noble, elle est grande, mais......elle n'est point ma mère!

Non! ma France à moi,—la France ma mère—elle est aussi noble, aussi belle, aussi grande que l'autre et, de plus, elle fut toujours assez fière pour n'obéir qu'à des rois. L'autre France, ses premiers chefs furent des bourreaux et son drapeau rappelle de bien tristes souvenirs.

Comment—dira-t-on—de tristes souvenirs? mais chacune des trois couleurs rappelle un sentiment des plus chers au cœur de l'homme:

Le bleu, c'est l'azur du ciel où l'oiseau vole et qu'il parcourt au gré de son caprice,—le bleu, c'est la liberté;

Le blanc, c'est la couleur du bandeau que porte la justice,—le blanc, c'est l'égalité;

Le rouge, c'est l'ardeur de la charité, de l'amour pour les hommes,—le rouge, c'est la fraternité.

Cette explication est belle, je l'avoue, mais laissez-moi vous en offrir une autre;

Dans ces trois couleurs, savez-vous, moi, ce que je lis?

Le bleu, c'est le noble écusson de St Louis dont la populace la plus vile et la plus effrénée a arraché les fleurs de lis pour les trainer dans la boue!

Le blanc, c'est le drapeau de la Bretagne et de la Vendée pillées, ravagées, changées en de vastes déserts pour les punir de leur dévouement à leur Dieu et à leur roi!

Le rouge,—ô honte! —le rouge, c'est la tache ineffaçable qu'a laissé à la gloire de la France le sang du fils de trente-deux rois versé par le bourreau aux acclamations d'un peuple en démence!

Est-il besoin d'expliquer devant vous le sens des trois mots qu'on veut lire dans les plis du drapeau tricolore?

La liberté révolutionnaire, c'est l'esclavage et l'infamie pour les peuples:

Voyez la malheureuse Italie partageant son admiration et ses hommages entre Victor Emmanuel, un ambitieux débauché, et Garibaldi, un brigand;

Voyez nos voisins, au sortir d'une lutte sanglante pour imposer l'union aux Etats du Sud (ô liberté, voilà de tes coups), au sortir de cette lutte voyez le Congrès ériger en système le "Væ Victis" des anciens.

L'égalité, c'est la confiscation et l'exil pour les nobles et les prêtres;

La fraternité, c'est la guillotine érigée en permanence.

Trop de plumes ont retracé ces sombres tableaux, je reviens à mon sujet:

Sans doute après les jours sanglants de la Révolution vint pour la France une époque de gloire et de grandeur, et—bien que je doive dire que les rayons du soleil d'Austerlitz m'eussent semblé plus beaux reflétés par les lis d'or d'autrefois—je dois avouer que le drapeau qui traversa le pont d'Arcole sous une trombe de fer et de feu, sortit de cet ouragan avec assez de gloire pour effacer bien des souillures pour laver bien des taches.

Mais c'est une loi de la nature qu'on ne démente jamais ses premiers jours:— Né dans l'anarchie, produit du délire de tout un peuple, le drapeau tricolore est resté malheureusement fidèle à sa fatale origine:

Vous souvient-il d'avoir lu dans l'histoire qu'un Souverain Pontife, le chef de deux cents millions d'âmes, fut un jour arraché de son palais et trainé captif sur une terre étrangère:

Eh! bien c'était le drapeau tricolore qui guidait les vainqueurs de ce vieillard qui n'avait eu pour le défendre que la force morale;

La captivité de Pie VI est un voile bien sombre jeté sur l'éclat des jours de Wagram et d'Iéna.

Mais pourquoi parlerai-je d'une faute aussi sévèrement punie, aussi tôt expiée.

Le drapeau tricolore, après avoir semé de ses lambeaux les neiges de la Russie, fut arraché de sa hampe dans les champs de Waterloo et cette hampe elle-même fut jetée, par les vents qu'elle avait si longtemps défiés, sur un écueil solitaire où le mugissement de la vague plaintive vint seul remplacer les éclats de la trompette et l'énivrante musique du canon.

Après une leçon si terrible, on put croire, quand il reparut à l'horizon, que le drapeau tricolore éviterait de semblables erreurs et les commencements de sa nouvelle carrière justifiaient cet espoir:

Rome, l'Algérie, la Crimée, la Cochinchine, le Mexique, voilà, certes, des noms glorieux à inscrire dans ses plis;

Mais, à côté de ces noms, le chrétien fervent a la douleur de lire ceux de Magenta et de Solférino, ces journées qui furent virtuellement la sanction de Castelfidardo.

D'ailleurs,—quand toutes ces choses ne seraient pas,—pourquoi le drapeau tricolore serait-il le nôtre, à nous Canadiens Français?

Ce n'est pas le drapeau qui jadis conduisait la victoire des ruines du fort Chouégen aux remparts de Carillon et des rives de la Monongahéla aux bords de la Montmorency;

Ce n'est pas le drapeau que nos pères emportèrent en pleurant lorsque, quand la victoire eût déserté le courage au profit du nombre, il leur fallut dire un éternel adieu aux rivages où dormaient d'un sommeil glorieux tant de nobles cœurs dont ils avaient partagé les dangers et les joies;

Ce n'est pas le drapeau qu'un vieux soldat cachait comme une relique sainte, ainsi que le dit la légende que nous a conservée un homme doublement célèbre;—en ces jours où les vieux canadiens, attendant toujours le secours de la France, se réunissaient le dimanche chez ce soldat et....

"Là des héros tombés dans le dernier combat
"On pouvait un instant s'entretenir sans crainte......"
"Le soldat déployait à leurs yeux attendris
"L'éclatante blancheur du drapeau de la France;"

Ce n'est pas le drapeau qu'entouraient de leurs cadavres les seize compagnons de Dollard;

Ce n'est pas le drapeau de Frontenac, des Maisonneuve, des d'Iberville, des Montcalm, des Lévis;

Ce n'est pas le drapeau qui défendait Québec en 1690. Ce drapeau qui fut pendant onze ans, dans les parages de la Baie d'Hudson, la terreur des ennemis de la France;

Ce n'est pas le drapeau des jours d'Oswego et des plaines d'Abraham;

Ce n'est pas enfin ce drapeau qu'après sept heures d'un combat acharné, l'anglais vaincu et frémissant de rage dut laisser flotter encore sur les murs de Carillon.

Ah! si jamais vous assistez, dans Québec, à la célébration de la St. Jean Baptiste, quand vous aurez vu un drapeau soigneusement enroulé autour de sa hampe, être promené par les rues entouré d'une garde d'honneur, quand vous aurez entendu dire: *Voilà le drapeau de Carillon*—vous me direz les émotions qui auront rempli votre âme.

Oh! quelle plume il faudrait pour peindre ce qui se passe dans mon cœur au moment où je vis cette vieille relique qu'on ne laisse plus flotter au vent parceque ses glorieux lambeaux n'en pourraient soutenir l'effort......

Ce vieux drapeau me rejeta aux jours de gloire dont Dieu couronna notre agonie, aux jours où

"Les héros Canadiens, trahis mais non vaincus,
"Contre un joug ennemi se trouvaient sans défense."

Ah! combien je l'aimai mieux que le drapeau tricolore, qui—étrange anomalie marchait en tête de la procession.

Alors plus que jamais je compris et je trouvai beau ces vers du premier de nos poëtes:

"O noble et vieux drapeau, dans ce grand jour de fête
"Où, marchant avec toi, tout un peuple s'apprête
"A célébrer la France, à nos yeux attendris
"Quand tu viens raconter la valeur de nos pères
"Nos regards savent lire en brillants caractères
"L'héroïque poëme enfermé dans tes plis.

"Quand tu passes ainsi comme un rayon de flamme
"Ton aspect vénéré fait briller dans notre âme
"Tout ce monde de gloire où vivaient nos ayeux: [mes,
"Leurs grands jours de combats, leurs immortels faits d'ar-
"Leurs efforts surhumains, leurs malheurs et leurs larmes
"Dans un rêve entrevus passent devant nos yeux.

"......Ah! bientôt puissions-nous, ô drapeau de nos pères,
"Voir tous les Canadiens, unis comme des frères.
"Comme au jour du combat, se serrer près de toi!!"

Ce vœux qu'il exprime si bien, permettez-moi de le répéter: puissions nous voir un jour les canadiens—revenus franchement au souvenir d'un passé qu'ils auraient dû ne jamais oublier—se presser autour du drapeau blanc, du drapeau des Jeanne d'Arc, des Bayard, des Stofflet, des Champlain, des Maisonneuve et des Montcalm.

Je le sais, je heurte de front bien des préjugés, peut-être ma voix n'éveillera d'écho dans aucun cœur, très probablement, quand, au moment de se fermer pour toujours, mes yeux jetteront un dernier regard sur le beau ciel de mon pays bien aimé, je courrai le risque de voir flotter au vent le pavillon tricolore;

Mais au moins, j'aurai plaidé une cause que je crois bonne,—j'aurai protesté selon la faible mesure de mes forces en faveur des héros qui sont morts pour nous garder une nationalité, qui sont morts à l'ombre des fleurs-de-lis—j'aurai essayé de faire rendre un digne hommage à la mémoire de l'immortel Montcalm,—j'aurai fait mon devoir.

Et puis—qui sait?—peut-être Dieu voudra-t-il qu'un jour j'apprenne que l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe s'est choisi un drapeau et qu'elle en est allé chercher les couleurs dans les pages les plus belles de notre glorieuse histoire.

Avant de terminer, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, une dernière citation d'un homme dont les fautes ne pourront jamais obscurcir le talent et dont les vers seront toujours une gloire pour notre patrie:

"Regrettez-vous encor ces jours de Carillon,
"Où sur le drapeau blanc attachant la victoire,
"Nos pères se couvraient d'un immortel renom
"Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire?"......

"D'une grande épopée ô triste et dernier chant,
"Où la voix de Lévis retentissait encore
"Plein de hautes leçons ton souvenir touchant
"Dans nos cœurs oublieux sait-il régner encore.

P. J. U. BEAUDRY.

—On lit dans la *Minerve* de samedi dernier.

"Le Conseil Exécutif a siégé, hier, tout l'après midi. Tous les ministres étaient présents, moins l'hon. M. McGee, qui est aux Indes.

"MM. Galt et Howland ont présenté un rapport de leur voyage à Washington, et l'on a discuté les mesures à prendre par suite du rappel du Traité de Réciprocité. Si nous en croyons nos informations, plusieurs ministres seraient d'opinion d'agir avec une parfaite indépendance vis-à-vis les Etats-Unis: puisque les Américains n'ont pas voulu accepter, en échange de la réciprocité commerciale, une baisse de l'accise canadien, on irait jusqu'à diminuer, et considérablement, les droits sur la fabrication des boissons et sur les tabacs. Du reste, aucune décision n'a été prise.

Plusieurs questions sont devant le Conseil, et de nouvelles séances suivront, probablement jusqu'à mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

Dernièrement, on avait fait courir le bruit que le vaisseau sur lequel s'était embarqué les délégués canadiens avait fait naufrage.

L'entrefilet suivant du *Journal de Québec* devra calmer les inquiétudes qu'on pourrait avoir relativement aux délégués.

"Nous croyons maintenant, à n'en pas douter, que les commissaires canadiens sont sains et saufs. Des lettres de Saint-Thomas, datées le 20 janvier, ont été reçues en cette ville. Le steamer *Atlanta* était arrivé à Saint-Thomas le 17 janvier. L'hon. M. McDougall, l'hon. M. Ryan, et M. Delisle, avec Macdonal et Smith, du Nouveau-Brunswick, partaient le même jour de Saint-Thomas pour Demerara où ils devaient s'embarquer sur le steamer de Sa Majesté *Buzzard*, pour se rendre dans les Iles des Indes Occidentales qu'ils ont mission de visiter.

"M. Dunscomb, accompagné de MM. Le Vicomte et Pope, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, devait partir de Saint-Thomas le 29 janvier pour le Brésil. Ils espéraient arriver à Rio de Janeiro vers le 22 février."

UNION CATHOLIQUE.

Séance du 18 courant.

Au commencement de cette séance, à la suite de quelques remarques de M le President, deux résolutions ont été passées, l'une pour témoigner aux deux lectureurs qui ont fait les frais de la dernière séance publique, M. de LaBruère, et M Beaudry, toute la reconnaissance qu'ils se sont acquise en se rendant à l'invitation qui leur avait été faite; l'autre pour remercier Son Honneur le Maire d'avoir avec sa bienveillance ordinaire, mis la salle de l'Hôtel de Ville à la disposition des membres de l'*Union Catholique*.

La discussion que nous annoncions dans notre numéro de vendredi dernier, s'ouvrit ensuite.

M. Bernier qui avait à faire ressortir les avantages de la presse, nous démontra que cette institutions avait été utile à la religion, à l'instruction, et à la civilisation.

Les grands bienfaits operés par la presse dans ces trois ordres de chose, l'ont porté à conclure avec raison nonobstant les maux qu'elle a causés sous certains rapports et qui au reste ne sont que l'abus d'une chose bonne en elle même, qu'elle est une des [illegible] aux intérêts de la société.

M. Kéroack s'était chargé de rappeler tous les inconvénients de la presse. Toute mauvaise qu'était sa cause, M Kéroack s'est acquitté de sa tâche avec une habileté tellement remarquable, que pour notre part, si nous n'avions pas eu le soin de tenir continuellement présents à notre mémoire les puissants arguments de M. Bernier en faveur de la presse, nous lui aurions peut-être donné gain de cause.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Beaudry qui, de concert avec M le Député du comté, R. Raymond, Ecr., et M. Paul DeCase, avait bien voulu honorer de sa présence cette réunion, adressa quelques mots pleins de délicatesse pour les discutants, et de bienveillance pour notre institution.

M le Président, après avoir résumé les débats, annonça que bientôt nous aurions une séance publique.

Conseil de Ville.

Le 16 février, 1866, le Conseil-de-Ville, s'est réuni au lieu ordinaire à 7 heures du soir

Présents,—Son Honneur le Maire, MM. Birs, Bourgeois, Côté, Resther et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

M. Dessaulles étant arrivé prend son siége.

M. Birs fait motion, secondé par M. Côté: Que le Rôle des Fonds de Marchandises, et le Rôle des Locataires, des objets mobiliers et des personnes sujettes à taxation dans cette Cité, qui ont été soumis au Conseil-de-Ville, le 24 janvier dernier, et déposés au Bureau du Secrétaire-Trésorier pendant un mois pour inspection publique, soient déclarés clos.—Agréé.

Le comité des chemins est autorisé à acheter mille pieds de bois pour lambourdes de trottoirs.

M. Dessaulles fait motion, secondé par M. Côté: Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé a donner avis qu'à la prochaine Session du Parlement Provincial il sera fait application pour amender l'acte d'incorporation de cette Cité, de manière que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient revêtus des mêmes pouvoirs que le Préfet et le Secrétaire-Trésorier du Comté pour la perception des taxes.

M. Bourgeois fait motion en amendement, secondé par M. Richer: Qu'avant qu'aucun avis public ne soit donné une assemblée publique des contribuables soit convoquée par Son Honneur le Maire pour prendre leur opinion sur l'à-propos de faire aucun amendement à l'acte d'incorporation de la Cité de St. Hyacinthe.

Pour la motion en amendement:—MM. Birs, Bourgeois, Resther et Richer.

Contre:—MM. Côté et Dessaulles.

La motion en amendement est acée et la motion principale est rejetée sur même division.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le 2 mars.

SÉANCE SPÉCIALE CONVOQUÉE PAR SON HONNEUR LE MAIRE

Séance du 17 février, 1866.

Présents.—Son Honneur le Maire, MM. Bachand, Birs, Bourgeois, Chagnon, Côté, Dessaulles et Resther.

M. Dessaulles fait motion, secondé par M. Côté: Que la motion passée à la séance du 16 courant enjoignant à Son Honneur le Maire de convoquer une assemblée publique des contribuables pour prendre leur opinion sur l'à-propos de faire aucun amendement à l'acte d'incorporation de la Cité de St. Hyacinthe soit reconsidérée et examinée de nouveau.

Pour.—MM. Bachand, Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles et Resther.

Contre.—M. Bourgeois.

La motion est passée.

M. Dessaulles fait motion, secondé par M Côté: Que vû qu'à une assemblée générale des citoyens de la cité de St. Hyacinthe tenue dans la salle du Conseil-de-Ville, le 31 août 1863, à 7 h., P. M., pour prendre en considération les amendements demandés à la loi d'incorporation de cette cité, il a été résolu sur motion de Louis Taché, Ecr., secondé par J. B. Bourgeois, Ecr, "Que les dispositions voulues par l'acte municipal du Bas-Canada de 1860 pour la collection des cotisations soient substituées aux dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe, en observant que le secrétaire-trésorier de la cité aura les mêmes pouvoirs que les secrétaires-trésoriers des paroisses et des comtés pour la vente des propriétés;" il est inutile de convoquer une nouvelle assemblée des citoyens de cette cité pour affirmer de nouveau la résolution passée à la susdite assemblée, il soit résolu que la motion passée à la dernière séance du Conseil-de-Ville enjoignant à Son Honneur le Maire de convoquer une assemblée de citoyens de cette cité pour avoir leur opinion sur l'opportunité de demander un amendement à l'acte d'incorporation soit rescindé et qu'instruction soit donnée au secrétaire-trésorier de publier les avis nécessaires pour demander tel amendement qui sera jugé nécessaire pour mettre à exécution la résolution adoptée à l'assemblée du 31 août 1863 ayant rapport à la manière de percevoir les taxes dans cette cité

M. Bourgeois fait motion en amendement, secondé par M. Resther: Qu'avant qu'aucun avis public ne soit donné, une assemblée publique des contribuables soit convoquée par Son Honneur le Maire pour prendre leur opinion sur l'à-propos de faire aucun amendement à l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe.

Pour la motion en amendement.

M. Bourgeois.

Contre: MM. Bachand, Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles et Resther.—6.

La motion en amendement est rejetée et la motion principale est passée sur même division.

Le Conseil s'ajourne à vendredi, le 16 mars.

AMERIQUE.

Les membres du comité des voies et moyens ont eu dernièrement des entrevues avec le ministre anglais, depuis le départ des délégués canadiens envoyés pour le traité de réciprocité. Le but de ces entrevues a été de s'assurer si l'on ne pourrait pas conclure quelques arrangements qui seraient avantageux aux deux pays.

Le comité a suggéré au ministre anglais de lui soumettre les propositions qu'il croirait convenables de faire à ce sujet et qu'il les examinerait avec soin. Le ministre britannique avait été aussi informé que le comité était prêt à sanctionner toute législation tendant à établir un commerce réciproque juste et loyal entre les provinces anglaises et les Etats-Unis.

La chambre a adopté le bill autorisant le secrétaire de la guerre et le secrétaire de la marine à placer gratuitement à la disposition des commissaires de la quarantaine, en prévision du choléra, tout vaisseau qui ne serait d'aucun usage pour le gouvernement.

Une incendie qui a eu lieu, lundi dernier, sur le Canal Champlain, dans le comté de Saratoga, état de New-York, a détruit des propriétés pour une valeur de $110,000. Un autre incendie, qui a éclaté dans la rue Broadway, à New York, a réduit en cendres le théâtre américain et diverses autres bâtisses. La perte est évaluée à $200,000.

Le vapeur *Louisiana* était arrivé à la Nouvelle Orléans, de France, en route pour Vera Cruz. Au nombre des passagers se trouvait un émissaire spécial envoyé par Napoléon en mission importante auprès de l'empereur Maximilien.

Le 14 du courant, il est tombé 3 pouces de neige à St. Louis et le thermomètre était descendu à 10° au-dessous de zéro.

L'*Express* de New-York dit que, le 8 du courant, une délégation de 3,000 féniens de tous les cercles de cette ville s'est rendue à la maison de P. O'Rouke, trésorier de la branche sénatoriale de l'association, pour lui demander une somme de $12,000 qu'ils prétendaient être en sa possession. O'Rouke étant absent, la députation s'est retirée.

Un ouragan terrible est passé le 4 du courant sur San Salvador. Plusieurs bâtisses ont été démolies par la force du vent.

Un télégramme adressé à la *Tribune* de Washington mande que le ministre américain en Angleterre, Charles Francis Adams, doit probablement [illegible]. On supposait qu'il serait remplacé par M. Motley, ministre à Vienne, ou par M. Marsh, ministre en Italie.

On disait que plusieurs pièces de canon de fort calibre avaient été achetées par le général Sweeney, le secrétaire de la guerre des féniens.

Le navire *Hamlet*, parti de Calcutta pour Boston, avec une précieuse cargaison d'effets des Indes Orientales, a fait un naufrage complet, au cap Cod, dans la nuit du 12 du courant. L'équipage a pu se sauver.

La *Tribune* croit savoir que M. Adam, le ministre américain près la cour de St. James doit probablement être rappelée aux Etats-Unis. On suppose qu'il sera remplacé par M. Molley, maintenant ministre à Vienne, ou par Mr Marsh, ministre en Italie. L'une ou l'autre de ces vacances sera probablement remplie par le gouverneur Curtin.

Pendant la semaine terminée le 10 février les déboursés du département du trésor, ont été de $44,007,982.37. Pendant la même période, le département a émané des certificats d'obligations s'élevant, à $519,000 et a racheté des anciens au montant de $3,000

Il est bruit à New-York que le général Sweeney le secrétaire de la guerre des feniens, a acheté récemment plusieurs pièces de canons de gros calibre.

Le *Herald* publie une lettre de Juarez à un ami. Le président de la république Mexicaine, comme il se nomme, dit que l'ennemi consume ses dernières ressources, et que ses troupes se démoralisent. Il ajoute qu'il croit au succès de la cause républicaine au Mexique, et que sans l'intervention des Etats-Unis, il pourra remporter un triomphe final en faveur de la cause de l'indépendance. L'attitude du gouvernement des Etats Unis a été d'un grand concours pour sa cause au Mexique.

Poughkeepsie, N. Y., 16.—Les bateaux à glace portant de 12 à 14 hommes sont partis d'ici ce matin pour Albany. La rivière entre cette cité et ici est pleine de glaçons. La rapidité de ces navires surpasse celle des chars sur le chemin de fer de la rivière Hudson. L'expédition est quelque chose de nouveau, qui n'a jamais été tenté jusqu'ici.

New-York 16—Le convoi des passagers et le fret de Poughkeepsie sur le chemin de fer de la rivière Hudson qui a laissé la ville ce matin a été jeté hors des lisses. Une dame a été blessée, le feu des poeles s'est communiqué aux chars.

Ce matin, un employé de banque portait un sac contenant $50,000, quand il fut assailli par un voleur. Celui-ci avait déjà coupé une partie des cordes, quand le commis lui asséna un coup qui l'assomma.

Petite Revue Agricole.

On lit dans le *Journal de Québec*:

Un abonné du comté de Delaware adresse au *Country Gentleman* quelques chiffres sur le poids de quatre cochons élevés et engraissés par MM. Kilpatrick et Griffin de Hobart, pendant quatre années successives, comme suit:

	Age:			Poids:	
1ère année.	7 mois,	26 jours.		311 lbs.	
2ème "	" 7 "	22 "		" 358 lbs.	
3ème "	" 7 "	20 "		" 380	
4ème "	" 9 "	8 "		" 380	

Ces porcs étaient de la race des Suffolk. Le 14 décembre dernier, le *Country Gentleman* annonçait à ses lecteurs qu'un cultivateur irlandais défiait ses confrères à produire un cochon qui à 7 mois pesât 224 livres. On voit par ce qui précède que MM. Kilpatrick et Griffin ont dépassé ce chiffre.

—Le *Trade Review* de Montréal a reçu d'Angleterre le septième rapport des commissaires concernant la maladie du bétail, dont il extrait les chiffres suivants:

Nombre des bêtes à cornes attaquées par la maladie	55,386
Animaux tués	12,380
" morts	29,700
Animaux qui ont recouvré la santé	4,680
" sous traitements	8,820

Ce calcul est fait depuis que le fléau a éclaté jusqu'au 16 décembre. Au commencement de la semaine finie le 16 décembre, il restait de la semaine précédente 7,940 animaux malades; cas nouveaux pendant la semaine, 6,054; tués, 605; morts, 3 973; ayant recouvré la santé, 799, restant, 8620.

—Le dernier numéro du *Canada Farmer* de Toronto observe que la fabrication du beurre pendant la dernière saison a été très lucrative pour tous ceux qui ont été engagés dans cette opération. "Les cultivateurs canadiens, dit ce journal, ou plutôt leurs femmes, ne font, néanmoins, qu'apprendre à faire le beurre, car à chaque saison on remarque une amélioration décidée dans la qualité de cet article. Pendant que la qualité s'est améliorée, la quantité a augmenté, parce qu'aujourd'hui les cultivateurs trouvent que les laiteries sont aussi lucratives que les récoltes de céréales, si non davantage. Les acheteurs de bestiaux des Etats-Unis qui parcourent en grand nombre notre province ont beaucoup diminué le nombre de nos vaches à lait; cependant, on estime que la récolte du beurre excédera cette année celle des années précédentes de quelque mille tinettes.

On lit dans le *Courrier* du *Canada* du 14 février:

Les journaux anglais commencent à reconnaître que si l'Irlande n'est pas aujourd'hui enrôlée toute entière sous le drapeau du fénianisme, cela est dû à l'énergique attitude du clergé catholique, qui, oubliant les atroces persécutions que la politique anglaise fait peser sur lui depuis tant d'années, a courageusement condamné le mouvement fénien et son but et s'est rangé du côté de ses persécuteurs.

Il y a dans cette attitude quelque chose de si héroïque que le *Times* de Londres, sortant de son rôle de calomniateur attitré de tout ce qui porte l'insigne du catholicisme, n'a pu s'empêcher d'en féliciter le clergé irlandais.

Le grand journal anglais ne s'est pas contenté de cet acte de justice; il a poussé la générosité jusqu'à conseiller au gouvernement anglais de voter un demi-million au clergé catholique de l'Irlande pour le récompenser de sa fidélité et l'aider à supporter les misères qui peuvent être la conséquence de sa courageuse scission d'avec une portion considérable de ses fidèles

"Voici dit-il une occasion tout spécialement favorable de faire à même la caisse de l'état une allocation au clergé catholique de l'Irlande.... De toutes les sommes que nous dépensons en une année, un demi-million consacré à cette fin nous donnerait le plus de profit. La paix la concorde, l'obéissance à la loi, et la sécurité de la propriété valent mieux que les flottes et les armées; il est bien plus important de fortifier l'empire à l'intérieur que de protéger ses frontières."

Quel dommage que le *Times* n'ait pas parlé si raisonnablement quelques mois avant l'explosion du fenianisme en Irlande; on aurait pu dire, alors que sa générosité était tout à fait désintéressée, et c'est un compliment auquel il doit attacher du prix, car on ne le lui fait pas souvent.

Nouvelles et Faits Divers

CHEMIN DE FER.—Le 10 du courant, a eu lieu à Knowlton, une assemblée considérable des townships environnants, dans le but de prendre en considération le projet de construction d'un chemin de fer dont l'une des extrémités serait à West Farnham, et qui traverserait les townships de Dunham, Sweetsburg, Knowlton, Potton, et aboutirait à Newport, situé à la tête du lac Memphremagog. L'assemblée s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet, et un comité composé, de Messieurs C. Dunkin, M. P. P., Jas. O'Halloran, M. P. P, H. S. Foster, G. H. Swert, et E. L. Chandler a été nommé pour entamer des négociations avec une Compagnie de Boston, et faire progresser le projet.

—D'après le *Journal de Ste. Catherine*, le gouvernement américain aurait donné instruction aux [illegible] de la rivière, d'avoir l'œil sur les maraudeurs qui tenteraient de traverser de la rive américaine sur la rive canadienne, et d'empêcher leur retour si toutefois ils réussissaient dans leur entreprise. Ils ont ordre, paraît-il, de faire feu sur les envahisseurs. A cet effet un grand nombre de canons ont été mis en position au fort Niagara pour balayer la traverse. Le nombre des gardes a été augmenté et le côté américain de la rivière Niagara est aussi bien surveillé que celui du Canada. Ces précautions indiquent de la part des Etats-Unis des intentions amicales et pacifiques.

—Le *Waterloo Advertiser* nous apprend que M. A. Bessette, Ecr, de North Stukley, a visité les sources d'huile de Bothwell et en a fait un rapport plein d'intérêts. Si l'on en croit les rumeurs, une compagnie serait sur le point de se former pour l'exploitation de ces sources.

—Le *United Service Gazette* de Londres du 27 janvier croit savoir que deux bataillons, actuellement en garnison à Malte, ont reçu ordre de se rendre en Canada.

—Sur le dernier paquebot parti pour Civita-Vecchia ont prit passage 80 volontaires, français belges et suisses, allant s'engager dans l'armée pontificale.

Précautions contre le Choléra.—Le bureau des asiles et prisons a envoyé une circulaire à tous les shérifs des comtés, les gouverneurs de pénitenciers et prisons de réformes et tous les géoliers des deux provinces, leur enjoignant de se préparer en vue de l'invasion probable du choléra; de se pourvoir de désinfectants et de tenir leurs prisons dans le plus grand état de propreté possible; d'enlever toute accumulation de neige avant le printemps et d'avoir des appareils de chauffage prêts pour l'été s'il y a lieu de s'en servir.

—Le pont de glace devant la ville était littéralement couvert de monde hier après-midi. La musique, 7e régiment des fusilliers royaux était présente au rink du Prince de Galles, où l'on a eu le spectacle d'un lancier dansé par des patineurs et des patineuses avec autant de grâce et d'ensemble que dans un salon. On nous dit que de la place Durham cette danse a été admirée sincèrement par le grand nombre de personnes qui s'y trouvaient.—*J. de Québec.*

BUREAU DU *COURRIER*,
St. Hyacinthe, 17 février 1866.

—Il y avait très peu de monde au marché, samedi dernier, et les prix étaient extrêmement haut. Le beurre et les œufs étaient à 30 sous, le prix des autres denrées étaient aussi élevés proportionnellement.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville

	S	D
Orge,	2	6
Avoine,	1	8½
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

Montréal, 17 février.

L'or ouvert à 37¼ est monté à 37⅜ et fermé à 37¼.

Greenbacks, achetés à 27½ et vendus à 27.

Change sur New-York, acheté à 27½ et vendu à 27

Traites d'or, vendues de pair à 1/16 d'escompte.

Argent, acheté de 4½ à ¼ et vendu de 3¾ à 4.

Décès.

A Montréal, le 17 courant, à l'âge de 31 ans et 4 mois, dame Euphrosine Goyette, épouse de Pierre Henry, Ecr., Marchand.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18ème février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

VENTE PAR LE SHERIF, ST. HYACINTHE.

Germain Dyon vs Lemaitre Duaime. Vente de terre à St. Simon le 20 février 11 h. a. m.

Eucher B. Dufort vs J. Bte. St. Denis. Vente à Acton de plusieurs terrains situés à St. Liboire le 22 février 2 h. P. M.

Pour le mois de mars.—Louis Dubreuil vs Pierre Stebenne. Vente de terre à St. Césaire le 13 mars 11 h. a. m

---

AVIS.

M. Charles Nelson, laissant St. Hyacinthe, au 1er Mars, toutes les personnes qui sont endettées envers lui, sont requises de venir le payer d'ici à ce temps.

Cette date passée, tous ses comptes seront remis entre les mains d'un avocat pour collection.

St. Hyacinthe, 2 février 1866.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

PROVINCE DU CANADA, District de Bedford, Comté de Shefford.

Dans la Cour de Circuit pour le Comté de Shefford.

WATERLOO, *le vingt-deuxième jour de Janvier, mil huit cent soixante six.*

PRÉSENT:

L'Honorable Juge JOHNSON, J.C.S.

No. 2177.

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE ST. JEAN-BAPTISTE DE ROXTON, dans le Township de Roxton, dans le Comté de Shefford et dans le District de Bedford.

Demandeurs.

vs.

HÉBERT GENDREAU, de la même place, Cultivateur.

Défendeur.

IL EST ordonné sur motion de MM. CHAGNON, SCOTTE & LANCTOT, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de Charles Tarte, un des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, agissant comme tel dans le District de Bedford, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, mais possédant des propriétés immeubles, et que le dit Defendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé *the Waterloo Advertiser*, et deux fois en langue française, dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion du présent avertissement; et que sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour.

15 février 1866.

PROVINCE DU CANADA, District de Bedford, Comté de Shefford.

Dans la Cour de Circuit pour le Comté de Shefford.

Waterloo, le treizième jour de Février, mil huit cent soixante et six.

EN VACANCE.

(No. 2178.)

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE ST. JEAN-BAPTISTE DE ROXTON, dans le Township de Roxton, dans le Comté de Shefford, dans le District de Bedford,

Demandeurs.

vs.

ISAAC GIROUX, Junior, commerçant de la Cité et du District de Montréal,

Défendeur.

IL EST ordonné sur motion de MM. CHAGNON, SCOTTE & LANCTOT, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le rapport d'Antoine Viger, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, et qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Montréal et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit District de Bedford; que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié à Waterloo dans le dit District de Bedford, appelé *the Waterloo Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelles publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion du présent avertissement; et que sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour.

15 février, 1866.

JOURS DE PUBLICATION:
Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur. Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 23 Février 1866. No. 99

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remede sûr quoique puissant purifie tout le systeme, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les especes d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette preparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, pres du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroids, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétées médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT. Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAUL,

(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernierement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, etre l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable; la table sera servie a toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la maniere polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hotel ci devant occupe par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eg ise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sirs.
M. Roy suivra la Cour au Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St Hyacinthe, 18 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

C. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
BUREAU, No. 65, PETITE RUE ST. JACQUES.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambeault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus le presse l'étoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quelle quantité. Il espere recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine a notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant le lots No 7 et 8, dans le 11ème rang d'une etendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques batisses, savoir: une bonne maison en bois de 26 pieds sur 36, bien finie, propre, et peinturee—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dessus construit a en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue a très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
North Shefford.

7 février 1866.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et du

MEILLEUR GOUT!

12 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

CADEAUX POUR LES FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuses; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 1/2 à une piastre; Albums; Plumes; Porcelaines; Livres de dévotion et autres relies avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenables pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

III

(*Suite.*)

Ces dernières paroles avaient été prononcées d'une voix si tonnante, le geste était si ménaçant, l'expression du visage si étrange, que tous se levèrent; et, s'appuyant les uns sur les autres pour ne pas tomber, ils sortirent du cabaret.

Antoine Obrier s'était accoudé sur la table, en face du marquis, et ses yeux flamboyants, semblaient devorer avec anxiété le moindre mouvement qui décélait à l'intérieur la vie et la souffrance.

Pendant un instant il resta, lui aussi, immobile et silencieux; car tout un passé de douleur, de haine et de vengeance revenait dans sa pensée.

—Oh! il y a longtemps, marquis de Savernoy lui dit-il enfin d'une voix sourde que j'attendais cette heure où je pourrais te tenir enfin devant moi comme je te tiens aujourd'hui et te dire combien je te hais.

L'accent qui accompagna ces paroles avait une expression si sauvage de haine et de fiel figé dans le cœur, quelque chose de si acéré comme le tranchant d'une lame, que le mourant, malgré cette volonté de résignation inflexible qui lui avait fermé les yeux et courbé la tête sur la poitrine, ne put s'empêcher de regarder une seconde fois cet homme qui lui parlait de haine, à lui dont toute la vie pourrait être écrite sans tremb er sur les pierres d'un grand chemin. Il rencontra les yeux d'Obrier attachés sur les siens comme la flamme ardente au bûcher du supplicié.

—Tu ne me connais pas, marquis de Savernoy, continua cet homme; mais moi je te connais pour t'avoir vu entrer hautain et fier dans les domaines seigneurial, sans t'apercevoir qu'il y avait dans les fossés de ton chateau un homme qui pleurait.

Le marquis, à ces mots, releva la tête le plus haut qu'il le put, et répondit d'une voix digne, mais simple:

—Jamais un malheureux n'a frappé à la grille de mon chateau sans être entendu et jamais il n'en est sorti sans avoir été secouru.

—Oh! c'est une histoire! reprit Obrier dont la voix devenait de plus en plus fremissante, et qui semblait n'avoir pas entendu les paroles qu'avait prononcées le marquis de Savernoy. Tu l'as sans nul doute oubliée, toi!.... et ce n'est pas étonnant. Au milieu de la richesse, de la joie, de la famille, du bonheur qui vous entourre, de l'avenir qui vous sourit, on oublie vite les pleurs et les larmes; mais cet homme.... lui.... n'avait plus rien à aimer.... Toute joie, tout bonheur, toute espérance était morte; car il n'avait qu'un fils! Or, écoute ce qu'il advint de ce pauvre enfant.

Obrier s'arrêta comme pour recueillir ses forces; et à le voir serrer convulsivement sa poitrine et ses deux mains, on eût dit qu'il pressait son cœur pour en faire couler goutte à goutte les larmes contenues.

Les traits du marquis, malgré la cruelle souffrance qu'il endurait, étaient attentifs et réfléchis; son regard brûlé [illegible] immobile qui se[illegible] retour vers le passé: car un souvenir funèbre venait tout à coup de se faire jour dans sa pensée.

Obrier, après avoir frappé deux fois sa poitrine de sa main fermée, continua ainsi:

—Cet homme n'avait qu'un fils, la seule consolation de sa vie ardue et laborieuse; c'était sur lui, oui, sur lui seul, entendez-vous bien, marquis! qu'il avait placé tous ces rêves que Dieu donne à chaque âge de la vie. Il l'avait élevé, instruit de toutes choses; il avait à la fois développé toutes les qualités de son cœur et toutes les forces de son intelligence, pour que nul ne fut au-dessus de lui, pour qu'il n'eût pas un regret, une déception que l'amour de son père eût pu lui épargner.

Pendant qu'il parlait ainsi, la voix d'Obrier, tout à l'heure si menaçante, s'était insensiblement adoucie, et des larmes, que la demi-obscurité dans laquelle ils se trouvaient cachait au marquis, gonflaient ses yeux. Il se tut encore un instant, car son émotion était si grande qu'il pouvait à peine parler.

Il reprit ensuite:

—Il s'appelait Edouard. Jusqu'au jour fatal qui devait à jamais décider de sa destinée, sa vie avait été heureuse et tranquille; il souriait à tout, aux jours qui s'écoulaient et aux jours qui devaient venir; son visage avait ce rayonnement si beau de la jeunesse. Un jour... jour fatal!.... il traversait le bac qui conduit d'Arles à Fourques, lorsque tout à coup une jeune fille qui se penchait imprudemment sur le bord du bateau tomba à l'eau; il y eut de toutes parts un cri général d'effroi; mais le courant du Rhône à cet endroit est si rapide qu'une feuille d'arbre qui y tombe disparait aussi vite qu'une pierre lancée par une fronde; aussi nul n'osait se hasarder à sauver la jeune fille, car c'était la mort certaine pour celui qui l'eût tenté; à peine si l'on apercevait encore la robe blanche qui flottait gonflée entre deux eaux; une minute, que dis-je! une seconde, et elle était perdue!.... perdue pour son père, qui sans doute l'aimait comme moi j'aimais mon Édouard! lui ne consulte que son courage, et sans consulter le danger de mort auquel il s'exposait, il se précipite dans le Rhône et rapporte dans ses bras la jeune fille évanouie. Cette jeune fille, il ne la connaissait pas, jamais il ne l'avait vue. Après l'avoir sauvée, il la regarda pour la première fois. Cette jeune fille, c'était la fille du marquis de Savernoy.

Pendant qu'Obrier parlait le marquis recueillant avec effort le reste de ses forces avait tenu constamment les yeux fixés sur lui. Un tressaillement qu'il ne put comprimer fit frémir les traits de son visage à ce récit.

Ce mouvement n'échappa pas à Obrier.

—Oh!.... dit-il en se redressant devant le vieillard de toute la hauteur de sa taille, tu commences à te rappeler cette fatale histoire orgueilleux aristocrate faut-il que je t'en dise la fin? Car si cette enfant était la fille du marquis de Savernoy, ce jeune homme qui avait si intrépidement exposé sa vie pour la sauver, c'était le fils d'Antoine Obrier! et Antoine Obrier, c'est moi! Mais il n'était ni baron, ni comte, ni marquis!.... Oh! n'est-ce pas? si tu eusses été là, noble et dédaigneux seigneur, là.... sur ce bateau, que tu eus vu ta fille entraînée par ce courant mortel qui allait l'engloutir, et si ce fût qui allait se précipiter t'eût dit, à toi père, dans ce moment suprême: « Je vais mourir, car j'entreprends ce que nul n'oserait; mais si je la sauve, elle est à moi? n'est-ce pas, M. le marquis, vous eussiez répondu sans hésiter: « Sauvez-la!.... sauvez-la!.... » Mais après!.... ah! ah! ah!.... quelle différence!

Et Antoine Obrier riait d'un rire convulsif en se tordant les mains; son visage aussi pâle que celui d'un mourant: seulement de ses yeux jaillissaient de sombres éclairs mouillés par des larmes contenues.

Il y eut alors entre ces deux hommes un moment de silence solennel et terrible; solennel et terrible pour tous deux; car s'il rappelait à Antoine Obrier le fils qu'il avait perdu, il rappelait au mourant deux êtres chéris, son fils et sa fille, qu'il ne devait plus revoir.

Heureusement qu'Antoine tout entier à sa douleur ne comprit pas celle qui serrait le cœur palpitant du vieillard; il continua:

—Ce qui arriva vous vous le rappelez maintenant aussi bien que moi: la fatalité s'y joignit et vous êtes venu sans pitié en aide à la fatalité. Comment se fit-il qu'ils s'aimèrent ou plutôt que ce pauvre jeune homme devant le visage de la jeune fille pâle et sans vie sentit entrer la première souffrance dans son cœur tout à l'heure si calme et si tranquille? Pauvre enfant! il était si jeune! il croyait à l'avenir à l'amour a la reconnaissance; trois mots vides de sens et qu'il faut que l'homme foule à ses pieds comme des choses mortes. Pauvre... pauvre enfant! il crut il y rattacha toute sa vie avec confiance et abandon et comme toutes trois lui manquèrent à la fois il ne voulut plus vivre.

Antoine Obrier s'arrêta encore un pour regarder fixement le marquis de Savernoy, comme il l'avait fait avant et faire glisser comme un poison brûlant jusqu'au fond de son cœur, le fiel de la haine de ses regards. Tout ce qui n'était pas le souvenir de souffle disparaissait en ce moment; il eût été seul, qu'il eût parlé ainsi; il reprit son triste récit d'une voix douloureuse:

—Elle se nommait Jeanne; j'ai su tout cela par la dernière lettre qu'il m'a écrite. Depuis ce jour fatal, souvent il la revit, car il fut reçu d'abord au château du marquis de Savernoy comme on recevrait un fils; il eût cent fois mieux valu qu'on lui eût fermé devant lui la grille de ce château maudit, et que l'on eût chassé le libérateur de ta jeune fille à coups de fourche comme un chien enragé! Lorsqu'on aperçut qu'il osait aimer, l'impudent jeune homme! celle qu'il avait sauvée, les visages se refroidirent, les mains qui avaient daigné serrer la sienne s'éloignèrent. On défendit à la jeune fille de lui parler; oui!.... oui!.... marquis! on alla jusqu'à cette cruauté inhumaine. Les riches!... les heureux!.... les nobles! ils sont sans entrailles! ils n'ont que de l'orgueil!.... quelle joie de briser aujourd'hui sous ses pieds cet orgueil! que d'écraser tout cela, têtes, châteaux et blasons!.... Edouard Obrier.... le fils d'Antoine Obrier.... n'est-ce pas que c'est un nain!.... Allons donc! sortez d'ici, méchant, ou mes valets vous bâtonneront!

La voix d'Obrier était amère et sardonique entrecoupée de rires mais aussi de sanglots. Il reprit:

—Mais lui.... qui était jeune plein de foi et de crédulité il espérait car il aimait. Enfin, vint un jour où on lui dit froidement que la jeune Jeanne allait partir le lendemain pour le couvent. « Mais je l'aime!.. » s'écria mon pauvre fils d'une voix désolée en joignant les mains; « oh! ne me l'enlevez pas! c'est ma vie; je l'aime!.... » Et il tomba à deux genoux au milieu de votre salon doré. Marquis de Savernoy savez-vous ce qu'on osa lui répondre? Qu'on lui aurait une éternelle reconnaissance du grand service qu'il avait rendu mais que la main de mademoiselle Jeanne ne pouvait lui être donnée. La jeune fille pleurait; mon fils ne pleura pas lui!.... car le ton dont on avait prononcé ces cruelles paroles avait glacé

son cœur. Il se releva et voici ce qu'il vous dit. Si tu l'as oublié écoute et rappelle-toi! Il vous dit : « M. le marquis au nom du ciel écoutez-moi avec votre cœur qui doit être bon et généreux ; m'enlever Jeanne je vous le jure c'est me tuer!... » On ne lui répondit rien et comme deux fois il cria d'une voix lamentable ; « Répondez moi ! Répondez-moi ! » le marquis de Savernoy eût l'air de le plaindre ; il lui tendit la main en lui disant qu'il était fou. Mon fils resta alors silencieux ; puis en s'éloignant il dit d'une voix calme : « Mademoiselle de Savernoy partira demain, moi je partirai ce soir. »

Obrier, qui était resté accoudé devant la table comme écrasé par le douloureux récit qu'il avait entrepris, se releva d'un mouvement brusque et prononça ces dernières paroles d'une voix fiévreuse et rapide.

—Le soir, en effet, il me quitta sans que je m'apperçusse de rien, et, lorsque la nuit fut entièrement venu il se dirigea lentement vers la grille de votre château ; ce qu'il a souffert, ce qu'il a pleuré, ce qu'il a crié au ciel et à vous dans ce dernier moment d'immense désespoir, Dieu seul et les échos de la nuit le savent ; mais le lendemain.... on me rapporta mon fils que l'on avait trouvé mort, la tête brisée dans les fossés de votre château!

Ici la voix d'Obrier devint stridente et âpre ; ses traits prirent une expression si menaçante qu'on eût dit la face d'un tigre.

—Comprends-tu maintenant continua-t-il en se penchant vers le vieillard et lui soulevant la tête de sa main comprends tu pourquoi je te hais toi et ta race de toutes les forces de mon âme? Comprends-tu pourquoi j'assiste ainsi rayonnant et terrible a ton agonie pourquoi j'insulte à ta dernière heure à toi qui as si lâchement insulté par ton implacable orgueil au désespoir de mon fils? marquis de Savernoy je te poursuivrai dans ton fils dans ta fille qui tous deux mourront comme tu vas mourir!.... M'entends-tu? Tous deux! tous deux.... ton fils ta fille... sur l'échafaud ou comme toi, la nuit... sans un regard ami pour leur dire adieu!...

La figure d'Antoine Obrier, pendant qu'il parlait ainsi était horrible a regarder ; ses traits étaient livides toutes ses fibres tressaillaient et des gouttes d'une sueur brûlante découlaient en serpentant le long de ses joues et s'arrêtaient sur ses lèvres frémissantes comme une rosée amère.

Le marquis de Savernoy avait relevé sa tête toute tachée de sang et fixant à son tour son regard sur le regard frissonnant d'Antoine Obrier.

—Il n'y a qu'un lâche dit-il d'une voix aussi forte qu'il le put qui insulte un mourant.

A peine avait-il prononcé ces mots, qu'un grand tumulte se fit au dehors, tumulte de voix confuses, de cris, de trépignements.

Deux coups de feu partirent dont les balles brisant les vitres avec grand fracas, ricochèrent contre le mur et vinrent rouler sur la table comme des menaces de mort.

Obrier tressaillit et se leva.

Le visage du marquis, impassible, rayonna malgré la pâleur livide de ses traits, et ses yeux se levèrent, avec une expression impossible à décrire, sur cette homme dont les paroles menaçantes et les regards haineux l'écrasaient tout à l'heure ; et, réunissant dans un dernier élan ses forces épuisées, il souleva un de ses bras qu'il étendit dans la direction d'où les coups de feu étaient partis.

Le bruit croissait, et la porte, brusquement ouverte, donna passage aux compagnons d'Obrier, qui s'élancèrent dans le cabaret pâles, chancelants, cherchant leurs armes qui étaient étendues à terre pêle-mêle avec le vin et les bouteilles cassées ; leurs voix étaient rauques, leurs cris à moitié étouffés par l'ivresse qui bondissait dans leurs poitrines haletantes ; les uns en se baissant, celui-ci pour atteindre un fusil, celui-là un sabre ou un couteau, roulaient à terre et cherchaient vainement à se relever.

—Qu'est-ce que cela?.... dit Obrier regardant d'un œil égaré cette confusion et ce tumulte.

—La vengeance de Dieu qui arrive dit la voix basse du marquis.

Au même instant entra George. Ses longs cheveux noirs qui flottaient au vent ses joues animées par l'approche du danger, ses yeux où brillaient l'énergie de la jeunesse et du courage donnaient à toute sa physionomie une superbe expression ; ses lèvres frémissantes laissaient voir dans le demi-jour qui commençait à éclairer la Maison-Jaune deux rangées de dents blanches comme l'ivoire. Saisissant deux pistolets qui étaient sur la table il s'écria d'une voix vibrante :

—A la bonne heure! ce n'est plus un assassinat ceci c'est un combat ; j'en suis!..

—Nous sommes trahis! s'écria Obrier d'une voix que la colère faisait trembler ; n'importe marquis de Savernoy ils arriveront trop tard pour te sauver.

Et en prononçant ces derniers mots, il leva sur le marquis son bras armé d'un long couteau.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

A nos Abonnés des Etats-Unis.

—o-o—

Nos Abonnés des Etats-Unis sont priés de PAYER leurs Abonnements invariablement d'avance.

C'est une RÈGLE générale dont nous ne pouvons dévier.

Ainsi, l'on ne devra pas être surpris, si, à l'expiration de l'ANNÉE, nous rayons immédiatement les noms de CEUX qui n'auront pas RENOUVELÉ leur ABONNEMENTS.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

VENDREDI, 23 FÉVRIER 1866.

La Codification et l'Acte Municipal du Bas-Canada.

La législature du pays a été appelée, à la dernière session du parlement, à sanctionner le *Code Civil* du Bas-Canada. Ce Code, approuvé avec quelques amendements de peu d'importance, deviendra bientôt la loi du pays; et, sans une difficulté causée par l'absence du Secrétaire Provincial et la lettre même du statut qui a sanctionné le nouveau droit, une proclamation royale aurait déjà mis la sanction dernière et nécessaire au Code.

L'on se rappelle sous quelles circonstances et pour quelles fins le nouveau Code a été rédigé.

Les peuples modernes, avec le pouvoir facile qu'ils ont de législater, font, chaque année, tant de changements dans les lois et y apportent tant de modifications, que la loi deviendrait incompréhensible et inapplicable, si, de temps à autre, mettant de côté la fureur de législater qui dévore tout le monde, et presque toujours les moins qualifiés, on ne fesait une halte pour réunir dans un seul volume facile à interpréter, les lois éparses dans des milliers d'ouvrages plus ou moins inexplicables, plus ou moins contradictoires.

Le Bas-Canada sentait peut-être, plus que tout autre pays, le besoin, la nécessité de codifier ses lois et de les refondre sous une forme moins volumineuse et plus sensée.

Composée du vieux droit français, tel qu'il était lors de la conquête, des édits et des ordonnances des rois de France enrégistrés au Conseil Supérieur de Québec ; du droit anglais pour la preuve, dans les matières de commerce ; et pour le fonds et la forme, quant au testament ; la loi de ce pays, amendée et embrouillée davantage par une foule de statuts provinciaux aussi incomplets dans la rédaction que dans la pensée était devenue un dédale magnifique dans lequel se perdait bien souvent l'esprit du Jurisconsulte et toujours, l'argent des plaideurs.

Le *Code Civil* du Bas-Canada représente la loi sous une forme saisissable et intelligible ; il a en outre le mérite de l'avoir dépouillée de quelques-unes de ces anciennetés auxquelles tous les peuples s'empressent de dire adieu et qui ne peuvent servir tout au plus que comme reliques.

Rédigé par des hommes aussi habiles que profonds, par des Jurisconsultes qui avaient longtemps fait la gloire du Barreau avant de faire celle du Banc judiciaire, le *Code* Canadien est un bon monument national et de science légale.

Le Code de procédure, confié à un avocat éminent, autrefois secrétaire de la Codification et maintenant, depuis la mort du regretté Juge Morin, un des trois Codificateurs, est terminé, et sera présenté, dit-on, à l'approbation des chambres à la prochaine session.

Ce nouveau *Code* ne comprendra que cette partie du droit qu'on nomme : *Lois Civiles*. La loi criminelle et la loi municipale resteront ce qu'elles étaient et ne subiront aucun changement.

Malheureusement chacun connait l'imperfection regrettable de nos lois municipales. Mal rédigées et mal traduites, elle sont en bien des endroits complètement inintelligibles ; mal élaborées, jetées sans ordre sur le papier et presque sans raison, elles sont tellement contradictoires qu'elles deviennent souvent incompatibles les unes avec les autres.

En outre elles sont aujourd'hui, grâce à la manie des amendements, éparses dans un grand nombre de volumes qui augmentent chaque année en augmentant la confusion.

Et pourtant ce sont les lois qui devraient être et les plus courtes et les plus simples. Destinées à la classe généralement la moins instruite, réglant les relations quotidiennes et les droits journaliers des cultivateurs qui, pour la plupart, aiment autant la justice qu'ils détestent la chicane, ces lois devraient être rédigées dans un langage simple et sans ambiguité et dans un aussi peu de mots que possible.

Les lois municipales pourraient comme en France, former un code spécial qui porterait le nom de *Code rural*. Ce code pourrait comprendre, outre la loi municipale telle qu'exprimée dans l'acte de 1854 et les amendements passés depuis, l'acte d'agriculture, chap. 30 des Statuts Refondus du Bas-Canada, et toute la loi relative aux choses rurales.

Si ce code était fait dans les conditions que nous venons d'exprimer le cultivateur pourrait se le procurer à bon marché et en étudier facilement les différentes dispositions.

Par ce moyen on empêcherait bien des procès et préviendrait bien de la chicane ; on pourrait surtout rendre applicable une loi dont les divers rouages fonctionnent aujourd'hui si mal.

Nous fesons ces observations parceque le moment nous parait opportun. Nous jetons ces idées à la hâte, dans l'intention de revenir sur le sujet d'une manière plus particulière.

Nous soumettrons aussi nos vues sur les éléments dont devrait se composer la codification de nos lois municipales.

En attendant nous invitons les hommes de loi de la campagne que des relations quotidiennes mettent continuellement en contact avec la loi municipale et ses difficultés, de nous faire part de leurs observations et de leurs vues sur la question. Nous serons heureux de leur servir d'interprète auprès de qui de droit.

Nous empruntons au *Journal de Québec* la traduction d'un excellent article que le *Trade Review* a publié sur la question des Territoires du Nord-Ouest.

« En terminant nos remarques sur cette grande question du Territoire de la Baie d'Hudson, il n'est que juste de dire que l'espace ne nous a pas permis de faire plus qu'effleurer légèrement notre sujet. Les intérêts qu'implique l'établissement de ce territoire sont immédiats et d'une vaste importance. Nous avons remarqué une lettre récente dans le *Times de Londres* dans laquelle l'un des actionnaires de la compagnie exprime hardiment l'opinion que £1,000,000 serait une trop petite somme pour la vente du territoire et prétend que si le Canada ne l'achète pas à ce chiffre, il se trouvera assez d'Américains qui seront fiers d'en devenir les propriétaires à ce prix. Par les aperçus que nous avons déjà donnés, nos lecteurs pourront se faire une idée à peu près correcte de l'état réel des affaires en rapport avec ce territoire, et de toutes les circonstances dont il faut que le Canada tienne compte pour arriver à une idée correcte de sa valeur réelle en négociant son achat.

« La compagnie, nos lecteurs le comprendront, est disposée à vendre—elle désire beaucoup le faire—parce que les établissements sur son territoire a toujours été une perte pour elle, au lieu d'être un profit. Nous trouvons que cet état de choses existe depuis 1819, époque où M. Coltman l'un des commissaires nommés pour régler les difficultés entre la Baie d'Hudson et les compagnies du Nord Ouest, suggéra « que « le gouvernement se chargeât de l'adminis« tration de la Rivière Rouge, vû que cela « déchargerait la compagnie de la Baie « d'Hudson d'une administration très-cou« teuse » C'a été, en vérité, une œuvre couteuse et très ingrate pour la compagnie ; et elle désire si vivement se soustraire à cette charge, qu'elle serait disposée à traiter sa reddition n'importe à quelles conditions. Si elle peut obtenir un million pour la remise de ses droits, dans la fertile section de sa principauté, elle ne le refusera pas. Sa politique est de vendre aussi promptement que possible ; car chaque année, sous les présentes circonstances, amoindrit pour elle la probabilité de pouvoir exiger des conditions avantageuses, pendant que les années ne lui donnent pas davantage la volonté de devenir elle-même colonisatrice.

« Quant aux belles promesses faites dans le prospectus, la nouvelle compagnie de la Baie d'Hudson, en 1863, on doit dire qu'elles sont magnifiques dans le programme, mais il est vraisemblable qu'elles ne seront jamais réalisées. Elle dit : « Le district du « Sud, sera ouvert à la colonisation européenne, d'après un système libéral. Possédant un état major; de facteurs et d'officiers distribués dans de petits centres de civilisa« tion sur le territoire, la compagnie peut, « sans créer des établissements nouveaux et « coûteux, inaugurer la nouvelle politique « de colonisation et en même temps dispo« ser des octrois de mines. »

« Nous disons qu'aucun effort n'a encore été fait conformément à ces promesses. Toutes les choses restent comme elles étaient. Le Dr. Rae, il est vrai, a traversé le continent depuis lors pour placer la ligne du télégraphe jusqu'au Pacifique, et le fil lui-même est arrivé à Fort Garry et ailleurs le long de la route. Mais il est demeuré là pendant plus de douze mois, et il nous semble qu'il y restera vraisemblablement encore un grand nombre d'années. La vérité est que l'intérêt que la compagnie a dans les fourrures (et c'est son seul intérêt réel sur le territoire) se trouverait lésé si elle favorisait la colonisation.

« Le gouverneur de la compagnie a fait connaitre l'état réel de la position dans une lettre au gouvernement canadien, en 1862, où il est dit que c'est à contre-cœur qu'il se voit forcé d'admettre son incapacité de rencontrer le gouvernement du Canada dans ce mouvement en avant, parce que « les vallées « de la Rivière Rouge et de la Saskatche« wan, bien qu'elles ne soient pas en ellesmêmes des districts où se fait la chasse « [illegible] « [illegible] les principaux approvisionnements d'hiver pour les postes du Nord « provenant des produits de la chasse du « buffle. Une chaîne d'établissements à « travers ces vallées priveraient non seule« ment la compagnie de la source vitale « mentionnée plus haut, mais interromprait « indirectement, de plusieurs autres manières, dans son commerce du Nord, de ma« nière à lui enlever cette valeur qui le fait « poursuivre sur une grande échelle. »

« La prétention que la colonisation de ces vallées [illegible] d'arrêter les approvisionnements d'hiver de la compagnie est un leurre. Au contraire, les [illegible] en avant des colons lui seront d'un grand secours. La raison réelle se trouve dans la conclusion du paragraphe ; [illegible] de fourrures de la compagnie [illegible] en danger, et pour cette raison elle [illegible] [illegible] de colonisation. Les facteurs et les officiers qu'elle a dans le pays [illegible] [illegible] favoriser un projet [illegible] [illegible] inhabiles à gouverner que leurs frères au Fort Garry.

« Aussi nous voyons que tous désirent un changement. Les gouvernements et les gouvernés, les blancs et les Indiens, le peuple du Canada et celui de la Rivière Rouge sont tous mécontents de la condition présente des affaires dans le Nord Ouest, et avant longtemps un changement devra s'opérer par la force des choses.

« En énumérant les avantages de la section fertile, dans un article précédent, nous avons omis un point affectant l'acquisition du territoire et qui n'est pas d'une petite importance. Nous voulons parler des facilités qu'il donnerait pour la construction d'un chemin de fer jusqu'au Pacifique. La route à travers les vallées de la Rivière Rouge et de la Saskatchewan est, nous croyons, le vrai passage au Nord Ouest. On a dit, sur l'autorité de quelques ingénieurs très expérimentés des Etats-Unis—hommes qui ont exploré la route—que le grand chemin de fer de l'Atlantique et du Pacifique n'est praticable qu'à travers les Montagnes Rocheuses, à travers le territoire anglais ; et il n'y a pas de doute là-dessus.

« Si cette grande voie des nations doit jamais être construite, ce sera sur les belles prairies de la terre de Rupert. Mais c'est là un projet dont la réalisation est trop éloignée pour justifier ici une discussion un peu longue. C'est, pour cela, un point très important pour le Canada et la mère patrie, car indubitablement « l'empire du monde, au « point de vue commercial, appartiendra à « celle des puissances qui aura été la premiè« re à trouver les moyens d'établir une route « directe à travers le continent de l'Améri« que pour communiquer avec l'Est du côté « du Pacifique avec l'Europe du côté de « l'Atlantique. » Ce sera la grande voie pour transporter les produits de l'ancien monde jusqu'à l'Est et pour transporter les riches articles de l'Est et aux Etats-Unis et en Europe.

« Ce vaste projet devra être vraisemblablement précédé, plusieurs années auparavant, par l'ouvertures de routes à wagons à travers le Nord Ouest, depuis le lac Supérieur jusqu'aux montagnes. Un projet praticable et excellent de cette nature a été proposé par M. Sandford Fleming, il y a quelques années. Sa proposition était que les routes territoriales seraient tracées avant les établissements ; que ces établissements seraient ouverts dans les directions les plus convenables pour le commerce du pays. Insensiblement, quand la nécessité de chemins de fer sera reconnue ce sera autant de fait pour le tracé du chemin, et ainsi, par un développement graduel, le territoire sera ouvert par les meilleurs routes, et finalement quand le trafic augmenté justifiera une communication par la vapeur on pourra l'établir à des frais comparativement minimes. »

A Montréal, le [illegible] février courant, se faisait à l'Eglise St. Joseph une cérémonie aussi rare que belle et touchante. Les deux sœurs Josephte Mongrain épouse d'Antoine Bruneau, et Théotiste Mongrain mariée à Amable Lupien venaient célébrer aux pieds des autels leur cinquantième année de mariage. Outre une foule de trois à quatre cents personnes qui se pressait dans l'enceinte du Temple, pas moins de quatre-vingt dix parents, enfants, neveux et nièces avaient pu répondre à l'invitation.

Parmi les assistants on remarquait un vieillard, nommé Charet, et son épouse, que le Prêtre officiant avait spécialement invités ; ces deux respectables vieillards avaient eux aussi [illegible] leur mariage deux ans et demi auparavant.

Par une curieuse coïncidence, les deux patriarches Antoine Bruneau et Amable Lupien sont pères de chacun treize enfants et les deux derniers de chaque famille se sont voués à Dieu, l'un est dans l'état ecclésiastique, l'autre a pris le voile et est entrée dans une communauté religieuse.

Les deux heureux couples avaient reçu la bénédiction nuptiale, à la même messe le 12 février 1816 de feu le Révd. Messire Vinet à [illegible].

L'esprit de religion, l'amour qui tient les familles unies [illegible] [illegible]

[illegible]

Après cette chaleureuse élocution qui attendrit fort l'auditoire, tous se rendirent à leurs voitures qui les attendaient à la porte de l'Eglise, pour faire une promenade dans plusieurs rues de la ville et ensuite s'arrêter chez un des enfants de M. Joseph Lupien, où une table splendide était préparée dans une magnifique salle très bien décorée par la circonstance. Le repas fut très joyeux et l'on porta de nombreuses santés pour le bonheur des deux vieux couples, qui retrouvèrent pour l'occasion toute l'ardeur de la jeunesse ...... Madame Lupien chanta d'une voix encore forte et vibrante une chanson quelle avait fait entendre cinquante ans auparavant lors de son mariage. Une joie pure et sans mélange d'aucune tristesse régna pendant toute la fête, et lorsque l'on se sépara, chacun dans sa pensée récapitulait avec bonheur les douces émotions de cette journée.

On nous pardonnera de nous être permis la publication de ces quelques notes, mais nous n'avons pas cru devoir laisser ignoré un fait aussi remarquable, au risque d'être blâmé par les parties intéressées.

Nous serons reconnaissants aux journaux qui voudront reproduire.—*Communiqué.*

EUROPE.

Le Parlement anglais s'est ouvert le 8 du courant. La Reine assistait en personne ; le discours a été lu par le lord chancelier. Ce discours annonce le mariage prochain de la princesse Hélène, et regrette la mort du roi des Belges. Il félicite l'Angleterre sur la bonne harmonie qui règne entre elle et les diverses puissances étrangères.

Il annonce que la correspondance relative aux dommages causés au commerce américain par les croiseurs confédérés sera mise devant le parlement.

Il parle avec regret des évènements déplorables arrivés à la Jamaïque et explique les mesures qui ont été prises à ce sujet.

Il fait allusion au projet de confédération des Provinces Britanniques du Nord, et indique que le gouvernement anglais suit avec le plus grand intérêt les progrès de cette mesure.

Une chaude discussion a eu lieu dans les deux chambres au sujet de la conduite du gouvernement touchant l'épizootie. Un amendement censurant le gouvernement a été présenté dans la chambre des lords ; mais il a été ensuite retiré et une adresse en réponse au discours du trône a été adoptée.

Lord Degrey succède à Sir C. Wood qui a résigné pour cause de santé, comme secrétaire pour les Indes et le marquis de Harlington succède à lord Degrey dans le département de la guerre.

En France, l'adresse du sénat en réponse au discours de l'Empereur, dit qu'un langage arrogant et menaçant ne décidera pas la France à retirer ses troupes du Mexique.

En Espagne, un amendement significatif à l'adresse en réponse du discours de la Reine, qui se lit comme suit, a été présenté :

" Nos difficultés financières augmentant de jour en jour ruineront l'agriculture et les manufactures. Il est de toute nécessité de balancer la balance avec le revenu puisqu'il est impossible d'augmenter les taxes déjà trop lourdes. Nous devons faire des réductions au montant de trois cents millions de réaux. Ce n'est que par ce moyen que nous établirons notre crédit et détournerons les dangers qui nous menacent."

Il a été adopté dans la chambre des députés en Prusse, sur une division de 25 contre 44, malgré l'opposition du ministère, une résolution déclarant l'annexion de Lavenbord à la couronne de la Prusse illégale jusqu'à ce qu'elle ait été sanctionnée par la chambre.

MM. les membres de l'Association de prières pour les prêtres défunts sont informés que M. Etienne Lavoie, prêtre du Diocèse de Montréal, décédé, à Longueil le 16 courant, à l'âge de 62 ans, appartenait à la section d'une messe.

Evêché.—23 février 1866.

L. Z. MOREAU Ptre-Sect.

CORRESPONDANCES.

M. l'Editeur,

Nous avons reçu le produit du Bazar que la Ville de St. Hyacinthe a bien voulu organiser en faveur de notre maison. Nous y voyons une nouvelle et éclatante preuve de la sympathie avec laquelle on accueille les efforts que nous faisons pour l'éducation de la jeunesse ; et nous témoignons notre vive reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué, en quelque manière, au succès de cette entreprise.

LES SŒURS DE LA PRÉSENTATION DE MARIE.

St. André d'Acton, 17 février, 1866.

M. le Rédacteur.

Le *Journal de St. Hyacinthe* du 9 courant dit en parlant des affaires municipales d'Acton, qu'une requête a été signée par [illegible]

[illegible]

Votre dévoué serviteur,

JÉRÉMIE MORRIER,

Maire

M. le Rédacteur.

[illegible]

D'abord je dis qu'aucune requête n'a été [illegible]

[illegible]

membres du conseil de St. André, et à sa propre connaissance. Si une requête a été présentée, (chose que j'ignore) elle a été signée par les contribuables de notre municipalité résidant à Montréal, à notre insu. M. Leclère ne dit pas qu'il a été député auprès de l'Honorable M. Cartier, il dit qu'il s'est rendu auprès de ce monsieur, de lui-même, pour sauvegarder les intérêts des contribuables, qui depuis plusieurs mois l'avaient chargé du soin de veiller à l'administration des affaires dans notre municipalité.

En second lieu, je nie positivement avoir signé et publié des avis fixant à deux heures de l'après-midi, l'assemblée publique [illegible] le huit janvier dernier pour l'élection des conseillers de St. André ; j'en fournirai la preuve gratuitement au rédacteur du *Journal* de St. Hyacinthe, quand il le voudra.

Quant à mes honoraires, comme M. Fontaine ne connait pas l'étendue de mes obligations, il lui est impossible de juger s'ils sont trop élevés.

Pour l'argent emprunté par le conseil, M. Fontaine nous prouve par des actes [illegible] qu'il ne peut nier, que le conseil, aurait encore fait une économie en empruntant $113.22, de plus, au taux de dix-huit pour cent, taux qu'il fixe lui-même mais que je suis loin d'avouer.

A présent à nous deux M. Fontaine.

Vous trouvez que je m'estime un peu [illegible] et sur la fin de votre correspondance, [illegible] dites que je ne connais pas la loi [illegible] D'accord avec vous sur ce dernier [illegible] J'irai plus loin j'avouerai même que [illegible] connais pas plus la loi municipale que [illegible] rédacteur du *Journal* de St. Hyacinthe qui prétend qu'il ne pouvait pas être [illegible] rôle d'évaluation pour la municipalité de St. André d'Acton, avant 1866. [illegible] l'amendement à la loi municipale [illegible] le 30 juin 1864, qui permettait de [illegible] rôle d'évaluation dès 1864 même.

Après une telle preuve d'humilité, [illegible] tel aveu, j'espère que M. Fontaine voudra bien retirer l'accusation qu'il a portée [illegible] moi de m'estimer un peu trop.

Maintenant M. Fontaine, permettez-moi de vous raconter quelque chose qui a [illegible] coup excité mon hilarité. Vous savez [illegible] bien le monde est méchant, on trouve toujours des gens qui éplucheront le [illegible] Je vous préviens qu'il m'a été dit que [illegible] l'époque du replâtrage du rôle d'évaluation des actes illégaux de l'ancien conseil [illegible] pillage, etc., enfin de tous ces [illegible] vous avez stigmatisés dans votre [illegible] article sur Acton, vous aviez été en [illegible] temps l'avocat de la Corporation [illegible]

[illegible]

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre obéissant serviteur,

H. LIPPÉ.

Acton-Vale, 20 février, 1866.

A une assemblée des membres de la Chambre des Notaires du District de St. Hyacinthe, tenue au Palais de Justice le vingt [illegible]

[illegible]

L'Assemblée s'est ensuite ajournée.

D. G. MORISON,

Président.

H. R. BLANCHARD,

Secrétaire.

—Le *Journal de Lévis* a reçu [illegible]

"Oran, ce 26 décembre 1865.

"Mes chers et bons parents,

"Le navire le *Borysthène* qui nous portait en Afrique, s'est jeté sur un rocher le vendredi 15, à onze heures du soir : il s'est brisé à une distance d'environ 25 kilomètres de la côte. Comment ai-je échappé à la mort ? Je n'en sais rien, absolument rien. Je l'ai vu de si près que je m'étais résigné. J'attendais mon tour. Notre agonie a duré sept heures, sept mortelles heures, au milieu de la nuit, au milieu des mugissement du vent et des flots. Sur 250 passagers, nous avons eu 70 morts.

"Il y avait à bord sept ou huit dames, des enfants, un prêtre, des négociants de Marseille, un détachement du 55e de ligne envoyé à Tlemcen, des colons, des Arabes, des zouaves, quatre de mes collègues de Val-de-Grâce, MM Godard, Dogny Roux et Weber, puis une vingtaine d'hommes d'équipage.

"Le vendredi 15, jour de malheur ! le commandant du navire nous assura qu'entre dix et onze heure nous arriverions à Oran. Grande fut notre joie, car c'est vraiment bien triste de ne voir pendant deux grandes journées que le ciel et l'eau. A neuf heures et demie du soir, nous étions encore sur la dunette, à causer. La mer devenant tout à coup plus mauvaise, j'allai me coucher ; mais le roulis m'empêchait de fermer les yeux ; je m'en plaignais à mon voisin, qui ne me répondit pas ; il dormait comme un bienheureux.

"Je sommeillais cependant depuis environ une heure, quand j'entendis une voix crier : "Stop, nous sommes dessus machine en arrière, vite" Puis le bruit sourd de l'hélice cessa de se faire entendre ; le bâtiment sembla s'arrêter, on courait sur le pont........" Allons, allons, dis-je à mon voisin, nous sommes arrivés, nous entrons dans le port en manœuvre en haut " Tout en disant cela et comme saisi d'un vague pressentiment je saute à bas de mon hamac pour monter sur le pont. Au même instant un craquement terrible, indéfinissable, se fait entendre, accompagné de secousses si violentes que je tombai à terre ; puis j'entends un matelot qui cri. Mon Dieu ! nous sommes perdus ! Perdus pour nous."

"Nous venions de toucher le rocher et le navire s'entrouvrait ; l'eau entrait dans la calle, on l'entendait bouillonner. Les soldats qui couchaient sur le pont se sauvent pêle-mêle, n'importe où, en poussant des cris affreux ; les passagers à demi-nus s'élancent hors des cabines ; les pauvres femmes s'accrochaient à tout le monde en suppliant qu'on les sauvât ; on priait le bon Dieu ; on se disait adieu. Les secousses continuaient ; la cloche du bord sonnait le tocsin, mais le vent mugissait affreusement, la cloche n'était pas entendue à 50 mètres.

"Dans ce moment suprême et indiscriptible, le [illegible]. Il fallut nager jusqu'à la rampe de l'escalier qui conduisait sur le pont. C'est alors qu'on n'entendit plus un cri. [illegible] Arrivé au haut de l'escalier, j'aperçois Dogney nageant près de moi. Nous montons tous deux mais, arrivés en haut, la porte était fermée, nous entendons [illegible]

"Au haut de l'escalier se trouvait un petit tambour en tôle, qui en recouvrait l'entrée. Deux petites lucarnes étaient pratiquées dans le tambour ; la porte étant fermée, [illegible] Dogney me dit : [illegible] perdus ! "Ils m'ont tiré tant et si bien, que je suis passé, et Dogney ensuite. Nous voilà donc tous les cinq grimpés sur un espace où trois personnes auraient été fort gênées ; derrière nous, la mer furieuse ; à droite la mer encore ! Au bout d'une minute, nous entendons des cris : c'était l'arrière tout entier du navire qui craquait et s'engouffrait tout d'un coup, entraînant avec lui une vingtaine de personnes, puis le silence !

La nuit était noire, et les vagues d'une phosphorescence telle, qu'elles nous retombaient sur le dos comme une pluie de feu ; cela sentait l'éther, la créosote. Jamais je n'avais vu pareil [illegible], entraînant tous ceux qui ne se cramponnaient pas ; on les voyait venir de loin et quand elles arrivaient on baissait la tête et on serrait les uns contre les autres.

"Nous nous sommes serré la main plus de dix fois en nous disant adieu. Les vagues ne nous laissaient pas de repos. L'eau nous contaminait dans le dos, nous en avions dans les yeux et la bouche. Quand une vague balayait le pont, on voyait encore se détacher quelqu'un d'un groupe glissé sur la pente inclinée du pont, le malheureux criait : "Oh ! mes amis !" La vague se retirait en l'emportant, et c'était tout ; d'autres criaient : "Soutenez-moi ; je glisse ! je suis perdu !" Un contrôleur, [illegible] enlevé par une lame, elle avait son enfant de dix-huit mois sur les bras, ne pouvant la retenir, il saute dans la mer en disant : "Nous mourrons ensemble !" Le vicaire M. Moiset, a coulé près de moi ; je lui ai tendu la main, mais il l'a manqué et il s'est accroché au bas de mon pantalon ; le morceau lui est resté dans la main et la lame l'a enlevée.

"Vers trois heures du matin, nous essayâmes de quitter notre refuge et de grimper sur le bord non submergé du navire ; mais pour accomplir ce trajet il nous fallait franchir une espace de trois ou quatre mètres, en montant une pente presque verticale et glissante comme du savon gras. Impossible de tenter une pareille escalade d'autant plus qu'il fallait grimper dans l'intervalle de deux vagues. On nous jeta alors une corde que nous passâmes autour du corps, et les soldats qui avaient pu réussir à se mettre à cheval sur le bord qui était hors de l'eau nous montèrent chacun à notre tour. En arrivant un soldat me reconnut : "C'est vous M. le Major ? me dit-il ; donnez-moi la main, tenez-vous bien et laissez-vous aller." Il me hisse : après moi Dogney, Roux, Godard et Weber. On organise alors avec une corde, une espèce de va-et-vient. Car à 60 mètres de nous environ se trouvait le gros rocher contre lequel nous avions échoué, mais le tout était de se porter sur le rocher. La corde devait nous servir de pont volant.

"On mit un canot à la mer ; il fut brisé en morceaux ; un second eut le même sort et les 4 marins qui le montaient furent engloutis. C'est alors qu'un matelot nommé Leblanc, à qui nous devons tous la vie, s'attacha la corde autour des reins et se lança dans les flots à la grâce de Dieu.

Cinq fois avec un courage surhumain, il tenta l'abordage, cinq fois il fut repoussé et meurtri ; enfin, il atteignit le rocher et fixa la corde. Nous passâmes alors au-dessus de l'onde, mugissante sur ce pont volant.

"A 9 h. du matin, tout le monde était sur le rocher. On se compta, il y avait soixante et dix morts. La mer en amena 3 sur le rocher ; on leur prit leurs souliers et on les donna à ceux qui n'en avait plus. On fit du feu avec les planches des canots brisés et l'on mit des mouchoirs blancs au haut des grands bâtons pour être aperçus et secourus. C'était alors notre seule cloche d'alarme. Le rocher forme une petite île complètement dépourvu de terre, aride et à pic ; pas d'eau à boire, rien à manger transis de froid mouillé jusqu'aux os pouvant à peine nous tenir sur nos jambes, tant nous étions épuisés ! Voilà notre situation.

"Enfin, le dimanche 17 à dix heures du matin nous vîmes arriver cinq balancelles espagnoles.

On s'embrassait, on se serrait dans les bras l'un de l'autre : nous étions sauvés. On monta d'abord les femmes, les enfants et les malades puis tout le reste suivit.

"A une heure de l'après-midi nous entrions dans le port d'Oran, où une foule immense nous attendait sur le quai ; tout le monde nous tendait les bras ; les hommes agitaient leurs chapeaux en l'air et les dames leurs mouchoirs."

La société française et feu M. Granet.

Nous publions ci-dessous l'adresse présentée par la Société Française de Montréal, au RR. Messieurs de St. Sulpice, à l'occasion de la mort du Révd M. Granet. Ce décès a dû surtout être profondément ressenti par les Français, à qui le regretté défunt faisait tant d'honneur par sa position et ses talents et à qui il a donné tant de preuve particulières de son dévouement et de sympathie ; et c'était à ses compatriotes qu'il appartenait de le dire hautement.

A MESSIEURS LES RR. PRETRES DU SEMINAIRE ST. SULPICE, MONTREAL.

Révérends Messieurs,

Les membres de la Société Française de Montréal, s'associant au deuil général causé dans toutes les classes de la population de cette ville, par la mort du Révd. M. l'Abbé Granet, Supérieur de votre ordre, vous prie très humblement de vouloir bien agréer leurs condoléances, et de recevoir en cette douloureuse occasion les témoignages sincères du dévouement

Avec lequel ils se disent,

Révérends Messieurs,

Vos très humbles, très-obéissants et très-respectueux serviteurs,

Pour la société :

Capt. Côté, Président.
Dr. Picault, Vice-Présid.
V. Régnault, do
A. Girard,
F. Lafont,
Dr. De Bonald,
Jules Fournier, Sec.-Gén.

Montréal, le 17 février 1866.

Mort subite à St. Valérien de Milton.—Depuis un certain laps de temps, les époux Olivier Mayer, résidant sur le lot 13, près du 11me Rang de St. Valérien de Milton, vivaient en mauvaise intelligence et suivant l'opinion des personnes qui les connaissaient, ils en étaient venus plusieurs fois entre eux aux voies de faits, la femme passait pour revêche et grondeuse, le mari avait la réputation de frapper et maltraiter sa femme. Déjà il y avait eu des séparations momentanées entre les époux. Lorsque mardi, 6 du courant, vers une heure du matin, Mayer réveilla ses deux enfants, âgés de 15 et 16 ans, leur annonçant qu'il venait de trouver leur mère morte, étendue sur son lit. Aussitôt la vindicte publique rend Mayer coupable du meurtre de Séraphine Guilbault sa femme ; [illegible] la proximité des limites du district apporta un long retard dans l'avertissement du Coroner, qui ne put être prévenu avant jeudi soir par le Capitaine de Milice Charles Chapdelaine de St. Valérien.

Le neuf au matin enquête fut tenue sur le corps de la défunte par le Coroner du District de Bedford, L. P. A. Violett, Ecr., tous les témoins entendus s'accordèrent à déclarer que Mayer maltraitait la défunte, et qu'en plusieurs circonstances, il avait tenu des propos tendant à démontrer que la mort de la malheureuse comblerait ses désirs. Cependant l'examen externe du cadavre ne dénotait aucune trace de violence. L'examen interne opéré par [illegible] Frégeau, Ecr., M. D., a démontré que la mort était due à la congestion du cœur et des poumons, la moitié inférieure des poumons était dans un état de congestion très forte [illegible] cette dernière affection qui a causé la mort de la défunte d'une manière aussi prompte.

Les informations données devant l'enquête par le mari avant l'examen se sont trouvées corroborées par l'autopsie.

Le verdict rendu par le Jury, est que, Séraphine Guilbault, âgée de [illegible] ans, épouse d'Olivier Mayer, est morte le 6 février courant, passé subitement de vie à trépas par une inflammation aiguë du cœur.

Nouvelles et Faits Divers

Pensée.

Le travail pourvu qu'il soit honnête, ennoblit, et est un titre à l'estime générale.

Au contraire, la dépravation du cœur et de l'esprit, dégrade, humilie, et inspire de la répulsion.

A bon entendeur, salut.

ADMISSION AU NOTARIAT.—Nous avons eu le plaisir d'assister à l'ajournement de l'assemblée trimestrielle de la chambre des Notaires de ce district qui a eu lieu mardi dernier à 2 h. P. M., au Palais de Justice. Les examinateurs étaient MM. Horace St. germain, D. G. Morison La. Taché et H. R. Blanchard de St. Hyacinthe, P. S Gendron de Ste. Rosalie, J. Amyot de St. Simon, J. E. L-Blanc de St. Charles, J. O. Bachand St. Liboire, E. Lafontaine St. Hugues.

Les candidats à la pratique étaient MM. Bernier et O. Duval de St. Césaire.

Nous félicitons tout particulièrement notre excellent ami M. Duval, de son admission à la pratique comme notaire et l'heureux examen qu'il a subi. Les questions pressées et nombreuses qui lui furent posées et les réponses intelligentes qui leur furent données ont prouvé que ce monsieur avait étudié la loi et qu'il en connaissait les mystères : aussi fut-il chaleureusement félicité, après son examen, et par les examinateurs et par les nombreux amis qui se trouvaient là.

On ne sait encore où monsieur Duval ira exercer sa profession ; mais quelque part où il aille, nous avons la certitude qu'il sera bien accueilli et par la fortune et par la population au milieu de laquelle il se trouvera. M. Duval est un de ces jeunes gens qui joignent à un esprit cultivé des manières avenantes et polies et un caractère distingué, partage exclusif du gentilhomme.

Dans la soirée de lundi, deux détenus, Smith et Laroche, enfermés dans la prison de ce district, ont tenté de s'évader.

Au moyen d'un couteau qu'ils avaient dentelé, ils étaient parvenus à scier un barreau en fer d'un pouce carré.

A 6 h. P. M. on s'aperçut du fait, et on trouva nos deux individus dans leurs cell les habillés et prêts à mettre leur projet à exécution.

Ils sont maintenant sous bonne garde.

—Les prochaines séances du Conseil Exécutif se tiendront à Ottawa.

—La Cour Supérieur s'est ouverte hier sous la Présidence de Son Honneur le Juge Sicotte.

Température.—Le temps depuis quelque jours est assez doux ; hier surtout la neige fondait.

Nos informations relativement aux négligences qu'on déplore dans le service de la malle de St. Hyacinthe à St. Liboire, exonère maintenant de tout blâme les maîtres de postes sur qui l'entrefilet que nous avons publié dernièrement à ce propos [illegible] faire tomber la faute. Cette justice rendue, à qui de droit, nous devons dire qu'il y a faute quelque part, et cette faute elle ne peut être commise qu'à bord du Grand-Tronc, qui prend la malle à St. Hyacinthe et doit la délivrer à St. Liboire même.

Il est pénible d'avoir ainsi à se plaindre si souvent pour une raison ou pour une autre, des employées d'une compagnie gracieusement payée pour faire le service public.

La corporation de Québec s'occupe activement de l'établissement et de la mise en opération d'un télégraphe d'alarme.

Les journaux de Montréal nous apprennent que cette ville souffre du manque d'eau et que cet inconvénient menace de durer encore quelques semaines. On s'occupe cependant d'y obvier le plus facilement et le plus promptement possible.

—A 5 h. P. M. hier soir, aucun train venant de Québec n'était encore passé depuis mercredi.

ACCIDENT.—H. R. Blanchard, Ecr., coroner de ce district a tenu au village d'Acton-Vale, le 17 février courant, une enquête sur le corps de Pierre Casavant âgé de onze ans, tué par les chars du Grand-Tronc au moment où ils changeaient de lisses.

Il appert que l'enfant ayant voulu embarquer dans les chars, les pieds lui auraient glissés et il serait tombé. Les roues de l'engin lui ont passé sur le corps et lui ont enlevé tous les muscles de l'abdomen ainsi que les intestins ; les deux os iliaques étaient broyés ainsi que [illegible] et une partie de la colonne vertébrale ; le bras droit a été coupé. La mort a été instantanée et le verdict du juré a été, " mort accidentelle."

VOL.—Samedi après-midi, entre 2 et 3 heures, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. Honoré Malouin, tailleur de pierre, rue Richelieu, faubourg Saint Jean, et a dérobé vingt-cinq piastres en or : une pièce de $20 et une autre de $5. Il paraît que le filou ne manquait pas de hardiesse ni de savoir-faire, car c'est une maison occupée par trois autres familles et personne n'a eu connaissance du méfait. En cette occasion l'escamoteur est entré dans la cour, a cassé une vitre de la porte du tambour, puis une autre vitre au dessus de la serrure de la porte de la maison, a tourné la clef et est entré dans les appartements que Mde. Malouin venait de laisser par la porte sur la rue. Le voleur paraît s'être dirigé immédiatement vers un buffet qu'il a tout bouleversé jusqu'à ce qu'il ait trouvé une petite boîte en carton contenant les petites épargnes de M. Malouin brave et honnête ouvrier. Dans cette petite boîte avec les deux pièces d'or, il y avait trois ou quatre objets de bijouteries en or tels que bagues et épinglettes que le voleur a délicatement placé sur le buffet se contentant [illegible] pièces monnayées. Il est probable qu'il n'a pas pris les bijoux par crainte qu'ils servissent de bonne pièce à conviction. La seule circonstance qui puisse mettre sur les traces du voleur sont qu'un jeune homme est entré un peu après 2 heures dans le logement de l'étage supérieur s'enquérant d'une personne qui ne réside point dans cette maison et l'on croit que c'est cet individu qui est le coupable. Ce qu'il y a de plus malheureux c'est que c'est la deuxième fois depuis neuf semaines que M. Malouin reçoit de semblables visites. En décembre on lui avait déjà enlevé sept piastres. Le voleur s'est esquivé par où il était entré.—*Courrier du Canada.*

—M. Joseph M Boudreau, commis de cette ville, a été arrêté samedi dernier, pour avoir fait publier sur le *Herald* l'annonce d'un mariage qui n'a pas eu lieu. Il disait donc qu'à Montréal le 13 courant, Antonio Pelletier, écr., ci-devant de Savanah, serait à la résidence de la mariée, No. 2 Cornwall Terrace, rue St. Denis, devant le Révd. M. Picard, épousé mademoiselle Henriette Catherine Jackson, fille unique d'Henry Jackson, écr.

M. Boudreau, hier matin, devant le magistrat de police, a été admis à caution pour comparaître au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine.

Il paraîtrait que M. Boudreau aurait, sans réfléchir, fait publier cette annonce, sur un billet signé des initiales A. L. et envoyé par quelqu'un qui se disait son ami et le priait de l'obliger en publiant cette annonce dans le *Herald*.—*Minerve.*

PRECAUTION CONTRE LE CHOLERA.—Par ordre du secrétaire de la guerre un comité de santé vient d'être nommé parmi les médecins de la garnison de Québec ayant pour président le lieut.-colonel McCrea. [illegible] seront prises dans toutes les garnisons provinciales.

INCENDIE.—Hier soir, vers 8 h., l'alarme se répandit par toute la cité que le feu avait été [illegible] dans une maison de la rue St. Jean, au dehors des murs, occupée par M. Gendreau, barbier, et appartenant à Madame St. Pierre. Les compagnies de feu [illegible] les flammes furent éteintes avant d'avoir causé des dommages sérieux.

Un télégramme reçu en cette ville de la Rivière du Loup (en bas) nous apprend que le presbytère de cette paroisse vient d'être la proie d'un incendie. Le mobilier a pu être sauvé.—*Canadien*.

Vendredi dernier, un inconnu a été trouvé gelé sur le Lac St. Pierre.

Il avait des provisions et des marchandises dans sa voiture, et paraissait vouloir traverser le Lac de St. Thomas à Maskinongé, quand il a succombé au froid et à la fatigue. Après l'enquête du coroner, il a été inhumé à St. Barthélémi, jusqu'à ce qu'il soit réclamé par les parties intéressées.

—Le 16 courant, un enfant âgé de 12 ans, appartenant à M. Pierre Casavant, a été broyé sous les chars au dépôt d'Acton. La mort a été instantanée.

AVIS SPECIAL.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Autre triomphe médical—merveilleuse cure de rhumatisme.—Aucune maladie est plus agonisante que le Rhumatism, aucune n'est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche, de Cleveland, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie ; une tendance scrofuleuse dans le sang était relevée par des taches et pustules dans les différentes parties du corps. Dans cette condition il commença à faire usage des *Pilules sucrées de Bristol* avec le grand antidote contre le virus de la scrofule, c'est-à-dire la *Salsepareille de Bristol*. Onze boîtes de ces pilules et huit bouteilles de la Salsepareille le délivrèrent de tout vestige de douleur ; il est maintenant bien portant, content, et capable de vaquer à ses affaires. Ces pilules sont renfermées dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats. Ces deux remèdes sont à vendre chez tous les pharmaciens.—417

Doux quoique Puissant—Nonobstant la vigueur et la promptitude avec laquelle la *Salsepareille de Bristol* lutte contre les maladies mortelles, c'est un des remèdes les plus doux. Les végétaux qui la composent, éminemment salutaires, et restaurateur, ne sont surpassés par aucun élément minéral. Il peut être donné en toute sureté aux enfants ; et les dames d'une constitution délicate, souffrant de débilités et d'inconvénients physiques particuliers à leur sexe, devront le reconnaître comme le seul remède efficace pour leurs faiblesses et leurs douleurs. Toutes ses propriétés sont sanitaires. Elle donne de l'appétit, fortifie l'estomac, régularise le système, revêt les parties dénuées d'une chair ferme éprouve les nerfs, fortifie les muscles, donne de la souplesse au corps, apaise l'esprit. Dans les maladies et les désordres ulcéreux, on n'a pas encore eu connaissance d'un seul cas où elle n'a pas agi effectivement. 366.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 18, 1866.

AVIS.

M. Charles Nelson, laissant St. Hyacinthe, au 1er Mars, toutes les personnes qui sont endettées envers lui, sont requises de venir le payer d'ici à ce temps.

Cette date passée, tous ses comptes seront remis entre les mains d'un avocat pour collection.

St. Hyacinthe, 2 février 1866.

PROVINCE DU CANADA, District de Bedford, Comté de Shefford.

Dans la Cour de Circuit pour le Comté de Shefford.

Waterloo, le vingt deuxième jour de Janvier, mil huit cent soixante six.

PRÉSENT :

L'Honorable Juge JOHNSON, J.C.S.

No. 2177.

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE ST. JEAN-BAPTISTE DE ROXTON, dans le Township de Roxton, dans le Comté de Shefford et dans le District de Bedford.

Demandeurs.

vs.

HEBERT GENDREAU, de la même place Cultivateur.

Défendeur.

IL EST ordonné sur motion de MM. CHAGNON, SCOTTS & LANCTOT, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de [illegible] un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas Canada, agissant dans le District de Bedford annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, mais possédant des propriétés immeubles, et que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé *the Waterloo Advertiser*, et deux fois en langue française, dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion du présent avertissement ; et que sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour.

15 février 1866.

PROVINCE DU CANADA, District de Bedford, Comté de Shefford.

Dans la Cour de Circuit pour le Comté de Shefford.

Waterloo, le treizième jour de Février, mil huit cent soixante et six.

EN VACANCE.

(No. 2178.)

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE ST. JEAN-BAPTISTE DE ROXTON, dans le Township de Roxton, dans le Comté de Shefford, dans le District de Bedford,

Demandeurs.

vs.

ISAAC GIROUX, Junior, commerçant de la Cité et du District de Montreal,

Défendeur.

IL EST ordonné sur motion de MM. CHAGNON, SCOTTS & LANCTOT, Avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le rapport d'Antoine Vigé, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, et qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Montréal et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit District de Bedford ; que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié à Waterloo dans le dit District de Bedford, appelé *the Waterloo Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelles publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion du présent avertissement ; et que sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour.

15 février, 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18ème février, 1866.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de **30 SOUS** on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

Licitation volontaire.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de St. Barnabé, District de St. Hyacinthe, LUNDI, le VINGT-SIX FÉVRIER PROCHAIN, à DEUX HEURES de l'Après-Midi ; une terre appartenant à la Communauté de Biens qui a existée entre Pierre Chapdelaine et feue Philomène Archambault désigné comme suit :

Une terre sise et située en la Paroisse de St. Barnabé, concession de St. Amable, contenant deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, ensuite un arpent de front sur dix de profondeur, prenant devant au chemin de St. Amable, en profondeur à la rivière Yamaska, joignant d'un côté à Joseph Armstrong et d'autre côté à André St. Jacques, Paul Hévey et Joseph Richard, avec une maison, grange et laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au dit Pierre Chapdelaine, ou au Notaire soussigné, à St. Jude.

J. B. N. LAMOUREUX, N. P.

St Jude, 13 Janvier, 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES.

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés [illegible] par les Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa 16 Février, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 27 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.

A ACTON, le Lot 33ème. dans le 4e Rang.

1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

1/2 du Lot 37 donnant 25 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

Le Lot 42 dans le 5e Rang.
" 44

1/2 du Lot 12 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot **28, 29, 31, 32,** avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 7.

Dans le 3ième Rang ½ Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 6ième Rang No. **19 et 21.**

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remise et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Côté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

(CIRCULAIRE.)

Appareils de Distillation devant être employés à bord de tous les Navires à Passagers.

RUE DOWNING,
18 décembre, 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information et pour que vous la fassiez publier dans les journaux publics, copie de l'ordre en conseil de Sa Majesté, daté le 5 courant, permettant d'employer les Appareils de Distillation de MM. Chaplin et Cie, aussi bien que ceux du Dr. Normanby et de MM. Winchester et Graveley, à bord des Navires qui ont des Passagers.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et
Obéissant serviteur,

[Signé,]
EDWARD CARDWELL.

ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT DU CANADA.

[L.S.]

CHATEAU DE WINDSOR,

5ème jour de décembre 1865

PRESENT :

SA TRÈS—EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE EN CONSEIL.

Considérant que par "l'Acte des Passagers 1865," il est entre autres choses décrété qu'avant qu'aucun Navire à Passagers soit expédié, l'Officier de l'Emigration a ce port devra se convaincre par lui-même qu'il a à bord une quantité d'eau pure suffisante, emportée dans des réservoirs ou des tonneaux, pour fournir durant le voyage projeté [illegible] par jour à chaque adulte, pour l'usage des passagers, sans préjudice de la quantité nécessaire pour la cuisine ; et

Considérant qu'il est aussi décrété qu'il sera loisible à Sa Majesté par un Ordre en Conseil de prescrire telles Règles que celle-ci jugera convenables pour permettre l'usage à bord des Navires à Passagers d'un Appareil à distiller l'Eau et auquel cas de défaut la quantité d'eau fraîche à emporter dans des réservoirs ou dans des tonneaux pour les Passagers, et tel Ordre en Conseil pourra dans la suite être amendé ou révoqué, selon le besoin ; et

Considérant que Sa Majesté, par un ordre en Conseil, daté du neuf Janvier mil huit cent soixante-trois a prescrit certaines Règles pour permettre l'usage, à bord des Navires à vapeur [illegible] transportant des Passagers, d'un [illegible] pour changer l'eau salée en eau douce ; et

Considérant qu'il est expédient de rappeler le dit Ordre en Conseil, et de lui substituer l'ordre ci-après :

Maintenant donc Sa Majesté par et de l'avis de son Conseil privé, en conformité et en l'exercice de l'autorité qui lui est conféré par " l'Acte des Passagers de 1865, " rappelle par la présente le dit Ordre en Conseil du neuvième jour de janvier mil huit cent soixante trois, excepté en ce qui concerne un certain Ordre du Conseil du treizième jour de mai mil huit cent cinquante-neuf, et par la présente ordonnance qui suit :

Tout Navire à Passagers naviguant au moyen de voiles ou d'un engin a vapeur, moindre que celui qu'il faut, sans l'aide des voiles, pour faire cinq milles à l'heure, peut être expédié, et partir pour son voyage, n'ayant a bord en réservoirs ou en tonneaux que la moitié seulement de la quantité d'eau pure exigée par le dit acte, pourvu qu'il se conforme aux conditions suivantes, savoir :

1o. Qu'il y ait à bord de tout tel Navire un appareil efficace pour changer l'eau salée en eau douce du genre des appareils vulgairement connus sous les noms de Brevêt du Dr Normanby, Brevêt de Winchester et Graveley, ou Brevêt de Chaplin et Cie.

2o. Que les propriétaires, armateurs ou maîtres de tel Navire, avant l'expédition remettent à l'Officier de l'Emigration un certificat de l'Ingénieur ou Arpenteur du Bureau de Commerce ou de quelque autre personne compétente désignée par l'Officier de l'Emigration, déclarant que sept jours immédiatement avant la date du certificat l'appareil a été examiné par cette personne et trouvé en bon état, et donnant le nombre de gallons d'eau douce que cet appareil est capable de fournir en vingt-quatre heures, et affirmant en outre que le dit appareil est un des appareils brevetés de Normanby, Winchester et Graveley ou Chaplin et Cie, suivant les circonstances.

3o. Que dans tous les cas, l'Officier de l'Emigration soit convaincu que le nombre de gallons d'eau douce que l'appareil est dit capable de fournir n'est pas en dessous du nombre de personnes sur le point de s'embarquer pour le voyage projeté, c'est à dire du nombre total des passagers de chambre, des passagers d'entrepont et de l'équipage.

4o. Qu'il y ait à bord du navire les articles nécessaires à la réparation de tel engin, aussi bien qu'une personne ou des personnes capables de faire ces réparations et de veiller au bon fonctionnement de cet appareil de distillation.

Et pour prévenir toute fausse interprétation de cet Ordre en Conseil, il est en outre ordonné par la présente que les termes " Navires à Passager," " Officiers de l'Emigration," " Adulte," et " Maître," auront la même signification que celle qui leur est assignée dans le dit " Acte des Passagers, 1865."

Et le Très-Honorable Edward Cardwell, un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, est chargé de l'exécution de la présente.

(Signé,)

ARTHUR HELPS.

N B—Les journaux suivants sont priés de publier l'avis ci-dessus trois fois, une fois par semaine, durant trois semaines, chacun dans la langue qu'il est publié, savoir :—

Le *Morning Chronicle*, le *Mercury* et le *Daily News* de Québec, *Le Canadien*, le *Journal de Québec*, le *Courrier du Canada* ; le *Montréal Gazette*, le *Transcript* et *La Minerve* ; l'*Enquirer* et le *Journal des Trois-Rivières* ; le *Spectator* et le *Times* d'Hamilton ; le *News* de Kingston ; le *Prototype* de London ; le *Times*, le *Post* et *Le Canada* d'Ottawa ; le *Globe* et l'*Evening Journal* de Toronto ; le *Courrier de St. Hyacinthe*.

29 janvier.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de foute en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boites de Roues, Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a-Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs ! !

St. Césaire, 18 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elles étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter : Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées a ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Quand les demandes sont favorablement reçues, il sera émis des certificats pour les montants dûs, par le Département a Washington, payable à l'appliquant ou à son ordre, lesquels seront payés par cette Agence.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent conjoint, Montréal.

Montréal, 20 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,



Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

Elle aura toujours en main un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché, de ST. HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

Comprenant :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carde et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale, CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE .	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $15,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée, est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

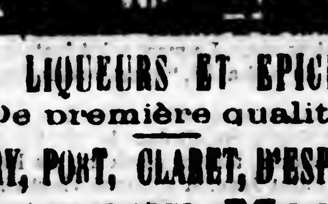
Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1864. C. N. Agent.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL. MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anth-lmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.

6 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX ! CHEVAUX ! ! CHEVAUX ! ! !

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut gagner 25 minots en a ant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par *ces poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morfondures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son boule. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la brillante apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies dangereuses telles que l'influenza, l'étouffement l'inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent a 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

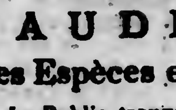


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera a la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

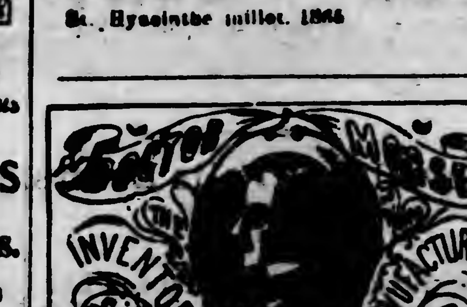
PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE FILS CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie a voyager ; il a visité tour-a-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr. Morse est le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie sé coulaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et stagnant, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour se débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse,* fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Avertissement.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.

Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulé, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gaudin et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas où il y en serait imposé après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier. 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE,

421, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récollets, Montreal.

A toujours en Magasin—Bois de Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, ...



DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE AND TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartiques énergiques,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
H. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.
RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES !

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux deviennent ternes ; les prunelles élargies : un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure ; le nez concentré ; la lèvre supérieure enflée ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive insolite la langue enfoncée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une appétit vorace ; avec une sensation désagréable dans l'estomac, d'autres ces sensations sont entièrement disparues ; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur, et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé ; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hémorroïdes) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. K. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Bros. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montréal, C. E. ; S. Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis est exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresse d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camil Lussier, Propriétaire-Éditeur, Bureau [illegible], rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 27 Février 1866. — No. 1

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été servis. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier, 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hotel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie, des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, Apiculteur.
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eg[illegible], Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Vache, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. — L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. — P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bira.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 5 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM Cado et et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai, 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabe, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement fénien.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de BOTTES, SOULIERS, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les FENIANS nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls LOYAUX SUJETS (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No 7 et 8, dans le 11ème rang d'une étendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques bâtisses, savoir: une bonne maison en bois de 26 pieds sur 38, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dessus construit s en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché moyennant comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
North Shefford.

7 février 1866.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

CADEAUX POUR LES FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE DE TOUT ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18ème février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le [illegible] dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 28 donnant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 27 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 3e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.
Les Lots sont situés près du Dépôt.
Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucrerie dans le [illegible]ème Rang.
1/2 du Lot 29, 30, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.
A WENDON, dans le 2ième Rang, le Sud-Est No. 7.
Dans le [illegible] Rang, le Sud-Ouest No. 8.
Dans le [illegible] Rang No. 8.
A STANFOLD, dans le 6ième Rang No. 19 et 21.
Les conditions sont très libérales.
S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 60 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre, 1865.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Cod[illegible] par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, aubureau du Courrier.

20 novembre 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

III

(*Suite.*)

Mais, au même instant, un nouveau coup de feu retentit dans le cabaret, et le bras qu'Obrier tenait levé sur le marquis retomba lourdement le long de son corps.

Antoine Obrier avait l'épaule droite traversée par une balle.

Dès ce moment, il se passa dans le cabaret de la Maison-Jaune une affreuse mêlée.

Les sans-culottes et ceux qui accouraient au secours du marquis étaient pêle-mêle, frappant au hasard. Seulement, devant le vieillard qui assistait comme une statue vivante à ce combat désespéré, se tenait un jeune homme immobile et pâle. Dans une de ses mains était un pistolet fumant encore, dans l'autre un sabre. De son corps, il faisait un rempart au marquis pour qu'aucune balle ne pût l'atteindre, aucun coup le frapper.

Ce jeune homme, c'était son fils, le comte Henri de Savernoy.

—Allons! camarades! criait George d'une voix tonnante, nous sommes en face des ennemis de la patrie. Courage!.... courage!....

—Je crois qu'il faut filer, dit une voix derrière George.

C'était la voix de Cassius. Il était accroupi dans un coin, protégé par l'obscurité qui l'entourait contre les coups des assaillants.

Antoine Obrier était près de George; il était loin d'avoir la même pensée que le jeune homme, et il eût de beaucoup préféré se renfermer dans les limites patriotiques de l'assassinat.

—George, dit-il en s'approchant du jeune républicain et en baissant la voix, il faut nous frayer un passage au milieu d'eux et gagner le bois.

—Suivez-moi, citoyen, dit George, je vais vous faire la route.

—Et, s'élançant au milieu du cabaret, il prit son sabre dans ses dents, et déchargea à bout portant ses deux pistolets.

L'étonnement que causèrent cette double décharge, cette attaque inattendue, servit merveilleusement son projet, et, suivi d'Obrier, il gagna la campagne sans que nul pensât même à s'opposer à sa fuite.

Cassius, les voyant s'éloigner tous deux, sauta d'un bond par la fenêtre et roula à terre.

Pour plus de sûreté, il resta un instant étendu le long du mur comme une masse inerte; puis, rampant sur ses deux mains, il atteignit le petit escarpement qui formait le revers du chemin, glissa dans le fossé et disparut bientôt dans les touffes épaisses des premiers taillis.

Une fois dans la campagne, George s'était arrêté la tête haute et fière, la lèvre dédaigneuse; sa nature bouillante et énergique se révoltait à la pensée de laisser ainsi le champ libre à ses ennemis.

—Comment! nous fuyons devant eux ainsi qu'un lâche troupeau devant des chiens de berger! dit-il d'une voix frémissante.

—Nous sommes seuls, George, reprit Obrier sourdement; regarde tous les nôtres, ils sont morts, enfuis, ou cernés par l'ennemi; lutter contre l'impossible, c'est folie: un autre jour viendra, George.

Et Obrier, avant que le jeune homme eût pu s'apercevoir de son intention, s'élança devant une fenêtre ouverte, et soulevant avec effort son bras ensanglanté.

—Marquis de Savernoy! s'écria-t-il d'une voix qui résonna dans les échos de la Maison-Jaune comme un coup de tonnerre, nous nous retrouverons!

Deux coups de pistolet répondirent aux paroles d'Antoine Obrier; mais celui-ci avait déjà regagné l'endroit où George l'attendait immobile et calme, comme si aucun danger ne l'eût menacé.

—Allons, George, partons, dit-il au jeune homme; je leur ai laissé mes derniers mots d'adieu.

George allait obéir à l'injonction d'Obrier, lorsqu'il aperçut les partisans du marquis de Savernoy qui l'ajustaient, adossés contre la porte du cabaret; alors il se retourna fièrement et attendit.

Les balles sifflèrent autour de sa tête.

George alors leur tourna le dos et gagna lentement le bois en disant à Obrier:

—Ne pressons point le pas, ils croiraient que nous avons peur.

Pendant que cette scène se passait au dehors de la Maison Jaune, le comte de Savernoy, dès qu'il eut vu tous les jacobins prendre la fuite, s'était penché sur son père et coupé avec son couteau les cordes qui le garrottaient; mais le vieillard était sans mouvement, et à voir son visage livide, ses yeux à demi fermés, dans lesquels tout sentiment de la vie semblait s'être éteint, à voir ses lèvres glacées dont tout le sang s'était retiré pour couler par ses blessures ouvertes, on eût dit qu'il était mort.

Aussi le comte Henri de Savernoy, devant cet aspect de la mort qu'il n'avait point encore remarqué, toute sa pensée était concentrée dans le combat, sentit tout son corps frissonner et une douleur indéfinissable étreignit sa poitrine.

Il tomba à deux genoux devant la chaise sur laquelle était posé son père, immobile et glacé.

—Mon père!.... mon père!.... s'écria-t-il en le serrant dans ses bras et en couvrant de baisers la tête vénérable du vieillard.

Mais pas un mot, pas un mouvement, pas un souffle ne répondit à ce cri de désespoir filial!

Tous les compagnons du comte Henri de Savernoy, mornes et silencieux, regardaient avec des larmes dans les yeux ce douloureux spectacle.

—Mes amis!... mes amis!... s'écriait le jeune homme en tenant toujours serré dans ses bras le corps de son père, nous sommes arrivés trop tard, il est mort!... Les lâches l'ont assassiné!....

Il y eut après ces mots un long moment de silence, car nul ne répondit parmi les assistants, aucun ne voulant troubler par des paroles la sainteté d'une si profonde douleur.

Le comte Henri se releva tout à coup, le visage inondé de larmes et soulevant le vieux marquis dont la tête retomba sur ses épaules, semblable à l'épi qu'a touché la faulx du moissonneur, et le transporta sur le lit.

—De l'eau! de l'eau froide! cria-t-il en écartant de ses doigts les cheveux ensanglantés collés le long des tempes.

Puis avec de l'eau fraîche qu'on lui apporta il lui humecta le front et le visage. Cette eau froide ranima quelque peu le vieillard, et le jeune homme put entendre comme un souffle passer entre les lèvres entrouvertes.

Quelque léger, imperceptible que fût ce premier frémissement de la vie le comte Henri le sentit tressaillir et frissonner jusqu'au fond de son propre cœur. Son visage rayonna; sans prononcer un seul mot, il joignit les mains, regarda le ciel et continua à baigner avec de l'eau les tempes et le visage du blessé après avoir entouré la tête de son mouchoir humide pour arrêter au moins l'effusion du sang.

Ceux qui entouraient le lit ne s'étaient point aperçus de ce premier frémissement qui semblait, comme un ange du ciel, être venu dire au fils désolé d'espérer encore; mais ils avaient vu les traits du jeune homme resplendir tout à coup d'un rayonnement subit, ils avaient vu ses mains se joindre, et, penché en avant, retenant leur souffle, ils épiaient le retour à la vie sur ce visage décoloré.

Bientôt les yeux du mourant se rouvrirent, sa tête se souleva faiblement. En apercevant son fils debout devant lui, et tous ces visages amis qui l'entouraient, il crut à un dernier rêve de bonheur envoyé par la bonté de Dieu à la dernière heure de sa vie.

—Mon père!.... mon père! ... s'écria deux fois le jeune homme en soutenant dans ses mains cette tête chérie, c'est moi... c'est votre fils à genoux devant vous!... Ces misérables se sont enfuis; Dieu a permis que nous arrivassions assez à temps pour vous sauver encore.

—Mon fils!... murmura le vieillard d'une voix faible.

Et il retomba sur le lit, épuisé par l'effort qu'il avait fait pour prononcer ces deux mots.

Mais le bonheur est un baume divin qui ranime vite la vie et fait courir le sang dans les veines glacées!....

Bientôt et comme par enchantement, le marquis, sur lequel la mort avait déjà placé sa main [illegible], sentit une chaleur inattendue réveiller ses membres engourdis; il promena autour de lui son regard étonné. Malgré lui, il lui semblait encore voir devant ses yeux ces visages farouches dont les rires implacables insultaient son agonie. A côté de cette voix à la fois désolée et radieuse qui lui disait: « Mon père! » il lui semblait encore entendre retentir à ses oreilles ces mots terribles: « Marquis de Savernoy, je te poursuivrai dans ton fils, dans ta fille, qui tous deux mourront comme tu vas mourir! »

Mais ce funèbre souvenir s'effaça devant le silence recueilli qui l'entourait, ainsi que fuit un nuage orageux dans le ciel pour faire place à l'azur d'un beau temps.

—Henri, dit-il d'une voix déjà plus forte et en se soulevant à moitié, c'est bien toi!... Comment as-tu pu venir à mon secours?

—Mon père, dit le jeune homme en s'appuyant sur le lit je vous attendais ainsi qu'il en était convenu. Étonné inquiet du retard que vous mettiez à venir me rejoindre, moi, ému par de funestes pressentiments, nous nous demandions si ce retard n'était pas l'indice de quelque grand malheur (car vous le savez, mon père quand nous sommes éloignés les uns des autres, chaque heure est une inquiétude poignante, car chaque heure peut être une heure mortelle) lorsque tout à coup un homme haletant, le visage couvert de sueur, pénétra jusqu'à nous et alla droit à moi: « Comte de Savernoy, me dit-il, courez vite à la Maison Jaune, on massacre votre père, il est peut-être temps encore de le sauver; voici une clef que je suis chargé de vous remettre; hâtez-vous! hâtez-vous! car chaque minute s'est peut-être la mort pour le marquis de Savernoy. »

—C'est le même [illegible] murmura le vieillard qui déjà [illegible]
Le connais-tu, Henri?

—Non, mon père; et quand [illegible]

ne l'avait jamais vu, et que sa voix ainsi que son visage nous étaient entièrement inconnus. ces paroles qui pouvaient être une trahison ; cependant cet homme avait sur la physionomie quelque chose de franc et de loyal.

« Hâtez vous, nous dit-il de nouveau en essuyant du revers de ses mains les gouttes de sueur qui coulaient le long de ses joues. » Et, sans ajouter rien de plus, il disparut. L'hésitation pouvait amener un grand malheur ; je regardai la clef qui était bien celle que vous portiez toujours sur vous, et je m'élançai à travers la campagne en criant à mes amis : « Qu'importe ! nous sommes bien ar[r]ivés. »

—Quel peut être dit le vieillard cet homme que nul de nous ne connait et qui sait ainsi tous nos mots de passe, tous nos signes de ralliement ?

—C'est un ami mon père, puisqu'il vous a sauvé deux fois. Que Dieu lui soit en aide dans toutes les heures de sa vie !

Henri s'était relevé.

—Mes amis ! dit il à ses compagnons je crois qu'il n'est pas prudent de rester trop longtemps ici ; ces bandits pourraient bien revenir avec du renfort et nous faire un mauvais parti.

En un instant on improvisa avec des branches d'arbres un brancard sur lequel on plaça un des matelas du lit et on transporta le vieillard sur ce brancard.

—Avant de partir mes amis, dit-il à ceux qui le portait nous avons un devoir sacré à remplir.

Et il montra de la main le corps de Jacques, étendu à terre.

Le jour sans être entièrement venu éclairait distinctement la salle dans laquelle se passait cette scene.

Absorbés par les faits dont nous venons de tracer le récit, les compagnons du comte de Saverney, n'avaient fait nul attention au cadavre qui gisait dans la salle au milieu des débris de l'orgie interrompue.

—Pauvre Jacques ! dit le comte Henri en se penchant sur le corps du digne serviteur, tu devais être mort, puisque ton maître allait mourir.

Le combat qui s'était livré entre les jacobins et ceux qui venaient au secours du marquis de Saverney avait augmenté le nombre des morts.

Jacques avait deux compagnons qui devaient dormir avec lui dans le même tombeau. et, pour nous servir des propres expressions de Camius, les noms de Scévola, de Mucius et de Caracalla étaient devenus vacants et pouvaient avantageusement être remplacés.

Décidément les noms romains ne portaient pas bonheur.

Deux fosses furent promptement creusées a quelques pas de la *Maison Jaune*.

Dans l'une on déposa avec tout le respect que l'on doit à la mort les corps des jacobins qui avaient été tués ; dans l'autre, celui de Jacques et de ses deux compagnons.

Lorsque la terre eut recouvert la seconde fosse, la petite troupe qui avait accompagné le comte Henri se découvrit avec recueillement et s'agenouilla.

Le marquis se souleva de son brancard, et, étendant la main sur la terre fraîchement remuée :

—Adieu, Jacques, dit-il, adieu, fidèles défenseurs de la plus sainte cause, nous nous retrouverons dans un monde meilleur. Vous allez vous reposer, nous allons combattre !

Deux blessés avaient été mis sur un autre brancard qui suivait celui du marquis de Saverney, et le triste cortége traversa silencieusement la campagne, dans la direction qu'avait prise cet homme qui avait si mystérieusement dit au vieux marquis : *L'avenir !*

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

Avis de l'Administration.

L'encouragement que le *Courrier* a reçu progressivement depuis quelques années, permet au propriétaire de ce journal d'y faire des améliorations importantes.

L'acquisition d'une presse à cylindre, due en grande partie au généreux encouragement d'un certain nombre de nos abonnés, nous permet de faire ces améliorations, et nous met à même d'entreprendre tous les travaux typographiques que l'on voudra bien nous confier, aux conditions les plus avantageuses.

Le *Courrier* aura désormais Deux Éditions ; une Semi-Quotidienne paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine ; l'autre Hebdomadaire, paraissant le Vendredi, cette édition contiendra tous les articles de l'édition semi-quotidienne.

Le prix de l'abonnement sera de Trois $3.00 piastres pour l'édition semi-quotidienne, par année, pour le Canada, et de Quatre $4 piastres par année pour les Etats-Unis.

L'abonnement à l'édition Hebdomadaire sera $1.50 Une piastre et Cinquante centins, par année, pour le Canada, et de Deux $2.00 piastres pour les Etats-Unis.

Le prix de l'abonnement à ces deux éditions sera strictement payable d'avance; les retardataires auront à payer une augmentation de Une piastre pour l'édition semi-quotidienne et de Cinquante cents pour l'édition hebdomadaire.

Nous adressons l'édition semi-quotidienne du *Courrier* à un grand nombre de personnes, ainsi qu'à tous nos abonnés ; ceux qui ne nous donneront pas d'avis contraire d'ici à huit jours seront considérés comme abonnés à cette édition.

Les nouveaux sacrifices que le propriétaire n'a pas hésité à s'imposer pour rendre intéressante sous tous les rapports la publication du *Courrier*, satisferont, nous osons l'espérer, toutes les personnes qui veulent bien s'intéresser au succès de notre entreprise.

Nous terminons en remerciant tous ceux qui ont bien voulu nous aider jusqu'ici et en sollicitant de nouveau leur concours pour l'accomplissement d'une œuvre entreprise dans l'intérêt des riches comtés dont St. Hyacinthe est le chef-lieu.

N. B. — Toutes correspondances ou lettres concernant la rédaction devront être adressées "*Franco*," à P. de Cazes, Secrétaire de la collaboration.

POÉSIE.

A MES AMIS DU

Courrier de St. Hyacinthe.

Dans les beaux jours d'été, que peut faire à la rose
La fureur des autans déchaînés dans les airs ?
Quand le soleil sourit à la fleur fraîche éclose,
Craindrait-elle déjà la froideur des hivers ?

Ainsi de vous, amis, croyez à la bannière
Qui vous ralliant tous attirera sur vous
Les rayons d'un soleil dont la pure lumière
S'appelle le respect et l'estime de tous.

Hélas ! avant longtemps, vous verrez les tempêtes,
Ainsi que quelques fois dans le jour le plus beau,
Grandir à l'horizon et passer sur vos têtes,
Soyez constants alors—gardez votre drapeau !

Songez à vos amis qui jetant sur la scène
Un regard sympathique, (envieux quelque fois),
Ne pouvant avec vous descendre dans l'arène,
Vous suivent de leurs vœux et dans vos cœurs
[ont foi.

LUCEAT.

St. Hyacinthe, 21 février 1866.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI, 27 FÉVRIER 1866.

AUX LECTEURS DU "COURRIER"

Le *Courrier* entre aujourd'hui dans sa 14e année d'existence, et subit en même temps des changements importants et dans sa publication et dans sa rédaction.

A partir de ce jour, le *Courrier* aura deux éditions : une édition semi-quotidienne et une édition hebdomadaire.

La rédaction de la feuille est maintenant sous la direction unique et immédiate d'un comité de collaboration qui en a le contrôle absolu et en assume la responsabilité, vis-à-vis des lecteurs, par l'intermédiaire d'un secrétaire qui en est l'organe.

Cet arrangement peut avoir deux résultats principaux ; donner au *Courrier* une direction plus uniforme et moins controlée ; plus sûre dans la défense des principes et plus libre dans les détails ; et produire une rédaction plus variée, plus forte et plus suivie.

Il est peut-être important d'entrer dans quelques explications sur ces deux objets, différents dans la forme, mais identiques dans le fond, que la collaboration se propose d'atteindre.

Pas n'est besoin de dire que les principes qui dirigeront la collaboration et inspireront la rédaction du *Courrier*, sous le nouveau régime dans lequel il entre, seront les principes conservateurs, tels qu'entendus et compris par l'école catholique, dans l'ancien comme dans le nouveau monde.

Loin de briser avec le passé de cette feuille et de s'éloigner de la voie dans laquelle l'intelligence et le devoir l'ont fait marcher, depuis quelques années, la collaboration actuelle suivra strictement cette même voie qu'elle regarde, justement, comme celle de la conscience et du patriotisme.

Les principes conservateurs ont subi l'épreuve et reçu la sanction des siècles ; ils sont tout à la fois la garantie du pouvoir et la sauvegarde des libertés : la force de la loi et la protection des nationalités. Leur drapeau est celui de la conscience et du devoir ; leur école, celle du patriotisme et de la religion.

C'est un drapeau qui protège également l'autorité et le sujet, et qui donne au premier juste assez de force pour ne pas lui permettre d'aspirer à la tyrannie, et au dernier, juste assez de libertés pour lui faire aimer l'ordre et craindre la révolution. Rome n'a pas encore vu se consommer la plus sacrilége spoliation ni s'accomplir la plus dangereuse révolution, que parce qu'elle nourrit dans son sein et entretient par tout le monde, un élément conservateur, assez puissant, pour empêcher l'une et l'autre

Voilà les principes que la collaboration se propose de suivre ; voilà le drapeau à l'ombre duquel elle entend placer la rédaction de la feuille confiée à ses soins.

Les principes et le drapeau qui les représente rallient et divisent les hommes dont les opinions, comme les sentiments et les intérêts, sont en contradiction. La pensée humaine revêt toutes les formes et prend toutes les couleurs ; elle s'élève quelquefois jusqu'au sublime, quelque fois elle tombera dans un ridicule abaissement.

La passion, la coterie, la haine et l'ambition trouvent souvent un abri à l'ombre des plus beaux drapeaux et ternissent aussi quelquefois les plus saintes causes.

La collaboration n'entend se mettre au service ni des unes ni des autres ; l'intelligence ne doit pas se prostituer dans un abject asservissement.

Nous défendrons les principes, mais nous ne nous humilierons pas devant les hommes ; tout en soutenant ceux qui ont les mêmes vues que nous et travaillent pour la même cause, nous aurons soin de faire, au besoin, une différence raisonnée entre les premiers et les derniers, et de sacrifier ceux-ci à ceux-là, si la conscience et le devoir le commandent.

Voilà pour ceux avec qui nous sommes en communauté d'idées.

Quant à ceux que nous rencontrerons dans la lutte et avec lesquels nous aurons à rompre, de temps à autre, quelques lances, nous leur dirons : " Vous n'avez pas les mêmes opinions que nous ; vos vues ne s'accordent pas avec les nôtres ; mais, séparés et divisés dans l'arène politique, sur le terrain des partis, nous ne le sommes pas quand il s'agit de la patrie, de la nationalité et de la religion. Vous avez vos convictions, nous les combattrons, mais nous vous respecterons ; nous avons les nôtres, vous les combattrez, mais vous nous respecterez ; nous vous croyons sincères parceque nous le sommes nous-mêmes."

Voilà qui fera connaitre notre manière d'agir dans la discussion. Les personnalités ont avili le journalisme ; nous ne voudrions pas conquérir, dès le début, le titre désagréable de censeurs, cependant nous ne saurions nous empêcher de faire cet aveu, que nous ne fesons d'ailleurs qu'après beaucoup d'autres.

Nous discuterons donc les opinions, mais nous respecterons les hommes ; nous fuirons les personalités avec autant de persistance que nous mettrons de tenacité à attaquer les principes et les idées que nous croirons dangereux.

Nous ferons en sorte que la courtoisie soit notre arme habituelle et que l'attaque ou la défense soit toujours celle qui convient entre hommes d'honneur : parceque, dans notre pensée, les causes perdent toujours beaucoup et ne gagnent jamais rien à ces luttes de la plume ou de la parole que la dignité et l'honneur désavouent et que le bon sens du public réprouve.

La politique de ce pays a subi depuis quelque temps, et subit encore actuellement, des modifications importantes ; en s'agrandissant, elle ouvre de nouvelles sphères, force à de nouvelles combinaisons, découvre de nouveaux horizons, donne le jour à une nouvelle série d'idées et peut créer de nouvelles opinions avec de nouvelles destinées

Nous étudierons attentivement, jour par jour et avec calme, la voie qui vient de s'ouvrir devant nous ; l'explorant avec la conscience et le patriotisme, nous tâcherons d'en reconnaitre les difficultés afin de les tourner à temps et d'en apercevoir les abimes, pour les éviter.

Nous céderons quelquefois aux circonstances parce qu'elles font souvent les situations ; mais nous résisterons à l'ambition et dénoncerons les trahisons, parce qu'elles perdent les nations et qu'elles peuvent fausser nos destinées.

La politique du pays, comme toute chose qui se modifie ou se change présente un aspect de vague, et d'incertitude, force à des tâtonnements et à des retours, légitime des doutes et des hésitations et donne naissance à des craintes quelquefois bien fondées : tout cela disparait avec le dernier jour d'indécision, quand, entrant dans des destinées nouvelles une nation voit son avenir assuré.

Mais tant que ce jour tant désiré n'est pas venu, tant que cette heure solennelle n'a pas sonné, le Journaliste peut rester dans une sage attente ; prudent et toujours au guet, il doit veiller, car sa mission lui en fait un devoir, mais il ne doit pas précipiter un jugement, hâter une condamnation ou une approbation que des évènements imprévus peuvent le forcer à regretter ou rétracter.

En face d'une politique d'expectative le Journaliste doit attendre : une prudente réserve vaut mieux qu'une précipitation aveugle qui donne lieu à des contradictions maladroites.

Il ne nous reste plus à présent qu'à définir ce que la collaboration se propose de faire pour la rédaction du *Courrier* et quelle somme de travail elle entend apporter.

La rédaction embrassera la politique et les nouvelles tant locales qu'étrangères ; le *Courrier* enrégistrera, autant que possible, tous les évènements importants qui occupent les esprits, et tiendra constamment le lecteur au courant de tout ce qui pourrait l'intéresser.

Les appréciations seront fermes dans les idées, mais modérées dans la forme : la modération est une arme que la passion peut mépriser, mais que le bon sens préfère.

Une revue européenne qui contiendra un résumé succint mais complet des nouvelles et des mouvements religieux, politiques et littéraires les plus remarquables du vieux monde, sera donnée régulièrement et d'une manière continue ; une semblable revue sera faite pour ce qui se passe chez nos voisins et chez les autres peuples de l'Amérique.

La collaboration donnera une attention particulière à la rédaction des nouvelles locales : elle se mettra à cet effet, en relation directe avec une personne, dans tous les grands centres de manière à intéresser chaque localité par la publication les faits qui peuvent la concerner.

L'économie politique sera l'objet spécial de l'étude d'un des membres du comité de collaboration ; et les questions d'agriculture occuperont dans nos colonnes la place qu'elles ont droit d'y réclamer.

Une chronique des tribunaux fournira une liste détaillée des jugements rendus à chaque terme dans ce district ; un résumé des questions principales qui occuperont l'attention de nos cours de justice, sera, chaque mois, placé sous les yeux des lecteurs.

Les hommes d'affaires trouveront dans un bulletin commercial, préparé pour chaque publication, toutes les nouvelles, concernant le grand et le petit commerce, qu'ils peuvent désirer : les variations du marché monétaire seront suivies et indiquées spécialement ; la cote des denrées qui intéressent le plus nos campagnes sera tenue constamment sous les yeux.

Voilà un large cadre de tracé ; pour le remplir il faudra un travail persévérant : le comité de collaboration, entre les mains de qui on a placé le *Courrier*, se met franchement et généreusement à l'œuvre.

La tâche sera rude et pénible ; mais les membres du comité seront largement récompensés de leurs labeurs, s'ils rencontrent la sympathie qu'ils ambitionnent et l'approbation qu'ils osent espérer.

Pour le Comité,
P. DECAZES,
Secrétaire.

Ouverture du Parlement Anglais

La Reine en personne vient de faire l'ouverture du Parlement anglais, et là comme ici, le discours du trône est toujours attendu avec hâte et anxiété et lu avec avidité, ne contiendrait-il que les choses les plus insignifiantes et les moins importantes ; car si le gouvernement, dans cette harangue, ne devoile pas tous ses projets ou toute sa pensée, du moins il y indique les points principaux de sa politique. Cette année, en Angleterre, ce discours acquérait une nouvelle importance, par suite des changements ministériels opérés à la mort de Lord Palmerston, ce grand homme d'état dont le tact savait si bien discerner la pensée du peuple anglais ; et des évènements qui se déroulent par tout l'Univers, et particulièrement en Amérique.

Aussi avons-nous remarqué que ce discours était plus détaillé que d'habitude, et il devra nécessairement soulever des débats vifs et intéressants de la part des divers partis politiques, dont aujourd'hui on ne saurait préciser les opinions et les tendances relativement au ministère dont Lord Russell est le chef.

L'ensemble de ce discours est pacifique, comme l'était celui de l'Empereur des Français, et pour quelque temps encore il est permis d'espérer que l'Angleterre vivra en paix avec les autres nations : Nous disons pour quelque temps ; car, sous cette tranquillité apparente de l'Europe et de l'Amérique, on ne peut s'empêcher de remarquer que les populations sont plus ou moins satisfaites, plus ou moins en ébullition ; et comme d'un léger nuage s'élance quelquefois la foudre qui tue, de même de quelque question internationale de peu d'importance peut surgir, une difficulté que la diplomatie serait impuissante à régler, et qu'il faudrait trancher par les armes.

Mais comme il ne faut pas se faire trop craintif, [illegible] les déclarations pacifiques des têtes couronnées avec confiance, et dans l'espérance que Dieu saura nous préserver des maux effroyables de la guerre.

Sa Majesté après avoir annoncé le mariage prochain de sa fille la princesse Hélène avec le prince Christian de Schleswig-Holstein, donne un mot de regret à la mémoire de son oncle Léopold, roi des Belges, et l'arbitre des Souverains, et fait allusion aux relations amicales de l'Angleterre avec les diverses nations, et particulièrement avec la France, et jette un regard sur les Etats-Unis.

Voici ce passage :

" J'ai observé avec satisfaction que les Etats-" Unis, après avoir terminé heureusement cette " lutte acharnée dans laquelle ils avaient été en-" gagés depuis si longtemps, réparent avec pru-" dence les ravages de la guerre civile. L'aboli-" tion de l'esclavage est un évènement qui appelle " les cordiales sympathies et les félicitations de " ce pays qui a toujours été le premier à montrer " l'horreur que lui inspire une institution qui ré-" pugne à tout sentiment de justice et d'humani-" té."

Ces paroles tombées de la bouche de la Reine devront sans doute plaire au peuple américain, encore sous l'émoi de cette lutte acharnée qu'il a eu à subir pendant quatre ans. Certainement que l'abolition de l'esclavage, ce chancre hideux attaché aux flancs de la grande république, sera vu avec une satisfaction mêlée de bonheur par tous ceux qui comprennent les bienfaits de la liberté, de même que les préceptes de la religion chrétienne qui commande à tous de s'aimer comme des frères. Mais pour compléter cette grande révolution sociale aux Etats-Unis, il faut de la part des hommes d'Etat de la circonspection, de la prudence, nous dirons même de la lenteur ; car tout n'est pas pacifié, il y a encore des rancunes, des antipathies qu'il serait imprudent de braquer et de raviver. La sagesse et l'habileté pourront seules venir à bout d'extirper les dernières racines de l'esclavage, pour y implanter le travail libre et une bienfaisante liberté.

Mais si l'Angleterre, par l'organe de sa Souveraine, se réjouit de l'abolition de l'esclavage, ses représentants seront-ils également satisfaits de la prudente réserve du paragraphe suivant :

" Une correspondance a été échangée entre " notre gouvernement et celui des Etats-Unis au " sujet de dommages causés au commerce amé-" ricain par les corsaires sous le pavillon confé-" déré. La copie de cette correspondance sera " mise à votre disposition."

Nous ne voulons point nous faire alarmistes ; mais qui sait si ces réclamations ne portent point en elles-mêmes la guerre ou la paix, comme autrefois les plis de la toge du grand sénateur romain.

Néanmoins ne nous effrayons pas et contemplons avec plaisir les relations commerciales qui s'établissent entre l'Angleterre, le Japon, et l'Autriche, car ces relations ne peuvent avoir qu'une bénigne influence sur le monde entier, en créant de nouvelles facilités pour se connaître, s'étudier et s'apprécier. En Europe comme en Amérique, les Traités de Commerce sont devenus presqu'une nécessité sociale, et l'on doit s'étonner que le Comité des Voies et Moyens du Congrès des Etats-Unis soit le seul à refuser des arrangements également avantageux au peuple américain comme au peuple canadien.

Mais si ces sympathies de nation à nation ne sont point indifférentes au Canada, il est néanmoins un passage du discours du trône qui intéresse au plus haut degré ce pays, puisqu'on y fait allusion aux grands changements politiques et sociaux auxquels nos premiers hommes d'état vouent leurs talents et leur énergie. Voici ce passage :

" Je suis avec intérêt les efforts que l'on fait " dans l'Amérique Anglaise du Nord pour arriver " à une union plus étroite parmi les provinces, et " j'y attache une grande importance."

Il nous tarde d'entendre les discussions qui auront lieu à ce sujet, maintenant que le projet de la convention de Quebec est parfaitement connu, parfaitement apprécié, et que les délégués canadiens ont pu conférer, en Angleterre même, avec les personnages les plus influents, sur les résultats de la future confédération, relativement à l'équilibre americain, non moins nécessaire que l'équilibre européen.

Comme on devait s'y attendre, il a été fait mention de la conspiration fenienne contre l'autorité anglaise : et, disons le avec plaisir, l'attitude pacifique et exemplaire des catholiques haut placés a été reconnue officiellement par ces paroles :

" Une conspiration, contraire à la foi, au res-" pect de l'autorité, de la propriété et de la reli-" gion, et désapprouvée et condamnée par tous " ceux qui sont intéressés à leur maintien, sans " distinction de classe ou *de croyance*, a malheu-" reusement éclaté en Irlande."

Cette louange, bien méritée d'ailleurs, sans doute, va fermer la bouche à beaucoup de fanatiques et de calomniateurs. Dans cette révolte l'attitude du clergé catholique irlandais a été ferme, digne et conforme aux enseignements de l'Eglise qui prescrit le respect des sujets envers l'autorité établie, et Dieu qui se sert des desseins même pervers des hommes pour accomplir sa volonté suprême, saura rendre à l'Eglise d'Irlande sa liberté, en faisant disparaître les préjugés invétérés d'Albion contre le catholicisme. Le mouvement qui s'opère en Angleterre dans les croyances religieuses est immense et profond, et non seulement nous en voyons l'indice certain dans les conversions nombreuses qui s'opèrent dans les rangs de l'aristocratie, comme dans ceux du peuple ; mais même jusque sur les marches du trône ; car, lorsque le grand O'Connell, après des luttes acharnées, allait mourir sur le continent européen aurait-il pu croire que dix neuf ans après sa mort, le paragraphe suivant aurait été inséré dans le discours du trône, et que nous lirions ce qui suit :

" Votre attention sera aussi appelée sur les " serments exigés des membres du Parlement, dans " le but d'éviter des déclarations inuti-" les, et de faire disparaître en matière de législa-" tion des distinctions irritantes entre des mem-" bres appartenant à *des croyances différentes*."

Si ce ne sont point là des changements immenses dans les idées comme dans les faits, nous avouons franchement que nous n'entendons rien dans la marche des évènements humains.

Il est une autre question dont la solution semblait embarrassante pour le nouveau cabinet, c'est la réforme parlementaire. Le gouvernement, dans cette tâche difficile et délicate, n'a pas voulu prendre seul la responsabilité de la chose ; il a semblé vouloir s'associer la représentation entière, et, dans le discours d'ouverture, on a usé sur ce point d'une diplomatie que d'ailleurs on est habitué à trouver dans les documents qui émanent des diverses cours d'Europe.

" J'ai ordonné, dit Sa Majesté, " que des infor-" mations soient prises à l'égard du droit de vote " pour l'élection des membres du parlement " pour les comtés, les villes et les bourgs. Dès " que ces informations seront complètes, l'atten-" tion du Parlement sera appelée sur le résultat " de ces investigations, dans le but d'apporter " aux lois qui régissent les élections de la cham-" bre des communes, telles améliorations qui " pourront tendre à fortifier nos libres institu-" tions et à contribuer au bien-être public."

Le discours dont nous venons d'esquisser les principaux traits renferme donc des questions importantes à débattre, et en même temps indique des tendances qui, comme sujet de la Grande-Bretagne et comme catholique, nous sommes heureux de constater ; et puisse la malheureuse Irlande, comme la population catholique d'Angleterre, en ressentir profondément de consolants effets qui, quoique tardives et incomplètes, n'en sont pas moins précieuses et consolantes.

A l'approche de la convocation des chambres, depuis surtout que des questions d'une importance [illegible] de nos législateurs, [illegible] dans l'opinion [illegible] de tous les genres, pronostiquent plusieurs mois à l'avance, certains évènements qui doivent faire les fastes de la session qui doit s'ouvrir.

Plus que jamais cette année, les débats ont le champ libre.

Car nous devons l'avouer, plus que jamais aussi, les évènements qui se sont déroulés sous nos yeux, depuis la prorogation, ont été de nature à les faire naître.

Les dépêches télégraphiques qui arrivent tous les jours de la nouvelle capitale et nous parlent de la vigueur presque fabuleuse avec laquelle le gouvernement pousse le parachèvement des bâtisses parlementaires ; le retour subit de Son Excellence après une absence de quelques mois seulement, sont autant de raisons de nature à faire conjecturer une convocation prochaine.

Sur ce point là, presque tous s'accordent, car chacun comprend la nécessité de la prompte solution des questions importantes dont la [illegible] politique attend le dénouement avec une anxieuse incertitude.

Mais, quant au résultat lui-même, les avis [illegible] et doivent être diversement partagés.

Depuis un certain temps surtout, l'horizon politique se rembrunit d'une façon alarmante [illegible] situation semble se compliquer de telle sorte, que conservateurs et libéraux ont presque droit à une égale part d'espérances.

D'une part ; la résignation de M. Anglin, [illegible] pouvait être considéré, à juste titre, comme [illegible] adversaire le plus dangereux de la confédération au Nouveau-Brunswick ;

L'éclatante victoire que M. Fisher a [illegible] il y a quelques mois à peine, en dépit des efforts d'un ministère et des influences [illegible] cette province ;

La retraite probable de l'honorable M. [illegible] et d'un autre de ses collègues, que l'on [illegible] être revenus de leurs idées [illegible]

Les demandes d'une nouvelle [illegible] projet de la Convention de Québec, par le gouverneur du Nouveau-Brunswick, à un [illegible] lui refuse de traiter une épreuve où il [illegible] devant le revirement de l'opinion publique ;

La débâcle générale du ministère, qui [illegible] bientôt, sans doute, tranchera tous [illegible] et entraînera à sa suite la dissolution [illegible] de cette colonie, la plus importante des [illegible] Maritimes.

Tous ces évènements qui se succèdent [illegible] blent se donner la main, [illegible] laisser aucun doute aux partisans de [illegible] ration, sur la réalisation des projets [illegible] la conférence de Québec, et, [illegible] jusqu'à un certain point, les effets [illegible] tion que l'honorable George Brown [illegible] l'abandonner un ministère auquel il [illegible] décidé à prêter [illegible] moment où les plans qu'il a travaillé à [illegible] doivent être mis à exécution.

Quelque soit la créance du parti [illegible] généralement accordé une trop grande [illegible] relative à la retraite de M. Brown, il n'en [illegible] moins vrai, que nous ne devons pas [illegible] illusion sur la nature des embarras d'une [illegible] sa résignation survenue dans un moment [illegible] portun pourrait jeter l'administration [illegible] nous ne pouvons guères nous dissimuler [illegible] président du conseil vient, par ce coup [illegible] qu'il ne nous est pas donné d'apprécier [illegible] lancer le pays dans des complications [illegible] nelles et telles, que l'espoir que le parti [illegible] fonde sur ses effets, peut avoir une certaine [illegible] d'être.

Il est évident, que lors de son entrée [illegible] tère, le grand chef du clear-gritisme Haut-Canadien [illegible] jouissait d'une influence tellement bien [illegible] sur ses compatriotes de notre province [illegible] sa conversion aux idées nouvelles dut [illegible] une puissance considérable à l'administration [illegible] il consentit à faire partie.

Aussi, entraîna-t-il à sa suite, alors, la [illegible] totalité de la représentation Haut-Canadienne.

Cependant, il faudrait supposer trop de [illegible] à cet homme, on devrait aussi être trop [illegible] ligente et d'indépendance dans la représentation haut-canadienne, pour penser un instant que [illegible] dévouement pour leur chef tous ses représentants [illegible] l'opinion publique qu'il avait convertie [illegible] abandonneraient à l'unisson et sans [illegible] plausibles des principes établis par eux [illegible] même.

Au reste, et, avant tout, l'assurance [illegible] que l'honorable président du conseil donna [illegible] plusieurs reprises de continuer son appui à [illegible] ministration telle que composée, doit [illegible] toutes les craintes d'un parti, comme toutes [illegible] les espérances de l'autre.

A la vérité, lors de la retraite de l'honorable président du conseil, quelques membres de [illegible] presse de l'opposition n'ont pas craint de [illegible] une accusation malveillante sur l'honorable [illegible] nos ambassadeurs à Washington. On [illegible] [illegible] tentatives de corruption [illegible] été faites auprès de plusieurs des membres influents du congrès des Etats-Unis, et, que [illegible] était le motif de la résignation de M. Brown, [illegible] n'aurait pas voulu tremper dans un [illegible] aussi infâme.

Il nous répugne [illegible] de croire, [illegible] preuves évidentes du contraire, que ce [illegible] vernement ait tenté l'accomplissement d'un [illegible] aussi infâme, propre à désho[norer] [illegible] aux yeux de leurs propres ennemis, [illegible] moindre respect pour leur caractère et la [illegible] souci de la conservation de leur indépendance [illegible] nale.

Le commerce canadien a été [illegible] à la nouvelle du résultat négatif [illegible] ciations du Traité de Réciprocité. Le [illegible] a été vive, tellement vive que le [illegible] a été saisie d'une [illegible] Etats-Unis mêmes.

Il est certain que, [illegible] qui viennent d'être conclues entre le [illegible] Washington [illegible] [illegible] l'avait espéré [illegible] sur le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'il fait à ses commerçants [illegible] sur l'acceptation d'un [illegible] [illegible] et qu'il ravira [illegible] rapports avec [illegible]

Les premières négociations [illegible] gouvernement des Etats-Unis et nos [illegible] [illegible] avaient été peu [illegible] nos [illegible] ont été [illegible] les exigences d'un [illegible] à [illegible] [illegible] nationale [illegible] [illegible] [illegible]

Nous devons le déclarer, la conduite de nos députés à Washington a été digne, tout le [illegible] c'est plus le [illegible] et [illegible] [illegible] rien d'[illegible] mauvais vouloir un mot, au seul mot de [illegible] à leur [illegible]

Depuis la fin de la guerre civile qui [illegible] son pays ; depuis qu'il est parvenu à [illegible] le nombre de ses [illegible] l'homme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Le Mexique lui porte ombrage, sans plus tarder, une note diplomatique du président Johnson paraphée par le Secrétaire de la guerre, est envoyée au cabinet des Tuileries.

Nos pouvoirs d'eau, nos mines, nos forêts alimentent l'industrie et le commerce des Etats-Unis, ils tentent la cupidité de ces spéculateurs insatiables vite on y fait tous ses efforts pour entraver notre industrie et notre commerce.

Selon toutes probabilités, les espérances du gouvernement américain, tant sur le Mexique que sur le Canada ne se réaliseront point.

La France n'abandonnera certainement pas Maximilien, sans garanties aucune, sous les coups d'adversaires intéressé à ce qu'un gouvernement monarchique ne s'établisse pas dans leur voisinage; Elle ne permettra pas que le plus pur sang de ses enfants qui a arrosé la terre du Mexique, que l'argent du coffre public qui a été dépensé pour asseoir le trône de l'empire Mexicain; Elle ne voudra pas en un mot que tous les sacrifices qu'elle a faits, s'évanouissent devant les exigences absurdes du cabinet de Washington.

Quant à nous, nous aurions tout à gagner dans cette complication les affaires américaines, car, s'il arrivait qu'un jour la France fatiguée de toutes les tracasseries qu'on lui suscite, envoyait une armée effective au secours de Maximilien avec ces deux nations sur les bras, les Etats-Unis se trouveraient forcément obligés de nous faire bien des concessions pour assurer leur repos du côté de l'Angleterre.

En considérant la nature et la diversité des difficultés qui encombrent l'arène politique de notre petite colonie, nous nous prenons parfois à envier pour nous la douce quiétude qui semble régner sans partage sous les gouvernements de notre gracieuse Souveraine et de l'Empereur des Français, car là-bas, si on en juge du moins par les discours d'ouverture des chambres, tout a l'air d'être pour le mieux, dans le meilleur des mondes.

—En réponse, aux exigences arrogantes du gouvernement de Washington, le nôtre vient de décider, en conseil, que dorénavant l'accès de nos pêcheries de l'intérieur serait interdit aux pêcheurs des Etats-Unis.

La proclamation qui annonce cet ordre sera insérée dans le prochain numéro de la *Gazette Officielle.*

—Les dernières malles des Indes apportaient la nouvelle de l'arrivée aux Indes Occidentales, de nos commissaires, envoyés à l'étranger pour y établir des rapports commerciaux avec le Canada.

Ils ne comptaient pas séjourner dans ce pays, plus tard que le commencement de mars, époque à laquelle ils espéraient avoir complètement terminées toutes les études commerciales qu'ils ont à y faire.

Le Lt. Gouverneur Gordon, du Nouveau Brunswick, est arrivé à Montréal dimanche dernier. Un dîner lui a été offert par le gouverneur général. Sir John Mitchell, l'hon. Cartier et l'hon McDonald y assistaient.

—La petite ville de Cornwall, représentée, comme on le sait par l'hon. J. S. McDonald, premier ministre de l'administration McDonald-Dorion vient d'envoyer une députation à l'Exécutif priant les ministres d'assister à un banquet, qui doit être donné en leur honneur, en cette ville. Ce fait est assez significatif par lui-même, pour nous éviter la peine de faire toutes espèces de commentaires.

France et Italie.

Les malles d'Europe ne nous apportent pas d'autres nouvelles que le récit des réunions d'assemblées législatives. A Paris, à Florence, à Bruxelles, à Londres, partout où les Parlements sont permis la saison des discours est commencée. Il n'est pas jusqu'à la Hongrie qui ne se trouve pourvue de cette machine politique appelée Parlement. Il paraît, en effet, que l'Empereur François-Joseph, fatigué des criailleries des magyars s'est enfin décidé à leur octroyer quelque chose qui ressemble à une Assemblée Législative et où ceux qui se sentent portés à parler pour la patrie, pourront donner libre cours à leur patriotique éloquence. C'est un remède extrême, mais qui a peut-être son utilité: pour plusieurs, en effet la tribune est une soupape qui a été qui empêche les explosions en laissant écouler le trop plein d'un patriotisme bilieux.

L'intérêt politique se concentre pourtant à Paris et à Londres; parce que là s'agitent actuellement les questions les plus importantes.

Le discours de l'Empereur nous paraît assez nuageux. Pour l'extérieur, il se résume en deux points: l'Italie et le Mexique: pour l'intérieur, en deux points aussi, politique et affaires. Voilà un discours bien divisé et sous-divisé. Voyons la confirmation.

Quant au Mexique, le discours ne dit rien qui puisse faire croire à une évacuation prochaine du territoire mexicain par les troupes françaises. Il y a en France un fort parti contre cette occupation qui n'a jamais été bien populaire. Le but de l'Empereur, politiquement parlant, est peu agréable aux nuances diverses des libéraux qui se partagent l'opposition au gouvernement impérial. En 1863, Napoléon III, écrivait au général Forey, commandant de l'expédition mexicaine: "Nous "avons intérêt à ce que la république des Etats-"Unis soit puissante et prospère, mais nous n'en "avons aucun à ce qu'elle s'empare de tout le "golfe du Mexique, domine de là les Antilles "ainsi que l'Amérique du Sud et soit la seule "dispensatrice des produits du Nouveau-Monde. "Si, au contraire, le Mexique conserve son in-"dépendance et maintient l'intégrité de son terri-"toire; si un gouvernement stable s'y constitue "avec l'aide de la France, nous aurons rendu à "*la race latine* de l'autre côté de l'Océan, la force "et son prestige; nous aurons garanti leur sécu-"rité à nos colonies des Antilles et à celles de "l'Espagne; et cette influence, en créant des "débouchés immenses à notre commerce, nous "procurera les matières indispensables à notre "industrie."

Le Mexique était alors déchiré par les factions adverses de Miramon et Benito Juarez. Malgré la [illegible] politique du plan impérial, les adversaires de ce gouvernement se maintiennent dans une opposition acharnée contre l'expédition mexicaine [illegible] empêcher le Mexique de devenir Etat dans les Etats-Unis: faire de ce pays un allié de la France; mettre une digue aux débordements du flot Anglo-Saxon; sur ce, rognez les ailes de l'aigle républicain. Voilà un crime que le libéralisme [illegible] et pas [illegible]. Il n'est pas jusqu'aux écrivains du *Charivari*, [illegible] aux amours printaniers [illegible] d'Alexis [illegible] de leurs coryphées, qui n'élèvent la voix en faveur de leur chère république [illegible] américaine en laquelle est [illegible] leur point de [illegible].

[illegible] cette [illegible] ne fait pas reposer [illegible] sur une base aussi républicaine et anglo-saxonne: à son point, l'Empereur sacrifie les troupes et les hommes de la France simplement pour maintenir sur le trône des Montezuma, un Autrichien: de là l'impopularité de la guerre.

Mais Napoléon n'est pas décidé à lâcher prise. Le discours en dément, malgré sa généralité, le [illegible] et la correspondance diplomatique entre M. Drouin de l'Huys et les ministres américains le démontre pleinement.

L'Empereur parle plus explicite pour l'Italie. Il dit qu'il "a lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le maintien indispensable du pouvoir du St. Siège."

Les journaux ont soin de constater que cette phrase a été accueillie avec de grands applaudissements.

C'est bien. Ceux qui désirent le maintien du pouvoir temporel ont applaudi; et certes, à moins que Talleyrand ait eu raison de dire que la parole était donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, l'expression ci-dessus ne saurait être prise dans un sens autre que celui de la conservation de ce pouvoir. Mais nous en avons tant vu d'autres! Déjà les journaux hostiles à la Papauté n'éprouvent aucune hésitation à tirer des paroles de l'Empereur un sens équivoque, appliquant "ce "maintien indispensable" au pouvoir spirituel du Saint Père. Mais il est évident, dit un journaliste français, que cette parole "ne s'applique pas au "pouvoir spirituel, qui se meut dans les sphères "où les combinaisons de la politique ne sauraient "l'atteindre: et bien qu'elle ne concerne que le "domaine restreint et mutilé du Saint Père, il "faut au moins la saluer comme une barrière "posée à tout envahissement nouveau. Que de "douloureuses complications elle eût évitées, si "elle avait été prononcée plus tôt! Nous osons "espérer qu'elle est tombée des lèvres impériales "comme un arrêt, et qu'elle installe au pied du "Vatican, à la place de nos soldats, une senti-"nelle qui vaut mieux qu'une armée: l'honneur "de la France."—(*Le Correspondant*, janvier)

A la vérité, les événements ont bien fait voir qu'il y avait diverses manières d'entendre la "Souveraineté temporelle" et que les limites n'en dépasseraient pas nécessairement l'enceinte du Vatican ou des murs de la Ville Eternelle.

Mais au point où en sont les choses aujourd'hui les paroles de l'Empereur n'admettent plus de double sens: ou il trompe délibérément, ou il est décidé à maintenir le Pape dans ce qui lui reste de ses Etats.

C'est peu; mais le chef invisible de l'Eglise disposera les choses pour que le reste revienne tôt ou tard.

Comme commentaire de ses paroles, Napoléon III, accorde toutes les facilités possible pour l'organisation des troupes Pontificales et il est prêt à mettre à la disposition du St Père, une légion française dépendant uniquement du ministère Romain. Garibaldi n'ira pas s'y frotter.

Du reste, personne ne croit que Napoléon ait jamais songé à se désister de tout moyen d'influence en Italie. Voilà pourquoi, il dit si ouvertement que Florence est le terme des migrations et des aspirations Italiennes.

A Florence, on ne paraît pas se faire illusion: c'est au point que la Marmora interpellé par le député Trecco au sujet des paroles de l'Empereur aurait d'abord voulu éluder la question, puis enfin aurait déclaré que "Paris interprétait la con-"vention d'une manière et Florence d'une autre."

C'est un aveu précieux pour l'honneur de la France et bien important pour le gouvernement italien, et celui-ci avait de l'honneur à perdre. Mais l'honneur de ce gouvernement est bien loin d'être au pair: il est pour le moins à un rabais aussi prononcé que les finances du nouveau royaume.

Quoiqu'il ait été dernièrement reconnu par la Bavière, la Prusse, le Hanovre et.....par l'Espagne, les fonds du royaume Italien n'ont pas du tout monté.

Les journaux amis et ennemis s'accordent pour représenter la position de Victor-Emmanuel comme intenable. On pense assez communément qu'il sera obligé de se jeter entre les bras du parti Mazzinien, ou de suspendre la constitution. Le nouveau ministre Scialoja a présenté son bilan et le déficit est fabuleusement énorme. Que voulez-vous? Il y a là quelques milliers de *rouges* écarlates qui se sont dévoués à la cause de la liberté et chantent en cœur:

> Nourris par la patrie
> C'est le sort le plus beau
> Le plus digne d'envie!

Il y a encore un moyen. L'Eglise appartient à un royaume qui n'est pas de ce monde. Elle a les biens, des édifices, des séminaires. Comme l'église doit être libre dans l'Italie libre, on a décidé de tout confisquer ce qu'elle possède: ce n'est pas plus compliqué que cela.

Le fait est que, le 29 janvier, la chambre italienne a été saisie d'un projet de spoliation générale: communautés, séminaires, évêchés, etc.

Le ministère *diminue le nombre des évêques* s'accapare les biens et promet une pension aux membres du clergé. Le gouvernement Italien rend sur lui les fonctions usurpées autrefois par Henri VIII, d'Angleterre et les exécute à la façon 1789. Nous reviendrons sur ce sujet. Il importe qu'il soit connu quel est le résultat de ces belles théories tant prônées même par certains catholiques.

A Rome, on paraît interpréter favorablement les paroles de l'Empereur des Français. D'ailleurs les embarras toujours croissants du gouvernement Italien fourniront aux Français un prétexte plausible pour éluder l'article de la fameuse convention qui stipule la retraite des troupes d'occupation.

Le St. Père et la Ville Eternelle sont tranquilles. On a parlé un peu de la grossièreté du Cosaque que le Czar avait envoyé à Rome pour le représenter. Ayant été mis à la porte par le Pape, le baron de Meyendorf est parti pour St. Petersbourg.

L'Espagne ne pense presque plus à l'insurrection du général Prim. Celui-ci est rendu en Portugal. Le gouvernement de Lisbonne, créature des Anglais et instrument des francs-maçons, aspire à jouer dans la péninsule Ibérique, le rôle de Turin en Italie. La reine d'Espagne vient d'aider les projets de ses voisins en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie fondé sur les ruines de la maison des Bourbons.

Nous avons reçu l'adresse du Sénat Français à l'empereur. Nous en donnons un résumé. Elle se résume en ces quelques mots touchants:

"Votre Majesté a très bien fait ce qu'elle a "fait: elle a encore mieux fait en omettant ce "qu'elle n'a pas fait."

On verra que ce n'est pas compromettant.

On félicite l'Empereur de ses efforts en faveur de l'agriculture: on le remercie au nom des ouvriers à qui il allonge les lisières et au nom de la bourse les contribuables qu'il promet d'épargner. Le Mexique et les Etats-Unis ont fourni le prétexte d'une phrase bien faite; la voici: "quant aux "Etats-Unis, si, par l'effet d'un malentendu, la "présence du drapeau français sur le continent "américain leur paraît moins opportune qu'à une "autre époque très-illustre de leur histoire, les "communications fermes de votre gouvernement "ont montré que ce sont par les paroles altières "et menaçantes qui détermineront notre retour. "La France a l'habitude de ne marcher qu'à son "heure."

Ailleurs: "ce n'est pas pour ouvrir à l'Italie le "chemin de Rome que nous nous retirons. L'I-"talie se l'est interdit..........Florence...... "......s'étère désormais comme la capitale d'un "Etat distinct en face de Rome, la ville du St. "Père et du catholicisme."

Un mot de l'Algérie, un gracieux compliment à l'Impératrice et enfin, la péroraison au bruit des fanfares de 1789 et du 10 Décembre. "La "France de 89 avait fondé la liberté.......... "Il fallait fonder le pouvoir." Les sénateurs ne font pas difficulté d'exprimer que la constitution de 1852 est le "Summum bonum" en fait de machine gouvernementale. L'adresse énumère avec complaisance les bienfaits du régime impérial: peu s'en faut qu'elle ne s'écrie:

"O nimium fortunatos, bona si sua norint."

On pourra comparer avec ce qui se passe en Angleterre

ETATS-UNIS.

Le 134me anniversaire de la naissance de Washington, le fondateur de la république américaine et son premier président a été célébré le 22 courant avec une pompe inusitée jusqu'à présent, et dont le déploiement était entièrement favorisé par le temps superbe qu'il faisait ce jour là.

Cette fête a donné lieu à des manifestations politiques parmi lesquelles on remarque surtout l'approbation qu'a reçue un des derniers actes du Président: le *Veto* dont il a frappé le *bill* du Bureau des affranchis.

Ce bill tendait à donner à un seul homme, au président, un pouvoir extraordinaire, par le moyen des agents dont se serait composé ce bureau des affranchis, qui aurait pu condamner presque sans aucune procédure le malheureux qui se serait trouvé sous cette juridiction militaire.

Le président fait remarquer avec raison que si l'on veut protéger les réfugiés et les affranchis on doit confier ce soin à l'autorité civile et même aux cours locales, dans l'exercice de leur pouvoir constitutionel. Il s'appuie également sur le droit constitutionel pour en agir ainsi.

Tous les Etats, dit-il, ont droit de participer à la législation fédérale, et on ne peut imposer aux gens du Sud une loi qui les regarde spécialement, et à l'élaboration de laquelle ils n'ont pu participer. Cette manière de législater est évidemment contre tout droit, surtout dans un gouvernement républicain. Or le président doit sauvegarder le droit de chaque Etat comme de chaque individu, c'est pourquoi, il ne peut donner son approbation à la loi qu'on lui présente.

Dans le cours d'un discours que le président a fait au théâtre Grover et où il y avait foule, il a qualifié de traîtres Stevens et Summer, et les a accusés de travailler plutôt à la ruine de l'union qu'à sa réédification.

Il répond à ceux qui cherchent à insinuer qu'il a usurpé quelque pouvoir, en mettant tous les actes de sa vie sous les yeux de ses détracteurs, et leur demande de lui prouver en quoi il a violé la constitution. Il ne craint pas de suivre la ligne de conduite qu'il a adoptée, il s'offre comme victime, et s'il faut encore du sang pour le parfait rétablissement de l'ordre, qu'on prenne le sien.

Ce discours indique évidemment un malaise chez nos voisins, quoique l'acte du président ait reçu l'approbation de presque la totalité de la nation.

Le *New-York Herald* parle du Secrétaire Stanton en termes très peu flatteurs et conseille son éloignement des affaires. Il le représente comme un espion, et comme un homme qui travaille à asseoir la puissance de son parti sur la ruine de la liberté américaine. Son éloignement des affaires serait considéré comme un acte méritant la sanction du peuple au même degré que le *Veto*.

Le gén. Grant reçoit des ovations, et l'on commence à faire de la propagande en sa faveur pour les prochaines élections présidentielles. Cette idée est en grande vogue et la candidature de Grant rencontre apparemment les vues de la majorité.

UNION CATHOLIQUE.

La séance de dimanche a été occupée par une lecture de M Ferdinand Gagnon, étudiant en droit, sur *Jean Reboul*, le célèbre poète de Nîmes.

Nous avons déjà fait mention dans nos colonnes, d'une lecture de M. Gagnon et nous avions constaté, à cette occasion, les capacités littéraires dont il avait fait preuve.

Nous sommes heureux de dire que ce second essai a été très heureux, sous tous rapports. Un style facile et élégant; une grande facilité d'locution; une voix souple et sonore: voilà qui distingue notre jeune ami.

Le sujet que M Gagnon avait choisi lui a donné l'occasion de faire des appréciations justes, tant sous le rapport littéraire que sous celui des principes; et les citations heureuses qu'il fit des principales productions poétiques du poète boulanger, n'ont pu contribuer, pour peu, à donner un nouvel intérêt à une lecture déjà intéressante.

Le jeune lecteur trouva le moyen de placer, au commencement de son travail un appel chaleureux pour engager les jeunes gens de St. Hyacinthe à se livrer, de temps à autre, aux travaux de l'intelligence et à ne pas perdre, dans une dangereuse oisiveté, les moments précieux que le temps de la jeunesse met à leur disposition.

Le travail de M Gagnon fut interrompu plusieurs fois par des applaudissements chaleureux et significatifs: l'accueil favorable qu'il a reçu dimanche devra l'engager à renouveler souvent ses essais devant l'*Union Catholique*.

Quelques paroles de félicitation de M. Mercier et une résolution, offrant des remerciements au lecteur, terminèrent cette séance.

CORRESPONDANCE.

M le Rédacteur.

Mardi dernier avait lieu à St. Aimé, un service funèbre commémoratif à la mémoire de feu Aimé Massue, Ecuyer, de Varennes dont le décès a été annoncé dans votre Journal avec notice nécrologique.

Cette solennité a été l'occasion pour cette paroisse de rendre au vénérable et regretté défunt, l'hommage de sa reconnaissance pour les services et bienfaits qu'elle en a reçus tant lors de sa fondation que depuis. Aussi la paroisse se fit elle un devoir d'assister aux magnifiques funérailles qui avaient lieu ce jour là à la mémoire de ce grand citoyen regardé à justes titres comme le fondateur de cette paroisse.

La décoration de l'église était d'un goût parfait dans ce genre. Les immenses tentures noires qui en tapissaient presque complètement l'intérieur, les lugubres draperies rattachées à la voute suspendues au-dessus d'un riche [illegible] qui couronnait le catafalque témoignaient du goût et des efforts du Révd. M. Dumontier curé de cette paroisse.

La foule compacte et silencieuse qui remplissait littéralement la vaste nef de l'église, témoignait de beaucoup de respects et d'attention à la prière, et l'orgue, par ses sons mélancoliques, rendait parfaitement les sentiments de douce émotion de cette respectueuse assemblée.

Le service a été chanté par le Révd M. Dupuis curé de St. Antoine, premier curé, de St. Aimé, assisté des Révds MM Sylvestre et Lemay curés de St. Marcel et de Belœil.

Après le service, le Révd. M Dupuis dans une courte mais éloquente élocution, sut faire comprendre la dette de reconnaissance de la paroisse de St Aimé envers le vénéré défunt qui en fut par sa libéralité, le principal fondateur; il sut également faire ressortir les principales vertus qui l'ont toujours distingué et lui ont mérité d'être aujourd'hui placé parmi les élus du ciel.

Si "la mort des Saints est précieuse aux yeux de Dieu," elle est aussi pour les hommes un enseignement. C'est l'heure des rétributions. Le ciel et la terre semble s'unir dans un concert de communes bénédictions. C'est alors que les hommes, faisant taire tous sentiments d'envie et de jalousie, accordent au vrai mérite ce qui lui est dû.

Les bonnes paroles prononcées par le Révd. M Dupuis que la paroisse de St. Aimé a encore en grande estime et vénération comme étant son premier pasteur, firent une grande impression sur l'assistance et durent aussi porter favorablement au cœur des deux fils de ce bon citoyen, M Massue de St. Aimé et M. Massue de Varennes, qui étaient présents, et qui en furent sensiblement touchés.

La pompe de ces funérailles est le *nec plus ultra* du genre, que nous ayons encore vu dans St. Aimé.

En donnant publicité à ce que dessus, vous obligerez infiniment

Un Paroissien.

St. Aimé, 22 février, 1866.

COUR DU BANC DE LA REINE.

DISTRICT DE BEDFORD.

La Cour Criminelle de ce district s'est ouverte le 20 courant, sous la présidence de l'hon. Juge Johnson.

Magloire Lanctot. Ecr., avocat de St. Hyacinthe, représentait la Couronne conjointement avec M. Buchanan.

Le Juge ayant fait sa charge aux jurés, ceux-ci se sont retirés dans leur chambre, et sont revenus peu de temps après, rapportant des *true bills* contre:

John A. Powers, pour larcin. Plaide non coupable.

Nelson Vail, pour mise en circulation de billets américains forgés. Absent de Cour. Accusation maintenue.

J. Bte. Cadoret et Cléophas Clapin, pour avoir obstrué la voie ferrée à la jonction des lignes de Montréal et de Vermont. Tous deux plaident non coupables.

J. Bte. Cyr, pour infraction et vol. Absent de Cour. Accusation maintenue.

Pierre Laprise et N. Roy, vol. Plaident non coupables.

T Kathan, pour avoir forgé des billets de Banque Plaide non coupable.

Abraham Bolenbach, pour avoir déchargé une arme à feu sur son fils avec intention d'infliger des blessures graves.

Thomas E. Wathen, pour avoir en sa possession des billets contrefaits. Trois indictements.

21 février.

Les grands jurés rapportent les bills suivants comme fondés:

Flavien R. Blanchard, tentative de mettre le feu à une maison d'école.

Flavien R. Blanchard, pour avoir en sa possession, sans excuse légale, pendant la nuit, des allumettes et autres substances combustibles et avoir été trouvé dans une bâtisse avec l'intention d'y commettre une félonie.

Francis Jamieson, tentative de mettre le feu à une bâtisse.

Les grands jurés n'ont pas trouvé de bills contre F. R. Blanchard, vol, et Paschal Sinotte, bris de maison.

22 février.

Les sentences suivantes ont été prononcées:

Abraham Molenbach,	7	ans au pénitentiaire.
Cléophas Clapin,	3	" "
J. Bte. Cadoret,	3	" "
John Powers, vol	3	mois d'emprisonnement
Pierre Laprise, "	3	" "
N. Roy, "	3	" "

Les Postes.

Aujourd'hui encore, il nous faut revenir sur ce sujet. C'est vraiment désagréable d'être obligé de se plaindre si souvent du service public.

La semaine dernière, c'étaient nos abonnés de St. Liboire qui ne recevaient pas leurs journaux à temps.

Aujourd'hui ce sont ceux de St Césaire, de l'Ange Gardien et de North Stukeley—Et pourtant, le Courrier doit se rendre à chacune de ces places le soir même du jour de publication.

D'où peut donc venir la négligence? Ce n'est pas à nous de nous mettre à la recherche de l'employé ou des employés insolents qui par malice ou par négligence maltraitent ainsi le public.

Nous devons dire toutefois que si le service de la malle ne fait pas plus régulièrement désormais entre St Hyacinthe, St. Césaire et l'Ange Gardien, nous nous mettrons en mesure de faire disparaître ces abus et des perquisitions seront faites dans certains bureaux dont le public s'est déjà plaint.

Quant aux retards dont se plaignent nos abonnés de North Stukeley, nous sommes en mesure de dire dès aujourd'hui que la plus grande partie de la négligence vient du bureau de poste de Lawrenceville. Là, le maître de poste se permet d'arrêter ses lettres et journaux adressés à North Stukeley. C'est ainsi que les gens sont obligés d'attendre des quinze jours et même des mois pour recevoir ce qui leur appartient. Et bien souvent, le contenu de la malle resterait là, si le maître de poste de North Stukeley n'allait ou n'envoyait quelque courrier exprès le chercher.

De tels faits ne sont ils pas dignes d'attirer l'attention des autorités.—En vérité, nous devons l'avouer, si des injustices aussi criantes ne reçoivent aucune répression, nous serons obligés de conclure qu'on se soucie guère de l'intérêt public.

Nouvelles et Faits Divers

—Vu la très grande quantité de matière que nous avons aujourd'hui, il nous est impossible de commencer dans ce numéro la publication de l'excellente étude sur Donoso Cortès que M. de LaBruère a eu l'obligeance de nous faire parvenir.

☞ *Température.—Vendredi et Samedi, il a plu presque continuellement. Aussi, la neige a baissé de moitié—Dimanche les chemins étaient tous en glace par suite de la gelée survenue dans la nuit précédente.*

Hier le temps était froid et beau.

Ordination.—Samedi dernier, dans la chapelle du Grand-Séminaire de Montréal, Mr. Henry Milette, clerc du diocèse de St. Hyacinthe, a reçu l'Ordre sacré de la Prêtrise des mains de Mgr. l'Evêque de Montréal. M. Milette est nommé vicaire à Lapréentation, en remplacement de M. Malhiot, transféré au vicariat de St. Césaire.

—Nous apprenons qu'une compagnie vient de s'organiser à Richmond pour utiliser les pouvoirs d'eau qui se trouvent aux environs de cette localité. Un capital d'un million de piastres serait déjà déposé, et on se proposerait de créer sous peu un grand nombre de manufactures.

Nul doute que cette entreprise n'ait de magnifiques résultats.

Nous nous proposons d'en parler plus au long lorsque sera publié le rapport qu'on nous a dit devoir être fait bientôt sur les pouvoirs d'eau, les difficultés qui pourraient s'opposer à la création de manufactures, et sur les résultats probables de l'entreprise.

Nous accusons réception du Monthly Magazine de madame Demorest, livraison de mars. Comme toutes les autres livraisons, cette dernière offre une grande variété de patrons, et peut-être d'une grande utilité pour les modistes.

—Nous apprenons que l'Hon. A. B. Foster et l'Hon. Chaffers travaillent en ce moment à l'établissement d'un chemin de fer entre St. Césaire et West Farnham. La paroisse de St. Césaire a fourni à elle la jolie somme de $30,000 qu'elle donnerait à une compagnie de Boston à qui l'entreprise sera confié.

☞ On annonce pour le 6 et 7 mars, de magnifiques courses sur la glace vis-à-vis le village de St. Césaire. Les entrées se feront à l'hôtel de M. F. Chabot.

On a fait beaucoup de bruit à propos d'une attaque dirigée contre une succursale de l'*Eastern Townships Bank*, à Stanbridge, localité située près des frontières. On lui a même donné quelque part la proportion d'une incursion de *feniens*.

Pour nous, nous ne pouvons voir autre chose dans cette attaque qu'un exploit de quelques chevaliers d'industrie qui ont voulu faire des leurs sur une vaste échelle. Des coups de feu ont été échangés, paraît il, et un nommé Baker aurait été blessé.

Voilà à quoi se réduit croyons-nous toute cette prétendue invasion des feniens. Une enquête ordonnée par le procureur gén. nous fera d'ailleurs *connaître l'affaire dans tous ses détails.*

Les chambres de la Nouvelle-Ecosse ont été ouvertes jeudi dernier par le gén. Williams.

Le commerce des Grains

Les marchands de grains de Montréal sont occupés à faire acheter de grandes quantités d'avoine destinées au marché anglais. Elles seront exportées par le fleuve au printemps. La maison Gauvreau & Cie., de Montréal, en fait acheter 1,510,000 minots pour sa part dans le district des Trois-Rivières. Le prix payé par les marchands de ces compagnies chargés de ces achats est de 35 centins ou 42 sous pour 36 livres. On dit qu'il en sera exporté 6,000,000 de minots par cette voie.

—Il règne une activité extraordinaire dans le commerce de blé dans le Haut-Canada. Les cultivateurs s'empressent de vendre avant le 16 mars pour profiter des marchés américains. Le blé se vend depuis $1 12 à $1 51, à l'ouest de Toronto. Les chemins d'hiver rendent le transport facile et les fermiers se rendent dans les différents villages avec empressement. Un seul marchand de Guelph a acheté 30,000 minots de blé dans une seule semaine.

Les Valentines.—Les facteurs de la poste ont eu ces jours-ci un fort redoublement de besogne. Il n'y eut pas eu moins de 63,000 valentines à distribuer entre mercredi et jeudi, en supplément aux lettres ordinaires de la ville. Malgré les prévisions antérieures, ce nombre est encore inférieur à celui de l'année dernière.—*Courrier des Etats-Unis.*

Cour du recorder.—L'affaire de M. R. Baron cantonnier de Lévis que l'on avait arrêté il y a quelque temps sous l'accusation d'avoir brisé le pont de glace a été examiné par la Cour et le prévenu a été acquitté attendu qu'il a été prouvé qu'il n'avait pas agi malicieusement.—*Canadien*

—Le prix de l'avoine a augmenté de deux sous au chemin de fer à Durham, où elle se vend maintenant 38 sous pour 34 livres.—*Défricheur.*

Gare aux voleurs.—Depuis plusieurs semaines, la ville est infestée par une bande de voleurs qui s'introduisent nuitamment dans les cours, les hangards et les caves, dans le but de faire main basse sur tout ce qui se trouve à leur portée.—*Canadien*

—La semaine dernière, M. Charles Moreau, un cultivateur de Ste. Foye, a eu la bonne fortune de prendre en vie un bel aigle, qui mesure sept pieds d'envergure. Le roi des oiseaux est venu se prendre dans une trappe à ressort tendue pour des renards; il a été acheté pour la somme de $12 pour le Musée de l'Université Laval.—*Journal de Québec.*

Décision Judiciaire.—Dans une cause de Brooks contre la compagnie du Grand Tronc présidée à droit devant un jury spécial il a été décidé qu'un individu qui a acheté un billet de passage d'un lieu à un autre ne peut pas s'arrêter à une place intermédiaire et continuer plus tard son voyage avec le même billet.

—Hier des soldats étaient occupés à enlever la neige qui se trouve sur les entrées des escaliers du Champ-de-Mars.

Bulletin Commercial.

St Hyacinthe, 24 février.

Pluie toute la journée; refroidissement du temps vers le soir. Marché assez bien fourni durant la matinée.

Sarrasin 4 francs; blé 6 chelins; avoine 40 sous orge 3 chelins; bœuf 6 sous la livre; lard 15 sous la livre; beurre 26 sous la livre; œufs 28 sous.

Voici le prix des grains:

	s	d
Orge,............................	2	6
Avoine,..........................	1	8
Graine de Lin,...................	7	6
Pois,............................	2	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

(De la *Minerve*).

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 24 février.

Fonds fermes. Argent très actif. L'or ouvert à 136 est fermé à 136¼.

MARCHÉS DE MONTRÉAL.

Fleur Super extra $8.00 à $8 50; extra $7.75 à $8.00; de goût, $6.50 à $7.00; superfine, blé du Canada, $5.4? à $5.55; superfine, blé de l'Ouest, $5.40 à $5.50; superfine, marques de la cité, $5.4? à $5 50; fleur des Etats de l'Ouest, choisie 5 5; superfine No. 2, 4.90 à 5.05; fine, 4 5 à 4 45; moyenne, 3 50 à 3.75; découpes, 3 00 à 3 25; fleur en sac, 3 10 à 3 17½ par 112 lbs

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—4.40 à 4 60, selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada, de 1.16 à 1.20; blé du printemps de Chicago et Milwaukee, de 1 16 à 1,20.

Pois, par 60 lbs, de 70 à 72½c.

Orge, par 48 lbs—Vendue de 60 à 67c par 50 lbs, selon la qualité.

Avoine, par 32 lbs—Il s'est fait une vente de 50,000 mts livrables en juin; l'avoine apportée par les cultivateurs donne 1s 1d par 40 lbs.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—Aucune transaction n'a transpiré; nominal, de 60 à 61c.

Alcalis, par 100 lbs—Marché tranquille et nominalement changé. Les dernières ventes de potasse de première qualité ont été de 5 9?½ à 5.97½, et de 5. 5 à 6 pour inférieures. Perlasse: sans changement matériel; premières, 7 79 à 7.80; secondes, 8.10 à 8 15.

Cochons abattus, par 100 lbs—Marché ferme; les cochons apportés dans les chars se vendent de 8 12½ à 8 38½ et 8.50 pour petits lots de choix

Lard, par qrt de 200 lbs—Marché sans changement. Aucune vente.

Beurre par lbs—Marché tranquille. Beurre frais ordinaire 18c à 19c, beurre frais de choix 20c à 21c.

Fromage—Marché ferme nouveau vendu de 14c à 15c, de manufacture 15c à 16.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

New-York, 24

Coton—Tranquille, 45c midling.

Fleur—Reçu 3,687 qrts; marché de 10c à 15c plus bas pour inférieure, lourd pour ordinaire et ferme pour supérieure; 7.00 à 7 60 ex de l'Etat 6.70 à 8.?0 choisie do; 6.50 à 7.25 sup de l'Ouest 7.30 à 8.00 com à ord ex Ouest, 8.00 à 8.50 com à bonne, marques d'export ex R H O.

Fleur du Canada—de 5c à 10c plus basse pour inférieure; 7 40 à 8.10 com et 8.15 à 11.50 bonne ou choix ex.

Blé—Reçu aucun; marché lourd et languissant, ventes 7.700 mts à 1 17 no Mil et 12,000 mts inférieur à commun à 1.45.

Seigle—Tranquille.

Orge—Lourde.

Blé d'Inde—Reçu 5,250 mts; marché ferme, ventes 38 000 mts! 71c à 73c vicié, 75c à 76c sain mêlé de l'ouest en magasin.

Avoine—Ferme; 38c. à 43c. viciée de l'Ouest 53c. à 54c. saine do 55 à 57 du Canada, 50c à 52c Jersey et Penn, 56c à 57c de l'Etat.

Lard—Lourd et plus bas; ventes 4,600 qrts; 27 75 à 28.12½ nouveau mess, fermé à 27.81¼ comptant, et 28 00 vieux do.

Saindoux—Lourd, de 17c à 19½c.

Naissance.

A Joliette, le 24 du courant, la dame de Charles B. H. Leprohon, Ecr., député sherif, une fille.

Décès.

En cette ville, le 24 courant, Joséphine enfant de N. Chapet, âgée de 3 ans et 7 mois.

En cette ville, le 25 du courant, à l'âge de 47 ans, Dame Rachel Elizabeth Starnes épouse de feu John Collins Ecr. Son service aura lieu demain à 9 h a m

En cette ville, le 23 du courant, après une maladie de 4 jours, qui l'a fait horriblement souffrir, M. Antoine Charpentier, à l'âge de 64 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et quelques enfants inconsolables.

A North Stukeley, le 22 du courant, Frédéric Sanford, âgé de 3 ans, 2 mois, 26 jours, enfant de M. A. Bessette, Ecr, Juge de Paix et marchand de l'endroit.

A St. Marc, le 3 février courant, Mr. Louis Beauchemin, ancien et respectable cultivateur, est mort, âgé de soixante-dix-huit ans et quelques mois, comme un chrétien seul sait mourir.

Aucunement favorisé sous le rapport de l'éducation classique, ce respectable citoyen, dont le jugement s'était développé par la réflexion et l'observation, jusqu'à atteindre des limites qu'on n'atteint pas ordinairement le jugement de l'homme, avait des notions exactes et assez étendues sur beaucoup de questions élevées.

Dans les longues soirées d'hiver, la lecture qu'il se faisait faire de son journal et de quelques livres choisis, était sa plus chère récréation.

Il emporte dans la tombe l'estime de ceux qui le connurent et les regrets amers de sa famille désolée.

—H. R. Blanchard Ecr, coroner de ce District a tenu vendredi dernier le 23 du courant à St Damase, une enquête sur le corps de Louis Cyrille Xiste Choquette maître tanneur, trouvé noyé le [illegible] dans un puit situé sur la propriété du dit Choquette. Il résulte de l'enquête que l'enfant jouait dans le jardin où était le puit, et s'occupait à ôter la neige avec une pelle, lorsque deux heures après on ne vit plus l'enfant jouer, on fit des recherches chez les voisins et ensuite dans le puit, dont le couvercle était tombé et au moyen de grappins on retira du fond du puit le corps de l'enfant. Le verdict du juré a été "Trouvé noyé."

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE

LE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une **FONDERIE** où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui desirent des information:*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application

Quand les demandes sont favorablement reçues, il sera émis des certificats pour les montants dûs, par le Département a Washington, payable à l'appliquant ou à son ordre, lesquels seront payés par cette Agence.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent conjoint,
Montréal.

Montréal, 20 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,



Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchous et Caques, &c. &c. &c.

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoret & Dufort. vis-à-vis le marché, de ST HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carde et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variete d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

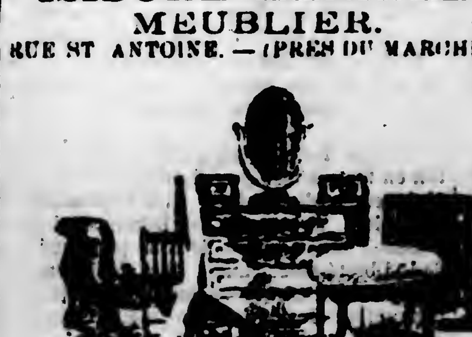
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute avec délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas tromper par l'offre d'une autre preparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif a la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthique admises et recommandées par la Faculté Medicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Preparées seulement et en vente en gros et en detail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition
De Carlton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et le Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux aux animaux sans poudre. En ménageant 1/6 sur un de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en a ant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les differentes maladies des chevaux peuvent être evitées et même gueries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morfondures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en etat de jeter son brûle. Une poudre donne a la langue de forte criniers. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force a un cheval, pour le ramener a la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifi nt le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur a tout le systeme. Ceci est prouve par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait apres les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'étouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette medecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule maniere de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent a 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron de célèbre POELE



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON
Préparées avec les
Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, Indispositions d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout derangement d'Entrailles, et des noyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 *pill.*

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. L. JUDSON & Co., Proprietaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. ... ainsi que le bout ouest de la Côte Double ... la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob ... du côté sud et à la ligne entre Joseph ... et Jacob Fournier du côté nord et ... parties de rangs pour toutes fins à la ... Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de ... partitions pour bâtisses publiques ... érigées dans le cas où il y en serait ... après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

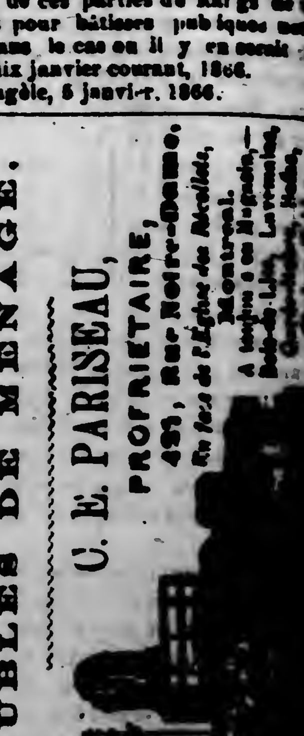
DE

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

491, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récollets, Montréal.



DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND ...

PILLS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées ... agir comme *cathartique énergique,* ... plutôt pour assurer des évacuations ... les et régulières, fortifier la digestion ... mener l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus ... entes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raviveat l'appétit et ... fèrent à ces mêmes organes de l'elasticité ... un ton nouveau. Elles sont spécialement ... propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les ... femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre ... autre tonique en obtiendront aussi un ... soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer ... dommage, et elles ont cela de particulier ... sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus ... es médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. ... reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons ... hautement.

J. B. GIBSON, M. D., Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
J. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, ... VINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. ...

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux devenus ... les prunelles elargies; un demi cercle bleu ... rant le long de la paupière inférieure; le nez ... enflé; la lèvre supérieure enflée; ... maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive ... la langue enfoncée; la respiration ... ; quelque fois une appétit vorace; avec ... sentiment désagréable dans l'estomac, d'autres ... ces sensations sont entièrement disparues; ... douleurs passagères dans l'estomac, des mouvements de nausée et de vomissements fréquents, ... entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois ... constipé; les selles gluantes, et souvent ... pagnées de sang (hemorroides); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagné de hoquet; ... troublé et agité, avec grincements de dents; ... généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie declara que sa volonté était que ce remède fut a un bas prix afin que la haute classe comme les autres puissent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow," sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Pros. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E.; E. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine —Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres: Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine —Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Jeudi, 1 Mars 1866. — No. 2

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme DESFORGES, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

[illegible]

WATERLOO.

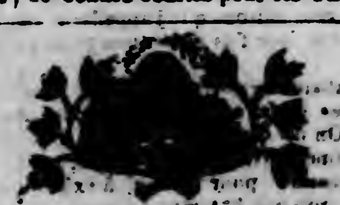
Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été traités. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelque temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille complète et de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

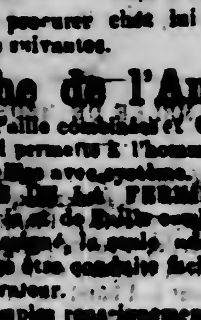
Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

J. J. F. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, [illegible] 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Coté Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Tache, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1865.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bira.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE.
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
13 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard, Ecr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadot et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à farine sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Les foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il prépare l'Etoffe et autres articles, avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et que là aussi ils échangeront et achèteront des billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises seches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No. 7 et 8, dans le 11ème rang, d'une etendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriéte est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques bâtisses, savoir: une bonne maison en bois de 26 pieds sur 36, bien finie, propre, et peinturée, deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses, le tout construits en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, est bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop longs à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
[illegible] Février 1866. North Shefford.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et du

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,
RUE CASCADES,
ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et [illegible]; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné [illegible], dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 28ème février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 12 arpents [illegible], le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 50 pieds, couvert Française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 30 pieds de long sur 20 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A AUTON, le Lot 33ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 32 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 43 dans le 5e. Rang.
" 44 " " "
1/2 du Lot 12 dans le 6e Rang.
Les Lots sont situés près du Dépôt.
Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 11ème Rang.
1/2 du Lot 29, 30, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.
A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 7.
Dans le 2ième Rang ½ Sud-Ouest No. 8.
Dans le 3ième Rang No. 6.
A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.
Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS
DE LA
BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 30 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Côté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, aubureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

IV

Lorsque George et Antoine Obrier rentrèrent dans Arles il faisait grand jour, mais ce jour était pour ainsi dire triste et languissant une large nappe grisâtre couvrait le ciel et obscurcissait les premiers rayons du soleil; un vent humide et froid qui s'engouffrait par intervalles dans les longues rues étroites, faisait frissonner les vitres des croisées ou entrait en sifflant dans les portes entr'ouvertes soulevant en tourbillons tout ce qu'il trouvait sur son passage. Déjà une pluie fine et glacée commençait à tomber.

George ôta son bonnet pour laisser ce vent soulever ses cheveux, et cette pluie mouiller son front qui était brûlant.

Antoine Obrier marchait à côté de lui silencieux et sombre.

—C'est égal, dit George comme en répondant à lui-même il fallait nous faire tuer plutôt que de reculer d'un pas et d'abandonner ainsi le terrain.

Obrier releva la tête et regarda le jeune homme.

—Il n'y a que des imbéciles, dit-il d'une voix brève qui se font tuer inutilement; la vie ne se compose pas que d'un jour, jeune homme, les jours n'ont pas qu'une heure.

Et Obrier laissant retomber sa tête continua de marcher sombre et silencieux, sans paraître s'apercevoir que chacun en passant regardait ses vêtements ensanglantés par sa blessure.

Il y avait dans la ville un mouvement inaccoutumé, une animation tumultueuse, les patriotes se heurtaient les uns les autres d'un air affairé et se parlaient les uns aux autres [illegible] de ces provençaux qui est encore une langue à part. Des patrouilles, soit de municipaux soit de gardes civiques, parcouraient la ville dans tous les sens avec cet air solennel et grave qui veut dire aux passants: « Nous sommes ici pour quelque chose de très-sérieux. »

Chacun semblait vouloir arrêter son voisin, et il est évident que si la bonne ville d'Arles se fût livrée à ses idées patriotiques et républicaines la moitié de la population eût arrêté l'autre.

En outre des patrouilles, on voyait des groupes de citoyens appartenant aux différentes sections, armés au hasard et serrés les uns contre les autres: ceux ci allaient heurter à toutes les portes sous prétexte de visites domiciliaires. Par-dessus toutes choses, il y avait dans l'air cette pesanteur de l'atmosphère qui annonce un orage et que Dieu souvent semblent nous envoyer comme des précurseurs, la veille des grands événements.

George, les sourcils froncés, l'œil dilaté, les lèvres frémissantes, aspirait ce souffle d'orage comme un soldat sur le champ de bataille aspire l'odeur de la poudre.

Son visage que contractait une sombre colère se releva avec fierté; il ne prononçait pas un seul mot, mais dans l'expression de sa physionomie, dans toutes l'alure de sa personne on comprenait le sentiment intérieur qui le dominait.

Obrier, de son côté, s'était arrêté, étonné de tout ce mouvement qui s'était emparé, comme une fièvre subite, de cette ville qu'il avait laissée, quelques heures auparavant, silencieusement endormie.

Obrier ne savait donc pas que, dans l'existence des nations, il y a de terribles périodes pendant lesquelles chaque heure renferme plus d'événements que des années entières de la vie ordinaire? Il ne savait donc pas que le souffle révolutionnaire pouvait en un instant bouleverser une ville, comme l'orage qui passe dans le ciel ou l'éclair qui brille au milieu de l'orage.

En sa qualité de président du comité de surveillance, il avait peut être bien le droit de s'étonner; aussi il alla droit à la première patrouille, et s'adressant à l'officier qui la commandait:

—Que se passe-t-il donc, citoyen officier? lui dit-il d'une voix brève.

—Il se passe quelque chose de très-grave, reprit l'officier en continuant sa route; il parait que la patrie est en danger.

C'était là le grand mot des patriotes et des jacobins, celui après lequel tout était permis; et cette pauvre patrie paraissait toujours à être en danger.

George par un mouvement involontaire, avait posé sa main sur la poignée de son sabre.

Obrier secoua la tête regarda encore un instant à droite et à gauche.

—Pressons le pas, dit-il à George on doit être étonné et inquiet de mon absence.

—Je vais courir à la section des Patriotes d'Arles dit le jeune homme.

—Reste, dit Obrier en lui prenant la main; j'aurai peut-être besoin de toi tout à l'heure.

Bientôt ils arrivèrent tous deux à la demeure d'Antoine Obrier.

Il y avait des groupes devant la porte ces groupes d'agents subalternes qui toujours attendent des ordres.

Aussitôt qu'ils aperçurent le chef du comité de surveillance de la commune marcher d'un pas rapide et pressé tous se pressèrent autour de lui avec des interrogations et des demandes de toute nature.

Obrier ne répondit pas un mot et entra dans la maison suivi de George qui ne l'avait pas quitté.

—As-tu remarqué comme le citoyen Obrier était pâle? dit un des hommes en s'adressant à son voisin.

—Il y avait du sang sur ses vêtements, dit un autre.

—Ah! bah! exclama-t-on de toutes parts, c'est donc bien vrai ce qu'on disait?

Et chacun se mit à interpréter à sa façon cette nouvelle découverte.

Ce qui agitait si tumultueusement la ville d'Arles il est temps de l'apprendre au lecteur.

Un bruit vague avait circulé que les contre-révolutionaires devaient tenter un coup de main contre les prisons pour délivrer les ci-devant avant leur comparution devant le tribunal-révolutionnaire.

Ce qui agitait surtout les esprits, c'est que le comité de sûreté générale du département avait appris qu'une foule d'émigrés sous des noms supposés étaient rentrés en France par différents points de la frontière. Le même mouvement devait, assurait-on, se tenter à Avignon en même temps qu'à Arles; car la prison d'Avignon, autrefois le palais des papes, était le point de mire des aristocrates. Tous les prisonniers importants y étaient immédiatement transférés.

De plus des commissaires de la république étaient arrivés cette nuit même à Arles et à Avignon. On les disait chargés de pouvoirs extraordinaires. Or la république une et indivisible n'avait qu'un pouvoir celui de verser le sang et Arles en particulier, mourait d'envie de se signaler par quelque bonne et patriotique boucherie.

Il n'y avait à peine un quart d'heure qu'Antoine Obrier et George étaient rentrés lorsque ce dernier partit de nouveau précipitamment vers les prisons. George tenait des papiers à la main.

Lorsque le chef du comité de surveillance [illegible] trouvé installé à une table à côté de son bureau, le citoyen Léonidas son secrétaire.

Ce citoyen était d'une grande utilité et remplissait merveilleusement les fonctions importantes qui lui étaient dévolues. C'était le limier le plus fin le plus infatigable qui se pût rencontrer. Il avait sous ses ordres une meute complète qu'il disséminait de tous côtés et au moyen de laquelle le comité de surveillance était secrètement renseigné des moindres détails.

Avant la république, il avait été huissier; les deux métiers se ressemblaient beaucoup.

A l'arrivée d'Obrier, le citoyen Léonidas était fort affairé.

—Il paraît, dit Obrier en parcourant les premiers papiers qui lui tombèrent sous la main, que messieurs les ci-devant ne veulent nous laisser aucun repos.

—Ils travaillent sans relâche, dit Léonidas qui ne leva pas la tête; et on n'en finira avec eux que quand on les aura rasés tout à fait.

Le citoyen Léonidas était un homme charmant (à cet époque le mot charmant était le synonyme d'horrible); il était doué de toutes les vertus républicaines qui font le vrai citoyen, le digne patriote; il aimait les hommes à la manière dont les Bouchers aiment les animaux. Du reste, il avait un sourire affable, un visage bénin.

—Eh bien! dit il après avoir fini de classer avec ordre une centaine de petites arrêtations qui devaient faire le meilleur effet sur l'esprit de la population arlésienne, et l'expédition de cette nuit?

Obrier [illegible] a [illegible].

—Manquée.

—Tant pis! dit Léonidas. [illegible] était belle; on aurait dû, avec [illegible] prendre le [illegible].

—Le rapport pour le comité de surveillance est-il prêt? répliqua Obrier d'une voix brève pour couper court à la conversation.

—Le voici, fit Léonidas en tendant un assez volumineux cahier au citoyen Obrier, et voici en outre le rapport sur le personnel des prisons.—Bien.

—J'ai vu ce matin avant de venir ici deux commissaires de la république qui sont arrivés à Arles cette nuit continua Léonidas sur le même ton; je crois qu'il veut déblayer un peu, et diriger sur Paris où le tribunal révolutionnaire doit travailler en grand; ça ne fera pas de mal; il n'y a plus de place ici et j'ai là une liste toute prête. Seulement ce serait beaucoup plus simple de régler leur petit compte dans la bonne ville d'Arles; ce serait une fête patriotique.

—Que t'ont dit les citoyens commissaires?

—Ils voulaient je vois, citoyen; je leur ai dit que j'étais en ville pour affaires qui regardaient la nation et ils m'ont demandé un travail sur l'esprit des habitants. Il paraît qu'on accuse Arles de tiédeur et de modérantisme.

Léonidas disait tout cela avec cette monotonie de voix qui appartient en propre aux employés. N'oublions jamais que le citoyen Léonidas, aujourd'hui secrétaire du comité de surveillance de la commune, investi de la confiance générale avait été huissier.

C'étaient les papiers concernant l'esprit des habitants et le personnel des prisons que George portait aux citoyens commissaires;

George était, en outre, chargé par le citoyen Obrier de leur dire qu'il regrettait de ne pouvoir se rendre auprès d'eux, mais qu'une blessure assez grave, reçue cette nuit même au service de la patrie, l'empêchait de sortir.

Léonidas et son chef étaient restés seuls.

Le citoyen Léonidas avait pris un air mielleux.

—Voici maintenant, avait-il dit, un petit renseignement qui est de nature à vous consoler un peu de l'echec de cette nuit.

Obrier leva les yeux et saisit avidemment le papier.

—Ah!... s'écria-t-il aussitôt.

Léonidas se prit à sourire, toujours d'un air *charmant*, comme un auteur qui vient d'être applaudi.

—Les renseignements sont précis, je crois, dit-il.

—Oh! ma vengeance! ma vengeance!... murmura tout bas Obrier en dardant ses yeux étincelants sur le papier que venait de lui remettre Léonidas.

Quel était donc ce nouveau papier qui agitait et troublait à ce point Obrier et sur lequel son regard était cloué avec une ardeur fiévreuse?

Ce papier c'était l'indication du couvent où avait été conduit la fille du marquis de Savernoy; le nom de la supérieure y avait été inscrit tout au long.

—Écoute, Léonidas, dit Obrier, tu es adroit?

—C'est mon métier, citoyen.

—Tu ne recules devant rien?

—C'est mon devoir.

Tu es l'homme qu'il me faut.

Le citoyen Léonidas s'inclina avec cette allure qui veut dire: Je le sais parbleu bien.

Il y eut un court intervalle de silence pendant lequel Obrier avait réfléchi.

Léonidas s'était remis à feuilleter des papiers.

—Citoyen Léonidas, reprit Obrier, ne m'as-tu pas demandé de faire obtenir à un de tes parents la place de concierge dans une des prisons de la ville?

—Je l'ai demandé dans l'intérêt de la patrie parce que mon parent est un vrai patriote au cœur de roche dont on pourrait être sûr; avec lui pas de faiblesse à craindre pas de trahison à soupçonner.

—Je n'en doute pas, citoyen Léonidas, mais il y a à Ailes bon nombre de patriotes.... au cœur de roche.... La place est bonne: les citevant payent bien; écoute-moi.

—Je t'écoute citoyen.

—Tu vas prendre avec toi des hommes sûrs, tu fais d'eux et par eux tout ce que tu voudras; mais il faut que tu me ramènes ici la fille du marquis de Savernoy.

—Je te la ramènerai, citoyen, si tu me donne un ordre d'arrestation.

—Le voici! dit aussitôt Obrier en prenant un papier qu'il signa avec vivacité. Es-tu sûr qu'elle soit dans ce couvent sous son véritable nom?....

—Je la ramènerai morte ou vive, dit Léonidas.

—Et la patrie, pour te récompenser, te donnera cinq assignats de deux cents francs chacun, et la place de concierge pour ton parent.

—Merci, citoyen, dit Léonidas.

—Voici un papier avec lequel tu pourras requérir la force armée.

—C'est bien; la petite aura du bonheur si elle m'échappe, j'arrêterai plutôt tout le couvent et je mettrai le feu à la baraque.

—Ce sera une œuvre patriotique, dit Obrier en appuyant son front sur ses deux mains, car son épaule blessé le faisait cruellement souffrir, et il pouvait à peine soulever son bras.

Léonidas mit son chapeau sur sa tête releva les tiges singulièrement usées de ses bottes à revers serra autour de sa taille son écharpe tricolore et sortit.

—Allons!.... allons!.... dit Obrier dont le regard sombre et farouche prit une expression de joie cruelle, marquis de Savernoy, je me vengerai sur ta fille de tout ce que tu m'as fait souffrir, car il faut une victime pour cette tombe sur laquelle j'ai versé tant de larmes.

Il s'arrêta comme s'il eût voulu laisser parler les palpitation pressées de son cœur et reprit avec un sourire féroce:

—Après le père, Dieu me livre la fille l'heure de la justice a donc enfin sonné!

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

JEUDI 1 MARS 1866.

L'Esprit de Parti.

On se demande souvent, dans les discussions publiques et dans les conversations privées, pourquoi la politique en ce pays, présente si peu de charmes et si peu d'intérêt; pourquoi elle fait naître tant de passions et si peu de grandes inspirations; pourquoi les luttes y sont si acerbes et si peu raisonnées.

On aurait tort de chercher une autre solution à ce problème que celle que nous fournit l'existence de cet esprit de parti qui s'est emparé de tout le monde, de cet esprit ridicule qui trouble l'opinion publique et menace de tuer le sentiment national; de cet esprit étroit qui domine dans notre enceinte parlementaire et dans la presse et de là se répand chez le peuple.

L'esprit de parti qui est systématique chez nos chefs politiques, est devenu une passion pour le peuple, qu'elle amuse et intéresse.

Depuis longtemps l'esprit de parti a remplacé les convictions; et l'opinion, au lieu d'être dirigée par ce sentiment intime que l'étude et l'observation font naitre, est devenue le jouet de cette manie qu'on a de se jeter, systématiquement, dans les idées extrêmes; de trouver tout mauvais, de ne rien voir de bon; de tout approuver et de ne rien condamner; de tout repousser ou de tout accepter aveuglément.

L'esprit de parti serait parfaitement ridicule s'il n'était dangereux; et tout le monde en rirait, et nous les premiers, si ce travers n'était pas une maladie contagieuse qui menace de gâter tout; et d'atteindre jusqu'aux esprits les plus droits.

L'esprit de parti est l'inspiration habituelle de nos représentants; le guide ordinaire de leurs votes, et bien souvent, la mesure de leur patriotisme.

L'amour du bien public, si noble et si grand chez tous les citoyens, si beau et si puissant chez ceux à qui sont particulièrement confiées les destinées d'une nation; n'est plus qu'une relique antique quevénèrent soigneusement quelques hommes d'élite chez qui le sentiment national est resté intact.

Mais ces hommes sont rares aujourd'hui; et le peu qui en reste menace de disparaitre complètement de la scène publique, attendu qu'ils semblent s'y trouver mal à l'aise et embarrassés du rôle inférieur dans lequel la noblesse de leur indépendance les rejette.

On aime à voir, comme une chose rare, un homme à convictions fortes et sincères, se lever quelquefois du siége qu'il occupe en parlement et protester, par un vote indépendant contre les ravages de cette contagion universelle qu'on nomme l'esprit de parti.

Souvent les mesures les plus profitables et les inspirations les plus généreuses et les plus patriotiques sont tuées par le même esprit qui fait triompher et réussir les mesures les plus dangereuses et les moins nationales.

Un bon projet de législation deviendra mauvais, et un mauvais projet deviendra bon, au moyen de cet esprit fatal qui égare les intelligences et fausse les consciences.

L'esprit de parti fera naître des contradictions flagrantes comme il aura créé une mauvaise foi révoltante. On verra à des époques différentes mais rapprochées, des députés s'élever avec une sainte indignation, contre une mesure qu'ils ont déjà soutenues ou proposées; ou préconiser hypocritement des projets cent fois condamnés et cent fois répétés comme anti-nationaux, immoraux ou malhonnêtes.

L'exemple est d'antant plus pernicieux qu'il part de plus haut.

Aussi la presse se fesant l'interprète et l'admiratrice de ce qu'elle devrait flétrir, propagera au sein du peuple les ravages d'un système que tout le monde réprouve mais dont tout le monde abuse.

L'esprit de parti fait les élections municipales comme il décide des élections parlementaires; dans certains endroits on va jusqu'à l'invoquer dans le choix des officiers des fabriques; bientôt, du train que vont les choses, le sort du bedeau de chaque paroisse sera soumis aux mêmes exigences.

On veut un avocat de son parti; on impose à sa femme un médecin de sa couleur politique; et on préfère un boulanger, un cordonnier ou un tailleur qui se passe la fantaisie de ne pas penser en politique comme son concurrent dans le métier.

Le marchand démocrate vend à meilleur marché et de meilleures choses que le marchand conservateur, ou *vice-versa*; bref l'esprit de parti est partout et le bon sens nulle part.

Le misérable souillé de crimes, qui est trainé devant les tribunaux et qui y reçoit la condamnation due à ses infamies, se permettra de dire à ceux qui lui adressent, à travers les grilles de son cachot, quelques mots de consolation, qu'il était parfaitement innocent de toutes les accusations dont il a été l'objet et que n'eut été l'esprit de parti qui animait son juge, cette innocence aurait été justement proclamée et publiquement reconnue.

L'opinion publique est formée par l'esprit de parti et certains braves électeurs se croiraient indignement trahis s'ils voyaient leur représentant se passer l'indépendante fantaisie de voter aujourd'hui sur une mesure, avec les hommes dont, hier, il repoussait les projets. La plus grande injure que vous pourriez faire à votre voisin serait, peut-être, de lui dire que demain il sera de votre opinion ou que vous serez de la sienne.

Il y a de braves gens qui croiraient trahir leur drapeau et mentir à leur conscience s'ils avaient le malheur d'accorder leur amitié ou leur confiance à un adversaire politique.

Il est peut-être possible, mais il n'est certainement pas permis, d'être plus ridicule.

Jurisprudence.

Il a été rendu, le 22 février dernier, à la Cour Supérieure de ce District, par l'Hon. Juge Sicotte, un jugement d'une grande importance et que nous ne saurions passer sous silence, dans l'intérêt du public. Des causes de ce genre peuvent se rencontrer partout, tous les jours; et nous devons le dire à la louange de l'honorable juge, les études considérables qu'il lui a fallu faire, le soin qu'il a apporté à la rédaction de ce jugement, et les remarques judicieuses qui ont accompagné sa reddition, joints à l'importance même de l'objet en litige, sont les motifs qui nous ont engagé à faire part aux lecteurs du *Courrier* du résumé des faits de cette cause.

Les commissaires d'école de la municipalité du village d'Acton Vale avaient obtenu jugement contre la Compagnie des Mines du Sud-Est devant la Cour des Juges de Paix à St. Liboire pour un montant de $2250 00 pour taxes scolaires des années commençant les premiers de juillet 1862 et 1864. La Compagnie se pourvut en cassation du jugement et obtint en Cour Supérieure un bref de *certiorari*.

La Cour, après avoir pris connaissance des faits, rendit son jugement, cassant et annulant le jugement de la cour inférieure.

Le savant juge résuma à trois points principaux les moyens invoqués par la compagnie au soutien de ses prétentions.

1o. Les défendeurs en cour inférieure sont légalement dissidents; les terrains, sur lesquels on prétend qu'une taxe a été imposée, étaient en 1862 et 1864 la propriété de dissidens légalement reconnus, et d'après les dispositions de la loi, ces personnes, comme ces terrains sont exempts de payer taxe aux commissaires d'écoles.

2o. Les demandeurs en cour inférieure n'existent comme corporation scolaire que depuis le 22 octobre 1864, et parconséquent n'ont aucun droit de réclamer des taxes scolaires payables à d'autres municipalités, avant leur création;

3o. Aucune des conditions essentielles pour légaliser et valider la demande de cette taxe n'est alléguée; pas d'évaluation, pas de rôle de perception, pas d'avis public par le demandeurs, parconséquent pas de négligence de la part des Requérans envers les demandeurs.

Le moyen qui va à nier l'existence des réclamants à la date de l'offense dont ils se plaignaient fut celui que l'honorable juge examina le premier, et, les motifs peuvent se résumer comme suit:

Jusqu'au 12 juillet 1863 il n'y avait pour tout le township d'Acton qu'une municipalité scolaire, et ce n'est qu'à cette époque quelle fut divisée en deux, l'une s'appelant la municipalité de St. Théodore, et l'autre la municipalité de St. André d'Acton. Le village d'Acton Vale qui se trouvait enclavé dans St. André ne fut érigé en municipalité scolaire que le 22 octobre 1864.

En loi une municipalité n'a droit d'action pour taxes scolaires que pour les années qui ont suivi sa création, et son rôle de perception ne peut s'étendre aux années qui ont précédé son existence. Partant de ce principe, la municipalité d'Acton Vale ne peut avoir droit d'action contre la Requérante, car il est constaté que le rôle de perception en vertu duquel on poursuit, n'est pas celui des demandeurs, mais au contraire le rôle de perception d'une municipalité antérieure à celle d'Acton Vale, et la négligence de la Requérante de payer des taxes en 1862 ou 1864, ne peut être une négligence dont se puisse prévaloir les demandeurs qui alors n'existaient pas comme corporation.

La cour inférieure était obligée de connaître que la municipalité scolaire d'Acton Vale n'existe que depuis le 22 octobre 1864, et les juges de paix en attribuant aux faits de la cause un effet légal à l'encontre de la Requerante ont violé la loi, puisque les demandeurs n'ont prouvé aucune offense contre la compagnie des mines.

C'aurait été une double erreur de croire que la demande put avoir un caractère hypothécaire, car quoique la loi des écoles ait étendu la compétence des Juges de Paix jusqu'à prendre connaissance de ces poursuites, elle ne l'a pas étendu quant à la nature des actions soumises à leur juridiction, qui doit toujours être personnelle, et la loi ne leur a pas attribué la connaissance des questions auxquelles peut donner lieu l'action hypothécaire.

Sur l'objection fondée sur la dissidence, le juge a basé son jugement principalement sur les raisons suivantes.

Le dissident, par le droit commun, ne doit rien à la municipalité de la majorité, comme la majorité ne doit rien à la municipalité des dissidents. C'est l'énoncé textuel de la loi.

Dans l'espèce dont il s'agit, l'exemption d'une dissidence légalement constituée était invoquée. Il appartenait à la Cour inférieure de juger l'exception comme l'action; et comme le droit à la condamnation se détermine par le fait de la croyance religieuse, la conviction devait mentionner que les requérans ne tombaient point dans la catégorie des exemptions définies par la loi, et le fait que l'on signale dans le jugement que les défenses sont déboutées comme mal fondées, n'est pas une adjudication qui négative l'exception basée sur la dissidence. Celle-ci, par sa nature, enlevait tout droit d'action aux demandeurs, si elle était justifiée; c'était une demande sur laquelle la cour inférieure devait adjuger comme sur la demande principale. La dissidence est une question de droit mélée, comme beaucoup d'autres, de circonstances de faits, et l'application du droit à ces circonstances est du ressort des cours supérieures. Il n'y a ni dans les *motifs*, ni dans le dispositif du jugement attaqué un exposé qui permette au juge saisi en cassation de voir si les faits constituent l'exemption:—ce qui est matière de droit, ne doit pas être laissé à l'appréciation des témoins.

Quant à la troisième objection soulevée par la requérante, le savant juge remarqua que le jugement de la cour inférieure devait porter en lui-même l'indication des demandes des parties, la constatation du fait en litige et la mention du point de droit sur lequel il a dû être statue. Il est bien clair que la taxe scolaire n'est dûe et exigible qu'à la condition d'être imposée conformément aux prescriptions de la loi. Les formalités sont des conditions essentielles et nécessaires pour constituer la négligence de payer. Il ne suffit pas de dire: vous n'êtes point dissident; il faut faire voir comment la taxe a été imposée et constater que toutes choses essentielles à la légalité ont été faites—sans ces conditions il n'y a point de taxe, et par conséquent pas d'offense.

Le jugement dont on demande la cassation ne constate aucun fait et se borne à condamner simplement les défendeurs à payer la somme de $2250 00. La seule offense est la négligence de payer la taxe scolaire conformément à la loi.

On devra remarquer que cette taxe n'est pas imposée par la loi générale toute réglée, toujours uniforme, mais par une ordonnance municipale qui n'est obligatoire qu'à certaines conditions. Ces conditions sont, un rôle d'évaluation, une ordonnance d'imposition, un rôle de perception, un dépôt de ce rôle, un avis public de tel dépot. Le jugement devait donc constater par un exposé exact et complet que ces conditions avaient précédé la demande de payer, et cet exposé était essentiel pour donner juridiction.

Pour ces diverses raisons la cour saisie du pouvoir en cassation, casse et annule le jugement de la cour inférieure.

MM. Chagnon, Sicotte et Lanctot, avocats, représentaient les Requérants, et MM. Bourgeois et Bachand les Intimés. M. A. C. Papineau agissait comme conseil de ceux-ci.

Décidément, la perspective de l'avenir, devant laquelle nous nous trouvons placés est loin d'être enviable.

Aussi le lecteur étranger et à l'abri de toutes les calamités qui vont nous assaillir, doit-il sincèrement compatir au sort malheureux qu'un destin fatal nous prépare, si par hasard la fantaisie lui prend de jeter un coup d'œil sur les tartines prophétiques que nos journalistes aux abois et à court de nouvelles sérieuses, ne cessent depuis un certain temps de remplir les colonnes de leurs feuilles.

Assurément, les lamentations de Jérémie ne sont que des chansons pour rire, à côté de ces navrants pronostics, et le cœur le plus sec de l'homme le plus misanthrope de la création, devra inévitablement se glacer d'épouvante à la lecture de ces lignes qui respirent la frayeur.

Car il ne faut pas se le dissimuler et, nous avons trop de foi, du reste, dans l'infaillibilité de nos confrères, pour mettre un instant en doute les oracles qu'ils rendent au profit du public lecteur.

Frémissons, la Parque cruelle, insensible à toutes nos lamentations, se prépare à trancher le fil où se balance depuis des siècles, l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes.

Car deux fléaux aux proportions d'une fatalité gigantesque nous menacent et, les beaux jours du printemps n'auront pas encore disparu que deux calamités effroyables se seront déjà disputées les lambeaux de notre malheureux pays.

Ces deux fléaux, ces deux calamités qui doivent fatalement décimer notre malheureuse patrie, nos lecteurs l'ont déjà compris, ce sont: ...... *le choléra* et *l'invasion fénianne*.

Le choléra, qui peut entendre prononcer son nom sans frissonner, qui a pu lire sans frayeur le récit des ravages qu'il vient de faire en Asie et en Europe pendant les derniers mois de l'année dernière.

Ce Juif errant des maladies épidémiques semble vouloir nous habituer à son passage périodique. Sorti de l'Asie où il est enfanté par la malpropreté de fanatiques sectaires il passe en Europe après avoir décimé les rangs des pieux enfants du grand Allah. Il ravage une grande partie des villes de l'ancien monde et vient mourir épuisé à Paris, après avoir fait de vains efforts pour entamer la population de la capitale de la France, où il n'a pu faire que quelques rares victimes.

A quoi doit-on attribuer cette fénignité inaccoutumée du terrible fléau, si ce n'est aux précautions prises par les autorités pour entretenir la salubrité de cette ville. Autrefois, la population pauvre de Paris entassée dans des bouges infectes, dans des quartiers mal aérés où elle était privée le plus souvent de la lumière du soleil, devenait la proie de toutes les épidémies qui sévissaient en Europe.

Aujourd'hui, grâce à l'intelligente administration qui gouverne la France, ces quartiers malsains, complètement rasés, ont fait place aux boulevards magnifiques qui sillonnent Paris dans tous les sens, et à des jardins publics où l'enfant du prolétaire qui s'étiolait condamné à une vie misérable, va respirer l'air pur que lui donne la force et la santé.

Aussi est-on à même de constater par les statistiques, que le chiffre de la mortalité y a diminué d'une manière vraiment surprenante.

Si, comme nous aimons à l'espérer, la crainte que nous avons de voir le choléra sévir au milieu de nous, l'été prochain, est mal fondée, nous n'en aurons pas moins retiré les avantages de notre frayeur. Car grâce aux sages mesures sanitaires qui ont été prises dans presque toutes les localités, non-seulement nous n'avons que peu de craintes à avoir de la visite du fléau, dans les cas où elle adviendrait, mais l'effet hygiénique qui résultera de toutes ces précautions prises, devra nous exempter les atteintes de ces fièvres qui, sans être épidémiques, n'en sont pas moins contagieuses, et, chaque printemps, ravagent nos villes et nos campagnes; car l'exhalaison des miasmes morbides qui se dégagent à la fonte des neiges, sont le plus souvent la cause de ces maladies.

Quant aux Féniens que nous avons dépeints à nos lecteurs, au commencement de cet article, sous des couleurs si terribles, nous osons espérer que, comme le choléra, ils se laisseront longtemps attendre. Car si on en juge par le résultat obtenu dans l'attaque de la banque de Stanbridge par quelques-uns des membres de cette formidable association, ces fils rebelles de la verte Erin sont à beaucoup près, moins terribles qu'ils voudraient bien le faire croire.

Espérons-le, Choléra et Féniens nous laisseront en paix et selon toutes probabilités, et en dépit de toutes nos frayeurs, l'année 1866 n'aura autre chose à enrégistrer dans ses annales nécrologiques, que la perte des espérances de tous les faiseurs de pronostics

---

Nous soumettons la correspondance qui suit, à l'attention toute spéciale de nos lecteurs. Il nous semble que les raisonnements que notre correspondant y développe sont justes, et nous pensons que le plan qu'il propose d'adopter pour le parcours à suivre de la voie ferrée, en projet, serait à la fois moins mesquin et plus en rapport avec les intérêts de ces riches localités.

Nous aimons à croire que ceux qui se sont prononcés, pour le Village de St. Césaire comme *Terminus* de cette ligne viendront à comprendre sans peine et avant longtemps, qu'ils travailleraient complètement contre leurs intérêts et contre celui des paroisses voisines en maintenant leurs prétentions.

M. le Rédacteur,

Je viens de parcourir le magnifique Comté de Rouville, où, au moyen de nombreux renseignements que j'ai pu recueillir en différents endroits, j'ai acquis la confirmation d'une idée déjà existante chez moi depuis longtemps, savoir: que ce beau comté est une des plus riches parties du pays, une de celles où l'industrie, le commerce et l'agriculture progressent d'une manière plus rapide. Une seule chose m'a un peu surpris, et cette chose la voici. Pourquoi une voie ferrée allant de St. Lambert ou de tout autre point près de Montréal, et rejoignant la ligne déjà existante des townships de Farnham, Granby et Shefford n'existe-t-elle pas? Que de beaux villages, qui sont autant de centres d'un commerce très étendu cette ligne traverserait: Chambly, St. Mathias, Ste. Marie de Monnoir et l'Ange-Gardien où se ferait la jonction avec la ligne qui conduit actuellement à Waterloo. Il est vrai que j'ai partout entendu beaucoup de désirs [illegible] exprimés à cet égard. Tous souhaitent avec empressement cette ligne qui serait plus qu'une amélioration, et que l'on appellerait plutôt un besoin. Néanmoins, comme une œuvre la plus belle possible tant qu'elle n'est qu'à l'état de projet, ne fait que flatter l'imagination sans [illegible] de progrès dans une localité, j'ai compris qu'il serait pour moi remplir un devoir d'ami d'attirer l'attention du public en général et des capitalistes en particulier sur un œuvre qui offre autant d'avantages pour l'avenir et si peu de difficultés. Déjà il y a quelques années, on le sait, il avait été question de mettre à exécution le plan actuellement sur le tapis; [illegible] ti n. Aujourd'hui plus que jamais, il me semble qu'il devient urgent en même temps que très [illegible] Le [illegible] de manière surprenante; dans le Comté de Rouville, ce qui d'un côté fait [illegible] voie ferrée, et de l'autre [illegible] aux propriétaires de cette ligne. Chambly, [illegible] St. Mathias et [illegible] depuis longtemps [illegible]

Ste. Marie a de tout temps été [illegible] roisse presque unique par la [illegible] récolte par [illegible] peut [illegible] possède un collège, un couvent et un hôpital, ce qui parle bien haut en faveur de son importance. St. Césaire ne cede en rien à cette dernière place sous le rapport des produits. Ses habitants sont riches et industrieux. Un marché considérable amène là une foule d'articles de toutes sortes. Le village est vaste, [illegible] bâti et possède un beau couvent.

L'Ange-Gardien est plus neuf; mais vu sa position et surtout la quantité énorme de bois qu'il fournit actuellement et qu'il peut fournir encore pendant bien longtemps, il peut comme les endroits plus haut cités entrer en ligne comme point important pour le commerce. Il y a dans cette paroisse un dépôt que les propriétaires de la ligne de Granby ont fait construire. Il n'aurait qu'à transporter ce dépôt au village et de suite ce deviendrait un centre de commerce lucratif pour une voie ferrée. Si maintenant on met en ligne la position de St. Jean-Baptiste, St. Damase, de St. Pie et de St. Paul, riches paroisses qui emmèneraient naturellement leurs produits à quelqu'une des places plus haut citées on a dans l'exécution d'une voie ferrée une source de profits énormes. St. Jean-Baptiste ne peut vendre qu'à St. Hilaire et avec l'obligation pour le plus grand nombre de ses habitants de traverser la montagne de Rouville; du reste, de cette paroisse les distances entre St. Hilaire et Ste. Marie de Monnoir sont les mêmes, et un certain nombre, il y a plus près à aller à Ste. Marie. Tous préféreront aller à Ste. Marie que St. Hilaire, à cause de la raison déjà citée.

St. Damase occupe le milieu entre St. Hyacinthe et St. Césaire. De beaux et [illegible] chemins amèneraient naturellement le commerce de cette paroisse à St. Césaire. On [illegible] de la même manière à l'égard de St. Pie et de St Paul.

Si maintenant on étudie la question sous un autre point de vue on voit que [illegible] est très uni sur le parcours que l'on [illegible] ner à cette ligne nouvelle. A Chambly, [illegible] déjà plusieurs milles de terrassement [illegible] qui n'attendent que la pose des lisses [illegible] appelé voie ferrée. Le pont de M. Yule, [illegible] le Richelieu, avec quelques ouvrages, [illegible] une solidité nécessaire pour supporter [illegible] il n'y aurait donc qu'un seul pont à [illegible] St. Césaire. De plus pour épargner [illegible] milles, si on le veut, qui empêcherait de [illegible] la nouvelle ligne à celle du Grand-Tronc [illegible] chemin de Chambly à Longueuil ou [illegible] a parlé dernièrement de plusieurs projets [illegible] à cette nouvelle ligne. Quelques-uns, par exemple, voulant simplement construire un [illegible] dont St. Césaire serait le terminus, [illegible] d'établir une ligne ferrée allant de cette [illegible] place à West Farnham.

Établir [illegible] d'un [illegible] raccourcie. Faire un chemin de fer [illegible] village et pour une simple distance de huit ou neuf milles, c'est inouï.

St. Césaire comme lieu de passage et [illegible] quelques autres postes que l'on a déjà [illegible] peut à coup sûr enrichir une compagnie [illegible] ligne ferrée, mais seul, les habitants de St. Césaire eux-mêmes, conviennent [illegible] jamais jouir d'une importance suffisante [illegible] ner des profits. Il faudrait des trains [illegible] allant de St. Césaire à Farnham. Avec [illegible] trains, et sans qu'il soit nécessaire d'ajouter que ce soit, excepté quelques demi cordes [illegible] on peut faire le trajet de l'Ange-Gardien à Lambert, et recueillir ainsi la richesse de [illegible] roisses au lieu des produits d'une seule. [illegible] pares et jugez. Ensuite il y a sur ce [illegible] environ huit à neuf milles presqu'autant [illegible] à construire que de terres à traverser. P[illegible] ce trajet et vous jugerez. D'autres, [illegible] la faiblesse d'un semblable projet [illegible] établir une ligne qui irait de St. Césaire à St. Athanase. Sur tout ce parcours il n'y a pas de [illegible] et pas un seul village. Or de St. [illegible] on cherchera avec des voitures à l'Ange-Gardien le bois nécessaire pour entretenir la ligne [illegible] vaut mieux y aller avec les chars. Si la [illegible] ligne ne se contente pas de fumée, et si [illegible] à toutes les autres il lui faut du bois, [illegible] cherche au moins à s'en procurer. De plus [illegible] chars ne sont pas seulement pour le [illegible] [illegible] toutes les autres branches de commerce qui naturellement se dirigent vers Montréal. St Athanase n'est pas un centre. Ce n'est pas à St. Athanase ni à St. Jean que les marchands de campagne [illegible] di-es.

Tout vient de Montréal Calculez, si vous pouvez, la quantité des objets qui viennent à [illegible] de Montréal à l'adresse de tous les commerçants de Chambly, de St. Mathias, de Richelieu, de Ste. Marie, de St. Jean-Baptiste, de St D[illegible] de St. Pie, de St. Paul et de l'Ange Gardien [illegible] vous aurez une idée approximative des profits énormes qu'une ligne pourrait recueillir si qu'elle suivrait le *tracé* plus haut mentionné, [illegible] [illegible] rellement fréquenteront cette ligne. Mettez dans la balance la quantité de bois de construction [illegible] autre que l'on transporterait par cette ligne [illegible] vous juger jusqu'à quel point est absurde l'idée de construire une ligne autre que celle déjà décrite et que le bon sens nous aide à [illegible] Aidé de ces raisons que j'appellerai majeures, j'attire encore une fois l'attention publique sur le sujet.

Les capitalistes [illegible] ses chances [illegible] argent. On [illegible] l'idée comme [illegible] qu'une seconde pour [illegible] à exécuter cette idée. Je crois que le temps est venu. Voici donc ce que je suggérerais à chaque paroisse du [illegible] [illegible] de nos paroisses un [illegible] chargé de mettre le projet à exécution; qu'il [illegible] assemblée des [illegible] [illegible] dans un lieu [illegible] St. Césaire [illegible] Chambly [illegible] [illegible] plus capitalistes [illegible] Foster ou d'autres capitalistes à mettre à exécution un projet [illegible]; et je suis persuadé [illegible] de la sorte et en mettant de [illegible] tout esprit [illegible], on arriverait [illegible] un arrangement définitif dont l'avantage se ferait sentir dans tout le pays.

Agréez, M. le Rédacteur, etc.

XXX.

ASSEMBLÉE DE MEDECINS.

Une assemblée de médecins, [illegible] Messieurs les Docteurs Malhiot, Paulin, [illegible] Jacques, Mount, Crevier, Fontaine, [illegible] Bruchon, Gauvin, Provost, Mignault, Bernier, Gaucher, French, Richard et Bélair, a eu lieu le 27 du courant à l'hôtel de ville de St. Hyacinthe. Le Dr. Provost de St. Marc occupait le siége de président, et le Dr Mignault celui de secrétaire.

Après lecture des procédés d'une séance précédente, le Dr. Mount prit la parole et dit qu'il était prêt à entrer dans le but d'une association aussi utile, tant pour l'avancement de la science que dans celui des membres qui en feraient partie. Il ajoute qu'il fera tous ses efforts pour promouvoir les intérêts de cette société. Il termine en proposant le docteur Malhiot comme Président de la société. Le docteur [illegible] seconde cette motion qui est adopté à [illegible]

M. le docteur [illegible] observer alors, que d'après son opinion [illegible] n'étant encore qu'à l'état de projet, [illegible] urgent de poser des bases à [illegible] de lui donner des officiers.

Le docteur Crevier fait motion, qu'il soit résolu qu'une société soit formée sous le nom de "Association Médicale de St. Hyacinthe."

Le docteur [illegible] fait alors observer qu'une proposition [illegible] avait été faite dans une des deux séances [illegible] qui ont déjà eu lieu, quoique rien d'effectif n'ait été décidé, vu le peu de personnes présentes à ces assemblées.

Le docteur Paulin après quelques remarques relatives à la [illegible] dit qu'il pensait que la principale protection qu'un Docteur pouvait exiger était, les preuves de capacité qu'il avait occasion de donner dans l'exercice de sa profession. Une discussion au sujet de l'art obstétrique s'engagea alors entre lui et le docteur Mount.

Le président dit alors, que dans le cas même où les membres de la société ne s'accorderaient pas dans les détails, une telle association n'en serait pas moins nécessaire, ne fut-ce que pour y donner l'occasion d'y discuter sur les différents points de la science médicale.

Le docteur Jacques dit alors que les charlatans qui pratiquent la médecine dans les campagnes portent un préjudice aussi grand à la science médicale qu'aux jeunes médecins qui commencent la pratique.

Le docteur Mount prétend alors que défense devrait être faite aux marchands de vendre des drogues et le docteur Jacques dit en réponse au docteur Fontaine qui n'était pas du même avis que cette mesure serait tout autant dans l'intérêt des docteurs que dans celui des personnes qui se servent souvent sans discernement de ces drogues.

Le docteur Chagnon de St Dominique présente une motion demandant que les procédé qui ont été acceptés à l'assemblée qui a eu lieu à St. Charles le 30 janvier dernier, soient acceptées. Cette motion secondée par le docteur Jacques est adoptée à l'unanimité, après lecture faite.

Le docteur Mount secondé par le docteur Béique ramène alors sur le tapis, sa motion tendant à offrir la présidence de la société, pour un an, au docteur Malhiot, adopté.

Le docteur Crevier secondé par le docteur Fontaine propose le docteur Béique comme vice-président, adopté.

Le docteur Poulin, secondé par le docteur Desroches propose le docteur Jacques comme secrétaire-trésorier, adopté.

Le docteur Chagnon est proposé pour remplir les fonctions d'assistant secrétaire-trésorier par le docteur Beaudry secondé par le docteur Guertin, adopté.

Les docteurs Turcotte, Mount, Crevier, Provost proposé par le docteur Guertin secondé par le docteur Gaucher sont nommés membres du comité de régie. Le président et les autres officiers feront aussi parti de ce comité.

Des remerciements sont aussi offerts à la presse par le docteur Chagnon secondé par le docteur Crevier. Puis vint la motion d'ajournement proposée par le docteur Poulin secondé par le docteur Mount par laquelle tous les docteurs des comtés de St. Hyacinthe, Bagot, Chambly, Richelieu, Verchères, Iberville et des localités environnantes sont convoqués à une assemblée qui doit avoir lieu à l'Hôtel de Ville de St. Hyacinthe le 13 mars prochain.

En suite l'assemblée se dispersa et une assemblée du comité de régie eut lieu immédiatement après la dissolution de l'assemblée générale.

ETUDE SUR DONOSO CORTÉS.

Discours prononcé à une séance publique de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, par Boucher de La Bruère, fils.

I.

MESSIEURS ET MESDAMES,

Dans un jardin émaillé de fleurs, au centre d'une verte pelouse, vous avez vu quelque fois un bassin s'élever, et de ce bassin l'eau s'élancer en jets puissants et impétueux, puis retomber en une pluie de perles brillantes. Au sommet domine une colonne d'eau qui étonne quelque fois par sa hauteur et surpasse ses sœurs en force et en majesté, mais toutes ensemble elles rafraichissent l'atmosphère, et sous un soleil brulant le promeneur est heureux de venir respirer à l'ombre des arbres qu'entourent ces cascades artificielles, un air pur et vivifiant.

Ce que je viens de dire des beautés de ces constructions humaines, je puis le dire des intelligences créées à l'image de Dieu. Dans une société vous voyez autour d'un centre qui en est le cœur une foule d'intelligences desquelles s'élancent des jets plus ou moins puissans, plus ou moins impétueux selon le degré de force que leur a donné le Créateur de toutes choses; ces intelligences, à l'exemple des jets d'eau, s'élèvent d'autant plus qu'elles puisent davantage de subsistance à la source première qui, chez une nation, doit être la vérité, sans la quelle il n'y a point de grandeur durable. A l'ombre de ces génies tutélaires, on aime à venir se reposer et respirer dans leurs œuvres cet atmosphère de la science qui, en nous charmant, satisfait aussi notre cœur.

De même que chaque fontaine a ses jets d'eau, de même chaque pays a ses grands hommes; mais comme ceux qui sont préposés à la garde de ces fontaines ne les font apparaître dans tout leur éclat qu'à de rares intervalles, et à de certaines époques, Celui qui régit les nations ne fait aussi apparaître que dans certaines circonstances ces génies qui éblouissent et qui étonnent. Il les fait surgir à son gré, soit pour châtier les sociétés, soit pour sauver une nation en danger, et qui dans les desseins de la Providence ne doit pas périr.

Je viens aujourd'hui examiner avec vous, messieurs, la vie d'un de ces hommes qui, comme un météore brillant, a jeté une vive lumière sur sa patrie, a plongé les intelligences dans l'étonnement, et a été enlevé à l'admiration de tous, au moment où la société semblait avoir le plus besoin de lui. Cet homme, c'est *Donoso Cortès*.

En face d'une si noble existence où tout respire la candeur, la générosité, la délicatesse du sentiment, on se sent saisi de respect et l'esprit reste en suspens; on ne sait lequel admirer, ou de l'homme public, ou du simple citoyen, car en lui, il y a un concours de qualités qui se rencontrent rarement dans un seul homme, et que Dieu ne donne qu'aux intelligences d'élite. A la tribune, il combat vigoureusement, mais avec noblesse, ses coups sont quelques fois terribles, mais ses adversaires le respectent et l'admirent; il attaque de front, s'expose au plus fort de la bataille et fait reculer ceux qui lui sont opposés; mais, dans leur défaite, ils se sentent incapables de détester son vainqueur; partout on l'écoute, malgré soi peut-être, mais on l'écoute, parce qu'on sait qu'il a des principes et que la sincérité est dans son cœur comme sur ses lèvres. Il va jusqu'à braver le dictateur que les libéraux ont donné à l'Espagne; mais Espartero ne le fait point mourir. Est-il appelé à faire trève aux tortures de la vie publique, sa belle âme se montre à découvert, et ses revenus sont insuffisans pour soulager les douleurs du pauvre. Dans l'adversité, comme dans la joie, son cœur reste impassible, parce qu'il n'attend la récompense de ses actions que du ciel. Son existence est courte, mais elle est bien remplie, et à l'âge où les autres hommes sont dans la maturité de leurs talens, lui descend dans la tombe, emportant les pleurs de sa patrie et les regrets de l'Univers Catholique.

II

En 1809, les habitans espagnols, dans l'Estramadure fuyaient devant une armée française combattant pour maintenir sur le trône d'Espagne le roi Joseph Bonaparte. Parmi eux se trouvaient Don Pedro Donoso Cortès, et sa femme Dona Elena Canedo. Près de la terre de Valdegamas qui leur appartenait, cette femme mit au monde son second enfant le 6 mai 1809. La jeune mère, le cœur rempli de la vieille foi espagnole, voulut que son nouveau né fut offert à la Vierge, dont une image était alors en grande vénération et connue sous le nom de *Maria de la Salud*, et l'enfant reçut au baptême le nom de Juan-Francisco *Maria de la Salud*. L'on verra plus tard si la Vierge sut récompenser cette piété d'une mère, en remplissant le cœur de son fils des plus heureuses dispositions.

Le jeune Donoso Cortès montra une grande précocité et une ardeur pour l'étude extraordinaire. A 5 ans il entre à l'école primaire; à onze ans il termine ses humanités, et chose étonnante, à 12 ans on le voit s'asseoir sur les bancs de l'Université de Salamanque pour y étudier le droit. Pour lui il n'y a point de récréations; les études les plus profondes occupent son esprit, et dès l'âge de seize ans il possède les qualités requises pour obtenir le grade de licencié que l'on ne pouvait recevoir qu'à 25 ans. Il fallait remplir cet intervalle. Alors il se livre à l'étude de l'histoire, de la philosophie et de la littérature sous la direction d'un écrivain célèbre, Dom Manuel Quintana. Ses talens étaient tellement transcendans, que son professeur le faisait apprécier par un seul mot, en disant: "Donoso est un diamant." A dix-neuf ans, il monte dans la chaire de professeur et surpasse l'attente générale par sa science et la profondeur de ses pensées.

Il était alors imbu des principes du dixhuitième siècle, car c'est dans cette voie que l'avait dirigé Don Manuel Quintana. Voltaire, J. J. Rousseau avaient nourri son esprit, mais heureusement n'avaient point corrompu son cœur. Tout en étant admirateur de ce siècle, il reconnaissait aussi que de là venaient une foule de mauvais instincts qui avaient fait le malheur de l'Europe. La droiture, de son jugement lui faisait entrevoir, à travers le prisme des premières impressions de la jeunesse, un autre ordre d'idées plus en harmonie avec les sentimens de son cœur, et plus tard on le voit revenir à la vérité et réchauffer son âme aux rayons du soleil de justice.

Il se maria à Dona Teresa Carasco, jeune fille de l'une des familles les plus notables.

Mais à peine avait-il pû gouter aux jouissances du foyer domestique, que la mort vint lui enlever, à vingt-cinq ans, celle qui le rendait heureux, de même que l'enfant qu'elle lui avait donné. Cette perte fut pour lui une source de chagrins amers, et qu'il se rappela toute sa vie.

Il entra bien jeune dans la carrière des honneurs. A l'occasion de l'abrogation de la loi salique par le roi Ferdinand VII qui voulait laisser la couronne à sa fille Isabelle, il publia un mémoire remarquable en faveur des pretentions du roi et qui causa alors une excitation générale par la force étonnante de l'argumentation, et les pensées mûres qu'on y remarquait. Flatté de cet écrit, le roi honora l'auteur d'une distinction spéciale et le nomma officier du ministère de grâce et de justice. Il n'avait alors que 23 ans.

Après la mort de Ferdinand VII, Donoso Cortès se dévoua à la cause d'Isabelle et de la régente Marie Christine, avec ardeur et dévouement. Il se fit bientôt remarquer par son aptitude aux affaires, son jugement sain et sa droiture de pensées. Il fut élu député aux Cortès, et devint en 1836 secrétaire du conseil des ministres sous la présidence de Mendizabal. Mais l'Espagne était en proie aux discordes intérieures; les libéraux étaient divisés en deux partis; les *modérés*, ayant pour chef M. Martinez de la Rosa, voulaient une liberté sage, et fondée sur les traditions du pays; les *progressistes*, aux principes exaltés, dont les tendances étaient pour la révolution, cachaient leurs intentions pernicieuses sous le masque d'une monarchie décidément limitée. Donoso Cortès ne resta pas longtemps au pouvoir, et se retira pour ne point compromettre sa réputation d'homme d'honneur et de catholique, et par sa retraite eut la gloire de ne point participer aux exactions et aux violences du parti progressiste, de ne point prendre part à la confiscation des biens ecclésiastiques et de respecter les droits de l'Eglise.

Il lui restait la tribune et la presse; il s'y livra avec toute l'ardeur de son âge et l'autorité de son talent. Il fonda le journal "L'Avenir," et fut successivement collaborateur de plusieurs journaux importans. Il ne craignit pas d'engager la lutte avec Espartero, lorsque Marie Christine fut obligée de laisser l'Espagne en 1840 pour se réfugier en France. Donoso Cortès succomba naturellement dans ce conflit inégal, et suivit la régente en exil. Il revint dans sa patrie en 1843.

(A continuer.)

CORRESPONDANCE.

Comté de Shefford, 24 Fév.

M. le Rédacteur,

L'*Advertiser of Waterloo*, qui menaçait, dans un de ses derniers No. de foudroyer une personne de Roxton, qu'il devrait alors nommer, ayant été mis en demeure, par ma dernière, de s'exécuter librement à cet égard; mais surtout de bien préciser toutes ses accusations, répond ce qui suit:

"Picosse nous écrit une longue lettre dans le *Courrier de St. Hyacinthe*. Cette lettre est remplie de mensonges, et son auteur est un fou."

........................O Vanité!!!

PICOSSE.

Coaticook 22 février 1866.

M. le Rédacteur,

Il serait superflu de venir parler de la nécessité de favoriser la colonisation, nos savants journaux en ont parlé avec assez d'avantage, mais j'ai toujours remarqué qu'on oubliait les moyens d'y parvenir.

Plusieurs ont déjà prêché qu'il fallait plutôt se lancer dans les forêts vierges de nos townships vantant avec beaucoup de raison les terrains incultes de ces contrées, que de s'émigrer chez MM. les Américains pour en être les serviteurs. Rien de plus vrai si l'on savait toujours apprécier ces différences d'être Seigneur d'un petit coin de terre dans les townships de l'est avec cette position invariable de valet chez les américains, où pour quelques misérables Greenbacks, l'on vend à trop bon marché sa santé, ce qui doit nous être le plus cher après l'honneur, nos principes que nous ne manquons pas de perdre sous le joug américain, notre langue dont la plupart d'entre nous peut si aisément se perdre, enfin notre religion que nous perdons par la suite et la pression de ces gens là, encore d'une manière plus alarmante.

Néanmoins rien nous empêche de voir passer dans nos chars ce flux de canadiens enchassés dans cette boîte que l'on nomme en parlant chemin de fer *seconde classe* à une telle proportion qu'il va vider notre cher Canada; mais il faut espérer qu'après des efforts nombreux et repétés, nous parviendrons peut-être à détourner ce courant d'émigration et attirer l'attention de nos jeunes colons de ce côté-ci. Et pour y parvenir *M. le Rédacteur*, je ne vois qu'un moyen; puisque notre cher gouvernement ne trouve pas à propos de faire rien de plus effectif, c'est de former une société de collaborateurs qui se prêteraient à cette cause, en publiant sur nos journaux les plus en circulation chez nos braves habitants les informations de tout genre concernant l'émigration. Ensuite que ce corps de collaborateurs aient des relations entre eux pour les différentes informations ensuite, qu'un bureau, que l'on nomme aux Etats Bureau d'Intelligence (Intelligence office) soit établi dans les différentes villes et villages de ces contrées, où chaque personne ou nouveau colon pourra quérir et obtenir à ces différents bureaux moyennant une faible rétribution, (simplement de rembourser les dépenses) toutes les informations concernant l'achat ou la vente des terres de ces différentes localités.

Ces bureaux seront censés être au fait de tous terrains en vente, incultes ou occupés, de la grandeur de défrichés, de la qualité des bois, du prix et des conditions de vente de chacun de ces terrains, que le propriétaire aura mis en vente à ce bureau. Ces informations seront entrées dans un régistre tenu à cet effet de cette manière on serait en état de fournir les renseignements demandés. Il serait à propos d'établir un de ces bureaux à St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Compton, Coaticook et Stanstead. Je connais plusieurs jeunes amis de la colonisation qui se feraient un plaisir de faire cet ouvrage sans rémunération aucune: ce qui faciliterait beaucoup la cause de la colonisation et serait un moyen des plus efficaces d'attirer dans nos townships une foule de gens de nos vieilles paroisses, qui la plupart arrivent ici ne sachant pas la langue anglaise et ne pouvant se procurer les informations nécessaires, s'en retournent peu satisfaits et sans avoir acheté; ou bien ont acheté à des conditions peu avantageuses, ou encore elles ont acheté un terrain dont elles connaissaient à peine la qualité du sol; ce qui cause souvent des mécontentements. Cette dernière considération est bien de nature à détourner ceux qui avait l'intention de venir, fonder un établissement dans les townships et par conséquent à toujours en effet de paraliser l'avancement de notre colonisation, je voudrais Monsieur le Rédacteur attirer l'attention de tous ceux qui se prêterait volontiers à cette œuvre. Nous pourrions fournir à nos journaux nombre d'annonces concernant la vente de ces différents terrains. Si le projet que nous soumettons rencontrait l'approbation, une assemblée de tous ceux qui s'y intéressent pourrait être convoquée soit à Sherbrook ou à quelque autre centre, et nous pourrions ainsi former une organisation.

Je suis monsieur,
Votre Serviteur,
J. F. Cartier.

Lord Gordon, le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick, a laissé Montréal le 26 de février dernier, en route vers le siége de son gouvernement.

Nous accusons réception de la *Revue Canadienne*, livraison de février. En voici le sommaire: *Jacques et Marie*, suite. N. Bourassa; *De l'Eglise et de l'Etat*, (J. S. Raymond, Ptre.); *Relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada*, E Gérin); *Les Evénements du mois*, S. Lesage).

Nos remerciments à M. l'Editeur.

C'est avec un vrai plaisir que nous nous voyons en état de mettre, sous les yeux de nos lecteurs, la lecture, sur DONOSO CORTÈS que M. Boucher de LaBruère fesait, il y a quelques jours, devant L'UNION CATHOLIQUE de St. Hyacinthe.

Le travail de M. de LaBruère sera bien reçu par les amis de la littérature et de bons principes; on y verra ce que peut faire une bonne plume à la défense des bonnes idées.

Nouvelles et Faits Divers

—Les dernières pluies ont eu un bon résultat pour la ville de Montréal. L'eau, dit-on, commence à monter.

—Mercredi soir quelques citoyens virent une jeune fille mise convenablement, courrir à toutes jambes en faisant [illegible]. Un sergent de la police de la cité qui passait par là par hasard se mit à sa poursuite. La jeune fille en se voyant suivie accéléra la vitesse de sa course et entra dans une cour et entra à la hâte dans un logis de la rue Ste. Catherine. Le sergent et quelques citoyens pénétrèrent dans cette maison et là eurent l'explication de cette course effrénée. Les parents de l'infortunée lui apprirent que leur fille était attaquée depuis longtemps d'une maladie nerveuse et qu'en revenant de son ouvrage elle avait eu en route une attaque de la danse de Saint-Guy. Le sergent doit faire rapport du fait à toutes les stations de police pour qu'à l'avenir la jeune fille ne soit pas arrêtée comme ivre ou folle ce qui serait vraiment malheureux pour elle et sa famille qui est très respectable.—*Minerve.*

—Les domestiques de Son Excellence ont quitté lundi Spencer Wood, dit le *Mercury*, pour se rendre à Montréal par la voie ferrée. Le transport chevaux et voitures du lord Monck se faisait en même temps.

Les employés de la législature auraient aussi reçu avis de se rendre à Outaouais pour le premier mars.—*Minerve.*

FAITS DIVERS.

Sous ces deux mots très-élastiques
Tout journal régulièrement
Sert chaque jour à ses pratiques
De canards plus ou moins étiques
Un copieux assortiment.
Pour moi laissant dans mon pupitre
Meurtres—vols—accidents—méfaits,
Dussé je passer pour un pitre,
Je calembourde, et, quand le titre
Dit: FAIS DIX VERS,—Crac, je les fais!

—*Minerve*

L'HOMME LE PLUS VIEUX DE L'AMÉRIQUE.—Le *Journal du Commerce* du 4 du courant dit qu'il y a dans dans la cité du Kansas un homme qui est le plus vieil habitant de toute l'Amérique. Il se nomme José Penno et est né dans le Bas-Canada, son âge est d'au moins 120 ans. Il a eu connaissance de l'invasion du Canada par Montgomery en 1775. A la fin de la révolution américaine, il laissa le Canada pour aller s'établir dans la Louisiane et fut alors employé presque continuellement pendant environ 50 ans, comme trapeur dans les régions montagneuses de l'ouest, par diverses compagnies de marchands de fourrures. Depuis 15 ans, ce patriarche ne chasse plus et reçoit une pension généreuse de la part de la fille du major Dripp à l'emploi duquel il a été pendant longtemps. Il jouit encore d'une bonne santé et assiste avec régularité aux offices de l'église catholique. L'histoire de sa longue vie dans les montagnes est remplie d'aventures extraordinaires sur les dangers qu'il a courus contre les sauvages et les bêtes fauves.—*Canadien.*

LES COMMIS A NEW-YORK.—La *Tribune* dit qu'un marchand de New York, ayant demandé un commis par la voie des journaux, 300 personnes se présentèrent pour remplir cette place. La plupart de ces *prétendants* étaient intelligents et bien instruits. *Tous* paraissaient bien disposés à travailler pour une faible rénumération et plusieurs offraient de s'engager d'abord sans salaire.—*Canadien.*

—La librairie Alfred Mame et Fils annonce une réimpression de la *Sainte Bible avec les dessins de Gustave Doré*, de ce livre incomparable dont la première édition leur a été enlevée en quelques jours. Ce succès, inouï pour une publication de pareille importance, n'est pas seulement dû à un mérite typographique, à un luxe d'illustration tels qu'aucun autre n'en avait déployé jusqu'ici; c'est encore une justice rendue à cette vaste et puissante interprétation des Saintes écritures, à cette vulgarisation opérée par un pinceau aussi intelligent que fécond des scènes sublimes que les Testaments offrent soit dans leur magnificence, soit dans leur simplicité. Cette tâche qui semblait supérieure, comme conception et comme exécution, aux forces d'un seul artiste, M. Doré l'a accomplie aux applaudissements du monde chrétien.

Pour donner aux amateurs plus de facilités d'acquisition, la maison Mame a eu l'heureuse idée d'ouvrir une souscription, et de diviser la nouvelle édition en dix factures, du prix de 20 francs chacune, qui paraîtront de mois en mois à partir de mars prochain. Voulant que cette réimpression ne le cède en rien au premier tirage, les éditeurs ont résolu de la limiter au nombre des souscripteurs qui se seront fait inscrire avant le 1er mars. La souscription est ouverte chez tous les libraires de Paris et des départements.—*Canadien.*

Après bien des tâtonnements on est enfin parvenu à découvrir à n'en pouvoir douter la nature de la maladie qui fait tant de ravages en Angleterre et en Ecosse depuis plusieurs mois. Il a été constaté que la maladie qui décime ainsi le bétail est analogue à la variole ou picote. On comprend que l'épaisseur de la peau de l'animal empêche l'éruption au dehors comme chez l'homme ce qui explique pourquoi les savants ont mis tant de temps à faire cette découverte. Dès que l'on a connu la nature du mal on a eu immédiatement recours à la vaccination, qui a donné des résultats très-satisfaisants. Les journaux anglais reçus par la dernière malle sont remplis de lettres attestant l'efficacité de la vaccine comme agent curatif. Un médecin en donnant des conseils sur le mode d'opérer la vaccination de ce qui suit:

La peau ne doit pas être simplement piquée, on doit y faire une incision d'un demi pouce de longueur et assez profonde pour tirer le sang mais en petite quantité. Le Canif ou la lancette doivent atteindre le sang et non le faire sortir. L'intérieur des oreilles là où il y a un peu de poil au dessous de la queue et au dedans des cuisses sont des endroits recommandés. Le canif ou la lancette dont on se sert pour faire l'incision doivent être chargés de la lymphe avant de commencer l'opération.

Il y a donc lieu d'espérer que l'on pourra désormais ralentir les effets du fléau qui finira par être maîtrisé complètement. Cette expérience de l'Angleterre et de l'Ecosse profitera aux autres pays où le fléau peut se propager.

—Les pertes maritimes pendant l'année qui vient de finir ont été plus grandes que les années précédentes. Il a été perdu et endommagé: 75 steamers, 197 navires, 200 barques, 357 brigantins, 351 goëlettes, dont la valeur est de $16 289,000, sans leurs cargaisons. Les pertes en 1861 avaient été de $ 18,040,650; en 1862 de $ 16.180,000; en 1863, de $ 18,110.200; et le grand total, pour les cinq dernières années, est de $ 91,186 440. Il faut remarquer que probablement $80,000,000 ont été payées par les assureurs.—*J. de Québec.*

—M. le Grand Vicaire Mailloux vient de terminer la mission à la Rivière Ouelle. Ses travaux ont été couronnés d'un plein succès. Il a opéré par ses remarquables prédications ce qu'il a fait dernièrement à St. Grégoire. Tous les paroissiens ont renouvelé avec une noble ardeur leur engagement à la Société de Tempérance. Toujours ils se rappelleront avec bonheur les sages conseils, les paternels avis que vient de leur donner M. le Grand Vicaire, ce prêtre dévoué, cet éminent prédicateur, ce véritable apôtre, qui travaille depuis plus de trente ans, avec un zèle infatigable et au-dessus de tout éloge, à la gloire de la religion de son pays.—*Courrier du Canada.*

—On annonce un nouvel ouvrage de l'évêque d'Orléans; c'est une *Lettre à un jeune militaire*. Elle est la suite de cette lettre à un jeune homme du monde, du même auteur, qui a produit une si grande et si salutaire impression.

INONDATION A LA LOUISIANE.—Une terrible inondation menace encore la Louisiane cette année, et à la date du 14 de ce mois, la rivière montait et inondait toutes les plantations. La grande levée que fait construire le gouvernement n'est pas finie et l'on prévoit des dommages immenses.

—On lit dans la *Gazette Autrichienne*:

"A l'occasion de l'audience de présentation de M. le marquis Oldini, ambassadeur d'Italie désigné pour la Bavière, les cours de Munich et Florence ont échangé les souhaits les plus chaleureux et se sont estimées tous deux heureuses de raffermir de plus en plus les liens de l'amitié entre les deux souverains. Ce sentiment de la Bavière rend témoignage d'une abnégation extraordinaire, puisqu'un oncle du Roi, le prince Léopold, a épousé une fille du grand duc de Toscane dépossédé par Victor-Emmanuel; qu'une fille du Roi, la princesse Aldegonde, a épousé le duc de Modène, dépossédé par le roi Victor Emmanuel; qu'une cousine du roi, la princesse Marie, a épousé le roi des Deux-Siciles, dépossédé par le roi Victor-Emmanuel, et qu'enfin, une deuxième cousine du roi, la princesse Mathilde, a épousé le comte de Trani, frère de ce roi, dépossédé par le roi Victor Emmanuel."

—On se rappelle qu'il y a plusieurs années deux jeunes gens furent condamnés au pénitencier, l'un pour la vie, sous l'accusation de vol et pour tentative d'incendie à la résidence de F. X. Langevin, écuyer, avocat, rue St. George, faubourg St. Jean. Dernièrement la servante, qui demeurait chez M. Langevin lors de ce vol, est morte et dit: déclaré à son confesseur qu'elle était la seule coupable. L'infortuné qui a été condamné à tort a été remis en liberté et il est de retour dans sa famille en cette ville, dit-on.—*Journal de Québec.*

—L'exemple est pour beaucoup dans le monde, les paroles des grands hommes aussi; l'impression qu'elles laissent chez les enfants est ineffaçable dans la plupart des cas. Un trait entre mille autres le fera voir. Feu M. D. B. Viger allait au parlement à Québec avant les troubles de 1832. Durant son trajet de Montréal à Québec, qu'il faisait par route de terre, à chaque étape qu'il faisait chez ses amis il ne manquait jamais de parler d'agriculture, de ce qu'il avait vu en Belgique; des merveilles qui s'étaient opérées dans ce pays au moyen de la carotte de la bette-rave et des autres racines.

Avec quelle animation il insistait sur la nécessité de cette culture pour régénérer notre agriculture.

Petit Pierre n'avait que six ans, lorsque M. Viger s'arrêta chez son père en 1831; il écoutait le grand homme, de toutes ses oreilles; l'impression produite chez lui ne s'effaça jamais. Devenu homme, Petit-Pierre remplaça son père au domicile paternel. Aujourd'hui qu'il a ses 38 ans il fait l'honneur de la classe agricole dans sa paroisse, au nord du Fleuve St. Laurent. Nous ne le voyons jamais sans qu'il nous parle des carottes de M. Viger. Aussi est-ce à bon droit car il cultive force racines, a de beau animaux fait quantité de beurre, de laine et tout ce qui peut tenir un bon cultivateur hors des dettes et le rendre indépendant de tout le monde.—(*Défricheur.*)

—Benjamin Hitchkock, riche cultivateur anglais, de la paroisse de Compton, valant au-delà de $20,000 a été arrêté la semaine dernière, et a comparu devant les magistrats de la ville de Sherbrooke, qui l'ont admis à caution pour le montant de $1,200, pour comparaître au terme de la cour criminelle, qui aura lieu le 2 avril prochain. L'opinion publique et celle des hommes compétents est qu'il sera condamné pour quelque années de pénitentiaire. L'homme est accusé d'avoir vendu du bœuf gâté; et des témoins ont juré que l'animal était malade depuis quelques jours; quelques personnes parmi celles qui ont acheté de ce bœuf ont été malades et se sont aperçues que le bœuf était gâté. La défense de l'accusé est que l'animal s'est étouffé en mangeant des patates et qu'il l'a tué et saigné de suite, et que l'animal a très bien saigné.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 27 février.

Fonds lourds, et fermés plus hauts. Argent plus facile, de 6 à 7 par cent Change sterling à 108¾. Or ouvert et fermé à 136¾.

MARCHE DE NEW-YORK.

New-York, 27 février.

Coton—Lourd, de 44c midling.

Fleur—Reçu 5,400 qrts, marché un peu plus ferme avec demande modérée; ventes 9,000 qts, 6.60 à 7.25 super de l'Etat, 7.10 à 7.30 extra do, 7.75 à 8.00 choisie do, 6.00 à 7.25 super de l'Ouest 7.40 à 8.10 commun à ord ex de l'Ouest, 8.00 à 8,60 com à bonne, marques d'export ex R H O.

Fleur de Canada—Un peu plus ferme, 7.50 à 8.15 com et 8. 20 à 10.50 bonne au choix ex.

Blé—Reçu 400 mts, marché de 1c à 2c meilleur ventes 60.000 mts nouvel ambré de l'Etat 2 82. du printemps no. 1, 1.68 à 1 70 en magasin et Mil 1.62 à 6.68.

Seigle—Tranquille.

Orge—Ferme, ventes 8,000 mts, de l'Etat 90c en magasin.

Blé-d'Inde—Reçu 5,850 mts, marché de 1c à 2c meilleur et moins actif; ventes 36,000 mts, 74c à 77c vicié, 78 à 80c sain mêlé de l'Ouest en magasin.

Avoine—Plus ferme' 39c à 43c viciée de l'Ouest, 54c à 55c saine, 56c à 57c du Canada, 51c à 52c de Jersey et Penn, et 56c à 57c de l'Etat.

Lard—Lourd et irrégulier, 28.25 à 28.50 nouveau mess. fermé à 28.37 régulier et vieux de 28 00 à 28.25.

Saindoux—Fermé ferme, 17c à 19½c.

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours	108¾	à	109
Privée do	107¼	à	108
Privée avec documents	107½	à	108¼
Banque de New-York	26¼	à	27
Privée do	27	à	27¼
Traite en Or do	pair	à ¼	prem
Argent	3½	à	4½
Or de New-York à 11.30 h. A. M.	136¾	à	0

Décès.

A Laprésentation, le 28 ultimo, Paul Millette, ancien et respectable cultivateur du lieu, à l'âge avancé de 90 ans.

Avis de l'Administration.

L'encouragement que le *Courrier* a reçu progressivement depuis quelques années, permet au propriétaire de ce journal d'y faire des améliorations importantes.

L'acquisition d'une presse à cylindre, due en grande partie au généreux encouragement d'un certain nombre de nos abonnés, nous permet de faire ces améliorations, et nous met à même d'entreprendre tous les travaux typographiques que l'on voudra bien nous confier, aux conditions les plus avantageuses.

Le *Courrier* aura désormais Deux Editions; une Semi-Quotidienne, paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine; l'autre Hebdomadaire, paraissant le Vendredi, cette édition contiendra tous les articles de l'édition semi-quotidienne.

Le prix de l'abonnement sera de Trois ($3·00) piastres pour l'édition semi-quotidienne, par année, pour le Canada, et de Quatre ($4) piastres par année pour les Etats-Unis.

L'abonnement à l'édition Hebdomadaire sera ($1·50) Une piastre et Cinquante centins, par année, pour le Canada, et de Deux (2·00) piastres pour les Etats-Unis.

Le prix de l'abonnement à ces deux éditions sera strictement payable d'avance; les retardataires auront à payer une augmentation de Une piastre pour l'édition semi-quotidienne et de Cinquante cents pour l'édition hebdomadaire.

Nous adressons l'édition semi-quotidienne du *Courrier* à un grand nombre de personnes, ainsi qu'à tous nos abonnés; ceux qui ne nous donneront pas d'avis contraire d'ici à huit jours seront considérés comme abonnés à cette édition.

Les nouveaux sacrifices que le propriétaire n'a pas hésité à s'imposer pour rendre intéressante sous tous les rapports la publication du *Courrier*, semblent nous permettre d'espérer, toutes les personnes qui veulent bien s'intéresser au succès de notre entreprise.

Nous terminons en remerciant tous ceux qui ont bien voulu nous aider jusqu'ici et en sollicitant de nouveau leur concours pour l'accomplissement d'une œuvre entreprise dans l'intérêt des riches comtés dont St. Hyacinthe est le chef-lieu.

N. B.—Toutes correspondances ou lettres concernant la rédaction devront être adressées "*Franco*," à P. de Cazes, Secrétaire de la collaboration.

LA ST. JOSEPH.

Les Messieurs du Clergé sont informés que la Fête de MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE aura lieu à l'Evêché, Jeudi le 15 Mars prochain.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTE

Departement des Finances,

Douanes Ottawa, 6 [illegible] 1866.

L'HON Ministre des Finances a ordonné que dorénavant cet Avis Hebdomadaire soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa 28 Février, 1866.

[illegible] avis [illegible] présent [illegible] escompte [illegible] déclaré devoir ce jour être de 27 p 100, lequel percentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à toutes [illegible] aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Terres a Vendre.

Dix-sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie, dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

FONDERIE

DE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles.
Chaudrons.
Canards.
Boites de Roues.
Pentures de granges et [illegible]



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—Aussi :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

[illegible] A CASTOR

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, &c., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, arrérages de paie et les primes auxquels [illegible] droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont

1o. Les Soldats incapables de travailler; **2o.** la veuve; **3o.** [illegible] orphelins au-dessous de seize ans; **4o.** la mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elles étaient supportées par le soldat-mort.

Je me charge de collecter les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations:*

Je me charge de fournir des informations à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Quand les demandes sont favorablement reçues, il sera [illegible] des certificats pour les montants dûs, par le Département a Washington, payable à l'appliquant ou à son ordre, lesquels seront payés par cette Agence.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent conjoint,
Montréal.

Montréal, 20 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,



Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se charge de faire, ou le plus [illegible], toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants [illegible]:

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Capes, &c. &c. &c.

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c. à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

—De plus :—

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Gauron & Dufort, vis-à-vis le marché, de ST. HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. PITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement [illegible] le [illegible]

St. JOSEPH,

Comprenant:

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Gaudrer leur Bois

Tout ouvrage [illegible]

St. Hyacinthe, 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine.** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler.** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine.** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carde et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Coté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE, POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M.-D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE



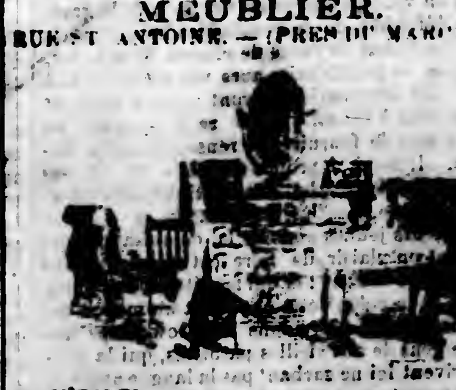
VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c.,** et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, dans le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS

[illegible] VEGETALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales.

Elles sont agréables au goût.

Elles n'ont rien repoussant à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 24 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice, MONTREAL.

6 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition
De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps économiques, qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant [illegible] minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces poudres. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morfondure. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brai. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisent ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës, telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la Gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours [illegible] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de notre Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poele

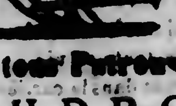


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions tres Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. Leclerc Fils [illegible] Graham Nelson.

St. Hyacinthe [illegible], 1866.

Aux chefs de familles.

LES PILULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG.

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vents, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles.

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, [illegible] de Foie. C'est la médecine [illegible] connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie et [illegible] prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifient le sang qui [illegible] rien pour [illegible].

ACHETEZ [illegible]

de quelques droguistes [illegible] merveilleuses [illegible] [illegible] les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 30 pilules.

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The [illegible] Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. L. JUDSON & Co., Propriétaires
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada [illegible] the NEW [illegible] SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE, qu'il sera demandé, à la Législature du Canada, à la prochaine Session, que les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation de [illegible] DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

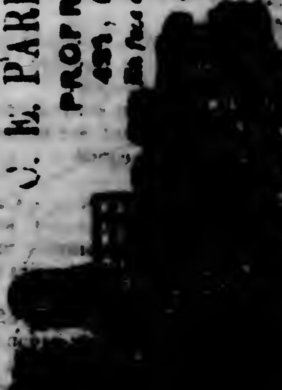
Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas ou il y en serait imposé après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 8 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
[illegible], Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des [illegible]
Montréal.
A toujours en Magasin, [illegible]



DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND [illegible]
PILLS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme cathartique énergique, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, faciliter la digestion et [illegible] l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus [illegible] qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et [illegible] à ces mêmes organes [illegible]

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. -- Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance: Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne.

Adresses d'affaires, Quatre piastres par an.

Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.

Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie:— Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camill Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Samedi, 3 Mars 1866. — No. 3

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME F. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

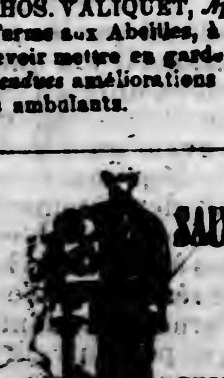
Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

J. & E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Côte Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Tache, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sirs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue Ste. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de Lanman et Kemp se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES [illegible]

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats; et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par Lanman & Kemp,

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No 7 et 8, dans le 11ème rang, d'une étendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques batisses, savoir: une bonne maison en bois de 26 pieds sur 34, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dessus construites en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbres fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
North Shefford.

7 février 1866.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KERGACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou, à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 28ème février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superficie TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.

A ACTON, le Lot 23ème dans le 4e. Rang.

½ du Lot [illegible] de terre en culture dans le [illegible] Rang.

½ du Lot 27 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

Le Lot 43 / 44 dans le 3e. Rang.

½ du Lot 10 dans le [illegible] Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le lot No. 30 donnant 8 arpents de culture avec sucrerie dans le 7ème Rang.

½ du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucrerie dans le 8ème Rang.

A WENDON, dans le 8ème Rang ½ Sud-Est No. 7.

Dans le 8ème Rang ½ Sud-Ouest No. 8.

Dans le 9ème Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 5ème Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA

BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la Lecture que M. le Grand Vicaire Raymond a faite devant les Membres de

L'UNION CATHOLIQUE

DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de **20 SOUS** on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE

1793.

IV

La justice!.... c'était le fils sauvant le père; c'était la balle d'un pistolet faisant retomber le bras de l'assassin.

Pendant la conversation de Léonidas et du chef du comité de surveillance, la rumeur populaire grossissait, la foule encombrait les longues rues étroites; et, comme d'un flot qui porte la tempête, il sortait de son sein un tumulte de voix étranges et féroces. Toute la *lie patriotique* de la population raisonnait avec des regards féroces, des sourires d'hyène, des vociférations terribles qui devaient pénétrer à travers les murs épais et glacer les cœurs des pauvres prisonniers.

On avait appris que, par ordre des deux commissaires, les prisonniers d'Arles allaient être transférés à Avignon; il est vrai que c'était, comme l'avait si bien dit le digne Léonidas pour faire de la place pour dégorger un peu, et que les prisonniers ne devaient pas longtemps chômer; il est vrai encore qu'Avignon par les massacres de la Glacière avait acquis des droits incontestables à la confiance nationale et au respect des vrais patriotes, stigmate sanglant qui marquera éternellement le front de la Provence.

Arles était jalouse d'Avignon. Lui croyait-on le cœur moins patriotique, la main moins expéditive? Et s'il fallait *travailler en grand* pour le salut de la république une et indivisible, qu'avait-on besoin de les envoyer à Avignon? C'était un passe-droit.

Voilà ce que disait la bonne ville d'Arles qui ne voulait pas être soupçonnée *tiédeur et de fédéralisme*.

Aussi on murmurait tout haut; les meneurs levaient la tête et faisaient entendre de retentissantes protestations énergiques dont nous faisons grâce à nos lecteurs mais qui échauffaient singulièrement les têtes arlésiennes. A tous les coins de rue on rencontrait de ces hurleurs de carrefours qui ne voulaient pas qu'on leur enlevât les prisonniers pour en faire profiter Avignon.

A la mairie, les commissaires [illegible] arrivés travaillaient avec la [illegible] et les membres du comité de surveillance [illegible].

—Le peuple entoure les abords de la prison, venait-on leur dire.

—Il en a le droit, répondaient-ils.

—Il murmure... il gronde.

—C'est son métier.

—Il menace de massacrer les prisonniers, si on veut les lui enlever.

—Ce sera de la besogne toute faite, répondit froidement un des commissaires.

Que dire devant une logique aussi rigoureuse? C'était du patriotisme.

—Laissez faire la justice du peuple, disait un autre.

Et chacun, sans s'inquiéter davantage de semblables enfantillages, se remettait à travailler.

Cependant le tumulte grossissait et un tonnerre de vociférations accueillit l'arrivée des chariots qui devaient transporter à Avignon la majeure partie des prisonniers qui encombraient la prison d'Arles; il est vrai que plusieurs maisons avaient été déshabitées pour recevoir cette patriotique destination et devenir les succursales de la prison nationale, mais les victimes manquaient de place, la suspicion arrêtait en grand.

Cette foule, tempête humaine soulevée par les passions populaires, formait un spectacle étrange à observer dans son ensemble et dans ses détails. On y retrouvait, comme partout où la révolution célébrait ses sanglantes orgies, ces visages hideux qui flairaient le pillage et les tueries, ces brigands de profession, ces massacreurs de métier et d'instinct, qui animaient la foule du geste et de la voix et la poussaient, malgré elle, dans tous les excès: car l'odeur du sang enivre comme l'odeur de la poudre, et la fumée qui s'en exhale rend fou et donne le vertige.

Si chacun eût été moins préoccupé de ce qui se passait, si tous les regards comme toutes les pensées n'eussent pas été fixés sur les portes de la prison, un groupe de jacobins (quant au costume), qui se tenait dans un des coins de la place où les hautes maisons projetaient leurs ombres grisâtres n'eût pu manquer d'attirer l'attention; chose toujours fatale à cette époque; car les [illegible] les membres de ceux qui le composaient, quels que fussent leurs efforts, n'avaient pas cette pureté et ce sans-façon du [illegible].

La vérité se [illegible] bien difficile à [illegible] dans tout ses détails; il est des [illegible] qui échappent à l'imitation la plus [illegible]. Certes l'extérieur était d'une [illegible] irréprochable; mais le parfum n'y était [illegible]. C'était pour un œil observateur, du [illegible] de seconde vaine, comme on [illegible] le dire.

Heureusement la vraie sans-culotterie était occupée ailleurs; elle avait bien autre chose à penser qu'au groupe dont nous parlons; aussi, replié, pour ainsi dire, sur lui-même, enveloppé dans ses propres

pensées, ce groupe parlait très-vivement avec ces airs mystérieux, ces regards sombres, ces phrases inachevées qui appartiennent en propre aux conspirateurs de toutes les époques; eux-mêmes avaient leurs pensées et leurs yeux fixés sur les portes de cette prison qui venaient de s'ouvrir pour laisser pénétrer les chariots à l'intérieur et qui s'étaient refermées immédiatement après.

Leurs voix s'élevaient malgré eux par cet étourdissement inévitable de toute pensée qui remue et s'agite, et la foule était devenue plus compacte autour d'eux, car l'orage approchait, semblable à ces gouttes d'eau d'abord larges et pesantes qui se changent en torrents. Une voix dans cette foule dit en passant, du ton le plus ordinaire et le plus indifférent en apparence :

—Prenez garde, parler plus bas !

Lorsque ceux auxquels ces paroles s'étaient adressées se retournèrent, quelque vivacité qu'ils eussent mise dans ce mouvement, ils ne virent personne dont l'allure ou le visage pût les aider à découvrir l'auteur de ce charitable avertissement.

Leur étonnement fut du reste promptement interrompu par une rumeur subite qui se fit dans cette meute humaine; un homme aux formes athlétiques et qui portait deux énormes marteaux de forges suspendus à son tablier de cuir était parvenu à grimper le long d'un mur dégradé qui fermait un des angles de la place. Soutenu d'un côté par un de ses pieds qu'il avait enfoncé dans les excavations de la muraille, de l'autre par les têtes de ses camarades, plancher vivant sur lequel il avait appuyé son pied gauche, il brandissait dans une de ses mains un des marteaux de fer qui pendaient à sa ceinture, et des hourras de joie, des vociférations sans nombre accueillaient ses paroles, dont le bruit seul pouvait parvenir à l'extrémité de la place où se tenait le groupe.

C'était le désir d'entendre cet orateur improvisé qui avait causé ce mouvement subit et tumultueux. Du reste, les gestes de celui qui parlaient étaient assez expressifs pour n'avoir pas besoin de la traduction du langage.

Presque simultanément plusieurs pelotons de municipaux et de gardes civiques avaient débouché sur la place et essayaient de se frayer un passage afin de déblayer les abords et de protéger le départ des chariots; au milieu d'eux marchait gravement un homme dont l'habit était plus qu'à moitié caché sous les plis de son énorme écharpe tricolore; cet homme, que les commissaires envoyaient sans nul doute par acquit de conscience, devait être un agent municipal ou un commissaire de section; il tenait de volumineux papier à la main, et arraguait aussi la foule de son mieux; mais les acclamations et les hurlements couvraient sa voix.

Tout cela, on doit le penser, avait complètement changé l'aspect de la place et la faisait ressembler pour ainsi dire à un champ de bataille.

—Mes amis, dit à voix basse un des hommes du groupe, l'orage ne va pas tarder à éclater; chacun à son poste respectif!

Mais au même moment un homme que nul n'avait remarqué se détacha de la masse, qui allait et venait comme un flot bondissant poussé par la tempête, et frappant sur l'épaule de celui qui venait de parler :

—Deux mots, citoyen, lui dit-il.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

SAMEDI 3 MARS 1866.

Le Traité de Réciprocité expire le 17 mars.

On trouve cette phrase stéréotypée dans tous les journaux du pays; on la trouve dans toutes les bouches; tout le monde l'entend et tout le monde la répète à satiété; et pourtant personne ne s'y habitue.

C'est qu'il y a aussi dans ces mots tout un monde de révélations importantes; ils font naître de graves préoccupations, donnent lieu à toutes sortes de spéculations, à toutes sortes de craintes, voire même à toutes sortes d'angoisses.

Les plus confiants y voient de sérieuses complications; les plus craintifs en présagent de grandes calamités.

En effet, il faut bien se l'avouer, la nouvelle est peu faite pour rassurer notre commerce qui, habitué depuis de longues années, aux facilités et aux avantages de tout genre que produisait le système de Réciprocité dont il jouissait, sans trop s'en rendre compte, ne le verra disparaître dans l'oubli du passé, qu'avec des regrets bien sentis et bien fondés.

Les relations commerciales de deux pays ne se brisent pas subitement sans causer de justes embarras et donner naissance à beaucoup de craintes.

Mais on a tant fait, depuis quelques années, tant en Canada qu'aux Etats-Unis, pour augmenter les facilités réciproques du commerce de ces deux pays, et les canaux et les chemins de fer, qui relient les deux nations voisines, ont donné, à l'échange quotidien de leurs produits, un cours si naturel et si profitable, qu'on aurait lieu de s'étonner grandement, si l'état de choses actuel pouvait cesser sans produire quelques sensations et créer quelque malaise.

Mais disons-le franchement, et au moins à titre de consolations, le 17 mars ne sera pas la journée néfaste qu'on appréhende de toutes parts.

Nous disons d'abord qu'il ne parait pas être dans les destinées des deux peuples voisins, appelés par leur position particulière à voir se renouer davantage les liens étroits d'intérêts commerciaux qui les unit et auxquels ils tiennent tous deux, de se condamner systématiquement à des difficultés commerciales que personne ne désire, mais qu'au contraire tout le monde redoute.

Constatons ensuite que notre gouvernement dont l'action a été aussi intelligente que patriotique, dans les négociations entamées et rompues si brusquement, entre les délégués canadiens et le gouvernement de Washington, a pris, pour le pays, la meilleure position et la seule qu'il pouvait accepter.

A Washington on a peut-être trop compté sur notre bon vouloir et sur la faiblesse de notre position; le gouvernement de nos voisins parait avoir trop recherché le rôle dangereux du préteur impitoyable qui ne se montre intraitable que parcequ'il compte sur les exigences rigoureuses de la situation de l'emprunteur.

En parcourant les colonnes des principaux organes de l'opinion publique aux Etats, on arrive facilement à la conviction que le gouvernement américain n'a aucunement représenté, dans sa politique rigoureusement intraitable, les idées et encore moins les intérêts de la nation américaine qui, exclusivement commerciale et manufacturière, ne peut qu'être favorable à la continuation de ses rapports journaliers avec nous.

L'expression de cette opinion publique aux Etats, semble déjà avoir produit un effet salutaire sur le gouvernement qui, si on en juge par ses démarches empressées auprès du chargé d'affaires anglais, à Washington, paraitrait subir une pression extérieure et semblerait disposé à entamer des négociations nouvelles avec ce pays au sujet de la réciprocité commerciale.

Toutes les conséquences logiques de l'abolition du traité de réciprocité ne semblent pas avoir été prévues par le gouvernement de nos voisins; on dirait qu'il n'avait fait entrer en ligne de compte ni les avantages naturels que le St. Laurent fournit au commerce de grains de l'Ouest, ni les profits nets des pêcheries sur nos côtes, laissées libres aux vaisseaux américains.

Ce dernier point ne peut manquer d'avoir son effet et de donner un moment de réflexion à nos voisins, maintenant surtout que le gouvernement canadien, par une proclamation royale, vient de notifier, poliment, les vaisseaux, portant le pavillon de la république voisine, d'avoir à abandonner nos côtes maritimes pour le 17 mars, jour de l'expiration du traité.

Cette pièce officielle est importante et dans la teneur de son objet.

Cette proclamation est la conséquence nécessaire du résultat des négociations, au sujet du traité de réciprocité. Une infraction à ses dispositions, de la part de nos voisins, entraînerait à des complications d'une nature particulièrement grave: espérons que le ciel de notre patrie restera toujours calme et serein, et que la diplomatie, plutôt que l'épée, dispersera les nuages qui pourraient s'y amonceler et nous présager de mauvais jours.

Espérons surtout que le revirement qui vient de se faire remarquer au sein du cabinet de Washington relativement au renouvellement du traité de réciprocité, produira les résultats que tout le monde espère et que tout le monde souhaite.

PÊCHERIES.

Le gouvernement du Canada vient de lancer une proclamation importante, et qui n'est que la conséquence nécessaire et obligée découlant de l'abrogation du traité de Réciprocité avec les Etats Unis. Voici cette proclamation :

"Attendu qu'un certain traité a été conclu entre Sa Majesté et les Etats Unis de l'Amérique, le cinquième jour de juin, mil huit cent cinquante-quatre, établissant un commerce réciproque; et attendu que les Etats Unis de l'Amérique ont, en conformité des stipulations du dit traité, donné avis de leur intention de terminer le dit traité: et attendu qu'en conséquence de tel avis, le dit traité expirera le dix-sept mars, mil huit cent soixante-six: et attendu qu'en vertu du traité plusieurs personnes, citoyens des Etats-Unis, ont placé des fonds et équipé des vaisseaux pour les fins de faire la pêche sur les côtes dans le territoire du Canada en vertu du dit traité; et attendu qu'ils pourraient ignorer que leurs droits de faire la pêche finira le dit dix-septième jour de mars: En conséquence, vu notre grand désir de prévenir tout dommage ou perte à Nos bien-aimés Sujets ou un citoyen d'un Etat avec lequel nous sommes heureusement en bonnes relations, nous, par notre présente Proclamation Royale, donnons avis et informons toutes personnes, nos sujets de notre Royaume, qu'après le dix-septième jour de mars prochain, nuls vaisseaux possédés et équipés dans les Etats-Unis de l'Amérique, ne pourront plus faire la pêche sur les côtes, sans se rendre passibles de la confiscation de leurs vaisseaux et des autres pénalités pécuniaires et personnelles imposées par la loi."

En émanant cette proclamation le gouvernement canadien a fait ce qu'il devait faire et ce qu'il était de son devoir de faire. Personne ne peut dire le contraire. Cependant nous voyons avec peine, mais non avec surprise, que le *Pays* de Montréal émet au sujet de cette proclamation des assertions tout à fait étranges et qui n'ont leur fondement que dans un esprit de parti outré, et ridicule. "La mesure, dit-il, que notre gouvernement vient d'adopter est de nature à refroidir, sinon à rompre, les relations amicales des deux pays. Qui connait les conséquences qu'elle peut avoir pour l'avenir du Canada! Nous savons depuis longtemps que les américains réclament certains droits à nos pêcheries. Si leur gouvernement se met en tête de soutenir ces réclamations, la danse ne tardera guère à commencer. Et nous paierons probablement les violons."

"Il est à espérer cependant que la vengeance de notre gouvernement contre les Etats-Unis ne troublera pas la paix de l'Amérique septentrionale."

Notre confrère est-il bien sincère en parlant ainsi? Fera-t-il à ses lecteurs l'injure de croire qu'ils adopteront le point de vue sous lequel il se place pour apprécier cette proclamation?

N'était-ce point du devoir du gouvernement d'avertir les pêcheurs américains dès à présent, qu'à compter du 17 mars courant le traité de réciprocité cessait? Le droit de pêche accordé aux Etats-Unis était un privilége existant en vertu d'un traité, et ce traité cessant, il n'y a rien de plus naturel, de plus logique que ce privilège cesse avec lui. Les Etats-Unis ne peuvent s'en plaindre; ils devaient s'y attendre; d'autant plus qu'ils ont eux-mêmes refusé de continuer les relations commerciales qui existaient entre eux et nous depuis 1854. Il ne serait ni patriotique, ni sage d'abandonner nos pêcheries aux américains, au détriment des pêcheurs canadiens. Ces pêcheries, si elles sont exploitées, seront comme par le passé une source immense de richesses pour le Canada, et il serait tout à fait insensé de laisser nos voisins partager les profits de cette magnifique exploitation, lorsqu'ils refusent obstinément et même à leur désavantage de renouveler le traité de Réciprocité. Que nous importe les réclamations du gouvernement de Washington, si elles ne sont point fondées et ne sont faites que dans un but de mesquine jalousie. A-t-on jamais entendu dire qu'en loi quelqu'un était tenu de payer ce que l'on réclamait de lui, par le fait seul qu'on le poursuivait? Eh bien, il en est ainsi entre les gouvernements, et nous ne comprenons pas qu'il faille plier le dos devant qui que ce soit, lorsqu'on est fort de son droit et de sa position.

Le *Pays* devrait se rappeler, qu'avant les rancunes de partis, les dénigrements systématiques, il y a à considérer l'intérêt bien entendu de la nation; et attribuer à cette proclamation du gouverneur un motif de vengeance, c'est se montrer ignorant de la position honorable que doit occuper le Canada, de même que de ses besoins; c'est vouloir faire servir à des ambitions personnelles et mesquines une conduite que le gouvernement, était obligé de prendre, et sacrifier nos immenses pêcheries, aux convoitises du gouvernement américain. Combattez pour votre parti; c'est votre droit; mais ne combattez pas pour votre parti contre votre pays.

Un revirement aussi sensible qu'il a été subi se manifeste depuis un certain temps dans le monde politique du Nouveau Brunswick.

L'admission du principe de la confédération que l'on y considérait il n'y a que quelques mois comme une impossibilité semble être revenue en faveur. Le projet de la convention, [illegible], lors de son origine que quelques partisans isolés, parait avoir aujourd'hui, de l'aveu même de la presse anti-confédératiste, un parti qui prend tous les jours des proportions d'autant plus formidable qu'il se recrute parmi les personnages les plus influents et dans le sein même de l'assemblée Législative du Nouveau Brunswick.

Voici du reste un petit extrait que nous empruntons d'un journal de St. Jean que l'on ne peut assurément pas soupçonner d'être entaché d'idées fédératistes.

Le *Globe* s'exprime ainsi à ce sujet:

"Si la confédération était emportée par une simple majorité dans la Législature, comme cela peut arriver, contre le désir de la majorité du peuple, les conséquences sur l'avenir du pays, en seraient, nous le croyons, si désastreuses que nous avons peur de le contempler."

Les craintes que ce journal exprime sur l'avenir du Nouveau Brunswick, ont une certaine raison d'être car elles lui ont été [illegible], nous n'en pouvons douter, par les changements qui s'opèrent tous les jours en cette province, en dépit des menées et des influences américaines.

Il faudrait être aveugle, pour ne pas admettre une vérité dont les effets se manifestent d'une manière aussi peu douteuse, si nous considérons qu'il y a onze mois, à peine 6 membres seulement, sur 41 étaient favorables au projet de confédération.

Nos confrères de la presse ont paru passablement intrigués sur les raisons qui ont motivé l'entrevue que le gouverneur du Nouveau-Brunswick vient d'avoir à Montréal avec Son Excellence le Gouverneur Général des deux Canadas.

Il est plus que probable, que cette visite du gouverneur Gordon à Lord Monck n'a pas été faite dans un simple but de courtoisie.

Des conférences ont dû avoir lieu entre les deux représentants de Sa Majesté Britannique, pendant lesquelles Lord Monck a dû intimer à son collègue les volontés de leur souveraine commune, et il est probable que la ligne de conduite qui sera suivie par le chef de l'administration du Nouveau Brunswick sera dorénavant parfaitement identique avec celle que notre gouvernement suivra pendant le cours de la session prochaine, et que la Nouvelle-Ecosse qui s'est tenue sur la réserve marchera de concert avec cette province dont les intérêts sont à peu de choses près tout à fait semblable.

Le Lieutenant Gouverneur William dans son discours d'ouverture des chambres de la Nouvelle-Ecosse, n'a pas fait la moindre allusion au projet de confédération.

Il nous parait évident que le mutisme de Son Excellence sur une question si importante a dû tromper l'attente des habitants de cette petite ile.

Il s'est contenté, après le résumé ordinaire des lieux communs qui font la majeure partie des discours du trône de tous les pays, de déplorer le rappel du traité de réciprocité.

Vu la position de cette petite colonie, la discontinuation des relations commerciales établies entre les possessions britanniques de l'Amérique du Nord et les Etats-Unis pourra produire un effet sensible sur son commerce qui ressentira plus que nous peut-être le contre-coup de dispositions que nos ministres se sont vu obligés de prendre.

Un membre important et distingué du parti libéral de cette ville, à qui nous avions adressé notre feuille, a eu la gracieuse obligeance de nous faire parvenir une lettre contenant des paroles aussi flatteuses qu'encourageantes, pour lesquelles nous le prions d'accepter l'expression sincère de notre reconnaissance.

Citant les paroles suivantes de l'article officiel de la collaboration : "*Les personnalités ont avili le Journalisme......... Nous discuterons donc les opinions, mais nous respecterons les hommes.........Nous ferons en sorte que la courtoisie soit notre arme habituelle et que l'attaque ou la défense soit toujours celle qui convient entre hommes d'honneur, parceque etc., etc., ...*" notre influent concitoyen a la bonté d'ajouter "qu'il partage entièrement ces sentiments," et nous permet de voir son nom figurer sur la liste de nos abonnés.

Nous prions ce monsieur de croire que la sincérité a inspiré cette déclaration et que la collaboration tiendra, spécialement, à cette partie de son programme; et que le *Courrier*, sous sa nouvelle direction, ne sera jamais le réceptacle de ces personnalités injurieuses qui blessent tout à la fois et la dignité de l'écrivain et le respect dû aux lecteurs.

La discussion des opinions est permise; le devoir et la conscience le commandent quelquefois; mais elle devrait toujours rester dans les limites que posent et le bon ton et la délicatesse.

Notre estimable correspondant voudra bien croire que son approbation, sur ce point, nous est précieuse à plus d'un titre et que la collaboration s'efforcera de toujours la mériter.

Le contraste, comme la variété, présente ses avantages et son intérêt: c'est à ce double titre que nous mettons sous les yeux de ceux de nos lecteurs qui font une collection d'articles spirituels et de bon ton, la charmante boutade que voici, de notre confrère du *Journal de St. Hyacinthe*. On comprendra aisément que la reproduction entière de cet article est bien la moindre satisfaction que le paisible et inoffensif ex-rédacteur du *Messager de Joliette* doit à un confrère si plein de courtoisie.

Voici cet article :

"L'ennui naquit un jour de l'uniformité " a dit nous ne savons quel sage : la direction actuelle de notre voisin a su apprécier mieux que personne la vérité de cet adage, et a toujours cherché à en éviter les [illegible] dans la pratique. [illegible] de notre [illegible] de quatre [illegible] ou quatre ou cinq [illegible] se sont succédés [illegible] du *Courrier* et voilà qu'un comité de collaborateurs inaugure, mardi, une nouvelle ère, et nous fait une variété [illegible]. Pour ceux qui préfèrent à tout le changement et l'imprévu, le *Courrier* est dédié spécialement. Point d'ennui, point de monotonie à craindre—changement de mets donne appétit—lecteurs de notre voisin, vous devez être satisfaits!

[illegible] mardi, [illegible] et [illegible] de chaque semaine à partir de mardi dernier, tant que [illegible] pourra.

$3 par an est le prix fixé pour la souscription : c'est à bon marché.

Chaque vendredi une édition hebdomadaire sera publiée pour la minime somme de $1.50 par an. C'est loin d'être exhorbitant.

Inutile d'ajouter que le *Courrier* compte spécialement, comme par le passé, d'ailleurs, sur l'encouragement des citoyens de cette ville dont il a en maintes occasions, si bien mérité, pour le soutenir dans son ambitieuse entreprise.

Vient ensuite, un poète, M. Lucat; ce fils des Muses, compare les nouveaux rédacteurs à une rose leur parle, en vers fort bien rimés, croyez-nous, des autans déchaînés, des tempêtes et de la froideur des hivers : est-ce de l'ironie? La rose ne vit guères, c'est l'emblème de la brièveté de l'existence, et quoique nous ne soyons pas poète, et encore moins poétique, il nous souvient de certain quatrin dont voici la finale :

"Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin."

L'envoi de M. Lucat, cacherait-il un engagement philosophique, une leçon, un triste pressentiment? Craindrait-il—Un poète est si craintif parfois—que les autans malfaisants ou une tempête quelconque fasse disparaître sous une étreinte cruelle; la rose qui vient de s'épanouir sur la deuxième page du *Courrier*? L'âme d'un lyrique est si mystérieusement profonde qu'il serait imprudent d'y jeter un regard interrogateur.

Les héritiers du manteau éditorial—encore tout neuf—de M. Girard, se drapent trop fièrement dans ses plis pour faire douter un seul instant de leur ferme détermination d'éviter le sort de la rose aux prises avec *la froideur des hivers*. Ils ont attendu pour déployer au vent leur bannière, le quatorzième anniversaire de la naissance du *Courrier* : parler deux fois par semaine ne suffisait pas à leur zèle: leur verve bouillante, leurs chaleureuses élucubrations, leurs écrits embrasés de l'amour national et religieux trouveront un débouché plus facile maintenant que chaque mardi, jeudi et samedi verra ouvrir aux yeux des profanes le jardinet, où ils cultiveront, arroseront et soigneront tour à tour la rose de M. Lucat.

Mais quels sont ces nouveaux champions entrant ainsi, soudain, dans l'arène, armés de la presse à pouvoir du *Courrier* et successeur de MM. Girard, Gladu, etc., sous bénéfice d'inventaire?

Impossible de satisfaire la curiosité nécessairement avide de nos lecteurs!

Nous voyons bien l'article-prospectus de la collaboration apostillé solennellement comme suit :

"Pour le comité,

P. DE CAZES,
Secrétaire.

Nous pouvons apprendre à ceux qui l'ignorent que M. P. De Cazes a été durant quelques temps rédacteur paisible, inoffensif même, de feu le *Messager*, en son vivant, de *Joliette*. Nos renseignements s'arrêtent là. Quels sont les membres du comité? Le *Courrier* ne le dit pas, et nous l'ignorons. Ce sont sans doute gens modestes comme tous les vrais savants et sages, trop modestes pour se mettre en évidence, trop sages ou trop timides pour exposer leurs personnes aux milliers de regards avides et curieux, admirateurs et flatteurs de la foule.

Leur humble réserve nous fait croire que M Lucat s'est trompé en les comparant à la rose—c'est la violette qu'il aurait dû dire.

On nous demandera encore : "mais la politique du *Courrier* subit-elle une modification? Le programme reste-t-il le même? Indubitablement le même, il ne pouvait, il ne peut en être autrement : les nouveaux chevaliers de la *Table Ronde* seront "*inspirés et dirigés*—nous empruntons les expressions du prospectus—"*par les principes conservateurs, tels qu'entendus et compris par l'école catholique dans l'ancien monde comme dans le nouveau.*"

Cette profession de foi suffisait : il n'était pas besoin de la noyer dans deux colonnes de réticences, de réserves et de périphrases trop profondes pour le commun des mortels.

Elle signifie tout uniment : (nous demandons pardon à MM. les collaborateurs collectivement de traduire leur pensée sans permission) : "Le *Courrier*, sous notre direction, continuera le rôle que nos prédécesseurs lui ont fait jouer dans le passé : nous soutiendrons mordicus M. Cartier, un peu par reconnaissance personnelle, beaucoup par intérêt collectif: la confédération, l'organisation d'une armée canadienne, l'érection de grandes fortifications, la construction du chemin de fer intercolonial, en un mot tous les articles du programme ministériel sans en excepter l'acquisition du territoire des Esquimaux, seront autant de mesures que nous supporterons chaleureusement : d'un autre côté, vouer les rouges aux gémonies, les accoler le plus souvent possible, les épithètes connues, savoir : impies, anti-nationaux, ennemis de l'église, annexionnistes etc., sera notre occupation habituelle et notre plus grand plaisir."

Sans connaître ces Messieurs, comme nous le disions tout à l'heure, nous les croyons de force, nous les jugeons d'après leur numéro-échantillon de mardi, à mener à bonne fin leur entreprise. Et comme c'est l'habitude, nous leur souhaitons toutes espèces de succès, sans, néanmoins, redouter comme conséquence de leur entrée au *Courrier* un revirement bien dangereux : dans l'opinion publique, qu'ils se sont donnés mission de convertir aux nobles principes, conservateurs soit *de l'ancien*, soit *du nouveau monde*.

Opinion de la Presse.

(*De la Minerve.*)

« Le *Courrier de St. Hyacinthe* vient d'entrer dans une nouvelle phase, qui ne nous surprend nullement. Tous ceux qui ont suivi ce journal avec attention, qui ont examiné le soin avec lequel il était rédigé, le talent qui présidait à sa direction ne pouvaient, sans faire injure au sens droit du district de St. Hyacinthe, manquer de conclure qu'un puissant encouragement devait répondre à ses énergiques efforts. Cet encouragement se manifeste aujourd'hui par des faits; car, nous qui sommes à même de juger des frais de publication, nous pouvons assurer que notre confrère n'entreprendrait pas la rude tâche de devenir semi-quotidien, s'il n'avait à compter pour l'avenir sur l'appui du passé. Le *Courrier* annonce donc qu'il paraîtra désormais trois fois par semaine, et qu'il augmentera le personnel de sa rédaction. Ce journal atteint, ainsi, dans sa forme ce qui était virtuellement, et il prend la place qu'il l'attendait parmi les grandes publications du pays. St. Hyacinthe peut se vanter maintenant de posséder un journal de première ordre.

Le Courrier a une belle et grande mission dans le district de St. Hyacinthe, où il devra, avant tout, [illegible] l'élément [illegible] qui fait la beauté et la force de cet important diocèse. Les citoyens de cette grande circonscription se feront, sans doute, un point d'honneur de travailler à la prospérité de ce journal, car, qu'ils ne se le dissimulent point, le *Courrier* est leur représentant dans l'opinion publique, et le succès qu'ils lui feront obtenir sera porté à leur crédit. C'est [illegible] que l'on jugera de leur amour du bien, du progrès, des lettres. Le *Courrier* reflètera les qualités du district et comme nous avons déjà appris à l'apprécier dans les diverses transformations de son journal, nous comptons bien, au nom du public, recevoir bientôt de nouvelles [illegible].

Tel qu'il est le *Courrier* n'est pas simplement une feuille locale. Comme tous les journaux de grande publicité, il s'adresse au lecteur intelligent en général et nous pouvons assurer à chacun, dans quelque district qu'il réside, qu'il pourra en faire son profit, parce que cet intéressant journal devra étudier avec soin les questions sérieuses auxquelles personne ne peut rester indifférent et s'occuper de toutes les matières d'un intérêt général.

Nous ne connaissons point le nom des messieurs qui forment la collaboration, mais nous sommes heureux d'y trouver le nom responsable d'un jeune écrivain distingué comme M. Paul De Caze. Ce monsieur a fait ses preuves et il est doué d'un beau talent, dont notre belle et grande cause profitera certainement.

(*Du Canadien.*)

Le *Courrier de St. Hyacinthe* vient de réorganiser le personnel de sa rédaction. Il sera rédigé à l'avenir par un comité, dont M. Paul De Cazes, ancien rédacteur du *Messager de Joliette*, sera le secrétaire.

Le programme de la nouvelle direction est aussi clairement défini qu'habilement composé. En politique, le *Courrier* sera, comme par le passé, libéral, modéré, indépendant. Comme journal, son importance et sa valeur déjà bien reconnues, [illegible] pourront que s'accroître [illegible] pulsion d'un groupe de jeunes [illegible] de talent M. Paul DeCazes a [illegible] fait ses preuves, c'est un journaliste habile, un écrivain de mérite, et nous sommes heureux de le voir revenir prendre sa place dans la presse.

(*Du Courrier du Canada.*)

Le *Courrier de St. Hyacinthe* vient d'entrer dans sa 14ème année d'existence et de subir en même temps d'importants changements dans sa publication et dans sa rédaction.

Dorénavent, le *Courrier de St. Hyacinthe* aura deux éditions, une édition semi-quotidienne et une édition hebdomadaire. Sa rédaction est maintenant sous la direction unique et immédiate d'un comité de collaborateurs qui en aura le contrôle absolu et en assume la responsabilité, vis-à-vis des lecteurs, par l'intermédiaire d'un secrétaire qui en est l'organe.

Cette charge de secrétaire de rédaction sera remplie par M. De Cazes, le fils ainé de l'ex-député de Wolfe et Richmond.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous faisons les meilleurs souhaits de succès au comité de collaborateurs et à son secrétaire. Le *Courrier de St. Hyacinthe* a déjà un beau passé : feuille profondément catholique, il a toujours bravement combattu les ennemis de l'église et leurs actes, et nous applaudissons chaleureusement aux efforts que font ses fondateurs pour lui conserver dans la presse du Bas-Canada la place honorable qu'il occupe.

(*Du Canada.*)

Le Courrier de St. Hyacinthe, en entrant dans sa quatorzième année, réalise un progrès considérable et qui témoigne d'une haute prospérité. Au lieu d'être publié deux fois la semaine, comme il l'a été jusqu'à présent, il aura une édition semi-quotidienne et une édition hebdomadaire. La rédaction est confiée à un comité de collaborateurs qui en assume la responsabilité collective, vis-à-vis du public. Le secrétaire de la rédaction est M. Paul de Cazes, déjà connu avantageusement dans la presse. Nous souhaitons à notre entreprenant confrère une prospérité toujours croissante.

Le splendide [illegible] aux ministres à Cornwall a été un véritable triomphe pour eux.

Les trois Comtés de Dundas, Stormont et Glengarry [illegible] réunis pour offrir au gouvernement leur approbation [illegible] du programme ministériel.

Le Maire de Cornwall a présenté aux ministres, à leur arrivée, une adresse de bienvenue où les actes du ministère sont entièrement approuvés, et qui exprime l'espoir que bientôt, dans une occasion semblable, Cornwall pourra saluer les ministres du gouvernement des Provinces-Unies du Nord de l'Amérique.

Cette approbation chaleureuse du programme ministériel dans la ville de l'Hon. J. S. McDonald est significative et [illegible].

Plusieurs santés ont été proposées, et les Hons. J. A. McDonald, Cartier et Galt ont pris successivement la parole, et ont exprimé leur ferme détermination d'agir avec indépendance et dignité, dans toutes les négociations qui pourraient s'entamer entre le gouvernement Canadien et le gouvernement de Washington.

Il paraîtrait que les pronostics que nous faisions il y a quelques jours, sur la probabilité du prochain rassemblement des chambres, vont s'accomplir avant qu'il soit longtemps; car un télégramme de la capitale annonçait dernièrement que les réparations [illegible] qui doivent être faites [illegible] Hall," qui doit servir de résidence à Son Excellence le Gouverneur [illegible] son séjour à Ottawa, se [illegible] avec la plus grande [illegible].

Les [illegible] sont comme on le sait les avant-coureurs obligés de chaque session ont aussi déjà été expédiés.

FÉNIANISME.

(*On lit dans l'Union Nationale :*)

[illegible] les Féniens s'apprêtent à faire une incursion sur le Canada [illegible]

vers le milieu de mars et à se replier ensuite sur le Nouveau Brunswick !

Le fenianisme prend chaque jour de nouvelles proportions. On vient de découvrir dans une maisonnette de Dublin, une manufacture d'armes. Cette maison a quatre chambres ; dans une, la police a trouvé 1.700 cartouches, 1,200 balles, des barils de poudre et plusieurs autres objets. Le *Times* de Dublin affirme qu'il y a dans la ville un grand nombre d'autres manufactures. L'Irlande est couverte de régiments prêts à réprimer toute insurrection et toute tentative quelconque.

On croit généralement que Stephens n'a pas quitté l'Irlande. Aussi a-t-on fait un nombre infinie d'arrestations, mais toujours sans succès.

UNION CATHOLIQUE.

Les membres de l'Union Catholique auront la bonne fortune d'entendre, dimanche prochain, une lecture de M. Dumesnil, prêtre du collège de St. Hyacinthe, sur la Provence.

Ce monsieur, qui a visité plusieurs peuples d'Europe, a séjourné assez longtemps dans la riche Province dont il nous entretiendra, pour avoir pu y recueillir toutes les particularités qui peuvent rendre une narration intéressante.

Nous invitons les membres de l'Union Catholique et les abonnés à la chambre de lecture de se rendre à la salle des assemblées ordinaires. Le profit qu'ils retireront des appréciations aussi justes qu'intéressantes du distingué lecteur les satisfera, nous en sommes persuadé.

Collège de Monnoir.

Un ami nous avait promis un rapport de l'intéressante séance que le Collège de Monnoir a donnée, le 18 du mois dernier. Mais comme il nous a fait défaut, nous empruntons le compte-rendu envoyé à *L'Ordre*, afin de témoigner à cette jeune institution tout l'intérêt que nous lui portons.

Le Collège de Monnoir a donné dimanche dernier une soirée littéraire, musicale et dramatique, en faveur de l'Hospice Ste. Croix.

La grande salle du collège avait un air de fête peu ordinaire. Le théâtre était décoré avec goût. On y remarquait surtout les trois portraits qui ornaient le devant : au milieu, celui du vénérable fondateur de l'établissement ; à droite, celui de Mgr. Prince ; et à gauche, celui de Mgr LaRocque.

Un auditoire choisi se pressait autour du nombreux clergé, environnant Mr. le Grand-Vicaire Crevier. Nous avons vu avec plaisir parmi les prêtres, M. J. Crevier curé de St. Pie, M. Moreau, secrétaire de l'Evêché, M. De la Croix, curé de la Cathédrale, et MM les curés voisins. M. Poulin membre du comté, M. Blanchard, coronaire du district, y assistaient, ainsi que beaucoup de personnes instruites de Ste. Marie et des paroisses environnantes.

La bande de musique exécutant avec entrain de brillantes fanfares prépara les esprits aux belles choses qui devaient suivre.

Le programme de la soirée ayant été exposé par M. Bélanger, élève de rhétorique, M. Monast réussit admirablement à dérider les fronts les plus sérieux, par une chanson comique : " Les tribulations du témoin Gibbon. "

Trois discours, sous forme de plaidoyer attirèrent l'attention des amis des lettres Le sujet en litige était : Laquelle a la prééminence des gloires littéraires, militaires et religieuses du Canada. La question était bien difficile à traiter. Cependant le débat fut remarquable, et chacun des orateurs fit preuve de talent et d'heureuses dispositions pour les joutes de l'éloquence.

Mr. Larean, élève de Rhétorique, s'acquitta avec aisance de la défense de la littérature et sut faire oublier la faiblesse de sa cause par l'habilité qu'il déploya. M. Forget, aussi élève de Rhétorique, fut le brillant avocat de la gloire militaire. Son port noble et gracieux, son geste facile, sa parole convaincue le rendirent victorieux du favori des muses, et firent craindre le grave jouteur de la gloire religieuse. Celui-ci pourtant sortit victorieux de la lutte en démontrant à ses devanciers que la religion est le foyer où le poète puise et réchauffe ses chants, et le guerrier, le courage et la grandeur d'âme qui l'animent au combat. M. Davignon, élève de Philosophie, joignit à une mâle éloquence une dialectique serrée et bien suivie, et plaça la gloire religieuse sur un terrain d'où elle domine et les lettres et les armes.

Entre chacun des discours, l'harmonieux orchestre du Collège, sous la direction de M. Jos Durocher, Ecclésiastique, reposa agréablement les auditeurs par ses joyeuses et douces symphonies.

Puis eut lieu la représentation d'un drame moral, en trois actes : " L'oncle et le neveu. " Elle fut couronnée d'un plein succès. On a applaudi surtout le naturel de tous, et la convenance avec laquelle les principaux acteurs remplirent leurs rôles respectifs.

Un chœur de montagnards, célébrant l'indépendance de leurs paisibles montagnes, rendit [illegible] morceau de chant intitulé : " Halte là ! les montagnards sont là ! " Le public les [illegible] encore.

Enfin M. Radicot, élève de Philosophie, remercia en termes bien sentis, l'honorable assemblée pour sa bienveillance, et la séance était close.

Un seul regret fut exprimé de tout le monde : de ne pas être convié plus souvent à de si agréables passe-temps.

ETUDE
SUR
DONOSO CORTÈS.

(Suite.)

III.

Jetons maintenant, messieurs, un coup d'œil sur les écrits de cet homme illustre, et jugeons-le par ses œuvres. Je l'avoue, je sens ici mon courage faiblir ; je comprends que je suis au-dessous de la tâche que j'ai entreprise ; mais ce sera moins une appréciation qu'une lecture de quelques-unes des pages qu'il a laissées à l'admiration de tous dans son trop court passage sur cette terre. Aussi je demande votre indulgence, heureux si je puis faire connaître à ceux qui n'ont point eu la facilité de l'étudier, cet homme auquel l'Univers Catholique rend aujourd'hui hommage.

En lisant ses appréciations des hommes et des choses, on se sent malgré soi entraîné à sa suite ; une séduction indicible captive notre attention ; il est quelques fois extrême et sombre ; mais on ne peut s'empêcher d'admirer ces pages où respire la grandeur unie à la majesté ; ses accents sont tantôt doux et suaves, tantôt passionnés et sublimes ; s'il abaisse ses regards vers la terre, il s'attriste des maux qui affligent l'humanité et de sa voix sort des gémissements plaintifs ; s'il élève ses regards vers le ciel, il laisse échapper de ses lèvres les expressions les plus pures et les plus ineffables. Il traite tous les sujets, aborde les questions les plus difficiles avec une aisance extraordinaire, et juge les situations avec une profondeur de vue et une portée prophétique qui rappellent Joseph de Maistre. Il a la clairvoyance de celui-ci et le sérieux de M. de Bonald ; son érudition est vaste, ses connaissances sont variées. Cependant il me semble qu'il n'a pas l'inspiration de Chateaubriand, ni de Lamartine ; il raisonne plus qu'il ne chante ; ses expressions vont jusqu'à l'inspiration, mais sa voix est grave comme les sujets qu'il traite. Semblable à l'aigle il plane dans les régions élevées ; de son regard perçant il embrasse tout, de son vol il domine tout.

Mais écoutons le lui-même—une parole de Lamartine lui fournit l'occasion d'écrire une de ces pages les plus sublimes, et voici le portrait qu'il trace du grand orateur de l'Irlande, OConnell.

" Voyez O'Connell, ce cyclope irlandais qui a fait de l'Angleterre son enclume. Dans les trois royaumes unis nulle tête ne s'élève jusqu'à ses genoux. Les hommes le regardent avec étonnement, comme s'il était un demi-dieu, ou un géant antédiluvien.

" Il fait avec sa parole, ce que Paganini fesait avec son violon, il éveille et rend obéissans à sa voix les sons de tous les instrumens. La voix d'O'Connell est douce et étourdissante, sourde et claire, caressante et tonnante ; elle soupire comme une harpe, elle mugit comme le vent, elle enthousiasme comme un hymne. O'Connell est l'ange de l'Irlande, et le démon de l'Angleterre. Dans les champs dévastés d'Erin, sa voix descend suave et consolante ; dans le Parlement anglais, elle lance des imprécations, tandis que sa main agite les serpents des furies. O'Connell est sublime comme Démosthènes, impudent comme Mirabeau, mélancolique comme Chateaubriand, tendre comme Pétrarque, grossier comme un laquais, brutal comme un sauvage, prudent dans le camp parlementaire comme Ulysse dans le camp des Grecs, impétueux, téméraire et audacieux comme Ajax demandant au ciel la lumière pour mourir en plein jour. Dans cette riche nature il y a quelque chose de la nature du capitaine, de celle du sergent, de celle du roi et de celle du paysan du Danube. O'Connell a beaucoup du sauvage, et beaucoup de l'homme civilisé ; il est renard et lion en même temps, malicieux et caustique comme le Méphistophélès de Gœthe, il est innocent et candide comme un enfant. Il est tout ce qu'est un peuple ; un peuple est tout cela.

" Je quitte la plume avec plaisir, je l'avoue, pour contempler amoureusement, avec les yeux de mon imagination cette figure sublime, bien qu'elle m'effraie un peu. Je le vois le front incliné sur la harpe nationale ; sa main en tire des gémissements si douloureux et si profonds que jamais les fils des hommes n'en ont entendu de pareils. On dirait Ossian ; on dirait que du haut de leur trône de nuées, les âmes mélancoliques et transparentes de ses pères lui demandent vengeance !

Irlande, verte Irlande, catholique Irlande, réjouis-toi au milieu de ton humiliation et de ta servitude. Tu es esclave c'est vrai ; tu ne portes que des vêtements grossiers ; tu n'as pour nourriture que l'écorce de tes arbres et les herbes de tes champs ; tu ne marches que sur des écueils ; tu ne portes que des chaines, tu ne dors que sur un lit de paille.

" Mais sur ce lit tu as donné le jour à un roi, et ce roi brisera les chaines de sa mère. Irlande verte Irlande, catholique Irlande, réjouis-toi au sein de ton humiliation et de ta servitude."

Dans les brillantes lettres qu'il écrivait de *Paris au journal Heraldo*, on remarque une finesse et une pénétration d'esprit extraordinaires. Elles sont empreintes d'un intérêt sans cesse croissant ; l'auteur semble se jouer des difficultés et il y fait preuve d'un jugement et d'une sagacité pour découvrir le nœud des situations qui en font un des hommes les plus célèbres des temps modernes.

Le lendemain qu'il traçait ce beau portrait d'O'Connell, une pensée se présente sous sa plume, il s'en empare et avec une précision éloquente il développe et agrandit la thèse de Joseph de Maistre sur la guerre.

Donoso Cortès établit en principe que la guerre est le phénomène le plus général qui existe ; phénomène de tous les siècles, de toutes les contrées. Avant qu'il y eut des guerres entre les hommes, il y en eut entre les substances célestes L'ange rebelle fit la guerre à son Créateur, et celui-ci le précipita dans les abîmes. Cette croyance fut celle du monde. La guerre, après avoir été dans le ciel descend sur la terre. Le premier homme commet le *premier péché* ; Cain tue Abel et commet le *premier crime*. Ce premier crime est le symbole de la guerre de l'homme avec l'homme, de la famille dans la famille. Les familles se dispersent dans le monde, et en se dispersant elles en viennent aux mains les unes avec les autres. C'est le symbole de la guerre entre les nations. Thésée combat et dompte les bêtes féroces ; Hercule étouffe les serpents dans son berceau ; c'est le symbole de la guerre avec la *nature*, de la guerre entre l'humanité et les monstres.

Considérant le phénomène de la guerre au point de vue historique, il récapitule les guerres qui ont ensanglanté le monde. Il cite la guerre de Troie comme le symbole de la guerre entre les races. Puis viennent les guerres de la Grèce qui se venge de l'expédition de Xerxès à Marathon, à Salamine et à Platée. Rome vient ensuite, qui ne se fonde, ne se constitue et ne s'agrandit que par le moyen de la guerre et du sang.

Mais un jour arrive où Auguste est vainqueur, les portes de Janus vont se fermer pour toujours, car Auguste est maitre de Rome et de la terre " Non," s'écrie Donoso Cortès, " des peuples inconnus commencent à s'agiter dans les neiges du Pôle, et le sauveur du monde est né en Orient. L'humanité fait une halte, mais c'est pour marcher avec une nouvelle ardeur. Là commencent à paraître les tribus tartares ; après elles, viennent les peuples allemands. Malheur aux Césars ! malheur au Capitole ! malheur à Rome allais-je dire : mais à Rome est le Pontife ; l'éternité que lui promirent ses dieux, Dieu la lui a donnée."

Bientôt, il n'y a plus ni Romains, ni Gaulois, ni Espagnols, ni Bretons ; ce sont les Goths, les Lombards, les Vandales, les Suèves, les Saxons, les Francs.

Mahomet apparait, l'Asie succombe, et l'Orient et l'Occident en viennent aux mains. Les guerres d'Italie naissent ensuite ; puis Luther prêche une nouvelle doctrine, et les guerres de religion occupent les princes et les peuples. François I et Charles Quint jouent la monarchie universelle au jeu des batailles, selon l'expression de Donoso Cortès ; puis parait Louis XIV, ce roi aussi fameux par ses victoires que par ses revers ; et bientôt après les sanglantes bachanales de la révolution française, et enfin Napoléon, " aussi grand que César, et plus grand que tous les autres Césars."

Philosophiquement, ce phénomène, quoique le plus universel, est de tous pourtant le moins connu ; son universalité montre sa nécessité et sa nécessité la constitue en un fait *humain*, c'est-à-dire propre à la nature de l'homme. Les faits de cette espèce ne peuvent pas se supprimer, parce qu'ils ne tombent pas dans le domaine de notre libre arbitre.

Ils existent parce qu'ils existent, et leur existence est providentielle. La guerre est par conséquent le fait de Dieu, et un fait *divin* puisque tout ce qui existe nécessairement, est éternel.

Ceci s'entend de ce phénomène en général, car considéré comme un fait particulier, il est l'œuvre du libre arbitre de l'homme. " L'Etre suprême, en décrétant la guerre comme un fait nécessaire en général, n'a pas décrété sa nécessité dans les cas particuliers. Dieu est le créateur de la guerre ; l'homme est le créateur des guerres. L'homme n'a pas la puissance de supprimer la guerre, parce quelle est créature de Dieu, mais il peut éviter *une guerre*, parce que les guerres sont de sa création."

Même au point de vue général, le phénomène de la guerre, semble d'abord répugner à tous les instincts, être en contradiction avec la raison. Cependant on ne saurait affirmer que la guerre est un mal, sans accuser Dieu lui-même qui est la souveraine bonté et l'infinie sagesse. Il y a accord nécessaire et harmonie parfaite entre la Providence de Dieu, et la conscience de l'homme et si nous nous heurtons contre des écueils, nous ne devons les attribuer qu'à la faiblesse de la raison humaine ; si notre esprit ne peut quelque fois saisir les rapports des choses, parce qu'il a plu à Dieu de nous les cacher, pourquoi notre orgueil en serait-il froissé. Tout est mystère ici bas, et l homme lui-même n'est qu'un problème insoluble.

Chose singulière, messieurs ; la première idée qui nous frappe est celle de la dépopulation du monde par la guerre, or l'économie politique et la statistique ont établi qu'en général les guerres n'ont pas pour résultat de diminuer la population d'une manière sensible Il y a plus encore, un fait hautement proclamé par le monde est l'action civilisatrice de la guerre, car la civilisation ne nait pas, mais s'importe dans les sociétés humaines, témoins, la guerre de Troie, la guerre d'Alexandre, les guerres gigantesques de Rome, les guerres des croisés, les guerres d'Italie et même la révolution française.

Une autre idée qui frappe, c'est que la guerre doit endurcir le cœur du guerrier, et pourtant, dit l'écrivain philosophe, le caractère d'Alexandre est sympathique, celui de Scipion magnifique, celui de César généreux ; je pourrais ajouter, celui de Lamoricière sublime.

Mais quel est le pourquoi de ce phénomène qui épouvante l'imagination et semble blesser les sentimens les plus légitimes du cœur ?

" Le péché qui est le mal, œuvre exclusive de " l'homme, naquit, dit Donoso Cortès, le jour où " l'homme se révoltant contre son créateur, mangea le fruit défendu.

" Dieu eut pu effacer le *mal* par la condamnation, et c'était l'objet de sa *justice*. Il voulut l'effacer par le châtiment ; ce fut le conseil de sa miséricorde." " La loi de l'expiation, ajoute-il plus loin, pour l'individu comme pour l'espèce, est renfermée dans cette formule simple à la fois et sublime : *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.*

" Appliquée à l'individu, cette formule veut dire : *Tu reconquerras la demeure perdue en subissant les passions, les souffrances, la mort.*

" Appliquée au genre humain elle signifie : *Tu te civiliseras c'est-à-dire tu te perfectionneras par le moyen de la guerre.*"

En effet, messieurs, l'expiation est la loi de l'univers, l'homme est condamné irrévocablement à expier la faute du premier homme ; c'est une condition de son existance sur cette terre ; en vain voudrait-il s'y soustraire ; il se briserait sur l'écueil de son orgueil, et sa chute n'en serait que plus profonde et plus complète. C'est un arrêt divin, il faut se taire et obéir.

Cependant dans l'humanité il y a deux perfections : la perfection de l'individu et la perfection des sociétés, il y a aussi pour celles-ci, comme pour l'individu, une expiation, et cette expiation est nécessairement symbolisée par la guerre. La guerre, dans le sens le plus large, est pour la société ce que les souffrances et les passions sont pour l'homme. Et non seulement il y a guerre, lorsque les nations s'entredétruisent, mais chaque fois que la société entre en *lutte* avec un obstacle qui s'oppose à sa perfection. Supprimez l'obstacle, la résistance, la guerre enfin, vous avez supprimé l'expiation ; et sans expiation ; il n'y a plus de vie pour la société ; l'univers devient le tombeau de l'homme. L'expiation pour l'homme est la loi de la miséricorde ; si on l'ôtait, il ne resterait à Dieu qu'à exercer la loi de sa justice, et tout resterait dans le néant.

" Heureusement dit Donoso Cortès, la loi de la guerre et du sang ne disparaitra pas du monde, elle est l'œuvre de Dieu, et les œuvres de l'homme, seules disparaissent. Mais si elle pouvait disparaitre, si Dieu pouvait prêter une oreille favorable à nos prières insensées, alors les hommes et les esprits infernaux seraient tout un ; la terre disparaitrait aussi, il n'y aurait plus que le ciel et l'enfer, et entre-eux les abîmes."

Mais je m'empresse de passer à un autre ordre d'idées de peur d'épouvanter la partie la plus aimable de mon auditoire.

C'est Donoso Cortès qui faisait un jour le parallèle suivant entre les deux grands peuples qui font loi aujourd'hui dans le monde, et auxquels nous sommes liés par des relations si intimes. " La France et l'Angleterre sont venues au monde, et sont au monde pour se faire perpétuellement contraste.

L'Angleterre se représente elle-même, la France représente l'humanité dans la lutte qu'elle soutient contre cette race envahissante ; aussi, tandis que tout est superbe égoïsme dans la première, tout est sympathique expansion dans la seconde.

" Regardez partout, à l'Orient, à l'Occident, au Nord, au Midi, cherchez le point de l'espace où s'accumulent les plus grandes catastrophes, les plus saintes infortunes ; si ce point n'est pas l'Angleterre, le peuple anglais demeurera tranquille dans son indolente majesté : mais ce point ne fut-il pas la France, fut-il au fond des régions polaires, un courant électrique s'établit instantanément entre ce point souffrant du globe et le peuple français qui se lève aussitôt saisi de la douleur qu'on lui révèle et s'agitant pour y porter remède. Il n'y a pas de peuple sur la terre dont la France n'ait un trait dans sa physionomie ; et comme la variété est gaie de soi, la physionomie française est la plus gaie de toutes. Entrez, au contraire, dans une galerie de portraits anglais, vous verrez que tous sont les mêmes, austères, grandioses et tristes, ce qui doit tenir à ce que l'unité qui est le grand, sans la variété qui est le beau, est toujours tristement grandiose. Un anglais est grave jusque dans les festins ; un Français rit jusque dans les combats. On dirait que pour celui-ci, la mort n'est qu'une épisode de la vie et que pour celui-là la vie n'est autre chose que le chemin de la mort."

Il n'est guère difficile, messieurs de distinguer pour quel peuple sont ses préférences et son admiration.

Il avait dit avant cela : " Pour le peuple anglais il n'existe que deux races dans le monde : la race humaine et la race anglaise ; la première abjecte, la seconde très noble. Dieu mit la race humaine en possession de tous les continents et de toutes les mers, puis il créa la race Anglaise pour la mettre en possession de la race humaine.

Avouons que la critique est mordante.

(A continuer.)

COUR SUPÉRIEURE
TERME DE FÉVRIER.
JUGEMENTS.

Ex parte.
La Compagnie des mines du Sud-Est, Requérant Certiorari,
&
Les Commissaires d'Ecole d'Acton-Vale, Intimés.
Jugement des Juges de Paix cassé et annulé.

Ex parte.
William McGinnis, Requérant Certiorari
&
Les Commissaires d'Ecole d'Acton-Vale. Intimés.
Jugement des Juges de Paix cassé et annulé.

Ex parte.
Robert T. Godfrey, Requérant Certiorari.
&
Les Commissaires d'Ecole d'Acton-Vale. Intimés.
Jugement des Juges de Paix cassé et annulé.

Ex parte.
G. Ouellette, Requérant Certiorari.
&
André Bélanger. Intimé.
Jugement de la Cour des Commissaires cassé et annulé.

Parties	Décision
Vital J. Beauregard vs. Dme. C. Anderson à vir.	Jugement.
Dlle. Félonise Gamelin, vs. Adolphe Picard	Action discontinuée avec dépens
P. & G. Auger vs. J. A. O. Tétreau	Jugement
P. Turgeon, vs. Corporation de la Paroisse de St. Théodore d'Acton	Jugement
Ex parte E. B. Dufort, ès qualité de curateur. vs. J. B. St. Denis Absent, et Divers opposants.	Le curateur relevé de la curatelle et déchargé.

COUR DE CIRCUIT
AJOURNEMENT DE FÉVRIER.

Parties	Décision
Dame Maurin dit Valcourt, vs. Joseph Loiselle.	Jugement.
La même, vs. O. Brune.	"
La même vs. J. B. Loiselle	"
La même, vs. T. Charette.	"
G. T. Austin & al, vs. J. W. Wolcott.	"
Jos. Chagnon, vs. N. Fontaine.	"
L. A. Dessaulles, vs. Jos. Chagnon.	"
G. C. Dessaulles, vs. Rémi Grésé.	"
P. S. G. Auger, vs. Alex Holly.	"
L. A. Dessaulles vs. Alex. Lafiamme.	"
Pierre Bail, vs. Louis Baré,	"
A. Caouette vs. P. Laliberté. et. Le même, opposant.	opposition déboutée
F. H. Dalpé, vs. Amb. Duncan.	Jugement.
W. Shanly, vs C. A. McClure.	"
A. Charby vs. J. Turgeon	"
La Corp. du Tw de Roxton vs. E. H. Mercier.	"
J. B. Delage, vs. F. X. Brodeur.	"
L. Beaudry, vs. J. B. Brodeur.	"
Aug. Hébert, vs. Hercule Chabotte	"
Ant. Charbonneau vs. Charles Mercier.	parties hors de Cour

On lit dans le *Journal de l'Instruction Publique* :

« Nous avons donné, il y a quelque temps, une courte notice biographique de l'œuvre vraiment remarquable de M. Lemay. Nous sommes heureux, maintenant, de pouvoir publier un témoignage de la plus haute autorité en faveur de sa traduction d'Evangéline, celle de M. Longfellow lui-même. Un ami de M. Lemay nous a communiqué une lettre du poète américain, et nous nous sommes permis d'en extraire le passage suivant :

« Permettez-moi de vous féliciter de la publication de votre ouvrage et des heureuses pensées qui s'y trouvent si élégamment exprimées, ainsi que du talent poétique et de vif sentiment de la nature qu'il révèle. Mais, surtout, permettez-moi de vous remercier de cette partie de votre livre que vous avez bien voulu consacrer à la traduction d'*Evangeline*. Je vous dois la plus grande reconnaissance à cet égard, non-seulement parce que vous avez bien voulu faire choix de cette œuvre, mais encore parceque vous avez rempli cette tâche, toujours si difficile, avec autant d'habileté et de succès.»

Elections Municipales.

Nous empruntons à la *Minerve* le résultat des élections municipales de Montréal.

La votation s'est terminée le 28 ultimo.

QUARTIERS.	STARNES.
Est	175
Centre	21
Ouest	16
Ste. Anne	35
St. Antoine	889
St. Laurent	39
St. Louis	42
St. Jacques	648
Ste. Marie	468
Total	2333

Quartier	Candidat	Votes
Quartier Est	Lanctot	112
	Dubord	104
	Maj. pour Lanctot	8
" Ste Anne	McCready	551
	Valois	420
	Maj. pour McCready	131
" St. Jacques	St. Charles	400
	Lamothe	257
	Maj. pour St. Charles	143
" Ste. Marie	Labelle	285
	Duprat	237
	Maj. pour Labelle	46

Nous avons reçu de nouvelles plaintes cette semaine relativement au service postal.

Il paraît que depuis quelques temps, nos abonnés de St. Sébastien, comté d'Iberville, et de St. Charles, ne reçoivent pas leurs journaux régulièrement.

Nous croyons que ces inconvénients sont dûs en grande partie au retard qu'éprouvent les chars depuis un certain temps par suite du mauvais état des voies ferrées.

Nous-mêmes, nous avons été deux jours entiers quelquesfois, sans recevoir les malles de Québec, qui sont cependant dues ici tous les matins.

Nous espérons donc que nos abonnés prendront patience ; aux beaux jours du printemps, les convois seront plus réguliers, et les journaux en conséquence se rendront à temps.

Nous attirons toutefois l'attention des maitres de postes sur les plaintes formulées ci-dessus.

Nous apprenons également que nos abonnés de St. Jean Baptiste n'ont pas reçu le numéro de jeudi au temps voulu.

Nous ne savons pas au juste d'où peut venir la négligence, mais nous voudrions bien que les employés des bureaux par où passe cette malle, comprissent que nous ne sommes pas pour souffrir ces négligences sans prendre les moyens de les faire cesser au plustôt possible.

—Nous accusons réception des *Statuts du Canada* pour 1865, 2e Session.

Nos remerciements à qui de droit.

UN CENTENAIRE.—Parmi les vénérables antiquités de notre pays on peut nommer un vieillard de St. Césaire, dans ce district, qui est rendu à l'âge raisonnable de 103 ans.

Ce respectable centenaire porte le nom de Jean Baptiste Brodeur et demeure avec un de ses fils, à St. Césaire. Il porte encore gaiement le siècle qui lui pèse sur les épaules ; jouit entièrement de toutes ses facultés, sait dire quelque fois le mot pour rire et chanter parfois la chanson de circonstance, quand il se trouve *en compagnie*.

Le père Brodeur voit la 4e génération dans sa famille ; il s'est trouvé le contemporain de Washington, Franclin, Napoléon Ier, Louis XV et de presque toutes les illustrations qui vinrent au milieu du siècle dernier.

Ayant 103, sa naissance remonterait en 1763 ; il serait donc venu, au monde l'année mémorable du traité de Versailles, et de la cession du pays, par la France à l'Angleterre.

MORT SUBITE.—H. R. Blanchard, coroner de ce district, a tenu, le 28 février dernier, à St. Pie, une enquête sur le corps de Toussaint Beaudry, âgé de 67 ans, verdict du jury : " Mort d'apoplexie."

Avant hier, H. R. Blanchard, Ecr., Coroner du District de St. Hyacinthe, s'est transporté à St. Liboire pour tenir une enquête sur le corps de Maxime Lajoie décédé à la suite d'une blessure grave reçue au bras.

Le Coroner a cru de son devoir de faire exhumer le corps et de procéder à une enquête, parce qu'on a paru attribuer la mort de cet homme dans certains quartiers à la négligence et au défaut de bonne volonté chez quelques personnes dont les services avaient été requis.

Voici le verdict : Les jurés déclarent que Maxime Lajoie est mort des suites d'une hémorargie causée par une blessure au bras gauche.

Ils déclarent de plus, tout en exonérant les personnes qui ont été présentes auprès du malade (étant convaincus que ces personnes ont agi le mieux qu'elles ont pu,) qu'ils sont néanmoins d'opinion qu'il y a eu négligence de leur part, en n'appelant point de médecin.

La compagnie appelée " Rockland Slate Company," de Melbourne, dans les townships de l'Est, se prépare à exploiter une ardoisière de 900 pieds d'épaisseur qui traverse une étendue de 500 âcres près du chemin du chemin de fer du Grand Tronc.

Les Codificateurs, MM. les Juges Caron et Day et de J. U. Beaudry, Ecr., siégent à Montréal depuis quelques jours.

Vendredi, 23 courant, M. Louis St. Onge, a obtenu à l'Ecole Militaire de Montréal, un diplôme de 1ère classe après un examen très remarquable.

M. A. Bouvier et J. Sylvestre, de St. Hugues, tous deux étudiants en médecine, ont obtenu leurs certificats de seconde classe.

Vendredi dernier, des voleurs ont pénétrés dans la maison des douanes à Toronto, et en ont enlevé $6,000 en argent américain.

ACCIDENT.—Nous apprenons que les galeries de l'Eglise de Nicolet se sont affaissées. Il est assez surprenant que cet accident soit arrivé au moment où il n'y avait personne dans l'Eglise.

Le 15 ult. un jeune homme du nom de Doherty, demeurant à Alford, s'exerçait au tir sur un pion lorsque par malheur, il fit un écart et déchargea son arme sur son frère qui succomba quelques heures après à ses blessures.—*Ordre.*

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 1 mars.

L'or ouvert à 36½ est fermé à 36½.

Greenbacks' achetés de 27 à 27½ et vendus à 26½.

Change sur New-York, acheté de 27 et vendu à 26½.

Traites d'or, achetées à ½ et vendues à ½.

Argent dur acheté de 3½ à ¼ et vendu de 3½ à ¾.

Décès.

A St. Pie, le 2 du courant, à l'âge de 20 ans, Dame Véronique Gauvin, épouse de Philbert Ledoux, avoir reçu avec une piété édifiante les consolations de la religion.

Un époux et un jeune enfant resteront pour la pleurer.

A Lancock, Lac Supérieur, à l'âge de 26 ans Joseph Lakila Lisote.

Ce jeune homme était employé aux mines depuis plusieurs années. Au moment où il descendait dans un des puits, une roche partie d'une hauteur de 180 pieds vint le frapper à la tête Il est mort trois quarts d'heure après cet accident.

Doué d'un naturel heureux, d'une humeur toujours égale, ce jeune homme avait autant d'amis que de connaissances. Ses parents sont inconsolable.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI où aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

LA ST. JOSEPH.

Les Messieurs du Clergé sont informés que la Fête de MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE aura lieu à l'Evêché, Jeudi le 15 Mars prochain.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang St. Simon, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elisabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN,
Tuteur.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866,

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de présenter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif

ALFRED TODD, Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.

Ottawa, 22 Février 1866

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

FONDERIE

DE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont

1o. Les Soldats incapables de travailler; 2o. La veuve; 3o. Les orphelins au dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elles étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

☞ *A ceux qui désirent des informations:*

Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, *sans rien charger, excepté les frais de port.* Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressees à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

☞ Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Quand les demandes sont favorablement reçues, il sera émis des certificats pour les montants dûs, par le Département a Washington, payable à l'appliquant ou à son ordre, lesquels seront payés par cette Agence.

Toutes communications devront être adressées:

E. L. SNOW, Agent conjoint,
Montréal.

Montréal, 30 octobre, 1865.

MODISTE.

MADAME BOURDON,



Informe respectueusement les Dames de St. Hyacinthe et des environs, qu'elle se chargera de faire, sous le plus court délai, toutes sortes d'ouvrages pour Dames et enfants tels que :

Chapeaux, Manteaux, Robes, Victorines, Manchons et Caques, &c. &c. &c.

Elle aura toujours en mains un bon assortiment de Chapeaux du dernier goût, ainsi que **Plumes, Fleurs, Rubans, &c., &c.** à des prix modérés.

Les patrons pour robes et manteaux seront toujours les plus nouveaux.

— De plus : —

Elle étampera.

Résidence, maison de MM. Cadoro & Dufort. vis-à-vis le marché, de ST. HYACINTHE.

16 Janvier, 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

comprenant :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Planchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude desirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1864.

C. N. Agent.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers Intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en detail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice. MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verres qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en u ant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morfondures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brais. Une poudre donne une longue et forte criniere. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour la ramener à la santé et la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur a tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITIO DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues, telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'Administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisement.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule maniere de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent a 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

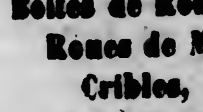


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

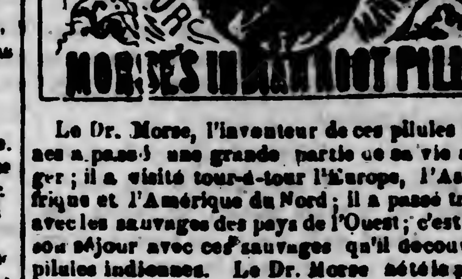
PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier a établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors epuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une medecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse,* fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du *Jardin* de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se debarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux regions qui ainsi secourues éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres elements de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Avis.—Prenez garde aux contrefaçons. Les veritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette Paroisse, le Bout Ouest du Fort George jusqu'à la ligne entre Jacques Norbonne et F. X. Boulais, ainsi que le bout ouest de la Côte Double jusqu'à la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob Fournier du côté sud et à la ligne entre Joseph Gauthier et Jacob Fournier du côté nord et annexer ces parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques non encore érigées dans le cas ou il y en serait imposées après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

DE

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

251, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, [illegible], &c.



DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des evacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion [illegible] par suite d'un manque d'air et d'exercice éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D., Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, Vt.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues; les yeux deviennent mous; les prunelles élargies; un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure; le nez concentré; la lèvre supérieure enflée; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive inutile la langue enfoncée; la respiration [illegible]; quelque fois une appetit vorace; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents; les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hemorroides); le ventre enflé et dur; l'urine épaisse; la respiration généralement difficile et accompagnée du hoquet; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents; [illegible] généralement irrités, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SMITH.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauverez votre patient de [illegible].

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Chicago," sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W.; J. N. Henry & Co. —Lymans, Clare & Co—Kerry Pres. & Campbell—Lamplough & Campbell, Montreal, C. E.; B. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine —Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine —Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. -- Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis est exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

ANNONCES.

[illegible]

JOURS DE PUBLICATION.

[illegible]

Comité, Leader, Propriétaires-Editeurs, Bureau imprimerie et résidence, maison [illegible], rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Mardi, 6 Mars 1866. — No. 4

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traitées avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelques temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible].)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

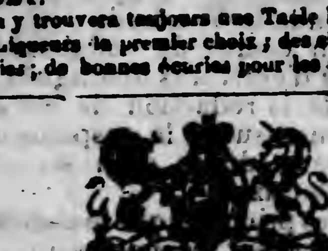
Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs y trouveront toujours une bonne Table et de la meilleure qualité. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANÇOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIRAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



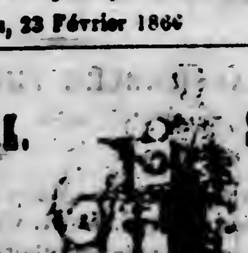
BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, ont à présenter à la LÉGISLATURE [illegible] BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, [illegible]

J. E DOUGET, Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif — ALFRED TODD, Greffier-adjoint du Bureau des Bills Privés C. Législatif.

Ottawa, 23 Février 1866

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE E. FONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada [illegible] Fort George and Cote Double, and to annex the same to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angele, 5th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT. AVOCATS. Porte voisine de La. Taché, écr. Suivront les Cours Criminelles et Civiles. St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON, Avocats. Rue [illegible]. A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON. St. Hyacinthe, Février, 1865.

BOURGEOIS ET BACHAND. Avocats. Rue Girouard, St. Hyacinthe. J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND. 1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY, Avocat. Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire. M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville. St. Hyacinthe 1 Nov. 1861.

F. X. GIRARD, Avocat. M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades. St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER, Avocat. Ancien Bureau de M. Dieulies, Coin des Rues Girouard et Mondor. Honoré Mercier. St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD, Avocat. Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de M. R. Blanchard, notaire, Rue Cascades, St. Hyacinthe. 13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE, Avocat. Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis Bancion Maison Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire. St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD, Avocat. Suivra toutes les cours du District de Bedford. WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR., AVOCAT, Bureau, No. 45, Petite Rue St. Jacques. MONTREAL.

RAPHAEL TARTE, Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford. Résidence: Waterloo Comté de Shefford. M. Tarte se charge de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité. Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI. Bureau Smith Bly, Comté de Shefford. 15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, Rue Cascades, St. Hyacinthe [illegible]. St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ, [illegible] St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. ROBSON, Notaire. Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades, ST. HYACINTHE. Décembre, 1864.

J. P. CRAIG, Facteur de Pianos. No. 83, Rue St. Laurent, MONTREAL. [illegible] Montréal, 30 Mai, 1864.

Du. MATHIEU, Dentiste. No. 192, Rue Notre-Dame. En face du Palais-de-Justice. Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

[illegible]

St. Hyacinthe, 5 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ÉCHANGE en cette ville, [illegible] pour le désirer.

St. Hyacinthe, 16 Décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT, NOTAIRE. COATICOOK.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL, EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang. Est spécialement recommandé pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr [illegible]

POTION MEDECINALE.

[illegible]

La guérison permanente Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

[illegible]

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

[illegible]

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE. LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES [illegible] Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

[illegible]

Dyspepsi, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tête, Hemorroïdes, Hydropisie.

[illegible]

Devins & Bolton, [illegible]

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance [illegible]

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

TERRE A VENDRE.

[illegible]

GEORGE SAVAGE, [illegible]

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

[illegible] Marchandises Seches [illegible] Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

[illegible] Chapeaux. [illegible] Plumes, Fleurs, Rubans, &c.

MEILLEUR GOUT!

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX, FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE. Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades, ST. HYACINTHE.

CADEAUX POUR LES FÊTES.

[illegible] MEILLEUR MARCHE [illegible] ST. HYACINTHE, A LA LIBRAIRIE DE M. A. KEROACK, RUE CASCADES, ANCIENNE MAISON DE N. F. CHAPUT.

Bréviaires et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Joujoux d'enfants [illegible] Albums, [illegible] TOUT PRIX, [illegible]

CADEAUX.

15 déc. 1865.

Corporation de St. Hyacinthe. AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. [illegible]

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS, Sec.-Trés. [illegible]

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 15me Février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ [illegible] ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre, E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS, Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 15 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament [illegible] ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order, E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS, Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 15, 1866.

Terre a Vendre.

[illegible]

BENJAMIN CADORET, [illegible]

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE

[illegible]

A STANFORD, [illegible]

Du. TRUDEL, Notaire.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de [illegible] SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

[illegible]

30 novembre 1865.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE

[illegible]

IV—Suite.

Celui auquel ces paroles s'adressaient se retourna vers son interlocuteur avec le plus grand étonnement.

Celui-ci n'eut pas l'air d'y faire la moindre attention, mais il ajouta d'une voix plus basse encore et de façon à n'être entendu d'aucun autre:

—Comte de Savernay, venez au détour de cette rue, nul ne pourra nous entendre.

Le comte (car c'était bien lui) regarda avec plus d'étonnement celui qui venait de lui parler.

—Je vous suis lui dit-il en faisant un signe à ceux qui l'entouraient afin que nul d'entre eux n'allât avec lui.

[illegible]

—Imprudent! et quoi? dit le comte en regardant fixement; [illegible]

—Oui, mais avec une autre pensée.

—Qui vous le dit?

—M. le comte Henri de Savernay, reprit l'inconnu d'une voix grave, l'homme qui cette nuit est venu [illegible]

—Qu'importe mon visage? reprit l'autre.

—C'était vous! s'écria le comte.

[illegible]

ser contre les portes de la prison avec un frémissement terrible.

En vain l'agent municipal agitait son écharpe en vain la garde civique essayait-elle d'opposer une digue à cette invasion menaçante ; elle avait perdu en un instant tout le terrain qu'elle mit une heure à gagner.

[illegible]

Avis de l'Administration.

L'encouragement que le *Courrier* a reçu progressivement depuis quelques années, permet au propriétaire de ce journal d'y faire des améliorations importantes.

L'acquisition d'une presse à cylindre, due en grande partie au généreux encouragement d'un certain nombre de nos abonnés, nous permet de faire ces améliorations, et nous met à même d'entreprendre tous les travaux typographiques que l'on voudra bien nous confier, aux conditions les plus avantageuses.

Le *Courrier* aura désormais Deux Éditions ; une Semi-Quotidienne, paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine ; l'autre Hebdomadaire, paraissant le Vendredi, cette édition contiendra tous les articles de l'édition semi-quotidienne.

Le prix de l'abonnement sera de Trois ($3 00) piastres pour l'édition semi-quotidienne, par année, pour le Canada, et de Quatre ($4) piastres par année pour les Etats-Unis.

L'abonnement à l'édition Hebdomadaire sera ($1 50) Une piastre et Cinquante centins, par année, pour le Canada, et de Deux (2 00) piastres pour les Etats-Unis.

Le prix de l'abonnement à ces deux éditions sera strictement payable d'avance ; les retardataires auront à payer une augmentation de Une piastre pour l'édition semi-quotidienne et de Cinquante cents pour l'édition hebdomadaire.

Les nouveaux sacrifices que le propriétaire n'a pas hésité à s'imposer pour rendre intéressante sous tous les rapports la publication du *Courrier*, satisferont, nous osons l'espérer, toutes les personnes qui veulent bien s'intéresser au succès de notre entreprise.

Nous terminons en remerciant tous ceux qui ont bien voulu nous aider jusqu'ici et en sollicitant de nouveau leur concours pour l'accomplissement d'une œuvre entreprise dans l'intérêt des riches comtés dont St. Hyacinthe est le chef-lieu,

N. B. — Toutes correspondances ou lettres concernant la rédaction devront être adressées "*Franco,*" à P. de Cazes, Secrétaire de la collaboration.

27 février 1866.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI 6 MARS 1866.

Il n'est pas un peuple sur la surface du globe qui puisse se flatter d'avoir toujours eu une existence à l'abri de toutes les dissensions religieuses et politiques, que partout le fanatisme ou l'esprit de parti suscitent.

Comme l'existence de l'homme, la vie d'un peuple est destinée à subir toutes sortes de vicissitudes.

Mais de même que l'homme de cœur surmonte tous les obstacles et écarte toutes les difficultés qu'il rencontre sur son passage ;

Ainsi le peuple, le composé d'éléments nationaux bien enracinés, sortira des luttes étrangères qu'il aura à livrer et des dissensions intestines qui le menacent, plus fort, plus respecté que jamais.

Si nous jetons un coup d'œil sur la biographie des hommes célèbres qui ont illustré leurs patries, qu'y voyons-nous ?

Le plus souvent l'enfant du peuple gravir péniblement, un à un tous les degrés de l'échelle sociale dont il a eu tant de peine à franchir le premier échelon.

Si nous lisons l'histoire des peuples, nous y trouvons sous presque chaque page, le récit des mutations de toutes sortes qu'ils ont eu à traverser, depuis l'époque de leur naissance, jusqu'au jour de leur décadence.

Suivons Napoléon I passant par tous les grades de la hiérarchie militaire, à trente ans premier consul et imposant déjà ses volontés à tous les souverains d'Europe. Quelle énergie, quelle persévérante tenacité a-t-il fallu au pauvre cadet sans fortune et sans protection, bafoué par ses camarades de l'Ecole Militaire de Brienne, pour en arriver par la seule puissance de son génie, à faire trembler l'Europe coalisée contre lui.

Par quelles péripéties a passé l'ancienne Rome, depuis le jour où Romulus renfermait dans une enceinte de quelques arpents carrés une faible troupe de bandits à moitié sauvages, jusqu'à celui où ce hameau composé de quelques misérables huttes, devint la cité la plus florissante du monde, par le génie de ses grands hommes et par la puissance de ses armées.

Aujourd'hui, Napoléon n'est plus ; comme le météore brillant qui passe rapidement au dessus de nos têtes pour aller s'engloutir dans les profondeurs de la mer, le grand Empereur après avoir rempli sa mission pour laquelle Dieu l'avait envoyé sur la terre, devait mourir misérablement, délaissé de tous, sur un petit ilot perdu sur l'immensité de l'océan.

Pour Rome aussi, le règne des Césars n'a eu qu'une durée passagère ; devenue basse et dépravée autant qu'elle avait été grande et noble on la voit devenir l'escave de ses anciennes vassales sous l'empire des Valériens.

L'ambition, la haine d'un peuple sans miséricorde et sans grandeur d'âme ont tué le grand homme.

Rome l'invincible s'est affaissée sous le poids de la démoralisation et du luxe effréné qui s'était emparé de sa population.

Partout où nous jetons les yeux, [illegible] peuples du [illegible] monde, [illegible] bouleversés.

Cependant, ces phases politiques qui changent quelquefois l'avenir des peuples, les péripéties par lesquelles il doit passer alors, sont souvent nécessaires a son bonheur futur.

Les peuples ont le droit de demander ces changements lorsqu'ils deviennent nécessaires.

Nous ne prétendons pas dire par là qu'une nation doive s'insurger contre les autorités qui la gouvernent, loin de nous cette idée ; car si nous pensons, que, parfois une révolte ouverte contre un pouvoir établi peut avoir de bons effets, nous croyons aussi que dans tous les cas elle sera pernicieuse pour les intérêts d'un peuple, tant que le moment ne sera pas venu où l'avancement intellectuel et le progrès matériel d'un peuple ne se trouvent incompatibles avec la forme existante de son gouvernement.

Mais tant que l'heure n'est pas arrivée, il est toujours dangereux de susciter des commotions qui au lieu de sauver un pays l'entrainent inévitablement à sa perte.

Dans cette destinée providentielle que Dieu a fait à tous les peuples le Canada devra jouer son rôle comme les autres ; Peut-être que le temps de la réaction qui doit s'accomplir n'est pas éloigné, mais il n'est pas arrivé encore.

En face des évènements politiques qui semblent se préparer depuis quelques années la presse élève la voix, et conservateurs et libéraux prétendent travailler et travailler seuls, à l'instar de leurs confrères du parti opposé, pour les intérêts de notre pays.

Malheureusement, parmi ceux qui prennent si vaillamment la défense de l'une ou l'autre cause, il en est peu, dont le but principal n'est pas de jeter de belles phrases sur le papier ; phrases sans convictions souvent, et propres tout au plus à satisfaire aux exigences du métier.

Il est triste de constater, que souvent le journaliste à court de questions sérieuses à discuter et à approfondir accepte avec empressement les chances d'une polémique plus ou moins acerbe, toute personnelle la plupart du temps avec un adversaire politique.

Et pourtant qu'ont à faire avec les intérêts du pays ces personnalités outrageantes qui déshonorent la Presse autant qu'elles avilissent le ministère de l'écrivain.

De quel intérêt sont pour les lecteurs qui chaque jour ont à parcourir cette série de phrases plus ou moins piquantes, écrites à l'adresse d'un adversaire politique.

Et pour s'occuper de ces futilités propres à satisfaire tout au plus l'amour-propre de leur auteur, pour entreprendre une polémique purement personnelle, le journaliste négligera souvent les intérêts du peuple qu'il a pris pour mission d'instruire et d'éclairer.

De l'Église et de l'État.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE.

(*Analyse.*)

Dans le XXme paragraphe où nous sommes rendus, l'auteur nous met sous les yeux cette réflexion, faite par des catholiques à la foi tiède et indifférents : L'Encyclique n'a eu pour résultat que de froisser le pouvoir civil. Les souverains, dont les prétentions sont condamnées, ne se laisseront pas arracher ce qu'ils regardent comme leur droit ; et il y a tout lieu de craindre que les guerres du Sacerdoce et de l'Empire au moyen-âge ne se renouvellent à notre époque.

Il y répond : Oui, naturellement une lutte doit s'engager [illegible] symptômes s'en manifestent de toute part. C'est d'ailleurs chose inhérente au pouvoir civil que le désir de jouir d'une indépendance absolue, et de s'assujettir toute autre puissance, même l'autorité religieuse.

A part l'antiquité où tout souverain tendait à l'apothéose, nous

[illegible]

XXIV.

Voici quelques observations qui justifient le motif des espérances exprimées plus haut.

[illegible]

XXV.

[illegible]

XXVI.

[illegible]

J. B. RAYMOND, Pro.

[illegible]

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

[illegible]

Conseil de Ville.

Séance du 2 Mars.

Présents : —Son Honneur le Maire, MM. Bachand, Birs, Bourgeois, Coté, Dessaulles et Richer.

Après l'adoption du rapport des procédés de la séance du 16 février, et d'une séance spéciale convoquée par Son Honneur le Maire, le 17 ult. M. le secrétaire trésorier lit une requête des citoyens du quartier No. 3 portant plus de 50 signatures, représentant l'engin à vapeur de M. Bertrand comme étant grandement dangereux pour le feu, et priant le conseil en conséquence de prendre les moyens de sauvegarder les intérêts de cette partie de la population de St. Hyacinthe, en adoptant des mesures propres à éloigner toute cause d'incendie.

M. Bachand dit que les signataires avaient parfaitement raison de se plaindre, et que lui-même se serait opposé à la demande de M. Bertrand lorsqu'elle a été faite au conseil, si on eût voulu ériger un pareil établissement dans son voisinage. Mais maintenant que la permission est accordée, serait-il [illegible] de revenir sur cette décision et de [illegible] M. Bertrand ? Pour lui, il [illegible] à en agir ainsi ; et si M. [illegible] prend toutes les précautions nécessaires [illegible] opportunes, remédie à la négligence [illegible] en droit de lui reprocher, le [illegible] lui ordonner de ne plus faire [illegible] établissement [illegible]

[illegible] motion, secondé par [illegible] la pétition de Ludger Pagé [illegible] et que le comité [illegible] instruction de visiter l'établissement de M. Bertrand, et de voir à ce qu'il soit tenu de manière à prévenir toute incendie.

[illegible]

[illegible] à la circulation des voitures, à 30 jours d'emprisonnement et à 20 piastres d'amende pour chaque infraction.

En conséquence il donne avis qu'à la prochaine séance il fera motion « Que les mots de *cinq livres cours actuel* et *un emprisonnement de*.... dans le paragraphe 2 des règlements du conseil relatifs au département des chemins, soient retranchés, et que les suivants y soient substitués : « n'excédant pas *cinq livres cours actuel*, ou *un emprisonnement n'excédant pas* ....»

Son Honneur le Maire ayant attiré l'attention du conseil sur les précautions à prendre pour prévenir toute épidémie, M. Dessaulles fait remarquer qu'il serait temps de choisir un lieu où l'on pourrait déposer les immondices des cours et des rues.

L'affaire est remise à la prochaine séance. En attendant, l'inspecteur devra avertir les contribuables de voir à ce que leurs cours soient tenues proprement.

M. Dessaulles donne avis qu'il fera motion qu'une somme additionnelle de 50 louis soit mise à la disposition du comité des chemins pour le macadam.

M. Birs donne avis qu'à la prochaine séance il fera motion qu'une somme de £20 soit mise à la disposition du comité des chemins pour acheter du bois.

Sur remarque de M. Richer, le conseil décide de s'occuper à la prochaine séance du choix d'un local pour chaque quartier, où un médecin autorisé par la corporation devra vacciner les enfants.

Et le conseil s'ajourne.

UNION CATHOLIQUE.

La lecture que M. Dumesnil devait faire Dimanche dernier, à l'Union Catholique, n'a pu avoir lieu, comme nous l'avions annoncé. Car la plupart de ceux qui avaient l'intention d'assister à la séance donnée par le distingué lecturer se trouvaient obligés d'assister à l'assemblée publique qui avait lieu à la même heure dans la salle de l'hôtel de ville.

Plusieurs personnes ont trouvé étonnant, nous a-t-on dit que nous n'ayions convoqué à la lecture dont nous parlons plus haut que les membres de l'Union Catholique et les abonnés à la chambre de lecture. Les personnes qui ont fait ces remarques auraient cependant dû comprendre, que puisque les séances n'avaient lieu à l'évêché que par une faveur spéciale, il serait indélicat de la part du comité d'inviter à ses séances ordinaires le public qui n'a aucun rapport avec l'Union Catholique.

ETATS-UNIS.

Une certaine partie de la populace de Washington est dans un état d'excitation telle que les autorités ont cru devoir faire placer une force de police supplémentaire au capitole, pour sauvegarder les membres du Congrès pendant les séances. Le 27 de février une séance orageuse à laquelle assistaient tous les membres du Cabinet a eu lieu à Washington.

Il y a eu un an le 4 du courant, que les Sénateurs du Tennessee ont été élus.

On pense que la majeure partie des membres du congrès voteront pour l'admission des représentants du Tennessee à leurs sièges.

Le 27 février au soir Wm. Lloyd Garisson a prononcé à Brooklyn un discours virulent tendant à désapprouver la politique du gouvernement.

On s'attendait à un remaniement ministériel et on croyait que le général Butler aurait une place dans le cabinet si des changements avaient lieu.

A Louisville les Féniens ont fait une procession aux flambeaux le 27 au soir, après avoir parcouru les principales rues de la ville ils se sont assemblés au palais de justice, où ils ont fait une collecte qui leur a rapporté la somme de $4000.

La convention du Texas vient d'adopter l'amendement à la constitution qui veut l'abolition de l'esclavage.

Des bandes se sont formées dans l'intérieur du Texas qui détient les soldats de l'armée américaine et maltraitent les travailleurs employés sur les plantations qui sont sur le point d'être abandonnées. Des soldats ont été envoyés sur les lieux pour réduire ces bandits.

Il parait que la ville de Monterey, au Mexique, a été abandonnée par tous les français qui y résidaient par suite de la jalousie que le commandant mexicain manifestait à leur égard. Ils seront pour la plupart à Saltillo où ils seront mis sous la protection de la garnison française.

Les dernières nouvelles apportées [illegible] toutes les [illegible] nécessaires au maintien de son trône au Mexique, à condition que ces troupes soient payées et entretenues par le gouvernement Mexicain.

La sanction royale a été accordée au bill suspendant l'*Habeas Corpus*, en Irlande.

Toutes relations diplomatiques ont cessé entre la Russie et le St. Siège.

Les partisans de Juarez se font battre sur toute la ligne au Mexique. Ils ont été défaits à Michoacan, dans Sonora et à Tacambaro.

A la Guadeloupe les statistiques du 1er janvier démontrent que 1,100 personnes sont mortes du choléra.

Le fléau a fait son apparition à St. Domingue. On attend sa visite à la Havane.

Les bruits que l'on avait fait courir, touchant des difficultés qui auraient existé entre le président des Etats-Unis et M. Stanton étaient mal fondés, car il est avéré aujourd'hui que M. Stanton approuve complètement la politique du président.

L'ambassadeur anglais à Washington a eu une entrevue le 2, avec plusieurs des membres du comité des voies et moyens, au sujet du traité de réciprocité.

Il demandait au comité l'addition de plusieurs articles sur la liste des produits libres et la réduction de certains droits sur d'autres articles. Le bill qui sera présenté à cet effet recevra de l'opposition des membres de l'Est, de l'Ouest et du Centre. Le bill passera probablement grâce à l'appui d'amis influents du Canada.

ETUDE SUR DONOSO CORTÉS.

(*Suite.*)

IV.

Mais, messieurs, nous arrivons à une nouvelle phase de la vie de ce grand homme ; quoique de mœurs pures, quoique toujours respectueux pour l'Eglise, cependant il n'était pas jusqu'alors entré dans toute la plénitude de la vérité et de la vertu. On peut dire qu'il n'avait pas été sérieusement chrétien. [illegible]

[illegible] dans les grands écrivains ascétiques que sa patrie a donnés à l'Eglise, surtout dans Sainte Thérèse et Louis de Grenade. Il ressort de ces profondeurs lumineuses comme pour reprendre haleine, promène un regard ferme et rapide sur l'Europe bouleversée et prête l'oreille à ces terribles coups que Dieu frappait alors sur les trônes et sur les constitutions de l'Europe.

En effet, messieurs, à cette époque, l'Europe bouleversée offrait un bien triste spectacle ; les mauvaises doctrines, les faux principes, une hypocrisie déguisée avaient alors gangrené la société, l'avaient percée à jour ; le radicalisme le plus éhonté exerçait sur les peuples, comme sur les souverains, une influence délétère, la spoliation était à l'ordre du jour, et la force remplaçait le droit. Le christianisme était honni, persécuté ; un mépris glacial faisait place à la notion de la justice, une démocratie insensée et féroce s'attaquait au vicaire du christ, et le chassait de Rome ; l'univers catholique était dans l'inquiétude et l'anxiété, et les nations épeurées, en désarroi étaient menacées des plus cruels désastres.

La voix pleine d'autorité de Donoso Cortès eut au milieu de ces déchirements de la tempête révolutionnaire, un retentissement salutaire ; on prêta attention à sa parole, et il indiqua aux peuples étonnés la marche qu'ils devaient adopter pour rentrer dans l'ordre et la paix.

Le 4 janvier 1849, il prononça dans le parlement espagnol un discours sur la dictature qui attira sur lui les regards de l'Europe entière, et le plaça au rang des premiers orateurs du jour. Il commença en déclarant qu'il venait enterrer au pied de la tribune, dans leur sépulture légitime, les idées du radicalisme ; « idées infécondes, disait-il, idées stériles, démontrées, dans lesquelles se résument les erreurs inventées depuis trois siècles pour troubler et dissoudre les sociétés humaines. »

Il tint parole. Dans ce combat à mort contre les erreurs de nos jours, il étonna même ceux qui étaient habitués aux hardiesses de son langage. Il lutta vaillamment, et avec une pénétration d'esprit digne de la grande cause de la justice et du droit ; il flagella, de toute la puissance de ses convictions et de son talent, les idées révolutionnaires, et en démontra victorieusement au monde entier la stérilité et le danger. « Les catastrophes universelles, imprévues, simultanées sont toujours providentielles, » dit-il, et plus loin « Le germe des révolutions n'est pas dans l'esclavage, n'est pas dans la misère ; le germe des révolutions est dans les désirs de la multitude surexcitée par ces tribuns qui l'exploitent à leur profit. *Vous serez comme les riches*, telle est la formule des révolutions socialistes contre les classes moyennes. *Vous serez comme les nobles*, telle est la formule des révolutions des classes moyennes contre les classes nobiliaires. *Vous serez comme les rois*, telle est la formule des révolutions des classes aristocratiques contre les rois. Enfin : *Vous serez comme des Dieux*, telle est la formule de la première révolte du premier homme contre Dieu. Depuis Adam, le premier rebelle, jusqu'à Proudhon, le dernier impie, telle est la formule de toutes les révolutions. »

Dans un autre passage de son discours, il dit : « Trois grandes idées ont envahi l'Europe : l'idée catholique, l'idée philosophique, l'idée révolutionnaire. Or, dans ces trois périodes, toujours, la France s'est faite homme pour propager ces idées. Charlemagne a été la France faite [illegible] catholique ; Voltaire [illegible] pour propager [illegible] philosophique ; [illegible] France [illegible] homme pour propager l'idée révolutionnaire. »

Dans ces citations, messieurs, une chose doit nous frapper ; c'est cette précision de style, qui en quelques lignes nous rappelle toute une histoire, et cet œil pénétrant qui sait si bien voir et juger sous leur vrai jour, les événements d'un pays. [illegible]

[illegible]

« Les individus, ajoute-t-il plus loin, peuvent se sauver encore, parce qu'ils peuvent toujours se sauver ; mais la société est perdue, non qu'elle soit dans une impossibilité radicale de se sauver, mais parce que selon moi il est évident qu'elle ne veut pas se sauver. Il n'y a pas de salut pour la société, parce que nous ne voulons pas faire de nos fils des chrétiens [illegible] »

(A CONTINUER.)

—Nous avons reçu un journal de New-York, *The American Agriculturist*, offrant une très grande variété d'articles intéressants, et orné de jolies gravures. $1 50 par année est le prix.

Nous le recommandons tout particulièrement.

—Nous accusons réception du [illegible]

[illegible]

Bulletin Commercial.

[illegible]

MARCHÉS MONÉTAIRES.

[illegible]

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

[illegible]

AVIS SPÉCIAL.

[illegible]

[illegible] mettre à mort, par le Colonel, Mode ou tout autre [illegible]

[illegible]

106 Franklin Street.

A. S. SANTÉ,

Lieutenant Gén.

DR. JUDSON, A. S.

Vendu par tous les Droguistes.

LA ST. JOSEPH.

Les Messieurs du Clergé sont informés que la Fête de MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE aura lieu à l'Evêché, Jeudi le 15 Mars prochain.

COMMIS DEMANDÉ.

On a besoin d'un COMMIS qui aurait déjà servi quelques années dans le commerce de Marchandises [illegible] Bureau.

28 Février 1866.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE ST. HYACINTHE }

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

St. Hyacinthe, le vingt-deuxième jour de Février, mil huit cent soixante et six.

PRÉSENT.

L'Hon. L. V. Sicotte, J. C. S.

(No. 934.)

PIERRE EUCLIDE ROY, Ecr., Marchand de St. Pie, District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

PIERRE VACHER dit ST. ANTOINE, cultivateur, du Township de Roxton, District de Bedford

Défendeur.

LA COUR sur motion de MM. Chagnon, Sicotte & Lanctot, Avocats du dit Demandeur, attendu qu'il appert par le rapport d'Ambroise Provost, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile [illegible] Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, et qu'il ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford susdit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans ce District, ordonné que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le journal [illegible] publié à St. Hyacinthe, appelé *Le Courrier de St. Hyacinthe*, et deux fois en langue [illegible] publié à [illegible] District de Bedford, appelé *the Waterloo Advertiser*, notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion du présent avertissement ; et que sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

LOUIS TELLIER,

D. P. C. S.

A Louer ou à Vendre.

Ce joli BLOC EN BRIQUE situé près du DEPOT, sur la RUE LAFRAMBOISE, autrefois connu sous le nom de

MONTREAL HOUSE.

L'un des logements de ce Bloc qui a Trois Etages, offre un magnifique Local pour un HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ayant 20 Chambres à Coucher, avec Salons et Salle d'entrée. Le premier étage de l'autre peut être converti en Bureaux, et le haut en résidence privée.

Pour les conditions, s'adresser à MM. VILLENEUVE & LACAILLE, Rue St. Paul No. 200, à Montréal, ou à M. J. MARSERREAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 29 Février 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,

Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,

par son procureur ad litem

H. C. CABANA.

Liste des Lettres Non-Réclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe du 1er au 28 Février 1866.

Arsenault Louis dame	Archambault Isaac.
Benoit A Mrs.	Bélanger Elie.
Boisseau Madeleine.	[illegible]
Beauregard Pierre	[illegible] Veuve.
Brunelle Antoine.	[illegible] Delle.
Brunelle Marie Delle.	[illegible] Charles.
Bernier Elisa Vve.	
Clapin Louis 2	Côté Adélaïde Delle.
Chenette Mr.	Caron Vve. Mrs.
Charron Louis	Cormier Paul.
Curry John	Chevalier Claude.
Dubois A.	Demers S.
Dufresne Joseph	Dufresne André
Durivan Céline Delle.	Dion Octavie Delle.
Delaurier Exilda Delle.	
Etier Joseph	Ewing Mrs.
Forsyth George G.	Fennell Angus In.
Frédette Edouard.	
Gauthier Pierre, fils	Gagnon Louise Delle.
Giard Césaire 2	Guertin O.
Harvieux Onésime.	
Joris Louise Delle.	
Ledoux Jean	[illegible]
Ledoux Adèle Delle.	[illegible]
Lemay Pierre	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Lavigne [illegible]	[illegible]
Lachapelle Pierre	[illegible]
Lussier [illegible]	[illegible]
Leblois [illegible]	[illegible]
Maguet John.	[illegible]
Massé E[illegible]	[illegible]
Morin A.	Malouyre Alfred.
Martel Louis.	[illegible]
Meissen [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Narbonne [illegible]	[illegible]
Pelletier Julie	Pelletier Napoléon.
Pepin François.	[illegible]
Perreault [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Picq [illegible]	[illegible]
Picard André.	Racine André.
Rogers John.	
Rivet [illegible]	
St. [illegible]	
St. [illegible]	Stevenson Cyprien
Turcotte [illegible]	
Vidal Charles.	Vallée Antoine
Welcome Pierre.	Walsh & Genorow.

E. L. R. C. DESPRÉS,

Maître de Poste.

ACHILLE BASTIEN, AVOCAT

[illegible]

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

Gare aux Féniens ! ! !

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement [illegible] environs [illegible] avant d'acheter [illegible] costumes [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES,

ÉPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

M. J. A. MERCIER

[illegible]

Toute [illegible]

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE. HEURES DU DÉPART ET DE L'ARRIVÉE DES MALLES À CE BUREAU.

[illegible]

Bureaux de Poste.	[illegible]	Arrivée.
Montréal.	[illegible]	[illegible]
St. Hilaire et Rivière Chambly.	[illegible]	[illegible]
Island-Pond [illegible]	[illegible]	[illegible]
Québec [illegible]	[illegible]	[illegible]
Milton, St. Dominique, [illegible] St. Pie [illegible]	[illegible]	[illegible]
St. Hugues [illegible] Rosalie, [illegible]	[illegible]	[illegible]
St. Aimé, St. Jude, [illegible] Yamaska [illegible]	[illegible]	[illegible]
St. Damase	[illegible]	[illegible]
La Présentation [illegible]	[illegible]	[illegible]

E. L. R. C. DESPRÉS,

Maître de Poste.

Toutes [illegible]

Les [illegible] et Yamaska [illegible] et reparent [illegible]

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs ! !

St. Césaire, 18 décembre 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes :

La Ruche de l'Amateur.

En bois, à rayons [illegible] mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang d'Elmire, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elisabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN,
Tuteur.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH.

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C, &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tient en ce moment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poissons, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clous, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais**, et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe,

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

ETABLIE EN 1825

Capital. - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantage du bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS ! !

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS, &c*, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

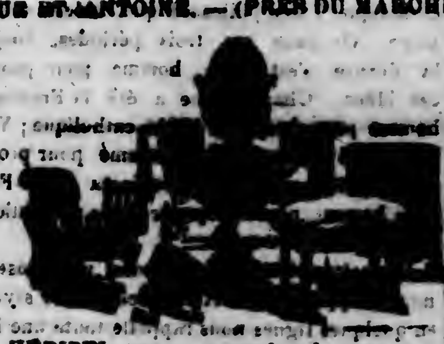
Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa fabrique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu. Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont a grèable au goût, Elles n'ont rien d'offensant à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.
Près du Palais de Justice. MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX ! CHEVAUX ! ! CHEVAUX ! ! !
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces poudres au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces poudres que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces poudres.

Servez-vous en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces poudres. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les [illegible]. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brale. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et raide n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette medecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

Sur chaque Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Penn



LE CANADIEN.

Que chacun connait et que l'on [illegible]

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Granges,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. Leclerc Fils. Charles Nelson.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang ; que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissit, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; si ces faits ne sont pas connus, notre santé dépérit, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour se débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux organes qui ainsi secourus ajoutent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlever les autres impuretés qui dépendraient par les entrailles en grande quantité.

Soyez en garde contre les contrefaçons. Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Muckley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiées par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 13th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de [illegible] Comté de Rouville, la partie de [illegible] l'Eglise de St. Pierre qui appartient à [illegible] le Bout Ouest du Fort George [illegible] la ligne entre Joseph Dubuc et [illegible] et la ligne entre [illegible] et Jacob Fournier [illegible]

Ste. Angèle, 5 Janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN
MEUBLES DE MENAGE.
C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,

DR. COLBY'S
PILLS

[illegible]

J. E. GIBSON, M. D., Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D.
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D.
BENJAMIN DAMON, M. D.
LEMUEL RICHMOND, M. D.
M. G. CLINE, M. D.
G. O. SOMERS, M. D.
J. C. RUTHERFORD, M. D.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie

"Symptomes certains de [illegible]"

[illegible]

A. N. McDONALD & Co.
BROCKVILLE.

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents.—Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.—Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis est exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureau et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur. Bureau, imprimerie et résidence, maison E. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Jeudi, 8 Mars 1866. — No. 5

MAISON DE PENSION

TENUE PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois feu [illegible] Pacerie.

La Maison sera tenue par Mlle. Dusseaux, sur le même pied qu'la tenait Mlle. Pagnuelo [illegible] et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traitées avec soin et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mde. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelques temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe, [illegible] octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'annoncer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, moublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

BILLS PRIVÉS.

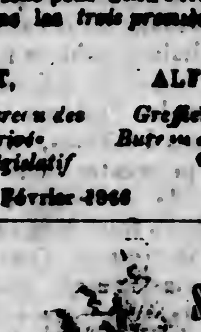
Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif* — ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 22 Février 1866

I. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt these parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, [illegible] th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Près voisins de La Thêtre, écr.
Suivent les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. — L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. — P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sirs.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville.
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 Septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Dézilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, ecuyer, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

JOSEPH TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo. Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de Mr A. S. Archambault Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr. N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Duhet,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public. — St. Barnabe, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Mlle. Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et négocieront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

ACHILLE BASTIEN,
AVOCAT
Résidence: St. Césaire—Comté de Rouville.
M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.
M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.
St. Césaire, 1 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe. }
DANS LA COUR SUPERIEURE,
[illegible]
Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LEANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
[illegible] CARANA.

Liste des Lettres Non-Réclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe du 1er au 28 Février 1866.

Arsenault Louis [illegible]	[illegible]
Benoit A. Mr.	[illegible]
Boisseau Mad. [illegible]	Roula Joseph
Beauregard Pierre	[illegible] Hubert Veuve.
Brunelle Antoine	Brodeur [illegible] Delle.
Brunelle Marie Delle.	Bois Charles
Berulier Eléonore.	
Clapin Louis 2	Côté Adelaide Delle.
Chênette Mr.	Caron Vve. Mrs.
Charron Louis	Cormier Paul.
Curry John	Chevalier Claude.
Dubois A.	Doucette Z.
Dufresne Joseph	Dumesnil André.
Daviau Ovide Delle.	Dion Octavie Delle.
Delauriers Emilie Delle.	
Etier Joseph	Ewing [illegible]
Forsyth George G.	[illegible]
Fréjette Edouard.	
Gernon Pierre fils	Gagnon Louise mlle.
Giard Césaire 2	Guertin O.
Gauthier [illegible]	
Joris Louise Delle.	
Ledout Jane.	L'heureux Edwige Mme
Ledoux Adèle Delle.	Larivé Véronique Mme
Lemay Pierre	Lussier Jean-Baptiste.
Lapointe Christof.	Lussier Michel.
Lespérance E.	Livernois Jean Bte.
Lavigne Michel.	Leblanc Gervais.
Lachapelle Pierre	Lebleau Joseph
Lussier Eddore.	Lapré Louis.
Lacroix E.	
Magnet John. 2	Millette Louise Mlle.
Masse Xavier	Morin Sophie
Morin A.	McIntyre Alfred.
Marthel Louise.	Marquette Louise Dame.
Mallon Célestin	Molson Michel Dame.
Marceau Joachim	Martel Firmin
Morin Pierre.	
Narbonne de A. J. B.	Nicolas Baptiste.
Pelletier Julie, mlle.	Pelletier Napoléon.
Pepin François.	Précourt Joseph Vve 2
Perreault J. E.	Plamondon Joseph.
Paradis Louis	Provost Olivier Dame.
Plon Battiste	Poirier Olivier.
Picard André.	
Rogers John	Racine André.
Rivet Ferdinand.	
St Pierre Jean Bte.	Simoneau Cyprien
St. Germain François.	
Turcotte Louis.	
Vidal Charles.	Vallée Antoine
Welcome Pierre.	Walsh [illegible]

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS. M. P.

Gare aux Féniens !!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Leviennent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance, dite "The London, Liverpool, & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

A Louer ou à Vendre.

Ce joli BLOC EN BRIQUE situé près du DEPOT, sur la RUE LAFRAMBOISE, autrefois connu sous le nom de

MONTREAL HOUSE.

L'un des logements de ce Bloc qui a Trois Etages, offre un magnifique Local pour un HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ayant 20 Chambres à Coucher, avec Salons et Salle d'Entrée. Le premier étage de l'autre peut être converti en Bureaux, et le haut en résidence privée.

Pour les conditions, s'adresser à MM. VILLENEUVE & LACAILLE, Rue St. Paul No. 200, à Montréal, ou à M. J. MARSENEAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 20 Février 1866.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS

ANCIENNEMENT [illegible] WOODHOUSE;



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance [illegible]

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIETE située dans le township de SHEFFORD NORD, [illegible] les lots No 7 et 8, dans le 11ème Rang, [illegible] de 200 ACRES DE TERRE, [illegible]

[illegible] Elle offre l'avantage du [illegible] pieds sur 24, bien fini, propre et [illegible] granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un Hangard et autres bâtisses [illegible] Il y a aussi une assez grande quantité d'arbres fruitiers.

La terre en question est bien fournie d'eau, et bien clôturée elle est située sur un bon chemin. [illegible] nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise [illegible] Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront [illegible] par lettre [illegible]

GEORGE SAVAGE.

Nouveau Magasin

DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché.

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Seches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames [illegible] patronnesses

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c,

sera des plus complets, plus variés et du

MEILLEUR COUT!

14 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

[illegible]

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KERDACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuses; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, convenable pour

CADEAUX.

15 déc. 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRESENT DONNE que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées sont requises de payer leurs COTISATIONS [illegible]

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, [illegible] février, 1866.

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement, pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 13 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 13, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le [illegible] Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de [illegible] arpents de large sur [illegible] arpents de [illegible], dont [illegible] en culture [illegible]

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 90 pieds [illegible] de large [illegible] sur 30 de large, une étable de 30 [illegible] et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN [illegible], père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre [illegible] les terres [illegible]

[illegible]

Les Lots sont situés près du Dépôt.

[illegible]

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné,

[illegible]

Ou à ce Bureau.

EN VENTE:

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS

DE LA

BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de

L'UNION CATHOLIQUE

DE ST. HYACINTHE, LE 8 DECEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES [illegible] N. X. Coté sont [illegible] de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, [illegible] du Courrier.

20 novembre 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIERE PARTIE.

1793.

IV—Suite.

—Depuis quand ?

—Depuis cette nuit.

—Il n'y a plus personne ici ?

—Plus personne, citoyen; [illegible] grand [illegible] a été transporté dans l'aile gauche [illegible] aristocrate, les [illegible]

—Malédiction !... dit Henri en reculant de deux pas avec épouvante.

—Ah !... c'était de la [illegible] le geôlier avec la même [illegible] de vrai [illegible] Mais consolez-vous, citoyen, je [illegible] D'autres feront la besogne voilà tout !

—Oh ! mon Dieu !.... oh mon Dieu !... dit Henri de Savernoy d'une voix sourde en se frappant le front.

Et il s'élança avec ses compagnons par le même escalier qu'il venait de monter [illegible]

[illegible]

[illegible]

Pendant le peu de temps qu'il avait fallu au comte de Savernoy pour monter l'escalier [illegible]

[illegible]

Henri [illegible]

Tout à coup un frémissement terrible le fit tressaillir et un cri [illegible] s'exhala de sa poitrine et fit se [illegible] les rires [illegible] de cette orgie révolutionnaire.

Au milieu des victimes que les massacreurs frappaient, ses yeux venaient de rencontrer un visage pâle mais noble, celui du jeune comte de Castelnau; le sang ruisselait déjà le long de son jeune [illegible] qu'il avait reçues à la tête [illegible] mais son regard était ferme et résolu, son front haut et fier, il avait [illegible] Par un seul [illegible] ne s'échappait de sa bouche [illegible] par un sentiment [illegible], la victime dominait ses bourreaux comme le chêne altier que la bûcheron abat domine la hache qui le frappe.

Au moment où Henri accourait vers lui, [illegible] poitrine; lui ne bougea pas, [illegible] sourcils se froncèrent par un [illegible] nerveux et ses yeux [illegible] avec une telle fixité sur celui qui l'avait frappé, que cet homme, par un de ces mouvements involontaires qui du cœur se transmettent à la main, [illegible]

Le sang coulait..., le sang coulait.

—Castelnau !... Castelnau !... murmura Henri de Savernoy d'une voix qui s'étouffait dans son gosier.

Et il cria d'une voix furieuse:

—Ne le tuez pas !.... ne le tuez pas !

—Tu te perds sous le [illegible] lui dit un de ses compagnons en l'arrêtant par le bras, regarde.

Pendant qu'il parlait un autre avait planté son couteau dans la gorge du malheureux voué à une mort inévitable.

Le jeune Castelnau [illegible]

—Mort ! [illegible] mort !.... dit Henri [illegible] courbant sa tête sur sa poitrine avec un sentiment de profonde désolation, ils sont tous morts !....

—Viens dit un de ses compagnons, à Henri en lui prenant la main [illegible] nous n'avons plus rien à faire ici.

Et il l'entraîna [illegible]

Ce fut alors qu'au milieu de cette horde hurlante ivre de sang et de [illegible] apparut tout à coup un homme qui se frayait passage au milieu de cette foule qui [illegible] de tous côtés.

Cet homme était jeune et [illegible] de [illegible]; mais [illegible]

—Arrêtez ! arrêtez [illegible] cria-t-il en marchant pour aller plus vite sur les corps étendus et palpitants.

Cet homme c'était George.

Envoyé, comme on le sait, par Antoine Obrier, il était à la mairie avec les deux [illegible] et les membres du comité de surveillance, lorsque l'agent municipal, [illegible] avec la garde civique pour protéger le départ des prisonniers, était venu rendre compte de l'inutilité de ses efforts et de l'envahissement de la prison par le peuple.

Cette nouvelle terrible avait été très-froidement accueillie par les deux commissaires ; l'un des deux même avait dit, sans seulement quitter des yeux de volumineux papiers au bas desquels il apposait sa signature :

—Le peuple a des vengeances à satisfaire : c'est son droit, on ne peut le lui enlever ; quand il les aura exercées, il s'apaisera de lui-même.

Le peuple, en effet, penché sur cette fournaise ardente de la révolution, était en si bonne voie de justice et de générosité, que ce devait être tout plaisir d'avoir affaire à lui !

—Horreur !.... horreur !.... s'était écrié George avec un élan d'indignation qui aurait fait sourire les assistants, je les arrêterai moi !

Et il s'était élancé comme un fou hors de la mairie.

Sa [illegible] versée sa poitrine si haletante lorsqu'il arriva au millieu de cette scène de massacre, sa voix si stridente il y avait un si grand élan de [illegible] que ces hommes qu'une rage [illegible] dans de si [illegible] excès s'arrêtèrent un instant.

—Par pitié ! non pas pour eux mais pour vous [illegible] le sang sans justice et sans droit. Quel démon [illegible] quel ennemi de vous-mêmes vous pousse à agir ainsi ? Que la liberté la sainte liberté.... notre idole notre [illegible] bien-aimée ne tienne pas à la main le poignard du meurtrier !... O peuple.... peuple grand.... peuple fort, ne souille pas ton nom, ne rougis pas tes mains. Vous tous !.... vous tous.... regardez ces hommes ils sont sans défense et vous êtes armés !.... Ils sont cent peut-être et vous êtes mille !.... Mille bourreaux pour cent victimes ! Voulez-vous que ce nom de bourreaux reste ineffaçablement attaché à votre front ? Ils sont indignes de vous indignes d'être les soldats les fils glorieux de la république ceux qui ne vous ont pas dit que ce que vous faites est infâme !.... Ces prisonniers ne vous appartiennent plus, ils appartiennent à la loi au tribunal révolutionnaire.... La loi les frappera aussi sévèrement que le font vos poignards, vos piques, et vos couteaux ; mais elle les frappera de son droit, de ce droit inviolable qui lui vient de vous !....

Pendant que George parlait ainsi, son visage était animé, ses yeux lançaient des éclairs, et sa voix forte et vibrante dominait de toute sa puissance ce bourdonnement de la foule qui s'inquiète et semblent s'interroger ; ces hommes toute à l'heure si furieux, si hurlant, se regardaient entre eux ; l'hésitation est toujours le premier pas dans le remord.

C'est que George, noble intelligence qu'aveuglait un fatal enthousiasme, avait le visage inspiré, le geste dominateur ; il était là dans son élément, le soleil était devant ses yeux et la foule autour de lui ! Ce n'était plus la vengeance, la haine ou la lâcheté marchant le front bas, la respiration comprimée, à travers les ténèbres de la nuit ; ce n'était plus le silence mortel de la *Maison-Jaune* c'étaient les ondées franches de la place publique avec tous ses dangers mais aussi toute sa sauvage poésie ; et George avait cette énergie que donne le courage et ce courage intrépide que donne la jeunesse.

—Je vois sur vos visages que vous me comprenez s'écria-t-il en faisant un pas vers ceux qui l'entouraient ; les citoyens que la république appelle ses enfants sont des soldats qui combattent et non pas des hommes qui égorgent ! Ce n'est pas ainsi que vous prouverez au monde que le règne du peuple est la sauve-garde de tous ; ce n'est pas ainsi que nous fertiliserons la semence de nos grandes idées de régénération. Prenez garde !.. prenez garde !.... le pied de l'assassin glisse toujours dans le sang qu'il a versé !....

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE
JEUDI 8 MARS 1866.

Les ministres canadiens ont été dîner, ces jours derniers, à Cornwall, petite ville du Haut-Canada, que représente en chambre l'Honorable Monsieur Sanfield McDonald. Comme tous les dîners ministériels, celui de Cornwall a été un bon dîner et un dîner politique.

Le but et la cause de cette démonstration, fixée à cet endroit et sous les circonstances, sont restés, et resteront probablement encore quelque temps, un mystère qu'il serait peut-être aussi [illegible] de révéler, qu'inutile de vouloir découvrir.

Tandis qu'on se demande avec une [illegible] pourquoi les membres du gouvernement ont choisi Cornwall pour théâtre de leurs dispositions gastronomiques et les habitants de [illegible] Ouest, pour témoins de leur appétit ministériel, on cherche, sans plus de résultats, à apercevoir les motifs qui ont pu engager nos ministres à se constituer imprudemment, les hôtes d'un adversaire juré et à faire des électeurs de Monsieur Sanfield McDonald, les premiers auditeurs de révélations politiques importantes et considérables.

Il y a là un mystère dont les chefs ont seuls le secret, qu'il partage, sans doute, avec Monsieur Brown et le député de Cornwall lui-même : mystère que des évènements possibles, et des revirements d'éclat nous révéleront probablement sous peu de jours.

Ce qu'il y a de plus certain dans tout cela, pour le moment du moins, c'est que le dîner de Cornwall était un dîner exclusivement politique et pour des fins purement politiques ; et que ni Monsieur Brown, ni Monsieur Sanfield McDonald n'y assistaient ; tous deux se tenant dans une prudente réserve, le premier par animosité, le second par tactique.

Cette manière de voir est d'autant plus justifiée par ce qui s'est dit et fait, à Cornwall, dans ce moment, toujours si plein d'intérêt, où tous les convives ont de l'esprit ; que Monsieur Galt, dans un discours remarquable à tous égards, et aussi habile qu'éloquent, s'est donné la double fantaisie, qui paraît être plutôt le résultat de la réflexion du cabinet que celui de l'inspiration spontanée [illegible] donne un dîner, d'attaquer [illegible] lement Monsieur Brown, sous les fausses livrées de rédacteur en chef du *Globe* et de faire un compliment assez flatteur à M Sanfield McDonald, sous l'uniforme, déjà veilli, pourtant, du ministre de la milice.

On pourrait, peut-être, assez raisonnablement supposer que le programme primitif du dîner de Cornwall n'a pas été suivi et qu'on l'aurait modifié, quant à la présence de M. Sanfield McDonald, afin de moins étonner d'abord et de moins exposer un secret d'une importance majeure.

Ce discours de M. Galt est appelé à faire plus de sensation chez nos voisins, pour qui il semble surtout avoir été fait, qu'ici ; c'est un éloquent plaidoyer en faveur du traité de réciprocité, et, sous le prétexte habile de défendre la politique du gouvernement dont il fait partie, M. Galt a su mettre sous les yeux des américains, pour qui il parlait surtout, tous les avantages commerciaux que leur enlève subitement la position si extraordinaire et si peu nationale prise par leur gouvernement, dans les négociations qui ont eu lieu entre les délégués canadiens et les membres du comité des voies et moyens.

Il y a dans cet exposé des avantages réciproques et dans ces mots, si pleins de sens, *de pêcheries, canaux et routes si recherchée du St. Laurent* que M. Galt a su faire si bien sonner, tant de signification pratique et tant de doux souvenirs pour nos voisins, qu'ils ne devront pas être tout à fait rassurés quand pour contre partie ils seront forcés de porter des yeux effrayés sur le tableau, si triste et pourtant si vrai que présenteront, après le 17 mars, les affaires des deux pays.

Le lecteur intelligent qui se donnera la peine de parcourir le discours du ministre des finances, y trouvera ce coup d'œil juste et exact, cette finesse d'appréciation et cette connaissance approfondie des affaires financières du pays qui distinguent si particulièrement le député de Sherbrooke et qui en font, à coup sûr, un des hommes les plus remarquables qui ont illustré la scène politique du Canada. Ce discours n'est pas celui d'un homme de parti, mais bien d'un homme d'Etat qui se met au dessus des mesquines exigences et des considérations étroites d'un parti, pour n'envisager et ne servir que les intérêts majeurs *d'un pays qui a de grandes destinées.*

Monsieur Galt est peut-être celui de tous nos hommes publics qui aura le plus contribué à grandir notre horizon politique, par la hauteur remarquable de ses écrits, et à relever, par la forme toujours si réservée et si digne de sa parole, nos luttes parlementaires devenues justement la risée de l'étranger et le désespoir des hommes de bon goût du Canada.

En lisant le discours de M. Galt on ne pourra s'empêcher, croyons-nous, de trouver quelque peu extraordinaire que tout en reprochant à M. Brown d'avoir révélé presque indiscret, dans son journal, au sujet des causes de sa sortie du ministère, l'orateur tombe dans la même faute et s'expose aux mêmes reproches.

Cet incident nous ramène malgré nous, à une conviction que nous avions eue tout d'abord et que les prétendues révélations de M. Brown n'ont pas pu enlever.

La question du Traité de réciprocité n'a été pour M. Brown, qu'un prétexte, suivant nous, comme elle n'a été, pour les ministres, qu'une feinte à l'abri de laquelle ils ont été heureux de pouvoir placer leurs dissensions intestives et graves. Une question d'une autre nature et d'un intérêt plus local a divisé M. Brown d'avec ses collègues, comme la prochaine session nous l'apprendra sans doute.

D'ailleurs comment pourrait-on autrement concilier les indiscrétions faites d'abord par M. Brown, dans son journal et répétées ensuite par toute la presse ministérielle, et surtout par M. Galt, à Cornwall, avec les engagements si sacrés, pour les ministres, de ne révéler au pays que par la voix de la chambre ou la représentation nationale les secrets de leur politique et de leurs difficultés communes ?

M. Brown, M. Galt après lui, n'ont simulé l'indiscrétion que pour mieux déjouer celle des journalistes et égarer plus sûrement la curiosité du public ; cette feinte habile tient à couvert, pour le présent, un grand secret politique qui étonnera le pays et dont l'éclat pourrait bien frapper d'autres esprits, plus habitués aux commotions politiques que les nôtres.

Le *Daily Witness* vient de faire parvenir à ses abonnés un supplément contenant le 27me rapport annuel de la Société Evangélique Canadienne-française. Naturellement nous n'avons guère l'habitude de nous occuper de la propagande suisse, encore bien moins de nous en inquiéter ; mais en jetant un coup d'œil rapide sur cet assemblage de réticences, d'aveux, d'a[illegible] d'anecdotes [illegible] [illegible] singulières [illegible] nous empêcher de [illegible] en pitié ceux qui, comme notre confrère Montréalais, croient pouvoir en imposer à qui que ce soit par ce rapport détaillé qui, dans l'intérêt de la cause suisse, n'aurait pas dû être publié.

Les contrastes les plus frappans s'y rencontrent ; à côté de belles espérances et de prétendus succès, on y remarque, que dans telle localité, rien n'a été fait ; et les contradictions forment le caractère le plus saillant et le plus distinctif de cette [illegible] mal rédigée, et où le mensonge occupe la plus grande place.

Si nous examinons ce qu'est ce rapport, on y allègue d'abord que l'éducation, en 1865, a fait des progrès qui permettent de faire concevoir de belles espérances pour l'avenir. Les jeunes gens y font des progrès rapides et bientôt deviennent missionnaires, voir même colporteurs, et sont un auxiliaire puissant pour la société biblique. Mais comme il n'existe point de tableaux sans ombres, les rapports particuliers de ces apôtres zélés constatent, que malheureusement, dans les missions, les écoles sont entre les mains de prêtres catholiques, et même ceux-ci, ont le tort d'enseigner le catéchisme au grand scandale des Révérends Suisses, et d'inculquer dans le cœur des enfans la doctrine de l'Eglise, chose qui affecte fort les nerfs de ces messieurs. Il y a plus : Si un instituteur se fait remarquer par sa capacité, le prêtre le remplace par un ignorant, (comme c'est véridique) de sorte que finalement le ministre ne peut obtenir aucun contrôle sur l'éducation. C'est vraiment fâcheux ! Un illuminé dit que dans son arrondissement « les enfans apprennent peu, ou rien. » Serait-ce par hasard parmi ceux-ci que vous recrutez vos missionnaires ?

N'allons pas croire néanmoins que dans les paroisses où les suisses n'ont aucun contrôle sur les enfans, comme ils le disent, ces messieurs restent inactifs ; bien au contraire. S'ils n'y a personne à qui on puisse enseigner, on se fait colporteur de bibles. C'est un des principaux attributs de leur ministère. Vous voyez que le métier est facile. Il y a même des ministres dont la mission est de colporter toute l'année. Belle et grande mission !

Voici du neuf. D'autres propagateurs se font sédentaires dans l'intérêt de la cause. Le rapport constate que « *M. Vasset occupies his old stand on the market place ;* » Mais à propos, est-il boucher ce M. Vasset ?

Dans une paroisse quelconque le curé avait conseillé au forgeron de ne point ferrer les chevaux du ministre, au cordonnier de ne point lui faire de bottes ; et sans bottes que peut faire un Révérend suisse, surtout s'il est colporteur ? Et dire que tout cela se passe en Canada, sans que nous en ayons connaissance. O catholiques que nous sommes arriérés ! ! !

Poussons plus loin notre examen !

Dans le but d'opérer un plus grand nombre de conversions, on nous apprend qu'il a imprimé [illegible] contenant sans doute en substance la doctrine *évangélique*. C'est ingénieux, cependant le *Witness* nous permettra de lui dire que quand à nous, nous avons toujours attaché plus d'importance aux ouvrages des doctrines de l'église catholique qu'aux faiseurs d'almanachs. Mais, comme de raison, chacun son goût.

Si laissant de côté la partie que nous pourrions appeler spirituelle du rapport, nous passions à la partie financière, ce n'est guères meilleur, car les comptes du Trésorier constatent un déficit de $866.00. On ne dit pas si ce déficit est plus ou moins considérable que celui qu'on remarque dans les conversions.

Tenez, nous vous le dirons bien franchement, vous colportez trop.

Lorsqu'on est obligé de transporter ainsi sa marchandise et de la mettre en vente sur la place publique, comme votre M. Vasset, ça nuit au crédit. On se défie toujours plus du colporteur que du marchand qui demeure tranquille dans sa maison ; d'autant plus que vous y perdez de l'argent, sans opérer de conversions. La vérité se fait jour, sans qu'on la transporte dans un panier ; et si vous aviez le bonheur de posséder la vérité, vous ne vous exposeriez pas à la perdre chemin faisant.

Nous ne voulons point terminer ce léger aperçu de ce fameux rapport, sans faire voir par une dernière remarque, jusqu'à quel point s'étend la sollicitude toute évangélique de ces messieurs.

Avec une galanterie bien permise, surtout chez des hommes qui ne professent point les doctrines du célibat, on s'occupe même du soin qu'apportent les dames au ménage. En parlant d'une école, le rapport dit : *Madame Vernon ably superintends its domestic affairs.* Nous vous en félicitons, madame Vernon ; continuez à balayer le plancher comme par le passé ; nous comprenons que vous avez fort à faire.

Trop confiant peut-être en notre paisible et inoffensive nature et dans les intentions que nous avons exprimées de rester froid et poli en face des attaques personnelles de nos adversaires, notre confrère du *Journal* en était déjà rendu à sa deuxième charge sur notre compte, dans son numéro de lundi.

Sans nous départir en quoi que ce soit de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et que nous sommes déterminés à tenir quand même, il nous est cependant impossible de garder un mutisme absolu sur les appréciations tantôt [illegible], tantôt malveillantes, avec lesquelles notre confrère s'est cru obligé de nous souhaiter la bienvenue.

Dans son numéro qui suivait notre entrée en scène, le *Journal* contenait à notre adresse, ou plutôt à celle de l'administration, du personnel et des amis de notre feuille, une longue tirade, où la pureté du style, le brillant des idées et la justesse des appréciations se disputaient la palme.

Aussi, nous sommes-nous emparé avec un empressement bien naturel, du premier St. Hyacinthe en question, que nous avons soumis tout au long à l'appréciation de nos lecteurs ; car, comme notre confrère le disait en tête de son article : « l'ennui naquit un jour de l'uniformité ; » et nous avons voulu faire goûter à ceux qui nous font l'honneur de nous lire, au moyen du contraste, la justesse de la citation de notre confrère.

Cependant, dans ce premier numéro, on remarquait au milieu de tout ce *galimatias* de traits d'esprit fins et piquants, certaines velléités, assez légèrement accentuées, il est vrai, de retours à des sentiments plus en harmonie avec l'éducation d'un homme bien né.

Bref, le *Journal* en contravention flagrante avec ses habitudes passées, était presque convenable, ce jour là.

Aussi, ceux qui font leurs délices des tartines éditoriales si généreusement épicées par notre confrère, ont-ils dû être cruellement désappointés de ce changement imprévu.

Sans provocation aucune de notre part, le *Journal* revient à la rescousse dans son dernier numéro.

D'abord, il nous y donne une leçon de géographie, qui aura sans aucun doute son bon effet sur quelques-uns de ses lecteurs. Quant à nous, nous sommes obligés de le dire, en dépit de la modestie qui nous distingue, nous connaissions longtemps avant la mercuriale de notre confrère, la position topographique exacte de la Nouvelle-Ecosse, et nous pouvons même que nous n'avons pas eu besoin comme lui de faire des recherches dans « l'ouvrage [illegible] » dont il parle, pour constater l'exactitude de son dire.

Peut-être, les amis du *Journal*, en lisant cette assertion, ne nous croiront-ils plus dignes de conserver pour emblême, la violette que le rédacteur du *Journal* nous décernait comme prix de notre sage timidité.

Après cet exorde semi-pedant, semi-badin et presque poli, pendant lequel notre confrère parait évidemment mal à l'aise, il nous attaque brusquement de [illegible].

Ce n'est pas mal pour commencer, et le bon Lafontaine avait bien raison de dire :

« Chassez le naturel, il revient au galop. »

Notre confrère qui doit être plus poétique qu'il en a l'air, quoiqu'il en dise, doit aussi avoir lu ça *quelque part* et l'aura retenu sans aucun doute, lui qui se souvient si bien de ce « certain quatrain » (est-ce un quatrain ? les opinions peuvent bien être partagées là dessus.) finissant par ces deux vers :

« Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin. »

Que l'on nous pardonne cette digression.

Nous disions donc, que le rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* avait mis notre parole en doute, quand nous avons rapporté le fait constatant que les membres influents du parti libéral avait accueilli favorablement l'entrée de la nouvelle collaboration à la rédaction du *Courrier*.

Ce que nous avons dit à ce sujet, nous le répétons encore et nous dirons : de même que nous ne doutons jamais de la parole d'un gentilhomme, de même nous exigeons aussi, que la nôtre ne soit pas mise en doute, quand nous affirmons une chose que nous avons personnellement été à même d'apprécier.

Nous ajouterons franchement, que les remarques malveillantes que le *Journal* faisait alors, dépassaient de beaucoup, selon nous, les bornes assez [illegible] laissées au journalisme, en ce pays.

Maintenant que nous nous sommes expliqué, nous espérons que l'affirmation que nous venons de réitérer et qui s'adresse spécialement à l'honneur de notre confrère, sera comprise de lui et qu'il se fera un devoir de retirer les insinuations peu bienveillantes qu'il a faites, sur notre compte.

Fanatisme.

Il se passe depuis quelque temps à Toronto des faits qui sont de nature à faire douter de cette tolérance religieuse dont les protestants se vantent. *Le Witness, le Globe*, et la généralité des journaux anglais qui reprochent à l'église catholique son fanatisme religieux devront encore s'incliner en présence du nouveau fait rapporté dans l'entrefilet suivant du *Leader*, journal protestant de Toronto :

« Nous attirons l'attention des autorités sur la conduite honteuse d'un certain nombre d'hommes, hier soir, portant l'uniforme de volontaires. En passant devant le palais de l'évêque catholique romain on l'a hué et on a poussé des cris honteux accompagnés des expressions telles que « A-bas le pape ! » Une telle conduite de la part d'individus portant l'uniforme et recevant la paie publique est ignoble au dernier degré et mérite une punition exemplaire. On devrait faire une enquête sur cette affaire et des mesures devraient être prises pour éviter à l'avenir la répétition d'un outrage aussi abominable. »

Opinion de la Presse.

(*De l'Union Nationale.*)

—Nous voyons que le *Courrier de St. Hyacinthe* a changé de rédaction. Sans faire aucune comparaison blessante, nous devons dire que le ton de ses articles est très satisfaisant. Son article sur *l'esprit de parti* est marqué au coin du patriotisme et du bon sens. Nous félicitons M. Paul de Cazes qui est devenu le rédacteur en chef du *Courrier* d'être rentré dans le journalisme et de nous avoir *succédé*, à quelques années de distance au fauteuil d'un journal qui sous la direction de M. Guitté, suivait, on se le rappelle, un autre programme.

Courrier d'Europe.

Nous ne savons si la faute en est au vieux continent, aux vents qui tourmentent les mers ou au Grand-Tronc, cet auteur de tout mal, mais il faut avouer que les nouvelles d'Europe sont, cette semaine, excessivement maigres. Nous n'avons même reçu que le commencement des débats sur les adresses à présenter aux Souverains respectifs par les assemblées délibérantes dont nous avons parlé la semaine dernière.

Nous n'avons rien à dire de la Prusse, si ce n'est que le premier ministre joue avec les chambres, le rôle tenté autrefois par Lord Strafford et qui conduisit Charles Ier d'Angleterre sur l'échafaud. C'est à peine si l'impérieux ministre permet aux députés de discuter les mesures qu'il veut faire passer.

Le Comte Von Bismark vient pourtant de subir un échec diplomatique qui doit déranger la bile de son Excellence. Les habitants de cette partie du Duché qui est restée à l'Autriche, se réunirent tout dernièrement et se [illegible] pas leur sentiment contre la Prusse ; et cela au vu et au su du gouverneur Autrichien. A cette nouvelle le ministre de la Cour de Berlin entra en fureur et écrit à M. de Mensdorff, ministre à Vienne, pour lui demander des explications. Celui-ci répond tranquillement que chacun est maître chez soi etc.

[illegible] Depuis ce jour, le despotique de Bismark regarde l'Autriche [illegible] comme son [illegible], s'il était encore permis de citer un poëte.

L'Autriche montre tous les jours qu'elle connait à fond la perfidie de la politique prussienne. L'Autriche est bien loin d'avoir les mains nettes ; au moins, son histoire contient-elle de bien belles pages. Mais, depuis qu'Albert de Brandebourg, fondateur de la dynastie qui règne à Berlin, se fit apostat pour accaparer les biens de l'ordre Teutonique dont il était Grand Maître, depuis ce temps, l'amour de la rapine a toujours été le péché dominant de la puissance Prussienne. Les Prussiens pardonneront tout à M. de Bismark, tout jusqu'à ses violations ouvertes de la Constitution, telles que, par exemple la pression exercée sur l'Obertribunal ou Cour Suprême pour lui faire déclarer amenables devant la loi les députés qui, en chambre, parlent trop librement etc. C'est museler les défenseurs des libertés constitutionnelles et les chambres sont en faveur. Cependant, on pardonnera ces mesures tyranniques et bien d'autres encore si M. de Bismark réussit dans le dessein qu'on lui suppose, de rendre la Prusse maîtresse exclusive dans les Duchés, d'asservir les petits royaumes de Saxe, de Wurtemberg et de Hanovre, de faire disparaître les grands Duchés et d'ôter à l'Autriche son droit de primauté en Allemagne. Les loges maçonniques travaillent à [illegible] dit-on.

L'Autriche voit tout cela et elle se prépare. Elle se trouve dans d'[illegible] conditions. La Hongrie [illegible] des ministres habiles, un souverain jeune, habile et vertueux, voilà certes des gages rassurants pour l'avenir [illegible] que l'Autriche [illegible] victorieuse et forte de sa tentative [illegible] constitutionnel. Si l'[illegible] peut résister à un entourage qui [illegible] juif et maçonnique, il [illegible] de laisser à l'Eglise ses libertés et il [illegible] la tranquillité et la prospérité de [illegible].

L'Autriche, resserrant les liens qui [illegible] à la Prusse. Elle n'a plus à craindre du côté de l'Angleterre. Les [illegible] du côté de Rome, [illegible].

[illegible] rendue à l'Italie [illegible] dédommagement [illegible] les [illegible].

Nous parlons de l'Italie [illegible] plus rien à en dire. Les [illegible] lution continuent : voilà tout. [illegible] en attendant les évènements [illegible] sur son rocher et reçoit, en [illegible] poignards, des bottes, des pistolets [illegible] une bible protestante ?

A propos d'Italie, [illegible] à la Convention du 15 Septembre [illegible] l'Empereur [illegible] qu'elle serait exécutée [illegible] du pouvoir [illegible] du St. [illegible] Cardinal [illegible] le langage de l'Empereur [illegible] ces paroles ne pouvaient s'appliquer [illegible] pouvoir temporel. Son Eminence [illegible] reçu de contradiction ; au contraire, [illegible] du gouvernement est [illegible] tout à fait analogue.

Maintenant, voici une révélation [illegible] tout remet tout en question.

L'Espagne, comme on sait, a donné aussi [illegible] d'adhésion au royaume d'Italie. Quoiqu'elle [illegible] que cette reconnaissance avait une [illegible] tion fort restreinte, la nation ne pouvait [illegible] d'être blessée dans ses sentiments [illegible] catholiques. C'est pourquoi, le gouvernement de Madrid réclamait que des garanties fussent attachées à la Convention. Il y eut à ce sujet des entrevues entre le Marquis de [illegible] ambassadeur d'Espagne, et M. Drouyn de l'Huys, ministre des affaires étrangères.

L'Espagne demandait donc que, [illegible] la convention est franco-Italienne. Il y [illegible] des garanties pour que le St. Siége ne [illegible] par troublé, etc.

Le 2 octobre 1865, M. de L[illegible] et demandait ce que ferait la France [illegible] Romains se révoltaient........

M. Drouyn de l'Huys dit [illegible] par [illegible] dans le traité du 15 septembre [illegible] auquel, du reste l'Espagne est demeurée parfaitement étrangère, et dont elle n'a point, par conséquent, à réclamer l'accomplissement.... Mais le gouvernement français ne pourrait contester, à son tour, que ses déclarations solennelles répétées, acquièrent le caractère d'engagement solennel devant le monde entier. « Les puissances catholiques qui toutes ont le droit et le devoir d'agir pour la [illegible].

clair que la France ne pourrait consentir à ce qu'une poignée d'aventuriers disposât des destinées du Pontificat. Son devoir serait de s'entendre avec les puissances catholiques pour l'empêcher.

Voilà les paroles attribuées au ministre français par l'ambassadeur espagnol. Un journal de Paris dit à ce sujet : « Supposons, dit le ministre, que le gouvernement pontifical *persiste* . . . . . Donc le gouvernement pontifical aurait fait tout ce qui est énoncé plus haut. Ces quelques lignes résument les attaques les plus ardentes contre le St. Siége ; elles font plus, elles concluent à un abandon complet de Rome aux attaques de la révolution. Réduites à leur plus simple expression, elles disent ceci : Si le gouvernement pontifical *persiste* dans la voie où il marche et qu'une révolution le renverse, nous le laisserons tomber. »

Les paroles du ministre sont un singulier commentaire du discours Impérial.

1o. La *Convention* garantit l'existence du royaume d'Italie, formé de plusieurs royaumes et provinces enlevés par brigandage. 2. Elle reconnait la coexistence indépendante (parole de l'Empereur) du pouvoir du St. Siége, de sa souveraineté temporelle. 3. Personne, excepté la France, ne peut intervenir. 4. En cas de révolution, [illegible] sera livré pieds et poings liés, [illegible] pourvut qu'il ne prenne d'avance les mesures sociales, politiques et administratives jugées opportunes par la France.

Les paroles du ministre, outre qu'elles sont de la dernière [illegible] et contre la justice et la [illegible] ont donc de dissiper les espérances des catholiques en la protection française. Du moins, faudra-t-il n'y compter que pour le cas où l'empereur y trouverait son intérêt.

Cependant, les faits qui se passent à Rome semblent indiquer que Napoléon III n'est pas décidé encore à jeter complètement le masque. Il donne au Pape toutes facilités pour le recrutement de soldats français destinés à entrer dans les troupes pontificales. Jusqu'ici la Belgique et la Suisse ont pris les devants et envoient au St. Père une foule de nobles gens pour succéder aux martyrs de Castelfidardo.

Passons à un autre ordre de faits. Dernièrement le Pape a posé à Rome la première pierre de l'Eglise de St. Thomas de Cantorbéry. A cette occasion, Pie IX a prononcé un discours vraiment admirable. Ce nouveau Grégoire le Grand, comme le désigne l'inscription d'une des pierres angulaires, a parlé en termes magnifiques de la grandeur actuelle de l'Angleterre ; puis, par une apostrophe saisissante, il lui a demandé si toute cette gloire pouvait égaler celle d'avoir été autrefois l'Ile des Saints ? Il a parlé ensuite de la situation religieuse de cette terre jadis catholique et a prié publiquement pour sa conversion.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons un aperçu de la situation politique et religieuse de la mère patrie. Le parlement britannique a déjà commencé à s'occuper de la question politique et sociale, en s'occupant de la réforme électorale et de l'Irlande. Il devra même porter son attention sur les affaires religieuses. Nul pays n'offre en ce moment autant d'intérêt. La suspension de l'*habeas corpus* en Irlande, la révolution qui gronde, prête à éclater, les discussions existant au sein de l'Eglise nationale, les progrès de l'Eglise de Jésus-Christ, les réformes demandées dans la constitution elle-même, tout indique que de grands événements se préparent et dont on ne peut suivre le développement qu'avec le plus grand intérêt.

ETUDE
SUR
DONOSO CORTÉS.

(Suite.)

Ce sont là, messieurs, des enseignements graves et des avertissements salutaires. Dans la société présente où tout est plus ou moins infecté de rationalisme, où l'orgueil remplace souvent les nobles vertus du cœur, où les instincts tendent à l'égoïsme et à une suffisance de soi-même des plus ridicules, à cette époque où l'on semble craindre le contact des principes religieux et leur influence sur les esprits, il est beau il est consolant d'entendre une voix pleine d'autorité crier aux sociétés : Gare, gare, car vous allez périr ! et de leur indiquer du doigt le remède préservatif de leur décadence, c'est-à-dire la religion. C'est à la suite de ces hommes aux convictions fortes et sincères qu'il faut marcher ; et comme eux ne craignons point, n'hésitons point de déclarer et soutenir ouvertement, au grand jour, que nos sympathies sont pour les principes conservateurs de toute société, et que nous ne voulons point, par une indifférence coupable, ou une mauvaise volonté, faire croire à l'erreur que nous sommes prêts à pactiser avec elle. Je dirai avec Louis Veuillot : " Le monde est plein d'esprits mitoyens à qui toute conviction vigoureuse déplait, et que toute affirmation nette et tranchée surprend et impatiente. Il y a de ces esprits parmi les catholiques et en plus grand nombre qu'il ne serait naturel d'en trouver ; ils sont un des signes fâcheux de ce temps où la vérité est si fort diminuée parmi les hommes "

Ne soyons point de ces esprits, ayons des convictions, et n'écoutant que la voix de la conscience, sachons les défendre. La prudence et la fermeté seront notre sauve-garde dans ces temps difficiles, où les intelligences sont sans cesse assaillies par les mauvaises doctrines. L'erreur aujourd'hui est partout, dans les livres, dans les journaux, dans les salons, sur la place publique. C'est à nous de nous prémunir contre ces traits empoisonnés dont la blessure est toujours mortelle. On nie ouvertement l'action de Dieu sur l'homme ; Dieu est relégué dans le ciel, l'Eglise est reléguée dans le sanctuaire ; la raison, affirme-t-on, est souveraine et indépendante, les progrès de la verité dépendent des progrès de la raison ; en un mot tout se convertit en un déisme vague, incertain qui n'a pour résultat que l'extinction de la foi et la perturbation des sociétés.

O aberration de l'esprit humain ! Puisse le ciel préserver notre patrie de la propagation de ces erremens déplorables de la pensée humaine, et puissions-nous, jeunes gens du Canada, nous rappeler sans cesse que pour être bon citoyen, il faut être honnête homme ; que pour être honnête homme, il faut être vertueux ; que pour être vertueux, il faut combattre l'erreur et n'avoir pour emblême et devise que la vérité : *Deo et Patriæ* N'empruntons point la livrée de la révolution ; elle siérait mal sur les épaules du peuple canadien, elle outragerait son passé : que nos oreilles se ferment à la parole de l'impie, de peur que la corruption ne s'introduise en nous, et fuyons les principes obscènes d'une démagogie brutale et insensée ; car comme l'a si bien dit le grand Donoso Cortès : " La démagogie seule ne respecte ni la vertu, cette gloire du ciel, ni la gloire, cette vertu des nations ; attaquant tous les dogmes religieux, elle s'est mise hors de toute religion : attaquant toutes les lois divines et humaines, elle s'est mise hors de toute loi ; attaquant simultanément toutes les nations elle n'a pas de patrie ; attaquant tous les instincts moraux des hommes elle s'est mise hors du genre humain. La démagogie est une négation absolue : négation du gouvernement dans l'ordre politique, négation de la famille dans l'ordre domestique, négation de la propriété dans l'ordre économique, négation de Dieu dans l'ordre religieux, négation du bien dans l'ordre moral. La démagogie n'est pas un mal, c'est le mal par excellence ; elle n'est pas une erreur, c'est l'erreur absolue ; elle n'est pas un crime, c'est le crime dans son acception la plus terrible et la plus étendue. Ennemie irréconciliable du genre humain, avec lequel elle engagera la plus grande lutte qu'aient vue les hommes et les siècles, elle trouvera sa propre fin dans la fin de cette lutte gigantesque, et ce sera la fin des temps."

Au milieu de ses préoccupations politiques et diplomatiques, Donoso Cortès eut l'honneur d'être appelé à prendre place à l'Académie royale d'histoire qui est la plus haute société littéraire de l'Espagne, et où tout nouveau membre, comme à l'académie française, est tenu de faire un discours. Il choisit pour sujet : " La Bible," le livre par excellence. En faisant connaître les beautés littéraires de ce livre inspiré, et ce que renferme de grand, de noble, d'inimitable ces pages où sont consignées les histoires des peuples et des rois, sa voix semble inspirée ; il est tout entier à son sujet ; son style même a un accent tout particulier, et son discours est un chant de triomphe. Extrayons-en une page.

Le Marquis de Valdegamas est à nous parler des trois sentiments poétiques par excellence dans l'homme, l'amour de Dieu, l'amour de la femme et l'amour de la patrie. Ecoutons ce qu'il dit de la femme. "Quand Dieu, épris de l'homme, sa plus parfaite créature, résolut de lui faire un premier don, dans son amour infini il lui donna la femme ; . . . . L'homme fut le seigneur du paradis la femme en fut l'ange,

" Quand la femme eut commis sa première faiblesse et l'homme son premier péché, Dieu leur permit de demeurer ensemble. Ils sortirent ensemble de la resplendissante demeure, le pied chancelant, le cœur oppressé, les yeux obscurcis par les larmes. Ils ont traversé ensemble les siècles la main dans la main l'un de l'autre, tantôt résistant aux tempêtes, tantôt se laissant aller sur la mer de la vie au souffle de la fortune adoucie. En frappant l'homme prévaricateur de la verge de sa justice, en lui fermant les portes du séjour délicieux qu'il avait préparé pour lui, Dieu dans sa miséricorde, voulut laisser au coupable quelque chose qui put lui rappeler le suave parfum du bienheureux séjour ; il lui laissa la femme pour que, en la regardant, il put se rappeler le paradis. . . . . .

" Mais pour connaître la femme par excellence, pour se rendre compte de la charge qu'elle a reçue de Dieu, de sa [illegible] beauté, de son influence sanctifiante, il ne suffit pas d'envisager les beaux types que la poésie hébraïque nous a laissés. Le vrai type de la femme, ce n'est ni Rebecca, ni Debora, ni l'Epouse du cantique des cantiques ; c'est Marie . . . . .

" Voilà la femme, car Dieu a sanctifié toutes les femmes en celle qui fut vierge, épouse, veuve et mère. Le Christianisme a fait de grandes choses dans le monde ; il a mis la paix entre le ciel et la terre, il a détruit l'esclavage, il a proclamé la liberté, et la fraternité entre les hommes ; mais la plus grande de ses merveilles, celle qu'a le plus agi sur la société domestique et civile, c'est la sanctification de la femme. Et remarquez que depuis la venue de Jésus-Christ il n'est pas permis de soumettre même des pécheresses à l'oppression et au mépris, puisqu'il a proclamé que leurs péchés pouvaient être effacés par leurs larmes. Le sauveur des hommes a servi d'abri à la Magdeleine, et quand arriva le jour terrible où le soleil se voila, et où la terre trembla, on vit réunies au pied de la croix Marie Immaculée et Magdeleine pénitente, pour nous apprendre que les bras de son amour s'ouvrent également à l'innocence au repentir."

Messieurs, vous avez admiré avec moi quelques-unes des pages éloquentes et sublimes de Donoso Cortès ; vous l'avez vu au faîte des honneurs et des dignités sociales ; vous avez entendu quelques-unes de ses paroles au parlement de son pays. Vous l'avez trouvé grand, vous l'avez trouvé plein de majesté. Mais il y a encore une grandeur et une majesté qui honorent davantage sa vie ; c'est sa conduite privée. C'est là que sa grande âme acquiert une nouvelle gloire ; c'est là que se révèlent particulièrement les précieuses qualités de son cœur. Cet homme, sénateur, grand'croix de l'ordre de Charles III ; gentilhomme de la chambre de la Reine, membre de l'Académie royale d'histoire, ne croyait point abaisser sa dignité et ternir ses titres en allant plusieurs fois la semaine dans les réduits obscures du pauvre secourir l'infortune et donner à son semblable une parole de consolation.

Lorsqu'il était ministre plénipotentiaire à Paris, les petites sœurs des pauvres n'avaient point de patron plus dévoué et plus généreux. Un de ses amis intimes, Louis Veuillot, disait de lui ; " J'ai su avec quelle facilité et quelle abondance s'ouvraient ses bienfaisantes mains. Un jour que je lui demandais secours pour une famille réduite à la dernière misère : " Tenez, me dit-il, en me remettant une forte somme, achetez leur du pain, achetez-leur du linge ; je vous donnerai encore quelque chose le mois prochain ; maintenant je suis épuisé." En parlant ainsi il s'habillait. Je lui fis remarquer que sa chemise était déchirée ; il m'avoua qu'il n'en avait guère de meilleure. Il faisait une pension à une autre pauvre que je connaissais, et il m'envoyait fidèlement dans les premiers jours du mois, la somme qu'il avait promise. Il se souvint de l'envoyer la veille de sa mort."

A Madrid il faisait distribuer les cinq sixièmes de son revenu aux pauvres, et se plaisait à lire la vie de St. Vincent de Paul, cette grande figure de la charité chrétienne. "J'admire d'autant plus cet homme apostolique, disait-il que je suis l'homme le plus incapable de regarder en face ce modèle ;" et cependant il en était un des plus fidèles imitateurs.

Doux et affable envers tout le monde, son humilité égalait son mérite ; jamais sa parole, quoiqu'ardente et prompte, fut offensive, et il eut raison de dire : " Lorsqu'arrivera le terme de mes jours, je n'emporterai pas avec moi le remords d'avoir laissé sans défense la société barbarement attaquée, ni l'amère et insupportable douleur d'avoir jamais fait aucun mal à un seul homme."

Ce beau témoignage qu'il se rendait à lui-même, dans l'immémorable discours du 4 janvier 1849, personne se lèvera pour l'infirmer. La conduite de toute sa vie fut une pratique constante de ces vertus civiques et chrétiennes qui sont l'apanage des cœurs droits et purs.

Parmi les hommes d'Etat du jour enlevés trop tôt à notre admiration je n'en ai connu que deux dont l'ardente charité égalait la profonde humilité et le talents transcendants ; ces deux hommes sont un Espagnol et un Canadien ; Donoso Cortès et Augustin Norbert Morin.

Une maladie de cœur soudaine et terrible, l'enleva en peu de jours à l'affection de ses amis. Pendant sa maladie, il édifia tous ceux qui l'entouraient, par sa piété profonde, sa foi vive et sa patience admirable. Le [illegible] qui le soignait disait : " Il n'est jamais [illegible] minutes sans penser à Dieu, et quand il en parle ses paroles s'enfoncent dans le cœur comme des flèches."

Il mourut à Paris le 3 mai 1853, avant d'avoir accompli sa quarante quatrième année. " Il fut pleuré, dit M. de Montalembert, par des yeux inaccoutumés aux larmes."

Pourquoi, messieurs, a-t-il sitôt laissé cette vie et pourquoi n'a-t-il pas vécu plus longtemps cet homme dont l'église et la société avaient tant besoin, cet athlète courageux qui savait si bien désarmer l'erreur, ce génie qui exerçait une si grande influence non seulement dans sa patrie, mais en France, et par la même en Europe ? Les desseins de Dieu sont impénétrables, et nous pourrions dire de lui ce qu'un grand Evêque disait, il y a quelques jours, d'un grand général : " au lieu d'accuser Dieu de nous enlever de tels amis, remercions le de nous les avoir donnés."

Voilà, messieurs, un beau modèle pour la jeunesse de ce pays, encore si soumis à l'Eglise catholique [illegible] son berceau. Ayons comme lui la sincérité du cœur, la noblesse du [illegible] des convictions et l'énergie du bien, et que [illegible] de nous répète à haute voix cette belle expression de foi que Donoso Cortès, Marquis de Valdegamas prononçait lui-même :

" Je suis purement catholique : je crois et professe ce que professe et croit l'Eglise catholique apostolique et romaine. Pour savoir ce que je dois croire [illegible] je ne consulte pas les philosophes, je [illegible] les docteurs de l'Eglise ; [illegible] ils ne pourraient me répondre. J'interroge plutôt les femmes pieuses et les enfants, deux vases de [illegible], parceque l'un est purifié par les larmes, et que l'autre est embaumé des parfums de l'innocence."

BOUCHER DE LABRUÈRE.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une intéressante étude sur le Choléra que le Dr. Crevier de St. Césaire, vient de nous communiquer.

Nous soumettons ce petit opuscule qui nous parait important sous tous rapports à l'appréciation des hommes de l'art et de tous nos lecteurs en général, qui, nous le pensons, y trouveront de l'intérêt.

M. le Dr. Crevier prie les journaux français de reproduire ces appréciations médicales qui tous les jours menacent de devenir pleines d'actualité.

ETUDE
SUR LE CHOLÉRA ASIATIQUE.

PAR J. A. CREVIER, M. D., ST. CÉSAIRE.

Une grande découverte a été faite, en juin mil huit cent cinquante quatre, par le soussigné ; il a eu le bonheur de découvrir la cause, jusqu'aujourd'hui ignorée, du Choléra Asiatique, et de plus, un spécifique pour le combattre et l'enrayer.

Le Choléra Asiatique, cette terrible maladie, dont le nom seul inspire l'épouvante, a été la terreur des peuples et le désespoir des médecins, parmi lesquels il a fait de nombreuses victimes. Car, ces hommes généreux et remplis d'amour pour l'humanité souffrante, allaient, sans crainte de la mort, [illegible] aux miasmes délétères des évacuations des cholériques, se dévouant [illegible] leur dévouement. Cette [illegible] maladie a été connue dans tous les temps. La Sainte Bible en fait mention. Hippocrate, Celse, Aretée, Cælius en ont fait des descriptions très exactes. Pour eux, cette maladie était un grand écoulement de Bile, par haut et par bas, d'où est venu le nom de (KOLERA) de (KOLÊ) bile, et (REO) je coule.

Voici un peu de mon son histoire.

Dès la plus haute antiquité, le choléra était connu dans l'Inde, où ses ravages désastreux se faisaient sentir près des bouches du Gange, et des marais voisins. En 1817 il éclata tout à coup à Jessore, ville populeuse située sur le Delta. L'année suivante l'immense territoire de la compagnie des Indes et de l'Indoustan furent envahis par ce fléau. En 1819 les Iles Moluques, de France, et Bourbon éprouvèrent ses ravages, et un peu plus tard l'empire des Birmans et la Chine furent en proie à ses fureurs.

De 1820 à 1830, s'étendant vers l'Ouest et le Nord, il envahit la Perse et l'Arabie ; apparait au pied du Caucase, sur les bords de la mer Caspienne, et dans la Sibérie, pénètre enfin dans la Russie, où il compte de nombreuses victimes à St. Petersbourg et à Moscou.

En 1831 tout le nord de l'Europe, la Pologne, la Gallicie, l'Autriche, la Bohême, la Hongrie et la Prusse sont successivement envahies. Bientôt, traversant les mers, il apparait en Angleterre, d'où franchissant le détroit, il arrive à Paris le 26 mars 1832. De cette ville il se répand dans une grande partie de la France, il pénètre en Portugal, de [illegible] dans le [illegible] partie de [illegible]

Enfin traversant l'Océan, il arrive en Amérique, aux Etats-Unis, et presque aussitôt il apparait en Canada ; Québec, Trois-Rivières, Montréal, sont les principales villes où il commence ses ravages, de là il pénètre dans les campagnes, où presque partout il porte avec lui la terreur et la mort.

CAUSES DU CHOLÉRA ASIATIQUE.

Elles sont dues aux miasmes putrides qui se dégagent des grands marais d'Asie, surtout dans l'Indoustan, et dans ceux qui bordent le Gange et ses environs. La malpropreté des Indous, et leur manière de vivre tout à fait contraires aux règles d'Hygiène les plus élémentaires, contribuent puissamment à augmenter l'action délétère des miasmes marécageux. Ils enterrent leurs cadavres près de ces marais, et souvent ils en jettent dedans, ou les laissent à la voirie ; ils conservent aussi près de leurs huttes des fosses ouvertes, où ils déposent toutes leurs immondices, sans jamais les recouvrir. Ils boivent dans ces marais, [illegible] et même de y font [illegible] prennent des bains. Il ne [illegible] surpris qu'avec de pareilles [illegible] de telles circonstances, la maladie se fasse d'épouvantables ravages. Aussi l'on voit qu'il [illegible] sur 100. Il y a même [illegible] la mortalité s'est montée [illegible] 12,000 sur une population de 16,000, chiffre vraiment effrayant.

« Le Docteur Elliot, qui a vécu dans ces parages [illegible] Que des hameaux [illegible] de 30 à 40 habitants sont [illegible], des rues entières sont désertes, et de grands villages qui contenaient des milliers d'habitants, n'en ont plus maintenant que quelques centaines.

« Le fléau fait périr jusqu'aux enfants dans le sein de leurs mères.»

Hé !.. la cause de ces miasmes délétères, à quoi l'attribuez-vous ?... Vous me répondrez [illegible] qu'elle provient des substances végétales et animales, en putréfaction. Très bien !.... Mais que produisent [illegible] en putréfaction ? La plupart des médecins répondront qu'elles forment des gaz méphitiques ou délétères, et les micrographes diront qu'ils produisent des animalcules, et des gaz délétères. Très bien ! C'est parfaitement exact. Des animalcules, ou plutôt des Zoophytes Infusoires de la famille des Vibrioniens, et du genre des Bactéries ; voilà précisément les infusoires que j'ai découverts dans le sang, surtout dans les matières des vomissements, et les déjections alvines des malades atteints du Choléra Asiatique.

Je [illegible] que Madame de Castelnau, épouse du consul de France à Singapour, avait aussi découvert en 1849 et 1854 *des sangsues ailées* aux quelles elle attribuait la cause du Choléra Asiatique.

Je [illegible] servant des expressions de sangsues ailées ; il faut qu'elle ne possède aucune notion élémentaire [illegible] des Zoophytes Microzoaires, ou Infusoires, qui appartiennent à une classe toute différente de celle des *sangsues* ; lesquelles appartiennent à la classe des Entomozoaires, genre des Annelides. Quand aux prétendues ailes dont elle décore ses sangsues, c'est encore une erreur. Il n'existe aucun microzoaire qui soit pourvu d'ailes ; tout leur appareil locomoteur ne consiste qu'en des cils vibratiles, ou en des filaments flagelliformes, dont la plupart sont d'une tenuité extrême ; et qu'on ne peut distinguer qu'avec les microscopes composés, les plus parfaits, et en même temps, les plus puissants.

L'animalcule que j'ai découvert dans les évacuations des Cholériques, et auquel j'attribue la cause du Choléra Asiatique, n'a aucun organe locomoteur qui soit visible au microscope, lors même qu'il produit un grossissement de 800 diamètres, combiné avec un système d'éclairage, aussi parfait que possible. Certains micrographes ont prétendu avoir vu des Bacteries, qui possédaient un filament flagelliforme excessivement petit, et de la même nature, que ceux des monadiens. Quant à moi je ne les ai jamais vus, malgré tous les soins que j'ai pris pour y parvenir. Le seul moyen de locomotion que j'ai pu découvrir dans ces microzoaires, consistait en une contraction et extention, qui produisait chez eux un léger mouvement ondulatoire, et qui les faisaient se mouvoir dans l'espace.

Après quatre ans d'étude et d'observations, sur les Microphytes, et Microzoaires du Canada, recueillis tant dans les rivières, que dans les lacs, étangs, marais, ruisseaux, rivières, fossés, mares, et ornières, dans [illegible] j'ai eu l'avantage d'étudier plus de 400 espèces différentes ; je n'ai jamais rencontré de Bactéries semblables à ceux qui se trouvent dans les évacuations des cholériques, frappé de Choléra Asiatique. Donc, je les considère comme une cause spéciale du Choléra Asiatique. D'autant plus qu'ils diffèrent aussi, des espèces connues en Europe, dont j'ai lu les descriptions ; et vu les figures, gravées sur acier, et qu'on dit être très fidèles, et que je juge comme telles, vu la parfaite ressemblance des espèces communes au Canada et à l'Europe.

La cause inconnue jusqu'à présent du Choléra, est donc due à la présence de ces animalcules délétères, qui, transportés par les vents, ou par les individus, vont dans tous les pays du monde semer la terreur et la mort. Ces animalcules sont respirés inévitablement avec l'air atmosphérique, qui les met en contact immédiat avec la muqueuse pulmonaire, qui à son tour les absorbe, avec l'oxigène de l'air. Ils sont par cette voie, directement introduits, dans le torrent de la circulation sanguine, qui elle les transporte à toute l'économie. Alors un véritable empoisonnement [illegible] ces animalcules [illegible] puissamment sur tout le système, et produisent une forte congestion, vers le mésentère, et les intestins ; forcent le sérum du sang à inonder la muqueuse intestinale. De là ces évacuations si abondantes, et si extraordinaires, par le haut, et par le bas ; lesquelles par fois dans l'espace de quelques heures seulement, font de l'homme le plus robuste [illegible]

C'est [illegible] la maladie [illegible] une marche si rapide, et qu'elle peut [illegible] depuis 6, 12, 24, jusqu'à 72 heures. Ceci dépend de la force du sujet, et de l'intensité de la maladie, de la quantité de miasmes respirés, et de l'état, plus ou moins débile des sujets. Les vieillards et les enfants, y sont plus disposés.

INVASION DE LA MALADIE, SON DÉBUT, ET LA PREMIÈRE PÉRIODE.

Les phénomènes précurseurs, ou Prodromes manquent quelquefois, les malades peuvent être atteints subitement ; sans signe avant coureur, mais le plus souvent, le patient ressent un malaise particulier, il éprouve du frisson, des coliques, des nausées, ou mal au cœur, des maux de tête, une sensation de vide douloureux, à la région précordiale ou creux de l'estomac. Il est incommodé par des vents, ou par des barborygmes ou gargouillements de boyaux. A cet état succède la Diarrhée, puis le vomissement, ou tous les deux à la fois. D'abord les matières expulsées, sont les contenues ordinaires de l'estomac, et des intestins. Mais bientôt, ces matières changent de nature, deviennent lactescentes ou comme de l'eau de riz, mélangée à des grumeaux blanchâtres, ou parfois elles sont noirâtres comme de l'encre étendue d'eau. Le malade se sent affaiblir rapidement, des douleurs d'estomac, et d'intestins se manifestent. Les yeux se cernent, [illegible] à perdre leur expression. [illegible] se décompose [illegible] légères crampes se font sentir aux membres inférieurs, aux mollets, aux mains, et aux pieds ; tout le corps se refroidit.

Deuxième période.—Tous les symptômes précédents s'aggravent, les évacuations par haut et par bas sont continuelles, le malade [illegible] des crampes atroces ; un feu dévorant s'empare de son estomac, et de ses entrailles, et une soif inextinguible vient encore augmenter ses tourments. La face s'altère profondément, la voix est faible, aigue et [illegible] ; le malade est inquiet, agité, ses yeux entourés d'un cercle noir bleuâtre, s'enfoncent au fond de leurs orbites. Le corps glacé se couvre d'une sueur visqueuse, d'une odeur cadavéreuse ou fade ; la peau commence à prendre une teinte bleuâtre, et le malade éprouve une [illegible] qui va [illegible] symptômes [illegible]

Troisième période.—Le malade, brisé et abattu est dans un état [illegible] A peine peut-il faire quelques légers mouvements ; parfois il semble mort et présente l'aspect d'un véritable cadavre amaigri ; son pouls est imperceptible, sa respiration peu sensible et parfois nulle, sa langue et son haleine sont froides, ses yeux enfoncés sont ternes, immobiles et comme desséchés ; alors toutes les évacuations sont ordinairement supprimées. Mais souvent des évacuations, involontaires, et sans que le malade en ait conscience, ont lieu par le bas. De cet état à la mort, il n'y a qu'un pas, et bientôt la malheureuse victime du choléra, sans convulsions [illegible] contraite à ses horribles souffrances, et s'endort pour toujours du sommeil des morts.

[illegible] des symptômes [illegible] tion des plus intenses a lieu, soit vers le cerveau ou les poumons, et dans l'un et l'autre cas ; elle peut produire une congestion mortelle. D'autres fois, la chaleur devient âcre et la peau sèche, la langue se couvre de fuliginosités, la figure prend un air de stupeur, et tous les autres symptômes d'une fièvre typhoïde se manifestent. Alors le malade meurt du typhus qui a succédé au choléra.

Je n'ai donné ici qu'une description abrégée des principaux symptômes que l'on rencontre le plus souvent dans le choléra asiatique. Ces symptômes ne sont pas constants, beaucoup parmi eux peuvent manquer. Ainsi, on voit des cholériques mourir sans évacuations, d'autres sans crampes, enfin d'autres sans refroidissement. [illegible] meurent sans évacuations, présentant les symptômes suivants : Altération et décomposition de la figure, sueurs froides et syncopes qui sont les mêmes que ceux des empoisonnements septiques, produits par la morsure des serpents venimeux, ou la piqûre des scorpions et des tarentules, ou enfin en mangeant des substances animales et végétales en putréfaction.

Il y aurait encore, beaucoup de choses à dire, sur cette maladie. Ses caractères Pathologiques, sont très intéressants à étudier ; mais je ne puis m'en occuper dans cet opuscule, dont le cadre doit être restreint, à de simples données.

(A CONTINUER.)

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une dépêche télégraphique qui nous annonce la mort du Révérend Messire Edouard Chabot décédé le 6 du courant à St. Pierre les Becquets sa paroisse. Son service et sa sepulture auront lieu vendredi 9 du courant à neuf heures et demie en la cathédrale des Trois-Rivières.

—Nous ne savons si l'*Echo de la France* a cessé de paraître ; si oui, nous le regrettons sincèrement, si non, nous ne voyons pas pourquoi on ne nous ferait pas parvenir cette intéressante publication, après nous être conformés à ses conditions ; nous n'avons reçu que les trois premières livraisons, et nous aimerions bien à en avoir toute la file.

MM. les Editeurs du *Foyer Canadien* nous obligeraient infiniment s'ils voulaient nous envoyer la dernière livraison de cet intéressant recueil que nous n'avons pas encore reçue.

MORT SUBITE.—E. R. Blanchard écr., coroner de ce district a tenu le 6 du courant, une enquête sur le corps de Denis Charon, âgé de 78 ans, mort subitement, sous les circonstances suivantes.

Lundi dernier, le défunt revenait à pied de St. Denis où il était allé se promener chez un de ses fils, lorsqu'à deux arpents environ du village M. Joseph Giard le rencontra et le fit embarquer dans sa voiture. A peine avaient-ils fait dix arpents que le nommé Charon tomba à la renverse dans la traine.

Aussitôt, M. Giard appela quelques personnes qui le suivaient, et après avoir examiné le corps, ils reconnurent qu'il était mort. Le verdict du juré a été mort d'apoplexie foudroyante.

—Le nombre des enterrements à Montréal la semaine dernière a été de 69 au cimetière catholique, et de 12 au cimetière protestant.

—Le manque d'espace nous oblige de remettre au prochain numéro la reproduction du Discours que M. Galt a prononcé [illegible] Cornwall.

ACCIDENT.—Mardi matin un nommé Jean Pierre de cette ville s'est fait mutiler un bras par une strappe servant à faire mouvoir la machine à broyer le lin de l'établissement de M. Bertrand. Ses blessures ne sont cependant pas assez graves pour faire craindre une amputation.

—MM. Narcisse Desmarteau, A. [illegible] et Amos de Montréal, sont arrivés d'Europe [illegible] soir.

—M. J. P. Ray de St. George de Henryville a obtenu lundi dernier son certificat de seconde classe à l'école militaire de [illegible]

—On a publié dans quelques journaux que les jubés de l'Eglise de [illegible] tombés ces nouvelles sont fausses [illegible] que d'un pied.—*Journal des Trois-Rivières.*

JEFFERSON DAVIS.—Au milieu des vives préoccupations du moment dit le *Courrier des Etats Unis* on semble oublier jusqu'à l'existence même du prisonnier de la forteresse Monroe, de M. Jefferson Davis. Une correspondance de Norfolk nous apporte sur la captivité de l'ex-Président du Sud quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt.

«Tous les jours on se relâche un peu des rigueurs qui avaient marqué les premiers temps de l'emprisonnement de M. Davis. Ainsi on a permis aux officiers qui le gardent de tenir conversation avec lui. Il est loin toutefois d'abuser de la faculté qu'on lui laisse de converser avec ses gardiens. Il ne parle plus que par monosyllabes et ses paroles sont toujours [illegible]. Sa vivacité et sa lucidité d'autrefois ont disparu. Il semble qu'un manteau de tristesse et de mélancolie [illegible] tout son être. Personne n'essaie de le stimuler à parler, de l'amener à convertir en phrases les quelques monosyllabes qui lui échappent ; personne ne cherche à relever son esprit abattu ni à soulever un coin du voile de chagrin qui le [illegible]

—Un rapport [illegible] dans la Gazette du royaume d'Italie sur les résultats du brigandage dans les provinces napolitaines pendant les années 1863 et 1864. [illegible] a présenté les chiffres suivants : Brigands fusillés, 829 ; [illegible] 725 ; [illegible] niers 929 ; se sont présentés volontairement, [illegible] ; total en deux ans 2,[illegible]. Affiliés aux brigands et complices (manutengoli) 4,357. Quand aux crimes commis [illegible] et aux pertes de l'armée, [illegible] Assassinats commis [illegible] en 1863, 244 en 1864 : [illegible] en 1863, et 11,792 en 18[illegible] tués : 12,[illegible] ; Soldats de l'armée italienne tués en combat, 342 ; blessés, 174 ; manquant à l'appel, 2 ; total : 548. Un journal français, le *Pays*, fait suivre ce triste tableau de l'observation suivante qui nous paraît des plus justes : [illegible] dres si une telle lutte où le crime et le pillage contre l'autorité se prolongent ainsi en Italie, au milieu de l'Europe et au centre d'une grande unité nationale comment s'étonner que des difficultés [illegible] se prolongent au Mexique ?

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Montréal, 6 mars.

L'or ouvert à 23½ est fermé à [illegible]
Greenbacks achetés de 26½ à 26 et vendus à 25.

Change sur New-York, acheté à 24[illegible]
Argent, peu de demande, acheté de [illegible]

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE

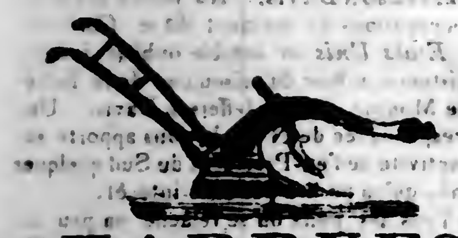
DE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boîtes de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, Apiculteur.
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt [illegible] ... du chemin du, dit Rang l'Espérance, en profondeur ... du Rang d'Elmire, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à [illegible], avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elisabeth Jourdain, décédés, sera VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF [illegible] (1866) à la [illegible] de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN,
Tuteur.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

Comprenant :

UN MOULIN A FARINE,

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE [illegible]

[illegible] Tout ouvrage sera exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

FER, PEINTURES, SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, COUTELLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans références au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantage du bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1864. C. N. Agent.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement fénien.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les étrangers étant les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada [illegible] M. DOHERTY juge [illegible], c'est ce qu'il a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE,—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL [illegible] ... MEUBLES [illegible] ...

St. Hyacinthe, [illegible]



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES AUX VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales.

Elles sont agréables au goût.

Elles n'ont rien d'offensant à la vue.

Et sont les seules LOZANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour toutes les Vers Intestinaux.

Chaque Boîte renferme 36 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre les contrefaçons, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton,

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

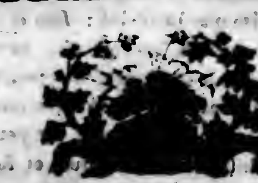
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps d'approuvées qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces poudres au fourrage. [illegible]

J. CARLTON CORNEGGE.

[illegible] 1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds.

Patron du célèbre Poêle



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée si que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sets pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Père. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe [illegible] 1866.



[illegible]

Application au Parlement.

NOTICE est donnée [illegible] ... SOCIETE DE PASSAGE DU PONT DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, Décembre 10th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE [illegible] ... SOCIETE DE PASSAGE DU PONT DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 15 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

[illegible]

ETABLISSEMENT CANADIEN

C. J. PARISEAU, PROPRIETAIRE.

DR. COLD... PILLS

[illegible]

C. A. GIBSON, M. D. ...
J. C. COTTON, M. D. ...
N. JENES, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D. ...
BENJAMIN DAMON, M. D. ...
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
J. C. RUTHERFORD, M. D. ...

RECOUVERTES EN SUCRE.

M. J. DOUCET, agent pour St. Hyacinthe.

IMPORTANT AUX FAMILLES.

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

Symptômes certains des Vers.

[illegible]

A. N. McDONALD & Co.,
BROCKVILLE, C. O.
PRINCIPAUX AGENTS EN GROS ...

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureau et Imprimerie:—Rue Cascades.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 10 Mars 1866. — No. 6

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme. Duronceq, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel-central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public: Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs et de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de cet avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866



J. J. E. SAUVAGEAU, ARTISTE PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5 th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tache, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. — L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. — P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 32, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il prend l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ECHANGE

MM. CONCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,

NOTAIRE.

COATICOOK.

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT

Residence: St. Césaire—Comté de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

Liste des Lettres Non-Reclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe du 1er au 28 Février 1866.

Arsenault Louis dame	Archambault Isaac.
Benoit A Mrs.	Bélanger Elie.
Boisseau Madelaine.	Bonin Joseph.
Beauregard Pierre	Bernier Hubert Veuve.
Brunelle Antoine.	Brodeur Zoé Delle.
Brunelle Marie Delle.	Brin Charles.
Bernier Eléonore.	
Clapin Louis 2	Côté Adélaïde Delle.
Chenette Mr.	Caron Vve. Mrs.
Charron Louis	Corneau Paul.
Curry John	Chevalier Claude.
Dubois A.	Doucette Z.
Dufresne Joseph	Dumenne André.
Davlan Célina Delle.	Dion Octavie Delle.
Delaurier Exilda Delle.	
Etier Joseph	Ewing Mrs.
Forsyth George G.	Fecnuff Augustin.
Frédette Edouard.	
Guernon Pierre fils	Gagnon Louise [illegible]
Giard Césaire 2	Guertin C.
Barvieux Onésime.	
Jorin Louise Delle.	
Ledout Jane.	L'heureux Edwige Mme
Ledoux Adèle Delle,	Larivé Véronique Mme
Lemay Pierre	Lussier Jean baptiste.
Lapointe Christof.	Lussier Michel.
Lespérance R.	Livernois Jean Bte.
Lavigne Michel.	Leblanc Germain.
Lachapelle Pierre	Leblanc Joseph
Lussier Edoire.	Lapré Louis.
Lacroix E.	
Maguet John. 2	Millette Louise Miss.
Massé Exavier	Morin Sophie 2
Morin A.	McIntyre Alfred.
Marthel Louise.	Marquette Louise Dame
Moisson Cellestain	Moison Michel Dame.
Marserean Joachim	Martel Firmin
Morin Pierre	
Narbonne de A. J. B	Nicolas Baptiste.
Pelletier Julie miss	Pelletier Napoléon.
Pepin François.	Préhourt Joseph Vve 2
Perreault J. E.	Plamondon Joseph.
Poulain Louis	Proue Olivier Dame.
Pion Bat is	Poirier Olivier.
Pinard André.	
Rogers John	Racine André.
Rivet Ferdinand.	
St. Pierre Jean Bte.	Simonneau Cyprien
St. Germain François.	
Turcotte Louis.	
Vidal Charles,	Vallée Antoine
Welcome Pierre.	Walsé & Generow.

E. L. R. C. DESPRÈS, *M. P.*

Gare aux Féniens ! ! !

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

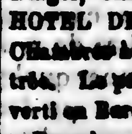
M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 4 mars 1866.

A Louer ou à Vendre.



Ce joli BLOC EN BRIQUE situé près du DEPOT, sur la RUE LAFRAMBOISE, autrefois connu sous le nom de

MONTREAL HOUSE.

L'un des logements de ce Bloc qui a Trois Etages, offre un magnifique Local pour un HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ayant 30 Chambres à Coucher, avec Salons et Salle d'Entrée. Le premier étage de l'autre peut être converti en Bureaux, et le haut en résidence privée.

Pour les conditions, s'adresser à MM. VILLENEUVE & LACAILLE, Rue St. Paul No. 265, à Montréal, ou à M. J. MARSEREAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 20 Février 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les RÔLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 26ème février, 1866. }

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 18, 1866. }

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ [illegible] et le reste de la terre est bien [illegible].

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 25 dans le 4e. Rang.
½ du Lot 22 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
½ du Lot 27 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
½ du Lot 19 dans le 6e Rang.
Les Lots sont situés près du Dépôt.
Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucrerie dans le 11ème Rang.
½ du Lot 28, 30, 31, 32, avec sucrerie, dans le 8ième Rang.
A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 7.
Dans le 3ième Rang ½ Sud-Ouest No. 6.
Dans le 3ième Rang No. 2.
A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.
Les conditions sont très libérales.
S'adresser au soussigné.
Dr. TRUDEL, Montréal,
☞ Ou à ce Bureau.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité,

AUX AMATEURS DE LA

BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 10 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. Coté sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, aubergiste du *Courrier*.

30 novembre 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No 7 et 8, dans le 11ème rang, d'une étendue de 290 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques batisses, savoir: une bonne maison en bois de 26 pieds sur 36, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses desume construites en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE, North Shefford.

7 février 1866.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KERCACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE

1793.

IV—*Suite.*

—Ah!.... ah!...... ah!.... cria la foule qui se recula involontairement et regarda d'un œil étonné tout ce sang qui l'enveloppait d'un flot noir.

George sentit que le souffle de sa parole apaisait toutes ces colères étouffait toutes ces haines vociférantes et que son influence magnétique parcourait les masses comme le ferait une étincelle électrique.

Les meneurs eux-mêmes n'osaient élever la voix; et ils regardaient avec stupéfaction ce jeune homme au visage bruni, aux longs cheveux noirs, au regard étincelant, que personne, pour ainsi dire, ne connaissait, et qui s'était placé devant eux ainsi qu'une digue humaine, fort de sa conviction et de son courage.

Le peuple aime qu'on le brave et qu'on ait la voix plus haute que lui; c'est le moyen de le dominer.

—Quel est cet homme? dit le forgeron d'une voix rauque et en laissant tomber le long de son tablier de cuir ses deux marteaux de fer.

—C'est Brutus!....mon Brutus,.... s'écria Cassius en s'avançant; un vrai patriote.....qui vous remue la parole comme je remuerais un sac de charbon.

—C'est tout de même vrai, repartit une autre voix dans la foule. Il y a un tribunal où il n'y en a pas.

—C'est positif, dit un autre; mais on n'est pas maître de son premier mouvement.

—Au fait, j'en ai assez, moi,... reprit le forgeron qui se croisa les bras.

—C'est tout de même la chose, ajouta un troisième; j'en ai assez aussi, ça ne nous regarde pas; ce digne M. Guillotin n'a pas inventé son excellente invention pour rien.

Ainsi pensait, et murmurait déjà la foule; la férocité du jacobin se transformait en face du cœur de l'homme.

George observait, écoutait, interrogeait du regard avec anxiété, comme un pilote au gouvernail épie dans l'effort de la tempête chaque flot de la mer.

Il devina sa puissance et comprit qu'il ne fallait pas laisser l'œuvre inachevée, car la foule est variable; ses pensées s'enfuient, tombent à terre ou s'élèvent en haut, comme ce sable sur lequel souffle le vent; son esprit ou son cœur sont toujours suspendus à la moindre parole.

—Mes amis! mes amis! mes frères!... s'écria George d'une voix vibrante et avec un de ces accents indéfinissables qui pénètrent; fuyez! fuyez de ces lieux où vous n'eussiez jamais dû mettre le pied! Honte et malheur à celui qui souffrirait plus longtemps la souveraineté du peuple! que celui-là vienne à moi, qui suis aussi sans défense, ainsi que ces malheureux qu'on égorge! qu'il me frappe de son arme ensanglantée, moi qui suis du peuple comme vous en êtes tous!... moi, votre frère, moi qui demande à combattre et à mourir pour la République! Oui que celui-là me frappe, et jette mon corps à ses pieds, au milieu de tous ces corps étendus et mutilés, j'aime mieux cela que d'avoir à rougir de honte!

Ces nobles et dignes paroles, puisées à la source intarissable de l'âme produisirent l'effet que George en attendait; il y eut parmi tous ces hommes un tressaillement impossible à décrire. C'était l'instinct de la conscience qui remontait à la surface; dernier trésor qui est enfoui souvent mais qui ne s'éteint jamais dans le cœur de l'homme.

On eût dit les vendeurs chassés du temple, tant fut grande la précipitation avec laquelle ils s'élancèrent au dehors.

—Vive Brutus! cria Cassius en élevant sa fourche en l'air.

D'unanimes acclamations accueillirent la voix et de tous côtés chacun tendit la main à George. L'air retentissait de vivat frénétiques.

Le torrent avait été détourné de son cours sanglant.

—Citoyen, dit George au concierge qui s'était approché de lui, fais rentrer tous les prisonniers jusqu'à l'heure fixée pour le départ des chariots; et vous, mes amis que quatre d'entre vous se placent à l'entrée de cette porte et fassent respecter par tous la volonté du peuple.

—J'y vais, moi, dit le forgeron en élevant un de ses marteaux à la hauteur de sa tête, et je te jure, citoyen, que nul n'entrera. V'là deux outils qui valent une porte et ces verrous, et deux bras qui ne craignent personne.

—Merci, monsieur, dit un des prisonniers en s'adressant à George, vous êtes un noble cœur.

—Hâtez-vous de rentrer, répondit George à voix basse, hâtez-vous bien vite. Qui sait s'ils ne reviendront pas?

Le jeune républicain avait prononcé ces paroles avec une grande émotion, et détournant les yeux du tableau sinistre que lui offrait la cour intérieure de la prison, maintenant vide, il s'éloigna d'un pas rapide.

Une ovation patriotique l'attendait sur la place où sa présence fut saluée par des cris enthousiastes. On avait ôté au peuple ses victimes, il lui fallait en échange un triomphateur ; les masses ont toujours des haines et des ovations toutes prêtes.

George était l'idole du moment ; aussi il fut enlevé de terre comme faisaient les païens de leurs statues d'argiles et hissé sur de robustes épaules pavoi humain bien fait pour montrer combien est fragile et chancelant le piédestal des triomphes populaires.

Le cortége au milieu des hourras, des chants patriotiques, des hurlements civiques et des cris de joie frénétique, se dirigea vers la mairie.

Combien devait battre d'orgueil et de joie le cœur du jeune républicain, hier obscur, ignoré dans une chaumière au pied d'une colline, aujourd'hui porté en triomphe par les rues de la ville d'Arles ! Hier, il espérait en lui-même ; aujourd'hui, il y croyait. La foi en soi est le premier pas dans l'avenir.

Lorsqu'il arriva sur la place de la mairie, Antoine Obrier, le bras en écharpe, était sur le seuil de la porte, s'entretenant avec un des commissaires.

On venait d'apprendre comment s'était inopinément terminé le drame sanglant de la prison.

—Quel est donc cet homme que l'on porte ainsi en triomphe ? dit celui-ci.

Antoine Obrier regarda attentivement, car la nuit commençait à venir.

—C'est George !.... dit-il tout à coup avec étonnement, George !....

Et, se penchant vers le commissaire qui regardait de tous ses yeux cette scène d'ovation et de triomphe, il ajouta :

—Le peuple massacrait les prisonniers, et il a pu l'arrêter et faire tomber les armes de sa main.... Cet homme ira loin.

—Tu l'appelles ? dit le commissaire.

—George.

—Je n'oublirai pas ce nom-là.

En ce moment un nouveau personnage vint parler bas à l'oreille d'Antoine Obrier, c'était un commissaire de section.

Les yeux d'Obrier étincelèrent tout à coup.

—C'est bien... c'est bien répondit il ; dites au citoyen Léonidas que je suis à lui dans l'instant.

George remis en liberté entrait à la mairie en ce moment.

—Bravo !.... bravo !.... George lui dit Obrier ça commence bien.

Le commissaire s'approcha.

—Citoyen George dit-il au jeune républicain je joins mes félicitations à celles du citoyen président non pas tant à cause de ce que tu as fait mais à cause de ce que tu peux faire. J'enverrai mon rapport à la Convention.

Le front de George était rayonnant ; il serra à la fois les mains d'Obrier et celles du commissaire.

Orgueil !.... orgueil humain ! tu tiens donc toujours en ton pouvoir la plus belle part de nous mêmes !

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

SAMEDI 10 MARS 1866.

Lorsque l'on jette un regard autour de soi, que l'on contemple ce que renferme de richesses notre pays, la fertilité du sol que nous habitons, l'étendue immense de nos terres et de nos forêts, et nos voies de communication, on ne peut s'empêcher de remarquer que le Canada est appelé à avoir de grandes et de belles destinées. Mais pour accomplir notre mission, pour faire profiter ces richesses enfouies dans la terre et donner au commerce, comme à l'agriculture, le développement qui leur est nécessaire, il ne suffit pas de regarder à quelques pas devant soi, ou à côté de soi, il faut prendre un essor plus considérable ; et sondant notre force, donner une direction plus efficace, un horizon plus étendu à nos relations avec les autres peuples. En faisant connaître nos ressources à l'étranger, en multipliant les traités de commerce, et ouvrant des voies de communications directes, on pourra espérer voir notre pays marcher dans une voie nouvelle de prospérité. Aussi approuvons nous hautement la démarche qu'a prise le gouvernement canadien d'envoyer des délégués dans certaines parties de l'Amérique méridionale pour nouer des relations commerciales avec nous, dont le profit sera également à l'avantage des parties contractantes. Cette démarche du gouvernement acquert d'autant plus d'apropos et d'importance que les relations du Canada avec les Etats-Unis vont se trouver restreintes par l'abolition du traité de réciprocité. Il nous faut de nouveaux débouchés, et de l'abolition de ce traité naîtra peut-être un bien pour nous, en ce sens, qu'il nous faudra mettre plus d'énergie dans nos efforts et moins compter sur nos voisins.

Par la réception cordiale et flatteuse que les délégués canadiens ont reçu à la Guyane, on peut inaugurer beaucoup du courant commercial qui ne tardera point à s'établir entre les pays méridionaux et le notre.

Nos lecteurs savent que cette contrée touche d'un coté au Vénézuela, de l'autre au Brézil, et a devant elle l'Océan Atlantique. Elle occupe une étendue d'environ 200 lieues de côtes sur une profondeur de 100 à 120, et est divisée en 3 parties qui sont la Guyane anglaise, la Guyane hollandaise et la Guyane française.

La Guyane anglaise qui, croyons-nous, est la plus considérable des trois, a un commerce très étendu. Elle possède de vastes forêts ; son sol est d'une grande fertilité et produit en abondance toutes les denrées alimentaires des tropiques, telles que le sucre, le café, le cacao, l'indigo, le coton, le poivre, l'aloès, les oranges, les figues, etc. On y voit un assez grand nombre de montagnes, mais toutes peu élevées, et de ces montagnes descendent de nombreuses rivières. Quoique nous n'ayons point en notre possession de statistiques récentes, néanmoins nous ne croyons pas nous éloigner de la vérité en évaluant la population de cette province à 150,000 habitants, ou à peu près. Elle fesait autrefois partie de la Guyane hollandaise, mais les anglais s'en emparèrent en 1808, et se la firent céder en 1814.

Quelques auteurs pensent que Colomb découvrit lui-même la Guyane en 1498 ; d'autres prétendent qu'elle ne fut reconnue qu'en 1504 par Vasco Nunez. Cependant l'établissement des premières colonies européennes ne remonte qu'au XVII siècle.

Georgetown autrefois Stabroeck, sur la rivière Démérari, est la capitale de la Guyane anglaise, et c'est dans cette ville que furent reçus, avec tant de cordialité, les délégués canadiens par les principaux citoyens du lieu, et par le gouverneur Hinks, qui, on se le rappelle, a joué un rôle si important comme homme politique en Canada.

Au diner qui a été donné en l'honneur de l'hon. McDougall et de ses compagnons, le 26 de janvier dernier, le gouverneur Hinks s'exprima en termes qui font honneur au gouvernement canadien, et dit que cette mission n'avait pas un objet sectionnel en vue, mais que le Canada voulait étendre ses relations commerciales avec les différentes contrées situées sous les tropics. En effet nous savons que plusieurs délégués doivent se rendre au Brésil ; et il y a tout lieu de croire que lorsqu'on aura compris les avantages que cette partie de l'Amérique méridionale peut retirer de son commerce avec les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, une grande impulsion sera donnée à nos échanges. Pour cela, il faut se connaître réciproquement ; il faut que le marchand sache que la spéculation qu'il veut faire peut lui rapporter du profit ; il faut une confiance mutuelle, des données sur lesquelles on puisse se fier ; et c'est pourquoi tout ami sincère du pays doit approuver le gouvernement d'avoir cherché à faire connaitre nos ressources pour que plus tard le Canada en retire de larges bénéfices. Les personnes engagées dans les transactions commerciales comprennent cela encore mieux que l'homme de profession, et doivent se réjouir.

Pour donner une idée du résultat probable de ces négociations, l'Hon. Hinks citait le fait qu'un Monsieur Jones, de Barbadoes, en visitant une maison de commerce en Canada, remarqua du sucre envoyé par lui-même de Barbadoes à Londres. Maintenant si ce sucre, au lieu d'aller en Angleterre pour revenir en Canada, et traverser deux fois l'Atlantique, eut été expédié directement ici, l'on comprend facilement combien le marchand canadien eût pû réaliser de profit, tout en vendant sa marchandise à un prix moins élevé que celui qu'il était obligé d'exiger. Le consommateur dans ce cas se trouvait à payer le cout d'un transport long et onéreux, de même qu'un bonus au marchand de Londres.

Mais comme le remarquait le ministre canadien, l'hon. McDougall, dans l'habile discours qu'il fit à ce diner, ce qui manque ce sont les communications entre les Indes Occidentales et le Canada. C'est certainement un des points principaux à examiner. Il est nécessaire que la correspondance entre marchands soit suivie, même fréquentée, et que l'on n'ait point à éprouver de ces retards dans l'expédition des lettres, qui puissent causer un dommage à l'acheteur, même l'empêcher d'acheter en certains cas. La chose est parfaitement comprise là bas comme ici, et grâce aux efforts de tous, une communication fréquente s'établira entre les Indes Occidentales et cette partie du Continent.

Le gouverneur Hinks sera d'un grand secours aux délégués des Provinces anglaises du Nord. Il a lui-même vécu longtemps en Canada. Lorsqu'il était à la tête des affaires du pays, il a pu apprécier nos ressources immenses, et l'affection qu'il porte naturellement au peuple canadien fera qu'il s'occupera tout spécialement de ces relations commerciales. Ses conseils seront de beaucoup d'utilité, et nos délégués en profiteront largement.

Comme de raison nous ne connaissons rien de ce qui a eu lieu à la Guyane quant aux arrangemens définitifs ; même la visite faite à cette contrée n'est qu'une partie du programme qui a été tracé ; mais si nous en jugeons par les nouvelles qui sont arrivées, et par l'enthousiasme avec lequel le peuple de la Guyane a accueillis nos délégués, on ne peut que concevoir de belles espérances qui, nous aimons à le croire, se réaliseront dans l'intérêt de notre pays que nous voulons voir grand, heureux et prospère.

Le bruit courait longtemps déjà, avant le retour de Son Excellence, que le Juge Coursol devait être réintégré sur le banc judiciaire immédiatement après l'arrivée de Lord Monck, de son voyage d'Angleterre.

Depuis, Son Excellence le Gouverneur est arrivé ; les personnes que cette réhabilitation intéresse ont attendu en vain, et il n'a plus été question de rien.

Pourquoi ? telle est la question que l'on se pose à Montréal.

Chacun se souvient de la cause qui a amené la suspension de l'honorable Juge de la Cour de Police.

Personne n'ignore que la décision du banc judiciaire, condamnant la conduite du Juge Coursol dans l'affaire de St. Albans, a été cassée en Angleterre.

Le contrôle que l'on avait voulu exercer sur cette décision donnée par l'honorable Juge, dans l'exercice de ses fonctions était un précédent dangereux

Car, la justice est un être moral qu'aucune passion ne doit agiter, qu'aucune crainte ne doit jamais émouvoir et qu'aucune promesse ne doit jamais séduire.

Le Juge dans l'exercice de ses fonctions, doit être considéré comme son représentant immédiat.

Quelles que doivent être les conséquences du jugement qu'il doit rendre, le Juge doit être d'une indépendance absolue. Les questions qui pourraient influencer la politique internationale elle-même, si elles lui sont soumises, doivent le trouver froid et impassible.

Il ne doit jamais être dominé par les influences politiques, quand bien même la décision qu'il donnera d'après les inspirations de sa conscience devrait attirer sur son pays des catastrophes qui pourraient le conduire à sa perte, et nous pensons qu'il doit rester étranger à toutes ces considérations, comme si elles n'existaient pas pour lui.

Tout homme est faillible, et le juge plus que tout autre est susceptible de commettre une erreur, car la loi est si peu claire, souvent, que dans bien des circonstances le juge le plus intègre verra ses décisions reformées, son jugement annulé, par des juges qui ne seront pas plus certain que lui d'être entré dans le véritable esprit de la loi.

Personne, n'a le droit de demander au juge, raison d'une décision qu'il a prononcé ; car si ce jugement a été donné en dernière instance erroné ou juste, il doit être irrévocable, et, s'il est sujet à l'appel, les juges supérieurs requis légalement de prononcer leur sentence ont seuls le droit de le reformer.

Quelques journaux, bien ou mal informés avaient annoncé à l'époque où il était question de la réintégration de l'hon. juge Coursol, qu'il n'attendait que le jour de son rappel au banc judiciaire pour y répondre par un refus formel.

Quoiqu'elle ait été donnée avec une certaine assurance, cette nouvelle ne nous parait guères vraisemblable, car le juge Coursol tout suspendu qu'il soit de ses fonctions, n'en jouit pas moins du salaire attaché à la charge de juge de la cour de police.

Tant qu'à nous, nous avons trop de confiance en la délicatesse de cet honorable monsieur pour ajouter foi un seul instant, à la véracité de ces on-dits qu'il n'a provoqués d'aucune façon. Et nous ne croirons jamais, quoiqu'en dise un de nos confrères, qu'un homme d'une respectabilité aussi bien établie, que l'est celle de M. Coursol, pousse la feinte jusqu'à accepter l'or que lui donne le gouvernement, pour mieux assurer sa vengeance.

S'il faut en croire le *Herapath's Railway Journal*, la Compagnie du Grand-Tronc aurait l'intention de demander encore une nouvelle allocation à la législature, pendant le cours de la prochaine session.

Décidément cette compagnie est insatiable, si véritablement elle espère encore obtenir de la Province, qui déjà lui a trop donné, de nouveaux secours qui seront engloutis avec le reste de l'argent qu'elle a pu obtenir.

Les octrois qui ont été accordés jusqu'ici, à cette compagnie ont été si mal accueillis par le peuple, que nous ne pensons pas que le gouvernement renouvelle, une fois de plus une expérience qui a failli lui devenir fatale.

Il est évident, qu'en hiver surtout, cette ligne de chemin de fer rend des services incontestables au commerce canadien.

Mais il est certain aussi, que ces services quelle rend à la Province en général, sont largement compensés par les désagréments de tous genres qu'elle fait subir à chacun des voyageurs en particulier.

Aujourd'hui, tous ceux qui ont eu occasion de voyager sur cette ligne, le savent, la voie ferrée de Montréal à Québec est dans un état déplorable et les accidents que nous avons à mentionner tous les jours, sont autant de preuves évidentes de la négligence impardonnable avec laquelle elle est entretenue.

Malgré le talent d'administrateur remarquable, que l'on s'accorde a prêter à son directeur, il serait permis de voir un défaut d'administration, bien évident, dans les différents accidents qui arrivent journellement aux trains qui parcourent la ligne de Montréal à la Rivière du Loup.

Si la compagnie souffre de cet état de choses par la perte de son matériel, le peuple qui paye a aussi droit d'exiger une rénumération pour les sacrifices qu'il s'est imposés pour elle.

Bien loin de couvrir le défaut de son organisation par l'urbanité de ses employés, elle semble au contraire tolérer leur insolence en fermant l'oreille aux réclamations que souvent leurs manières arrogantes suscitent.

Nous ne croyons pas qu'une telle manière d'agir soit propre à exciter les sympathies du peuple est à préparer les voies pour un nouvel emprunt.

Le Commandant des forces militaires lançait jeudi l'ordre suivant pour appeler sous les armes 10,000 hommes de la milice volontaires, qui a eu l'effet de jeter la ville de Montréal dans la plus grande excitation.

Montréal, 8 mars 1866.

Conformément à des ordres venant des Quartiers-Généraux, les différents corps de la milice volontaire de Montréal s'assembleront à leurs salles respective à 7½ heures P. M. précises, à laquelle assemblée tous les officiers et tous les hommes sont obligés de se rendre.

Toute la force doit être prête à être passée en revue devant le commandant à 8½ h. P. M.

La cavalerie paradera demain à 3 h. P. M. en arrière du Champ de Mars rue Craig.

Par ordre du commandant,

JOHN MCPHERSON,
Lt. Col. Major de Brigade.

Les bataillons du Major Johnson, du Colonel Routh et du Lt. Col. Coursol, ainsi que les deux compagnies d'ingénieurs volontaires placées sous les ordres du Capitaine Kennedy et du Lieutenant Rutherford, furent disséminées dans les différentes parties de la ville, après une inspection minutieuse passée devant le Colonel Commandant Dyde accompagné des Lieutenants-Colonels Osborn, Smith, David et G. Smith, du Major McPherson et du Lieutenant Dyde.

Toute la journée, les soldats de la milice volontaire ont été retenus aux casernes.

Chaque train qui arrivait à la gare Bonaventure était minutieusement observée, mais on y a découvert aucune personne suspecte.

On commence a croire à Montréal que ce n'est qu'une fausse alerte qui n'aura pas de suites.

Nous lisons dans la *Minerve* que l'honorable M. MacDougall est de retour de son voyage aux Indes Occidentales.

On lit dans le *Globe* de Toronto d'hier :

« Par le *Unionist* Halifax, du 28 février, reçu hier, nous apprenons que les deux branches de la Législature de Terreneuve ont accepte le projet de la confédération de Québec ?

« Les nouvelles ont été apportées à Halifaix le 27, par le steamer *Merlin L'Unionist* dit que les résolutions ont été adoptées dans la Chambre basse sur une division de 19 contre 7, et que la Chambre haute a été unanime. »

ST. HYACINTHE, LA BELLE SAISON ET LE CHOLERA.

Nous sommes en mars ; dans un mois et demi, ou deux mois tout au plus, nous serons en plein été. Un soleil de feu dardera ses rayons brûlants sur Montréal ; une poussière étouffante et propre à faire éternuer toute une population, fera la désolation des jolies promeneuses dont Montréal s'enorgueillit et le désespoir des tabaconistes dont le tabac en poudre ne se vendra plus ; et puis le choléra (ce mot seul fait frémir) aura dispersé, par tout le pays, des milliers de familles Montréalaises qui iront demander à l'air embaumé de nos campagnes un spécifique infaillible contre les miasmes délétères d'une grande ville et les *animalcules homicides* (terme consacré) d'un grand fléau.

Parmi les villes de campagnes qui peuvent offrir à la troupe effrayée des citadins un asile sur et une retraite agréable, nous pouvons citer avec orgueil celle de St. Hyacinthe.

Nous n'essaierons pas de faire un tableau complet et de peindre tous les agréments de notre campagne. Nous ne pouvons qu'à titre de renseignements seulement, donner quelques légers coups de pinceaux qui feront voir que St. Hyacinthe a ses charmes qui ne le cèdent en rien à ceux d'autres campagnes, jusqu'ici plus recherchées par la troupe voyageuse.

Une belle et riche verdure ; une rivière calme et paisible qui promène mystérieusement ses ondes dans des replis coquettement cachés sous la verte feuillée ; de grands et jolis bocages dans lesquels le murmure poétique de limpides ruisseaux et le gazouillement enchanteur de l'oiseau solitaire portent à une mélancolie rêveuse et bercent l'âme dans de douces illusions ; un joli boulevard, entouré de jardins pleins de fleurs et converts de verdure, où les promeneurs peuvent, le soir, par un beau clair de lune, et sous le regard poétique des étoiles, promener silencieusement leurs ennuis, leurs chagrins et leurs espérances ; et puis de coquettes villas, assises sur les bords pittoresques de l'Yamaska : voilà ce que St. Hyacinthe peut offrir.

Pour cette classe d'hommes qui ne vivent ni de verdure, ni de chants d'oiseaux, ni de fleurs, ni de poésie enfin, et qu'on est convenu d'appeler du nom prosaïque d'*hommes d'affaires*, nous ajouterons : que St. Hyacinthe est à quelques milles seulement de Montréal ; qu'un chemin de fer peut y transporter le marchand, chaque matin et le ramener chaque soir ; que les denrées et les vivres y sont à bon marché et que plusieurs demeures, commodes et spacieuses, vides aujourd'hui, y peuvent donner l'hospitalité à un grand nombre de familles.

Parmi les maisons de pension dans lesquelles les familles peuvent trouver une bonne table et tout le confortable désirable, nous pouvons nommer la maison tenue par Madame Desforges et celle tenue par Monsieur Guertin.

Madame Desforges a pris l'ancienne maison de Madame Pageau et la tient sur un pied des plus convenables. La maison de M. Guertin jouit aujourd'hui d'une juste renommée. Des chambres spacieuses, une table abondamment pourvue, des boissons choisies, un personnel de domestiques polis et courtois, et, en été, un vaste jardin de plusieurs arpents, voilà ce qui distingue sa maison et qui permet de la recommander.

Et, faut-il ajouter, en cas de choléra, notre jolie cité peut offrir, aux voyageurs, les soins empressés et intelligents, d'hommes de l'art, qui adouciront, nous en sommes sûrs, par faveur pour des étrangers l'amertume de leurs remèdes et la sévérité de leurs prescriptions.

A part tous ces avantages, le visiteur trouvera à St. Hyacinthe deux chambres de lectures, l'*Institut Canadien* et l'*Union Catholique* ; cette dernière fournit au delà de 80 feuilles politiques et de nouvelles ; il y a aussi un club de billard où les amateurs peuvent passer d'agréables moments. St. Hyacinthe se passe même le luxe d'un théâtre dans lequel une compagnie d'AMATEURS, compagnie de jeunes gens de talent, fait passer d'agréables quarts d'heures aux amis de la littérature.

Bref, St. Hyacinthe peut être le rendez-vous, en été, d'un grand nombre de familles qui ont l'habitude de passer la belle saison à la campagne.

Les personnes qui aimeraient à louer une maison, pour l'été, pourraient se hâter si elles ne veulent pas être dévancées.

A la suite de plaintes nombreuses qui ont été faites au sujet des trains qui souvent interceptent les voies publiques, aux traverses du chemin de fer, le *Courrier* suggérait de mettre en application l'article des réglements du Conseil de Ville de St.Hyacinthe rendant passible d'une punition tout conducteur dont le convoi serait en contravention avec la teneur de cette clause.

Dans la séance du 2 courant, nous avons vu avec plaisir, son Honneur le Maire appeler l'attention du Conseil sur les plaintes faites par une personne retardée par un train dont les chars n'avaient pas été découplés, de manière à laisser la circulation libre suivant les ordonnances des réglements municipaux.

Mais comme l'a fort judicieusement fait remarquer M. Bachand, la punition imposée au conducteur en contravention avec cette loi, comportant trente jours d'emprisonnement et vingt piastres d'amende pour chaque infraction, était trop forte pour en permettre l'application aussi souvent que le besoin s'en ferait sentir. Comme il croit qu'il serait nécessaire de faire un exemple, il donne avis qu'à la prochaine séance, il fera motion "que les mots de *cinq livres cours actuel* et *un emprisonnement de* ....dans le second paragraphe des réglements du conseil relatifs au département des chemins, soient retranchés et que les mots suivants y soient substitués : " N'excédant pas *cinq livres cours actuel ou un emprisonnement n'excédant pas*.........................

Il est probable qu'une faute typographique est la principale cause de la sévérité de cet article et que le mot *et* avait été substitué au mot *ou* lors de l'impression des réglements du Conseil de Ville.

Dans tous les cas, la mise en pratique de la motion de M. Bachand remédiera à la trop grande [...] de cette clause, dont l'interp[...] à la lettre devait être en co[...] tion formelle avec les inten[...] conseil ; et facilitera la mise [...] cution d'un exemple qui de[...] fait avant longtemps, si la co[...] du Grand-Tronc ne modifie [...] manière d'agir.

UPTON.

Une personne influente qui [...] écrit d'Upton, nous apprend [...] affaires de cette localité pré[...] tournure des plus prospères et [...] les sont actuellement dans [...] des plus favorables.

Le travail, pour le [...] menuisier et le maçon, y a[...] les prix ordinaires en sont [...] Le commerce de bois, est [...] très considérable ; des co[...] américains ont acheté, de[...] ques mois, une grande [...] de bois de construction p[...] vires, des courbes, des [...] de corde etc., etc.

On peut voir aujourd'hui [...] à quelques arpents de la ga[...] min de fer, la magnifique [...] usine que viennent d'y faire [...] re Messieurs Miller, père [...] Cette usine destinée à l'[...] d'une industrie nouvelle, [...] sommes considérables, don[...] suppose chez Messieurs [...] grandes ressources. Les fr[...] de cette construction ont [...] culation, à Upton, depuis [...] au delà de $25,000.

L'exploitation de l'écorce [...] che, pour la manufacture de [...] l'industrie qui sera l'objet de [...] de Messieurs Miller. L'[...] broyée et mise en [...] machines puissantes, [...] dans d'énorme bouilloires [...] tés à cet effet, et finalement [...] ou le jus, qui fournit un liq[...] et rougeâtre est mis en barils [...] pédié jusqu'en Angleterre.

Cet extrait est très [...] par les manufacturiers de [...] les grands centres, comme [...] une grande économie dans le [...] port et plus d'avantages pour la [...] fection même du cuir qui [...] meilleure qualité.

En parlant des industriels d[...] on ne doit pas oublier de [...] le nom de M. Job L'Heureux, [...] fois de St. Pie, qui exploite [...] d'hui, à quelques milles du [...] d'Upton, un magnifique [...] scie et à farine et qui est [...] un des plus grands entrepôts de [...] merce de bois que nous ayons [...] cette partie du pays.

On dit que M. L'Heureux a [...] de doter Upton d'une [...] ture considérable de draps et d'[...] qu'il placerait sur la rivière [...] l'endroit même qu'occupait le [...] de Sir Duncan McDougall [...] nom est resté et restera [...] pour les habitants de St. [...] d'Upton, un beau et précieux [...] nir. La reconnaissance de [...] niers se reporte aujourd'hui [...] samment sur le fils du [...] Duncan, qui a hérité de sa [...] de sa considération, et qui [...] tuellement un des premiers [...] dans le gouvernement impérial [...] Patrick Léonard McDougall.

Sir Patrick Léonard McD[...] fait et fait encore beaucoup [...] tous ses richesses, son influence [...] libéralité bien connue ont fait [...] ce qu'il est aujourd'hui. On [...] dans certains cercles, à Upton [...] grande manufacture de papier [...] construction serait un des [...] voirs de l'Hon. personnage [...] venons de nommer.

Notre correspondant nous [...] l'ouvrage est si abondant [...] qu'on y paie aujourd'hui les [...] un prix considérable et que [...] ne peut s'en procurer le [...]

Nous donnons ces détails [...] beaucoup de plaisir attendu [...] tre dans les exigences de [...] dans nos colonnes, tout ce qui [...] intéresser le public.

PONCTUALITÉ EXEMPLAIRE.—Du [...] nuit de mercredi à jeudi, le conducteur [...] train à bord duquel se trouvaient les [...] délivra à St. Hyacinthe la malle de [...] bourne, et garda celle qui aurait dû [...] laissée ici, en sorte que notre malle [...] rendue jusqu'à Richmond. Là, on s'a[...] çut de l'erreur, mais au lieu de renvoyer [...] malle de St. Hyacinthe seulement, on [...] voya également celle qui était partie [...] durant la nuit.

C'est ainsi que nos journaux qui [...] été mis à la poste mercredi soir, [...] toutes les malles de terre qui devaient [...] par Melbourne sont restées presque [...] journée dans le bureau de poste de [...] Hyacinthe.

Voilà [...]

Discours de l'hon. M. Galt au banquet de Cornwall.

Messieurs,— Dans les circonstances actuelles, il ne conviendrait pas pour moi ou pour tout autre de mes collègues de nous trouver en face d'un grand nombre de nos compatriotes sans ne rien dire sur notre passé et notre avenir. (Ecoutez.)

Il est heureux pour le Canada, lorsque nous sommes menacés d'une interruption dans nos relations commerciales avec nos voisins, de pouvoir remercier la Providence de l'abondante récolte dont elle nous a favorisés, et des prix élevés qui sont offerts pour les produits de notre sol, et de voir, lorsque nous sommes obligés de chercher d'autres débouchés pour notre commerce, à l'avenir, combien nous sommes redevables à notre créateur pour les bienfaits inaccoutumés qu'il s'est plu à répandre sur nous.

Je n'ai jamais vu le Canada dans une condition aussi prospère. Je m'exprime ainsi parce que, d'après les rapports qui m'ont été soumis en ma capacité officielle, j'ai pu juger de l'étendue de nos exportations ; et d'après nos relations commerciales avec l'Angleterre et les autres nations étrangères, je vois que dans les derniers mois nous avons vendu pour $10,000,000 de plus que nous avons acheté ce qui n'est jamais arrivé auparavant, et en faisant cette déclaration je suis certain que chacun l'accueille avec reconnaissance, orgueil et confiance dans les ressources du Canada (appl.)

Il est heureux pour nous, Monsieur le président, de voir que nous pouvons faire face aux difficultés qui pourront surgir à l'avenir, vu que le 17 mars, nos relations commerciales avec les Etats-Unis, souffriront sans aucun doute de grands changements. (Appl.)

On a par le passé, accusé le gouvernement de ne porter aucune attention à cette question, et notamment à la dernière session où l'on nous a dit que le salut du pays dépendait de la continuation du Traité de Réciprocité. Nous répondîmes au Parlement que nous étions parfaitement au courant des nécessités de l'époque ; que notre attention était continuellement fixée sur cette question et que lorsque le temps serait venu, le peuple verrait que le gouvernement n'a pas négligé ses intérêts. Et si je me lève, ce soir, c'est pour vous dire que nous sommes maintenant prêts, et en aucun temps à exposer notre conduite sur ce sujet et à la défendre (Ecoutez, écoutez.)

Quel était l'Etat du pays, il y a quelques semaines, demanderai-je à tous les citoyens du Canada ? Qu'est-ce qu'un grand nombre de citoyens, véritables ennemis du pays, ont dit devoir être le rappel du Traité de Réciprocité ? On a attaché trop d'importance à notre commerce avec les Etats Unis et l'on s'est montré trop disposé à donner plus qu'il ne fallait.

Le gouvernement ne partageait pas du tout cette idée. Il voyait bien qu'il fallait accorder ce qui était juste, mais rien de plus (Applaudissement.) Nous traitâmes cette question en Angleterre et le gouvernement impérial avec sa bonne volonté ordinaire, autorisa le ministre Anglais à Washington à conduire l'affaire avec nous.

Pas plus tard qu'en juillet dernier, M. Howland et moi fûmes envoyés en délégation, par nos collègues, à Washington. Nous entrâmes en communications avec le ministre anglais, aussi bien qu'avec les autorités américaines et *nous pûmes voir dès lors que le renouvellement du traité de réciprocité était fort improbable. On nous dit même qu'il était inutile d'en faire la proposition au Congrès.*

Quand le Congrès fut à la veille de s'assembler, nous crûmes, néanmoins, devoir envoyer une nouvelle délégation à Washington. Des raisons incontrôlables retinrent M. Howland et je dus partir seul. Le résultat de mes démarches fut que les Américains voulaient bien continuer leurs rapports commerciaux avec nous par législation, mais non par traité. Je fis part de cela à mes collègues et leur représentai que la continuation du traité était fort douteuse. Le gouvernement y donna toute son attention et, de l'avis du ministre anglais, aussi bien que de M. Seward, il fut résolu d'envoyer une délégation au Congrès. Il sera de mon devoir de donner en temps et lieu un rapport complet de ce qui s'est passé. Pour le moment, j'omets la partie historique des transactions, et je me borne à exposer dans cette affaire les intentions du gouvernement.

Je ne m'attacherai pas directement à la résignation de M. Brown. Cela ne conviendrait pas en l'absence de M. Brown lui-même. Cela se fera en Parlement. Je puis dire seulement que tous mes autres collègues étaient unanimes sur la marche à suivre et qu'ils étaient convaincus que c'était le mode le plus avantageux pour les intérêts et la dignité du pays. Nous étions bien déterminés à ne rien accorder de notre part qui ne nous fut payé de retour par les Etats Unis ; mais quand nous voyions le gouvernement américain déclarer par ses organes que tout traité était aussi impossible qu'inconstitutionnel, nous ne pouvions nous sentir disposés à refuser ce que nous pourrions obtenir, quand bien même nous n'aurions pas tout ce qu'il nous fallait. (Ecoutez écoutez.) Il importe peu que le commerce soit favorisé par la législation ou par le traité, pourvu que les bases soient également raisonnables. (Ecoutez, écoutez.)

J'examinerai d'abord l'accusation touchant la manière dont on a traité la liste des objets libres.

Nous voyons bien que la principale raison pour les Américains de refuser le traité était la lourde taxe intérieure imposé chez eux. Ils prétendaient qu'ils ne pouvaient laisser le libre accès de leur marché aux sujets anglais, sans que ceux-ci supportassent le même fardeau de taxes qu'eux-mêmes. Mais nous ne proposâmes jamais de leur donner la permission de taxer nos produits sans nous réserver le même droit. On ne proposa jamais que s'il leur plaisait d'imposer un droit d'un cent ou de 20 cents sur un minot de blé, nous aurions un semblable privilège sur le blé américain importé en Canada. Jamais les américains n'ont rêvé de nous demander la permission d'imposer sur nos produits un droit que nous n'aurions pas la permission d'imposer sur les leurs. Et bien qu'on ait prononcé cette accusation, bien qu'on nous ait même accusé d'avoir fait nous mêmes cette proposition, j'espère que les citoyens de Stormont, Dundas et Glengary refuseront de croire leurs représentants capables de supporter à un pays étranger des dispositions dont ils auraient honte pour eux-mêmes. (Applaudissements.)

On a proposé de laisser les questions des canaux, des pêcheries et du transit dans la même position qu'elles occupent actuellement, et je ne puis concevoir comment un homme sensé peut accuser le gouvernement de ce qu'il a voulu continuer les arrangements déjà pris, qui ont été très salutaires pour la province, pourvu que les arrangements sous les autres rapports fussent satisfaisants. (Ecoutez.)

On nous a encore accusés d'avoir offert l'élargissement de nos canaux. Je pense que tous ceux qui sont dans l'habitude de lire les journaux savent que depuis plusieurs années on a exercé sur nous une pression pour effectuer cet élargissement, et chacun d'un bout du pays à l'autre connait pourquoi le sujet a été expressément renfermé dans les résolutions de la conference de Québec.

Le sujet a été mentionné dans le discours du trône à l'ouverture de la session qui a vu mon hon. ami M. Howland entrer dans le gouvernement. Et en août dernier, avec l'assentiment de mes collègues, j'annonçai que le gouvernement était prêt à élargir les canaux, pourvu qu'il fut assuré que le commerce américain se ferait par ces débouchés. Ai-je proposé à Washington quelque chose de plus que ce qui a déjà été reconnu comme notre politique, auparavant ? Les canaux sont des canaux canadiens, et s'ils doivent l'être avec l'argent du Canada, et d'après les lois du Canada. (Ecoutez, écoutez.)

On a dit aussi que nous avions consenti à subordonner la législation du Canada à celle des Etats-Unis et cela de deux manières.

Le fait est que les Américains sont tout à fait disposés à législater avant nous. Ils consentaient à faire passer l'acte immédiatement devant le Congrès, avant le 17 mars, quoique nous leur disions que notre législature ne s'assemblerait pas avant ce temps. Si je comprends un peu le bon sens et la logique, la partie qui se trouve à choisir est mieux que l'autre, et dans le cas actuel, s'il y a eu subordination, ce n'est certainement pas de notre côté.

Mais, messieurs, parler de ces choses quand il s'agit de grands intérêts entre deux puissances est un véritable enfantillage et je dis que le Canada et les Etats-Unis sont deux grands pays et qu'ils ont de grands intérêts. Les hommes, qui, dans ces grandes questions, s'attacheraient aux petits défauts de forme seraient indignes de leur position. Ce n'est pas en critiquant des riens qu'un homme fait voir qu'il se respecte ; la grande affaire est de soutenir ces grands principes qui sont bien autre chose que de la simple étiquette. Si l'on trouve que *M.* Howland et moi-même avons péché sur ce dernier point, eh ! bien, nous nous soumettrons à la sentence ; mais je ne me soumettrai jamais à la condamnation d'un homme qui nous fait un crime capital d'avoir négligé une simple formalité.

On nous accuse encore d'avoir subordonné notre législation à la législation américaine dans nos droits d'accise. On a dit que sur ce point, nous avions accepté la législation américaine. Le 9 Août dernier, je déclarai au Parlement que j'étais prêt à faire correspondre les droits d'accise canadiens avec les mêmes droits américains, de manière à empêcher le commerce de contrebande sur les frontières. C'est ce que j'ai fait à Washington ; car je n'ai nullement promis d'adopter toute législation que proposeraient les américains mais bien d'établir la législation qui me paraitrait la plus avantageuse au revenu. Nos relations amicales m'autorisaient à épuiser tous les moyens que pouvait exiger l'amitié pour faire disparaître la contrebande qui était de nature à démoraliser la population de la frontière. J'exécuterai donc tout simplement ma politique d'août, et, à franchement parler, il n'y en avait pas d'autre à suivre à l'égard d'une puissance amie comme nos voisins. Qu'auraient dit les autorités de Washington, si, au moment où nous allions leur demander le Traité de Reciprocité, nous nous sentions disposés à faire régner la contrebande sur une frontière de 800 lieues ? Ce serait une conduite que je n'aurais jamais eu le courage d'adopter et à laquelle M. Howland n'aurait jamais consenti à me laisser descendre. (Applaudissement.)

Tout ce que nous avons demandé aux Etats Unis, comme tout ce que nous avons promis, n'était que le *fair play*. Nous prenions les moyens de leur dispenser de prendre sur nos frontières des précautions que nous ne voulions point être exposés à devoir prendre sur les leurs. Nous ne leur avions pas plus demandé ce mesures contre les féniens que nous n'en avons pris nous-mêmes l'an dernier contre les incursionnistes. Je puis dire que les représentants de ce pays si populeux nous ont reçus comme si nous avions représenté un peuple semblable au leur. Nous n'avons pu nous accorder, il est vrai, parce que nous défendions les intérêts de notre pays à notre point de vue et eux leurs intérêts aussi à leur point de vue, bien que je les crois dans l'erreur ; mais nous n'avons rien perdu de notre respect mutuel, et nous avons rempli tous nos devoirs au nom d'un pays contre lequel les mécontentements qu'ils entretiennent sont plus imaginaires que réels. (Ecoutez, écoutez.)

On a encore dit qu'en proposant l'addition de certains objets sur la liste des articles libres, nous avions donné l'avantage aux Américains. Nous avons dit : « Examinons si l'on ne peut pas étendre à certains autres articles de manufactures le privilège de libre échange, qui nous a été si avantageux pour les deux parties." Nous savions que la vie était moins chère en Canada, tandis que l'intelligence y est pour le moins égale ; et nous pensions que dans cette vaste arène, si l'on nous faisait de loyales conditions, nous pourrions remporter le prix de la course, en allégeant de certaines taxes les épaules du peuple. Si nous nous sommes trompés, ce n'est pas dans l'interprétation de nos devoirs c'est sur la capacité de compatriotes, que nous croyons en état de pouvoir soutenir la concurrence. (Vifs applaudissements.)

On a dit aussi que notre intention était de nous tourner contre la mère patrie. Vraiment, on n'a jamais écrit de mensonges plus flagrants. (Applaudissements.) Jamais une telle idée n'a pu traverser la tête des délégués. Nous ne consentirons jamais à faire à nos compatriotes auxquels nous unissent les liens du sang et du gouvernement, une condition moins favorable qu'à des étrangers Ce que nous voulions donner aux Etats-Unis, notre intention était de l'accorder également à l'Angleterre. Ah! bien plus que cela. Nous espérons qu'aujourd'hui comme dans un siècle nous serons toujours disposé à sacrifier pour l'Agleterre notre dernier homme, notre dernier sou, notre dernière goutte de sang. Je proteste donc solennellement contre la supposition que nous voulions avantager les Etat-Unis contre la Grande-Bretegne. (Vifs applaudissements.

Il y a, dans les attaques des journaux dirigées contre nous, quelques accusations qui m'ont affligé et je suis en train de vous faire mes confidences. Depuis notre retour de Washington, le *Globe* nous attaque jour par jour avec acharnement. Je n'ignore pas que M. Brown, et le rédacteur du *Globe* font deux, (rires) et je sais que M. Brown, comme ancien membre du gouvernement, ne peut donner au rédacteur du *Globe* des détails qu'il s'est engagé sur l'honneur à tenir secrets. Et s'il en était autrement, ce soir même, je commencerais contre M. Brown une furieuse, une implacable guerre. (Rires.) Pour ne pas l'assaillir lui-même, je dirai que le *Globe* nous a calomniés, non pas pour servir sa patrie, mais pour servir des vues étroites de malveillance.(Ecoutez, écoutez). S'il n'était pas vrai que la divulgation de la divergence d'opinions qui amené la retraite de M. Brown fut contraire aux intérêts de l'Etat, pourquoi celui-ci se serait-il engagé à tenir le secret jusqu'à l'assemblée du Parlement. (Applaudissements.) Et il est singulier que le rédacteur du *Globe* soit moins bon patriote que le propriétaire du journal. Est-il loyal qu'un homme profite de son journal pour exposer ses vues tous les matins devant 30 ou 40,000 lecteurs, quand il sait que ceux qu'on attaque n'ont pas le droit de répondre ? C'est en parlement que j'attends M. Brown. Pour ce soir, je ne puis rien faire ; je me contente de m'en prendre *au rédacteur du Globe.* (Ecoutez et rires) La conduite de ce journal a-t elle été avantageuse ou non aux intérêts du pays ?

Lorsqu'on nous a dit que notre but était de faire aux Américains des concessions que nous ne ferions pas à notre mère patrie, ne voulait-on pas, par ce moyen, faire naitre chez la mère patrie un sentiment hostile à cette province ?

Est-ce que nos efforts pour conserver nos relations amicales avec le gouvernement de la mère-patrie n'ont pas été neutralisés tous les jours par les rapports mis en circulation que le gouvernement du Canada était disposé à concéder aux Etats-Unis des privilèges qu'ils ne voulaient pas accorder à l'Angleterre ? (appl.) N'a-t-on pas dit que la marche que nous suivions était tout-à-fait opposée à la confédération ! Si tel était le cas, comment se fait-il que dans les négociations à Washington, les délégués des Provinces maritimes ont été tout cœur et tout âme avec nous.

Que l'on me permette de faire ici un compliment bien mérité à l'hon. M. Smith du Nouveau Brunswick. Il est à la tête du parti anti-confédératiste de cette province, mais dans toutes les phases des négociations, il nous a soutenus aussi libéralement que s'il eut été un des nôtres.

Et lorsque je parle de M. Smith, notre adversaire politique, que l'on me permette aussi de rendre un tribut de louanges à M. Henry, qui représentait la Nouvelle-Ecosse, lui qui a tant fait pour la confédération, et qui croit que l'Union va bientôt s'effectuer. M. le Président, Mr. Henry comme Mr. Smith, sans se laisser influencer par l'égoïsme, a parfaitement concouru dans les propositions que nous avons soumises au comité du congrès.

Il a aussi rejeté comme nous, les propositions qui nous ont été faites et cela quoiqu'il y eut quelqu'apparence du désir de frustrer les Provinces maritimes de leur alliance avec nous et quoiqu'ils représentassent les intérêts compris dans les pêcheries et le commerce de la mer, et nous un pays d'agriculteurs avec des intérêts en quelque sorte différents. (Ecoutez Ecoutez.)

Je regrette notre insuccès à Washington. Nous avons proposé ce que nous pensions conforme aux intérêts du Canada et des Etats-Unis : ou qu'une échelle de droits modérée et raisonnable, basée sur des articles placés sur la liste des produits libres de tout droit, fut adopté par le Canada et les Etats-Unis, de manière à ce que le commerce entre les deux pays ne fut pas interrompu, mais qu'il continuât à se faire par les voies naturelles et les plus convenables pour l'avantage des deux pays. Nous avons proposé de réduire peu à peu ces droits pour que les Etats-Unis eussent la faculté de soulager leurs habitants. Je savais, cependant, que tout le pays ne regretterait guères l'insuccès des négociations, mais qu'au contraire il semblait désirer de pouvoir essayer ses forces.

Néanmoins, je dis que je regrette beaucoup notre insuccès, parce que je pense que l'on ne peut sans inconvénients changer tout à coup de chalands, et parce que, comme homme pratique, je ne puis fermer les yeux sur le fait que l'expiration du Traité engendrera de grandes difficultés commerciales.

Je ne suis pas sans espérance ; le temps n'est pas éloigné où les Etats-Unis rétabliront le commerce sur une base satisfaisante et je suis certain que dans six mois d'ici, la marche qu'a suivi le gouvernement pour en assurer la continuation sera cordialement approuvée.

Quels ont été les effets de notre politique, qui a été si fortement condamnée par nos adversaires au Canada et aux Etats-Unis ? Lorsque, ce soir, je promène mes regards autour de moi, je vois que l'effet a été très salutaire ici, car tout homme en Canada sent que nous sommes allés aussi loin que nous devions aller. Tout homme en Canada sent que nous devons nous réveiller et nous montrer indépendants de ce peuple ; que nous ne ferons jamais rien avec eux tant qu'ils s'en tiendront aux vues actuelles ; que nous ne nous soumettrons jamais à la violence de nos voisins ; que nous leur avons offert du pain et qu'ils nous ont donné une pierre, et que nous voulons marcher et pousser l'épreuve jusqu'à la fin. (Appl. bruyants.)

Et quel a été l'effet de notre politique aux Etats-Unis ? Je demanderai à tout homme sensé quel était le ton du peuple américain à notre égard, il y a deux ou trois mois ? Vous ne pouviez alors trouver dans toute la presse un seul mot en faveur de la réciprocité. Maintenant, plusieurs des principaux journaux des Etats-Unis déclarent qu'ils ont eu tort et que nous avions le droit de notre côté ; et est-ce peu de chose que d'avoir acquis cette puissance ? Et est-ce peu de chose que d'avoir acquis le support unanime de notre nation et d'avoir forcé probablement la moitié du peuple américain à avouer que ses chefs auraient dû prendre des arrangements avec nous ? Notre politique, quoi qu'elle n'ait pas réalisé tout ce que nous désirions, a cependant réalisé beaucoup. (Appl. bruyants.)

M. le Président, les marchés des Etats-Unis seront fermés pour nous le 17 de mars. Le peuple américain s'apercevra bientôt, je l'espère, qu'il se trouve dans une fausse position qui attirera sur lui de nouvelles charges et je crois qu'avant longtemps les opinions changeront ; mais nous ne devons pas rester oisifs et se fier à une telle éventualité.

Le gouvernement doit maintenant, et le parlement devra bientôt prendre en considération la marche qu'il devra suivre à l'égard de l'avenir commercial du Canada et la politique qu'il adoptera à ce sujet (appl.). Il est parfaitement clair que bientôt l'union des provinces anglaises s'effectuera. Nous devons compléter nos communications avec elles et rendre notre commerce réciproque le plus libre possible. Le gouvernement a envoyé des commissaires aux Indes Occidentales et au Brésil pour prévenir l'action du gouvernement américain. C'est l'intention de ce gouvernement de réaliser les recommandations des commissaires lorsqu'ils feront leur rapport au parlement. Quant aux marchés anglais et français, les deux grands marchés qui absorbent nos produits on peut à peine supposer qu'ils puissent être plus libre qu'ils le sont actuellement. Mais il était du devoir du gouvernement d'essayer de faire des arrangements avec les colonies de ces puissances et avec l'Espagne et sa colonie(Cuba), de manière à assurer l'accès de nos produits sur leurs marchés et aux produits de ces différents pays ouvrir nos propres marchés. (Ecoutez, écoutez.)

Il est clair que le gouvernement proposera au gouverneur une revision complète de notre système de taxation ; car les charges imposées sur le peuple seront fixées de nouveau pour stimuler les grands intérêts agricoles de la Province, et faire du Canada le pays où la vie sera la plus facile et où les travailleurs et les capitalistes des pays étrangers trouveront le plus de chance et de succès. (Ecoutez Ecoutez).

Notre politique doit être une politique de développement et non d'inaction, de développement non-seulement pour le Canada, mais encore pour le vaste territoire s'étendant de Terre Neuve d'un côté, jusqu'au Pacifique de l'autre côté

Nous devons, pour un temps ajourner l'élargissement des canaux, dont on a parlé depuis plusieurs années parce que nous ne sommes pas encore certains si l'on permettra au commerce américain d'en faire usage, mais ceci nous laissera à toutes nos forces pour ouvrir le grand Nord-Ouest (Ecoutez). L'ouverture de ces terres de l'est et de l'ouest, surtout de l'ouest, nous imposera la formation entière d'un nouveau système d'immigration.

L'immigration est ce qui doit nous occuper le plus, et le fait que mon hon. ami Mr. McGee est à la tête de ce département donne au peuple l'assurance que l'immigration sera dirigée de la meilleure manière pour les fils du travail qui de toutes les parties du globe viennent chercher un refuge en Canada (appl.)

Mr. le président, je dois m'excuser pour avoir si longtemps retenu l'assemblée. (Non) Tandis que votre bonté me pardonne, vous devez être contents de me voir finir mon discours. (Non Non) J'ajouterai seulement ceci : si je comprends bien l'esprit de cette assemblée, si je comprends bien l'esprit du peuple du Canada, les espérances et les plans de ceux qui pensent que l'abolition du Traité de Réciprocité fera désirer l'annexion, manqueront complètement. (appl) S'il y a des personnes qui peuvent se laisser influencer par de semblables considérations, elles ne sont pas dignes de vivre. Mais, Dieu merci, l'esprit des institutions anglaises est profondément gravé dans nos cœurs, et l'a [illegible] (appl.)

Nous savons comment donner la main à un ami, mais si elle nous est refusée, nous savons encore nous retirer en arrière.

Toujours le gouvernement de ce pays a travaillé pour accomplir ses devoirs à l'égard de la nation voisine, et nous devons attendre la même chose de sa part ; nous ne saurions nous contenter de moins.

En aimant nos institutions, nous ne nous mêlerons pas des leurs, et en respectant leurs institutions nous devons nous attendre à les voir respecter les nôtres (appl. prolongés.)

C'est dans les difficultés de la société que les grands hommes se font connaître et c'est des difficultés des nations que nait le grand progrès (Ecoutez Ecoutez). Nous avons été dans l'habitude de trop compter sur la mère patrie et de ne pas assez nous fier à nos propres forces ; c'est une leçon qui nous apprendra à nous secourir nous-mêmes.

Nous entrons, pour ainsi dire, dans une nouvelle existence nationale—existence qui nous l'espérons durera des siècles, sous l'autorité du Souverain de la Grande Bretagne. La position que nous occuperons à l'avenir sera d'une plus grande importance et paraîtra mieux aux yeux du monde que celle que nous avons jusqu'à présent occupée comme colonie ordinaire et elle nous importera de plus grandes responsabilités.

L'épreuve que nous subissons n'est peut-être que le prélude de celles qui doivent décider si nous sommes dignes d'une aussi haute position. Mais lorsque j'examine la contenance des hommes de Stormont, Dundas et Glengarry, je m'aperçois qu'ils sont prêts à engager le combat, et j'ai confiance que tous les habitants qui se trouvent sur chaque côté des limites de nos comtés, sont prêts aussi à faire face à toutes les éventualités que nous réserve l'avenir. (appl. prolongés.)

MM. les Membres de l'Association de prières pour les Prêtres défunts sont informés que M. Louis Gingras, Prêtre du Séminaire de Québec, décédé le 6 courant, à l'âge de 69 ans et 5 mois, appartenait à la section des trois messes, et que M. Edouard Chabot, Prêtre du Diocèse des Trois-Rivières, décédé le 6 courant à St. Pierre Les becquets, appartenait à la section d'une messe.

Evêché, 8 mars, 1866.

L. Z. MOREAU, Ptre.-Sec.,

Nouvelles et Faits Divers

☞ La reproduction du discours de l'Hon. M. Galt nous oblige de remettre au prochain numéro la fin de l'intéressante étude du Dr. Crevier.

FAUTE D'ESPACE.—Nous sommes forcément obligé de remettre au prochain numéro un article éditorial intitulé *Angleterre* que nous avions préparé, spécialement pour ce numéro.

MEURTRE HORRIBLE.—Hier vers midi un individu du nom de *Michael Morris* demeurant rue Ottawa basse-ville a frappé sa femme à la tête avec un bâton ou quelque autre instrument. Il paraît que la chose est arrivée au milieu d'une fête à laquelle la femme aurait participé ainsi que d'autres individus. Après s'être grisé Morris se serait mis en colère et aurait commis le meurtre horrible que nous avons à déplorer. En apprenant ce qui venait de se passer, le constable Morrison se rendit à la maison désignée pour arrêter le meurtrier mais il trouva la porte barrée. L'ayant ouverte de vive force il a perçut la pauvre femme morte raide et affreusement mutilée. Le meurtrier après avoir commis son crime avait barricadé sa porte et s'était enfui dans une maison voisine. La police parvint finalement à le découvrir et il est maintenant confiné dans la prison.—*Le Canada.*

Hier à neuf heures et demie se chantait au collège de Nicolet le service anniversaire de M. François Desaulniers. La chapelle, toute couverte de draperies noires offrait un spectacle des plus saisissants. Le service fut chanté par M. Boucher, curé de la Rivière-du-Loup et compagnon de classe du regretté défunt. L'absoute fut faite par Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke, Evêque des Trois-Rivières. Outre messieurs les Grands Vicaires du diocèse, plus de vingt prêtres s'étaient fait un devoir d'aller prier sur la tombe d'un Lévite du Seigneur aussi distingué que modeste, qui a fait la phylosophie pendant trente années, et dont la vie s'est consumé dans la tâche difficile et ardue de l'enseignement de la jeunesse. Qu'il dorme en paix et que son souvenir ne s'efface jamais de la mémoire de ses nombreux élèves. —*Journal des Trois-Rivières.*

TRISTE ACCIDENT.—A Saint-Barnabé, jeudi dernier, la femme d'un nommé Augustin Bellemare venait de terminer une brassée de savon et avait déposé son chaudron en ébullition derrière la porte d'entrée de la maison pour le faire refroidir. Sa petite fille, âgée de sept ans, en arrivant de l'école, ouvrit la porte et en reculant tomba assise dans le chaudron. Lorsqu'on l'en retira elle avait tout le bas du corps brûlé. Elle souffre depuis, dit-on, des douleurs atroces et on n'entretient aucun espoir de sa guérison.

—*Journal des Trois-Rivières.*

ANGLIFICATION.—La population canadienne-française des townships de l'est subit plus que partout ailleurs les effets du contact des habitants d'origine anglaise avec lesquels elle est en rapport continuel.

Dernièrement, un habitant des environs de Sherbrooke se rendait par affaires à cette jolie petite ville si coquettement assise sur les bords pittoresques de la Rivière Magog. En passant dans la Wellington, tenté par l'apparence du magasin de M. D * * * *, il entre pour y faire ses emplettes. Après avoir acheté plusieurs articles dont il avait besoin, il demande au maitre de l'établissement s'il ne vendait pas de l'huile de *coal oil.* A cette question M. D * * * * qui est un franc canadien ne voulut pas laisser passer l'occasion de donner une leçon au brave homme.

Après avoir réprimé une envie de rire assez naturel, il lui répondit poliment :

Nous avons de l'huile de charbon ou de la [coal oil]. Sans en demander davantage, le brave cultivateur comprit la leçon indirecte qui lui était donnée, promit d'en faire son profit et sortit du magasin remerciant le marchand qu'il promit de ne pas oublier.

ORDINATION.—M. Landry a reçu l'ordre de la Prêtrise, dimanche dernier, dans la chapelle de l'Evêché de Montréal.

RETOUR D'EUROPE.—Le vénérable Supérieur du Séminaire de Montréal, M. l'abbé Bayle, est arrivé de Rome, mardi dernier, après une absence de seize mois.

—M. L. G. Villeneuve de Lachenaie a obtenu son certificat de seconde classe, à l'école militaire de Montréal, mardi dernier.

—Le Greffier du Conseil Exécutif est dangereusement malade.

—On prépare, paraît-il, un diner à l'hon. John A. MacDonald, dans le Comté de Wentworth North, Haut-Canada.

La *Minerve* annonce que le fils de l'illustre écrivain le comte de Maistre, Rodolphe de Maistre vient de mourir à Borgo en Piémont.

Le consul des Etats-Unis à Liverpool, dans une dépêche adressée au département d'Etat, et datée du 16 fevrier dit :

La vaccination comme remède pour l'épizootie paraît être un fiasco, et dans l'opinion de ceux qui sont versés dans le sujet, on ne peut réussir à l'empêcher à moins de tuer tous les bestiaux attaqués de la maladie, et de compenser les propriétaires, pour leur perte. Depuis le commencement de l'épizootie, 148,023 animaux ont été attaqués et de ce nombre 111,000 sont morts ou ont été tués.—*Minerve.*

Mercredi soir l'homme de police en faction sur la rue St. Laurent a ramassé un individu qui baignait dans son sang.

Le malheureux qui était ivre avait voulu sauter d'une voiture afin de ne pas payer son charretier et en sautant il s'était fait une large blessure à la tête.—*Ordre.*

On prétend avoir découvert aux Etats-Unis un complot qui avait été tramé dans l'intention d'assassiner le Président Johnson. Des nègres devaient être les exécuteurs du crime.

	s	d
Orge,..............................	2	6
Avoine,..............................	1	8
Graine de Lin,....................	7	6
Pois,..............................	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

La fleur se vend chez les marchands $6 et 25cs. le quart.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Montréal, 8 mars.

Or ouvert à 31½, est monté durant la journée à 32½, et s'est fermé à 31½.

Greenbacks, achetés à 24½ et vendus à 24¼.

Change sur New-York, acheté de 24.

Argent, beaucoup de transactions depuis que le taux de l'escompte est baissée, acheté à 2½ et 3½.

Naissance.

A Sherbrooke, le 7 courant, la Dame de Joseph L'Evesque, une fille.

Décès.

A Notre Dame de St. Hyacinthe, le 8 du courant, à l'âge de 45 ans, Delle Marie Cécile Rosalie Tétu, fille de feu J. Fra. Tétu, Ecr. N. P. et régistrateur du comté de St. Hyacinthe.

Ses funérailles auront lieu demain, le 11 du courant, à l'Eglise de Notre-Dame de St Hyacinthe, à 8 heures, A. M.

En cette ville, le 8 du courant, à l'âge de 3 mois et 6 jours, Hector, enfant de Ambroise Lebonté. L'enterrement aura lieu cette après-midi.

A Sherbrooke, le 7 courant, Emélie Parmelie St. Germain, enfant de Dormino St. Germain, à l'âge de 1 an et neuf mois.

A Belœil, le 8 du courant, chez Hertel de Rouville, Ecr., son oncle, Dlle. Mary Daigle, fille ainée de M. Joseph Daigle, ci-devant de St. Ours. Elle était âgée de seize ans et 4 mois.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Dans l'affaire de Louis Beauchemin Failli.

Le Soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire, et requiert que toutes les réclamations soient produites sous deux mois de cette date.

St. Hyacinthe, [illegible] mars 1866.

P. T. MASSON
Syndic.

LA ST. JOSEPH.

Les Messieurs du Clergé sont informés que la Fête de MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE aura lieu à l'Evêché, Jeudi le 15 Mars prochain.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boites de Roues, Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang d'Elmire, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elizabeth Jourdain, décédés, [illegible] VENDUE à ONZE heures de L'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN,
Tuteur.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

Contenant :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront donnés à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son bruit. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et raide, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement [illegible] d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte; ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 *pill.*

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature.

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. L. JUDSON & Co., Propriétaire
166 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine [illegible] Parlement Provincial pour la passation d'[illegible] spécial pour détacher de la paroisse de [illegible] gèle, Comté de Rouville, la partie de [illegible] l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à [illegible] roisse, le Bout Ouest du Fort George [illegible] ligne entre Jacques Norbonne et [illegible] ainsi que le bout ouest de la Côte Double [illegible] la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob [illegible] du côté sud et à la ligne entre Joseph [illegible] et Jacob Fournier du côté nord et [illegible] parties de rangs pour toutes fins à la [illegible] Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de [illegible] partitions pour bâtisses publiques non érigées dans le cas où il y en serait [illegible] après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
[illegible] Rue Notre-Dame,
[illegible]

DR. COLBY[illegible]

ANTI-COSTIVE AND [illegible]

PILL[illegible]

Ces pilules n'ont pas été [illegible] agir comme *cathartique* [illegible] plutôt pour assurer les évacuations [illegible] les et régulières, fortifier la digestion [illegible] mener l'appétit. Elles ont des [illegible] d'une nature particulière et des plus [illegible] lentes qui donnent de la vigueur à [illegible] organes digestifs, ravivent l'appétit [illegible] fèrent à ces mêmes organes de l'e[illegible] un ton nouveau. Elles sont spécia[illegible] propres aux personnes sujettes à [illegible] tion et à la torpeur. Les hommes de [illegible] sion, d'affaires, les étudiants, les [illegible] femmes, enfin tous ceux qui ont la [illegible] difficile par suite du manque d'air et [illegible] ice, éprouveront dans presque tous [illegible] grand soulagement en en faisant [illegible]

Les personnes qui peuvent prendre [illegible] autre tonique en obtiendront aussi un [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer [illegible] dommage, et elles font cela [illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec [illegible] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus [illegible] les médecins du pays; qu'il occupe une très [illegible] position parmi ses confrères de la profession [illegible] reconnaissons les qualités excellentes de ses [illegible] Anti-Constipées et Toniques, que nous avons [illegible] ployées dans nos pratiques, et nous les [illegible]

J. B. GIBSON, M. D., [illegible]
C. E. COTTON, M. D., [illegible]
CHARLES BROWN, M. D., [illegible]
S. S. FOSTER, M. D., [illegible]
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D., [illegible]
C. W. COWLES, M. D., [illegible]
JOHN MEIGS, M. D., [illegible]
BENJAMIN DAMON, M. D., [illegible]
LEMUEL RICHMOND, M. D., [illegible]
M. G. GILMAN, M. D., [illegible]
G. O. SOMERS, M. D., [illegible]
J. C. RUTHERFORD, M. D., [illegible]

[illegible]

S. J. FOSS et Cie., [illegible]

IMPORTANT AUX FAMILLE[illegible]

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptômes certains des Vers[illegible]"

[illegible]

A. N. McDONALD & CO., BROCKVILLE C. W.

PRINCIPAUX AGENTS [illegible]

[illegible] 1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis era exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison B. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Mardi, 13 Mars 1866. — No. 7

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mlle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.



BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession [illegible] de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles [illegible] et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

J. F. DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif

ALFRED TODD, Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés [illegible] Législative.

Ottawa, 23 Février 1866



J. J. L. SAUVAGEAU, PHOTOGRAPHE.

[illegible] DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, [illegible] 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eg[illegible], [illegible] and Cote [illegible], and to unite them to [illegible] de M[illegible] and to exempt those parts of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, [illegible] January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville.
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, notaire, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
18 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadorette et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à garde sur un nouveau système, et il garantit bon ouvrage. Le moulin est aussi en très bon ordre, et de plus [illegible] l'Etat et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. [illegible], 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,

NOTAIRE.

COATICOOK.

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT

Residence: St. Cesaire—Comte de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de L'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN, par son procureur ad litem H. C. CABANA.

Liste des Lettres Non-Reclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe du 1er au 28 Février 1866.

Arsenault Louis dame	Archambault Isaac.
Benoit A Mrs.	Bélanger Elie.
Boisseau Madelaine.	Poulin Joseph.
Beauregard Pierre	Brutier Hubert Veuve.
Brunelle Antoine.	Brodeur Zoé Delle.
Brunelle Marie Delle.	Brin Charles.
Bernier Eléonore.	
Chapin Louis 2	Côté Adélaide Delle.
Chenette Mr.	Caron Vve. Mrs.
Charron Louis	Corneau Paul.
Curry John	Civalier Claude.
Dubois A.	Donsetta Z.
Dufresne Joseph	Dumenne André.
Daviau Celina Delle.	Dion Octavie Delle.
Deslauriers Exilda Delle.	
Ktier Joseph	Ewing Mrs.
Forsyth George G.	Fennuff Augustin.
Fréchette Edouard.	
Gernon Pierre fils	Gagnon Louisa miss.
Girard Césaire 2	Guertin O.
Jarvieux Onésime.	
Jorin Louise Delle.	
Ledoux Jane.	L'heureux Edwige Mme
Ledoux Adèle Delle.	Laliv Véronique Mme
Lemay Pierre	Lussier Jeanbaptiste.
Lapointe Christof.	Lussier Michel.
Lespérance R.	Livernois Jean Bte.
Lavigne Michel.	Leblanc Germain.
Lachapelle Pierre	Leblanc Joseph
Lussier Edoire.	Lapré Louis.
Lacroix E.	
Maguet John. 2	Millette Louise Miss.
Massé Exavier	Morin Sophie 2
Morin A.	McIntyre Alfred.
Marthel Louise.	Marquette Louise Dame.
Misson Célestain	Maison Michel Dame.
Marsereau Joachim	Martel Firmin
Morin Pierre	
Narbonne de A. J. B	Nicolas Baptiste.
Pelletier Julie miss	Pelletier Napoléon.
Pepin François.	Précourt Joseph Vve 2
Perreault J. E.	Plamondon Joseph.
Poulain Louis	Prone Olivier Dame.
Pion Batis	Poirier Olivier.
Picard André.	
Rogers John	Racine André.
Rivet Ferdinand.	
St Pierre Jean Bte.	Simoneau Cyprien
St. Germain François.	
Turcotte Louis.	
Vidal Charles,	Vallée Antoine
Welcome Pierre.	Walsé & Conrow.

E. L. R. C. DESPRÉS, M. P.

Gare aux Féniens!!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES.
EPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

A Louer ou à Vendre.



Ce joli BLOC EN BRIQUE situé près du DÉPOT, sur la RUE LAFRAMBOISE, autrefois connu sous le nom de

MONTREAL HOUSE.

L'un des logements de ce Bloc qui a Trois Etages, offre un magnifique local pour un HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ayant 20 Chambres à Coucher, avec Salons et Salle d'Entrée. Le premier étage de l'autre peut être converti en Bureaux, et le haut en résidence privée.

Pour les conditions, s'adresser à MM. VILLENEUVE & LACAILLE, Rue St. Paul No. [illegible], à Montréal, ou à M. J. MARSEREAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 29 Février 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS, Secrétaire-Trésorier De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28ème février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS, Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS, Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 18, 1866

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 2½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 10 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 [illegible], et le reste de la terre est bien [illegible].

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 60 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.

A ACTON, le Lot 25ème. dans le 4e. Rang.

1/2 du Lot 22 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

1/2 du Lot 27 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

Le Lot [illegible] dans le 5e. Rang.

1/2 du Lot 10 dans le 5e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 20 donnant [illegible] arpents de culture avec sucrerie dans le 10ème Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 21, 22, avec sucreries dans le 8ème, Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 9,

Dans le 2ième Rang ½ Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 8ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL, Montréal.

Ou à ce Bureau.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. [illegible] sont par les présentes notifiées de [illegible] leurs comptes entre les mains de [illegible] F. X. N. Norbert Lussier, [illegible].

30 novembre 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company.*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant le lots No 7 et 8, dans le 11ème rang d'une étendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques bâtisses, savoir: une bonne maison en bois de 28 pieds sur 36, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dessus construit s en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbre fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise, à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE, Nord-Shefford.

7 février 1866.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames ses derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuses; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, convenable pour

CADEAUX.

15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

V

Orange est à quinze ou seize lieues d'Arles et possède environ huit à neuf mille habitants. C'est une des villes de la Provence à laquelle se rattachent les souvenirs les plus anciens et les plus curieusement historiques; car Orange fut une des quatre villes du peuple cavare.

De la domination des Romains, elle passa tour à tour sous celle des Bourguignons et des Visigoths. Située dans une plaine magnifique, elle est arrosée par l'Aigues et par un grand nombre de petites rivières.

Si depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV l'oubli que les siècles [illegible] avec eux n'ensevelit pas le nom [illegible], les fastes révolutionnaires de 93 [illegible] de lui imprimer au front un stigmate éternel de sang. Son nom est maintenant de ceux qui rappellent les plus cruels et les plus lugubres souvenirs. Ville impie, hideusement révolutionnaire, elle a eu des [illegible], son tribunal, elle a eu de sang [illegible] dans ses rues étroites et tortueuses, et elle en a baigné le pied des vieux monuments romains. La postérité, juste et inexorable, eût dû raser cette ville du sol et y semer du sel.

A Orange, il y avait un couvent, le couvent de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

C'était dans cette demeure que le marquis de Saverny avait conduit Jeanne de Saverny sa fille lorsque étaient arrivés les tristes événements dont Antoine Olivier avait retracé le récit dans le cabaret de la *Maison Jaune.* C'était la main que Léonidas, [illegible] secrétaire du comité de surveillance de la ville d'Arles se rendait muni d'un ordre d'[illegible] et de tous les pouvoirs nécessaires afin de remplir dignement sa importante mission.

Le couvent de Notre-Dame-de-Bon-Secours, placé à peu près au centre de la ville était un édifice de médiocre architecture et d'un aspect assez triste. Certes, celui qui l'avait construit ne s'était en rien préoccupé de la beauté extérieure du monument; il avait bâti un couvent, voilà tout. Les murailles avaient ces tons noirs et indéfinissables que donnent les années qui passent. Les années noircissent les pierres et blanchissent les têtes.

Les événements de ce drame marchent trop vite pour que nous puissions nous arrêter longtemps aux détails extérieurs ou intérieurs.

Le couvent de Notre-Dame-de-Bon-Secours n'était pas une de ces retraites sévères, implacables, semblables à l'intérieur d'un tombeau, et dans lesquelles un froid mortel saisit pour ainsi dire les murailles et se glace en frissons douloureux dans l'âme comme dans le corps; une de ces demeures enfin dans lesquelles on entre pour n'en sortir qu'au jour de sa mort....

Ce n'était pas non plus une de ces pieuses retraites fondées pour des personnes royales et enrichies de leurs dons. La communauté était pauvre. Son revenu le plus clair était le travail des religieuses qui, à l'aiguille et sur le métier, faisaient de merveilleux ouvrages. Joignez à cela les aumônes des fidèles, les secours de la Providence, et vous comprendrez que les sœurs de Bon Secours menaient une vie sobre et laborieuse, mais douce et paisible, comme il convient à celles qui habitent les maisons de Dieu, existence bien éloignée de la grâce et [illegible] oisivité à laquelle se laissaient aller les bénédictines, les visitandines et les autres communautés dotées par d'opulents bienfaiteurs.

Seulement, depuis vingt ou trente ans environ les familles riches et nobles de la Provence y envoyaient leurs filles jusqu'à l'époque de leur mariage, afin qu'elles y prissent ces précieuses habitudes d'une vie paisible réglée, sévères pour soi-même, bienveillante pour les autres, par lesquelles la jeune fille se prépare aux saints devoirs de la mère de famille. Les unes y restaient deux ou trois ans, d'autres davantage encore.

La mère Ursule de la charité, supérieure du couvent, avait su comprendre admirablement ce mélange de monde qui venait ainsi s'asseoir au milieu des servantes de Dieu, et elle était adorée de ses ouailles.

Depuis que les premiers symptômes révolutionnaires bouillonnaient en France semblables au cratère d'un volcan prêt à éclater jusqu'au jour où la terreur déploya ses ailes funèbres et sanglantes, la mère Ursule passait des nuits sans sommeil; la prière même ne pouvait parvenir à calmer l'inquiétude qui la dévorait; car elle ne se dissimulait pas quelle immense responsabilité pesait sur elle, comme supérieure du couvent.

Chaque jour, d'affreuses nouvelles venaient la glacer de terreur c'étaient des incendies, des pillages des massacres, d'horribles et infâmes violences qui ne respectaient même pas les demeures du Seigneur; car à cette époque terrible qui amoncelait sur toutes les parties de la France tant de cadavres égorgés les couvents eux-mêmes n'é-

taient pas assez séparés du monde pour qu'il n'y penétrât pas cette fièvre d'inquiétude et d'agitation qui planait sur la société tout entière.

La vieille horloge venait de sonner midi.

C'était l'heure habituelle de la récréation des pensionnaires ; mais comme autrefois un joyeux bourdonnement ne s'éleva pas dans l'intérieur du couvent ; l'heure sonna et nul écho ne répondit.

Cependant les pensionnaires et les religieuses étaient déjà réunies dans une salle appelée *la promenade d'hiver* et qui s'ouvrait que sur le jardin.

L'unique ameublement de cette pièce se composait d'une longue table massive en bois de chêne, grossièrement sculptée, et de quelques bancs à dossier également en bois de chêne, rangés symétriquement le long des murs. Il y avait une place réservée pour la supérieure. Aux fenêtres, des rideaux de serge verte, jaunis par le temps, laissaient entrevoir la perspective de hauts murs blancs peints de chaux ; il est vrai que le long de ces murs grimpaient des lierres dont les membres tordus semblaient des serpents cachés sous les feuilles, et autour desquels s'enroulaient quelques volubilis et quelques cobeas.

On apercevait aussi, à travers les carreaux et par la porte entr'ouverte, des tilleuls qui s'allongaient parallèlement jusqu'au fond du jardin.

Les religieuses et les jeunes filles étaient assises silencieusement sur les bancs. Bien qu'elles ne parlassent pas, leurs visages inquiets et agités semblaient s'interroger, et l'on eût dit qu'elles écoutaient leur silence.

Enfin l'une des jeunes filles dit d'une voix bien basse :

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI 13 MARS 1866.

Les grands changements politiques à la solution desquels nos premiers hommes d'Etat ont consacré leurs talents, leurs efforts et leur énergie semblent devoir se réaliser dans un avenir peu éloigné ; une ère nouvelle va s'ouvrir pour notre pays ; des intérêts nouveaux vont entrer en lice, car les adhésions deviennent plus fortes et d'autant plus efficaces qu'elles ont pour base la réflexion et la conviction.

Le plan gigantesque de la confédération avait besoin d'être examiné, avant d'être compris, avait besoin d'être discuté avant d'être adopté ; l'opinion publique d'abord n'était point mûre pour un tel projet ; il lui fallait du temps, car la question était grave, pouvait amener des complications difficiles ; il s'agissait de poser les bases d'un édifice immense sur lequel devait reposer les destinées des diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Le Canada, par l'organe de ses représentants en chambre, avait d'abord voté la mesure, après des débats vifs, intéressants et très longs. Cette adhésion immédiate a eu en partie sa raison d'être dans les difficultés sectionnelles qui existaient entre le Haut et le Bas-Canada ; celui-ci était fatigué de toujours combattre les prétentions des libéraux de la partie supérieure de la province ; celle-ci comprenait que devant l'énergie puissante des chefs Bas-Canadiens et de la phalange conservatrice, elle ne pouvait rien obtenir qui fut contraire aux droits du Bas-Canada ; des deux côtés on était las ; les affaires du pays étaient en souffrance, il n'y avait pas de ministère possible. Ces difficultés intérieures, jointes aux idées qui avaient déjà été exprimées antérieurement sur cette question, et, disons-le, [illegible] d'Etat, avaient préparé les esprits à cette adoption du projet de confédération élaborée à la convention de Québec. Dans les provinces maritimes ce n'était pas la même chose ; le gouvernement fonctionnait bien, il n'y avait point de secousses violentes ; tout était dans son état normal, tout marchait régulièrement. Aussi le projet de confédération ne fut-il pas accueilli avec la même faveur ; on hésitait ; on ne savait si le Canada en proposant le projet, était de bonne foi ; ou bien s'il n'agissait pas plutôt dans le but unique de mettre fin à ses dissentions intérieures. Les pourparlers, les discussions, les entêtes, l'adhésion complète et entière de la Métropole, tout a concouru au résultat qui se manifeste aujourd'hui, et qui est favorable à la confédération. Et pourquoi le refus des Etats-Unis de renouveler le traité de réciprocité n'agirait-il point puissamment sur ceux qui, dans les provinces maritimes, peuvent encore être opposés à la confédération, en les forçant de jeter ailleurs les yeux pour créer de nouveaux débouchés au commerce de leur pays ? Nous le croyons, et cette démarche du congrès américain sera un stimulant très fort pour engager les colonies anglaises à s'unir et augmenter par là leur sphère d'action et leur influence.

Depuis un an des changements considérables se sont manifestés dans l'opinion publique, et ce qui nous confirme dans cet avancé, c'est que, comme nos lecteurs le savent, la législature de Terreneuve vient d'approuver la confédération, sauf quelques modifications dans certains détails du projet de Québec.

Le vote de la chambre des Représentants a été de 26 contre 7, donnant une majorité de 19 voix. Dans le Conseil Législatif les votes ont été unanimes, et l'on comprend de suite que les quelques changemens auxquels on a fait allusion ne peuvent être un obstacle sérieux, et l'on s'attend même que l'adoption sera bientôt définitive. Voilà donc une adhésion.

Si maintenant on tourne ses regards vers le Nouveau-Brunswick, il est permis de croire que la confédération ne tardera point à devenir une réalité.

L'on se rappelle le triomphe éclatant remporté par M. Fisher, partisan du projet de Québec ; l'on se rappelle aussi qu'il n'y a pas longtemps deux ministres influents, MM. Anglin et Wilmott, se sont retirés du ministère qui alors était opposé à la confédération.

Ces signes n'étaient que les avant-coureurs du voyage du Gouverneur Gordon en Canada, et du dernier paragraphe du discours du trône à l'ouverture des chambres qui a eu lieu le 8 du courant.

Il est bien vrai que le passage du discours auquel nous faisons allusion n'entraine point l'adhésion des membres de la législature. Même les ministres ont eu la précaution de dire qu'ils avaient reçu "l'ordre" du gouvernement de Sa Majesté de communiquer à la législature la correspondance relative aux changements projetés, mais d'un autre côté pourra-t-on croire que si l'opinion des ministres n'eut pas été au moins chancelante, s'ils se fussent sentis la force nécessaire pour maintenir leur position ; s'ils n'eussent pas craint un revirement dans l'opinion des représentants, ils auraient consenti à dicter la dernière phrase du discours, s'ils ne pouvaient éviter la dernière ? "J'espère, dit le "gouverneur, que vos délibérations "seront dans le sens des intérêts de "la province et de son peuple, assuré "comme je le suis, qu'elles seront "appuyées sur le principe de l'intel-"ligence parfaite de votre grave res-"ponsabilité, et sur un esprit de lé-"gitime confiance en vous-même, et "d'attachement loyal au grand em-"pire dont le Nouveau Brunswick "forme partie et qui dans cette *union* "trouve sa sécurité et son orgueil."

Avouons que c'était dire en termes assez clairs et assez précis dans quel sens devaient être dirigées les délibérations de la chambre.

Néanmoins pour émettre une opinion tranchée, il faudra nécessairement attendre les délibérations et examiner les discours qui seront prononcés à l'occasion de l'adresse en réponse au discours du trône. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui ne sont que des pronostics ; mais il n'en est pas moins vrai d'ajouter que le changement des idées dans les provinces maritimes est considérable, et que la confédération dont on a tant parlé, et dont on parlera tant encore est dans la voie qui conduit au succès.

Le discours du trône, prononcé à l'ouverture du nouveau Parlement Anglais, annonçait que le ministère mettrait devant les chambres des mesures de la plus haute importance. Lord Russell parait disposé à de plus amples concessions que l'octogénaire premier que la politique anglaise pleure encore aujourd'hui.

Lord Palmerston se sentait populaire ; l'influence qu'il se connaissait sur l'esprit public lui paraissait être une digue suffisante contre le flot toujours montant des exigences de la justice et aussi contre celui de la Réforme demandée par l'école de Manchester. Il pouvait donc librement donner libre carrière à sa haine pour tout ce qui tenait de loin ou de près à la religion catholique, et tenir en bride les aspirations trop inquiétantes des réformistes guidés à l'attaque de la constitution, d'abord par Cobden, aujourd'hui par John Bright le quaker.

Aujourd'hui, la main qui tenait fermés les rênes de l'Etat, est raidie par la mort. Le manteau de Palmerston est tombé sur les épaules d'un petit homme qui ne manque pas de [illegible] qui n'a pas hérité du [illegible] de son maître. Lord Russell annonce des mesures [illegible] et il devra marcher vite dans cette voie s'il ne veut être dépassé et supplanté par son brillant collègue, M. Gladstone, le *leader* de la Chambre des Communes. Le discours annonçait donc des mesures de la dernière importance et dont l'actualité devient plus frappante de jour en jour par les proportions alarmantes que semble prendre le mouvement révolutionnaire organisé par les Féniens.

Il y a d'abord le *Reform Bill*. Sir Robert Peel avait commencé. Mais on est loin d'être satisfait. Un parti nombreux, riche, influent demande que le droit de prendre part aux élections s'étende à un plus grand nombre de personnes. Si le "bill" futur donne satisfaction aux demandes de M. Bright, l'influence de la haute aristocratie diminuera de beaucoup ; l'élément démocratique prendra de la consistance et la vieille constitution aura reçu un choc qui ne contribuera pas peu à ébranler son équilibre.

Puis vient la question Irlandaise, sans contredit la plus épineuse et portant dans ses flancs les germes de désordres et de bouleversements dont nul ne peut apprécier les conséquences.

Cette question appelle le Parlement à statuer sur l'Etablissement Ecclésiastique," sur "l'Education Nationale," et sur les rapports entre les propriétaires du sol et ceux qui le cultivent.

La question de l'Education bien qu'excessivement importante au point de vue, religieux et moral, ne présentera pas, croyons-nous, de très-grandes difficultés.

On sait à quoi s'en tenir sur les mesures à prendre pour remédier aux inconvénients des "Ecoles Nationales" lesquelles ne sont, le plus souvent, que des écoles de prosélytisme protestant ou d'apprentissage irréligieux. On veut un système d'écoles libres et une université Catholique. Le jour n'est pas éloigné où ces mesures seront accordées. Les ministres actuels n'y sont pas défavorables.

Quant à la question religieuse, elle présente des difficultés énormes. Il y a en Irlande 1071 paroisses avec une population moyenne de 4,500 par paroisse. L'Eglise établie par la loi a ses paroisses aussi et, en moyenne pour chaque paroisse catholique de 4,500. Les Protestants comptent 500 des leurs ; donnant à la religion catholique un excédant de 4,000 pour chaque paroisse. Comme on le voit, la proportion des Protestants est insignifiante. Il y a *tel ministre* qui n'a à desservir que lui-même, sa femme, ses enfants et deux paroissiens ! Or, les *catholiques* sont obligés, par la loi, de payer à ces ministres protestants, une taxe qui s'élève à peu près à la dixième partie de leurs produits.

Les catholiques demandent à être délivrés de cette taxe abominable. Ils consentiront à laisser entre les mains des spoliateurs, leurs magnifiques cathédrales et les terres qui ont été enlevées, mais il leur parait bien dure de faire vivre les ministres d'une église à laquelle ils ne croient pas, tandisque leurs propres prêtres sont bien souvent dans une grande pauvreté. Ces demandes sont sans doute bien justes, et cependant, elles n'ont pas encore été satisfaites.

Le seront-elles ? On peut l'espérer : dans tous les cas, c'est là une des questions importantes qui seront soumises au Parlement.

Enfin, la tenure seigneuriale. L'Association nationale, fondée l'année dernière à Dublin et à laquelle appartiennent plusieurs évêques et archevêques, demande, et tout le peuple le demande avec elle, que les rapports entre les propriétaires (landlords) et les censitaires soient réglés sur une base plus équitable. Le paysan Irlandais n'est pas dans une condition aussi favorable que l'était le serf du moyen âge : il est à la merci du propriétaire qui peut l'exproprier à son gré. Dans ce système, nulle assurance contre les fantaisies tyranniques d'un maitre généralement absent et remplacé par un agent peu scrupuleux : nul encouragement aux améliorations agricoles. La plus grande partie des produits va au *landlord*. Des abus si criants ont attiré depuis longtemps l'attention des hommes d'état. Ce système a toujours été, il est encore, une source féconde d'animosités et de troubles civils et politiques. O'Connell, eut-il vécu quelques années encore, aurait réussi sans doute à amener une solution pacifique à ces questions brulantes. Aujourd'hui l'association nationale marche dans la voie légale déjà tracée par le Libérateur. La cause de la malheureuse Irlande sera plaidée en Parlement ; elle aura des avocats éloquents, surtout dans le jeune O'Donoghue dont la parole incisive et pénétrante fait déjà beaucoup d'impression sur les chambres britanniques. Dès les premiers jours de la session, il a présenté un amendement à l'adresse qui n'a reçu que peu d'adhésion dans le moment, mais qui a fait voir que cette question s'imposait nécessairement à la considération la plus sérieuse des législateurs.

Au reste, le ministère est engagé à mettre devant les Chambres quelque mesure pour corriger une législation trop évidemment injuste. La nomination de M. Chichester Fortescue à la place importante de Secrétaire d'Irlande, est en elle-même un manifeste. Cet homme d'Etat est reconnu avoir des vues toutes bienveillantes à l'égard de l'Irlande. Malheureusement, il s'est trouvé dans ce [illegible] des hommes assez [illegible] pour leur patrie pour prendre [illegible] un mouvement fénien dont le chef est le colonel O'Mahoney. Comme le disait M. McGee, c'est pendant son séjour à l'asile des fous que l'illustre chef des féniens a conçu le projet de libérer l'Irlande par la force armée. Comme un fou trouve toujours plus fou que lui-même pour le suivre, cet enthousiaste a su enrôler un grand nombre d'écervelés ou de personnes peu instruites, dans les rangs de la société illégale et secrète. D'abord, on en a ri. Puis, l'arrestation des conspirateurs à Dublin a mis le gouvernement sur la piste, et enfin, on a proclamé en Irlande la suspension de l'acte d'*Habeas Corpus*. Ceci est extrêmement grave et n'a lieu que dans les circonstances où l'on a lieu de craindre des insurrections sérieuses. Depuis ce temps, on a arrêté grand nombre de personnes, entre autres plusieurs officiers de l'armée américaine qui s'étaient rendus en Irlande, apparemment pour y fomenter les troubles civils. Le sang a même été versé, puisque l'on a trouvé mort dans les rues de Dublin un nommé Clarke membre, dit-on de la société fénienne, mais étant soupçonné d'avoir donné des informations au gouvernement anglais.

Il a été lâchement assassiné et tout porte à croire que le poignard fénien a commencé son œuvre. Rien d'étonnant dans cet assassinat. Cette organisation est secrète, de l'espèce maçonnique. C'est une sœur puinée des Carbonari à qui elle empruntera leurs armes, comme elle leur doit ses doctrines. Comme les libéraux d'Europe, comme les francs maçons, comme les révolutions comme Mazzini et Proud'hon, le Fénien intelligent est socialiste. Le nivellement est son mot d'ordre. Il ne s'agit pas pour lui de redresser des torts réels : il faut faire disparaitre la distinction des classes et faire un nouveau partage. Un grand nombre de personnes se sont enrôlées sous cette bannière sans connaitre les doctrines de ceux qu'ils reconnaissent pour chefs. Ils croient travailler simplement à une bonne œuvre. Toutefois, ils ne sont pas excusables. Ils savent qu'ils ne peuvent que finir misérablement et attiror sur le pays, la honte et la ruine. Mais il en est toujours ainsi dans les sociétés secrètes, où ce qu'il y a de moins méchant est exploité au profit des desseins pervers des maitres qui se cachent dans l'ombre.

Quant aux Féniens, ils n'ont aucune excuse. Ils savent que si l'Irlande a gardé quelque chose d'un passé plus fortuné et plus glorieux, c'est grâce au clergé catholique qui s'est associé aux douleur et malheur de leur patrie et ne lui a jamais fait défaut.

Or, la voix du clergé catholique, toujours si fidèle aux intérêts nationaux s'est fait entendre condamnant unanimement cette société misérable. Le Primat d'Irlande et presque tous les prélats Irlandais en ont fait le sujet de leurs mandements pour le Carême.

Au reste, on se tromperait fort, si l'on croyait qu'en Irlande même, il y a une majorité en faveur du mouvement fénien. Les Irlandais américains qu'on avait envoyés reconnaitre la position ont déclaré qu'il n'y avait pas encore espoir qu'un mouvement insurrectionnel réussirait. On se console, en assurant que les Irlandais *Protestants* du Nord de l'Irlande sont *Féniens*, ainsi que tous les francs-maçons ! Ajoutons que la plupart des officiers qui, des Etats-Unis, vont en Irlande sont aussi francs-maçons.

Les catholiques anglais poursuivent paisiblement et courageusement leur route à travers mille obstacles, lesquels, néanmoins, diminuent de jour en jour.

C'est ainsi que, dans la Chambre des Communes, Sir George Gray, un des ministres, a introduit un bill pour supprimer le serment odieux que les membres catholiques devaient prendre et le remplacer par celui-ci : "Je jure allégeance à la Reine Victoria ; je la défendrai contre toutes conspirations et trahisons, contre sa personne, sa couronne et sa dignité."

Le serment qu'ils prennent maintenant est une insulte pour la religion catholique. Ce nouveau bill passera à la chambre basse. Restent les veillards malfaisants de la chambre des Lords qui, conduits par le fanatique Derby, pourraient bien le rejeter comme ils l'ont déjà fait l'année dernière.

Ce qui occupe surtout les chambres Anglaises, c'est le moyen à prendre pour empêcher la race bovine d'être complètement détruite en Anglerre. Le gouvernement aurait même subi un léger échec dans la discussion des mesures sous considération.

L'hon. Charles Longdale, catholique distingé, vient de présenter aux membres des deux Chambres, un mémoire exposant les griefs dont les catholiques ont à souffrir dans les maisons de secours pour les pauvres (Workhouse). Cette peinture, malheureusement trop fidèle, nous initie à bien des souffrances et aussi à bien des tyrannies. Ces maisons existent en vertu d'un acte du parlement : elles sont soutenues avec les deniers publics, provenant des catholiques comme des protestants. Les règlements, passés en chambre, laissent une grande latitude aux chefs Guardians de ces maisons de refuge. En fait, ils sont presque maitres absolus. Etant en grande partie pris dans la classe la plus hostile aux catholiques, ils ont fait des asyles de la charité autant d'entrepôts de prosélytisme. Ainsi, le pauvre catholique une fois entré dans ces murs, ne peut plus pratiquer sa religion. Le prêtre n'est pas admis à dire la messe, malgré la facilité qu'il y aurait à cela : le pauvre ne peut sortir pour assister au St. Sacrifice dans les églises voisines. Le prêtre n'est admis que sur la demande expresse de celui qui en a besoin et, à chaque visite, il doit être redemandé. Il ne peut les réunir pour l'instruction religieuse. Les livres catholiques sont interdits ; les religieuses ne peuvent les visiter.

Pour les enfants, c'est bien pire encore. La loi exige qu'ils soient élevés dans la religion de leurs parents, mais on élude cette loi. Les orphelins sont presque tous élevés protestants ou sans religion. Sur 1000 enfants catholiques qui se trouvent dans ces maisons, 100 seulement reçoivent l'instruction religieuse. Les autres sont cachés, envoyés dans les comtés ou villes trop loin pour que leurs pauvres parents puissent les retrouver. Voilà, en résumé, ce que représente ce mémoire. Ces maisons sont d'ailleurs fort mal dirigées et les pauvres qui y trouvent un refuge, ressemblent à des esclaves ou à des criminels, plutôt qu'à des membres de Jésus-Christ. Quand la philantrophie prend la place de la charité catholique, elle arrive ordinairement à ce triste résultat.

NOUVELLES DES FENIANS.

Le *News* de New-York dit que Stephens a écrit une lettre aux Feniens des Etats-Unis, dans laquelle il annonce que ses armées qui se composent de pas moins de 352,000 hommes prêts à marcher au premier commandement, n'attendent que le signal convenu pour se mettre en campagne.

On s'attendait, tous les jours à New-York, à voir le général Sweeney tenter une expédition sur le Canada. Il paraitrait que le général fénien aurait à sa disposition une grande quantité d'armes et de munitions de guerre.

Le *Orange Watchman* de New-York, dit qu'il a appris de source certaine que les Féniens préparaient une grande démonstration pour le jour de la St. Patrice. Ils marcheront en procession, parait-il, armés de piques et de revolvers. Le même journal affirmait que Sa Grandeur l'Evêque Lynch, de Toronto, se préparait à quitter le Canada pour ne pas être témoin de désordres qu'il ne pourrait réprimer.

A force de s'agiter les Feniens finiront par être pris au sérieux. Les villes principales du Canada appellent leurs volontaires sous les armes qui tous répondent à l'appel avec un enthousiasme du meilleur augure.

A Québec, rapporte un télégramme, plus de mille dames de la ville s'étaient rendues aux portes de l'arsenal applaudissant au courage des jeunes volontaires, qui se préparaient si gaiement à voler au secours de nos frontières.

Encore le Grand Tronc.

Dernièrement, M. Blanchard, N. P., Coroner, de St. Hycinthe, était appelé à Acton pour assister à une autopsie.

Comme toujours le train était en retard. Voulant connaitre à quelle heure le convoi devait passer à Acton, il entre dans le bureau de l'opérateur employé au télégraphe et le lui demande poliment. Sans même attendre la fin de la question qui lui était faite, l'opérateur qui est un tout jeune homme d'origine britannique, le met brutalement à la porte de son office.

Furieux et on le serait à moins, M. Blanchard, qui ne pouvait s'exprimer dans la langue de son brutal antagoniste, va chercher une personne pour lui servir d'interprète, un employé du Grand Tronc d'origine canadienne-française, croyons-nous, et revient déclarer à l'opérateur en question, qu'il doit écrire à M. Brydges pour demander sa destitution, le tout, accompagné de ses nom, prénom, et titres. Aussitôt le jeune insolent change de ton et de manières, et chapeau bas, fait des excuses à celui qu'il avait si brutalement maltraité.

Voici le simple narré des faits, tel qu'il nous a été conté par un témoin oculaire.

Maintenant qu'il nous soit permis de faire une réflexion, sur un fait comme il y en a malheureusement trop à enrégistrer sur le compte de cette compagnie.

Si par hasard, au lieu de M. Blanchard, dont cet employé pouvait craindre, à juste raison, l'influence auprès de ses supérieurs, un pauvre canadien habitant des campagnes eut été la victime de la grossièreté de cet employé subalterne, qu'en serait-il résulté, sinon, sans doute, une seconde insulte ajoutée à la première, quand il aurait été lui demander réparation.

Voilà pourtant comment nous sommes récompensés de tous les sacrifices que la province a faits pour cette compagnie.

Les Féniens ! ! !

Plusieurs citoyens de notre bonne cité se sont trouvés pour quelques [illegible] dans la nuit de dimanche à lundi, [illegible] le cauchemar que l'association des [illegible] fait naître par tout le pays.

L'arrivée subite et continue d'un nombre d'étrangers, dans le cours [illegible] soirée et même de la nuit dans la [illegible] hôtels de cette ville, était propre à [illegible] les soupçons.

Néanmoins, il n'y eut aucun [illegible] panique et ces [illegible] ne sont peut-être que de [illegible] d'animaux, qui profitent des quelques [illegible] qui leur restent avant la [illegible] traité de réciprocité, sont repartis [illegible] plupart lundi matin sans avoir [illegible] appréhensions que leur présence [illegible] [illegible]

Opinion de la Presse

(Du Nord.)

Nous avons regretté [illegible] ne pouvoir dans notre [illegible] méro saluer l'entrée dans [illegible] sième année du *Courrier* [illegible] *acinthe*. Ce journal, [illegible] intérêts surtout de [illegible] District de St. Hyacinthe [illegible] failli à sa tâche [illegible] compter qu'on l'a vu [illegible] un regard sûr et sans [illegible] événements généraux [illegible] Il serait même à désirer [illegible] qui se flattent d'être les [illegible] naux fussent aussi [illegible] forme, et justes quant [illegible] *Courrier de St. Hyacinthe* [illegible] C'est [illegible] voyons ce journal à son [illegible] sa quatorzième année, [illegible] désormais il va paraître [illegible] semaine, sous la direction [illegible] té de collaborateurs qui [illegible] donner plus de temps [illegible] à la rédaction. Désormais [illegible] nal aura deux éditions, [illegible] nous venons de parler [illegible] hebdomadaire. Ces [illegible] jointes à d'autres qui [illegible] telier, sont une marque de [illegible] rité certaine qu'il convient [illegible] dir et non pas de [illegible] que l'a fait un certain [illegible] a profité d'une occasion [illegible] au moins de la courtoisie, [illegible] nifester une fois de plus [illegible] de parti et de rivalité.

(De la *Gazette de Sorel*.)

Le *Courrier de St. Hyacinthe* [illegible]

Ce journal qui vient d'entrer [illegible] quatorzième année d'existence [illegible] [illegible]

Conseil de [illegible]

[illegible]

comme étant les jours et heures où se trouvera le médecin aux endroits fixés par ce Conseil pour la vaccination des personnes non vaccinées, et que le second mardi de chaque mois pour ces quartiers No. 1 et No. 2, le second mercredi de chaque mois pour les quartiers No. 3 et No. 4, aux heures ci dessus fixées pour les quartiers respectivement soient fixés comme étant les jours et heures où le dit médecin se trouvera aux endroits susdits respectivement afin de constater les progrès de la vaccination chez les personnes ainsi vaccinées, et qu'un avis soit donné à l'avenir par le Secrétaire-Trésorier de cette Cité, en l'insérant une fois dans le ou les journaux publiés en cette cité, environ huit jours avant le premier lundi de chaque mois, que le dit médecin se trouvera aux jours, heures et endroits fixés par le présent pour la vaccination et pour constater les progrès de la vaccination. Agréé.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le vingt trois du courant au lieu ordinaire, à sept heures du soir.

BIERE ST. HILAIRE.

Nous avons eu occasion de goûter ces jours derniers la Bière dite de St. Hilaire fabriquée par MM. Martin et Cie.

La Bière qui sort des Brasseries de St. Hilaire est excellente et a un débit considérable. Comme elle se recommande particulièrement par l'absence de tous ces ingrédients qui font souvent de nos boissons de véritables poisons lents, elle est appréciée par les membres du clergé et l'usage en est particulièrement recommandée par les Docteurs.

En un mot, la Bière de St. Hilaire est recherchée et estimée à St. Hyacinthe et elle se vend avantageusement à Montréal. Sa bonne qualité jointe à la modicité de son prix nous permettent de la recommander.

Le Prince Impérial, fils de l'empereur Napoléon, vient d'être nommé président honoraire de l'exposition universelle qui doit avoir lieu en France en 1867.

Vu l'âge peu avancé du jeune prince, les fonctions de président seront exercées par le ministre d'Etat.

On sait que le Prince Napoléon, cousin de l'Empereur, a résigné cette charge qu'il avait acceptée, à la suite des démêlés qui sont survenus entre lui et son cousin.

ETUDE SUR LE CHOLÉRA ASIATIQUE.

PAR J. A. CREVIER. M. D., ST. CÉSAIRE.

(*Suite*)

PRONOSTICS.—Il sont toujours des plus graves, car dans cette terrible maladie, la moitié des sujets succombent invariablement, et très souvent la mortalité s'étend sur les deux tiers des malades.

TRAITEMENT. – Les diverses opinions qu'ont eues les médecins, de toutes les parties du monde, sur la nature et les causes du choléra asiatique, ont amené, et ont donné naissance aux traitements les plus divers, et souvent les plus opposés. Il faudrait plusieurs volumes pour en donner une description complète. Je me contenterai seulement de dire à mes bienveillants lecteurs, que toutes les substances de la matière médicale, connues jusqu'aujourd'hui, ont été employées à tour de rôle, avec peu, et presque toujours sans succès.

Néanmoins si toutes les substances ont été employées à l'état isolé, elles ne l'ont pas toutes été à l'état de combinaison. Il peut se faire que certaines combinaisons de substances, faites dans telle proportion et combinées, en un certain nombre, dans le but d'avoir des effets multiples, pourraient avoir un effet vraiment extraordinaire et inconnu jusqu'à ce jour. Voila précisément la découverte que j'ai eu le plaisir de faire comme je l'ai indiqué plus haut. Je ne la dois pas à une cause fortuite, ni au hasard, mais bien à une suite d'expériences [illegible], suivies avec persévérance. C'est en 1849 que je commençai à découvrir mon spécifique contre le choléra. Ayant été appelé auprès d'une malade, à St. Hyacinthe, lieu de ma résidence d'alors, j'appliquai un traitement nouveau pour le choléra; et quoique la malade fut à la troisième période, et presque mourante, je constatai une amélioration sensible dans son état; néanmoins elle eut le malheur de succomber à cette terrible maladie. De cet instant, je travaillai de nouveau à perfectionner mon remède, et j'eus l'avantage de le rendre efficace, car je réussis à sauver 34 cholériques sur 37 que je traitai en 1849, trois d'entre eux succombèrent parcequ'ils étaient dans la dernière période de la maladie lorsque je fus appelé près d'eux.

En 1852, ayant pu me procurer un microscope des plus puissants, je commençai à faire des études sur l'organisation microscopique, des animaux et des végétaux. Je fis en même temps des études particulières sur les acarus de la galle, et sur les zoophytes, microzoaires, et microphytes. Le temps s'écoula si vite et si agréablement pour moi, que 1854 arriva sans que je m'en aperçusse. C'était un jour du mois de juin, j'étais occupé à faire une observation microscopique sur une particule nouvelle des plus curieuses, quand tout à coup on frappe violemment à ma porte, je me lève aussitôt, et je vais ouvrir. On venait me chercher pour une jeune fille de 18 ans, frappée du choléra asiatique. Je quitte aussitôt mon microscope et je vole auprès de la malade, qui est déjà à la seconde période. Je lui administrai aussitôt 36 gouttes de mon Anti cholérique, dans quatre cuillerées d'eau froide. Le vomissement et la diarrhée, qui étaient continuels avant l'administration de mes gouttes, diminuent aussitôt; les crampes, qui étaient [illegible], la peau qui était glacée se réchauffe, les urines, qui étaient supprimées [illegible], la transpiration générale se rétablit [illegible] qui était bleuâtre, reprend sa [illegible]. Enfin toute évacuation [illegible] malade sent ses forces épuisées [illegible] par enchantement, trois quart d'heure après l'administration de mes gouttes Anti-cholériques, elle est en parfaite convalescence. *Pour le coup le Choléra est battu et anéanti.*

Avant que de quitter ma patiente, je recueilli dans des fioles séparées, ces matières de vomissement, ainsi que ces évacuations; les unes prises avant l'administration de mes gouttes Anticholériques, et les autres après, afin de les soumettre à des observations microscopiques particulières.

Arrivé chez moi, je fis l'examen microscopique des substances contenues, dans ces différentes fioles; que j'avais eu soin de bien étiqueter. Je commençai d'abord par l'examen des substances vomies, et évacuées avant l'administration de mes gouttes Anti Cholériques. Je trouvais ces évacuations remplies d'une quantité énorme de Zoophytes infusoires, de la famille des Vibrioniens, genre des Bactéries; que je considère comme la cause immédiate du Choléra Asiatique, comme je l'ai déjà indiqué auparavant. Je fis ensuite l'examen des matières vomies, et évacuées, après l'administration de mes gouttes; et je trouvai, que presque toutes les infusoires, qu'elles contenaient, étaient morts, il n'y en avait que quelques-uns, par ci par-là, qui donnaient quelques signes bien équivoques de vie. Alors, j'expérimentai l'action que devait avoir mes gouttes Anti cholériques, étant mises en rapport direct avec ces infusoires, et je vis qu'elles les tuaient, en bien peu de temps.

Non satisfait de cette expérience, je voulus voir de suite, si, d'autres substances médicales, n'auraient pas encore une action, plus prompte, et plus délétère, sur ces animalcules. Je me mis donc de suite, à faire de nouvelles expériences, et j'essayai un grand nombre de substances, qui agissaient plus ou moins fortement sur ces Zoophytes.

En fin, a force d'expériences, je découvris une substance, qui non seulement les tuait, mais les foudroyait instantanément. Pour comble de bonheur, cette substance pouvait s'ajouter à mes gouttes Anti-cholériques, sans les altérer nullement; mais de plus, par sa nature stimulante et anti-septique elle ne pouvait qu'augmenter leur action.

J'ajoutai donc cette substance nouvelle à mes gouttes anti cholériques, et j'en fis de suite l'essai, sur les animalcules du choléra asiatique. J'eus des résultats identiques, et aussi prompts que la substance isolée. Je dirai plus, car par des expériences postérieures, je découvris que combinée avec mes gouttes l'action de cette substance était augmentée considérablement. Pour le moment, ma découverte était donc aussi complète que possible, il ne restait plus qu'à expérimenter ma nouvelle combinaison, sur nombre de Cholériques plus grand. Bientôt l'occasion se présenta. Le Choléra, se mit à sévir fortement, dans St. Hyacinthe, et les paroisses environnantes. J'eus donc l'occasion d'essayer mes gouttes perfectionnées et augmentées. Leur effet fut, vraiment extraordinaire. *Elles opérèrent presque des miracles.*

Sur 222 cholériques que je traitai dans St. Hyacinthe, et ses environs, je n'en perdis que 3. Encore, ces individus ne moururent pas, à proprement parler du choléra, mais de ses suites, qui sont ordinairement des congestions au cerveau et aux poumons; pour lesquelles l'anticholérique est inefficace.

CONCLUSION.—1o. Le choléra asiatique est donc purement et simplement un véritable empoisonnement miasmatique, produit par des Zoophytes microzoaires d'une nature vénéneuse, qui naissent de certaines substances végétales ou animales en putréfaction ou qui sont engendrées par la malpropreté. 2o. Que ces miasmes putrides étant respirés, ils s'introduisent directement dans le sang artériel, par la voie, toujours ouverte, des poumons. 3o. Que l'action vénéneuse des animalcules répandues dans le sang, force celui-ci à se porter vers les vaisseaux mésentériques, et que l'exudation intestinale, si abondante, que l'on remarque dans cette maladie, n'est qu'un moyen que prend l'économie pour se débarasser d'un corps étranger qui lui est nuisible et dangereux. 4. Que tous les autres symptômes ne sont que la suite des efforts que fait la nature, pour se débarasser du poison qui circule dans le sang. 5e. Enfin, que le choléra lui-même n'est, à proprement parler, que les symptômes d'un empoisonnement putride.

TRAITEMENT RATIONEL. — 1o. Dans l'empoisonnement en général, que s'agit-il de faire?.... Il faut premièrement neutraliser ou annuler l'effet délétère du poison. 2o. Il faut le chasser de l'économie, par les voies les moins dangereuses, ou les plus faciles. Il faut réparer les dérangements produits par les effets du poison. Alors les indications sont complètes.

TRAITEMENT RATIONEL ET CURATIF. Mes gouttes anticholériques, par leurs compositions complexes, et leurs effets multiples remplissent à la fois toutes les indications voulues.

1o. Elles détruisent et anéantissent le poison cholérique, par l'action directe et positive qu'elles ont sur les infusoires miasmatiques qui existent dans les évacuations des individus, atteints du choléra. (*Cause démontrée par l'expérience.*)

2o. Elles favorisent l'expulsion du poison cholérique, hors du système, par le moyen des voies les moins dangereuses, qui sont, la transpiration et les urines.

3o. Elles rétablissent la transpiration qui est supprimée. 4o. Elles agissent sur les reins, dont elles augmentent l'action qui est suspendue, et par là favorisent la sécrétion urinaire. 5o. Elles rétablissent la chaleur de la peau. 6o. Elles augmentent l'action du cœur, qui est excessivement diminué, et activent la circulation générale qui est très affaiblie. 7o. Elles arrêtent le vomissement et la diarrhée. 8o. Elles font cesser les crampes, et arrêtent complètement les spasmes nerveux. 9. Elles tonifient et stimulent le malade, qui est excessivement affaibli et abattu. 10. Enfin elles font cesser la coloration bleuâtre de la peau, et donnent au malade un sentiment de bien-être indescriptible. Dans la première et la seconde période du choléra, elles ont été jusqu'à présent infaillibles, et même elles ont sauvé un grand nombre de malades qui étaient à la troisième période.

(A continuer.)

La *Minerve* de samedi nous apprend que le Révérend Messire Perreault, prêtre de St. Sulpice, est tombé foudroyé par une attaque d'apoplexie, vendredi soir, vers 8 heures, pendant qu'il entendait les confessions des élèves des Frères des Ecoles chrétiennes.

Aux dernières nouvelles il avait un mieux sensible et les médecins avaient bon espoir de conserver ses jours.

☞ Que nos abonnés de Chambly, St Césaire, etc., ne nous en veuillent pas s'ils n'ont pas reçu le dernier numéro du *Courrier* au jour dit, attendu que le retard du train portant la malle de Québec à Montréal, qui n'est passé que dans la nuit de samedi à dimanche, est seul la cause de ce contre-temps.

—Nous avons reçu de M. C. Longval, résidant à St. Camille de Wotton, une lettre qui nous apprend qu'il existe dans un township voisin de cette localité, un gisement de cuivre très riche. L'année dernière, M. Longval avait remarqué quelques indications qui pouvaient lui faire soupçonner l'existence d'une mine dans cet endroit. Ce n'est cependant que dernièrement qu'il a pu se convaincre du fait par la découverte d'une veine de cuivre enclavé dans le quartz blanc, et ayant environ six pouces de large et deux pieds de profondeur.

Suivant ce que nous apprend M. Longval, l'exploitation de cette mine serait d'une nature à rénumérer amplement ceux qui l'entreprendraient.

Pourquoi, dans ce cas, une compagnie ne s'organiserait-elle pas pour les fins d'une telle entreprise. Les personnes qui désireraient s'associer pourraient s'adresser à M. Longval lui-même qui se charge de donner toutes les informations nécessaires, et qui sans aucun doute sera heureux de pouvoir contribuer pour sa bonne part à l'exploitation de la mine qu'il vient de découvrir.

MOUVEMENTS MILITAIRES.

Québec, 10 mars.

Les volontaires ont reçu, hier soir, des billets de logement dans les rues St. Amable, [illegible] et autres du faubourg St. Louis, de manière à entendre l'appel de la trompette des Quartiers-Généraux. On a logé une compagnie du 2me Fusiliers Royaux dans les magasins de la reine, Basse-Ville.

Il y a beaucoup d'activité aux magasins de guerre de la garnison. On transporte de la Basse-Ville à Haute-Ville les canons de siège et de campagne, les munitions, etc.

L'honneur de monter la première garde a été accordé hier soir au bataillon d'artillerie à pied du major Bowmen.

On a placé des sentinelles dans toutes les parties de la ville avec des ordres sévères.

Ces gardes ont été relevés ce matin par des détachements du 3me bataillon sous les lieutenants Fraser et Louis.

On n'a vu de longtemps une telle surveillance de la part des autorités militaires.

Depuis 1837, c'est la première fois que l'on a fermé les portes de la ville, et il était plus difficile d'y passer qu'en ce temps-là.

On peut dire, que la garnison a été toute la nuit sous les armes. Outre l'envoi des gardes aux portes, où on les avait retirées depuis quelques mois, on en a placé d'additionnelles et même doubles sur toute la ligne de fortifications.

Une chaine non interrompue de sentinelles a environné la ville et un fort piquet de carabiniers sous le commandement d'officiers a parcouru les rues.

On avait fait dans l'avant-midi des préparatifs pour fermer les portes de la ville et à l'heure fixée, les ordres s'exécutèrent avec une véritable ponctualité militaire. Les communications entre la Haute et la Basse-Ville ont été interrompues aux portes Prescott et Hope; l'accès aux faubourgs était également interrompu aux Portes St. Louis et du Palais et la circulation de la grande rue, allant par la porte St. Jean, était interrompue par des chevaux de frise à la porte et à la poterne qui se trouve près de là.

Un officier de Génie a donné le plan et a lui même contribué pour l'érection de cette barrière.

Cette interruption de communication a naturellement créé beaucoup d'inconvénients, et il était singulier de voir le zèle que mettaient les gens à retourner dans leurs quartiers avant que les portes fussent fermées.

Le silence de la nuit n'était interrompu que par le cri *All's Well*, tout va bien, et le bruit cadencé des pas des piquets militaire et le *Qui-Vive* des sentinelles.

Le bruit seul des sentinelles pouvait révéler l'existence du cantonnement; au réveil, cependant, ce matin, on s'aperçut de la présence des militaires.

Les magasins militaires et les casernes sont bien gardés, et l'on a pris toutes les précautions suggérées par la prudence.

Ordres de Milice.

APPEL AUX ARMES DES VOLONTAIRES DU BAS-CANADA.

Quartiers-Généraux, 8 mars, 1866.

Ordre No 1.

Son Excellence le gouverneur Général et commandant en-chef ordonne que les corps suivants soient appelés pour le service et que les dits corps s'assemblent immédiatement à leurs Quartiers Généraux respectifs pour y attendre les ordres sur les mouvements que devra leur ordonner le commandant en chef.

Compagnie d'Infanterie de St. Jean
Une Compagnie, Drummondville
No. 1 Cavalerie, Montréal
No. 2 do, do
Royal Guides do
Batterie de Campagne, Montréal
Artillerie de la Batterie de Garnison, Montréal
Do Bataillon do do
1ère Comp. des Ingénieurs do
2ème do do do
1er ou Rég. du Prince de Galles do
Bataillon des Victoria Rifles do
4e do Chasseurs Canadiens do
5e do Royale do
6e do Hochelaga do
Compagnie de Carabinier, Terrebonne
do do Ste. Thérèse
Cavalerie de St. Jean.
1e Carabiniers Trois-Rivières
2e do do
Carabiniers de St. Eustache
Infanterie de Buckingham
Carabiniers de Como
11e Bataillon d'Infanterie d'Argenteuil
1e Carabiniers Sherbrooke
Batterie de Garnison do
Carabiniers de Danville
1e Infanterie, Granby
2e do do
1e [illegible], Waterloo
2e [illegible] do
1e [illegible] Huntingdon
2e do do
Carabiniers de Megantic
17e Bataillon, Pointe Lévi
Deux troupes de Cavalerie de Québec
Bataillon d'Artillerie de Garnison do
8e bataillon do
9e do do

Et Son Excellence ordonne de plus que la dite force volontaire, pendant ce temps de service actif, soit placé sous le commandement de Son Excellence le Lt. Sir John Michel, commandant des forces de l'Amérique Britannique du Nord; qu'elle soit sujette aux règlements et ordres de Sa Majesté pour les règles et articles de guerre, à l'acte pour punir la mutinerie et la désertion et à toutes autres lois maintenant applicables aux troupes de Sa Majesté dans cette province, qui n'iront pas à l'encontre des Actes regardant la milice volontaire.

N. Edit.—Nous avons omis les noms du Haut-Canada comprenant 91 compagnies, 5 bataillons, 6 compagnies d'Artillerie, 2 de Marine, une de Cavalerie.

PAIE.

Ordre No. 2.

Les paies et octrois de la force ainsi appelée pour le service, sont fixés comme suit:

Rang	Paie.	Ration
Lieut.-Colonel	$4.87	$1.60
Major	3.90	1.50
Paie-Maître	3.05	0.40
Adjt. avec rang de Lieut.	2.44	0.90
Adjt. avec rang d'Enseigne	2.13	0.90
Capitaine	2.82	0.76
Lieutenant	1.58	0.72
Enseigne	1.26	0.60

Et pour les officiers non-commissionnés et les soldats:

Rang.	Paie.
Sergent Major	50 centins.
Sergent Maître de Quartier	45 "
Commis du Paie-Maître	45 "
Commis de l'Orderly Room	45 "
Sergent d'Hôpital	45 "
Sergent de Paie	40 "
Sergents	35 "
Caporaux	40 "
Trompettes	25 "
Soldats	25 "

Et les officiers et soldats non-commissionnés recevront soit le logement et les rations ou une allouance, selon qu'il sera jugé à propos, laquelle allouance n'excèdera pas 50 centins par jour.

INSTRUCTIONS.

Ordre No. 3.

Les officiers en commandement des différents postes où les compagnies sus-nommées pourront être stationnées, [illegible] ordres du Lt.-Général commandant [illegible] directement leurs rapports à tels officiers que nommera le Lt.-Général, à l'exception d'affaires relatives aux finances et promotions, pour lesquelles il faudra référer directement à l'adjudant général de milice.

CAUSES DE L'APPEL AUX ARMES.

Ordre No 4.

Le commandant-en-chef regrette d'être forcé, comme mesure de précaution, d'appeler au service actif une force volontaire si considérable.

Cette demande n'est pas le résultat d'un état de guerre entre notre Souveraine et une puissance étrangère.

Cette démarche est rendue nécessaire afin de pouvoir, dans l'exercice des devoirs incombant à un gouvernement, de protéger les vies et les propriétés des habitants de cette Province contre les attaques des hommes sans respect pour les lois qui se servent du territoire d'une puissance voisine pour organiser ouvertement une tentative contre les droits souverains de notre reine et la sûreté de ses sujets.

Le Commandant-en-chef compte avec confiance sur l'esprit de loyauté des Canadiens pour faire face à cet état de choses extraordinaire, et il est assuré que s'il devient nécessaire toute la population de la province viendra de l'avant pour résister à aucune invasion du pays.

Le Commandant-en-chef sait qu'il n'est pas nécessaire de faire aucune observation aux officiers et aux hommes maintenant appelés pour le service actif, sur l'importance d'une stricte attention à leurs devoirs militaires, et il est convaincu qu'au cas où les menaces d'attaque se réaliseraient, les volontaires canadiens d'aujourd'hui seront, avec la grâce de Dieu, aussi heureux à repousser un outrage aussi criminel et si vil contre l'humanité et la civilisation que le furent leurs ancêtres, soit quand ils furent appelés à repousser de leur territoire les flots d'une guerre légitime où à repousser les attaques d'envahisseurs sans foi ni loi.

Par ordre,
P. L. MCDOUGALL,
Col. Adjt.-Gen. de Milice.

LA SESSION.

On nous écrit d'Ottawa que l'ouverture du parlement aura lieu dans la première quinzaine du mois d'avril.

New-York, 10.

L'Express annonce sur une excellente autorité que plusieurs conférences ont eu lieu à Washington entre le Secrétaire Seward et Sir F. Bruce, ministre anglais, au sujet du mouvement des Féniens. Ce dernier a reçu l'assurance que le gouvernement américain ne permettra pas que les lois de la neutralité soient violées.

Si les événements en démontrant la nécessité une proclamation sera aussitôt lancé à la première tentative de violer la neutralité pour avertir des conséquences tous ceux engagés dans le mouvement.

Toronto, 10 mars.

Mg. Lynch vient de publier une lettre dénonçant les Féniens invitant tous les Irlandais à communier le jour de la St. Patrice et établissant à cet effet comme jours de dévotion et de recueillement les trois jours qui précède la fête.

Ce mois de fevrier qui vient de finir, est un mois unique dans l'histoire du monde. Il n'a pas eu de pleine lune; janvier en avait eu deux, [illegible]. Cet agencement des temps d'où il résulte que la lune a montré sa face entière quelques heures avant l'éclosion du mois et la montrera de nouveau quelques heures après qu'il est expiré, est une chose fort rare dans la nature,—mais à quel point cette chose est rare, le devineriez-vous, ô lecteurs? Non, assurément. Elle n'est pas arrivée depuis que vous êtes nés, ni nous non plus; ni depuis la révolution d'Amérique; ni depuis l'invention de l'imprimerie, ni de la poudre, ni depuis Pharamond, ni depuis l'ère chrétienne, ni depuis la chute d'Adam, ni depuis le commencement du monde,—à moins que nous ne remontions à des myriades d'années. Et, ce qui est plus fort, cela ne se reproduira pas, suivant les computations des astronomes, avant deux millions et demi d'années; nous ne le verrons pas et nous ne le souhaitons guère,—et pas un être humain ne le verra probablement d'avantage, car, avant que ce cycle d'années soit achevé, la fin du monde sera arrivée et le système solaire sera dispersé. Ainsi comme nous le disions tout à l'heure, le mois de février qui vient de s'écouler, restera unique en son genre dans l'histoire du monde.—*Minerve.*

Décès.

A l'Hôtel-Dieu de cette Ville, le 10 courant, à l'âge de 32 ans, la Révde. Sœur [illegible], Religieuse Professe de la dite Communauté.

A St. Ours, le 11 février dernier, après une maladie de cinq mois, soufferte avec résignation, Dlle. Marie-Louise Houle, âgée de 18 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte, un père et une mère, qui ne l'oublieront de longtemps.

A Watton, comté de Wolfe, C. E, le 2 du courant, à l'âge de 4 mois, Louis Adolphe, enfant de Charles Lachance, charpentier, ci-devant de St. Antoine, Rivière Chambly.

Le 2 du courant, Marie Emma, à l'âge de 2 ans et 2 mois, enfant de Charles Lachance, charpentier.

Le 6 du courant, Marie-Arzélie, agée de 2 ans et 7 mois, enfant de Charles Lachance.

—Il vient de mourir à la Côte du Petit Bernier dans la paroisse St. Jean, un brave homme dans la force du mot. M. Gédéon Roy décédé à l'âge de 79 ans et 8 mois, était un de ces canadiens qui a veilli sans perdre une seule de ces rares habitudes qui caractérisaient nos ancêtres tels que peints dans les *Anciens Canadiens* par M. de Gaspé. M. Roy laisse pour le regretter amèrement son épouse qui jouit d'une heureuse santé et toutes ses facultés intellectuelles et qui est âgée de 78 ans; plus 15 enfants dont 12 se sont mariés. Onze ont eu des enfants dont le nombre s'élève à 152. Les petits enfants du regretté défunt ont eu 102 enfants ce qui donne à M Gédéon Roy en tout, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, 269. M. Roy s'est marié en septembre 1807 à Lacadie.

Tous les parents et amis sont priés d'assister à ces funérailles qui auront lieu demain matin à 8 heures.—*Communiqué.*

Bulletin Commercial.

Samedi, 10 mars.

Belle journée comme depuis longtemps nous n'en avions pas eu pour le marché. Grande affluence de monde. Blé 9 francs; Avoine 42 sous; Pois 4½ chelins; Bœuf 8 sous la livre; Lard 13 sous; Beurre 20 sous; Œufs 21 sous; Patates 36 sous; Sucre 18 sous. On ne voit presque pas d'orge sur le marché. Il y avait très peu de volailles.

Voici les prix des grains chez les marchands.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orge	[illegible]	[illegible]
Avoine	1	6
Graine de Lin	7	6
Pois	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 6 piastres et 30 sous le quart et de 18 à 19 chelins le quintal.

Il y avait sur le marché, samedi dernier, du sucre nouveau qu'avait apporté M. Z. Blanchard. Il s'est vendu 30 sous la livre.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 10 MARS 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal	15	0	à	16	3
Blé, par minot	6	3		7	1
Blé-d'Inde "	4	3		4	6
Pois, "	4	0		5	0
Orge "	0	0		0	0
Avoine "	1	8		1	10
Goudriole, "	2	1		2	3½
Sarrasin, "	3	0		3	4
Lard, par 100 lbs.	45	0		50	0
Bœuf par 100 lbs.	16	8		31	3
Porc frais, par lbs.	0	4		0	7½
Lard salé "	0	7½		0	8
Bœuf "	0	2		0	5
Veau par quartier	1	3		6	3
Mouton p. quart.	0	0		0	0
Oies, le couple	6	3		7	6
Dinde	5	0		10	0
Canards, "	2	6		3	0
Volailles, "	1	8		2	6
Poulets, "	0	0		0	0
Perdrix, "	2	0		2	6
Œufs, par douzaine	0	11		1	0
Beurre frais, par livre.	0	11		1	0
Do salé "	0	10		1	0
Savon	5	0		0	6
Sucre d'Erable	0	6		0	7½
Miel, par livre	0	7		0	7½
Sirop	0	0		0	7½
Fèves, le pot	0	0		0	4
Fèves, le minot	0	0		5	0
Oignons, la tresse	0	7½		0	10
" le minot	2	6		2	6
Tabac	0	6		0	0
Choux	0	1		0	4
Navets	0	½		0	1
Laine	1	10½		2	1
Laine filée	4	0		4	6
Patate, le minot	1	6		1	10
Pommes p. minot	5	0		10	0
" par quart	0	0		0	0
Foin	15	0		25	0

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Montréal, 10 mars.

L'or ouvert à 130½ est descendu à 129½ et fermé à 132½. Greenbacks offerts de 23½ à 24; acheté pour argent dur de 78 à 78½ par piastre. Change sur New-York peu de transactions; vendu de 23 à 23½. Traite d'or sur New-York de pair à ½ cent. Argent offert de [illegible] à 2½ et vendu à 3.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 10 mars.

Marché ferme—Farine en sac plus cher.

Fleur par qrt de 196 lbs:—super extra 8.00 à 8.50; extra 7.75 à 8.00; de goût [illegible] à 7.00; superfine, blé du Canada, 5.55 à 5.65; superfine, blé de [illegible], 5.50 à 5.55; superfine, marques de la cité, 5.55 à 5.65; fleurs des Etats de l'Ouest, choisie 5.75; superfine No. 2, 5.10 à 5.25; fine, 4.40 à 4.60; moyenne, 3.75 à 4.00; Recoupes, 3.30 à 3.50; fleur en sac, 3.15 à 3.20 par 112 lbs.

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—4.40 à 4.60 selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada, de 1.16 à 1.20; blé du printemps de Chicago et Milwaukee, de 1.16 à 1.20; les prix sont purement nominaux.

Pois, par 60 lbs—Purement nominaux, 70c à 75½c.

Orge, par 48 lbs—Vendue de 60c par 50 lbs, selon la qualité.

Avoine, par 32 lbs—L'avoine apportée par les cultivateurs donne 2s 1d par 40 lbs.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—Aucune transaction n'a transpiré; nominal de 60c à 61c.

Alcalis, par 100 lbs—Prix nominalement changés; potasse, premières, 5.40 à 5.45; inférieures, 5.50. Perlasse; premières, 35c.

Cochons, abattus, par 100 lbs—Les cochons apportés dans les chars se vendent de 8.00 à 8.25.

Lard par qrts de 200 lbs—Un lot de 50 qrts inspecté vendu à 23.12½.

Beurre par lbs.—Marché ferme. Beurre frais ordinaire 19c à 20c, beurre frais de choix 21c à 23½c.

Fromage—Marché ferme, nouveau vendu de 14½c à 15c, de manufacture 15½c à 16.

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 10 mars, 1866.

Coton—Lourd et plus bas, 41c middling.

Farine—Reçu 5,796 quarts, marché lourd et de 10 à 15 cts plus bas pour commune; ventes 5,600 quarts de $6 à 7 piastres.

Farine du Canada—Lourde et de 5 à 10 cts plus basse; ventes 280 quarts de 7.50 à 8.25.

Blé—Reçu 452 minots; marché lourd et de 1 à 2 cts plus bas pour commune; ventes 700 minots, blanc du Canada 2.10.

Seigle—Tranquille.

Orge—Lourde.

Blé d'Inde—Reçu 202 mts; marché lourd et languissant, ventes 28,00 mts; 68½ à 74 vieux et 76 à 78 [illegible].

Avoine—Demande modérée 36 à 43 vieille.

Lard—Plus bas, ventes 6,800 qrts, 26.25 à 26.56½ nouveau mess, fermé à 26.37 régulier, et vieux de à 26.25.

Bœuf—Ferme.

Saindoux—Lourd, 16¼ à 19¼.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS. PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute [illegible] et, qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre

F. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Dans l'affaire de Louis Beauchemin
Failli.

Le Soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire, et requiert que toutes les réclamations soient produites devant lui sous un mois de cette date.

St. [illegible] 5 mars 1866.

P. T. MASSON
Syndic.

LA ST. JOSEPH.

Les Membres du Clergé sont informés que la Fête de MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE aura lieu à l'Evêché, Jeudi le 15 Mars prochain.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang d'Elmire, d'un côté à sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Fréguenne et Elizabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN,
Tuteur.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

Comprenant :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clous, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises.** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute à courts délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en detail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apperceveront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans *poudre.* En mélangeant 100 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en s'en servant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morvaines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brai. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLETON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'Influenza l'étouffement l'inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule maniere de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais prévirennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout derangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant **40 pill.**

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de St. Angèle, Comté de Rouville, la partie de [illegible] l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à [illegible] ligne entre Jacques Morbeau et F. [illegible] ainsi que le bout ouest de la Côte [illegible] la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob [illegible] du côté sud et à la ligne entre Joseph [illegible] et Jacob Fournier du côté nord et [illegible] parties de ranges pour toutes fins à la [illegible] Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Range de [illegible] paroisses pour bâtisses publiques [illegible] érigées dans le cas où il y en aurait [illegible] après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,

[illegible]

DR. COLBY['S]

ANTI - COSTIVE AND [illegible]

PILL[S]

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique* [illegible] plutôt pour assurer des évacuations [illegible] les et régulières, fortifier la digestion [illegible] menter l'appetit. Elles ont des [illegible] d'une nature particulière et des [illegible] entes qui donnent de la vigueur à [illegible] organes digestifs, ravivent l'appétit [illegible] fèrent à ces mêmes organes de l'[illegible] un ton nouveau. Elles sont [illegible] propres aux personnes sujettes à la [illegible] ion et à la torpeur. Les hommes de [illegible] sion, d'affaires, les étudiants, les [illegible] femmes, enfin tous ceux qui ont la [illegible] difficile par suite du manque d'air et [illegible] éprouveront dans presque tous [illegible] un grand soulagement en en faisant [illegible]

Les personnes qui peuvent prendre [illegible] autre tonique ou abstergent aussi [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer [illegible] dommage, et elles ont cela de [illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec [illegible] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des [illegible] les médecins du pays ; qu'il occupe une très [illegible] position parmi ses confrères de la profession [illegible] reconnaissons les qualités excellentes de ses [illegible] Anti-Constipées et Toniques, [illegible] ployées dans nos pratiques, et dans les [illegible] fondement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D.,
BENJAMIN DAMON, M. D. [illegible]
LEMUEL RICHMOND, M. D., [illegible]
M. G. CLINES, M. D., Compton, [illegible]
G. O. SOMERS, M. D., [illegible]
J. C. RUTHERFORD, M. D. [illegible]
RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et [illegible] VINS et BOLTON, H. R. GREY et [illegible] principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. [illegible] Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie, [illegible]

1er sept [illegible]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie

"Symptomes certains des Vers"

Le visage pâle et couleur de plomb [illegible] rougeurs occasionnelles, ou une tache [illegible] une ou les deux joues ; les yeux deviennent [illegible] les prunelles élargies ; un demi cercle [illegible] rant le long de la paupière inférieure ; le [illegible] centre ; la lèvres supérieure enflée ; [illegible] [illegible]

Lorsque quelqu'un de ces symptômes [illegible]

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE [illegible]

[illegible]

A. N. McDONALD & [illegible]
BROCKVILLE [illegible]

PRINCIPAUX AGENTS [illegible] Lyman, Newcastle, C. W. ; J. [illegible] Elliot & Co., Toronto, C. W. ; J. [illegible] —Lymans, Clare & Co.—Kerry [illegible] Campbell & Campbell, [illegible] Southfield, London, C. W. ; J. Winer & [illegible] milton, C. W.

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

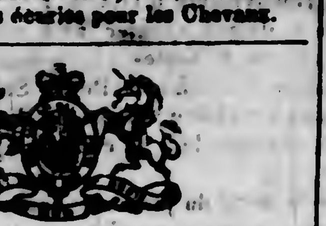
JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Le Bureau et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison [illegible] rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Jeudi, 15 Mars 1866. — No. 8



BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 51ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5 th January, 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe. } DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir la ratification de la décharge effectuée en vertu de cet acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LEANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme devant payer des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, [illegible] ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28ème février, 1866. }

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 16, 1866 }

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. R. X. [illegible] sont par les présentes notifiées de venir payer [illegible] entre les mains de son procureur F. X. P. Norbert Lussier, au bureau du Courrier.

30 novembre 1865.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIERE PARTIE.

1793.

V.—*Suite.*

—A-t-on des nouvelles de Paris?

—Vous savez, mes sœurs, dit une des religieuses, que les règles du couvent nous interdisent de s'occuper des choses extérieures et notre digne mère Ursule de la Charité a recommandé qu'en ces tristes jours plus encore qu'autrefois cette règle fut strictement observée.

Celle qui avait parlé baissa la tête et le silence recommença. Nulle n'avait le cœur de parler d'autre chose.

En ce moment la supérieure entra.

C'était une sainte et digne femme et son visage portait une empreinte de sérénité et de douce bienveillance qui attirait vers elle. Ce n'était point une de ces figures froides et sévères que prennent presque toujours les dépositaires d'un pouvoir absolu qui aiment mieux faire peser ce pouvoir comme un bienfait. Elle portait une robe de couleur grise avec un scapulaire de serge blanche qui descendait jusqu'à ses pieds; un simple voile noir placé sur sa guimpe retombait en larges plis sur ses épaules; elle avait un crucifix d'ébène qui attaché à sa ceinture retombait sur sa poitrine. Ce costume sévère n'était pourtant rien à la douceur de sa physionomie.

Il lui fut impossible de ne pas remarquer à son arrivée, l'inquiétude qui sortait à la fois, comme un frémissement douloureux de toutes ces poitrines oppressées.

Les religieuses elles-mêmes, la tête penchée sur les agrafes qu'elles encadraient dans les broderies d'or et de soie, travaillaient avec une célérité fébrile qui démontrait à quel point elles cherchaient, pour donner [illegible] agitation [illegible].

La supérieure fit quelques pas au milieu du silence.

—Mes chères sœurs, dit-elle d'une voix calme en parcourant d'un regard serein le troupeau attristé de ses ouailles, c'est un péché devant Dieu de se douter ainsi de sa protection et de sa miséricorde, et de ne pas attendre avec tranquillité et résignation sa divine volonté. Nous vivons dans ce pieux sanctuaire, mes sœurs, en dehors des joies et des agitations du monde. Le bruit de ses fêtes ne nous attriste pas; que le bruit de ses tempêtes n'ait pas le pouvoir de nous effrayer.

Toutes les têtes se levèrent au souffle de cette paroles si dignes, et les yeux se fixèrent sur la supérieure, comme si chacune des sœurs présentes eût voulu deviner la pensée secrète de la mère Ursule, ou puiser dans la quiétude de son âme le calme qui lui manquait.

—Si quelque danger véritable menaçait ce couvent, se disent-elles tout bas, elle ne serait pas ainsi tranquille et son visage n'aurait pas une aussi complète sérénité.

Cette réflexion mentale que chacun (il faut franchement l'avouer) eût fait à leur place rasséréna quelque peu les visages.

La supérieure après avoir regardé un instant de son œil limpide et profond l'effet produit par ses paroles s'avança vers une des pensionnaires;

—Ma sœur Mathilde de Bois-Richer lui dit-elle en la prenant par la main, M. de Bois-Richer votre père vous attend au parloir pour vous emmener avec lui; faites vos adieux à vos sœurs.

Mademoiselle Mathilde de Bois-Richer ne put retenir une exclamation de joie.

Un demi-sourire effleura les lèvres de la supérieure et elle ajouta avec une expression de bonté qui ne se démentait jamais:

—Ma sœur Mathilde ne soyez pas si joyeuse de partir afin de ne pas attrister outre mesure celles qui restent.

—Pardon, ma mère; pardon mes sœurs, dit la jeune pensionnaire en promenant sur ses compagnes un regard où perçait une expression indicible de bonheur.

Et elle alla tour à tour embrasser les religieuses et les pensionnaires ses amies.

—Encore une qui s'en va, dit une des jeunes filles en serrant la main de Mathilde et en cachant tout au plus ses deux larmes qui tremblaient comme deux perles aux ses longs cils blonds.

Celle qui parlait ainsi et qui laissa couler ces deux larmes s'appelait Jeanne de Savernay. C'est qu'une à une elle voyait s'éloigner depuis huit jours toutes les jeunes filles de son âge avec lesquelles elle avait vécu depuis deux années, et depuis six mois, époque à laquelle son père et son frère étaient venus l'embrasser en lui disant: Priez Dieu pour nous, elle n'en avait aucune nouvelle. Aussi la pauvre Jeanne était triste et inquiète, triste par le présent, [illegible] par le passé.

—Au moins tu restes, toi, [illegible] en serrant les deux mains d'une jeune pensionnaire qui était assise auprès d'elle.

Et elle essaya de retenir [illegible] les deux larmes [illegible] couler le long de son visage.

Son espérance hélas! ne fut pas de longue durée; déjà elle s'enfuyait comme s'enfuient en ce monde tant de douces choses et de chères illusions.

A peine mademoiselle Mathilde de Bois-Richer était-elle sortie que la vieille religieuse qui remplissait les fonctions de tourière entra et dit à la supérieure que quelqu'un demandait au parloir la sœur Anaïs de Préville.

—Anaïs! dit Jeanne d'une voix douloureuse oh! mon Dieu!

Mademoiselle de Préville était cette amie [illegible] à laquelle elle avait dit avec tant d'effusion; « Au moins tu restes toi!... Toutes deux se levèrent [illegible] reste accompagna son amie jusqu'à la porte de la salle.

—Je vais revenir lui dit Anaïs en l'embrassant comme s'embrassent deux jeunes filles qui donnent toutes les fleurs de leur cœur aux élans naïfs de cette mutuelle tendresse.

Jeanne lorsque la porte se fut refermée s'appuya contre le mur et pour que l'on ne vit pas ses larmes, elle se cacha le visage dans ses mains.

—[illegible] lui dit la supérieure en allant à elle et en lui prenant les mains avec une [illegible] pourquoi vous attrister ainsi? Ne restez vous pas ici [illegible] et une mère pour veiller sur vous?

—Je le sais, je le sais, ma chère, dit Jeanne [illegible] l'épaule de la supérieure [illegible] je suis triste et de ne pas souffrir; je suis triste et je souffre.

—Voulez-vous, mon enfant, reprit la mère Ursule, [illegible] votre père? Je lui dirai votre tristesse, votre inquiétude, vos larmes, et il viendra vous chercher, puisque vous ne trouvez plus dans cette demeure le calme et la confiance qui appartiennent à celles qui sont sous la protection de Dieu.

Il y avait dans les paroles de la supérieure une nuance de reproche, mais si [illegible], si tempérée par la bienveillance, [illegible] encore de la tendresse et de la pitié.

Jeanne baissa la tête et murmura:

—Mon père, la dernière fois que je l'ai vu, m'a dit: Prie pour moi, et attends que je revienne.

[illegible] sur la supérieure ses beaux yeux bleus, et ajouta:

—Je sais bien que c'est mal d'être ainsi attristée et le cœur gonflé de larmes; mais que voulez-vous, ma mère? c'est plus fort que moi; aussi faut-il me pardonner, et malgré cela m'aimer encore un peu.

La supérieure l'embrassa et sortit, car elle était si inquiète, si tourmentée des nouvelles qui arrivaient à chaque instant de toutes les parties de la Provence, d'Avignon, d'Arles et de Marseille, qu'il lui semblait que chaque minute devait lui apporter un événement ou un danger nouveau.

Un instant après, Anaïs rentra; elle prit Jeanne par la main et l'entraîna avec elle dans sa cellule.

Quand elles furent seules et que la porte de la cellule fut refermée:

—Je pars ma pauvre Jeanne, lui dit-elle avec un visage aussi triste que l'était celui de son amie.

Tu pars! répéta Jeanne avec un soupir.

Et les deux jeunes filles se regardèrent silencieusement [illegible].

Jeanne la première rompit un silence, pendant lequel [illegible] parlaient [illegible] tant, que: Dieu a donné à son pauvre cœur notre âme.

—On t'attend, Anaïs, lui dit-elle.

Anaïs ne répondit pas [illegible] qu'elle était bien près, elle aussi de pleurer.

Elle se mit à faire un petit paquet de [illegible], ainsi que des petits travaux de broderie qu'elle avait exécutés pendant son séjour au couvent.

—Je vais t'aider, fit Jeanne.

Et elle parcourut tous les coins de la chambre [illegible], ramassant à la fois sur la petite table de bois blanc tous les objets qu'elle trouvait sous sa main; puis tout à coup, [illegible], elle se laissa tomber sur le lit et se mit à sangloter.

Anaïs courut à elle.

—Jeanne.... mon amie.... ma sœur.. ne pleure pas ainsi...... tu me déchires le cœur. Demain.... ce soir.... dans une heure peut-être ton père ou ton frère viendra te chercher.

La douleur que la pauvre enfant tenait comprimée dans sa poitrine éclata en paroles entrecoupées et en larmes qui ruisselaient à travers ses mains jointes.

—Oh! voistu [illegible] ce n'est pas cela, dit-elle. Ta jeunesse, à toi, a toujours été heureuse, souriante; la mienne!... la mienne!.... Ce pauvre [illegible] mort, trouvé dans le fossé, ce sang [illegible].... Oh! ma pauvre Anaïs, je suis bien malheureuse!.... Je n'ai plus eu [illegible] de repos, un jour de joie, une heure de paix... Il me [illegible] toujours, devant moi [illegible] joutes [illegible] ..... je mourrai, je le sens, [illegible] Anaïs? [illegible]. Je le vois [illegible] baigné de larmes. Le pressentiment du cœur, Anaïs, ne trompent jamais.... Cette mort pèsera sur ma vie comme un malheur éternel. Chaque souffrance que j'endure, chaque larme que je verse, je les rapporte à ce fatal événement....

Elle s'arrêtait, puis reprenait d'une voix tendre:

—Pars.... pars.... Anaïs ; car je dois porter malheur à tout ce que j'aime. Il me semble que j'attire la foudre sur ce couvent. Je suis maudite par Dieu, Anaïs, car c'est moi.... c'est moi qui ai tué ce pauvre jeune homme.

—Tu as obéi à ton père, Jeanne, qui voulait que tu partisses ; tu es innocente de cet affreux malheur, et son âme, puisque toutes les âmes remontent au ciel, voit d'en haut les larmes que tu verses.

—Deux années se sont passées déjà, reprit la jeune fille avec la même désolation dans la voix et sur le visage, et toujours ce cruel souvenir est présent à ma mémoire ; il me pèse, il m'accable, il me tue ; il me suit dans mes prières, il se place entre Dieu et moi. Tout semble me fuir, m'abandonner.. l'isolement me poursuit là où les autres trouvent bonheur et gaîté. Ici j'ai beaucoup de sœurs, je n'avais qu'une amie, toi.... toi seule, Anaïs, tu n'étais pas seulement ma sœur devant Dieu comme toutes les autres, mais ma sœur devant ma souffrance et devant mes larmes. A toi je disais toutes les pensées de mon pauvre cœur brisé, toutes mes insomnies douloureuses ; ta tendresse me consolait et me faisait presque espérer ; voilà que tu pars... et Dieu seul sait maintenant si jamais nous devons nous revoir.

Anaïs ne répondit rien, elle écoutait pleurer et parler son amie. Elle serrait ses deux mains dans les siennes et la regardait avec des yeux humides.

Tout à coup Jeanne de Savernoy se redressa d'un mouvement brusque, essuyant vivement les larmes qui sillonnaient son visage :

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

JEUDI 15 MARS 1866.

Pendant la discussion du Bill de Milice, en chambre; au milieu de ces séances orageuses soulevées par une opposition forte contre un ministère faible, ceux qui pour une raison ou pour une autre s'opposaient à une organisation militaire régulière, niaient l'efficacité que pourrait avoir en cas d'invasion, par exemple, une milice volontaire établie sur les bases projetées.

Dans la chaleur de la discussion, plusieurs ont été jusqu'à jeter du doute sur le courage et l'abnégation de notre jeunesse ; et on n'a pas craint de dire que les soldats de ces beaux régiments instruits et payés par le gouvernement se disperseraient et refuseraient d'agir à la voix du devoir, au premier appel aux armes.

Aujourd'hui, les faits sont là pour donner un démenti flagrant à tous ces avancés malveillants.

Le gouvernement canadien conçoit des craintes sérieuses, sur des nouvelles bien fondées concernant une invasion prochaine projetée par la société féniane des Etats-Unis ; un ordre émanant des autorités militaires, appelle subitement notre milice sous les armes, et nous voyons tous nos volontaires y répondre avec enthousiasme et faire prestement leurs préparatifs de départ pour la frontière.

D'où peut provenir l'ardeur militaire de notre jeunesse, en cette occasion ; quelle est la cause du zèle qui s'est emparé du soldat comme de l'officier ?

Nous levons cette question à ceux qui en dépit de tout, persisteraient à nier les services considérables qu'une organisation militaire peut rendre en ce pays.

Il est évident cependant, que l'appas du salaire insignifiant qui est accordé à chaque homme ne peut être un appas bien puissant pour ces jeunes hommes qui, pour la plupart, laissent des occupations lucratives, pour voler à la défense de leur pays.

Dans les circonstances actuelles, nous devrons reconnaître, à moins d'être aveuglé par une mauvaise foi sans exemple, les services éminents que notre organisation militaire aura rendu au pays.

Il est certain que dans le cas d'une attaque générale, de la part des Etats-Unis, ou de toute autre puissance militaire, notre milice telle qu'organisée aujourd'hui ne pourrait opposer qu'une trop faible résistance, pour que l'on put raisonnablement en attendre des avantages effectifs.

Telle n'a jamais été aussi, la prétention des hommes sérieux qui ont étudié et appuyé la question.

Ce ne serait que pour repousser un coup de main organisé sur le territoire de nos voisins et auquel le gouvernement de Washington ne prendrait aucune part active, que notre milice pourrait rendre les services que le pays attend d'elle.

On ne peut guère supposer raisonnablement, que le gouvernement américain trempe en sous-main dans le complot que l'association fénienne aurait formé d'envahir le Canada.

Si comme on s'y attend généralement, les fénians organisés en Amérique tentaient de forcer nos frontières pour faire irruption sur notre territoire, ce ne serait, nous le croyons du moins, que pour s'emparer du numéraire renfermé dans les voûtes de nos banques, afin d'aider à soutenir la rebellion de leurs frères en Irlande, et ils reprendraient aussitôt le chemin des Etats-Unis.

Si pareille tentative a été projetée et fait partie des plans de l'administration féniane, il est probable que la tentative d'exécution aura lieu, à un signal donné, dans tout le pays à la même heure.

Mais nous ne pouvons croire un instant, que l'intention du chef fénian soit de s'emparer du Canada pour en faire une grande république, qui servirait de refuge à tous les Irlandais opprimés par l'Angleterre.

Ce projet d'invasion, s'il pouvait être mis à exécution, serait en contravention telle avec les droits des peuples, que toutes les nations se croiraient obligées, en honneur, de protester contre une violation de territoire neutre, qui n'aurait pas eu de précédents encore dans les annales des populations civilisées.

Nous sommes étonnés, qu'en présence des appréhensions qu'il parait avoir, le gouvernement ne prenne pas vis-à-vis des voyageurs américains qui traversent nos frontières, les mêmes mesures de précautions que le gouvernement du Nord a prises jadis, contre ceux qui venaient du Canada, après le pillage de la banque de St. Albans.

En exigeant des passeports de tous ceux qui passeraient la frontière canadienne, le gouvernement assurerait peut être la sécurité du pays tout en entravant quelque peu la liberté du commerce. Nous croyons qu'en présence de raisons aussi graves, nos ministres ne devraient pas reculer.

Car, qui nous assure que parmi le grand nombre de marchands d'animaux qui profitent des derniers jours du traité de réciprocité, de petites bandes féniennes ne se glissent pas, jour par jour, dans le pays, attendant l'heure où, comme nous le disions plus haut, au signal du chef ils lèveraient le masque et quitteraient leurs allures et leurs occupations commerciales.

Il est difficile de pronostiquer sur des faits qui sont encore sous le voile du mystère le plus impénétrable, mais il pourrait bien arriver sans miracle, que le jour de la fête patronale des irlandais ne se passe pas, sans qu'il survienne quelque évènement d'une grave nature, soit en Irlande, soit sur le sol américain.

—On lit dans le Courrier du Canada :

Si l'on en croit une dépêche d'Outaouais, M. J. S. McDonald aurait eu, la semaine dernière, avec M. J. A. McDonald une entrevue dans laquelle il aurait promis de supporter le gouvernement, et de tourner le dos à Mr. Brown, s'il prend à ce dernier la fantaisie de faire la guerre au cabinet. Cette démarche a besoin d'être confirmée.

Les Féniens aux Etats-Unis.

(Du *Courrier des Etats-Unis.*)

L'agitation fénienne prend de jour en jour plus d'activité. Il y a des meetings tous les jours ; on y prononce des discours incendiaires, on y récolte de l'argent, on y exalte les esprits. Il y a eu meeting avant-hier soir à Washington, sous la Présidence de Richard Callahan, *Centre* de district. M. Francis Train a péroré une heure durant et a recommandé l'armement de corsaires pour courir sus au commerce britannique. Il a été suivi par M. J. J. Rogers, de New-York, qui a dit qu'une guerre entre les Etats Unis et l'Angleterre était le seul moyen de guérir les animosités entre le Nord et le Sud. Le sénateur McDougall, ayant été découvert dans la foule, a été porté en triomphe à la tribune, et, dans un speech bref mais bien senti, a offert sa bonne lame de Tolède et sa fidèle courage comme contribution à l'emprunt fénien. Le révérend Cu-ley, le sénateur Wright, du New-Jersey, et le professeur Brophy ont ensuite arraché des larmes d'enthousiasme à l'assistance.

Notons en passant que, dans le cours de son speech, M. Train a proposé une résolution demandant au Congrès de garantir l'emprunt irlandais, par un amendement au bill garantissant l'emprunt mexicain. Les deux font la paire, en effet. Mais il est probable que le Congrès, au lieu de les garantir tous les deux, se contentera de les engager à se garantir mutuellement. L'union fait la force.

Au nombre des résolutions adoptées se trouve celle-ci :

"*Résolu* :—Que les Féniens des Etats-Unis prennent l'engagement, solennel, pour eux leurs femmes, leurs fils et leurs filles, de n'acheter, ni porter, ni consommer aucun article de provenance anglaise jusqu'à ce que l'Irlande soit libre."

Il eût été prudent, de la part des Irlandais présents, de ne pas prendre un pareil engagement avant d'avoir consulté leurs femmes. Il y a là bien des occasions de querelles de ménage.

Il y a eu le même soir grand meeting à Brooklyn, devant le City Hall. Le colonel O'Mahoney était présent, et il a été accueilli avec enthousiasme. Les Féniens se remuent beaucoup dans cette ville ; il y a presque tous les soirs des réunions où l'on recueille de l'argent et des armes. Une seule société, *The Ocean Steamship Firemen's Association*, a offert un don de 3,000. Des démonstrations significatives ont aussi eu lieu à Newark, New Haven, Philadelphie, Paterson, Norwick et dans d'autres localités.

Des bruits insensés courent depuis deux jours au sujet des mouvements projetés des Féniens contre le Canada. L'invasion de cette province aurait été définitivement résolue dans les conseils des deux sections rivales de la fraternité et le jour de la St. Patrice serait l'époque désignée pour frapper ce grand coup. Il va sans dire que, sans nier le caractère menaçant que prend chaque jour l'agitation fénienne, nous n'ajoutons qu'une foi médiocre à ces bruits d'invasion, par cela même que nous ne voyons pas en quoi l'attaque du Canada, que les Canadiens sont certainement capables de repousser sans l'aide de l'Angleterre, pourrait servir la cause de l'indépendance irlandaise. Nous ne sommes pas éloignés d'admettre, cependant, la possibilité d'une démonstration fénienne sur la frontière du Nord ; car, sans compter les incidents apparents qui semblent la faire pressentir, il est certain que les chefs féniens sont fatalement conduits à quelque coup d'éclat qui puisse engager définitivement les féniens et attacher par des faits des sympathies qui ne s'étaient exercées jusqu'ici que sur des idées. Si, en effet, MM. O'Mahoney et Roberts ne prennent pas avant peu l'initiative de quelque mouvement, la fièvre patriotique qui s'est emparée des irlando-américains s'apaisera, la vente des bons cessera, et le fénianisme, privé des éléments de vitalité qu'une confiance soutenue peut seule lui donner, succombera sous le ridicule d'un honteux fiasco.

A cet égard, on croit volontiers au commencement d'exécution d'une entreprise offensive, quand on se demande ce que signifient la présence dans plusieurs villes de la frontière américaine d'un nombre inusité d'anciens soldats des Etats-Unis d'origine irlandaise, les expéditions considérables d'armes de guerre qui se font vers des localités où le besoin ne s'en fait pas précisément sentir, enfin la détermination prise par le gouvernement canadien, après mûre délibération, d'appeler sous les armes dix mille volontaires pour protéger la frontière contre toute agression. A ce propos, nous devons dire que la population canadienne a répondu avec enthousiasme à cet appel. Des dépêches de Montréal, de Toronto, de Suspension Bridge, annoncent que le nombre des volontaires qui se sont offerts atteint quatre ou cinq fois l'effectif requis par les autorités.

On assure, mais sans le garantir, que le gouvernement de Washington serait enfin résolu à sortir de la coupable apathie qu'il a montrée dans tout ce qui touche la question fénienne. A l'un des derniers conseils du cabinet il aurait été question de faire une démarche dans le sens de la neutralité, et la proposition aurait été accueillie favorablement, sans être cependant l'objet d'une résolution définitive.

Si le projet gigantesque d'invasion féniane, que nous trouvons dans la *Minerve* et que nous reproduisons plus bas est véritablement le plan d'attaque combiné par les autorités Irlandaises, non-seulement le Canada se trouverait menacé, mais encore les provinces du Golfe.

Nous donnons ce projet pour ce qu'il vaut et sans autres commentaires pour le moment.

Voici quelle serait le plan des Feniens :

1o. Rendez-vous à Détroit, Rochester, Ogdensburgh, Plattsburg et Portland.

2o. Marcher de ces points contre Toronto, Hamilton et London ; d'Ogdensburgh et Plattsburgh contre Montréal et Québec ; du cap Vincent contre Kingston ; de Portland par mer contre le Nouveau Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

3o. Etablissement de leur base d'opération en haut de la baie Passamaquoddy, à St. Jean, près du lac Champlain ; Prescott, sur le St. Laurent, Wolf Island, en haut du lac Ontario ; Hamilton, Cobourg, Goderich et Windsor.

4o Les Feniens espèrent avoir $50,000,000 le 1er avril ; ce qui leur permettra de faire mouvoir 30,000 hommes. De ce nombre 8,000 s'empareront du Grand Tronc de l'Ouest d'Hamilton ; 5,000 viendront de Rochester sur Cobourgh ; 3,000 de Wolf Island sur Kingston ; lesquelles forces s'embarqueront pour prendre Toronto

5o. Une fois une route de retraite assurée, Sweeney descendra avec 30,000 hommes le St. Laurent, tandis que 10,000 hommes viendront par Chambly pour prendre Montréal.

6o. On prendra Québec avec le temps.

Changements dans la loi du Jury.

On lit dans la *Minerve* :

On vient de présenter au Parlement anglais un bill sur les jurys dans les affaires criminelles. Il s'agit de certaines modifications importantes apportées à la procédure actuelle. Voici les quatre clauses principales du bill : Les juges pourront autoriser les jurés à rentrer chez eux lorsqu'une nuit intervient dans le cours des débats criminels. Jusqu'à présent, on enfermait les jurés ou les retenait prisonniers sous la garde des shérifs au *London Tavern*. Ensuite les jurés ne seront plus exposés à mourir de faim ou de soif ; ils auront le droit de demander des rafraîchissements. Troisièmement, les juges pourront *discharge the jury* (renvoyer l'affaire), lorsqu'il sera bien prouvé que les jurés ne s'entendent point entre eux sur le verdict. Enfin, les verdicts pourront être légalement rendus le dimanche.

Jusqu'à présent les jurés anglais étaient soumis au plus rigoureux de tous les règlements. Les modifications proposées par Sir C. O'Loghlen tendent à rapprocher la procédure criminelle en Angleterre, aux usages adoptés des cours d'assises en France. Cependant l'attorney général a conclu à l'ajournement de cette seconde lecture jusqu'à ce que l'affaire de Charlotte Winsor ait été définitivement jugée par la Cour des erreurs.

L'ajournement a été prononcé.

Assemblée du Conseil de Comté.

Hier a eu lieu à l'Hôtel de Ville de St. Hyacinthe une assemblée de comté où étaient présents MM. les Maires Robitaille, de St. Hyacinthe, Loiselle, de St Charles, Mathieu, de St. Barnabé, Turcotte, de La présentation, Péloquin, de St. Judes et Maillet, de St. Denis.

M. Mathieu se lève et propose, secondé par M. Maillet, que M. Delorme soit maintenu dans sa charge de Préfet du Comté ; cette motion est adoptée à l'unanimité.

Suit la lecture des procédés de la séance du 29 décembre 1865.

M. Loiselle, secondé par M. Mathieu, propose que M. Bernier continue à remplir la charge de Secrétaire Trésorier du Conseil de comté. Cette motion est adoptée.

MM. Edmond Bouvin et A Maynard sont proposés par M. Robitaille comme devant fournir le cautionnement de $400 exigé pour le secrétaire.

Il demande aussi, secondé par M. Maillet que MM. Dufort et Bachand soient nommés auditeurs de compte.

MM. Péloquin et Mathieu, proposés par M. Turcotte, secondé par M. Loiselle sont appelés à remplir la charge de délégués conjointement avec le préfet du comté.

Sur motion de M. Maillet, secondé par M. Mathieu, les comptes du secrétaire-trésorier resteront sur la table, jusqu'à la prochaine séance.

Puis la séance est levée et ajournée jusqu'à 1 h. P. M.

M le Préfet reprend la présidence de l'assemblée, et le secrétaire-trésorier lit une requête de M. St. Germain Régistrateur, demandant au Conseil la permission de transporter les archives du bureau d'enregistrement à sa demeure pendant tout le temps nécessaire pour sécher son bureau dont l'humidité expose les documents qui lui sont confiés.

M. St. Germain est appelé à exposer les raisons qui lui font faire cette demande.

M. Mathieu propose ensuite que le préfet soit autorisé à demander à M. le Shérif, un local convenable dans l'enceinte du palais de justice pour y déposer tous les documents du bureau d'enregistrement, et M. Maillet croit qu'en cas de refus on devra permettre à M. St. Germain de transporter les archives dans sa demeure.

Ensuite viennent la lecture de deux requêtes dont l'une demande la séparation du chemin de St. Jude à St. Ours et l'autre celle du chemin de Yamaska à St. Barnabé. M. Bernier est nommé pour visiter les lieux et faire droit à la requête à la suggestion de M. Péloquin.

Sur la demande de M. Loiselle le secrétaire trésorier dit qu'il reste encore environ cinquante piastres sur le fond de réserve de l'année dernière.

Il est décidé ensuite qu'une somme de 200 dollars soit prélevée pour subvenir aux frais encourus par le conseil de comté pour les années 66 et 67. Dans cette répartition les paroisses de St. Barnabé et de St. Jude subiront les premières une augmentation d'un tiers, et la seconde d'un sixième attendu que l'évaluation des terres de ces deux paroisses avait été considérée comme ayant été faite au dessous de leur valeur réelle.

Après quelques remarques faites par M. le préfet relativement aux précautions que devra prendre le maire de chaque paroisse pour éviter autant que possible les ravages du fléau qui nous menace, l'assemblée se dispersa.

Assemblée des Médecins.

A une assemblée des médecins présidée par M. le Dr. Malhiot, qui a eu lieu en cette ville le 13 du courant, étaient présents MM. les docteurs Desrosiers, Palardy, Béique, Crevier, Darche, Mount, Duvert, Chagnon, Perrault, Pinsonnault et Beaudry.

M. le Dr. Chagnon ouvre la séance en proposant la discussion des clauses du règlement suivant, fait et adopté par les membres du comité de régie à leur dernière séance.

Voici ce règlement :

1o. Tout médecin licencié pourra faire partie de l'association des médecins en payant une piastre d'entrée. Adopté.

2o. Tout membre qui voudra se retirer de l'association devra en donner avis par écrit au président. Adopté.

3o. En cas de besoin, le comité de régie pourra prélever sur les membres de la société le montant nécessaire pour subvenir aux dépenses de la susdite association, pourvu que le montant proposé par le comité soit accepté par un vote de l'assemblée principale. Adopté.

4o. Le secrétaire-trésorier devra faire son rapport tous les trois mois à l'assemblée générale. Adopté.

5o. Que les officiers de la présente association soient en charge pour un an. Adopté.

6o. Dans le cas de décès ou de résignation d'un des officiers, tel officier sera remplacé à la prochaine assemblée générale. Adopté.

7o Le président sur la demande de deux membres du comité pourra convoquer une assemblée spéciale. Adopté.

8o. Le secrétaire pourra prendre part aux discussions et aura droit de vote.

9o. Sept membres de l'assemblée formeront un quorum. Adopté.

Après lecture entière de ces règlements, par le Dr. Jacques, secrétaire de la société, M. le Dr. Béique, secondé par M. le Dr. Crevier, fait motion que les règlements soumis par le comité de régie soient agréés. Adopté.

Après quelques remarques appropriées à la circonstance, le Dr. Béique, secondé par le Dr. Crevier, propose que le président de la société soit autorisé à s'adresser au secrétaire du bureau des médecins et chirurgiens du Bas-Canada pour lui demander [illegible] l'intention de ce bureau [illegible] les personnes qui pratiquent la médecine sans licence. [illegible] quand mettra-t-il [illegible] a exécution ? Adopté.

Le Dr. Béique, secondé par le Dr. Crevier, propose encore, que M. le président soit prié de s'adresser au bureau des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, pour demander un tarif en harmonie avec les usages généralement suivis par les docteurs pratiquant à la campagne. Il fait quelques réflexions sur le sujet, à la suite desquelles le Dr. Mount fait observer qu'il sera toujours difficile d'adopter un tarif qui s'accorderait avec les besoins de chaque localité, attendu que le prix demandé par un docteur peut différer suivant les lieux et les circonstances.

Le Dr. Béique maintient son dire et croit qu'il serait urgent de présenter ce tarif, après adoption, à la sanction de la législature.

Le Dr. Palardy, secondé par le Dr. Mount, propose en amendement que la question du tarif ne soit pas agitée avant que chaque membre de la société ait eu le temps de prendre en considération le tarif actuel et de le mettre plus en rapport avec les exigences de la pratique de la médecine dans les campagnes.

Cet amendement est mis aux voix et rejeté comme suit ; Pour : MM. les docteurs Palardy, Mount et Pinsonnault. Contre : MM. les docteurs Béique, Desrosiers, Chagnon, Crevier, Beaudry et Perrault.

La motion principale est aussi mise aux voix et adoptée, comme suit ; Pour : MM. les docteurs Béique, Desrosiers, Chagnon, Crevier, Beaudry, Perrault et Pinsonnault. Contre : MM. les docteurs Palardy et Mount.

M. le Dr Mount, secondé par M. le Dr. Duvert, propose que M. le Dr. Crevier soit invité à venir faire une lecture sur le choléra, devant les membres de la société, à la prochaine séance. Adopté.

M. le Dr. Palardy, secondé par M. le Dr. Mount, propose qu'un projet de tarif répondant aux besoins des médecins pratiquant à la campagne soit soumis devant une assemblée spéciale qui aura lieu à St. Hyacinthe, en la salle ordinaire des séances le 27 du courant a 1 h. P. M. Et que M. le président attende que le projet de tarif en question lui soit présenté avant d'écrire au secrétaire du bureau médical. Adopté.

M. le Dr Crevier, secondé par M. le Dr Desrosiers, propose d'ajourner l'assemblée [illegible] pour à Mardi, 27 du courant. Adopté à l'unanimité.

Après quoi M. le Président lève la séance.

Ouverture du Parlement du Nouveau-Brunswick.

DISCOURS DU GOUVERNEUR.

M. le Président et honorables messieurs du Conseil Législatif,

M. l'Orateur et messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est avec satisfaction que je vous vois encore réunis en Parlement, suivant les instructions que je vous ai adressées depuis la fin de la dernière session. Un membre de mon gouvernement s'est rendu à Québec pour assister au Conseil convoqué par le Gouverneur-général du Canada, dans le but d'aider au gouvernement Impérial dans les négociations ayant rapport au traité de commerce. J'ai donné instruction à ce monsieur de préparer un rapport qui vous sera soumis. Le gouvernement des Etats-Unis ayant fait connaître sa résolution de mettre fin au traité existant entre cette puissance et la Grande-Bretagne, au sujet de la réciprocité, j'ai cru devoir sur l'instruction du gouvernement du Canada, et avec son concours et celui de la Nouvelle-Ecosse, envoyer un délégué à Washington, dans le but de tâcher, d'accord avec le ministre britannique à cette capitale, et les délégués des autres provinces, de s'assurer une prolongation temporaire par un arrangement également avantageux aux deux pays, dans l'espérance qu'il nous serait ainsi permis de renouveler le traité d'une manière permanente. Je regrette d'avoir à vous informer que les démarches des délégués n'ont pas été couronnées de succès et qu'en conséquence le traité se terminera bientôt. Je ne crois pas cependant que les négociations sur cette question soient closes d'une manière définitive, et j'espère que lorsqu'elles seront reprises, elles amèneront une conclusion satisfaisante. Cependant, vous aurez à considérer si les lois de cette province et le revenu ne devraient pas subir certaines modifications rendues nécessaires par suite de l'abrogation de ce traité, et à chercher s'il ne serait pas possible d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce. De concert avec les gouvernements des autres provinces anglaises de l'Amérique du Nord, j'ai envoyé des délégués aux Indes Occidentales et dans certains Etats de l'Amérique du Sud. Les documents qui se rattachent à cette question vous seront soumis.

Vous avez appris avec indignation l'existence d'une conspiration formée dans le but avoué de diviser l'empire Britannique. Diverses circonstances paraissaient indiquer que ceux qui sont engagés dans cette entreprise méchante et insensée méditent une attaque contre quelque partie des possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Il est difficile de croire au projet arrêté d'une tentative dont l'issue ne est aussi évidente. Cependant je me réjouis dans la conviction que le sentiment de la loyauté anime toute la population de cette province, et que chaque habitant, quelque soit sa race, sa croyance ou sa position, serait prêt à repousser cette aggression illégale et à punir cette hostilité nullement provoquée. Je sais que je puis compter sur votre concours cordial, et sur votre appui dans l'adoption des mesures de précautions qui seraient nécessaires pour détourner une aussi grande calamité qui pourrait amener un conflit armé sur nos frontières. Vous apprendrez avec plaisir que l'acte que vous avez adopté à la dernière session pour régler la milice, a opéré d'une manière très satisfaisante. J'ai veillé spécialement à la pratique de ces dispositions, et je dois mes meilleurs remerciements à ceux qui m'ont donné leur concours zélé et efficace à cet égard. L'attention des gouvernements de l'empire et de ces colonies a été récemment portée sur cette importante partie de la défense nationale, et avec votre secours, j'espère que la milice du Nouveau-Brunswick sera placée, avant longtemps, sur un bon pied.

Le bill relatif à l'émission de billets du Trésor adopté par vous à la dernière session, n'a pas encore reçu l'approbation de Sa Majesté. Les raisons qui ont porté Sa Majesté à différer son assentiment à ce bill vous seront soumises en réponse à une adresse de la Chambre d'Assemblée. Deux membres de mon Conseil Exécutif ont reçu instruction de moi, d'aller en Angleterre pour discuter avec le gouvernement de Sa Majesté, des questions d'une grande importance, se rattachant à la prospérité de cette province. Le rapport de ces délégués va vous être soumis de suite, et vous apprendrez avec satisfaction qu'un contrat a été conclu par eux, et une mesure adoptée de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour la construction prochaine d'une voie ferrée entre St. Jean et Halifax. Un autre contrat a été fait pour la construction d'un chemin de fer depuis St. Jean jusqu'aux frontières des Etats-Unis ; les travaux sont déjà commencés et ils se continuent. Depuis que je vous ai laissé, la couronne a été privée des services de ceux de ses fonctionnaires les plus distingués dans cette province et je désire vous exprimer mes regrets de la perte que le Nouveau-Brunswick a faite par la résignation du Juge-en-chef Sir James Carter et par la mort du Juge-en-Chef Parker.

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes des revenus et des dépenses de l'année dernière vous seront soumis ; quoique les recettes soient de beaucoup moindres que celles de 1864, elles surpassent cependant les estimations et je suis heureux de vous informer que depuis la fin de la dernière année financière il y a une amélioration notable. Les estimations qui vont vous être soumises ont été faites de manière à combiner la plus stricte économie, avec les exigences du service public et la sûreté de la province.

M. le Président, et Hons. Messieurs du Conseil Législatif,

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ai reçu du gouvernement de Sa Majesté, l'ordre de vous communiquer la correspondance relative aux affaires de l'Amérique Britannique du Nord, qui a eu lieu entre le premier secrétaire d'Etat pour les colonies et le gouverneur-général du Canada, et j'ai de plus reçu instruction de vous exprimer l'opinion ferme et réfléchie du gouvernement de Sa Majesté qu'il est très désirable que toutes les colonies anglaises de l'Amérique s'unissent pour former un seul gouvernement. Ces documents vont vous être soumis immédiatement. J'espère que vos délibérations seront dans le sens des intérêts de la province et de son peuple, assuré comme je le suis, qu'elles seront appuyées sur le principe de l'intelligence parfaite de votre gouvernement responsable, et sur un esprit de légitime confiance en vous mêmes et attachement loyal au grand Empire dont le Nouveau-Brunswick forme partie et qui dans cette union trouve sa sécurité et son orgueil.

Nous avons aujourd'hui le triste devoir d'enrégistrer la mort de M. l'abbé E[illegible] Chabot, arrivé à St. Pierre [illegible] du courant. La maladie qui l'a conduit au tombeau est une inflammation de poumons [illegible] jours. Pendant toute sa maladie [illegible] preuve de la plus complète résignation [illegible] comme durant toute sa vie, la plus entière confiance dans la miséricorde divine.

Né en 1818 à St. Laurent (Ile d'Orléans) M. Chabot est décédé à l'âge encore peu avancé de 48 ans.

Il fit ses études au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 26 Février 1843, il fut pendant deux ans vicaire au Cap-Santé. Il exerça ensuite successivement aux Grondines et à Lotbinière le ministère pendant dix-huit mois. Il fut nommé curé de la paroisse de Ste. Gertrude en 1849 et y demeura l'espace de cinq ans. Ce fut sous ses auspices que se construisit la belle église que possède actuellement cette paroisse. Il était profondément aimé de ses ouailles qui le regardaient comme un père généreux.

Il fut appelé à l'Evêché des Trois-Rivières en l'année 1854. Son séjour en cette ville a été excessivement laborieux et a altéré profondément sa santé. C'est à lui que fut confié l'érection de [illegible]

[illegible]

ETUDE
SUR LE CHOLÉRA ASIATIQUE.

PAR J. A. CREVIER, M. D., ST. CESAIRE.

(*Suite*)

Emploi et mode d'administration.—Mes gouttes anticholériques peuvent s'employer non seulement dans le choléra asiatique, mais aussi dans le choléra du pays, et dans toutes espèces de diarrhées qui originent du refroidissement ou d'indigestion. On peut les prendre en tout temps, l'hiver comme l'été, et s'en servir avec de l'eau froide, car elles ne contiennent aucune substance dangereuse pour le froid, par conséquent ni mercure, ni aucune préparation mercurielle.

On peut en faire usage pendant le voyage, et les employer à petites doses comme préservatif. Elles n'exigent pas non plus une nourriture particulière. La dose pour les personnes adultes est de 25, 30, 40 gouttes, prises dans 4 cuillerées d'eau froide, qu'on peut répéter toutes les demie heures, jusqu'à effet. Car dans les cas ordinaires une seule dose a suffi; mais dans les circonstances les plus graves, 3 à 4 doses ont été nécessaires par fois, et souvent 2 doses ont été suffisantes. Pour les jeunes personnes et les enfants une goutte à deux par chaque année de leur âge.

D'ailleurs chacune de mes fioles de gouttes anti cholériques portera une direction imprimée ayant au bas ma véritable signature, en encre d'imprimerie; sur le bouchon, qui sera couvert de cire, on verra l'empreinte d'un cachet ovale portant mes initiales (J.A.C.) afin d'éviter les fausses imitations. Dans une prochaine annonce, j'indiquerai les villes, et les villages où le public pourra se procurer, mes gouttes Anticholériques.

Ceux qui préféreraient s'adresser directement à moi, pourront le faire par lettre franche de port; et je leur enverrai aussi franc de port par la poste, une de mes fioles de gouttes Anticholériques, suffisante pour traiter 8 cas de choléra des plus sévères; moyennant la somme d'une piastre, en papier Banque du Canada. Les personnes ne connaissant pas encore par ellesmêmes les effets extraordinaires de mes gouttes Anticholériques, peuvent s'adresser aux messieurs suivants, qui peuvent les leur faire connaître.

Les RR. Mess. S. Raymond, Ptre. V.G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; M. Ed. Crevier, Ptre. V.G., et Sup. du Collège de Ste. Marie de Monnoir; M. Z. Resther curé de St. Athanase. M. J. Provençal curé de St. Césaire; M. Jos. Crevier curé de St. Pie; M. J. Queez Ptre. de St. Pie; M. G. S. Taupier curé de St. Paul; M. J. S. Germain curé de Ste. Brigide; M. C. S. Bette curé de St. Mathias M. J. B. Pontes Ptre Direct. du Collège de Ste. Marie de Monnoir. L'honorable W. Chaffers membre du Conseil Législatif St. Césaire. Les Docteurs J. Franchère écr., Ste. Marie, C. Pinsonnault écr., P. Bernier écr., St. Pie, J. B. Larose écr., St. Dominique, H. Fontaine écr., Verchères, H. French écr. St. Hyacinthe N. Jacques écr., St. Hyacinthe. G. A. [illegible], [illegible], J. B. Bourgeois écr., Avocat P. Blanchard, écr. J. Resther écr., M. C. de V. V. Côté écr., M. C. de V. Chs. Destroismaisons écr., N. P., J. L. Sanguinette Huissier, St. Hyacinthe, M. Charles Couture cultivateur Laprésentation.

Voici, maintenant quelques certificats des personnes que j'ai traitées, avec mes gouttes Anticholériques, et qui se trouvaient toutes dans la dernière période du Choléra.

Ste. Marie de Monnoir, 14 fév. 1866.

Je soussigné, certifie avoir administré, dans le mois d'Avril dernier, les Gouttes Anticholériques du Dr. J. A. Crevier, à un malade rendu à la dernière période du Choléra Morbus, et presque mourant. Une demi heure, où trois quart d'heure, après l'administration des susdites gouttes, j'ai vu le malade revenir à la vie, presque miraculeusement.

Signé, G. S. DEROME, ptr.

St. Hyacinthe, 16 fév. 1866.

Je soussigné certifie, avoir eu en juin 1854 une très forte attaque de Choléra Asiatique, qui m'avait mise à la porte du tombeau. J'étais presque mourante lorsque le Dr. J. A. Crevier, fut appelé près de moi. Il me fit prendre une dose de ses Gouttes Anticholériques, qui me firent revenir de la mort à la vie, dans l'espace de moins d'une heure. Deux heures après avoir pris ses merveilleuses gouttes, j'étais pleinement rétablie, seulement je ressentais un reste de faiblesse. Et je dis avec conviction, que le Dr. J. A. Crevier, m'a arraché d'entre les mains de la mort.

Signé, D.le PHILOMÈNE GUERTIN.

St. Hyacinthe, 15 fév. 1866.

Je soussigné certifie, qu'en 1854, j'ai eu l'occasion de voir les effets vraiment admirables des Gouttes Anticholériques du Dr. J. A. Crevier, sur plusieurs malades frappés du Choléra Asiatique. Un d'entre eux surtout, que tout le monde regardait comme un homme voué à la mort, et véritablement perdu, il avait les apparences d'un vrai cadavre, fut guéri en quelques heures par ces célèbres gouttes. C'est un fait, que j'ai vu de mes propres yeux, et que je puis certifier comme véritable.

Signé, Dr. NAPOLÉON JACQUES.

St. Hyacinthe, 26 fév. 1866.

Je soussigné certifie qu'en 1854 au mois de juillet j'eus une attaque très forte de Choléra Asiatique, qui faillit me conduire au tombeau. Je fis appeler le Dr. J. A. Crevier, qui m'administra quelques doses de ces Gouttes Anticholériques, qui bientôt firent disparaître les symptômes du choléra.

Signé, VICTOR COTÉ.

Ste. Marie de Monnoir, 23 fév. 1866.

Je soussigné certifie, avoir eu au mois d'avril dernier, une terrible attaque de Choléra Morbus, qui dans l'espace de peu de temps m'avait mis près de la mort. Ce fut dans cette position critique, et presque mourant, qu'un de mes amis m'administra une dose des fameuses Gouttes Anticholériques du Dr J. A. Crevier. A prime abord je pris ces admirables gouttes, que je ressentis un soulagement notable. Une seconde dose que je pris, une demi heure après la première, acheva ma guérison, et au bout d'une demi heure, après cette seconde dose, j'étais en pleine convalescence.

En foi de quoi je donne le présent certificat, qui contient toute la vérité.

Signé, LOUIS DORÉ.

Je pourrais reproduire ici, un plus grand nombre de certificats, prouvant l'efficacité incontestable de mes Gouttes Anti-cholériques, et leur succès, pour ainsi dire merveilleux. Mais, ce serait fatiguer mes bienveillants lecteurs. Je dirai seulement aux sceptiques, et aux incrédules, qui ne voulant croire, que ce qu'ils voient, d'acheter une de mes fioles Anti-cholériques. Bientôt ils pourront se convaincre par euxmêmes, de leur efficacité, et infaillibilité. Car mes Gouttes Anticholériques, portent avec elles leurs preuves.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, votre très humbre serviteur.

Dr. J. A. CREVIER.

St. Césaire, 5 Mars, 1866.

Les journaux français de cette province sont priés de reproduire cette correspondance du Dr. J. A. Crevier (Note Ed.)

SENAT FRANCAIS.

DISCOURS DU MARÉCHAL FOREY.

EXPÉDITION DU MEXIQUE.

S. EXC. M. LE MARÉCHAL FOREY.—Messieurs, vous m'avez permis l'année dernière de vous dire deux mots sur le Mexique. Je ne serai pas beaucoup plus long cette année. J'en dirai peut être quatre au lieu de deux.

Vous comprenez tout l'intérêt que cette question du Mexique a pour moi, qui ai commandé le corps expéditionnaire chargé d'obtenir la réparation des violences dont nos compatriotes avaient été victimes.

Qu'on ne croie pas que le gouvernement que nous avons renversé au Mexique se maintint par les sympathies de la population; non, il ne se maintenait que par la crainte qu'il inspirait; c'est pourquoi il a suffi pour l'abattre de la présence de notre drapeau, qui, suivant la belle expression de l'Empereur, représente partout la cause des peuples et de la civilisation.

Une fois délivré du gouvernement de Juarez, le peuple mexicain, libre dans l'expression de son vote, s'est donné à l'empereur Maximilien.

Je ne prétends pas discuter ici la lettre écrite par M. Seward à M. de Montholon le 6 décembre 1865, mais qu'il me soit permis de dire que ce n'est nullement par la force et sous la pression de notre armée que s'est prononcé le suffrage populaire. Non! mille fois non! C'est le peuple lui-même qui, fatigué d'une sanglante anarchie, a proclamé que l'empire était plus en harmonie avec ses vœux et avec ses besoins.

Il faut bien peu connaître le Mexique pour croire que la forme républicaine y soit réclamée par les populations. Depuis longtemps le pouvoir y a tour à tour été confisqué par les plus audacieux sinon par les plus honnêtes.

On ne saurait trop le répéter: Non, l'armée française n'est pas allée au Mexique pour renverser un gouvernement auquel le peuple mexicain aurait accordé, comme le prétend la lettre que j'ai mentionnée, ses sympathies et son dévouement.

Non! nous sommes allés au Mexique pour obtenir réparation des spoliations, des violences dont nos nationaux ont été victimes de la part du gouvernement de Juarez, et la nation mexicaine a saisi cette occasion pour secouer un joug oppresseur, en renversant le fauteuil présidentiel où s'étaient succédé tant de tyrans, et pour élever un trône monarchique où est venu s'asseoir un prince sage, éclairé, qui a déjà donné au Mexique des institutions utiles, libérales, qui concourent efficacement à la prospérité du pays.

Je viens à la question du retour de nos troupes. A quel moment doivent-elles rentrer? Beaucoup d'esprits que je crois sincères, mais qui ne me semblent pas assez se préoccuper de notre honneur national, demandent que ce retour fût immédiat.

Moi aussi, je voudrais que nos troupes revinssent; sinon immédiatement, du moins le plus tôt possible; mais encore faut-il voir quand ce sera véritablement possible.

Je prévois l'objection qu'on fera. Vous prétendez, dira-t-on, que l'empereur Maximilien a été proclamé spontanément, unanimement, et dès lors, il n'a plus besoin de l'appui de nos armes pour se maintenir sur son trône.

Ma réponse sera facile, et bien qu'elle puisse paraître paradoxale au premier abord, on reconnaîtra cependant qu'elle est au fond parfaitement juste.

Oui, le gouvernement de l'empereur Maximilien est l'expression du vœu national; je l'affirme, et ceux qui connaissent le Mexique, qui l'ont visité, l'affirment avec moi s'ils sont sincères; cependant ce gouvernement a encore besoin de notre appui et je m'explique. Tous ceux qui se sont occupés de la question savent que, depuis la déclaration de l'indépendance, une quantité innombrable de gouvernements se sont succédés au Mexique, et comme il n'y avait pas de gouvernement central suffisamment fort, tous ont vu leur autorité méconnue; l'anarchie n'a pas cessé de régner dans ce malheureux pays. Eh bien! il n'y a rien d'étonnant à ce que l'anarchie ait eu pour conséquence la formation de ces troupes de bandits vivant dans le désordre au lieu de chercher dans le travail des moyens d'existence, et préférant détrousser les voyageurs, piller les haciendas, opprimer, mettre à contribution des populations paisibles, craintives, qui ne savaient se défendre.

Il faut bien le dire, la peur est le grand mal du Mexique; c'est elle qui a rendu les populations incapables de se défendre, de résister à leurs oppresseurs. J'ai vu au Mexique des villages, des bourgs, des villes dont les habitants, pourvus d'armes, de munitions, pouvaient résister, et qui se laissaient piller, incendier par des bandes de guerrilleros; et cependant il s'agissait de leur fortune, de leur vie et de celle de leurs femmes et leurs enfants. C'est ainsi que des populations cent mille fois plus nombreuses que leurs assaillants, se sont laissées désarmer, piller, tuer sans résistance.

Sont-elles plus à plaindre qu'à blâmer? Je ne me prononcerai pas; cependant, on ne doit pas oublier que le propre de l'anarchie est de conduire les honnêtes gens à courber trop facilement la tête. Eh! mon Dieu, nous n'avons pas besoin d'aller si loin pour rencontrer des exemples de ces défaillances (Mouvement d'approbation.)

Il faut laisser à ces populations le temps de relever leur moral au contact de nos soldats, et de gagner par ce rapprochement l'esprit d'ordre, l'honnêteté, le courage qui les animent et auxquels chacun est forcé de rendre hommage. (Très bien.)

Quand il a fait l'expédition du Mexique, l'Empereur a été dirigé par une grande pensée, qu'il a développée dans la lettre mémorable adressée au chef de l'expédition, au commencement de cette entreprise.

Lorsque je vois l'impatience avec laquelle on supporte en France le séjour de nos troupes au Mexique, je me demande si cette grande pensée de l'Empereur a été bien comprise par le pays, et s'il n'aurait pas dû s'y associer, comme il s'est associé à une autre expédition conduite par l'Empereur lui-même, à la guerre d'Italie.

Le but est cependant le même; là, il s'agissait de rendre à un grand peuple son indépendance ravie par l'étranger; aujourd'hui il s'agit de restituer à un autre peuple son indépendance compromise par l'anarchie, et je vous demande la permission de m'arrêter sur ce mot indépendance.

On a dit que les dissidents combattaient pour l'indépendance de leur pays; eh bien! au contraire; par qui cette indépendance a-t-elle été compromise, sinon par les partisans de Juarez, qui s'est vu conduit à spolier les étrangers, à mettre au pillage les trésors publics qui devaient servir au besoin de la nation mexicaine, et cela pour enrichir ses sicaires.

L'armée de Juarez combat pour l'indépendance du Mexique! Ceux qui le disent ne le pensent pas, ou ils ignorent complètement l'état des choses. Quelle était donc cette armée de Juarez.

A l'exception de quelques rares officiers qui avaient fait des études spéciales, qui avaient suivi les rangs de la hiérarchie, tels par exemple que le général Mendoza, le vrai défenseur de Puebla, et que l'empereur Maximilien a eu le bon esprit de nommer préfet de Mexico sauf. dis-je, ces rares exceptions, tous les généraux de Juarez, loin d'avoir aucun talent militaire, étaient des avocats sans cause, et souvent sans honneur, comme Gonzales Ortega, ou d'anciens chefs de bandes, tels que Rosas, Carvajal, Porphirio Diaz. Quant aux officiers subalternes, vous pouvez en juger par l'échantillon qui a été envoyé en France et il suffit de les avoir vus dans les différentes villes où ils ont été internés, pour en apprécier la valeur. C'étaient sans exception des misérables, valant, certes, moins que leurs soldats.

Ces soldats, vous le savez, n'étaient pas des Mexicains Non! Tous les Mexicains veulent être généraux ou colonels. C'étaient des Indiens, ces pauvres Indiens réduits à l'esclavage et qui ont aimé l'Empereur Maximilien dès qu'ils ont été libres.

Vous n'ignorez pas comment on les enrôlait. Ils étaient arrachés violemment à leurs familles, emmenés et conduits la corde au cou; et voilà ce qu'on appelle une armée nationale; non! ces malheureux étaient soldats parce qu'ils ne pouvaient faire autrement, et aussitôt que l'occasion de déserter se présentait, ils ne manquaient pas d'en profiter.

A Puebla, ils auraient déserté en masse, s'ils n'avaient pas été incessamment sous la surveillance de leur chef qui les obligeait à combattre, en les enfermant dans les églises et dans les couvents sans leur laisser d'issue, il en a été de même à Oajaca.

Qu'on ne vienne donc pas dire que l'armée de Juarez était une armée nationale. La vérité, c'est qu'il n'y a pas d'esprit national au Mexique; il n'existe pas encore, ou bien l'anarchie l'a détruit si jamais il a existé, et il ne peut se reconstituer qu'à l'abri de notre drapeau.

Selon moi, il y aurait les plus grands périls à rappeler immédiatement nos troupes. L'Empereur a déclaré que nous étions allés au Mexique pour sauvegarder les intérêts français et pour défendre nos nationaux.

Eh bien, si on rappelait notre armée du Mexique, tous les Français seraient obligés de revenir avec elle, ou ils seraient victimes de violences bien autres que celles que nous avons vues.

Enfin, si nous avons les intérêts de nos nationaux à défendre, il y en a d'autres encore que nous devons protéger.

Est-ce que notre devoir n'est pas de protéger ces populations qui nous ont reçus à bras ouverts qui se sont compromises pour nous, qui ont crié: Vive Maximilien! est-ce que notre honneur n'y est pas intéressé? Je sais que l'on pourra me dire: Elles ont crié. Vive Maximilien! eh bien qu'elles le soutiennent.

Mais qu'on veuille bien réfléchir qu'elles n'ont pas encore de confiance dans leurs propres forces qu'elles ont été démoralisées par les autorités qui les opprimaient et les exploitaient. Il faut leur laisser le temps de prendre force et courage, il faut leur continuer notre appui, les aider à soutenir le pouvoir qu'elles se sont donné.

La France ne voudra pas encourir le reproche de n'avoir pas compris la grande pensée de l'empereur; elle ne voudra pas livrer ces malheureuses populations à la fureur de leurs anciens oppresseurs.

A la première rumeur de notre retraite, les fauteurs de discorde se réveilleront, les bandits, qui sont en fuite aujourd'hui se rallieront sous le drapeau de Juarez, et les Mexicains eux-mêmes subiront les vengeances de ces hordes barbares qui ont fait leurs preuves en fait d'atrocités.

C'est si vrai qu'aujourd'hui même, à mesure que les villes sont abandonnées par nos troupes, elles sont évacuées par leurs habitants tant on redoute les représailles les plus cruelles des partisans de Juarez.

Que voyons-nous au Mexique? L'empereur Maximilien travaille avec ardeur à la [illegible] tion de ce malheureux pays. Il [illegible] mée, la justice, les finances, [illegible] que, comme les forces vives de la société.

Il ne m'appartient pas de traiter la question des rapports entre la France et les Etats-Unis. Mais qu'il me soit permis de dire que j'ai trop d'estime pour la grande république américaine, pour croire qu'elle préférerait au Mexique une république de spoliateurs et de bandits à une monarchie d'honnêtes gens, fondée sur les principes de la civilisation. (Approbation sur quelques bancs.)

Et maintenant, que faut-il faire pour achever l'œuvre de moralisation et de progrès que nous avons entreprise au Mexique? Le Sénat va se récrier: mais il faut que je dise mon opinion, qui est d'ailleurs une opinion toute personnelle.

Il faudrait peut-être envoyer de nouvelles troupes au Mexique. (Rumeurs.) Il faudrait au moins y conserver celles qui y sont. Il faudrait peut-être aussi faire encore quelques nouveaux sacrifices d'argent. (Nouvelles rumeurs.)

On a dit un jour que la France était assez riche pour payer sa gloire; ne sera-ce donc pas une gloire pour nous que de ne pas laisser inachevée l'œuvre que nous avons entreprise sur ces rivages lointains?

Certainement l'argent a son importance. (Bruit.) Mais faut-il donc, pour une somme d'argent, compromettre le succès de cette entreprise, basée sur une grande pensée de l'Empereur? Non Messieurs, cela ne doit pas être. Et voilà pourquoi la France a applaudi au langage tenu par le souverain, voilà pourquoi elle s'associera aux sentiments dont votre projet d'adresse est le fidèle interprète.

QUELQUES VOIX: Très bien! très bien!

S. EXC. M. LE MINISTRE D'ETAT: Le Sénat comprend que je n'ai pas le projet de répondre au discours de l'honorable maréchal. Il a eu soin d'ailleurs d'indiquer lui-même qu'il ne parlait que sous l'impression d'une opinion personnelle.

Quant à l'opinion du Gouvernement, elle n'a pas été modifiée par les paroles que vous venez d'entendre. Elle reste telle qu'elle a été formulée dans le discours du Trône et dans le paragraphe de l'Adresse que vous êtes appelés à voter. (Marques général d'adhésion.)

Au Révd. Messire C...., Curé de l'Eglise St. Joseph, à Burlington.

Nous vous sommes sincèrement reconnaissants des paroles de félicitation et d'encouragement que vous nous avez adressées dans votre lettre du 7 courant.

Vous considérez la publication de notre journal comme une bonne œuvre: c'est dans ce but que l'entreprise a été commencée, et toujours nous nous efforcerons d'y atteindre, et soyez persuadé que l'approbation que reçoit notre manière de voir, et la ligne de conduite que nous suivons, de votre part, est pour nous un puissant encouragement.

En réponse à la demande que vous nous faites, relativement à l'envoi du montant de l'abonnement, nous croyons que le meilleur moyen de nous le faire parvenir, c'est de mettre l'argent sous enveloppe et de l'expédier par la malle.

Presque tous nos abonnés des Etats-Unis emploient ce moyen, et toujours leurs lettres se rendent à destination.

On peut voir à quel escompte est soumis l'argent américain dans les avis que nous publions chaque semaine dans notre feuille.

On a doublé les postes à l'entrée du St. Lawrence Hall, à la suite de la découverte d'un complot organisé pour assassiner le Gouverneur.

La *Minerve* d'hier dit que ces rumeurs d'assassinat ne sont point fondée.

La municipalité de Laprairie a défendu aux bouchers de tuer aucun animal dans les limites du village. Cette résolution a été adoptée au conseil comme mesure de précaution contre le choléra.

ERRATUM.—Dans l'Etude sur le Choléra Asiatique par le Dr. Crevier, lisez *Zoophytes* au lieu de *Theophytes*.

On nous [illegible], qu'un tourne-frein du nom de [illegible] Girard a été écrasé Dimanche dernier, [illegible] l'après-midi, entre un des wagons d'un convoi qui était sur le point de partir et la locomotive. Le malheureux jeune homme ne vécut que quelques heures, assez longtemps cependant, pour recevoir tous les secours de la religion.

Nous ferons paraître au prochain numéro quelques détails sur ce malheureux accident.

SECRETARIAT PROVINCIAL, (EST.)

Ottawa, 10 *Mars*, 1866

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL de faire les nominations suivantes, savoir:

Messieurs Edouard Leclère,
Narcisse Phénix, et
Peter Sharple,

Evaluateurs dans la paroisse de St. André d'Acton, comté de Bagot.

MESURE DE PRECAUTIONS.—Jusqu'à nouvel ordre les portes de la ville seront fermées à minuit tous les soirs pour n'être ouvertes qu'à six heures du matin. Des chevaux de prises ont été placés à la porte St. Jean et des sentinelles ont monté la garde hier soir toute la nuit pour empêcher la circulation en cet endroit entre minuit et six heures. Les ministres de la religion allant administrer les malades, sont seuls exemptés de cette règle. Ces mesures ont été prises pour ôter toute chance de surprise. Ce matin on a commencé à barricader une des plus grandes portes et une des plus petites portes de la porte St. Jean.—*C. du Canada.*

On croit qu'il y a actuellement 30,000 hommes sous les armes.

Un don de 250,000 livres a été fait aux pauvres de Londres par un M. Peabody.

—Ce matin, vers 8 heures, une très forte explosion de gaz a eu lieu à l'école de la Doctrine Chrétienne, faubourg St. Jean, près de l'église. A l'heure où l'on ouvre les classes, une odeur suffocante de gaz se faisait sentir dans toute la maison l'un des professeurs eut l'imprudence de descendre à la cave avec une chandelle, d'où il croyait que le gaz s'échappait. A peine y était-il descendu, que l'explosion eut lieu avec une violence terrible. Toute la maison en a été ébranlée, et le trottoir, en face de l'école, a été soulevé de plusieurs pouces, malgré la couche épaisse de glace qui le recouvrait. La maison n'a reçu aucun dommage grave et la personne qui a déterminé l'explosion en a été quitte pour une forte commotion, mais elle est saine et sauve. La détonation a été aussi forte qu'un coup de canon, et elle a été entendue à une grande distance; et l'émotion qu'elle a produite est facile à comprendre dans un temps d'excitation comme celui où nous sommes.—*J. de Québec.*

UN PENDU.—Il vient de se passer à St. Etienne de Lauzon un événement qui a créé une bien pénible impression dans toute la paroisse. Un résidant du nom de Narcisse Thibault était disparu depuis le mois de décembre. Les signes d'aliénation mentale qu'il avait déjà donnés firent d'abord concevoir quelque inquiétude sur son sort; mais on finit par s'imaginer qu'il était allé faire une visite à quelques parents éloignés. On était encore sous cette impression lorsque mardi, un habitant de l'endroit, en passant dans la forêt, découvrit un corps humain suspendu à une jeune érable par une corde. La figure était couverte de vergias, et la moitié du cadavre disparaissait dans la neige. Cette dernière circonstance prouvait que le suicide avait été commis depuis longtemps. Ce cadavre fut transporté au village et on reconnut que c'était le cadavre du pauvre aliéné. En rapprochant différents faits [illegible] inaperçus on acquit à peu près la certitude [illegible] remontait à trois mois. Une en[illegible] a eu lieu sur ce triste événement [illegible] de rapporter.—*Courrier du Canada.*

DÉCÈS.

A St Simon, le 8 du courant, après une courte mais bien cruelle maladie, soufferte avec une résignation toute chrétienne, FRANÇOIS XAVIER, fils de Joseph Marie, de St. Simon, à l'âge de 18 ans. Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui vinrent témoigner par leur présence de leur estime à la famille du regretté défunt.—*R. I. P.*

Voici les prix des grains chez les marchands.

Orge, ...	3	0
Avoine, ...	1	8
Graine de Lin, ...	7	6
Pois, ...	4	0

Les grains doivent être de première qualité.

La fleur se vend chez les marchands 6 piastres et 30 sous le quart et de 18 chelins et 18 sous le quintal.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Montréal, 12 mars.

L'or ouvert à 129¾ est monté à 130¼ et fermé à 130. Greenbacks achetés de 22 à 23¼, et vendu de 22¼ à 23. Acheté pour argent sur de 78¼ à 79 par piastre. Change sur New-York, vendu à 22¼. Traite d'or vendu de ¼ à ½ d'escompte. Argent plus en demande; acheté de 3 à 3¼ et vendu de 2¾ à 3.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 13 mars.

Marché tranquille, mais ferme.

Fleur par qrt de 196 lbs:—super. extra 8.00 à 8.50; extra 7.75 à 8.00; de goût 6.50 à 7.00; superfine, blé du Canada, 5.55 à 5.65; superfine, blé de l'Ouest, 5.55 à 5.65; superfine, marques de la cité, 5.55 à 5.65; fleurs des Etats de l'Ouest, choisie 5.75; superfine No. 2, 5.10 à 5.25; fine, 4.40 à 4.50; moyenne, 3.75 à 4.00; Recoupes, 3.20 à 3.50; fleur en sac, 3.15 à 3.25 par 112 lbs.

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—4.40 à 4.60 selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada, de 1.16 à 1.20; blé du printemps de Chicago et Milwaukee, de 1.16 à 1.20; les prix sont purement nominaux.

Pois, par 60 lbs—Purement nominaux, 70c à 72½c.

Orge, par 48 lbs—Vendue de 60c à 67c par 50 lbs, selon la qualité.

Avoine, par 32 lbs—L'avoine apportée par les cultivateurs donne 2c 1d par 40 lbs.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—Aucune transaction à n'enregistrer; nominal de 60c à 61c.

Alcalis, par 100 lbs—Marché lourd, mais les prix nominalement changés; potasse, premières, 5.40 à 5.45; inférieures, 5.50. Perlasse; premières, 7.85c.

Cochons, abattus, par 100 lbs—Les cochons apportés dans le marché se vendent de 7.50 à 8.00.

Lard, par qrts de 200 lbs—Aucune transaction.

Beurre par lbs.—Marché ferme. Beurre frais ordinaire 19c à 20c, beurre frais de choix 21c à 23½c.

Fromage—Marché ferme, nouveau vendu de 14½c à 15c, de manufacture 15½c à 16.

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 10 mars, 1866.

Coton—Lourd, 41c middling.

Fleur—Reçu 9,094 quarts, marché lourd et de 10 cts plus bas pour commune et inférieure; ventes 7,000 quarts de $6.75 à 7.25 super de l'Etat, 6.90 à 7.75 ex de l'Etat, 7.86 à 8.20 choisie do et 8.10 à 8.90 com. à bonne, marque d'export. ex R H O.

Fleur de Canada—Lourde et pour commune à la baisse; ventes 300 quarts 7.45 à 8.25 com et 8.30 à 11.55 bonne au choix ex.

Blé—Reçu aucun, marché lourd et de 1c à 2c plus bas pour blé du printemps; ventes 7,000 minots, bon no 1, nouveau Mil 1 70.

Orge—Plus active, ventes 24,000 mts, 65c à 90c de l'Etat et 1 15 du Haut-Canada.

Blé d'Inde—Reçu 7,250 mts; marché lourd de 1c à 2c plus bas; ventes 46,00 mts, 69c à 72 vicié, 74 à 76 sain mêlé de l'Ouest en magasin.

Avoine—Lourde et à la baisse; 35c à 43c viciée de l'Ouest. 53c à 55c saine do, 94c du Canada, 51c Jersey et 55½c de l'Etat.

Lard—Plus bas, ventes 4,100 qrts, 26.00 à 26 12½ nouveau mess, fermé à 26.05 comptant et 26 00 vieux do.

Bœuf—Ferme.

Saindoux—Fermé tranquille de 11½c à 18½c.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MAXIME NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes: au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étables et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Brunult, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix-huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingts pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Pétrault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir:

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

LOUIS TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

LA ST. JOSEPH.

Les Messieurs du Clergé sont informés que la Fête de MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE aura lieu à l'Evêché, Jeudi le 15 Mars prochain.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans notre Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre

N. L. R. COUILLARD [illegible],
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Dans l'affaire de Louis Beauchemin Failli.

Le Soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire, et requiert que toutes les réclamations soient filées sous deux mois de cette date.

St. Charles Richelieu 6 mars 1866.

P. T. MASSON
Syndic.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Factures Américaines, lequel sera en conformité du prix de l'or [illegible] représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES.

Ottawa 10 Mars 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 24 p 100, lequel percentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE

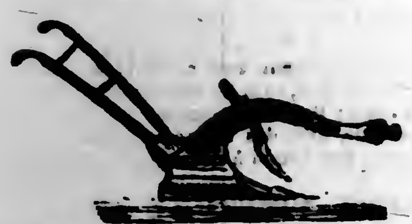
LE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
[illegible],
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c. &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

à système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux faits.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées [illegible] toutes les Ruches perfectionnées [illegible] depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a [illegible] les Ruches qui [illegible] à notre climat et peut [illegible] recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes :

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille [illegible] modèle, la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec [illegible].

LA RUCHE DE LA PREMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinés de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par le [illegible].

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur,* St. [illegible] St. Hilaire.

☞ Il [illegible]

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang [illegible], dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt-cinq de profondeur, [illegible] au [illegible] Rang [illegible], en profondeur aux terres de [illegible], d'un côté à [illegible], et de l'autre côté à Jean-Baptiste Bénd, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Fréguin et Élisabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de L'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Église de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN, *Tuteur.*

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de St. Hyacinthe et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

CONTENANT :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Hernais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £840,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantage de bonus additionel pour l'année, ce que ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1864. C. N. Agent.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL. MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



[illegible] DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu. Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'aucune autre préparation. Ces PASTILLES sont purement végétales. [illegible]

Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOZANGES authentiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien s'observer aussi que chacune d'elles estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES.

[illegible] MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR **Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.**

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps d'approvisionnement qu'en en servant ils sauveront plusieurs piastres en utilisant en [illegible] vous [illegible] grain [illegible] deux [illegible] peut [illegible].

[illegible]

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLETON sont un tonique et un Restaurateur parfait [illegible]

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette Poudre, [illegible]

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, [illegible]

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Le prix par paquet de Poudres de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jamais et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron de célèbre Peaux



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indispositions d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est le meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 *pill.*

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature

DEMANDEZ LES JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine [illegible] Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Ange[illegible], Comté de Rouville, la partie du Rang [illegible] l'Église ou St. Pierre qui appartient à cette [illegible] [illegible] Jacques Norbonne et F. [illegible] [illegible] Joseph Dubuc et Jacob [illegible] [illegible] Fournier [illegible]

[illegible]

Ste. Angèle, 8 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIÉTAIRE, [illegible]



DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND [illegible]

PILLS

Ces pilules n'ont pas été [illegible] [illegible]

[illegible]

J. B. GIBSON, M. D., [illegible]
C. K. COTTON, M. D., [illegible]
CHARLES BROWN, [illegible]
S. S. FOSTER, M. D., [illegible]
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D., [illegible]
C. W. COWLES, M. D., [illegible]
JOHN MEIGS, M. D., [illegible]
BENJAMIN DAMON, M. D., [illegible]
LEMUEL RICHMOND, M. D., [illegible]
M. G. CLINE, M. D., [illegible]
G. O. SOMERS, M. D., [illegible]
J. C. RUTHERFORD, M. D., [illegible]

A vendre par MM. PICAULT et FILS, VINS et BOLTON, H. R. GREY et [illegible]

M. J. DUFORT, agent pour St. [illegible]

S. J. FOSS et Cie., [illegible]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

[illegible]

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SANTE [illegible]

[illegible]

A. N. McDONALD & CO., BROCKVILLE, C. W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—[illegible] Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman, Elliot & Cie, Toronto, C. W.; J. N. [illegible]; Lyman, Clare & Co.—Kerry Frères & Crathern; Lamplough & Campbell, Montreal, [illegible] Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres ;—Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres ; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE ; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres ; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance ; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, [illegible] cents par ligne ; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne.

Adresses d'affaires, Quatre piastres par an.

Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne :—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.

Edition Hebdomadaire :—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie :—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 17 Mars 1866. — No. 9

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme. Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau ; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés [illegible] Table et de la manière polie dont ils ont été [illegible]. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.



BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés l'Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Eglise, Fort George and Cote Double, and to unite them to Ste. Marie de Monnoir and to exempt those parts of Rangs from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 5 th January, 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tache, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

G. B. DeBOUCHERVILLE, ECR.,
AVOCAT,
Bureau, No. 65, Petite Rue St. Jacques.
MONTREAL.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPE,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 22, Rue St. Laurent, Montreal.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

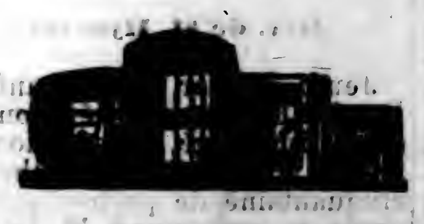
St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. O. ARCHAMBAULT,
NOTAIRE.
COATICOOK.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ACHILLE BASTIEN,
AVOCAT
Residence : St. Cesaire—Comté de Rouville.
M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.
M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.
St. Césaire, 1 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI [illegible] ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour [illegible] ratification de la décharge [illegible] en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LEANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT !

14 décembre 1865.

Gare aux Féniens ! ! !

BRADFORD & MERCIER
MARCHANDS,
ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

M. J. A. MERCIER
est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."
Toute application recevra une prompte attention.
St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payment des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son Bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28ème février, 1866. }

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 13 Février 1866. }

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an Act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 13, 1866. }

Terre a Vendre.

Dans le 3e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 15 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 10 arpents se trouve une bonne sucrerie [illegible] boisée en bois franc.

Avec une bonne Maison en pierre, tout fini, une [illegible] de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Dominique,
1 " de 1[illegible] Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 23ème dans le [illegible] Rang.
1/2 du Lot 23 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 3e Rang.
1/2 du Lot 2[illegible] contenant 25 arpents de terre en culture dans le 3e Rang.
Le Lot 22 dans le 3e Rang.
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.
Les Lots sont situés près du Dépôt.
Le Lot No. 23 donnant 5 arpents de culture avec sucrerie dans le 11ème Rang.
1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.
A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 7.
Dans le 2ème Rang ½ Sud-Ouest No. 8.
Dans le 3ième Rang No. 8.
A STANFOLD, dans la 5ième Rang No. 19 et 21.
Les conditions sont très libérales.
S'adresser au soussigné.
Dr. TRUDEL, Montréal.
Ou à ce Bureau.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la Lecture que M le Grand Vicaire Raymond a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. [illegible] sont par les présentes notifiées de venir payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, au bureau du *Courrier*.

30 novembre 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dépérissement, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être [illegible]

[illegible] voyez si la signature de [illegible] se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac *ET DES INTESTINS.*

Mises dans les Fioles de Verre et garanties pouvant être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanemment. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tête, Hemorroïdes, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Résineux les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a que très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt les quelques extraits de journaux français qui suivent, écrits sur le compte du fameux prestidigitateur Hermann :

—Un étranger, élégamment vêtu et aux manières distinguées, entrait mercredi, vers 8 heures du soir, chez un coiffeur du centre de la ville, et demandait, avec un accent légèrement germanique, que l'on voulut bien le raser. Plusieurs personnes étaient, en ce moment, livrées aux soins du coiffeur et de ses aides, et ce fut la maîtresse de la maison qui vint elle-même passer la serviette au cou du nouveau venu et procéder à sa barbification.

L'opération à peu près achevée, l'étranger, qui avait déjà donné des signes visibles d'impatience, arrête la main de l'opératrice, s'empare de l'instrument qu'elle tenait, et, après une courte observation sur l'irritation nerveuse que lui avait fait éprouver le contact de l'acier, se porte à la gorge un violent coup de rasoir. Aussitôt un flot de sang inonde la serviette et l'inconnu s'affaisse sur lui-même, la tête inclinée sur une épaule.

A l'aspect de ce suicide, un cri d'horreur se fait entendre ; chacun s'élance, l'un pour aller chercher un médecin, l'autre pour requérir la police, la femme du coiffeur pour retomber à demi-évanouie sur une chaise. Le blessé semble alors revenir à lui ; d'une main convulsive il s'efforce [illegible] avec la serviette [illegible] ; puis il jette le linge [illegible] glace et, [illegible] sa gorge [illegible], reprend son chapeau et sort en fredonnant.

L'auteur de cette [illegible] plaisanterie, accomplie, à dire [illegible], avec un effroyable aspect de réalité, [illegible] autre que M. Hermann, et [illegible] des jours qu'il exécute quelquefois pour son agrément particulier,—pouvait passer, vu la date du jour, pour un poisson d'avril en avance de quelques heures.—*Indépendance*, 2 avril.

—C'était à Bruxelles. Le professeur se trouvait au café avec quelques amis, il demande un jeu de cartes.

Après les avoir bien [illegible] il les lance contre une glace, et voilà qu'elles s'étalent en demi-lune, le côté colorié tourné vers la glace. Puis il prie la dame de la maison de nommer une de ces cartes, et la carte se retourne.

Or, ceci n'est rien à côté de ce que le grand magicien fera ce soir.—*Union Commerciale*, 3 mai.

—C'était hier soir, entre 10 et 11 heures. M. Hermann était attablé dans un café, semant à profusion ses saillies et ses tours d'adresse. Au moment de payer sa consommation, M. Hermann s'étonne de ne pas se trouver possesseur d'une malheureuse pièce de 60 centimes.—Que faire ?—M. Hermann est homme à expédients. Il demande un carré de papier blanc, mais bien blanc et sans aucun pli ; puis il le donne à la maîtresse de la maison, en lui disant : Gardez ce papier, madame.—C'est fait, monsieur.—Maintenant payez-vous !... Le carré de papier était transformé en billet de banque. Ce fait a eu lieu devant de nombreux témoins.—*Union commerciale*, 7 mai.

—Nous dirons seulement que, pendant 2 heures, M. Hermann a fait marcher ses spectateurs de surprise en surprise. Il y a là, notamment, un certain gant enfermé dans une noix ; laquelle est enfermée dans un œuf, lequel est enfermé dans un citron, lequel est dans une orange, qui a renversé et bouleversé l'intelligence de tous les spectateurs. C'est diabolique, satanique, infernal, tout ce qu'on voudra.

On multiplie les moyens de garantir les voyageurs contre les accidents de toutes sortes qu'ils peuvent avoir à redouter. Non seulement en chemin de fer, mais aussi dans le plus modeste fiacre on aura désormais mille garanties contre la mort sans compter les compagnies d'assurances sur la vie humaine. Le monde sportiste s'occupe en effet d'un moyen infaillible d'arrêter les chevaux emportés.

Une pile électrique est disposée dans le fond de la caisse de la voiture. Deux fils conducteurs passent de la caisse et vont jusqu'aux anneaux après lesquels on attache les traits ; ces anneaux sont en fer. D'autres fils communiquent avec le harnais et vont se réunir sur le bonnet de la tête du cheval : là ils se séparent à droite et à gauche et se terminent dans les oreilles : le tout très-ingénieusement fait et facile à poser.

Au moyen d'un ressort, on met les fils en contact avec la pile. En moins d'une demi-minute le cheval est forcé de s'arrêter. On relève les fils toujours au moyen du ressort. Dès lors l'influence de l'électricité cesse de se faire sentir. Il est rare qu'un cheval s'emporte une deuxième fois lorsqu'à la première il a été arrêté par une décharge électrique.

—Les étudiants du collége McGill de Montréal, se sont assemblés hier au nombre de 200 et ont envoyé une députation à l'adjudant général de milice pour lui offrir leurs services.—*J. de Québec.*

—Une correspondance de Rome nous apprend que les chrétiens du Japon viennent de faire parvenir au Saint-Père leur première offrande pour le denier de saint-Pierre. Les fidèles de Cincinnati (Etats-Unis) ont aussi envoyé une députation à Rome à l'effet de remettre entre les mains du Pape 26,000 dollars recueillis dans leur diocèse à la suite d'un jubilé.—*J. de Q.*

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

V—*Suite.*

—J'entends des pas dans le corridor, dit-elle, on vient te chercher.

Anaïs soupira ; elle eût voulu rester auprès de Jeanne, tant la douleur de son amie l'avait profondément navrée.

Un instant après, la porte de sa cellule s'ouvrit et une religieuse vint prévenir mademoiselle Anaïs de Préville que son père la priait instamment de ne pas tarder plus longtemps à descendre.

—Je viens à l'instant, répondit Anaïs en prenant sous son bras les différents petits paquets qu'elle avait faits. Adieu mon amie, ma bien chère amie, dit elle à Jeanne en la serrant étroitement contre son cœur.

—Je vais t'accompagner jusqu'au parloir, murmura la jeune fille d'une voix qu'elle essaya de rendre calme.

Et les deux amies traversèrent silencieusement le long corridor que l'on pourrait plutôt appeler une galerie, sur les côtés duquel s'ouvraient une trentaine de petites portes. Dans le milieu, une grande horloge, surmontée d'une croix, frappait les heures sur son timbre aigre et monotone.

Lorsque les deux jeunes filles passèrent, appuyées tristement l'une sur l'autre et la tête inclinée, deux coups résonnèrent, comme pour marquer plus profondément dans leur pensée cette heure cruelle de la séparation.

Jeanne leva la tête, montra à son amie la pendule du doigt, puis toutes deux continuèrent de marcher, sans qu'il eût été prononcé une seule parole.

A la porte du parloir, Jeanne embrassa Anaïs et s'éloigna d'un pas rapide en lui disant ce mot si triste quand on s'aime : Adieu !

Le Seigneur avait écrit là-haut, dans le livre suprême de ses volontés, que ces deux jeunes filles devaient se revoir encore.

Deux heures s'étaient à peine écoulées depuis le départ du couvent de mademoiselle Anaïs de Préville, et les religieuses étaient en prière, ayant au milieu d'elles la supérieure agenouillée sur la pierre et les bras en croix sur la poitrine, lorsque la tourière parut sur le seuil de la chapelle. Elle fit le signe de croix, s'agenouilla, puis, s'avançant vers la mère Ursule, elle lui dit quelques mots bas à l'oreille.

La supérieure se leva aussitôt et suivit la tourière.

Il fallait un événement bien grave, une raison bien majeure pour que celle-ci vint ainsi appeler la supérieure pendant l'heure de la prière, car les règles austères du couvent s'y opposait formellement ; mais telle est la puissance de la prière sur les cœurs religieux, que nulle parmi les sœurs ne leva la tête, les yeux restèrent fixes et immobiles sur le grand crucifix qui dominait le maître-autel ; seulement l'on entendit plus distinctement le murmure des voix qui parlaient à Dieu avec un redoublement d'ardeur.

Une raison très-grave, en effet, avait décidé la tourière à agir ainsi. Toutefois elle ne l'avait pas fait sans de grandes hésitations, et sans trembler de tous ses membres comme d'une mauvaise action.

Un homme était venu sonner à la porte extérieure du couvent ; son visage était pâle, sa voix émue ; il était facile de comprendre aux mouvements saccadés de sa poitrine, dans laquelle se pressait sa respiration oppressée, qu'il avait couru le plus vite qu'il lui avait été possible.

Cet homme avait demandé à parler sur l'heure à la supérieure du couvent.

Il s'agissait, disait-il, de la chose la plus grave et la plus imminente.

—Une minute de retard, avait ajouté cet homme, et tout est perdu !

La tourière, presque aussi pâle, presque aussi agitée que lui à cette nouvelle inattendue, l'avait introduit dans le parloir particulier de la mère Ursule et était allée la prévenir.

Aussitôt que la supérieure eut refermé sur elle la porte du parloir, cet homme, qui était assis, se leva et dit d'une voix brève :

—Madame, est-ce vous la supérieure de ce couvent,

—C'est moi.

—Vous ne me connaissez pas, madame, mais moi je vous connais depuis longtemps sans vous avoir jamais vue, je sais que vous êtes bonne et compatissante pour les malheureux, et que nul jamais n'a frappé à cette porte sans qu'il ait été secouru ; je sais que vos bonnes religieuses à la première voix qui les appelle, sont toujours près de ceux qui souffrent.

—Dieu le leur ordonne, dit la supérieure d'une voix calme, et leur cœur les conduit.

—Ce que je sais, aussi, madame la supérieure, et ce que ni moi ni mes enfants n'oublieront jamais, c'est que quand ma pauvre vieille mère est morte, il y en avait deux qui étaient près de son lit ; elles ne l'ont pas quittée tant qu'elle a vécu, et ont bien longtemps prié après ; aussi je suis accouru bien vite parce qu'un grand danger menace quelqu'un ici.

—Un grand danger !.... s'écria la mère Ursule en levant ses deux mains au ciel.

—Vous pouvez me croire, c'est moi qui tiens le cabaret au coin de la rue des Oursins : au *Boeuf d'Or*.

—Parlez vite.. quel danger peut menacer ce couvent ? Il n'y a que des femmes.

L'homme baissa la voix et continua :

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

—Nous voyons par différents journaux qu'un assez grand nombre de familles s'en vont aux Etats-Unis par suite de la frayeur que leur causent les rumeurs qui surabondent relativement aux Féniens. Cette conduite de la part de ces familles ne peut qu'être blâmée.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

SAMEDI 17 MARS 1866.

On remarquait dernièrement dans quelques feuilles de Londres, une nouvelle qu'il importe de consigner ici et sur laquelle il est peut-être bon de fixer l'attention.

On prêtait à un membre du parlement anglais, Monsieur Stuart Mill, l'intention de soulever la question de l'opportunité, pour les colonies, d'être représentées au parlement britannique.

La nouvelle est jetée sans plus de détails et presque sans commentaires, par les journaux qui l'enrégistrent ; on ne dit pas si c'est un projet isolé et sans appui, s'il rencontre l'approbation d'un parti ou de quelques hommes importants en Angleterre, ou si c'est l'expression d'une pensée officielle qu'on désirerait voir se réaliser.

Telle qu'elle est toutefois la nouvelle ne manque ni d'importance ni d'intérêt, et mise en regard avec les grands projets qui sont actuellement l'objet de l'attention publique, dans les possessions anglaises, elle peut avoir une signification majeure qui ne peut échapper aux esprits attentifs et sérieux.

On comprend aisément en effet, que la représentation des colonies dans le parlement métropolitain ne serait que le complément nécessaire de l'œuvre de la confédération, dont le but principal paraît être d'augmenter l'influence de l'empire britannique en en combinant les forces et les éléments divers ; en en identifiant tous les intérêts et en en simplifiant par la centralisation, l'action générale.

Il y aurait beaucoup à dire et plus à penser encore, sur ce nouveau projet : comme bien d'autres il offre son bon et son mauvais côté.

La centralisation dans les affaires d'administration politique présente de grands avantages, chez les peuples d'éléments homogènes et d'intérêts identiques ; de grands dangers dans un empire composé de nationalités différentes. On peut poser en principe général que la centralisation dans le premier cas, est favorable au pouvoir et à l'administration générale ; que, dans le second, elle est dangereuse à la minorité pour laquelle elle n'offre pas, communément, de garanties suffisantes.

Quand le gouvernement est libre et protecteur, et qu'une constitution sage et libérale peut le rappeler, ou au besoin, le maintenir dans des limites favorables à la jouissance des libertés politiques, la centralisation est un bienfait. Quand, au contraire, le gouvernement est hostile ou disposé à le devenir, la centralisation est un mal dangereux enfantant qu'il peut donner naissance à la tyrannie ; et, en la protégeant, tuer la liberté.

Par la centralisation, le pouvoir est plus fort : par la décentralisation il l'est moins. La centralisation adapte ensemble et réunit merveilleusement, comme dans un mécanisme, tous les rouages administratifs dont l'action combinée concoure vers un objet unique ; la décentralisation tend au contraire à séparer ces divers rouages et laisse plus de contrôle, en exigeant moins d'ensemble.

Chez les peuples composés d'éléments hétérogènes, les nationalités en majorité peuvent désirer la centralisation, mais celles qui sont en minorité peuvent la redouter et préférer la décentralisation.

En étudiant l'histoire ancienne on trouve que le gouvernement des grecs était plus faible parcequ'il était plus partagé ; et que celui des romains était plus fort parcequ'il était moins divisé. Mais à côté de cet enseignement on rencontre celui-ci : qu'en Grèce les nationalités différentes restèrent vivaces et fortes et vécurent aussi longtemps que la nation grecque toute entière ; tandis qu'à Rome elles trouvaient la mort le lendemain du jour où elles avaient uni leurs destinées à celle d'un grand empire, dont la centralisation était la politique dominante.

L'Histoire moderne présente le même phénomène. La France n'a été réellement forte et vraiment puissante que le jour où elle a vu disparaître tous ces petits gouvernements indépendants et orgueilleux qui partageaient les forces nationales et paralysaient souvent l'administration générale ; et l'Angleterre n'a pris, parmi les nations européennes, la position importante qu'elle y occupe actuellement, que quand Londres fut la capitale où régnèrent les représentants des trois iles britanniques.

Dans la vieille Gaule, la centralisation a créé la nationalité française, en Angleterre, elle a donné naissance à la nationalité britannique ; Paris et Londres sont devenues deux puissances qui ont dominé et dominent encore.

Au point de vue général d'un empire, la centralisation est favorable ; au point de vue particulier d'une nationalité isolée elle peut être fatale ; la force du premier peut causer la faiblesse de la dernière.

La première pensée qui frappe l'esprit en étudiant la question de la représentation coloniale dans le sein du parlement métropolitain est une pensée de haute satisfaction et d'assentiment. Quand on considère que le gouvernement impérial a le contrôle unique et absolu sur les questions de guerre et de paix et sur les grands traités de commerce, qui peuvent même affecter directement les colonies, on trouve que celles-ci sont exposées, à chaque instant, à devenir le théâtre d'une guerre désastreuse dont les causes leur seraient entièrement étrangères, ou les victimes d'une politique commerciale mal inspirée dont les résultats leur seraient funestes. Mais ces inconvénients graves sont inhérents à leur état ; une colonie n'est pas un empire ; l'une n'a directement que ses propres intérêts à ménager, l'autre a des intérêts généraux à défendre et à protéger.

D'ailleurs il y a des rêves dont la réalisation est impossible. Une colonie, tant qu'elle reste telle, peut bien faire valoir ses intérêts auprès du gouvernement métropolitain, mais elle ne saurait imposer ses vues et faire dominer sa politique locale, dans tout l'empire.

Il est permis de demander quel serait le résultat pratique qu'apporterait, pour le Bas-Canada, par exemple, la présence d'un représentant au parlement anglais. Faire entendre une voix inaccoutumée, parler un langage incompris, protester noblement dans certains cas et puis faire enrégistrer un vote isolé : voilà bien tout ce qu'il pourrait faire, et encore, peut-être, ne pourrait-il revendiquer tous ses droits et ne se permettre toutes ses libertés, qu'en blessant les susceptibilités d'une représentation qui lui serait étrangère et jeter un malaise et de la froideur dans des relations que nous avons intérêt à voir aussi amicales que possible.

Les grands projets frappent, mais ils éblouissent aussi, par l'éclat qu'ils présentent : on ne doit les accueillir qu'avec une prudente réserve et ne pas les accepter sans le bénéfice de la discussion.

Voilà quelques considérations impartiales que nous offrons à ceux de nos lecteurs qui aiment l'étude des grandes questions et qui se plaisent à préparer d'avance un jugement sur les éventualités que l'avenir semble nous présenter.

La corporation de Montréal avait décidé la nomination d'un officier de santé, qui serait spécialement chargé de faire observer les réglements hygiéniques qui devront être appliqués dans toute leur rigueur à partir des premiers jours du printemps.

Nous avons vu avec plaisir, la ville de Montréal prendre une détermination qui aura pour effet d'atténuer les effets du fléau qui menace de ravager le pays, et nous pensons que des mesures de précaution de même nature devraient être prises dans tous les centres un peu populeux.

Mais, que l'on nous permette de le dire, le choix du comité qui avait pris cette sage mesure, n'a pas été tout à fait conforme à celui de la justice, quant au moyen qu'il prend pour la rendre effective.

Les journaux de Montréal nous annoncent que sur neuf candidats qui s'étaient offerts pour remplir cette charge, le choix du comité est tombé sur le Docteur Girdwood, qui a été accepté à l'unanimité, dit un de nos confrères.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce monsieur est apte à remplir la charge si importante qui vient de lui être confiée ; aussi notre intention n'est-elle pas de faire un rapprochement entre ses capacités médicales et le savoir de ceux de ses savants confrères qui s'étaient offerts pour la remplir.

On dit que M. Girdwood, anglais d'origine, comme son nom l'indique ; n'ayant pas la moindre connaissance de la langue française, n'est que depuis quelque temps dans le pays, dont il n'a pas encore eu le temps d'étudier le climat.

Que M. le Docteur Girdwood se soit distingué en Crimée ou partout ailleurs, à couper bras et jambes aux soldats anglais, c'est là une recommendation sans doute, en faveur de son adresse comme chirurgien, mais ce n'est pas une preuve de son aptitude à combattre un fléau qu'il n'a jamais eu occasion d'observer d'une manière spéciale, dans un pays qu'il ne connait pas.

D'ailleurs telle n'est pas encore à notre point de vue, la raison principale qui fait que nous n'approuvons pas cette nomination.

La population de Montréal est mixte, chacun le sait ; l'élément canadien-français y est nombreux, nous croyons même qu'il y domine.

Le Docteur Girdwood, malgré toutes les qualités, qui peuvent en faire un des médecins les plus distingués du pays, ne les réunit cependant pas toutes, comme les quelques observations que nous avons faites plus haut le démontrent suffisamment.

Est-ce que parmi les neuf noms inscrits sur la liste d'application, demandant la place à laquelle le Docteur Girdwood vient d'être appelé, il n'y en a pas un seul qui puisse remplacer avantageusement celui de ce monsieur.

Cependant il y a quatre ou cinq des applicants, qui ont fait leurs preuves de capacité, et il n'en est pas un seul, croyons-nous, parmi ceux qui portent un nom canadien-français, qui ne puisse parler suffisamment les deux langues.

Nous ne savons pas si cette nomination a été bien ou mal accueillie par la partie française de la population de Montréal, mais il nous semble que dans tous les cas elle serait parfaitement en droit de réclamer contre un acte de partialité, qui peut devenir la cause de désagréments d'une nature plus grave que ceux que l'on peut prévoir de prime abord.

Mgr. de St. Hyacinthe.

Jeudi dernier, [illegible] courant, avait lieu à l'Evêché une réunion imposante [illegible] de la fête de Mgr. de St. Hyacinthe. Une cinquantaine de prêtres, parmi lesquels on remarquait M. le Grand Vicaire Truteau, Doyen du Chapitre de Montréal, Mgr. Vinet, curé du Sault au Récollet, M. le Supérieure du Séminaire de St. Hyacinthe, et le vénérable M. Crevier, curé de St. Pie, doyen d'âge et de sacerdoce du clergé du diocèse, s'étaient empressés de venir présenter à notre digne évêque leurs respectueux hommages et leurs vœux les plus sincères pour son bonheur. Cette fête annuelle de famille n'avait jamais réuni un aussi grand nombre de membres du clergé. Chacun avait compris le devoir qui lui était pour ainsi dire imposé par la circonstance. Notre digne Pontife est sur le point de laisser l'administration du Diocèse, qui lui fut confiée il y a à peine six ans ; c'était la dernière fois, probablement, que son dévoué clergé trouvait l'occasion de l'entourer en corps, et de lui exprimer ses sentiments de respectueuse vénération et de sincère attachement ; autant de raisons puissantes pour provoquer une filiale démonstration. Aussi Sa Grandeur apprécia-t-elle cet affectueux empressement, et ne manqua-t-elle pas d'en témoigner sa paternelle reconnaissance à tous.

On conçoit qu'au milieu même de la franche gaieté qui régna dans cette réunion, il doit s'y mêler un certain sentiment de tristesse. Car, ce n'est pas sans un regret bien senti que nous voyons notre vénéré Pontife disparaître du gouvernement d'une église qu'il conduisait avec tant de sagesse, et entrer dans l'ombre d'une vie retirée et solitaire. Tous déplorent que le vertueux et savant Prélat soit obligé, à raison de ses infirmités, d'en venir à cette pénible détermination. Mais une pensée nous console. Mgr. de St. Hyacinthe, que tant de liens attachent à son église et à la ville de St. Hyacinthe, continuera à demeurer au milieu de nous : nous pourrons donner à sa vieillesse les égards et les soins que de bons enfants se font un bonheur de prodiguer à un père qu'ils aiment et vénèrent. Et quelque soit le successeur que la divine Providence lui destine, celui-là s'estimera très heureux, nous n'en doutons pas, d'avoir, à côté de lui un frère en qui il pourra puiser constamment des leçons de prudence et d'expérience qui l'aideront puissamment dans une administration toujours hérissée de beaucoup de difficultés. Et les communautés religieuses que ce bon Pasteur s'est plu à cultiver d'une manière si particulière, comme elles seront heureuses de continuer à recevoir ses directions pleines de sagesse et empreintes de la piété la plus éclairée ! Tous, nous n'avons qu'un seul désir, celui que notre vénéré Evêque coule parmi nous des jours calmes et sereins : qu'il en soit ainsi, en attendant la récompense que le bon Dieu destine à ses infirmités et aux travaux qu'il s'est imposés pour le salut des âmes !

La Franc-Maçonnerie.

Au mois de septembre l'année dernière, le Souverain-Pontife, renouvelant les condamnations, dont l'avait frappée ses Prédécesseurs, lança contre la société franc-maçonnique une sentence qui la flétrit dans l'opinion de quiconque n'est pas la dupe ou l'affidé de cette conspiration, toujours active et permanente, contre l'Eglise de Dieu et la société civile. Il dénonça à l'attention, à la surveillance des souverains cette hydre des révolutions, ce levier formidable de tous les bouleversements politiques et sociaux. En constatant ses progrès, envahisseurs comme les flots que n'arrête aucune barrière, il signale en même temps l'incurie des pouvoirs qui laissent se fonder à côté d'eux une puissance ennemie de tout ordre religieux et politique ; puissance qui a promené la torche de l'incendie sur toute la surface de l'Europe, qui l'a précipitée dans les désordres de l'anarchie en soufflant au cœur des peuples le mépris de tous les droits et de tous les devoirs, et qui, par son système d'indifférentisme religieux organisé, tend à rompre tous les liens qu'unissent l'homme à Dieu.

Pour se donner plus de prestige et d'influence sur les esprits, l'ordre Maçonnique affecte une origine fabuleuse qui se perd dans la nuit des temps ; mais une critique éclairée a fait justice, il y a longtemps, de toutes les absurdités de sa prétendue et insolente généalogie. Sans que son existence remonte à une haute antiquité, son erreur fondamentale se rattache cependant au gnosticisme, c'est-à-dire à un panthéisme spéculatif ; hérésie ressuscitée par nos philosophes modernes, qui pensent l'avoir découverte parceque, à la façon des écureuils, ils croient faire beaucoup de progrès en se donnant un grand mouvement dans un même cercle mobile qu'ils ne peuvent franchir.

Subissant les modifications que tous les hommes apportent à tout faux système, cette ancienne erreur a traversé tous les siècles depuis Manès, tantôt comme un léger courant presqu'imperceptible, mêlant ses eaux au grand fleuve de la foi et de la tradition catholiques, puis, ramassant toute sa force, nous la voyons surgir comme un torrent, remuer les bas-fonds de la chrétienté, en ramener la lie à la surface, pour corrompre la pureté de ses ondes par son contact avec cet affreux mélange de paganisme et de christianisme. C'est une espèce de Caméléon religieux qui change de couleur avec les exigences des temps et des lieux ; au 12ème et au 13ème siècles il prend le nom d'Albigeois, Vaudois, etc.

Les amis de la secte se plaisent à la comparer à l'Ordre des Templiers, lui donnant même une existence anticipée dans les membres de cette institution, si célèbres dans les commencements par ses services rendus à l'Eglise et puis par les honteux excès d'un grand nombre de ses sujets. Mais c'est en vain, car la Franc-Maçonnerie n'est pas un Ordre, mais simplement une agglomération d'hommes de toute position, de tout âge, de tout pays divisés entre eux, par des schismes, intestins, en mille sectes, ayant cependant un drapeau commun auquel elles se rallient toutes pour jeter audacieusement ce cri de révolte qui a fait du plus beau des anges le plus hideux des démons : *Non serviam*, je répudie, je renie le Christ et sa loi. Il y a toutefois entre les Francs-Maçons et la partie corrompue des Templiers, réorganisée après la suppression de l'ordre, une affinité d'erreurs politiques et religieuses se résumant comme la doctrine maçonnique, en haine contre l'Eglise et la société.

Dans sa forme actuelle la Franc-Maçonnerie eut l'Angleterre pour berceau. Vers la fin du 17ème siècle, une réaction avait suivi en ce pays la fièvre de la Réforme. Le Protestantisme arrivé déjà à ses dernières conclusions y avait parcouru sa carrière, avant que le continent eût savouré toute l'amertume de ce fruit : *whose mortal taste brought death into the world.* « Le déisme anglais, dit le *Dublin Review* pour le mois de Janvier, auquel sont empruntées en partie les idées et les faits de ces articles, le déisme anglais transporté sur le sol de la France devint athéisme. Hobbes. Collin, Bolingbroke avaient anticipé les Encyclopédistes. C'est en Angleterre qu'on s'est orgueilleusement drapé dans le manteau de cette philosophie insolente et impie qui eut Voltaire pour chef ; c'est là que le philosophe de Ferney conçut l'abominable dessein d'unir le philosophisme à l'impiété pour *écraser l'infâme* C'était en Angleterre, dit Condorcet son historien, que Voltaire jura de consacrer sa vie à l'accomplissement de son projet ; et il tint sa parole.

A une époque, où toute croyance positive était rejetée par l'intelligence et le cœur de la nation, la Franc-Maçonnerie, fondée sur une base d'indifférentisme religieux et de bienveillance universelle, fut accueillie comme un substitut à toute religion doctrinale. La foi est le principe du christianisme ; l'indifférence à toute doctrine religieuse celui de l'ordre Maçonnique où se mêlent et se confondent le vrai et le faux, la lumière et les ténèbres. C'est la condition et en même temps la cause de son existence.

Ainsi quelque soient ses actes de bienveillance, il est incompatible avec le christianisme ; incompatible non-seulement à cause de ses secrets, de ses serments impies, de ses prétentions à gouverner l'esprit et à diriger la volonté de ses membres, encore moins à cause des infamies commises au nom et sous la protection de la société ; ce n'est pas non plus à cause de sa haine persévérante contre l'autorité de Dieu mais avant tout et surtout parceque son principe fondamental est l'Indifférentisme. Cette erreur conduit à la négation de la révélation, de tous les faits divins ; même directement au Panthéisme, à nier la personnalité de Dieu et à faire un Dieu de l'homme, en même temps qu'elle détruit la distinction entre le bien et le mal : le bien c'est ce qui me fait plaisir, le mal ce qui me répugne. Or ce suprême délire de la raison, comme les miasmes qui s'exhalent des substances en dissolution, acquiert une nouvelle force par la décomposition et la corruption du Protestantisme. Et c'est parceque la secte Franc-Maçonnique donne un asile et une action efficace à cette monstruosité, qu'elle est frappée des anathèmes de l'Eglise.

Comme le démon singe Dieu, cette société affecte une misérable contre-façon de l'Eglise par son indifférence religieuse organisée. Mais à l'encontre de la Cité de Dieu, cette cité de l'esprit des ténèbres est un royaume divisé. Ses sujets n'ont ni une même foi, ni un même esprit ; et comme l'union et l'unité ne peuvent exister avec le mensonge, la loge n'est que division et anarchie. Attribuer à cette société la puissance de diriger les événements, de créer des révolutions, de façonner à son gré, de faire à son image et ressemblance les esprits pervers ou ignorants qu'elle attire dans son sein, est une bravade, démentie également par la raison et l'expérience. Il est vrai, son existence est un mal presqu'universel, une plaie envénimée, un poison qui sature l'atmosphère de l'Europe et de l'Amérique, un puissant dissolvant dans le monde ; elle est un défi de guerre jeté à la société religieuse et civile, contraire à leurs intérêts spirituels et temporels ; mais ce serait trop que de lui reconnaître une souveraineté de mal universelle et absolue.

La corruption intellectuelle, religieuse et politique, voilà les causes efficientes des révolutions qui se préparent dans un enchainement d'événements et éclatent, comme la foudre cachée dans les nues, par un [illegible] de circonstances inattendues. L'[illegible] réfléchi reconnait, dans un [illegible] graduel mais sûr des mauvais [illegible] les conséquences sont quelquefois [illegible] par quelque secousse violente, les [illegible] religieuses et sociales qui ont [illegible] du monde. Il lui répugne de [illegible] voir des sociétés nuisibles, pleines [illegible] et de haine, il est vrai, mais incapables d'exercer une [illegible] tables. Comme causes secondes [illegible] qu'agents infatigables les [illegible] ques exercent un pouvoir [illegible] partout au service du mensonge et [illegible] Les esprits, échauffés par les [illegible] ques et impatients de tout [illegible] reçoivent dans ces assemblées de [illegible] une méthode et une direction qui [illegible] à la hauteur de conspirateurs, [illegible] reux, toujours hardis, contre [illegible] société. [illegible] les mettent au service de [illegible] teindre, elles accélèrent l'action de [illegible] cause et préparent la voie à [illegible] barie d'une révolution univ[illegible]

Ces sociétés, comme le [illegible] dans l'eau trouble. S'il y a [illegible] le pouvoir religieux et [illegible] lent elles s'y précipitent [illegible] ou s'insinuent en reptile qui [illegible] qu'il touche. Sous des [illegible] comme Frédéric le Grand et [illegible] s'imposent le rôle facile d'[illegible] der l'Eglise. Dans les pays [illegible] ferment révolutionnaire, [illegible] l'Espagne, le Portugal, [illegible] peuple à la rébellion contre [illegible] et à secouer le joug de la foi. [illegible] action à les comtés franchis, [illegible] constitutionnels comme la [illegible] font pencher la balance, [illegible] du côté du libéralisme et de [illegible] minent dans les pays [illegible] outragent quelquefois la justice [illegible] sence sur le banc judiciaire.

L'objet de la société [illegible] clairement défini par un de [illegible] dans une Revue Allemande, où il [illegible] trepris la défense de l'Ordre. « Le [illegible] « il, de lien maçonnique est d'unir [illegible] « Etats, les églises et les [illegible] « tiennent séparé........ Il [illegible] « la hiérarchie romaine cette [illegible] « à rechercher clairement et dé[illegible] « ment le but et l'esprit de la [illegible]

Ailleurs le même écrivain dit : « [illegible] « cher aux dogmes, et professe [illegible] « *vraient* d'honorer et de [illegible] « *formes religieuses*, la société [illegible] « tellement attachée aux cro[illegible] « fondateur, (1) et cherche à faire [illegible] « ces doctrines dans tous les motifs [illegible] « de la vie. » Ainsi de l'aveu d'un [illegible] la Franc-Maçonnerie est une école [illegible] chaire d'indifférentisme. Il n'est [illegible] cile de montrer que cette [illegible] matière religieuse, qui paraît si peu [illegible] ve peut, au besoin, témoigner une [illegible] et brûlante hostilité à l'Eglise. La [illegible] que est une preuve de l'antagonisme des principes catholiques et maçonniques. D[illegible] pas de pays, le Portugal excepté, [illegible] loges ont plus de pouvoir que chez ce [illegible] dont la grande majorité est catholique [illegible] a un Souverain catholique. Eh bien ! [illegible] part ailleurs la secte montre-t-elle [illegible] du gouvernement et de la Presse, [illegible] haine, plus d'esprit, tracassier, [illegible] ennemi de l'Eglise. Oui, il faut le [illegible] une honte pour ce peuple qui n'[illegible] servant des armes loyales et légales [illegible] offre la constitution, détruire, [illegible] ces sol-disant loges qui finissent par [illegible] *volens, nolens*, au plus abject [illegible] aux sacrifices d'honneur et de [illegible] feront son ineffaçable flétrissure [illegible] de la postérité. C'est une triste page [illegible] l'histoire d'un peuple catholique, et [illegible] qui permet, aux ennemis de sa foi, de [illegible] fouiller au fond des sacristies pour [illegible] dépenses journalières du culte, [illegible] perdre une constitution exploitée [illegible] intérêts les plus sacrés qu'il laisse [illegible] inconsidérés, j'allais dire stupidement. [illegible] Catholique et un Franc-Maçon, [illegible] les, l'un et l'autre, à leur croyance, [illegible] vent pas plus s'harmoniser [illegible] et le feu. Appartenir à la Franc-[illegible] et être Catholique, c'est une [illegible] Point de société entre Dieu et [illegible] devise de la loge voltairienne c'est [illegible] l'infâme, et l'Eglise fulmine les [illegible] ses anathèmes contre ces sectes [illegible] ces sociétés de ténèbres.

(1). Un des enseignements les plus [illegible] l'ordre des maçons fait de N. S. J. C. [illegible] teur.

(A continuer.)

UNION CATHOLIQUE.

Nous avons le plaisir d'[illegible] une nouvelle séance publique [illegible] cette société donnera dimanche [illegible] demain, à l'Hôtel-de-Ville, à [illegible] res.

Le public de St. Hyacinthe [illegible] respectueusement invité à y [illegible]

La séance promet sous [illegible] ports, et les noms seuls des lecteurs [illegible] sont une garantie que l'au[illegible] passera une agréable soirée [illegible] manche :—Ce sont Messieurs [illegible] DeLorimier et Hubert Cabana, [illegible] deux avocats, le premier de [illegible] tréal, le second de Sherbrooke.

Les membres, de la société [illegible] priés de prendre avis qu'il n'y [illegible] pas de séance dans l'après-midi [illegible] cause de celle du soir, à laquelle [illegible] sont spécialement invitées.

LA POSTE.

Tous les jours nous recevons [illegible] reproches de nos abonnés de [illegible] campagne, cependant il n'y a pas [illegible] notre faute ; nos journaux sont [illegible] jours imprimés et transportés [illegible] bureau de poste à l'heure dite [illegible] l'exactitude bien connue du [illegible] de poste de St. Hyacinthe le [illegible]

l'abri de tous reproches de notre part.

Cependant, il est évident qu'il y a inexatitude ou mauvaise volonté quelque part, soit sur le train-poste du Grand Tronc soit aux bureaux, de postes intermédiaires.

Dans tous les cas, cette manière d'agir devient intolérable, car le public et nos intérêts ont trop à souffrir de l'inexactitude du service postal, dans cette partie de la Province, et il est impossible que cet état de chose continue longtemps encore, sans que nous fassions des plaintes directes à qui de droit.

Nous prenons entre dix traitant le même sujet, deux lettres qui nous ont été écrites dernièrement, dont l'une est de l'Ange-Gardien et l'autre de Ste. Anne.

Je crois de mon devoir de protester contre le mauvais vouloir ou la négligence dégoutante dont moi et d'autres abonnés du *Courrier* nous sommes l'objet de la part de certains maitres de postes, surtout depuis quelques semaines. A l'heure qu'il est je n'ai pas encore reçu le numéro du premier mars. Quant aux numéros du 8 et 10 courant, aucun de nos abonnés de l'Ange-Gardien ne les a reçus. Néanmoins, nous devrions les avoir le jour même de la publication. Chose un peu inexplicable, c'est que votre journal que vous expédiez à West Farnham arrive régulièrement à cette dernière place. Pourquoi donc les numéros [illegible] et qui suivent absolument la même voie et passent par les mêmes bureaux que ceux expédiés à Farnham, ne parviennent-ils pas à leur destination? C'est un mystère dont je vous prie de chercher l'explication. Pour vous [illegible] même, si vous le jugez bon, vous pouvez faire usage de cette lettre, soit en lui donnant insertion dans votre journal, ou en l'envoyant à l'Inspecteur des postes.—Un intéressé.

Je suis fâché d'avoir à vous informer que je reçois le Courrier très irrégulièrement, de plus il y a quatre numéros que je n'ai pas reçus du tout; je vous prie bien d'avoir la bonté de voir à ce que je ne sois plus obligé de me plaindre.

Votre, &c.,

Nous reproduisons de la *Minerve* les remarques judicieuses qui suivent :

Depuis quelque temps, il est un fait que nous remarquons avec déplaisir, et pour plusieurs raisons, dans la *Gazette Officielle*. La partie française se rétrécit chaque jour davantage, et quand nous avons à reproduire un réglement, ou une annonce d'intérêt public, ou une proclamation du Gouvernement Impérial, presque toujours nous sommes obligés d'en faire la traduction nous-mêmes. C'est un travail qui nous paraît d'autant plus ennuyeux qu'il nous est imposé injustement. Le gouvernement ne paie-t-il pas assez de traducteurs, qu'il est encore obligé de faire faire une partie de ce travail par les journaux?

Naturellement, c'est toujours un grand honneur pour nous de voir nos travaux de traduction reproduits dans les documents officiels qui vont à la postérité; mais sincèrement, nous croyons que cet honneur est payé trop cher, et nous aimerions autant copier les traductions officielles, si elles étaient toujours faites, et publiées en même temps que la version anglaise.

Il est très-rare que les impressions officielles se fassent en même temps dans les deux langues. Maintenant, pour plusieurs documents pourtant assez importants, comme par exemple les ordres et les réglements de milice, on ne les publie pas du tout en *français*. Nous ne savons qui est responsable pour ces omissions dont nous avons certainement le droit de nous plaindre; nous espérons du moins qu'on y remédiera.

C'est aujourd'hui que le Traité de Réciprocité expire ! ! !

Codification.

Nous lisons dans le *Canada* de samedi :

Nous croyons savoir que dans les séances qu'elle a eues récemment à Montréal, la commission de codification a mis la dernière main à la révise du code civil tel que sanctionné par les chambres à la dernière session. Le code est maintenant sous presse à l'imprimerie de M. Desbarats. M. Ubalde Beaudry, l'un des membres de la commission, est maintenant à Ottawa pour en surveiller l'impression. Le code civil, textes français et anglais côte à côte, formera un volume d'environ huit cents pages du même format que les Statuts. On ne peut encore dire au juste à quel nombre d'exemplaires il sera tiré; mais on pense que dix mille copies ne seraient point trop pour un ouvrage que tous les hommes de loi et tous les hommes d'affaires voudront avoir en leur possession.

Le projet de code de procédure est en si terminé. Il ne tardera pas à être mis entre les mains des imprimeurs et il est probable qu'il sera soumis au parlement à sa prochaine session.

Nous lisons dans la *Minerve* du 15 courant :

Nous sommes heureux d'annoncer au public que le Rév. M. Bayle, Supérieur des Ecclésiastiques du Grand Séminaire, a été nommé Supérieur de la Maison de St. Sulpice en Canada, en remplacement de feu Messire Granet.

Nous croyons que ce monsieur a fait hier midi son discours d'intronisation. Le public se réjouira de cette nouvelle, car le Rév. M. Bayle, depuis 40 ans qu'il réside en Canada de tous ceux qui le connaissent s'est fait autant d'amis, tandis que chacun sait qu'il est un théologien et savant aussi profond qu'un père plein de bonté et de douceur et un digne et saint prêtre.

Nous traduisons ce qui suit de l'*Evening Telegraph* de Montréal :

« Quelques journaux des Etats-Unis croient que le Canada se laisse effrayer par des fantômes.

« Une prévoyante et diligente préparation n'est pas, ce nous semble, une preuve que la frayeur s'est emparé de nous, mais bien l'indice d'une ferme détermination à ne pas laisser ravager impunément nos foyers domestiques et si le *Fenianisme* de la manière dont il existe aujourd'hui dans la république voisine, et encouragé par le gouvernement et le peuple américain, est une ombre, nous ont [illegible] que ce fantôme est très substantiel.

« Il est possible que les américains croient qu'après avoir fomenté, encouragé cette conspiration contre le Canada, ils puissent prévenir tout mouvement ultérieur par la seule vertu d'une proclamation. Suivant nous, il serait aussi facile d'éteindre une prairie en feu avec une seringue, que d'éteindre ainsi cette incendie révolutionnaire. Non-seulement elle deviendra intraitable, mais les exigences des parties politiques paralyseront toute action répressive. »

Les autorités ont fait transporter des armes et de la poudre sur l'Ile Ste. Hélène, dans la journée de Jeudi.

Il serait possible que la milice régulière fut appelée au service indiqué par la loi.—*Minerve*.

Accident sur le Grand-Tronc, à Sherbrooke.

Dimanche dernier, sur les quatre heures de l'après-midi, arrivait, à la gare de cette ville, un de ces pénibles accidents qui jettent le deuil dans toute une famille et l'émoi dans une ville entière.

On était à mettre en marche un convoi de fret, lorsque Alphonse Girard, l'un des tourne-freins, en ce moment occupé à accoupler l'un des wagons du convoi et la locomotive, au moyen d'une pièce de bois, vit la pièce de bois céder à la force de l'engin et se sentit presser entre le wagon et la locomotive. Son frère, Hubert Girard, conducteur du convoi en question, accourut en toute hâte et, avec l'aide des autres employés transporta le blessé à bord du wagon-voyageur; mais il était trop tard, le coup était mortel. Il ne restait plus au frère du mourant qu'à se procurer les services du prêtre, ce qu'il accomplit lui-même en quelques minutes. L'infortuné vécut jusqu'à six heures du soir, et s'endormit, après des souffrances atroces, à l'hôtel où il avait été transporté, du sommeil de la mort, en parlant de son Dieu et des vieux parents qu'il n'avait vus depuis environ six semaines.

Le défunt, ainsi enlevé à l'âge peu avancé de vingt trois ans, était un jeune homme robuste, sobre et vertueux, et appartenait à une respectable famille de la paroisse de St. Hugues, près de St. Hyacinthe.

Il avait fait, en bon chrétien, quelques semaines auparavant, son jubilé à Montréal, et il eut la consolation (ce qui ne manquera pas d'adoucir la légitime douleur de ses parents) de recevoir toutes les consolations de la religion, avant de leur dire, du fond de son cœur, à cent milles de distance, l'éternel adieu.

Une enquête fut tenue, dans la matinée du jour suivant, sur le corps du défunt, par A. G. Woodward, coronaire de ce District, le verdict du Jury étant "mort accidentelle," causée par des blessures mortelles dans les intestins.

Le corps du défunt, sous les soins de son frère inconsolable, fut ensuite placé à bord du convoi du matin, pour être transporté à St. Hyacinthe et de là à St. Hugues, lieu où demeure sa respectable famille.

Nous regrettons sincèrement que le verdict du jury, dans cette malheureuse affaire, n'ait point touché à l'observation du dimanche, prescrite aux Corporations tout aussi bien qu'aux individus. La Compagnie du Grand Tronc semble se départir bien facilement de ce devoir sacré, dont la violation lui est si visiblement funeste, A notre connaissance personnelle, pas une semaine ne s'est écoulée, sans qu'un accident de ce genre ne soit venu rappeler aux sages Directeurs de cette compagnie qu'ils tendent en vain de réparer, durant le jour consacré à Dieu, les dommages et les retards de la semaine précédente. Malheureusement les exemples ne les frappent point d'assez près; les victimes sont pour la plupart innocentes. Ces accidents de pauvres serviteurs que la crainte de perdre une bonne situation pousse jusqu'au point de leur faire oublier leurs devoirs religieux. Nous ne voulons point dire que ces malheurs n'arrivent pas pendant la semaine, ni dans le cas en question, que l'infortuné Girard eût échappé sain et sauf le lendemain; mais au moins sa famille aurait la consolation de se dire, qu'il est mort en faisant son devoir et non en violant, sous les ordres d'une corporation *sans âme*, l'un des plus grands commandements. Sur qui doit retomber la responsabilité du compte qu'a le serviteur à régler avec son Créateur, en pareils cas?

La violation du dimanche en France a été appelée par l'un de nos éminents prélats, s'adressant à l'Empereur actuel, lui-même: l'une des nombreuses machines infernales qui la conduisent à sa perte;" si les Directeurs du Grand-Tronc étaient gens à avoir quelque sentiment religieux, nous ne manquerions point de leur rappeler ces paroles, en leur mettant sous les yeux, même sous le rapport temporel, les funestes conséquences de leur impiété.

Mais il serait inutile de s'évertuer à donner du sentiment à ceux qui n'en peuvent avoir. Il vaudrait peut-être mieux leur appliquer la règle suivie en Angleterre, en pareil cas. Lorsque semblable cas se présente, où l'on ne peut atteindre une compagnie que voie de dommages, vu que la mort est accidentelle, il est d'usage que le juré impose sur la locomotive l'amende appelée *deodand*, que la compagnie est obligée de payer aux parents du défunt ou à l'état, C'est une peine qui, vu sa rigueur et le montant de l'amende, généralement cent louis sterlings est bien propre à mettre une compagnie à l'ordre; *Initium sapientiæ timor multationis*

Sherbrooke, 13 Mars, 1866.

L. C. B.

TROUVÉ GELÉ.—H. R. Blanchard, Ecr., Coroner de ce District, a tenu à Ste. Marie de Monnoir le quatorze du courant, une enquête sur le corps d'un jeune enfant du nom de Antoine Meunier Lapierre, fils de M. Guillaume Meunier Lapierre, qui a été trouvé mort dans un champ. Ce jeune enfant devait atteindre sa quatrième année le 24 avril prochain.

Il résulte des témoignages entendus durant l'enquête, que le 11 du courant, deux des enfants de Madame Meunier qui se trouvait alors seule à la maison avec ses enfants, son époux étant allé à la messe, lui demandèrent la permission d'aller couper des écorces de Bouleau dans un bois qui se trouve à un arpent et demie de la maison.

Après une absence assez longue de ses enfants, Mde. Lapierre ne voyant pas revenir ses petits enfants fut prise d'inquiétude, et envoya une de ses petites filles âgée de 12 ans à leur rencontre. Celle-ci ne tarda pas à rencontrer en effet le plus âgé des deux enfants qui lui dit que son petit frère était écarté dans le bois.

Aussitôt que le père fut revenu de la messe, il se mit à faire des recherches; mais ce ne fut que la troisième journée, le 13 du courant, qu'on put le retrouver. Vers 10 heures de l'avant-midi sur la terre de M. Moïse Benoît, à une distance de 32 arpents de la demeure de ses parents.

L'enfant a été trouvé couché dans un fossé, près d'une clôture. On calcule que l'enfant a dû faire un trajet d'une lieue et demie pour se rendre à l'endroit où il a été trouvé, si du moins l'on en juge par des traces laissées sur la neige, et qui ne peuvent être autres que les siennes.

Le verdict du jury a été "mort de froid."

Ottawa, 14 mars.

Il est rumeur que l'on a découvert deux ou trois féniens au nombre des messagers employés dans les différents départements. On dit même qu'une dépêche envoyé à l'un des sous-chefs, aurait été ouverte par l'un des trois messagers que l'on soupçonne être fenians.

Augmentation de la milice.—Le gouvernement s'est décidé à porter jusqu'à 25,000 hommes le nombre de la milice effective, quoique pour le moment, il n'y aura que 10,000 hommes appelés sous les armes. Le reste se tiendra prêt à marcher aussitôt qu'il en sera requis.

COCHON PHÉNOMÉNAL.—On vient de tuer à Newton (Ohio) le plus énorme porc qu'on ait jamais vu en Amérique et peut-être dans le monde entier. Cet animal était devenu si gras qu'il était resté couché depuis trois mois sans pouvoir se lever. Craignant qu'il n'étouffât dans sa graisse, son maître s'est décidé à l'abattre mais quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il changea la bête de place pour le faire flamber de voir une nichée de rats s'échapper de son corps! En examinant la chose de près, il découvrit qu'une mère-rat avait jugé à propos de se tailler un domicile dans la partie la plus charnue du cochon, comme dans un gros fromage. L'animal était si gras qu'il ne s'était même pas aperçu de la présence de ces hôtes incommodes, qui vivaient uniquement sur sa graisse. On voit que le cochon ne peut pas seulement nourrir des trichines: il peut alimenter aussi des tribus de rats.

—Dimanche dernier, après la grande messe à la cathédrale Ste. Marie, à Hamilton, Mgr. Farrell monta en chaire et dans un sermon éloquent et persuasif, exhorta tous les catholiques romains à faire leur devoir envers la reine et le pays. Dans le cours de son sermon, il fit remarquer que les principaux chefs féniens et les membres de la confrérie ne sont pas catholiques ou ont été rejetés du sein de l'église de Rome. Quoiqu'il ne croie pas que le Canada soit envahi par les féniens, il trouve cependant que le gouvernement a agi sagement en appelant les volontaires sous les armes; car, malgré toutes les prévisions l'heure du danger peut venir à sonner.

Tout bon catholique ne peut approuver la conduite d'une organisation traître et méprisable, dont les membres ont dernièrement, à New-York, assisté en foule à une assemblée contre la volonté de l'évêque et du clergé du diocèse.

Les irlandais peuvent avoir des griefs contre l'Angleterre, mais il y a pour les faire redresser d'autres moyens que ceux employés par l'association illégale et criminelle connue sous le nom de fénianisme. Qu'ils s'adressent à leurs représentants dans le parlement et justice sera rendue.

L'Angleterre a toujours été fière de la bravoure déployée par son armée, composée en partie d'Irlandais catholiques, et les vrais catholiques sont obligés de défendre sa constitution qui protège nos intérêts les plus chers.—*Minerve*.

APPARITION DU DIABLE.

Le *Chicago Republican* recevait le 17 février dernier une correspondance, accompagnée d'un affidavit attestant la vérité du fait étrange que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Dans la nuit du 13 février, la famille d'un nommé Nathaniel G. Squiers, fut réveillé par des cris et des gémissements venant du quartier des nègres.

D'éclatantes lueurs éclairaient les appartements de l'habitation. Ce qui donna lieu à la famille de croire que les flammes consumaient les cabanes des nègres.

On se précipita vers les fenêtres. Mais au spectacle horrible qui s'offrit aux yeux de tous, ils demeurèrent stupéfaits, et leur sang se glaça dans leurs veines, tant leur frayeur fut grande.

A droite de la plus haute cabine se tenait un être gigantesque. Il s'élevait presque aussi haut que le faîte de la cabane et portait une tête ressemblant à celle d'un singe, et armée de deux cornes. Ses bras étaient démésurément longs, couverts d'un poil couleur de cendre, et armés de griffes semblables à celles d'un chat.

Sa poitrine était aussi large que celle d'un bœuf. Ses jambes ressemblaient à celles d'un cheval; les sabots étaient fourchus. Ses yeux resplendissaient comme deux charbons ardents, tandis que sa bouche vomissait le feu et la flamme, avec un sifflement imitant celui du serpent.

Pour compléter le tableau, nous devons dire que la queue qu'on accorde aux lutins, ne faisait pas défaut dans cette occasion.

Elle était armée d'un dard et il s'en fouettait continuellement les flancs.

Cette vision dura à peu près 3 secondes, après quoi le remarquable visiteur disparut dans une colonne de feu disposée en spirale.

On avouera que l'on peut être effrayé à moins. Une vieille négresse et un jeune garçon sont demeurés aliénés par suite de la frayeur qu'ils ont éprouvée à la vue de ce monstre hideux.

La semaine dernière, ont eu lieu, au couvent de Jésus-Marie, à Notre Dame de Lévis les réceptions religieuses suivantes :

Professes.—Dlle Laliberté, en religion, madame St. Charles; Dlle Hardy, madame St. Georges; Dlle Chaperon, madame Ste Euphrasie; Dlle Verrault, madame St. Edouard; Dlle Bliedeau, madame St. Célestin.

Admises au noviciat.—Dlle Desjardins, en religion sœur St. Pierre; Dlle Pouliot, sœur St. Herbert; Dlle Hamel, sœur Ste. Cécile; Dlle [illegible], sœur St. Anaclet; Dlle Laliberté, sœur St. Anselme; Dlle Chamberland, sœur St Ephrem.

Ce touchant spectacle de ces jeunes filles, dans la fleur de l'âge, disant adieu au monde et à ses plaisirs, pour embrasser la vie religieuse, a semblé produire une vive impression sur les fidèles qui assistaient à cette intéressante cérémonie, dont la solennité à été rehaussée par la présence de Sa Grandeur Mgr. l'administrateur qui a officié, et par celle de 12 membres de son clergé. Le sermon de circonstance, prêché par M. O'Doherty a été écouté avec une religieuse attention par son nombreux auditoire et a produit une profonde émotion.—*Canadien*.

—Deux femmes du nom de Larose et Dagenais se sont empoisonnées vendredi en buvant du thé, acheté d'un colporteur. Le Dr. Monogan appelé auprès d'elles, vers 11 heures du soir, leur fit prendre de l'émétique pour chasser le poison de l'estomac. Mad. Larose est demeurée sans connaissance pendant plusieurs heures.

Le Dr. Monogan examina le thé et trouva qu'il renfermait du sulfate de cuivre et des feuilles de digitrie, deux poisons mortel.

On dit que ce thé a été ramassé sur la glace du Fleuve et vendu en grande quantité dans le faubourg de Québec. Le Dr. Monogan a envoyé son garçon de service avertir tous les marchands épiciers de cette partie de la ville, et plusieurs d'entr'eux ont détruit une grande quantité de ce thé.—(*Minerve*.)

—Une nouvelle matière pour foncer les chaussures vient de faire son apparition. C'est une composition dont la base est de caoutchouc, mais qui est plus pesante que ce dernier, tandis qu'elle a la solidité du fer, tout en étant souple et flexible. On dit qu'une paire de chaussure pourvues de ces semelles dureront autant que 4 paires foncées avec le meilleur cuir anglais.—*Canadien*.

—M. Louis Gatien, de Marieville, a obtenu mercredi dernier, à l'école militaire de Montréal son certificat de seconde classe, après un examen des plus satisfaisants.

—Il y a eu à Québec une réunion des citoyens de cette ville à la Bourse, pour créer un fonds de secours pour venir en aide aux familles des volontaires qui sous les armes.

—Il est tombé mercredi et jeudi une pluie abondante qui rendent les chemins très difficiles.

—Les employés du Grand-Tronc ont reçu ordre de s'enrégimenter. Ils formeront un bataillon sous le commandement de M. Brydges.

VOL AU SÉMINAIRE.—Lundi dernier, pendant la nuit, malgré la vigilance de la police et des patrouilles militaires, un vol à été commis au Séminaire de Québec. Quelques adroits voleurs sont parvenus à entrer dans l'établissement pendant la nuit, ont fait leur chemin jusqu'au coffre de fer où étaient déposées les espèces, et à la faveur du silence et de la tranquillité, se sont munis d'une immense quantité d'argent. Leur fardeau était si lourd, qu'ils furent obligés d'en laisser une partie, ce qui a fait découvrir le larcin monstrueux. Un cultivateur de Lorette a donné hier au matin à la police des renseignements qui suffiront sans doute pour parvenir à les arrêter. Le chef de Police avec deux hommes pour l'aider sont sur les pistes des voleurs, et nous espérons qu'il les saisiront bientôt, eux et leur précieux butin.—*C. du C.*

—D'après une résolution de la chambre des représentants aux Etats-Unis, requérant auprès de l'Exécutif, des informations relativement à la récompense promise à celui qui s'emparerait du meurtrier de Lincoln, nous apprenons que la mission dont se fera le partage [illegible] les noms de ceux qui doivent [illegible] bientôt.

TUÉ.—Un jeune homme de 13 à 15 ans, [illegible] re Lefebvre, du Cap Santé, s'est tué hier en tombant sur une fourche de fer, du haut d'une tasserie de paille. Il a survécu à cette chute [illegible] telle que l'espace d'une heure et quart. Une enquête du Coroner doit avoir lieu aujourd'hui.

C. du C.

Le sergent major Labranche a été nommé capitaine instructeur des Chasseurs Canadiens à Montréal. Le choix ne pouvait être plus judicieux.

[illegible] PITTORESQUE.—Le pont suspendu qui va être jeté sur la rivière Ohio, de Cincinnati à Covington (Kentucky) sera, dit-on, le plus long qui [illegible]. Sa longueur totale sera de 2,181 [illegible] près trois fois celle du pont [illegible] au-dessus des chûtes, et cinq cents pieds de plus que celui qui traverse le Main Strait, dans la Grande-Bretagne. Les tours auxquelles seront attachées les câbles auront deux cents pieds de haut depuis la fondation jusqu'au faîte, et elles s'élèveront de 110 pieds au dessus du tablier du pont.—*Journal de Québec*.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Montréal, 15 mars.

L'or ouvert à 131¼ peu de variations et fermé à 131¾. Greenbacks achetés de 23¼ à 24, et vendus de 23 à 23½. Achetés pour argent dur de 78 à 78½ par piastre. Change sur New-York, vendu a 23½. Traite d'or vendu de ¼ à ½ d'escompte. Argent acheté de 3¼ à 3½ et vendu de 2 à 3½.

AVIS SPECIAL.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-à-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : méfiez-vous rien; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Les guéris aux malades—Maladie de foie.—Quelques-uns des faits les plus remarquables relatifs à l'influence sans égale des *Pilules sucrées de Bristol* dans les maladies du foie ont [illegible] été mis au jour: Adeulram Sedgwick, de Hartford, annonce que ces pilules "l'ont guéri d'une congestion de poumon (se présentant de la jaunisse) en trois jours." Richard M. Phelps, un machiniste bien connu à Pittsburg, Ohio, écrit ce qui suit: "Les médecins me considéraient dans un état très-dangereux lorsque je commençai à faire usage des Pilules anti-billieuses de Bristol. Ils appelaient ma maladie un dérangement de poumon, et je souffrais de grandes douleurs dans le côté droit, qui étaient accompagnées d'une forte constipation et une perte d'appétit presque complète. Un usage suivi de ces Pilules m'a rendu ma santé, et je le recommande à tous ceux qui éprouvent de semblables douleurs." Mlle Sarah Jane Daming, de Jersey City, termine une lettre au Dr. Bristol en disant: "A vos Pilules seules je dois le rétablissement de ma santé, après avoir souffert sérieusement pendant trois mois de fièvre rémittentes bilieuses. Les malades peuvent considérer, ces déclarations, comme s'adressant à eux et agir en conséquence. Ces Pilules sont contenues dans des fioles et se conservent sous tous les climats.

A vendre chez tous les pharmaciens. 419

SURETS DANS DES REGIONS MALSAINES.—D'étonnantes cures de frisson et de fièvre, de fièvre bilieuse, et d'autres maladies produites par des exhalaisons nocturnes du sol et des eaux stagnantes; ont été effectuées par l'usage de la salsepareille de Bristol. Des cas sont rapportés de la vallée du Mississipi et de l'Ohio, et de toutes les parties de la Californie, dans lesquels, après que des talents distingués eussent été mis à profit en vain, cette grande sauvegarde de la santé a non seulement éloigné la maladie, mais a complètement ramené la santé, dotant les sujets, pour nous servir de l'expression d'un individu, d'une nouvelle constitution, et les mettent à l'abri de la mauvaise influence des climats insalubres. Dans les maladies ulcéreuses et éruptives c'est le seul remède infaillible. 370

Décès.

A St. George de Henryville, le 5 mars 1866, à l'âge de 63 ans, Dame Julie Gariépy, épouse de Joseph Poudrette, Ecr.

A l'Ile du Prince Edouard, au presbytère de son fils, le 5 février dernier, MADAME DE LANGIS, âgée de 84 ans, après une cruelle maladie de 5 jours. Elle a montré au milieu de ses souffrances une patience et une résignation que seules, les âmes habituées à souffrir en silence, savent trouver en de pareilles occasions. Elle a joui jusqu'à ses derniers moments de toutes ses facultés intellectuelles. L'année dernière, à l'âge avancé de 83 ans, elle s'embarqua pour l'Ile du Prince-Edouard. Mais Dieu qui n'abandonne jamais ceux qu'il aime, bénit son voyage et la conduisit saine et sauve auprès de son cher fils qu'elle désirait tant revoir avant que Dieu la retirât de ce monde. Elle a eu le bonheur de recevoir les derniers Sacrements de ses mains et elle expira entre ses bras. Elle laisse une famille inconsolable qui se rappellera longtemps les sages conseils qu'elle n'a cessé de leur donner jusqu'à l'article de la mort malgré ses grandes souffrances.—*R.I.P.*

A Garthby, le 8 du courant, à l'âge de 85 ans J. Grenier, [illegible] à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

A Sherbrooke, le 11 du courant, Alphonse Girard, tourne frein dans l'emploi de la Compagnie du Grand-Tronc a été blessé mortellement en accouplant une locomotive avec le *tender* mis en mouvement par d'autres employés; il ne put éviter le choc et fut littéralement écrasé dans la rencontre de l'engin avec le tender.

Le défunt n'était âgé que de 23 ans et travaillait depuis peu sur la ligne sous son frère H. Girard Conducteur. Doué d'un bon caractère cet infortuné jeune homme était l'un des employés les plus estimés, par sa bonne conduite.

Il était fils de Louis Girard Ecr., J. P. et Capitaine de Milice de St. Hugues, et laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et d'amis qui le pleureront longtemps.

Son inhumation a eu lieu hier à St. Hugues, sa paroisse natale au milieu d'un grand concours.—R. I. P.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DEPUIS LE 1er FÉVRIER, AU 15 MARS COURANT.

Archambault R M.	Allard François.
Brissault Alexandre.	Bourgeault Fra.
Brissette Narcisse.	
Donais Louis. 2	Doyle Mary Ann Miss.
Déjarlais Benjamin. 2	Dubord M H. 2
Duns Charles.	Durant Maxime.
Gill Edouard.	Goson J Bte.
Gilmore Mary.	Gangner Joseph.
Goron Jacob.	Guernon Théophyle.
Henry Christophe.	
Jasmin Athanase. 2	
[illegible] Hubert.	
[illegible] Antoine.	Lafamme Prudent.
[illegible] Manuel.	
[illegible] Joseph.	McDonald W.
[illegible] Joseph.	Mathieu J P M.
Pelsier Jean.	
Trudeau Antoine.	Trade Joseph.
St. Laurent J Bte.	Smith George.
Vennes Antoine.	

A. Q. DUBOIS, M. P.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 50	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi elles sont fermées le jour du départ à 7.00 [illegible].

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute [illegible], et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre

F. L. B. COUILLARD DESPRÈS,

Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Sud-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes: au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Breault, et au Sud Ouest à Lafamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix-huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Laboeuf, dit de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir :

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ, *N. P.*

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

FONDERIE

DE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang d'Elmire, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elisabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN,
Tuteur.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin.

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler.
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C, &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1864.

C. N. Agent.

INVASION DES FENIENS ! !

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX ! CHEVAUX ! ! CHEVAUX ! ! !

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces poudres que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces poudres.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces poudres. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morvaines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son froid. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, également ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Fils CHARLES NELSON.

St Hyacinthe juillet 1865

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE JUDSON

Préparées avec les

Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indisposition d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang ; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte : ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boîte de ces pilules, et voilà vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boite.

☞ Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature

DEMANDEZ LES

JUDSON'S

MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Rescue Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. . JUDSON & Co., Propriétaire

166 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine [illegible] Parlement Provincial pour la passation [illegible] spécial pour détacher de la paroisse de [illegible] gile, Comté de Rouville, la partie de [illegible] l'Eglise ou St. Pierre qui appartient [illegible] roisse, le Bout Ouest du Fort George [illegible] ligne entre Jacques Berbonne et [illegible] ainsi que le bout ouest de la Côte [illegible] la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob [illegible] du côté sud et à la ligne entre [illegible] et Jacob Fournier du côté nord et [illegible] parties de range pour toutes fins à [illegible] Ste. Marie de Monnoir. Et [illegible] priétaires de ces parties de Range [illegible] pétitions pour bâtisses publiques [illegible] érigées dans le cas ou il y en [illegible] après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
[illegible], Rue Notre-Dame,
[illegible]

DR. COLB[illegible]

ANTI-[illegible] A[illegible]

PILL[illegible]

Ces pilules n'ont pas été [illegible] agir comme cathartique [illegible] plutôt pour assurer des évacuations [illegible] les et régulières, fortifier la [illegible] mener l'appétit. Elles ont [illegible] d'une nature particulière et des [illegible] lentes qui donnent de la vigueur [illegible] organes digestifs, ravivent l'[illegible] fèrent à ces mêmes organes de l'[illegible] un ton nouveau. Elles sont [illegible] propres aux personnes sujettes à [illegible] tion et à la torpeur. Les hommes [illegible] sion, d'affaires, les étudiants, les [illegible] femmes, enfin tous ceux qui ont la [illegible] difficile par suite du manque d'[illegible] cice, éprouveront dans presque tous [illegible] un grand soulagement en [illegible]

Les personnes qui peuvent prendre [illegible] autre tonique en obtiendront aussi un [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer [illegible] dommage, et elles ont cela de par[illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions [illegible] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des [illegible] les médecins du pays ; qu'il occupe une [illegible] position parmi ses confrères de la profession [illegible] reconnaissons les qualités excellentes de ses [illegible] Anti-Constipées et Toniques, que nous em[illegible] ployées dans nos pratiques, et nous les [illegible] hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., [illegible]

RECOUVERTES EN SUCRE [illegible]

A vendre par MM. PICAULT & [illegible] VINS et BOLTON, M. R. GREY [illegible] principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. [illegible]
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS & Cie., [illegible]
1er sept. [illegible]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie

"Symptomes [illegible] des [illegible]"

Le visage pâle et couleur de [illegible] rougeurs occasionnelles, ou une [illegible] une ou les deux joues ; les yeux [illegible] les prunelles dilatées ; un demi cercle [illegible] sant le long de la paupière inférieure ; le [illegible] centré ; la lèvre supérieure enflée ; des [illegible] têtes fréquents, avec un bourdonnement [illegible] les oreilles, avec une sécrétion de [illegible] la langue enflammée ; la respiration très [illegible] sée ; quelque fois une appétit vorace ; [illegible] Sensation désagréable dans [illegible] ces Sensations sont entièrement [illegible] douleurs passagères dans l'estomac, [illegible] mal de cœur et des vomissements [illegible] entrailles irrégulières, c'est-à-dire [illegible] constipé ; les selles glaireuses, et [illegible] p gnées de sang (hémorroïdes) ; le [illegible] et dur ; l'urine épaisse ; la respiration [illegible] ment difficile et accompagnée du hoquet ; [illegible] troublé et agité, avec grincements de dents [illegible] sueur généralement froide, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se [illegible] festent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE [illegible]

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et [illegible] en donnant dans le temps vous sauvez votre [illegible] tiens de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa [illegible] était que sa recette fut à un bas prix afin que les [illegible] haute classe comme les autres pussent [illegible] curer facilement, à cause de cette volonté, [illegible] l'avons établi au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents [illegible]] paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont [illegible] trefaits.

Agents pour la vente en gros pour le C[illegible] Est et West, et seulement importeurs, à qui [illegible] demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. [illegible]

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS [illegible] trup & Lyman, Newcastle, C. W. ; [illegible] Elliot & Co., Toronto, C W. ; J. M. [illegible] —Lymans, Clare & Co—Kerry Pres. & C[illegible] —Lamplough & Campbell, Montréal, C. [illegible] Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., [illegible] milton, C. W.

1er Janvier, 1866.

COURRIER DE ST. HYACINTHE.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres ; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres ; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE ; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres ; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance ; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui seraient trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne ; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresse d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Édition semi-quotidienne : Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Édition hebdomadaire : Vendredi, matin.

[illegible]

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

Vol. 14 . Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 20 Mars 1866. No. 10

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui ont l'intention de présenter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges [illegible] de corporation [illegible], ou un acte pour [illegible], ou [illegible] des limites, ou [illegible] aurait l'effet de [illegible] les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées [illegible] du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont tenues d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [illegible] et distinctement la nature et l'objet de la [illegible] dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyé au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

[illegible]

J. F. BOUGET, ALFRED TODD,

Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif. Greffier [illegible] Bills Privés, Assemblée Législative.

Ottawa, 26 Février 1866.

APPLICATION TO PARLIAMENT.

Application will be made to the Legislature of Canada to detach from the Parish of Ste. Angèle, county of Rouville, parts of Rang d'Égline, [illegible] and Côte Double, and to unite them to [illegible] and to exempt [illegible] of Range from all assessments imposed after the tenth of January, 1866.

St. Angèle, 8th January, 1866.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMÉES AU BUREAU DE POSTE D'ACTONVALE, DEPUIS LE 1er FEVRIER, AU 15 MARS COURANT.

Archambault R [illegible]	Allard François.
[illegible] Alexandre.	Bourgeois [illegible]
[illegible]	[illegible]
Dessaint Louis. 2	[illegible]
[illegible] Benjamin. 3	Dufort [illegible] 2
[illegible]	[illegible]
G [illegible] Edouard.	[illegible]
[illegible]	Gagnon Joseph.
[illegible]	Guevrau Théophile.
[illegible] Christophe.	
[illegible] 3	
[illegible]	Lafamme Prudent.
[illegible]	
[illegible]	McDonald [illegible]
[illegible]	Mathieu J [illegible]
Poirier Jean.	
[illegible] Antoine.	Tardi [illegible]
St. Laurent J Bte.	Smith George.
Vincent Antoine.	

A. Q. DUBOIS, M. P.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,

Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il [illegible] la vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et sont maintenant déposés au bureau [illegible]. Toutes personnes y mentionnées [illegible] payement des COTISATIONS sont [illegible] payer le montant au [illegible] dans les VINGT JOURS de cette DATE, [illegible].

E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 22ème février, 1866. }

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866. }

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de front sur 30 arpents de haut, [illegible]

Pour les conditions, qui seront très faciles, s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à [illegible]

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE

[illegible]

Les Lots sont situés près du Dépôt.

[illegible]

Dans le 9ème Rang No. 8.

A STANFORD, [illegible]

[illegible]

EN VENTE,

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTÉRATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 25 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

[illegible] avec le Dr. P. X. [illegible] de venir payer leurs comptes contre les [illegible] P. X. N. Norbert Lussier, [illegible] du Courrier.

30 novembre 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

[illegible]

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

[illegible]

L. L. CACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, [illegible]

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU

LES DEUX RÉPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

[illegible]

—Ce qui [illegible] dit le nom de [illegible] Laverny

Non, La[illegible]

—Laverney ! . . . . peut-être, s'écria la supérieure.

—C'est cela, oui. . . , Vous avez dit !

—Laverney ! [illegible]

—C'est bien le nom qu'il a prononcé . . . [illegible]

—Et ils sont venus !

—Je ne pense pas qu'ils puissent être ici avant une heure ou deux ; car je leur ai entendu dire que leur chef était allé à la municipalité, et qu'il demanderait du temps . . . . Cependant il faut tout craindre . . . . ne perdez pas un instant.

—Seigneur ! protégez-nous ! . . . dit la mère Ursule en joignant les mains.

—Je n'ai ai pas entendu davantage, reprit le cabaretier ; je me suis rappelé que vous étiez bonne et charitable entre toutes, que vous feriez le bien et qu'il ne fallait pas [illegible] le mal s'il était possible. J'ai appelé mon garçon pour qu'il prît ma place au comptoir, et je suis accouru. Dieu veuille, ma bonne dame, que cela vous serve à quelque chose ! [illegible] rappelez-vous que je risque d'être pris en [illegible] je ne sais à qui on [illegible] que c'est moi . . . . et je suis père de quatre enfants.

—Soyez tranquille, reprit la supérieure [illegible]

—Je [illegible] cabaret, dit l'homme ; car si l'on me [illegible] ici, on se douterait bien vite que je suis venu vous prévenir.

Et il s'éloigna hors de [illegible] que la supérieure eût eu le temps d'ajouter une seule parole.

—Mademoiselle de Laverney . . . . arrêtée . . . . pauvre enfant ! . . . . dit la supérieure dès qu'elle fut seule. Que faire pour la sauver ?

Dieu seul pouvait donner à cette digne et sainte femme l'inspiration suprême qu'elle demandait à son cœur. Elle le comprit ; car c'est à Dieu que s'adressent toutes les [illegible] comme toutes les espérances.

[illegible] la chapelle où les [illegible] jours de prière.

Elle allait y entrer lorsque [illegible] des cloîtres à [illegible] qu'elle traversait, elle aperçut Petit-Pierre.

Petit-Pierre, que nos lecteurs ne connaissent pas encore, [illegible] ans à peu près, mais vigoureux, et alerte, [illegible] sont souvent les enfants de la campagne qui [illegible] Petit-Pierre était un pauvre orphelin qui [illegible] nos sœurs du couvent l'avait trouvé par un soir d'hiver mourant de faim et de froid. L'enfant [illegible] lui-même au [illegible] le manteau qu'elle portait, la [illegible] Depuis [illegible] l'enfant [illegible]

Quand la mère Ursule de la Charité aperçut Petit-Pierre dans la cour, elle s'arrêta.

Une pensée subite venait de traverser son cerveau et de se faire jour à travers le trou

ble qui l'agitait. Elle fit signe à l'enfant, qui accourut.

—Me voilà, madame la supérieure, dit Petit-Pierre en fixant sur la mère Ursule ses yeux vifs et perçants.

—Petit-Pierre, veux-tu me rendre un service, mais de ces services pour lesquels il faut un cœur dévoué, une résolution infatigable et un courage au-dessus de tes forces et de ton âge peut être ?

—Madame la supérieure, dit Petit-Pierre, j'ai le cœur, le courage, la résolution, et Dieu me donnera la force.

—Enfant, je te crois tous les bons instincts qui sont dans une âme généreuse ; mais les dangers ne t'effrayeront ils pas ?

Petit-Pierre releva la tête avec orgueil.

—Ne craignez rien, madame la supérieure, lui dit-il d'une voix fière, qui contrastait étrangement avec sa figure enfantine et sa petite taille ; il y a des enfants qui n'ont pas plus peur que des hommes.

Viens donc avec moi, dit la mère Ursule car ici on pourrait nous entendre, et ce que je vais te dire est un secret qui est la vie de plusieurs personnes.

Parlant ainsi, elle entraîna l'enfant dans le parloir qu'elle venait de quitter.

Dès qu'elle eut refermé la porte avec soin elle alla à une armoire en bois de chêne qui était sur une des faces du parloir, l'ouvrit, chercha dans un tiroir une petite cassette en bois noir, en tira une bague dite annulaire, referma la cassette, puis s'asseyant sur un tabouret, elle fit signe à Petit Pierre de s'approcher d'elle.

—Écoute-moi bien, mon enfant, lui dit elle d'une voix grave, mais pleine de bienveillance ; car je ne puis te donner aucun écrit.

J'écoute, madame et pas un mot de ce que vous allez me dire ne sortira de ma mémoire.

—Connais-tu Boulbon ?

—Boulbon.... à quatre ou cinq lieues d'Arles ? Oh ! oui !.... je connais bien Boulbon, où il y a les ruines d'un si beau château qu'on dit avoir été bâti il y a si longtemps.

—Alors tu sais la route ?

—Oui, madame la supérieure, même une route de traverse qui abrége de près de six lieues.

Par quels moyens arriveras-tu ?.... Je n'en sais rien.... mais il faut que tu arrives.

—J'arriverai, dit Petit Pierre toujours de la même voix.

—Mais ce que tu ne sais pas, Petit-Pierre reprit la supérieure d'une voix plus basse, c'est que si Dieu avait permis à l'homme de parcourir la distance qui le sépare de Boulbon en une heure, en une minute, en une seconde, ce serait trop long peut-être encore pour le danger qui nous menace.

—Aussi vite qu'il sera possible d'aller, j'irai, madame la supérieure, dussé-je tomber mort en arrivant.

—Cher enfant ! dit la supérieure en attirant l'enfant à elle et en le baisant au front.

Elle prit le papier qu'elle déplia, le regarda un instant avec une grande attention, puis elle continua :

—A six minutes, un quart d'heure au plus de Boulbon, dans un enfoncement, tu verras plusieurs maisons presque parallèles et qui sont séparées les unes des autres. Parmi ces maisons, il y en a une un peu plus élevée, elle est carrée. Une moitié est bâtie en briques ; aux fenêtres il y a des contrevents verts, et dans le mur une niche creusée où sont les débris d'une vieille statue brisée. Te rappelleras tu bien, Petit-Pierre ?

—Répétez-moi tout cela encore une fois, madame, dit l'enfant en se mettant la main devant les yeux pour qu'aucun objet extérieur ne détournât son attention et que les paroles prononcées entrassent plus profondément dans sa mémoire.

La mère Ursule répéta d'une voix lente les mêmes indications, s'arrêtant à chaque mot.

—Maintenant, dit Petit-Pierre, je reconnaîtrai cette maison entre mille.

—Tu frapperas à la porte de cette maison, continua la supérieure et tu demanderas Jean le colporteur ; seulement tu auras bien soin que personne du dehors ne soit près de toi ; et en même temps tu montreras cet anneau ; tu seras alors introduit à l'instant.

Tout en parlant, la supérieure mit au cou de Petit Pierre l'anneau qu'elle avait attaché à un cordonnet de soie noire, puis elle ajouta en se penchant à l'oreille de l'enfant :

—Tu te rappelleras bien tout ce que je t'ai dit ?....

—Tu diras à celui devant lequel on te mènera ces seuls mots : « J'arrive du couvent de *Notre-Dame de Bon-Secours* ; un grand danger menace votre fille ; si vous voulez la sauver, partez sans perdre une minute ; » et tu présenteras l'anneau que je viens de te mettre au cou. Si Jean n'y était pas tu demanderais son fils. Tiens, prends cette bourse elle contient de l'or.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE
MARDI 20 MARS 1866.

L'esprit de parti, une opinion exagérée des choses, l'envie de nuire, puis le désir d'assouvir une haine personnelle, aveuglent quelque fois tellement le journaliste qu'il lui devient presqu'impossible de contrôler sa volonté ; et s'abandonnant aux écarts de son imagination, il émet des assertions étranges, proclame des principes qui portent atteinte à la justice, comme aux droits de l'autorité, et met au jour des doctrines que le bon sens comme la religion réprouvent et condamnent.

C'est ainsi que, dans son numéro du 10 mars, le *Pays* de Montréal jetait un cri de révolte, sans songer aux conséquences déplorables qui pouvaient résulter de sa parole imprudente pour son pays et sa nationalité. N'ayant en vue que l'intérêt du parti politique dont il est l'organe, voulant combattre à outrance un projet qui a son bon côté, diriger les esprits dans un sens opposé à la confédération, à laquelle pourtant autrefois quelques chefs du parti libéral n'étaient point opposés, il n'hésite pas un instant à pousser un cri déloyal, anti-patriotique et même à insinuer au peuple canadien l'idée de se révolter.

En parlant des évènements politiques qui viennent d'avoir lieu au Nouveau-Brunswick et à Terreneuve, voici ce que dit notre confrère, en faisant allusion à l'Angleterre. " Si l'on impose la confédé-" ration, si l'on violente de toutes " manières l'opinion des colonies, " l'on viole leurs droits, leurs libertés, " l'on se moque de leur constitution, " l'on s'aliène leur fidélité, l'on s'ex-" pose à voir des désordres graves " se produire, et l'on n'en est pas " plus avancé. Les Etats-Unis " étaient colonies anglaises en 1776 ; " lord North a dénoué le nœud " colonial.

" Souvent l'histoire se répète."

Notre confrère a-t-il bien réfléchi à cette parole ? Nous ne le croyons pas ; mais elle n'en est pas moins prononcée, et c'est notre devoir de nous élever contre de semblables doctrines qui, si elles étaient mises en pratique, ne contribueraient qu'à faire le malheur de notre patrie. Que le *Pays* soit mécontent de la réussite du projet de confédération ; qu'il voit d'un mauvais œil ce changement important qui s'est manifesté dans les idées, comme dans les faits, dans les provinces maritimes, il est dans son droit ; mais qu'il prenne de là occasion de jeter un cri révolutionnaire, c'est chose que nous ne pouvons passer sous silence, et contre laquelle tout homme sensé doit protester.

D'abord le *Pays* travestit les faits en disant que l'Angleterre nous impose la confédération. S'il a de la mémoire, il doit se rappeler sous quelles circonstances et dans quelle crise, nos hommes d'état résolurent de mettre à exécution non point une idée nouvelle, mais une idée qui déjà avait été discutée dans la presse, et dans les cercles politiques. Il sait parfaitement que le projet de confédération a été soumis à la législature, discuté sous toutes ses faces ; que les débats ont été très longs, très animés ; puis ensuite est venue la votation, dont le résultat a été sous tous rapports favorable au ministère de coalition. En présence de ces faits connus de tous, comment le *Pays* peut-il dire qu'en Canada l'Angleterre impose la Confédération ? Au Nouveau-Brunswick, l'impose-t-elle également ? on ne peut soutenir cette prétention devant la réponse du conseil législatif au discours du trône.

En supposant pour un instant que cette parole imprévoyante de notre confrère eut pu créer parmi un certain nombre d'individus une impression dans le sens de celle qu'elle était destinée à produire, quel pourrait être le résultat d'une révolution des Canadiens contre la Métropole ?

Pour assouvir certaines vengeances politiques, et dans l'espérance que votre parti pourrait acquérir un peu plus de popularité, consentiriez-vous de gaieté de cœur, à plonger votre pays dans des maux dont on ne pourrait prévoir la fin, dans des embarras dont on ne connaîtrait point l'issue ? Ce ne serait ni sage, ni patriotique, et il faudrait avoir bien peu de confiance dans le bon sens pratique de notre population rurale pour croire que dans l'éventualité d'une insurrection fomentée par quelques intrigants, elle se ferait l'humble servante de leurs ambitions mal placées.

" Oui, " comme vous le dites, " souvent l'histoire se répète ;" mais elle se répète aussi pour balayer du sein des nations les fauteurs de discorde, les perturbateurs de la paix publique. Nous n'osons croire que vos paroles soient le reflet de la pensée de tous ceux qui suivent le drapeau libéral ; mais si tel est le cas, il faudrait dire que votre parti est le parti du désordre, le parti de l'anarchie, le parti de l'erreur, parti dont il faudra dénoncer les tendances avec énergie et conviction. Nous voulons notre pays heureux et prospère, mais nous ne le voulons pas tel que vous voulez qu'il soit, c'est à dire révolutionnaire.

L'esprit de révolte et d'insubordination a assez fait de mal à l'Europe, pour ne pas vouloir qu'il s'introduise au sein de la nation canadienne, et qu'il s'infiltre dans nos campagnes. L'Eglise, cette gardienne de la morale publique et des principes conservateurs des sociétés, a toujours condamné la révolte comme contraire à la justice et aux devoirs des peuples envers l'autorité légitimement constituée.

Auriez-vous oublié sitôt les enseignements salutaires qui vous ont été donnés ?

Ne cherchez point ainsi à émanciper votre raison au point de la mettre hors des voies tracées par l'Eglise. La première erreur religieuse des temps modernes a été le principe de l'indépendance et de la souveraineté de la raison humaine ; n'y accédez pas, car ce serait votre ruine.

Et savez-vous quels sont ceux qui d'ordinaire, sont les premiers à crier à la révolution, et quels sont ceux qui y prennent part ? Ce sont les mécontents, les exaltés, les fourbes, les désœuvrés, ceux qui n'ont rien à perdre et la canaille. Consentiriez vous à appartenir à ces différentes espèces d'individus ? Nous laissons la chose à votre choix.

Si nous parlons ainsi, ce n'est pas que nous croyons que le paragraphe de votre article que nous avons cité ait produit sur les esprits une grande impression ; vos articles n'ont pas une telle importance ; néanmoins nous avons voulu protester, afin de mettre en garde ceux qui seraient tentés de sucer de tels principes et de s'habituer à regarder la révolte comme une chose légitime et permise.

L'erreur doit être suivie à la piste, et il faut la dénoncer chaque fois qu'elle se lève orgueilleusement la tête.

Dans peu de pays, au monde, l'agriculture est aussi arriérée et a fait aussi peu de progrès depuis un quart de siècle, que dans nos campagnes Bas-Canadiennes.

D'où provient cette léthargie qui pèse sur nos contrées si riches et si productives cependant ?

Doit-on en attribuer la cause à l'apathie du cultivateur qui suit toujours sans chercher à les raisonner, les vieilles routines qui lui ont été transmises par ses pères, ou au malheureux colon, qui souvent père d'une nombreuse famille en bas-âge, se jette courageusement au milieu de nos forêts vierges, ne possédant le plus souvent que la hache qui doit procurer le pain de chaque jour à sa pauvre famille et les quelques livres de provision indispensable à son existence, pendant les premiers jours de son arrivée dans son nouveau défrichement.

Non assurément ; car aucune de ces deux classes de cultivateurs, réduite à ses propres ressources, ne peut donner d'elle-même l'élan à cette agriculture, que les premiers économistes d'Europe sont cependant arrivés à considérer comme la principale source d'où découle la prospérité d'un pays.

Le malheureux pionnier établi sur une terre nouvelle a déjà assez de difficulté à combattre la misère qui le menace toujours et le terrasse quelquefois, sans compromettre son avenir et le pain de ses enfants par des essais dont il n'obtiendrait souvent aucun résultat pratique.

Il ne serait guère plus raisonnable aussi, d'exiger que le cultivateur à l'aise, sacrifie, sans l'espoir d'un profit assuré, le fruit de ses sueurs, l'aisance qu'il a si péniblement acquise, quelquefois.

Malheureusement, nos politiques canadiens ne semblent pas avoir compris l'importance, que l'agriculture dirigée d'une manière intelligente était appelée à acquérir en ce pays.

Notre gouvernement a toujours accordé un encouragement relativement libéral au commerce et à l'industrie. Mais tandis qu'il ne reculait devant aucun sacrifice pour aider au développement de ces deux branches, assurément dignes à tous égards d'être encouragées, qu'a-t-il fait pour l'agriculture qui est la source première de la prospérité financière d'un pays ? Rien, ou peu de choses.

On l'a forcée à subsister jusqu'ici, presque sans aide et avec de faibles ressources.

Les chambres lui ont bien voté chaque année un octroi insignifiant, appliqué totalement sur les chemins de colonisation qui sont ouverts dans les cantons nouvellement établis ; mais jamais on n'a paru songer sérieusement que dans un pays neuf comme le nôtre, l'agriculture devait nécessairement avoir besoin d'une direction pratique intelligente et sûre.

Cependant le développement de l'agriculture dans le Bas-Canada surtout, doit être considéré comme étant attaché d'une manière intime à notre nationalité dont elle est le principal support.

Car nous ne comprendrons jamais les motifs d'un gouvernement, qui dans un but d'économie mal entendue, refusera de lui appliquer les quelques milliers de piastres supplémentaires, nécessaires à son accroissement ; et qui, par crainte ou pour toute autre raison négligerait de lui accorder une large part des octrois que la législature accorde chaque année à l'industrie et au commerce.

L'état d'infériorité relative dans laquelle notre agriculture se trouve comparativement à celle des autres pays, demande un remède prompt et énergique.

Pour combattre avec quelque espoir de succès la gravité du mal ; Pour terrasser le monstre de la misère qui menace de l'étouffer ;

Pour arrêter ce flot humain qui déserte nos campagnes et va mendier sur un sol étranger le pain que le nôtre ne peut plus fournir à ses enfants, que faut-il faire ?

Tout le monde admet l'importance et la gravité du mal ; mais, quoiqu'un grand nombre de personnes se soient occupées à chercher le remède qui pourrait être appliqué d'une manière efficace, malgré toutes les belles phrases qui ont été faites et les belles théories qui ont été émises sur le sujet, aucun de tous ces systèmes plus ou moins bien développés n'a encore pu remporter l'assentiment général.

Les effets du mal ont été constatés sans que l'on se soit attaché généralement à en chercher les véritables causes.

L'absence de deux choses principales, croyons-nous, entravent le progrès de l'agriculture.

Une direction habile et intelligente, d'abord.

Un moyen quelconque, pour l'habitant des campagnes, de se procurer à un taux raisonnable les fonds, qui lui manquent quelquefois, pour exploiter les terres, d'une façon productive, ensuite.

Nous voudrions, en un mot, des fermes modèles, où, dans chaque comté et chaque année, des expériences seraient faites, et communiquées au cultivateur routinier.

Nous voudrions l'établissement de banques où le cultivateur, comme le petit commerçant put trouver des avantages qui lui sont refusés dans les banques destinées uniquement à aider les transactions du haut commerce.

L'établissement des fermes modèles ne nous paraît pas être d'une exécution aussi difficile et aussi coûteuse que l'on pourrait peut-être le croire de prime-abord.

Car à part le prix d'achat du terrain et le coût des bâtisses, chaque ferme modèle pourrait subvenir en grande partie à l'entretien de son personnel, alimentée par le travail des fils de cultivateurs qui viendraient y faire des études d'agriculture pratique.

Quant à l'établissement des banques dont nous parlions, il n'y a qu'un instant, elle a été souvent discutée et jamais résolue.

Les capitalistes ont toujours craint, nous ne savons trop pour quelle raison, de risquer leurs capitaux dans une semblable entreprise, et, le projet de banque de Crédit Foncier, dont l'établissement aurait eu les meilleurs effets pour notre population rurale, est retombé dans la nuit des temps, repoussé énergiquement par le commerce, défendu avec mollesse par les représentants de la classe agricole.

Qu'arrivera-t-il si cet état de chose se continue longtemps encore ?

Notre jeunesse qui ne trouvera aucune ressource dans la culture des terres qui ne les rémunéreront pas de leur labeur, continuera à traverser la frontière et la classe agricole aura longtemps à subir la pression de ces prêteurs à la petite semaine qui, hideux vampires de l'usure, sucent jusqu'au dernier centin les propriétés foncières hypothéquées des malheureux habitants, qu'une situation précaire a forcé de se jeter dans leurs griffes.

Dans toutes les villes, le jour de la St. Patrice s'est passé, sans qu'il y ait eu la moindre manifestation tendant à troubler ce jour de fête patriotique des Irlandais. Les esprits commencent à se rassurer sur les intentions des Féniens, à Montréal, surtout, régnait une certaine excitation causée par l'attente des événements qui devaient avoir lieu le 17, a repris son genre de vie ordinaire.

A Montréal tout s'est passé comme d'habitude, la procession a eu lieu avec la même pompe, et traversant les rues principales de la ville richement pavoisées et plusieurs sociétés avaient pris place dans le défilé.

La messe fut dite à l'église de St. Patrice, par le Rev. Messire Bayle, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, assisté des membres du clergé de cette église.

Nous extrayons de la *Minerve* du 19, les détails suivants, où se trouvent les discours prononcés par son Excellence le Gouverneur et l'hon. M. McGee :

Les personnages les plus marquants de la procession étaient le Président, M. Devlin, Son Honneur le Maire, l'Hon. M. McGee, l'Hon. M. Chauveau, et les Présidents des diverses Sociétés [illegible].

Après la messe, la procession défila dans les principales rues.

On remarquait au St Lawrence Hall des décorations splendides et Son Excellence le Gouverneur, avec Sir Narcisse Belleau, les Hons MM. Cartier, J. A. McDonald, Chapais, Langevin et tous les ministres se tenant dans les divers [illegible] et semblaient prendre beaucoup d'attention au développement de la procession. Quand la société St. Patrice fut vis-à-vis le St. Lawrence Hall, une des fenêtres s'ouvrit et Son Excellence apparut. La musique joua le *God save the Queen* et des hourrahs saluèrent Son Excellence, qui adressa à la foule les paroles suivantes :

MESSIEURS,—Comme représentant de votre Souveraine, je vous remercie de ce déploiement de loyauté. J'ai raison de croire que les sentiments de mes compatriotes en Canada à mon égard sont des plus bienveillants (applaudissements). Mais je ne regarde pas cette démonstration comme adressée à moi-même. Je l'accepte comme une preuve de votre loyauté à votre reine et de votre attachement aux institutions du Canada ; de plus, comme une protestation de votre part contre les principes et les [illegible] d'hommes pervers, dont la conduite déshonore le nom irlandais, lesquels menacent de commettre un attaque sur ce paisible et prospère pays un jour joyeux consacré à la fête de notre patron national (applaudissements). Par l'accueil que vous me faites ainsi qu'aux paroles que je vous adresse, j'ai lieu de me réjouir de ce que vous avez me comprendre (appl). J'ai déjà la preuve de vos bonnes dispositions de votre part à mon égard. Je pourrais me [illegible] dans la belle fête [illegible] président de la société St. Patrice est le commandant d'un des plus beaux corps volontaires du pays (appl). Cela me prouve amplement que si l'occasion se présentait, plaise au ciel que non, vous seriez prêts à défendre par les armes vos sentiments de loyauté. (vifs applaudissements)

La procession se rendit alors au marché à foin, et l'hon. M. McGee leur adressa la parole en ces termes :

MESSIEURS,—Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur Général de vous remercier des égards que vous venez de lui témoigner.

Je ne puis m'empêcher de vous féliciter sur cette belle journée, que nous avons commencée en allant dans le lieu saint remercier Celui auquel nous devons tout. Là votre pasteur vous a donné de sages conseils que vous ne devez pas oublier. A la suite de cet acte, vous êtes allé immédiatement rendre visite au représentant de votre Souveraine, et maintenant vous voici en présence de M. le Maire, qui vous dit que Montréal ne vous considère pas comme des étrangers, mais comme les enfants du pays.

Je vois par le recensement qu'il y a dans la province 300,000 Irlandais catholiques et 378,000 Irlandais protestants, ce qui fait 678,000 ou un quart de la population. Je vois de plus que les comtés où mes compatriotes sont les plus nombreux sont aussi les plus riches, ce qui dit beaucoup en leur faveur.

Dans la ville de Montréal, des rapports authentiques établissent que les Irlandais, catholiques comme protestants, représentent près de 3,000,000 de propriétés. Nous avons de plus cette magnifique église, l'orphelinat en arrière, puis un asile, tous les autels au pied desquels nous prions toutes les écoles où nos enfants vont s'instruire et bientôt la salle St. Patrice qui représentera aussi une somme de $100,000.

Quant aux volontaires, ils ont, aujourd'hui même, fait leur preuve et je suis heureux d'annoncer que dès lundi matin il y aura encore un important addition.

Sous les rapports municipaux et politiques, nous n'avons pas à nous plaindre. Qui représente le quartier Ste. Anne ? Un seul sont échevin Irlandais protestant et deux conseillers Irlandais catholiques. MM. Rodden, McGauvran et Donovan. Qui représentent les quartiers Ouest et St. Laurent ? MM. Devlin et Mullin, Irlandais catholiques. Qui représente le quartier St. Antoine ? M. McCready.

Qui représente au conseil législatif la division Victoria ? l'hon. M. Ryan, un Irlandais catholique, et vous savez, je suppose, que le représentant du quartier ouest de Montréal est un Irlandais catholique.

Pourquoi fais-je aujourd'hui allusion à ces choses ? C'est que des hommes pervers ont dit que ce peuple, le quart de la population de la province, ayant $4,000,000 de propriétés, jouissant de tous les droits et privilèges, trahirait sa ville et son pays au jour de l'épreuve. Tout homme qui peut y croire est un homme faible, et ceux qui le disent sont des misérables. Non, le caractère et la tradition ne règne pas dans nos rangs. Que leur sang retombe sur la tête de ceux qui veulent la guerre ; c'est leur âme qui en répondra.

Rappelez vous que St. Patrice, après avoir été enchaîné, maltraité, martyrisé, au lieu d'en vouloir à ses persécuteurs, est venu leur prêcher le salut. C'est une leçon, la seule à suivre. Si vous avez un patron, vous devez l'honorer et chercher à l'imiter.

Le soir, il y a eu un splendide promenade-concert, auquel assistaient entr'autres les hons MM J. A. McDonald et McGee.

UNION CATHOLIQUE.

La séance publique de dimanche soir, donnée sous le patronage de cette société, avait réuni à l'hôtel de ville un brillant et nombreux auditoire, parmi lequel on remarquait son Honneur, le juge Sicotte, un grand nombre de prêtres, de dames et de citoyens.

Les séances de l'*Union Catholique* jouissent d'une faveur, digne de remarque, auprès du public de St. Hyacinthe qui les accueille toujours avec la même bienveillance et semble leur accorder la même approbation.

Monsieur Mercier ouvrit la séance par quelques paroles bien accueillies, donna le programme de la soirée et présenta à leur auditoire les deux lecteurs Monsieur de Lorimier et Monsieur Cabana.

L'influence sociale de l'homme de lettres ; tel fut le thème du premier ; *L'union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat* ; tel était le sujet du second.

Monsieur de Lorimier parla de l'homme de lettres en homme de lettres, en moraliste, en philosophe et en chrétien. Comprenant dans l'homme de lettres le philosophe, l'homme d'état, le politique, l'orateur et le poète, il étudia son rôle dans l'histoire des âges anciens comme des temps modernes ; il le suivit dans son action sur la société payenne et sur la société chrétienne ; compara le philosophe qui cherche à éclairer le monde avant le drame du Calvaire, à celui qui fit briller la raison humaine et éclaira la société après la venue du Christ ; et démontra que l'homme lettré, le savant, après avoir égaré la croyance des hommes avant la croix, la sauva et la fit grande et belle après qu'il eut reçu la sainte inspiration d'une sainte foi.

L'influence de l'homme de lettres se fait sentir dans la paix comme dans la guerre, dans le bonheur comme dans le malheur, il entraîne la société dans l'abîme de la révolution ou l'en retient, combattant tour à tour avec les rois et les peuples, qu'il combat ou flatte suivant ses [illegible], il est bien souvent le puissant levier qui pousse les nations tantôt à leur perte et tantôt à leur gloire.

Le conférencier reçut pour la plume de M. De Lorimier [illegible] qui fut forte, aussi sévère que bien méritée ; et la littérature canadienne, un éloge aussi vrai que flatteur, une approbation aussi complète que sincère.

Monsieur Cabana, pour prouver sa thèse et l'appuyer sur des bases solides, commença par recourir à l'enseignement profond de l'histoire ; et jetant un coup d'œil général sur l'histoire universelle, il déduisit de sa philosophie les principaux arguments en faveur de l'*Union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat.*

Remarquable surtout par la justesse des appréciations, l'étendue des recherches et l'étude philosophique qu'il supposait, le travail de Monsieur Cabana témoigne en faveur des connaissances historiques et de l'esprit éminemment catholique de son auteur.

L'Eglise et l'Etat, si intimement liés dans leur objet, qui est le bonheur de l'homme, si nécessairement réunis dans leurs moyens d'action qui sont la loi et la morale, deviennent, par leur union, une société comme travaillant en commun à l'accomplissement de leurs destinées providentielles et de celles de l'homme.

L'Eglise protégeant l'Etat ; et l'Eglise, dans son action terrestre du moins, protégée par l'Etat ; c'est pour l'homme un phare et un étendard, un espoir et un bonheur.

Comme on peut le voir par cette esquisse tout rapide et imparfaite qu'elle est de deux lectures, la séance fut des plus intéressante et l'*Union Catholique* peut se féliciter d'avoir fait passer une belle soirée aux citoyens de cette ville qui furent connaître leur satisfaction par des applaudissements fréquents et bien sincères.

Après quelques paroles du Rev. Messire Ouellette, Directeur du Séminaire et les remerciments d'usage de M. le Président, l'assemblée se dispersa vers les dix heures.

Pour nous nous n'avons qu'à offrir nos félicitations bien vraies à Messieurs de l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe pour les progrès marquants que fait tous les jours leur intéressante et excellente société et faire des vœux pour qu'elle marche toujours dans la voie si belle dans laquelle elle est entrée avec tant d'assurance.

La Franc-Maçonnerie.

(Suite.)

Elles sont aussi funestes à l'Etat qu'à l'Eglise. Les principes maçonniques d'égalité, de liberté tendent de [illegible] détruire en même temps l'autorité [illegible], l'obéissance que le sujet doit à [illegible] et le patriotisme. Cet esprit [illegible] fortement empreint dans le discours [illegible] adressé aux chevaliers écossais [illegible] mence par s'apitoyer sur la [illegible] gradée de la race humaine, [illegible] religion et au gouvernement [illegible] « res de cette décadence. « Au [illegible] « ment, l'homme menait une vie [illegible] « Le père de famille était l'unique [illegible] « de sa famille et de ses biens [illegible] « même d'une *liberté* et d'une égalité [illegible] « forme et commune à tous. [illegible] « se soumit à l'oppression, se [illegible] « société civile et forma l'Etat. [illegible] « chute l'entraîna lui et sa race [illegible] « me de mi êres. Par l'usage [illegible] « appelée à fonder une [illegible] « il sera retiré de sa dégradation [illegible] « vera la liberté dans cette [illegible] « là, il se mettra en [illegible] « lui-même, reconquerra [illegible] « et se débarrassera de tout [illegible] « et surtout de tout maître. On [illegible] « être atteint qu'au moyen [illegible] « secrètes qui, graduellement [illegible] « s'empareront du gouvernement [illegible] « .... Les princes et les prêtres [illegible] « les grands coupables. Si nous [illegible] « les faire disparaître, les détruire [illegible] « ment, il faut leur lier les mains. »

Ce discours met en évidence le [illegible] niveleur et anarchique de la secte, [illegible] qui perce dans tous les écrits de [illegible] et la note qui y est attachée, en forme [illegible] truction ou cérémonial de réception, [illegible] le but de toutes les intrigues [illegible] qu'elle indique la nature du travail [illegible] aux membres de sa société. On [illegible] serpent, on le sent se glisser traîtreusement dans l'ombre et répand sur son [illegible] venin qui [illegible] tout ce [illegible] touche.

N. B. « Il faut s'emparer de l'[illegible] « du gouvernement des [illegible] de la [illegible] « du professeur et de celle du temple. [illegible] « les ressources doivent être employées [illegible] « faire accepter nos essayances. On [illegible] « enseigner la plus tendre sollicitude [illegible] « l'humanité, et l'[illegible] « *indifférence à tous les autres* [illegible]

Traîtres à leur foi, conspirateurs contre le pouvoir civil, les membres de ces [illegible] sociétés ignorent ou méprisent le patriotisme, cet attachement naturel qui pousse [illegible] longtemps dans tout cœur que la honte [illegible] naturels vicieux n'ont point dégradé et que les payens mêmes entouraient de leurs respects les plus affectueux, en lui rendant les hommages d'un culte égaré, il est vrai, mais dévoué.

Ne peut-on pas définir ce noble sentiment : L'amour de son pays, de sa langue, de ses institutions et de sa religion ? [illegible] franc-maçon tout pénétré, saturé, de l'esprit de la loge s'est incorporé avec sa tendance à la négation de toute religion et à la destruction de tout pouvoir civil. Dans [illegible] porte de son esprit, dans quel coin de son cœur donnera-t-il refuge, asile à cette [illegible] dont l'absence laissera son âme [illegible] au souvenir du ciel, des montagnes et des [illegible] lées et des fleuves de son pays ? L'[illegible] de son enfance, le cimetière où dorment ses pères, les mille voix [illegible] apportent l'air de la patrie, ne [illegible] aucun écho dans ce tombeau vivant [illegible]

Par suite des principes d'anarchie, [illegible] par sa secte dans le cœur de la société [illegible] l'Europe est dans une oscillation perpétuelle entre le despotisme et le socialisme. [illegible] côté le Pouvoir qui se fortifie, se fait [illegible] par des centaines de milliers de soldats [illegible] l'autre les peuples qui semblent [illegible] le point d'appliquer la torche de l'[illegible] au trône et à l'autel. Comme les [illegible] sions souterraines trouvent, dans les bouleversements qui travaillent le sol, une issue à la lave destructive qu'elles répandent sur des pays opulents et heureux ; ainsi ces assemblées des ténèbres lancent sur la société des agents de destruction qui sèment le deuil et la désolation partout où ils passent. C'est un reptile affreux qui fait [illegible] l'entoure de ses plis [illegible] et l'étouffe dans ses caresses meurtrières. Qui pourrait énumérer toutes les révolutions que la voix de toute conscience honnête proclame avoir été amenées par l'ordre maçonnique ? [illegible] les crimes qu'il a fait commettre contre Dieu et les hommes, au nom de la liberté et de la philosophie ? tous ces horribles triomphes qu'il se glorifie d'avoir gagnés en Europe, au moyen de son action ténébreuse, satanique ; le blasphème sur les lèvres et le poignard de l'assassin à la main ? Il peut en effet célébrer de nombreuses victoires. Les monuments qu'il laisse, comme souvenir de son passage, sont impérissables. Il passe terrible comme la peste, distille son venin indestructible jusque dans la moëlle du corps social qui s'en va chancelant pris du vin de la mort.

Exigi monumentum ære perennius,
Regalique situ pyramidum altius;

Sa propagande en Allemagne, en France et en Italie depuis son origine, il y a un siècle et demi, peut se raconter facilement. Les preuves et les témoins ne manquent pas. On peut le suivre dans sa marche, comme on suit celle de la tempête ou de l'incendie, par les ruines amoncelées sur son passage ou par la confusion que ses ravages ont produit. Le cadre dans lequel nous nous sommes renfermés nous permet à peine d'indiquer rapidement quelques faits et faire quelques observations qui démontrent que l'impiété et la révolution accompagnent et suivent partout cet ennemi de toute religion et de tout ordre social.

Le siècle dernier était une époque particulièrement disposée à subir l'action des sociétés organisées contre l'Eglise et l'Etat. L'influence des écrivains déistes en Angleterre; la corruption des mœurs en France; la philosophie révolutionnaire et athée de l'Allemagne, étaient autant d'instruments dont on devait se servir pour amener la grande révolution et avec elle la dissolution de toute société civile. Les vaisseaux de l'Eglise et de l'Etat devaient être brisés, et ses débris jetés sur l'écume des flots. Sous le faux prétexte de philantrophie on cachait ses desseins anti-religieux et anti-sociaux. Le caractère de l'ordre franc-maçon se trouve écrit dans l'histoire intime et cachée de la révolution française; de cette révolution dont le nom est devenu l'expression générale de tout bouleversement politique et social: révolution qui ne s'est pas épuisée par ses innombrables hécatombes de victimes offertes sur ses autels sanglants, mais qui vit toujours comme une conspiration permanente; comme une épée de Damoclès suspendue sur la société; ou encore mieux, comme un glaive à double tranchant, dont *la poignée est à Paris et la pointe partout.*

En 1716 la franc-maçonnerie fut implantée en Allemagne, et en 1725 les loges, dans la partie catholique et protestante du pays, étaient déjà nombreuses. Elles avaient toutes reçu les instructions, cérémonies et agents, de la même source,—des amis de la famille exilée des Stuarts.

Frederic-le Grand et Voltaire, encouragèrent la société maçonnique dans ses attaques contre la religion. On prêcha ouvertement le scepticisme et l'infidélité. On se livra à cette étrange critique biblique qui a fini par nier l'inspiration et l'authenticité des Saintes Ecritures. La vie de J.C. et ses miracles n'étaient plus que le fruit de l'imagination des peuples crédules: des *mythes*. L'Allemagne fut inondée de publications où la religion fut ridiculisée; l'impiété et l'infidélité s'infiltraient dans tous les rangs de la société, au moyen d'une organisation diabolique qui imprimait, et répandait partout les écrits les plus blasphémateurs et les plus impies. Une société de savants organisa cette propagande du mensonge.

A la mort de Frédéric, William de Prusse vint arrêter les progrès de la société; mettre une digue aux envahissements continuels et insatiables de ce torrent qui devait plus tard tout conduire à un gouffre affreux de destructions, à un cataclysme où tout périt, religion, société, mœurs. Son édit désint le but des traits les plus envenimés—en attaquant directement le pouvoir royal.

En 1781, un congrès de franc maçons fut convoqué, sous la protection du Duc de Brunswick, grand maître pour l'Allemagne. On voyait dans cette assemblée des hommes de tout rang, nobles et roturiers liés ensemble par des serments secrets, agents avoués et députés de toutes les sociétés sœurs répandues dans toutes les parties du monde.

Si l'on réfléchit que ce congrès eut lieu 9 ans avant la révolution Française; que la plupart des membres, surtout ceux des grades supérieurs, étaient les prédicateurs des principes révolutionnaires publiés en 1789; qu'ils mettaient leur gloire dans la diffusion des idées athées et anti-sociales, il est impossible de ne pas reconnaître dans ce congrès une des causes du Règne de la Terreur et de ces flots de sang où nagèrent les débris du trône et de l'autel.

Ses idées maçonniques d'égalité et de fraternité furent écrites en caractères de sang dans les rues de Paris, dans les palais des Rois de France; et la signification de la régénération de l'humanité par l'ordre des Francs-Maçons fut visiblement expliquée dans le massacre des Carmes, dans les églises profanées, et surtout sur l'autel de Notre-Dame, où le *marbre vivant d'une fille publique* fut offert aux adorations d'un peuple ivre de sang et d'abominations. [illegible] dit: O liberté, voilà de tes coups; [illegible] voilà société, sociétés, de vos faits!

Dès le commencement du 18eme siècle, la Franc-Maçonnerie avait trouvé un accès facile en France, grâce à son Panthéisme et à ses principes révolutionnaires. Son œuvre de corruption et de destruction fut rendue comparativement aisée par le concours des hommes comme Voltaire D'Alembert; Diderot et autres. La société étend bientôt un réseau de loges sur tout le royaume. Elles sont toutes représentées au grand Orient à Paris. En 1727, on trouve des ramifications [illegible] dans 382 villes de France. « A Paris seul, dit l'abbé Baruel, il y avait 81 loges, 16 à Lyon, 7 à Bordeaux, 5 à Nantes, 6 à Marseille, 10 à Montpellier, 10 à Toulouse; enfin dans chaque ville les loges étaient en rapport avec la population. Et le grand maître était Philippe d'Orléans, Philippe Egalité, le traître à son roi, à sa famille, adulateur des passions et des [illegible] de la populace, dont les vices [illegible] le dégoût des bas-fonds de la [illegible] la plus corrompue qui fut jamais. [illegible] loge, dite des « *neuf sœurs* », on trouve le nom de Condorcet, ainsi que ceux des *principaux philosophes* du temps.

L'abbé Sieyès avait organisé une loge au Palais Royal, appelée le « Club des vingt deux », en même temps que son disciple Lafayette, dans celle de la « *candeur* » prêchait les *droits* de *l'homme* et le *devoir* sacré de *l'insurrection*.

Les barons de Bar et d'Holbach devinrent le centre de tous ceux que la haine de l'Eglise ou les principes anti-sociaux avaient [illegible] adeptes les plus actifs de la société F. M. Dans ce conclave diabolique on se distribuait les rôles, on se partageait l'ouvrage qu'il fallait faire pour *écraser l'infâme*, égorger les prêtres et les nobles; La noblesse y était largement représentée; et, déjà, en punition de ses effroyables scandales la Providence permit qu'elle fût la première dupe comme la première victime que la révolution allait dévorer. Mais le peuple devait être gâté, corrompu afin de le pousser à la révolte. Les écrits les plus injurieux contre Dieu et le pouvoir civil; les pamphlets où le ridicule, le sarcasme, l'impiété et l'obscurité s'entremêlaient fesaient les frais de tous les boulevards et trouvaient une entrée facile dans tous les carrefours et toutes les boutiques. On n'épargnait aucun moyen pour exciter les passions et arracher de l'esprit et du cœur du peuple ses derniers respects pour l'autorité religieuse et ses dernières affections pour son roi. Ses jeux de mots pleins d'esprit fin et de malice infernale, se répétaient de bouche en bouche et les échos de tous les coins de Paris, redisaient les chansonnettes que la Halle avait proscrites. On s'accostait au refrain de

Tous les rois et tous les prêtres
Sont des fripons et des traîtres.

(A CONTINUER.)

Dépêche du Cardinal Antonelli sur la Convention du 15 Septembre.

Voici le texte de la dépêche adressée par Son Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat aux Nonces de Sa Sainteté:

"Illustrissimo et révérendissime seigneur,

« Assurément, V. S. n'ignore pas comment la convention intervenue le 15 septembre de l'année passée, entre le gouvernement français et celui du Piémont, sans qu'il en fut donné connaissance au Saint-Siège, si ce n'est dans l'après-midi du 28 du même mois, a déjà commencé à recevoir son exécution en l'année 1865 par le retrait graduel des troupes françaises de Rome. Le gouvernement de Saint Siège, de même qu'il demeura étranger aux négociations reste également étranger à l'exécution du traité. Néanmoins, les conséquences qui doivent résulter de cet acte diplomatique l'intéressant directement, il lui a paru nécessaire qu'elles fussent clairement indiquées, tant pour redresser sur ce sujet l'opinion publique, qu'une presse mensongère tente continuellement d'égarer, que pour dégager la responsabilité du Saint Siège aux yeux du monde.

« Depuis que, dans le congrès de Paris, en 1856, s'est manifesté le désir de voir évacuer les Etats pontificaux par les armées étrangères, « il est devenu presque impossible que cette évacuation s'effectue sans « entraîner des inconvénients pour la tranquilité du pays et la consolidation de l'autorité du Saint Siège.»

« M. Drouyn de Luys, dans une dépêche adressée le 12 septembre de l'année passée à M. l'ambassadeur de France près Sa Sainteté, s'exprime sur le même thème de la manière suivante: « Nous étions résolus à ne pas abandonner ce poste d'honneur avant que le but de l'occupation n'eut été atteint.» Or, si, parmi les motifs du rappel actuel de l'armée française des Etats de l'Eglise, est entrée la preuve de l'accomplissement d'une condition semblable, le gouvernement pontifical a le devoir de déclarer quoiqu'il ne soit pas interrogé, que cette confiance est complètement illusoire et repose sur une fausse espérance.

« Le retrait des troupes françaises, dans les conjectures actuelles, ne porte-t-il pas l'opinion à se poser les questions suivantes: « La situation dans laquelle on laisse le souverain Pontife répond-elle au but pour lequel les domaines du Saint Siège furent occupés par les troupes étrangères? Est-ce là ce que voulait le Souverain Pontife lorsqu'il adressa aux puissances catholiques cet appel auquel la France répondit avec une affection si filiale? Est-ce en vue d'un pareil résultat que cette même France se décida aux applaudissements du monde catholique entier, qui lui gardera une reconnaissance impérissable à répondre à l'invitation du Pontife? Qui oserait mettre dans la bouche des valeureuses milices rappelées dans leur patrie ces paroles absurdes: « Nous avons été à Rome, au nom de la catholicité, sur l'appel du Pape, qui demandait aide et assistance, pour reprendre possession de ses Etats, il se trouve aujourd'hui dépouillé de ses provinces et pour le peu qui lui en reste, il est menacé d'une nouvelle spoliation de la part d'un ennemi puissant qui l'entoure de toutes parts; et cependant le but de notre occupation est atteint!»

« L'honorable ministre qui vient d'être nommé n'a pu, avec sa perspicacité bien connue, ne pas apprécier toute l'horreur telle conclusion. Aussi dans la dépêche susmentionnée s'efforce-t-il de légitimer la prémisse de cette conclusion par diverses réflexions, et d'en adoucir la crédulité en insistant sur les engagements pris pour mettre le Saint Siége à couvert du côté du Piémont. Il faut donc que je me livre à quelques considérations sur ces différents points.

Les réflexions de M. Drouyn de Lhuys commencent par rappeler qu'au début de l'année 1859, le Saint Père fit lui même la proposition de mettre un terme à la présence des troupes étrangères dans ses Etats. On ajoute qu'en 1860 cette même évacuation fut décidée pour le mois d'août, mais que par la suite elle ne put se réaliser, l'obstacle étant venu non de l'opposition de Sa Sainteté, qui n'y mit pas le moindre empêchement mais des agitations qui se produisirent. Il n'est certes pas nécessaire que je m'appesantisse beaucoup sur ces souvenirs, par ce qu'il y a entre les circonstances présentes et celles d'alors une différence immense et qui est assez manifeste par elle même.

En 1849, non seulement le Saint Père était en pleine et entière possession de ses Etats, non seulement il était entouré de toutes parts à ses frontières par des puissances amies mais il ne pouvait pas même encore avoir le moindre soupçon des attentats sacrilèges dont il fut par la suite la victime innocente. Il pouvait donc alors penser avec raison que le " but de la présence des armées étrangères dans les Etats pontificaux était atteint." Si le Saint Père fut porté à faire la proposition pré-rappelée, ce n'est pas parce qu'il ne se souciait pas de garder des troupes étrangères dans ses Etats, ou par ce qu'il n'appréciait pas les importants services qu'elles lui rendaient, services pour lesquels il a professé, et professera toujours la plus vive gratitude, mais le seul mobile de sa conduite en cette occasion fut d'empêcher les maux que l'on redoutait depuis qu'il avait été dit en haut lieu que le maintien prolongé des troupes françaises dans les Etats de l'Eglise aurait entraîné une guerre européenne.

En 1860, bien que les Romagnes leur eussent été enlevées, le Saint Père avait encore la paisible possession de la majeure partie de ses Etats, avec une armée suffisante pour y maintenir l'ordre et pour garder les frontières contre les bandes irrégulières. Non seulement il avait sa frontière orientale assurée contre ses ennemis, mais cette frontière était même entourée de puissances amies. De plus: le parlement révolutionnaire de Turin n'avait pas encore exprimé la résolution sacrilège d'obtenir par l'un ou l'autre moyen la cité de Rome comme capitale du nouveau royaume et de s'annexer par conséquent tout l'État pontifical. Peut-on retrouver les mêmes garanties dans les circonstances actuelles? L'évidence des faits me dispense de répondre.

« M. Drouyn de Lhuys pense que l'occupation de Rome produit deux inconvénients dont l'un est qu'elle constitue une intervention étrangère, et que l'autre place sur le même territoire deux souverainetés distinctes.

« Quant au premier point, je m'abstiens d'établir que le fameux principe de *non-intervention* n'est reconnu ni par le droit positif de l'Europe, puisque la France elle-même démontre en fait que l'on peut intervenir lorsque quelque raison l'exige, ou tout au moins quand on pense qu'elle l'exige.

« J'omets de rappeler que ce principe fut solennellement réprouvé par le Souverain Pontife, arbitre suprême des principes d'honnêteté et de justice parmi les catholiques, et qui dans l'allocution consistoriale du 18 septembre 1860, prononça précisément ces paroles: « Nous ne pourrions pas nous abstenir de déplorer, entr'autres, ce principe « funeste et pernicieux qu'on appelle *non-« intervention*, et quelques gouvernements « par la tolérance des autres, ont récemment « proclamé, et même appliqué lorsqu'il s'agit « de l'agression injuste d'un gouvernement « contre un autre; en sorte qu'il paraît que « l'on veut s'assurer, contre toute loi divine « et humaine, une certaine impunité et licen« ce d'assaillir et fouler aux pieds les droits « d'autrui, ses propriétés et ses domaines « comme nous en avons eu des exemples « dans ces temps si calamiteux.

« Il est vraiment surprenant que le seul « gouvernement du Piémont pense violer im« punément et mépriser un pareil principe, « puisque nous voyons qu'aux yeux de l'Eu« rope entière, il envahit avec ses hordes « hostiles les domaines d'autrui, et en chasse « les princes légitimes. Il en résulte cette « pernicieuse absurdité, que l'intervention « d'autrui s'admet alors seulement qu'elle a « pour but d'exciter et de favoriser la ré« bellion.»

« J'omets, je l'ai dit, ces considérations, et d'autres encore, et j'affirme uniquement que quelque opinion que l'on se fasse de ce principe, dans le sens purement catholique, il ne peut assurément pas s'appliquer dans le cas présent aux Etats du Saint Siége, par la raison que l'indépendance politique du chef de l'église, requise pour la liberté de son ministère apostolique, est de telle nature qu'elle n'appartient pas seulement à Rome ou au souverain, mais intéresse au même degré tous les Etats catholiques et même non catholiques. C'est donc là en majeure partie une question intérieure pour toutes les puissances précitées, et d'autant plus intime, qu'elle touche à la partie la plus délicate de l'homme, qui est la conscience dans ses rapports avec les relations religieuses.

« Or, qui blâmera un Etat d'intervenir pour une cause qui lui est propre et qui se lie aussi étroitement avec les lois civiles de chaque Etat? Pour ce qui touche aux personnes, il est hors de discussion que tous les catholiques sont les fils du Père commun des fidèles et ses sujets dans l'ordre spirituel. Comment donc pourrait-on dire que ceux-ci sont à son égard des étrangers, et qu'il leur est interdit de voler à son secours, alors qu'il se trouve menacé de tout côté et exposé au danger de perdre son indépendance?

C'est donc à bon droit que M. Drouyn de Lhuys écrivait, le 25 novembre 1862, au marquis de Cadore, chargé d'affaires intérimaires du Gouvernement impérial à Londres « Bien que la France s'incline devant le prin« cipe de la non intervention elle reconnaît « cependant que la question du pouvoir tem« porel est de telle nature qu'elle ressemble « à aucune autre, et que les règles d'un tel « droit ne lui sont pas applicables.» Et les paroles mêmes du premier plénipotentiaire au congrès de Paris prononcées dans un autre but, par le même ministre, n'omettent pas de rappeler que l'un des titres dont se glorifie le souverain de la France est celui de fils aîné de l'église catholique, et qu'un pareil titre, loin de l'empêcher, de par le principe de non intervention, de répondre à l'appel du Saint-Siège, emporte pour lui même le devoir de prêter aide et assistance au Souverain Pontife. D'où il est facile de déduire l'origine de l'intervention dont on parle.

[A continuer.]

MORT SUBITE.—Samedi, le 10 du courant, à Ste. Anne de Stukeley, comté de Shefford, Edouard Renaud âgé de 18 ans, cultivateur du dit lieu, est mort subitement. Vu l'absence du coroner L F.A. Violletti, une enquête a été tenue sur le corps du défunt par Jos. Chartrand, Ecr., député-coroner.

Le verdict rendu par le jury est " que Edouard Renaud a, le 10 mars courant, rencontré subitement la mort par une tumeur polypeuse au côté droit du cœur et une autre tumeur semblable à l'ésophage."

On nous écrit de South Ely, en date du 15 courant:

"Depuis trois jours, il règne une pluie continuelle, la neige est presqu'entièrement fondue. Les sucres sont commencés dans presque toutes les localités; l'on pense que le printemps sera très favorable et que le sucre sera en grande abondance. En plusieurs endroits, on parle de la reprise des travaux aux mines de cuivre. Les travaux de la mine de cuivre sise sur le numéro 10 du 2nd rang du township d'Ely, doivent être repris très-prochainement sur un grand pied.

COMTÉ DE ROUVILLE.

A une assemblée des maires du comté de Rouville, tenue le 14 courant, sous la présidence de M. Michel Frégeau, ancien préfet du comté, et composée de MM G. Adam, maire de St. Mathias, Félix Bessette, maire de Ste. Marie de Monnoir, Denis Aliz, maire de St. Césaire, G. Legué, maire du village de St. Césaire, L. Gauthier, maire de l'Ange-Gardien, G. Authier, maire de St. Paul d'Abbotsford, F. Lemonde, maire de St. Jean-Baptiste, G. Cheval, maire de St Hilaire, V. Robert, maire de Ste. Angèle et J. H. Archambault, maire du village de Ste. Marie; M. Vic. Robert, a été élu préfet du comté.

M. F. Fontaine, notaire de Ste. Marie a été continué dans sa charge de Secrétaire du Conseil de Comté.—*Pays.*

—Le Parlement est prorogé au 24 avril, mais non encore pour la dépêche des affaires.

—M. [illegible] Sarazin de cette ville a fait une acquisition pour les cultivateurs des Comtés de S. Hyacinthe et Bagot qui veulent améliorer la race chevaline aussi bien que leurs autres races d'animaux. Le cheval de M. Sarazin a été acheté à St. Louis de Gonzague comté de Beauharnois et descend d'une jument canadienne et d'un cheval Clydesdale [importé d'Ecosse par la Société d'Agriculture du Comté de Beauharnois] qui a emporté le premier prix à l'Exposition Provinciale. Il est difficile de trouver un cheval de trait mieux formé; il n'a que deux ans et demi et on croirait qu'il en a plutôt quatre, il est de couleur rouge baie et n'a de blanc qu'une rosette au front la crinière et l'extrémité des pattes sont noires. Il a bons pieds, bon œil et le trot admirablement léger pour un cheval de gros trait et Clyde Canadien. Le prix payé par M. Sarazin pour ce bel animal est $300.

—La nouvelle que nous avions donnée dans notre dernier numéro, relativement à un vol au Séminaire de Québec, est heureusement fausse. Le fait est que deux filous sont pénétrés dans un endroit où se trouvait une certaine quantité de viandes, et ont tenté de l'enlever, lorsqu'un serviteur de la maison s'aperçut du fait. Un de ces voleurs a été jeté en prison. L'autre ne tardera pas sans doute à l'y aller rejoindre.

—Les hommes d'affaires de cette ville se plaignent, et à bon droit, qu'il est impossible de se procurer à St. Hyacinthe des timbres d'un centin pour les billets promissoires au-dessous de vingt cinq piastres.

Il serait bon, croyons-nous, d'y voir au plus-tôt.

—Tous les ministres à l'exception des Hons. MM. Campbell, McDougall et Cockburn sont actuellement à Montréal. Ils se sont réunis en conseil vendredi et samedi. Nous croyons mêmes que de graves nouvelles reçues samedi soir ont eu pour résultat une séance hier après midi. Une autre réunion doit avoir lieu aujourd'hui.

—*Minerve* d'hier midi.

L'ABROGATION DU TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ.—On s'attend que la perte du traité de réciprocité aura pour effet de faire passer par Montréal et Québec un courant commercial beaucoup plus considérable que par le passé. On dit aussi que la perspective du commerce du bois de construction, si important pour Québec, n'a jamais été actuellement si belle.—*Canadien.*

—Plusieurs des personnes qui ont retiré leur argent de la Banque d'Epargne en ont été quittes pour avoir tout perdu, en se faisant voler dans leurs propres maison.—*Min.*

—Les dernières malles venant d'Europe, nous apportent la nouvelle de la mort de l'hon. C. R. Ogden, procureur-général de l'Ile du Man. Il était bien connu en Canada. En 1841, il fut élu membre du premier parlement canadien après l'Union, et siégea jusqu'en septembre 1844. Il fut procureur-général du Bas-Canada de février 1841 à septembre 1842.

—Le colonel de Hertel, vétéran des guerres de 1812, est mort subitement le 15 du courant, à [illegible] pendant qu'il haranguait les volontaires.

—M. Jean Patenaude, de St. Maurice, a tué la semaine dernière, dans une savanne près du lac à la Tortue, quatre magnifiques caribous.

—Les citoyens de Laprairie, voyant qu'on ne pensait pas à eux dans ces temps d'effervescence se sont réunis en masse mercredi soir et ont résolu de former une garde civique, en attendant qu'on envoie des volontaires dans leur village. Dès le lendemain, les patrouilles ont commencé à circuler dans les rues.

—Sullivan, qui a été condamné à mort dernièrement pour avoir commis un meurtre à bord du steamer de la province *Lady Head*, l'été dernier, va être pendu à New-Carlisle, district de Gaspé, vendredi prochain, les autorités n'ayant pas cru devoir commuer sa peine.—*Canadien.*

—Il paraît qu'un grand nombre de jeunes gens d'Ottawa se sont joint à une cinquantaine d'employés aux édifices parlementaires et sont partis ces jours ci pour les Etats-Unis.—*Pays.*

—Les fonds placés dans la branche de la banque des cantons de l'est, à Waterloo, ont été, paraît-il, transportés à Montréal la semaine dernière, afin d'éviter un vol comme celui de la banque de Stanbrige.

—Dans la crainte d'une attaque contre les banques, il y a eu une course sur la banque d'Epargne et $30,000 en ont été retirées par les déposants, vendredi dernier.

—Si l'on en croit le *Journal* de Chicago, l'invasion du Canada par les Féniens est remise au mois de mai.

—On a, depuis jeudi, transporté sur l'Ile Ste. Hélène, plus de 70 tonnes de poudre qui étaient dans les magasins en arrière de la montagne.—*Minerve.*

—M. Langlois, ministre des finances envoyé tout dernièrement à l'empereur Maximilien par Napoléon, est mort subitement le 25 février à Mexico.—*Minerve.*

La Librairie religieuse vient de perdre un de ses plus dignes représentants, Mr. Jacques LeCoffre est mort le 12 janvier à l'âge de 64 ans.—*Minerve.*

Quartiers de Session.

Présidence de MM Bréhaut, C. Bélanger et Beaudry.

Montréal, 14 mars, 1866.

La Cour rend les sentences suivantes:

Convictions, 40; Acquittements, 15; Actes d'accusations sur lesquels il n'y a pas eu de procès, 8: Total, 63.

Procès sur accusations fondées, dans la dernière session: Conviction, 1; Acquitement 1: Total, 2.

Il y a eu une cause en appel plaidée et jugement confirmé.

Les Grands Jurés ont siégé 3 jours.

La cour a été occupée 11 jours pour procès criminels; une journée pour la cause en appel et une journée pour les sentences: Total, 13 jours.

Le terme a été conduit de la part de la Couronne, par l'Hon. M. Dessaulles, Greffier de la Paix.

Bulletin Commercial.

Samedi, 17 mars.

Temps beau. Chemins peu favorables. Moins de monde qu'à l'ordinaire.

Blé-d'inde, 1 piastre. Avoine, 40 sous. Pois, 4½ chelins. Lard, 15 sous. Bœuf, 8 sous. Œuf, 18 sous. Sucre nouveau, 18 sous. Patates, 40 sous. Oignons, 50 sous le minot.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s.	d.
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de Lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 20 chelins le quintal, et $6½ le quart.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

Samedi, 17 Mars 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,	16	3	à	17	6
Blé, par minot,	6	3		7	6
Blé-d'Inde "	4	6		4	9
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	0
Avoine "	1	8		1	10
Gaudriole, "	[illegible]	[illegible]		[illegible]	3½
Sarrasin, "	2	1½		[illegible]	4
Lard, par 100 lbs.,	45	0		50	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0		31	0
Porc frais, par lbs.,	0	6		0	7½
Lard salé "	0	6		0	8
Bœuf "	0	2		0	5
Veau par quartier	1	3		3	4
Mouton p. quart	0	0		0	0
Oies, le couple	6	8		7	6
Dinde,	10	0		15	0
Canards, "	2	6		3	0
Volailles, "	2	6		4	0
Poulets, "	0	0		0	0
Perdrix, "	0	0		0	0
Œufs, par douzaine	0	7½		0	9
Beurre frais, par livre.	0	8		1	0
Do salé "	0	7½		1	0
Savon,	0	6		0	0
Sucre d'Erable,	0	9		1	3
Miel, par livre,	0	6		0	7
Sirop	0	0		0	7½
Fèves, le pot,	0	3½		0	4
Fèves, le minot,	0	0		5	6
Oignons, la tresse,	0	5		0	10
" le minot,	2	6		0	0
Tabac,	0	6		0	0
Choux,	0	1		0	4
Navets,	0	½		0	1
Laine,	0	0		0	0
Laine filée,	4	0		4	8
Patates, le minot.	1	6		1	8
Pommes p. minot.	5	0		7	6
" par quart,	0	0		0	0
Foin,	20	0		35	0

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 13 mars.

Fleur, super. extra	$8 00	à	8 50
" extra	7 00	à	8 00
" superf. blé du Canada	5 00	à	5 70
" superf. blé de l'Ouest	5 60	à	5 70
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 70
" superfine, No. 2	5 20	à	5 40
" fine	4 60	à	4 60
" moyenne	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs	3 15	à	0 00
Farine d'avoine par q. de 200 lbs	4 40	à	0 00
Blé de print. du H. C. par 60 lbs	1 16	à	1 20
Pois par 60 lbs	0 70	à	0 72½
Orge, par 50 lbs	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs	0 41½	à	0 00
Blé-d'inde, par 56 lbs	0 60	à	0 61
Alcalis, par 100 lbs. Potasse lère	5 45	à	0 00
" Infér.	5 50	à	0 00
Perlasse lère	7 80	à	7 85
Cochons abattus, par 100 lbs	6 00	à	0 00
Lard, par quarts de 200 lbs	0 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22½
Fromage par lb	0 14½	à	0 15

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 17 mars, 1866.

Coton	0 40	à	0 41
Fleur, superf. de l'Etat	6 85	à	7 25
" Extra, "	7 30	à	7 70
" Choisie, "	7 75	à	8 20
" Superfine de l'Ouest	6 95	à	7 20
" Extra, "	7 40	à	0 00
" De l'Ohio	8 30	à	8 80
" Commune du Canada	7 45	à	8 30
" Extra	8 25	à	11 75
Blé,—Nouveau de Wilwaukie	1 67½	à	1 70
" Bon, choisie "	1 70	à	1 76
Avoine, par 32 lbs	0 55	à	0 55½
Orge, du Canada Ouest	1 20	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	26 30	à	26 50
" Vieux "	26 31	à	0 00

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Montréal, 17 mars.

L'or ouvert à 131½ est descendu à 129½ et fermé à 129½. Greenbacks achetés de 22½ à 23¼, et vendus de 22½ à 23. Change sur New-York, de 22½ à 23. Traite d'or de ½ à ¼ d'escompte, plus de demandes. Argent acheté de 3½ à 3¾ et vendu de 3 à 3½, peu de demande.

Mariage.

A Joliette, le 5 du courant, par le Rév. M. P. D. Lajoie, Thomas Thédore Rivard, Ecr., N. P., de St. Léon à Demoiselle Marie-Philomène-Eléonore Parthenais, de Joliette.

Décès.

A l'Hotel-Dieu de Montréal, le 16 courant, des fièvres typhoïdes, et après dix-sept jours de maladie, Sœur Marie-Lucie-Cordélia Rivard, fille de M. A. P. Rivard, de Montréal.

Au Coteau-du-Lac, le 11 courant, après une courte maladie, Dame Marie-Emélie Chaumette, épouse de feu J.B. Christin St. Amour, à l'âge de 61 ans.

—A une assemblée des citoyens les plus influents de Québec, 4600 piastres ont été souscrites pour venir en aide aux familles pauvres des volontaires qui ont si vaillemment répondu à l'appel que le gouvernement vient de faire à notre milice

En cette ville, le 16 du courant, Maria-Alisa Cordelia, enfant de J. B. Gladu, âgée de 6 mois. Un Ange au Ciel.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boites de Roues, Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs **MOULINS A BATTRE** système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux **Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles** pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles ; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang d'Elmire, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elizabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN, *Tuteur.*

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de **ST. HYACINTHE,** et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue **St. JOSEPH,**

COMPRENANT :

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS : —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C, &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer ont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C, N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine a notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera avec délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANS

VÉGÉTALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS, " et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.

[illegible]

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps économiques. [illegible] ... de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 100 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en u ant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brule. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le " Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou même trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur a tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE



" LE CANADIEN. "

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet 1865



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier a établir ce fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse,* fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du *Jardin* de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration au débarrassement des humeurs. L'autre est un diurétique qui [illegible] et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus, rejettent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule [illegible] le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Avis.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Application to parliament.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an application will be made to the Legislature of Canada in order to obtain a special act of incorporation for the NEW BRIDGE SOCIETY OF ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe, December 12th 1865.

Application au Parlement.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que demande sera faite à la Législature du Canada à la prochaine Session, par les Soussignés, pour la passation d'un acte spécial d'incorporation, de SOCIÉTÉ DE PASSAGE DU PONT NEUF DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe 12 Décembre, 1865.

APPLICATION AU PARLEMENT.

Application sera faite à la prochaine session du Parlement Provincial pour la passation d'un acte spécial pour détacher de la paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, la partie du Rang de l'Eglise ou St. Pierre qui appartient à cette paroisse, le Bout Ouest du Fort George [illegible] ligne entre Jacques Norbonne et F. [illegible] ainsi que le bout ouest de la Côte Double [illegible] la ligne entre Joseph Dubuc et Jacob [illegible] du côté sud et à la ligne entre Joseph [illegible] et Jacob Fournier du côté nord et [illegible] parties de rangs pour toutes fins à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Et décharger les propriétaires de ces parties de Rangs de toutes répartitions pour bâtisses publiques [illegible] érigées dans le cas où il y en serait [illegible] après le dix janvier courant, 1866.

Ste. Angèle, 5 janvier, 1866.

ETABLISSEMENT CANADIEN

DE

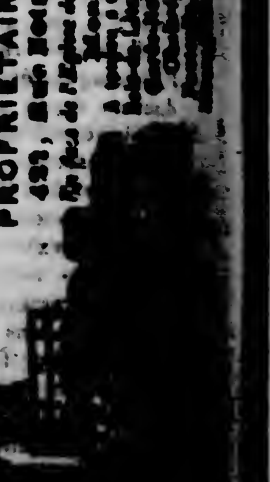
MEUBLES DE MÉNAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

492, Rue Notre-Dame.

[illegible]



DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND [illegible]

PILLS

Ces pilules n'ont pas été [illegible] agir comme *cathartique énergique* [illegible] plutôt pour assurer des évacuations [illegible] les et régulières, fortifier la digestion [illegible] mener l'appétit. Elles ont des [illegible] d'une nature particulière et des plus [illegible] entes qui donnent de la vigueur à [illegible] organes digestifs, ravivent l'appétit [illegible] fèrent à ces mêmes organes de l'[illegible] un ton nouveau. Elles sont [illegible] propes aux personnes sujettes à la [illegible] tion et à la torpeur. Les hommes de pro[illegible]sion, d'affaires les étudiants, les [illegible] femmes, enfin tous ceux qui ont la [illegible] difficile par suite du manque d'air et [illegible] cice, éprouveront dans presque tous les [illegible] un grand soulagement en en faisant [illegible]

Les personnes qui peuvent prendre [illegible] autre tonique en obtiendront aussi un [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer [illegible] dommage, et elles ont cela de partic[illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus [illegible] les médecins du pays ; qu'il occupe une très [illegible] position parmi ses confrères de la profession. [illegible] reconnaissons les qualités excellentes de ses [illegible] Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les [illegible]

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. K. COTTON, M. D, Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D, Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.
RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES!

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

" Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache livide sur une ou les deux joues ; les yeux deviennent [illegible] les prunelles elargies ; un demi cercle bleu [illegible] rant le long de la paupière inférieure ; le nez [illegible] centre ; la lèvres supérieure enflée ; [illegible] têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive [illegible] la langue enflammée ; la respiration [illegible] ; quelque fois une appétit vorace [illegible] [illegible]

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant en [illegible] en donnant dans le temps [illegible] tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pauvres puissent se le procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix courant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de " H. K. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE, C.W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Bros. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E.; E. Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine —Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — États-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine — Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — États-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, [illegible] chaque insertion subséquente, [illegible] Adresses d'affaires, Quatre piastres [illegible] Pour les Annonces Commerciales [illegible] de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

[illegible] imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Jeudi, 22 Mars 1866. — No. 11

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

MAISON DE PENSION

TENUE PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir sa Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur,

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de [illegible] avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinés [illegible] de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la [illegible] du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, [illegible]
Ferme aux Abeilles, [illegible]

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses prétendues améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIETE située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No 7 et 8, dans le [illegible] rang, d'une étendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bonne état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à [illegible] de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques bâtisses, savoir: une belle maison en bois de 28 pieds sur 24, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 20 sur 40 et l'autre de 30 sur 40, un hangard et autres bâtisses dans un assez bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbres fruitiers.

La [illegible] en question est bien fournie d'eau, et [illegible] bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop longs à énumérer. [illegible] qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise, à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque capital. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à [illegible] comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
North Shefford.

[illegible] 1866.

A Louer ou à Vendre.

Ce joli BLOC EN BRIQUE situé près du DEPOT, sur la RUE LAFRAMBOISE, autrefois connu sous le nom de

MONTREAL HOUSE.

[illegible] qui a Trois Etages, offre un magnifique Local pour un HOTEL DE PREMIERE CLASSE, ayant 20 Chambres à Coucher, avec Salons et Salle à Diner. Le premier étage de l'autre peut être converti en Bureaux, [illegible].

Pour les conditions, s'adresser à MM. VILLENEUVE & LACAILLE, Rue St. Paul No. 200 à Montréal, ou à M. J. MARSERREAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 20 Février 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1861.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND,
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sire.
M. Roy suivra la Cour au Circuit de Marieville.
St. Hyacinthe 1 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. [illegible], Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault, Rue Cascades St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr. avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr. N. P.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cado et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montréal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 122, Rue Notre-Dame,
En face du Palais de Justice.
Montréal [illegible]

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, [illegible] tout en remerciant [illegible] le Public [illegible] le moulin à carder [illegible] en bon ordre, et de plus [illegible] articles avec [illegible] prêt à [illegible]

BUREAU D'ECHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES [illegible] BUREAU D'ECHANGE [illegible] dans le magasin de M. [illegible] Buckley [illegible]

St. Hyacinthe, 18 décembre, 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DEPUIS LE 1er FÉVRIER, AU 16 MARS COURANT.

Archambault R. M.	Allard François.
[illegible] Alexandre.	Bourgeault Jos.
[illegible]	Doyle Mary Ann Mde.
[illegible]	[illegible] M. H. 2
[illegible] 2	[illegible] Maxime.
[illegible]	[illegible] J Bte.
[illegible]	[illegible] Joseph.
[illegible]	[illegible] Théophile.
Giroux Jacob.	
[illegible]	
[illegible]	Lafamme Prudent.
[illegible]	McDonald W.
[illegible] Joseph.	Mathieu J P M.
[illegible]	Trahan Joseph.
Trudeau Antoine.	Smith George.
St. Laurent J Bte.	
Venance Antoine.	

A. Q. DUBOIS, M. P.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE,

Vin pour Messe,

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: Queen Insurance Company.

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT

Residence: St. Cesaire—Comté de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, } District de St. François }
DANS LA COUR SUPERIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en [illegible]

Sherbrooke, 27 fev ier, 1866.

LEANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT annonce à ses amis et au public [illegible] vrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assorties.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.

est des plus complets, ainsi que le dernier mode du

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

Gare aux Féniens!!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS.

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes [illegible] au lieu d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES.
EPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe." Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, } St. Hyacinthe, [illegible] février, 1866. }

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, } St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, } St. Hyacinthe, February 18, 1866 }

Terre a Vendre.

Dans le [illegible] Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3 arpents de large sur 30 arpents de profondeur, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, [illegible] 18 arpents et [illegible] une bonne sucrerie d'environ 600 [illegible]

Avec une bonne maison [illegible] de large [illegible] grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, [illegible] dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées:

3 Terres à St. Dominique, [illegible]

ACTON, [illegible]

[illegible]

Le Lot 12 dans le 5e Rang.

[illegible]

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucrerie dans la 11ème Rang.

1/4 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 10ème. Rang.

[illegible] dans le 10ème Rang, [illegible] Sud-Est No. 8.

Dans le 11ème Rang, Sud-Ouest No. 8.

Dans le 10ème Rang No. 8.

STANFOLD, dans le 10ème Rang No. [illegible]

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

EN VENTE.

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA BONNE LITTERATURE.

Nous offrons le Discours que M LE GRAND VICAIRE RAYMOND a fait devant les Membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES [illegible] Courrier [illegible] payer leurs comptes entre les mains de son procureur F. X. N. Norbert Lussier, [illegible] du Courrier.

30 novembre 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les [illegible] s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et [illegible] ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, } St. Hyacinthe, 8ème Mars, 1866. }

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska, [illegible] pieds de largeur sur la profondeur qu'il [illegible] entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes: au Nord [illegible] les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Gareau et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à [illegible] et au Sud Ouest [illegible] avec deux maisons, granges, étables et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demie de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier [illegible] et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les Immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir:

Mercredi, le Dix-Huit Avril prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique à DIX HEURES de l'avant-midi, celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril prochain, à DIX HEURES du matin à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la Vente seront connues lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

L. TACHE,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

CADEAUX DE FETES.

L'assortiment le plus varié et le MEILLEUR MARCHE DE TOUT ST. HYACINTHE, A LA LIBRAIRIE DE M. A. KEROACK, RUE CASCADES, ANCIENNE MAISON DE M. F. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse, Articles de Fantaisie, Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre, Albums, Statues, Porcelaines, Livres de dévotion et autres reliés avec luxe, Cartes à jouer, Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, convenables pour

CADEAUX.

15 déc. 1865.

ROYAL VICTORIA HOTEL.

HUBERT PIGNÉ,
PROPRIETAIRE

SOREL, C. E.

Sorel, 13 Mars, 1866. 1 a

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTEILLES.



Le Grand Purificateur du Sang

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les [illegible] du [illegible] d'hiver. Ce remède [illegible] purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour [illegible]

[illegible]

Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, [illegible]

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

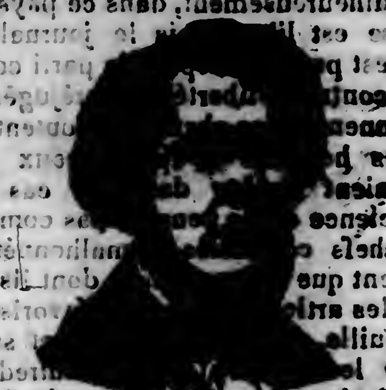
[illegible]

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les Pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, [illegible] agent général pour la Puissance [illegible] en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES

Maladies du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

[illegible]

Dyspepsie, Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tête, Hémorroïdes, Hydropisie.

[illegible]

St. Hyacinthe, 1 Avril 1866.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

JEUDI 22 MARS 1866.

Le Canada peut se vanter et à bon droit de jouir de beaucoup de libertés vers lesquelles d'autres pays, moins heureux, aspirent inutilement. Parmi ces libertés on peut placer sur le premier rang celle de la presse, pour la protection de laquelle nous avons et le droit et une longue coutume de la politique anglaise qui, sur ce point, n'a pas encore failli.

Mais si nous pouvons nous vanter de posséder la liberté de la presse, peut-être que nous chercherions longtemps avant de trouver la liberté du journaliste que nous ne possédons pas de fait. Cet avancé semble d'abord être un paradoxe, mais en y réfléchissant, et en suivant notre raisonnement, l'on sera forcé de reconnaître que l'idée est parfaitement juste et qu'elle répond malheureusement ici à une expérience de chaque jour.

En effet la liberté de la presse et la liberté du journaliste ne sont pas la même chose.

La liberté de la presse c'est le droit accordé par la loi et la constitution et sanctionné par l'autorité, par lequel la presse peut, librement et sans entraves, discuter les faits et les opinions, les proclamer comme vrais ou les condamner comme faux; combattre tel drapeau ou soutenir tel autre, dans les rangs affamés de l'opposition ou sur les fauteuils commodes du ministère.

La liberté du journaliste, c'est le droit qu'il a comme écrivain de dire sa pensée, d'exprimer sa conviction et de ne dépendre que de Dieu et de sa conscience.

La liberté de la presse est le droit d'une institution: la liberté du journaliste est le droit d'un individu. Le premier est garanti par la loi, le second par la raison et le sens intime; le premier permet de dire, le second de penser; la loi et la convention peuvent interdire l'usage du premier droit, le second échappe à l'une et à l'autre. La tyrannie peut imposer silence, mais elle ne saurait faire parler; on se tait quand on ne peut ou qu'on ne doit point parler; c'est de la prudence, quelquefois même, de la nécessité; mais on ne doit jamais dire ce que l'on ne pense pas, parler contre sa conviction, car ce serait mentir à sa conscience et commettre une lâcheté.

Le journaliste devrait être indépendant; il ne devrait être l'esclave que de sa conviction qui est sacrée comme celle de tout homme.

Malheureusement, dans ce pays, la presse est libre, mais le journaliste ne l'est pas. L'esprit de parti conspire contre sa liberté, les préjugés la retiennent, et les chefs la redoutent.

Les hommes de parti, ceux qui croiraient tomber dans un cas de conscience en ne pensant pas comme des chefs [illegible] et malhonnêtes, exigent que le journaliste dont ils lisent les articles et dont ils favorisent la feuille, [illegible] toujours et sans cesse leur pensée et ne contredise jamais leurs sentiments, confondant les principes avec les faits, le parti avec les hommes, les convictions avec les opinions, ils croient que le journaliste qui ne pense pas comme eux, sur des détails insignifiants, trahit leur drapeau et fait fausse route; qu'il passe à l'ennemi, s'il condamne une faute malhonnête commise dans le sein du parti; ou qu'il trahit ses amis s'il refuse de les suivre dans une voix suspecte et les avertit d'un danger auquel ils s'exposent ou exposent leur pays, de gaieté de cœur.

On croit avoir tout dit quand on a dit qu'un homme était de son parti et qu'on doit le voir toujours marcher nécessairement, dans le même sentier, accepter toujours les mêmes idées; tout condamner ou tout approuver systématiquement suivant les besoins du parti, toujours penser comme ceux avec lesquels il marche, ne jamais rien rejeter mais tout accepter aveuglément et trahir même la conscience plutôt que de dire aux amis qu'ils perdront le pays et aux adversaires qu'ils peuvent le sauver.

Pourtant le journaliste doit être indépendant; et l'écrivain honnête l'est toujours. Il ne sacrifie jamais la vérité, cette grande chose qui est éternelle comme Dieu, à l'esprit de parti; et l'intérêt des chefs qu'il supporte ne lui fera jamais oublier son devoir et méconnaître sa conscience.

On peut étudier l'indépendance du journaliste à un triple point de vue, au point de vue des principes, au point de vue des faits et à celui des hommes.

Les principes n'admettent pas d'indépendance en fait de convictions; on a des convictions ou on n'en a pas; dans le premier cas on a des principes, dans le second on en manque.

L'étude des principes fait naître la conviction, la conviction guide l'opinion.

L'écrivain doit rester dans les limites des principes qu'il préconise; il doit les défendre et ne jamais les combattre; en les oubliant, il oublie ses convictions, en trahissant les premiers il trahit les dernières ou cesse d'en avoir.

Au point de vue des grands principes, le journaliste doit avoir, dans ce pays, plus de latitudes que dans aucun autre, parceque la politique canadienne est plus une politique de faits qu'une politique de principes. Enlevez les grands principes qui divisent le monde aujourd'hui en deux camps: celui des conservateurs et des démocrates; faites disparaître ces principes sur lesquels repose l'ordre social où fomente l'anarchie, que vous reste-t-il? Rien, sinon des faits, des hommes où l'application de principes secondaires entièrement indifférents au bonheur d'une société.

Exigez que le journaliste dont vous préférez les opinions reste dans les limites de ces grands principes conservateurs auxquels vous tenez si justement, mais laissez-lui assez de liberté sur les détails pour ne pas lui demander le sacrifice d'une conviction qui lui est chère, comme une autre peut l'être pour vous. Exigez que cet écrivain soit fidèle, mais non servile; qu'il soit convaincu, mais non esclave, préférez la noble franchise à l'abjecte servitude. Ne dites pas à un homme que vous ne serez jamais de son opinion, parce que vous n'auriez pas le droit de le convaincre à la vôtre.

Quant aux faits, il y a deux choses; la narration et l'appréciation. Vous avez le droit d'exiger que la première soit vraie, vous pouvez demander la justesse pour la seconde, mais vous ne pouvez forcer l'écrivain à identifier la sienne avec la vôtre.

L'intérêt que vous portez à la feuille que vous lisez peut vous faire demander le silence dans tel cas, mais votre conscience vous défend de solliciter une appréciation malhonnête, une approbation là où il faudrait une improbation ou une improbation là où faudrait une approbation.

Le journaliste qui consentirait à ces coupables faiblesses, perdrait votre estime et vous auriez raison de la lui retirer car il n'en serait pas digne.

Le journaliste ne doit jamais oublier qu'il a pour mission d'éclairer le peuple mais jamais de le tromper, Il lui doit la vérité et jamais le mensonge. La vérité éclaire, le mensonge égare, la première honore, le second dégrade l'homme.

Pour ce qui regarde les hommes, le journaliste qui se respecte ne s'en fait jamais l'esclave. Il les approuve ou les désapprouve, les soutient ou les combat, les estime ou les méprise, les défend ou les attaque, suivant que sa conscience et l'intérêt du pays le commandent.

On est bien souvent disposé à confondre les principes avec les hommes, le parti avec ses chefs, l'inconstance en matière politique avec l'indépendance.

Le drapeau d'un parti protége tels principes, guide telles opinions, fait naître tels sentiments. Ce drapeau, il est confié à des hommes qui ont pour mission de le défendre et le protéger, mais non de le trahir; le jour où ils s'associent à l'ombre de la trahison ils n'ont plus le droit de porter ce drapeau, car ils ne représentent plus le parti qui le leur a confié.

En dépit de la bonne volonté apparente de l'administration du Nouveau Brunswick au sujet de la question de la confédération; malgré la courbette diplomatique que vient de faire le gouverneur Gordon, pour complaire à la fois au gouvernement métropolitain et à ceux qui l'ont élevé au pouvoir, l'opposition de cette province n'est pas tombée dans le panneau et elle a éventé le piége tendu sous cet appas trompeur.

Quand nous avons reçu la nouvelle de cette volte-face aussi subite qu'imprévue d'un gouvernement qui s'était toujours prononcé énergiquement contre les projets de la convention de de Québec; quand nous avons vu ces hommes élevés au pouvoir par les adversaires de la confédération, plier tout à coup devant les désirs exprimés par la Métropole et placer dans leur programme une clause tendant à ramener sur le tapis une question réglée et une cause perdue, nous avons dû croire au premier abord, que les convictions des hommes d'État qui président aux destinées du Nouveau Brunswick étaient bien pâles, ou que le revirement en faveur de la confédération avait pris des proportions si terribles, qu'ils avaient compris qu'ils se briseraient inutilement en tentant d'arrêter le nouvel élan qui venait de se manifester dans l'opinion publique.

Après y avoir réfléchi, nous ne nous attacherons pas à l'une ou à l'autre de ces deux considérations, pour donner une explication satisfaisante et raisonnable au mouvement politique qui vient de se manifester au Nouveau-Brunswick. Le gouverneur de cette province se trouvait placé dans une situation tout à fait exceptionnelle, entre l'opinion contraire presque unanime des représentants du peuple et les désirs nettement formulés, par le gouvernement impérial, en faveur du projet de la convention de Québec.

Si, comme certaines raisons nous porteraient à le croire, le gouverneur du Nouveau Brunswick n'est pas sincère dans ce changement radical apparent dans sa manière de voir; s'il n'a agi comme il vient de le faire que dans l'espoir de se décharger de toute responsabilité vis à vis du gouvernement impérial, nous pensons qu'il n'atteindra pas le but auquel il se proposait d'arriver, en employant des moyens aussi impolitiques que maladroits.

Si le gouverneur Gordon, n'est pas sincère, et s'il a voulu abuser l'Angleterre sur ses intentions par une feinte soumission; si, surtout il est parvenu à faire entrer son administration dans ses vues, il a dû être cruellement désabusé quand il a vu l'opposition déjouer des trames, si perfidement ourdies.

Nous voyons dans les derniers journaux de St. Jean, Nouveau Brunswick, que, M. Fisher qui était comme on le sait un des délégués du Nouveau Brunswick à la convention de Québec, secondé par M. Des Brisay qui, au contraire, était un des partisans les plus sûr du ministère anti-confédératiste, a proposé un vote de non confiance en l'administration actuelle.

En cette circonstance, le ministère s'est vu obligé de soulever un coin du voile sous lequel il cachait ses manœuvres.

Le procureur général Smith, répondit, que le gouvernement était prêt à approuver tout projet de confédération en rapport avec les intérêts de la province, mais que l'administration croyait que, tel qu'était le programme, il ne pouvait être accepté par la majorité de la population.

D'un autre côté, le Conseil Législatif de la même province accepte sans restriction aucune, le projet de confédération tel que préparé par les mandataires de chaque province, à la convention de Québec.

D'une part nous voyons opposition indirecte, il est vrai, mais qui n'en promet pas moins d'être ferme, et énergique.

De l'autre, acceptation complète de la politique impériale, quant au projet en question.

Quand à la Nouvelle-Ecosse, elle attend timidement que sa sœur province se déclare, pour prendre une décision définitive.

Si l'on en croit la quiétude dont le pays jouit en ce moment, l'invasion qui devait suivre et couronner les mouvements vrais ou faux des *Féniens*, mouvements qui ont causé un si grand retentissement et jeté l'alarme non-seulement dans nos campagnes, d'ordinaire si paisibles, mais même aux sein du gouvernement, à en juger par les mesures de précautions qui ont été prises afin de prévenir et d'éloigner tout péril, est déjà passée à l'état de souvenir.

Dans toutes les villes, la fête patronale des Irlandais, la St. Patrice, que l'on disait être le jour fixé pour l'irruption des fils d'Erin en Canada, a été chômée partout avec enthousiasme sans doute, sentiment d'ailleurs bien légitime et bien naturel en pareil jour, mais aussi avec calme. Aucune provocation n'a eu lieu ni d'un côté ni de l'autre.

Toutes les nationalités d'origine différente qui se partagent notre territoire, ont semblé fraternisé dans cette occasion avec les fils de la Catholique Irlande, afin de leur rendre plus agréable un jour que de funestes pressentiments nous disaient devoir être sanglant et désastreux. En un mot, l'ordre le plus parfait et le plus satisfaisant, même à Toronto, où les démonstrations hostiles étaient le plus à craindre, a régné durant toute cette journée du 17 mars.

Cette tranquillité ne serait-elle qu'apparente?

Les *Féniens*, soit que leur organisation ne soit pas encore suffisante ou complète, soit que les mesures vigoureuses de notre gouvernement les aient quelque peu déconcertés, n'auraient-ils qu'ajourné l'exécution de l'idée qui leur fait tournoyer la tête?

Impossible pour nous de le nier ou de l'affirmer.

Il est certain et connu que des discours prononcés par des chefs de l'organisation *fénienne* ont exprimé l'intention de la société d'attaquer le Canada. Il est également connu que des démarches ont été faites dans ce sens. Maintenant, doit-on considérer ces démarches et ces discours qui sont venus à notre connaissance par la voie des journaux, comme exprimant réellement le but et les tendances du *fénianisme*?

Dans ce cas, nous aurions raison de croire que l'expédition n'est qu'ajournée.

D'un autre côté, si l'on considère, le peu de raison qu'ont les Féniens d'envahir le Canada, le peu d'avantages que cette expédition leur offre; si l'on fait réflexion que toujours le Canada a accueilli favorablement les émigrés Irlandais et les a protégés dans toutes les occasions, nous sommes forcés de nous avouer qu'il faut que les passions et le fanatisme aient conduit ces hommes jusqu'au dernier degré de l'aveuglement, s'ils continuent à menacer un peuple dont ils ont toujours été bien aises de partager les droits et les privilèges.

Dans tous les cas, il est indubitable que l'attitude prise par le gouvernement canadien en cette circonstance, a eu son bon effet, et ne peut que rencontrer l'approbation de tout le pays.

En pareille situation on doit se confier en l'action du gouvernement. Car il a à ses dispositions des moyens de connaître les mouvements de nos ennemis qu'un particulier n'a pas, sans compter que l'approbation unanime accordée à ses mesures, dans des temps trouble, les rendent beaucoup plus efficaces, et double sa force. Ce à quoi tout bon citoyen doit viser en ce moment.

Emettre du doute sur l'opportunité des mesures du gouvernement, c'est jeter la population dans l'angoisse et l'inquiétude, paralyser son action, et partant augmenter le danger. Ce n'est certes pas le temps de susciter des entraves aux hommes qui sont au pouvoir, et de semer la division au milieu de nos concitoyens.

Toujours, pareille conduite est odieuse, anti-patriotique, et ne peut être regardée comme étant celle d'un bon citoyen, mais aujourd'hui plus qu'en aucune autre occasion, elle doit être blâmée et honnie.

Nous dirons donc à la population de nos campagnes:—Confiance en l'action du gouvernement et le danger sera diminué de moitié.

Partout, les Féniens ont été la cause d'une révolution complète dans notre milice, qui déjà sommeillait doucement sur des lauriers qu'elle n'a pas encore cueillis.

A Montréal, à Ottawa, à Québec comme à Toronto, sans compter une foule d'autres villes militairement organisées, c'est à qui rivaliserait de zèle et montrerait le plus d'enthousiasme.

Nos jeunes cadets aguerris par une campagne de 21 jours ont saisi avec tous les signes d'une ardeur guerrière non équivoque l'occasion de faire part au pays des connaissances militaires qu'il ont acquises pour sa défense.

Ici, vous voyez les compagnies formées se rassembler au premier cri d'alarme, et d'autres qui ne le sont pas, s'organiser comme par enchantement.

Là, vous voyez l'appel sonnant au milieu de la nuit, faire sortir presque gaiement d'un lit bien chaud ces valeureux enfants de Mars.

Dans le district de Montréal, aux premières rumeurs de l'invasion, un grand nombre de compagnies se sont mises sous les armes. Le Bataillon des Chasseurs Canadiens, sous les ordres du Lt.-Col. Coursol, voit remplir ses cadres en quelques heures.

La compagnie du Major Massue de Varennes est prête en un instant à partir pour aller prendre le poste qui lui a été assigné, à St. Jean.

La compagnie de Terrebonne, sous les ordres du Capt. Auger, remplie du même enthousiasme que son chef, entend une messe solennelle et se dirige vers Waterloo.

La compagnie du Capt. Chs. Ouimet, de Varennes, se rend à Frelighsburg.

A Ottawa, les volontaires, sous les ordres du Col. Wiley, sont sous les armes et font des patrouilles régulières par toute la ville. Deux compagnies volontaires d'Argenteuil, dont l'une est commandée par le Capt. A. McDonald et le Lt. S. McDonald et l'autre par le Capt. Prudhomme et le Lt. Neeve, sont venues leur donner du renfort.

A Toronto, Kingston, Hamilton, etc., toute la milice est sous les armes.

A Richmond, Sherbrooke, les compagnies qui y sont stationnées font bonne garde.

Mais rien n'a pu égaler l'ardeur guerrière dont a fait preuve, en cette circonstance, la vieille capitale du Bas-Canada. Son organisation militaire si parfaite, sous les ordres du Col. Suzor, la valeur de ses habitants lui donne bien le droit d'être considérée comme la première ville militaire du Bas-Canada.

Dans les villes comme dans les campagnes, chacun plus ou moins a ressenti la commotion que produit toujours l'attente d'un évènement important et tous se préparaient à faire dignement leur devoir.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* l'appréciation suivante du projet de Confédération:

Il y a toute apparence aujourd'hui que la confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, dont l'enfantement aura été des plus laborieux, sera avant un long temps un fait accompli. Le New Brunswick et Terre-Neuve donnent leur adhésion, et c'était de la part du gouvernement de St. Jean que l'on attendait la plus vive opposition.

Dans le projet qui est sur le point d'être mis à exécution, c'est le Bas-Canada qui nous intéresse avant tout, et c'est au point de vue de l'avenir de ses habitants, dans lesquels nous voyons des compatriotes et de vaillants représentants de la grande famille française, que nous nous occuperons du plan conçu par M. Cartier et successivement approuvé par les colonies et le gouvernement de la métropole.

Il est évident pour tous que les Franco Canadiens doivent constituer en Amérique un peuple à part: leur langue, leur religion, leurs traditions, leurs mœurs, tout concourt à en former une nationalité distincte. Ce dépôt sacré qu'ils ont reçu de leurs ancêtres, les Bas-Canadiens ont l'impérieux devoir de le conserver et de le transmettre intact à leurs descendants. Quel est le meilleur moyen d'arriver à ce résultat? Est-ce en maintenant l'état actuel? Nous ne le pensons pas. Le Haut-Canada aurait fini par imposer sa langue et ses usages à l'autre section du pays. Aurait-on de meilleures chances en faisant du Canada oriental un pays complètement séparé et indépendant? La raison dit non. Un pays entièrement indépendant ne saurait subsister entre la mer et le Haut-Canada, auquel le débouché du St. Laurent est indispensable. Il y aurait des tiraillements incessants, des luttes certaines. De plus, le Canada français, situé sur la frontière de la puissante nation américaine, serait hors d'état de résister à des agressions probables: isolé, il ne serait plus qu'une victime toute préparée pour le sacrifice. Nous sommes donc d'avis que ses ministres se sont arrêtés au meilleur parti.

Dans la Confédération, le Canada français ne sera nullement noyé, et il ne courra plus le risque d'être dominé par le Canada anglais. Sauf pour les affaires d'intérêt général, il se gouvernera absolument lui-même, discutera seul ses intérêts locaux, et sera parfaitement maître de conserver sa langue et ses mœurs, c'est-à-dire son autonomie. A l'extérieur, il ne sera plus isolé, puisqu'il sera membre d'une confédération respectable, engagée tout entière à le défendre.

Nous n'ignorons pas qu'il existe au Canada, mais surtout hors du Canada, un parti infime par le nombre mais bruyant par ses discours, qui prêche l'annexion aux États-Unis. Ce parti se compose de quelques hommes honorables qu'éblouit la grandeur de l'Union, et d'autres qui, ayant éprouvé chez eux des mécomptes, n'hésiteraient pas à sacrifier la nationalité franco-canadienne à la satisfaction de leurs rancunes personnelles. Nous ne voulons combattre que les premiers. S'ils désirent l'annexion, c'est qu'ils ont à cœur le bien de leur patrie, et qu'ils estiment que l'annexion donnera à leur pays une prospérité [illegible] qui lui manquent aujourd'hui. Le Canada, serait plus riche, dit-on, à [illegible], s'il pouvait être développé par l'industrie et le génie des Américains. Le Canada serait plus riche, nous voulons bien l'admettre un instant, mais les Canadiens seraient-ils plus heureux? Devons-nous nous contenter de voir le sol et les ressources naturelles mieux exploités, sans nous inquiéter des habitants? En cas d'annexion, quels seraient ceux qui profiteraient du surcroît de richesses? Ce seraient les Américains, et non les Canadiens.

Nous nions d'ailleurs formellement que les Américains soient seuls capables d'implanter dans un pays l'activité et l'industrie. Les rares Canadiens qui ne voient de salut que dans l'initiative américaine ont une singulière idée de leurs concitoyens, auxquels ils décernent ainsi un brevet d'incapacité. Pourquoi donc les Franco-Canadiens, qui ont donné depuis un siècle tant de preuves d'énergie et de vitalité, et qui sans le secours de l'émigration, se sont multipliés d'une façon surprenante, pourquoi ne trouveraient-ils pas en eux-mêmes cette force de développement qu'on veut chercher ailleurs? Pourquoi par les progrès déjà réalisés, ne pas augurer bien des progrès de l'avenir? On parle vaguement d'entraves apportées par le clergé catholique à la prospérité générale; on s'en prend à la toute-puissance des prêtres; En premier lieu, ce te toute-puissance, si elle existe, est purement morale, et si les Canadiens tiennent à la combattre, ils ont à leur disposition les armes de la liberté; la presse et la parole sont également libres chez eux. En second lieu l'annexion modifierait-elle en ce jour cette situation qui en l'admettant, n'est nullement due à des lois tyranniques, mais à une influence morale?

Il est aussi une question plus haute, c'est celle de la nationalité, qui serait engloutie à jamais dans la vaste Union américaine. Qu'est-il advenu de la Louisiane, encore toute française il y a trente ans? L'élément français disparaît malheureusement chaque jour, et on agitait, il n'y a pas bien long temps, la question de supprimer l'enseignement de la langue française dans les écoles! Les Franco-Canadiens sont-ils donc disposés à sacrifier de gaieté de cœur ce qu'ils ont de plus cher, langue, usages et traditions, et à renier leur glorieux passé? Nous ne saurions le croire.

Nous comprenons que quelques-uns d'entre eux enviant la prospérité de la grande république; nous l'aurions mieux compris encore avant la guerre. Mais peut-on supposer aujourd'hui qu'ils aient un si ardent désir de contribuer au paiement des frais de la conquête du Sud? Ont-ils l'ambition d'être comptés parmi les hommes les plus taxés de l'univers? Qu'ils examinent quelle a été la source principale du développement de la richesse aux États-Unis; c'est l'émigration. Qu'ils fassent chez eux des lois et qu'ils prennent des mesures qui attirent les émigrants, et il n'y a pas de raison pour qu'ils n'obtiennent pas de l'immigration les mêmes effets que leurs voisins. Il y a des conditions [illegible] Canada, mais ce n'est pas l'annexion qui les changerait.

Nous croyons fermement à la vitalité du Bas-Canada; les descendants des compagnons de Montcalm ont assez fait preuve qu'ils [illegible] une race qui est loin d'être épuisée, la sève d'une nation. Ceux qui [illegible] il y a moins d'un siècle sont arrivés à compter aujourd'hui à compter un million de citoyens; ceux qui sous le gouvernement étranger, malgré toutes les [illegible] inhérentes à la conquête, ont su conserver leur autonomie, ceux-là ne sont pas destinés à la perdre ou la laisser faire naufrage un seul jour. Nous pensons que, pour le présent, la confédération est le vrai moyen d'atteindre un heureux résultat. Nous suivrons avec le plus vif intérêt les progrès d'un projet qui intéresse à un aussi haut degré les Franco-Canadiens, car le Bas-Canada, c'est encore un coin de la France; ses enfants ont jadis versé pour la mère-patrie le plus pur de leur sang, et si elle les a oubliés sous un monarque sans cœur, elle n'a eu que plus le devoir de se souvenir sous les [illegible] qu'ils sont appelés à traverser.

Il paraît qu'un membre du parlement anglais, un certain M. Baxter, aurait l'intention de faire une motion tendant à retrancher un item de $100,000 qui doivent être affectées à la construction des fortifications de Québec, quand le gouvernement soumettra ses estimés aux chambres.

Dans tous les cas, il n'est guère probable que cette motion rencontre l'approbation générale, en Angleterre, et soit sanctionnée par le vote des chambres, aussi ne donnons nous cette rumeur qu'à titre de nouvelle et pour ce qu'elle vaut.

La Franc-Maçonnerie.

(*Suite.*)

Parmi les membres les plus remarquables de ce club maçonnique dont le [illegible] Président honoraire était Voltaire, on [illegible] vait D'Alembert, Diderot, Condorcet, [illegible] got, et la Harpe, qui plus tard [illegible] rement les sanglantes folies de ces [illegible] impies. Quand la société française [illegible] saturée de haut en bas d'impiété, [illegible] jusqu'au plus intime des principes [illegible] tionnaires, les écluses furent ouvertes, [illegible] les digues furent rompues; et la [illegible] la proscription, la mort dans ses [illegible] plus hideuses et les plus sauvages [illegible] nèrent au milieu du sang de la nation la [illegible] civilisée et la plus spirituelle de l'[illegible] On sait le reste. Instruits des [illegible] avaient menacé de royer le France [illegible] les nations du monde, les souverains de l'[illegible] rope reculèrent d'épouvante au spectacle [illegible] tant d'horreurs et de tant de barbarie [illegible] faits sans nombre comme sans [illegible] voix et la conscience des hommes [illegible] au compte, en grande partie, de la [illegible] table influence de la société [illegible] Les Princes se réveillèrent et [illegible] sur tout l'ordre une main [illegible] dans l'ombre pour tramer de [illegible] pirations et distiller de nouveau [illegible] l'usage des peuples que [illegible] le besoin de révolte, depuis la [illegible] bellion religieuse du 16ème [illegible] les Rois eux mêmes devaient [illegible] leur coupable connivence, de [illegible] indifférence et de [illegible] avaient donné aux sociétés [illegible] n'avaient pas vu que les attaques [illegible] contre l'Eglise rejaillissaient [illegible] et que le flot qui brisait [illegible] le roc impérissable de l'Eglise [illegible] jetterait sur toutes les plages, les [illegible] leurs trônes.

Un état de fortune leur [illegible] *tés les ordres de la Providence*, [illegible] qui, quelques années auparavant [illegible] persécuté l'Eglise prirent eux [illegible] chemin de l'exil.

La restauration arrive et dans [illegible] joie du présent on oublie le passé et [illegible] vient insoucieux de l'avenir. La [illegible] rentré sous terre sort des ténèbres et [illegible] mène de nouveau sur la surface de l'[illegible] La presse ne répond et tout le [illegible] étonné de trouver l'atmosphère toute [illegible] trée de ces miasmes destructeurs. [illegible] 1815 à 1821 de nouvelles loges se [illegible] en Italie et en France. L'Empire [illegible] avait tolérées qu'à son profit. [illegible] qui ne prétendait partager le pouvoir [illegible] personne, brisa tout ce qui lui avait [illegible] jusqu'à ce qu'il fût lui-même brisé [illegible] chûte dont le bruit retentit aux [illegible] de la terre, et permit aux rois de [illegible] tranquilles. Le Duc de Berri. est [illegible] en 1820 à la suite des travaux excités [illegible] loge « *L'amie de la vérité.* »

Le Portugal est [illegible]

sanglantes qui ne permettent à l'Eglise de réunir les membres malheureux d'une société que les clubs secrets auront brisée, arrachée à ses bases et jetée hors de sa voie. La société et la famille sont d'institution divine. Dieu en a confié la direction et la garde à son église qui les tiendra toujours serrées sur son sein, de sorte que, pour les atteindre, il faudra la frapper au cœur. Il serait aussi facile de les faire périr que d'éteindre le soleil dans les cieux. Les franc-maçons et toutes les sociétés secrètes le savent bien, et voila la raison de ces clameurs de haine contre l'eglise, de ces protestations contre les condamnations dont le St. Siege les a toujours frappés. Le malade crie lorsqu'on applique le couteau à la plaie, et ce grand malade aujourd'hui est la franc-maçonnerie qui se tord de rage et s'épuise en efforts impuissants contre le seul souverain qui ose la démasquer, la flétrir, la marquer du sceau de la réprobation.

Honneur, gloire et reconnaissance au saint vieillard qui élève la voix au dessus du bruit de la tempête, pour avertir les souverains du danger que court la société, à cet intrépide défenseur de la justice et du droit à qui, heureusement pour le monde, Dieu a confié les intérêts de la société pour qu'il la soutînt miraculeusement par cette main qui ne connaît ni les faiblesses de l'âge, ni celle de la crainte, ni dessus de l'écume des flots qui viennent se briser à ses pieds. L'expérience du passé profite peu aux maîtres de ce monde. Ils préfèrent enchaîner la liberté de l'Eglise que celle de la synagogue de Satan, baillonner la vérité plutot que d'imposer silence à l'erreur, à l'impiété, se vanter plus d'être protecteurs des franc-maçons que défenseurs du Saint Siége, supprimer la société de St. Vincent de Paul et préposer un officier de leur cour pour Grand Maître d'une société occulte, assister tranquillement au triomphe impie d'une secte, qui au service funèbre d'un maréchal de France, membre de cette société, place sur son cercueil des insignes de l'ordre pour témoigner de son mépris pour la religion qu'on insulte dans ses temples. Elle a encore d'autres gloires à enregistrer.—Un roi de Piémont—deviendra le docile instrument de ses volontés. Il sèmera la discorde au moyen de l'argent, dans les états de son cousin, il protestera de son affection et, nouveau Judas, le baiser sur les lèvres, il trahira sa confiance et s'emparera en même temps de ses états. La sentence de l'excommunication contre les spoliateurs des biens sacrés n'arrête pas ce nouveau Sardanapale, dissipant dans les débauches les trésors de l'Eglise volée, en attendant qu'il soit brisé comme un instrument désormais inutile par Mazzini et cie, ou cité comme son ministre Cavour, au milieu de ses triomphes, au tribunal de Celui dont il a insulté, volé le représentant. Ce fils d'une sainte famille mérite pourtant un avenir plus rassurant.

En terminant nous dirions :

Le cri de révolte jeté du fond du cloître au seizième siècle par un moine apostat en Allemagne retentit dans toute l'Europe. Bientôt on n'entend dans tous les pays du vieux monde que les clameurs confuses, les voix discordantes de l'hérésie. La chrétienté n'est plus un instrument dont toutes les notes, toutes les cordes sont en unisson avec la voix de l'Eglise, mais une lyre brisée dont les chants sont des gémissements et l'agonie de la foi. Peu à peu cet esprit nouveau répand la contagion de l'erreur qui comme le péché dans Milton, donne naissance à des monstres sans forme et sans nom *Yelling monsters that with ceaseless cry surround* (the Church). La Franc-maçonnerie, avec son indifférentisme religieux et ses principes subversifs de toute autorité est un digne rejeton de la Réforme. C'est le protestantisme du mensonge contre la vérité, de l'anarchie contre l'ordre. S'il n'y avait pas d'Eglise elle n'aurait pas de raison d'être. Comme Minerve du cerveau de Jupiter, elle est sortie, armée de pied en cap, de la tête du démon. Il faut donc qu'il y ait une inimitié irréconciliable entre l'épouse du Christ et la Synagogue de satan. Elle conduit directement et inévitablement à ce naturalisme que Leibnitz, lui même protestant, envisageant les conséquences de la Réforme, annonçait comme devant être la dernière des hérésies. C'est un ulcère attaché aux flancs de la société moderne et qui ne périra peut-être, qu'avec *le dernier atôme de chair vivante qu'il aura dévoré.*

Le catholique ne peut pas être Franc-Maçon, parcequ'il ne peut pas admettre que toutes les religions soient également bonnes, c'est à dire également mauvaises; que la prière de l'infidèle, du Turc ou du Juif soit aussi agréable à Dieu que celle de la piété catholique. Le protestant le pourra, parce que l'esprit même de sa religion s'accordera parfaitement avec les principes largement protestants de cette secte excommuniée; et il sera d'autant plus en harmonie avec l'esprit de la société maçonnique qu'il *croira moins et qu'il protestera plus.*

Dépêche du Cardinal Antonelli sur la Convention du 15 septembre.

(SUITE.)

« Il faut donc bien comprendre, à cause du motif exposé ci-dessus, que le Pontife Romain ne peut, vis à vis de chaque Etat, se considérer dans un rapport pareil à celui d'un prince purement politique; ses pouvoirs territoriaux ne peuvent être assimilés non plus à celles de toute autre puissance. C'est pour cela qu'on ne saurait, sans aboutir au renversement complet des idées et sans s'exposer aux désordres les plus sévères dans la sphère d'action, appliquer au Pontife et à sa souveraineté temporelle, les principes, vrais ou faux, que l'on veut établir comme règle de conduite internationale pour les Etats laïques. Le lien religieux qui unit d'une part le Souverain Pontife avec tous les Etats où vivent des catholiques, et qui lie, de l'autre, sa souveraineté temporelle à l'indépendance qui lui est nécessaire pour accomplir librement sa très haut mi- [illegible]

« Le second inconvénient allégué, touchant la co-existence de deux souverainetés sur le même territoire est encore plus difficile à concevoir. En effet si les troupes françaises sont à Rome pour l'unique but de défendre et de protéger le Pontife, leur présence, tant qu'elles se maintiennent dans les limites de leur mission emporte plutôt, paraît-il, la négation de l'idée de deux souverainetés coexistantes. Protéger efficacement la souveraineté d'un prince, c'est protéger l'exercice indépendant de son pouvoir suprême et cette protection exclut précisément la présence dans ses Etats d'une souveraineté distincte de la sienne. Loin donc de trouver ici la nature des choses en opposition avec le bon vouloir des personnes, il semble au contraire que ce bon vouloir trouve dans les nécessités de la situation présente la règle de sa propre conduite. En suivant cette voie si naturelle et si clairement tracée, les conflits de juridiction dont parle la dépêche sont impossibles; à moins qu'on ne veuille entendre par conflits de juridiction certains froissements qui peuvent se produire dans la pratique, froissements déplaisants assurément, mais qui sont presque inévitables partout où existent des garnisons étrangères ou mixtes. Tout gouvernement sage sait apprécier à leur juste valeur le caractère de ces conflits et contribuer à les aplanir par ses intentions conciliantes.

« Ainsi disparaissent tous les motifs d'antagonisme entre le devoir que le ministre attribue avec raison aux généraux en chef de veiller avec grand soin à la sûreté de leur armée, et le devoir qui incombe aux représentants de l'autorité pontificale de conserver intacte, dans les actes de l'administration intérieure l'indépendance et la dignité du gouvernement pontifical. En présence de missions aussi essentiellement distinctes, on n'aperçoit pas ce qui dans la force de leur nature intrinsèque pourrait donner lieu à une opposition quelconque d'autant plus qu'à part la différence des attributions, leurs buts respectifs s'accordent parfaitement entre eux et ne présentent aucune incompatibilité. Si rien ne peut tenir plus au cœur des représentants du Saint-Siége que la sûreté de l'armée qui a pris à tâche de protéger l'autorité pontificale, rien ne peut être plus agréable aux généraux en chef que de voir maintenir dans l'administration intérieure du pays l'indépendance du gouvernement qu'ils ont avec leur armée, le devoir de protéger et de maintenir.

« La nature des choses ne peut donc être cause d'aucun conflit de juridiction sérieux, et nous pourrions rappeler ici avec éloge, des circonstances et des personnes qui furent exemptes de toutes espèces de différends de cette nature. Si parfois il y a eu lieu de faire quelques remontrances ou d'élever des réclamations, il est certain que le gouvernement ne blâmera pas les représentants pontificaux d'avoir été jaloux de l'accomplissement de leur devoir, qui était de maintenir l'indépendance de leur propre prince dans les actes relatifs à son autorité souveraine.

« Finalement, Mr. le ministre signale comme un des inconvénients dérivant de l'occupation de Rome, la différence de politique des deux gouvernements, ceux-ci n'ayant ni les mêmes aspirations ni les mêmes principes. Mr. le ministre n'allègue ici aucun fait particulier, et je ne vois pas, dans cette vague affirmation, à quelles aspirations ni à quels principes on fait allusion.

« Voulant cependant dissiper toute équivoque sur cette proposition, je dirai que l'on entend parler de principes souverainement gouvernementaux et dont l'application est opportune; chaque pays et chaque Etat a ses exigences particulières, résultant des mœurs des habitudes, des circonstances, et les meilleurs juges, sous ce rapport, sont, sans contredit, les gouvernements locaux.

« La différence que peuvent présenter ces régies de gouvernement, comparées à celles d'autres nations, ne peut servir de base à une critique raisonnable, puisqu'il est admis que, le sujet étant différent, la prudence exige que l'action de celui qui gouverne varie selon les besoins particuliers du sujet lui-même. Du reste, quand la France répondit généreusement à l'invitation du Souverain Pontife, on n'ignorait pas quel était le caractère du gouvernement pontifical, et Monsieur Drouyn de Lhuys a lui-même reconnu que si l'Eglise a ses codes et son droit particulier, elle les a en raison de sa nature propre. Que ce droit, loin d'exclure la vraie civilisation et le vrai progrès, en a été toujours, au contraire, la sauvegarde et le propagateur. C'est ce que l'histoire prouve à la dernière évidence. D'autre part, ses règles, dont on a pu dire, en effet, qu'elles ne sont pas seulement propres aux temps actuels, parce qu'elles conviennent à tous les temps, ne répugnent certainement pas aux consciences vraiment catholiques.

" Que si l'on fait allusion aux principes fondamentaux de l'ordre social, tels que seraient la liberté de conscience, la liberté des cultes et d'autres principes semblables qu'on a coutume d'appeler le *droit nouveau*, le Saint Siége a manifesté plus d'une fois la réprobation de ces principes dans leur sens absolu, et en tant qu'on veuille y voir une règle de justice naturelle. Si parmi eux, en fait, il en est un qui peut être toléré, ce ne peut être que comme tempérament dicté par les nécessités locales et peut-être des gouvernements qui pour éviter de plus grands maux, sont contraints d'établir leur organisme civil et leur législation suivant un système d'idées qui, bien qu'il ne réponde pas à l'ordre de parfaite harmonie sociale, tel que Dieu l'a voulu, est cependant le plus conforme aux circonstances particulières dans lesquelles se trouve un peuple déterminé ou une nation déterminée.

" Je ne puis croire que M. le ministre ait eu ces principes en vue quand il a fait remarquer la divergence d'opinion entre les deux gouvernements, car c'est le devoir de tout bon catholique de se conformer, relativement à cette doctrine, en manière de voir aux décisions de celui qui a été donné aux nations comme guide et comme maître non-seulement pour ce qui appartient à la foi, mais encore pour tout ce qui concerne la morale et la justice. Je n'insisterai pas davantage sur ce point, puisqu'il doit être placé hors de toutes discussions. Et cela suffit pour ce qui regarde les réflexions contenues dans la dépêche susmentionnée. Je passe maintenant aux engagements que l'on dit avoir été pris pour assurer la souveraineté du Saint-Siége dans le cas de la retraite [illegible]

nationaux donnée à sa politique à l'égard du Saint-Siége. Les faits qui se sont produits dans ces dernières années jusqu'au jourd'hui fournissent un critérium certain pour juger ce qui est. Mais, quoi qu'il en soit sur ce point, ce qui est certain, c'est que le Saint Siége se trouve abandonné à lui-même après avoir été réduit à une situation où les moyens internes lui manquent pour ainsi dire entièrement; il est certain encore qu'il se trouve exposé à la menace continuelle de dangers extérieurs qui le mettent mal à l'aise et font planer de grandes incertitudes sur la défense du territoire qui lui reste.

" Pour ce qui est de l'intérieur, chacun voit que les possessions actuelles du Saint-Siege n'offrent qu'un tout disproportionné, un organisme dont les parties essentielles ne sont plus en harmonie. Une grande capitale comme Rome, privée de ses meilleures et de ses plus riches provinces, ne semble à une tête sans corps ou à un corps de nain dont les organes vitaux ne peuvent servir qu'à une nutrition assez imparfaite et à une respiration asthmatique. Ce fatal démembrement n'a pu s'opérer sans apporter des embarras très sérieux à l'action régulière du gouvernement. A part plusieurs autres incommodités que je néglige, bien qu'elles ne soient pas légères, il s'en présente deux très graves, dont il faut faire ici une mention spéciale.

" Le susdit démembrement a eu pour première conséquence d'amener un désordre considérable dans la situation du trésor public. En effet, outre la détresse résultant nécessairement de la diminution des rentes, outre les grandes dépenses que le gouvernement pontifical est contraint de faire pour maintenir les employés publics, dépenses qui étaient naguère supportées par tout l'Etat, tout le monde sait comment nonobstant la cessation des avantages provenant des provinces usurpées il est néanmoins resté à la charge du Saint Siége non-seulement les traitements des nombreux agents du service public qui lui sont restés fidèles mais encore la dette publique entière à laquelle contribuaient d'abord les revenus de tous ses Etats.

" Il est vrai que le Denier de saint Pierre et l'emprunt catholique ont été jusqu'ici le moyen prodigieux à l'aide duquel le Saint-Siége s'est trouvé providentiellement en mesure de satisfaire à ses propres obligations; mais il est vrai aussi qu'un pareil moyen, outre qu'il est de telle nature qu'il ne peut pas toujours répondre aux besoins, est d'autre part précaire, incertain, et ne peut en aucune façon être regardé comme normal; de plus, on ne réussit pas toujours à obtenir des emprunts, et ceux-ci, dans tous les cas, ne font qu'aggraver la situation financière à cause des intérêts qui doivent inévitablement être payés.

" L'autre dommage très grave qui est occasionné par la privation des provinces envahies est la difficulté extrême qu'éprouve le gouvernement pontifical à se former une garnison suffisante de troupes indigènes attendu l'exiguïté du territoire qui lui reste. Il pourra, il est vrai, réparer ce dommage au moyen des troupes étrangères selon le droit qui appartient à tout gouvernement, et surtout au Souverain-Pontife, dont tous les peuples, on l'a dit avec raison, sont les fils en Jésus-Christ. Mais, quelque incontestable que soit un tel droit, le dérangement déjà mentionné et l'état précaire des finances pontificales montrent clairement dans quelles limites se restreint l'exercice qu'il en peut faire.

" Or, ne voit-on pas à quels dangers extérieurs se trouvera exposé un Etat réduit à une telle gêne à l'intérieur, et si pauvre de moyens de défense? Il se voit comme enfermé dans un cercle de fer, comme bloqué de toutes parts par les possessions usurpées par ce même gouvernement, qui non seulement, à la suite de rébellions soudoyées et soutenues, et d'invasions armées et violentes, l'a réduit à une si misérable condition, mais a, de plus, par un acte solennel, déclaré à la face du monde entier vouloir consommer son usurpation en s'emparant du lieu saint où siége et règne depuis des siècles le vénérable successeur de saint Pierre! Cet acte [illegible] non-seulement n'a pas été retiré par la convention sus mentionnée, mais même depuis celle-ci, les représentants de ce gouvernement, ont publiquement declaré, de vive voix et par écrit, qu'il subsiste et dure toujours.

" Aujourd'hui, en admettant l'hypothèse que, pour une raison quelconque, on n'en vienne pas à une nouvelle invasion armée, à laquelle certainement il serait impossible de résister de nôtre côté, il n'est pas croyable que ce vote, prononcé avec tant de force et maintenu avec tant d'obstination, doive rester lettre morte. Et de fait, si les simples assertions calomnieuses insinuées par le plénipotentiaire piémontais au congrès de Paris, sur l'administration des Romagnes, furent le germe de la révolte qui trois années après, s'imposa à la majorité des bons citoyens, il n'est certes pas déraisonnable de croire qu'un pareil vote discuté, émis et sanctionné avec autant de solennité dans un parlement public, sera une source perpétuelle de révolutions et une menace permanente pour la tranquillité du pays.

" Les partisans de ce programme ont déjà déclaré qu'ils prétendent le réaliser par les moyens moraux, et il n'est pas besoin d'expliquer longuement ce que sont de tels moyens dans la pensée de ce gouvernement. Certainement, par de pareils moyens moraux, on doit entendre d'abord ceux qui ont déjà été employés au préjudice du Saint Siége, par celui-là même que le gouvernement piémontais avait accrédité comme ministre à Rome, et de qui l'on devait attendre tout autre chose que la trahison. Ces moyens moraux, ce sont encore ceux que le gouvernement piémontais a employés en provoquant et protégeant secrètement l'expédition dirigée contre la ville où ce qui ne l'a pas empêché de secouer devant la diplomatie qu'il n'en savait rien du tout et qu'il voulait même l'empêcher.

" Parmi ces moyens, on doit compter encore ceux du général Fanti, quand il laissa pénétrer dans les Marches et dans l'Ombrie des bandes de révolutionnaires dont le but était d'essayer de soulever les villes dans lesquelles ils s'introduiraient; après quoi, ce même général intimait au commandant des forces pontificales qu'il se croirait en droit de pénétrer avec son armée dans les Etats de l'Eglise, si on réprimait par la force les manifestations nationales. Personne ne pourra empêcher le gouvernement de Turin d'employer ces moyens et d'autres semblables, puisqu'il s'y est réservé expressément le droit. Il ne lui sera certainement pas difficile de faire pénétrer, par un point quelconque de la frontière, qu'il peut choisir a son gré de tous côtés, des bandes disciplinées, des armes et de l'argent, en se bornant à protester ou même en faisant le simulacre de s'y opposer.

" De son côté le gouvernement pontifical ne pourra pas, pour éviter cet envahissement, former un vigoureux et solide cordon qui entoure de toutes parts les confins de son territoire actuel, en l'impossibilité où il se trouve de mettre sur pied comme nous l'avons dit plus haut, une milice assez nombreuse.

" A part cela, alors t-on qu'il serait facile aux émissaires d'une province cessant d'exciter dans tel la ville sujette du Pontife Romain des démonstrations publiques, en recourant à l'intimidation, à la ruse, aux séductions et à l'or? Que fera dans un tel cas le gouvernement du Saint Siége? Laissera-t-il ces manœuvres se pratiquer impunément? La force morale, dira-t-on alors, a décidé contre la souveraineté temporelle du Saint Siége. Les réprimera-t-il avec vigueur? On y trouvera un prétexte pour dire qu'un gouvernement qui ne peut se soutenir autrement que par l'usage continuel de la force matérielle est inconciliable avec la civilisation moderne. La fable assez connue du loup et de l'agneau peut servir d'enseignement dans le cas qui nous occupe.

" L'évacuation du territoire pontifical aura aussi pour résultat dans les conditions où l'ont réduit les usurpations piémontaises, de l'exposer aux vexations continuelles de l'ennemi qui le [illegible]

vrir quelque prétexte pour renouveler l'odieux précédent de Castelfidardo. Et quand même la magnanime et généreuse France se déclarerait prête à accourir ensuite à main armée pour reprendre au Piémont sa proie, cela n'empêcherait pas que, dans l'intervalle, le Pontife, son gouvernement et ses sujets fidèles n'eussent été en butte à des désordres et à des malheurs incalculables.

" Peut-être supposera-t-on que le gouvernement ennemi aurait, pour nous ne savons quel motif, renoncé non seulement à l'usage de la force contre l'Etat pontifical, mais même à celui des moyens excitateurs de la révolte. Voyons si, dans cette hypothèse, la sécurité de l'Etat pontifical serait suffisamment garantie de ce côté. Assurément non. Ne sait-on pas que dans tout pays soumis aux usurpations du Piémont il existe un parti qui a coutume aujourd'hui de s'appeler *parti d'action*, lequel parti, professant des idées souverainement révolutionnaires, rend les plus utiles services à cette étrange espèce de soi-disant conservateurs, qui veulent eux-mêmes la révolution, mais modérée.

" Ceux-là, dont on connaît la violence implacable et les aspirations impatientes, ne sauraient certainement pas rester en repos, alors surtout que le vote dit national que nous avons rappelé ci-dessus est toujours pour eux comme un éperon aigu attaché à leurs flancs, comme un souffle puissant qui excite leurs cupidités insatiables. Or, si ce parti est à peine et difficilement comprimé dans d'autres Etats qui disposent de forces imposantes, que sera-ce s'il fait irruption dans le faible Etat pontifical? On empêchera difficilement qu'il ne fasse naître quelque grand tumulte là où ses machinations auront trouvé le moins de résistance, et alors le roi de Piémont se croira autorisé à intervenir sous le prétexte de la défense du Saint-Père ou du rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique et le but inique sera ainsi atteint.

Un autre prétexte d'intervention probable se présente dans le cas suivant. Les bandes de malfaiteurs qui sont aujourd'hui le produit de la réaction excitée par l'annexion violente du royaume de Naples, notre voisin, molestant continuellement les frontières pontificales. La répression de ces bandes a occasionné jusqu'aujourd'hui au gouvernement du Saint Siége de grands sacrifices sous tous rapports, et a été de la part des troupes piémontaises, nonobstant la présence des troupes françaises et la désapprobation de ses chefs, l'occasion de fréquentes violations du territoire. On comprend aisément combien plus graves et plus fréquentes seront nécessairement les violations sus dites après l'évacuation des milices françaises, étant donnée la petitesse de l'armée pontificale, à peine suffisante à la sûreté intérieure. Il en résultera de nombreux conflits et des réclamations incessantes; et déjà l'on sait par expérience quelle solution de pareilles contestations reçoivent toujours de la part de celui qui a la force de son côté.

" Mais allons plus loin et supposons que le gouvernement piémontais ne veuille user ni des armes, ni des menées révolutionnaires, ni de prétextes d'invasion. Nous croyons, en effet, qu'au moins au commencement il voudra faire parade de sa modération et garder les apparences du bon voisinage. Eh bien, dans ce cas, la tactique qui sera suivie nous a été révélée par ceux qui sont mêlés au complot et qui n'ont pas craint dans leurs écrits de dévoiler eux mêmes leurs plans. Ils disent : Ce n'est pas nous qui devons aller à Rome, mais c'est Rome qui doit venir à nous, et cela en rendant impossible le gouvernement pontifical Ce but devra être atteint non pas en troublant le calme matériel, mais en travaillant à la décomposition du pays, en suscitant des difficultés dans les finances, dans l'administration dans l'exercice de la justice, et en excitant par les promesses et de l'argent, les soldats à la désertion.

" En vue de cette œuvre honteuse, on a même déjà acheté plusieurs individus qui reçoivent des pensions mensuelles payées par les auteurs et par les fauteurs de ces menées sacriléges. C'est contre de telles embûches; contre des machinations aussi perfides que le gouvernement pontifical doit lutter, seul et pour ainsi dire sans défense. Sans doute, [illegible] éventer les trames iniques; mais s'il ne réussit pas dans cette entreprise difficile, à qui en sera la faute : au gouvernement pontifical, qui n'a pas pu opérer des prodiges, ou à celui qui l'a conduit petit à petit à de si dures extrémités?

" Nous comprenons parfaitement les artifices que l'on emploiera pour rejeter sur le gouvernement pontifical lui-même l'imputation des conséquences, peut-être plus terribles qu'on ne pense, d'un état de choses aussi régulier. On dira que le Saint-Père devrait s'entendre amiablement avec ce qu'on appelle le gouvernement italien. Mais si quelqu'un a l'intention de vous dépouiller comment pourrez-vous vous montrer d'accord avec lui autrement qu'en lui cédant tout ce qui vous appartient? Si l'on avait pu se faire encore des illusions à cet égard, elles auraient été complètement dissipées par un fait très récent, sur lequel on a pas manqué de fonder un avenir imaginaire et qui a montré l'inanité de ces projets de conciliation. Cédant à un mouvement généreux et vraiment digne de son caractère de Pontife, le Saint Père lui-même provoqua, il y a quelque temps, des pourparlers dans un but purement religieux, pour apporter quelque allégement aux souffrances de l'Eglise [illegible].

" Tout le monde sait comment il fut répondu à cet appel, dont le résultat négatif ferma la voie à tout arrangement raisonnable. Il ne faut pas s'en étonner, si l'on considère les conseils qui prévalent dans ce gouvernement. Peut-on espérer que celui qui a pris la révolution pour guide à Turin qu'il arborera un autre drapeau à Florence? Ce qui importe surtout au parti révolutionnaire, c'est de détruire le règne social du catholicisme; il ne pourra donc s'arrêter avant d'avoir abattu le fait le domaine temporel, qui est le boulevard et la force de ce règne.

" [illegible] employé contre le Saint-Siége, pour faire tomber sur lui la faute des événements, et déjà la presse nous en a donné des indices.

" On prétendra successivement réclamer pour les habitants du territoire désormais microscopique demeuré au Saint-Siége, l'une ou l'autre réforme en vertu de laquelle l'autorité temporelle du Souverain-Pontife se réduirait à être purement nominale [illegible] roi du Piémont. Et comme le Pontife devra se refuser entièrement à cette concession, à cause principalement du but de ceux qui la demandent, on criera à l'obstination et à l'imprévoyance, [illegible] Ce stratagème n'est pas nouveau, et déjà il a été employé avec quelque succès dans [illegible]. On compte d'autant plus sur [illegible] ce moyen, que l'on raisonne ainsi : Ou bien le Souverain-Pontife cédera à cette pression, et alors perdra le reste de ses Etats, sinon nominalement, au moins en réalité, [illegible] pour le dépouiller d'une autre manière en faisant plus facilement retomber la faute sur lui.

" Cet exposé des menées et des périls auxquels est abandonné le Saint-Père, sans qu'il puisse leur opposer des moyens de défense sérieux, vont infailliblement mettre l'Europe et le monde en mesure d'apprécier l'état réel des choses et de rendre justice au Saint-Siége, en reconnaissant qu'il ne peut encourir aucun reproche du chef des événements à venir, quels qu'ils puissent être. La crise actuelle constitue la plus grande épreuve à laquelle pouvaient être soumises la sûreté et l'indépendance du Saint-Siége; cette épreuve dépasse même celle qui a traversé en 1848. Alors une faction peu nombreuse en Italie, méprisée par tous les gouvernements sans exception; attenta à la souveraineté du Pontife suprême : tous savent ce qui en est advenu. Aujourd'hui, parmi les gouvernements eux-mêmes il y en a qui s'asso- [illegible]

" D'après ceci on [illegible], il vous sera aisé de [illegible] de dangers [illegible]

posé le Saint Père après le départ des troupes françaises de Rome. J'ai voulu vous en faire un exposé plus étendu, afin qu'il vous serve de guide dans les entretiens que vous aurez avec les gouvernements étrangers au sujet de l'impression que fait au Saint-Siege le départ des troupes susmentionnées, et afin que l'on ne puisse pas croire que le Saint-Père lui-même se fait illusion sur les véritables intentions de ses ennemis. Il attend les périls indiqués ci-dessus avec cette tranquillité d'âme qui lui donne la conscience de ne pas les avoir provoqués; mais si à l'aide de toutes les forces qu'il pourra réunir, il ne réussit pas à éloigner les déplorables conséquences qui en peuvent résulter, il est bien manifeste que la faute ne devra être attribuée à d'autres qu'à lui.

" Dans cette intention, je vous confirme les sentiments de mon estime la plus distinguée.

" Rome, 19 novembre 1866.

" (Signé) G. ANTONELLI. "

" *P. S.* Je reçois à l'instant un télégramme contenant le discours par lequelle le roi de Piémont a inauguré hier le nouveau parlement de Florence! la teneur de ce discours est plus que suffisante pour faire entrevoir quelles sont les véritables intentions de ce gouvernement."

(L'Union.)

Droits sur nos Exportations aux Etats-Unis.

Le bill réglant le commerce du Canada avec les Etats-Unis ayant failli, nos produits exportés aux Etats-Unis sont soumis aux tarif général qui s'applique à toutes les nations.

Voici le tarif pour les articles suivants qui étaient admis en franchise par le traité de réciprocité :

Article	Droit
Alcalis	15 par cent.
" potasse et perlasse	½c par livre.
Pommes sèches	20 par cent.
Ecorce	10 " "
Orge	15c par minot.
" perlé ou moudé	1c par livre.
Jambons	2c " "
Fèves	10 par cent.
Son de toutes qualités	20 " "
Beurre	10 " "
Fromage	4c par livre.
Charbon bitumineux, 28 min. pr. une tonne	$1 10 par ton.
" tous autres	60c " "
Blé-d'Inde	20c par minot.
Gomme de sapin	20 par cent.
Queues de vaches non préparées	10 " "
Œufs	10 " "
Bois de corde	20 " "
Poisson—Maquereau	$2 par quart.
" Hareng	$1 "
" Saumon	$3 "
" Tous autres marinés en quarts	$1 50 "
" Tous autres non en qrt. et non autrement pourvus	12c par livre.
" à l'huile	30 par cent.
" frais, de l'étranger pour consomm. journa.	libre
Lin manufacturé	$15 par ton.
Farine—Blé	20 par cent.
" Seigle	10 "
" Sagou	1½c par livre.
Fruits—conservés dans le brandy ou le sucre	35 par cent.
" conservés dans leur propre jus	30 "
" en marinade	35 "
" verts, murs, ou secs non autrement pourvus	10 "
Fourrures non préparées	10 "
Casques en fourrure	35 "
Casques non en fourrure	20 "
Matériel pour chapeaux non en fourrures	10 "
Manchons et autres objets manuf.	35 "
Pierres meulières	10 "
[illegible]	20 "
Peaux brutes ou préparées	10 "
Peaux tannées	35 "
Corne	10 "
Saindoux	2c par livre.
Viande préparée, ex. le jamb n.	35 par cent.
" fraiche, lard ou bœuf	1c par livre.
" mouton	20 par cent.
Farine d'avoine	10 "
Farine de blé-d'Inde	10 "
Grain à moudre	20 "
Avoine	10c par minot.
Minérais, or et argent exceptés	3 par cent.
Pois	10 "
Peaux salées	10 "
Poix	20 "
Plantes Médecinales	20 "
Plantes, autres	30 "
Volailles et gibier préparés	35 "
Patates	25c par minot.
Chiffons de laine	10c par cent.
Riz, préparé	1½c par lb.
Riz non préparé	1c "
Graine de chanvre	½c "
Gommes pour l'agriculture	20 par cent.
Peaux	15 "
Pierre pour bâtir	20 "
Suif	1c par lb.
Suif de chandelles	2½c "
Goudron, cru	20 par cent.
Bois, équarri ou scié	20 "
Tabac manufacturé	35 "
" en feuille, non-manufact.	35 "
" pressé	50 "
" en tige	30 "
Arbres	30 "
Thérébentine	15c par gallon.
Végétaux, non autrement pourvus	10 par cent.
Blé	20c par minot.
Laine, non manufacturée, dont la valeur au dernier lieu d'exportation est 12c par lbs. ou moins, sans les droits dans le port	3c par lbs.
" entre 12 et 24	6c
" " 24 et 32	10c p. lb. et 10 p. ct.
" " 32	12c p. lb. et 10 p. ct.

Les articles suivants sont admis exempts de droit aux Etats-Unis, animaux; appareil et bagage de service actuel; articles bruts, qui servent à teindre et à tanner, s'il n'y a aucune disposition à leur égard; articles importés pour l'usage des Etats-Unis; bagage personnel; cloches vieilles et métal pour cloche; ossements et cartes géographiques et marines pour l'usage de la bibliothèque du congrès; livres spécialement importés pour l'usage des écoles; livres et instruments de profession appartenant aux personnes arrivant aux Etats-Unis, spécialement de botanique; métal; pierres meulières, brutes; bois de [illegible] pour l'usage de la monnaie; effets d'émigrants; verres vieux, cassés; gypse ou plâtre de Paris; crin de cheval pour vêtement et autre but; effets de ménage, vieux et à l'usage d'une personne ou d'une famille; [illegible]; ustensiles de commerce appartenant à des personnes arrivant aux Etats-Unis; modèles d'inventions; feuilles pour teindre; modèles de machines; machine pour la manufacture exclusive du [illegible] de la toile; machines, ustensiles pour la vapeur et l'agriculture; manuscrits, médailles, médailles, vieilles monnaies, minéral, or et argent, chiffons pour faire du papier; bardeaux et douves, argent en lingot et les substances destinées à l'engrais.

Nous apprenons avec plaisir que M. John Nagle, fils de G. J. Nagle, Ecr., agent des Terres de la Couronne, vient d'obtenir un certificat de première classe à l'école militaire de Montréal, le 19 du courant, après un examen qui lui fait le plus grand honneur, et lui a valu les félicitations de ses chefs et de ses amis.

PRÉCIEUX SANG.—Lundi dernier, jour de St. Joseph, Mgr. notre Evêque, assisté de son Secrétaire et du Révd. M. Gendron, du Séminaire, donnait l'habit des Vierges du Précieux Sang aux Dlles. Elisabeth Barbeau, dite Ste. Elisabeth de St. Stanislas de Kostka, Vitaline Barbeau, dite Ste. Marie de St. Louis de Gonzague, Marie Gouin, dite Ste. Magdeleine de Jésus, et Marie Jeanne Lussier, dite Ste. Marie de St. Jean l'Evangéliste. Cette pieuse cérémonie eut lieu dans la Chapelle du Monastère.

Si la nouvelle que nous venons d'apprendre est exacte, le Grand-Tronc aurait fait droit aux réclamations que nous faisions il y a quelques jours, contre le manque de civilité de la plupart de ses employés et aurait fait un exemple, en destituant l'opérateur du télégraphe d'Acton, qui s'est rendu coupable de cet acte de brutalité sur la personne de M. Blanchard

Si tel est le cas, tout en déplorant les effets de la punition sur son auteur, nous nous applaudissons d'avoir obtenu justice d'une manière aussi éclatante.

—Sullivan, convaincu d'avoir tué le 27 octobre 1865, Michael O'Brien, à bord du *Lady Head*, a été pendu le 16 du courant. 15,000 personnes assistaient à son exécution. Un prêtre catholique romain l'a accompagné jusqu'au dernier instant. Il a demandé à être enterré à côté de sa victime.

COMTÉ DE MÉGANTIC.—A l'assemblée du Conseil Municipal, tenue à Inverness, le chef-lieu du comté, le 14 du courant, le Major F. L. Pou-drier, arpenteur, a été à l'unanimité élu pour la cinquième fois préfet du comté.

—Le *Chronicle* a publié mardi, la carte de remerciement suivante : « Les quinze membres de la compagnie No 1 carabiniers écossais cantonnés au numéro 30, rue St. Amable remercient cordialement les Sœurs du Bon Pasteur de la complaisance qu'elles ont eue de préparer leurs rations et de leur fournir des lits (signée au nom de la compagnie par James Kay, Serg.-Major, 9ème bataillon.)»

VACHE EXTRAORDINAIRE.—On est venu nous dire qu'une vache appartenant à M. L. Labonté de cette ville a eu du même coup, deux veaux parfaitement semblables bien faits et vigoureux l'un nous a dit que ce fait était extrêmement rare c'est à ce titre que nous l'enrégistrons.

Terres a Vendre.

Dix-sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Césaire dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boites de Roues, Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.



BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866.

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang [illegible], en la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, [illegible] au milieu du chemin de [illegible] l'Espérance, au [illegible] Rang d'Elmire, d'un côté à [illegible] Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean Baptiste Séné, avec bâtisses [illegible].

CETTE TERRE appartenant à la Succession de Laurent [illegible] et [illegible] Jourdain, décédés, sera VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOËL JOURDAIN, *Tuteur.*

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-[illegible] février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

JOSEPH,

UN MOULIN A FARINE,

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES, SCIES VITRES, MASTIC, CLOU

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Cotons, Soies, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, [illegible] vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les [illegible] **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clous, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine a notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS, &c.,* à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

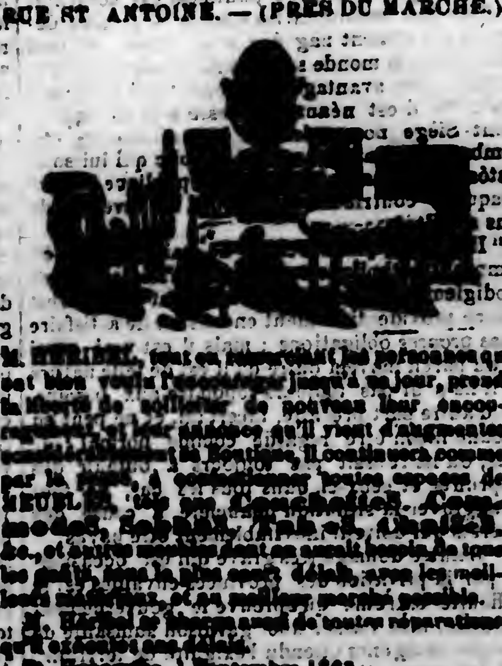
Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (??) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



[illegible]



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

qui soit encore connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES A VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût. [illegible] Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques connues et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles [illegible] "DEVINS," [illegible] et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

[illegible] seulement et en vente en gros, en détail [illegible]

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.
[illegible] Montréal.
[illegible]

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps économiques [illegible]

[illegible]

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, [illegible]

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLETON [illegible]

[illegible]

J. CARLTON [illegible]

[illegible]

1er. Janvier, 1866.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

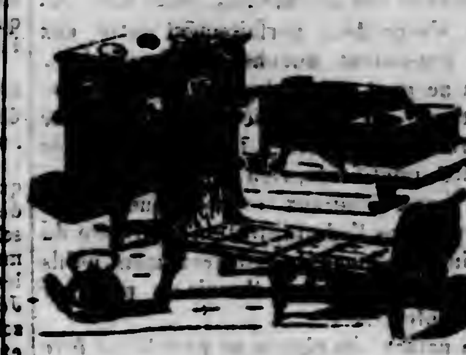
FONDERIE YAMASKA.



LECLERC & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poêle



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer, Sofa pour Jardins en Fer, Pentures de Grange, Boites de Roues, Roues de Moulins, Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet 1865



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du nord ; il a passé trois ans avec les sauvages du pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendent du fluide vital.

[illegible]

R. L. JUDSON & C[illegible]
Seuls propriétaires, Brockville, C.W., et N.-Y.

[illegible]

1er. Janvier, 1866.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du [illegible]

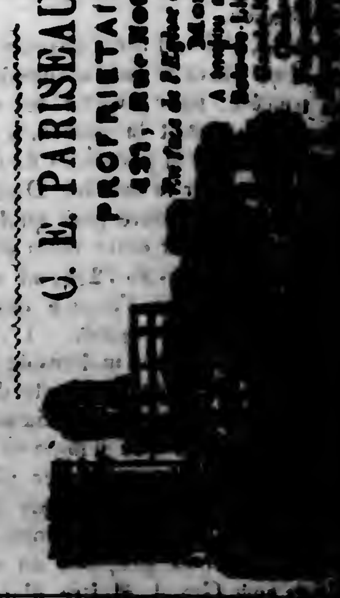
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, [illegible] Les voyageurs trouveront à cet [illegible] tout le comfort desirable : la table sera [illegible] toute heure et on trouvera chez lui de bons [illegible] et des Liqueurs de Premier Choix. Les [illegible] geurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 491, Rue Notre-Dame, [illegible] Montréal. [illegible]



DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND [illegible]
PILLS

Ces pilules [illegible]

[illegible]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

[illegible]

A. N. McDONALD & CO., BROCKVILLE, C. W.

[illegible]

1er Janvier, 1866.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camill: Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison R.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Samedi, 24 Mars 1866. — No. 12

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

MAISON DE PENSION

TENUE PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelques temps dans notre jolie ville

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinés de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une BELLE PROPRIÉTÉ située dans le township de SHEFFORD NORD, et comprenant les lots No 7 et 8, dans le 11ème rang d'une étendue de 200 ACRES DE TERRE, dont 125 sont en bon état de culture.

Cette propriété est bien située, elle se trouve à 2½ milles de l'église et des moulins. Elle offre l'avantage de posséder de magnifiques bâtisses, savoir: une bonne maison en bois de 30 pieds sur 24, bien finie, propre, et peinturée—deux bonnes granges, l'une de 30 sur 40 et l'autre de 30 sur 50, un hangard et autres bâtisses dressées construit a en bon état. Il y a aussi une assez grande quantité d'arbres fruitiers.

La ferme en question est bien fournie d'eau, et bien cloturée elle est située sur un bon chemin.

Il y a une foule d'autres avantages trop long à énumérer. Toutefois nous ne devons pas oublier de dire qu'il y a deux bonnes écoles, l'une française et l'autre anglaise, à peu d'arpents, ce serait une belle acquisition pour un homme qui aurait quelque [illegible]. Les termes sont faciles. Elle sera vendue à très bon marché pour argent comptant. Ceux qui voudront avoir du temps pour payer pourront s'adresser au soussigné directement par lettre franche de port, à

GEORGE SAVAGE,
North Shefford.

7 février 1866.

A Louer où à Vendre.



Ce joli BLOC EN BRIQUE situé près du DEPOT, sur la RUE LAFRAMBOISE, autrefois connu sous le nom de

MONTREAL HOUSE.

L'un des logements de ce Bloc qui a Trois Etages, offre un magnifique Local pour un HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE, ayant 20 Chambres à Coucher, avec Salons et Salle d'Entrée. Le premier étage de l'autre peut être converti en Bureaux, et le haut en résidence privée.

Pour les conditions, s'adresser à MM. VILLENEUVE & LACAILLE, Rue St. Paul No. 200 à Montréal, ou à M. J. MARSERREAU, à St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 20 Février 1866.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sire.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 5 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, notaire, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. M. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de P. [illegible] avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cado et et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire,
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus le presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part de patronage public.—————St. Barnabé, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DEPUIS LE 1er FÉVRIER, AU 16 MARS COURANT.

Archambault R M.
[illegible] Alexandre.
B[illegible] Narcisse.
[illegible] Louis. 2
[illegible] Benjamin. 2
Dunn Charles.
G[illegible] Edouard.
G[illegible] Mary.
Goorn Jacob.
Henry Christophe.
Jasmin Athanase. 2
Ivon Hubert.
Lorenz Amédée.
Lépine Manuel.
[illegible] Joseph.
Nelson Joseph.
Pelte Jean.
Trudeau Antoine.
St. Laurent J Bte.
Venance Antoine.
Allard François.
Bourgault Frs.
Doyle Mary Ann Miss.
Dubord M. H. 2
Durant Maxime.
Goorn J Bte.
Gagner Joseph.
Guernon Théophyle.
Lafamme Prudent.
McDonald W.
Mathieu J P M.
Trudo Joseph.
Smith George.

A. Q. DUBOIS, M. P.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT

Résidence: St. Césaire—Comté de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge [illegible] en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. YACINT E.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR COUT!

14 décembre 1865.

Gare aux Féniens!!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c,

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les ROLES DE PERCEPTION de la Municipalité de la cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné.

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des COTISATIONS sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les VINGT JOURS de cette DATE, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier
De la Cité de St. Hyacinthe

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28ème février, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 18, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 2½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ [illegible].

Avec une bonne maison en pierre, tout fait, une grange de 60 pieds, [illegible] française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds 30 large sur 30 de large, une étable de 30, pieds sur 25, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père,

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Dominique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.

A ACTON, le Lot 33ème. dans le 4e. Rang.

1/2 du Lot 33 formant 50 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

1/2 du Lot 37 contenant 35 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.

Le Lot 42 dans le 5e. Rang.

1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 11ème Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième. Rang ½ Sud-Est No. 7.

Dans le 3ième Rang ½ Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 8ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL, Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

N V I [illegible]

L'Amour de la Vérité.

AUX AMATEURS DE LA

BONNE LITTERATURE.

Nous offrons la LECTURE que M. LE GRAND VICAIRE RAYMOND a faite devant les Membres de

L'UNION CATHOLIQUE

DE ST. HYACINTHE, LE 8 DÉCEMBRE DERNIER.

Pour la modique somme de 20 SOUS on pourra se procurer cet excellent travail au Bureau du COURRIER et chez les LIBRAIRES.

St. Hyacinthe, 6 Février 1866.

AVIS.

LES PERSONNES endettées envers le Dr. F. X. [illegible] sont par les présentes priées de venir payer [illegible] entre les mains de son procureur P. X. N. Norbert Lussier, aubergiste du *Courrier*.

30 novembre 1865.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG[illegible] son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes: au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à [illegible], et au Sud Ouest à [illegible] et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Pétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir:

Mercredi, le Dix-Huit Avril prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

CADEAUX

POUR LES

FETES,

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

ROYAL VICTORIA HOTEL,

HUBERT PICHÉ,

PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.

Sorel, 13 Mars, 1866. 1 a

SALSEPAREILLE

DE

BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède agit comme puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer la moindre préjudice.

Des directions complètes, pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez [illegible].

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et du sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et pour toujours. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus actifs et les plus purs et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de leurs propriétés médicinales est telle que dans des maladies longues et difficiles, où les autres médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMP, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1866.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE

1793.

V—*Suite.*

—C'est bien ! répondit l'enfant, j'irai à Boulbon ; je trouverai celui que vous appelez Jean le colporteur, je lui remettrai cet anneau, et je lui dirai ce que vous venez de me dire.

—Dieu te protège et te conduise, cher enfant ! dit la supérieure d'une voix émue ; puisse-t-il permettre que tu arrives à temps pour sauver cette pauvre jeune fille qui m'a été confiée, et qu'on veut arracher de nos bras ! Va.... va bien vite, Petit Pierre !.. Mais comment pourras-tu arriver jusque-là ? Une si longue distance....

—Vous l'avez dit, madame la supérieure, Dieu est là, et j'ai du courage.

Le visage de la sainte et digne femme était si pâle, ses yeux avaient une expression si déchirante, que Petit-Pierre, sans en entendre davantage et comme s'il se fût agi d'aller porter ce message dans une des rues voisines du couvent, s'élança hors du parloir et se mit à courir de toutes ses forces dans le corridor.

—Tu as bien compris, n'est-ce pas ? lui cria la supérieure à demi-voix.

—Oui, oui... madame, répondit Petit-Pierre sans arrêter sa course. Si je ne meurs pas en route, j'arriverai.

La supérieure le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu au détour du corridor ; mais elle joignit les mains en murmurant d'une voix que l'émotion rendait tremblante :

—Si cet homme ne s'est pas trompé, s'ils ne viennent que dans une heure !.... mademoiselle de Savernoy est sauvée ; elle aura pu gagner un asile où sa vie sera en sûreté.

Elle s'arrêta tout à coup et son visage prit une expression subite d'épouvante.

—Mon Dieu !... il me semble que j'ai entendu....

Elle prêta l'oreille en retenant sa respiration.

—Non !... non ! je me suis trompée... Je n'entends plus rien.... Oh ! le silence même m'effraye.... Allons prier.

Et elle se dirigea d'un pas rapide vers la chapelle où mademoiselle de Savernoy, plus calme, plus résignée, offrait à Dieu les prières et les larmes de son cœur brisé.

Petit-Pierre avait dit vrai. Il avait un de ces dévouements sans bornes, et une de ces reconnaissances aveugles que n'effraye aucun danger, que n'épuise aucune fatigue, qui se jetteraient dans un torrent ou traverseraient un chemin de feu.

Petit-Pierre aussi était si triste, si malheureux, si abandonné, quand la mère Ursule l'avait recueilli ; il avait trouvé dans cette sainte et digne femme tant de maternelle affection et de bonté, qu'il était tout simple qu'il l'aimât comme les anges doivent aimer Dieu, les yeux fermés et les mains jointes, et qu'en entendant cette voix que l'épouvante faisait trembler, il partit comme un éclair en disant :

—Si je ne meurs pas en route, j'arriverai.

Petit-Pierre n'était encore qu'un enfant, mais il était fort comme les enfants habitués à la fatigue et aux rudes travaux.

Il fallait voir comme il courait à travers les rues tortueuses de la ville, se glissant comme une ombre le long des maisons, lorsqu'il apercevait quelques passants.

Pour faire moins de bruit sur le pavé, et surtout pour que sa course n'éveilla pas l'attention, il avait ôté ses gros souliers ferrés qu'il tenait à la main.

On sait qu'il comprenait que dans Orange était le plus grand danger, et qu'une fois qu'il aurait franchi les murs de la ville, nul doute qu'il pût arriver sans entrave jusqu'au marquis [illegible]

Celui [illegible] sait à quel point ses [illegible] tournent sur [illegible] repliés d'un serpent. Petit-Pierre était né à Orange ; il en connaissait donc chaque pavé. Sur chacun peut-être il y avait des larmes qu'il avait versées en tendant la main pour mendier le pain dont il vivait chaque jours. Aussi il courait dans ce dédale boueux et obscur comme un autre eût marché sur la plus belle route de France. Il savait où il y avait des postes civiques, et il évitait de s'en approcher. Un enfant qui courait à perdre haleine le soir, et qui tenait ses souliers à la main, n'y avait-il pas là de quoi éveiller l'inquiète suspicion des citoyens membres du comité de surveillance, et ouvrir pour le pauvre enfant les portes d'un cachot ?

Petit-Pierre ne [illegible] pas à tout cela et il allait.... il allait toujours, courant autant que ses forces pouvaient le lui permettre, pendant que son cœur répétait tout bas les dernières paroles de la supérieure.

Bientôt il arriva à la porte extérieure de la ville.

Un factionnaire qui était devant un corps de garde, [illegible], lui cria de s'arrêter.

Petit-Pierre ne s'arrêta pas, et se mit, au contraire, à courir davantage. Le factionnaire le coucha en joue, mais soit que son fusil fût trop rouillé pour que le coup pût partir, soit qu'il fit la réflexion que c'était un enfant, il ne tira pas.

Petit-Pierre était hors la ville. Il fit encore une centaine de pas en courant sur la droite dans la campagne ; puis il s'arrêta pour reprendre haleine.

Ce fut l'affaire de quelques secondes, pendant lesquelles sa poitrine aspira l'air frais [illegible]. Comme il connaissait, ainsi qu'il l'avait dit, un chemin de traverse beaucoup plus court que la route ordinaire, il s'y engagea après avoir [illegible] remis ses souliers [illegible] déchirer les pieds aux cailloux du chemin.

Bientôt il atteignit une petite route sur laquelle il aperçut une voiture qui allait très-vite ; il devina cette voiture au bruit qu'elle faisait bien plus qu'il ne la vit ; il redoubla de courage et de vitesse, la suivit quelque temps par derrière ; puis profitant d'un moment favorable, il saisit un ressort, s'y accrocha et s'installa sur le derrière de la voiture avec une habileté et une prestesse qui décelaient la plus grande habitude de ce genre d'exercice.

Il était temps, car le pauvre petit commençait à perdre haleine. Son visage était blême, ses lèvres tremblantes, et sa respiration palpitante, et oppressée, s'échappait irrégulièrement de sa poitrine, pendant qu'il essuyait du revers de sa main de grosses gouttes de sueur qui coulaient sur son visage.

Cette voiture était un secours inespéré du ciel, qui lui venait miraculeusement en aide.

Il fit ainsi trois ou quatre lieues sans que l'allure du cheval se ralentit un seul instant. Ensuite, hélas ! la voiture tourna à gauche, comme c'était tout droit qu'il fallait que Petit-Pierre allât, il sauta à bas de la voiture, passa derrière ses oreilles ses cheveux qui étant trop longs lui retombaient sur le front et se remit à courir.

Sur la route, au bout d'une demi heure, il vit un homme qui cheminait fort paisiblement à cheval.

Petit-Pierre se rappela que dame Ursule lui avait dit : « Voilà une bourse dans laquelle il y a de l'or. »

Il tâta dans sa poche pour bien s'assurer que cette bourse, à laquelle il n'avait pas songé un seul instant, n'était pas tombée pendant qu'il courrait, et s'approchant du voyageur avec une allure des plus déterminées :

—Voulez-vous me vendre votre cheval ? lui dit-il.

La question, à cette heure de nuit, était étrange et le voyageur quelque peu abasourdi s'arrêta court pour regarder celui qui venait de lui parler. Comme il vit que c'était un enfant, il jugea à propos, qu'il était inutile d'avoir peur, et répondit fort paisiblement :

—Que signifie cette demande ?

—Cela signifie que je suis très-pressé pour porter un message au secrétaire de la municipalité de Fourques, et comme j'ai encore quelques lieues à faire et plus du double pour rapporter la réponse à Orange, j'aime mieux faire la route à cheval qu'à pied.

Comme on le voit, pour un enfant de quatorze ans, ce n'était pas mal s'en tirer.

Le voyageur le regardait, assez étonné de l'assurance de l'enfant.

—Vite, répondez-moi, lui cria Petit Pierre j'ai de quoi vous payer, n'ayez pas peur.

Le voyageur descendit de cheval et s'approcha de Petit-Pierre.

—Combien voulez vous de votre cheval ?

—Trois cents francs.

—Je ne sais pas s'il y a trois cents francs dans cette bourse.

Parlant ainsi, il prit une poignée d'or qui tenait avec peine dans sa main.

—Voulez-vous, sans compter, tout cet or ?

—Le voyageur, qui était un vieux bonhomme, regarda un instant l'enfant, hocha la tête, et remonta à cheval.

—Mon garçon, lui dit-il je pourrais t'appréhender au collet pour te prier de venir expliquer devant les autorités les plus proches comment à ton âge tu as une bourse remplie d'or, et la fantaisie d'acheter un cheval au milieu de la nuit ; il y a évidemment du louche ; mais cela me dérangerait, et je n'aime pas à me déranger. Bon voyage !

—Pour me mener aux autorités, il aurait d'abord fallu m'attraper, dit Petit-Pierre en remettant l'or dans sa bourse et en reprenant sa course.

Le voyageur le regarda en continuant de hocher la tête et en murmurant :

—C'est un petit voleur ou le messager d'un ci-devant....

Puis quand il l'eut perdu de vue au milieu de l'obscurité, il donna un coup de talon à sa monture et partit au petit trot.

Évidemment le cheval allait moins vite que Petit-Pierre. Aussi le pauvre enfant sentait la fatigue courir dans ses membres comme un frisson, et sa respiration était si violente, si impétueuse, que s'il ne se fût pas arrêté parfois, il fût tombé à la renverse.

Petit-Pierre continua pendant plus d'une lieue encore, tantôt courant, tantôt marchant ; mais il n'avait pas calculé ses forces et ses forces le trahissaient.

Sa tête devint tout à coup pesante comme si elle eût été de fer, un nuage épais passa devant ses yeux ; il porta ses deux mains à son front, voulut marcher encore, mais il chancela .... un bourdonnement étrange criait dans ses oreilles. Un instant encore, il resta debout, mais semblable à un homme ivre ; puis, s'affaissant sur lui-même, il tomba au travers du chemin en murmurant d'une voix faible :

—Madame la supérieure... je ne puis... pas... aller plus loin.

Pauvre enfant ! il lui semblait que celle qui l'avait envoyé le regardait et lui faisait signe d'aller.... d'aller toujours.

Il resta sur la route [illegible] sans mouvement, les yeux fermés ; on eût pu croire qu'il était mort, si ce n'étaient les mouvements inégaux qui soulevaient sa poitrine et faisaient trembler sa chemise.

Quand il reprit connaissance, il regarda tout autour de lui. Le [illegible] avait la mémoire ; et ses yeux inquiets, étonnés, semblaient interroger les vastes plaines qui l'enveloppaient et dont l'horizon se perdait encore dans les voiles noirs de la nuit.

Un vent frais soulevait ses cheveux que des gouttes de sueur collaient les uns contre les autres.

—Oh ! mon Dieu ! oh ! mon Dieu !... dit-il en pressant ses deux mains sur son visage, la fille du marquis de Savernoy !...

Alors, appuyant ses deux mains sur la terre humectée par la rosée de la nuit, il essaya de soulever ses membres engourdis. Le pauvre enfant avait fait près de dix lieues ; un instant il resta debout ; puis il se remit à marcher, mais ses jambes épuisées par cette course si rapide pouvaient à peine se mouvoir.

—Oh ! mon Dieu !.... mon Dieu !.... répéta-t-il encore deux fois en se roidissant contre la douleur...je veux marcher... je veux marcher cependant !....

Et il continua sa route' hâtant le pas d'une façon fébrile et retenant son haleine

Hélas! il ne pouvait aller longtemps ainsi: il sentit que, s'il ne s'arrêtait pas, il allait tomber ; il voulut lutter encore avec son cœur plus qu'avec ses forces, lutte généreuse mais impossible. Alors voyant que tout était fini, il se laissa tomber sur le revers d'un fossé et se mit à pleurer à chaudes larmes.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

SAMEDI 24 MARS 1866.

Payez vos Taxes si vous voulez exempter la signification de vos Comptes.

Nous sommes arrivés à la dernière phase d'une de ces crises, d'où dépend l'avenir malheureux ou le bonheur futur d'un peuple.

Les mutations, si bien combinées qu'elles soient, sont toujours redoutables pour un pays, parce qu'une raison la plus futile en apparence, suffit alors pour amener un bouleversement général.

Notre population, composée comme elle l'est d'éléments hétérogènes, tant dans sa nationalité que dans ses intérêts, doit plus que toute autre craindre une de ces catastrophes, qui plongent subitement une nation dans le néant.

Toutes les calamités qui pourraient fondre sur notre pays peuvent survenir soit directement soit indirectement même :

Des divisions intestines profondément enracinées dans la nationalité canadienne-française ;

De l'animosité invétérée provenant de l'amour propre et de l'ambition des chefs, qui existe entre les supports des deux partis qu'ils représentent ;

De la diversité et du peu de sympathie qui existe naturellement entre les descendants ou les sectaires de races ou de religions différentes ;

Du voisinage d'une nation avide de posséder les richesses naturelles de notre pays, qui attend le moment favorable où elle pourra s'emparer de notre sol et nous exploiter d'une manière plus rénumérative qu'elle ne l'a pu faire jusqu'ici ;

De l'excitation continuelle produite par les journaux et les orateurs populaires, en faveur du parti qu'ils représentent ;

Enfin et surtout, car nous ne devons pas nous le dissimuler, des préférences injustes que le gouvernement métropolitain ne peut manquer de manifester en faveur de ses co-religionnaires et de ses nationaux.

Toutes ces choses [illegible] ont créé une perspective qui est loin d'être rassurante.

Notre situation, à nous autres bas-canadiens est telle, que tous les cœurs honnêtes et les esprits droits ne peuvent s'empêcher de la déplorer en considérant les conséquences funestes que les raisons que nous venons d'énumérer peuvent avoir sur notre destinée.

Le temps est donc venu où tout homme qui n'est pas entraîné de principes outrés ou enchaînés d'une manière irrévocable au char d'un chef, doit s'efforcer de conjurer les malheurs qui menacent de nous assaillir, comme étant le résultat inévitable de ce déplorable état de chose.

A l'instant où la confédération paraît être un fait accompli, au moment [illegible] dans une [illegible] des nations d'origine, de religion et d'intérêts différents doivent être réunies sous un même drapeau, les canadiens français doivent [illegible] leurs [illegible] et former une phalange compacte.

Nous avons tous les mêmes intérêts et tous nous devons nous réunir pour les faire valoir.

La politique de notre pays ne [illegible] pas sur des principes solides, elle est malheureusement toute personnelle, à part quelques différences peu sensibles.

On s'est malheureusement trop habitué à regarder les chefs comme la personnification du parti qu'ils représentent, aussi croit-on devoir accepter sans les discuter leurs idées, on les suit [illegible] dans leurs variations, sans s'inquiéter si ce qu'ils prônent aujourd'hui [illegible] l'eussent pas dénigré hier.

Avec la confédération les dissensions qui nous affaiblissent tous les jours de plus en plus, n'auront plus leur raison d'être et nous mèneraient inévitablement à notre ruine, si nous étions assez maladroits et assez impolitiques pour les entretenir.

Il est temps de nous souvenir que nous sommes ce peuple faible par le nombre, fort par le cœur qui est parvenu à se développer et à grandir en dépit de toutes les entraves qui ont été placées sous ses pas ; les descendants de ces hommes héroïques qui savaient oublier leurs rancunes particulières, pour vaincre et pour mourir côte à côte, sur le champ de bataille de Châteauguay comme sur les plaines d'Abraham.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de soulever les préjugés populaires d'exciter les masses à se rebeller contre des évènements amenés par la force des circonstances.

Le peuple doit être assez sage pour fermer l'oreille à la voix de ces agitateurs ambitieux auxquels il sert d'instrument, et aux tribuns populaires qui surgissent du milieu de la foule et entraînent le pays dans des révolutions terribles dont les premiers auteurs deviennent presque toujours les victimes.

Sans sortir de notre pays, sans aller chercher des exemples en Europe et même sur le continent américain, nous avons des preuves frappantes de la vérité de ce que nous avançons.

Les révoltes de 37 et 38, où tant de pauvres Canadiens-Français ont été si inutilement sacrifiés, ne sont-elles pas là pour protester en notre faveur ?

Quoique les rébellions aient eu de bons résultats incontestables, doit-on considérer les privilèges que l'Angleterre nous a accordés à la suite de ces troubles, comme une compensation suffisante du plus pur de notre sang répandu pour les obtenir ? Nous ne le croyons pas.

Notre intention n'est pas de blâmer la conduite des martyrs de cette époque, qui se sont dévoués pour secouer un joug trop lourd à supporter pour leurs natures Françaises ; au contraire car dans les mêmes circonstances nous aurions fait comme eux.

Mais qu'il nous soit permis de verser une larme de regret sur la tombe de toutes ces nobles victimes qui se sont laissées prendre à des promesses trompeuses de succès.

Car alors l'Angleterre par la main de ses fonctionnaires faisait peser un joug écrasant sur le pays conquis ; elle prenait tous les moyens d'étouffer notre nationalité ; elle voulait nous enlever nos privilèges et anéantir les traditions religieuses que nos pères nous avaient transmises.

Aujourd'hui, les raisons qui ont amené ces évènements n'existent plus ; nous avons eu une part des avantages que le gouvernement métropolitain accordait exclusivement à ses enfants, et l'exercice de notre culte n'a eu à subir aucune entraves.

Nous aurions donc tort d'entreprendre des luttes qui ne pourraient que tourner à notre désavantage.

Réunissons nous sous une même bannière nationale, chassons du sein de notre société, ces dissensions intestines qui la minent alors nous traverserons les obstacles que nous pourrons rencontrer et nous lèguerons à nos enfants, nos institutions, notre langue notre religion, aussi intactes que nous les avons reçu de nos pères.

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche prochain, demain, à la séance ordinaire, les membres de l'UNION CATHOLIQUE auront l'avantage d'entendre le Révérend M. Désaulniers, les entretenir de l'Orient, et en particulier, de la Terre Sainte. Ce sera un sujet très approprié au temps solennel et plein de [illegible] religieux dans lequel nous entrons dimanche.

Si [illegible] par les séances [illegible] par la parole du savant [illegible], il devra se [illegible] à l'Évêché, une nombreuse assemblée.

La séance commencera à 3 heures. [illegible] à la chambre de lecture sont respectueusement invités.

Les membres du bureau de Direction sont priés de se rappeler qu'il y aura une assemblée du Conseil avant cette séance, à 1 heure P. M.

Nouvelles d'Europe.

Le steamer *Germania* arrivé à New York, donne des nouvelles d'Europe, jusqu'au 7 du courant.

Le mariage de la princesse Hélène avec le prince Christian a été fixé pour le 9 juillet prochain.

Une somme de £6,000,000 a été [illegible] par la Chambre Anglaise pour l'[illegible].

Une nouvelle compagnie s'est formée dans le but de poser un nouveau cable transatlantique. Le montant du capital souscrit est de £600,000 et elle porte le nom de compagnie du télégraphe anglo-américain.

En France, la question d'Algérie a donné lieu à de longs débats dans le corps législatif. M. Berryer s'est déclaré contre la formation d'un empire arabe et en a détaillé tous les désavantages.

M. Rouher a déclaré que l'intention du gouvernement impérial français était de mettre un terme à cette division qui existe entre les deux nationalités qui se partagent l'Algérie.

Il est bruit d'une collision possible entre l'Autriche et la Prusse, au sujet de la question des Duchés, qui a produit une certaine excitation à Hambourg.

Paris a été choisi pour théâtre d'une conférence sur la question des principautés.

Six régiments de Cosaques ont été ajoutés comme renfort au corps d'observation russe sur la frontière Moldo-Valaque.

Un cordon militaire a été établi sur la frontière du Pruth ; Dervish Pacha était dans le Liban à la tête de 10,000 hommes.

Les nouvelles d'Espagne disent qu'il était rumeur qu'une révolte avait éclaté à Ciudad-Rodrigo. D'après ces nouvelles la garnison s'est révoltée et se serait retirée sur le territoire du Portugal. L'Espagne demande l'extradition des soldats rebelles. Le Portugal hésite à faire droit à cette demande.

Les arrestations des Fénians continuent toujours en Irlande. S'il faut en croire un journal de Dublin, 172 personnes auraient été arrêtées dans cette ville, depuis la suspension de l'*habeas corpus*.

La Prusse a envoyé à l'Autriche une sommation au sujet du Holstein, tellement arrogante, que l'Autriche se trouve dans la nécessité de relever le gand ou de se soumettre aux prétentions de la Prusse.

Le *Times* de Londres dit que l'intention du parti conservateur n'est pas de faire d'opposition à la passation du bill de réforme.

Le 22 février dernier, les américains, résidant à Rome, ont célébré avec enthousiasme l'anniversaire de la fête de Washington.

Que les citoyens de la république voisine aient voulu célébrer la fête du fondateur de leur puissance où ils résident, il n'y a dans cet acte rien qui puisse nous surprendre.

Mais ce qui est digne d'être remarqué, c'est que tous ces hommes étrangers de nationalité et de religion, à l'Auguste Pontife, qui siège aujourd'hui sur le trône de St. Pierre se sont accordés dans cette démonstration nationale à exalter les qualités et les vertus du St. Père

Quand on voit ainsi les préjugés religieux s'effacer et disparaître sous l'influence de la vénération qu'inspire ce vieillard auguste, on est bien forcé de voir dans une telle démonstration un mouvement spontané d'admiration et de louange rendu à la force d'âme et à la supériorité de ce petit souverain, sur les potentats-brigands qui cherchent à le dépouiller et à l'anéantir.

Voici le discours qu'a prononcé le président de l'assemblée, en cette circonstance :

« Mesdames et Messieurs, a dit le président, le nouveau toast que je vais porter m'est naturellement suggéré par la courtoisie et par la circonstance. Je bois donc au Souverain de l'État où nous nous trouvons réunis, à Sa Sainteté le Pape ! (Vifs applaudissements.)

« Nous [illegible] ici ni de foi religieuse ni [illegible] politiques ; nous envisageons les choses comme elles sont. Dans cette cité merveilleuse où nous trouvons tant à admirer, où des ruines et des monuments gigantesques nous entourent, je regarde avec émotion cette figure si calme et si majestueuse assise sur le siège pontifical, ce siège des longs âges, qui subsiste tandis que tant d'empires s'écroulent et que tant de dynasties disparaissent.

« Tranquille, austère, sublime et plein de [illegible] ce Saint Père va droit son chemin. Avec peu d'argent et quelques hommes armés, il maintient le grand dépôt qui lui a été confié. S'appuyant sur son Dieu, il reste ferme et croyant, advienne que pourra.

« Nous avons tous [illegible] ce qu'il [illegible] de la vieille Rome qu'[illegible] la Ville Éternelle, [illegible] calme, sur leurs chaises, au milieu du Forum, prêts à [illegible] (Acclamation.)

« Non moins sublime nous semble l'attitude du saint vieillard qui occupe actuellement le siège pontifical et qui, ne prenant conseil que de son devoir et de sa foi, demeure ferme et sans trouble au milieu de la tempête grondant autour de lui. Quelles que soient les différences d'opinion, il est impossible de ne pas inspirer la grandeur de ce caractère fidèle au devoir et à la conscience. Mesdames et messieurs, je porte donc ce toast à Sa Sainteté le Pape. »

De longs applaudissements couronnent ce discours du vénérable président. M. F. Loubat propose trois acclamations en l'honneur de Pie IX et la proposition est acceptée avec enthousiasme par l'assemblée. Puis, M. Story se lève pour répondre à M. King. Il exalte à son tour les royales qualités du Pape, le montre protégeant les sciences, les arts et développant les grands établissements de charité. Ayant eu le bonheur de voir Pie IX prédire que la dernière guerre épuisait l'Amérique, il a pu admirer la tendresse de cette [illegible] envers les Américains, pour [illegible] Saint-Père ne cessait de demander le retour de la paix et de l'union. [illegible] tous les Papes, Pie IX condamne [illegible] et veut pour les peuples la vraie [illegible]

Le docteur Mulligan, [illegible] de tout ce qu'il vient d'entendre, [illegible] le président, en disant que lui, [illegible] catholique, n'eût pas parlé autrement [illegible] souverain spirituel.

Cette aménité, nos lecteurs en [illegible] dront, a une grande importance, [illegible] donne la mesure de l'influence [illegible] qu'exercent sur le monde la [illegible] courage personnifiés dans le [illegible] Christ. Que si Pie IX, durant [illegible] fice merveilleux, a subi des [illegible] liations, des outrages inouïs de [illegible] ceux qui avaient plus que d'autres [illegible] de le soutenir et de l'entourer de [illegible] et d'amour, il a aussi obtenu des [illegible] des offrandes, des triomphes [illegible] a vu se prosterner devant lui [illegible] de toute tribu et de toute langue.

Nous ne saurions donc assez [illegible] mercier la société américaine de [illegible] ses généreuses paroles.

On lit dans le *Monde* du [illegible]

« Le Saint-Père, très affligé [illegible] de mort annoncée par les [illegible] et chapitre d'Arras du jour [illegible] corde la bénédiction apostolique [illegible]

Dieu n'a besoin de personne. [illegible] gneur Pierre-Louis Parisis, [illegible] d'Arras, a expiré cette nuit, [illegible] du matin. Il était né le 1[illegible] avait été sacré évêque le [illegible] Sa vie, dès son entrée au [illegible] lésus, n'a été qu'un long et [illegible] pour la gloire de Dieu. [illegible] et qu'au moment où Mgr. Parisis [illegible] dans son cabinet, mercredi [illegible] à la messe. La veille, il [illegible] dans sa cathédrale ; le [illegible] avant le jour, suivant son [illegible] fert le saint sacrifice avec sa [illegible] mee. Ceux qui s'en trouvé[illegible] à un conseil indiqué pour [illegible] diocèse. Il est donc mort [illegible] au pied de l'autel, la main [illegible] devait mourir ce grand [illegible] serviteur des hommes [illegible] [illegible]

Monseigneur d'Arras est dans le [illegible] On sait que Mgr. Parisis, alors évêque de Langres et membre de l'Assemblée [illegible], avait été demandé et pour [illegible] par l'Eglise d'Arras lorsque [illegible] vint à vaquer par le décès du [illegible] cardinal de la Tour d'Auvergne. [illegible]

On n'a pas oublié les luttes [illegible] donna lieu la question de la [illegible] [illegible]

O évêque, ô père, [illegible] de voire [illegible] de tout pleurer.

—A Waterloo, [illegible] la compagnie [illegible] l'appel aux armes, [illegible]

Devant l'hôtel Reynold, [illegible] qui montait la garde [illegible] bitant de la campagne [illegible]

en dépit du *qui vive* qui lui est adressé par le milicien en faction.

Notre factionnaire qui ne connait que sa consigne, croise la bayonnette devant le paysan effrayé et appelle la garde.

Aussitôt le piquet de garde sort à la hâte, au cri de la sentinelle, bayonnettes en avant, et vient s'arrêter en face du bonhomme bouleversé par la peur, qui demande grâce à tous ces fils de Mars qui retournent au corps de garde désappointés de ne pas avoir eu à exercer leur ardeur guerrière sur une troupe de Fénians fourvoyés.

Le *Courrier du Canada*, dit que si l'on en croit certaines rumeurs, les chambres ne seraient pas convoquées avant la mi-mai ; le gouvernement jugeant à propos d'attendre le résultat des délibérations des chambres de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et Terreneuve.

Nous extrayons d'un journal de Québec, l'entrefilet suivant :

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle Ecosse sont à l'heure qu'il est sous le coup d'une panique fénienne. Dans ces deux provinces les milices ont été brusquement appelées sous les armes.

La plus grandes excitation régnait aux dernières dates dans les grands centres de la population.

La législature du Nouveau-Brunswick a généreusement offert aux autorités militaires tous les revenus de l'année pour faire face aux dépenses que pourraient exiger les préparatifs de défense.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 21 courant.

Le dernier bulletin télégraphique des Etats-Unis, dont l'expérience nous a appris à nous défier, contient des dépêches à sensation.

D'après ses dépêches le général Sweeny serait à l'heure qu'il est à la tête de 53,000 féniens prêts à envahir le Canada et un corps de 5,000 aurait été envoyé par O'Mahoney sur un point inconnu.

Une dépêche du correspondant à Toronto du *Herald* de New-York, dit qu'on a découvert un complot ourdi dans le but de faire sauter, au moyen d'un baril de poudre, la bâtisse qui sert de lieu d'exercice à Toronto pendant la parade des volontaires.

Toutes ces dépêches nous font l'effet d'autant de canards.

—Le combat entre Féniens à Jersey City a fort déconcerté le général Sweeny, qui était présent à l'assemblée. C'est à son propos que la lutte s'est engagée, et il a été obligé de partir sans avoir pu adresser la parole à la foule

L'*Advertiser* de Détroit du 19 mars dit que 30,000 féniens sont campés à Kearly's Creek Michigan, prêts à fondre sur le Haut-Canada.

Vendredi dernier, Prescott a été jeté dans l'émoi par une alarme [illegible]. Toutes les cloches sonnèrent au milieu de la nuit. Les volontaires coururent à leurs armes au cri de : les Féniens, les citoyens s'armèrent. Le tout venait de fusées lancées d'Ogdensburg et l'on supposait que c'était quelques signaux d'attaque.—*Minerve*

Nous avons reçu le *Monthly Magazine* de Mme Demorest, pour le mois d'Avril.

Comme toujours ce recueil contient des cartes de modes qui peuvent être d'une grande utilité pour les modistes. Un morceau de musique se trouve également dans cette livraison. Nos remerciements à qui de droit.

La Cour de Circuit s'est ouverte jeudi dernier, [illegible] la présidence de l'Hon. [illegible]

On annonce la mort de E. G. Boileau, Ecr., notaire, et Greffier des journaux français du Conseil Législatif. Il était le père de l'Hon. M. [illegible]

Le Foyer Canadien.

Nous accusons réception avec reconnaissance de cette intéressante publication, livraison de Mars. En voici le sommaire :

[illegible]

Tout en remerciant MM. les Editeurs, nous les prions de vouloir bien nous envoyer la précédente livraison que nous n'avons pas reçu.

[illegible]

En conséquence des exercices de la Semaine Sainte, nous ne paraitrons que deux fois, la semaine prochaine.

Le 16 du courant, Son Honneur le Juge Sicotte a tenu la Cour de Circuit à St. Jean. Son Honneur permit aux avocats qui sont volontaires, en service actif, de paraitre en Cour sous leur uniforme.

Ottawa, 22 mars.—Tous les différents départements publics ont reçu l'ordre en Conseil qui oblige les employés de s'enrôler dans un bataillon volontaire. Le but de cet ordre est d'empêcher les employés d'être pris comme conscrits dans le ballotage pour le service actif. Ce bataillon ou service civil peut néanmoins être employé loin du siége du gouvernement ; mais cela par un ordre spécial du gouverneur-général. Actuellement, ce corps devra, comme tous les autres de la ville faire la garde nocturne. La nuit dernière une des sentinelles a été assaillie par un individu quelque peu sous l'influence de la boisson. L'assaillant voulut enlever la carabine du soldat et il s'ensuivit une lutte opiniâtre. Les gardes furent appelées et on empoigna l'homme qui a été condamné à $10 et les frais. Cet homme s'appèle Patrick Mahoney. Quand la sentinelle cria le qui-vive, il était accompagné de deux autres qui pendirent leurs jambes à leur cou.—*Minerve*.

—Au dire du *World*, l'épizootie a fait son apparition à New-York, et l'on peut voir dans une charcuterie proche de Greenwich street, de la viande de porc saturée de trichines. Huit débitants de viande de boucherie, des marchés Washington et Fulton, ont, en apprenant ce fait, renoncé à la vente du porc, et se sont restreints au bœuf et au mouton. Enfin, toujours sous l'influence de la même rumeur, la chair de porc a diminué, la semaine dernière, de 4 cents par livre.

LISEZ DES ROMANS—La *Gazette du diocèse d'Irkoutsk* nous apprend que des tribunaux russes de cette ville ont eu récemment à prononcer un jugement dans une cause criminelle vraiment étrange par les circonstances extraordinaires qui ont accompagné le crime. Une jeune fille de la bourgeoisie, jolie, sage, d'une santé florissante et d'un caractère vif et enjoué vint trouver, le 10 décembre dernier, son frère, jeune homme de dix-sept ans, et lui présentant un pistolet chargé, elle le [illegible] de la tuer ; le malheureux se rendit à cette horrible prière de sa sœur et l'étendit morte à ses pieds. Ce drame s'est accompli dans la maison des parents des deux jeunes gens Dans l'enquête poursuivie pour rechercher les causes de cette catastrophe, la manie de la jeune fille fut expliquée de la manière suivante : Ayant contracté la mauvaise habitude de lire des romans et des livres fantastiques, la jeune fille s'était monté l'imagination au point de trouver son entourage actuel si peu attrayant en comparaison des tableaux romanesques, qu'elle résolut d'en finir par un suicide. Quant au frère dont le crime est rester inexplicable autrement que par une stupidité voisine de l'idiotisme, il a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

BOUCHERIE HUMAINE —M. Newton, [illegible] traversait, le 12 Mars, Cottage Grove avenue, lorsqu'il fut pris à la gorge par une odeur nauséabonde. Il en rechercha l'origine, et remarqua une file de neuf barils à quelque distance du chemin de fer.

Tous ces barils étaient défoncés, mais ce qu'ils contenaient était couvert d'une couche de sciure de bois. Il écarta la sciure d'un des barils, et aperçut une masse confuse de débris à moitié putréfiés de chairs, d'entrailles, d'ossements saupoudrés de chlorure de chaux et à moitié conservés. Il passa à un autre baril Sous la sciure était une couche de vieux chiffons. Sous les chiffons, la première chose qui frappa ses regards fut une tête humaine, à l'état de momie gigantesque, recroquevillée, noire. Il en eût assez et [illegible].

On se réunit, et l'on vida un des barils sur le sol. Il en tomba un fouillis de jambes, de bras, de pieds, d'entrailles, de cervelles, de muscles, et de viscères ; des côtes et des vertèbres provenant évidemment d'une femme délicate ; des membres ayant appartenu à un Hercule nègre ; une main fine et blanche ; un bras d'enfant ; un cœur humain ; trois crânes dont deux ras, et un couronné de long cheveux frisant encore ; une face dont les chairs pendaient en lambeaux. Puis des oreilles, des orteils, des doigts, un assortiment complet de tous les os du squelette, en partie couverts de chairs, mais la plupart entièrement dépouillés. Tous les barils étaient pareillement remplis. On a compté des fragments de trente à quarante créatures humaines. On se perd en conjectures sur cette trouvaille, qui met tout le pays en émoi. On suppose cependant, non sans vraisemblance, que cet abominable charnier provient de quelque école de médecine. Il sera facile, s'il en est ainsi, de remonter à la source.

Le peuple de la Jamaïque manifeste un grand désir de s'annexer aux Etats-Unis.

On a arrêté, à Haïti, 60 personnes accusées d'être concernées dans les derniers mouvements révolutionnaires dans cette République ; on pense que 20 de ces personnes seront être exécutées.

[illegible]

—Un chroniqueur avait dernièrement prêté à M. de Boisy les paroles suivantes : "Je suis pieux sans être cagot ; je ne manquerais pas une messe pour un million, mais je ne me confesserais pas pour un empire."

M. le marquis de Boisy a adressé à ce chroniqueur la lettre suivante, qu'il a également envoyée au journal qui avait publié la chronique.

"Paris, 16 février, 1866.

"Permettez-moi, monsieur, de vous exprimer mon très-vif regret, ma douleur poignante, de ce que vous avez cru pouvoir me prêter le propos irréligieux que je trouve dans votre article du jour.

"Si je reconnais à chacun le droit d'appréciation, et je le reconnais, je dénie le droit, après une conversation que j'appellerai confidentielle, d'en altérer, d'en dénaturer, d'en changer complétement le sens jusqu'à changer le blanc en noir, le noir en blanc. Vous êtes parfaitement libre, monsieur, de faire à votre guise le portrait, puisque portrait il y a, mais non de mettre dans ma bouche des paroles impies que je n'ai pas prononcées, de m'attribuer des sentiments irréligieux que je suis si loin de professer.

"Marquis de Boisy."

STATISTIQUE NEW-YORKAISE.—En attendant les chiffres officiels du récent recensement, les statistiques suivants sont empruntés à celui de 1860

A cette époque, la population de New-York était de 813,668 habitants, dont 429,952 nés aux Etats Unis, et 383,716 étrangers appartenant à 42 différentes nationalités.

Le nombre des mariages est, en moyenne, de 3,272 ; celui des naissances, de 6,484 et celui des décès de 25,196.

Il y a dans la ville [illegible] maisons d'habitation contenant 155,707 familles soit environ 3 familles et 15 personnes par maison.

On compte 350 églises, chapelle et mission de toute religion et de toute dénomination.

Il y a en ville 10,[illegible] débits de boissons énivrantes. En supposant $500 de recettes au minimum pour chacun d'eux, c'est une somme de $5,000,000 environ qui se dépense en [illegible] *ments incendiaires*.

Le bilan du vice sous une autre forme n'est pas moins instructif. Sept mille cinq cent femmes sont livrées à la prostitution publique, et, en y ajoutant 2,500 pécheresses qui forme la clientèle régulière les maisons *d'assignation* on a un chiffre respectable de 10,000 malheureuses qu'il faut réprouver sans doute mais plaindre encore davantage ; car l'inflexibilité statistique porte dans ces ténèbres une lumière qui fait frémir ; il est démontré que la durée moyenne de la vie d'une de ces femmes, après leur entrée dans leur voie de perdition, n'excède pas quatre ans. Il en meurt environ 1880 par an.

Le dernier recensement fait à Londres accuse une population de 2,803,031 [illegible] ... [illegible]

... de saumon et [illegible] de pies, de harengs [illegible] 2,000,000 d'hectolitres de [illegible] spiritueux, 2,860,000 hectolitres [illegible]. Les rues sont éclairées au moyen [illegible] cubes, au prix de 4 1/3 shillings le mille pied cubique anglais. Le pied cube équivaut [illegible] 3,028,315. Les foyers consomment 6,000,000 de tonnes de charbon.

Décès

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 20 du courant, à l'âge de 23 jours, Joseph [illegible], enfant de M. Paul Girouard.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 14 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui tout déjà quelqu'expérience dans cette branche.

Bulletin Commercial.

Voici les prix des grains chez les marchands.

[illegible]

MARCHE EN GROS.

[illegible]

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 22 mars, 1866.

[illegible]

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

[illegible]

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 22 Mars, 1866.

CORPORATION

DU

COMTE DE SHEFFORD.

A une Session Générale et Trimestrielle du Conseil Municipal du Comté de Shefford, tenue à Waterloo, dans le dit Comté, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de MARS [illegible]

Réglement No. 19.

Réglement pour régler le nombre de licences qui seront accordées les Maisons d'Auberges et de Boutiques pour la vente des liqueurs [illegible]

[illegible]

(Signé,) A. B. PARMELEE, Préfet de la M. C. Co. de Shefford.

(Attesté,) THOS. BRASSARD, Sec. Tré. M. C. Co. de Shefford.

[illegible]

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence : ROXTON-FALLS.

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées saisies sur la Succession de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNEAU [illegible] ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI le [illegible] AVRIL prochain, à DIX heures, A. M.

[illegible]

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON, N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois milles [illegible] [illegible]

FRS. HOULE.

St. Ours, 6 Mars, 1866.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier, Avocat, LUNDI, le VINGT-TROIS AVRIL prochain à Une heure de l'Après-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et le nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Hyacinthe, 21 mars, 1866.

LEOPOLD MUIR,

Par son Procureur *ad litem*.

HONORÉ MERCIER.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné que LUNDI le NEUF AVRIL prochain à DIX heures A. M. seront vendues à la porte de l'Eglise ST. SIMON, 3 terres dépendant de la communauté de biens qui a existée entre feu DIDACE BOUTEILLET et JULIE LECLAIRE, savoir :

1o. Une terre [illegible] N O., No. 6, rang St. Edouard paroisse de St. Simon, 3 par 21 bornée en front au chemin, en profondeur aux terres non concédées au S. E. à Louis Boucher et au N. O. à Jos. Ledoux.

2o. Une terre No. 7, du même rang, 3 par 21 bornée au S. E. au dit Ledoux et au N. O. à Jos. [illegible] avec maison, grange et autres bâtisses dessus.

3o. Une terre [illegible] du rang St. Patrick, paroisse St. [illegible] 4 par 21 bornée en front par le chemin en profondeur au rang St. George au S. E. à Adolphe Bouteillet et au N. O. à Ant. [illegible] avec maison, grange, moulin à scie et autres bâtisses dessus.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

J. AMIDE, N. P.

St. Simon, 19 Mars, 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Département des Finances, Douanes, Québec, [illegible] mars 1866.

[illegible]

Département des Finances, DOUANES.

[illegible]

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

[illegible]

E. L. DESPRES, Maître de Poste.

[illegible]

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles, Chaudrons, Canards, Boites de Roues, Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs **MOULINS A BATTRE** [illegible] et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES Les mieux faits.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 16 décembre 1866.



BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

J. E DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif

ALFRED TODD, Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.

Ottawa, 22 Février 1866

LICITATION.

UNE TERRE sise et située au rang Rang l'Espérance, dans la paroisse de St. Pie, de la contenance de deux arpents et un tiers de front, sur vingt-quatre ou vingt cinq de profondeur, tenant devant au milieu du chemin du dit Rang l'Espérance, en profondeur aux terres du Rang d'Elmire, d'un côté à Sieur Théophile Chicoine, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Séné, avec bâtisses dessus érigées.

CETTE TERRE appartient à la Succession de Laurent Frégeau et Elisabeth Jourdain, décédés, pour être VENDUE à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, le DIX-NEUF du mois de MARS prochain, (1866) à la Porte de l'Eglise de la paroisse de St. Pie.

NOEL JOURDAIN, *Tuteur.*

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, ce 24 février 1866.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de **S[illegible] YA[illegible]INT E.** et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue **St. JOSEPH,** Comprenant :

UN MOULIN A FARINE,

—DE PLUS :—

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER, UNE BOUTIQUE où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois.

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale, CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, Rue St. François-Xavier.

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON, *Agent pour St. Hyacinthe.*

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSULT. MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantage du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS ! !

UN nuage se dessine a notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement fénien.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées ; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL. MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre, 1863



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers qui soit encore Connu. Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'aucune autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques étudiées et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte contient 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON. CHIMISTES.

Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL.

6 Juillet 1865.—1a.

CHEVAUX ! CHEVAUX ! ! CHEVAUX ! ! !
Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR **Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.**

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps s'apercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces poudres au fourrage [illegible] qu'il faut mieux donner un minot de grain [illegible] de ces poudres que d'en donner deux [illegible]. En ménageant [illegible] de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 [illegible] de ces poudres.

Servez-vous en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces poudres. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morfondures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brule. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisent ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un remède et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aiguës, telles que l'Influenza, l'Etouffement, l'Inflammation, la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est tellement [illegible] qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK. En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'enveloppe [illegible] et se détaillent à 25 cents.

1er. Janvier, 1866.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR **ISIDORE BEAULNE.** VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds, Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN,"

Qui a déjà une si grande renommée et qui l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer, Sofa pour Jardins en Fer, Pentures de Grange, Boites de Roues, Roues de Moulins, Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la **FONDERIE YAMASKA,** tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE Conditions très Faciles.

LECLERE & NELSON.

P. E. LECLERE FILS — CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet. 1865



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amerique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ces pilules indiennes. Le Dr. Morse est le premier a établir ce fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendent de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissit, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre forme est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteint le pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse,* fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève la maladie et donne de la force aux organes qui ainsi amènent et jettent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la plante, purifie le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Attention.—[illegible] Les véritables boîtes portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des agents [illegible] portant le nom de James Markley, n'acheter que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co. Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiés par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR **A. S. MAYNARD.**

Rue Cascades, pres du Moulin

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, [illegible] Les voyageurs trouveront à cet [illegible] tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons Vins et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 421, Rue Notre-Dame, [illegible]



DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE AND [illegible] PILLS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme cathartique [illegible] plutôt pour assurer des évacuations [illegible] les et régulières, fortifier la digestion [illegible] l'appétit. Elles ont des [illegible] d'une nature particulière et des plus [illegible] toniques qui donnent de la vigueur à [illegible] organes digestifs, raviveut l'appétit et [illegible] fèrent à ces mêmes organes de l'élasticité [illegible] un ton nouveau. Elles sont [illegible] propres aux personnes sujettes à la [illegible] tion et à la torpeur. Les hommes de [illegible] sion, d'affaires, les étudiants, les [illegible] femmes, enfin tous ceux qui ont la [illegible] difficile par suite du manque d'air et [illegible] cice, éprouveront dans presque tous [illegible] un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre [illegible] autre tonique en obtiendront aussi un [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer [illegible] dommage, et elles ont cela de particulier [illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec [illegible] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus [illegible] les médecins du pays ; qu'il occupe une très [illegible] position parmi ses confrères de la profession. [illegible] reconnaissons les qualités excellentes de ses [illegible] Anti-Constipées et Toniques, que nous avons [illegible] ployées dans nos pratiques, et nous les [illegible] fiablement.

J B GIBSON, M. D., Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville,
CHARLES BROWN, M. D.,
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D.
BENJAMIN DAMON, M. D., Coaticook
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line
M. C. CLINE, M. D., Compton, C. E.
O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

[illegible] J. FOSS et Cie., Sherbrooke, 1er sept. [illegible]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains de Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb [illegible] rougeurs occasionnelles, ou une tache [illegible] une ou les deux joues ; les yeux [illegible] les prunelles élargies ; un cercle [illegible] rant le long de la paupière inférieure ; le [illegible] [illegible] ; avec un [illegible] les oreilles, avec une sécrétion de salive [illegible] la langue enflée ; la respiration [illegible] ; quelque fois une appétit vorace [illegible] ment dérangé dans l'estomac, [illegible] ces symptômes sont [illegible] douleurs passagères dans l'estomac, [illegible] ments de cœur et des vomissements [illegible] entrailles irrégulières, c'est-à-dire [illegible] constipé ; les selles glaireuses, et [illegible] gées de sang ([illegible]) ; le [illegible] et dur ; l'urine épaisse ; la respiration [illegible] ment difficile et accompagnée du hoquet ; [illegible] troublé et agité, avec grincement de dents [illegible] [illegible], etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE [illegible]

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en donnant dans le temps vous sauverez [illegible] tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa [illegible] était que ce remède fût à un bas prix [illegible] haute classe comme les autres peuvent [illegible] curer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix courant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 20 [60 cents] pour [illegible]

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. K. McKenzie, M. D., Chicago," [illegible] trefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement auxquels qui les demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO. BROCKVILLE, C. W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS.—[illegible] & Lyman, Montréal, C. W. ; [illegible] Elliot & Co., Toronto, C. W. ; J. S. [illegible] —Lyman, Clare & Co.—Kerry Bros. & [illegible] —Lamplough & Campbell, [illegible] Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., [illegible] milton, C. W.

1er Janvier, 1866.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine —Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine —Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont strictement de Six mois. Les abonnements sont payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis est exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Mardi, 27 Mars 1866. — No. 13

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE MOURA son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente-cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir, de et les bornes qui suivent: au Nord Est les Représentants de feu Hippolyte l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'un petit coulée, et au Nord Ouest la rivière Yamaska, avec une maison, grange, étables et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fonsiné, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de dite, Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Renault, et au Sud Ouest à Lafleur et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o.—UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o.—UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Amable L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Robitaille et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir:

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, ceux désignés en troisième lieu, à la porte de l'église de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'église de la Paroisse Ste. Rosalie à UNE HEURE de l'après-midi du même JOUR; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'église de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.
1793.
V—Suite.

—Je n'arriverai jamais! dit-il au milieu de ses sanglots.

Mais Dieu ne veille-t-il pas toujours sur les cœurs dévoués et sur les bonnes actions?

Il venait de relever la tête, sur laquelle ses pleurs avaient tracé d'humides sillons, lorsqu'il entendit à quelques pas de lui le hennissement d'un cheval.

Ce hennissement sembla lui rendre ses forces perdues. Il se redressa droit et ferme, la tête haute, le regard perçant. L'espérance et la joie avaient ravivé son visage.

Bientôt il aperçut dans la plaine, à trente ou quarante pas tout au plus, un de ces petits chevaux de la Camargue, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

Petit-Pierre s'approcha de lui bien doucement en ayant soin de ne pas l'effrayer; puis il le flatta de la main caressa sa crinière ondoyante que le vent agitait autour de son cou.

Le cheval ne faisait point mine de vouloir s'en aller.

—Allons, se dit Petit-Pierre, il faut tout tenter, tout oser pour arriver.

Et ramassant une petite baguette qui était à terre, il regarda un instant autour de lui pour bien s'orienter, puis il saisit à pleines mains la crinière du cheval, sauta sur son dos, pressa de ses deux talons les flancs de l'animal, et partit au grand galop à travers la campagne. La baguette qu'il tenait à la main lui servait à diriger sa course.

C'était un jeune cheval habitué à être monté, plein d'ardeur et d'énergie; il dévorait l'espace, et la route fuyait comme si elle eût été portée sur les ailes d'un songe. Autour d'eux nul bruit si ce n'est le bruissement mélancolique des feuilles entre elles, et le gémissement indéfinissable que font les cimes des arbres en se courbant sous l'haleine du vent.

Ils allaient, ils allaient comme vont les fantômes des ballades allemandes, et de temps en temps seulement Petit Pierre animait de la voix son cheval, qui redoublait de vitesse et bondissait comme un jeune daim.

Combien de temps coururent-ils ainsi? Qu'importe!... Mais déjà il voyait se détacher à l'horizon, comme une lueur indécise à travers l'obscurité moins sombre, la silhouette fantastique des ruines d'un vieux château qui dentelait la sommité d'une colline.

—Courage! courage! mon petit cheval, disait-il en le caressant de la main voilà, voilà le vieux château!....

Au détour d'un chemin, le cheval s'arrêta court. Petit Pierre voulut le faire tourner à gauche; le cheval tourna sur lui-même, leva la tête, se prit à hennir puis tout à coup sans qu'il fût possible d'arrêter sa course, tira à droite et partit comme un éclair par un petit sentier que Petit-Pierre n'avait point aperçu.

Heureusement que l'enfant avec cet aide inespéré, était arrivé bien près du terme de sa course; il désenfourcha le cheval, se tint un instant suspendu à la crinière, puis se laissa glisser à terre.

—J'arriverai!... j'arriverai!... dit-il en frappant avec joie ses deux mains l'une contre l'autre.

Et il se mit à marcher d'un pas si rapide, que nul n'eût pu croire que c'était le même enfant qui, tout à l'heure, était tombé sur la route épuisé, haletant, blême et presque mort.

Les premières lueurs matinales commençaient à blanchir l'horizon.

—Oh! mon Dieu! voici le jour, dit l'enfant avec effroi.

Et il se reprit à courir de toutes ses forces.

—Voilà!.... voilà!.... disait-il tout en courant l'endroit dont m'a parlé madame la supérieure; j'aperçois à cent pas d'ici un groupe de maisons. C'est cela!.... c'est!.... voici à droite Boulbon....

Par un petit sentier qui descendait presque en ligne droite, il eut bientôt atteint les maisons.

A quelques pas, il s'en élevait une plus grande que les autres carrée, comme l'avait dit dame Ursule avec des contrevents verts et dans le mur une niche creusée, où il y avait une statue à demi brisée.

Pierre s'arrêta un instant devant la maison pour reprendre haleine; ensuite il détacha de son cou la bague que la supérieure lui avait remise, et il frappa à la porte.

Pendant quelques instants, il ne se fit aucun bruit dans la maison.

—Seigneur Jésus, disait Petit-Pierre en frappant la terre du pied avec impatience, qu'ils sont lents à venir!

Maintenant qu'il était arrivé, il lui semblait que chaque minute de retard était une heure de perdue.

Enfin, la porte s'ouvrit.

Il la poussa vivement dès qu'elle fut entrebâillée et entra avec précipitation.

—Holà! que veux-tu? dit la personne qui avait ouvert la porte, en retenant l'enfant par le bras.

—Vite!... vite!... Je viens d'Orange, du couvent de Notre-Dame de Bon-Secours; il faut que je parle à l'instant même à... Jean le colporteur.

Lorsque Petit-Pierre avait prononcé le nom du couvent de Notre-dame de Bon-Secours, la personne qui avait arrêté Petit-Pierre, avec un mouvement de suspicion très-marquée, lui lâcha le bras et referma la porte sur lui.

D'ailleurs, c'était un enfant, et il était seul.

—De la part de qui viens-tu? lui dit-il.

—De la part de dame Ursule, supérieure du couvent. Tenez.... tenez.... j'oubliais cette bague.... Portez là... vite... vite.... Mais surtout qu'on se hâte.... Il n'y a pas un instant à perdre.

Le visage de l'enfant était contracté par une expression si étrange que l'homme auquel il avait parlé aussitôt s'élança avec précipitation dans l'escalier et lui fit signe de le suivre.

Ils montèrent ainsi deux étages, suivirent un couloir sombre, puis descendirent quelques marches, et s'arrêtèrent devant une porte.

—C'est là, dit l'homme en se retournant vers l'enfant, mais ne faites pas de bruit.

Petit-Pierre retint autant qu'il le put sa respiration qui s'échappait malgré lui bruyante et saccadée.

L'homme ouvrit la porte sans précaution.

Au fond de la chambre dans laquelle il venait d'entrer et qui, du reste, était fort petite, il y avait un lit et dans ce lit un vieillard qui les yeux fermés, semblait dormir. Des bandelettes entouraient sa tête et quelques gouttes de sang tachaient les draps de son lit.

A son chevet assis dans un grand fauteuil un jeune homme se tenait les bras croisés et dans l'attitude d'une profonde réflexion. Une lampe, dont la lumière avait été adoucie par un abat-jour, était placée sur un guéridon dans un des angles de la chambre.

Le domestique ou plutôt l'homme de confiance entra sur la pointe du pied pour ne pas réveiller le malade; mais Petit-Pierre ne put résister à l'impatience qui le dévorait, il s'élança en disant d'une voix haletante:

—Où est Jean... Jean le colporteur?

A ce nom, le jeune homme se leva, et le vieillard tourna la tête.

—Qu'y a-t-il dit celui-ci d'une voix faible, en fixant son regard sur celui qui venait de prononcer ce nom.

—Monsieur dit l'enfant en se rapprochant du lit, j'arrive du couvent de Notre-Dame de Bon-Secours, un grand danger menace votre fille; si vous voulez la sauver, il en est peut-être temps encore! mais partez! partez sans perdre une minute!....

—Ma fille!... s'écria le vieillard en se levant sur son séant comme s'il eût voulu s'élancer de son lit.

—Un grand danger la menace? dit le jeune homme d'une voix vibrante. Voyons, ...parle!.... parle! que sais-tu?

L'enfant était debout et devant le lit.

—Je ne sais rien, si ce n'est que la Supérieure m'a dit: «Petit-Pierre, cours, va comme tu pourras jusqu'à Boulbon; mais arrive et demande une personne qui s'appelle Jean le colporteur. Je suis parti, arrivé je ne sais comment, mais enfin me voilà; et voici la bague.

—C'est bien cela! dit Henri, c'est cette bague que j'ai remise moi-même à la supérieure. Ma sœur...... menacée d'un danger de la mort peut-être.... Baptiste, cours, prépare deux chevaux prends tes pistolets, j'ai les miens tu viendras avec moi.

—Il est trop tard peut-être, mon Dieu!.... dit le vieillard penché en avant sur son lit et appuyé d'une main sur l'épaule de son fils

—Mon père répondit Henri, l'éclair va moins vite dans le ciel que je n'irai à Orange.

—Moi aussi.... moi aussi!.... dit le vieillard en s'élançant de son lit. Un cheval!.... un cheval!.... Cet homme.... avec ses paroles de malédiction.... sa vengeance m'épouvante.

—Y pensez-vous, mon père?

—J'ai de la force, Henri!

—Mon père! .... mon père!.... vos forces trahiraient votre courage.

—Mais, songes-y, mon fils, jusqu'à ton retour je ne vivrais pas! Il me semblerait voir ma fille morte, assassinée.... et toi!.. toi aussi, Henri!.... Je veux partir!.... entends-tu? je veux partir!....

—Mon père! mon père!.... voyez, vos membres tremblent.... vos joues sont pâles.... vos mains sont froides.... vos yeux se ferment....

En effet, le vieillard s'affaissait sur lui-même, et sa tête, plus livide que celle d'un mort, se renversait en arrière.

—Tu as raison, Henri, murmura le marquis de Severnoy d'une voix éteinte; pars.... pars.... Sauve Jeanne. Que Dieu te bénisse.... et te soit en aide.... mon fils!

Puis le vieillard, épuisé, haletant, retomba lourdement sur son lit.

Petit-Pierre était toujours dans la chambre appuyé dans l'embrasure de la fenêtre.

Baptiste entra portant le manteau du comte de Severnoy et son chapeau, ainsi qu'un long couteau de chasse.

—Les chevaux sont prêts, M. le comte.

—Partons! partons!... dit le jeune homme après avoir serré les deux mains de son père, et l'avoir embrassé au front.

—Connaissez-vous la route de traverse ? dit Pierre.

—Non.

—Eh bien ! donnez-moi un cheval, et je vous conduirai.

—Mais tu es épuisé de fatigue, pauvre enfant, une si longue route....

—Qu'importe !.... je connais des chemins que vous ne connaissez point, et qui empêcheront que nul vous voie ou puisse vous arrêter en route....

—Eh bien ! viens donc, cher enfant, lui dit Henri en lui prenant à la fois les deux mains avec effusion, j'accepte... ton nom ?

—Petit-Pierre.

—Je ne l'oublierai pas. Où te retrouverai-je ?

—Partout où sera dame Ursule. Elle a recueilli l'orphelin, et l'orphelin ne la quittera jamais ; car quelque chose me dit qu'une femme a besoin du bras d'un homme pour la servir et la protéger. Et je serai un homme bientôt !....

—Au couvent de Notre-Dame de Bon-Secours ! dit Henri d'une voix comprimée. Dans deux jours, mon père, je serai de retour.

Et le comte sortit avec Baptistin et Petit Pierre. A l'entrée du corridor il trouva un homme qui était appuyé contre le mur et attendait. Cet homme, c'était le compagnon de Baptistin, serviteur aussi dévoué que lui ; il s'appelait Crépaux.

—Mon père est seul, Crépaux, lui dit le jeune homme, tu sais que tu dois te faire tuer avant qu'on entre dans sa chambre.

—Je le sais, M. le comte, répondit tranquillement celui-ci en inclinant la tête.

Henri sortit.

Quelques instants après, on entendit le galop des trois chevaux, dont le bruit s'affaiblit peu à peu, puis s'éteignit entièrement.

—Dieu les protége ! dit tout bas le vieux gentilhomme en joignant les deux mains.

Pendant que le fils du comte de Savernoy courait ainsi vers Orange, de terribles scènes se passaient au couvent de Notre-Dame de Bon-Secours.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

MARDI 27 MARS 1866.

Payez vos Taxes si vous voulez excempter la signification de vos Comptes.

Tous les amis du pays doivent avoir à cœur l'établissement rapide des belles terres que renferment nos townships, afin que le trop plein de la population des paroisses anciennement établies ne prenne point le chemin des Etats-Unis, où nos nationaux ont tout à perdre, mais au contraire s'empare du sol qui lui appartient de droit, le défriche, et profite des bons avantages qui résultent toujours d'une exploitation agricole conduite avec soin et avec discernement.

Une des causes, suivant nous, qui peut engager les jeunes gens à s'établir sur les nouvelles terres, serait de créer des débouchés avantageux pour les produits agricoles, et l'établissement de manufactures dans les grands centres où les pouvoirs d'eau sont aptes à être exploités avec profit pour le capitaliste, comme pour le consommateur. Ces pouvoirs sont nombreux en Canada, et peuvent être une source de bénéfices pour les particuliers, et de richesse pour le pays qui les possède et tout mouvement qui peut contribuer à favoriser le développement de l'industrie parmi nous recevra notre plus cordial appui.

Aussi est-ce avec plaisir que nous enrégistrons le fait que les citoyens de Melbourne et de Richmond sont à organiser une société dans le but louable d'exploiter les magnifiques pouvoirs d'eau de la rivière St François, vis-à-vis ces villages.

Tous ceux qui ont eu occasion de parcourir, soit en chemin de fer ou autrement, les bords pittoresques du St. François, ont dû être frappés de leur beauté, admirer ces cascades nombreuses qui n'attendent que les efforts de l'homme pour être exploitées, et dont la force motrice est des plus puissantes ; et se dire qu'avant longtemps une grande prospérité était réservée aux colons de cette belle vallée. A Richmond et à Melbourne, l'œil du touriste est particulièrement frappé de cet aspect qui enchante, et les développements qu'ont pris ces deux villages depuis quelques années prouvent en faveur de la richesse agricole de cette partie du pays.

C'est à ces endroits que quelques hommes entreprenants et de courage veulent asseoir les bases d'une industrie qui promet de devenir florissante. Un ingénieur, M. Charles Legge, vient de publier sur ce sujet un rapport très long, très circonstancié, renfermant beaucoup de statistiques et des renseignements intéressants à plus d'un point de vue. Il n'hésite pas à encourager les promoteurs de cette œuvre à persévérer dans leurs efforts, et il en vient à la conclusion que tous doivent s'empresser de mettre à exécution le vaste projet qu'ils ont en vue comme devant bénificier non seulement aux personnes établies sur ces lieux, mais à tout le pays.

Comme site, Richmond est certainement un des points les plus favorables dans ce pays pour l'établissement de larges manufactures. Par la voie ferrée, ce village se trouve à 72 milles de Montréal, à 65 milles des Trois-Rivières, à 95 milles de Québec, et à 115 milles de Portland, aux Etats-Unis, qui sont quatre ports de mer dans des directions opposées.

Richmond et Melbourne contiennent déjà une population de 1,000 habitants, et tout autour les townships sont en partie bien établis. La rivière offre des pouvoirs d'eau nombreux et puissants ; les terrains qu'elle arrose sont fertiles et considérables ; les communications sont faciles, et certainement que rien ne contribuerait plus à favoriser la colonisation et l'extension de la population dans les townships que le projet en question.

Le rapport donne des statistiques intéressantes sur le développement de Lowell, dans les Etats-Unis, et M. Legge s'en sert comme d'un point de comparaison entre cette localité et ce que pourrait être Richmond plus tard.

Lorsqu'en 1821 quelques personnes de Boston, à la recherche de pouvoirs d'eau, visitèrent pour la première fois Lowell ; cet endroit ne contenait que douze maisons. Après avoir admiré les pouvoirs d'eau qu'ils avaient devant eux, ils conclurent que de leur vivant ce pourrait bien devenir une ville de 20000 âmes. Les survivants de ce parti d'explorateurs peuvent aujourd'hui contempler une population de 45000 habitants, c'est à dire plus du double de ce qu'ils espéraient.

Aux chûtes de Pawtucket, dans la rivière Merrimack, il n'existait qu'un canal pour le passage des bois de construction fait par une compagnie incorporée en 1792. Ce ne fut qu'en 1823 qu'une compagnie formée de personnes de Boston mit une manufacture en opération. Trois nouveaux moulins furent ajoutés en 1825. Le capital de la compagnie était alors de $1200000, Puis vint la compagnie Hamilton avec un capital de $1200000, la compagnie Appleton, la compagnie de Lowell, et autres. Ces diverses associations possèdent aujourd'hui un capital de $1,400,000 ; 8,968 femmes et 4244 hommes sont employés dans ces moulins ; il se fabrique par semaine 2,321,000 verges de coton ; 25000 verges de tapis ; l'on emploie 811000 livres de coton par semaine, 91000 livres de laine, 29750 tonnes de charbon anthracite par année ; 1610 cordes de bois, 60217 gallons d'huile, 1585000 livres d'empoie, etc. Les pouvoirs d'eau ont, avec les arrangements actuellement existant une force nominale de 11846 chevaux.

Ces résultats considérables ont pourtant été accomplis en moins d'un demi siècle ; ce qui prouve qu'avec de l'énergie et du courage l'on peut faire beaucoup.

Il ne nous est pas défendu d'espérer que les résultats que nous voyons ailleurs se réaliser puissent aussi se produire en Canada. Montréal par exemple possède déjà des manufactures considérables, on y amasse des fortunes ; pourquoi dans d'autres centres moins populeux, mais non moins propres au développement de l'industrie manufacturière, ne verrions-nous pas des établissements se former qui pour une large part contribueraient à augmenter nos relations commerciales, et faire la prospérité d'une classe nombreuse de la population ? Le peuple canadien a l'intelligence et l'énergie nécessaires ; qu'il se mette à l'œuvre.

D'ailleurs à la veille de changements importants dans notre constitution politique, et dans notre existence sociale, il est temps plus que jamais de travailler à promouvoir les intérêts de l'agriculture, de même que ceux de l'industrie ; la colonisation de nos immenses terres ne peut que profiter largement des améliorations importantes faites tant dans nos voies de communication que dans les facilitées apportées à l'écoulement des produits du sol, et nous ne pouvons que féliciter nos compatriotes de Richmond et de Melbourne, sur l'initiative qu'ils viennent de prendre, et nous leur souhaitons succès dans leur entreprise ; certains que nous sommes que le pays lui-même n'en sera que plus prospère.

Depuis deux ans, ou plutôt depuis le fameux traité de commerce entre l'Angleterre et la France, on a vu successivement les différents pays de l'Europe entrer en négociations pour abattre les unes après les autres les barrières qui s'opposaient encore à leurs relations commerciales. Les libéraux ont fait là-dessus de belles phrases ; les différents membres de la grande famille humaine, a-t-on dit, se donnent le baiser de la fraternité. Seul le pays par excellence de la liberté est demeuré en arrière. Pendant que les pays européens cherchent à rendre leurs relations aussi faciles que possible, les Etats-Unis se donnent beaucoup de trouble à mettre des entraves dans notre commerce avec eux. Les lecteurs du *Courrier* savent que le Traité de Réciprocité est aboli, malgré les efforts que nos ministres ont faits à Washington pour en obtenir la continuation. Le 8 du courant les journaux ont reçu communication d'un Rapport officiel des Conférences entre les délégués des Colonies anglaises et le Comité des Voies et Moyens de la Chambre des Représentants des Etats-Unis. Ce rapport est extrêmement intéressant. Nous avouons avoir rarement lu un document officiel plus digne de l'attention publique, plus propre à entretenir dans le peuple un juste orgueil pour nos hommes d'Etat. Les journaux de l'opposition ont souvent dit que nos ministres étaient prêts à tous les sacrifices, à toutes les bassesses pour obtenir les *faveurs* de la grande République. Il suffit de lire le Rapport que nous venons de mentionner pour se convaincre que cette assertion était toute gratuite, et que le Canada a paru dans ces conférences avec les Etats-Unis un pays indépendant et fier. M. Galt s'est montré aussi habile discutant que financier à vues larges, aussi fin diplomate qu'homme d'Etat dévoué aux intérêts du Canada. Désireux d'obtenir la continuation du Traité, il a été cependant ferme à repousser les exigences du gouvernement américain, lorsqu'il a cru ces exigences contraires aux intérêts du commerce canadien. Et voyez ce représentant d'un pays insignifiant conférer avec les représentants d'un pays couvert de gloire et de richesses. Le premier parait le professeur, les seconds les écoliers. A vrai dire il est étonnant d'entendre M. Morrill, le premier financier dans la chambre des Représentants, le président d'un comité chargé de la négociation d'un Traité de commerce entre les Colonies anglaises, demander quelle est la valeur des exportations de poisson aux Etats-Unis par ces mêmes colonies.

M. Morrill demande ailleurs quel est le nom du gouvernement des Colonies du Pacifique. M. Brooks demande encore quelles sont les bornes de ces pays et s'ils ont beaucoup de développement. Pour nous qui voyons trouble où les Yankees voient comme en plein jour, il nous parait étrange qu'un homme ignore la richesse d'un pays et qu'il puisse néanmoins négocier surement un traité de commerce avec ce même pays. Aux Etats-Unis on considère la chose autrement : cela dépend du climat, nous dit-on.

Il est évident que nos voisins ont été étonnés de la fermeté de nos représentants et de la capacité de M. Galt en particulier. Un américain qui occupe une position distinguée dans le haut commerce de New-York disait l'autre jour au St. Lawrence Hall, à Montréal : "Nous n'avions pas là un seul homme capable de tenir tête à M. Galt."

Cette infime petite contrée appelée Canada que le *Pays* croit digne tout au plus d'accepter la tutelle de la République monstre a donc paru, dans une circonstance que l'histoire remarquera, capable de rencontrer face à face un voisin orgueilleux et puissant ! Le nain s'est donc montré de force à lutter avec avantage contre le géant de qui la tête au ciel était voisine.

Le gouvernement américain est déçu dans ses espérances, il s'attendait à rien moins qu'à une attitude ferme de notre part. Certains journaux du Canada—ceux qui, à cause de leur admiration pour les institutions américaines, ont le plus d'abonnés aux Etats-Unis—avaient tant dit que nous dépendions absolument de la République voisine que celle-ci a cru sans doute que, faibles roseaux laissés à nous-mêmes, nous en viendrions bientôt à désirer de vivre et grandir à l'*abri du feuillage dont elle couvre le voisinage* ; en d'autres mots, à demander l'annexion.

Cette arrière pensée que nous attribuons aux hommes d'état américains se fait jour clairement dans le Rapport Officiel qui nous occupe en ce moment. Voyons : M. Morrill dans une réponse à M. Galt dit : "Vous voyez que nous paraissons joliment intéressés ; car nous examinons la chose comme si un jour nous devions payer vos dettes." Il dit ailleurs : "Quand même vous taxeriez, cela ne nous occuperait pas. Nous ne regardons nullement les provinces comme un marché pour nos produits." Il dit encore : "On devra ajourner la question jusqu'à ce que vous, messieurs, vous preniez vos siéges ici." Et encore : "Tant pis pour vous si vous n'avez aucune production que nous désirions."

S'il y avait besoin de preuves, ces paroles ne prouveraient-elles pas que les Américains croyaient que le Canada pourrait être forcé à l'annexion par la famine ?

Maintenant, nous posons cette question : le *Herald*, le *Witness*, le *Pays*, le *Défricheur*, n'ont-ils pas contribué pour la plus grande partie à la propagation chez nos voisins de cette idée que le Canada et son commerce dépendent entièrement des Etats-Unis ? Si oui, n'ont-ils pas par lui-même beaucoup contribué à l'abrogation du traité de réciprocité et ne doivent-ils pas porter une grande part de la responsabilité des embarras qui s'en suivront pour notre commerce ?

Vient une autre question.

On dit : M. Galt a été à Washington en mendiant, il a voulu faire trop de concessions pour obtenir la continuation du traité.

D'abord, comme l'a dit M. Galt dans son discours au diner de Cornwall, le gouvernement canadien n'a rien offert de nouveau aux Etats-Unis. Sur la question des pêcheries et du transit on proposait de maintenir le *statu quo*, et les arrangements en opération sous le traité ont tourné à notre avantage, comme le démontrent les documents officiels. L'élargissement des canaux est mentionné spécialement dans les conférences de Québec ; personne donc n'a dû être pris par surprise sur ce sujet. On accuse aussi M. Galt d'avoir voulu subordonner notre législation à celle des Etats-Unis dans les droits d'accise surtout ; mais on se rappelle que pendant le dernier parlement, M. Galt a declaré qu'il était tout disposé à établir des droits tels que la contrebande devint impossible sur la frontière, ce qui n'était pas facile. Ainsi donc nos ministres n'ont point voulu faire des concessions nouvelles aux Etats-Unis.

Mais, dit-on, M. Galt est un homme habile, il a annoncé d'avance, afin de préparer les esprits, les concessions qu'il voulait faire aujourd'hui, et ces concessions sont trop fortes.

En supposant que ces concessions fussent un peu contraires aux intérêts de notre commerce, nous pensons néanmoins que notre gouvernement est justifiable de les avoir proposées. M. Galt faisait grand cas du traité de réciprocité, le *Globe* l'accusait même d'être prêt à tous les sacrifices pour en obtenir la continuation, et l'on prétend que c'est sur ce point que M. Brown a cessé de s'entendre avec ses collègues. Mais pourquoi le cabinet a-t-il été unanime à adopter les vues de M. Galt ? L'abolition du traité, à part les inconvénients qui s'en suivront pour notre commerce, ne fait-elle pas surgir quelque difficulté grosse de dangers pour nous et qui justifierait certains sacrifices de notre part ? Il y a la question des pêcheries dont on se préoccupe beaucoup en certains cercles. Dès aujourd'hui une difficulté se présente. Les américains ont le droit de pêcher à trois milles des côtes, mais ils prétendent avoir aussi le droit de pêcher dans les baies qui ont plus de trois milles de profondeur. Le gouvernement anglais leur nie ce droit : l'on se demande aujourd'hui avec certaine inquiétude ce que feront nos arrogants voisins.

Et supposons un pêcheur américain engagé, par exemple, dans la poursuite d'un banc de harengs ; croit-on que les américains sont gens si délicats qu'ils se feraient alors scrupule de poursuivre leur course jusque dans les eaux anglaises ? Assurément non. Nos vaisseaux, chargés de protéger les pêcheries, seraient alors à point sans doute pour confisquer le bateau pêcheur américain ; mais cette arrestation se ferait-elle sans résistance ? Non, peut-être. Delà un conflit qui pourrait amener des complications plus graves.

Eh bien ! une difficulté qui porte dans ses flancs la paix ou la guerre, ne mérite-t-elle pas qu'on fasse quelques sacrifices pour la tourner ? Une guerre avec les Etats-Unis est une chose à prévoir, non à rechercher. Si, par suite de l'abolition du traité de réciprocité, nous avions des difficultés graves avec la République Americaine, les journaux de l'opposition diraient à coup sur que M. Galt aurait dû faire plus de concessions.

Sur cette question, comme sur plusieurs autres, nous en venons à conclure que les organes de l'opposition poussent trop loin leur rôle de sentinelles avancées, chargées de surveiller les pas et démarches du gouvernement. Leur mission n'est pas de blâmer tout et de blamer toujours. Le patriotisme devrait se faire jour au milieu de leurs critiques souvent trop mesquines et leur tactique gagnerait beaucoup à s'inspirer un peu plus des intérêts bien entendus du pays.

O. D.

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche dernier, a eu lieu à la salle de l'*Union Catholique*, à l'Evêché de cette ville, l'intéressante séance que nous annoncions dans notre numero de samedi.

Comme le Rev. Messire Désaulniers n'était pas encore arrivé, Mr. Mercier annonça, comme Président de l'*Union-Catholique*, que des dispositions avaient été prises pour construire une maison exclusivement à l'usage des membres de cette société où ils auraient à leur disposition un billard, une salle de lecture, &c., où ils pourraient aller passer agréablement leurs soirées. Cette nouvelle fut accueillie par de nombreux applaudissements et des marques non équivoques de l'adhésion la plus franche et les yeux se tournèrent tous du côté d'un vénérable prêtre que tous se nommeront pas, quand Mr. Mercier fit allusion à la générosité du bienfaiteur qui, à ses dépens supportera tous les frais de cette bâtisse qui doit s'élever d'ici à quelques mois sur le terrain donné par le Séminaire de cette ville.

Dans une conversation aussi intéressante qu'instructive, le Rev. Messire Désaulniers après avoir transporté en esprit son nombreux auditoire en France, et lui avoir fait visiter et admirer avec lui les villes de Paris, Dijon, Lyon, Arles, Marseilles, lui fait traverser la Méditerranée, admirer Malte, l'île immortalisée par l'ordre des chevaliers de ce nom, pour le faire débarquer avec lui à Beyrouth, où il ne reste qu'une journée pour reprendre aussitôt le steamer qui le conduit à Jaffa. Arrivé sur le continent asiatique, à peine a-t-il touché le sol où ont eu lieu les actes principaux de notre religion, l'honorable conteur devient encore plus saisissant dans sa narration. Après nous avoir fait parcourir avec lui la vallée de Jaffa parsemée des fleurs les plus variées dont les couleurs brillent d'un si vif éclat sous le ciel si pur de l'Orient ; après nous avoir fait goûter avec lui les fruits si savoureux qui murissent dans ces contrées jouissant d'un été sans fin, il nous conduit à Ramla, qui comme on le sait était la patrie de ce Joseph d'Arimathie qui obtint l'honneur d'ensevelir Notre-Seigneur.

De Ramla, il continue sa route et arrive bientôt dans la Ville Sainte, où après avoir visité le Jardin des Oliviers qui appartient actuellement aux Pères de la Terre Sainte et contient encore huit des arbres vingt fois séculaires qui suivant l'opinion des savants doivent être ceux là même qui ont été les témoins muets de la première grande douleur du Fils de Dieu, et s'être agenouillé sur la montagne où s'est accompli le mystère de notre rédemption, visité l'endroit où la tradition place le tombeau du premier homme, il eut le bonheur d'offrir le St. Sacrifice de la Messe dans le tombeau même où a été enseveli Notre-Seigneur Jésus Christ.

Pendant tout le cours de sa narration, le Rev. Messire Désaulniers fait preuve d'une telle justesse dans ses appréciations, déploie une si grande variété d'idées et d'expressions que l'on doit l'écouter toujours avec le plus grand intérêt, même dans le récit d'un voyage que bien d'autres ont raconté déjà avant lui. Aussi le nombreux auditoire sut il prouver à l'intéressant narrateur, par une attention soutenue et des applaudissements fréquents, tout le plaisir que son obligeante visite avait faite aux membres de la société qu'il venait de favoriser ainsi.

Mr. le Président de l'*Union Catholique* exprima par quelques paroles bien senties toute la satisfaction que l'*Union Catholique* avait éprouvé et sollicita du Rév. Monsieur une seconde séance où il pourrait raconter la fin de son voyage et entrer dans certains détails qu'il s'est vu obligé d'omettre, faute de temps nécessaire.

Mr. Désaulniers répondit qu'il n'acceptait pas d'une manière définitive, ou que plutôt il ne prescrivait pas le jour où il pourrait répondre à l'invitation que lui faisait Mr. le Président, attendu que les séances de l'*Union Catholique* paraissaient être si avantageusement remplies qu'il craindrait d'empiéter sur les droits de ceux qui fesaient habituellement les frais de cette séance. Ce fut alors que le Rev. Messire Terrault, le Directeur de l'*Union Catholique*, lui dit qu'en sa qualité officielle, il pouvait le relever d'un scrupule si peu motivé.

—On nous apprend que de faux billets de la *City Bank of Montreal* circulent dans nos campagnes et notamment dans les townships.

L'ami qui nous a appris ce fait nous rapporte qu'on nommé Faucher de Durham a dernièrement été la victime des faussaires.

Une jument qu'il estimait à £40 lui a été payée en entier avec cet argent.

On dit qu'il est très bien imité, et que les personnes d'affaires elles-mêmes peuvent s'y tromper.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Dubois, marchand de St. Aimé, a été élu Préfet du Comté de Richelieu à la dernière séance du conseil. C'est un hommage bien mérité rendu aux qualités civiques de ce citoyen estimable.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Canadien* l'excellent article suivant :

« L'Angleterre a perdu une occasion unique d'élever autour des Etats-Unis une triple barrière qui les aurait maintenus dans les limites tracées par la guerre civile, et de mettre l'existence de la confédération canadienne hors de tout péril, en lui assurant l'appui de deux alliés puissants, le Sud et le Mexique.

« L'insurrection du Sud a mis l'union américaine à la merci de l'Europe, elle a ouvert aux puissances continentales le chemin de l'amérique. Le Sud jouait la partie de l'Europe et l'Europe lui a laissé perdre. S'il avait été soutenu par la France et l'Angleterre, la suprématie du Nouveau-Monde échappait à la démocratie. Ni Washington, ni Richmond n'aurait été assez fort pour dominer les autres peuples, et le continent américain se divisait comme l'Europe. Les monarchies se seraient élevées à côté des républiques, la France aurait établi sur des bases durables l'empire au Mexique, l'Angleterre la confédération canadienne. On aurait, pour ainsi dire, tracé sur le sol de l'Amérique une nouvelle carte d'Europe.

Le Sud, le Mexique et le Canada auraient formé une ligue, une Sainte-Alliance contre les Etats-Unis comme eut élevé l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse contre la France. L'union américaine n'aurait plus été qu'une grande puissance, au lieu d'être la seule grande puissance en Amérique. Plus tard l'Ouest, suivant l'exemple du Sud, se serait séparé des Etats-Unis et aurait grossi la ligue.

« La France, ou plutôt Napoléon III a compris de suite le parti immense que l'Europe pouvait tirer de la guerre civile qui déchirait les Etats-Unis. L'expédition du Mexique, quoique l'abstention de l'Angleterre et la chute du Sud l'aient empêché de porter ses fruits, n'en restera pas moins, aux yeux de l'histoire, la plus grande pensée de son règne.

« Effrayée des périls qu'allait lui faire courir la soudaine transformation des Etats-Unis en puissance militaire, l'Angleterre [illegible] songé, durant toute la lutte héroïque [illegible] nue par le sud contre le nord, qu'à [illegible] tout conflit, toute cause de guerre avec [illegible] voisins et qu'à préparer sa retraite [illegible] mérique. Depuis quatre ans elle craint [illegible] tre forcée de défendre son drapeau sur les bords du St. Laurent et elle soupire [illegible] l'instant où il aura reposé les mers. Cette pusillanime préoccupation a absorbé [illegible] politique et lui a caché la [illegible] térêts qu'elle a d'engagés dans les [illegible] d'Amérique.

Que l'Angleterre garde ou abandonne le Canada, elle n'en est pas moins [illegible] ce que les Etats-Unis ne s'emparent de toute l'Amérique. C'est là la [illegible] guerre toujours existante entre [illegible] Etats-Unis. Le Canada peut être un prétexte, mais non point une cause de [illegible] Ce serait le champ de bataille, [illegible] devait pas l'enjeu du combat. [illegible] tières l'armée [illegible] toire américain, [illegible] contre elle, elle n'hésiterait pas à [illegible] ner le Canada comme [illegible] une place de guerre démantelée.

L'Angleterre peut [illegible] la ; mais par là elle ne fera [illegible] lutte. Elle évacuera le champ [illegible] on [illegible], elle [illegible] mais pour cela elle n'évitera pas [illegible] Tôt ou tard les Etats-Unis [illegible] quer en Europe et sur les mers, [illegible] verte l'Amérique. Avant que, [illegible] fini, il y aura une grande guerre [illegible] deux peuples sortis du même [illegible] disputeront l'empire des mers. [illegible] avait vaincu cette lutte gigantesque [illegible] point eu lieu. Les Etats-Unis [illegible] devaient perdre la pouvoir de [illegible] monde et de se mesurer avec [illegible] Le Sud eut été l'allié constant [illegible] en Amérique. Richmond s'élevait [illegible] de Washington c'était Paris en [illegible] face de St. Pétersbourg. L'[illegible] cain était tenu en respect par le [illegible] me le vautour cosaque par la France [illegible] l'Angleterre.

« Si l'ère des guerres civiles [illegible] pas aux Etats-Unis, par le Sud [illegible] ou par l'Ouest grandissant, ce sera [illegible] guerres avec l'Europe qui commence [illegible] l'Angleterre. Voilà pourquoi le [illegible] ment britannique, plus encore que [illegible] puissance, a fait une faute [illegible] sant succomber le Sud qui, tout en [illegible] tant pour sa propre indépendance, [illegible] fait pour empêcher le joug [illegible] s'étendre sur tout le Nouveau [illegible] plus tard de menacer le [illegible] Le Sud était l'héroïque champion des peuples du continent, menacés dans [illegible] indépendance par l'envahissement [illegible] Unis, en même temps que le [illegible] la cause européenne en Amérique.

Si une guerre civile [illegible] à [illegible] éclaté au sein de la [illegible] se déclarait au cœur de la [illegible] et [illegible] s'agit de la scinder en deux, [illegible] l'Angleterre [illegible] indifférentes de [illegible] l'Europe serait [illegible] seraient-elles [illegible] nelle de diviser en [illegible] neutralement l'un [illegible] [illegible] et [illegible] de nord [illegible] Etats-Unis [illegible] doublées pour [illegible] le Rosin, [illegible] bingtre aussi [illegible] de Lo[illegible] que St. Pét[illegible] [illegible] grande [illegible] [illegible] fait de l'exemple de modération que [illegible] donné l'Ancien-Monde, [illegible] dans les affaires de l'Europe, [illegible] [illegible] de l'Amérique. [illegible] tance formidable [illegible] les deux [illegible] puissances [illegible], le [illegible] se [illegible].

Telle est la [illegible] de la [illegible] règle politique [illegible] par l'Angleterre. Elle a [illegible] l'[illegible] des [illegible] puissances dans le [illegible] le Nord [illegible] le [illegible] a [illegible] la France, les Etats-Unis, [illegible] rieux, grâce [illegible] devait périr [illegible] et le [illegible] er [illegible] qu'ils [illegible] titution, et contemplera sera contre elle.

Quant au Canada, la première conséquence de la politique de l'Angleterre a été de l'isoler, de le laisser seul en face des Etats-Unis. La confédération canadienne [illegible] sur les bras en naissant, outre les [illegible] nients d'un redoutable et turbulent [illegible] le poids et les mille soucis d'une [illegible] politique, commerciale, peut être [illegible] avec la république américaine. Il est [illegible] sible de dire jusqu'à quel point [illegible] soutenir la lutte, et la dernière [illegible] de la politique imprévoyante de l'Angleterre sera peut-être de nous mettre à la [illegible] Etats-Unis.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'*Australasian* parti de Liverpool le 10, est arrivé à New-York le 22 avec les nouvelles suivantes.

En Angleterre, le discours du président des Etats-Unis, à Washington a été généralement bien apprécié. Le *Times* en fait les plus grands louanges.

Le *Pall Mall Gazette* de Londres annonce d'une manière positive que le Ministère Russell doit résigner, qu'il soit défait ou non sur le bill de Réforme.

Les arrestations féniennes continuent toujours avec la même activité ; 9 individus ont été arrêtés à Cork au moment où ils arrivaient d'Amérique.

L'insurrection en Syrie est maintenant complètement arrêtée.

Les actionnaires de la compagnie du télégraphe transatlantique ont approuvé les arrangements qui ont été pris avec les directeurs de la compagnie du télégraphe anglo-américain, [illegible] vient de se conclure dernièrement. [illegible] cent mille brasses de cable ont été fabriquées [illegible]

semaine dernière.— Tout sera terminé à la fin de juin, époque à laquelle le Great Eastern doit partir pour en opérer l'immersion.

Le bureau du *Halifax Sun* est devenu la proie des flammes dans la soirée du 21 mars.

ETATS-UNIS.

Le 21 du courant il y a eu à Cincinnati une assemblée considérable Féniens où des discours enthousiastes ont été faits. Le resultat a été une vente considérable de bons.

Une tempête considérable a sévi le 21 dernier dans l'Ouest. Les plus grands désastres causés par cet ouragan se sont fait sentir d'une manière plus particulière à Cincinnati, Indianapolis, Louisville et Evansville. Une partie du pont du chemin de fer de Cincinnati et Indianapolis a été détruit et un convoi de fret est tombé dans l'ouverture. Le chauffeur et l'ingénieur ont été grièvement blessés.

Le 23 le feu a complètement détruit à Cincinnati la salle d'Opéra de M. Pike, le bureau de l'*Inquirer* et plusieurs autres bâtisses considérables. On croit que le feu a été mis par une explosion de gaz. Les pertes sont évaluées à deux millions de piastres. M. Pike perd un million de piastres pour sa part et il n'était assuré que pour la somme de $38,000.

A Ogdensburg, dans l'après-midi du 23, le feu s'est déclaré dans une fabrique de Maroquin appartenant à M. Burt, et y a fait des dommages pour un montant de $15,000, et l'assurance n'était que de $8,500.

Le même jour et dans la même ville, le Dr. McNonale, orateur fénien distingué, eut l'index de la main gauche emporté par une balle de son revolver qu'il avait placé devant lui et qui par accident au moment où il voulut le prendre.

Conseil de Ville.

Séance du 23 mars 1866.

Présents—Son Honneur le Maire, MM. Bachand, Bourgeois, Chagnon, Côté, Dessaulles et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

M. Bice étant arrivé prend son siége.

Petitions mises sur la table et lues.

De Joseph Labonte et autres se plaignant que la tannerie de Mr. Victor Côté est une nuisance publique. Referé au comité de police et santé pour faire rapport à la prochaine séance.

De I. Heribel demandant la permission d'ériger un engin à vapeur sur sa propriété, rue St. Antoine. Referé au comité du feu pour faire rapport à la prochaine séance.

De Jean-Baptiste Bouchard, se plaignant d'estimation exagérée.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le 2 du courant, M. Bachand fait motion, secondé par M. Chagnon : Que les mots «*de cinq livres cours actuel et un emprisonnement de*» dans le paragraphe deux des règlements du département des chemins soient retranchés et que les mots suivants y soient substitués «*n'excédant pas cinq livres cours actuel ou un emprisonnement n'excédant pas.*»

M. Dessaulles fait motion, secondé par M. Bourgeois : Que la motion de M. Bachand soit differée jusqu'à la prochaine séance. Agréée.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le 6 avril.

SAINTES HUILES.

La consécration des Huiles se faisant à Montréal, la distribution ne s'en fera que JEUDI, sur les quatre heures de l'après-midi.

Evêché de St. Hyacinthe, 28 Mars, 1866.

--Le *Mercury* du 22 courant, contenait un excellent article sur M. F. X. Garneau, notre historien national, dû à la plume de M. J. M. Lemoine, bien connu pour son impartialité dans ses jugements qu'il porte sur les événements et les choses.

—Les citoyens de Waterloo ont chômé la fête de St. Patrice avec autant d'éclat qu'il est possible de le désirer dans une localité nouvelle. Le Révd. M. Gendreau, curé de la place, a chanté la messe. Le Revd. Messire McAuley, curé de Granby, a fait le sermon de circonstance, en remplacement du Révd. M. Ouellette qui avait été prié de le faire, et qui n'a pu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, se rendre à cette invitation. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait et le plus satisfaisant.

—Les armes et les munitions de guerre seront admises en franchise à partir du 8 mars au 3 avril. Ainsi, d'après cet ordre, l'argent qui a été perçu par les officiers de douane sur ces articles sera remis aux importateurs.

—Le câble sous-marin reliant la Corse et le continent qui a été posé par l'administration française, il y a quelques semaines, fonctionne avec la plus parfaite régularité.

Ce conducteur ne tire pas seulement son importance de la communication qu'il établit entre la Corse et le territoire continental de l'Europe. Il doit aussi former un tronçon important d'une ligne mixte partant de la Sicile pour atteindre la Haute-Italie par la Sardaigne et la Corse et destiné à ouvrir une seconde voie aux télégrammes des Indes et de l'Algérie, réduit jusqu'à présent à passer par les lignes continentales de l'Italie.

La pose du cable de Corse complètement d'ailleurs le réseau sous-marin de l'empire avec ses dépendances ou possession les plus rapprochées. Nous sommes reliés télégraphiquement à l'Algérie, à la Corse et à toutes les îles qui bordent nos rivages, Ouessant, Belle-Iles, etc.

—Les trois chars à l'arrière du convoi venant de Montréal, qui devait arriver à Québec, mardi matin à 8 heures, ont été jetés en dehors de la voie à Arthabaska à 6 heures moins un quart. Le char de première classe et le char dortoir ont été complètement renversés ; mais heureusement aucun passager n'a été blessé et il n'y a que le conducteur qui l'a été quelque peu au cou par le poêle qui a culbuté près de lui. Il y avait dans le char, lorsque l'accident est arrivé, environ 50 passagers, parmi lesquels se trouvait Thomas McGreevey, écr., de Québec.

Le char de seconde classe dérailla avant que l'anneau qui l'unissait au char aux bagages se rompît, mais il ne fut pas renversé. La locomotive et le char au bagage continuèrent à avancer et se trouvaient à plusieurs centaines de verges de l'accident lorsque l'ingénieur s'en aperçut.

En examinant les lisses on trouva que l'une d'elles avait été brisée à l'endroit où l'accident est arrivé. Le Grand-Tronc est partout dans un état pitoyable.

—On assure qu'un individu nommé King aurait avoué à un de ses compagnons de détention qu'il était l'auteur de la tentative d'assassinat commise contre le secrétaire Seward le 17 avril 1865, et pour laquelle Payne a été exécuté le 7 juillet dernier. On dit que King a tenté de se suicider en prison en s'ouvrant une artère au bras. Sa vie était en danger.

—Le Conseil exécutif doit se réunir demain à Ottawa. Les deux procureurs ont été retenus à Montréal jusqu'aujourd'hui par des affaires de la plus haute importance.

—Une partie de l'ancien Collége de Montréal, qui sert aujourd'hui de caserne, a été detruite par le feu dans la nuit de mercredi à jeudi.

DUEL SAUVAGE.—Une correspondance de Columbia (Arkansas) raconte un duel féroce qui a eu lieu le 2[illegible] février près de cette ville. Les deux champions étaient le major Ned Burns, ex-officier de l'état major du général confédéré Morgan et le colonel Twyman, aussi de l'armée du Sud. Le lieu choisi était la Pointe Chicot, sur les bords du Mississippi, et les armes le couteau poignard, ou *bowie-knife*. Le combat a été plutôt une boucherie sauvage qu'un duel. Le major Burns a été blessé au bras ; le colonel Twyman a reçu trois blessures mortelles en pleine poitrine. Il a aussi été horriblement défiguré ; le nez a été entièrement coupé, et un œil crevé. Son second a été légèrement blessé par un écart du major. Combattants et témoins sont tous résidents de l'Etat du Mississippi.

—Lundi le 19 du courant, la compagnie de volontaires de Terrebonne stationnée à Waterloo, a été passée en revue par le Col. Fletcher.

Le Colonel, l'Hon. Ed. Masson, le Major de Brigade Rodrigue Masson, ont tour à tour félicité le Capt. Auger, le Capt. Guibault, le Lt. Moody, l'Enseigne Chauvin, et leurs soldats, de leur bonne tenue et de la précision avec laquelle ils exécutaient chaque évolution.

—Le Capt. Auger, commandant de la compagnie a publié une proclamation par laquelle toute personne étrangère se trouvant dans un hôtel ou autre maison publique après minuit, et qui ne pourra rendre un compte suffisant de sa présence dans telle maison à pareille heure, devra être arrêtée et conduite au corps de garde.

—Sait-on où est la tête de Richelieu ? Dans le tombeau du cardinal, à Paris, à la Sorbonne ? Point. Elle est chez M. Armez, ancien député des Côtes-du-Nord, qui la tient de son père, qui l'avait achetée à un épicier de la rue de la Harpe. Celui-ci l'avait emportée, lors de la violation de la sépulture du cardinal, en 1793 : mais il s'était marié plus tard, et comme cette relique eff[r]ayait un peu sa jeune femme, il l'avait vendu à Mr Armez. Voilà ce que rapporte M. Feuillet de Conches dans ses *Causeries d'un curieux*. Mais on assure, d'autre part, que M. Armez ne posséde jamais que la face du grand homme et que son crâne appartient à un collectionneur d'objets rares. Cette tête, qui gouverna l'Europe, partagée en deux, une moitié chez un épicier, l'autre moitié dans la vitrine d'un antiquaire.........le beau sujet de monologue pour Hamlet ! —*Canadien.*

Nous appelons l'attention des capitalistes sur une mine découverte récemment dans le canton de Garthby et contenant de l'antimoine et du fer chromique. Le premier de ces minéraux s'y trouve en grande quantité. Un minéralogiste expérimenté qui a visité cette mine, en mai dernier, serait d'opinion qu'en la creusant davantage, on arriverait à une veine de cuivre gris. Quand au fer chromique, des échantillons de cette mine ainsi envoyés à Glasgow et à Londres en 1861 ont donné 43 7 à 44 1 par cent d'oxide de chrome. Des petits morceaux d'or ont aussi été trouvés dans le voisinage de la mine. On peut se rendre à cette dernière par le chemin Gosford ; il y a aussi une belle route d'hiver sur la rivière Nicolet, conduisant à la station d'Arthabaska du chemin de fer du Grand Tronc. Cette propriété est à vendre et on peut avoir de plus amples informations en s'adressant à M. F. N. Herveau, chez M. Fusch, tailleur, bâtisse des Francs maçons, ou à M. George Gingras, de cette ville.—*Canadien.*

Décès.

A St. Simon, le 18 du courant, à l'âge de 31 ans et 5 mois, David Giard, cultivateur, fils de Michel Giard.

Attaqué de consomption, cet homme depuis 4 ans voyait la mort s'approcher de jour en jour sans faire entendre aucune plainte contre la Providence qui dans sa bonté voulait lui donner le temps de se préparer par cette maladie douloureuse et cruelle à subir la sentence irrevocable qui avait été portée contre lui. Aussi a-t-il su en profiter, et l'on peut dire que pas un instant de sa maladie n'a été perdu pour son éternité. La résignation qui a caractérisé tous les moments de sa maladie est une cause de bien grande consolation pour la jeune femme et les trois petits enfants qu'il laissent ici-bas pour le pleurer.—*R. I. P.—Can.*

A St. Liboire, le 15 courant, Marie Aurélie, âgée de 10 ans, enfant de Médard Desmarais, écr, cultivateur du lieu. Cette enfant qui donnait de belles espérances à sa famille est succombée à une attaque de fièvre typhoïde. Ses funérailles ont eu lieu dimanche le 18 au milieu d'un concours considérable des habitants de la localite.

A Ste. Hélène de Bagot, le 18 courant, à l'âge de 1 mois, 11 jrs., Michel Julienne O'Donoughue, enfant de I. M. Thyfault, Ecr., M.D., et de feue Dame Marie Julienne O'Donoughue.

Un mois à peine s'est écoulé depuis le décès de Madame Thyfault, que la mort vient encore enlever un membre de cette famille.

Un ange de plus au ciel.

Bulletin Commercial.

Samedi, 24 Mars 1866.

Chemins beaux. Beaucoup de monde. Blé $1.75 ; Pois 4½ chelins ; Blé-d'inde 5 francs ; Avoine 40 sous ; Patates 40 sous ; Pommes $1.60 le minot ; lard 15 sous la livre ; Bœuf de 7 à 9 sous ; Œufs 18 sous la douzaine ; Sucre 15 sous la livre.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,........................	2	6
Avoine,......................	1	7
Graine de Lin,...............	7	6
Pois,........................	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 20 chelins le quintal, et $6½ le quart.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 24 MARS 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,....	15	3½	à	16	8
Blé, par minot,.....	7	1		7	11
Blé-d'Inde "	4	3		5	0
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	4
Avoine "	1	8		1	10½
Gaudriole, "	2	1		2	3½
Sarrasin, "	2	4		2	9
Lard, par 100 lbs.,....	45	0		50	0
Bœuf par 100 lbs.,....	25	0		31	0
Porc frais, par lbs.,...	0	7		0	7½
Lard salé "	0	7½		0	8
Bœuf "	0	3		0	5
Veau par quartier....	1	3		4	6
Mouton p. quart.....	0	0		0	0
Oies, le couple ..	8	0		60	0
Dinde,..............	10	0		15	0
Canards, " ..	2	6		3	0
Volailles, " ..	3	9		5	0
Poulets, " ..	3	0		4	0
Perdrix, " ..	0	0		0	0
Œufs, par douzaine...	0	7½		0	10
Beurre frais, par livre.	0	10		1	3
Do salé " ..	0	9		1	0
Savon,..............	0	0		0	0
Sucre d'Erable,......	0	9		1	3
Miel, par livre,.......	0	6½		0	7
Sirop	0	0		0	7½
Fèves, le pot,........	0	3		0	4
Fèves, le minot,......	0	0		5	6
Oignons, la tresse,....	0	6		0	10
" le minot,....	2	6		0	0
Tabac,..............	0	5		0	7½
Choux,..............	0	1		0	4
Navets,..............	0	½		0	1
Laine,..............	0	0		0	0
Lait de Sirop,........	4	0		4	6
Patates, le minot.....	1	6		1	8
Pommes p. minot....	6	0		15	0
" par quart,....	0	0		0	0
Foin,...............	20	0		25	0

MARCHE EN GROS.

Montréal, 24 mars.

Fleur, super. extra............	$8 00	à	8 50
" extra....................	7 50	à	8 00
" superf blé du Canada..	5 60	à	5 70
" superf blé de l'Ouest...	5 60	à	5 7[illegible]
Fleur des Etats de l'Ouest.....	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2.........	5 20	à	5 40
" fine.....................	4 50	à	4 60
" moyenne.................	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs.......	3 15	à	0 00
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du-print. du H. C. par 60 lbs.	1 16	à	1 20
Pois par 60 lbs...............	0 70	à	0 72½
Orge, par 50 lbs..............	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs............	0 41½	à	0 00
Blé-d'Inde, par 56 lbs........	0 60	à	0 61
Alcalis, par 100 lbs. Potasse 1ère	5 60	à	5 70
" Infér.	5 50	à	0 00
Perlasse 1ère	7 80	à	7 85
Cochons abattus, par 100 lbs...	7 00	à	7 75
Lard, par quart de 200 lbs....	23 50	à	24 00
Beurre par lb., frais.........	0 19	à	0 20
" " de choix.......	0 21	à	0 22½
Fromage par lb...............	0 14½	à	0 15

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 24 mars, 1866.

Coton	0 40	à	0 41
Fleur, superf. de l'Etat	6 70	à	7 15
" Extra, "	7 00	à	7 50
" Choisie, "	7 50	à	8 10
" Superfine de l'Ouest.....	6 70	à	7 15
" Extra, "	7 10	à	8 10
" De l'Ohio...............	8 10	à	8 55
" Commune du Canada.....	7 20	à	8 10
" Extra	8 15	à	11 25
Blé,—Nouveau de Milwaukie....	1 66	à	0 00
" Blé, choisi " ..	2 35	à	0 00
Avoine, par 32 lbs.............	0 53	à	0 54
Orge, du Canada Ouest	1 16	à	0 00
Lard, Nouveau Mess............	25 12½	à	0 00
" Vieux "	23 50	à	27 75

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONETAIRES.

New-York, 24 mars.

Fonds très lourds.
Argent en demande de 5 à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 107½.
Or ouvert à 126½ est fermé à 125½.
L'or, vendu à 1 4½.
L'abondance de l'or offert sur le marché est quelque peu singulier.

LICITATION.

A St. Denis, Rivière Chambly, MARDI, le DIX AVRIL prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise, seront vendus, les immeubles dépendant de la communauté de biens qui a été entre feu LOUIS MALBŒUF et ELMIRE BOUSQUET, son épouse, ci-après désignés en premier, second, troisième et quatrième lieu, et le cinquième sera vendu, MERCREDI, le ONZE, à ONZE heures de l'Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Judes [illegible] :

1o. Une terre sise en la deuxième concession de la paroisse de St. Denis, contenant un arpent et six perches de front sur un arpent de profondeur, et de là prenant trois arpents sur dix sept de profondeur, devant aux emplacements de St. Denis, derrière à William Dallaire, d'un côté à la route de Maska et d'autre côté à Augustin LeBlanc avec une maison et une grange, sus-érigées.

2o. Un lopin de terre sis au Bourg de St. Denis, contenant trois quarts d'arpent de front, sur quatre de profondeur, devant à Zéphirin Crochière, derrière à Eusèbe Besse, d'un côté à Augustin LeBlanc et d'autre côté à une rue publique, sans bâtisse.

3o. Un autre lopin de terre sis au même lieu, contenant deux emplacements contigus, tenant devant à la route de Maska, derrière à une rue publique, d'un côté au devant à la Rue du Lion et de l'autre à Joseph [illegible] que, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

4o. Un autre lopin situé en la deuxième concession de la paroisse St. Denis, contenant un demi arpent de front, sur quatre de profondeur, devant au chemin Royal, derrière à la rivière Amiotte, d'un côté à Marcel Cordeau, et de l'autre à Paul Bousquet, sans bâtisse.

5o. Une terre toute en bois debout, sise à St. Judes, sixième rang, contenant un demi arpent de front sur quarante huit de profondeur, devant au trait-quarré, derrière à la Rivière Salvaille, d'un côté à Edouard Bousquet et de l'autre à Jean LeBlanc, sans aucuns bâtiments dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné, à son bureau, au Bourg de St. Denis.

A. T. GAUTHIER, N. P.

St. Denis, 20 mars 1866.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornage du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûment faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti [illegible] en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui eut déjà quelqu'expérience dans cette branche.

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir :

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, écurie, hangard et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Casavant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable, laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur treize arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un inconnu et au Sud Est au Docteur Tetreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à [illegible], une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites.

[illegible] le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixième lieu désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

à la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieu désignés—et à la porte de l'église de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieu désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lies upon him by the wandering of legal proof of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. François }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, }
St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence : ROXTON-FALLS.

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNIER dit ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir :

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Grenon et d'autre côté à Léon Grenon, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et trois quarts par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à Ambroise Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON,
N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

CORPORATION DU COMTÉ DE SHEFFORD.

A UNE Session Générale et Trimestrielle du Conseil Municipal du Comté de Shefford, tenue à Waterloo, dans le dit Comté, MERCREDI, le QUATORZIÈME jour de MARS de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et six, conformément aux dispositions de «l'Acte Municipal du Bas Canada de 1860,» à laquelle session étaient présents : A. B. Parmelee, Ecr., Maire de la Corporation du Township de Shefford ; W. W. Willard, écr., Maire de la Corporation de Stukeley Sud ; M. A. Bessette, écr., Maire de la Corporation de Stukeley Nord ; J. Rousseau, écr., Maire de la Corporation d'Ely Sud ; N. Trudeau, écr., Maire de la Corporation du Township de Roxton ; P. H. Guyon, écr., Maire de la Corporation de Ste. Cécile de Milton ; R. Cunningham, écr., Maire de la Corporation du Township de Granby, et J. G. Cowie écr., Maire, de la Corporation du Village de Granby, les dits huit Maires formant un quorum du dit Conseil, présidé par le dit A. B. Parmelee, comme Préfet—Le dit Conseil par les présentes ordonne et fait le Règlement suivant :

Reglement No. 1[illegible].

Règlement pour régler la manière dont seront accordées les licences d'Auberges et de Boutiques pour la vente des liqueurs spiritueuses dans la Municipalité du Comté de Shefford.

Que depuis et après la passation du présent Règlement, le Percepteur du Revenu pour le District de Bedford, ne devra accorder à aucune personne ou personnes dans cette Municipalité, les licences d'auberges ou boutique, à moins que telles personnes fassent application pour telles licences, ne produisent au dit Percepteur un certificat à cet effet dûment approuvé par ce Conseil, pour lequel certificat toute personne ou personnes, pour l'obtenir, devront payer au Secrétaire Trésorier de cette Municipalité une somme de Dix Piastres.

Que ce Conseil seulement aura le droit d'accorder et délivrer tels certificats pour obtenir des licences dans les limites de ce Comté.

Que les deniers provenant de telles licences d'auberges, qui devront être accordées de la manière susdite, seront payés par le dit Percepteur du Revenu au Secrétaire Trésorier de ce Comté, qui devra, dans les huit jours qui suivront la date de tel paiement, remettre tels deniers, ainsi que les sommes de Dix Piastres qui lui seront payées pour les dits Certificats, à chacune des Municipalités locales où sont situées les auberges ou boutiques.

(Signé,) A. B. PARMELEE,
Préfet de la M. C. Co. de Shefford.

(Attesté.)
THOS. BRASSARD,
Sec. Trés. M. C. Co. de Shefford.

(Vraie copie,) THOS. BRASSARD,
Sec. Trés. M. C. Co. de Shefford.

A. B.—Toute personne désirant obtenir un certificat pour licence d'auberge ou boutique, devra se présenter à la prochaine Session de ce Conseil qui se tiendra le 25 Avril prochain.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, }
St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866. }

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, }
St. Hyacinthe, February 18, 1866. }

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le DOCTEUR JACQUES vaccinera les personnes qui se présenteront à lui comme suit, savoir : le DEUX d'AVRIL prochain dans la maison de Dlle. PALLAVIER, rue Concorde, Quartier No 1, à NEUF heures de l'avant midi ; le même jour chez JEAN JEANBART, rue Ste. Marguerite, Quartier No. 2, à UNE heure de l'après midi ; le TROIS d'Avril chez PIERRE GARNON, rue St. Simon, Quartier No. 3, NEUF heures de l'avant midi, et le même jour dans son Bureau, rue Cascades, Quartier No. 4, à UNE heure de l'après midi, et que le Dix Avril, pour les Quartiers No 1 et No. 2, et le ONZE Avril, pour les Quartiers No. 3 et No. 4, il se trouvera aux heures et endroits ci-dessus fixés pour les Quartiers respectivement afin de constater les progrès de la vaccination.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, }
St. Hyacinthe, 22 Mars, 1866. }

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois milles en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vend, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte ; il y a une moulange, un bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-d'Inde ; le tout pour être vendu à des conditions tres faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, ou à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours, 8 Mars, 1866. 4 m

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier, Avocat, LUNDI, le VINGT-TROIS AVRIL prochain à Une heure de l'Après-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Hyacinthe, 21 mars, 1866.

LÉOPOLD MUIR,
Par son Procureur *ad litem*.
HONORÉ MERCIER.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné que LUNDI le NEUF AVRIL prochain à DIX heures A. M. Seront vendues à la porte de l'Eglise ST. SIMON, 3 terres dépendant de la communauté de bien qui a existé entre feu DIDACE BOUTEILLET et JULIE LECLAIRE, savoir :

1o. Une terre ½ N O., No. 6, rang St. Edouard paroisse de St. Simon, 3 par 31 bornée en front au chemin, en profondeur aux terres non concédées au S. E. à Louis Boucher et au N. O. à Jos. Ledoux.

2o. Une terre ½ No. 7, du même rang, 2 par 21 bornée au S. E. au dit Ledoux et au N. O. à Jos. Quelzaus avec maison, grange et autres batisses dessus.

3o. Une terre No 7 du rang St. Patrick, paroisse St. Simon, 4 par 31 bornée au front par le chemin en profondeur au rang St. George au S. E. à Adolphe Bouteillet et au N. O. à Ant. Hétu avec maison, grange, moulin à scie et autres batisses dessus.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

J. AMIOT, N. P.

St. Simon, 16 Mars, 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances, DOUANES.

Ottawa 26 Mars, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 23 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi
CRIBLES DE GRANGES
Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux
Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles
pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement
Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE
POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.

Conchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.
CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.
Le Public trouvera à la
FONDERIE YAMASKA,
tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Fils. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX; portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. F. GOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif.*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 20 Février 1866

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poissons, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Hôtels, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier,*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.
A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

Le SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer ont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront apres cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la
Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Antihelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 36 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

Aux chefs de familles.

LES PILLULES DE
JUDSON
Préparées avec les
Herbes des Montagnes.

La meilleure Médecine qui existe pour les familles.

Préparées avec des racines et des Herbages croissant sur les montagnes et dans les belles Vallées du Mexique, où s'élève les Cordillières dont les sommets semblent percer les nuages.

En purifiant le sang, non seulement elles guérissent, mais préviennent

Toute espèces de Maladies

C'est le meilleur remède que le Tout-Puissant ait créé pour toutes les maladies provenant de

L'IMPURETE DU SANG

Les maladies sont des plus nombreuses. Les PILULES DE JUDSON sont le meilleur remède qui existe pour la guérison des maladies suivantes :

LA BILE,

Les Ecrouelles, les vers, les maux de Tête, les Indigestions, indispositions d'entrailles

La Dyspepsie.

Perte de sang; tout dérangement d'Entrailles, et des boyaux.

MALADIE DE PEAU

la constipation, Rhume, Diarrhée, les fièvres intermittentes, maladie de Poumons, maladie de Foie. C'est la meilleure médecine connue pour les femmes. Eloignez l'occasion de la maladie, et vous prévenez les maladies.

L'impureté du sang est la cause du plus grand nombre de maladies. Ces pilules purifie tellement le sang que les maladies, n'ayant plus rien pour s'alimenter sont obligées de s'enfuir.

ACHETEZ NOTRE ALMANACH

de quelques droguistes, et lisez l'histoire de cette merveilleuse découverte: ou comme preuve concluante, achetez et essayez une boite de ces pilules, et vous vous persuaderez qu'elles ont toutes les qualités que nous leur attribuons.

Mises dans des boites contenant 40 pill.

PRIX 25 Cents par Boite.

☞Le dessus est un couvert rouge avec des lettres noires, et le fac-simile de notre signature

DEMANDEZ LES
JUDSON'S
MOUNTAIN HERB PILLS

Et l'Almanach "The Breeze Almanach," Nous les envoyons également par la malle franc de port, pour 25 cts. par Boite.

B. JUDSON & Co., Propriétaire
106 FRANKLIN ST., NEW-YORK.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN et KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES
☞MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur de Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à :

Dyspepsie, Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires sont opéré les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 1¼ minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en u ant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en etat de jeter son brsie. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle"

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop loin.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur ... après les attaques de toutes les maladies ... telles que l'influenza, l'étouffement, l'inflammation, la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau ... devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé ... les engraisseront plus vite et bien pour ...

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature

Les paquets sont trois fois aussi grands que ... paquet jaune et se détaillent a 25 cents.

1er Janvier, 1866

DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND ...
PILLS

Ces pilules n'ont pas été ... agir comme cathartique ... plutôt pour assurer des ... les et régulières, fortifier la digestion et ... mener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus ... tentes qui donnent de la vigueur à ... organes digestifs, ravivent l'appétit ... fèrent à ces mêmes organes de l'élasticité ... un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les ... femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas un grand soulagement en en ... usage.

Les personnes qui peuvent prendre toute autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions que ... que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des ... les médecins du pays; qu'il occupe une ... position parmi ses confrères de la profession ... reconnaissons les qualités excellentes ... Anti-Constipées et Toniques, que nous ... ployées dans nos pratiques, et nous les ... hautement.

J B GIBSON, M D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D, Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN ..., M. D.
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D. Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et ... DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et ... principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke

1er sept 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers"

Le visage pâle et couleur de plomb, ... rougeurs occasionnelles, ou une tache ... une ou les deux joues; les yeux deviennent ... les prunelles élargies: un cercle bleu ... nant le long de la paupière inférieure: le nez ... creusé; les lèvres supérieure enflée; des ... être fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive ... la langue enfoncée; la respiration très ... ave; quelque fois une appetit vorace ... Sensation désagréable dans l'estomac ... ces Sensations sont entièrement ... douleurs pas aigues dans l'estomac ... ments de cœur et de vomissement fréquents ... entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois ... constipé; les selles gluantes, et ... p gnées de sang (hemorroides); le ventre ... et dur; l'urine épaisse; la respiration ... ment difficile et accompagné du hoquet; ... troublé et agité, avec grincement de dents ... sont généralement irrites, etc, etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se ... festent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE ...

Il ne peut pas faire tort à votre enfant ... en donnant dans le temps vous sauvez ... tiens de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que ... était que ce remède fût à un bas prix ... haute classe comme les autres pourrait ... curer facilement. A cause de cette ... l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. K. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et Ouest, et seulement importans, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE ...

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—... trop & Lyman, Newcastle, C. W.; ... Elliot & Co., Toronto, C. W; J. M. ... —Lymans, Clare & Co—Kerry Prop. & ... —Lamplough & Campbell, ... Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur ... profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans ... St. François, à vendre d'un seul lot ou par ... deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent ... avec les délais qui seront demandés. Pour ... ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 28 Mai, 1866.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 1. de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois sera faite à ceux qui retardent trop longtemps. Un mois d'avis est exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le Propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau, imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Vendredi, 30 Mars 1866. — No. 14

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNEAU, [illegible] ST. LAURENT, [illegible] pardevant la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir:

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par [illegible], tenant devant au chemin [illegible] Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Giroux et d'autre côté à [illegible], avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et [illegible], tenant devant au chemin du dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à [illegible] Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON, N. P.

Ste. Rosalie, 20 Mars, 1866.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIERE PARTIE.

1793.

Suite.

VI

—Ma chère enfant, avait dit la supérieure en prenant à part mademoiselle Jeanne de Severnoy; je ne veux pas vous effrayer par des craintes exagérées, cette responsabilité si grande, qui pèse sur moi, m'épouvante à chaque heure du jour. Vous le savez, votre père porte un de ces noms auxquels les révolutionnaires d'aujourd'hui ne pardonnent pas; de vagues bruits, malheureusement peut-être, sont venus jusqu'à moi dans cette humble retraite.

—Mon père court quelque danger! s'écria Jeanne d'une voix remplie d'épouvante, il est en prison.... mort peut-être.... mort!....

—Calmez votre effroi, chère enfant, je n'ai pas de si cruelles nouvelles à vous apporter. C'est de vous qu'il s'agit et non de votre père. Il se passe dans la ville quelque chose qui m'inquiète; un émissaire du comité de surveillance d'Arles est arrivé; on parle d'arrestation.

—D'arrestation! interrompit la jeune fille en se rapprochant de la supérieure par un mouvement involontaire.

—Ecoutez-moi jusqu'au bout, reprit la mère Ursule d'une voix douce et calme, mais dans laquelle perçait une nuance d'autorité; je vous disais que l'on parlait d'arrestation, voilà tout ce que je sais. Parmi les jeunes pensionnaires qui m'ont été confiées, vous seule maintenant appartenez à cette haute classe de la société que ceux qui gouvernent la France poursuivent, [illegible]. Mademoiselle de [illegible] et mademoiselle de P[illegible]ville sont parties ce matin; je viens d'envoyer un exprès [illegible] afin de l'avertir de mes craintes et de lui dire que je serais heureuse de vous savoir auprès de lui. Demain ou après-demain au plus tard, il viendra vous chercher; mais en attendant pour prévenir jusqu'au moindre danger, car nous vivons dans un temps où l'on ne saurait trop prévoir, j'ai pensé qu'il était plus prudent de vous confier à la garde d'une femme qui a toute ma confiance et toute mon estime. Montez donc à votre cellule, préparez-vous à partir et faites vous à [illegible] tout ce qui peut assurer votre repos et votre tranquillité jusqu'au jour où je vous remettrai entre les mains de votre père.

La jeune fille eût bien voulu faire une ou deux questions, mais elle était [illegible] son coutume, l'abandonna de la supérieure sur le couvent, [illegible] une parole et inclina la tête.

La mère Ursule lui prit la main et l'attira tendrement à elle.

—Ayez foi en Dieu, lui dit-elle, il n'abandonne jamais ceux qui croient en lui.

La supérieure parlait encore, qu'il se fit dans l'intérieur du couvent, d'ordinaire si calme et si silencieux, un bruit inaccoutumé de pas et de voix confuses [illegible] La mère Ursule tressaillit, et la jeune fille devenue tout à coup pâle et immobile, écouta ce mouvement étrange qui venait la glacer au cœur.

—Ce sont eux!... dit-elle d'une voix presque inintelligible; ils viennent m'arrêter?... J'ai peur...

Presque au même instant, la sœur tourière et une sœur converse entrèrent, le visage décomposé et tremblant de tous leurs membres.

La supérieure avait repris toute la sérénité de sa figure austère et digne. Le tressaillement involontaire qu'elle n'avait pu vaincre avait passé en elle comme un éclair dans le ciel.

—Qu'y a-t-il donc, mes sœurs? dit-elle d'une voix ferme dans laquelle il eût été impossible de découvrir la moindre trace d'émotion.

—Il y a, madame la supérieure, qu'une troupe de soldats armés est à la porte du couvent avec deux hommes qui ont de grandes écharpes tricolores, balbutia la tourière, qui avait grande peine à se soutenir.

Ainsi tout en parlant de la sorte, elle levait les yeux et les mains à la fois au ciel avec de grands hélas!

—Et que veulent ces hommes? Le leur avez-vous demandé?

—Sainte Vierge Marie! bien certainement! s'écria la pauvre femme; je leur ai parlé par le guichet, et pour toute réponse un des deux qui portaient la grande écharpe tricolore autour du corps m'a dit d'une voix rude: «Au nom de la commune, ouvrez!...» Ils avaient l'air bien méchants [illegible] et ils ont tous des visages affreux!.... J'ai dit que j'allais vous prévenir, et me voilà!

—Mon Dieu! Jésus! Seigneur! qui peut les amener ici? murmurait de son côté la sœur converse en se signant des deux mains.

—Sauvez-moi!.... sauvez-moi!.... s'écria Jeanne en serrant dans ses deux bras la poitrine de la supérieure, et en cachant son visage sous les amples vêtements de la mère Ursule; sauvez-moi.... C'est moi qu'ils cherchent!.... C'est moi qu'ils veulent arrêter!....

—Rien ne vous dit mon enfant, qu'un danger si terrible vous menace reprit la digne femme en relevant doucement le front de la jeune fille.

—C'est moi.... vous dis-je! murmura Jeanne d'une voix que son effroi croissant faisait trembler entre ses lèvres. La protection de Dieu s'est éloignée de moi; car je suis maudite!.... maudite!.... Il y a du sang versé qui crie contre moi sur la terre.

C'est dans les moments de danger imminent, d'épouvante générale, que les fortes natures retrouvent leur énergie, leur calme et retrempent leur courage, là où les autres se sentent faiblir et chanceler.

—Allez tout de suite ma sœur reprit la supérieure en s'adressant à la sœur tourière, allez dire à ces hommes que je suis prévenue de leur arrivée, et que je vais m'empresser de me rendre moi-même aux ordres de la commune. Vous, ma sœur, continua-t-elle en s'adressant à la sœur converse qui était debout contre le mur, récitant des Pater et des Ave du plus profond de son cœur, réunissez toute la communauté dans la salle de récréation d'hiver. Allez vite! il n'y a pas un instant à perdre. Viens, Jeanne, viens, mon enfant, et je te le répète ne courbe pas ainsi ta tête sous le fardeau de l'épouvante; aie foi en la protection du ciel.

Et elle entraîna la jeune fille dans la salle où les pensionnaires et les sœurs du couvent devaient se réunir.

Presque aussitôt on entendit dans les longs corridors des pas pressés et des voix tumultueuses qui s'appelaient confusément. On eût dit un troupeau effrayé par l'orage qui vient se grouper autour du berger.

—Ecoutez bien mes paroles, mes sœurs, dit la mère Ursule d'une voix grave dès qu'elle les vit toutes réunies autour d'elle; car un grand danger menace le couvent; votre fermeté, votre courage, votre foi en Dieu peuvent seuls écarter l'orage qui gronde sur nos têtes. Souvenez-vous que quoi que ce soit qui puisse vous être dit ou ordonné par ces hommes qui vont entrer ici, nul de vous ne sait le nom de sa compagne; elle est sœur en Dieu, voilà tout. Quelque menace que l'on emploie, fût-ce des menaces de prison ou de mort même, rappelez-vous que vous faites le serment devant Dieu de ne pas prononcer un seul nom qui puisse devenir une condamnation pour l'une d'entre vous. Tout impitoyables qu'ils soient, ils n'oseront pas porter la main sur les servantes du Seigneur. Vous le jurez devant Dieu, mes sœurs, et Dieu vous voit.

—Nous le jurons!.... répétèrent à la fois les sœurs et les pensionnaires en inclinant la tête, et en s'agenouillant pieusement sur les dalles.

C'était un spectacle touchant, et grand à la fois, de voir toutes ces têtes courbées sous le souffle de la même prière, sous la religion du même serment.

—Maintenant, reprit la mère Ursule, [illegible] et priez du fond de vos âmes [illegible] miséricorde céleste de bénir [illegible] cette obscure demeure; Dieu [illegible] les faibles et les opprimés. Ayez donc courage et souvenez-vous du serment que vous venez de faire.

Le visage de la digne supérieure avait pris une expression d'austérité calme, de fermeté résignée; il y avait dans ses regards ce rayon indéfinissable que donnent la foi et la prière.

Elle fit à ses ouailles un dernier signe d'affectueuse autorité et se dirigea vers la porte extérieure, où les soldats de la république et le citoyen Léonidas commençaient à faire un vacarme effroyable, en menaçant, [illegible], de mettre le feu au couvent, si on n'ouvrait pas les portes.

Le citoyen Léonidas avait le sang chaud et la tête vive; il était, on le sait, de cette ardente école républicaine qui baissait les entours et les faiblesses de la vie ordinaire.

—Holà, hé! citoyenne, cria-t-il à la sœur tourière qui grelottait de peur derrière le grillage de son guichet, il faut donc bien des gens pour entrer ici! Ne dirait-on pas qu'on a peur de ces bons frères!....

Cette phrase fut accueillie par des rires unanimes d'approbation.

—Je te préviens au nom de la commune dont je suis l'organe, et de la municipalité qui m'a remis ses pouvoirs que si dans cinq minutes cette porte n'est pas ouverte, nous la casserons fraternellement à coup de crosses de fusil en attendant mieux; je dois même t'avertir, citoyenne à la peau ridée, que [illegible] ne se fera pas longtemps attendre.

La pauvre tourière marmottait un déluge de prières entre ses dents et croyait sa dernière heure venue.

Ce fut en ce moment que la supérieure arriva.

—Ouvrez les portes, dit-elle.

La tourière obéit en faisant le signe de croix avec terreur.

—Il paraît qu'il faut s'expliquer ici catégoriquement pour que l'on vous comprenne, fit Léonidas en entendant résonner la lourde serrure de fer et en voyant la porte tourner sur ses gonds rouillés. Enfin!....

Déjà il mettait le pied sur le seuil de la porte, lorsqu'il aperçut la supérieure debout devant lui.

Le calme imposant, l'austère dignité de cette femme immobile et silencieuse, debout

à l'entrée du couvent, frappa même cette nature grossière et cynique ; l'homme sans foi, sans entrailles, sans respect, s'arrêta malgré lui, et par un sentiment involontaire, on pourrait même dire une puissance irrésistible, il porta la main à son chapeau et se découvrit. Certes, ce n'était pas dans ses habitudes.

—Vous avez demandé au nom de la commune que cette porte vous fût ouverte, dit la supérieure d'une voix grave et ferme ; elle est ouverte, que voulez vous ?

Le citoyen Léonidas n'était pas de ces hommes chez lesquels les bons mouvements ont quelque durée. Il pratiquait cette maxime : qu'il faut toujours se méfier de son premier mouvement, parce qu'il est le meilleur.

Il remit donc son chapeau sur sa tête et dit d'une voix rude impérative :

—Ce que je veux, c'est la citoyenne Jeanne de Savernoy, dont voici l'ordre d'arrestation, signé de la commune.

—La citoyenne Jeanne de Savernoy n'est plus ici, répondit la supérieure, toujours immobile sur le seuil.

—Elle n'est plus ici !.... hurla Léonidas en reculant d'un pas, ce n'est pas possible ; tu mens.

Et il attacha sur la mère Ursule ses yeux qui lançaient des éclairs furieux.

Celle-ci soutint son regard sans trembler, et quoique le citoyen Léonidas se fut approché d'elle au point de froisser ses vêtements elle ne fit pas un mouvement et lui répondit avec la même tranquillité et le même calme :

—Je n'ai rien autre chose à vous dire.

—Tu mens !.... tu mens !.... répéta Léonidas d'une voix stridente, en fermant les poings, et prends-y garde, si tu ne me livres pas celle que je viens chercher, je suis homme à mettre le feu à ta baraque et à vous griller toutes.

—Quand vous mettriez le feu à ce couvent, et que vous feriez périr toutes les religieuses qui y sont, vous ne feriez pas que mademoiselle Jeanne de Savernoy soit ici.

—Depuis quand donc la citoyenne n'y est-elle plus ?

—Le marquis de....

—Il n'y a plus de marquis, interrompit Léonidas dont le visage était pâle et les lèvres bleuâtres.

—Monsieur de....

—Il n'y a pas de monsieur, il n'y a que des citoyens ; et tu as l'air d'une franche aristocrate.

—Le citoyen de Savernoy est venu la chercher il y a deux jours, reprit la mère Ursule avec la même impassibilité.

—Alors il est venu fort à propos fit Léonidas en plissant les lèvres par un sourire féroce.

La supérieure ne répondit rien. Il y eut un moment de silence.

—Comment t'appelles-tu ? dit tout à coup cet homme.

—Mère Ursule de la Charité.

—Eh bien ! citoyenne mère Ursule de la Charité, écoute bien ce que je vais te dire ; cela t'édifiera peut-être sur ta propre position, qui pourrait bien se gâter.

—Je vous écoute dit la supérieure en croisant ses bras et en laissant tomber sur Léonidas son regard digne et noble.

—Tu comprends bien, reprit celui-ci, que je ne crois pas un mot du conte que tu viens de me débiter ; je suis, je suis certain, que la citoyenne Jeanne de Savernoy est encore ici, et il faut que tu la remettes en mes mains à l'instant même ; tu vois, citoyenne, que je te parle sans colère ; mais n'oublie pas que je viens ici au nom de la commune, et pour le service de la sainte république une et indivisible. Si tu persiste dans ton refus, c'est toi-même que j'arrêterai comme complice des ci-devant.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

VENDREDI 30 MARS 1866.

On se demande quelquefois pourquoi la population de nos campagnes est si facile à tromper en matières politiques et pourquoi elle accepte si aveuglement les opinions les plus erronnées et les doctrines les plus fausses qui lui viennent de toutes parts. On s'étonne, et avec raison, qu'une population si honnête et si universellement respectable, puisse se laisser induire en erreur aussi souvent et à si peu de frais.

Il est facile pourtant d'arriver à la connaissance certaine de la cause de cette disposition regrettable, qu'ont nos cultivateurs de tout accepter sans discuter et de se laisser escamoter une approbation là où il ne devrait y avoir que censure et réprobation.

Une trop grande crédulité produit cette disposition ; et la trop grande crédulité est amenée par le défaut de lecture et de renseignements.

Le peuple de la campagne ne lit pas et en ne lisant pas il ne s'instruit pas. Et le peuple qui ne s'instruit pas est une proie bien facile pour ces hommes sans foi et sans cœur qui veulent tout corrompre autour d'eux et qui ne peuvent être satisfaits que lorsqu'ils ont perdu le sens moral et égaré l'opinion de leurs compatriotes.

La presse est un des moyens qui peuvent le plus facilement répandre les connaissances et éclairer l'opinion La presse joint l'utile à l'agréable et peut instruire tout en amusant, convaincre tout en intéressant. Il y a dans une feuille bien rédigée tant de notions diverses, tant d'informations multiples, tant de renseignements variés, que nos cultivateurs ont tout à gagner et rien à perdre en la recevant et en la fesant lire à leur famille.

Une histoire morale, un drame palpitant, un récit agréable des faits héroiques et des nobles actions, une peinture vraie des mœurs de nos pères, une critique sévère mais juste des préjugés et des superstitieuses croyances qui rendent ridicules ceux qui en sont atteints ; et puis une étude attrayante des grands principes qu'il faut aimer et soutenir et des doctrines dangereuses qu'il faut rejeter et combattre : voilà ce que l'on trouve d'ordinaire dans le *feuilleton* d'un journal qu'une rédaction intelligente et morale dirige.

Après le feuilleton vient l'article éditorial dans lequel un écrivain consciencieux et honnête jette ses pensées et expose franchement ses idées sur les grandes questions qui intéressent et agitent un pays et de la solution desquelles dépend le sort d'un peuple, le bonheur ou le malheur d'une nation. Cet article qui doit être modéré dans la forme, mais respirer la conviction dans le fond, enseigne au lecteur la ligne de conduite qu'il importe, au point de vue du journaliste, de prendre dans telle circonstance, le jugement qu'il faut porter sur tel évènement ou tel acte politique, quel drapeau est national, quel parti ne l'est pas, quels principes sont bons et quelles doctrines sont dangereuses.

Sans doute que les opinions de l'écrivain peuvent être discutées et renversées ; qu'il porte quelquefois des appréciations fausses et, il faut l'avouer, voire même des narrations erronnées ; ce serait folie, en matière de journalisme surtout, que de se permettre des prétentions à l'infaillibilité. Mais au moins un article calme et raisonné ; une étude sincère et consciencieuse, et des observations honnêtes et intelligentes peuvent présenter au lecteur des avantages qui ne sont pas à dédaigner.

Faisant la part des circonstances et de l'expérience que nous rencontrons chaque jour, on est bien forcé de s'avouer qu'il y a quelque fois des écarts, dans le journalisme, qui sont de nature à faire naître une juste méfiance et à réveiller des préjugés endormis.

Aussi, quand nous parlons de l'influence salutaire que peut exercer la presse sur l'esprit général et l'instruction des populations, nous parlons de celle qui est confié à des hommes qui ont une conscience et connaissent leur devoir. Pour qu'un écrivain ambitionne légitimement la gloire d'instruire ses semblables il faut d'abord qu'il soit instruit lui-même ; il faut qu'il étudie, qu'il réfléchisse, qu'il travaille. Pour qu'il fasse naître des convictions ou les dirige, il faut d'abord, on le comprend, qu'il en ait ; pour qu'il défende des principes, et il faut qu'il les connaisse et les aime ; pour que son opinion soit respectée, il est nécessaire qu'il la rende respectable.

Le journaliste, tel que nous le voulons et tel que la population le désire, le journaliste consciencieux et dont on lit les articles avec plaisir, est celui qui, voulant instruire, étudie ; qui, voulant convaincre, écrit avec modération et raisonne avec calme ; qui cherche à éclairer l'opinion et non à la préjuger ; qui défend les principes et le drapeau qu'il préfère et combat les adversaires qu'il rencontre quelquefois dans la lutte ; mais qui soutient les uns et oppose les autres avec courtoisie et toujours avec l'arme du gentilhomme.

On éprouve une véritable satisfaction intellectuelle à lire des écrits raisonnés et qui sont les fruits de l'étude et de la conviction ; on n'éprouve que du dégout et du mépris pour cette prose échevelée et en désordre dont le premier effet est d'en ridiculiser les auteurs, et le plus dangereux résultat d'égarer l'opinion.

L'homme de la campagne qui reçoit et lit un journal rédigé dans le sens que nous venons d'indiquer peut former son jugement sur les choses et les hommes de la politique locale et acquérir une somme de connaissances variées qui lui sont très utiles et même indispensables pour donner un vote intelligent quand il est appelé à exercer sa franchise électorale et à faire connaître son opinion sur les affaires du pays.

Le journaliste judicieux qui ne vend pas sa plume, mais qui offre franchement ses convictions à ses lecteurs, fournit à ces derniers des conseils qui ne sont pas à dédaigner et qui peuvent, dans le besoin, les empêcher de s'abandonner avec trop de crédulité à ces charlatans politiques qui n'écrivent, ne parlent ou n'agissent que dans le but de faire des dupes dont ils sont les premiers à rire et qu'ils ont bien le soin d'exploiter à leur avantage personnel.

L'écrivain consciencieux est un ami pour ses lecteurs ; il réussi quelquefois à devenir un conseiller sage et prudent ; dans tous les cas il peut instruire et intéresser.

Vous lisez une feuille honnête ; vous savez qu'elle est rédigée par un homme indépendant, qui écrit ses convictions et non celles des autres ; vous savez qu'il peut se tromper mais qu'il est incapable de vous tromper sciemment et de propos délibéré ; vous avez confiance en cet homme, vous l'estimez et si vous ne pouvez accepter toutes ses opinions, au moins vous savez les respecter et les regarder comme celles d'un honnête homme.

Après les articles éditoriaux, c'est-à-dire ceux qui regardent plus particulièrement la politique, viennent les extraits et les résumés qui tiennent le lecteur au courant de ce qui se passe dans le monde entier ; il y a les nouvelles d'Europe, celles d'Amérique et les études de la politique de l'une et de l'autre ; puis enfin les *faits divers*, cette petite encyclopédie des accidents et des faits dont le récit varié amuse et intéresse la famille.

Le cultivateur trouve dans un journal qui s'occupe un peu de tout des informations sur l'agriculture qui le regardent plus particulièrement et qui sont mieux adaptées à sa spécialité.

Il est difficile de dire, dans un article nécessairement limité, tous les avantages que peut offrir, dans une famille, la lecture d'un bon journal ; il suffit d'en indiquer les principaux pour que notre thèse ait gain de cause et pour que le bon sens du lecteur supplée aux autres.

Une étude à faire et qui ne manquerait pas d'intérêt peut-être, serait celle des causes de cette indifférence radicale que nos cultivateurs éprouvent pour la lecture des feuilles publiques. Il y a, sous ce rapport, chez eux, une apathie complète que tout le monde est intéressé à combattre et à voir disparaître.

L'instruction [illegible] pourra y parvenir d'une manière effective et c'est aux personnes instruites à user de toute leur influence pour atteindre ce résultat. Si l'on pouvait parvenir à habituer notre population des campagnes à la lecture des journaux, on verrait chez elle plus de fidélité aux principes, plus d'attention aux affaires publiques et moins d'incertitude et de revirements dans les luttes électorales. Faites lire le peuple et il s'instruit et en s'instruisant il agit avec plus d'intelligence et de profit sur les décisions des graves intérêts qui le concernent.

Un des moyens d'arriver à ce but désirable c'est de combattre activement les préjugés qu'une certaine portion de notre population nourrit contre les hommes instruits. Faites disparaître ces préjugés et vous aurez éloigné cette méfiance funeste qui n'existe que trop contre une classe d'hommes dont les conseils devraient être mieux suivis et les lumières moins redoutées.

La législation de ce pays, loin de travailler à la disparition de ces préjugés et de cette indifférence du peuple, semble avoir pris à tâche de les augmenter et de les continuer. En taxant la presse et en obligeant les abonnés d'un journal à payer, outre leur souscription, des frais de poste relativement considérables, on a plus que redoublé l'indifférence de la population de nos campagnes pour la lecture des journaux dont la circulation est devenue par là même plus difficile.

La première chose à faire serait d'enlever la taxe des journaux et d'en rendre la circulation, par la poste, entièrement libre. Alors on aurait fait un grand pas.

Une feuille de Québec disait dernièrement, que d'après toutes les prévisions la convocation des chambres, pour la dépêche des affaires n'aurait pas lieu avant le [illegible] du mois [illegible] prochain.

Les raisons que l'on donne pour expliquer ce retard, sont, que les salles de l'Assemblée et du Conseil Législatif ne sont pas encore prêtes à recevoir les représentants.

Tout en acceptant cette excuse comme valable, jusqu'à un certain point, nous sommes convaincus cependant que telles ne doit pas être le motif principal, pour l'administration qui, en passant ainsi l'époque ordinaire, trompe l'attente générale. [illegible] d'une importance [illegible] doivent être la cause de ce retard, si la convocation n'a lieu que pour l'époque dont nous parlions plus haut.

Malgré plusieurs questions importantes qui sont sur le tapis, [illegible] l'époque avancée [illegible] lieu [illegible] mécontente et [illegible] murmures chez nos représentants qui sont hommes d'affaires avant d'être hommes politiques, nous n'en croyons pas moins, que le gouvernement agit sagement en cette circonstance.

Le parlement est réuni depuis quelque temps déjà au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse.

Dans l'une comme dans l'autre de ces deux provinces, la question de la confédération doit être débattue pendant la session qui vient de s'ouvrir, et il faut aussi que dans l'une et l'autre cette question soit décidée d'une manière définitive.

Si on en juge, au moins, par la position que les gouvernements de ces deux provinces viennent de prendre vis-à-vis du gouvernement métropolitain, quant à la question de la confédération telle qu'acceptée par la convention de Québec, il est probable que cette question doit être vivement et longuement débattue et quelle ne sera pas ratifiée par les chambres sans des modifications assez importantes.

Comme notre législature devra voir si elle doit faire droit aux prétentions des provinces maritimes, il est de toute nécessité que la question du projet de confédération y soit parfaitement bien définie.

Un fait qui nous semble en tous points digne de remarque, c'est le silence inaccoutumée de l'honorable George Brown, sur cette question.

Ordinairement, tant au moins que le chef Gritt du Haut-Canada n'eut pas pris place sur les banquettes ministérielles, il ne cessait de couvrir les colonnes du *Globe* de récriminations à l'adresse du gouvernement, quand celui-ci fesait mine de vouloir retarder de quelques jours l'époque convenable pour la convocation des chambres.

Cette année, l'organe du parti gritt dans le Haut-Canada, n'a pas encore fait retentir sa grosse voix.

Si M. Brown a dérogé ainsi à des habitudes si fortement enracinées, si à l'encontre des journaux de l'opposition, il admet tacitement la conduite du ministère à ce sujet, pourquoi, nous, qui sommes plus directement intéressés au bon fonctionnement de l'administration actuelle, irions nous par des récriminations hors de saison, pousser le ministère à convoquer le parlement quelques jours plus tôt.

Peut-être les hommes d'affaires auront-ils à se plaindre d'un retard qui pourra porter quelque préjudice à leur commerce, mais cela ne doit pas être une considération qui devra imprimer une pression sur les projets d'un ministère, quand il s'agit de raisons aussi graves. Car l'homme politique qui accepte un mandat de ses constituants, doit sacrifier pour eux, ses intérêts personnels quand le bien public l'exige.

On a beaucoup dit que l'abolition du Traité de Réciprocité forcerait les Provinces Anglaises à chercher de nouveaux débouchés pour leur commerce et à rendre leurs échanges entre-elles plus fréquents et plus considérables. On a même prétendu que, sous ce point de vue, l'absence d'un Traité avec les Etats-Unis serait un bienfait national.

Certaines indices paraissent devoir justifier le premier de ces énoncés et faire prévoir le second.

La Chronicle annonce que M. Henry Dinning, constructeur de vaisseaux de Québec, doit construire pour une maison de Montréal deux barques d'environ cinq cents tonneaux, chacune, destinées spécialement à voyager entre Montréal et les Indes Occidentales. Tout le pays est intéressé au succès de ce projet.

D'un autre côté les journaux de la Nouvelle-Ecosse nous transmettent des résolutions adoptées à une assemblée tenue à Halifax par des industriels et des manufacturiers dans le but d'en venir à une entente sur la conduite à suivre après l'expiration du Traité de Réciprocité ; nous publions ces résolutions, car elles indiquent un conflit d'idées et des préoccupations qu'il importe de constater.

Voici le procès verbal de cette assemblée [illegible]

1o [illegible] vé où il est expédient que ces Provinces de l'Amérique [illegible] avec la mère-patrie, établissent entre elles des relations commerciales plus étroites et plus intimes.

2o [illegible] Que [illegible]

3o *Résolu*—Qu'il est du devoir de ces Provinces de favoriser leur industrie qui en conséquence, [illegible] à encourager l'immigration, l'introduction et la dépense du capital, et à développer les ressources intérieures du pays.

4o. *Résolu*—Qu'il est de l'intérêt de ces Provinces de chercher de nouveaux et vastes débouchés pour leurs produits.

5o. *Résolu*—Que nous adressons nos saluts aux industriels et manufacturiers des Provinces de l'Amérique du Nord et espérons qu'elles coopéreront avec nous dans le but et le dessein de cette assemblée.

Congréganistes.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui la prospérité d'une pieuse Association établie dans cette paroisse l'année dernière par notre zélé Curé. Nous voulons parler de la Congrégation de la Sainte Vierge pour la sanctification des jeunes personnes. Comme nous l'avons dit dans le temps, l'œuvre a été bien accueillie, et elle a fonctionné d'une manière constante. Vendredi dernier, fête de Notre Dame de Pitié, avait lieu à la Cathédrale, une communion générale de ces pieuses Congréganistes, et la réception d'une vingtaine de prétendantes dans les rangs des Filles de Marie. Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe, qui accorda si volontiers l'établissement de cette Congrégation, se fit un bonheur de présider lui-même à cette touchante cérémonie.

Après lui avoir distribué le pain de vie, Sa Grandeur lui adressa un entretien tout paternel, pour les exhorter à se montrer toujours de dignes filles de la Sainte Vierge, en les assurant qu'elles trouveront constamment dans leur belle association les grâces nécessaires pour résister aux entrainements du monde : elles seront unies, et l'amour fait la force. Par cette union de cœurs et de sentiments, elles se regarderont toutes comme obligées de travailler à leur sanctification mutuelle : elles se prêteront appui les unes aux autres, et s'éloigneront avec courage de toutes les séductions et de tous les piéges dans lesquels l'ennemi du salut s'efforce de les engager. Elles se considèreront comme des amies, et, que ne désire pas un véritable ami pour son ami ? *Amicus fidelis, protector fortis*, un ami fidèle c'est une protection puissante. Ces pieux et pratiques avis furent écoutés avec la plus religieuse attention, et chacune les conserve précieusement dans son cœur. Monseigneur termina la cérémonie par la bénédiction des rubans et des médailles qui furent distribués aux nouvelles agrégées. Un certain nombre de prétendantes communièrent aussi ce jour là, la probation requise avant l'admission. La Congrégation compte aujourd'hui une centaine de membres, et ce nombre ne peut qu'augmenter tous les jours. Que la Vierge Marie veuille bénir son œuvre et la couvrir constamment de sa maternelle protection. Avec ce gage, elle grandira et deviendra un arbre bienfaisant à l'ombre duquel les âmes timides et exposées aux séductions mondaines vont chercher le calme et la sécurité.

Lundi dernier, a eu lieu, à Montréal une assemblée dont le but était d'ouvrir une souscription pour venir en aide aux familles des volontaires qui dans l'incertitude où se trouve le pays relativement aux intentions des Feniens, ont généreusement correspondu aux désirs du gouvernement et font aujourd'hui vaillamment le service militaire.

Son Honneur le Maire comme président de l'assemblée prit la parole et représenta à l'assemblée l'opportunité de secourir les familles de ceux qui ont si généreusement répondu à l'appel qui leur avait été fait, d'autant plus qu'un grand nombre d'entre elles se trouvent dans un état de gêne.

Son Honneur termina en exprimant l'espoir que chacun fera son devoir, et que les citoyens, par leur générosité maintiendront l'honneur de la cité.

Puis il donna lecture d'une lettre de l'hon. M. McGee qui obligé de partir pour Ottawa, ne pouvait à son grand regret assister à l'assemblée.

L'Hon. Ministre s'est inscrit sur la liste pour la somme de $100.

Diverses résolutions ont été passées.

Toutes ces résolutions attestent la générosité des citoyens de Montréal.

Les journaux de cette ville ont déjà publié de longues listes dont les chiffres parlent plus éloquemment en leur faveur que tout ce que nous pourrions ajouter.

Le montant souscrit s'élève à $17,025.

MM. les Membres de l'Association de prières pour les Prêtres défunts sont informés que M. Joseph [illegible], Prêtre du Diocèse des Trois-Rivières, décédé à St. Pierre les Becquets, le 23 courant, à l'âge de 47 ans, appartenait à la section d'une messe.

L. Z. MOREAU, Ptre. Sec.

Evêché, 28 mars 1866.

Assemblée de Médecins.

A une assemblée de Médecins présidée par M. le Dr. Malhiot, qui a eu lieu en cette ville le 27 du courant, dans la salle de l'Hôtel de Ville, étaient présents MM. les Docteurs : Desrosiers, Crevier, Provost, Bélque, Richard, Paloxdy, Nadeau et Lussier.

La séance fut ouverte par la lecture des procédés de l'assemblée précédente, par le secrétaire, M. le Docteur Jacques.

Ensuite M. le Président lit une lettre de M. le docteur Mount dans laquelle ce monsieur regrette que des empêchements le privent d'assister à cette séance.

Il annonce aussi qu'il a écrit au Docteur Pelletier, secrétaire du Collège des Médecins de Montréal, suivant les désirs qui lui avaient été [illegible] dans la dernière assemblée, pour lui demander si l'intention du bureau était de sévir contre les docteurs qui pratiquent sans licence ; il lit une lettre du docteur Pelletier par laquelle ce monsieur lui répond que l'intention du Collège des médecins n'est pas de sévir contre les docteurs en contravention avec les règlements du bureau, avant la prochaine assemblée du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, qui aura lieu en mai prochain, attendu qu'il y aura trop peu de médecins qui [illegible] des bureaux en [illegible]

M. le Dr. Provost dit qu'il ne croit pas [illegible] pour entraver [illegible] par la loi.

M. le Dr. Bélque propose, secondé par M. le Dr. Crevier que [illegible] les abus qui entravent l'exercice de la profession médicale dans le pays soit [illegible] par l'association de St. Hyacinthe au Col-

—Nous avons appris par hasard que certains changements avaient eu lieu dans le départ des trains, de Montreal. Celui qui quittait habituellement la station Bonaventure à 9 heures A. M., part maintenant de cette même station à 6 h.. 40 m. A. M.

Nous nous attendions à recevoir une liste des changements pour le printemps; nous en avons même demandé une à l'agent de la station, qui nous a répondu que des listes avaient effectivement été envoyées, mais pour l'usage exclusif des employés de la compagnie.

Le Grand Tronc semble pousser l'économie un peu loin, si on considère les avantages qu'il retirerait pour lui même et les désagréments qu'il éviterait au public voyageur par un acte de courtoisie aux journaux intéressés.

—Les autorités ont donné ordre au 15ème bataillon, stationné à Belleville, de se débander. Deux compagnies de Sherrington ont également été licenciées.

Si nous en croyons quelques journaux, les volontaires de Québec auraient aussi reçu des ordres à peu près analogues.

—Les journaux nous apprennent qu'il y a actuellement à Québec l'épaisseur la plus considérable de neige que les habitants aient encore eu depuis le commencement de l'hiver.

—On annonce un ouvrage de Mgr. Plantier, évêque de Nîmes, dont le titre seul est un garant [illegible] "Pie IX défenseur et vengeur de la vraie civilisation."

—Nous avons reçu un journal, *The Canadian Emigration*, destiné à mettre souvent sous les yeux des populations les avantages comme les progrès de cette œuvre nationale de colonisation. C'est une bonne idée que de publier ainsi sous forme de journal des renseignements qui peuvent être de la plus grande utilité pour ceux qui désirent venir s'établir dans nos fertiles townships, et nous croyons que cette amélioration ne sera pas sans avoir de bons résultats.

CONSTRUCTION DE BATIMENTS.—On nous informe que M. Henri Dinning a accepté un contrat pour la construction de deux barques d'environ 500 tonneaux chacune, pour une compagnie de Montréal, et qu'elles sont spécialement destinées à voyager de cette dernière ville jusqu'aux Indes Occidentales. C'est là un des fruits du rappel du traité de réciprocité. Un autre des constructeurs, M. Ross, a aussi, dit-on, reçu ordre de mettre en construction pas moins de cinq vaisseaux pour une compagnie de France.—*Courrier du Canada*

—Lundi, le 19, deux enfants de M. H. Angé, de la Rivière du Loup, étaient à se chauffer quand un des pieds du poële manqua et fit tomber sur eux cette masse avec le feu qu'elle contenait. Les deux petites victimes furent affreusement mutilées. L'un d'eux est mort quelques instants après, et l'on désespère des jours de l'autre.—*Minerve*

ARRESTATION A L'ISLE AUX NOIX.—Une personne venant des Etats-Unis et se donnant le nom de Mitchell, a été arrêté a St. Valentin vis-à-vis l'Isle aux noix. Il est rumeur que cette personne aurait manifesté l'intention de s'introduire dans l'Isle, pour examiner les fortifications, et que des propositions à cet effet auraient été faites à des soldats de l'armée régulière. Plusieurs boîtes de cartouches, un revolver, des éperons en cuivre ont été trouvés sur la personne de ce M. Mitchell lors de son arrestation. Il fut traduit ce matin devant le Colonel Ermatinger qui après scrupuleuse investigation l'a remis en liberté.—*Franco-Canadien.*

BELLES RÉPONSES.—Un pupille de l'Abbé Sicard répondait ainsi merveilleusement à ces préceptes:

"Qu'est-ce que la reconnaissance?"—"La reconnaissance est la mémoire du cœur."

"Qu'est-ce que l'espérance?"—"L'espérance est la fleur du bonheur."

"Quelle est la différence entre l'espérance et le désir?"—"Le désir est un arbre en feuilles, l'espérance est un arbre en fleurs, et la jouissance est un arbre avec ses fruits."

"Qu'est-ce que l'éternité?"—"Un jour sans hier ni lendemain, une ligne qui n'a ni commencement ni fin."

"Qu'est-ce que le temps?"—"Une ligne qui a deux bouts, un sentier qui commence au berceau et finit à la tombe."

"Qu'est-ce que Dieu?"—"L'être nécessaire, le soleil de l'éternité, le mécanicien de la nature, l'œil de la justice, le régulateur de l'univers, l'âme du monde?"—(*C. du Canada.*)

ÉTRANGE! ÉTRANGE!—Un ouvrier d'Indianapolis, nommé Orrin Elder, était parti pour la Californie, laissant dans le dénuement sa femme et quatre enfants. En 1860, on apprit qu'il avait été tué dans une querelle d'ivrognes par un mineur nommé George Edicott. Depuis, sa femme avait cessé de lutter contre la misère pour élever sa famille; elle s'était concilié l'estime de tous ses voisins, et le souvenir du défunt s'était peu à peu effacé de la mémoire de ses connaissances.

La semaine dernière, la fille cadette de la pauvre veuve, nommée Janet, vint à mourir. De nombreux amis vinrent exprimer leur sympathie à la mère, et quelques-uns restèrent pour veiller près du corps. Il y avait cinq personnes, M. John C. Reeves, ingénieur d'une scierie mécanique, M. Thomas Tanners, frère de la veuve Elder, Mme Closset, Henry Williams, et un notaire public.

Vers dix heures du soir, les portes et les volets des fenêtres étant fermés et verrouillés, ces cinq personnes furent étonnées d'entendre au milieu de la chambre un bruit de pas. Elles se retournèrent et que l'on juge de leur stupéfaction lorsqu'elles virent, en chair et en os, Elder lui-même tel qu'il l'avaient vu il y a trois ans, ou peu changé. Il s'avança solennellement vers le cercueil, souleva le couvercle, embrassa son enfant sur le front et déposa sur ses pieds un objet dont on ne reconnut pas d'abord la nature. Puis il referma la bière, et disparut sans que l'on sût par où il était passé.

Pendant un instant, les spectateurs de cette scène étrange restèrent muets et immobiles. Mais le premier qui fit preuve, on résolut d'examiner l'objet que le fantôme avait laissé, comme trace de son passage. C'était un sac de cuir. On l'ouvrit, et on trouva $6,700 en pièces d'or de $10. Un bout de papier qui y était attaché portait ces mots: "Réparation tardive à ma chère femme et à mes chères enfants."

Ce fait est attesté par les témoins, qui en ont donné une déclaration publique, sous serment. En outre, il s'appuie sur une preuve matérielle, dans un certificat de dépôt de la somme à la 1ère Banque Nationale d'Indianapolis, qui est entre les mains de la veuve. Toutes les personnes ci-dessus sont honorablement connues dans la ville. Ainsi qu'il résulte d'attestations données par plusieurs habitans notables.

Voilà une histoire authentique qui ne peut manquer d'impressionner les esprits faibles et de faire réfléchir les esprits forts.—*C. des E.-U.*

Décès.

A St. Camille de Wotton, le 22 du courant, à l'âge de [illegible] et 7 mois, Flavien Lord, écuier, Marchand, J. P. Maire du Conseil Municipal et maître de Poste de St. Camille.

Après avoir reçu tous les secours de la religion avec une piété édifiante, il s'est endormi du sommeil du juste dans le sein de son Dieu.

Le grand nombre de personnes tant parents qu'amis qui assistaient à ses funérailles, témoignent de l'estime dont jouissait cet estimable citoyen.

Une épouse, et quatre jeunes enfants restent pour le pleurer et perpétuer ses qualités.—Com.

A St. David, le 18 du courant, âgée de 67 ans, à la demeure de son fils Thomas Allard, architecte, Dame Marie Janelle, épouse de feu François Allard.

Elle laisse pour déplorer sa perte, une famille inconsolable et un grand nombre de parents et d'amis qui la regrettront longtemps.

AVIS SPECIAL.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-à-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

Triomphe du grand Cathartique.—De toutes parts nous viennent des preuves continuelles de l'efficacité des Pilules sucrées de Bristol. Dans les districts infestés des fièvres bilieuses rémittentes, leurs succès à été merveilleux. Une lettre d'un médecin de l'Ouest dit: "Elles ont détruit les fièvres rémittentes dans cette région; je les ai prescrites dans tous les cas de fièvres bilieuses et je considère que c'est le meilleur remède de famille que nous puissions avoir." Leur effet sur l'indigestion et tout ales maladies du foie et des boyaux qui en sont le résultat n'est pas moins extraordinaire. La douceur de leur opération surprend tous ceux qui en font usage pour la première fois tandis que leurs propriétés sont louées avec emphase. Elles surpassent rapidement les anciens purgatifs drastiques, et par le fait qu'elles ne se détériorent pas quand on les garde, étant contenues dans des fioles, elles ont un immense avantage sur les autres pilules perissables. A vendre chez tous les pharmaciens 421.

Sauvé d'une mort certaine.—Parmi les maladies causées par l'emploi de remèdes composés de minéraux, celle causée par le mercure est la plus dangereuse. Elle ronge quelquefois toute la constitution, les nerfs, les os tout en un mot. Un des cas les plus terribles de cette maladie est celui d'un individu nommé Hassett, décrit dans un article du *Commercial* de Buffalo, et dans plusieurs autres papiers, il y a quelques années, cet homme était presque mort, lorsqu'il fut conseillé d'employer la *Salsepareille de Bristol*. Dans ce temps là, il était comme un squelette; le peu de chair qui lui restait, était couverte d'ulcères hideux, et son corps était brisé par les plus affreux tourments. Deux semaines après avoir commencé à prendre de la *Salsepareille*, il put se lever et marcher. Les ulcères ont guéri et ne se sont plus ouverts. La force, la chair et la santé sont revenues. Tous ces faits sont aujourd'hui fréquents et connus, et dont on ne doute pas. Pour tous les ulcères, et maladies éruptives, la Salsepareille de Bristol est un remède certain et immédiat. 371

PAIN-KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS.
ANCIEN PRIX.

CURATIF DU CHOLERA, DOULEURS D'INTESTINS

[illegible]

Bulletin Commercial.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	d
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 20 chelins le quintal, et $6¼ le quart.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 28 mars.

Fonds très lourds.
Argent en demande de 5 à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 107½.
Or ouvert à 127¼ est fermé à 128¼.
L'or, vendu à 1 4¼.
Greenbacks, achetés de 21¾ à 22¼ et vendus de 21 à 21¼.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 28 mars.

Fleur, super. extra	$6 00	à	8 50
" extra	7 50	à	8 00
" superf. blé du Canada	5 60	à	5 70
" superf. blé de l'Ouest	5 60	à	5 75
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine No. 2	5 20	à	5 40
" fine	4 50	à	4 60
" moyenne	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs	3 15	à	0 00
Farine d'avoine par q. de 200 lbs	4 40	à	4 60
Blé du printemps du H. C. par 60 lbs	1 16	à	1 20
Pois par 60 lbs	0 70	à	0 72½
Orge par 50 lbs	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs	0 41½	à	0 00
Blé d'inde, par 56 lbs	0 60	à	0 61
Alcalis, par 100 lbs: Potasse lère	5 63	à	5 65
" Infér.	5 50	à	7 00
Perlasse lère	7 90	à	7 95
Cochons abattus, par 100 lbs	7 00	à	7 75
Lard, par quart de 200 lbs	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22½
Fromage par lb.	0 14½	à	0 15

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 28 mars, 1866

Coton	0 40	à	0 41
Fleur, superf. de l'Est	6 70	à	7 25
" Extra, "	7 15	à	8 55
" Choisie, "	7 65	à	8 15
" Superfine de l'Ouest	6 75	à	7 25
" Extra, "	7 30	à	8 15
" De l'Ohio	8 25	à	8 60
" Commune du Canada	7 20	à	8 10
" Extra	8 10	à	11 25
Blé,—Nouveau de Milwaukie	1 65	à	0 00
" Blé, choisi "	2 35	à	0 00
Avoine, par 32 lbs	0 55	à	0 55½
Orge, du Canada Ouest	1 16	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	26 15	à	0 00
" Vieux "	24 50	à	0 00

Marché aux Bestiaux.

Montréal, 28 Mars.

Bœuf, 1ère qualité	$8.00 à 10.00
" 2e et 3e qualité	5.00 à 7.00
Vaches à lait	20.00 à 30.00
" extra	30.00 à 50.00
Veaux. 1ere qualité	12.00 à 20.00
" 2e qualité	6.00 à 10.00
" 3e qualité	2.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité	8.00 à 10.00
" 2e qualité	4.00 à 6.00
Agneaux. 1ère qualité	4.00 à 6.00
" 2e qualité	1.50 à 3.00
Cochons, 1ere qualité	8.00 à 12.00
" 2e qualité	4.00 à 8.00

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprentis imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préfererait quelqu'un qui eut déja quelqu'expérience dans cette branche

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplementaire des propriétés foncières dans cette Cité est compléte, et qu'il est maintenant deposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lesées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

LICITATION.

A St. Denis, Rivière Chambly, MARDI, le DIX AVRIL, prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise, seront vendus, les immeubles dependant de la communauté de biens qui a existé entre feu LOUIS MALHIOT et ELMIRE BOUSQUET, son épouse, ci-après designés en premier, second, troisième et quatrième lieu, et le cinquième sera vendu, MERCREDI, le ONZE, à ONZE heures de l'Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Jude, savoir:

1o. Une terre sise en la deuxième concession de la paroisse de St Denis, contenant un arpent et six perches de front sur un arpent de profondeur, et de là prenant trois arpents sur dix-sept de profondeur, devant aux emplacements de St. Denis, derrière à William Dillaire, d'un côté à la route de Maska et d'autre côté à Augustin LeBlanc avec une maison et une grange, sus-érigées.

2o. Un lopin de terre sis au Bourg de St. Denis, contenant trois quarts d'arpent de front, sur quatre de profondeur, devant à Zéphirin Gréchière, derrière à Eusèbe Besse, d'un côté à Augustin LeBlanc et d'autre côté à une rue publique, sans bâtisse.

3o. Un autre lopin de terre sis au même lieu, contenant deux emplacements contigus, tenant devant à la route de Maska, derrière à une rue publique, du côté sud-est à la Rue du Lion et de l'autre à Joseph Bousquet, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

4o. Un autre lopin situé en la deuxième concession de la paroisse St. Denis, contenant un demi arpent de front, sur quatre de profondeur, devant au chemin Royal, derrière à la rivière Amiotte, d'un côté à Marcel Cordeau, et de l'autre à Paul Bousquet, sans bâtisse.

5o. Une terre toute en bois debout, sise à St. Judes, sixième rang, contenant un demi arpent de front sur quarante huit de profondeur, devant au trait-quarré, derrière à la Rivière Salvaille, d'un côté à Edouard Bousquet et de l'autre à Jean Lafrance, sans aucuns bâtiments dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné, à son bureau, au Bourg de St. Denis.

A. T. GAUTHIER, N.P.

St. Denis, 20 mars 1866

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné que LUNDI le NEUF AVRIL prochain à DIX heures A. M. Seront vendues à la porte de l'Eglise ST. SIMON, 3 terres dépendant de la communauté de bien qui a existée entre feu DIDACE BOUTEILLET et JULIE LECLAIRE, savoir:

1o. Une terre ½ N O., No. 6, rang St.. Edouard paroisse de St. Simon, 2 par 21 bornée en front au chemin, en profondeur aux terres non concédées au S E. à Louis Boucher et au N. O. à Jos. Ledoux.

2o. Une terre ½ No. 7, du même rang, 2 par 21 bornée au S. E. au dit Ledoux et au N. O. à Jos. Quintal avec maison, grange et autres batisses dessus.

3o. Une terre No 7 du rang St. Patrick, paroisse St. Simon, 4 par 21 bornée en front par le chemin en profondeur au rang St. George au S. E. à Adolphe Bouteillet et au N. O. à Ant. Hétu avec maison, grange, moulin à scie et autres bâtisses dessus.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

J. AMIOT, N. P.

St. Simon, 19 Mars, 1866.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier, Avocat, LUNDI, le VINGT-TROIS AVRIL prochain à Une heure de l'Après-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Hyacinthe, 21 mars, 1866.

LEOPOLD MU[illegible],
Par son Procureur *ad litem.*
HONORÉ MERCIER.

G. F. BARNES,
ST. HYACINTHE,

Offre ses sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis 20 ans passées, et a l'honneur d'informer le public en général, qu'il a en mains un assortiment considérable de

BOULEVERSEURS,

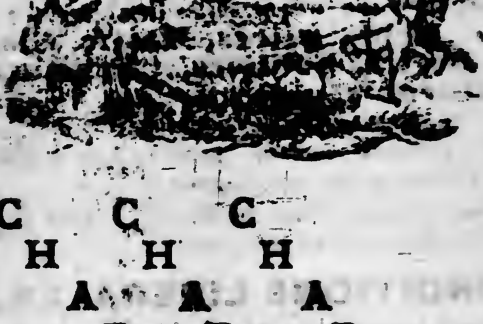
BOULEVERSEURS,

BOULEVERSEURS,

RATEAUX A CHEVAL,

RATEAUX A CHEVAL,

RATEAUX A CHEVAL,



C C C
H H H
A A A
R R R
R R R
U U U
E E E
S, S, S,

CRIBLES,

CRIBLES.

CRIBLES,

LE TOUT VENDU A DES

CONDITIONS LIBERALES

G. F. BARNES.

St. Hyacinthe, 28 Mars, 1866.

NOUVELLE
Maison Canadienne.
EPICERIES
ET
FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un MAGASIN où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES.

Thé noir et vert, Café,
Fromage, Noix,
Sucre, Mélasse,
Raisins, Biscuit
&c. &c.

FERRONNERIES,

Serrures, Poëles,
Couplets, Vitres,
Peintures, Huile,
[illegible] [illegible]
Limes, Peintures
Cables.
Charbon, Fer en barre.
&c. &c. &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part au patronage public.

VENEZ VOIR; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

PROSPÈRE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir:

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, écurie, hangard et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Casavant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable et laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est, au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un ruisseau et au Sud Est au Docteur Tétreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St. François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à la veuve Vincent, avec une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites.

Lundi le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixième lieux désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

A la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieux désignés,—et à la porte de l'église de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieux désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes: au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Bourgeois, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites.

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Brunelle, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix-huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue, Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir:

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 18, 1866.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

[illegible]

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
Montréal	Tous les jours	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 30	A. M. 11 [illegible], P. M. 10 [illegible]
St. Hilaire et la Rivière Chambly	[illegible]	11 40	10 [illegible]
Island-Pond		7 00, 11 40	[illegible]
Québec	do	7 00	10 [illegible]
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 [illegible]
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 [illegible]
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 [illegible]
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 [illegible]
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 [illegible]

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTE.

Departement des Finances.

Douanes Québec, 6 janvier 1866.

L'HON Ministre des Finances enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. Ils devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 24 Mars, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 28 p 100, lequel percentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles-doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs **MOULINS A BATTRE** système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES
Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la **FONDERIE YAMASKA,** tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. Leclerc Fils. Charles Nelson.

St. Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier des Bureaux des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées [illegible] au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
Montréal, No. 66, Rue St. François-Xavier.

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 18[illegible].]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE EN CANADA, $500,000.

CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, Agent.
M. TURCOT, M.D., Conseil Medical.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionnel pour l'année, [illegible] cette date.

C. N., Agent.

12 Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
231, Rue Notre-Dame
Près de l'Eglise des Récollets,
Montréal.
A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Fév. 1866.—1a.





DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement végétales. Elles sont agréables au goût. Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules a tionné a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissit, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors épuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour se débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse,* fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration ou débarrassement des humeurs. L'autre est un diurétique qui [illegible] par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres [illegible] de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlever les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Avis.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent la *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W., et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 2½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 erables, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une [illegible] pieds, mesure française, sur 40 pieds [illegible] et une autre grange de 50 pieds de long [illegible], une étable de 30 pieds sur 24, [illegible].

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser [illegible]

[illegible] CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, [illegible] 1866.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE



Le Grand Purificateur du Sang
Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède a[illegible] purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul, sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies [illegible] par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances minérales, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et, afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'étiquette.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à [illegible]

Dyspepsi l'Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroïdes,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Remèdes Végétaux et Baumes les plus onéreux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de ses propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires sont opéré les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMP
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps [illegible] qu'en s'en servant [illegible] mélant la poudre des poudres au [illegible] vérifié qu'il vaut mieux donner [illegible] avec un peu de ces poudres [illegible] substituer cette poudre. En ménageant [illegible] de grains pour les animaux le cultivateur [illegible] 25 [illegible] de ces poudres.

Servez-vous-en et vous verrez! Les [illegible] maladies des chevaux [illegible] et même guéri par ces poudres. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les [illegible]. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre

[illegible]

J. CARLTON [illegible]

1er Janvier, 1866.

DR. COLE[illegible]
ANTI-[illegible]
PILU[illegible]

Ces pilules n'ont pas [illegible]

J. B. GIBSON, M. D., [illegible]
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D.,
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D.
C. H. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D.
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., [illegible]
M. G. OLING, M. D. [illegible]
O. O. SOMERS, M. D. [illegible]
J. C. RUTHERFORD, M. D. [illegible]

[illegible]

S. J. FOSS & Co., [illegible]

AVERTISSEMENT AUX FAMILLES.

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

Symptomes certains de Vers.

[illegible]

A. H. McDONALD & CO., BROCKVILLE, [illegible]

PRINCIPAUX AGENTS [illegible]

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de [illegible] St. François [illegible]

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, [illegible]

ABONNEMENTS.

ÉDITION DE TROIS FOIS LA SEMAINE.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

ÉDITION DE UNE FOIS LA SEMAINE.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. -- Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

CONDITIONS.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camill: Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 14 Avril 1866. — No. 20

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proof, of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI où aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
M. C. CABANA.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois mille en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vend, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; il y a une moulange, un bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-d'Inde; le tout pour être vendu à des conditions tres faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, où à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours. 8 Mars 1866. 4 m

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front, dix-neuf de profondeur.

2o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance de quatre arpents et demi de front, sur sept arpents de profondeur dans une ligne, et quatre arpents dans l'autre ligne, sur le Rang d'Argenteuil.

3o. UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de trois arpents et dix pieds de front, sur trente arpents de profondeur, sur le Rang de l'Eglise.

4o. UNE TERRE sise et située en les trente de la dite paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de deux arpents et demi de front, moins six pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur.

5o. UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front sur treize arpents de profondeur.

6o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance d'un demi arpent de front, sur sept arpents de profondeur.

Ces immeubles dépendent de la succession de PIERRE BEAUDRY, ceux situés dans la paroisse de St. Jean Baptiste seront vendus le

Vingt-Trois du courant,

à la porte de l'Eglise, à NEUF HEURES du matin, ceux situés à St. Damase, le MEME JOUR à DEUX HEURES de l'après-midi, et ceux situés en la paroisse de St. Charles, le LENDEMAIN le VINGT-QUATRE, à MIDI, les conditions seront données le jour de la vente.

SOPHIE PRÉFONTAINE.
M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, 4 avril 1866.—6f.—19.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui voudront agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNIER DIT ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir:

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Greson et d'autre côté à Léon Greson, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et trois quarts par trente, tenant devant au chemin de dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à Ambroise Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON,
N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendue sur les lieux, LUNDI, le TRENTE AVRIL courant, à ONZE Heures de l'Avant-Midi, la terre ci-après désignée dépendant de la Communauté qui a existée entre TREFFLÉ LAFONTAINE et feue ODILE JACQUES, savoir:

Une terre située au 2e Rang de la Paroisse de St. Charles de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant devant à Léon Chicoine et Alfred Petit, derrière au chemin du 3e Rang d'un côté à Antoine Jacques et d'autre côté à Jean Bte. Vogèle avec une grange y érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. P. BRILLON, N. P.

Béloeil, 10 Avril 1866.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VII

Suite.

Il y a toujours dans le cœur d'un homme quel qu'il soit, une corde qui vibre. Baptistin avait touché juste. Les passions excessives acceptent assez volontiers les fraternités inconnues. Il y en a qui aiment le silence et l'oubli, d'autres qui aiment la louange et la contemplation.

Tout en ayant l'air d'examiner les fleurs, le digne Baptistin jetait un regard inquiet et tremblant sur les divers papiers épars soit sur le bureau du concierge, soit sur la table que venait de quitter l'huissier du comité révolutionnaire.

Il vit la liste fatale dont le double avait été laissé, et ses yeux parcouraient avec avidité tous les noms, cherchant celui de Jeanne de Savernoy. Son cœur battait si fort qu'il avait peine à respirer.

Il eût pu rester longtemps ainsi; car le concierge, voyant qu'il avait affaire à un homme du métier, avait été chercher un petit arrosoir et humectait quelques-unes de ses plantes plus avides d'eau que les autres.

—Je parie, dit-il sans se retourner, que ton amateur, quelque riche que soit sa collection, n'a pas un *Daviesia latifolia* comme celui-ci.

—Ma foi, citoyen, tu as raison; nous en possédions un, et il est mort.

—C'est dommage, fit le concierge avec le hochement de tête d'un fin connaisseur; mais ces plantes de la Nouvelle-Hollande sont très difficiles à conserver.

—J'en cherche partout. Sais-tu, citoyen, où je pourrais en trouver un?

—Je crois que j'en ai deux, fit le petit vieux; mais c'est une plante bien rare!

—Tu me diras ton prix, dit Baptistin et l'on verra si l'on peut s'en passer la fantaisie.

Baptistin avait compris qu'il flattait, en agissant ainsi, deux passions chez cet homme: celle des fleurs et celle de l'argent. Il sentait que s'il eût voulu s'en aller maintenant, c'eût été le concierge qui l'eût retenu.

Pendant la conversation, il avait examiné avec attention la pièce dans laquelle il se trouvait, car une voix intime et mystérieuse lui disait que là devait se passer le dénoument de cette action desespérée dans laquelle il s'était si résolument engagé.

Il avait aperçu dans un angle une petite porte entr'ouverte, et tout en paraissant continuer son exploration, il avait poussé du pied cette porte, et avait vu qu'elle donnait sur une espèce de cabinet noir suffisamment spacieux.

Sur aucun papier il n'avait encore vu le nom de la fille du marquis de Savernoy; cependant les minutes qui s'écoulaient activaient le bouillonnement de son sang, et semblaient lui dire qu'un danger imminent planait sur l'innocente enfant.

Oh! que n'eût-il pas donné pour apercevoir seulement son visage à travers les barreaux et lui faire comprendre par un signe que l'on veillait sur elle!

Tout à coup, il frissonna malgré lui. Le nom de Jeanne de Savernoy venait de frapper ses regards; c'était une liste d'écrou.

Il savait bien qu'elle était dans cette prison; cependant ce nom écrit sur cette feuille de papier le fit tressaillir, comme s'il lui eût appris un malheur inconnu. La commotion douloureuse qu'il ressentit était-elle un pressentiment?

Presque au même instant un nouveau personnage entra.

—Salut, citoyen Léonidas, dit aussitôt le petit vieux sans discontinuer l'examen de ses pots de fleurs.

Baptistin se retourna comme si un aspic l'eût piqué au talon. Il ne connaissait pas ce Léonidas; mais il le savait secrétaire du comité dont Antoine Obrier était le président. N'était-ce pas assez pour lui faire comprendre qu'il ne se trouvait pas sans but à Orange et que sa présence coïncidait avec l'arrestation de mademoiselle de Savernoy?

S'il ne se fût retenu, il aurait sauté à la gorge de cet homme et l'eût étranglé; mais il sut comprimer la violence de son émotion et parut plus attentif que jamais à son travail d'exploration.

—Qu'y a-t-il de nouveau, citoyen secrétaire? ajouta presque aussitôt le concierge en posant son arrosoir dans un coin de son cabinet; tu peux parler comme si nous étions seuls, c'est un botaniste de mes amis.

On voit quel chemin le citoyen Cincinnatus avait déjà fait dans l'esprit du concierge.

Léonidas en homme habitué à ces sortes d'affaires, tira de sa poche plusieurs papiers.

Pendant qu'il les examinait, le concierge lui dit:

—Tu viens au sujet de la petite, sans doute?

—Précisément.

—C'est fâcheux que ce soit une ci-devant, c'est gentil et appetissant comme une jolie fleur, foi de vrai jacobin. Si j'avais seulement trente ans de moins, je l'epouserais.

—Tu es un vieux canibale, repartit Léonidas en riant, tiens, voici l'ordre de faire comparaître demain la citoyenne Jeanne de Savernoy devant le comité révolutionnaire.

—Pauvre chatte! dit le vieux avec un demi-sourire de regret et de bonhomie railleuse; on veut donc absolument lui faire son affaire? L'ordre est signé du comité de sûreté général; il est en règle.

—C'est bien; il n'y a qu'à ajouter son nom sur la liste de demain. Ça fait quatre-vingt-dix-huit au lieu de quatre-vingt-dix-sept voilà tout. A propos, as-tu prévenu le citoyen huissier du comité?

—C'est fait.

Léonidas remit dans sa poche les autres papiers.

—Je crois, dit-il en lui-même, que le citoyen Obrier sera content de moi.

Baptistin n'avait plus une goutte de sang dans les veines; il sentait ses joues si pâles qu'en se baissant il les frotta de ses deux poings fermés pour y ramener quelques couleurs apparentes. Le cou tendu, l'oreille aux aguets, il écoutait les moindres paroles. Seulement, quand il crut avoir assez composé son visage pour que l'un ou l'autre des deux personnages présents ne pût s'appercevoir de l'altération de ses traits, il se retourna tout à fait afin de bien voir la physionomie de cet homme et de pouvoir, au besoin le connaître plus tard. Si Léonidas, en ce moment, eût regardé Baptistin, il eût compris toute la haine, tout le désir comprimé de rage qui gonflait le cœur du vieux serviteur.

Quand il fut sorti, Baptistin resta immobile et muet.

Cet homme nous a dérangés pour bien peu de chose, lui dit le petit vieux en tournant et retournant de tous les côtés un petit pot vert qui contenait sa fleur de prédilection.

—Le moment est venu, murmura tout bas Baptistin en lui-même.

—Ainsi donc nous disons, citoyen Cincinnatus, que tu voudrais un *Bilbergia pyramidalis*, plante rare, et un *Daviesia latifolia*, plante bien plus rare encore? Si je te demandais pour les deux un assignat de cent livres?

Baptistin allait accepter sans mot dire; il comprit que ce serait une manière d'agir qui pourrait inspirer des soupçons.

—Cent livres, dit-il c'est beaucoup; tu crois donc, citoyen, que les assignats courent les rues? Je te préviens que mon amateur n'est pas un ci-devant, ce qui fait qu'il n'en a pas plein ses poches.

—Voyons, soixante livres?

—C'est dit. Je ne les ai pas sur moi.

—Ça se comprend, dit le vieux qui se frottait les mains.

—Il faut que je quitte Orange demain, au lever du jour. Si ça te va, ce soir, à la tombée de la nuit, je t'apporterai tes soixantes livres et j'emporterai mes deux plantes.

—Pas plus tard que neuf heures alors, citoyen.

—C'est convenu.

Et Baptistin sortit.

Il avait besoin de respirer l'air du dehors quand il fut sur la place, il crut qu'il allait tomber; un éblouissement subit passa devant ses yeux et ses jambes tremblèrent d'un mouvement convulsif. Il s'arrêta, se tenant le front dans ses mains.

—Oh! dit-il, j'étouffais.

Presque aussitôt il aperçut le comte qui l'attendait à l'angle d'une rue; et pour ne pas paraître avoir rendez-vous avec lui, il lui fit de la main un signe imperceptible et se dirigea vers le côté opposé.

Le comte Henri ne tarda pas à le rejoindre.

—Eh bien? dit-il.

—Tout est perdu ou sauvé, M. le comte.

—Que veux-tu dire, mon bon Baptistin?

—Mademoiselle de Savernoy comparaît demain devant le comité révolutionnaire.

—C'est-à dire que demain.... Baptistin.... Baptistin, nous nous ferons tuer tous les deux avant, n'est-ce pas?

—Cela va sans dire.

—Demain!.... demain!.... dit le comte avec un murmure effrayant qui était le grondement involontaire de la douleur amassée au fond de son âme. Parle-moi, parle-moi!.... Qu'as-tu vu dans la prison? Comment sais-tu tout cela? Ah! si j'y avais été, moi, j'eusse trouvé moyen d'arriver jusqu'à Jeanne.

—Je ne le crois pas M. le comte, reprit d'une voix calme Baptistin; mais j'ai mon projet.

—Quel est il?

—Gagnons un endroit désert, car je crains que l'on nous écoute.

Tous deux se turent alors et pressèrent le pas.

Bientôt ils atteignirent une des portes de la ville; et, toujours silencieux, ils marchèrent dans la campagne

—M. le comte, dit Baptistin, vous êtes résolu, n'est-ce pas, à mourir ou à la sauver.

—Oui, répondit brièvement le comte?

—Le moyen que je veux tenter est hardi; il peut être mauvais; n'importe, c'est le seul.

—A huit heures, je m'introduirai de nouveau de nouveau dans la prison; j'ai rendez-vous avec le concierge; là, je ne sais pas ce qui arrivera, quels moyens j'emploierai,

mais de gré ou de force par l'argent, la prière ou la violence, j'obtiendrai la délivrance de mademoiselle de Savernoy....

Baptistin s'arrêta tout à coup, et son front se plissa soucieux et méditatif.

—La prière ? dit le comte avec un air de doute et de profont découragement ; depuis longtemps ils sont sourds à toutes les supplications. L'argent ? ils aiment mieux le voler que d'attendre qu'on le leur donne.

—Eh bien !.... oui.... vous avez raison, M. le comte, s'écria le vieux serviteur d'une voix comprimée en se frappant le front ; ni prière, ni argent ; dès que je serai seul avec cet homme.... je me jetterai sur lui.... oui.... je lui bâillonnerai la bouche, et je.... Attendez.... il faut tout prévoir, vous vous tiendrez assez près de la prison pour pouvoir reconnaître toute personne qui en sortira.... Si je réussis.... dans ce que je veux tenter.... le guichetier paraîtra sur le seuil ; alors.... vous vous approcherez de lui vous lui direz.... vous.. lui... direz : *De la part de la commune*, cela seulement.... il vous remettra mademoiselle de Savernoy les mains garrotées, et vous gagnerez la campagne au plus vite.

—Et toi, Baptistin ?

—Ne vous inquiétez pas de moi, M. le comte ; veuillez seulement dire à Petit-Pierre de m'attendre avec un cheval sur la route qui conduit à Caderousse et à Mont-Dragon ; il y a de côté-là des inégalités de terrains derrière lesquelles il pourra facilement se cacher. Mais si une heure après mon entrée dans la prison, vous ne voyez pas paraître le guichetier, si la porte reste fermée, c'est que mon projet aura manqué, et que je serai mort : alors, que Dieu vous garde, M. le comte !

Henri avait écouté avec attention ; il joignit les mains et leva les yeux au ciel ; pouvait-il faire une réponse plus noble et plus resignée ?

Que les heures qui avaient à s'écouler furent longues et interminables ! Il y a des moments dans la vie où l'attente est la plus cruelle des souffrances.

Enfin elle vint, cette nuit qui devait être ou benie ou mortelle.

Baptistin se dirigea une seconde fois vers la prison. Il y avait sur son visage toute l'énergique résolution de son cœur ; mais, malgré lui, ses joues étaient pâles.

Quand il sonna à la porte exterieure, un frissonnement qu'il ne put comprimer parcourut ses veines, il serra les poings et passa sa main sur son front.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

SAMEDI 14 AVRIL 1866.

Comme nous l'avions prévu et en exprimions l'idée, dans notre dernier numéro, le ministère du Nouveau-Brunswick s'est vu obligé d'offrir sa résignation, à la suite de la détermination que le gouvernement de cette province avait mise à exécution, d'envoyer un message en réponse à l'adresse du Conseil Législatif, détermination qu'il avait prise, parait-il, sans en donner avis à son conseil exécutif.

L'administration de cette Province vient enfin de plier devant une nécessité à laquelle elle aurait dû se soumettre depuis longtemps déjà.

En contravention directe avec le désir exprimé par la métropole ; mal soutenu par les anti-confédératistes qui l'avaient porté au pouvoir, le ministère du Nouveau-Brunswick se trouvait placé dans dans une position fausse, entre le gouvernement impérial, qu'il n'aurait pas voulu heurter de front et auquel il faisait quelques concessions apparentes et ses partisans, qui trouvaient qu'il ne défendait pas leurs intérêts avec assez de chaleur.

Maintenant que le gouvernement anti-confédératiste qui vient de tomber a laissé le pouvoir et qu'une administration composée de membres favorables à l'exécution d'un projet de confédération va y monter à sa place, qu'adviendra-t-il ?

C'est une question propre à alimenter les commentaires et les suppositions de la Presse d'ici à quelque temps.

Dans tous les cas, le ministère qui va monter au pouvoir, aura de nombreuses difficultés à écarter pour pouvoir s'y maintenir.

Car il ne faut pas se dissimuler, que, si, l'administration dont M. Smith était le chef ne jouissait pas d'une grande popularité parmi le peuple, elle comptait encore des partisants dévoués, assez nombreux, dans l'Assemblée Législative. Nous ne le cacherons pas, nous craignons beaucoup les effets de la résignation du ministère du Nouveau-Brunswick, en de telles circonstances.

Sous notre forme de gouvernement, nous ne voyons jamais un gouverneur être ouvertement opposé à la politique de ses ministres, sans qu'il en résulte de graves évènements politiques, dans les provinces où ces faits se produisent.

En Canada, les difficultés qui existaient entre les gouverneurs et l'administration ont été le prélude des troubles qui éclatèrent en 37 et 38.

Depuis que l'Angleterre nous a accordé des privilèges, que nous n'avions pas alors, le même cas n'est arrivé qu'une fois, si nous avons bonne mémoire, en 1858 entre Sir Edmond Head et l'administration Brown-Dorion.

Nous aimons à croire, et nous espérons même, que vu les circonstances exceptionnelles sous lesquelles ces changements ont eu lieu, aucune perturbation n'en sera la suite au Nouveau-Brunswick, et que la nouvelle administration fonctionnera sans entraves sérieuses.

A la Nouvelle-Ecosse, la motion faite par M. Miller proposant que les détails de la confédération fussent réglés de concert avec les autorités impériales va passer, croit-on, avec une grande majorité.

Le moteur ayant demandé au ministère quelle était son opinion sur cette question, le Dr. Tupper a répondu par une proposition conçue absolument dans le même sens et qui était secondée par le chef de l'opposition.

Nous craignons de fatiguer nos lecteurs en revenant aussi souvent que nous le faisons sur le compte des provinces maritimes, mais nous pensons que dans les circonstances actuelles, nos intérêts sont tellement liés avec les leurs, que nous devons presque les considérer comme s'ils étaient les nôtres propres.

Ce sont ces provinces qui en quelque sorte disposent en ce moment-ci de l'avenir de notre pays ; aussi ceux qui s'occupent activement des intérêts de leur patrie, ont-ils les yeux anxieusement tournés vers elles et prennent-ils le plus grand intérêt aux évènements qui s'y succèdent depuis quelques mois.

FENIANS ET CHOLERA.

Décidément, les Fenians et le choléra semblent s'être donné la main pour troubler le repos de notre vie si paisible. Au moment ou on commençait à croire que l'invasion fénianne n'était qu'un pure effet de l'imagination des journalistes à court de nouvelles — à l'instant même ou l'on entretenait la douce espérance d'une disparition complète du choléra sur toute la surface du globe terrestre, voilà que des nouvelles, des nouvelles terribles de Fenians et de choléra semblent se donner le mot pour venir en même temps nous plonger dans la frayeur la plus profonde.

S'il faut en croire les nouvelles qui nous viennent des Etats Unis, nouvelles qui sont répercutées depuis comme par des échos fidèles dans tous les organes de la presse, une invasion fénianne formidable est sur le point d'avoir lieu ; les troupes du grand O'Mahoney se sont mises en mouvement et voyagent déjà, pour plus de commodité, incognito et en chemin de fer. Il paraîtrait que le point de ralliement aurait lieu à Portland ou seraient rendues déjà, un grand nombre de caisses d'armes et de munitions.

Des renseignements certains ont amené à croire que c'est le Nouveau-Brunswick qui doit servir de base à leurs opérations.

Des arrestations assez nombreuses ont été opérées depuis l'arrestation du chef Murphy, sur un certain nombre de Fenians qui traversaient le Canada par l'ordre expres des autorités militaires.

Quant au choléra, il paraîtrait, dit le télégraphe et répèent plusieurs journaux, qu'il est à nos portes, et que nous allons être pris entre deux feux, s'il s'est declaré comme on l'a dit à Halifax et à New-York.

A ce dernier sujet nous recommandons tout particulièrement à l'attention des Peres de la Cité l'article intitulé *Les inhumations anticipées* que nous publions aujourd'hui, comme étant plein d'actualité...... en expectative.

A la nouvelle probable de l'invasion fénianne au Nouveau-Brunswick, la *Minerve* de jeudi disait, qu'il était de notre devoir et de notre intérêt d'aller porter secours à cette province en l'aidant à repousser une attaque.

Nous pensons, que dans le cas où les Fenians tenteraient une invasion appuyée sur des forces de beaucoup supérieures à celles dont le Nouveau-Brunswick peut disposer pour la repousser, notre gouvernement serait d'autant plus justifiable de prêter main-forte à cette province que, dans le cas où ce coup de main réussirait, les troupes irlandaises n'auraient que peu de difficultes à se rendre maîtres du Canada, si une fois ils avaient pris possession du Nouveau Brunswick.

Cependant tout en approuvant en principe, l'attitude que le gouvernement prendrait, en agissant ainsi, nous ne pouvons nous empêcher de considerer les suites qui résulteraient de ce beau dévouement pour nos voisins, si l'invasion que les Fenians semblent diriger sur le Nouveau-Brunswick n'était qu'une feinte, dans le but de détourner notre attention, et dans le cas où ils auraient l'intention de diriger le gros de leurs forces sur les frontières canadiennes.

Si, inconsidérément, nous allions désarmer notre territoire pour courir à la défense de celui de nos voisins, les Fenians, si véritablement ils ont les intentions hostiles qu'on leur prête, auraient bon marché de notre milice sédentaire qui seule resterait pour garder le pays.

LA QUARANTAINE.

Les règlements sur la Quarantaine, vont être observés cette année avec une exactitude plus rigoureuse que jamais. M. J. C. Taché, sous-chef du bureau d'agriculture et d'émigration doit se rendre avant peu à la Grosse-Isle afin de s'assurer par lui-même si toutes les précautions sont prises, soit pour repousser l'invasion du choléra, soit pour le concentrer en ce point, dans le cas ou elle aurait lieu. Nous avons toute confiance en M. le Dr. J. C. Taché pour remplir cette mission, et nous sommes persuadés que, grâce à ses soins, toutes les précautions seront prises pour repousser l'invasion du fléau.

—*Le Journal de Québec* nous apprend que le Juge Bowen, juge-en-chef de la Cour Supérieure est mort mercredi dernier, à 9 heures du matin. Il était âgé de 85 ans, 4 mois et 11 jours à l'époque de sa mort. Appelé sur le banc judiciaire le 3 mai 1812, il a exercé ses fonctions pendant près de 54 ans. Il avait été fait juge-en-chef en 1849 ; nommé conseiller législatif en 1823 et président de ce corps en 1837.

ABJURATION.

Il y a quelques mois, une jeune personne du nom d'Isabella Dalglish, entrait au couvent des Révérendes Sœurs de La Présentation, à St Césaire. Née protestante, cette jeune personne, touchée par la grâce, avait compris qu'elle ne trouverait jamais la tranquillité et le bonheur dans la secte à laquelle elle avait accordé son adhésion première, et son âme avait entrevu dans les sublimités du Catholicisme un avenir plus heureux, qu'elle se mit à désirer ardemment.

C'est dans le dessein d'arriver au but qu'elle s'était proposé, qu'elle entra dans le couvent des Révérendes Sœurs de la Présentation. Celles-ci, on le comprend, n'eurent pas de tâche plus agréable que de cultiver dans leur élève ces précieuses dispositions, et de ne pas laisser éteindre le flambeau de la foi qui commençait à éclairer cette âme encore à demi obscurcie par l'erreur.

Elles l'instruisirent donc des grandes et sublimes vérités du Catholicisme, et une éclatante conversion a été le résultat de leur zèle.

Dimanche dernier, 8 du courant, Messire Provençal, curé de St. Césaire, fut appelé à recevoir la Profession de Foi de Dlle. Dalglish, et à lui administrer le baptême.

Outre la Communauté, une foule assez considérable des personnes les plus notables de la localité, assistaient à cette consolante cérémonie.

Elle a reçu les noms de Marie Louise Isabelle

Messire Provençal a été son parrain, et Mme. Chaffers, sa marraine.

Le sermon de circonstance a été donné par M. le curé de St. Césaire, qui a su dans cette éloquente allocution, faire ressortir aux yeux de tous la vérité de nos dogmes, les fondements solides sur lesquels ils sont assis, et a redit combien grande doit être la reconnaissance de la personne à qui Dieu fait la grâce de lui faire apercevoir la vérité catholique, après être demeurée de longues années dans l'erreur.

Le chant du Te Deum a terminé la cérémonie.

—Lundi matin, 9 du courant, Dlle. Dalglish faisait sa première communion avec une piété angélique.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie, une des plus belles, et des plus consolantes de notre sainte religion.

—Nous venons de recevoir d'Acton Vale une lettre qui nous apprend qu'une requête vient d'être signée par tous les paroissiens, et les marchands de ce village, demandant que les licences marchandes et de boutiques pour la vente des liqueurs spiritueuses soient entièrement abolies, et qu'il n'y ait qu'une ou deux hôtels auxquels il sera permis de vendre des boissons. Catholiques, protestants, conseillers et marchands se sont donné la main à cet effet, et tous espèrent qu'il sera fait droit à leur demande.

L'heure à laquelle nous recevons cette lettre nous prive de faire de plus longs commentaires, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que les citoyens d'Acton-Vale méritent des éloges et ont adopté une ligne de conduite qui leur fait honneur.

Cour Criminelle a Sherbrooke.

La Cour du Banc de la Reine, [juridiction criminelle] commencée en ce District, le 2 courant, sous la présidence de l'Honorable Juge Johnson, du District de Bedford, s'est terminée ce matin. Il n'y avait point devant la Cour de procès très important, la plupart étant pour larcin, bien que le calendrier du terme fut assez étendu.

Comme j'avais compté sur le rapport d'un autre collaborateur, je n'ai point tenu les lecteurs du *Courrier* au courant des procédés journaliers de cette Cour ; mais je me fais en ce moment, un devoir d'y suppléer par ce bref compte-rendu.

Le fait le plus marquant du terme est ce qui a rapport au savant Juge qui y a présidé. Ce n'est pas en vain qu'il a administré la justice, dans les Cours Criminelles, durant vingt-cinq ans. Il possède le droit criminel à fond ; il est orateur distingué, lucide et précis dans sa charge au jury. Il est une de nos rares célébrités dans cette partie de nos lois. Habitué au régime sévère et solennel, suivi dans la ville qui a été le théâtre où il s'est si bien distingué, il sait donner à la Cour Criminelle l'aspect majestueux qui lui convient, expédier les affaires publiques avec la vitesse convenable, sans cesser d'être bienveillant pour les officiers de la Cour et les membres du Barreau. Sa présence, durant ce terme, a produit une bonne impression.

Ce matin, à onze heures, Son Honneur a rendu les sentences suivantes, avant de clore le terme :

Carlos Hill et Jessie Bennett, sur plaidoyer de coupables à une charge d'assaut simple, un mois de prison commune ; Charles Smith, Jane Palmer et Elizabeth McLean, larcin, plaidoyer de culpabilité, vingt-quatre heures de prison ; Sebasteon Yehle ; F. Malhiot et Edwin Richardson, larcin, trois mois de prison ; John Peterson, vol d'une chemise, trois mois de prison ; John McLean, vol d'un fouet, et Thomas Marnock, obtention de hardes sous de faux prétextes, deux mois de prison avec travail forcé ; Albert Edson, vol d'une montre ; Flavien Garand, vol sur la personne, quatre mois de prison, travail forcé ; George Johnson, vol d'un wagon et $20 en argent, et W. H Dresser, vol de $160, six mois de prison, travail forcé ; Leonard Allan et Ortus Martin, vol de robes de buffle, deux ans de Pénitencier Provincial ; Samuel E. Scribner, même offense, deux ans au Pénitencier ; Jacob Strehler, vol de cheval, sur aveu, deux ans au Pénitencier ; George Coursol, même offense, plaidoyer de non-coupable, trois ans au Pénitencier ; Simon Reddiker, vol de mouton, plaidoyer de non-coupable, cinq ans de Pénitencier ; François St. Pierre, circulation de papier-monnaie forgé, sept ans au Pénitencier Provincial ; John Masher, assaut sur une personne du sexe, un mois de prison, amende de $20, et cautionnement pour la paix de $400.

Une affaire, instruite pendant le terme, devant les Juges de Paix de cette ville, n'eût point manqué d'intéresser le public, si les parties avaient été renvoyées devant la Cour, à temps pour ce terme ; mais elle devra venir en temps et lieux. Il ne s'agit de rien moins que d'une poursuite, intentée contre l'Editeur du *Freeman*, de cette ville, en diffamation de caractère, par Eleazar Clarke, l'un de nos Magistrats et spéculateurs dans les mines ; la poursuite est aussi dirigée contre le nommé T. B. Odell, comme complice de l'Editeur. Voici ce qui y a donné lieu. Le *Freeman* publia, il y a quelque temps, certaines lettres accusant Mr. Clarke de malversation comme Juge-de-Paix, prétendues avoir été écrites par un M. Manning, (qui se dit frère de l'archevêque du même nom,) et aussi fit sortir de son atelier une pièce de vers, intitulée : "*A Yankee ridden Town*," dans laquelle Mr. Clarke se trouve insultée. Une perquisition faite aux bureaux du journal, durant l'absence de l'éditeur, par M Clarke et un collègue, dans le but de découvrir les coupables, amena la découverte que le *Freeman* avait imprimé les vers, que M. Manning les avait composés et qu'Odell les avait distribués, après en avoir ordonné l'impression. La poursuite a échoué contre M. Manning, devant les Magistrats ; mais Odell, ainsi que l'éditeur du *Freeman*, a eu à fournir un cautionnement pour le prochain terme criminel. L'affaire a causé beaucoup de scandale ; on prétend que les documents en question sont de nature à insulter la population [illegible] de cette ville. On met des deux [illegible] beaucoup [illegible] à se préparer à l'enquête [illegible]. Je ne manquerai point de [illegible] le *Courrier* au courant de l'affaire, lorsqu'elle [illegible] devant nos tribunaux.

13 Avril, 1866. "SHERBROOK."

RAPPORT du Secrétaire-Archiviste aux Membres du Bureau de Direction de l'Union Catholique de St. Hyacinthe.

MESSIEURS,

Sept mois se sont écoulés depuis la formation de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, et je puis dire avec satisfaction que, pendant ce laps de temps, notre Société a prospéré, sinon au dela de nos désirs, du moins au delà de nos espérances. Car, lorsque la voix toute paternelle du Curé de cette ville, le Révérend Messire de Lacroix convia la jeunesse de St. Hyacinthe au Palais épiscopal dans le but de former une Société à la fois religieuse et littéraire, et qu'une parole toute sympathique, celle du vénérable Père Michel, de la Compagnie de Jésus, se faisait entendre pour l'encourager à mettre à exécution le plan projeté ; quoique l'ardeur fut grande, quoique la bonne volonté ne manquât pas, cependant, on était incertain du résultat, on doutait de ses forces. Puis d'autres sociétés, composées de l'élite des citoyens de cette ville, comptaient plusieurs années d'existence, et ralliaient à leur maintien des affections bien légitimes.

Il pouvait donc paraître y avoir témérité de notre part d'entreprendre une tâche aussi difficile que celle de la formation d'une nouvelle société littéraire.

Heureusement que les jeunes gens de St. Hyacinthe qui prenaient part au mouvement ne se laissèrent point décourager ; ils comptèrent sur leur énergie, leur dévouement, et plus encore sur leurs bonnes intentions, espérant que les motifs louables qui les faisaient agir rencontreraient les sympathies du public, et en particulier celles de leurs sociétés sœurs.

Je puis dire avec joie que les prévisions des Membres de la Société n'ont point été trompées, et que l'excellence de leur œuvre a été comprise.

Lorsque les lenteurs naturelles et nécessaires à l'organisation de toute société eurent cessé, que la constitution fut connue, et que le tout eut pris une marche régulière et uniforme, les adhésions ne manquèrent point, et ces adhésions furent pour nous d'autant plus précieuses, qu'elles venaient de plus haut, et qu'elles puisaient leur source dans une appréciation raisonnée du but de notre institution.

Je n'hésite pas à reconnaitre la cause première de ces heureux résultats dans la sagesse de la constitution qui nous régit, et dans la haute pensée morale qui en est la base. Car le succès et l'avenir d'une société dépendent le plus souvent de la direction plus ou moins forte qui l'anime et la soutient ; et les membres de l'Union Catholique, en allant demander à l'autorité ecclésiastique une direction qui mit leurs travaux à l'abri de leur erreur, donnèrent à leur institution une vitalité et une puissance d'action à laquelle ils doivent leurs plus éclatants succès.

Cette direction était une garantie que jamais une parole ne serait prononcée, jamais un principe ne serait émis qui fussent contraires à l'enseignement comme à l'esprit de l'Eglise. Car les diverses questions qui peuvent se présenter à l'investigation et aux études de l'homme de lettres sont quelquefois tellement compliquées, tellement liées aux doctrines qui forment la base même du christianisme, que l'esprit peut se laisser surprendre, et de bonne foi émettre des opinions fausses. De nos jours l'erreur se répand partout ; elle se présente à chaque pas sous des dehors enchanteurs ; malgré soi, à notre insçu, l'on suce le poison qu'elle renferme ; et si de suite l'on apporte un antidote qui annule les tristes effets de ce venin corrupteur, l'on court risque de perdre la vie intellectuelle.

La jeunesse, moins expérimentée que l'âge mûr, moins prévoyante et moins instruite, peut donc recueillir des fruits excellents d'une direction sage et éclairée. Son contact avec le prêtre est utile à son instruction, et le lien qui les unit tous deux doit être fort et puissant, en même temps que doux et affectueux ; et le contrôle qui peut être exercé, ne saurait être qu'un contrôle bienfaisant et nullement à craindre. Une telle direction ne nuit point à l'essor de l'imagination, ni à la liberté de la pensée ; mais au contraire, elle règle la première, épure la seconde, l'élève et la rend plus digne de la mission dont Dieu l'a chargée. Si les premiers pas du petit enfant ont besoin d'aide et de protection, de même les premières investigations du jeune homme dans le domaine des sciences ont besoin, au milieu de ténèbres de l'erreur, d'être guidées par le flambeau de la foi, de peur que l'intelligence ne dévie du chemin de la vérité.

C'est ce que comprirent les jeunes gens de cette ville. Aussi ils n'hésitèrent pas à demander à l'institution qui a tant contribué à faire la renommée de St. Hyacinthe, cette direction dont ils sentaient le besoin pour assurer la durée de leur œuvre.

Le Séminaire de St Hyacinthe accueillit la proposition avec ce dévouement dont ont toujours fait preuve pour la jeunesse les messieurs de cette maison, et les membres de l'Union Catholique considérèrent cette acceptation de leur part comme une expression flatteuse de l'intérêt que ce corps distingué portait à leur institution. Aussi devons-nous être reconnaissants envers les Messieurs du Séminaire pour la bienveillance avec laquelle ils se rendirent à nos désirs, et pour avoir choisi comme directeur de cet institut un homme que tous connaissaient, dont tous saluèrent la nomination avec joie, et dont le tacte autant que le dévouement devaient contribuer à donner à notre société une grande force d'action.

Si je ne croyais blesser chez le Révérend Monsieur qui est aujourd'hui à notre tête cette modestie qui est la compagne de son bon cœur, je dirais que désormais il ne sera pas considéré seulement comme le directeur de notre institution, mais aussi comme son bienfaiteur.

Un autre évènement devait produire parmi nous une satisfaction générale. Quelques mots tombés de la bouche du vénérable Directeur de l'Union Catholique de Montréal nous avaient permis d'espérer qu'une demande d'affiliation de notre société à celle qu'il dirigeait ne paraîtrait point inopportune. Des démarches furent faites dans ce sens ; et en acquiesçant à notre demande il nous fut répondu que l'on aimait à savoir qu'il existait à St. Hyacinthe une société semblable à celle de l'Union Catholique de Montréal, et que l'on espérait que les règles destinées à former la base de l'affiliation, étaient propres à favoriser l'entente et les relations amicales qui doivent exister entre jeunes gens ligués pour le bien.

Cet accueil sympathique d'une société ayant les mêmes tendances et le même but que la nôtre fut reçu par la jeunesse de St Hyacinthe avec un plaisir bien légitime ; et je ne doute point que le lien qui unit les deux institutions contribuera à faire apprécier davantage ce vieil axiôme resté toujours vrai : "l'union fait la force."

Espérons que dans d'autres villes du pays, de nouvelles sections de cette même association de l'Union Catholique se formeront afin de réunir en un faisceau toutes les forces de la jeunesse, pour, qu'entre tous ses membres, il y ait accord de vues, participation aux mêmes idées, même attachement aux principes immuables du catholicisme et même ardeur dans la défense de la vérité.

Nonobstant les difficultés qui accompagnent d'ordinaire la formation de toute association, les progrès de notre société ont été rapides. Depuis sept mois nous avons eu vingt et une assemblées régulières, et trois séances publiques, ce qui donne un total de vingt-quatre réunions. Treize lectures ont été données, dont cinq dans les séances publiques, et huit dans les séances ordinaires. Quatre discussions ont eu lieu, et ont occupé le temps de six séances.

Les sujets traités dans les séances publiques ont été l'*Amour de la Vérité*, par M. le Grand-Vicaire Raymond ; *Nos Couleurs Nationales*, par M. U. Beaudry ; l'*influence sociale de l'homme lettré*, par M. Chs. de Lorimier ; l'*Union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat*, par M. H. C. [illegible] une *Etude sur Donoso Cortès*, par M. Boucher de LaBruère, Fils.

Dans les séances régulières, le Revd. Messire Désaulniers a donné trois entretiens, dont deux sur l'*origine du pouvoir*, et un autre sur *la Terre Sainte*. M. P. Decelles a donné une lecture sur la *Musique*. M. A. T. Bernier, une lecture sur l'*Imprimerie*. M. F. Gagnon, sur *Reboul*, et M. B. de La Bruère, deux lectures, la première sur l'*importance de l'étude de l'Histoire du Canada*, la seconde sur *Donoso Cortès*.

Les sujets suivants ont été discutés, savoir :

Lequel des manufactures ou de la colonisation est le plus important, pour notre pays ? Le Canada aurait-il gagné, ou perdu en restant sous la domination française ? Quelle est la meilleure manière actuelle de tester pour la conservation du droit de propriété, la stabilité des Etats, et la fortune publique ? Quels sont les avantages et les désavantages de la Presse.

Le nombre des membres de la société est aujourd'hui de soixante et trois, et nous avons en perspective que ce nombre s'accroitra davantage lorsque l'Union-Catholique aura pu réaliser les importantes améliorations qu'elle a en vue.

Une des choses que j'aurais dû mentionner en premier lieu est la libéralité avec laquelle les Messieurs de l'Evêché de cette ville offrirent une salle spacieuse dans le palais épiscopal pour tenir les séances hebdomadaires de cette société. C'est là qu'ont encore lieu les réunions ordinaires, et les membres de l'Union-Catholique sont unanimes à reconnaitre les avantages réels qui en sont résultés. Aussi une telle générosité ne saurait-elle être trop appréciée.

Cet institut possède une salle de lecture qui offre aux membres beaucoup d'avantages. On y reçoit tous les journaux du pays, ainsi que des revues et des journaux de l'étranger. Le nombre de ces publications s'élève dans le moment à quarante-trois.

Cette salle de lecture s'est maintenue au moyen de souscriptions volontaires de la part des membres. Il n'est que juste de rendre un tribut d'éloges aux quelques citoyens de la ville et de la paroisse de St. Hyacinthe qui, quoiqu'en dehors de notre association, ont bien voulu contribuer généreusement au maintien de cette salle. Les membres de l'Union-Catholique apprécient hautement le zèle dont ils ont fait preuve, et les sympathies qu'ils ont manifestées pour leur société.

Si après avoir passé en revue ce qui a été fait, je jette un regard vers l'avenir, il me sera permis de dire qu'il se présente sous des auspices bien favorables pour ceux qui feront partie de l'Union-Catholique.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de reconnaissance que les membres de cette société ont accepté l'offre bienveillante et généreuse, de la part du Séminaire de St. Hyacinthe, de l'usufruit d'un terrain situé au centre de cette ville, et sur lequel, dans le cours de l'été prochain, une maison s'élèvera, destinée exclusivement à l'usage de l'Union-Catholique, et dont nous devrons la construction à la munificence et au dévouement sans bornes d'une personne dont le nom sera toujours cher au cœur de chacun de nous, je devrais dire de la population de St. Hyacinthe toute entière.

Dans cette nouvelle demeure, les jeunes gens, en s'instruisant, pourront aussi s'y amuser, et mêler l'utile à l'agréable. Ce sera un rendez-vous où tous ensemble ils apprendront à se connaitre ; où se développeront les liens d'une sympathie mutuelle, d'une amitié franche et sincère ; et il n'y a aucun doute qu'il en résultera une influence bienfaisante pour l'intelligence comme pour les mœurs.

Nos rangs sont ouverts à tous ; notre but n'est point caché ; notre œuvre s'est organisée et se développe au grand jour de la publicité. Comme le disait M. le Grand-Vicaire Raymond dans son mémorable discours du huit décembre dernier :

" Mieux connaître vos devoirs par le développement de votre intelligence, avoir plus de force " pour les remplir par l'exemple et l'encouragement mutuel ; vous préparer à vous dévouer " avec une efficacité plus grande aux intérêts de " la société, voilà votre but."

Ce but nous l'atteindrons par un attachement inviolable à notre constitution, par le dévouement et la bonne volonté. Si dans le court espace de sept mois nous avons pu vaincre les obstacles qui se sont rencontrés sur la route, s'affilier à la florissante société de l'Union Catholique de Montréal ; si notre œuvre a pu mériter d'honorables adhésions puissantes, se créer des sympathies qui ont été exprimées en termes si bien [illegible] premier magistrat de ce district, puis, sous une direction éclairée, notre institution progresse, il nous sera permis d'espérer qu'avec les avantages que nous posséderons plus tard, l'édifice que la jeunesse de St Hyacinthe vient d'élever se consolidera et prendra de plus larges proportions.

Placée en dehors de toutes tendances politiques et de tout esprit de parti, n'ayant pour but que la conservation parmi les jeunesse des sentiments les plus sacrés du cœur, et le maintien de la vérité, j'aime à croire que notre société, par les efforts de ses membres, marchera de pair avec les autres instituts de cette ville pour lesquels elle conserve l'estime que doivent se porter des sociétés amies, et que sous une égide [illegible] elle se fortifiera davantage pour opérer le bien !

Le tout humblement soumis.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Secrétaire-Archiviste.

St. Hyacinthe, avril 1866.

Les inhumations anticipées.

Une intéressante discussion a eu lieu au Sénat Français sur le danger des inhumations précipitées. Une pétition de M. de Courvol, en proposant les moyens à l'aide desquels on pourrait parer à ce danger, proposait l'établissement d'une " salle des morts," [illegible] que d'une caveau commun où tous les corps seraient conservés pendant un certain [illegible]

Le rapporteur de la commission chargée de l'examen de cette pétition a fait [illegible] que les inconvénients de ce moyen [illegible] contraire à la santé publique et blesserait [illegible] sentiment intime des familles ;

Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que l'attention du Senat a été appelée sur cette grave question. En 1863, sur le rapport de M. Le Roy de Saint-Arnaud, une pareille pétition fut renvoyée à l'examen du ministre de l'interieur, qui, par une circulaire aux préfets, recommanda la stricte observation de l'article 77 du code [illegible] concernant les inhumations. Plus tard, le Sénat eut à se prononcer sur de nouvelles pétitions et passa à l'ordre du jour que le rapporteur de M. de Courvol a proposé à son tour au Sénat.

Mais l'envoi continuel, presque [illegible] de semblables pétitions, les faits qui se [illegible] malheureusement produits malgré la circulaire de 1863, ont éveillé la sollicitude d'un [illegible] membres du Senat, qui ont combattu éloquemment les conclusions du rapport de la commission, et démontré la nécessité de s'occuper d'une façon plus efficace de cette question.

M. le vicomte de Larrey, M. Tourangin, M. le baron Leroy, et notamment Mgr le cardinal Donnet ont insisté sur ce point, citant de désolants exemples d'inhumation avant la mort. Quand ce dernier orateur a raconté l'histoire d'un jeune lévite tombé en léthargie dans la cathédrale même où il prêchait la parole de Dieu, et percevant le bruit des preparatifs de son ensevelissement quand il a terminé l'émouvant recit par ces mots :

« Le lendemain le jeune prêtre [illegible] reparaître dans la chaire ; *il est aujourd'hui au milieu de vous*, » une profonde sensation s'est produite dans l'assemblée.

M. le vicomte de La Guéronnière, rapporteur de la commission, jaloux, à [illegible] titre du prestige qui entoure les délibérations réfléchies du Sénat, a défendu chaleureusement la conclusion du rapport. En renvoyant au ministre une pétition, après avoir déjà passé à l'ordre du jour sur des pétitions analogue, le Sénat viendrait en quelque sorte à se déjuger. Mais M. le [illegible] de Barral a fait observer qu'il était permis d'en appeler du Senat lui même, et l'ordre du jour ayant été mis aux voix et rejeté, le renvoi au ministre de l'intérieure, proposé par M. de Barral, a été voté à une grande majorité.

Déjà, dans un livre intitulé : « De la mort et de ses Caractères, Nécessité d'une révision de la législation des décès pour prévenir les inhumations anticipées » [Paris, 1854], M. [illegible] s'exprimait ainsi :

« On n'entend pas sans frémir [illegible] de ce gentilhomme ranimé sous le scalpel d'Andrée Vésale, chargé de rechercher les causes d'une mort qui n'était qu'apparente ; ou celle du cardinal Espinosa, [illegible] sa main le scalpel qui vient de lui ouvrir le ventre ; ou celle de l'abbé Prévost, [illegible] dans les tortures de sa propre autopsie [illegible] sous les parties de Wilson, le célèbre anatomiste converti par Bossuet et qui écrivit une dissertation sur l'incertitude des signes [illegible] mort ; de Wilson, deux fois [illegible] des « cent quatre-vingt un cas d'inhumations prématurées » rassemblés par Bruhier ; de tous ceux qui se realisent chaque [illegible] dans notre pays et presque sous nos [illegible] M. Leguern, auteur de plusieurs [illegible] estimés sur cette question, compte [illegible] sept cas de ce genre dans le court espace de huit mois. »

M. Cavillier-Fleury a parlé [illegible] ment, il y a une douzaine d'années, [illegible] mort d'un jour, » qui ne vous frappe [illegible] trompent tout le monde autour de vous, compris le médecin, de cette " mort intermédiaire," comme on la nomme [illegible] qui n'est plus la vie, qui n'est pas la [illegible] ou qui du moins conserve—sous cette [illegible]

rence rigide, immobile et glacée, qui semblait autrefois le signe infaillible d'une fin sans retour et d'un trépas sans merci — qui conserve, dis-je, sous cette trompeuse enveloppe de la mort, le foyer muet et l'étincelle latente de cette flamme qui est la vie, cachée dans les profondeurs et dans le silence de l'organisme.—« L'individu (disait le grand « physiologiste Bichat) l'individu vit encore « quelquefois « plusieurs jours » en dedans, « tandis qu'il cesse tout à coup d'exister en « dehors. « L'interruption des phénomènes « externes de la vie étant un signe presque « constamment infidèle de la réalité de la « mort, on ne peut se prononcer sur l'existence de celle ci qu'après la cessation des « phénomènes de la vie intérieure. » Eh bien! s'il en est ainsi, qui ne frémirait pour les tendres objets de son affection, à supposer qu'on fût de force à braver une pareille chance pour soi-même? Qui ne frémirait à la pensée de ce supplice dont les peuplades sauvages ont eu seules l'idée pour leurs ennemis les plus acharnés? — et encore leur laissant la tête libre hors de leur tombeau,—et dont l'antiquité n'a laissé de traces que dans les tortures infligées aux vestales infidèles,— et encore les vestales n'étaient-elles pas clouées entre les quatres planches d'un cercueil.

Nous ne saurions donc assez louer le Sénat de sa décision. Si les moyens proposés dans la petion qui a soulevé de si intéressants et de si utiles débats, ne sont pas les meilleurs, s'ils s'opposent aux lois sur la santé publique, s'ils froissent les sentiments intimes des familles et le respect dû aux morts, s'ils blessent la pudeur des larmes, l'autorité en cherchera et en trouvera d'autres qui ne rencontreront pas de semblables inconvénients.

Il est un sentiment qui devrait égaler le respect de la mort, s'il ne peut le primer: c'est le respect de la vie.

—L'hon. M. Wilmot, qui abandonnait dernièrement son portefeuille de ministre au Nouveau-Brunswick, pour cause de dissentiment avec ses collègues sur le projet de Confédération, vient d'être appelé à former une nouvelle administration qui doit inscrire la Confédération dans son programme. Il s'est adjoint les Hons. Tilley, Fisher et Mitchell.

Nous sommes bien aises de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce que dit le *Journal de l'Instruction Publique* dans son Bulletin des Publications à propos du discours du Revd. Messire Raymond, prononcé devant les membres de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, le 8 decembre dernier.

Il va sans dire que nous concourons pleinement dans les vues de cet intéressant journal, et que nous serions des plus heureux de voir sa suggestion se réaliser.

RAYMOND: Discours sur l'amour de la Vérité, par M. Raymond, V.-G. St Hyacinthe 1866, in-8vo, 47 pages Presses du *Courrier*.

Les études religieuses, philosophiques et littéraires de cet élégant écrivain éparses dans les revues, les journaux et les brochures formeraient maintenant une couple de beaux volumes. Nous avons plus d'une fois exprimé le désir de les voir reproduire sous cette forme, et nous osons nous en faire l'interprête, dussions-nous par là blesser la modestie de l'auteur et encourir sa disgrâce.

LES LOTERIES.

Une lettre d'agence qu'un quelqu'un de notre connaissance a reçue ces jours passés, nous fournit l'occasion de parler des fraudes si nombreuses et si considérables qui se commettent au moyen de ces loteries, et dont le peuple a surtout à souffrir.

On accorde trop de crédulité aux offres brillantes que font les chefs de ces ateliers. Le bon sens nous dit que ces hommes pas plus que les autres, ne peuvent donner pour rien des objets d'une grande valeur, et pour un article de quelque prix, l'on peut toujours en compter 100 qui ne valent rien, absolument rien.

Par mille artifices, soit en se créant des intelligences dans les bureaux de postes, soit en feuilletant les publications périodiques, ces chevaliers d'industrie se procurent les noms des particuliers, et leur expedient des billets et des lettres d'agence. C'est ainsi que pour mieux réussir dans leurs fraudes, ils envoient des lettres à un individu par lesquelles ils disent l'établir leur agent dans telle localité et lui annoncent en même temps que pour le rémunérer des démarches qu'il fera auprès des personnes avec lesquelles il est en rapport afin de les favoriser il n'a qu'à leur envoyer une somme bien modique—ordinairement une piastre—et ils lui enverront par le retour de la malle un magnifique objet, soit une montre valant 15 à 20 piastres, soit un loquet en or, ou autre chose de ce genre. Cette lettre est accompagnée de la prière de montrer l'objet à ses amis pour les encourager a faire eux mêmes des envois d'argent.

Pareilles lettres sont envoyées à toutes les personnes dont on sait les noms, et ainsi il y a autant d'agents que de lettres d'expédiées. Tous ces agents tentés par l'appât du gain, envoient généralement la somme spécifiée dans la lettre. Il va sans dire que c'est là tout ce que désirent les soussignés des lettres. Quand on a reçu l'argent, on s'occupe fort peu de l'agent actif, qui a su correspondre si bien a leurs desirs. Les requêre-t-on d'ac compli leur promesse, ils nient avoir reçu aucune somme; s'ils se voient pressés, par les certificats que délivrent les maîtres de postes, ils sont convaincus d'avoir reçu des lettres enregistrées, ils prétendent que les sommes qu'elles contenaient ont été soustraites avant qu'ils les aient reçues; ou bien, ils répondront que l'objet dont on réclame la propriété a été envoyé, et puisqu'on ne l'a pas reçu il a dû devier de sa route et s'écarter en chemin. Somme toute, notre individu qui qui s'est laissé prendre perd entièrement son argent.

Pour que ces opérations prennent plus d'extension, et que, par là même, elles rapportent plus de profits, le ou les chefs d'une de ces boutiques prennent differents noms, et font imprimer des lettres sous ces noms forgés.

L'*American Agriculturist* nous fournit ainsi huit noms divers qu'il regarde comme représentant la même personne.

Ce sont:

No. 1. Fletcher Bros., Box 5549, P.O., N.Y. City.

No. 2. T. Seymour et Co., Box 4259, P.O., N.Y. City.

No. 3 Hammet et Co., Box 2100, P.O., N.Y City.

No. 4. A. Buck et Co., Box 232, Washington, D.C.

No. 5. P. Hoffman et Co., Box 224, Washington, D.C.

No. 6. W. J. Elliott et Co., Box 4609, P. O., N.Y. City.

No. 7. Egerton Bros., Box 4196, P. O., N.Y. City.

No. 8. Thos. Boult et Co., Box 5713, P. O., N.Y. City.

Il appuie ses avancés sur ce que les lettres expediées par ces huit personnes exhibent absolument le même système de loteries, présentent exactement le même aspect sous le rapport typographique. En un mot, si l'on en excepte les têtes, les signatures et les prix, ces lettres se ressemblent toutes et sont absolument les mêmes.

On comprend que par ce moyen, un plus grand nombre de personnes deviennent les dupes et les victimes de ces transactions frauduleuses.

Ce sont dans les grandes villes comme New York, Boston, Washington, &c., &c, que s'établissent de préference ces boutiques, car là elles ont plus d'occasions et de chances d'exercer avec profit leur métier.

Dans le but d'étudier le *modus operandi* de ces établissements, un individu s'y est rendu, et voici comment il nous rend compte de sa visite.

Il vit étalés dans les salles une grande quantité d'objets qui au premier aspect, lui parurent de quelque valeur.

C'étaient entr'autres choses des services de tables en argent, des montres, des loquets en or etc., etc.

Il se passa la fantaisie de tirer un billet. Il donna une piastre, et on lui apporta une urne dans laquelle se trouvaient une grande quantité d'enveloppes, et d'où il retira un billet qui lui donnait un loquet « *coûtant*, suivant lui, 1 *cent, et ne valant rien du tout*.» Il remarqua que sur 300 objets, 200 au moins étaient de ces loquets.

Sur information qu'il pouvait tirer encore une fois en donnant la moitié de ce qu'il avait payé la première fois, il s'exécuta de bonne grâce, voulant aller jusqu'au bout et connaître tous leurs secrets.

Sur ce, arrivèrent deux hommes qui payèrent 50 cents pour un coup. Tous deux tirèrent des *loquets*. Sur récidive, l'un tira une cochette en or pour laquelle l'opérateur lui donna immédiatement 1 piastre; le second fut assez heureux pour gagner un magnifique plat; l'opérateur le lui acheta aussitôt pour la somme de 5 piastres.

Ces deux hommes prirent encore plusieurs coups et furent toujours heureux dans leur tirage.

Mais ce manége ne se passa pas sans que notre observateur s'aperçût que ces deux nouveaux venus n'étaient autres que des affidés de l'établissement, qui reconnaissant à certaines marques, les bons billets, pouvaient les choisir entre tous les autres, et étaient ainsi chargés d'encourager par leur succès, les étrangers à donner leur argent pour rien.

Peut être avons-nous consacré trop d'espace à ce sujet. Nous croyons toutefois qu'il est non seulement utile mais même nécessaire d'éclairer les gens sur ces opérations qui ne tendent rien moins qu'à appauvrir ceux qui se laissent ainsi prendre à l'hameçon par ces *voleurs*.

C'est un fait certain et connu que ceux là même qui reçoivent quelque objet en retour de leur argent, n'ont jamais reçus pour la valeur de la somme qu'ils avaient envoyée.

On sait bien qu'un 25 ct. par individu n'est pas suffisant pour faire dommage à la fortune de celui qui se risque ainsi à le perdre. Mais si l'on considère que pas moins de $5,000 à $10,000 piastres sont reçues journellement par ces escrocs, on peut se faire une idée du dommage qui peut en résulter pour le pays qui perd cette somme.

Tous les jeux de hasard sont préjudiciables à l'individu qui s'y livre, et nous croyons que la loterie est bien le jeu où les opérations sont les plus considérables et où les chances sont les moins certaines, puisqu'à proprement parler, il n'y en a aucune.

La meilleure chose à faire pour ceux qui reçoivent ainsi des lettres d'agence est donc de livrer au feu ces brevets, et d'empêcher les gens de mordre aux appâts qui pourraient leur être tendus de ce côté.

—Comme nous n'avons annoncé jeudi dernier, l'acquittement de Rochon que dans une partie de notre tirage, nous publions de nouveau le petit entrefilet que nous avons inséré alors à cette occasion, et nous le faisons suivre des quelques paroles que Son Honneur le Juge Mondelet a adressé au prévenu. La morale que contiennent ces quelques paroles mérite d'attirer l'attention des pères de familles surtout. Nous empruntons à la *Minerve* les paroles du savant juge.

—Rochon, accusé du meurtre de Madden, a été acquitté mercredi, le 11 du courant, à Montréal, par les petits Jurés, sous la présidence de Son Honneur le Juge Mondelet.

MM. Chapleau et David étaient les avocats du prisonnier.

Son Honneur le Juge annonce qu'il concourt parfaitement dans la décision du jury, et s'adressant au prisonnier, il lui fait une remontrance sur les dangers qu'il y a pour un pere de famille de délaisser son épouse et d'être un sujet de scandale à ses enfants, en ne menant pas une vie exemplaire, et en fréquentant les auberges. "Si, dit-il, vous n'étiez jamais allé chez la femme Leroux, vous ne vous seriez pas trouvé dans l'impasse difficile d'où, grâce à un jury intelligent, vous venez de sortir tout à fait innocent du crime dont vous étiez accusé. J'espère que cette leçon vous sera utile, et que vous ne serez plus tenté à l'avenir de délaisser votre famille, hors de laquelle il ne peut y avoir de vrai bonheur pour vous. Allez, vous êtes libre."

UN DEFI.

Nous avons eu l'occasion de voir, chez Monsieur Médard Desmarais, de St. Liboire, un veau du printemps dernier [1865] qui est probablement unique de son espèce dans le Bas-Canada. Ce jeune animal pèse actuellement 1000 livres (mille livres) et il n'a qu'un an et 7 jours. Son propriétaire, Monsieur Desmarais qui est un des cultivateurs les plus intelligents du comté de Bagot, désire faire connaître ce fait et jeter le défi à n'importe quel comté du Bas-Canada d'exhiber un aussi merveilleux produit de l'élévage du bétail dans ce pays. Voici le certificat de la personne qui a pesé l'animal en question.

Upton, 6 avril 1866.

"Les présentes sont pour certifier que, ce jour, j'ai pesé, pour Mr. Médard Desmarais, de St. Liboire, un jeune taureau d'un an et 7 jours, sur la balance de Fairbanks, de ce village, et qu'il pèse mille livres [1000 lbs.]

A. N. BRADFORD,

De la maison,

BRADFORD & MERCIER,

Marchands à Upton.

On lit dans le *Courrier du Canada*:

Il se passe tous les jours aux Etats-Unis des faits qui peuvent nous donner une idée des progrès que fait la dégradation sociale sous la bienheureuse influence des institutions républicaines.

Le fait suivant, raconté ces jours derniers par un journal français de New-York, vaut à lui seul un volume de commentaires sur les mœurs de la société américaine:

"Jeudi dernier, deux femmes de Chicago se sont livrés au gracieux passe-temps d'un combat à la boxe. Plusieurs hommes avaient été conviés comme témoins à cette *fête de l'intelligence*. Ils ont accepté avec empressement, sont arrivés dans deux voitures à *Cottage grove avenue*, lieu choisi pour vider la querelle, ont immédiatement " formé le cercle " autour des boxeuses demi-nues, et donné le signal du combat.

Les deux négresses se sont très convenablement comportées; elles ont échangé de remarquables coups de poing et de glorieux coups de pieds; elles se sont mutuellement arraché un nombre de cheveux fort raisonnable, poché artistement les yeux, brisé magistralement les dents. C'était fort beau à voir, et les témoins n'auraient pas donné leur place pour la royauté de Roumanie. Malheureusement, les meilleures choses ont une fin. Une des deux *femelles* est tombée épuisée, nous ne savons plus à quelle reprise.

Après s'être bien assuré qu'elle était complétement à bout de force, et que la plus large dose de wiskey ne pourrait la ranimer, chacun a repris le chemin du *home*, en s'entretenant des prouesses de ces dames. Quelles excellentes épouses elles doivent faire!

Et l'on voit des gens qui demandent la suppression des combats de coq!

Le journal qui raconte cet ignoble fait-d'arme est celui-là même qui prêche depuis deux ans l'annexion du Canada aux Etats-Unis et qui ne se gène pas de dire, à tout propos, que la société canadienne-française, c'est-à-dire la société la plus morale qu'il y ait peut-être au monde, ne pourrait que s'épurer au contact d'une société au sein de laquelle se passent de si dégoûtantes scènes!

Quelles excellentes épouses doivent faire ces mégères, s'écrie le journal new-yorkais!

Il aurait pu ajouter et il nous permettra d'ajouter pour lui: Quelles *excellentes* institutions que celles qui forment de si *excellentes* femmes! quelle *excellente* éducation sociale que celle qui forme de si *excellentes* mère de famille! Quel *excellent* pays que celui dont l'histoire domestique s'écrie sur de pareilles pages!

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* de samedi:

"Il parait avéré aujourd'hui que les nouveaux projets des Féniens ne concernent ni le Canada ni les Bermudes, ni l'Acadie. Un grand nombre de membres de la Fraternité se seraient simplement portés au côté des pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, interdites aujourd'hui aux citoyens américains, dans le but d'amener un conflit avec les pêcheurs canadiens et les autorités anglaises, conflit dans lequel on espérait entraîner le gouvernement américain.

"James Stephens, le fameux *Head Centre*, est en ce moment à Paris l'hôte de M John Mitchell, mais il va arriver incessamment à New-York. C'est M. O'Mahoney qui annonce cette bonne nouvelle à la Fraternité fénienne dans une courte notice. M. Stephens doit retablir la concorde entre les frères ennemis et mettre à raison les récalcitrants. Le grand chef fenien, d'après M O'Mahoney ne doit rester que peu de temps en Amérique."

Nouvelles et Faits Divers

—Par une proclamation du gouverneur, en date du 1er courant, *l'Acte concernant la conservation de la santé publique* est déclarée être en force, et devoir l'être pendant six mois du calendrier à partir de la date de la présente proclamation. Le choléra asiatique dont le Canada parait être menacé sérieusement, est la raison pour laquelle cet acte est mis en force.

—Des nouvelles reçues de Portland disent que 112 caisses d'armes et de munitions ont été expédiées de Portland à Easport, par un steamer.

Une autre dépêche dit que 500 carabines Spencer ont été envoyées à Easport pour le compte des Féniens. Ces armes sont restées pendant 2 jours à Portland, où le collecteur de Douanes a télégraphié au gouvernement de Washington afin de savoir s'il devait les confisquer ou non, mais on ne lui a pas répondu.

☞ Nous omettons pour ce numéro le bulletin commercial. Les prix sont encore les mêmes.

TEMPERATURE.—Il a plu avant hier durant la nuit hier il a fait beau toute la journée. L'Yamaska est libre, ainsi que le Richelieu. Sur le St. Laurent la glace est brisée depuis le pont Victoria jusqu'à l'île Ste. Hélène.

On lit dans une dépêche télégraphique adressée de Cornwall à la *Minerve* en date du 12 avril.

Murphy et ses compagnons sont comparus hier devant 16 magistrats, à 4 heures, et l'on a dépensé 2 heures à se disputer. On a enfin décidé que le procès se ferait à huit-clos. Le procès a été fixé à mardi. Il y a eu d'assez jolies passe-d'armes entre le maire et l'avocat des prisonniers, l'hon. J.S. McDonald. Murphy s'est aussi mêlé de rire du maire qui exagérait la valeur des armes prises sur lui. L'examen des armes a prouvé que Murphy avait raison. Dans le cours des débats le maire a laissé entendre qu'il était prêt a rencontrer l'hon. Sandfield McDonald à l'épée ou au pistolet. L'hon. M. McDonald a donné avis aux prisonniers que des affaires importantes l'appelant à Ottawa immédiatement ils devaient se procurer d'autres conseillers. Les prisonniers vont s'adresser à M. D. Cameron de Toronto. On pense que M McDonald a été forcé par l'opinion publique de laisser la ville. Les prisonniers sont indignés de se voir trahis et abandonnés.

La dernière malle d'Angleterre nous apporte la pénible nouvelle de la mort de M. J. Gaudet. Bien que très-jeune encore, M. Gaudet était arrivé par ses talents et son mérite au poste élevé d'Assistant Commissaire Général. Il est le premier canadien français qui est obtenu une telle distinction. Cette mort sera profondément regrettée en Canada, non seulement par sa famille, mais encore par un cercle nombreux d'amis qui ont conservé de lui les plus aimables souvenirs. Il était frère de madame J. B. Audy, d'Ottawa.

CATHOLICISME EN SUISSE.—L'assemblée fédérale, dans sa session du 22, a mis simplement ad acta la protestation des Evêques, sans donner d'autres motifs que ceux-ci: 1o le langage de la lettre est trop violent; 2o les evêques ne demandent pas de réponse. Voilà comment on agit dans un pays qui se proclame libre! Cette conduite inqualifiable de l'Assemblée fédérale ne ralentit pas le zèle ni le courage des prêtres, qui, de leur côté, signent une protestation dans le sens de celle des évêques.

L'Evêque de Saint-Gall avait nommé dernièrement a Ragals comme vicaire, un prêtre employé dans le collège de Schwytz. Rien que cette position— ou le donnant comme catholique romain—le notait mal dans les papiers du Gouvernement. Celui-ci ne dit pas grand'chose. Mais la commune se révolta. Apprenant l'heure à laquelle le train amènerait M. Kluns, le futur vicaire, une députation suivie de toute la commune, vint l'attendre et lui dit, en quelques termes, de repartir par le train suivant. M Kluns demanda à parler au curé: la foule l'escorta jusqu'au presbytère, et après son audience, on le fit monter en chaise de poste et on le reconduit a la frontière cantonale. Le Conseil-d'Etat Saint-Gallois est intervenu alors Il reconnait *en principe* le droit de l'Evêque de nommer un vicaire, mais il insiste pour que l'on n'envoie pas à Ragats un prêtre qui ne plait pas au peuple.—*Journal de Bruxelles.*

—Un vol considérable accompli avec une audace extraordinaire vient d'être commis en cette ville. Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet. Dans la nuit de samedi à dimanche de hier, au moment où tout le monde dormait chez M. Wilfrid Brunet, pharmacien, rue du Pont St. Roch, un individu qui a dû certainement être au fait des habitudes des gens de la maison et avoir une connaissance complète des lieux, est entré dans la cour; puis après s'être introduit dans la cave par la porte extérieure, est monté de là par les escaliers intérieurs jusqu'aux mansardes, audessus du deuxième étage, où dormaient 8 personnes. Le voleur pénétra alors dans la chambre de M. Brunet, éclairée encore par un bec de gaz qui avait été laissé entr'ouvert, alla chercher la clef d'un coffre de sûreté qui se trouvait dans la poche des pantalons de M. Brunet, laissés sur le lit même de ce dernier, et redescendit en emportant deux montres d'or, l'une suspendue au mur, et l'autre qui était enfermé dans une boîte sur la table. Une fois dans le magasin, notre homme ouvrit une porte dans le mur masquée par une carte géographique, et s'empara d'une somme de $600 déposée dans le coffre de sûreté. L'audacieux voleur put ensuite s'esquiver sans donner l'éveil et ce ne fut que le matin suivant qu'on s'aperçut de ce hardi coup de main. Nous espérons, cependant que notre police occulte, qui se fait remarquer par sa perspicacité peu commune, parviendra à mettre la main sur un si dangereux voleur qui ne doit pas en être à son premier coup d'essai.—*Canadien.*

Nous avons appris depuis que le voleur avait été découvert.

—Décédée aux Tanneries de Rolland, vendredi le 30 mars dernier, Dame Geneviève St Denis veuve de M Louis Maréchal, à l'âge de 72 ans. Elle était la mère de M. l'abbé Louis A. D. Maréchal, curé de St. Jacques l'Achigan; de M. l'abbé Joseph Napoléon Maréchal, Chapelain des Sœurs de Ste Anne, à Lachine; du R. P. Théophile Maréchal, Religieux profès chez les Trappistes de Tracadie, et actuellement à l'établissement du Township Langevin; et de la Sœur Maréchal, décédée à l'Hôpital Général de Montréal, après quinze ans de profession.

Son corps a été inhumé, le 2 courant, dans le cimetière du Couvent des Sœurs de Ste. Anne, à St Jacques l'Achigan. Les citoyens de cette paroisse assistaient en foule à cette cérémonie funèbre, témoignant ainsi l'estime et le respect qu'ils ont pour leur bon curé, et la sympathie qu'ils lui portent dans l'affliction qui vient de l'éprouver.

Naissance.

A N.-D. de St. Hyacinthe, le 12 avril courant, la Dame de M Alphonse Raymond, a mis au monde une fille.

Mariage.

A St. Hyacinthe, le 3 du courant, par le Révérend Messire C. A. Delacroix, Curé de St Hyacinthe, Basile Blanchette, cultivateur, de la paroisse de Ste Hélène, veuf de feue dame Virginie Blain, à Delle Nadeau de St. Aimé.

Décès.

A St. Hugues, le 12 courant, à l'âge de 20 ans, Dlle Marie Olympe, fille de M Philibert Laflamme.

A Ste. Hélène de Bagot, le 12 de mars dernier à l'âge de 31 ans, Dame Virginie Blain, épouse de Basile Blanchette, cultivateur du même lieu. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable.

A St. Pierre Rivière du Sud, le 10 du courant, après quelque jours de maladie, à l'âge avancé de 92 ans, sieur Pierre Kirouac, respectable cultivateur. Il laisse après lui 4 enfants, 43 petits-enfaunt, et 62 arrière petits-enfants.

A Nicolet, Dimanche soir le 8 du courant, Dame Thérèse Marthe Lelièvre, âgée de 66 ans, épouse de feu James Prendergast, écr., ci-devant du Département des Douanes de S. M. dans cette cité.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacite.

Nous disons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

MAUX DE TETE — Une digestion imparfaite avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pour quoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelque fois une seule dose des " Pilules sucrées de Bristol " peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie? Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la " Salsepareille de Bristol "—le plus puissant purificateur que le monde ait connu—facilitera grandement la guérison. Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. 423

Salsepareille de Bristol.—Les poisons tirés des entrailles de la terre, et qu'on emploie comme médecine, tuent chaque année des milliers d'individus La poudre et les balles ne sont pas aussi meurtrières. Ses trente cinq ans de triomphe continuels sur les écrouelles, les cancers, les érysipèles, et toutes les maladies de peau, sont dus à la puissance du règne végétal. C'est la seule médecine préparée par les hommes qui arrache le venin de la maladie, et en même temps restaure la santé. Aux faibles il donne la force, aux vieillards la vitalité, à tous les malades la vie et la santé. 373

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir:

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, écurie, hangard et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Casavant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable et laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur treize arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est, au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un nommé et au Sud Est au Docteur Tétreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à la veuve Vincent, avec une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites.

Lundi le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixème lieux désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

à la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieux désignés—et à la porte de l'eglise de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieux désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o. —UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes: au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Briault, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir:

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin savoir:

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil, paroisse de St Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Gaillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Glada et d'autre côté à André Chartier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession ces vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triange irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Felix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusebe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus.—

Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES
Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE
POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.
CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.
Le Public trouvera à la
FONDERIE YAMASKA,
tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumerer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude desirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1866.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

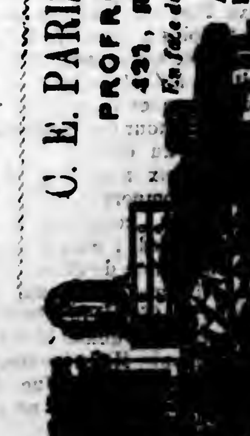
Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront apres cette date.

R. ST. J. Agent.

12 Décembre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 421, Rue Notre-Dame, ...



Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif a la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules Indiennes. Le Dr. Morse a été le premier a établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sureté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Binkley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W., et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une tres grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remede sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les especes d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞MALADIES☜
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opere les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en u ant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter ... poudre donne une longue et forte ... poudre guérit le "Horn Distemper" ...

Les poudres de Condition de ... trées suivant la direction, sont la ... du monde pour donner la force à ... la ramener à la santé et à la ... expose trop longtemps au froid, ...

Ces poudres donnent une acti... organes digestifs et purifient le sang ... galisant ainsi la circulation du ... e la vigueur à tout le système. C... la meilleure apparence du poil; ... ait certain, c'est qu'un animal qui ... rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION sont un tonique et un R... près les attaques de toutes les ... lles que l'Influenza l'Etouffement ... gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un ... vrait se servir de cette médecine ... sure avantageuse et tellement ... peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent ... levraient se servir de cette Poudre ... ils tiendront leurs troupeaux en ... les engraisseront plus vite et bien ...

Remarquez cet avis.—Trouvez ...

J. CARLTON CO...

En plein sur l'Enveloppe de ... C'est la seule manière de recon... de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de ... cette signature

Les paquets sont trois fois ... ces paquet et jaune et se détaillent ...

1er Janvier, 1866.

DR. COL...
ANTI-COSTIVE AN...
PILL...

Ces pilules n'ont pas été ... agir comme *cathartique* ... plutôt pour assurer des evacuati... les et régulières, fortifier la di... mener l'appétit. Elles ont des ... d'une nature particulière et des ... lantes qui donnent de la vigueur ... organes digestifs, ravivent l'ap... férent à ces mêmes organes de l'... un ton nouveau. Elles sont ... propres aux personnes sujettes à la ... tion et à la torpeur. Les hommes ... sion, d'affaires, les étudiants, les ... femmes, enfin tous ceux qui ont ... difficile par suite du manque d'air ... vice, éprouveront dans presque tous ... n grand soulagement en en faisant ...

Les personnes qui peuvent p... autre tonique en obtiendront ... soulagement. Elles peuvent être ... longtemps que possible sans ... dommage, et elles ont cela de ... sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions ... que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des ... les médecins du pays; qu'il occupe une ... position parmi ses confrères de la profe... reconnaissons les qualités excellentes de ... Anti-Constipées et Toniques, que nous ... ployées dans nos pratiques, et nous les ... hautement.

J B GIBSON, M D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., ...
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M D Co...
LEMUEL RICHMOND, M. D., ...
M. G. GLINES, M. D., Compton...
G. O. SOMERS, M. D.. Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D.. Newport...

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et F... VINS et BOLTON, H. R. GREY et ... principaux Droguistes de Montreal.

M. J. DUVERT, agent pour St. ...
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sher...

1er sept. 18...

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie

"Symptomes certains des V...

Le visage pâle et couleur de plomb, ... rougeurs occasionnelles, ou une tache ... une ou les deux joues; les yeux deviennent ... les prunelles elargies: un demi cercle ... rant le long de la paupière inferieure; le ... centre; la levres superieure enflée; des ... têtes fréquents, avec un bourdonnement ... les oreilles, avec une sécrétion de salive ... la langue enfoncee; la respiration ... ere; quelque fois une appetit vorace; ... Sensation désagréable dans l'estomac, ... ces Sensations sont entierement ... douleurs passagères dans l'estomac, des ... ments de cœur et des vomissements ... entrailles irrégulières, c'est-à-dire ... constipé; les selles glaireuses, et souvent ... p gnées de sang (hémorroïdes); le ... et dur; l'urine épaisse; la respiration ... ment difficile et accompagné du hoquet; ... troublé et agité, avec grincements de ... meur généralement irritee, etc, etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes ... festent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE ...

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, ... en donnant dans le temps vous sauvez ... tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que ... était que ce remede fut à un bas prix ... haute classe comme les autres patents ... curer facilement. A cause de cette volonté, ... l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 ... paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets ...

Tous les paquets qui ne portent pas ... de "H. K. McKenzie, M. D., Glasgow, ... trefaits.

Agents pour la vente en gros pour le ... Est et West, et seulement importeurs, à ... demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.
BROCKVILLE ...

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS ... trop & Lyman, Newcastle, C. W.; ... Elliot & Co., Toronto, C W; J. M. Henry ... —Lymans, Clare & Co—Kerry Pres. & ... —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ... Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., ... milton, C W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur ... profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans ... St. François, à vendre d'un seul lot ou par ... deux ou trois arpents de front, à la ... acquéreurs. Le tout pour argent ... avec les détails qui seront demandés. Pour ... ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres: Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance: Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin

☞ Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 3 Avril 1866. — No. 15

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VI

—Je vous l'ai dit, reprit la supérieure, en relevant sa tête sur laquelle brillait une expression de touchante résignation, la citoyenne Savernoy n'est plus ici; je ne suis pas une aristocrate ou la complice des ci-devant, comme vous venez de le dire; ma vie se passe tout entière dans cette humble retraite; je ne sais rien de ce qui se passe au dehors, je n'ai ni amis ni ennemis; je n'ai que des frères devant Dieu; la prière, l'abstinence et la charité, voilà les seules pensées de notre pauvre communauté. Depuis vingt ans, je n'ai pas franchi ce seuil sur lequel vous me voyez, si ce n'est pour secourir ceux qui souffrent ou consoler ceux qui mourait,

Ces simples et dignes paroles eussent pu toucher tout autre cœur que celui de l'ex-huissier; à peine si elles effleurèrent ces oreilles comme font les mots d'une langue étrangère.

—On connaît la fable dit-il rudement, c'est toujours la même; mais il ne s'agit pas de tout cela, il s'agit de la citoyenne de Savernoy, et il me la faut!

Disant cela, il poussa rudement de la main la sainte femme, et, faisant signe aux gendarmes et aux fusiliers qui l'accompagnaient de le suivre, il entra dans le couvent avec un air menaçant qui ne présageait rien de bon pour la suite de ce triste épisode. La tourière et la sœur converse qui étaient derrière la supérieure firent un mouvement d'effroi qui n'échappa point au bon Léonidas.

—Cela vous dérange un peu, mes vieilles [illegible], dit-il d'un ton sardonique, en passant [illegible]

Aucune parole ne pouvait amener la moindre trace d'émotion sur le visage de la mère Ursule; ce qui contrariait infiniment le citoyen ex-huissier.

—Cette femme est de marbre, murmura-t-il entre ses dents.

Et il continua de marcher pendant que les fusiliers faisaient retentir sur les dalles sonores le bruit lourd de leurs pas et les crosses de leurs fusils.

—Ah çà! ce corridor va-t-il bientôt finir? dit Léonidas au bout d'un instant en regardant d'un œil soupçonneux la supérieure.

—Je vais vous conduire, répondit tranquillement celle-ci, en passant au milieu des fusillers comme si c'eût été au milieu de ses ouailles.

La sœur tourière et la sœur converse étaient toutes deux tombées à genoux à l'entrée du corridor en murmurant entre leurs dents serrées par l'épouvante:

—Seigneur! mon Dieu! c'est notre dernier jour.

Bientôt la supérieure arriva devant la porte de la salle où étaient réunies toutes les sœurs du couvent, ainsi que les pensionnaires; elle l'ouvrit d'une main ferme et entra. L'habitude de l'obéissance et de la soumission était si grande que, malgré l'effroi qui glaçait tous les cœurs et faisait trembler toutes les mains, chaque sœur s'était mise à l'ouvrage en se recommandant à la protection divine.

—En v'là un nid complet, dit un des hommes, j'en ferais bien mon affaire.

Le citoyen Léonidas n'était pas en humeur de plaisanterie, car il s'agissait pour lui de huit cents livres, d'une place des plus lucratives dans la meilleure prison de la ville, et, ce qui était bien plus important, de la faveur du citoyen Obrier, président du comité de surveillance.

Sur un signe de la supérieure, toutes les religieuses se levèrent.

—Voici, dit-elle, toute la communauté réunie.

—Ça t'écorcherait la bouche de m'appeler citoyen, grommela-t-il d'une voix sourde, en parcourant du regard tous ces visages pâles et immobiles dont les yeux étaient baissés vers la terre.

—Il s'agit de lever les yeux et de me regarder! cria Léonidas avec une sombre colère en s'approchant des pauvres femmes, et en dardant sur chacune d'elles son visage interrogateur. Écoutez-moi bien, citoyennes, je viens ici pour arrêter la citoyenne Jeanne de Savernoy qui est au milieu de vous.

—Je vous ai dit, s'empressa d'ajouter la supérieure, que notre sœur....

—Tais-toi! hurla Léonidas d'une voix qui fit trembler les vitres de la salle; quand je parle, on ne m'interrompt pas.

Si le hasard eût amené le regard de cet homme sur la pauvre Jeanne, il n'eût pu manquer de la reconnaître à la pâleur livide qui couvrit son visage lorsqu'il prononça ces mots terribles d'arrestation. Heureusement que son attention fut distraite par l'interruption de la supérieure.

La sœur qui était auprès de Jeanne lui prit la main et la serra affectueusement comme pour lui dire: « Ne craignez rien ma sœur, nulle ne vous trahira ici. »

Aussi, lorsque les yeux du citoyen Léonidas vinrent se fixer sur elle, son cœur était moins glacé par l'épouvante, et ses joues n'avaient plus cette pâleur mortelle qui pouvait la trahir. La protection de Dieu, qui vient toujours au secours des opprimés, avait réchauffé le sang de ses veines.

Léonidas fit quelques pas au milieu du cercle silencieux qui l'entourait; et comme l'astuce était une des qualités qui distinguaient l'ex-huissier, une idée des plus affables traversa son cerveau, il donna à sa figure une *expression de douce aménité*, ainsi qu'un timbre des plus insidieux à sa voix, et reprit:

—Du reste, il n'y a rien dans la mission que je remplis ici qui puisse effrayer la citoyenne; la commune désire l'interroger sur certains renseignements qui lui sont nécessaires; voilà tout. Elle n'a rien à craindre pour sa vie ni pour sa liberté. Je m'empresse, citoyennes, de vous donner ces détails pour calmer votre effroi. Je vous le répète, la citoyenne Jeanne de Savernoy n'a aucun danger à courir, elle sera libre de venir dans ce couvent avant ce soir; mais prenez-y garde (ici la voix du citoyen quitta sa *douce aménité* et devint menaçante), quand la commune ordonne, elle veut être obéie, obéie, sur l'heure, sans hésitation, sans retard. Si la citoyenne Savernoy ne se rend pas d'elle-même et immédiatement à l'injonction qui lui est faite, malheur à elle! malheur à celles qui lui auront servi de complices! la loi est impitoyable. Non-seulement elle sera privée de la liberté, mais de la vie; vous toutes, qui m'écoutez ici vous aurez le même sort, et ce couvent sera détruit de telle façon qu'il n'en restera plus pierre sur pierre. Je vous donne cinq minutes pour réfléchir.

On le voit, le citoyen Léonidas avait plusieurs cordes à son arc; il joignait à ce avantage l'astuce du renard aux autres qualités qui le distinguaient.

Pendant tout le temps qu'avait duré cette allocution, la supérieure était restée debout, les bras croisés; seulement, une de ses mains tenait son crucifix, comme si elle eût voulu rappeler à ses ouailles le serment qu'elles avaient fait.

Elle resta silencieuse pendant quelques [illegible] passible sur la communauté réunie.

—Vous le voyez, dit-elle enfin, celle que vous demandez n'est plus ici.

—Mille tonnerres!.... s'écria Léonidas en frappant ses mains l'une contre l'autre, ce n'est pas possible!....

—Depuis huit jours, reprit la supérieure, plus de vingt jeunes filles qui m'étaient confiées sont également parties; il ne reste dans cette demeure que celles qui appartiennent à la communauté, les sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours.

—Ainsi donc, s'écria de nouveau le citoyen secrétaire qui revenait toujours à la même pensée, vous refusez toutes de me dire où est la citoyenne Jeanne de Savernoy; vous ne savez donc pas que je puis faire tomber toutes vos têtes! Partie!.... partie!.... Non!.... cela n'est pas!... Une dernière fois, voulez-vous répondre!....

Il est impossible de chercher à exprimer ce que ressentait dans son âme la pauvre Jeanne, en entendant ces paroles sinistres qui étaient autant de malédictions jetées sur son nom.

Tantôt il lui semblait que son cœur cessait tout à fait de battre, tantôt, au contraire, que ses palpitations pressées allaient la trahir en brisant sa poitrine.

Pour conserver ses forces et son courage, pour arrêter les larmes qui débordaient de son cœur et gonflaient les paupières de ses yeux, elle adressait toutes ses pensées au ciel, et elle se recueillait dans son âme; mais quand elle entendit ces horribles menaces de prison et de mort peser sur toutes ces têtes innocentes, comprenant qu'elle seule en était la cause, qu'un nom prononcé les sauvait toutes et la perdait seule, vingt fois sa bouche s'ouvrit, vingt fois ses lèvres le murmurèrent; mais le regard austère de la supérieure vint étouffer le son sur sa bouche tremblante; et soumise, résignée, elle attendit ce que Dieu ordonnait d'elle.

Le citoyen Léonidas était au comble de l'exaspération.

—Vous êtes toutes.... toutes.... ses complices! cria-t-il en allant de l'une à l'autre et en les secouant violemment par le bras.

Puissance immense et sublime de la religion, qui fait de faibles femmes des cœurs forts et inébranlables!

Toutes les sœurs baissèrent la tête sous le souffle de cette furieuse colère, mais pas une bouche ne s'entrouvrit pour murmurer ce nom proscrit; leurs âmes étaient sans crainte, la foi et la prière les enveloppaient toutes entières.

C'était surtout ce silence, ce calme, cette résignation qui exaspéraient à un degré indicible le citoyen ex-huissier. Il était à bout de colère, de menaces, de fureur; une sueur épaisse coulait lentement de son front dégarni sur ses tempes osseuses.

A côté de lui se tenait un homme entre deux âges. Ce devait être évidemment un employé de la municipalité ou un administration du district.

Cet homme formait un contraste frappant avec le citoyen Léonidas; il était calme, impassible; on voyait qu'il avait la grande habitude de ces sortes de scènes, et qu'elles

n'avaient plus la faculte de l'émouvoir ; c'était un vieux renard dans le métier ; il avait l'air de croire à tout, en ayant bien soin de ne croire à rien ; seulement pendant que Léonidas se livrait, comme un acteur de mélodrame, à des cris et à des gesticulations, il promenait son petit œil gris et rond sur le cercle qui les entourait ; il était trop fin, trop versé surtout dans la carrière des arrestations, pour ne pas deviner ce qu'il devait y avoir sous ce silence et cette résignation recueillie ; car les fronts étaient baissés et les regards n'avaient pas cette fermeté, cette limpidité, pour ainsi dire, si saisissable à l'œil pratique.

Cet homme, du reste, eut il d'une physionomie avenante ; s'il ne souriait pas, il semblait toujours être très près de sourire. Il avait comme le citoyen Léonidas, une écharpe tricolore, et son costume portait l'empreinte du rigorisme de l'employé administratif ; culotte grise, bas à côte, habit aux pans larges et amples dont l'étoffe usée et luisante convenait éminemment à la fraternité républicaine.

Il prit froidement Léonidas par le bras.

—Tu t'emportes bien inutilement, citoyen, lui dit il d'un ton de voix des plus doux et des plus innocents, pourquoi cette si grande colère vis-à-vis ces dignes sœurs qui ne peuvent sans nul doute te répondre rien autre chose ? Notre mission est remplie et nous n'avons qu'à retourner à la commune.

Tout en parlant ainsi, il glissa deux ou trois mots bas à l'oreille de l'ex-huissier.

Toute la communauté écoutait si attentivement les bienheureuses paroles qu'il venait de prononcer, que nul des sœurs ne fit attention à ce petit aparté.

Le nouveau personnage fit quelques pas fort poliment vers la supérieure.

Ce qui était surtout à remarquer, c'est que Léonidas était devenu tout à coup doux comme un mouton.

—Citoyenne, dit l'autre, dont l'œil gris, à moitie caché sous de grosses paupières et d'épais sourcils, continuait ses évolutions investigatrices, il n'y avait d'important dans cette mission que le respect dû a la loi et aux ordres souverains de la république une et indivisible ; la commune et son comité de surveillance avaient décrété l'arrestation... provisoire de la citoyenne Savernoy pour obtenir d'elles des renseignements qu'elle n'était peut-être pas même en position de donner. Je ne doute pas un instant, citoyenne, que la susdite ne soit plus ici, puisque vous l'affirmez d'une façon si positive ; ce n'est pas vous, j'en suis convaincu, citoyenne, supérieure du couvent de Notre Dame de Bon-Secours qui voudriez et pourriez surtout.... mentir avec cette assurance ; ce serait un exemple funeste que vous ne voudriez certainement pas donner à vos ouailles, à vos chères sœurs, dont vous devez en tout être l'exemple et le modèle. Vous comprenez que je ne veux même pas vous parler ici de la position terrible.... oh ! bien terrible ! citoyenne, dans laquelle vous vous mettriez, non-seulement vous, mais toute votre communauté.

En parlant ainsi, notre homme avait le visage le plus tranquille qui se pût voir ; sa voix était des plus moelleuses ; mais son petit œil vif et profond, allant de la supérieure aux sœurs présentes, ne perdait pas un mouvement, un regard, un frémissement, et semblait comme une lame aiguë pénétrer à travers le visage.

La supérieure leva seulement les yeux au ciel, et ce fut tout. On eût dit qu'elle voulait prendre Dieu à témoin de la sainteté de ce mensonge qui devait arracher à ces persécuteurs une tête innocente.

Ce mouvement n'échappa pas à l'administrateur ; mais il eût été impossible de deviner à sa physionomie qu'il s'en était aperçu ; il continua en appuyant sur chaque mot, sans pourtant rien perdre de son affabilité extérieure :

—Seulement, citoyenne, je me permettrai une petite observation à laquelle n'a pas pensé le citoyen Léonidas, dont le caractère est un peu vif.... un peu emporté ; c'est qu'il est impossible.... que le citoyen ci-devant Savernoy soit venu chercher, il y a... deux jours.... la citoyenne sa fille, pour une raison bien simple.... C'est qu'il y a cinq jours.... notez bien ceci, citoyenne.... il y a.... cinq jours, le citoyen Savernoy a été surpris aux environs d'Arles par de vrais et bons patriotes.... et qu'il a.... été tué.

La pauvre Jeanne, pâle, immobile, mais frémissante dans tous ses membres, était pour ainsi dire suspendue aux lèvres de cet homme ; toute sa vie, toute son âme allait audevant des mots qu'il prononçait, et la lenteur avec laquelle il appuyait froidement sur chaque syllabe était un poignard qui lui déchirait le cœur.

Lorsqu'elle entendit ces dernières paroles : *Et qu'il a été tué...* ses forces l'abandonnèrent tout à coup, et elle tomba inanimée sur le carreau en laissant échapper un faible gémissement.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI 3 AVRIL 1866.

Il est un fait qui, de temps à autre, se reproduit dans l'histoire de l'Eglise, et, en plusieurs circonstances, a été remarqué par les historiens, comme par ceux qui suivent attentivement les évènements qui se déroulent dans l'univers entier. Ce fait, c'est lorsqu'il plait à Dieu de soumettre son Eglise aux épreuves, de lui faire essuyer la rage de ses ennemis et les persécutions des fauteurs de discordes, et que la barque de Pierre semble prête à submerger au milieu de la tempête ; d'un autre côté il y a compensation, et ce que la vérité semble perdre dans une contrée, elle l'acquiert dans une autre.

Depuis longtemps, l'immortel Pie IX regarde avec majesté et avec un calme serein les vagues écumantes de l'erreur battre les flancs du rocher sur lequel est assise l'Eglise catholique. Il est témoin de toutes les ruses, de toutes les tyrannies de ses adversaires ; il contemple leurs spoliations et s'il n'avait pour garantie de sa sécurité, la parole même de Dieu, il croirait qu'il va succomber, tant les efforts dirigés contre son autorité sont puissants. Aussi son grand cœur est-il profondément affligé ; il gémit sur les actes sacrilèges et les abominations du gouvernement piémontais ; l'approbation donnée à celui-ci par ceux-mêmes qui devraient être les premiers à défendre la tiare, le tourmente et l'inquiète ; il ne sait ce qu'il adviendra du partage des domaines dont il a la garde et son âme est en proie à la douleur.

Mais si détournant son regard de la malheureuse terre d'Italie, qui doit sa plus grande splendeur à la Papauté qu'elle outrage, le Souverain Pontife le porte vers une autre partie de l'Europe, qui a causé beau coup d'amertume à ses prédécesseurs, et qui est encore, il est vrai, soumise à l'erreur, il doit néanmoins éprouver une grande consolation et un grand soulagement à ses maux, en voyant qu'une réaction forte et dont on ne peut méconnaitre la grandeur, s'opère dans les esprits, comme dans les faits. Nous voulons parler de ce qui se passe dans le domaine des idées religieuses en Angleterre.

Le mouvement est immense ; les idées changent ; des barrières, naguère infranchissables, s'abaissent pour donner libre cours aux évènements ; et c'est le gouvernement lui-même qui, dominé par la situation, par la pression extérieure nous pourrions dire, vient de l'avant proposer des réformes importantes.

Le Fénianisme est certainement une des causes dont Dieu se sert pour apaiser les préjugés du protestantisme contre le catholicisme, faire briller la doctrine de l'Eglise Romaine, et la faire paraitre telle qu'elle est, c'est à dire pure de toute alliance avec le mal et l'erreur, tant il est vrai de dire que d'évènements mauvais en eux-mêmes, la Providence en fait jaillir du bien.

Lorsque l'Angleterre a vu la révolte gronder aux portes de sa capitale, qu'elle a examiné la défection s'opérer dans les rangs de ses sujets elle a frémi et jeté un regard d'inquiétude.. Elle ne savait ce qui adviendrait d'un tel soulèvement : elle le redoutait. Mais aussitôt elle a entendu une voix qui l'a rassurée, voix plus forte et plus pénétrante que la sienne, car c'était celle du catholicisme condamnant et stigma tisant la révolte, et ordonnant aux fils de St. Patrice de rester calmes dans le devoir, et fidèles aux enseignements de leur religion qui prescrit l'obéissance au pouvoi.r

Mais la révolte continuait ; on en appréhendait de terribles conséquences. L'Angleterre jeta un nouveau regard, et que vit-elle ? Elle vit les catholiques paisibles, tandis que ceux qu'elle avait choyés, auxquels elle avait accordé le plus de libertés et de faveurs, étaient les premiers à prendre les armes, et s'insurger contre son autorité. C'en était assez pour désarmer l'erreur et faire taire ses calomnies contre le clergé catholique, assoupir ses rancunes, et l'on peut dire que du fénianisme il en résultera un grand bien pour les catholiques du Royaume-Uni.

L'année dernière, des discussions animées avaient lieu au Parlement anglais relativement à la prestation du serment qu'on exigeait de la part des membres catholiques. Le bill pour modifier ce serment était rejeté par la chambre des Lords, après un discours du comte Derby. On croyait donc que les modifications se trouvaient ajournées d'une manière indéfinie, et aux espérances avait succédé la crainte. Mais voilà que cette année, la chose n'est plus laissée à l'initiative particulière des membres ; c'est le gouvernement lui-même qui la prend en main ; déjà le bill a subi sa seconde lecture à la chambre des communes, et l'on a lieu de croire que le comte Russell saura lutter pour le faire adopter par la chambre haute.

En parlant de l'ancien serment, l'un des ministres, le comte Grey, disait dans cette session : " Pour les " catholiques, c'est une insulte gra- " tuite........ Pourquoi donc insul- " ter les catholiques ?" Parole qui certainement est précieuse à constater, dénote une tendance tout à fait libérale envers la population catholique du Royaume et a sa raison d'être dans le fait que celle-ci est le plus ferme soutien du gouvernement britannique en Irlande.

Une des questions qui dans le moment aussi occupe les esprits, est l'enseignement catholique. Le protestantisme avait accaparé le monopole de l'instruction ; les degrés universitaires n'étaient accordés qu'aux protestants et tout titre honorifique était injustement refusé à la jeunesse catholique. On sait que l'année dernière cette barrière élevée par les préjugés et les rancunes fut rompue. Cédant aux idées qui se font jour parmi la population, mûe par un sentiment plus libéral, la célèbre université d'Oxford permit aux jeunes gens catholiques de prendre leurs degrés chez elle.

Cette année, de nouvelles modifications sont projetées dans le système de l'instruction publique en Irlande— On veut assimiler les règlements du Queen's Collége à ceux d'Oxford, relativement aux catholiques. Naturellement on s'est ému, à la vue de tels changements ; on a essayé d'exercer une pression sur le gouvernement, et même une députation du Queen's Collége s'est présentée chez le Comte Russell pour demander à Sa Seigneurie d'abandonner les modifications que l'on avait en vue. Le comte répondit en termes courtois et pratiques que le gouvernement devait une égale protection à ceux qui appartiennent à l'Eglise Anglicane et aux Catholiques ; et que d'ailleurs il ne fallait pas oublier que la majorité de la population d'Irlande est catholique, et qu'on ne peut pas forcer ces jeunes gens à venir en Angleterre pour faire leurs études.

Un des chefs des plus brillants du parti radical, M. Bright, a promis de donner son plus ferme appui à la cause de l'Irlande, et a affirmé que le gouvernement était sympathique aux réformes que l'on demandait.

Quoique les Evêques d'Irlande ne soient point satisfaits des modifications que le gouvernement se propose de faire dans les règlements du Queen's Collége, néanmoins on ne peut s'empêcher de dire que les concessions que vient de faire et que veut faire l'Angleterre sont très importantes. On ne peut pas s'attendre que ceux qui toujours ont combattu les idées catholiques, puissent de suite, sans transition, passer de l'abus le plus criant à la réforme la plus complète. Ce serait pour ainsi dire agir contre nature. Mais peu à peu les préjugés se détruisent ; le contact des deux religions devient de plus en plus rapproché ; le fanatisme s'apaise, et après les demi mesures, les atermoiments, succéderont des idées plus larges, plus conformes au vœu de la majorité irlandaise, et le temps n'est pas éloigné où nous verrons le catholicisme briller d'un nouvel éclat sur la terre d'Angleterre.

Car si nous sortons des cercles politiques pour entrer sur le domaine religieux, les conversions éclatantes qui ont lieu parmi les hautes classes de la société, le travail lent, mais sûr qui se manifeste dans les régions des convictions religieuses ; puis ces retours de l'Eglise Anglicane vers les cérémonies et les pratiques de l'Eglise de Rome, tout annonce que la foi fait des progrès, et que l'Angleterre tôt ou tard, finira par rentrer dans le sentier d'où l'avaient rejetée les sectateurs de Luther.

Les intérets catholiques sont tellement nombreux, tellement dignes de considération, que l'on parle de l'envoi d'un légat pour représenter la cour de Rome auprès de celle de St. James. La chose serait d'une importance majeure, contribuerait pour beaucoup à donner du poids aux réclamations de toute la population catholique anglaise, et serait une assurance des dispositions favorables du gouvernement envers elle. Le résultat en serait incalculable.

Puissent ces signes précurseurs se manifester d'une manière plus complète, et jeter sur l'âme ulcérée de l'immortel pontife de Rome un baume vivifiant, adoucir les plaies de son cœur, et être une compensation des mauvais instincts de l'esprit révolutionnaire envers son autorité suprême.

Depuis le rappel du Traité de Réciprocité notre commerce semble se préparer à prendre une autre direction que celle qu'il avait l'habitude de suivre exclusivement.

Quatre ou cinq navires qui devront faire des voyages de long cours entre le Canada et les différents pays qui ont été visités par nos délégués, sont actuellement en voie de construction dans les chantiers maritimes de Québec. Un commerce régulier semble vouloir s'établir entre le Canada et le Brésil, et plusieurs navires vont s'équiper au printemps pour aller tenter fortune dans ces parages.

On assure que Stephens s'est embarqué pour les Etats-Unis à bord d'un navire américain. Quand il était en Irlande, traqué par la police impériale, le chef irlandais était entouré d'une police secrète qui le mettait au courant de toutes les menées de la police du gouvernement anglais qui, dit-on, était en grande partie affiliée à l'association féniane.

Un journal de Londres dit qu'en s'expatriant, Stephens a conseillé aux chefs subalternes de la société d'agir avec prudence et de maintenir leurs hommes jusqu'à ce que de moment fut venu d'agir avec chance de succès.

SEMAINE SAINTE.

Les offices de cette grande semaine se sont accomplis à la Cathédrale de cette ville avec toute la solemnité prescrite par l'Eglise. Les stations aux différents reposoirs se sont faites avec piété et par un grand nombre de fidèles. Comme il est beau et consolant le spectacle d'une population presqu'entière cheminant par les rues le chapelet à la main, ou absorbée dans la méditation de profonds mystères. C'est là, entre mille, une des gloires de notre religion sainte : elle élève l'homme au-dessus de ce qu'il est, et lui fait comprendre qu'étant né pour des destinées sublimes, il doit vaquer de temps en temps à des exercices qui le retrempent et le fortifient pour le rendre invulnérable aux traits de l'ennemi de son salut. Pendant la nuit du Jeudi-Saint, nous avons vu avec édification les premiers magistrats et citoyens de notre cité se faire un bonheur de veiller devant le Saint-Sacrement, en compagnie des messieurs du clergé. Une douzaine d'adorateurs, choisis parmi l'élite de notre société, [illegible] que heure [illegible] nante [illegible] exemple q[illegible] heureux fruits. Espérons qu'à l'avenir nous verrons se continuer ce touchant usage.

L'assistance à l'office du vendredi saint était très nombreuse, comme, au reste, dans toutes les Eglises de notre religieux pays, car le Canadien comprend la grandeur de ce jour, et ne croit pas pouvoir mieux le sanctifier, qu'en laissant toutes ses occupations pour assister à l'émouvante cérémonie qui s'effectue en ce jour. Le sermon de la Passion a été donné par le Rev. Père Médevielle, O.M.I Le pieux prédicateur, par son récit du drame si impressionnant du Calvaire, accompagné de réflexions touchantes et pratiques, excita puissamment les cœurs à aimer davantage un Dieu qui ne s'est épargné en rien pour le salut de l'homme.

Les cérémonies pleines de mystères du samedi saint s'exécutèrent avec une exactitude et une piété propres à toucher les assistants. La bénédiction du feu nouveau, le chant du *Lumen Christi* et de l'*Exultet* pour la bénédiction du cierge paschal, le chant des prophéties, la bénédiction des fonts baptismaux, l'invocation de tous les saints, le chant du *Gloria in Excelsis* et la sonnerie des cloches muettes depuis deux jours, le joyeux *Alleluia* répété trois fois, enfin l'offrande de l'Auguste Sacrifice, tout autant de rites qui saisissent le cœur du chrétien, lui donnent une foule de pensées saintes, qui le portent à bénir de plus en plus une religion si riche en pieuses allégresses et en sublimes mystères.

Mais voici la solennité des solennités arrivée. Quelle transformation dans le lieu saint ! Plus de tristesse, une allégresse des plus vives. Les offices se firent avec la plus grande pompe. Monseigneur de St. Hyacinthe voulut bien en augmenter la splendeur par sa présence au trône. Nous ne fûmes pas peu heureux de le voir encore présider à nos solennités, et lui entendre chanter cette bénédiction pastorale qui fait descendre du ciel de si abondantes grâces. Messire Ouellette, directeur du collége, nous entretint pendant une quarantaine de minutes des joies de la Pâque, avec cette simplicité et cette lucidité, et ce fond de connaissances qui font de ses instructions des mines précieuses où nous pouvons aller puiser pour tous les besoins de nos âmes et toutes nos nécessités spirituelles. Le chant fut magnifique, tant à la messe qu'à l'office de l'après-midi. Tout en offrant nos sincères remerciments aux organisateurs de ce chœur de chant, ainsi qu'aux Dames et Messieurs qui les secondèrent de leur zèle, nous exprimons le désir que l'on continue à embellir nos fêtes par un chant aussi émouvant que celui que nous avons entendu dimanche dernier.

Il paraitrait, si on en juge au moins par les déclarations formelles que M. Adams, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, vient de faire à Lord Clarendon, que le gouvernement américain est décidé à employer tous les moyens en son pouvoir pour empêcher les Fénians de réaliser l'exécution du plan d'invasion qu'ils avaient formé contre le Canada.

Quoique le Cabinet de Washington considère le mouvement fénian comme ne pouvant avoir aucun résultat sérieux, les craintes que les autorités canadiennes ont paru avoir l'ont obligé à prendre certaines précautions dans le but de protéger nos frontières dans le cas où des tentatives seraient faites pour envahir notre territoire.

Plusieurs places fortes sur la frontière, ont déjà reçu de grands renforts. Les garnisons de Détroit, Fort Wayne, Fort Gratiot, Fort Brady, et Cap Vincent ont été considérablement augmentées.

Il est évident que le gouvernement ne tient nullement à voir ses relations amicales avec le Canada interrompues ou mises en danger de l'être.

La liste de souscription qui a été ouverte à Montréal en faveur des familles des braves volontaires qui ont été obligés de s'enrôler pour courir à la frontière, continue à s'emplir avec une rapidité qui fait le plus grand honneur au patriotisme des habitants de cette ville. Le montant de la collecte perçu jusqu'au 30 mars est de $90,425, qui seront distribuées aux familles nécessiteuses dès que les renseignements requis auront été obtenus.

—Il y a eu le 16 du mois dernier, une assemblée des citoyens du comté de Rimouski, en la paroisse de St. Germain, où George Sylvain, Ecr., membre du comté présidait.

A cette assemblée, il fut résolu à l'unanimité de transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, une adresse l'informant que tous les habitants du comté de Rimouski, considérant les graves circonstances où se trouve aujourd'hui le pays, ils sont prêts à offrir et procurer le logement, la nourriture et les provisions à toutes troupes qui seraient débarquées en destination de Québec ou ailleurs ainsi que les chevaux et voitures nécessaires à leur transport.

Ce sont là des témoignages de fidélité, de patriotisme qu'on doit être fiers de rencontrer chez la population canadienne, et qui sont dignes d'être préposés comme des exemples à suivre.

On lit dans l'*Evening Globe*, de St. Jean, Nouveau-Brunswick, du 22 mars :

M. J. W. Finlay, maintenant à Fredericton, représentant trois maisons, riches et solvables de Montréal et de Québec, est entré en négociation avec un comité de la législature, composé de tous les membres de la rive nord depuis Westmoreland jusqu'à Ristigouche, et dont l'honorable P. Mitchell était président, à l'effet de placer une ligne de navire-à-vapeur sur les eaux du golfe durant la prochaine saison. Conformément à la demande et avec l'approbation du comité, Mr. Finlay a fait en substance la proposition suivante qui sera sans aucun doute acceptée par le gouvernement. Etablir une ligne hebdomadaire de vapeurs de Québec à Gaspé, Miramichi, Shediac, et Pictou ou tout autre port qu'il plaira au gouvernement de choisir, qui, lorsque la ligne de Pictou sera complétée, fournira une communication directe de St. Jean à Halifax et qui, sous le rapport du temps, de la commodité et du taux de fret, pourra avantageusement faire la compétition à la ligne de communication par voie de Portland et Boston. Il n'est pas positivement établi quel sera le taux du fret, mais on pense que 40 centins par baril de fleur sera le taux le plus elevé pour aucun des ports ; les taux seront généralement tels qu'ils pourront faire une forte compétition à la route de Portland.

La ligne succursale sera d'une grande importance pour le Nouveau-Brunswick. Il est proposé de la faire communiquer à la ligne principale à Gaspé et Shédiac, a arrêtant à Percé, Paspébiac, Campbelton, Dalhousie, Bathurst Caraquette, Miramichi et Richibouctou.

Les navires qui seront employés sur la ligne principale seront de la même capacité et de la même grandeur que le steamer *Empress* de MM. Hatheway et Small, mais ils seront mieux adoptés au service de la mer, ceux de la ligne succursale seront plus petits, mais ils posséderont les mêmes commodités et seront aussi solides à la mer.

La répartition du subside donné ici est considérée comme équitable et a été acceptée par le Canada. Il ne peut y avoir de doute que le gouvernement de ce pays l'acceptera. M. Finlay est maintenant en route pour la Nouvelle-Ecosse où il doit mettre sa proposition devant le gouvernement de cette province :

Ligne principale de Québec à Gaspé, Miramichi, Shediac et Pictou :

Canada	$10 000
Nouveau-Brunswick	5,000
Nouvelle-Ecosse	5,000
	$20,000

Le Nouveau-Brunswick aura à payer $11,000 sur ce montant · mais en tenant compte des commodités que procureront de tels vapeur et du bas prix des frets c'est l'arrangement le plus avantageux.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Veuillez insérer dans votre intéressant journal quelques mots au sujet des townships de l'Est.

Le but que je me propose aujourd'hui, c'est de donner une idée exacte des avantages inappréciables, réservés à ceux qui font le léger sacrifice de quitter le clocher du village et adoptent un autre canton pour leur patrie. En général on se fait une opinion tout-à-fait fausse des townships, on pense que les colons y vivent misérablement et peuvent à peine se procurer le nécessaire : désabusez-vous, mes chers compatriotes, dans les townships comme dans les vieilles paroisses, on rencontre des colons vivant dans l'aisance et qui en peu d'années, se sont fait dans ces forêts un etablissement, qui exciterait chez nos canadiens d'en bas, l'envie d'essayer à s'y fixer, s'il leur était donné d'être témoins de leur prospérité. Quelques-uns pensent qu'il faut s'établir au milieu d'une population d'origine et de langue différentes : désabusez vous encore, il s'est formé dans les environs de Coaticook, dans le township de Barford, une colonie canadienne, qui ne date que de quatre ans. La colonie se compose aujourd'hui de près de 150 familles canadiennes, qui sont desservis par un missionnaire : il y a aussi une bonne école catholique, où les enfants peuvent s'instruire assez facilement. Il y a encore dans les environs de cette colonie des terres en bois debout, qu'on peut acheter, à deux piastres ou trois piastres l'acre, mais les terres de la colonie sont en partie défrichées et produisent déja plus qu'il faut pour supporter la famille du colon. Plusieurs ont vendu cet hiver une assez grande quantité de grains et de foin : il y a quatre ans on ne voyait que quelques familles d'origine française, aujourd'hui la population française a augmenté de manière à faire espérer un avenir brillant pour ce canton. On parle même de faire ériger sous peu cette partie du township de Barford en une municipalité de paroisse. Avec une église catholique, des écoles françaises et une municipalité, composée d'un maire et de conseillers canadiens, que peut-on demander de plus ... faire une paroisse canadienne.

Ayons confiance que ces projets ... seront en peu d'années, la place de ... doit être marquée bientôt ; dans ... années une magnifique flèche ... les airs et rappellera ... de son village. Mais on m'objectera ... être qu'il n'est pas nécessaire de ... si loin dans les forêts, tandis qu'on ... procurer des terres aussi avantageuses ... des townships moins éloignés ... suffiront pour renverser cette objection ... les raisons qui militent en faveur des ... ships de Barford et d'Hereford. ... townships étant situés à proximité des ... Unis, il est très facile aux colons ... travailler aux chantiers de bois ... l'hiver. Ils partent avec leurs ... chevaux et vont à quelques ... trouvent de l'ouvrage. Je connais ... colons de Barford, qui ont gagné ... cinq ou six semaines $200 et même ... Que font les colons des autres ... pendant ce temps-là, quelques-uns ... être quelques piastres avec le bois ... vendent aux compagnies de chemin de ... mais que font ceux qui n'ont pas ... tage là, ils ne font ... chose. Et que ... bas, ils passent leur hiver ... chauffage, et encore ils sont forcés ... penser 200 ou 300 minots ... nourrir leurs chevaux. Une ... plus actif dans ces townships ... voici la raison, le colon ... trouvant entouré d'un peuple ... commerçant, les colons trouvent ... jours à vendre leurs animaux et à ... beaucoup plus élevés qu'ailleurs ... bon de remarquer que les animaux ... townships sont beaucoup plus ... leurs. Cette différence dépend ... les pâturages et des eaux qui sont ... et plus salubres. Encore une autre ... qui ne me paraît pas la moins forte ... des canadiens à Barford, c'est qu'il y ... mine de cuivre dans ce township ... propriétaires de cette mine ont ... dépenses considérables pour ... titres et se proposent de l'exploiter ... Vous comprenez tous, mes chers ... triotes que les terres des environs ... une valeur considérable aussitôt que ... mine sera travaillée. Je crois que ... raisons sont plus que suffisantes ... montrer les avantages qu'il y a d'aller ... grouper près de cette jeune colonie ; ... j'ai appris avec plaisir que plusieurs ... d'en bas se proposent de venir se fixer ... printemps au milieu de cette colonie. ... ques-uns sont venus visiter ces terrains ... sont retournés dans leur paroisse pour ... ques mois, tout enchantés des avantages ... qu'ils y ont rencontrés et ont formé le dessein de venir ... au printemps et ... amener leurs amis. Il y a de ... des terres à vendre et qu'on pourrait ... à des conditions assez faciles. Il ... rare de trouver un lot de 200 acres ... défrichement de vingt ou vingt-cinq ... bâti de maison et grange pour ... somme de $500 ou $700. ... presque toutes d'un sol tout-à-fait ... Tous les grains y croissent à merveille ... récolte aussi une grande quantité de ... Ainsi un homme avec une somme tout ... insuffisante pour s'établir dans les ... paroisses, peut avec du courage et de ... persévérance se faire dans le township de ... Barford un établissement riche et pro... dans les vieilles paroisses on ne pourrait ... tainement pas acheter ... propriétés à moins de ... $1500.

Ce qu'il y a ... par tous, ... Barford ... avec des avantages qu'on ne rencontre ... ailleurs, peuvent être achetées à ... moitié moins élevés qu'en bas. ... considération qui a ... moins puissante pour le développement de ... colonie de Barford, c'est que les colons ... l'avantage de faire de l'argent ... époques différentes de ... paroisses ou ailleurs, il n'y a ... l'automne où les habitants font de ... avec leurs grains. A Barford les colons ... aussi de l'argent avec leurs grains, ... font des épargnes considérables ... travailler aux chantiers pendant l'hiver, ... printemps ils font du sucre en grande ... et gagnent ainsi jusqu'à $60 ... trouvent toujours à le vendre ... de Coaticook. L'été ils font du ... et parviennent ainsi à économiser ... $50 tout en défrichant leurs terres. ... comme vous le voyez les colons de ... ont l'avantage de faire de l'argent ... les saisons et de rencontrer leurs ... très facilement. J'en connais qui ... arrivés avec une hache sur leur ... aujourd'hui sont parvenus à se ... établissement qui vaut $1000 ... J'en connais d'autres qui ont ... une modique somme ... tenant. Je crois que ces quelques ... rations sont suffisantes pour donner ... çu des avantages et de la ... jouit cette colonie. Ne vaut-il ... se faire un chez soi dans les ... qu'aller perdre à l'étranger son ... sa religion. J'espère qu'il viendra ... où nos pauvres canadiens ... ces avantages et en profiter. Espérons ... ce temps est arrivé et qu'une foule de ... gens vont se diriger bientôt vers les ... ships pour s'emparer de ces belles ... plus tard feront leur joie et leur richesse ... m'estimerais heureux si ces quelques ... parvenaient à exciter chez nos ... l'envie de peupler les townships, au ... végéter dans les vieilles paroisses.

J'ai l'honneur d'être,
Mr. le Redacteur,
Votre, etc.,
J. O. A.

Dans les Illinois, une maladie ... ressemble beaucoup à l'épizootie qui a ravagé et ravage encore l'Angleterre sévit avec violence ... les animaux dont un grand nombre a déjà succombé.

Nous avons encore aujourd'hui à protester contre les négligences des employés qui font le service postal.

Aujourd'hui encore nous avons reçu deux lettres, l'une de Ste. Anne de Stukely, et l'autre de St. Ephrem d'Upton, dont nous allons faire connaître la teneure.

Voici celle de Ste. Anne; elle est datée du 26 ult.

« Jeudi dernier, 24 du courant, pas un seul papier n'est arrivé à Ste. Anne par la malle. D'après le témoignage du postillon lui-même, il y avait une malle assez considérable pour notre petite paroisse; mais M. le Maître de Poste de Lawrenceville a jugé à propos de la garder entre ses mains pour ne nous la faire tenir que mardi, 27 de mars. A présent, est-ce oubli de la part de ce charmant maître de poste, ou négligence? C'est une chose que j'ignore, mais qui lui arrive très souvent. Dans tous les cas, c'est à vous d'y voir et de remédier à cet inconvénient au plus tôt, car beaucoup de personnes se plaignent fortement. »

Voici maintenant celle de St. Ephrem d'Upton:

« Depuis que vous avez consigné dans le *Courrier* vos plaintes contre les employés du service postal, votre journal nous vient très irrégulièrement. Le No. du 10 mars ne nous est parvenu que le 12 au soir; celui du 17, le 20; et celui du 22, le 26; et vous savez que la malle arrive ici deux fois par jour. »

Quand ces tracasseries cesseront-elles? Nous ne le savons. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de croire que les autorités travailleront avec efficacité à rendre le service un peu plus supportable; car vraiment c'est à désoler les plus patients. On n'a qu'à réfléchir un instant sur les torts que peut causer ces retards dans l'expédition des diverses malles, pour comprendre immédiatement qu'il faut de toute nécessité faire disparaître ces inconvénients.

Nous prions donc l'Inspecteur Général des Postes de prendre notes des plaintes nombreuses qui sont formulées tous les jours contre cette partie du service public et de prendre les moyens de les faire cesser.

On lit dans la *Minerve*.—On écrit de Louisville, au sujet de Sterling King, qui se prétend l'auteur de la tentative d'assassinat dirigée contre M. Seward, de nouveaux détails excessivement curieux.

Sterling King dit que c'est lui, et nul autre, qui a tué le président Lincoln. Le président était dans sa loge particulière, au théâtre Ford. King était au nombre des spectateurs. Au moment donné, il entra dans la loge présidentielle, et tua Lincoln d'un coup de pistolet simple. Il avait aussi dans sa poche un revolver, mais il le réservait pour le tourner contre lui même dans le cas où on l'aurait arrêté. Le crime commis, il sortit de la loge, en passant devant diverses personnes, dont une seule, Miss Laura Keene, le connaissait. Booth, qui lui ressemblait, passa pour l'auteur du crime, qui se rendit immédiatement à la résidence, proche le théâtre Ford, du secrétaire Seward, qu'il frappa d'un poignard. King regrette fort, dit-il, que M. Seward n'ait pas succombé à sa blessure.

Quant à Booth, il n'a été pour rien dans tout cela; son seul crime fut d'aider le meurtrier à fuir de Washington; et l'homme tué sous son nom n'était pas Booth, mais un prisonnier qui venait de s'échapper. King et Booth se rendirent ensemble au Canada, puis dans l'île de Cuba. Le premier n'est revenu que dans le dessein de tenter l'évasion de Jefferson Davis. Mme Surrat était innocente, et ne savait pas le premier mot de la conspiration.

Telles sont, en substance, les étonnantes révélations que chacun peut apprécier à sa guise.

Disons en terminant que, postérieurement à ces aveux, King a tenté de se suicider dans sa cellule, en s'ouvrant l'artère du bras avec un petit couteau. Il a perdu une quantité considérable de sang, mais sa vie ne paraît pas en danger.

On lit dans le *News* de New-York:

La déclaration de l'homme à Louisville qu'il est l'assassin du Président Lincoln n'est pas une supposition extraordinaire de la perversité de la nature humaine. Les livres rapportent une foule d'exemples de confessions, de crimes par des personnes que l'on savait innocentes des actes qu'elles avouaient. Bien plus encore, des hommes ont été exécutés pour des crimes dont ils se disaient coupables; mais des révélations subséquentes ont démontré qu'ils n'avaient pu les commettre. On ne peut expliquer ces excentricités d'aliénation mentale.

Cependant, après tout, n'est-il pas possible que le misérable actuellement à Louisville, dise la vérité? Wilkes Booth n'a jamais été convaincu du meurtre du Président Lincoln. Le corps amené à Washington et enterré d'une manière secrète n'a jamais été identifié comme le corps de Wilkes Booth. Nous nous rappelons avec quel soin les restes ont été éloignés de la vue du public et déposés dans un lieu d'où ils ne peuvent jamais être reclamés. Pourquoi tout ce mystère? Nous recommandons ces "doutes de l'histoire" à l'attention du vigilant Stanton. Où est Baker? Il pourrait "travailler" le cas.

—On lit dans un journal de la Grande-Bretagne:

"Tous les jours s'accentue davantage le mouvement papiste qui travaille l'Angleterre. A l'heure qu'il est, une partie notable du clergé anglican, émue des ravages de l'incrédulité, cherche à se rattacher aux dogmes et même aux cérémonies catholiques. On voit des ministres protestants officier en chasuble, donner la bénédiction du Saint-Sacrement et même revenir à l'usage latin pour les prières liturgiques. Ce mouvement auquel on avait d'abord laissé une certaine latitude, prend des proportions telles qu'une scission est imminente, et quand elle se produira, on peut espérer de nombreuses et éclatantes conversions."

Nous accusons réception de la Revue Canadienne pour le mois de mars. En voici le sommaire:

Jacques et Marie (*suite*). N. Bourassa; Les dernières années de la domination française en Canada, M. Lemoine; Un soir dans la cité (*Poésie*) E. Prud'homme; La Belle Meunière (*Poésie*) Benjamin Sulte; Nouvelles Revues, P. Doutre; Notices Bibliographiques Joseph Royal, Variétés; Les Evénements du mois, S. Lesage.

Nos remerciements à M. l'Editeur.

—Un nouveau journal *the Irish Express* est sorti la semaine dernière. MM. Lanctôt et Thompson, les propriétaires de l'*Union National*, en sont les Editeurs.

Il ne paraît actuellement qu'une fois par semaine; mais on annonce que bientôt, il sera quotidien.

Décès.

Au manoir seigneurial, à St. Bruno de Montarville, le soir du 26 du mois dernier, Olivier-Théophile Bruneau, Ecr., M.D., à l'âge de 61 ans

Bulletin Commercial.

Samedi, 31 Mars 1866.

Temps pluvieux. Mauvais chemins. Beaucoup de monde. Veau, 2 chelins, quartiers de devant, 3 chelins, ceux de derrière; bœufs, 10 sous la livre; Beurre, 22 sous; œufs 18 sous; volailles, 3 trente sous le couple; sucre; 14 sous la livre; sirop d'érable, 4½ chelins le gallon.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	d
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de Lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 20 chelins le quintal, et $6½ le quart.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

Samedi, 31 Mars 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,	16	3	à 17	6	
Blé, par minot,	7	1		7	11
Blé-d'Inde "	4	3		4	9
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	0
Avoine "	1	8		1	10
Goudriole, "	2	1		2	3½
Sarrasin, "	3	9		4	0
Lard, par 100 lbs.,	45	0		50	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0		33	4
Porc frais, par lbs.,	0	7		0	7½
Lard salé "	0	7		0	8½
Bœuf "	0	3		0	6
Veau par quartier	1	3		4	6
Mouton p. quart.	0	0		0	0
Oies, le couple	8	0		10	0
Dinde,	6	0		10	0
Canards, "	3	0		4	0
Volailles, "	2	6		4	6
Poulets, "	2	6		4	0
Perdrix, "	0	0		0	0
Œufs, par douzaine	0	7½		0	10
Beurre frais, par livre.	0	10		1	3
Do salé "	0	9		1	0
Savon,	0	0		0	0
Sucre d'Erable,	0	5		0	6
Miel, par livre,	0	6½		0	7
Sirop	0	6		0	7½
Fèves, le pot,	0	3		0	4
Fèves, le minot,	0	0		5	0
Oignons, la tresse,	0	6		0	7½
" le minot,	2	6		0	0
Tabac,	0	5		0	7½
Choux,	0	2		0	4
Navets,	0	½		0	1½
Laine,	1	9		2	1
Laine filée,	4	0		4	6
Patate, le minot	1	6		1	8
Pommes p. minot	6	0		15	0
" par quart,	0	0		0	0
Foin,	20	0		25	0

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 31 mars.

Fonds très lourds.
Argent en demande de 5 à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 107½.
Or ouvert à 127½ est fermé à 128½.
L'or, vendu à 126½.
Greenbacks achetés de 21½ à 22½ et vendus de 21 à 21½.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 31 mars.

Fleur, super. extra	$8 00	à	8 50
" extra	7 50	à	8 00
" superf. blé du Canada	5 60	à	5 70
" superf blé de l'Ouest	5 60	à	5 70
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2	5 20	à	5 40
" fine	4 50	à	4 60
" moyenne	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs	3 15	à	0 00
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 16	à	1 20
Pois par 60 lbs	0 70	à	0 72½
Orge, par 50 lbs.	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs.	0 41½	à	0 00
Blé-d'inde, par 56 lbs.	0 60	à	0 61
Alcalis, par 100 lbs. Potasse 1ère	5 60	à	5 65
" Infér.	5 50	à	7 00
Perlasse 1ère	7 80	à	7 85
Cochons abattus, par 100 lbs.	7 00	à	7 75
Lard, par quarts de 200 lbs.	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	9 22½
Fromage par lb	0 14½	à	0 15

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 31 mars, 1866.

Coton	0 40	à	0 41
Fleur, superf. de l'Etat	6 70	à	7 25
" Extra, "	7 15	à	8 15
" Choisie, "	7 65	à	8 15
" Superfine de l'Ouest	6 75	à	7 25
" Extra, "	7 30	à	8 15
" De l'Ohio	8 25	à	8 60
" Commune du Canada	7 20	à	8 10
" Extra	8 10	à	11 25
Blé,—Nouveau de Wilwaukie	1 65	à	0 00
" Ble, choisie "	2 35	à	0 00
Avoine, par 32 lbs.	0 55	à	0 55½
Orge, du Canada Ouest	1 16	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	26 15	à	0 00
" Vieux "	24 50	à	0 00

Marché aux Bestiaux.

Montréal, 28 Mars.

Bœuf, 1ère qualité	$8.00 à 10.00
" 2e et 3e qualité	5.00 à 7.00
Vaches à lait	20.00 à 30.00
" extra	30.00 à 50.00
Veaux, 1ere qualité	12.00 à 20.00
" 2e qualité	6.00 à 10.00
" 3e qualité	2.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité	8.00 à 10.00
" 2e qualité	4.00 à 6.00
Agneaux, 1ère qualité	4.00 à 6.00
" 2e qualité	1.50 à 3.00
Cochons, 1ère qualité	8.00 à 12.00
" 2e qualité	4.00 à 8.00

Liste des Lettres non-réclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe depuis le 1er au 31 Mars 1866.

Brasseur André.	Bourdua Prospère.
Barbeau Alida Delle.	Bousquais Antoine.
Baury A. F.	Bélanger Elie.
Boucher J. Bte.	Brunelle Louis.
Bernier Narcisse.	Berthiaume Charles.
Brodeur Augustin.	Brunelle Alfred.
Barbeau Joseph.	
Chartier Marie Delle.	Chartier Eusèbe.
Cordeau Hyacinthe.	Chapdelaine J. Bte.
Charron Xavier,	Chamigni Flibert.
Corbeille Pierre.	Cloutier Joseph.
Charlant Gabriel.	Coderre Célina Delle.
Dion Octavie Delle.	Durocher M.
Delisle Saraphin.	Dufour Anthony.
Dupres Charles.	Dauvais Joseph.
Dubuque Marianne Vve.	
Emond Moise.	Etu Joseph Veuve.
Faneuf Augustin.	Fortier Célina.
Gervais Louise Delle.	Girard C.
Girard Michel.	Gosselin Ignace.
Guilmett Marie Dame.	Germain Augustin.
Jacques Oscar.	Jarie François.
Lamarche Louise Delle.	Lachapelle Elise Delle.
Laurence Augustin.	Lajoie Jos Dame Vve.
Leajuin J. E.	Lagantere Moise.
Lynsby Mary Miss.	Lapointe Joseph.
Ledoux Sophronie Delle.	
Marchessault Alfred.	Morin J. Bte.
Martel Madame.	Malo Olympe Delle.
Poirier Olivier.	Perreault J. B 2
Roy Albina Delle	Roy Eléandre Delle.
Royer Pierre.	Roy Michel.
Savaria Amable	Sicotte J. B.
Tremblette Evariste.	Turcotte Louis.
Vincent Marie Anne Delle.	

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Maître de Poste.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin savoir:

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Gladu et d'autre côté à André Chartier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession des vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Félix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St. Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusèbe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

APPROVISIONNEMENT
DES
PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES SERONT REÇUES

A CE BUREAU,

JUSQU'À

VENDREDI,
PREMIER JUIN PROCHAIN,
A MIDI,

POUR UN APPROVISIONNEMENT DE

850 Gallons d'HUILE
DE
BLANC de BALEINE,

De la Meilleure Qualité,

Pressées à Froid,

POUR LES

PHARES PROVINCIAUX,

AU-DESSUS DE

LACHINE,

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 31° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS

SERONT AUSSI REÇUES EN MEME TEMPS

POUR

6,500 GALLONS
D'Huile de Charbon
NON EXPLOSIVE,

De la Meilleure Qualité,

qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—o—o—

—AUSSI UN—

BATEAU A VAPEUR
DEMANDÉ.

DES SOUMISSIONS

CACHETÉES SERONT

Reçues en même Temps

POUR UN

BATEAU A VAPEUR

qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Saint-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des Soumissions séparées,

adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 6 Mars 1866. —6f

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui eut déjà quelqu'expérience dans cette branche

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

LICITATION.

A St. Denis, Rivière Chambly, MARDI, le DIX AVRIL, prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise, seront vendus, les immeubles dépendant de la communauté de biens qui a été entre feu LOUIS MALBŒUF et ELMIRE BOUSQUET, son épouse, ci-après designés en premier, second, troisième et quatrième lieu, et le cinquième sera vendu, MERCREDI, le ONZE, à ONZE heures de l'Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Jude, savoir:

1o. Une terre sise en la deuxième concession de la paroisse de St. Denis, contenant un arpent et six perches de front sur un arpent de profondeur, et de là prenant trois arpents sur dix-sept de profondeur, devant aux emplacements de St. Denis, derriere à William Dillaire, d'un côté à la route de Maska et d'autre côté à Augustin LeBlanc avec une maison et une grange, sus-érigées.

2o. Un lopin de terre sis au Bourg de St. Denis, contenant trois quarts d'arpent de front, sur quatre de profondeur, devant à Zéphirin Orochière, derrière à Eusèbe Besse, d'un côté à Augustin LeBlanc et d'autre côté à une rue publique, sans bâtisse.

3o. Un autre lopin de terre sis au même lieu, contenant deux emplacements contigus, tenant devant à la route de Maska, derrière à une rue publique, du côté sud-est à la Rue du Lion et de l'autre à Joseph Bousquet, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

4o. Un autre lopin situé en la deuxième concession de la paroisse St. Denis, contenant un demi arpent de front, sur quatre de profondeur, devant au chemin Royal, derrière à la rivière Amiotte, d'un côté à Marcel Cordeau, et de l'autre à Paul Bousquet, sans bâtisse.

5o. Une terre toute en bois debout, sise à St. Judes, sixième rang, contenant un demi arpent de front sur quarante huit de profondeur, devant au trait-quarré, derrière à la Rivière Salvaille, d'un côté à Edouard Bousquet et de l'autre à Jean LeBlanc, sans aucuns bâtiments dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné, à son bureau, au Bourg de St. Denis.

A. T. GAUTHIER, N. P.

St. Denis, 20 mars 1866.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné que LUNDI le NEUF AVRIL prochain à DIX heures A. M. Seront vendues à la porte de l'Eglise ST. SIMON, 3 terres dépendant de la communauté de bien qui a existée entre feu DIDACE BOUTEILLET et JULIE LECLAIRE, savoir:

1o. Une terre ½ N O., No. 6, rang St. Edouard paroisse de St. Simon, 2 par 21 bornée en front au chemin, en profondeur aux terres non concédées au S. E. à Louis Boucher et au N. O. à Jos. Ledoux.

2o Une terre ½ No. 7, du même rang, 2 par 21 bornée au S. E. au dit Ledoux et au N. O. à Jos. Quoitous avec maison, grange et autres batisses dessus.

3o. Une terre No. 7 du rang St. Patrick, paroisse St. Simon, 4 par 21 bornée en front par le chemin en profondeur au rang St. George au S. E. à Adolphe Bouteillet et au N. O. à Ant. Hétu avec maison, grange, moulin à scie et autres batisses dessus.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

J. AMIOT, N. P.

St. Simon, 18 Mars, 1866.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier, Avocat, LUNDI, le VINGT-TROIS AVRIL prochain à Une heure de l'Après-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Hyacinthe, 21 mars, 1866.

LÉOPOLD MUIR,
Par son Procureur *ad litem.*
HONORÉ MERCIER

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St. Hyacinthe, February 18, 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa 31 Mars, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 21 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

FONDERIE DE ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

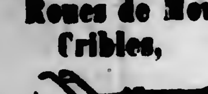


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés Législature.*

Ottawa, 23 Février 1866.

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place de Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe. 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN

MEUBLES DE MENAGE.

C. R. PARISEAU, PROPRIETAIRE,



Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.
Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du *Jardin* de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Avis.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 20 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞MALADIES☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tête,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Extraits les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a que de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces poudres excellentes et en même temps s'apercevront qu'en s'en servant ils trouveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En ménageant 105 minots de grain pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en avant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en état de jeter son bois. Une poudre donne une longue et forte existence. Une poudre guérit le "Horn Distemper" in Ca[…]

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure […] du monde pour donner la force à un cheval […] le ramener à la santé et à la vigueur, […] exposé trop longtemps au froid, ou […]

Ces poudres donnent une action […] organes digestifs et purifient le sang des […] égalisant ainsi la circulation du sang et […] de la vigueur à tout le système. Ceci est […] par la meilleure apparence du poil ; car […] fait certain, c'est qu'un animal qui a le […] et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur […] après les attaques de toutes les maladies […] telles que l'Influenza, l'Eloufflement, […] la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau […] devrait se servir de cette médecine […] jours avantageuses et tellement […] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent […] devraient se servir de cette Poudre de […] ils tiendront leurs troupeaux en bonne […] les engraisseront plus vite et bien […]

Remarquez cet avis.—Trouvez la […]

J. CARLTON COMSTOCK […]

En plein sur l'Enveloppe de chaque […] C'est la seule manière de reconnaître les […] de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Con[…] cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi […] ces paquet jaune et se détaillent à 25 […]

1er Janvier, 1866.

DR. COLB[Y]

ANTI-COSTIVE AND [...]

PILL[S]

Ces pilules n'ont pas été fabri[quées pour] agir comme *cathartique énergique* […] plutôt pour assurer des évacuations […] les et régulières, fortifier la digestion […] mener l'appétit. Elles ont des […] d'une nature particulière et des […] lentes qui donnent de la vigueur […] organes digestifs, ravivent l'appétit […] fèrent à ces mêmes organes de l'état […] un ton nouveau. Elles sont spéciale[ment] propres aux personnes sujettes […] tion et à la torpeur. Les hommes […] sion, d'affaires, les étudiants, […] femmes, enfin tous ceux qui ont […]

[…] Les personnes qui peuvent prendre […] autre tonique en obtiendront aussi un […] soulagement. Elles peuvent être prises […] longtemps que possible sans causer […] dommage, et elles ont cela de particu[lier] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec pl[aisir] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus […] les médecins du pays ; qu'il occupe une très […] position parmi ses confrères de la profession. […] reconnaissons les qualités excellentes de ses […] Anti-Costives et Toniques, que nous [avons em]ployées dans nos pratiques, et nous les […]

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., […]
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D. "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby L[ine]
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D. Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V[t].

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous [les] principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1[…]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers"

Le visage pâle et couleur de plomb, avec rougeurs occasionnelles, ou une tache li[vide sur l']une ou les deux joues ; les yeux deven[ant ternes,] les prunelles élargies ; un demi cercle bl[euâtre] rant le long de la paupière inférieure ; le nez […] centré ; la lèvre supérieure enflée ; […] têtes fréquents, avec un bourdonnement […] les oreilles, avec une sécrétion de salive […] la langue enflammée ; la respiration très […] sec ; quelque fois une appétit vorace ; […] Sensation désagréable dans l'estomac, à […] ces Sensations sont entièrement […] douleurs passagères dans l'estomac, […] ments de cœur et des vomissements […] entrailles irrégulières, c'est-à-dire […] constipé ; les selles glaireuses, et souvent […] p[ar]gées de sang (hémorroides) ; le ventre […] et dur ; l'urine épaisse ; la respiration […] ment difficile et accompagné du hoquet ; […] troublé et agité, avec grincements de […] ment généralement irritée, etc., etc

Lorsque quelqu'un de ces symptômes […] festent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE […]

Il ne peut pas faire tort à votre enfant […] en donnant dans le temps vous sauvez […] tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que […] était que ce remède fût à un bas prix […] haute classe comme les autres pourraient […] curer facilement. A cause de cette volonté […] l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] […] paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre […]

Tous les paquets qui ne portent pas […] de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont con]trefaits.

Agents pour la vente en gros pour le C[anada] Est et West, et seulement importeurs, […] demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & Co.
BROCKVI[LLE]

PRINCIPAUX AGENTS EN C[…]
trup & Lyman, Newcastle, C. W. ; […] Elliot & Co., Toronto, C. W. ; J. M. […] —Lymans, Clare & Co—Kerry Fre. & […] —Lamplough & Campbell, Montréal, C. […] Hessfield, London, C. W. ; J. Winer & […] milton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur […] profondeur, en la Paroisse de St. Pie […] St. François, à vendre d'un seul lot ou […] deux ou trois arpents de front, à […] acquéreurs. Le tout pour argent […] avec les délais qui seront demandés. Pour […] ample informations s'adresser au […]

L. TACHE, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance: Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie:— Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Jeudi, 5 Avril 1866. — No. 16

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VI

Suite.

Alors cet homme au visage si doux, à l'allure si inoffensive, changea à l'instant même de physionomie et de maintien, comme s'il eût arraché un masque de son visage et un travestissement de son corps; sa tête se releva menaçante et terrible; un sourire de triomphe, semblable à celui de l'hyène qui découvre une proie plissa ses lèvres sanguines, et il s'écria d'une voix qui résonna comme un arrêt de mort dans les échos de la salle:

—Voilà la citoyenne Savernoy! Je savais bien que je la découvrirais!..

Et, s'avançant vers elle d'un pas lent et grave, il ajouta:

—Citoyenne de Savernoy! au nom de la commune, je t'arrête.

L'ex-huissier s'était précipité sur la jeune fille.

Les sœurs qui l'entouraient avaient relevé la pauvre et malheureuse enfant, et la soutenaient dans leurs bras; il les écarta rudement, comme s'il eût craint qu'elles voulussent lui arracher sa victime, si chèrement payée.

—Enfin! s'écria-t-il d'une voix rauque en la couvrant d'un regard dévorant et en étendant ses deux bras au-dessus de sa tête, enfin.... je la tiens!.... je la tiens!.... Citoyenne Savernoy, tu ne m'échapperas pas!....

—Seigneur!.... dit la supérieure en joignant ses deux mains avec un profonde douleur, vous l'avez donc voulu....

Un profond silence succéda pendant quelques instants à ce tonnerre de paroles qui avait si tumultueusement grondé dans cette sainte et calme demeure.

[illegible] avec le sentiment de la vie, lui revenait la mémoire du coup qui venait de la frapper si inopinément; et sans penser à elle-même, sans voir ces deux hommes cruels et impitoyables penchés sur elle comme de sinistres corbeaux sur un cadavre, elle éclata en sanglots et murmura d'une voix déchirante au milieu de ses larmes.

—Oh! mon père!.... mon pauvre père!.... mort!.... assassiné.... sans que j'aie reçu son dernier embrassement!...

—Citoyenne dit Léonidas d'une voix impatiente, il faut nous suivre sur l'heure...

Et comme la pauvre enfant continuait de pleurer, il ajouta:

—Bah!.... tu p'eureras aussi bien là-bas qu'ici.

Puis joignant le geste à la parole, il la saisit par le bras et l'entraîna.

—Du reste, citoyenne Savernoy, ajouta l'autre d'une voix ironique et en roulant ses petits yeux autour de lui avec une satisfaction marquée, si cela peut t'être agréable, je te dirai que je ne sais pas le moins du monde si ton père a été tué.

—Mon père!... il n'est pas mort! s'écria Jeanne en relevant sa tête inondé de larmes.

C'était tout simplement un petit mouvement oratoire qui a produit, tu le vois, le meilleur effet. Ainsi console-toi.

—Oh! merci! mon Dieu!.... répéta deux fois la jeune fille en élevant ses deux mains jointe au-dessus de sa tête; merci, mon Dieu!

Et comme l'ex-huissier, qui, par vieille habitude avait fort peu de goût pour les scènes de sentiment, l'entraînait hors de la salle, elle se rejeta en arrière et tendant à la supérieure sa main qui était libre, elle lui dit:

—Dieu veille sur vous ma mère; jusqu'à ma dernière heure, je le prirai pour qu'il vous protège et vous sauve.

Elle n'avait pas encore achevé ces mots, qu'elle était déjà dans le long et sombre corridor qui conduisait à la porte de sortie.

—Citoyenne, dit alors l'administrateur à la mère Ursule, ton affaire n'est pas très-bonne, tu as menti aux envoyés de la république une et indivisible, et refusé de nous livrer la susdite: ce qui fait que j'aime mieux être dans ma peau que dans la tienne.

—Que la volonté de Dieu soit faite! dit la supérieure d'une voix calme, je l'attends.

—Et tu as raison, citoyenne repartit celui-ci, en faisant signe aux fusiliers de le suivre, après s'être incliné devant la supérieure avec un respect affecté où perçait l'ironie.

Les faits que nous venons de raconter se passaient au couvent de Notre-Dame de Bon-Secours, une demi-heure à peine après le départ de Petit-Pierre.

Jeanne de Savernoy était donc enfin dans les mains du citoyen Léonidas.

Mais pendant que l'envoyé de l'impitoyable Antoine Obier supputait dans sa tête les nombreux bénéfices de cette arrestation, le comte, priant Dieu dans son âme, dévorait l'espace et déchirait de ses éperons sanglants les flancs de son cheval.

Hélas! il devait arriver trop tard.

Le lendemain la nuit n'était pas encore venue que, le cœur palpitant d'espérance et d'effroi, il sonnait à la porte du couvent, accompagné de Petit-Pierre.

Baptistin était resté en arrière pour loger les chevaux, et devait les rejoindre aussitôt après.

Depuis le fatal événement qui avait marqué la journée précédente et troublé pour la première fois le calme ordinaire de cette sainte demeure la vieille sœur tourière tremblait de tous ses membres chaque fois que la cloche résonnait à la porte extérieure; il lui semblait entendre le bruit des fusils, le pas des gendarmes, ce tumulte étrange et inconnu de voix qui avait associé les paisibles échos du couvent à la fraternité et au débraillé du langage républicain.

Aussi, elle ouvrit avec épouvante le guichet et risqua un regard au dehors.

—Oh! mon Dieu! Jésus!.... sainte Marie!.... s'écria-t-elle en refermant la porte du guichet, c'est M. de Savernoy: vite!.... vite!.... sœur Thérèse, dit-elle à une sœur converse qui était auprès d'elle, courez avertir notre mère que M. de Savernoy et Petit-Pierre viennent de sonner à la porte du couvent.

La sœur converse était partie aussi vite que le lui permettait son âge déjà avancé murmurant comme la sœur tourière!

—Jésus! sainte Marie!.... M. de Savernoy!....

Celle-ci ne se pressait pas d'ouvrir tant elle avait peur que son visage et l'émotion de sa voix vinssent trahir la fatale nouvelle; et faisant glisser entre ses doigts tremblants les grains de son chapelet elle disait des *Pater* des *Ave*.

Le comte de Savernoy impatient et plein de fièvre, sonna une seconde fois.

La sœur tourière entr'ouvrit de nouveau le guichet et dit d'une voix qu'elle essaya de rendre aussi calme et aussi indifférente que possible:

—On y va.... on y va....

Et elle se dirigea vers la porte, tout en jetant dans le sombre corridor qui conduisait au parloir de la mere Ursule un regard interrogateur; mais elle ne vit rien, n'entendit rien; alors elle se décida à ouvrir la porte.

A peine la porte fut-elle [illegible] que le comte la poussa pour se faire passage et entra comme l'eût fait un fou.

—Jeanne!.... [illegible].... s'écria-t-il d'une voix qui tremblait comme son cœur, il ne lui est rien arrivé n'est-ce pas? .... elle est toujours ici!....

—Qui?.... quoi?.... balbutia la sœur, toujours en baissant les yeux de peur que M. de Savernoy ne lût dans son regard la triste vérité qu'elle n'avait pas le courage de lui apprendre; je.... ne sais.... pas.... Vous parlez de....

—De mademoiselle Jeanne de Savernoy! interrompit Petit-Pierre, qu'une fièvre intérieure dévorait autant que le comte Henri.

—De.... mademoiselle.... Je n'ai pas.... bien entendu.... Entrez.... entrez.... Madame la.... supérieure va... venir.... Ah!.... tenez.... la voici... qui arrive.

Henri qui venait de l'appercevoir courut au-devant d'elle.

—Madame! madame!... cria-t-il, dites-moi bien vite que Jeanne...

—Vous arrivez trop tard, M. le comte répondit la supérieure d'une voix empreinte de la plus profonde douleur.

—Trop tard!... répéta le comte dont les bras retombèrent lourdement le long de son corps, et dont le visage devint blanc; trop tard!

—Hier un quart d'heure à peine après le départ de Petit Pierre des soldats sont venus avec un ordre d'arrestation. Tout ce qu'il était possible, M. le comte, de faire pour la soustraire au triste sort qui la menaçait.... je l'ai fait.... un instant j'ai espéré la sauver; car nul d'entre eux ne la connaissait; mais ces hommes ont inventé une cruelle fable, que Dieu la leur pardonne! ils ont raconté que le marquis de Savernoy avait été massacré. La pauvre enfant n'a pu contenir sa douleur et ses larmes.... elle s'est trahie par son désespoir.

Henri avait écouté silencieux et morne ce triste récit; quand la supérieure eut fini de parler, il leva sur elle ses yeux secs, mais empreints d'une expression déchirante:

—C'est la mort!.... la mort pour elle!.... dit-il d'une voix sombre.

—Dieu est juste et miséricordieux! reprit la mère Ursule en levant ses deux mains vers le ciel, espérez qu'il protégera l'innocence.

—Malheur!.... malheur!.... répéta Henri en se pressant le front dans ses mains.

Il y eut un moment de silence après lequel il ajouta:

—Savez-vous où on l'a emmenée?.... Est elle encore à Orange?....

—Cela doit être, répondit la supérieure.

—Je le saurai, moi!.... dit Petit-Pierre qui n'avait pas encore prononcé un seul mot il y a peut-être un moyen de la sauver!....

Dans le même moment arriva Baptistin.

A la désolation qui régnait sur tous les visages à l'air sombre du comte, il ne lui fut pas difficile de deviner le malheur qui était arrivé.

—Sacredieu!.... s'écria-t-il sans faire attention qu'il était dans un couvent et en face de religieuses, nous sommes arrivés trop tard!.... Mademoiselle de Savernoy n'est plus ici! ces gueux sont venus avant nous!

Et comme le comte ne faisait pas un mouvement et qu'il restait toujours la tête penchée sur sa poitrine, les yeux cloués à terre, il reprit :

—Il ne faut pas vous désoler, M. le comte, et surtout désespérer ; les prisons ont des portes par lesquelles on peut tout aussi bien sortir qu'entrer.

—Les cachots de la république ne rendent pas leurs victimes, répondit le jeune homme en secouant la tête avec incrédulité ; après la prison, le tribunal révolutionnaire ; après le tribunal, l'échafaud.

—Pardon, M. le comte, si je vous dis cela ; mais quand on est un homme et qu'on a du courage et de l'énergie comme vous en avez, on ne jette pas ainsi le manche après la cognée ; il s'agit de sauver mademoiselle de Savernoy, et s'il y a encore un Dieu pour les honnêtes gens, nous la sauverons.

Il ajouta, en s'adressant à Petit-Pierre :

—Tu sais où est la prison ?

Oui, dit Petit Pierre, je vais vous y conduire si vous voulez.

—Non, pas pour le moment ; mais tu vas me conduire à la municipalité.

Le comte leva la tête et l'enfant regarda Baptistin avec des yeux ébahis.

—Eh bien ! continua celui ci, y a-t-il de quoi t'effrayer ? La municipalité.... n'est-ce pas là où tout bon patriote va faire viser sa passe ? Et je me vante d'avoir l'allure et la peau d'un bon patriote, D'ailleurs avec une petite chanson comme la *Carmagnole*, que l'on crie à tue-tête, on entre partout. Ensuite, voyez-vous, M. le comte, à la municipalité, on fait jaser celui-ci, celui-là; et on finit toujours par apprendre quelque chose.

—Tu as raison, mon brave Baptistin, dit tout à coup le comte en se redressant avec énergie, des hommes doivent agir et non pas se désoler ou pleurer comme des femmes ; s'il faut mettre le feu à la prison, à la ville tout entière, je le mettrai !... S'il faut tuer cent hommes, je les tuerai.... mais je saurai où est Jeanne, et je la sauverai !....

—A la bonne heure ! dit le vieux serviteur en se frottant les mains avec joie, voilà comme j'aime à vous voir !.... Avec ça on n'a pas besoin de passe ; en attendant, je vais faire viser la mienne, et je vous rapporterai des nouvelles, car ces messieurs de de la municipalite en ont toujours plein leus poches.

—Moi, dit le comte, je vais rôder de mon côté dans la ville. Baptistin, dans deux heures je t'attendrai auprès de l'arc de triomphe.

—J'y serai, M. le comte, j'y serai. Viens, Petit-Pierre, nous n'avons pas de temps à perdre.

Et après avoir salué le comte et la supérieure, il sortit du couvent. Petit-Pierre le suivit.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

JEUDI 5 AVRIL 1866.

Il se produit, dans ce pays, depuis un certain nombre d'années, un fait que tout le monde regrette mais que personne ne travaille bien pratiquement à faire disparaitre. Nous voulons parler de l'émigration des canadiens-français aux Etats-Unis.

Il y a, dans cette émigration, de graves enseignements politiques sur lesquels nos hommes d'état devraient méditer plus qu'ils ne le font, et que les vrais amis du pays ne devraient pas laisser passer inaperçus.

Depuis longtemps cette fureur d'émigration est l'objet de regrets bien sincères et de plaintes bien amères ; à chaque élection on la déplore, et il n'y a pas un seul candidat qui ne lui ait donné quelques larmes, sur les hustings. La presse a souvent été l'écho de patriotiques écrits sur cette grave question et nous avons bien des fois applaudi aux paroles éloquentes qu'inspirait à nos premiers orateurs le départ continu de compatriotes qu'une fatalité incompréhensible forçait à prendre le triste chemin de l'exil.

Mais tous ces beaux sentiments si noblement exprimés, toutes ces belles paroles dites si éloquemment, et tous ces regrets si patriotiquement sentis et si universellement partagés, sont restés les uns sans aucun écho, les autres sans faire naitre aucune sensation et sans produire aucun effet.

Nous n'avons pas à jouer le rôle de censeurs et à toujours trouver à condamner chez nos hommes politiques, mais nous sommes forcés de le dire : tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 20 ans, en Canada, ont manqué et d'habilité et de patriotisme sur cette grande question.

Qu'a-t-on fait depuis 20 ans pour arrêter le cours de cette émigration, qui nous enlève des bras et des cœurs, qui nous arrache des milliers de compatriotes chaque année ? Rien, absolument rien.

Nous nous trompons ; on a fait beaucoup au contraire, mais pas pour empêcher, mais bien pour augmenter cette émigration.

Une statistique qui serait, sans doute, tristement intéressante serait celle qui nous fournirait le chiffre exact de tous nos compatriotes qui ont pris le chemin de l'exil dans les derniers dix ans et qui sont allés gémir sur une terre étrangère et y gagner un pain chèrement acheté.

On serait frappé d'étonnement à la vue de leur nombre immense ; et on aurait peine à en croire ses yeux en voyant dans certaines parties de la république voisine, des villages entièrement peuplés de canadiens-français, et de trouver des comtés où ils sont en si grand nombre que tous les emplois publics sont entre leurs mains

Toute cette population est perdue pour le pays et la génération à laquelle elle donnera naissance sera américaine de mœurs, américaine par le cœur, américaine par les intérêts.

En jetant chaque année un coup d'œil peu édifié sur nos comptes publics, on se sent affligé, malgré soi, de trouver dans les colonnes des dépenses un chiffre toujours considérable de piastres qui sont affectées dans le but de favoriser l'introduction, en ce pays, de personnes étrangères, ne pratiquant pas notre religion, ne professant pas notre foi, et ne parlant pas notre langue. Et tandis qu'on travaille à attirer ces étrangers, dans notre pays, par des faveurs et des promesses, on ne fait absolument rien, pour y rappeler ou y retenir nos compatriotes que le besoin chasse de la patrie. D'un côté nos ports qui sont en communication avec le vieux monde, sont ouverts pour recevoir les Européens, et de l'autre nos frontières donnent passage à nos nationaux qui nous laissent.

Tous ces étrangers que l'on attire ici à si grands frais peuvent tout au plus grossir le nombre de ceux dont les intérêts ne seront pas les nôtres, et dont une des plus fortes aspirations sera la disparition d'une nationalité dont l'existence gênera toujours leurs projets.

On est bien forcé d'admettre que nous ne gagnons pas grand chose, au point de vue national, de remplacer ou de laisser remplacer nos propres compatriotes par des étrangers, et de remplir chaque place que laisse vide le départ d'un des nôtres, par un anglais, un allemand ou un suédois. Cette émigration d'un côté, et cette immigration de l'autre, sont deux maux dont les difficultés futures nous diront toute la gravité.

En fesant l'addition et en prenant le chiffre total des sommes dépensées depuis 20 ans pour favoriser l'immigration en ce pays, on se demande avec stupeur où est allé cet argent et ce qu'il a produit. Et on est bien forcé de regretter que des montants aussi considérables aient été jetés à la mer avec si peu de ménagement, tandis qu'on aurait pu les employer avec tant de profit soit à favoriser l'établissement de nos colons, ou la création d'une industrie nationale.

Si chaque canadien-français qui était forcé de laisser la maison paternelle parce qu'on y était trop à l'étroit, avait su qu'il recevrait, par exemple, tant de l'arpent pour chaque morceau de terre qu'il irait défricher dans nos townships, pensez-vous que ce pauvre malheureux eut pris le chemin de l'exil ? Non, certainement non. Il fut resté avec bonheur dans sa patrie, car il ne la quitte qu'avec regret et bien souvent qu'avec des larmes aux yeux ; mais que voulez-vous, il faut vivre, il faut gagner du pain pour sa famille et songer à l'avenir : et les promesses de nos voisins sont si brillantes !

Puis si, sur ces millions ainsi dépensés pour des étrangers, on avait affecte quelques centaines de mille piastres pour l'établissement d'une manufacture nationale, soit dans les townships ou ailleurs, on eut gardé tous ces bras vigoureux qui sont allés perdre leur foi et leurs mœurs dans les *facteries* américaines. Tous ces beaux pouvoirs d'eau que nous rencontrons à chaque instant, sous nos pas, qui font l'envie des étrangers qui les admirent et qui pourraient faire la richesse de notre pays, pourquoi ne sont-ils pas exploités ? Manquons-nous de bras ? Non puisque faute de travail, des milliers de compatriotes s'exilent. Manquons-nous des matières premières nécessaires à l'alimentation des manufactures ? Non puisque nos voisins encombrent nos marchés afin de se procurer des matières premières pour leurs propres manufactures. Manquons-nous d'argent ? Mais non puisque nous en avons à gaspiller et que nous avons des millions à dépenser pour attirer ici des étrangers.

Un emploi utile et plus fructueux qu'on aurait pu faire de cet argent que nos gouvernements tenaient à dépenser, aurait été de l'affecter à l'agriculture, pour l'améliorer et travailler à rendre notre sol plus productif. Mais ces choses ont été dites tant de fois avant nous que ceux pour qui elles sont dites n'y font aucune attention ; ils ferment les oreilles ou bien nous favorisent d'un sourire de mépris.

Espérons pourtant que le jour viendra où le pays, fatigué d'attendre et lassé de dormir dans une fausse sécurité, ouvrira enfin les yeux à la réalité et saura exercer sur la distribution de ses propres deniers le contrôle qu'il n'aurait jamais dû cesser d'avoir. Ce jour là, nos cultivateurs diront à leurs mandataires de cesser de se rendre ridicules avec leurs disputes sur l'influence de la couleur rouge ou de la couleur bleue sur nos destinées et de devenir un peu plus nationaux en travaillant pour l'intérêt du pays.

Ce jour là sera un beau jour ; car ce sera celui où le peuple de nos campagnes aura compris ses droits, et où il forcera ses représentants à reconnaitre et à remplir leurs devoirs.

Si on en juge par la manière dont les choses vont, au Nouveau-Brunswick, le ministère de cette colonie, le Gouverneur Gordon en tête, ne serait pas à l'abri des suppositions que nous faisions il y a quelques jours sur la position qu'il avait prise devant le gouvernement métropolitain.

Si nous avons bonne mémoire, nous disions alors que peut-être l'administration et le gouverneur de cette province n'étaient pas sincères en opérant cette volte-face inattendue dans leurs idées, et qu'ils pouvaient avoir l'intention de donner le change à l'Angleterre qui leur avait formulé son intention à l'égard de la confédération, par cette soumission apparente devant ses désirs.

Aujourd'hui, les doutes que nous manifestions alors sont passés à l'état de certitude.

Si le masque n'est pas encore levé d'une manière complète, si le ministère anti-confédératiste n'oppose encore qu'une force d'inertie peu apparente et n'emploie que des menées sourdes pour entraver l'accomplissement du projet passé à la Convention de Québec, il n'en est pas moins vrai que les derniers évènements qui viennent de s'accomplir au Nouveau-Brunswick nous paraissent être des preuves plus que suffisantes pour appuyer la véracité de notre dire.

Les journaux de cette province nous apprennent que le Conseil Législatif et la chambre d'assemblée y sont en guerre ouverte.

On se souvient que depuis plusieurs jours déjà, le Conseil Législatif a voté son adresse en réponse au discours du trône.

Mais l'Assemblée Législative a négligé jusqu'aujourd'hui, de remplir cette obligation constitutionnelle, continue de travailler aux autres affaires de la législation, et parait être décidée à persister longtemps encore, en dépit des protestations de la Chambre haute.

Pour mettre le comble à la mesure, les membres de l'administration ont conseillé au gouverneur de refuser de recevoir l'adresse du Conseil jusqu'à ce que celle de l'assemblée législative soit prête à lui être présentée.

Les Conseillers blessés à juste raison de cet acte arbitraire, ont refusé péremptoirement de sanctionner par leur vote toutes les lois qui seront passées à l'assemblée législative, jusqu'à ce que leur adresse en réponse au discours du trône ait été agréée par le lieutenant gouverneur.

Si cet état de chose continuait longtemps encore, il est évident que la session se terminera sans que la question importante qui nous est commune avec les provinces maritimes ait été définitivement réglée.

Certain journal de St. Jean, nous donne la clef de l'énigme, et nous apprend les raisons pour lesquelles l'administration du Nouveau-Brunswick agit d'une manière aussi étrange qu'incompréhensible.

Aussitôt après la réception de son adresse, le Conseil Législatif était déterminé à se mettre sérieusement à l'ouvrage et son intention était de demander immédiatement la production de certains documents importants dont la mise au jour aurait pu compromettre d'une manière grave, l'administration, aux yeux des chambres et donner des armes terribles a ses adversaires.

Ce sont ces considérations qui auraient mené les membres du cabinet du Nouveau-Brunswick a conseiller au gouverneur Gordon de refuser l'adresse du Conseil Législatif. Dans cette province, contrairement aux usages de la constitution anglaise, établis en Canada, les affaires de législation ordinaires ont le pas sur la discussion de l'adresse; c'est pour cette raison que, s'appuyant sur l'habitude, le gouverneur qui, nous en sommes intimement convaincu, n'a rien changé dans sa manière de voir, par rapport au projet de confédération, permet sans s'y opposer et sanctionne par son silence, cette violation des droits constitutionnels du parlement anglais.

Le *Times* de Londres disait dernièrement, dans un article qui avait rapport aux Colonies Anglaises, que les pêcheries qui avoisinent nos côtes seraient protégées, et défendues au besoin, par une escadre d'une vingtaine de canonnières, qui doivent venir d'ici à peu de jours de la Jamaïque.

Deux Steamers de guerre sont aussi équipés pour faire le service des lacs au Haut-Canada.

Ces mesures, que l'Angleterre prend pour protéger nos pêcheries qui pourraient être envahies par les bâtiments pêcheurs des Etats-Unis, prouvent que la Métropole tient à obliger nos voisins à accepter nos lois.

Nous aimons à croire, que jamais des difficultés graves ne s'éléveront au sujet de nos pêcheries et que les pêcheurs des Etats-Unis se soumettrons de bonne volonté aux obligations nouvelles que leur impose l'abolition du traité de réciprocité, quoique cependant, des désagréments puissent survenir, à la suite de la mauvaise interprétation de la loi. Si nous ne nous trompons pas, une des clauses de la loi sur nos pêcheries défend aux bâtiments pêcheurs étrangers de s'approcher de plus de trois milles de nos côtes. Il est évident, que par le mot côte, on entend dans ce cas-ci, un rivage régulièrement tracé, sans tenir compte des baies qui coupent nos rivages, ou des caps qui s'avancent dans la mer. Cependant, selon toutes les probabilités, soit ignorance, soit mauvaise foi, un grand nombre de pêcheurs donneront à cette clause une interprétation à leur avantage.

On sait que c'est surtout a l'entrée des beries que l'on rencontre le plus souvent, les bancs de poissons les plus riches ; on n'ignore pas aussi, qu'un grand nombre des baies qui découpent le rivage de la mer ont une profondeur et une largeur de beaucoup plus de trois milles.

Il y aura donc des pêcheurs qui enfreindront la loi.

Il s'agirait de savoir maintenant comment, le gouvernement des Etats-Unis interprète cette clause, et s'il serait décidé a soutenir ses nationaux dans le cas où ils se mettraient en contravention avec nos règlements tels qu'entendus par le nôtre.

On se souvient, sans doute, des difficultés qui sont survenues entre l'Angleterre et les Etats-Unis, au sujet de l'Alabama, difficultés dont nous aurions été les premières victimes dans le cas où les deux gouvernements n'en seraient pas arrivés à une entente à l'amiable.

Nous avons tout intérêt à ce qu'aucun désagrément de ce genre ne vienne à surgir encore ; nous croyons donc qu'il serait prudent de statuer la nature de cette clause avant que des difficultés ne surviennent. Nous espérons que déjà le gouvernement a pris des précautions qui le mettront en état de déjouer le mauvais vouloir, que ceux qui seront chargés de faire respecter nos pêcheries, pourraient rencontrer de la part des pêcheurs américains.

Le *Journal de Québec* d'hier nous fait connaitre un acte du ministère du Nouveau-Brunswick qui est loin de prouver en faveur de son honnêteté.

Un monsieur Trains avait dans les dernières élections favorisé grandement le succès des candidats du gouvernement. Celui-ci ne voulut pas laisser sans récompense un si fidèle serviteur. Aussi le réintégra-t-il dans ses fonctions au bureau des douanes que ce monsieur avait été forcé d'abandonner il y a quelques années.

Mais dans sa précipitation le ministère ne prit seulement pas la peine de s'informer si réellement il y avait une place vacante pour son favori Et ce n'est qu'après avoir fait cette nomination, qu'il a jugé à propos de s'enquérir si M. Trains n'avait pas été nommé à une situation déjà occupée.

Voilà le fait dans toute sa nudité. Tout commentaire nous semble inutile.

La Délégation Commerciale à l'étranger.

Partout où passent nos délégués, il se crée un mouvement bien prononcé et tout-à-fait favorable à cette grande entreprise. On lit dans le journal *Les Antilles*, de St. Pierre, du 17 février, les appréciations suivantes, formant un éloquent plaidoyer en faveur de l'importance de leur mission :

La colonie a reçu, hier, la visite de MM. les Commissaires de la Confédération des possessions anglaises au Nord-Amérique en mission dans les Indes Occidentales. Nos lecteurs connaissent, pour en avoir lu un court exposé dans nos colonnes, l'objet de cette mission et le but politique et commercial auquel aspire la nouvelle confédération. C'est le drapeau du *freetrade* de l'Angleterre qui se lève loin de la vieille et glorieuse patrie, sur les flots qui baignent les Antilles et les côtes américaines, contre la liberté illimitée de commerce qu'ombragent les couleurs des Etats-Unis ! C'est le sentiment de l'indépendance locale uni à celui de la nationalité primitive qui veut combattre les envahissements d'une nationalité rivale et les perpétuelles menaces d'une soif d'annexion que rien ne peut assouvir ! Comprises ainsi, la confédération anglaise du Nord-Amérique et la mission de ces Commissaires sont des faits considérables, dignes d'appeler l'attention des esprits sérieux et d'intéresser tous ceux qui n'applaudissent pas en aveugle au développement toujours incessant des Etats-Unis et à l'insatiable ambition de ses habitants qui n'obéissent qu'à la loi du *Go ahead*. On sait quelles sont les prétentions des Etats Unis sur le Canada, sur les Antilles : on sait quelles tentatives ont déjà été faites sur Cuba ; personne n'ignore que la doctrine Monroe qui conteste le Mexique à l'empereur Maximilien ne souffre qu'avec impatience la présence d'un drapeau européen quelconque dans les latitudes américaines, et étend ses brutales prétentions sur toutes les possessions où flotte ce drapeau. Eh bien, la confédération anglaise du Nord-Amérique, sous les apparences spéciales d'une union commerciale, a pour but de fouler au pied la doctrine Monroe, d'opposer une barrière aux envahissements et aux annexions du *yankeesme* et, pour atteindre ce but, les hommes intelligents qui l'ont créée entendent combattre les Etats-Unis partout où ils pourront les rencontrer, mais avec les armes de la paix, le tarif, le bon marché, les produits perfectionnés, la fusion des intérêts, armes qui seules aujourd'hui gagnent les batailles décisives et assurent les conquêtes durables. Une telle lutte entreprise résolument contre un colosse par des petits pays qui voudraient liguer contre ce colosse tous ceux qui sont petits comme eux n'est-elle pas faite, nous le répétons, pour exciter une sympathique attention, alors même qu'on n'aurait pas confiance dans son issue, ni même l'espoir de la voir survivre à elle-même ?

La visite des Commissaires de la nouvelle Confédération ne pouvait donc manquer de nous intéresser vivement ; mais, par malheur, cette visite annoncée pour le 17 courant, à M. le Consul de la Grande-Bretagne à St. Pierre, par M. le Gouverneur de la Guyane anglaise a dû être devancée de deux jours par la nécessité où se trouva la Commission de se rendre en toute hâte à St. Thomas. C'est ainsi qu'elle a été obligée, pour la même cause, d'abréger son séjour à la Trinidad et à la Barbade, d'où elle vient en dernier lieu. Pris à l'improviste par cette regrettable circonstance il a été impossible à la villle de St Pierre et à M. le Gouverneur de la colonie de recevoir les importants visiteurs comme ils avaient le droit de l'attendre des traditions françaises et de l'hospitalité créole. Ils ont été eux-mêmes contraint de décliner une invitation de M. le Gouverneur qui, dès le lendemain de leur arrivée, leur a été apportée par M. le Capitaine aide-de-camp Wenderling

Quoiqu'il en soit, jeudi passé dans l'après-midi, l'aviso de S. M. la Reine Victoria, le *Bussard* qui a été mis à la disposition de la Commission, mouillait sur le Plateau et était admis à la libre pratique, après l'accomplissement des formalités d'arraisonnement et d'examen de la Commission sanitaire qu'imposent les nécessités du moment.

M. le Consul de la grande-Bretagne se mettait en communication avec la Commission, et il était arrêté qu'elle débarquerait le lendemain pour se rendre, après une visite faite à l'Hotel-de-ville, à une réunion du Commerce convoquée pour neuf heures du matin, à la Bourse.

Le lendemain, en effet, la Commission composée de MM. McDougall, président, Ryan, Delille et Dunscombe, pour le Canada, McDonall pour la Nouvelle-Ecosse, W. Smith, pour le Nouveau-Brunswick, était reçue à la Mairie par le Maire, ses adjoints et une partie du conseil municipal, et ensuite à la Bourse par M. G. Borde, président de la Chambre de commerce, les membres de cette Chambre et un nombre considérable de négociants.

Introduits dans la salle des délibérations de la Chambre de commerce et placés au fauteuil d'honneur qui leur avaient été réservés par M. Borde, qui leur a chaleureusement témoigné la satisfaction que nous éprouvions tous de les voir parmi nous, les membres de la Commission, par l'organe de leur président, ont remercié le Commerce de St. Pierre, puis M. McDougall a déclaré qu'un d'entre eux, M. Delille, canadien d'origine française et par cela même, très familiarisé avec la langue de ses pères, allait exposer succinctement à l'assemblée l'objet de sa mission.

M. Delille a en effet pris la parole, et, dans un discours d'une concision américaine et d'une ardeur toute française, il a fait l'histoire de l'union des possessions anglaises du Nord-Amérique ; il a dit quelles espérances généreuses devaient animer le Zollverein des faibles contre les puissants et quelles brillantes perpectives se déroulaient devant lui si on parvenait à rallier à ses intérêts les intérêts des Antilles, du Brésil, du Mexique, de toutes les autres contrées de nos latitudes qui sont tributaires des Etats-Unis. Il s'est rapidement étendu sur la force collective que se creeraient ainsi tant de contrées qui sont impuissantes parcequ'elles sont isolées et qui, dans leur isolement, sont de plus en plus menacées dans l'avenir, si elles continuent à commercer avec les Etats-Unis dont les tarifs douaniers par suite de la guerre et de la nécessité d'éteindre sa dette nationale, sont déjà élevés et iront sans cesse en s'élevant. Il a affirmé, au nom des possessions anglaises du Nord Amérique dont les mandataires se trouvaient présents à la réunion, que ces possessions pouvaient fournir tous les produits qui sont demandés aux Etats-Unis et qu'elles les fourniraient de qualité superieure et à de meilleures conditions ; en même temps qu'elles recevraient en échange nos propres produits, ressource suprême, que nous ne trouvons pas dans le commerce épuisant tel qu'il se pratique aujourd'hui avec New-York, Baltimore et les autres ports américains. Il a reconnu que pour arriver à de pareils resultats que pour rendre ces résultats réciproquement fructueux, il était indispensable que des relations directes et continues qui aideraient aux difficultés du change et des remises fussent établies entre nous et les possessions du Nord Amérique, et il a ajouté que pour y parvenir un projet de création d'une ligne bimensuelle de bateaux à vapeurs serait proposé aux colonies des Antilles qui, pour en bénéficier, devront concourir à la subvention indispensable pour faire vivre cette ligne. Enfin, pour terminer, il a annoncé que la commission déposait entre les mains du président de la Chambre de commerce et du Conseil de la Grande Bretagne les tarifs, statistiques, états des douanes, d'importation et d'exportation des possessions du Nord Amérique et tous les autres documents qui pourraient éclairer le commerce et l'industrie sucrière de la Martinique.

M. Borde a répondu à M. Delille pour déclarer à la Commission que le commerce de St. Pierre accordait à l'œuvre nouvelle dont cette commission était l'intelligent moteur la sérieuse attention qu'elle mérite ; les représentants du commerce se feraient un devoir de se mettre en rapport habituel avec les chambres des possessions du Nord Amérique ; et que, dès à présent, il pouvait donner l'assurance à la Commission que la colonie qui avait l'honneur de la recevoir applaudissait à leur œuvre, parce qu'elle avait le cœur ouvert à toutes les idées généreuses et élevées. Qu'en ce qui touchait la grande idée de la création d'une ligne de bateaux à vapeur et de la subvention qui s'y rattache, cette question était de la compétence de l'Administration de la colonie et de son Conseil général, mais qu'il ne doutait pas qu'elle fut prise en considération par ses pouvoirs et examinée avec soin quand elle se produira.

Immédiatement après, la séance a été levée et les conversations particulières se sont engagées entre les membres de la commission et les négociants et les propriétaires présents à la réunion. Beaucoup de renseignements se sont échangés de part et d'autre et on s'est séparé enchantés les uns des autres.

Obligés de partir pour Antigue dans l'après-midi même, les membres de la Commission n'ont pu accepter aucune des invitations qui leur ont été adressées. Ils se sont contentés d'aller visiter nos principaux établissements publics dans des voitures qui ont été mises pour cela à leur disposition

Entre cinq et six heures, l'aviso le *Bussard* avait levé l'ancre et faisait route vers le Nord.

Nous reviendrons sur cette confédération du Nord Amérique et la visite que nous a faite sa Commission, car nous voyons là, nous le répétons, le germe d'une grande et belle idée.

Le *Canadien* annonçait, dans son numéro de lundi, qu'il entrait dans la 36ème année de son existence. Cette circonstance inspire à notre confrère un de ces articles brillants et remarquables comme sa plume en produit souvent.

Le *Canadien* a une belle histoire, une histoire qui est intimement liée à celle de nos luttes politiques, à celle des évènements les plus remarquables qui ont signalé, dans ce pays, les 50 premières années de ce siècle.

Il n'est que juste d'ajouter que sous la direction indépendante et nationale qui le distingue aujourd'hui, le *Canadien* ne peut manquer de conserver, dans la presse, la [illegible] distinguée qu'il y a toujours occupée.

Nous avons eu à nous féliciter plusieurs fois de pouvoir trouver chez notre confrère identité de vues et de principes, et d'y rencontrer, des fois, la même appréciation des hommes et des choses.

Son indépendance, quelque [illegible] mal interprétée, nous a toujours paru la véritable indépendance d'un homme qui tient plus aux principes qu'aux hommes, et qui ne craint pas de sacrifier au besoin les derniers aux premiers, quand l'honneur et la conscience l'exigent.

Nous pouvons enfin donner aujourd'hui à nos lecteurs la liste des changements d'heure qui ont été faits sur la ligne du Grand-Tronc.

Comme nous le faisions observer dans un de nos numéros précédents, la Compagnie n'a pas cru devoir nous envoyer une de ces listes qui, parait-il, sont spécialement et exclusivement affectées à l'usage des employés. Nous avons trouvé étrange le fait, de voir une compagnie comme celle du Grand-Tronc, [illegible] ner pour quelques centaines [illegible] être de feuilles imprimées, [illegible] distribution aux organes [illegible] se serait si utile pour le public [illegible] avantageuse pour les intérêts de la compagnie même.

Nous avons appris depuis [illegible] non-seulement la presse était privée de ces faveurs, mais que les bureaux de poste de campagne eux-mêmes ne recevaient pas ces documents indispensables pour l'usage de leurs employés.

Le bureau de poste de cette [illegible] n'a obtenu la liste que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, et [illegible] nous a prêtée, que par l'entremise d'un employé, qui en avait une [illegible] le en sa possession.

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche prochain est le [illegible] fixé par la constitution de [illegible] société pour l'élection générale [illegible] ses officiers. On prie tous les membres de vouloir bien assister à cette occasion.

C'est à cette séance que doivent aussi se faire les rapports des officiers. Le Secrétaire donnera [illegible] relevé des diverses opérations de la société, depuis son existence, [illegible] le Trésorier, un mémorandum des dépenses et recettes.

Nouvelles d'Europe.

Le *Morning Post* dit que le gouvernement Français a consenti à proroger la durée du [illegible] d'extradition, afin de faciliter la solution [illegible] questions qui s'y rattachent. Cette nouvelle produit une impression des plus favorables [illegible] Londres, où l'opinion générale est que le gouvernement anglais doit faire des concessions [illegible] justes réclamations de la France.

Il parait qu'une sorte d'agitation a commencé à se manifester d'une manière assez al[illegible] parmi les classes ouvrières de la Cité de Londres. Des grèves se sont établies sur plusieurs points de l'Angleterre, afin d'amener l'établissement d'une sorte de congrès d'ouvriers qui se réunirait à Londres et où on devrait debattre tous les intérêts de la classe ouvrière. Les chefs de [illegible] mouvement affichent des prétentions tellement excessives qu'il est impossible que les ouvriers laborieux continuent longtemps a soutenir leurs prétentions.

Dans un de ses derniers bulletins, le *Moniteur Universel* constate que les inquiétudes sont [illegible] grandes dans les Duchés de l'Elbe et que les rapports entre l'Autriche et la Prusse sont de plus tendus. On pense généralement, à Berlin, que [illegible] retard apporté aux démarches du gouvernement Prussien provient de ce qu'il attend la réponse d'une mission confidentielle qui aurait été envoyée par le roi de Prusse a l'Empereur Napoléon, mission qui a été confiée au Comte de [illegible]

Le Prince Royal de Danemark est parti vers le milieu du mois dernier de Copenhague pour Paris.

Les dernières nouvelles confirment la nouvelle de concentration des troupes turques sur les bords du Danube. Cette mesure a été amenée par la situation des principautés. Le corps d'[illegible] réuni près de Rustchuck se compose de [illegible] 18,000 hommes et une réserve de 10.000 [illegible] aussi à S[illegible] sur la Crète des Balkans.

Des nouvelles de Constantinople annoncent que le gouvernement Turc a approuvé d'une manière complète les arrangements conclus entre le vice-roi d'Egypte et la compagnie concessionnaire du canal de Suez ; les vieux arrangements ont les bases avaient été posées par la sentence arbitrale de l'Empereur Napoléon. On attend sous peu de jours la promulgation du firman impérial destiné a les consacrer.

Il parait qu'un projet de concordat aurait été élaboré entre le St. Siége et le Mexique et que les bases de ce concordat ont été acceptées par Maximilien et ses conseillers.

ETATS-UNIS.

La *Tribune* de New-York dit, que le comité de la chambre sur les nouvelles étrangères est [illegible] que unanime a repousser les propositions qui ont été fait a en faveur des buts mexicaines.

A peine le président Baez s'est-il installé sur le fauteuil présidentiel de St. Domingue qu'une révolte éclatait sous la direction de [illegible]

Cette revolte a été immédiatement [illegible] le général Cabral a pris le chemin de l'exil.

Un écrit de la Havane dit de [illegible] d'arriver que les negres s'étaient [illegible] plantation [illegible] et dans deux ou [illegible] Le gouvernement a envoyé des troupes sur les lieux de l'insurrection qui a été réprimée. Il n'est pas a craindre qu'une révolte général éclate [illegible] à quelque temps mais beaucoup de personnes pensent qu'elle est inévitable avant qu'il soit longtemps.

Les Indien Kickapoo continuent a tuer et à piller tout ce qu'ils rencontrent sur les frontières du Texas, aussi cinq compagnies de cavalerie s'organisent en ce moment pour s'opposer à leurs déprédations.

Des depêches de Paris annoncent que le gouvernement Français vient de faire partir pour le Mexique dans le plus grand secret 3,200 hommes de ses troupes les plus [illegible] Les journaux avait reçu ordre de ne pas mentionner le fait.

L'Autriche devait aussi envoyer au Mexique 2,000 hommes aux frais de la France.

On disait que le rappel du Traité de réciprocité a été le signal d'une nouvelle ère de prospérité pour notre commerce d'animaux. Les prix sont augmentés considérablement, et les transactions sont beaucoup plus nombreuses.

Il ne se passe pas une semaine sans qu'il parte de St. Hyacinthe de nombreux troupeaux de vaches achetées par des américains.

Ceci d'ailleurs se comprend facilement. L'on considère que les Etats-Unis ont absolument besoin d'aller à l'étranger pour s'approvisionner que le Canada est leur meilleur marché, et l'on sera forcé de s'avouer qu'il n'en peut autrement. C'est pourquoi nos cultivateurs feront bien de tenir à vendre leurs produits à un haut prix.

Nouvelles et Faits Divers

Départ et arrivée des trains du Grand Tronc, de Montréal, St Hyacinthe et Acton-Vale.

	De Montréal, pour St. Hya.	de St. Hyac. pour Acton.
No. 3, Mêlé	6 45 a m	9 25 a m
No. 7, Passager	2 00 p m	4 00 p m
No. 11, Passager	10 10 p m	12 20 a m
No. 13, T. et Way Freight	1 30 a m	4 00 a m
No. 15, Freight	3 30 a m	6 10 a m
No. 17, Way et T. Freight	4 30 a m	7 15 a m

	D'Acton pour St. Hyac.	de St. Hyac pour Mont.
No. 2, Passager	10 50 a m	11 50 a m
No. 6, Mêlé	2 25 p m	4 00 p m
No. 12, Passager	3 55 a m	5 10 a m
No. 14, T et Way Freight	6 40 p m	8 15 p m
No. 16, Way et T. Freight	8 00 p m	9 25 p m
No. 18, Freight	8 30 p m	10 10 p m

—Il a plu à Son Excellence de nommer Dolace Tassé, Ecr. Juge de paix dans et pour le District d'Iberville.

—Voici un fait qui prouve une fois de plus les avancés de la presse conservatrice lorsqu'elle disait que le rappelle du Traité de Réciprocité serait plus défavorable aux Etats Unis qu'au Canada. Tous les articles qui paient des droits sont augmentés de prix d'une manière considérables. C'est ainsi, dit la *Minerve*, que le beurre est rendu à un écu la livre aux Etats-Unis.

—Dimanche matin, l'Eglise catholique de St. Regis a été incendiée. Des trois cloches qui se trouvaient dans le clocher, une seule est restée intacte.

—Dans la nuit du 30 au 31 mars, a eu lieu une magnifique éclipse de lune qui a pu être observée dans toutes ses phases vu la limpidité de l'atmosphère.

L'éclipse a duré six heures et six minutes. Sur les onze heures l'éclipse était totale.

INCENDIE.—Dans la nuit de mardi à mercredi une maison située vis-à-vis du collège de cette ville, de l'autre côté de la rivière, et appartenant à M. Cléophas Perreault a été réduite en cendre. Nous ne savons quelle a été l'origine du feu, ni quelle est l'étendue de la perte soufferte par M Perreault.

—Nous apprenons que le montant des souscriptions à la société d'Agriculture de Rouville s'est élevé à la somme de $450 dont une partie a été employée pour l'achat de 4,000 livres de graine de trèfle.

—Les enleveurs de Saunders ont été acquittés la semaine dernière à Montréal ; trois d'entre eux étaient en prison depuis neuf mois.

Les ordres de milice 1 et 2, en date du 28 mars sont comme suit :

No 1. Toute la force volontaire maintenant de service, à l'exception des corps plus bas désignés est dispensée du service permanent a dater de samedi 31 mars et sera payée jusqu'à ce jour inclusivement et d'après les taux actuels.

Les compagnies volontaires maintenant stationnées à Sandwick, Windsor, Sarnia, Chatham Dauville, Port Colborne, Brockville, Prescott, Cronwall, Ottawa, Ste. Anne, Niagara, (les 2 compagnies du Capt. Cinq Mars), Philipsburgh, Frelisburg, Stanstead, Hemmingford, Huntingdon Lacolle, Elgin, Franklin, St Jean, Bedford, St. Armand, Richmond, Melbourne, Durham, Beauharnois, Sorel, et les deux compagnies d'Hochelaga à l'Ile aux noix sont exceptées de cette exemption.

Ordre No 2. Les compagnies exemptées du service permanent, en vertu de l'ordre ci-dessus, devront, après samedi, le 31 courant, s'assembler à leurs quartiers généraux respectifs deux jours différents par semaine, jusqu'à nouvel ordre, pour une journée d'exercice complet en campagne et recevront pour tel service une paie de 50 cts par jour pour chaque officier non commissionné et soldat présents à la parade à tels jours d'exercice.

Ottawa, 2 avril.

Un funeste accident a eu lieu sur le chemin de fer samedi après-midi. Un jeune homme du nom de James Young, employé sur la ligne, était à réunir deux chars, lorsqu'il glissa de la plate-forme et tomba entre ces deux chars. Pris sous une roue, il a été broyé. On reconnut que les soins des médecins seraient inutiles. Il mourrut le soir même. Son cadavre a été transporté à Prescott, hier matin, par train spécial

Il y a plus de neige que d'habitude dans les bois à cette saison et on s'attend que le transport du bois se continuera presqu'au premier mai, alors qu'il n'y aura aucune difficulté à le faire flotter jusqu'en bas

MORT CAUSÉE PAR UNE EPINGLE.—Jeudi, le 22 mars dernier, une petite fille agée de quatre ans, enfant d'Antoine Desjarlais, cultivateur, de la paroisse de Maskinongé, est morte des suites de douleurs causées par une épingle qu'elle avala. Un médecin fut appelé, mais ses efforts pour extraire le fatal obstacle ou le faire disparaître, furent vains. La pauvre enfant expira vingt quatre heures après l'accident, dans de très-grandes douleurs.—*Journal des Trois-Rivières.*

—Hier, pendant la grand'messe, à l'église St. Patrice, un homme que l'on dit atteint d'aliénation mentale, se leva tout a coup de son siège en élevant les bras et en poussant de grands cris. Ces cris, poussés si soudainement au milieu d'un profond silence, produisirent une panique réelle parmi la foule qui encombrait l'église. La porte principale fut ouverte et une masse d'hommes et de femmes affolés s'y précipitèrent. Quelques-uns des plus excités crièrent *au feu*, ce qui ne contribua pas peu à augmenter la terreur. On eut beaucoup de peine à calmer l'effervescence générale et à empêcher l'église de se vider complètement. Cependant, le curé, après bien des efforts, parvint à rétablir la confiance et faire rentrer les fuyards. On n'a pas heureusement d'accidents à déplorer.—*J de Q.*

—Une tempête récente a déraciné 30,000 arbres sur la côte sud de l'Angleterre.

ACCIDENT.—Il est arrivé lundi dernier, à la Rivière du Loup un accident qui fait frémir.

M. X. Auger venait de laisser près du poêle deux petits enfants dont l'un âgé de deux ans et demi, et l'autre d'un an, lorsque le poêle tomba, écrasant les deux enfants sous son poids. La pauvre mère qui se trouvait alors seule à sa maison, ne put que retirer le petit garçon qu'on espère sauver malgré ses blessures. La petite fille n'a survécu que quelques heures à ses brûlures.

—Le Sénat et la chambre des Etats-Unis se sont ajournés en signe de deuil à la mort du Sénateur Foote. Les deux chambres ont assisté en corps à ses funérailles.

—Les rumeurs disent que l'empereur Napoléon doit conférer à l'impératrice le titre de Vice Présidente du Conseil Privé.

MADAME JEFFERSON DAVIS.—Mme Jefferson Davis a paru quelques minutes, le 15 de ce mois, dans la salle de la chambre des représentants de la Louisiane. Sa présence n'a été généralement connue que lorsqu'elle s'est retirée. Les membres de l'assemblée qui l'avaient reconnue lui ont présenté leurs respects avec une grande déférence, et lui ont témoigné une profonde sympathie pour la douloureuse situation de sa famille.—*C. des Etats-Unis.*

—Une femme du nom de la Chapelle a essayé de se suicider la semaine dernière avec un rasoir au moyen duquel elle s'est fait une profonde blessure au cou. Un médecin, appelé immédiatement, parvint à penser la blessure et à arrêter l'hémorrhagie. Des soucis domestiques ont causé cette tentative de suicide, parait-il.—*Canada.*

—Il résulte du mémoire qu'un docteur anglais vient de publier dans une feuille médicale de Dublin que le poid moyen du cœur est le neuf onces chez l'homme et de huit onces chez la femme. Une singularité remarquable, c'est que le cœur de l'homme devient de plus en plus lourd à mesure qu'il vieillit, tandis que celui de la femme perd peu à peu de son poids à partir de trente ans.

—MM. L. A. Senécal, Tranchemontagne, Tourville, Meigs, Vassal & Cooke, viennent de s'associer pour exploiter le commerce de bois sur la rivière St. François. Ils ont l'intention d'établir de vastes scieries à vapeur, à St. Thomas de Pierreville. Nous souhaitons le plus grand succès à ces Messieurs qui sont tous des hommes remarquables pour leur esprit d'entreprise et leur intelligence des affaires. On nous dit aussi que M. Senécal a fait l'acquisition des belles propriétés de feu I. Gill, Ecr., situé dans la même paroisse. On vante beaucoup les hauts faits des américains dans les affaires, mais lorsque nos compatriotes veulent s'y livrer, il est évident qu'ils sont loin de leur être inférieurs. Ceux des nôtres qui montrent le bon exemple ne saurait trop obtenir l'approbation du public et tout l'aide qu'il est possible de leur accorder pour seconder leurs efforts.—*Gazette de Sorel.*

—Nous devons des remerciments à M. Joseph Mondor, l'Agent à Sorel de la Compagnie du Richelieu pour les renseignements suivants qui démontrent, qu'à Sorel, il y a de l'ouvrage pour ceux qui veulent travailler. La Compagnie du Richelieu emploie actuellement 196 hommes et 15 femmes. MM. Guilmette & McNaughton donnent de l'ouvrage a 103 hommes et 15 femmes. MM. U. et J McCarthy & Cie, à 85 hommes. Le capt. Smith, a 66 hommes. MM. Tranchemontagne St. Louis & Cie. à 20 hommes. Ces employés gagnent de 50 cents à $1.50 par jour, et le salaire de la majorité d'entre eux est d'au-delà de $1 chacun par jour. Notre port offre aujourd'hui et offrira jusqu'à l'ouverture de la navigation, une apparence de grande activité, grâce à l'esprit d'entreprise et à l'émulation de ces diverses compagnies.—*Gazette de Sorel.*

UNION-CATHOLIQUE.

Les élections annuelles des officiers de la Société auront lieu DIMANCHE, 8 courant.

Tous les membres sont particulièrement priés d'assister.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Sec. U. C. St H.

St. Hyacinthe, 4 Avril, 1866.

Décès.

A St. Ephrem d'Upton, le 29 de mars dernier, à l'âge de 7 ans, 9 mois et 11 jours, Louis-Victor-Ephrem-Samuel, enfant de A. Larivière, Ecr., J. P. Quoique encore jeune on découvrait chez ce jeune enfant des talents plus que remarquables. Il s'endormit du sommeil de l'Innocence et son âme angélique s'envola vers son Dieu.

N. B. La *Minerve* est priée de reproduire.

On March 30th, at the residence of Mrs. Southwick, Maria Arabella Hortense Regina, child of Mr. J. B. Lamarche, aged 5 months and 5 days.

On April 3d, at the same place, Cara Antonia Graziella Eugenie, child of J B and Flora Lamarche, aged 5 months and nine days.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

COUR MARTIAL.

ORDRE GÉNÉRAL, No. 3.

Quartiers généraux, département de l'Amérique.

1er. Devant une commission spéciale choisie par le LieutenantGénéral, et assemblée en un lieu convenable, est comparu Neptolemus Sans Foi — 1ère charge—Violation des lois de la vie. 1ère spécification —Neptolemus Sans Foi, citoyen de Stabtown, dans la province de New-Jersey, ayant à différentes reprises et en différent lieux surchargé son estomac, de manière à abuser des délicatesses que la nourriture peut offrir, tout cela entre le 1er de janvier et le 1er de février 1865, et ayant en second lieu négliger de prendre les remèdes recommandés, en rejetant les Pillules de Judson le seul restaurateur de tous les maux, quoique sollicités par les employés et les exhortations de l'instinct de la conservation, ayant en un mot méprisé tous ces avantages, a été trouvé coupable, 1o d'avoir contracté la maladie, et 2o d'avoir négligé de prendre les précautions nécessaires. En conséquence, la commission a condamné le susdit *Neptolemus Sans Foi*, à avoir un boulet et une chaîne attachés à son pied, et à être confiné pendant 3 ans dans la prison du docteur Pangloss, M D R. S. et A. S. S., et à être soumis pendant tout le temps susdit, à subir le traitement du Dr. Pangloss, consistant en calomel, iode, et tout autre mélange dans lequel il entre du poison. Que Dieu ait pitié de lui,

Dr. Judson, avocat. A. Bonnesanté, prés.

Judson Pills, à vendre chez tous les droguistes.

Aux Invalides Rationels.—En ore quelques mots à ceux d'entre vous qui souffrent de l'indigestion et de son accompagnement habituel, la constipation. Vous voulez du soulagement sans prostration, une guérison rapide sans douleurs. Le moyen d'obtenir ce soulagement, d'accomplir cette guérison vous est offert dans l'usage des *Pilules sucrées de Bristol*, le seul cathartique et altératif qui rouvre les passages obstrués des entrailles sans la moindre crispation et qui redonne à l'estomac et aux foies la vigueur qui leur a été enlevée par cette maladie. Cette appérient n'affaiblit jamais un organe quelconque et ne réduit pas la force générale. Au contraire, il renouvelle infailliblement la santé naturelle des fonctions digestives et secrétives. Rarement est-il nécessaire d'appeler un médecin là où cette sûre et toute suffisante médecine de famille est gardée dans la maison.—Les fioles en contiennent 7 doses chaque et les pilules ont cet immense avantage sur toutes les autres qu'elles peuvent être gardées sans perdre leurs qualités. 422

Le Froid et la Fièvre défiés—Armées de la *Salsepareille de Bristol* les personnes attaquées de la fièvre peuvent se moquer de cette maladie. Une bouteille de ce tonique chasse entièrement le frisson, restaure complètement la santé, et fortifie tout le système. Et ceci, nous le disons d'après une expérience de plus de 30 ans. Mais les effets de ce remède incomparable ne s'étend pas seulement à une classe de douleurs. Son but est aussi étendu que la maladie elle-même. Les scrofules les plus dangereuses, les cancers, la contraction des jointures et des nerfs, la torpeur et la congestion du foie, l'état morbide de l'estomac, l'asthme, la toux, les éruptions, le rhumatisme, enfin toute débilité en présence des propriétés de la *Salsepareille de Bristol*, avec une rapidité qui étonne les meilleurs médecins. 373

Bulletin Commercial.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de Lin,	7	6
Pois,	4	0

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18¼ chelins le quintal, et $6¼ le quart.

(De la Minerve.)
MARCHÉS MONÉTAIRES.
New-York, 3 avril.

Argent en demande à 5 pour cent.
Change sterling tranquille à 121¾.
Or ouvert à 127¾ est fermé à 127¾.
L'or, vendu à 127¾.
Greenbacks, achetés de 22 à 22¼ et vendus de 21 à 21¾.

MARCHÉ EN GROS.
Montréal, 3 avril.

Fleur, super. extra	$8 00	à	8 50
" extra	7 50	à	8 00
" superf. blé du Canada	5 60	à	5 70
" superf. blé de l'Ouest	5 60	à	5 70
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2	5 20	à	5 40
" fine	4 50	à	4 60
" moyenne	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs	3 10	à	3 20
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 16	à	1 20
Pois par 60 lbs	0 70	à	0 72¼
Orge, par 50 lbs	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs.	0 41¼	à	0 42
Blé-d'Inde, par 56 lbs.	0 60	à	0 61
Alcalis, par 100 lbs. Potasse 1ère	5 50	à	5 50
" Infér.	5 50	à	7 00
Perlasse 1ère	7 00	à	7 00
Cochons abattus, par 100 lbs.	7 00	à	7 75
Lard, par quarts de 200 lbs.	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22¼
Fromage par lb	0 14¼	à	0 15

MARCHÉ DE NEWYORK.
New-York, 3 avril, 1866.

Coton	0 40	à	0 40
Fleur, superf. de l'Etat	7 15	à	7 55
" Extra, "	7 65	à	8 15
" Choisie, "	6 75	à	7 25
" Superfine de l'Ouest	7 30	à	8 15
" Extra, "	8 25	à	8 60
" De l'Ohio	0 00	à	0 00
" Commune du Canada	7 30	à	8 00
" Extra	8 10	à	11 25
Blé,—Nouveau de Wilwaukie	1 68	à	7 50
" Blé, choisie "	2 50	à	0 00
Avoine, par 32 lbs.	0 55	à	0 57
Orge, du Canada Ouest	1 11	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	25 87	à	26 05
" Vieux "	24 75	à	25 00

Marché aux Bestiaux.
Montréal, 28 Mars.

Bœuf, 1ère qualité	$8.00 à 10.00
" 2e et 3e qualité	5.00 à 7.00
Vaches à lait	20.00 à 30.00
" extra	30.00 à 50.00
Veaux, 1ere qualité	12.00 à 20.00
" 2e qualité	6.00 à 10.00
" 3e qualité	2.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité	8.00 à 10.00
" 2e qualité	4.00 à 6.00
Agneaux, 1ère qualité	4.00 à 6.00
" 2e qualité	1.50 à 3.00
Cochons, 1ère qualité	8.00 à 12.00
" 2e qualité	4.00 à 8.00

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA
COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis, à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 4 avril 1866.

Liste des Lettres non-réclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe depuis le 1er au 31 Mars 1866.

Brasseur André.	Bourdua Prosper.
Barbeau Alida Delle.	Bousquais Antoine.
Banry A F.	Bélanger Elie.
Boucher J. Bte.	Bourelle Louis.
Bernier Narcisse.	Berthiaume Charles
Brodeur Augustin.	Brunelle Alfred.
Barbeau Joseph.	
Chartier Marie Delle.	Chartier Hannibal
Cordeau Hyacinthe.	Chapdelaine J. Bte.
Charron Xavier,	Chamigni Filbert.
Corbeille Pierre.	Cloutier Joseph.
Charlant Gabriel.	Coderre Célina Delle.
Dion Octavie Delle.	Durocher M
Delisle Saraphin.	Dufour Anthom.
Dupras Charles.	Dauzais Joseph.
Dubuque Marianne Vve.	
Emond Moise.	Etu Joseph Veuve.
Faneuf Augustin.	Fortier Célina.
Gervais Louise Delle.	Girard C.
Girard Michel.	Gosselin Ignace.
Guilmette Marie Dame.	Germain Augustin.
Jacques Oscar.	Jarie François.
Lamarche Louise Delle.	Lachapelle Elise Delle.
Laurence Augustin.	Lajoie Jos Dame Vve.
Lenjuin J. E.	Laganière Moise.
Lyreby Mary Miss.	Lapointe Joseph.
Ledoux Sophronie Delle.	
Marchessault Alfred.	Morin J. Bte.
Martel Madame.	Malo Olympe Delle.
Poirier Olivier.	Perreault J. B. 2
Roy Albina Delle.	Roy Eléandre Delle.
Royer Pierre.	Roy Michel.
Savaria Amable	Sicotte J. B.
Tomlette Evariste.	Turcotte Louis.
Vincent Marie Anne Delle.	

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Maître de Poste.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier, Avocat, LUNDI, le VINGT-TROIS AVRIL prochain à Une heure de l'Après-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Hyacinthe, 21 mars, 1866.

LÉOPOLD MUIR,
Par son Procureur *ad litem.*
HONORÉ MERCIER.

G. F. BARNES,
ST. HYACINTHE,

Offre ses sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis 20 ans passées, et a l'honneur d'informer le public en général, qu'il a en mains un assortiment considérable de

BOULEVERSEURS,
BOULEVERSEURS,
BOULEVERSEURS,

RATEAUX A CHEVAL,
RATEAUX A CHEVAL,
RATEAUX A CHEVAL,



CHARRUES, CHARRUES, CHARRUES,

CRIBLES,
CRIBLES,
CRIBLES,

LE TOUT VENDU A DES
CONDITIONS LIBERALES

G. F. BARNES.

ST. HYACINTHE, 23 MARS, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir :

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, ..., et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Cassavant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable et laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur treize arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un inconnu et au Sud Est au Docteur Tétreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St. François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à la veuve Vincent, avec une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites.

Lundi le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixième lieux désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

à la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieux désignés—et à la porte de l'église de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieux désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o.—UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes : au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Breault, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix-huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisses.

Les Immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir :

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin ; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR ; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui eut déjà quelqu'expérience dans cette branche

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûment faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplementaire des propriétés foncières dans cette Cité est completé, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique ; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplementaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866. }

NOUVELLE
Maison Canadienne.
EPICERIES
ET
FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES,

Thés noir et vert, Café, Fromage, Noix, Sucre, Melasse, Raisin, Biscuit &c., &c., &c.

FERRONNERIES,

Serrures, Pelles, Couplets, Vitres, Pentures, Huile, Clous, Mastic, Limes, Peintures, Cables, Charbon, Fer en barre, &c., &c., &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part au patronage public.

VENEZ VOIR ; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

PROSPÈRE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

MOULINS A BATTRE !
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI où aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES
Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE
POELES DOUBLES

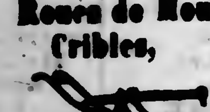
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."
Que a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la
FONDERIE YAMASKA,
tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. Leclerc Fils. Charles Nelson

Ste Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET,	ALFRED TODD,
Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif	*Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FÊTES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS. INDIENNES. COTON. SOIE. FLANELLES. &c.

VINS. LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES. VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS. HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Mélasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, Vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNÉ, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C, N, Agent.

12 Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
421, Rue Notre-Dame
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin, Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c,





DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamai vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier a établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies; notre force est alors épuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diuretique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus ejectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils sont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantite.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons! Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remede sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en u ant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même gueri s par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son b[...] poudre donne une longue et forte cri[...] poudre guérit le "Horn Distemper [...]

Les poudres de Condition de Carlton, [...] trées suivant la direction, sont la meill[eure...] du monde pour donner la force à un ch[eval...] la ramener a la santé et à la vigueur, [...] exposé trop longtemps au froid, ou [...]

Ces poudres donnent une action [...] organes digestifs et purifient le sang [...] égalisant ainsi la circulation du sang [...] de la vigueur à tout le système. Ceci est [...] par la meilleure apparence du poil; [...] fait certain, c'est qu'un animal qui a le [...] et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE [CARL]TON sont un tonique et un Restaura[...] après les attaques de toutes les [...] telles que l'Influenza l'Etouffement [...] la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau [...] devrait se servir de cette médecine; [...] jours avantageuse et tellement inoff[ensive...] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs [...] devraient se servir de cette Poudre [...] ils tiendront leurs troupeaux en bonne [...] les engraisseront plus vite et bien [...]

Remarquez cet avis.—Trouvez le [...]

J. CARLTON COMST[OCK...]

En plein sur l'Enveloppe de chaque [...] C'est la seule manière de reconnaitre [...] de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de Con[dition...] cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi g[ros...] cien paquet jaune et se détaillent a 25 [...]

1er Janvier, 1866.

DR. COLB[Y...]
ANTI - COSTIVE AND [...]
PILL[...]

Ces pilules n'ont pas été fabri[quées...] agir comme *cathartique énerg[...]* plutôt pour assurer des evacuations [...] les et régulières, fortifier la digest[ion...] mener l'appétit. Elles ont des [...] d'une nature particulière et des [...] lentes qui donnent de la vigueur à [...] organes digestifs, ravivent l'appétit [...] fèrent à ces mêmes organes de l'[...] un ton nouveau. Elles sont [...] propres aux personnes sujettes à la [...] tion et à la torpeur. Les hommes de [...] sion, d'affaires, les étudiants, les [...] femmes, enfin tous ceux qui ont la [...] difficile par suite du manque d'air et [...] ice, éprouveront dans presque tou[...] un grand soulagement en en faisant [...]

Les personnes qui peuvent prendre [...] autre tonique en obtiendront aussi un [...] soulagement. Elles peuvent être pri[ses...] longtemps que possible sans causer [...] dommage, et elles ont cela de parti[...] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec [...] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des pl[us...] les médecins du pays; qu'il occupe une très [...] position parmi ses confrères de la profession. [...] reconnaissons les qualités excellentes de ses [...] Anti-Constipées et Toniques, que nous a[vons em]ployées dans nos pratiques, et nous les ap[prouvons] hautement.

J B GIBSON, M D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D, Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., [...]
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook[...]
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby [...]
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. [...]
G. O. SOMERS, M. D.. Magog, C E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, [...]

RECOUVERTES EN SUCRE,

A vendre par MM. PICAULT et FILS, [DE]VINS et BOLTON, H. R. GREY et tou[s les] principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hya[cinthe].
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrook[e]
1er sept. [...]

IMPORTANT AUX FAMILLE[S]

Servez-vous du Vermifu[ge] Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des V[ers"]

Le visage pâle et couleur de plomb, [...] rougeurs occasionnelles, ou une tache [...] une ou les deux joues; les yeux devenus [...] les prunelles élargies; un demi cercle bleu[...] rant le long de la paupière inférieure; le [...] centré; la lèvres superieure enflée; des [...] têtes fréquents, avec un bourdonnement [...] les oreilles, avec une sécrétion de salive [...] la langue enfoncée; la respiration tres [...] sée; quelque fois une appetit vorace; [...] Sensation désagréable dans l'estomac, [...] ces Sensations sont entièrement dis[...] douleurs passagères dans l'estomac, des [...] ments de cœur et des vomissements [...] entrailles irrégulières, c'est-à-dire [...] constipé; les selles gluantes, et souv[ent...] p gnées de sang (hemorroides); le [...] et dur; l'urine épaisse; la respiration [...] ment difficile et accompagné du hoquet; [...] troublé et agité, avec grincements de [...] teeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes [se ma]nifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY [...]

Il ne peut pas faire tort à votre en[fant...] en donnant dans le temps vous sauvez [...] tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie declara que [...] était que ce remède fut à un bas prix [...] haute classe comme les autres purgat[ifs...] curer facilement. A cause de cette [...] l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 [...] paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre [...]

Tous les paquets qui ne portent pas la [...] de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, [...] trefaits.

Agents pour la vente en gros pour le [...] Est et West, et seulement importeurs, [...] demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & C[o.]
BROCKVI[LLE]

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS [...]trop & Lyman, Newcastle, C. W.; [...] Elliot & Co., Toronto, C W; J. M. [...] —Lymans, Clare & Co—Kerry Pres. & [...] —Lamplough & Campbell, Montreal, [...] Heathfield, London, C. W.; J. Winer & C[o.] milton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur [...] profondeur, en la Paroisse de St. Pie [...] St. Francois, à vendre d'un seul lot ou [...] deux ou trois arpents de front, à la [...] acquéreurs. Le tout pour argent [...] avec les délais qui seront demandés. [...] ample informations s'adresser au sous[signé]

L. TACHÉ, [...]

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. -- Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance: Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camil Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 7 Avril 1866. — No. 17

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNIER dit ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir:

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Grenon et d'autre côté à Léon Grenon, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et trois quarts par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à Ambroise Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON,
N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

LICITATION.

A St. Denis, Rivière Chambly, MARDI, le DIX AVRIL, prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise, seront vendus, les immeubles dépendant de la communauté de biens qui a été entre feu LOUIS MALBŒUF et ELMIRE BOUSQUET, son épouse, ci-après designés en premier, second, troisième et quatrième lieu, et le cinquième sera vendu, MERCREDI, le ONZE, à ONZE heures de l'Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Judes, savoir:

1o. Une terre sise en la deuxième concession de la paroisse de St Denis, contenant un arpent et six perches de front sur un arpent de profondeur, et de là prenant trois arpents sur dix-sept de profondeur, devant aux emplacements de St. Denis, derriere à William Dillaire, d'un côté à la route de Maska et d'autre côté à Augustin LeBlanc avec une maison et une grange, sus-érigées.

2o. Un lopin de terre sis au Bourg de St. Denis, contenant trois quarts d'arpent de front, sur quatre de profondeur, devant à Zéphirin Crochière, derrière à Eusèbe Besse, d'un côté à Augustin LeBlanc et d'autre côté à une rue publique, sans bâtisse.

3o. Un autre lopin de terre sis au même lieu, contenant deux emplacements contigus, tenant devant à la route de Maska, derrière à une rue publique, du côté sud-est à la Rue du Lion et de l'autre à Joseph Bousquet, avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

4o. Un autre lopin situé en la deuxième concession de la paroisse St. Denis, contenant un demi arpent de front, sur quatre de profondeur, devant au chemin Royal, derrière à la rivière Amiotte, d'un côté à Marcel Cordeau, et de l'autre à Paul Bousquet, sans bâtisse.

5o. Une terre toute en bois debout, sise à St. Judes, sixième rang, contenant un demi arpent de front sur quarante huit de profondeur, devant au trait-quarré, derrière à la Rivière Salvaille, d'un côté à Edouard Bousquet et de l'autre à Jean LeBlanc, sans aucuns bâtiments dessus construits.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné, à son bureau, au Bourg de St. Denis.

A. T. GAUTHIER, N. P.

St. Denis, 20 mars 1866.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné que LUNDI le NEUF AVRIL prochain à DIX heures, A. M. Seront vendues à la porte de l'Eglise ST. SIMON, 3 terres dépendant de la communauté de bien qui a existée entre feu DIDACE BOUTEILLET et JULIE LECLAIRE, savoir:

1o. Une terre ½ N O., No. 6, rang St. Edouard paroisse de St. Simon, 2 par 21 bornée en front au chemin, en profondeur aux terres non concédées au S E. à Louis Boucher et au N. O. à Jos. Ledoux.

2o Une terre ½ No. 7, du même rang, 2 par 21 bornée au S. E. au dit Ledoux et au N. O. à *Jos.* Quoitous avec maison, grange et autres batisses dessus.

3o. Une terre No 7 du rang St. Patrick, paroisse St. Simon, 4 par 21 bornée en front par le chemin en profondeur au rang St. George au S. E. à Adolphe Bouteillet et au N. O. à Ant. Hétu avec maison, grange, moulin à scie et autres batisses dessus.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.

J. AMIOT, N. P.

St. Simon, 18 Mars, 1866.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS. PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplementaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre

F. L. R. COUILLARD DESPRÉS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866.

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE
1793.
VI
Suite.

—Madame la supérieure, dit le comte, je sais, ou plutôt je devine tout ce que vous avez fait pour sauver ma pauvre sœur, en vous exposant vous même à l'impitoyable cruauté de ces bourreaux; je vous en conserverai une éternelle reconnaissance.

—Puisse la bonté céleste, M. le comte, vous conduire par la main et permettre que vous retrouviez celle pour laquelle nous allons adresser au Seigneur nos ferventes prières!

—Que Dieu vous entende, ma mère dit Henri en s'éloignant, et qu'il vienne à notre secours!

Lorsque la porte extérieure du couvent se fut refermée et que la mère Ursule se trouva seule, elle se dirigea vers la chapelle, et y resta plusieurs heures en prière.

A l'heure convenue, Henri de Savernoy était à l'arc de triomphe, après avoir exploré tous les alentours de la prison, et pris connaissance des différents points de la ville auxquels aboutissaient les rues qui en avoisinaient abords, il avait étudié avec grand soin chacune de ces rues, afin de savoir quelle était la moins fréquentee, la moins hérissée surtout de corps de garde, et il savait parfaitement déjà quelle route il devait suivre, en cas de réussite, pour fuir d'Orange avec plus de sécurité. Il savait bien aussi questionné quelques individus; mais la crainte de paraître suspect, et de compromettre ainsi ses projets l'avait rendu très circonspect dans ses investigations.

Pendant près d'une heure, il était resté immobile devant la porte de la prison regardant ce grand et sombre bâtiment qui s'élevait au milieu de la ville comme un large tombeau; ses yeux interrogeaient avec angoise les fenêtres muettes et grillées, auxquelles n'apparaissait pas la silhouette d'un visage humain. Retenant son haleine comme s'il eût craint qu'elle ne trahit sa présence, il priait tout bas le Dieu des miséricordes et des secours inespérés d'ouvrir cette porte fatale derrière laquelle gémissait sa pauvre sœur.

—Ah! disait-il en lui-même, de cette voix que nul n'entend que soi-même et Dieu, nous veillons sur toi, douce et pauvre victime et nous t'arracherons à ces lâches ennemis, qui ne respectent même pas la faiblesse d'une femme et l'innocence d'un enfant.

L'arc de triomphe, qui est un des plus magnifiques monuments que les siècles passés aient legués aux siècles présents, est à quatre cents pas environ en dehors de la ville, sur la route de Lyon à Marseille; il fut érigé en mémoire de la victoire de Marius et de Catule sur les Cimbres.

Adossé contre une des colonnes corinthiennes qui sont de chaque côté des arcades, le comte de Savernoy écoutait au milieu de ses sombres méditations ce bruit vague et incertain que porte toujours la nuit avec elle.

La ville s'endormait, et le bourdonnement de la vie ne sortait plus de ses entrailles.

Autour de lui tout faisait silence; à peine si le croassement de quelques corbeaux nichés au sommet du monument se faisait entendre de loin en loin.

Lorsqu'on est triste et menacé d'une grande douleur, le silence a quelque chose qui effraye la pensée; car c'est alors que les fantômes de votre imagination inquiète voltigent autour de vous. La tête de Henri de Savernoy renfermait un monde de pensées; d'espérances et de crainte, de doute et de fei. Son âme toute entière se repliait dans un chaos confus de résolutions diverses, et au milieu de tout cela apparaissait Jeanne, sa bien-aimée, qui lui tendait les bras et lui disait: « Sauve-moi. »

Il était tellement absorbé qu'il n'entendit pas arriver près de lui le fidèle Baptistin.

Baptistin avait toujours à son service une allure des plus patriotiques; il passa sous l'arcade en fredonnant son éternelle *Carmagnole*, qu'il regardait comme le dernier coup de pinceau donné à sa physionomie républicain.

Henri leva la tête. Baptistin le reconnut.

—Je vous ai fait attendre, M. le comte, dit-il en ôtant respectueusement son bonnet; c'est que MM. les administrateurs de la commune ne vous lâchent pas aisément avant d'apposer leurs griffes sur votre passe.

—Sais-tu quelque chose, Baptistin?

—Beaucoup de choses, M. le comte!

—Sur Jeanne.... sur ma sœur?

—Sur mademoiselle de Savernoy, M. le comte.

—Parle bien vite!.... j'ai le cœur brisé par l'impatience.

—Je crois, M. le comte, reprit Baptistin, que nous ferons bien de marcher un peu, au lieu de rester sous cette arcade qui nous empêche de voir autour de nous.

Le comte, sans répondre un mot, se mit à marcher sur la route.

Baptistin, l'homme aux précautions minutieuses jeta un regard investigateur par de-

vant, par derrière, à gauche et à droite ; puis baissant la voix de manière à ce qu'aucun son ne dépassât le travers du chemin sur lequel ils marchaient tous deux, il reprit :

—Mademoiselle de Savernoy est dans la prison d'Orange. L'ordre d'arrestation est venu du comité de surveillance d'Arles.

—D'Arles ! répéta le comte avec étonnement.

—C'est facile à deviner ; ce maudit Obrier est le chef du comité de surveillance !

—Mais comment a-t-il pu savoir que Jeanne était à Orange au couvent de Notre-Dame de Bon-Secours ?

—Est-ce que l'on ne sait pas tout, M. le comte, lorsqu'on le veut, surtout quand on est chef d'un comité de surveillance qui fonctionne aussi agréablement et aussi patriotiquement que celui d'Arles, et que l'on a à sa disposition des limiers habitués au métier de l'espionnage ? Ainsi, moi, je suis à Orange depuis quelques heures seulement, et j'ai déjà appris la moitié de ce que je voulais savoir.

—Est-ce qu'Antoine Obrier est ici ? interrompit Henri dont le visage prit subitement une expression de grande inquiétude.

—Je ne crois pas ; mais si j'ai bien compris quelques mots que j'ai entendu dire autour de moi, c'est un patriote à son fumage qu'il a envoyé tout exprès d'Arles à Orange On parle beaucoup de cette arrestation ; car le nom de M. le marquis, je dois le dire avec orgeuil, est en sainte horreur parmi ces messieurs. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Tout me fait penser que mademoiselle de Savernoy ne doit pas rester dans les prisons d'Orange.

—Où doit-on l'emmener ? A Arles, sans doute ?

—Je le pense reprit Baptistin, tout entier à sa narration. Quand ? Je n'en sais rien encore ; mais je le saurai !....

—Comment le pourras-tu sans éveiller des soupçons qui détruiraient peut-être tous nos projets ?

—M. le comte, il faut vous tenir à l'écart, vous êtes connu dans le pays, vous pouvez être découvert, et alors tout serait perdu ; mais moi, je me glisse partout ; j'écoute, j'interroge, j'apprends, et ma foi ! quand l'heure sera venue, à la grâce de Dieu !

—Si je pouvais seulement m'introduire dans cette prison ?

—Qu'y feriez-vous, M. le comte ?

—Je tuerais tout ce qui s'opposerait à mon passage, et tant qu'il me resterait une goutte de sang dans les veines....

Le moyen, certes, serait bon, s'il était exécutable. S'il ne s'agissait que de se faire tuer pour sauver mademoiselle Jeanne, M. le comte, je ne vous aurais rien dit, mais elle serait sauvée maintenant.

—Brave et fidèle Baptistin ! dit le comte en tendant la main à son serviteur.

—J'ai mon plan, reprit celui ci.

—Les minutes sont comptées ... hâtons-nous !

—Je ne le sais que trop ; mais, voyez-vous, en causant et en payant du vin à quelque bon patriote, j'ai pris mes informations sur le concierge de la prison. C'est un vieux. Il joint même à son métier de geôlier les goûts les plus champêtres. C'est un amateur de plantes rares, et dans ses moments de loisir, il cultive les fleurs. C'est peut être pour nous une chance de salut venue d'en haut.

—Peut-être.... peut-être.... répéta deux fois le comte d'une voix désolée ; mais le temps presse, Baptistin, et si cette nuit...

—Ah ! diable, c'est vrai ! fit le vieux serviteur

Les deux hommes gardèrent un instant le silence. Tous deux avaient la tête inclinée vers la terre.

Le comte s'arrêta tout à coup, et se retournant vers Baptistin :

Je tremble que cet affidé d'Obrier ne se hâte de retourner à Arles avec sa victime.

—Cependant, dit Baptistin qui réfléchissait si ce départ eût dû avoir lieu cette nuit, on en eût évidemment parlé à la commune ; car ces gens qui s'entretenaient entre eux avaient l'air fort au courant de tout ce qui se passe.

—Pour se rendre d'Orange à Arles, reprit le comte, il faut évidemment passer par cette route.

—Il y en a bien une autre, mais il n'est pas probable qu'on la prenne, car ce serait allonger le trajet de près d'un tiers.

—Eh bien ! passons la nuit ici ; nous pourrons très-aisément nous cacher dans un de ces fossés qui bordent le chemin derrière ces broussailles. S'ils viennent, Baptistin, nous ne sommes que deux, mais bien résolus, bien armés....

—Et du diable si nous ne les mettons pas en fuite comme des volées de moineaux.

—Tu as tes deux pistolets chargés ?

—Toujours, M. le comte, toujours. Ma foi ! l'idée est digne de vous ; si nous pouvions les tenir un peu en face, ces gardiens ! quelle *carmagnole* nous leur ferions danser pour le coup ! Vous pouvez dormir, M. le comte, je veillerai, et je veillerai bien.

—Nous veillerons tous deux mon ami, dit le comte en descendant dans le fossé et en posant ses deux pistolets à côté de lui.

Baptistin en fit autant.

C'était une belle nuit. Les étoiles brillaient au ciel et pas un souffle n'agitait les arbres. Nos deux hommes après s'être minutieusement assurés que leurs armes étaient en bon état, s'enveloppèrent dans leurs manteaux, et les yeux fixés sur la route, ils attendirent, épiant le moindre bruit qui venait troubler le silence de la nuit. Mais rien ne vint éveiller leur attention inquiète, quelques voyageurs attardés passèrent seuls sur le chemin sans se douter que le bruit inoffensif de leurs pas avait fait violemment battre deux cœurs.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

INDUSTRIE NOUVELLE.— Les travaux commencés il y a quelque temps, par une compagnie américaine près du dépôt du chemin de fer, à Durham, pour établir une manufacture pour extraire l'essence d'écorce de pruche destinée au tannage des cuirs, se poursuivent avec vigueur On vient d'y transporter une machine à vapeur de la force de 100 chevaux.—*Défricheur.*

—Le premier saumon de la saison vendu à Halifax, l'a été le 24 du mois dernier, à raison de 30 centins la livre.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

SAMEDI 7 AVRIL 1866.

Maintenant que le traité qui nous avait habitué aux transactions faciles avec les Etats-Unis semble aboli sans retour ; aujourd'hui que nos habitudes commerciales se trouvent brusquement rompues, par l'abolition du traité de réciprocité, la presse doit s'occuper activement de trouver et d'indiquer les moyens propres à rendre la transition moins difficile.

Nous constations avec plaisir, dans un de nos précédents numéros, l'établissement d'une société formée dans le but d'exploiter les pouvoirs d'eau magnifiques de la rivière St. François ; alors plusieurs personnes nous firent observer après la lecture de cet article que les rapides de la rivière Yamaska pouvaient aussi devenir une source de richesse incalculables pour la ville de St. Hyacinthe.

Il est difficile, en effet, de trouver une place de manufacture dans toute cette province, si généreusement arrosée cependant, par la Providence, qui réunisse en aussi grand nombre les avantages que nous possédons ici, sous ce rapport, nous trouvons étonnant que des capitalistes ne se soient pas emparés déjà de ces pouvoirs d'eau uniques, dans ce pays, tant pour leur position que pour la proximité ou ils se trouvent, des voies de communication.

Maintenant que nous ne trouvons plus les mêmes avantages dans notre commerce avec nos voisins, nous devons commencer à songer sérieusement que nous devons nous suffir à nous-même.

Jusqu'ici la concurrence qui existait entre le commerce anglais et celui des Etats-Unis, a été cause que nous nous sommes toujours procuré les produits manufacturés qui nous viennent d'Angleterre à des prix relativement peu élevés. Mais maintenant que nous n'avons plus les mêmes facilités commerciales avec l'Amérique, il est probable que le commerce anglais profitera de la position dans laquelle nous allons nous trouver placés, en augmentant le prix de ses marchandises.

En réfléchissant à toutes les mutations par lesquelles passe la matière première, pour en arriver au moment ou elle est achetée par le marchand de campagne, qui lui-même la vend à l'habitant qui l'a produite, il nous parait impossible que des manufactures ne puissent pas être établies dans le pays avec avantage, en dépit de toute concurrence étrangère.

En outre des avantages matériels incontestables, il faut aussi considérer l'effet moral que l'établissement de manufactures produirait sur la population canadienne.

Ces manufactures qui seraient établies sur toutes nos rivières, ne retiendraient elles pas dans le pays, cette foule innombrable de jeunes filles et de jeunes gens, qui vont chaque année porter leur contingent de travail et d'intelligence aux facteries américaines.

Si l'industrie prenait un élan sérieux, ne pourrait-elle pas donner asile aux enfants de nos cultivateurs, qui dédaignant le travail de la terre, viennent augmenter tous les jours le nombre des hommes de professions, qui sont déjà si encombrées.

Ces centaines d'enfants de notre sol, qu'un orgueil paternel, très louable sans doute, mais mal raisonné, envoit chaque année croupir dans les grands centres, sous prétexte d'en faire des Esculapes ou des Cicérons, en sortiraient-ils comme ils le font souvent, après plusieurs années de misère et de déception, pour aller chercher fortune sur un sol étanger, si l'industrie était assez développée et assez florissante pour employer tous ces bras et toutes ces intelligences.

On a beaucoup dépensé d'argent pour des choses tout a fait secondaires ; on a encouragé le commerce, comme commerce, et on a semblé ne pas comprendre que l'industrie et l'agriculture sont la source première de sa prospérité.

Il faut donc beaucoup d'énergie pour combattre l'apathie qui pèse sur ces deux branches si importantes, d'où découle la prospérité d'un pays, et ce courage qu'il faut pour vaincre des difficultés, qui peuvent paraître insurmontables, que l'homme élevé à la campagne le possède, pensons-nous, à un plus haut dégré que tout autre.

Car nous devons l'admettre, nulle part on peut trouver chez l'homme, cette droiture naturelle de caractère, cette énergie invincible, indispensable pour mener à bonne fin les grandes entreprises, si ce n'est dans le cœur de ceux qui n'ont pas été amollis dès l'enfance, moralement et physiquement, par les débauches et les veillées, qui sont les accessoires presque obligés de la vie des villes.

Si nous jetons un instant les yeux sur le point de départ du plus grand nombre des hommes dont le pays a eu à s'enorgueillir, nous verrons qu'à peu d'exceptions près, tous sont des fils de cultivateurs, qui sans protections, sans ressources aucune, ont su s'élever à la position qu'ils ont occupées, par la seule force de leur talent et de leur énergie.

L'enfant des villes entouré de toutes les jouissances d'une vie luxueuse, ne sait pas combien l'argent qu'il dissipe follement est difficile à acquérir. Le fils du cultivateur sait, combien l'aisance amassée par son père auquel il a aidé dans ses travaux, a couté de rudes fatigues. Il n'ignore pas, lui, que le pain qui se mange à la table paternelle n'est assurée à la famille de l'habitant des campagnes que par un travail assidu de chaque jour.

C'est donc à celui-là, qu'il est donné de faire tomber sous sa hache les forêts vierges qui couvrent encore une partie de notre pays et de changer en campagnes fertiles ces belles contrées délaissées encore, qui n'attendent que l'arrivée de l'homme pour révêtir leurs plus belles parures.

C'est celui-là aussi qui doit placer notre pays au rang que la nature lui a assigné parmi les pays manufacturiers.

Il ne faut pas l'oublier, St. Hyacinthe est le centre d'un des Districts les plus riches du Canada ; les campagnes qui l'environnent peuvent fournir amplement les matières premières qui mettraient en mouvement les manufactures qui y seraient établies et les capitalistes ne peuvent guères trouver un placement de fonds plus productif.

Restauration de l'Union Américaine.

Le Président Johnson, vient de mettre la dernière main à l'œuvre de pacification qu'il a si heureusement commencé, et si habilement dirigé depuis que les rênes du pouvoir lui sont échues.

Le 2 du courant, il a lancé une proclamation déclarant la rebellion complètement terminée, et annonçant que tous les Etats sont rentrés dans leurs droits primitifs.

C'est la première information officielle qu'a reçue le peuple américain du rétablissement de la paix par tout le pays. Aussi a-telle été acceptée avec des démonstrations non équivoques de contentement et de joie.

Cette proclamation a force de loi. Ainsi dès aujourd'hui, le régime militaire doit cesser et faire place à celui plus normal des lois civiles.

Le rappel de la loi martiale entraîne nécessairement avec lui le rétablissement de l'*Habeas corpus* suspendu depuis le commencement de la guerre.

Cet acte doit également décider la question de l'entrée des représentants du Sud au congrès.

On ne peut refuser plus longtemps aux habitants du Sud le droit de participer a la législation commune.

Nous l'avons déjà dit : cette exclusion dont les représentants du Nord ont frappé ceux du Sud, était un acte impolitique, illégal et injuste, puisque par là, on retirait à une classe de citoyens le droit de participer à une législation qui les regardait de si près. Mais aujourd'hui surtout que la première autorité de la république les a reconnus solennellement citoyens de l'Union Américaine, et comme tels devant jouir de tous les droits et privilèges attachés à ce titre, si on persistait à prolonger cet état de choses, ce serait la consommation de l'iniquité.

Au reste, il faut espérer que les hommes d'état de la République comprendront que dans des circonstances aussi difficiles, ce n'est pas trop du concours de toutes les intelligences pour ramener l'ordre dans les différentes branches de la législature, et qu'ils soutiendront le Président dans son action restaurative.

Quoique le Président, dans sa proclamation, ne fasse aucune mention de Jefferson Davis et de Clément C. Clay, détenus par ses ordres, nous avons tout lieu de croire qu'on prendra sous peu quelque détermination relativement à eux. Ainsi que le fait remarquer la *Tribune*, si la guerre est finie, si les ex-rebelles ont donné des preuves de loyauté, ces prisonniers devraient, ou être jugés sur des chefs d'accusation déterminés, ou être rendus à la liberté.

Depuis une couple d'années, l'attention des amis de la colonisation a été attirée vers une région de terres à peine explorées et connues, située en arrière des comtés de St. Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette et Montcalm, au Nord du fleuve St. Laurent. Dans l'épaisseur de la forêt, loin des centres d'affaires, des prêtres, mûs par l'exemple de plusieurs de leurs prédécesseurs, et par une énergie et un courage qui ne peuvent avoir leur source que dans un patriotisme aussi profond qu'éclairé, s'en allèrent jeter dans la vallée de la Mantawa un noyau de colonisation dont les ramifications, avant longtemps, s'étendront au loin, et peupleront ce vaste plateau encore inculte, d'une population forte et saine. Car c'est ainsi que, dans notre pays, se sont formés les centres de colonisation, et que nos terres se sont défrichées avec une rapidité si étonnante. Le dévouement du prêtre dirige celui du colon ; l'un conseille, l'autre exécute ; le premier donne l'exemple de l'abnégation, le second, l'exemple de cette ténacité persévérante qui assure le succès ; tous deux se connaissent ; tous deux s'entr'aident, et pendant que la mission civilisatrice de l'un s'accomplit, la prospérité de l'autre augmente. C'est la croix enseignant le travail, et le travail répondant aux inspirations de la croix. Tel est le résumé de l'œuvre de la colonisation. C'est ainsi qu'il n'y a encore que quelques années, les Révérends MM. Durocher, alors de Belœil, et Champaux, de St. Michel Archange, fondaient à Hereford et Auckland un établissement solide et maintenant très prospère. Le même dévouement, la même ardeur pour le bien portèrent les Révérends MM. Brassard à jeter les bases d'un nouvel établissement à Mantawa, de concert avec le Révérend M. Théophile Provost, élève du Séminaire de St. Hyacinthe, puis professeur à la même institution, et maintenant curé de St. Henri de Mascouche.

L'année dernière ce dernier Monsieur, dans un but qu'on ne saurait trop louer, fit une exploration dans cette partie des profondeurs de la vallée de Mantawa, comprise entre les rivières du Milieu et du lac Clair et en fit à l'Honorable ministre des travaux publics, M. Chapais, un rapport détaillé, des plus instructifs, et dans lequel le charme de la narration se mêle à l'intérêt même du sujet.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui commencer la publication de ce rapport dont nous devons la communication à l'obligeance d'un ami zélé de notre feuille, et d'un promoteur ardent de la colonisation.

En lisant ces lignes tracées par une main canadienne, on sent revivre en soi ces sentiments qui sont innés chez l'homme, et qui nous portent à aimer la patrie, et à la voir heureuse et prospère. En effet s'il est une chose qui puisse conserver chez notre population si intelligente et si morale cette paisible aisance dont elle a joui jusqu'à présent, c'est bien la culture du sol qui est le fondement principal, et le nerf de la prospérité des Etats. Si l'industrie manufacturière produit de grandes fortunes, elle produit aussi quelquefois de grandes misères ; la population rurale, au contraire, n'est point sujette aux mêmes vicissitudes ; ses travaux, par leur nature, offrent plus de stabilité, et l'aisance est plus également répandue.

Ils sont donc bien prévoyants, bien sages et véritablement canadiens ceux qui se sacrifient ainsi pour attirer vers les terres nouvelles la jeunesse du pays, et la retirer en la fixant sur le sol qui l'a vu naître ; et aussi est-il du devoir de chacun de nous de seconder de tels mouvements, par tous les efforts possibles, ne point demeurer dans une abstention stérile, et se montrer assez zélés pour accepter avec faveur toutes démarches dans ce sens, de quelque côté qu'elles viennent.

A. St. Hyacinthe particulièrement on sait si le nombre de ces malheureux jeunes gens qui, se faisant illusion, laissent le Canada pour émigrer, est considérable ; on est à porté d'en mesurer les tristes effets. Réjouissons-nous de voir que, de tous côtés, on s'occupe de colonisation, on cherche les moyens de faire connaître les avantages qu'il y a à s'établir sur nos terres si fertiles, par des explorations semblables à celles du Révérend M. Provost ; et si tout patriotisme n'est point éteint dans nos cœurs tâchons d'imiter les promoteurs généreux de l'œuvre nationale par excellence.

A l'Honorable Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

HONORABLE MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui le rapport de l'exploration que je viens de faire dans cette partie des profondeurs de la vallée de Mantawa comprise entre les Rivières du Milieu et du Lac Clair.

Le but de cette exploration était de reconnaître la qualité des terres au nord de la Rivière Mantawa, afin de constater quelle était l'étendue des terrains colonisables dans cette partie, et par là de donner un motif plus puissant au Gouvernement, de pousser avec activité les travaux du chemin qui conduit à cette vallée.

Voici mes observations : je les ai recueillies jour par jour durant le trajet, et je les reproduis à peu près textuellement de mon journal : elles sont scrupuleusement exactes.

A trois heures le 24 aout, nous laissons les dernières habitations des montagnes, et nous entrons dans le bois ; les hommes chargent leurs paquets qu'un large bandeau de cuir qui leur bande la tête retient sur leur dos ; ils nous suivent. Le pas accéléré que nous tenons nous permet d'aller camper aux chûtes de la Rivière Noire, dans un endroit que nous appelons le vallon des chûtes. C'est là où nous passons la première nuit sous le léger abri de notre tente. Le brouillard des chûtes nous a jeté un peu de fraicheur et d'humidité. Partout ailleurs que dans le bois, sous les mêmes circonstances, nous en aurions été quittes pour un gros rhume. Heureusement qu'il n'exista pour chacun de nous qu'à l'état de souvenir. Nous nous levons à bonne heure le lendemain, et après un bon déjeûner au poisson rôti, pendant que le soleil lutte encore avec les vapeurs du crépuscule, nous nous remettons en marche.

Il existe une grande lisière de terrain plan en amont des chûtes bornée d'un côté par la Rivière Noire et six petits lacs, de l'autre par une longue montagne longtemps indécise dans sa direction, mais qui se fixe enfin dans le nord ouest. Ce beau terrain est couvert de bois mêlé où parait dominer généralement le gros merisier. Il y a beaucoup d'épinettes rouges très longues Le sol en est de bonne qualité, composé de terre noire très ferme et de terre jaune très grasse et très profonde. Le chemin passe au milieu offrant par là un précieux avantage pour l'établissement de ces terres. Après une marche non interrompue d'environ neuf milles, nous allons prendre notre diner sur le bord d'un ruisseau descendant des montagnes de l'ouest et qui tombe dans la Rivière Noire. Il y a encore ici de l'autre côté du ruisseau, trois ou quatre lots de superbe terrain, puis commence une montée assez douce mais un peu longue et parfois rocheuse qui se poursuit jusqu'à un demi-mille peut-être du Lac Brassard. Ici et sur une longueur d'environ un mille et demi, il parait difficile à première vue, de faire des défrichements. Cependant nous avons été surpris de la profondeur de la couche de terre et de la facilité avec laquelle les hommes employés au chemin travaillaient ce terrain, après en avoir enlevé les premières pierres qui semblaient tout d'abord le rendre impropre à la culture. Toutes les roches paraissent à la surface, et une fois enlevées, il reste un sol profond de bonne terre. Le bois franc domine en cet endroit. Nous traversons une dernière fois la Rivière Noire vers les hauteurs où elle prend sa source. Le bois change d'aspect, le sol devient sablonneux et sur une longueur de quelques arpents, le terrain redevient rocheux. A un mille de la rivière, cependant, nous retombons dans une magnifique forêt de bois mêlé où l'on peut encore faire avec succès de bons établissements. Nous sommes ici à la hauteur générale de la chaine de montagnes et le baromètre mesure une élévation considérable rapportée au niveau de la mer. Les élévations et abaissements du terrain sur tout le parcours de notre route sont donnés dans un tableau à part que j'ai joint à ce rapport. Nous commençons alors une légère descente dans la vallée de Mantawa. Une magnifique érablière s'étend à notre droite jusqu'au rivage du Lac St. Louis. Nous sommes au matin d'un beau jour, le temps est encore frais, le soleil est radieux et pur. Les trois lieues qui nous restent à faire à pied sont une vraie promenade dans un paysage enchanteur : je m'abstiens de répéter la description et l'appréciation de ces terres qui sont données dans un rapport précédent. J'ajouterai seulement que certaines parties de ce terrain sont couvertes de grandes aulnes et de cèdres d'une grosseur extraordinaire : nous en avons mesuré plusieurs de deux brasses de tour.

A douze arpents au Sud de la Rivière Mantawa s'épanouit le Lac Kaïakamak, belle nappe d'eau d'une longueur d'une lieue et large d'environ un mille et demi. A son extrémité sud-est, il existe une baie aussi vaste que le lac lui-même, formée comme toutes les autres d'un terrain bas, généralement submergé le printemps et où croit une immense quantité de foin. Deux petites rivières serpentent dans cette grande clairière. Le chemin arrive à l'ouest du lac et de la grande baie. Le sol en cet endroit se compose de terre grise, communément appelée terre franche ; l'étendue en est considérable : l'on a déjà commencé en cet endroit plusieurs établissements. A venir jusqu'ici, sur une distance de trois lieues, il n'y aura pas d'interruption dans les établissements qui pourront être faits le long du chemin. Sans un grand effort d'imagination, il est facile de voir dans un avenir assez rapproché, une double rangée de maisons se reliant l'une à l'autre au moyen du chemin que l'on achève en ce moment, depuis St. Louis jusqu'à St. Michel des Saints. On devra suggérer au gouvernement, lorsque les arpentages seront continués, l'idée de [illegible] chemin la frontière des lots [illegible] faciliter cette disposition [illegible] blissements.

Nous sommes arrivés [illegible] Kaïakamak, chez le pre[illegible] tant de Mantawa à 3½ [illegible] dimanche, après une [illegible] forte sous un soleil brill[illegible] versé ma part de sueurs. [illegible] prenons un canot d'écorce [illegible] cendre chez M. Brassard [illegible] que nos hommes, n'osant [illegible] dre de lutter contre le gros [illegible] décident à longer le lac et [illegible] M. Brassard ne nous att[illegible] Cependant par une heur[illegible] cidence il se trouvait sur [illegible] l'endroit même du débarc[illegible] moment de notre arrivée. [illegible] chose l'avait poussé, nous [illegible] descendre le Mont Rob[illegible] oreille avait comme retenti [illegible] ment de quelque bonne [illegible] il s'en venait à sa rencontre. [illegible] quelles démonstrations de [illegible] bonheur il nous accueill[illegible] comprend, mais il est [illegible] l'exprimer. Une de ses qu[illegible] attend à peine une autre, [illegible] chons toutefois de le [illegible] nous trois

Je lui fais bientôt conn[illegible] de mon nouveau voyage [illegible] que je désire atteindre [illegible] nouvelle exploration entr[illegible] seul point de vue du suc[illegible] colonisation. Nous révis[illegible] ble le plan de l'exploration [illegible] rendre la plus profitable [illegible] Il me communique les [illegible] renseignements qu'il posséd[illegible] et nous fixons définitivement [illegible] itinéraire. Mes compagnons [illegible] ge assistent au conseil et [illegible] redouter un peu la longueur [illegible] sée de la route pour le temps [illegible] ont à leur disposition. Mais [illegible] objection s'efface bientôt [illegible] l'utilité de l'entreprise et nous [illegible] décidons à partir le lendem[illegible] me sans retard

Conséquemment le 29 à mid[illegible] quittons le Mont Roberval [illegible] aller camper vers l'embouch[illegible] la rivière du Lac Clair. Une [illegible] que nous essayons en parti[illegible] Lac des Pins nous force à nou[illegible] ter sur le terrain défriché qui [illegible] le lac. Nous allons après [illegible] explorer un côteau vers le no[illegible] l'on nous avait assuré qu'il y [illegible] du cuivre. Nous trouvons pour [illegible] te indication quelques pyrites [illegible] lées qui avaient sans doute fait [illegible] re à l'existence d'une mine. Du h[illegible] du côteau, la face tournée ve[illegible] nord, nous apercevons à gauche [illegible] légères éminences couronnées [illegible] bois francs qui se prolongent [illegible] loin que l'œil peut atteindre, [illegible] droite les sinuosités de la Ri[illegible] du Milieu qui prend sa source [illegible] rière ces collines. Le terrain [illegible] nous foulons est sablonneux ; le [illegible] teau est couvert de roches mo[illegible] tes, une eau très pure suinte [illegible] vers la couche de terre en plus[illegible] endroits. Le feu a dévasté une [illegible] de partie des terres qui nous [illegible] ronnent ; ce n'est autour de [illegible] qu'un grand brûlé où les tro[illegible] d'arbres noircis et dépouillés, [illegible] meurés debout, portent l'emprei[illegible] de la tristesse. Après cette excur[illegible] nous avons revu avec plaisir [illegible] verdoyants rivages de la Manta[illegible]

A CONTINUER.

La Gazette de Joliette

Tel est le titre d'un nouveau jour[illegible] nal dont le premier numero doit pa[illegible] tre mardi prochain dans la ville [illegible] Joliette.

Nous sommes bien aises de voir [illegible] journal se fonder dans cette loca[illegible]

C'est un œuvre que les habi[illegible] du District devront apprécier et [illegible] courager de tout leur pouvoir.

La politique de ce journal [illegible] bérale-conservatrice.

Le patronage distingué des premi[illegible] citoyens de Joliette qu'on nous dit [illegible] être accordé, et l'habileté de ceux [illegible] en prennent la direction sont de [illegible] garants de sa prospérité future.

MM. A. Fontaine et Cie., en [illegible] les propriétaires.

A la dernière lecture faite en cette [illegible] par l'Hon. T. D. McGee, sur la Charité [illegible] Son Honneur le Maire a donné sur les In[illegible] Catholiques de Montréal, les details in[illegible] qui suivent :

L'Hôpital Général, sur la charge des [illegible] Grises, renferme 744 personnes De ce [illegible] 604 sont supportées par l'institution, savoir : [illegible] hommes, 192 femmes et 341 or[illegible] et enfa[illegible]

L'asile des orphelins de St. Patrice, [illegible] 126 garçons et 100 filles, et donnent [illegible] jours de l'aide à 350 pauvres pendant l'hiver.

L'asile Nazareth, sous la charge de [illegible] Rousselot, reçoit et instruit 200 enfants; [illegible] sile du faubourg Québec, sous la charge de [illegible] Sœur Thomas, donne l'education à plus de [illegible] enfants.

L'asile de l'Eglise des Récollets a recueilli [illegible] orphelins, et l'asile de la Providence 10[illegible] vres, 80 orphelins et 75 sourds-muets, et [illegible] élèves y reçoivent les bienfaits de l'éducation.

Les Ecoles des Frères de la Doctrine C[illegible] tienne, supportées entièrement par le Sé[illegible] de St. Sulpice et comprenant 39 classes, [illegible] purement anglaises, sont fréquentées par [illegible] garçons.

3,468 filles vont s'asseoir sur les bancs [illegible] Ecoles des Dames de la Congrégation.

D'après le même rapport, nous apprenons [illegible] les bâtisses érigées dans la ville par le Sé[illegible] de St. Sulpice, pour procurer l'éducation à [illegible] jeunesse, ont coûté $600,000.—*Minerve.*

Suivant une dépêche adressée d'O[illegible] tawa, au *Globe*, les chambres [illegible] sacrées aux séances seront termi[illegible] la semaine prochaine.

CLUB DRAMATIQUE.

Nous avons appris avec plaisir que les amateurs du *Club Dramatique*, de cette cité, doivent reprendre, mardi prochain, le cours de leurs représentations théâtrales. Les pièces qui doivent faire les frais de cette soirée, qui promet d'être intéressante sous tous rapports, seront *La Dame de St. Tropez* qui est un drame rempli d'intérêt et une jolie petite comédie intitulée *Une partie de Campagne*. Les amateurs ont fait dernièrement des dépenses assez considérables pour renouveler les décors du théâtre. Nous pensons donc que le public de St. Hyacinthe rendra compte des efforts qu'ils font pour se rendre agréables et que chacun s'empressera de se rendre à la salle de la représentation, pour y passer une agréable soirée en voyant jouer ces scènes palpitantes d'intérêts.

Cette représentation aura lieu sous le patronage de Son Honneur le Maire de cette ville.

Nouvelles et Faits Divers

ERRATA.—Dans le premier St. Hyacinthe, 2ie colonne, à la 7ième ligne du paragraphe qui commence par: " Puis si, " au lieu de " On eût gardé tous ces *bras* vigoureux, " lisez, " on eut gardé tous ces *hommes* vigoureux etc., etc.

Dans le petit entrefilet " Le *Journal de Québec* d'hier nous fait connaître, " au lieu de " Un monsieur *Trains*, " lisez : Un monsieur *Travis* "

Les prix des différents marchés étant très sensiblement les mêmes qu'à notre dernier numero, nous croy ns pouvoir retrancher sans inconvénient, notre BULLETIN COMMERCIAL afin de pouvoir donner place à la matière préparée pour aujourd'hui dont une partie malgré cela, est forcément remise au prochain numéro faute d'espace.

La *Gazette* de Montréal a reçu, hier, d'Ottawa, la note télégraphique suivante :

" Le revenu public du Canada pour le mois de mars a été de $1,411,709

" Les dépenses pour le même mois ont été de $461,392, donnant un surplus de $950,317.

" Le revenu des douanes a procuré $1,038,434."

A une session du conseil municipal du comté de Nicolet, tenue le 14 du mois dernier, il a été passé un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes dans le comté, durant l'année commençant le 1er mai prochain.

On a commencé, mercredi dernier, à Montréal, à distribuer aux familles des volontaires, des secours provenant des souscriptions faites dans ce but.

L'eau monte sur la rivière Yamaska : on a cessé de traverser sur la glace depuis quelques jours.

Le Richelieu est libre en plusieurs endroits.

Nos dernières nouvelles nous apprenaient que l'on devait cesser de passer sur le St. Laurent ces jours-ci.

—Le *Journal de Québec* dit qu'une lettre reçue de M. Dunscomb a appris que nos commissaires Canadiens sont arrivés à Rio Janeiro, le 29 février, sur le Steamer North-America, après avoir visité Pará, Pernambuco et Bahia. Ils seront de retour en Canada au commencement du mois prochain.

COMMERCE AVEC LE PEROU.—Le gouvernement péruvien, dit la *Minerve*, vient de décréter qu'd'ici au 1er juillet, vu la rareté de certains articles il admettra en franchise le saindoux, le beurre, le fromage, le bœuf, frais ou salé, l'orge, les fèves, les pois, le blé-d'Inde, le foin, etc, et à partir du 5 janvier ces articles paieront un droit de 5 pour cent.

C'est à nos hommes d'affaires à voir s'ils ne peuvent tirer un grand bénéfice de ces dispositions du gouvernement péruvien.

—Une assemblée des ministres a eu lieu à Ottawa, mercredi, 4 du courant.

—Un cas des plus extraordinaires occupe en ce moment la Cour et la ville de Londres. Il s'agit d'une dame Ryves qui ne demande ni plus ni moins que de se faire reconnaitre comme membre de la famille royale d'Angleterre.

On dit que ses preuves sont positives.

—A une assemblée annuelle des membres de la Banque d'épargne à Montréal, où l'Hon. Cartier présidait, MM. A. Larocque, A. Delisle et N. Workman ont été réélus directeurs.

UN CERTIFICAT DE MORALITE.—Il vient de se passer en Suisse un fait singulier qui prouve que les Etats-Unis ne sont pas tout-à-fait, par leurs mœurs, en odeur de sainteté auprès des autres nations.

A Bâle, en Suisse, un meurtrier condamné à mort a eu sa peine commuée à condition qu'il se réfugierait aux Etats-Unis.

Il faut avouer que c'est un compliment assez peu flatteur à l'adresse des Yankees !

Aussi le Congrès a cru de son honneur de protester et d'envoyer copie de cette protestation à tous les agents diplomatiques de l'Union auprès des puissances étrangères parce qu'il y a lieu de croire que des *pardons semblables* ont été octroyés dans d'autres pays pour des peines infamantes.

Voilà qui s'appelle constater soi-même sa mauvaise réputation !—Bonne renommé vaut mieux que ceinture dorée !— Et nous espérons que les Canadiens préféreront longtemps leurs modestes foyers encore tout embaumés des vertus de leurs pères à la terre classique de toutes les libertés.—*Le Nord*.

LE LANGAGE DES RUBANS.—Le Langage des fleurs est devenu une poésie banale tombée dans le domaine des mirlitons et des devises des confiseurs. Mais le langage des rubans est moins connu. Voici un échantillon de la télégraphie à laquelle les jeunes personnes nubiles de nos jours ont confié ces charmants colifichets.

On sait que les demoiselles portent aujourd'hui de longs rubans ondoyants qui flottent autour de leurs épaules, comme des banderolles de guerre, ou des pavillons de commerce. Or, ces banderolles ou ces pavillons ont, comme à bord des navires, une signification particulière, suivant la place qu'ils occupent.

Quand les bouts pendent droit sur la poitrine, cela veut dire que la dame est mariée ;—les abords sont libres, mais la place est gardée.

Sur l'épaule gauche, cela signifie qu'elle est courtisée, mais non engagée ; il est encore temps, ouvrez le feu.

Sur l'épaule droite, qu'elle est engagée, mais c'est tout ; il faut se presser ; c'est le moment de l'abordage.

Point de rubans du tout, elle est engagée, et le cœur est donné avec la main ; la belle ne veut plus entendre parler de personne ; virez de bord.

Enfin les rubans flottants au vent par derrière, c'est : toutes voiles dehors ! qui m'aime me suive. —*Follow me boys !*. C'est ainsi que cela se nomme en effet à New-York ; le *Follow me boys* est l'accompagnement ordinaire du *Kiss me quick*, sorte de frisure de cheveux tenant à peu près le milieu entre ce que l'on appelait autrefois en France des *repentirs* et des *accroche-cœurs*.

UNION CATHOLIQUE.

Les Membres du Bureau de Direction sont priés de se rappeler qu'il y aura assemblée dimanche, demain, à 1 heure P. M., pour la discussion d'affaires importantes.

Par ordre du Président,

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Sec. U. C. St. H.

UNION-CATHOLIQUE.

Les élections annuelles des officiers de la Société auront lieu DIMANCHE, 8 courant.

Tous les membres sont particulièrement priés d'assister.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Sec. U. C. St. H.

St. Hyacinthe, 4 Avril, 1866.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU

Comté de Rouville.

Prix offerts aux Souscripteurs.

1e classe, pour deux arpents de blé ; 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2 1 piastres.

2e classe, pour un arpent de blé-d'inde, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

3e classe, pour 2 arpents de prairie nouvelle, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

4e classe, pour ½ arpent de fèves, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

5e classe, pour ½ arpent semé en oignons, 3 prix. 4, 3, 2 piastres.

6e classe, pour ½ arpent, betteraves, carottes et navets, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

7e classe, pour 3 arpents de pois, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

8e classe, pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

9e classe, pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

10e classe, pour 1 arpent de lin, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

11e classe, pour 10 arpents de pacage, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

12e classe, pour 30 carottes ou betteraves avec 50 oignons à graine, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

13e classe, pour ½ arpent planté en tabac, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

14e classe, pour 1 arpent pomme de terre, 5 prix, 5, 4 3. 2, 1 piastres.

15e classe, pour le meilleur étalon, 4 prix, 7, 6, 5, 4 piastres.

16e classe, pour la meilleure jument avec son poulin, 6 prix, 7, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

17e classe, pour un poulin de 2 ans, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

18e classe, pour un poulin d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

19e classe, pour un taureau âgé de 2 ans et plus, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

20e classe, pour 1 taureau d'un an, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

21e classe, pour la meilleure vache à lait, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

22e classe, pour 1 génisse de 2 ans, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres.

23e classe, pour 1 génisse d'un an, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

24e classe, pour un veau du printemps, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

25e classe, pour un cochon entier de l'année qui devra être hiverné, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres. Mais ces prix ne seront payés qu'en mars, et un certificat sera donné au secrétaire que le dit cochon est vivant et entier.

26e classe, pour 1 truie de l'année, 4 p., 4, 3, 2. 1 piastres. Ces prix ne seront payés qu'en mars prochain, et un certificat sera donné au secrétaire que la dite truie est vivante.

27e classe, pour 1 bélier d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres

28e classe, pour un bélier du printemps, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

29e classe, pour un vieux bélier, 5 prix, 5, 4½, 3½, 2, 1 piastres.

30e classe, pour 2 vieilles brebis, 5 prix, 4, 3½, 3, 2½. 1 piastres.

31e classe, pour 2 brebis d'un an, 5 prix, 3½, 3, 2½, 2½, 2 piastres.

32e classe, pour 2 brebis du printemps 5 prix, 3½, 3, 2½, 2½, 2 piastres.

33e classe, pour 20 lbs de beurre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cents.

34e classe, pour 25 lbs de sucre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

35e classe, pour 10 verges de flanelle pure laine blanche ou de couleur, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

36e classe, pour 10 verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée, 6 prix 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

37e classe, pour 10 verges de petite étoffe brute point foulée, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

38e classe, pour 10 verges de toile blanche, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

39e classe, pour 10 verges de toile de couleur, 6 prix, 2, 1¾, 1½ 1¼, 1, 50 cts.

40e classe, pour 10 lbs de fromage, 5 p., 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

41e classe, Le Major Campbell, président de cette société, offre un prix de $10 pour les 2 meilleurs arpents de terre semés en carottes, betteraves ou navets.

42e classe, Le Major Campbell offre aussi un prix de $5 pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera accordé à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession, excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, sucre, fromage et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maison avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les Etoffes et Toiles seront faites, filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures, et pour des instruments d'Agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'Etoffes, Flanelles, soient apportées toutes entières

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'Etoffes, Flanelles et Toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perderont les prix qu'ils auraient pu mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des Juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perderont leur prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 14 premières classes et pour la 41ème classe qui sont de 50 centins par par chaque entrée seront payées le ou avant le 15 Juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.

10o. La visite des 14 premières classes et la 41ème classe commencera le 16 Juillet prochain au matin par la paroisse S Paul, Ange-Gardien, St. Césaire, St. Jean-Baptiste, Ste. Angèle, Ste. Marie, St. Mathias et St. Hilaire.

11o. L'exposition des 27 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont, le 20 Septembre prochain à 10 heures de l'avant-midi sur la propriété de Michel Frégeau, Ecuyer.

12o. Aussitôt l'exposition terminée il y aura une vente par encan ou de gré à gré de Béliers, Brebis, Cochons, veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

MAJOR CAMPBELL, PRESIDENT.
JEAN ULDÉRIC MESSIER,
SECRETAIRE-TRESORIER.

Rougemont, le 22 Mars 1866.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin, savoir :

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Gladu et d'autre côté à André Chartier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession des vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Félix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St. Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusèbe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

DES

SOUMISSIONS CACHETÉES

SERONT REÇUES

A CE BUREAU,

JUSQU'À

VENDREDI, PREMIER JUIN PROCHAIN, A MIDI,

POUR UN APPROVISIONNEMENT DE

850 Gallons d'HUILE DE BLANC de BALEINE,

De la Meilleure Qualité,

Pressées à Froid,

POUR LES

PHARES PROVINCIAUX,

AU-DESSUS DE

LACHINE,

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34° ; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS

SERONT AUSSI RECUES EN MEME TEMPS

POUR

6,500 GALLONS D'Huile de Charbon

NON EXPLOSIVE,

De la Meilleure Qualité,

qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—o—o—

—AUSSI UN—

BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ.

DES SOUMISSIONS

CACHETÉES SERONT

Reçues en même Temps

POUR UN

BATEAU A VAPEUR

qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Saint-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des Soumissions séparées,

adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : " Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," " Soumission pour l'Huile de Charbon," " Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 6 Mars 1866. } —6 f

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir :

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, écurie, hangard et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Cassavant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable et laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur treize arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St. François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est, au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un inconnu et au Sud Est au Docteur Tétreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St. François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à la veuve Vincent, avec une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites

Lundi le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixième lieux désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

à la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieux désignés—et à la porte de l'église de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieux désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o. —UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes : au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Breault, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix-huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir :—

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin ; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR ; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Liste des Lettres non-réclamées au Bureau de Poste de St. Hyacinthe depuis le 1er au 31 Mars 1866.

Brasseur André.	Bourdua Prospère.
Barbeau Alida Delle.	Bousquais Antoine.
Banry A F.	Bélanger Elie.
Boucher J. Bte.	Brunelle Louis.
Bernier Narcisse	Berthiaume Charles
Brodeur Augustin.	Brunelle Alfred.
Barbeau Joseph.	
Chartier Marie Delle.	Chartier Husaite.
Cordeau Hyacinthe.	Chapdelaine J. Bte.
Charron Xavier.	Chamigni Flibert.
Corbeille Pierre.	Cloutier Joseph.
Charlant Gabriel.	Coderre Célina Delle.
Dion Octavie Delle.	Durocher M.
Delisle Saraphin.	Dufour Anthom.
Dupres Charles.	Daunais Joseph.
Dubuque Marianne Vve.	
Emond Moise.	Etu Joseph Veuve.
Faneuf Augustin.	Fortier Célina.
Gervais Louise Delle.	Girard C.
Girard Michel.	Gosselin Ignace.
Guilmont Marie Dame.	Germain Augustin.
Jacques Oscar.	Jarie François.
Lamarche Louise Delle.	Lachapelle Elise Delle.
Laurence Augustin.	Lajoie Jos. Dame Vve.
Lenjuin J. E.	Laganière Moise.
Lynsby Mary Miss.	Lapointe Joseph.
Ledoux Sophronie Delle.	
Marchessault Alfred.	Morin J. Bte.
Martel Madame.	Malo Olympe Delle.
Poirier Olivier.	Perreault J. B. 2
Roy Albina Delle.	Roy Eléandre Delle.
Royer Pierre.	Roy Michel.
Savaria Amable	Sicotte J. B.
Tomlette Evariste.	Turcotte Louis.
Vincent Marie Anne Delle.	

E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS,
Maître de Poste.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

Les Créanciers du Soussigné sont notifiés de se réunir à St. Hyacinthe, dans le Bureau de Honoré Mercier, Ecuier, Avocat, LUNDI, le VINGT-TROIS AVRIL prochain à Une heure de l'Après-Midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

St. Hyacinthe, 21 mars, 1866.

LÉOPOLD MUIR,
Par son Procureur *ad litem*.
HONORÉ MERCIER.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI où aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poêle

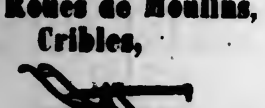


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC FILS. CHARLES NELSON
St. Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carde et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront apres cette date.

12 Décembre 1864.

C. N. Agent.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
321, Rue Notre-Dame
En face de l'Eglise des Récollets.
Montreal.

A toujours en Magasin, Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales.
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif a la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamai vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros e en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice. MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier a établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un dierétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞ MALADIES

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent: Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots au moyen de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres* Une poudre chasse les vers Une poudre guérit les morfondures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de [...] poudre donne une longue et forte [...] poudre guérit le "Horn Distemper" [...]

Les poudres de Condition de C[arleton] [adminis]trées suivant la direction, sont la [meilleure chose] du monde pour donner la force à [un animal ou] la ramener a la santé et à la [vigueur ...] exposé trop longtemps au froid, [...]

Ces poudres donnent une [...] organes digestifs et purifient le [sang ...] également ainsi la circulation [...] de la vigueur à tout le système. [...] par la meilleure apparence du poil [...] fait certain, c'est qu'un animal qui [a le poil sec] et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITIO[N DE CARLE]TON sont un tonique et un R[...] après les attaques de toutes les [maladies] telles que l'Influenza l'Etouffement [...] la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un [...] devrait se servir de cette médecine [...] jours avantageuse et tellement [...] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent [...] devraient se servir de cette Poudre [...] Ils tiendront leurs troupeaux en [...] les engraisseront plus vite et bien [...]

Remarquez cet avis.—Trouvez [...]

J. CARLTON [...]

En plein sur l'Envelope de [...] C'est la seule maniere de reconnaître [les Poudres] de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de C[...] cette signature

Les paquets sont trois fois aussi [...] cien paquet jaune et se détaillent a [...]

1er Janvier, 1866

DR. COLB[Y'S]
ANTI-COSTIVE AND [TONIC]
PILL[S]

Ces pilules n'ont pas été fab[riquées pour] agir comme *cathartique éner[gique]* [...] plutôt pour assurer des évacuations [...] les et régulières, fortifier la di[gestion ...] mener l'appetit. Elles ont des [...] d'une nature particulière et des [...] lentes qui donnent de la vigueur [aux] organes digestifs, ravivent l'app[étit et con]fèrent à ces mêmes organes de l'[...] un ton nouveau. Elles sont [...] propres aux personnes sujet[tes ...] ion et à la torpeur. Les hommes [...] tion d'études, les étudiants [...] femmes, enfin tous ceux qui ont [...] difficil[e ...]

[...] personnes qui peuvent prendre [...] anti-tonique en obtiendront aussi [...] soulagement. Elles peuvent être p[rises aussi] longtemps que possible sans causer [de] dommage, et elles ont cela de parti[culier ...] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec [plaisir] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plu[s ...] les médecins du pays ; qu'il occupe une très [haute] position parmi ses confrères de la profession. [Nous] reconnaissons les qualités excellentes de ses [Pilules] Anti-Constipées et Toniques, que nous e[m]ployées dans nos pratiques, et nous les ac[...] hautement.

J B GIBSON, M D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D, Cowansville.
CHARLES BROWM, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Ba[...]
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M D Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby [...]
M. G. GLINES, M. D, Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C E.
J. C. RUTHERFORD, M D, Newport, [...]
RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, [DE]VINS et BOLTON, H. R. GREY et tou[s les] principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.
Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. [...]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée [sur] une ou les deux joues ; les yeux devenus [ternes] les prunelles élargies ; un demi cercle bleu [cou]rant le long de la paupière inférieure ; le nez [con]centré ; la lèvres supérieure enflée ; des [maux de] têtes fréquents, avec un bourdonnement [dans] les oreilles, avec une sécrétion de salive [...] la langue enfoncée ; la respiration tres [...] sée ; quelque fois une appetit vorace ; avec [une] Sensation désagréable dans l'estomac, à [d'autres moments] ces Sensations sont entièrement disparues ; [des] douleurs passagères dans l'estomac, des [...] ments de cœur et des vomissements fréquents [...] entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelque[fois] constipé ; les selles gluantes, et souvent [...] p gnées de sang (hémorroïdes) ; le ventre [enflé] et dur ; l'urine épaisse ; la respiration [...] ment difficile et accompagné du hoquet ; [...] troublé et agité, avec grincements de dents [...] ment généralement irritée, etc., etc

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE [McKENZIE]

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et [...] en donnant dans le temps vous sauvez votre [pa]tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remede fût à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—[Nor]trop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Pres. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E.; [...] Heathfield, London, C. W.; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camill: Lassier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 10 Avril 1866. — No. 18

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur*.
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Domique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 33ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 22 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 27 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 7.

Dans le 3ième Rang ½ Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbois.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 4 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honore Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la Maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192. Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1863.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ROYAL VICTORIA HOTEL.

HUBERT PICHÉ,
PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.

Sorel, 12 Mars, 1866. 1 a

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabe, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT.

Residence: St.-Cesaire—Comté de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT.

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin DE MODES ET DE MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

Gare aux Féniens!!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SÈCHES.
ÉPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois mille en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vent, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; il y a une moulange, un bluteau de toile d'orile, avec des sas pour le blé-d'inde; le tout pour être vendu à des conditions très faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, ou à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours, 8 Mars 1866. 4 m

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence: ROXTON-FALLS.

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNIER dit ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir:

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Grenon et d'autre côté à Léon Grenon, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et trois quarts par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à Ambroise Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON,
N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1865.

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VII.

—M. le comte, dit Baptistin en quittant avec le comte Henri de Savernoy le fossé dans lequel ils avaient tous deux passé la nuit en observation, et en secouant son manteau ruisselant d'humidité, il me vient une idée.

—Tu es bien heureux, mon pauvre Baptistin, lui répondit le comte; quant à moi, ma tête est un chaos, je n'y entends que les battements de mon cœur et les angoises toujours croissantes de mon inquiétude.

—Je le comprends, et du reste, M. le comte; la position n'est pas charmante, et nous vivons dans un temps où chaque jour a ses douleurs et ses crimes; mais il ne faut désespérer de rien.

—Tu as raison, dit Henri en secouant la tête comme pour repousser loin de lui un fardeau qui l'obsédait, Dieu est là, la France aussi: Dieu qui protége la France, la France qui espère en Dieu. Voyons ton idée.

—Je vais acheter des plantes rares.

—Mon pauvre garçon, je crois que tu deviens fou; car, pour plaisanter, le jour serait mal choisi.

—Je ne plaisante pas, M. le comte, reprit le serviteur d'une voix grave pour deux raisons la premières parce que ce serait vous manquer de respect ce qui ne m'est jamais arrivé de ma vie; la seconde, parce que, comme vous l'avez dit, le jour serait mal choisi, et qu'il faudrait avoir le cœur bien dur pour plaisanter quand il y a là-bas si près de nous une pauvre enfant qui pleure et se désespère. Je ne deviens pas fou et j'espère vous le prouver.

—Alors je ne te comprends pas, dit Henri en se dirigeant vers l'arc de triomphe auprès duquel il fallait qu'ils passassent pour rentrer dans Orange.

—C'est que M. le comte a oublié ce que je lui ai dit au sujet du concierge de la prison et de son goût si prononcé pour l'horticulture; je crois que voilà le moment d'utiliser mes connaissances en botanique; à l'aide de quelques plantes bien exotiques, je suis sûr que nous deviendrons tous deux les meilleurs amis du monde.

Henri s'était arrêté sur le chemin et écoutait

—D'abord, continua Baptistin, qui poursuivait son idée, dont il avait, sans nul doute, pendant toute la nuit, mûri et retourné les chances dans sa tête, c'est un moyen d'introduction tout trouvé auprès du farouche républicain; je me présente chez le citoyen cultivateur, j'aime aussi les plantes rares, j'en cherche, j'en vends, ou plutôt j'en achète. Le vieux republicain me volera de son mieux, c'est sûr, et nous serons tout de suite une paire d'amis. Alors j'observe, j'interroge si je puis, j'écoute de mes deux oreilles, je fais mon profit de tout ce qui me tombe sous la main, et du diable si ça n'aboutit pas à quelque chose, quand ça ne serait qu'à l'étrangler.

Baptistin avait une de ces natures étranges, communes par son instinct, par éducation par habitude, mais que le dévouement élève parfois au dessus d'elles-mêmes. Le cœur est un trait d'union qui rapproche bien des distances.

—Tu as raison, mon brave Baptistin, dit le comte en lui frappant sur l'épaule, tu as raison; l'on pourra peut-être par ce moyen s'introduire dans la prison, tenter une évasion.... et sauver ma sœur!... D'ailleurs, nous n'avons pas le temps de choisir. Mais ce ne sera pas toi, ce sera moi; car, vois-tu, une fois dans cette prison maudite, il ne faudra pas perdre une chance, un hasard, une minute quoi que ce soit qui puisse en advenir.

—M. le comte veut y aller lui-même.

—Certainement, Baptistin.

—Si M. le comte veut me permettre de le lui dire, je crois qu'il aura tort, et qu'il risquera grandement de tout perdre sans rien gagner.

Henri retourna brusquement la tête du côté du serviteur.

—Pourquoi cela? dit-il.

—Parce que, voyez-vous, M. le comte, vous êtes grand seigneur jusqu'au bout des ongles, depuis les pieds jusqu'à la tête; vous avez la peau des mains trop blanche, le visage trop frais; dans votre allure, dans toute votre personne, quelque chose de trop distingué qui ne peut pas, vis-à-vis d'un œil un peu habitué, supporter un quart d'heure d'examen sérieux. Tout cela, c'est bon en passant; mais, malgré votre carmagnole de drap brun et vos cheveux ras, vous sentez le ci-devant à deux lieux à la ronde.

—Je mettrai une autre costume.

—Ce n'est pas le costume qu'il faut changer, c'est l'éducation, la naissance; et ces choses-là, M. le comte, on n'en change pas aussi facilement que d'habits.

Henri, sans répondre, reprit sa marche un instant interrompue.

—Et puis, ajouta Baptistin avec la même simplicité et la même voix tranquille, il y a encore une autre considération; c'est que si la chose était découverte et qu'il dût arriver malheur, ce qui peut fort bien se faire, car ces diables de patriotes se méfient de leur ombre il vaut bien mieux que ce soit moi, ça ne tire pas à conséquence; tandis que vous, M. le comte....je n'ose pas y penser...Ce serait affreux....

—Digne serviteur! répondit le jeune homme dont les yeux étaient humides.

—N'est-ce pas, continua Baptistin, vous comprenez bien tout cela? C'est clair comme le jour.... Vous savez... je cause horticulture avec le premier venu; aussi, j'ai mon plan tout fait, et pour peu que le diable ne s'en mêle pas, ça ira comme sur des roulettes.

Ils n'étaient plus qu'à cinquante ou soixante pas d'Orange, et l'on entendait déjà ce vague bourdonnement que toute ville qui se réveille porte toujours en son sein.

Le comte de Savernoy, qui, depuis quelques instants, marchait silencieusement, s'arrêta court, et dit à Baptistin:

—Avant que nous entrions dans Orange, convenons bien de tout.

—Je m'introduis dans la prison, s'empressa de répondre celui-ci.

—Oui...., ajouta le comte comme se parlant à lui même, je ne pourrais peut être pas commander à mon émotion, faire taire dans ma poitrine le mépris et l'horreur que m'inspirent ces misérables; bientôt, malgré moi, l'on s'apercevra t que c'est un rôle joué avec contrainte; car seulement en te parlant ainsi, je sens mon cœur qui bondit, et le sang qui me monte au cerveau.

—Moi, au contraire, j'y suis maintenant habitué comme un chien de garde à aboyer; ils seront bien fins s'ils ne me prennent pas pour la république en personne et l'admirateur le plus consciencieux de leur grand Robespierre.

—Pendant ce temps, reprit le jeune homme, je resterai aux abords de la prison, de manière à ce que tu puisses m'apercevoir, prêt à te venir en aide au moindre signe, soit qu'il faille la sauver, soit qu'il faille mourir avec elle; car je te le jure, Baptistin, je ne quitterai pas Orange sans emmener Jeanne avec moi.

Il y eut encore après ces mots un assez long silence.

Ils en étaient arrivés à ce moment extrême de suprême décision pendant lequel toutes les forces de l'intelligence et du cœur se réunissent dans un dernier effort.

Le comte avait pressé le pas, on eût dit qu'il voulait devancer l'heure et hâter le moment.

Sa résolution était prise. L'esprit humain est ainsi fait; les âmes énergiques n'aiment pas à douter et à attendre; quelque grand que soit le malheur qui les menace, elles préfèrent sentir se briser sous un effort résolu leur dernière planche de salut, plutôt que de la voir longtemps flotter indécise.

Il n'y a que les natures faibles et craintives qui osent attendre.

—N'est-ce pas? dit tout à coup Henri serrant brusquement le bras de Baptistin dans ses doigts crispés, n'est-ce pas que Dieu sera avec nous?

—Je l'espère, M. le comte, répondit Baptistin; car notre vieux curé nous disait toujours que Dieu est partout où l'on tent le bien.

Et il ajouta presque aussitôt à voix basse:

—Je crois qu'il est plus prudent de nous séparer et de rentrer par deux portes différentes; car voilà des gens qui viennent par la même route que nous.

—Dans une heure, reprit le comte de la même voix, nous nous retrouverons près la grande place à l'entrée du carrefour des Ursins.

—Moi je vais préparer mes moyens d'introduction auprès du concierge botaniste.

Après ces quelques mots échangés, le comte Henri et Baptistin se séparèrent.

L'un tira à droite, l'autre à gauche.

Nous laisserons le comte Henri et Baptistin errer à l'aventure dans les rues et nous suivrons Baptistin qui se dirigea vers la partie de la ville où était située la prison dans laquelle gémissait la pauvre jeune fille, au milieu de tant de victimes entassées.

—Décidément, se dit-il en lui-même tout en marchant, les moyens les plus prompts sont les meilleurs. Je vais demander d'abord à voir le concierge. C'est plus sûr et plus prompt.

Il hâta le pas.

On eût dit qu'il avait peur de réfléchir davantage.

Devant la porte extérieure de la prison, il s'arrêta; car à mesure qu'il avançait, il sentait les battements de son cœur plus pressés soulever sa poitrine. Le brave homme tremblait comme s'il se fut agi de sa propre fille.

C'est qu'à cette époque de désastres et de forfaits monstrueux, il y avait de nobles dévouements, et la fidélité des serviteurs envers leurs maîtres les éleva souvent au rôle des martyrs. Baptistin aurait serré la main avec joie et reconnaissance à celui qui lui eût dit: « Tu vas mourir, mais la fille du marquis de Savernoy sera sauvée. »

—Allons, murmura-t-il en passant à deux reprises le revers de sa main sur son front humecté de sueur, à l'œuvre!

Et il sonna d'une façon vigoureuse.

Comme on tardait à ouvrir la porte, il la frappa rudement et en cadence du bout de ses souliers ferrés.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMERO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI 10 AVRIL 1866.

Ce n'est point assez des maladies pestilentielles qui ravagent de temps à autre les diverses parties de l'univers, des maux qui affligent les peuples comme les individus dans ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, dans leurs sentiments nationaux, comme dans leurs sentiments de famille; ce n'est point assez de ces calamités qui terrifient les nations et les épouvantent; ce n'est point assez de toutes ces choses pour assouvir la colère divine et châtier les hommes de leurs erreurs et de leurs crimes. Dieu, dans sa vengeance, envoie les guerres qui dépeuplent et qui tuent, et ces moyens d'exécuter sa volonté sont d'autant plus terribles et violents que sa justice a été offensée davantage.

L'Europe qui est à la tête des continents par son avancement dans le domaine des sciences et des arts, par l'influence de sa politique et de ses doctrines, en un mot par sa haute civilisation, l'Europe, disons-nous, est à la veille de grandes catastrophes. Ses principaux hommes d'Etat sont dans l'attente de graves évènements, et deux des grandes puissances, l'Autriche et la Prusse, sont prêtes à commencer une guerre qui devra rejaillir sur tout le continent européen, et y exercer une influence immense.

Qui ne voit dans tous ces conflits, dont l'Europe est le théâtre depuis tant d'années, dans cette situation anormale et ce malaise où se trouvent les diverses puissances, les fruits de ces erreurs déplorables propagées par les niveleurs de la révolution française, par une démagogie qui se croit d'autant plus importante qu'elle est plus féroce et plus insensée, et par l'influence délétère et empestée des sociétés secrètes. Que de crimes et de spoliations ont été commis au nom de la liberté, et que de boulversements ont été la conséquence des errements de la pensée humaine depuis un siècle. Ce travail de l'enfer poursuit toujours son œuvre; commencé ouvertement avec Voltaire, il s'est continué avec Robespierre et Proudhon; et persévère dans sa marche d'années en années, sous différentes dénominations plus ou moins prétentieuses, avec une persévérance, une ténacité, une vigueur et une habilité qui épouvantent les âmes honnêtes et les cœurs qui croient.

Et chose remarquable! Quelles sont les classes qui, dans ce moment, en Autriche et en Prusse, désirent la guerre, veulent mesurer leurs forces? Ce sont celles précisément chez lesquelles la démocratie fait raisonner plus haut les noms de fraternité, d'égalité sociale, d'émancipation de la raison humaine; c'est-à-dire les classes inférieures qui se sont laissé endoctriner par ceux qui, dans les boulversements ont à gagner quelques fois, mais rien à perdre.

Naturellement, si une rupture a lieu entre l'Autriche et la Prusse, si l'on en vient aux mains, les autres puissances pourront difficilement rester froides spectatrices des graves luttes qui auront lieu.

Le gouvernement Italien, révolutionnaire par instinct, désireux d'agrandir ses domaines, et de s'emparer même illicitement du bien d'autrui, en profitera sans doute pour se jeter sur la Vénétie et en faire sa proie. Ce serait une compensation pour n'avoir pu accomplir le plus grand de tous ses projets, la prise de Rome, et dans son idée, un acheminement plus certain et plus rapide vers la capitale du monde catholique. Il voudra faire ce que veut faire la Prusse en cherchant à s'accaparer les Duchés de Schleswig et Holstein, enlevés l'année dernière au Danemark par les armées combinées de l'Allemagne, projet dont la réussite la rendrait maitresse de la confédération. L'Autriche, dépouillée de son influence prépondérante sur les affaires d'Allemagne, ne consentira jamais à ce dépouillement et ne laissera pas la paix à ses spoliateurs.

Les nations européennes qui ont à cœur l'équilibre européen mettront-elles en pratique le fameux principe de non-intervention, et se contenteront-elles d'écrire des notes diplomatiques destinées à ne produire aucun résultat pratique! Si on a pû proclamer ce principe, quand il s'agissait de donner libre cours aux mauvais intincts, comme dans les affaires d'Italie et en Pologne, nous doutons fort que la France, laisse se consolider un empire qui pourrait plus tard porter ombrage à sa puissance. La France, par ses relations commerciales avec l'Autriche, lui sera sympathique. Quant à l'Angleterre, elle fera probablement pencher la balance là où elle trouvera l'avantage de son commerce, et la Russie fera à peu près ce qu'elle voudra.

Nous pouvons donc dire que l'Europe est sur un volcan et tout annonce une éruption prochaine. Qui sait si cette guerre ne serait point un châtiment infligé à l'Europe pour avoir laissé égorger sans pitié la noble et malheureuse Pologne!

Si l'on en juge par ce qui se passe dans les cercles diplomatiques aux Etats-Unis, le gouvernement de Washington serait plus disposé que jamais à ne pas reconnaitre Maximilien, comme Empereur du Mexique, et à faire prévaloir la doctrine Monroe.

Le secrétaire d'Etat Seward, le 3 avril, a donné une soirée en l'honneur de Madame Juarez, la femme du fameux Juarez qui s'intitule le Président de la République du Mexique, et à laquelle assistait l'ambassadeur de Russie. Cette soirée a fait sensation, et on lui attribue une signification des plus importantes; et l'Europe sans doute la considère comme un évènement politique significatif.

Le *Herald* de New-York dit en termes formels que c'était "un avis "officiel donné délicatement aux "différents corps diplomatiques à "Washington par lequel on leur intimait que le gouvernement américain ne reconnait aucun autre "gouvernement à Mexico que celui "de la République, et que le premier département de l'Etat est "heureux de saluer en Madame "Juarez non une exilée sans patrie; "mais la femme du digne président "d'une république qui existe encore "et que *nous sommes tenus* d'empêcher de tomber sous le coup d'une "usurpation européenne."

Telle est la portée qu'un des premiers journaux de la grande cité attribue à cette soirée. Quelle sera l'influence que peut exercer une telle réception de la part de M. Seward sur l'Empereur Napoléon? Que pensera le cabinet des Tuileries de la présence de l'ambassadeur Russe à cette démonstration qui n'est rien moins qu'officielle, si l'on en croit le *New-York Herald*? C'est plus que nous pouvons dire. Toujours est-il qu'aux Etats-Unis les sympathies sont ce qu'elles ont été, c'est-à-dire sympathiques à Juarez. L'idée monarchique choque et épouvante les radicaux américains, habitués à tout faire, et à tout laisser faire; ils voient avec rage l'unité qui pourrait s'établir chez le peuple Mexicain sous un gouvernement stable et ami de l'ordre; leur désir est de laisser dans l'anarchie les peuplades mexicaines pour que tôt ou tard, elles deviennent la proie du gouvernement américain; et toute politique contraire est insensée à leurs yeux et ne peut mériter leur adhésion. "Que le gouvernement de "Maximilien soit bon ou mauvais, "telle n'est point la question," dit le *New-York Herald*. Singulier principe et qui fait voir combien on est peu ami de la justice et du droit, combien on est disposé à s'en éloigner, dans le but de tout accaparer, de tout gouverner. Quand l'intérêt est le seul mobile des actions, on peut quelquefois réussir pour un temps; mais ce n'est jamais un succès durable, et tôt ou tard on supporte soi-même le fardeau de ses actions.

Serons-nous témoins d'une guerre entre les Etats-Unis et la France, à propos du Mexique? L'avenir le dira, mais jusqu'à présent l'attitude de nos voisins n'est guère propre à concilier les esprits, et ne peut que froisser le fondateur et le soutien de la monarchie mexicaine.

LES FÉNIANS.

—Le gouvernement des Etats-Unis, s'il faut en croire du moins les assurances réitérées que M. Adam l'ambassadeur américain à Londres, vient de donner à Lord Clarendon et à M. Drouyn de L'Huys, a l'intention de s'opposer à la réalisation de tout projet d'invasion soit sur le Canada, soit même sur l'Irlande de la part des *Feniens* d'Amérique.

CONGRÈS EUROPÉEN.

—On pense généralement dans le monde diplomatique européen, que les graves difficultés entre gouvernements qui existent actuellement, devront amener la réunion d'un congrès général.

On nous apprend que le conseil de St. Barnabé a décidé à l'unanimité la prohibition de la vente des liqueurs spiritueuses dans toute la paroisse.

C'est à l'instigation du Rev. Messire Desnoyers, curé de cette paroisse que cette résolution a été prise, et le maire de la paroisse, M. Mathieu, a fait tous ses efforts pour amener le conseil à adopter cette résolution unanime.

Nous ne saurions trop féliciter le conseil de St. Barnabé de la détermination qu'il vient de prendre et nous espérons qu'à St. Hyacinthe le nombre beaucoup trop considérable de ceux qui ont obtenu des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses, sera plus limité cette année.

C'est autant par hygiène que pour la morale que nous suggérons au conseil la suppression de tous ces bouges qui ne sont propres qu'à entretenir la démoralisation d'une ville.

NOTRE DRAPEAU.

Sous ce titre on lit dans le *Canada*:

« On sait que des suggestions venues récemment de l'amirauté anglaise engagent les colonies de la Grande-Bretagne à se pourvoir d'une petite marine proportionnée aux ressources de chacune d'elles. Cette marine coloniale sera complètement distincte de la marine métropolitaine et même chaque colonie aura son pavillon distinctif. Notre gouvernement vient d'adopter celui qui devra flotter aux mâts des vaisseaux composant l'escadre chargée de garder nos pêcheries sous l'habile direction du commandant Fortin. Ce pavillon se compose d'une couronne de feuilles d'érable surmontée de la couronne britanique, avec le castor dans le milieu. Le dessin de cet emblême national, dû à M. Eugène Taché, du département des terres, révèle chez son auteur un talent artistique remarquable. Ce dessin a été accepté par le gouvernement de sorte que l'adoption de cet emblême est aujourd'hui une chose décidée. Une copie de ce dessin sera envoyée sous peu de jours au bureau de l'amirauté à Londres. »

ROME ET LONDRES.

—Il paraîtrait que par l'entremise de Mgr. Manning, archevêque catholique de Westminster, des relations diplomatiques devront être retablies avant peu entre l'Angleterre et le gouvernement Papal.

JEFFERSON DAVIS.

—Après toutes les souffrances d'une détention de plusieurs mois, Jefferson Davis voit enfin ses fers s'élargir depuis quelque temps. Il n'y a pas bien longtemps encore, l'ex président des Etats du Sud étroitement gardé à vue, n'avait la facilité de correspondre avec personne. Il ne lui était pas même permis de parler aux guichetiers de sa prison. Maintenant que la paix est rétablie dans tout l'Union, il est probable que le Président, qui parait disposé à la clémence envers un prisonnier affaibli au moral et au physique par une longue captivité lui donnera le bénéfice des intentions exprimées dans sa proclamation qui établit que l'illustre détenu ne peut plus être considéré comme prisonnier de guerre. En même temps une décision de la Cour Supérieure déclare qu'il n'avait plus à comparaître devant un tribunal militaire. Il est probable aussi qu'il va invoquer la loi de l'*habeas corpus*, et qu'il sera élargi. Plusieurs personnes importantes sont d'opinion que le Président va gracier Jefferson Davis immédiatement sans lui faire subir de procès. Une semblable nouvelle qui parlerait autant en faveur de la grandeur d'âme que des intentions conciliatrices du Président Johnson, serait assurément bien reçue par tous les hommes modérés des Etats de l'Union. Les journaux des Etats-Unis annonçaient dernièrement que Madame Jefferson Davis avait obtenu la faveur d'une entrevue avec son infortuné mari avant de partir pour le Canada où elle se trouve actuellement.

Conseil de Ville.

Vendredi 6 avril, 1866.

PRÉSENTS: Son Honneur le Maire. MM. Bire, Bourgeois, Chagnon, Dessaulles, Resther et Richer.

Les minutes de la séance précédente sont lues et adoptées.

M. Coté étant arrivé, prend son siége.

Les réponses aux questions qui avaient été faites à l'avocat de la corporation, M. A. Papineau, relativement à la motion de M. Bachand qui a trait aux réglements qui concernent les conducteurs des chars qui arrêtent leur train sur la voie publique, ayant été lues par M. le Secrétaire, il appert de ces réponses de M. l'avocat de la corporation, que le conseil peut amender ce réglement, mais qu'il entretient du doute sur l'efficacité du réglement lui-même. Suivant lui, il serait peut-être difficile d'intenter une action contre aucun des conducteurs avec un tel réglement.

Pour cette raison, M. Bourgeois croit qu'il vaudrait mieux abolir le réglement actuel et en passer un nouveau, quoiqu'il entretienne des doutes sur la compétence du conseil à faire un nouveau réglement.

M. Bachand ne voit de difficulté pour atteindre les conducteurs que dans le cas où aux yeux de la loi, la compagnie de l'Atlantique, ne serait pas regardée comme étant à même que la compagnie du Grand-Tronc. A part cette raison, il n'entretient pas de doute sur l'efficacité du réglement. Cependant il consent à laisser de côté sa motion et à concourir à la passation d'un nouveau réglement.

Le conseil s'occupe alors de la requête se plaignant de la tannerie de M. Coté comme d'une nuisance publique.

M. Dessaulles dit qu'il est allé visiter la tannerie de M. Côté, avec M. Chagnon, et il fait rapport que l'on doit demander à M. Côté de ne plus chauffer avec des cornes, ce qu'il ne fait plus d'ailleurs depuis un certain temps.

Quant à l'eau, il dit que ce serait absurde d'exiger de M. Côté de ne plus l'envoyer à la rivière, parce qu'il n'y a pas moyen de l'envoyer ailleurs.

M. Richer dit qu'il pourrait y avoir un lieu de dépôt, comme il y en a à Montréal pour quelques tanneries. Il croit les plaintes des requérants fondées.

La requête est laissée sur la table.

Permission est donnée à M. Héribel d'ériger un engin à vapeur sur sa propriété de la rue St. Antoine, pour faire marcher une machine pour travailler le bois.

Il est décidé que le conseil recevra d'ici à quinze jours les applications des personnes désirant obtenir des licences pour tenir des Hôtels.

Le comité des chemins est autorisé à racheter de M. Paillé, un terrain, afin d'élargir la rue à cet endroit.

Une prime est accordée à la première pompe et à la première tonne d'eau rendues sur le lieu de l'incendie, chez M. Perreault.

Le comité du feu est autorisé à trouver un local pour ériger une bâtisse pour mettre la voiture des sapeurs.

Son Honneur le Maire annonce que la corporation a payé à M. Barnes une dette de 700 piastres.

Le conseil s'ajourne à quinze jours.

—Nous apprenons au moment de mettre sous presse que Messire Victor Rousselot, de la maison de St Sulpice de Montréal vient d'être nommé Curé de la paroisse de Montréal.

A l'Honorable Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

(SUITE.)

A l'extrémité nord-est du Lac des Pins, le fonds de la Rivière se soulève, ses rives se rapprochent, il en résulte un rapide que je me hasarde à sauter dans le grand canot. Notre esquif se rit de la fureur des flots: une main sûre le guide et nous faisons un heureux passage. Les flots bouillonnants redeviennent calmes à quelque distance. Ils se reposent au pied du rapide dans un bel étang de forme trapézoïde, et après avoir tournoyé quelque temps dans cet espace comme des étourdis, ils reprennent leur cours tranquille et régulier. Ils baignent des rives d'une terre grasse et profonde au Sud, sablonneuse au Nord. Poursuivant notre descente, nous arrivons bientôt à l'embouchure de la Rivière du Milieu que nous saluons d'un de nos plus beaux airs, puis à celle du Lac Clair où nous prenons hauteur. Pendant que je fais quelques observations, nos heureux pêcheurs tirent de l'eau quelques brochets dont nous faisons le plus succulent dîner. Ici l'aspect des lieux, la fertilité du sol, semblent inviter d'avance le fermier canadien. Son travail y ouvrira des trésors. L'humus enlevé au flanc des montagnes du versant nord est accumulé par ici et a développé une fertilité qui se manifeste par une abondance et une vigueur extraordinaires de végétation. La large vallée qui borde les rives de la Mantawa s'agrandit encore: les montagnes s'éloignent de plus en plus: le terrain est parfaitement plan. Nous allons dans l'après-midi visiter la grande île qui se trouve à quelques milles plus bas. Elle est en partie couverte de beau bois: le frêne et l'orme dominent sur ses bords: le sol est de qualité supérieure. On l'appellera comme on voudra, mais d'un cri unanime nous l'avons baptisée du nom d'*Ile de France*. Ses bords ont résonné de nos vieilles chansons. Nous avons marché alternativement sud, est et nord, pendant quatre heures et demie dans le chenal du sud avant d'atteindre la pointe orientale. Des fruits en abondance, alises, pimbina, cerises, etc. Beaucoup de canards dont plusieurs tombent sous le plomb meurtrier de nos fusils. Pas un seul rapide dans toute la belle navigation d'aujourd'hui: ce qui indique un terrain plan. De quelque côté que l'on regarde, ce n'est partout qu'une plaine verte et riante, qui semble étonnée de se voir encore sans habitants. En voyant ces belles contrées jusqu'ici inexplorées et encore inhabitées, on est épris malgré soi d'un sentiment de peine de ce que tant de bras robustes et vigoureux, désertant ces lieux enchanteurs, refusent de s'approprier les trésors que le Créateur a déposés dans leur sein. Nous campons à six heures, par un temps magnifique au camp de l'orient.

Nous revenons le lendemain à la pointe occidentale de l'Ile de France par le bras nord de la rivière. Passons un petit rapide que nous appelons Bouillon de l'Ours à cause d'une souche brûlée avoisinante et ayant absolument cette forme. Un canot fait portage au rapide des Roches Noires. Nous pensions avoir une longue route à faire lorsqu'à notre grande surprise nous doublons la pointe de la grande île vers dix heures. A l'embouchure de la rivière du Poste, nous faisons halte sur une langue de terre que l'on dédie à notre sauvage et que l'on nomme en conséquence la pointe d'O'Bomsawing. Nous disons alors adieu au courant de la Mantawa pour prendre la *fine* ligne du nord. A un mille de ce point, nous arrivons à un lac de forme circulaire au milieu duquel se trouve une petite île où la violence du vent nous oblige d'arrêter pour prendre de meilleures précautions. Cette île est littéralement pavée de bluets: elle porte naturellement son nom. Nous ramons avec force contre le vent et le courant jusque vers 2½ heures. Alors nous mettons pied à terre afin d'aller à la recherche de ce fameux ruisseau où la renommée fait couler un sable d'or. A une distance d'un mille de la rivière, nous le découvrons enfin, heureux de nous désaltérer au moins sur ses bords. C'est un ruisseau isolé, ignoré, et caché sous un épais rideau d'aulnages, roulant un sable micacé dans une eau rougeâtre; c'est à cela que peut se réduire la prétention d'y trouver de l'or: il n'y en a certainement pas. Nous avons trouvé quelques traces ferrugineuses, sans indication suffisante, toutefois, pour faire croire à l'existence d'une mine à cet endroit. Après beaucoup de recherches et d'observations pendant le reste de la journée, nous remontons jusqu'à une dizaine de milles dans la rivière, puis au détour d'une pointe élevée couverte de beau bois, fatigués d'une navigation un peu rude, nous décidons de faire chaudière, car il est tard.

Un spectacle après souper. Le repas fini, nous allumons le feu à trois grands bouleaux. Une flamme pétillante les entoure; elle les lèche, elle les bat, elle les enveloppe d'un rideau de feu. Elle tourbillonne et d'épais rouleaux de fumée la précèdent dans l'air. Cet incendie éclaire en dessous la forêt qui se teint d'une couleur de sang. La réverbération s'étend dans un rayon considérable. Un sourd grondement pareil à de grands bruits souterrains porte au loin l'annonce de l'incendie. La terre tremble sous nos pieds. Souvent, quand le gros de la flamme a couru du bas en haut, il reste quelques bouquets de feu suspendus dans les branches. Vus à distance, ce sont comme des étoiles perdues dans la forêt. Bientôt ils retombent en se divisant à l'infini comme de vraies fusées. La lune à 30 degrés sur l'horizon contemple ce spectacle d'un calme froid. La pâle lumière divisée en mille rayons nous arrive à travers les interstices du feuillage. Elle reste avec nous témoin solitaire de la fin de l'incendie. Alors tout rentre dans le silence et l'on revient s'asseoir sur la grève devant le feu de la tente. O'Bomsawing prend sa flûte, il en tire des sons ravissants qui se répètent sur l'eau, dans les bois, partout. Chateaubriand se fut cru dans les forêts de Niagara. Chacun veut mêler sa voix au son de l'instrument et de cet ensemble il résulte une espèce de concert religieux qui monte dans sa simplicité aux oreilles du Seigneur. Dans les repos, nous entendons de légers souffles de vent passer sur la cime des pins, courant vers l'est porter nos accords audessus des montagnes et dans les vallées. Nous terminons par la prière du soir offerte en plein air. Il est tard, couchons-nous et bénissons le Seigneur de ces innocents plaisirs.

Nous quittons presqu'à regret le lendemain le camp de la Rivière du Poste. Beau temps, soleil pur, atmosphère rafraichi. Les canots trainent sur le lit de la rivière; nous sommes obligés de marcher le long de la côte dans d'inextricables embarras. Après une marche difficile de quelques heures, nous jugeons qu'il est presqu'impossible de remonter plus haut par cette voie. En conséquence nous prenons une ligne perpendiculaire à la rivière et nous nous rejetons à l'ouest. Nous faisons portage jusqu'à un lit d'eau qui descend des hauteurs du nord et que nos hommes appellent la rivière d'or à cause de la ressemblance de ce métal avec le lit de la rivière tout couvert de paillettes de mica. Nous remontons ce ruisseau jusqu'à sa source, et de là nous prenons un second portage qui nous mène à un lac bordé de hautes collines, assez long, très étroit et arqué comme la lune dans son croissant. Le sommet de l'arc est au nord. Bon terrain pour y arriver: terre noire et terre jaune: bois franc partout. A l'extrémité sud de ce lac, nous en apercevons un autre qui ne se trouve qu'à une distance de quelques arpents; nous y transportons de suite notre bagage. La différence du niveau entre les deux est de 21 pieds. Sa longueur est d'environ 5 milles et sa largeur de deux. Sa direction générale est ouest jusqu'au milieu de sa longueur, ensuite elle se courbe de 20° vers le sud. La forêt qui l'entoure est une forêt de bois mêlé où domine généralement le bouleau et le merisier. En quelques endroits, l'eau refoulée par les chaussées de castor a fait périr la végétation et les arbres ne conservent pour tout ornement qu'une grande chevelure de mousse flottante. L'aspect singulier de tous ces arbres chamarrés de barbe grise tranchant sur le vert feuillage des autres et sur l'éclat de la nappe d'eau donne au paysage un caractère tout particulier d'étrangeté. Le terrain est accidenté à l'entour du lac, excepté vers le nord où le niveau reste à peu près le même. Ce lac est remarquable par le gros poisson qu'il contient. Il est dangereux d'y faire la pêche en canot d'écorce à la ligne trainante. Les brochets et les maskinougés ont souvent mesuré quatre et même cinq pieds de longueur. Les hameçons de grosseur ordinaire attachés en double ne résistent pas. On s'est servi quelques fois d'une autre espèce d'hameçons formés de deux bois disposés en croix de St. André: on les attache au bout d'une longue ficelle et quand le poisson mord à la ligne il ne peut forcer le bois que sur sa longueur. Les sauvages "Têtes de Boules" se servent de ces inventions quand ils font la pêche dans dans leur grand lac, ou plutôt dans la mer Wataskoutayank.

Nous établissons notre camp sur les bords du Lac Lambert au fond de la grande courbe d'où nous pouvons embrasser d'un coup d'œil toute cette plaine liquide. Pendant que je griffonne quelques notes à la lueur d'un flambeau d'écorce, MM. Lambert et Montpetit reviennent de la pêche avec cinq brochets de taille dont ils ne se sont rendus maitres qu'après de grandes difficultés. D'un autre côté, Simon vient de tirer le gros fusil sur des canards; il en a tué deux, nous aurons donc un grand dejeuner demain. Pour ce soir, le ragout se compose de quatre gros rats musqués pris au piége pendant la nuit dernière.

Il commence à se faire tard; le calme revient dans la nature. La surface du lac fatiguée par le vent du jour s'aplanit comme un miroir; Elle s'endort dans ses limites, c'est le temps de faire chorus.

(A CONTINUER.)

—Marie-Amélie, Veuve de Louis Philippe dernier roi des Français est morte à son château de Claremont, le 24 mars dernier, à l'âge de 84 ans.

Guérison Miraculeuse

On a eu la complaisance de nous communiquer le récit circonstancié, exact en tous points, pour ainsi dire officiel d'une guérison miraculeuse qui a été accomplie dans cette admirable institution, l'Hopital General, administré par les Sœurs Grises. Nous nous faisons un devoir de mettre ce récit sous les yeux de nos lecteurs, qui en seront sans doute profondément édifiés; car rarement la Providence n'a manifesté sa bonté d'une manière plus extraordinaire et ne s'est montrée plus sympathique à la piété et à la foi [illegible] d'une âme chrétienne.

Elisabeth Johnston a atteint l'âge de 16 ans le 25 octobre 1865. Elle est née à St. John [illegible] Ginnénogua. Son père s'appelait George Johnston, et sa mère Mary Sheridan. Son père [illegible] protestant. Elle entra à l'Hopital General des Sœurs Grises le 19 novembre 1862, le jour [illegible] de la fête de Ste. Elisabeth, dont elle porte le nom.

A son entrée dans cette institution, [illegible] Johnston était atteinte d'une toux dont elle [illegible] fruit du reste déjà depuis plusieurs années. [illegible] le commencement de l'année 1864, elle dut garder le lit; la maladie continuant de se développer et de faire des progrès inquiétants. [illegible] devint alors sa seule nourriture. Elle [illegible] elle-même convaincue que son séjour [illegible] court sur cette terre.

Le 4 juin 1864, Elisabeth Johnston fit sa première communion; quelques jours après [illegible] cessa tout à coup de tousser. Elle [illegible] pendant de ressentir des douleurs dans la [illegible]. Sa faiblesse était grande, cependant [illegible] quelque temps encore, elle put marcher à l'aide de béquilles ou d'une chaise.

Dans le mois de septembre 1864, pour [illegible] à son désir, on l'a conduisit à l'Hotel-Dieu [illegible] la faire traiter et examiner par les médecins, mais au bout de quelques semaines [illegible] ses jambes devinrent insensibles et [illegible] ralysés qu'elle ne put leur demander aucun support. Lorsqu'on la sortait de son lit, [illegible] roulaient pour ainsi dire, sous son corps [illegible] était si lourde qu'on avait peine à la [illegible].

Les religieuses de l'Hotel-Dieu, [illegible] cette enfant était incurable, prièrent [illegible] lière de l'Hopital General de reprendre la [illegible] Elisabeth.

Le 25 novembre 1864, fête de Ste. Catherine, on la ramena à l'Hopital General. Le médecin de la communauté lui donna ses soins pendant plusieurs mois. Ayant ensuite renoncé à [illegible] espoir de guérison, il la déclara incurable.

Depuis environ dix-huit mois, Elisabeth [illegible] pas porté les pieds à terre. Ses jambes [illegible] pieds étaient si insensibles que rien ne [illegible] produire dans cette partie de son être la [illegible] douleur.

Le 4 Mars, Elisabeth raconte à quelques-unes de ses compagnes qu'elle a vu St. Placide [illegible] un songe. Il était vêtu d'un manteau rouge et d'une robe blanche ouvragée en or. "Il m'a promis de me guérir," répétait-elle souvent. Ce songe l'avait rendue toute joyeuse.

L'exposition de ce St. a lieu le 6 mars, [illegible] c'est la pratique dans cette communauté [illegible] se, accompagné de la procession, dans la [illegible] se trouve Elisabeth. Il est vêtu comme elle l'a vu dans son songe. Aussi dès qu'il est [illegible] la salle, Elisabeth est inspirée de se jeter [illegible] sa chaise à roues pour suivre la procession [illegible] la hauteur de son siège lui fait peur. Elle [illegible] tente de se rayer avec une de ses deux mains [illegible] une de ses jambes. Elle a la douleur de la [illegible] ver comme à l'ordinaire: l'ardeur et sans [illegible] ment quelconque. Elle ne désespère pas, [illegible] que l'heure de sa guérison n'est pas encore [illegible] vée. Elle prie avec tant d'ardeur et avec [illegible] foi si vive que son visage est tout-à-fait transformé.

Le 11 mars, dans l'après-midi, le Chapelain apporte dans la salle la Relique de St. Placide pour la faire vénérer à la petite Elisabeth. [illegible] sa confiance se ranime, elle résiste avec peine au désir où à l'inspiration qu'elle éprouve, de [illegible] tir hors de sa chaise et de marcher. Elle [illegible] sans mouvement, et s'efforce de redoubler de [illegible] foi et de prier d'avantage. La chasse de St. Placide devant être close le 15, Elisabeth veut plus la perdre de vue. Elle fait instance pour demeurer aux pieds du Saint et sa demande lui est accordée.

Le 14 au soir, vers les huit heures, elle est au jubé de la Salle, tournée du côté de l'autel [illegible] l'Hotel-Dieu. Elle prie une de ses compagnes de l'ôter de sa chaise et de la mettre à genoux. Deux d'entre elles la prennent de son lit dans leurs bras; mais elle ne peut se porter sur ses genoux. Elle est toute tremblante et hors d'elle-même; et reste dans cet état pendant environ trois quarts d'heure. Elle dit à ses compagnes: "priez pour moi! mettez-moi à genoux!" On essaye [illegible] réussit, à l'agenouiller. On veut alors la remettre dans sa chaise. Elle s'y refuse et demande qu'on la lève debout; et qu'on essaye en vain. [illegible] et, forcément, on la remet dans sa chaise à roues pour la conduire à son lit.

Convaincue que dans la nuit même, elle sera guérie, elle ne veut pas se laisser prendre par le sommeil. Elle veut être témoin du miracle qui va s'opérer........Le lendemain Elisabeth [illegible] encore dans le même état.... Elle se fait porter à la chapelle, au jubé, et demande qu'on la descende auprès de St. Placide. Vers les onze heures on la descend dans nos bras, on porte la chaise au bas de l'escalier. Elle supplie qu'on la mette sur une chaise basse et qu'on remonte la sienne à chaise à roues: mais on s'y refuse. Elle demeure donc dans cette chaise basse. [illegible]

[illegible]

—Nous apprenons avec plaisir que Ernest St. Jacques, Ecr., vient d'être nommé agent à St. Hyacinthe, des Compagnies d'Assurance "l'Impériale," et la "Compagnie d'Assurance Provinciale" [illegible] M. Chs. Nelson qui a laissé St. Hyacinthe depuis quelque temps.

MISSION DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

(Extrait d'une lettre d'une sœur de charité Missionnaire à la Rivière-Rouge, à son frère, M. J. Bte. Allard, Ptre.)

Hôpital Général de St Boniface, à la Rivière-Rouge, 19 février 1866.

« Mon cher frère,

« Mes lettres en date des dix-huit et dix-neuf courant: n'étant point parties par la dernière malle, je suis presque contente de ce retard, puisqu'il me fournit l'occasion de vous envoyer aujourd'hui, sous la même enveloppe, quelques détails aussi intéressants qu'édifiants sur le zèle tout apostolique que déploient les Révérends Pères missionnaires dans nos régions du Nord.

« Ces jours derniers, la malle qui ne nous arrive que deux fois l'an de ces régions du Révd Père Lacombe qui évangélise la nation des Pieds-Noirs. Il serait trop long de vous raconter ce que j'ai lu et remarqué de dévouement et d'abnégation dans le zèle de ce digne missionaire qui passe la plus grande partie de sa vie au milieu de ces barbares pour les gagner à Jésus Christ. Je me bornerai à vous communiquer la manière toute providentielle dont ce bon Père a échappé à la mort la plus imminente. C'était dans la nuit du 4 au 5 décembre, que ce zélé missionnaire, prenant son repos dans la tente du chef des Pieds-Noirs, fut tout-à-coup éveillé par les cris de ce chef qui, se levant précipitamment, jeta l'alarme dans le camp formé à peu près de 40 à 50 loges. C'était une bande d'environ 1000 Cris (nation cruelle et ennemie des Pieds Noirs) qui venaient fondre sur eux. En un instant, tout le monde fut sur pieds et le feu de la guerre s'engagea entre les deux nations. Il faisait une nuit des plus obscures et cette lutte qui commença vers deux heures du matin se continua sans interruption jusqu'à onze heures. Le Rév. P. Lacombe fut le premier à encourager les Pieds-Noirs à se défendre. Tous furent fidèles à la voix du missionnaire; le chef surtout se montra fort courageux; il ne cessa de commander et de battre que lorsqu'il eut une jambe cassée. Dix femmes, deux hommes et quelques enfants furent tués parmi les Pieds Noirs.

« Le Rév. Père eut la consolation de baptiser une femme blessée; et ce n'est qu'à la faveur du feu de la fusillade qu'il put découvrir un plat d'eau qui lui servit dans cette mémorable circonstance; cette pauvre malheureuse tenait entre ses bras un jeune enfant que le Rév. Père n'aperçut pas alors et qui fut massacré par les *Cris* avant d'avoir été lavé dans les eaux régénératrices.

« Il est bon de vous dire que les *Cris* ignoraient que le Père Lacombe fut avec les Pieds-Noirs; car ils n'auraient jamais osé les attaquer; aussi lorsqu'ils l'apprirent, témoignèrent-ils leur regret, en ne faisant point entendre, comme de coutume leurs chants guerriers et en offrant à leur façon leurs excuses en disant: "on ne savait pas que l'homme de la prière fut là." Enfin après un combat des plus acharnés où les *Cris* perdirent une dizaine d'hommes, ils se retirèrent chacun de leur côté. L'avantage fut pourtant du côté des *Cris*, parcequ'ils purent réaliser le but de leur attaque; le vol des chevaux des Pieds-noirs. Les anciens de ces peuplades sauvages répètent souvent que dans le temps où ils n'avaient que des chiens tous les sauvages étaient fières et qu'à présent qu'ils ont des chevaux ils sont toujours en guerre. Vous savez sans doute de quelle utilité sont par ici les chiens et que ce sont ces pauvres bêtes, que l'on emploie ordinairement dans les plus longs voyages. Les sauvages dont je vous parle font consister leurs richesses dans le nombre des chevaux; il y en a qui en ont de 40 à 50; alors ils peuvent prétendre à l'honneur d'être nommés chefs. Pour eux, l'espoir de posséder un seul cheval suffit pour leur faire sacrifier la vie de plusieurs hommes.

« Mais cher frere, il ne faut pas que j'oublie le plus intéressant. Durant le combat, une balle bondissant de terre alla frapper l'épaule du missionnaire qui allait au secours des mourants, puis le frappa légèrement au front; le bon père trébucha de la secousse; mais heureusement que les suites n'en furent pas fort dangereuses. Enfin dénué de tout, le brave missionnaire reprit à pied, en la compagnie de quelques sauvages, la route qui devait le conduire à un des forts de la *compagnie*, et ce ne fut qu'après six heures de marche et des plus cruelles privations qu'ils y arrivèrent. Le bourgeois, M. Hardisty, se montra très officieux, envers le Rév. Père qu'il fit conduire au fort Edmonton, après lui avoir donné des preuves non équivoques de la plus vive sympathie

« Après une petite halte dans ce fort où il fut l'objet des mêmes égards, le Rév. Père Lacombe reprit le chemin de St. Albert où il arriva sain et sauf au moment où ses confrères qui avaient appris la nouvelle de sa mort ne pensaient plus qu'à prier pour le repos de son âme. Vous pouvez juger de la joie universelle qui se répandit en apprenant le retour merveilleux de ce bon Père. Des actions de grâces furent rendues au Dieu des Miséricordes qui sait au temps du malheur se ressouvenir de ceux qui travaillent pour sa gloire, et qui n'abandonnent jamais ceux qui espèrent en lui.......

SŒUR ALLARD, Sœur de la Charité.

—Minerve.

Les journaux de Montréal nous apprennent la mort du Révérend Messire MANSEAU, vicaire-général du Diocèse de Montréal, retiré depuis un an à l'Hospice St. Joseph de Montréal. Le vénérable défunt était âgé de 78 ans.

Un service doit être chanté ce matin à l'Hospice après quoi ses restes mortels seront transportés à Joliette, théâtre de son zèle apostolique.

Les journaux de Québec nous apprennent la mort d'un autre membre du clergé: celle de M. l'abbé Thomas Ferruce Des Troismaisons dit Picard, curé de St. François de l'Ile d'Orléans, arrivée dans cette paroisse jeudi dernier, le 5 courant. Voici sa courte biographie que nous empruntons au *Courrier du Canada*:

« M. Des Troismaisons était né à St. Pierre, rivière du sud, le 12 janvier 1796 et avait été ordonné prêtre à Québec le 17 octobre 1819. D'abord vicaire à St. Hyacinthe, il fut envoyé l'année suivante comme missionnaire à la Rivière Rouge. A son retour en 1827, il fut chargé de la cure de St. Urbain où il demeura 6 ans. En 1833 il fut transféré à St. Germain de Rimouski avec la charge des missions qui en dépendaient alors. Depuis 1850 il était chargé de la paroisse St. François »

Décédée à Montréal, samedi, le 7 courant, à l'âge de 39 ans, Dame Marie-Anne-Françoise-Aurélie Boutillier, épouse de Eugène-Hercule Trudel. Ecr., M. D. Mme. Trudel était fille unique de feu M. le Dr. Thomas Boutillier, qui a peu dant longtemps et fort honorablement représenté le comté de St. Hyacinthe dans la Chambre d'Assemblée, et nièce de feu l'hon Eusebe Cartier, Conseiller Législatif. La perte presque simultanée de ses deux hommes distingués, dont elle avait toute l'estime et l'affection, a considérablement altéré la santé déjà très-délicate de Mme Trudel. C'était une âme d'une bonté de cœur remarquable, et qui ne laisse que de bons souvenirs à son intéressante famille et à ses amis affligés.

Ses funérailles auront lieu demain matin, le 11 courant, à l'Eglise Paroissiale de Montréal.

—MM. les Membres de l'association de prières pour les prêtres défunts sont informés que M. Antoine Manseau, vicaire-général et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, décédé à Montréal le 7 avril courant, à l'âge de 79 ans, appartenait à la section des trois messes.

L. Z. MOREAU, Prêtre Secrétaire.

Evêché, 9 avril, 1866.

—MM. les membres de l'association de prières pour les prêtres défunts sont informés que M. Thos. Ferruce Destroismaisons, prêtre du diocèse de Québec, décédé à St François, Isle d'Orléans, le 5 avril courant, à l'âge de 70 ans, appartenait à la section d'une messe.

L. Z. MOREAU, Prêtre-Secrétaire.

Evêché, 7 avril, 1866.

Méfaits.

Le temps est certainement aux déprédations. On dirait que certaines gens, désolées de ne pas voir les *Feniens* ravager nos villes et nos campagnes, se sont passée la fantaisie plus ou moins louable de les remplacer; du moins en autant que faire se pourra. Ces jours derniers un ou des individus arrachaient des murs d'un bureau public, une annonce d'assurance, encadrée. Dans quel dessein ces individus enlevaient-ils ce cadre? Le fait que le chef de police l'a retrouvé dans un hôtel est suffisant pour donner au moins quelque vraisemblance à certaines rumeurs, allant à dire que le *cadre* en question avait été donné comme prix d'une *truite*. La chose enlevée n'était pas d'un grand prix, il est vrai; cependant, si tout ce que l'on dit à ce sujet est vrai, l'action en elle-même n'en est pas moins vile.

Cet acte n'était pourtant que le prélude d'un autre drame encore plus vile, plus misérable, et dont les conséquences pourraient être plus graves et plus dangereuses; ici c'est l'autorité elle-même qui a été attaquée dans un de ses officiers, et c'est la paix publique qui est menacée. Dans la nuit de samedi à dimanche, quelques vauriens que nous ne connaissons pas, sont allés vers minuit et 20 minutes chez M. Ls. Taché, shérif du district de St. Hyacinthe, et ont brisé deux ouvertures. Dans la même nuit, 2 ouvertures ont également été brisées au bureau du shérif. L'on doit raisonnablement croire que cet acte est l'œuvre des mêmes individus qui sont allés à la résidence privée de M. Taché.

Vers minuit, on avait enfoncé deux portes et deux chassis chez M. Champigny, gardien du pont de la société.

On nous a rapporté que de pareils dégâts avaient été commis à deux autres endroits.

Si ce sont là des actes de vengeance personnelle, il faut avouer que c'est de la dernière bassesse; quand un voleur enfonce une maison, son acte est ignominieux sans doute, mais au moins il a pour en agir ainsi l'espoir du gain; mais casser les vitres d'une maison seulement pour le plaisir de briser, de faire du mal et de se venger! c'est vil!! c'est dégradant!!!

UNION CATHOLIQUE.

A l'assemblée annuelle des membres de cette institution, tenue dimanche dernier, le 8 du courant, à la salle ordinaire des séances, on a procédé à l'élection des officiers pour l'année courante.

Ont été élus:

Président—M. H. Mercier,
Vice-Président—M. P. B. de La Bruère,
Secrétaire—M. P. Decelle,
Assistant-Secrétaire—M. Alph. Boivin,
Trésorier—M. L. Beaudry,
Bibliothécaire—M. A Keroack,
Conseillers—MM. E. O. Dufort, S. Bourgeois et P. De Cazes.

—Un ami de notre feuille nous écrit de Sorel, dimanche dernier:

" La débacle de la glace sur le rivière Richelieu a commencé vers 9½ heures, hier soir et continué depuis ce temps sans qu'aucun accident n'ait été constaté. A onze heures ce matin, le port était parfaitement libre. L'*Etoile* doit faire son premier voyage à Beloeil, mardi."

Le Pape vient d'ordonner les préparatifs de trois grandes fêtes religieuses qui doivent avoir lieu en 1867 à Rome. Ce sont: La canonisation de Josaphat; la 18ième célébration séculaire de la mise en croix de St. Pierre; et un concile œcuménique.

La province de Viterbe sera évacuée par les troupes françaises dans une quinzaine de jours; l'occupation française se bornera donc à Rome et à Civita-Vecchia. 5,000 hommes seulement resteront dans les Etats-Pontificaux jusqu'au mois de septembre prochain.

—T. Laughland, conducteur d'engin de la compagnie du Grand-Tronc vient d'accomplir un acte de courage bien rare. Le train de fret qu'il conduisait était arrivé à une courbe du chemin près de Cornwall, quand il aperçut un homme en travers des lisses. Il était trop près pour pouvoir arrêter le train Laughland s'avança sur la garde qui se trouve en avant de l'engin et saisit l'homme au collet en s'efforçant de l'amener à lui. Ne pouvant réussir, il sauta en dehors et poussa son homme qui était ivre en dehors de la voie et lui a sauvé ainsi la vie. La compagnie lui a donné 2 jours de gages en récompense de cette belle action.... !!!—*J. de québec.*

—A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, *La Patrie* a publié un article fort intéressant sur le caractere et l'education de sa jeune Altesse; nous en extrayons les passages suivants:

" Le 16 mars est la dixième anniversaire de la naissance du Prince Impérial.

" Tout le monde, à Paris connait ce frais et riant visage d'enfant qui, chaque jour, sur le parcours des Tuileries au bois de Boulogne, s'incline avec tant de grace devant les saluts que lui adresse une foule sympathique et empressée.

" Les journées du Prince Impérial sont bien remplies, et ses études sont parfaitement combinées, au point de vue de l'hygiène, avec les exercices du corps et les récréations de l'esprit.

" Sous l'habile direction de M. Monnier son précepteur, le jeune Prince montre une véritable aptitude pour les études classiques, l'histoire et la géographie. Il parle couramment l'anglais.

" Quoique, jusqu'ici, le jeune Prince n'ait pas commencé l'étude suivie du dessin et de la musique, il manifeste déjà un goût très-prononcé pour ces deux arts. Ainsi, lorsque la musique de la garde montante exécute dans la cour du palais des Tuileries des morceaux qui lui plaisent, on l'entend tout de suite indiquer les titres des opéras desquels sont tirés ces morceaux et en nommer les auteurs. Son penchant pour le dessin n'est pas moindre.

" Pour ce qui concerne la sculpture, c'est en jouant, et après avoir reçu quelques notions sommaires de M. Carpeaux, que les doigts delicats du jeune Prince s'amusent à façonner des œuvres naïves, qui témoignent d'heureuses dispositions. Parmi ces œuvres, trois surtout, ont étonné toutes les personnes qui les ont vues à la cour; c'est d'abord la statuette d'un lancier à cheval; puis deux bustes, celui de l'Empereur et celui de M. Monnier, son précepteur.

" Le jeune Prince s'est promptement familiarisé avec tous les exercices de la gymnastique, que lui enseigne M. Foucart, et M. Bachon, son écuyer, tempère difficilement son ardeur pour l'équitation. Son Altesse Impériale prend ses leçons aux écuries de l'Alma, où sont ses chevaux, de gracieux poneys, aux formes les plus élégante.

" Le Prince Impérial aime par-dessus tout les exercices militaires et le maniement des armes. Aussi est-il heureux lorsque, chaque semaine, un sergent instruteur du 1er régiment de grenadiers de la garde, dans lequel, comme tout le monde sait, lui-même est caporal, conduit dans le jardin réservé des Tuileries un peloton d'enfant de troupe. Le Prince se place alors à la droite du premier rangs de ce peloton, dont l'effectif est souvent augmenté par la présence dans ses rangs des jeunes amis de Son Altesse Impériale, parmi lesquels on remarque les fils de M. le docteur Conneau, de M. le duc de Persigny, des généraux Fleury et Espinasse, et de M. Bourgagne, écuyer de l'Empereur. Il arrive parfois qu'après l'exercice, le Prince offre à ses jeunes camarades une collation à laquelle président un entrain, une verve et un appétit du meilleur aloi.

" Il y a plusieurs années déjà que le Prince Impérial assiste aux grandes revues militaires, à côté de l'Empereur.

" Pendant les fêtes de cet hiver aux Tuileries, Son Altesse Impériale a paru quelques heures dans les salons, et sa bonne grâce, son aisance parfaite y ont été fort remarquées.

" Depuis que la cour est revenue de Compiègne, en décembre dernier, le fils de l'Empereur a son couvert mis les soirs à la table de Leurs Majestés.

" L'instruction religieuse du Prince Impérial est confiée au vénérable et savant abbé Deguerry curé de la Madeleine, qui doit bientôt préparer son élève pour la première communion. "

GRAND INCENDIE A NEW-YORK.

LE FEU DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE!

Un incendie immense ravage en ce moment la ville de New-York. La grande bâtisse en briques, au coin des rues Broadway et Barclay est détruite et le feu continue ses ravages. Les maisons Nos. 200, 202 et 204, Broadway, sont entièrement détruites, et les bâtisses en arriere de la rue Fulton sont encore en flammes. L'Hotel Clarmont ainsi que les bâtisses adjoignantes sont aussi en feu.

Un autre incendie fait fureur dans la partie supérieure de Broadway. Les pertes sont immenses. On ne peut en évaluer le montant, car les pompiers n'ont pu se rendre maîtres de l'élément destructeur.

L'Hotel Tremont est aussi en feu. Un autre incendie vient aussi d'éclater près de la Batterie.

THE TRADE REVIEW.

Nous sommes sincèrement reconnaissants à MM les éditeurs de cette Revue de nous en avoir envoyé le dernier numéro. Nous espérons qu'ils continueront à échanger avec nous. Le soin avec lequel elle est redigée nous la rend précieuse, et nous tenons beaucoup à l'avoir.

Mariage.

A Notre Dame de St. Hyacinthe, le 9 du courant, par le Rév. Messire Lecours, Elie Lemay, de St Pie, à Delle Rosalie Morin, de Notre-Dame de St. Hyacinthe.

A la Rivière-des-Prairies, le 2 du courant, Charles Leblanc, Ecr., marchant de Joliette, à Demoiselle Eliza Simard, fille de feu le Docteur Simard.

Décès.

—A Verchères, le 5 du courant, à l'âge de 41 ans, miné par une longue maladie de poitrine, contractée par un séjour de plusieurs années sous le climat ardent de la Louisiane, M. F. Philippe Dansereau.

Bulletin Commercial.

—Le temps est beau. Il n'y a presque plus de neige, aussi les voitures d'hiver sont très rares.

Le marché de samedi dernier était peu fourni, à cause des chemins qui sont très mauvais.

Le Bœuf s'est vendu 12 sous, le lard 15 sous, le Sucre 15 et 18 sous, les Patates 40 sous, les œufs 18 et 25 sous, le Sirop d'Erable 1 piastre le gallon.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	d
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18½ chelins le quintal, et $6½ le quart.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 7 avril.

Argent en demande à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 106⅞.
Or ouvert à 127¾ est fermé à 127¾.
L'or, vendu à 127¾.
Greenbacks, achetés de 22 à 22½ et vendus de 21 à 21½.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 7 AVRIL 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,	16	3	à	17	6
Blé, par minot,	7	1		7	11
Blé-d'Inde "	4	3		4	9
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	0
Avoine "	1	8		1	10
Goudriole, "	2	1		2	3½
Sarrasin, "	3	9		4	0
Lard, par 100 lbs.,	45	0		50	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0		33	4
Porc frais, par lbs.,	0	7		0	7½
Lard salé "	0	7		0	8½
Bœuf "	0	3		0	6
Veau par quartier	1	3		4	6
Mouton p. quart	0	0		0	0
Oies, le couple	8	0		10	0
Dinde,	6	0		10	0
Canards, "	3	0		4	0
Volailles, "	2	6		4	6
Poulets, "	2	6		4	6
Perdrix, "	0	0		0	0
Œufs, par douzaine	0	9½		0	10
Beurre frais, par livre.	0	10		1	3
Do salé "	0	9		1	0
Savon,	0	0		6	0
Sucre d'Erable,	0	5		0	6
Miel, par livre,	0	6½		0	7
Sirop	0	6		0	7½
Fèves, le pot,	0	3		0	4
Fèves, le minot,	0	0		5	0
Oignons, la tresse,	0	6		0	7½
" le minot,	2	6		0	0
Tabac,	0	5		0	7½
Choux,	0	2		0	4
Navets,	0	½		0	1½
Laine,	1	9		2	1
Laine filée,	4	0		4	6
Patate, le minot.	1	6		1	8
Pommes p. minot	6	0		15	0
" par quart,	0	0		0	0
Foin,	20	0		25	0

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 7 avril.

Fleur, super. extra	$8 00	à	8 50
" extra	7 50	à	8 00
" superf. blé du Canada	5 65	à	5 75
" superf. blé de l'Ouest	5 65	à	5 75
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2	5 30	à	5 50
" fine	4 60	à	4 80
" moyenne	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs	3 10	à	3 20
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 18	à	1 20
Pois par 60 lbs	0 75	à	0 77½
Orge, par 50 lbs	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs	0 41½	à	0 42
Blé-d'Inde, par 56 lbs	0 55	à	0 60
Alcalis par 100 lbs. Potasse 1ère	5 60	à	5 62½
" Infér.	5 40	à	5 50
Perlasse 1ère	7 00	à	7 00
Cochons abattus, par 100 lbs.	7 00	à	7 75
Lard, par quarts de 200 lbs	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22
Fromage par lb	0 14½	à	0 15
Argent	0 03	à	0 03½

MARCHÉ DE NEWYORK.

New-York, 7 avril, 1866.

Coton	0 38	à	0 39
Fleur, superf. de l'Etat	7 10	à	7 50
" Extra,	7 55	à	8 05
" Choisie, "	6 70	à	7 20
" Superfine de l'Ouest	7 25	à	8 10
" Extra, "	8 20	à	8 50
" De l'Ohio	0 00	à	0 00
" Commune du Canada	0 00	à	0 00
" Extra	0 00	à	0 00
Blé,—Nouveau de Wilwaukie	1 63	à	1 75
" Blé choisie "	0 00	à	0 00
Avoine, par 32 lbs	0 57	à	0 58
Orge, du Canada Ouest	1 11	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	25 90	à	26 00
" Vieux "	25 00	à	25 25

Marché aux Bestiaux.

Montréal, 28 Mars.

Bœuf, 1ère qualité	$8.00 à 10.00
" 2e et 3e qualité	5.00 à 7.00
Vaches à lait	20.00 à 30.00
" extra	30.00 à 50.00
Veaux, 1ere qualité	12.00 à 20.00
" 2e qualité	6.00 à 10.00
" 3e qualité	2.00 à 5.00
Moutons, 1ère qualité	8.00 à 10.00
" 2e qualité	4.00 à 6.00
Agneaux, 1ère qualité	4.00 à 6.00
" 2e qualité	1.50 à 3.00
Cochons, 1ère qualité	8.00 à 12.00
" 2e qualité	4.00 à 8.00

Départ et arrivée des trains du Grand-Tronc, de Montréal, St. Hyacinthe et Acton-Vale.

	De Montréal, pour St. Hya.	de St. Hyac. pour Acton.
No. 3, Mêlé	6 45 a m	9 25 a m
No. 7, Passager	2 00 p m	4 00 p m
No. 11, Passager	10 10 p m	12 20 a m
No. 13, T. et Way Freight	1 30 a m	4 00 a m
No. 15, Freight	3 30 a m	6 10 a m
No. 17, Way et T. Freight	4 30 a m	7 15 a m

	D'Acton pour St. Hyac.	de St. Hyac. pour Mont.
No. 2, Passager	10 50 a m	11 50 a m
No. 6, Mêlé	2 25 p m	4 00 p m
No. 12, Passager	3 55 a m	5 10 a m
No. 14, T. et Way Freight	6 40 p m	8 15 p m
No. 16, Way et T. Freight	8 00 p m	9 25 p m
No. 18, Freight	8 30 p m	10 10 p m

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préfererait quelqu'un qui eut déja quelqu'expérience dans cette branche

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866. }

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 *mars* 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Ottawa, 7 Avril, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 21 p 100, lequel percentage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Corporation de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Rôle Supplémentaire des propriétés foncières dans cette Cité est complété, et qu'il est maintenant déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier pour la période d'un mois à compter de cette date et ouvert pour inspection publique; que dans cette intervalle les personnes qui se trouveront lésées pourront s'adresser, par écrit, au Conseil de Ville pour se plaindre de toute estimation exagérée, et qu'après ce laps de temps le dit Rôle Supplémentaire sera déclaré clos.

Par ordre
E. L. R. COUILLARD DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 9ème Mars, 1866. }

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 30	A. M. 12 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 20

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

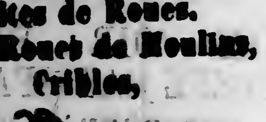


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1866

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES VITRES, MASTIC, CLOU

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumerer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront apres cette date.

R. ST. J. Agent.

12 Décembre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 431, Rue Notre-Dame, *En face de l'Eglise des Récollets,* Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montreal, Mai, 1865.—1a.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas moquer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Medicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillée des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamai vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros e en detail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Près du Palais de Justice. MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il decouvrit ses pilules Indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à etablir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dé endaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors epuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se debarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres élements de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantite.

Sureté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.

Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appetit, Langueurs, Essoufflements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre prejudice.

Des directions completes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞MALADIES☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusqu'ici considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opérées les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX ! CHEVAUX !! CHEVAUX !!!

Poudres de Condition De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de *ces poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de *ces poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots ou à peu près au moyen de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son brin. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnant de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil [illegible] et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur [illegible] après les attaques de toutes les maladies [illegible] telles que l'Influenza, l'Etouffement l'Inflammation, la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau [illegible] devrait se servir de cette médecine; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive [illegible] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé [illegible] les engraisseront plus vite et bien plus [illegible]

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

DR. COLBY'S
ANTI - COSTIVE AND TONIC
PILLS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité ou ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas [illegible] grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D.. Magog, C. E
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

[illegible]

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux devenus mortes ; les prunelles élargies ; un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure ; le nez concentré ; la lèvres supérieure enflée ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive humide ; la langue enfoncée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une appetit vorace ; avec une sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entierement disparues ; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, des entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelque fois constipé ; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hémorroides) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeur généralement irritée, etc, etc

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclare que sa volonté était que ce remède fût à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C.O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W.; Lyman Elliot & Co., Toronto, C W ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Pree. & Cathro —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; E. Beathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample information s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.

St. Hyacinthe, 18 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Jeudi, 12 Avril 1866. — No. 19

J. J. L. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES

St. Hyacinthe, Mars 1865.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension**, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pied que la tenait Mlle. Pageau: les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.

Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur.*
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

2 Terres à St. Domique,
1 " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ième. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" 44 " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot **28, 29, 31, 32,** avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang 1/2 Sud-Est No. 7.

Dans le 3ième Rang 1/2 Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 8ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.

Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbroise.
A. C. Papineau. — L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. — P. Bachand
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Sirs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 5 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honore Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard ecr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ROYAL VICTORIA HOTEL.

HUBERT PICHÉ,

PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.

Sorel, 12 Mars, 1866. 1 a

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus la presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabe, 8 août 1865.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer,

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT.

Residence: St. Cesaire—Comte de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier

St. Césaire, 1 mars 1866.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

Nouveau Magasin

DE

MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

Gare aux Féniens!!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SÈCHES.
ÉPICERIES, PROVISIONS,
FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois mille en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vent, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; il y a une moulange, un bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-d'Inde; le tout pour être vendu à des conditions très faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, ou à ce bureau

FRS. HOULE.

St. Ours. 8 Mars 1866. 4 m

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence: ROXTON-FALLS.

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNIER DIT ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir:

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Grenon et d'autre côté à Léon Grenon, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et trois quarts par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à Ambroise Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON,
N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquilité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien.*

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il a été d'abord déterminé à le vendre par encan, [illegible] de vendre [illegible] par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

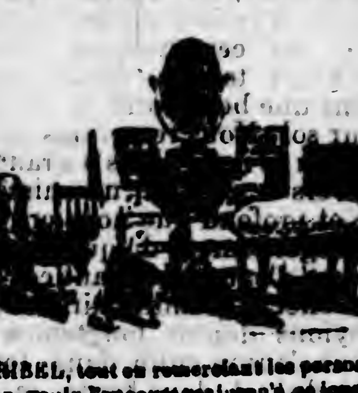
qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? ?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c, et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera avec soin.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863

CADEAUX

POUR LES

FETES.

L'assortiment le plus varié et le

MEILLEUR MARCHE

DE TOUT

ST. HYACINTHE,

A LA LIBRAIRIE DE

M. A. KEROACK,

RUE CASCADES,

ANCIENNE MAISON DE M. N. CHAPUT.

Bijouterie et Imagerie religieuse; Articles de Fantaisie; Jouets d'enfants depuis 1 sou à une piastre; Albums; Statues; Porcelaines; Livres de dévotion et autres reliés avec luxe; Cartes à jouer; Porte-Monnaie, et une foule d'articles de TOUT PRIX, *convenable pour*

CADEAUX.

15 déc. 1865.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VII.

Suite.

La porte s'ouvrit enfin pour donner passage à une sorte de guichetier qui avait sur la tête un bonnet d'ours dont les poils hérissés lui tombaient sur les yeux; à sa ceinture pendait un énorme trousseau de clefs accompagné d'un sabre à poignée de cuivre, volé sans nul doute à quelque soldat moins patriote que lui.

—Ah çà! citoyen dit-il, tu m'as l'air plus pressé que la chose?

—Et toi, citoyen guichetier, je t'assure que tu as tort de te mettre sur la nuque ce bonnet d'ours; c'est ce qui te rend si pesant dans ta marche, ou si sourd quand on sonne.

Le guichetier haussa les épaules avec un noble dédain.—Que veux-tu?

—Je veux parler au concierge de la prison

—Le citoyen concierge travaille avec l'huissier du comité révolutionnaire.

—Alors j'attendrai.

—Ce sera long, citoyen, je t'en préviens, on fait un petit triage pour déblayer le trop plein.

—Je ne suis pas pressé.

Et Baptistin fit un pas pour entrer dans la prison.

—Peste! citoyen, dit l'homme au bonnet d'ours, la consigne est précise, as-tu une carte.

—Non.

—Alors, reste dehors, dis-moi ton nom, et si le citoyen concierge le veut, on t'appellera.

—Les vrais patriotes ne restent pas à la porte comme des chiens, reprit Baptistin en s'installant contre le mur intérieur: t'es guichetier, je suis un bon sans-culotte; ça marche ensemble; nous causerons, pour passer le temps, de ce tas de gueux qui sont là dedans, et je te payerai chopine.

Après une semblable profession de foi, pouvait-on le laisser dehors? Le geôlier s'attendrit.

—Tu dis donc que tu t'appelles....?

—Cincinnatus tout au long.

Le guichetier le regarda dans le blanc des yeux.—Joli nom. Allons, entre, mais le citoyen concierge est capable de te fourrer dedans s'il n'est pas de bonne humeur.

La porte se referma avec un grincement aigre de gonds rouillés. Baptistin respira bruyamment et s'assit sur une marche; ses jambes tremblaient, et tout son corps frissonnait intérieurement, tant il avait comprimé tous les muscles de son visage. Dans le cabinet du concierge, il se passait une de ces scènes habituelles de prison, à soulever le cœur le plus endurci. L'huissier en question, assis devant une table, collationnait des listes sur lesquelles la plus grande partie des noms était marquée d'une croix rouge, tandis que le concierge faisait de son côté à peu près le même travail avec une attention aussi froide, aussi calme que s'il se fut agi de chiffres, au lieu de têtes humaines. Le concierge avait une physionomie qui mérite quelques minutes d'examen. On devait s'attendre à rencontrer un homme aux sourcils froncés, au front plissé par l'austérité républicaine, à la voix rauque, aux gestes ardents, aimant l'odeur du sang comme l'hyène et le chacal. Du tout: c'était un petit vieillard à l'extérieur doux et inoffensif; sa voix était grêle et presque sans timbre, un éternel sourire se promenait sur ses lèvres; mais le regard de ses yeux avait quelque chose de flasque et de gluant qui faisait mal; sa tête, fort peu garnie de cheveux autrefois roux, maintenant d'un blanc sale, était recouverte par un bonnet de soie noire tellement crasseux que la couleur en eut été très-difficile à définir. Vu le travail auquel il était occupé et qui demandait un soin des plus minutieux, il avait ajouté aux charmes de sa physionomie ordinaire de grosses lunettes à branches de métal. Tout autour de lui, dans les coins ou recoins de la chambre, sur les appuis de la fenêtre, ainsi que sur des planches fort artistement superposées les unes au-dessus des autres, il y avait des pots de fleurs de différentes dimensions dans lesquels vivaient et fleurissaient à l'ombre de ses soins paternels les fleurs les plus rares et les plus précieuses. Les unes grimpaient le long du mur, dirigées par des fils conducteurs, tandis que les autres entrelaçaient leurs feuillages verts et leurs pétales embaumés et brillants au-dessus de ce bureau sur lequel il avait écrit tant de noms, dressé tant de listes de pauvres victimes vouées à la mort, et promises à l'échafaud révolutionnaire. On eût dit la boutique d'un botaniste, car les murs, en outre, étaient tapissés d'oignons étiquetés et numérotés avec le plus grand ordre. Chacun, du reste, prend son plaisir où il le trouve; peut-être ce petit vieillard, auquel étaient échues les hautes fonctions de concierge à la prison d'Orange et qui trempait ainsi dans le sang ses mains que la mort décharnait déjà, avait-il reçu en naissant les mœurs les plus douces et les plus agricoles. Il se délassait de ses travaux révolutionnaires par le doux passetemps des fleurs. Etrange contraste de la vie!

—Citoyen huissier, dit-il tout à coup au milieu du silence qui n'était interrompu que par le bruit des becs de plumes qui couraient sur le papier, n'oublie pas sur ta liste, au moins, le ci-devant comte Rambaux; il est malingre, fiévreux; si le comité révolutionnaire ne se dépêche pas de s'en débarrasser il est capable de mourir de sa belle mort.

Tout à coup, il se leva avec une promptitude dont jamais on n'eût pu le croire capable, en jetant à terre la plume qu'il tenait à la main.

—Oh! cher citoyen, prends garde! au nom de la sainte republique prends garde! tu froisse du coude ma *Rhexia holosericea,* tiens, voilà une fleur qui se détache de sa tige. Tu ne sais donc pas que cette plante est des plus rares? Elle vient du Brésil; regarde comme les fleurs en panicule sont veloutées et d'un beau bleu; quel brillant effet! rameaux opposés, quadrangulaires; feuilles ovales, en cœur à la base.

On le voit, le botaniste prenait le dessus sur l'austère républicain. L'amour des fleurs a aussi sa férocité. Il n'y avait certes pas dans toute la prison une tête qu'il n'eût donnée avec joie pour sauver le plus petit pétale de ses plantes chéries.

—Pardon, citoyen, dit l'huissier, c'est en t'écoutant. Tu appelles ça *bezi....rhexi.*

—*Rhexia holosericea,* reprit le concierge; nous avons aussi le *Rhexia virginica,* ce qui veut dire *de Virginie,* tige striée, rouge et verte; feuilles ovales, aiguës, bordées de rouge; ici à gauche, No. 57, un peu au-dessus de ta tête.

—*Rhexia horolica....* répéta l'huissier, quels noms! Pourquoi ne pas l'appeler Caracalla? C'est plus républicain et plus facile à prononcer. Tu disais donc que le ci-devant branle dans le manche?

—Oui, citoyen, voilà plus de 15 jours qu'il est ici. A quoi pense donc le comité. Si on met pour tous ce temps là, il n'y aura jamais de place pour les autres. Ne renverse pas ta chaise, citoyen, je t'en supplie, tu froisses mon *Didiscus cæruleus.* Tu ne te doutes pas que ça vient tout tranquillement de la Nouvelle-Hollande; feuilles trifides à lobes incisés, fleurs en ombelle simple tu marcherais là-dessus comme sur un aristocrate ou une feuille de chou.

Le citoyen huissier se mit à sourire. La plaisanterie était de si bon goût!

—Veux-tu collationner ma liste? L'heure me presse....

—A tes ordres, citoyen huissier, dit le petit vieillard en prenant la feuille de papier que lui tendait son acolyte. A la bonne heure total 97.... Très bien, très bien.... Ah! ah! l'ex-comte de Vimeux. Pas dégoûté. La ci-devant marquise de Rochefort; deux belles têtes à couper.

Et il rendit la liste avec un sourire de vipère.

—Au revoir, citoyen concierge.

—A bientôt, citoyen huissier.

On le voit, le petit vieillard aimait les fleurs, ce qui ne l'empêchait pas d'aimer aussi l'échafaud. Il était en train de regarder un *Rhodora canadensis* avec une admiration mêlée de tendresse, lorsque Baptistin, qui était devenu l'ami intime du guichetier, entra dans son cabinet, que l'on pourrait tout aussi bien appeler son laboratoire.

—Qu'est-ce? qu'y a-t-il encore? dit-il avec mauvaise humeur, en se retournant brusquement, comme eût fait un avare surpris dans la contemplation de son or.

—C'est le citoyen Cincinnatus qui demande à te parler.

—Qu'est-ce que c'est que le citoyen Cincinnatus? reprit le vieux en plongeant de nouveau ses regards sur la tige verdoyante du *Rhodora canadensis.*

—Salut et fraternité, citoyen concierge, dit Baptistin qui s'était empressé de suivre le guichetier; je vois qu'on ne m'avait pas trompé, je ne viens pas pour la prison, je viens pour les fleurs.

Le concierge horticulteur fixa sur le nouveau venu ses petits yeux débarrassés de ses grosses lunettes. Baptistin n'était pas encore habitué à son nouveau rôle: il comprenait que la vie de la pauvre jeune fille dépendait de ce qui allait se passer; aussi, il sentit comme un frisson lui parcourir le corps, et venir humecter de gouttes d'une sueur froide la racine de ses cheveux. Il détourna la tête en ayant l'air d'examiner la collection vraiment merveilleuse de plantes exotiques qui se trouvait devant lui.

Évidemment, l'argent des prisonniers dits *à la pistole* avait largement contribué à la réunion de toutes ces merveilles, devant lesquelles s'épanouissait d'amour et de paternité le cœur blasé du vieillard.

—Ah!... ah!.... dit Baptistin en s'approchant d'un petit pot de fleurs, voilà un beau *Dahlia purpurea.* Savez-vous, citoyen concierge, que c'est une fleur rare et de grand mérite?

—Je le sais, fit celui-ci avec un sourire de satisfaction.

Baptistin continua.

—J'en ai deux aussi dans ma collection; mais elles sont malades.

—Ah! tu as une collection?

—Pas si belle que celle-ci; tu permets, citoyen, que je regarde tes fleurs; vois-tu, c'est ma passion.

—A ton aise, camarade; as-tu remarqué ce *Didymocarpus*? plante vivace, s'il en fut jamais; feuilles oblongues, étalées en rosette, comme tu vois; c'est ce que nous appelons le *Didymocarpe* à fleur bleues.

—Je l'avais remarqué, reprit Baptistin, qui se sentait un peu plus à son aise; c'est une plante d'Afrique, si je ne me trompe.

Comment ! ajouta-t-il avec explosion, un *Bilbergia pyramidalis* ? c'est une véritable rareté ; si tu en as deux, citoyen, il faut absolument que tu m'en cèdes un. Je travaille pour le compte d'un amateur, bon japobin comme toi et moi, qui te la payera ce que tu voudras.

—Nous verrons ... nous verrons à nous arranger, si c'est possible, reprit le petit vieux en relevant d'une main son bonnet de soie noire, qui était tombé sur ses yeux, et en frappant de l'autre, avec aménité, sur l'épaule de Baptistin.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

JEUDI 12 AVRIL 1866.

Le gouverneur du Nouveau-Brunswick continue a tenir la ligne de conduite indécise qu'il nous a habitué à lui voir suivre depuis quelque temps.

Après s'être ouvertement déclaré contre le projet de confédération élaboré à la Convention de Québec, et être revenu de sa première décision à la suite d'une entrevue qu'il eut avec Son Excellence Lord Monk après son retour d'Angleterre, le gouverneur du Nouveau-Brunswick, semble faire encore quelque opposition au projet qu'il avait définitivement paru accepter et revient enfin à la seconde période de ses tergiversations, en donnant satisfaction au Conseil Législatif dont il avait si inconsidérément refusé d'accepter l'adresse.

Nous ne savons pas, jusqu'à quel point va l'adresse ou l'inhabilité politique du gouverneur du Nouveau-Brunswick ; Nous ignorons quel est le but dans lequel toute ces changements politiques qui se sont répétés en quelques mois, ont eu lieu, mais tout ce que nous pouvons dire, et cela nous ne craignons pas de l'affirmer c'est que M. Gordon semble beaucoup moins au fait des coutumes constitutionnelles anglaises, que la plupart de nos hommes d'Etat, qui n'ont pas été à même comme lui d'aller les puiser à leur source primitive.

Un grand nombre de ses actes sont là qui peuvent servir de preuves à l'appui de ce que nous avançons.

Sans parler de ceux que nous avons énumérés, tout à l'heure, nous demanderons comment il se fait que le gouverneur du Nouveau-Brunswick ne se soit enfin décidé a répondre à l'adresse de la chambre haute de cette Province, qu'après avoir vu ce corps législatif décidé a s'adresser directement au gouvernement impérial, dans le cas où il persisterait plus longtemps a rester en contravention avec les lois constitutionnelles établies dans toutes les possessions britanniques ; ou, s'il a agi ainsi pour ne pas déplaire aux membres de son administration, qui s'est formellement déclarée contre la confédération telle que projetée actuellement, comment se fait-il qu'il revienne tout a coup, contre une détermination prise, en répondant à l'adresse de la chambre haute par un message, sans avoir préalablement averti ses ministres de son intention.

Nous nous demandons, quel pourrait être le résultat de cette nouvelle escapade politique, si ce n'est une dissolution complète et immédiate, d'un ministère froissé par un acte en contravention aussi flagrante avec les coutumes parlementaires.

Il est probable, que telles seront aussi les conséquences de cette action aussi impolitique que maladroite.

Ce que le gouverneur du Nouveau Brunswick s'est enfin décidé a faire a la dernière heure, il eut du le faire, comme c'était son droit et son devoir, avant de s'y voir forcé par la crainte des réprimandes du gouvernement Métropolitain, qu'allaient probablement lui attirer les réclamations que le Conseil Législatif était sur le point de faire, auprès de l'Angleterre.

A la Nouvelle-Ecosse, le parti de la confédération n'a pas encore fait de progrès sensibles dans les chambres, quoiqu'un mouvement qui se manifeste d'une manière assez énergique se fasse remarquer depuis quelque temps parmi le peuple.

Cependant les chambres semblent vouloir s'occuper sérieusement de la question, et dans le parlement même, plusieurs des membres qui se sont montrés les plus acharnés détracteurs du projet de la Convention de Québec, sont revenus de leur impression première et paraissent déterminés a faire tout en leur pouvoir pour faire passer un projet de confédération.

C'est ainsi, que dans la séance du 4, à la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, Monsieur William Miller qui s'était toujours déclaré un des adversaires les plus acharnés du projet, donna avis d'une motion tendant à nommer une délégation qui se rendrait auprès du gouvernement Métropolitain pour y régler les conditions de l'union des provinces.

On parle aussi d'un certain M. S. McDonnell, représentant de la même province, qui lui aussi se serait rangé du côté des partisants de la confédération.

Loin de perdre du terrain, dans les provinces maritimes, le projet de confédération semble en gagner tous les jours quelque peu et il est probable que, si le projet tel que proposé n'est pas accepté intacte, il subira des modifications qui le rendront acceptables à ceux-là même qui, il n'y a que quelques mois, ne voulaient l'admettre sous aucune forme.

Les nouvelles d'Europe nous apprennent que le Procureur général pour l'Irlande vient de déclarer qu'un projet de loi a été élaboré pour amener la modification des rapports qui existent entre les grands propriétaires et leurs tenanciers, en Irlande.

Personne n'ignore la nature des bons résultats qui amenerait la passation d'une loi semblable, car tous le monde sait que les révolutions qui plusieurs fois déjà ont éclaté en Irlande, provenaient des exactions, sans nombre, dont les habitants de l'Irlande étaient en butte de la part des régisseurs des grands propriétaires Anglais, qui possèdent la plus grande partie du territoire Irlandais.

Rien, paraît-il ne peut approcher la dureté brutale des hommes d'affaires de ces riches lords, qui, non contents de prélever des dimes énormes, augmentent les taxes qu'ils reclament, à mesure que leurs passions ou leurs plaisirs deviennent plus exigeants.

Quand il s'est agi d'abolir l'esclavage dans les colonies, l'Angleterre a été une des première a prendre l'initiative ; C'est elle qui a donné le premier coups qui a détrui en grande partie au moins, cette plaie hideuse qui au point de vue humanitaire et chrétien est un des contre-sens de la civilisation moderne.

Mais quoique cet acte d'humanité de la part de l'Angleterre soit très louable sans doute, nous ne croyons pas cependant, qu'elle soit conséquente avec elle-même en permettant chez elle l'exercice de certains abus plus inhumains peut-être que ceux qui étaient en usage dans les colonies où l'esclavage était en vigeur.

Dans les colonies ou l'esclavage était permis, un maître qui n'avait personne autre que ses nègres pour cultiver ses plantations, avait tout intérêt à ce qu'ils ne fussent pas maltraités ou manquassent de nourriture de manière à les affaiblir et les rendre impropres aux travaux aux quels il les destinait.

Peut-être était-ce l'intérêt plutôt que l'humanité qui était le mobile de la manière relativement assez convenable dont les nègres esclaves étaient traités, c'est possible, mais dans tous les cas, il est bien constaté qu'à peu d'exceptions près, les esclaves étaient moins maltraités que certains négrophiles auraient bien voulu le faire croire.

En Irlande, les riches propriétaires qui se divisent le sol de cette malheureuse contrée, n'ont pas les mêmes raisons pour pratiquer l'humanité envers leurs tenanciers. Peu leur importe généralement, que leurs malheureux fermiers soit rendus eux et leur famille à la dernière misère, il leur faut le prix de leur fermage et pour cela ils ne craindront pas d'enlever la dernière mesure de pommes de terre, à la malheureuse famille qui n'a plus rien a manger.

En disant cela, nous ne changeons en aucune façon l'histoire, car les faits de ce genre qui arrivent tous les jours, sont là comme des preuves irrécusables de ce que nous avons avancé.

Nous aimons donc à croire que les chambres anglaises saisiront avec empressement l'occasion qui va leur être présentée de redresser des abus qui ne peuvent que jeter le blâme sur la nation dont ils représentent les intérêts et dont ils sont obligés de sauvegarder l'honneur.

INSTITUT DES ARTISANS.

Dimanche prochain a lieu la fête patronale de l'Institut des Artisans, qui reprend parait-il, une nouvelle vigueur.

A cette occasion, une messe solennelle sera chantée à la Cathédrale, et un sermon de circonstance sera prêché par le chapelain de la société.

La soirée sera remplie par une séance à la salle de l'Hôtel de Ville, pendant laquelle auront lieu deux lectures.

M. Mercier, devra lecturer sur "l'Union fait la force."

Le sujet qui sera traité par M. J. Roy, sera "les Artisants, l'origine et les progrès de l'industrie manufacturière."

Avec deux noms comme ceux-là, nous ne croyons pas trop nous engager en invitant ceux qui voudront passer une agréable soirée, à assister a cette séance, qui ne peut manquer d'être interessante.

CLUB DRAMATIQUE.

La représentation des Amateurs du Club Dramatique a eu lieu hier soir, comme nous l'annoncions dans notre avant dernier numéro.

L'accueil le plus bienveillant et le plus flatteur a été fait aux jeunes Amateurs qui dévouent leurs loisirs à préparer des soirées théâtrales aussi intéressantes que celle à laquelle nous venons d'assister, aussi l'encouragement le plus libéral leur a-t-il été donné et la salle était remplie par un grand nombre de spectateurs.

Son Honneur le Maire, sous le patronage de qui la représentation avait été placée, sa famille, et un grand nombre des personnes les plus distinguées de la ville, faisaient partie de l'assistance. Nous ne dirons rien en particulier, de chacun des acteurs dont plusieurs surtout ont rempli leur rôle en véritables artistes, car le temps et l'espace nous manquent, pour donner une appréciation complète de leur jeu et faire les compliments mérités qui sont dus à plusieurs d'entre eux. Mais notre ami Ezra, qui a longtemps favorisé le *Courrier* de ses intéressantes et spirituelles chroniques, doit reparaitre prochainement sur la scène de ses exploits et nous donner un aperçu des deux pièces qui ont fait les frais de cette intéressante soirée.

Son Honneur le Maire a manifesté sa satisfaction, par un don généreux qu'il a prié le club d'accepter comme un témoignage de l'intérêt qu'il porte à cette société.

A l'Honorable Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

(SUITE.)

Le jour suivant nous avons laissé un dépôt de provisions à notre camp et nous nous sommes mis en marche allégés de moitié. Nous remontons une petite rivière inconnue qui unit des lacs d'une assez grande dimension ; ainsi nous passons successivement le lac à la Roche et le lac Caribou, ce dernier ainsi nommé du Caribou qu'y tua notre Simon. Les terrains avoisinants sont couverts de bois francs à gauche, et de bois mêlés à droite : le sol ne peut être meilleur. Nous poursuivons en la remontant la rivière Eléda, gentil ruban d'eau claire qui va se faufilant dans un pays boisé jusque dans les hauteurs du lac Clair. Après une navigation très longue soutenue avec force, nous arrivons à une cascade qui donne un rare pouvoir d'eau : après le portage nous voguons bientôt sur le lac Simon où nous rencontrons une multitude de canards étonnés de se voir poursuivis si loin. Il y a encore du bois franc par ci, par là, mais il y a plus de bois mou : nous remarquons de grandes lisières d'épinettes rouges fines et courtes ; à droite ce sont des cyprès : en sorte qu'en cet endroit, sur une étendue de quelques milles, le terrain ne parait pas très avantageux : il est trop sec. Nous laissons quelques montagnes derrière nous vers l'est ; le feu les a ravagées ; elles laissent apercevoir des roches nues et blanchies qui se détachent sur le fonds de verdure qui recommence à croitre sur leur pente. Au delà de ces quelques milles d'un mauvais terrain, nous retombons dans une belle forêt et sur un meilleur sol. Nous remettons nos canots à l'eau et nous filons à grande vitesse vers le nord sur un ruisseau large et profond que nous croyons être le dégorgement de quelque grande masse d'eau avoisinant ces parages. En effet la grande clairière que nous voyions depuis longtemps devant nous s'ouvre enfin dans toute son étendue et dans toute sa beauté. C'est un lac immense qui a sa direction générale nord et sud. Il n'est pas absolument très large, mais il est rempli de baies profondes qui s'avancent dans l'intérieur des terres. De longues pointes basses et couvertes de foin se répétant de distance en distance ornent ses rives d'une dentelure agréable. Partout du bois franc aussi loin que la vue peut porter, partout un sol gras de terre jaune recouvert d'une couche épaisse de détritus végétaux. Il n'y a aucun doute qu'on ne puisse faire avec succès les meilleurs établissements même en ces endroits reculés.

Nous sommes ici à la hauteur du lac Clair, c'est-à-dire vers la source de cette rivière que nous avons d'abord remontée en laissant la Mantawa. Nous sommes venus jusqu'à cette hauteur par le terrain central qui sépare les deux rivières du lac Clair et du Milieu, atteignant ainsi parfaitement le but de l'exploration qui était de reconnaitre le pays arrosé par ces deux cours d'eau. Nous mettons pied à terre sur une de ces pointes qui s'avance dans le lac, et là, séance tenante, nous décidons de faire volte-face. Il ne nous reste qu'assez peu de provisions, et nous avons encore beaucoup à faire. Nous prenons alors un plan des alentours, observons la hauteur comparative du terrain et munis des annotations que nous avions à prendre dans une semblable excursion, nous remetions nos canots à flot en poussant un salut d'adieu aux terrains inexplorés du nord. Nous le chantons à pleins poumons ; les "Têtes de Boule" ont pu nous entendre.

Nous avons de là repris une route de descente vers le sud-ouest afin d'aller tomber sur la Rivière du Milieu. Les bords de cette rivière ont un triste aspect. Les arbres ont perdu leur verdure. Ils sont entièrement dépouillés de tout ornement et portent comme un deuil lugubre. Le feu les a ravagés. On a souvent accusé les sauvages dans leurs chasses par leur négligence à éteindre le feu de leur camp, d'avoir été la cause de ces immenses conflagrations qui ont dévasté tant de terrains, ruiné tant de beaux bois. Mais les sauvages se donnent bien de garde de laisser du feu derrière eux : ils ont l'expérience que de tels incendies sont le moyen le plus sûr de détruire leurs chaines d'attrappes dans la forêt : aussi en rejettent-ils la faute sur les hommes de chantier.

La Rivière du Milieu a beaucoup de rapides ; nous en avons sauté plusieurs, mais il en est deux ou trois dans lesquels nous avons laissé généreusement notre sauvage s'en tirer à la grâce de Dieu. Debout dans son canot, on aurait dit qu'il allait engloutir à chaque instant ou se briser sur quelque pierre. Mais un coup d'aviron donné adroitement le rendait toujours maitre du courant et nous le voyions continuer son effrayant trajet, avec un imperturbable sang-froid, les yeux rivés sur le fil de l'eau. Grâce à notre rapide navigation sur la rivière du Milieu nous atteignons bientôt son embouchure. Alors nous n'avions plus qu'à retracer une route déjà parcourue sur la rivière Mantawa. Aussi en la remontant ne nous sommes nous arrêtés en aucun endroit, de sorte qu'au jour marqué pour notre retour à St. Michel des Saints, nous avons salué de nouveau le Mont Roberval et ses habitants ; M. Brassard nous attendait le soir même de notre arrivée. Il s'informe avec avidité des nouvelles et du résultat de notre exploration dans les régions éloignées que nous venons de parcourir. Il était pour lui d'un intérêt vital de savoir quelle était la qualité des terres en profondeur et quelles chances de succès pour un colon y pouvaient exister, quels moyens de communications, etc. Aussi avons-nous pu le satisfaire de réponses favorables et généralement conformes à ses désirs.

Nous avons fait cette seconde fois un court séjour chez M. Brassard, car le lendemain même et d'assez bonne heure, nous avons recommencé à gravir la chaine des Laurentides. Dans ce trajet nous avons beaucoup dévie vers l'est. Nous ne voulions pas revenir par le même chemin qui nous était déjà connu, nous voulions d'ailleurs examiner les terrains de ce côté. Ceux de l'ouest m'étaient connus, car j'ai parcouru deux fois dans des explorations antécédentes la vallée de la Rivière L'Assomption jusqu'à Mantawa. Nous nous sommes lancés sur une mauvaise ligne, très montagneuse, pleine de fondrières au pied des hauteurs, et par endroits bien rocheuse ; mauvais bois, mauvais terrain presque partout. Enfin après beaucoup d'allées et venues à gauche et à droite pendant trois jours de marche afin de bien connaître cette ligne qu'on avait eu la prétention d'utiliser autrefois, nous sommes venus prendre un dernier campement dans les sept chûtes de la rivière Noire à quelques verges du chemin au pied d'un cap qui escalade les nues. Le feu s'allume au flanc d'un énorme rocher que couronne un bouleau comme un vainqueur assis sur des dépouilles. Nous suspendons notre batterie de cuisine aux branches de cet enfant de la forêt et nous faisons chaudière une dernière fois. Un canard tué au lac Jean, deux perdrix tuées dans les chûtes, deux rats mancqués pris au lac Robert, un jambon de castor du lac Brassard, une dizaine de petites truites pêchées dans la rivière Noire, tout est confondu dans la chaudière qui lance des tourbillons de vapeur sous l'action du feu ardent. Nous avions là de quoi rassasier vingt hommes ailleurs que dans le bois. Cependant tout est englouti par nous six. Le lendemain nous avons revu les premières habitations des montagnes et le jour suivant fut le dernier de notre excursion.

OBSERVATIONS.—D'après ces renseignements, honorable Monsieur, dont vous pouvez être sûr de l'exactitude, il vous est facile de conclure comme nous qu'il existe au-delà de la chaine de montagnes dont j'ai parlé une immense et belle vallée dont la longueur vous est connue par le rapport de l'exploration de 1864. Sa largeur varie par la disposition des Laurentides qui tantôt s'avancent, tantôt reculent en repoussant ou entrainant la rivière avec elles. Nous l'avons traversée dans toute sa largeur, et au point le plus éloigné de notre course, la différence de niveau d'avec la rivière Mantawa données par le baromètre n'est que de [illegible] pieds. Le terrain s'élève graduellement mais presqu'insensiblement. Dans tout ce parcours nous n'avons passé aucune hauteur digne de mention ; j'ai fait les mêmes observations en revenant par la rivière du Milieu.

Ainsi nous avons constaté que les terres en profondeur de la Rivière Mantawa sont colonisables comme celles qui la bordent des deux côtés jusqu'à sa source. J'ai indiqué les mauvaises parties qui s'y trouvent et vous avez sans doute remarqué qu'elles ne composent qu'une bien faible partie de tout ce territoire. D'où il suit que nous pouvons faire avec succès de bons établissements presque partout. Au delà de cette vallée il peut exister encore de bons morceaux de terre, des plateaux de valeur, mais il faut remarquer que le sol s'élève rapidement pour atteindre les grandes Laurentides et que l'élévation et l'éloignement vers le Nord concourent à en rendre la végétation plus rare et la culture plus difficile.

Tous nos efforts doivent donc se porter dans la vallée de Mantawa parce que nous sommes certains qu'ils seront fructueux.

Aussi est-ce avec un vrai bonheur que nous vous avons vu, honorable monsieur, prendre une part active au développement de la colonisation dans ces endroits. Il a bien été fait des sacrifices particuliers considérables que vous avez su apprécier, mais qu'en aurait-il résulté sans votre généreux concours ? L'octroi que vous avez accordé cette année pour ce chemin, nous a permis de le mettre carossable dans toute sa longueur et avec une autre moitié de plus il sera assurément et complétement parachevé.

Les progrès de la colonisation partout où elle a quelque chance de succès, nous le savons, honorable monsieur, fait l'objet de vos constantes préoccupations. Vos écrits et vos œuvres l'attestent. Votre nom est déjà prononcé avec reconnaissance. Combien nous sommes heureux que d'aussi puissants encouragements se joignent à nos faibles efforts !

Je ne puis laisser tomber ma plume, honorable monsieur, sans vous offrir une vive expression de remerciments en mon nom d'abord, et ensuite au nom de tous ceux qui s'occupent de la grande œuvre de la colonisation, particulièrement de M. Brassard, pour les moyens que vous m'avez procurés de faire l'exploration susdite dont la haute utilité j'espère vous est maintenant si bien connue.

J'ai l'honneur d'être,
Honorable monsieur,
Votre obéissant serviteur,
T. S. PROVOST, Ptre.

CHOLÉRA.

On verra par la depêche suivante que ce fléau menace sérieusement de sévir sur notre continent.

Halifax, 9 avril.

« L'*England* parti de Liverpool le 28 et de Queenstown le 29, est arrêté ici ce matin pour requérir les services des médecins. Il y a à bord cent-soixante cas de choléra. Pendant la traversée, il y a eu 40 décès. Le nombre des passagers est de 1200. L'*England* a été envoyé à la quarantaine. L'agent de la presse associée n'a pu se rendre à bord du vaisseau, vu que toute communication avec le rivage lui est interdite. On va tout essayer pour se procurer les nouvelles qu'il apporte.

« Le Capt. Grace, de l'*England*, dit que mardi le premier cas de choléra s'est déclaré et que depuis ce temps, 160 nouveaux cas ont eu lieu. 50 personnes sont mortes. Le gouvernement a ordonné au vaisseau de prendre le large, mais comme le fléau s'est répandu avec rapidité et que les ingénieurs sont malades, il n'a pu le faire. Il est maintenant en bas du phare. Une partie des passagers sera placée à bord d'un vaisseau hôpital et les malades seront placés en arrière dans un espace arrangé pour eux.

« Les autorités font tout en leur pouvoir pour soulager les infortunés passagers. Il y a trois docteurs à bord pour prendre soin des malades. L'*England* a 1200 passagers et 100 hommes d'équipage. Les passagers sont surtout des Allemands et des Irlandais. Le capitaine pense que le fléau a été apporté par les Allemands »

« Quoique cette nouvelle soit très-grave, il n'y a peut-être pas encore lieu de s'alarmer. On se rappelle que l'année dernière le choléra avait été apporté à New York par un vaisseau d'outre-mer, l'*Atalanta*, mais qu'il n'a pu prendre terre, grâce à l'action énergique des autorités sanitaires. Les démarches du gouvernement du Nouveau-Brunswick auront sans doute le même résultat. Dans tous les cas, il n'y a plus de temps à perdre pour prendre les mesures de préventions et de précautions que peut suggérer la prudence. Le gouvernement canadien doit se mettre à l'œuvre de suite, ainsi que les autorités des différentes villes. Quant à Montreal, elle se trouve actuellement dans une condition qui est loin de rassurer ses habitants. »—*Ordre.*

Nous reproduisons du *Journal de Québec* le message en réponse à l'adresse du Conseil Législatif envoyé par son Excellence le lieutenant Gouverneur du Nouveau-Brunswick, message auquel nous faisons allusion dans un des articles qui précèdent.

« M. le président et honorables messieurs du Conseil Législatif :

« Je vous remercie pour votre adresse. J'ai pleine confiance dans l'esprit loyal et patriotique qui guidera vos discussions, et je suis sûr de votre disposition à donner votre concours à toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la tranquilité de la province.

» Votre conviction qu'une union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord affermera les liens qui la rattachent à la mère-patrie et s'harmonisera avec les véritables intérêts et la prospérité du Nouveau Brunswick, donnera, j'en suis sûr, beaucoup de satisfaction au gouvernement de Sa Majesté, qui se rejouira d'apprendre que cette grande mesure, dont il désire ardemment le prompt accomplissement, qui, si elle est adoptée, portera en elle des garanties de force et d'efficacité pour l'union et qu'il croit propre à donner le bien être de l'Amérique Britannique du Nord, reçoit votre cordiale approbation. »

TENTATIVE D'ASSASSINAT.

L'Empereur Maximilien a failli devenir la victime d'une odieuse tentative d'assassinat pendant son passage à Cuernavaca. A cette occasion Sa Majesté fit preuve d'une grandeur d'âme digne d'éloges en faisant remettre en liberté l'homme qui avait failli l'assassiner, en disant : " La population du Mexique m'aime trop pour que ma vie soit en danger au milieu d'elle."

Le 9 du courant, Murphy, le chef des Fenians à Toronto, a été arrêté avec sept autres individus dont voici les noms : Michael Moriarty, [illegible] Stafford, David et Thomas Hartnell, [illegible] Ed. Kelly et Patrick Cullen. On a trouvé sur Murphy $700 en or et en billets. Tous les autres avaient aussi de l'argent en plus ou moins grande quantité. Ils étaient en possession d'une quantité considérable d'armes et de munitions. [illegible] télégraphia immédiatement à l'Hon. [illegible] Général Ouest, qui envoya l'ordre aux [illegible] de Cornwall d'arrêter en chemin les [illegible] suspects. A l'arrivé des chars à Cornwall, [illegible] les 8 heures du soir, une compagnie de [illegible] taires entoura le convoi et le maire [illegible] dans les chars, se fit designer les 6 [illegible] arrêta. Force leur fut de se exécuter. On dit la *Minerve* sur Murphy, 2 revolvers, [illegible] son portemanteau, 300 rondes de [illegible] des capsules. Chacun de ses compagnons [illegible] deux révolvers et 350 cartouches. On leur [illegible] va aussi deux carabines.

L'Hon J. S. McDonald agit comme [illegible] des prisonniers. On les veille de près, et [illegible] les précautions nécessaires à la sureté de la [illegible] sont prises dans l'intérêt des citoyens.

Le *Journal de Lévis* entrait avec son numéro du 10 courant, dans sa seconde année d'existence.

Il en prend occasion d'annoncer à ses [illegible] trons qu'il paraitra desormais trois fois par semaine.

Quoique ne partageant pas les mêmes opinions, nous ne pouvons ne pas féliciter notre confrère de sa prospérité.

Succès donc !

La corporation de Montréal recevra des soumissions cachetées, marquées sur l'enveloppe " Soumissions pour 25,000 madriers de Pin [illegible] de qualité et de grandeur en tout égales à un échantillon, qui peut-être vu dans la cour de la corporation, rue craig. Les madriers sont livrés [illegible] 10,000 dans le mois de mai prochain, 10 [illegible] le mois de juin, et 5,000 dans le mois d[illegible]. Il devront être livrés à cette partie du quai [illegible] canal de Lachine qui sera designé par P. [illegible] quial en l'inspecteur de la cité, et à qui les soumissions doivent être adressées.

—La ville de New-York renfermait, il y a [illegible] ans cent mille catholiques, et 15 églises, réservées à leur culte. Aujourd'hui, on n'en compte pas moins de 450,000, ayant à leur disposition [illegible] églises.

—Nous prions notre confrère de l'*Union Nationale* de nous excuser, si, par omission, nous ne lui avons pas donné crédit de son article sur la *guérison miraculeuse.*

—Nous apprenons que M. John Nagle, fils de [illegible] G. Nagle, Ecr., agent des Terres de la Couronne de cette ville, est sur le point de partir pour le Mexique, en compagnie d'un jeune canadien de Montréal. Ces jeunes gens vont prendre du service dans les commandements sous les braves généraux qui commandent les armées de Maximilien.

—Le temps continue à être beau. L'Yamaska charrie. Le Richelieu est libre.

—Parmi les passagers à bord de l'*Atlanta* arrivé à New-York lundi se trouve un agent accrédité de la confrérie des Féniens, qui accompagnait Stephens dans sa fuite à travers l'Angleterre pour se rendre à Paris où il est arrivé sain et sauf. Stephens se dirige actuellement sans aucun doute vers les côtes de l'Amérique. Cet agent dit qu'il y a en Irlande 250,000 hommes armés et disciplinés, prêts à combattre pour l'indépendance. L'armée anglaise en Irlande est de 40,000 hommes mais près de la moitié est composée de Féniens. Dans tous les régiments, il y a [illegible] des personnes arrêtées sous accusation de fénianisme.

—Une haute position sociale ne sauve pas un homme des coups de baton. " Le *Globe* [illegible] publié un article très violent contre le président de la compagnie du canal de la baie Géorgienne, M. Capréol, celui-ci se rendit mardi au bureau de ce journal, en compagnie de M. Fowler et le secrétaire de la compagnie qui demandèrent à voir à M. Brown l'insertion de leur réponse à son article. M. Capréol fit à son tour la même demande : M. Brown lui ordonna de sortir. Il eut alors une veritable mêlée au milieu de laquelle M. Capréol frappa de sa canne M. Brown sur la tête." On ignore les autres détails.—*Pays.*

—La mine Clark, d'Ascot, a été vendue par le sherif, avec tous les appareils d'exploitation. M. O. Morrill, de Stanstead, en est devenu l'acquéreur pour la somme de $10,000. On doit commencer à l'exploiter bientôt. M. Clark a dernièrement vendu sa mine de cuivre Belvidère la somme de 40,000.

—Une dépêche d'Ottawa, mande qu'une somme de $5,000 a été octroyée pour faire face aux dépenses préliminaires pour l'Exposition de Paris.

—Le major général Lindsay, commandant des forces à Montréal, prévoyant qu'il va être encore longtemps en Canada, vient de résigner son mandat de député au parlement anglais.

—L'hon. U. Archambault, M. W. P[illegible], Dr. Beaubien et M. J. C. Taché, viennent d'être nommés membres du Bureau d'Agriculture du Bas-Canada pour deux ans.

—Une proclamation qui vient d'être publiée promet $400 de récompense à qui découvrira les auteurs de l'attaque faite, il y a six semaines, sur la banque de Stanbridge.

—Par un ordre général de milice, l'hon. J. A. Macdonald donne avis que toutes correspondances pour commission ou autre fins militaires doivent être adressees qu'à l'Adjudant Général.

Décès.

A St. Ephrem d'Upton, lundi, le 9 du courant, Henri Oswell Edouard, enfant de A. Laurent, Ecr., âgé de 5 mois et 23 jours.

Samedi, le 7 du courant, la mort enlevait à un époux et à des enfants chéris, Dame Thérèse Coursolles, épouse de Pierre Mathieu, Ecr., NP., de Montréal. La défunte succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante qui ne lui laissa qu'une maladie de quatre heures. Elle laisse plusieurs enfants et petits enfants qui n'oublieront jamais sa bonté inaltérable et ses hautes vertus chrétiennes. C'est une belle âme de plus au ciel.

A Repentigny, le 9 du courant, M. Chs. Rivet, à l'âge de 77 ans. Il laisse une nombreuse famille et un grand nombre de connaissances pour déplorer sa perte.

AVIS SPECIAL.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-à-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre: nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

MAUX DE TETE — Une digestion imparfaite avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pour quoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelque fois une seule dose des "Pilules sucrées de Bristol" peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie! Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la "Salsepareille de Bristol"—le plus puissant purificateur que l'on connaît connu—facilitera grandement la guérison. Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. 423

Salsepareille de Bristol.—Les poisons tirés des entrailles de la terre, et qu'on emploie comme médecine, tuent chaque année des milliers d'individus. La poudre et les balles ne sont pas aussi meurtrières. Ses trente-cinq ans de triomphe continuels sur les écrouelles, les cancers, les érysipèles, et toutes les maladies de peau, sont dûs à la puissance du règne végétal. C'est la seule médecine préparée par les hommes qui arrache le venin de la maladie, et en même temps restaure la santé. Aux faibles il donne la force, aux vieillards la vitalité, à tous les malades la vie et la santé. 373

PAIN-KILLER
VÉGÉTAL DE
PERRY DAVIS.
ANCIEN PRIX.

CURATIF DU CHOLERA, DOULEURS D'INTESTINS.

Méfiez-vous des contrefaçons et des imitations de nulle valeur.

Bulletin Commercial.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,	2	6
Avoine,	1	7
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18½ chelins le quintal, et $6½ le quart.

(De la Minerve.)
MARCHÉS MONÉTAIRES.
New-York, 10 avril.

Argent en demande à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 106½.
— Or ouvert à 125½ est fermé à 126.
L'or, vendu à 127½.
Greenbacks achetés de 20½ à 21½ et vendus de 20 à 20½.

MARCHE EN GROS.
Montréal, 10 avril.

Fleur, super. extra	$8 00	à	8 50
" extra	7 50	à	8 00
" superf. blé du Canada	5 65	à	5 75
" superf blé de l'Ouest	5 65	à	5 75
Fleur des Etats de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2	5 30	à	5 50
" fine	4 60	à	4 80
" moyenne	3 90	à	4 10
" en sac par 112 lbs	3 10	à	3 20
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 18	à	1 20
Pois par 60 lbs	0 75	à	0 77½
Orge, par 50 lbs	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs	0 41½	à	0 42
Blé-d'inde, par 56 lbs	0 55	à	0 60
Alcalis, par 100 lbs. Potasse lère	5 60	à	5 62½
" Infér.	5 40	à	5 50
Perlasse lère	7 00	à	7 00
Cochons abattus, par 100 lbs.	7 00	à	7 75
Lard, par quarts de 200 lbs	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22
Fromage par lb	0 14½	à	0 15
Argent	0 03	à	0 03½

MARCHÉ DE NEWYORK.
New York, 10 avril, 1866

Coton	0 37	à	0 00
Fleur, superf. de l'Etat	7 00	à	7 40
" Extra, "	7 45	à	8 00
" Choisie, "	6 60	à	7 10
" Superfine de l'Ouest	7 25	à	8 00
" Extra, "	8 15	à	8 40
" De l'Ohio	0 00	à	0 00
" Commune du Canada	0 00	à	0 00
" Extra	0 00	à	0 00
Blé,—Nouveau de Milwaukie	1 63	à	1 75
" Blé, choisie "	0 00	à	0 00
Avoine, par 32 lbs	0 57	à	0 58
Orge, du Canada Ouest	1 11	à	0 00
Lard, Nouveau Mess	25 45	à	25 62
" Vieux "	24 75	à	0 00

Marché aux Bestiaux.
Montréal, 28 Mars.

Bœuf, lère qualité	$8.00 à 10.00
" 2e et 3e qualité	5.00 à 7.00
Vaches à lait	20.00 à 30.00
" extra	30.00 à 50.00
Veaux, lere qualité	12.00 à 20.00
" 2e qualité	6.00 à 10.00
" 3e qualité	2.00 à 5.00
Moutons, lère qualité	8.00 à 10.00
" 2e qualité	4.00 à 6.00
Agneaux, lère qualité	4.00 à 6.00
" 2e qualité	1.50 à 3.00
Cochons, lere qualité	8.00 à 12.00
" 2e qualité	4.00 à 8.00

Départ et arrivée des trains du Grand-Tronc, de Montréal, St Hyacinthe et Acton-Vale.

	De Montréal, pour St. Hya.,	de St. Hyac. pour Acton.
No. 3, Mêlé	6 45 a m	9 25 a m
No. 7, Passager	2 00 p m	4 00 p m
No. 11, Passager	10 10 p m	12 20 a m
No. 13, T. et Way Freight	1 30 a m	4 00 a m
No. 15, Freight	3 30 a m	6 10 a m
No. 17, Way et T. Freight	4 30 a m	7 15 a m

	D'Acton pour St. Hyac.	de St. Hyac. pour Mont.
No. 2, Passager	10 50 a m	11 50 a m
No. 6, Mêlé	2 25 p m	4 00 p m
No. 12, Passager	3 55 a m	5 10 a m
No. 14, T. et Way Freight	6 40 p m	8 15 p m
No. 16, Way et T. Freight	8 00 p m	9 25 p m
No. 18, Freight	8 30 p m	10 10 p m

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui eut déja quelqu'expérience dans cette branche.

A VENDRE.

UN BEAU VEAU provenant de BONNE RACE.

S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 12 avril.

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front, dix-neuf de profondeur.

2o UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance de quatre arpents et demi de front, sur sept arpents de profondeur dans une ligne, et quatre arpents dans l'autre ligne, sur le Rang d'Argenteuil.

3o. UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de trois arpents et dix pieds de front, sur trente arpents de profondeur, sur le Rang de l'Eglise.

4o. UNE TERRE sise et située en les trente de la dite paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de deux arpents et demi de front, moins six pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur.

5o. UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front sur treize arpents de profondeur.

6o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance d'un demi arpent de front, sur sept arpents de profondeur.

Ces immeubles dépendent de la succession de PIERRE BEAUDRY, ceux situés dans la paroisse de St Jean Baptiste seront vendus le

Vingt-Trois du courant,

à la porte de l'Eglise, à NEUF HEURES du matin, ceux situés à St. Damase, le MEME JOUR à DEUX HEURES de l'après-midi, et ceux situés en la paroisse de St. Charles, le LENDEMAIN, le VINGT-QUATRE, à MIDI, les conditions seront données le jour de la vente.

SOPHIE PRÉFONTAINE.
M. LEMONDE, N. P.

St.-Jean-Baptiste, 4 avril 1866.—6f.—19.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin, savoir :

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil paroisse de St Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Gladu et d'autre côté à André Charlier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession des vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Félix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusèbe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir :

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, écurie, hangard et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière, Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Cassavant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable et laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur treize arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un inconnu et au Sud Est au Docteur Tétreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St. François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à la veuve Vincent, avec une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites

Lundi le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixème lieux désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

à la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieux désignés—et à la porte de l'église de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieux désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o. —UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.—UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes : au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.—UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites

4o.—UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Breault, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir :

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin ; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR ; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU
Comté de Rouville.

Prix offerts aux Souscripteurs.

1e classe, pour deux arpents de blé ; 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2 1 piastres.

2e classe, pour un arpent de blé-d'inde, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

3e classe, pour 2 arpents de prairie nouvelle, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

4e classe, pour ½ arpent de fèves, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

5e classe, pour ½ arpent semé en oignons, 3 prix, 3, 2, 1 piastres.

6e classe, pour ½ arpent, (betteraves, carottes et navets, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

7e classe, pour 3 arpents de pois, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

8e classe, pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

9e classe, pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

10e classe, pour 1 arpent de lin, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

11e classe, pour 10 arpents de pacage, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

12e classe, pour 30 carottes ou betteraves avec 50 oignons à graine, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

13e classe, pour ½ arpent planté en tabac, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

14e classe, pour 1 arpent pomme de terre, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

15e classe, pour le meilleur étalon, 4 prix, 7, 6, 5, 4 piastres.

16e classe, pour la meilleure jument avec son poulin, 6 prix, 7, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

17e classe, pour un poulin de 2 ans, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

18e classe, pour un poulin d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

19e classe, pour un taureau âgé de 2 ans et plus, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

20e classe, pour 1 taureau d'un an, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

21e classe, pour la meilleure vache à lait, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

22e classe, pour 1 génisse de 2 ans, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres.

23e classe, pour 1 génisse d'un an, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

24e classe, pour un veau du printemps, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

25e classe, pour un cochon entier de l'année qui devra être hiverné, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres. Mais ces prix ne seront payés qu'en mars, et un certificat sera donné au secrétaire que le dit cochon est vivant et entier.

26e classe, pour 1 truie de l'année, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres. Ces prix ne seront payés qu'en mars prochain, et un certificat sera donné au secrétaire que la dite truie est vivante.

27e classe, pour 1 bélier d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres

28e classe, pour un bélier du printemps, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

29e classe, pour un vieux bélier, 5 prix, 5, 4½, 3½, 2, 1 piastres.

30e classe, pour 2 vieilles brebis, 5 prix, 4, 3½, 3, 2½, 1 piastres.

31e classe, pour 2 brebis d'un an, 5 prix, 3½, 3, 2½, 2½, 2 piastres.

32e classe, pour 2 brebis du printemps 5 prix, 3½, 3, 2½, 2½, 2 piastres.

33e classe, pour 20 lbs de beurre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cents.

34e classe, pour 25 lbs de sucre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

35e classe, pour 10 verges de flanelle pure laine blanche ou de couleur, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

36e classe, pour 10 verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée, 6 prix 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

37e classe, pour 10 verges de petite étoffe brute point foulée, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

38e classe, pour 10 verges de toile blanche. 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

39e classe, pour 10 verges de toile de couleur. 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

40e classe, pour 10 lbs de fromage, 5 p., 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

41e classe, Le Major Campbell, président de cette société, offre un prix de $10 pour les 2 meilleurs arpents de terre semés en carottes, betteraves ou navets.

42e classe, Le Major Campbell offre aussi un prix de $5 pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera accordé à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe.

2o Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession, excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, sucre, fromage et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maison avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les Etoffes et Toiles seront faites, filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures, et pour des instruments d'Agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'Etoffes, Flanelles, soient apportées toutes entières

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'Etoffes, Flanelles et Toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auraient pu mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des Juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leur prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 14 premières classes et pour la 41ème classe qui sont de 50 centins par par chaque entrée seront payées le ou avant le 15 Juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.

10o. La visite des 14 premières classes et la 41ème classe commencera le 16 Juillet prochain au matin par la paroisse S Paul, Ange-Gardien, St. Césaire, St. Jean-Baptiste, Ste. Angèle, Ste. Marie, St. Mathias et St. Hilaire.

11o. L'exposition des 27 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont, le 20 Septembre prochain à 10 heures de l'avant-midi sur la propriété de Michel Frégeau, Ecuyer.

12o. Aussitôt l'exposition terminée il y aura une vente par encan ou de gré à gré de Béliers, Brebis, Cochons, veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

MAJOR CAMPBELL, PRESIDENT.
JEAN ULDÉRIC MESSIER, SECRETAIRE-TRESORIER.

Rougemont, le 22 Mars 1866.

APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES SERONT REÇUES A CE BUREAU, JUSQU'À

VENDREDI, PREMIER JUIN PROCHAIN, A MIDI,

POUR UN APPROVISIONNEMENT DE

850 Gallons d'HUILE DE BLANC de BALEINE,

De la Meilleure Qualité,

Pressées à Froid,

POUR LES

PHARES PROVINCIAUX, AU-DESSUS DE LACHINE,

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 31° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34° ; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur le quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS

SERONT AUSSI REÇUES EN MÊME TEMPS POUR

6,500 GALLONS D'Huile de Charbon NON EXPLOSIVE,

De la Meilleure Qualité,

qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—o—o—

—AUSSI UN—

BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ.

DES SOUMISSIONS

CACHETÉES SERONT

Reçues en même Temps

POUR UN

BATEAU A VAPEUR

qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Saint-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des Soumissions séparées,

adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresse au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 6 Mars 1866. —6 f

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe,

UN TERME OU SESSION DE LA
COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 4 avril 1866.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

NOUVELLE
Maison Canadienne.
EPICERIES ET FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES,

Thés noir et vert, Fromage, Sucre, Raisin, &c., &c., Café, Noix, Mélasse, Biscuit &c.

FERRONNERIES,

Serrures, Couplets, Pentures, Clous, Limes, Cables, Charbon, &c., &c., Pelles, Vitres, Huile, Mastic, Peintures, Fer en barre, &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part au patronage public.

VENEZ VOIR ; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

PROSPÈRE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

MOULINS A BATTRE !
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

FONDERIE
DE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver toutes les articles de fonderie générale tels que :

Poêles doubles.
Chaudrons.
Canards.
Boites de Roues.
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les **Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.**

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES
Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 1er décembre 1865

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux, trois et trois pieds,

Patron du Poele

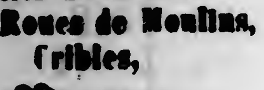


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC Fils — CHARLES NELSON

St. Hyacinthe, juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B DOUCET,	ALFRED TODD,
Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif	*Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN



MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude desirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
Rue Old Broad et 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling,

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

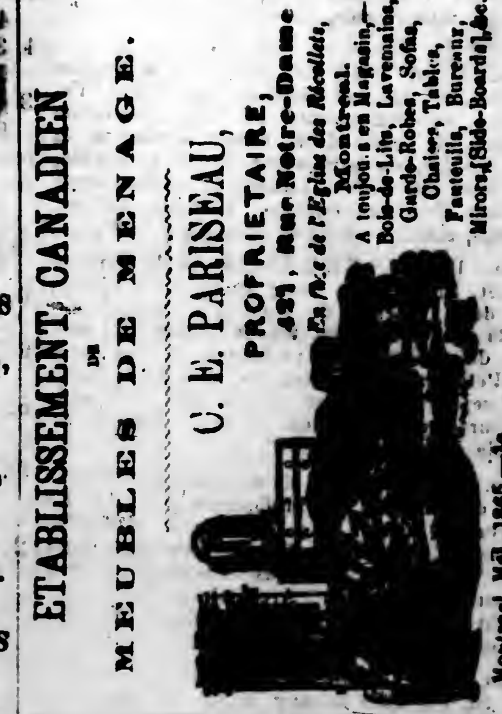
R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront apres cette date.

R. ST. J. Agent.

12 Décembre 1865





DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.
Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres " DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice. MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sureté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remede sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, pres du palais de justice, Montreal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végetales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞MALADIES☜

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opere les guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'apercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 195 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en un ant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guerit les morsines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son beau [...]. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le " Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont les meilleures du monde pour donner la force à un cheval [...] le ramener à la santé et à la vigueur, [...] exposé trop longtemps au froid, ou [...]

Ces poudres donnent une action salutaire [...] organes digestifs et purifient le sang [...] égalisant ainsi la circulation du sang et [...] de la vigueur à tout le système. Ceci est [...] par la meilleure apparence du poil ; car [...] fait certain, c'est qu'un animal qui a le [...] et rude, n'est pas en bonne santé

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur [...] après les attaques de toutes les maladies telles que l'Influenza l'Etouffement l'In[...] la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau [...] devrait se servir de cette médecine ; elle [...] jours avantageuse et tellement inoffensive [...] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs [...] devraient se servir de cette Poudre de [...] ils tiendront leurs troupeaux [...] les engraisseront plus vite et [...]

Remarquez ceci.—Trouvez le [...] J. CARLTON COMSTOCK [...]

En plein sur l'Enveloppe de chaque [...] C'est la seule manière de reconnaître les [...] de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition [...] cette signature

Les paquets sont trois fois aussi gros [...] cien paquet jaune et se détaillent à 25 [...]

1er Janvier, 1866

DR. COLBY'S
ANTI - COSTIVE AND T[ONIC]
PILLS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité un ton nouveau. Elles sont [...] propres aux personnes sujettes à [...] tion et à la torpeur. Les hommes de [...] sion, d[...] les étudiants, les [...] femmes, enfin tous ceux qui ont la [...] difficile [...]

Ces personnes qui peuvent prendre [...] autre tonique en obtiendront aussi un [...] soulagement. Elles peuvent être prises [...] longtemps que possible sans causer [...] dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus [...] les médecins du pays ; qu'il occupe une très [...] position parmi ses confrères de la profession [...] reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les [...] hautement.

J. B GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead
JOHN MEIGS, M. D.,
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux devenus [...] les prunelles elargies ; un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure ; le nez [...] ; la lèvres superieure enflée ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive [...] la langue enfoncée ; la respiration tres [...] ; quelque fois une appetit verace ; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues ; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, des entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé ; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hemorroides) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaissie ; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet ; [...] troublé et agité, avec grincements de dents [...] généralement irritée, etc, etc

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remede fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importateurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE, C. W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W. ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Pree. & Co. —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; E. Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie:— Rue Cascades, coin de la rue St.-Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 14 Avril 1866. — No. 20

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province, depuis mil huit cent vingt.

A. B BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte special pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois mille en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vend, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; Il y a une moulange, un bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-d'Inde; le tout pour être vendu à des conditions tres faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, où à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours. 8 Mars 1866. 4m

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front, dix-neuf de profondeur.

2o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance de quatre arpents et demi de front, sur sept arpents de profondeur dans une ligne, et quatre arpents dans l'autre ligne, sur le Rang d'Argenteuil.

3o. UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de trois arpents et dix pieds de front, sur trente arpents de profondeur, sur le Rang de l'Eglise.

4o. UNE TERRE sise et située en les trente de la dite paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de deux arpents et demi de front, moins six pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur.

5o. UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front sur treize arpents de profondeur.

6o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance d'un demi arpent de front, sur sept arpents de profondeur.

Ces immeubles dépendent de la succession de PIERRE BEAUDRY, ceux situés dans la paroisse de St. Jean Baptiste seront vendus le

Vingt-Trois du courant,

à la porte de l'Eglise, à NEUF HEURES du matin, ceux situés à St. Damase, le MEME JOUR à DEUX HEURES de l'après-midi, et ceux situés en la paroisse de St. Charles, le LENDEMAIN le VINGT-QUATRE, à MIDI, les conditions seront données le jour de la vente.

SOPHIE PRÉFONTAINE.
M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, 4 avril 1866.—6f.—19.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

Vente par Autorité de Justice.

Les terres ci-après désignées appartenant aux Héritiers de feu JOSEPH GIROUARD et de feue MARIE CHARBONNIER dit ST. LAURENT, seront vendues à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Simon, Comté de Bagot, LUNDI, le SEIZE AVRIL prochain, à DIX heures, A. M., savoir:

1o. Une terre située dans le quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, de deux arpents par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Gabriel Brousseau, d'un côté à Alexis Grenon et d'autre côté à Léon Grenon, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, un tiers est en culture, le reste en bois debout.

2o. Une autre terre située dans le dit quatrième rang de la dite paroisse de St. Simon, d'un arpent et trois quarts par trente, tenant devant au chemin du dit rang, derrière au dit Gabriel Brousseau, d'un côté à Ambroise Chevrette et de l'autre côté à Samuel Valcourt, avec une maison, une grange et autres dépendances dessus érigées, les deux cinquièmes en culture et le reste en bois.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

P. S. GENDRON,
N. P.

Ste. Rosalie, 19 Mars, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendue sur les lieux, LUNDI, le TRENTE AVRIL courant, à ONZE Heures de l'Avant-Midi, la terre ci-après désignée dépendant de la Communauté qui a existée entre TREFFLÉ LAFONTAINE et feue ODILE JACQUES, savoir:

Une terre située au 2e Rang de la Paroisse de St. Charles de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant devant à Léon Chicoine et Alfred Petit, derrière au chemin du 3e Rang d'un côté à Antoine Jacques et de l'autre côté a Jean Bte. Vogèle avec une grange y érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. P. BRILLON, N. P.

Béloeil, 10 Avril 1866.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VII

Suite.

Il y a toujours dans le cœur d'un homme quel qu'il soit, une corde qui vibre. Baptistin avait touché juste. Les passions excessives acceptent assez volontiers les fraternités inconnues. Il y en a qui aiment le silence et l'oubli, d'autres qui aiment la louange et la contemplation.

Tout en ayant l'air d'examiner les fleurs, le digne Baptistin jetait un regard inquiet et tremblant sur les divers papiers épars soit sur le bureau du concierge, soit sur la table que venait de quitter l'huissier du comité révolutionnaire.

Il vit la liste fatale dont le double avait été laissé, et ses yeux parcouraient avec avidité tous les noms, cherchant celui de Jeanne de Savernoy. Son cœur battait si fort qu'il avait peine à respirer.

Il eût pu rester longtemps ainsi; car le concierge, voyant qu'il avait affaire à un homme du métier, avait été chercher un petit arrosoir et humectait quelques-unes de ses plantes plus avides d'eau que les autres.

—Je parie, dit-il sans se retourner, que ton amateur, quelque riche que soit sa collection, n'a pas un *Daviesia latifolia* comme celui-ci.

—Ma foi, citoyen, tu as raison; nous en possédions un, et il est mort.

—C'est dommage, fit le concierge avec le hochement de tête d'un fin connaisseur; mais ces plantes de la Nouvelle-Hollande sont très difficiles à conserver.

—J'en cherche partout. Sais-tu, citoyen, où je pourrai en trouver un?

—Je crois que j'en ai deux, fit le petit vieux; mais c'est une plante bien rare!

—Tu me diras ton prix, dit Baptistin et l'on verra si l'on peut s'en passer la fantaisie.

Baptistin avait compris qu'il flattait, en agissant ainsi, deux passions chez cet homme: celle des fleurs et celle de l'argent. Il sentait que s'il eût voulu s'en aller maintenant, c'eût été le concierge qui l'eût retenu.

Pendant la conversation, il avait examiné avec attention la pièce dans laquelle il se trouvait, car une voix intime et mystérieuse lui disait que là devait se passer le dénouement de cette action desespérée dans laquelle il s'était si résolument engagé.

Il avait aperçu dans un angle une petite porte entr'ouverte, et tout en paraissant continuer son exploration, il avait poussé du pied cette porte, et avait vu qu'elle donnait sur une espèce de cabinet noir suffisamment spacieux.

Sur aucun papier il n'avait encore vu le nom de la fille du marquis de Savernoy; cependant les minutes qui s'écoulaient activaient le bouillonnement de son sang, et semblaient lui dire qu'un danger imminent planait sur l'inocente enfant.

Oh! que n'eût-il pas donné pour apercevoir seulement son visage à travers les barreaux et lui faire comprendre par un signe que l'on veillait sur elle!

Tout à coup, il frissonna malgré lui. Le nom de Jeanne de Savernoy venait de frapper ses regards; c'était une liste d'écrou.

Il savait bien qu'elle était dans cette prison; cependant ce nom écrit sur cette feuille de papier le fit tressaillir, comme s'il lui eût appris un malheur inconnu. La commotion douloureuse qu'il ressentit était-elle un pressentiment?

Presque au même instant un nouveau personnage entra.

—Salut, citoyen Léonidas, dit aussitôt le petit vieux sans discontinuer l'examen de ses pots de fleurs.

Baptistin se retourna comme si un aspic l'eût piqué au talon. Il ne connaissait pas ce Léonidas; mais il le savait secrétaire du comité dont Antoine Obrier était le président. N'était-ce pas assez pour lui faire comprendre qu'il ne se trouvait pas sans but à Orange et que sa présence coïncidait avec l'arrestation de mademoiselle de Savernoy?

S'il ne se fût retenu, il aurait sauté à la gorge de cet homme et l'eût étranglé; mais il sut comprimer la violence de son émotion et parut plus attentif que jamais à son travail d'exploration.

—Qu'y a-t-il de nouveau, citoyen secrétaire? ajouta presque aussitôt le concierge en posant son arrosoir dans un coin de son cabinet; tu peux parler comme si nous étions seuls, c'est un botaniste de mes amis.

On voit quel chemin le citoyen Cincinnatus avait déjà fait dans l'esprit du concierge.

Léonidas, en homme habitué à ces sortes d'affaires, tira de sa poche plusieurs papiers.

Pendant qu'il les examinait, le concierge lui dit:

—Tu viens au sujet de la petite, sans doute?

—Précisément.

—C'est fâcheux que ce soit une ci-devant, c'est gentil et appetissant comme une jolie fleur, foi de vrai jacobin. Si j'avais seulement trente ans de moins, je l'epouserais.

—Tu es un vieux canibale, repartit Léonidas en riant, tiens, voici l'ordre de faire comparaître demain la citoyenne Jeanne de Savernoy devant le comité révolutionnaire.

—Pauvre chatte! dit le vieux avec un demi-sourire de regret et de bonhomie railleuse; on veut donc absolument lui faire son affaire? L'ordre est signé du comité de sûreté général; il est en règle.

—C'est bien; il n'y a qu'à ajouter son nom sur la liste de demain. Ça fait quatre-vingt-dix-huit au lieu de quatre-vingt-dix-sept voilà tout. A propos, as-tu prévenu le citoyen huissier du comité?

—C'est fait.

Léonidas remit dans sa poche les autres papiers.

—Je crois, dit-il en lui-même, que le citoyen Obrier sera content de moi.

Baptistin n'avait plus une goutte de sang dans les veines; il sentait ses joues si pâles qu'en se baissant il les frotta de ses deux poings fermés pour y ramener quelques couleurs apparentes. Le cou tendu, l'oreille aux aguets, il écoutait les moindres paroles. Seulement, quand il crut avoir assez composé son visage pour que l'un ou l'autre des deux personnages présents ne pût s'appercevoir de l'altération de ses traits, il se retourna tout à fait afin de bien voir la physionomie de cet homme et de pouvoir, au besoin le connaître plus tard. Si Léonidas, en ce moment, eût regardé Baptistin, il eût compris toute la haine, tout le désir comprimé de rage qui gonflait le cœur du vieux serviteur.

Quand il fut sorti, Baptistin resta immobile et muet.

Cet homme nous a [illegible] pour bien peu de chose, lui dit le petit vieux en tournant et retournant de tous les côtés un petit pot vert qui contenait sa fleur de prédilection.

—Le moment est venu, murmura tout bas Baptistin en lui-même.

—Ainsi donc nous disons, citoyen Cincinnatus, que tu voudrais un *Bilbergia pyramidalis*, plante rare, et un *Daviesia latifolia*, plante bien plus rare encore? Si je te demandais pour les deux un assignat de cent livres?

Baptistin allait accepter sans mot dire; il comprit que ce serait une manière d'agir qui pourrait inspirer des soupçons.

—Cent livres, dit-il c'est beaucoup; tu crois-donc, citoyen, que les assignats courent les rues? Je te préviens que mon amateur n'est pas un ci-devant, ce qui fait qu'il n'en a pas plein ses poches.

—Voyons, soixante livres?

—C'est dit. Je ne les ai pas sur moi.

—Ça se comprend, dit le vieux qui se frottait les mains.

—Il faut que je quitte Orange demain, au lever du jour. Si ça te va, ce soir, à la tombée de la nuit, je t'apporterai les soixantes livres et j'emporterai mes deux plantes.

—Pas plus tard que neuf heures alors, citoyen.

—C'est convenu.

Et Baptistin sortit.

Il avait besoin de respirer l'air du dehors quand il fut sur la place, il crut qu'il allait tomber; un éblouissement subit passa devant ses yeux et ses jambes tremblèrent d'un mouvement convulsif. Il s'arrêta, se tenant le front dans ses mains.

—Oh! dit-il, j'étouffais.

Presque aussitôt il aperçut le comte qui l'attendait à l'angle d'une rue; et pour ne pas paraître avoir rendez-vous avec lui, il lui fit de la main un signe imperceptible et se dirigea vers le côté opposé.

Le comte Henri ne tarda pas à le rejoindre.

—Eh bien? dit-il.

—Tout est perdu ou sauvé, M. le comte.

—Que veux-tu dire, mon bon Baptistin?

—Mademoiselle de Savernoy comparaît demain devant le comité révolutionnaire.

—C'est-à dire que demain.... Baptistin.... Baptistin, nous nous ferons tuer tous les deux avant, n'est-ce pas?

—Cela va sans dire.

—Demain!.... demain!.... dit le comte avec un murmure effrayant qui était le grondement involontaire de la douleur amassée au fond de son âme. Parle-moi, parle-moi!.... Qui as-tu vu dans la prison? Comment sais-tu tout cela? Ah! si j'y avais été, moi, j'eusse trouvé moyen d'arriver jusqu'à Jeanne.

—Je ne le crois pas M. le comte, reprit d'une voix calme Baptistin; mais j'ai mon projet.

—Quel est il?

—Gagnons un endroit désert, car je crains que l'on nous écoute.

Tous deux se turent alors et pressèrent le pas.

Bientôt ils atteignirent une des portes de la ville; et, toujours silencieux, ils marchèrent dans la campagne

—M. le comte, dit Baptistin, vous êtes résolu, n'est-ce pas, à mourir ou à la sauver.

—Oui, répondit brièvement le comte?

—Le moyen que je veux tenter est hardi; il peut être mauvais; n'importe, c'est le seul.

—A huit heures, je m'introduirai de nouveau de nouveau dans la prison; j'ai rendez-vous avec le concierge; là, je ne sais pas ce qui arrivera, quels moyens j'emploierai,

mais de gré ou de force par l'argent, la prière ou la violence, j'obtiendrai la délivrance de mademoiselle de Savernoy....

Baptistin s'arrêta tout à coup, et son front se plissa soucieux et méditatif.

—La prière ? dit le comte avec un air de doute et de profond découragement ; depuis longtemps ils sont sourds à toutes les supplications. L'argent ? ils aiment mieux le voler que d'attendre qu'on le leur donne.

—Eh bien !.... oui.... vous avez raison, M. le comte, s'écria le vieux serviteur d'une voix comprimée en se frappant le front ; ni prière, ni argent ; dès que je serai seul avec cet homme.... je me jetterai sur lui.... oui.... je lui bâillonnerai la bouche, et je.... Attendez.... il faut tout prévoir, vous vous tiendrez assez près de la prison pour pouvoir reconnaître toute personne qui en sortira.... Si je réussis.... dans ce que je veux tenter.... le guichetier paraîtra sur le seuil ; alors.... vous vous approcherez de lui vous lui direz.... vous.. lui... direz : *De la part de la commune*, cela seulement.... il vous remettra mademoiselle de Savernoy les mains garrotées, et vous gagnerez la campagne au plus vite.

—Et toi, Badtistin ?

—Ne vous inquiétez pas de moi, M. le comte ; veuillez seulement dire à Petit-Pierre de m'attendre avec un cheval sur la route qui conduit à Caderousse et à Mont-Dragon ; il y a de côté-là des inégalités de terrains derrière lesquelles il pourra facilement se cacher. Mais si une heure après mon entrée dans la prison, vous ne voyez pas paraître le guichetier, si la porte reste fermée, c'est que mon projet aura manqué, et que je serai mort : alors, que Dieu vous garde, M. le comte !

Henri avait écouté avec attention ; il joignit les mains et leva les yeux au ciel ; pouvait-il faire une réponse plus noble et plus résignée ?

Que les heures qui avaient à s'écouler furent longues et interminables ! Il y a des moments dans la vie où l'attente est la plus cruelle des souffrances.

Enfin elle vint, cette nuit qui devait être ou bénie ou mortelle.

Baptistin se dirigea une seconde fois vers la prison. Il y avait sur son visage toute l'énergique résolution de son cœur ; mais, malgré lui, ses joues étaient pâles.

Quand il sonna à la porte extérieure, un frissonnement qu'il ne put comprimer parcourut ses veines, il serra les poings et passa sa main sur son front.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

SAMEDI 14 AVRIL 1866.

Comme nous l'avions prévu et en exprimions l'idée, dans notre dernier numéro, le ministère du Nouveau-Brunswick s'est vu obligé d'offrir sa résignation, à la suite de la détermination que le gouvernement de cette province avait mise à exécution, d'envoyer un message en réponse à l'adresse du Conseil Législatif, détermination qu'il avait prise, parait-il, sans en donner avis à son conseil exécutif.

L'administration de cette Province vient enfin de plier devant une nécessité à laquelle elle aurait dû se soumettre depuis longtemps déjà.

En contravention directe avec le désir exprimé par la métropole ; mal soutenu par les anti-confédératistes qui l'avaient porté au pouvoir, le ministère du Nouveau-Brunswick se trouvait placé dans dans une position fausse, entre le gouvernement impérial, qu'il n'aurait pas voulu heurter de front et auquel il faisait quelques concessions apparentes et ses partisans, qui trouvaient qu'il ne défendait pas leurs intérêts avec assez de chaleur.

Maintenant que le gouvernement anti-confédératiste qui vient de tomber a laissé le pouvoir et qu'une administration composée de membres favorables à l'exécution d'un projet de confédération va y monter à sa place, qu'adviendra-t-il ?

C'est une question propre à alimenter les commentaires et les suppositions de la Presse d'ici à quelque temps.

Dans tous les cas, le ministère qui va monter au pouvoir, aura de nombreuses difficultés à écarter pour pouvoir s'y maintenir.

Car il ne faut pas se dissimuler, que, si, l'administration dont M. Smith était le chef ne jouissait pas d'une grande popularité parmi le peuple, elle comptait encore des partisants dévoués, assez nombreux, dans l'Assemblée Législative. Nous ne le cacherons pas, nous craignons beaucoup les effets de la résignation du ministère du Nouveau-Brunswick, en de telles circonstances.

Sous notre forme de gouvernement, nous ne voyons jamais un gouverneur être ouvertement opposé à la politique de ses ministres, sans qu'il en résulte de graves évènements politiques, dans les provinces où ces faits se produisent.

En Canada, les difficultés qui existaient entre les gouverneurs et l'administration ont été le prélude des troubles qui éclatèrent en 37 et 38.

Depuis que l'Angleterre nous a accordé des privilèges, que nous n'avions pas alors, le même cas n'est arrivé qu'une fois, si nous avons bonne mémoire, en 1858 entre Sir Edmond Head et l'administration Brown-Dorion.

Nous aimons à croire, et nous espérons même, que vu les circonstances exceptionnelles sous les quelles ces changements ont eu lieu, aucune perturbation n'en sera la suite au Nouveau-Brunswick, et que la nouvelle administration fonctionnera sans entraves sérieuses.

A la Nouvelle-Ecosse, la motion faite par M. Miller proposant que les détails de la confédération fussent réglés de concert avec les autorités impériales va passer, croit-on, avec une grande majorité.

Le moteur ayant demandé au ministère quelle était son opinion sur cette question, le Dr. Tupper a répondu par une proposition conçue absolument dans le même sens et qui était secondée par le chef de l'opposition.

Nous craignons de fatiguer nos lecteurs en revenant aussi souvent que nous le faisons sur le compte des provinces maritimes, mais nous pensons que dans les circonstances actuelles, nos intérêts sont tellement liés avec les leurs, que nous devons presque les considérer comme s'ils étaient les nôtres propres.

Ce sont ces provinces qui en quelque sorte disposent en ce moment-ci de l'avenir de notre pays ; aussi ceux qui s'occupent activement des intérêts de leur patrie, ont-ils les yeux anxieusement tournés vers elles et prennent-ils le plus grand intérêt aux évènements qui s'y succèdent depuis quelques mois.

FENIANS ET CHOLERA.

Décidément, les Feniens et le choléra semblent s'être donné la main pour troubler le repos de notre vie si paisible. Au moment ou on commençait à croire que l'invasion fénianne n'était qu'un pure effet de l'imagination des journalistes à court de nouvelles · a l'instant même ou l'on entretenait la douce espérance d'une disparition complète du choléra sur toute la surface du globe terrestre, voilà que des nouvelles, des nouvelles terribles de Fenians et de choléra semblent se donner le mot pour venir en même temps nous plonger dans la frayeur la plus profonde.

S'il faut en croire les nouvelles qui nous viennent des Etats Unis, nouvelles qui sont répercutées depuis comme par des échos fidèles dans tous les organes de la presse, une invasion fénianne formidable est sur le point d'avoir lieu ; les troupes du grand O'Mahoney se sont mises en mouvement et voyagent déjà, pour plus de commodité, incognito et en chemin de fer. Il paraîtrait que le point de ralliement aurait lieu à Portland ou seraient rendues déjà, un grand nombre de caisses d'armes et de munitions.

Des renseignements certains ont amené à croire que c'est le Nouveau-Brunswick qui doit servir de base a leurs opérations.

Des arrestations assez nombreuses ont été opérées depuis l'arrestation du chef Murphy, sur un certain nombre de Fenians qui traversaient le Canada par l'ordre exprès des autorités militaires.

Quant au choléra, il paraîtrait, dit le télégraphe et répètent plusieurs journaux, qu'il est à nos portes, et que nous allons être pris entre deux feux, s'il s'est déclaré comme on l'a dit à Halifax et à New-York.

A ce dernier sujet nous recommandons tout particulièrement à l'attention des Pères de la Cité l'article intitulé *Les inhumations anticipées* que nous publions aujourd'hui, comme étant plein d'actualité...... en expectative.

A la nouvelle probable de l'invasion féniane au Nouveau-Brunswick, la *Minerve* de jeudi disait, qu'il était de notre devoir et de notre intérêt d'aller porter secours à cette province en l'aidant à repousser une attaque.

Nous pensons, que dans le cas où les Fenians tenteraient une invasion appuyée sur des forces de beaucoup supérieures à celle dont le Nouveau-Brunswick peut disposer pour la repousser, notre gouvernement serait d'autant plus justifiable de prêter main-forte a cette province que, dans le cas où ce coup de main réussirait, les troupes irlandaises n'auraient que peu de difficultés à se rendre maîtres du Canada, si une fois ils avaient pris possession du Nouveau Brunswick.

Cependant tout en approuvant en principe, l'attitude que le gouvernement prendrait, en agissant ainsi, nous ne pouvons nous empêcher de considerer les suites qui résulteraient de ce beau dévouement pour nos voisins, si, l'invasion que les Fenians semblent diriger sur le Nouveau-Brunswick n'était qu'une feinte, dans le but de détourner notre attention, et dans le cas où ils auraient l'intention de diriger le gros de leurs forces sur les frontières canadiennes.

Si, inconsidérément, nous allions désarmer notre territoire pour courir à la défense de celui de nos voisins, les Fenians, si véritablement ils ont les intentions hostiles qu'on leur prête, auraient bon marché de notre milice sédentaire qui seule resterait pour garder le pays.

LA QUARANTAINE.

Les règlements sur la Quarantaine, vont être observés cette année avec une exactitude plus rigoureuse que jamais. M. J. C. Taché, sous-chef du bureau d'agriculture et d'émigration doit se rendre avant peu à la Grosse-Isle afin de s'assurer par lui-même si toutes les précautions sont prises, soit pour repousser l'invasion du choléra, soit pour le concentrer en ce point, dans le cas ou elle aurait lieu. Nous avons toute confiance en M. le Dr. J. C. Taché pour remplir cette mission, et nous sommes persuadés que, grâce à ses soins, toutes les précautions seront prises pour repousser l'invasion du fléau.

—Le *Journal de Québec* nous apprend que le Juge Bowen, juge-en-chef de la Cour Supérieure est mort mercredi dernier, à 9 heures du matin. Il était âgé de 85 ans, 4 mois et 11 jours à l'époque de sa mort. Appelé sur le banc judiciaire le 3 mai 1812, il a exercé ses fonctions pendant près de 54 ans. Il avait été fait juge-en-chef en 1849 ; nommé conseiller législatif en 1823 et président de ce corps en 1837.

ABJURATION.

Il y a quelques mois, une jeune personne du nom d'Isabella Dalglish, entrait au couvent des Révérendes Sœurs de La présentation, à St Césaire. Née protestante, cette jeune personne, touchée par la grâce, avait compris qu'elle ne trouverait jamais la tranquillité et le bonheur dans la secte à laquelle elle avait accordé son adhésion première, et son âme avait entrevu dans les sublimités du Catholicisme un avenir plus heureux, qu'elle se mit à désirer ardemment.

C'est dans le dessein d'arriver au but qu'elle s'était proposé, qu'elle entra dans le couvent des Révérendes Sœurs de la Présentation. Celles-ci, on le comprend, n'eurent pas de tâche plus agréable que de cultiver dans leur élève ces précieuses dispositions, et de ne pas laisser éteindre le flambeau de la foi qui commençait à éclairer cette âme encore à demi obscurcie par l'erreur.

Elles l'instruisirent donc des grandes et sublimes vérités du Catholicisme, et une éclatante conversion a été le résultat de leur zèle.

Dimanche dernier, 8 du courant, Messire Provençal, curé de St. Césaire, fut appelé à recevoir la Profession de Foi de Dlle. Dalglish, et à lui administrer le baptême.

Outre la Communauté, une foule assez considérable des personnes les plus notables de la localité, assistaient à cette consolante cérémonie.

Elle a reçu les noms de Marie Louise Isabelle

Messire Provençal a été son parrain, et Mme. Chaffers, sa marraine.

Le sermon de circonstance a été donné par M. le curé de St. Césaire, qui a su dans cette éloquente allocution, faire ressortir aux yeux de tous la vérité de nos dogmes, les fondements solides sur lesquels ils sont assis, et a redit combien grande doit être la reconnaissance de la personne à qui Dieu fait la grâce de lui faire apercevoir la vérité catholique, après être demeurée de longues années dans l'erreur.

Le chant du Te Deum a terminé la cérémonie.

Lundi matin, 9 du courant, Dlle. Dalglish faisait sa première communion avec une piété angélique.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie, une des plus belles, et des plus consolantes de notre saint religion.

—Nous venons de recevoir d'Acton Vale une lettre qui nous apprend qu'une requête vient d'être signée par tous les paroissiens, et les marchands de ce village, demandant que les licences marchandes et de boutiques pour la vente des liqueurs spiritueuses soient entièrement abolies, et qu'il n'y ait qu'une ou deux hôtels auxquels il sera permis de vendre des boissons. Catholiques, protestants, conseillers et marchands se sont donné la main à cet effet, et tous espèrent qu'il sera fait droit à leur demande.

L'heure à laquelle nous recevons cette lettre nous prive de faire de plus longs commentaires, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que les citoyens d'Acton-Vale méritent des éloges et ont adopté une ligne de conduite qui leur fait honneur.

Cour Criminelle a Sherbrooke.

La Cour du Banc de la Reine, [juridiction criminelle] commencée en ce District, le 2 courant, sous la présidence de l'Honorable Juge Johnson, du District de Bedford, s'est terminée ce matin. Il n'y avait point devant la Cour de procès très important, la plupart étant pour larcin, bien que le calendrier du terme fut assez étendu.

Comme j'avais compté sur le rapport d'un autre collaborateur, je n'ai point tenu les lecteurs du *Courrier* au courant des procédés journaliers de cette Cour ; mais je me fais en ce moment, un devoir d'y suppléer par ce bref compte-rendu.

Le fait le plus marquant du terme est ce qui a rapport au savant Juge qui y a présidé. Ce n'est pas en vain qu'il a administré la justice, dans les Cours Criminelles, durant vingt-cinq ans. Il possède le droit criminel à fond ; il est orateur distingué, lucide et précis dans sa charge au jury. Il est une de nos rares célébrités dans cette partie de nos lois. Habitué au régime sévère et solennel, suivi dans la ville qui a été le théâtre où il s'est si bien distingué, il sait donner à la Cour Criminelle l'aspect majestueux qui lui convient, expédier les affaires publiques avec la vitesse convenable, sans cesser d'être bienveillant pour les officiers de la Cour et les membres du Barreau. Sa présence, durant ce terme, a produit une bonne impression.

Ce matin, à onze heures, Son Honneur a rendu les sentences suivantes, avant de clore le terme :

Carlos Hill et Jessie Bennett, sur plaidoyer de coupables à une charge d'assaut simple, un mois de prison commune ; Charles Smith, Jane Palmer et Elizabeth McLean, larcin, plaidoyer de culpabilité, vingt-quatre heures de prison ; Sebasteon Yehle ; F. Malhiot et Edwin Richardson, larcin, trois mois de prison ; John Peterson, vol d'une chemise, trois mois de prison ; John McLean, vol d'un fouet, et Thomas Marnock, obtention de hardes sous de faux prétextes, deux mois de prison avec travail forcé ; Albert Edson, vol d'une montre ; Flavien Garand, vol sur la personne, quatre mois de prison, travail forcé ; George Johnson, vol d'un wagon et \$20 en argent, et W. H Dresser, vol de \$160, six mois de prison, travail forcé ; Leonard Allen et Ortus Martin, vol de robes de buffle, deux ans de Pénitencier Provincial ; Samuel E. Scribner, même offense, deux ans au Pénitencier ; Jacob Strehler, vol de cheval, sur aveu, deux ans au Pénitencier ; George Coursol, même offense, plaidoyer de non-coupable, trois ans au Pénitencier ; Simon Reddiker, vol de mouton, plaidoyer de non-coupable, cinq ans de Pénitencier ; François St. Pierre, circulation de papier-monnaie forgé, sept ans au Pénitencier Provincial ; John Masher, assaut sur une personne du sexe, un mois de prison, amende de \$20, et cautionnement pour la paix de \$400.

Une affaire, instruite pendant le terme, devant les Juges de Paix de cette ville, n'eût point manqué d'intéresser le public, si les parties avaient été renvoyées devant la Cour, à temps pour ce terme ; mais elle devra venir en temps et lieux. Il ne s'agit de rien moins que d'une poursuite, intentée contre l'Editeur du *Freeman*, de cette ville, en diffamation de caractère, par Eleazar Clarke, l'un de nos Magistrats et spéculateurs dans les mines ; la poursuite est aussi dirigée contre le nommé T. B. Odell, comme complice de l'Editeur. Voici ce qui y a donné lieu. Le *Freeman* publia, il y a quelque temps, certaines lettres accusant Mr. Clarke de malversation comme Juge-de-Paix, prétendues avoir été écrites par un M. Manning, (qui se dit frère de l'archevêque du même nom,) et aussi fit sortir de son atelier une pièce de vers, intitulée : *"A Yankee ridden Town,"* dans laquelle Mr. Clarke se trouve insultée. Une perquisition faite aux bureaux du journal, durant l'absence de l'éditeur, par M Clarke et un collègue, dans le but de découvrir les coupables, amena la découverte que le *Freeman* avait imprimé les vers, que M. Manning les avait composés et qu'Odell les avait distribués, après en avoir ordonné l'impression. La poursuite a échoué contre M. Manning, devant les Magistrats ; mais Odell, ainsi que l'éditeur du *Freeman*, a eu à fournir un cautionnement pour le prochain terme criminel. L'affaire a causé beaucoup de scandale ; on prétend que les documents en question sont de nature à insulter la population [illegible] de cette ville. On met des deux [illegible] à se préparer à [illegible]. Je ne manquerai point de tenir le *Courrier* au courant de l'affaire, lorsqu'elle [illegible] devant nos tribunaux.

10 Avril, 1866. "SHERBROOKE."

RAPPORT du Secrétaire-Archiviste aux Membres du Bureau de Direction de l'Union Catholique de St. Hyacinthe.

MESSIEURS,

Sept mois se sont écoulés depuis la formation de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, et je puis dire avec satisfaction que, pendant ce laps de temps, notre Société a prospéré, sinon au delà de nos désirs, du moins au delà de nos espérances. Car, lorsque la voix toute paternelle du Curé de cette ville, le Révérend Messire de Lacroix convia la jeunesse de St. Hyacinthe au Palais épiscopal dans le but de former une Société à la fois religieuse et littéraire, et qu'une parole toute sympathique, celle du vénérable Père Michel, de la Compagnie de Jésus, se faisait entendre pour l'encourager à mettre à exécution le plan projeté ; quoique l'ardeur fut grande, quoique la bonne volonté ne manquât pas, cependant, on était incertain du résultat, on doutait de ses forces. Puis d'autres sociétés, composées de l'élite des citoyens de cette ville, comptaient plusieurs années d'existence, et ralliaient à leur maintien des affections bien légitimes.

Il pouvait donc paraître y avoir témérité de notre part d'entreprendre une tâche aussi difficile que celle de la formation d'une nouvelle société littéraire.

Heureusement que les jeunes gens de St. Hyacinthe qui prenaient part au mouvement ne se laissèrent point décourager ; ils comptèrent sur leur énergie, leur dévouement, et plus encore sur leurs bonnes intentions, espérant que les motifs louables qui les faisaient agir rencontreraient les sympathies du public, et en particulier celles de leurs sociétés sœurs.

Je puis dire avec joie que les prévisions des Membres de la Société n'ont point été trompées, et que l'excellence de leur œuvre a été comprise.

Lorsque les lenteurs naturelles et nécessaires à l'organisation de toute société eurent cessé, que la constitution fut connue, et que le tout eut pris une marche régulière et uniforme, les adhésions ne manquèrent point, et ces adhésions furent pour nous d'autant plus précieuses, qu'elles venaient de plus haut, et qu'elles puisaient leur source dans une appréciation raisonnée du but de notre institution.

Je n'hésite pas à reconnaître la cause première de ces heureux résultats dans la sagesse de la constitution qui nous régit, et dans la haute pensée morale qui en est la base. Car le succès et l'avenir d'une société dépendent le plus souvent de la direction plus ou moins forte qui l'anime et la soutient ; et les membres de l'Union Catholique, en allant demander à l'autorité ecclésiastique une direction qui mit leurs travaux à l'abri de leur erreur, donnèrent à leur institution une vitalité et une puissance d'action à laquelle ils doivent leurs plus éclatants succès.

Cette direction était une garantie que jamais une parole ne serait prononcée, jamais un principe ne serait émis qui fussent contraires à l'enseignement comme à l'esprit de l'Eglise. Car les diverses questions qui peuvent se présenter à l'investigation et aux études de l'homme de lettres sont quelquefois tellement compliquées, tellement liées aux doctrines qui forment la base même du christianisme, que l'esprit peut se laisser surprendre, et de bonne foi émettre des opinions fausses. De nos jours l'erreur se répand partout ; elle se présente à chaque pas sous des dehors enchanteurs ; malgré soi, à notre insu, l'on suce le poison qu'elle renferme ; et si de suite l'on apporte un antidote qui annule les tristes effets de ce venin corrupteur, l'on court risque de perdre la vie intellectuelle.

La jeunesse, moins expérimentée que l'âge mûr, moins prévoyante et moins instruite, peut donc cueillir des fruits excellents d'une direction sage et éclairée. Son contact avec le prêtre est utile à son instruction, et le lien qui les unit tous deux doit être fort et puissant, en même temps que doux et affectueux ; et le contrôle qui peut être exercé, ne saurait être qu'un contrôle bienfaisant et nullement à craindre. Une telle direction ne nuit point à l'essor de l'imagination, ni à la liberté de la pensée ; mais au contraire, elle règle la première, épure la seconde, l'élève et la rend plus digne de la mission dont Dieu l'a chargée. Si les premiers pas de petit enfant ont besoin d'aide et de protection, de même les premières investigations du jeune homme dans le domaine des sciences ont besoin, au milieu de ténèbres de l'erreur, d'être guidées par le flambeau de la foi, de peur que l'intelligence ne devie du chemin de la vérité.

C'est ce que comprirent les jeunes gens de cette ville. Aussi ils n'hésitèrent pas à demander à l'institution qui a tant contribué à faire la renommée de St. Hyacinthe, cette direction dont ils sentaient le besoin pour assurer la durée de leur œuvre.

Le Séminaire de St Hyacinthe accueillit la proposition avec ce dévouement dont ont toujours fait preuve pour la jeunesse les messieurs de cette maison, et les membres de l'Union Catholique considérèrent cette acceptation de leur part comme une expression flatteuse de l'intérêt que ce corps distingué portait à leur institution. Aussi devons-nous être reconnaissants envers les Messieurs du Séminaire pour la bienveillance avec laquelle ils se rendirent à nos désirs, et pour avoir choisi comme directeur de cet institut un homme que tous connaissaient, dont tous saluèrent la nomination avec joie, et dont le tact autant que le dévouement devaient contribuer à donner à notre société une grande force d'action.

Si je ne croyais blesser chez le Révérend Monsieur qui est aujourd'hui à notre tête cette modestie qui est la compagne de son bon cœur, je dirais que désormais il ne sera pas considéré seulement comme le directeur de notre institution, mais aussi comme son bienfaiteur.

Un autre évènement devait produire parmi nous une satisfaction générale. Quelques mots tombés de la bouche du vénérable Directeur de l'Union Catholique de Montréal nous avaient permis d'espérer qu'une demande d'affiliation de notre société à celle qu'il dirigeait ne paraîtrait point inopportune. Des démarches furent faites dans ce sens ; et en acquiesçant à notre demande il nous fut répondu que l'on aimait à savoir qu'il existait à St. Hyacinthe une société semblable à celle de l'Union Catholique de Montréal, et que l'on espérait que les règles destinées à former la base de l'affiliation, étaient propres à favoriser l'entente et les relations amicales qui doivent exister entre jeunes gens ligués pour le bien.

Cet accueil sympathique d'une société ayant les mêmes tendances et le même but que la nôtre fut reçu par la jeunesse de St Hyacinthe avec un plaisir bien légitime ; et je ne doute point que le lien qui unit les deux institutions contribuera à faire apprécier davantage ce vieil axiôme resté toujours vrai : "l'union fait la force."

Espérons que dans d'autres villes du pays, de nouvelles sections de cette même association de l'Union Catholique se formeront afin de réunir en un faisceau toutes les forces de la jeunesse, pour, qu'entre tous ses membres, il y ait accord de vues, participation aux mêmes idées, même attachement aux principes immuables du catholicisme et même ardeur dans la défense de la vérité.

Nonobstant les difficultés qui accompagnent d'ordinaire la formation de toute association, les progrès de notre société ont été rapides. Depuis sept mois nous avons eu vingt et une assemblées régulières, et trois séances publiques, ce qui donne un total de vingt-quatre réunions. Treize lectures ont été données, dont cinq dans les séances publiques, et huit dans les séances ordinaires. Quatre discussions ont eu lieu, et ont occupé le temps de six séances.

Les sujets traités dans les séances publiques ont été l'*Amour de la Vérité*, par M. le Grand-Vicaire Raymond ; *Nos Cultures Nationales*, par M. U. Beaudry ; l'*influence sociale de l'homme lettré*, par M. Chs. de Lorimier ; l'*Union nécessaire entre l'Eglise et l'Etat* par M. H. C. [illegible] une *Etude sur Donoso Cortès*, par M. Boucher de LaBruère, Fils.

Dans les séances régulières, le Revd. Messire Désaulniers a donné trois entretiens, dont deux sur l'*origine du pouvoir*, et un autre sur *la Terre Sainte*. M. P. Decelles a donné une lecture sur la *Musique*. M. A. T. Bernier, une lecture sur l'*Imprimerie*. M. F. Gagnon, sur *Reboul*, et M. B. de La Bruère, deux lectures, la première sur l'*importance de l'étude de l'Histoire du Canada*, la seconde sur *Donoso Cortès*.

Les sujets suivants ont été discutés, savoir :

Lequel des manufactures ou de la colonisation est le plus important pour notre pays ? Le Canada aurait-il gagné, ou perdu en restant sous la domination française ? Quelle est la meilleure manière actuelle de tester pour la conservation du droit de propriété, la stabilité des Etats, et la fortune publique ? Quels sont les avantages et les désavantages de la Presse.

Le nombre des membres de la société est aujourd'hui de soixante et trois, et nous avons la perspective que ce nombre s'accroitra davantage, lorsque l'Union-Catholique aura pu réaliser les importantes améliorations qu'elle a en vue.

Une des choses que j'aurais dû mentionner en premier lieu est la libéralité avec la quelle les Messieurs de l'Evêché de cette ville offrirent une salle spacieuse dans le palais épiscopal pour tenir les séances hebdomadaires de cette société. C'est là qu'ont encore lieu les réunions ordinaires, et les membres de l'Union-Catholique sont unanimes à reconnaître les avantages réels qui en sont résultés. Aussi une telle générosité ne saurait-elle être trop appréciée.

Cet institut possède une salle de lecture qui offre aux membres beaucoup d'avantages. On y reçoit tous les journaux du pays, ainsi que des revues et des journaux de l'étranger. Le nombre de ces publications s'élève dans le moment à quarante-trois.

Cette salle de lecture s'est maintenue au moyen de souscriptions volontaires de la part des membres. Il n'est que juste de rendre un tribut d'éloges aux quelques citoyens de la ville et de la paroisse de St. Hyacinthe qui, quoiqu'en dehors de notre association, ont bien voulu contribuer généreusement au maintien de cette salle. Les membres de l'Union-Catholique apprécient hautement le zèle dont ils ont fait preuve, et les sympathies qu'ils ont manifestées pour leur société.

Si après avoir passé en revue ce qui a été fait, je jette un regard vers l'avenir, il me sera permis de dire qu'il se présente sous des auspices bien favorables pour ceux qui feront partie de l'Union-Catholique.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de reconnaissance que les membres de cette société ont accepté l'offre bienveillante et généreuse, de la part du Séminaire de St. Hyacinthe, de l'usufruit d'un terrain situé au centre de cette ville, et sur lequel, dans le cours de l'été prochain, une maison s'élèvera, destinée exclusivement à l'usage de l'Union-Catholique, et dont nous devrons la construction à la munificence et au dévouement sans bornes d'une personne dont le nom sera toujours cher au cœur de chacun de nous, je devrais dire de la population de St. Hyacinthe toute entière.

Dans cette nouvelle demeure, les jeunes gens, en s'instruisant, pourront aussi s'y amuser, et mêler l'utile à l'agréable. Ce sera un rendez-vous où tous ensemble ils apprendront à se connaître ; où se développeront les liens d'une sympathie mutuelle, d'une amitié [illegible] cère ; et il n'y a aucun doute [illegible] une influence bienfaisante pour [illegible] comme pour les mœurs.

Nos rangs sont ouverts à tous [illegible] point caché ; notre œuvre s'est [illegible] développe au grand jour de la [illegible] le disait M. le Grand-Vicaire R[illegible] mémorable discours du huit d[illegible]

" Mieux connaître vos devoirs [illegible]
" pement de votre intelligence, [illegible]
" pour les remplir par l'exemple [illegible]
" ment mutuel ; vous préparer [illegible]
" avec une efficacité plus grande [illegible]
" la société, voilà votre but."

Ce but nous l'atteindrons par [illegible] inviolable à notre constitution [illegible] ment et la bonne volonté. Si d[illegible] ce de sept mois nous avons pu [illegible] cles qui se sont rencontrés sur [illegible] à la florissante société de l'Union [illegible] Montréal ; si notre œuvre a pu [illegible] tions puissantes, se créer des sy[illegible] ont été exprimées en termes [illegible] premier magistrat de ce district [illegible] direction éclairée, notre institut [illegible] nous sera permis d'espérer qu'a[illegible] que nous posséderons plus tard, [illegible] jeunesse de St Hyacinthe viens [illegible] solidera et prendra de plus larg[illegible]

Placée en dehors de toutes [illegible] ques et de tout esprit de parti, [illegible] que la conservation parmi [illegible] ments les plus sacrés du cœur, [illegible] a vérité, l'amour de l'ordre que [illegible] les efforts de ses membres, [illegible] les autres instituts de cette ville [illegible] elle conserve l'estime que doivent [illegible] sociétés amies, et que sans une [illegible] elle se fortifiera davantage pour [illegible]

Le tout humblement soumis.

BOUCHER DE LAB[illegible]
Secrétaire-[illegible]

St. Hyacinthe, avril 1866.

Les inhumations anti[illegible]

Une intéressante discussion [illegible] Sénat Français sur le danger d[illegible] précipitées. Une pétition de [illegible] voli, en proposant les moyens [illegible] on pourrait parer à ce danger [illegible] tablissement d'une " salle de[illegible] que d'une caverne comme o[illegible] seraient conservées pendant un[illegible]

Le rapporteur de la comm[illegible] de l'examen de cette pétition [illegible] que les inconvénients de ce [illegible] contraire à la santé publique [illegible] sentiment intime des familles ; [illegible]

Ce n'est pas, d'ailleurs, la [illegible] que l'attention du Sénat a é[illegible] cette grave question. En 186[illegible] port de M. Le Roy de S[illegible] une pareille pétition fut renvoy[illegible] de ministre de l'intérieur, qui, [illegible] laire aux préfets, recomman[illegible] observation de l'article 77 du c[illegible] concernant les inhumations. Pl[illegible] eut eut à se prononcer sur de [illegible] tions et passa à l'ordre du jou[illegible] porteur de M. de Courrol a [illegible] jour au Sénat.

Mais l'envoi continuel, pres[illegible] de semblables pétition, les faits [illegible] malheureusement produits malgré [illegible] de 1863, ont éveillé la sollic[illegible] membres du Sénat, qui ont c[illegible] quemment les conclusions du [illegible] commission, et démontré la [illegible] s'occuper d'une façon plus effic[illegible] question.

M. le vicomte de Larr[illegible], M. [illegible] M. le baron Leroy, et notamm[illegible] cardinal Donnet ont insisté sur [illegible] citant de déterminants exemples [illegible] avant la mort. Quand ce derni[illegible] raconté l'histoire d'un jeune lév[illegible] léthargie dans la cathédrale [illegible] y érhait la parole de Dieu, et [illegible] bruit des préparatifs de son en[illegible] quand il a terminé l'émouvant [illegible] mots :

« Le lendemain le jeune p[illegible] reparaître dans la chaire ; *il [illegible] d'hui au milieu de vous*, » u[illegible] sensation s'est produite dans l'a[illegible]

M. le vicomte de La Guéro[illegible] porteur de la commission, jal[illegible] titre du prestige qui entoure les [illegible] et réflechies du Sénat, a défend[illegible] sement les conclusions du rappo[illegible] voyant au ministre une pétition, [illegible] déjà passé à l'ordre du jour [illegible] tion analogue, le Sénat viendrait [illegible] sorte à se déjuger. Mais M. [illegible] de Barral a fait observer qu'il [illegible] d'un appeler du Sénat lui-même [illegible] du jour ayant été mis aux voix [illegible] le renvoi au ministre de l'intérieu[illegible] par M. de Barral, a été voté à [illegible] majorité.

Déjà, dans un livre intitulé : [illegible] et ses Caractères, Nécessité [illegible] sion de la législation des décès p[illegible] es inhumations anticipées » [P[illegible] M. [illegible] s'exprimait ainsi :

« On n'entend pas sans frémir [illegible] de ce gentilhomme ramené so[illegible] d'André Vesale, chargé de rec[illegible] causes d'une mort qui n'était [illegible] ou celle du cardinal Espinosa, [illegible] sa main le scalpel qui vient de [illegible] veulir ; ou celle de l'abbé Prév[illegible] rant dans les tortures de sa pr[illegible] sans parler de Wilson, le célèbre [illegible] converti par Bossuet et qui écriv[illegible] sertation sur l'incertitude des s[illegible] mort ; de Wilson, deux fois [illegible] des cent quatre-vingt un cas d'[illegible] prématurées recueillis par Bru[illegible] de tous ceux qui se réalisent ch[illegible] dans notre pays et presque sous [illegible] M. Leguern, auteur de plusieurs [illegible] estimés sur cette question, comp[illegible] sept cas de ce genre dans le cour[illegible] huit mois. »

M. Cuvillier-Fleury a parlé [illegible] ment, il y a une douzaine d'années, [illegible] mort d'un jour, » qui ne vous fra[illegible] trompait tout le monde autour de [illegible] compris le médecin, de cette " m[illegible] médiaire, " comme on la nomme [illegible] qui n'est plus la vie, qui n'est p[illegible] ou qui du moins conserve [illegible]

rence rigide, immobile et glacée, qui semblait autrefois le signe infaillible d'une fin sans retour et d'un trépas sans merci — qui conserve, dis-je, sous cette trompeuse enveloppe de la mort, le foyer muet et l'étincelle latente de cette flamme qui est la vie, cachée dans les profondeurs et dans le silence de l'organisme. — « L'individu (disait le grand « physiologiste Bichat) l'individu vit encore « quelquefois « plusieurs jours » en dedans, « tandis qu'il cesse tout à coup d'exister en « dehors. L'interruption des phénomènes « externes de la vie étant un signe presque « constamment infidèle de la réalité de la « mort, on ne peut se prononcer sur l'existence de celle ci qu'après la cessation des « phénomènes de la vie intérieure. » Eh bien! s'il en est ainsi, qui ne frémirait pour les tendres objets de son affection, à supposer qu'on fût de force à braver une pareille chance pour soi-même ? Qui ne frémirait à la pensée de ce supplice dont les peuplades sauvages ont eu seules l'idée pour leurs ennemies les plus acharnés ? — et encore leur laissant la tête libre hors de leur tombeau,—et dont l'antiquité n'a laissé de traces que dans les tortures infligées aux vestales infidèles,— et encore les vestales n'étaient-elles pas clouées entre les quatres planches d'un cercueil.

Nous ne saurions donc assez louer le Sénat de sa décision. Si les moyens proposés dans la pétition qui a soulevé de si intéressants et de si utiles débats, ne sont pas les meilleurs, s'ils s'opposent aux lois sur la santé publique, s'ils froissent les sentiments intimes des familles et le respect dû aux morts, s'ils blessent la pudeur des larmes, l'autorité en cherchera et en trouvera d'autres qui ne rencontreront pas de semblables inconvénients.

Il est un sentiment qui devrait égaler le respect de la mort, s'il ne peut le primer : c'est le respect de la vie.

—L'hon. M. Wilmot, qui abandonnait dernièrement son portefeuille de ministre au Nouveau-Brunswick, pour cause de dissentiment avec ses collègues sur le projet de Confédération, vient d'être appelé à former une nouvelle administration qui doit inscrire la Confédération dans son programme. Il s'est adjoint les Hons. Tilley, Fisher et Mitchell.

Nous sommes bien aises de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce que dit le *Journal de l'Instruction Publique* dans son Bulletin des Publications à propos du discours du Revd. Messire Raymond, prononcé devant les membres de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, le 8 décembre dernier.

Il va sans dire que nous concourons pleinement dans les vues de cet intéressant journal, et que nous serions des plus heureux de voir sa suggestion se réaliser.

RAYMOND : Discours sur l'amour de la Vérité, par M. Raymond, V.-G. St Hyacinthe 1866, in-8vo, 47 pages Presses du *Courrier*.

Les études religieuses, philosophiques et littéraires de cet élégant écrivain éparses dans les revues, les journaux et les brochures formeraient maintenant une couple de beaux volumes. Nous avons plusieurs fois eu l'occasion d'exprimer le désir de les voir reproduire sous cette forme, et nous osons nous en faire l'interprète, dussions-nous par là blesser la modestie de l'auteur et encourir sa disgrâce.

LES LOTERIES.

Une lettre d'agence qu'un quelqu'un de notre connaissance a reçue ces jours passés, nous fournit l'occasion de parler des fraudes si nombreuses et si considérables qui se commettent au moyen de ces loteries, et dont le peuple a surtout à souffrir.

On accorde trop de crédulité aux offres brillantes que font les chefs de ces ateliers. Le bon sens nous dit que ces hommes pas plus que les autres, ne peuvent donner pour rien des objets d'une grande valeur, et pour un article de quelque prix, l'on peut toujours en compter 100 qui ne valent rien, absolument rien.

Par mille artifices, soit en se créant des intelligences dans les bureaux de postes, soit en feuilletant les publications périodiques, ces chevaliers d'industrie se procurent les noms des particuliers, et leur expedient des billets et des lettres d'agence. C'est ainsi que pour mieux réussir dans leurs fraudes, ils envoient des lettres à un individu par lesquelles ils disent l'établir leur agent dans telle localité et lui annoncent en même temps que pour le rémunérer des démarches qu'il fera auprès des personnes avec lesquelles il est en rapport afin de les favoriser, il n'a qu'à leur envoyer une somme bien modique—ordinairement Une piastre—et ils lui enverront par le retour de la malle un magnifique objet, soit une montre valant 15 à 20 piastres, soit un loquet en or, ou autre chose de ce genre. Cette lettre est accompagnée de la prière de montrer l'objet à ses amis pour les encourager à faire eux mêmes des envois d'argent.

Pareilles lettres sont envoyées à toutes les personnes dont on sait les noms, et ainsi il y a autant d'agents que de lettres d'expédiées. Tous ces agents tentés par l'appât du gain, envoient généralement la somme spécifiée dans la lettre. Il va sans dire que c'est là tout ce que désirent les soussignés des lettres. Quand on a reçu l'argent, on s'occupe fort peu de l'agent actif, qui a su correspondre si bien à leurs desirs. Les requiert-on d'accomplir leur promesse, ils nient avoir reçu aucune somme; s'ils se voient pressés par les certificats que délivrent les maîtres de postes, ils sont convaincus d'avoir reçu des lettres enregistrées, ils prétendent que les sommes qu'elles contenaient ont été soustraites avant qu'ils les aient reçues ; ou bien, ils répondront que l'objet dont on réclame la propriété a été envoyé, et puisqu'on ne l'a pas reçu il a dû dévier de sa route et s'écarter en chemin. Somme toute, notre individu qui qui s'est laissé prendre perd entièrement son argent.

Pour que ces opérations prennent plus d'extension, et que, par là même, elles rapportent plus de profits, le ou les chefs d'une de ces boutiques prennent differents noms, et font imprimer des lettres sous ces noms forgés.

L'*American Agriculturist* nous fournit ainsi huit noms divers qu'il regarde comme représentant la même personne.

Ce sont :

No. 1. Fletcher Bros., Box 5549, P.O., N.Y. City.
No. 2. T. Seymour et Co., Box 4259, P.O., N.Y. City.
No. 3. Hammet et Co., Box 2100, P.O., N.Y City.
No. 4. A. Buck et Co., Box 232, Washington, D.C.
No. 5. P. Hoffman et Co., Box 224, Washington. D.C.
No. 6. W. J. Elliott et Co., Box 4609, P. O., N.Y. City.
No. 7. Egerton Bros., Box 4196, P. O., N.Y. City.
No. 8. Thos. Boult et Co., Box 5713, P. O., N.Y. City.

Il appuie ses avancés sur ce que les lettres expédiées par ces huit personnes exhibent absolument le même système de loteries, présentent exactement le même aspect sous le rapport typographique. En un mot, si l'on en excepte les têtes, les signatures et les prix, ces lettres se ressemblent toutes et sont absolument les mêmes.

On comprend que par ce moyen, un plus grand nombre de personnes deviennent les dupes et les victimes de ces transactions frauduleuses.

Ce sont dans les grandes villes comme New York, Boston, Washington, &c., &c, que s'établissent de préférence ces boutiques, car là elles ont plus d'occasions et de chances d'exercer avec profit leur métier.

Dans le but d'étudier le *modus operandi* de ces établissements, un individu s'y est rendu, et voici comment il nous rend compte de sa visite.

Il vit étalés dans les salles une grande quantité d'objets qui au premier aspect, lui parurent de quelque valeur.

C'étaient entr'autres choses des services de tables en argent, des montres, des loquets en or etc., etc.

Il se passa la fantaisie de tirer un billet Il donna une piastre, et on lui apporta une urne dans laquelle se trouvaient une grande quantité d'enveloppes, et d'où il retira un billet qui lui donnait un loquet « *coûtant*, suivant lui, 1 *cent. et ne valant rien du tout.* » Il remarqua que sur 300 objets, 200 au moins étaient de ces loquets.

Sur information qu'il pouvait tirer encore une fois en donnant la moitié de ce qu'il avait payé la première fois, il s'exécuta de bonne grâce, voulant aller jusqu'au bout et connaître tous leurs secrets.

Sur ce, arrivèrent deux hommes qui payèrent 50 cents pour un coup. Tous deux tirèrent des *loquets*. Sur récidive, l'un tira une cochette en or pour laquelle l'opérateur lui donna immédiatement 1 piastre ; le second fut assez heureux pour gagner un magnifique plat ; l'opérateur le lui acheta aussitôt pour la somme de 5 piastres.

Ces deux hommes prirent encore plusieurs coups et furent toujours heureux dans leur tirage.

Mais ce manège ne se passa pas sans que notre observateur s'aperçût que ces deux nouveaux venus n'étaient autres que des affidés de l'établissement, qui reconnaissant à certaines marques, les bons billets, pouvaient [illegible] les autres, et étaient ainsi chargés d'encourager par leur succès, les étrangers à donner leur argent pour rien.

Peut être avons-nous consacré trop d'espace à ce sujet. Nous croyons toutefois qu'il est non seulement utile mais même nécessaire d'éclairer les gens sur ces opérations qui ne tendent rien moins qu'à appauvrir ceux qui se laissent ainsi prendre à l'hameçon par ces *voleurs*.

C'est un fait certain et connu que ceux là même qui reçoivent quelque objet en retour de leur argent, n'ont jamais reçu pour la valeur de la somme qu'ils avaient envoyée.

On sait bien qu'un 25 ct. par individu n'est pas suffisant pour faire dommage à la fortune de celui qui se risque ainsi à le perdre. Mais si l'on considère que pas moins de $5,000 à $10,000 piastres sont reçues journellement par ces escrocs, on peut se faire une idée du dommage qui peut en résulter pour le pays qui perd cette somme.

Tous les jeux de hasard sont préjudiciables à l'individu qui s'y livre, et nous croyons que la loterie est bien le jeu où les opérations sont les plus considérables et où les chances sont les moins certaines, puisqu'à proprement parler, il n'y en a aucune.

La meilleure chose à faire pour ceux qui reçoivent ainsi des lettres d'agence est donc de livrer au feu ces brevets, et d'empêcher les gens de mordre aux appâts qui pourraient leur être tendus de ce côté.

—Comme nous n'avons annoncé jeudi dernier, l'acquittement de Rochon que dans une partie de notre tirage, nous publions de nouveau le petit entrefilet que nous avons inséré alors à cette occasion, et nous le faisons suivre des quelques paroles que Son Honneur le Juge Mondelet a adressé au prévenu. La morale que contiennent ces quelques paroles méritent d'attirer l'attention des pères de familles surtout. Nous empruntons à la *Minerve* les paroles du savant juge.

—Rochon, accusé du meurtre de Madden, a été acquitté mercredi, le 11 du courant, à Montréal, par les petits Jurés, sous la présidence de Son Honneur le Juge Mondelet.

MM. Chapleau et David étaient les avocats du prisonnier. Son Honneur le Juge annonce qu'il concourt parfaitement dans la décision du jury, et s'adressant au prisonnier, il lui fait une remontrance sur les dangers qu'il y a pour un père de famille de délaisser son épouse et d'être un sujet de scandale à ses enfants, en ne menant pas une vie exemplaire, et en fréquentant les auberges. "Si, dit-il, vous n'étiez jamais allé chez la femme Leroux, vous ne vous seriez pas trouvé dans l'impasse difficile d'où, grâce à un jury intelligent, vous venez de sortir tout à fait innocent du crime dont vous étiez accusé. J'espère que cette leçon vous sera utile, et que vous ne serez plus tenté à l'avenir de délaisser votre famille, hors de laquelle il ne peut y avoir de vrai bonheur pour vous. Allez, vous êtes libre."

UN DEFI.

Nous avons eu l'occasion de voir, chez Monsieur Médard Desmarais, de St. Liboire, un veau du printemps dernier [1865] qui est probablement unique de son espèce dans le Bas-Canada. Ce jeune animal pèse actuellement 1000 livres (mille livres) et il n'a qu'un an et 7 jours. Son propriétaire, Monsieur Desmarais qui est un des cultivateurs les plus intelligents du comté de Bagot, désire faire connaître ce fait et jeter le défi à n'importe quel comté du Bas-Canada d'exhiber un aussi merveilleux produit de l'élevage du bétail dans ce pays. Voici le certificat de la personne qui a pesé l'animal en question.

Upton, 6 avril 1866.

"Les présentes sont pour certifier que, ce jour, j'ai pesé, pour Mr. Médard Desmarais, de St. Liboire, un jeune taureau d'un an et 7 jours, sur la balance de Fairbanks, de ce village, et qu'il pèse mille livres [1000 lbs.]

A. N. BRADFORD,

De la maison,

BRADFORD & MERCIER,
Marchands à Upton.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Il se passe tous les jours aux Etats-Unis des faits qui peuvent nous donner une idée des progrès que fait la dégradation sociale sous la bienheureuse influence des institutions républicaines.

Le fait suivant, raconté ces jours derniers par un journal français de New-York, vaut à lui seul un volume de commentaires sur les mœurs de la société américaine :

"Jeudi dernier, deux femmes de Chicago se sont livrés au gracieux passe-temps d'un combat à la boxe. Plusieurs hommes avaient été conviés comme témoins à cette *fête de l'intelligence*. Ils ont accepté avec empressement, sont arrivés dans deux voitures à *Cottage grove avenue*, lieu choisi pour vider la querelle, ont immédiatement " formé le cercle " autour des boxeuses demi-nues, et donné le signal du combat.

Les deux négresses se sont très convenablement comportées ; elles ont échangé de remarquables coups de poing et de glorieux coups de pieds ; elles se sont mutuellement arraché un nombre de cheveux fort raisonnable, poché artistement les yeux, brisé magistralement les dents. C'était fort beau à voir, et les témoins n'auraient pas donné leur place pour la royauté de Roumanie. Malheureusement, les meilleures choses ont une fin. Une des deux *femelles* est tombée épuisée, nous ne savons plus à quelle reprise.

Après s'être bien assuré qu'elle était complétement à bout de force, et que la plus large dose de wiskey ne pourrait la ranimer, chacun a repris le chemin du *home*, en s'entretenant des prouesses de ces dames. Quelles excellentes épouses elles doivent faire !

Et l'on voit des gens qui demandent la suppression des combats de coq !

Le journal qui raconte cet ignoble fait-d'arme est celui-là même qui prêche depuis deux ans l'annexion du Canada aux Etats-Unis et qui ne se gêne pas de dire, à tout propos, que la société canadienne-française, c'est-à-dire la société la plus morale qu'il y ait peut-être au monde, ne pourrait que s'épurer au contact d'une société au sein de laquelle se passent de si dégoûtantes scènes !

Quelles excellentes épouses doivent faire ces mégères, s'écrie le journal new-yorkais !

Il aurait pu ajouter s'il nous permettra d'ajouter pour lui : Quelles *excellentes* institutions que celles qui forment de si *excellentes* femmes ! quelle *excellente* éducation sociale que celle qui forme de si *excellentes* mère de famille ! Quel *excellent* pays que celui dont l'histoire domestique s'écrie sur de pareilles pages !

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* de samedi :

"Il parait avéré aujourd'hui que les nouveaux projets des Féniens ne concernent ni le Canada ni les Bermudes, ni l'Acadie. Un grand nombre de membres de la Fraternité se seraient simplement portés au côté des pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, interdites aujourd'hui aux citoyens américains, dans le but d'amener un conflit avec les pêcheurs canadiens et les autorités anglaises, conflit dans lequel on espérait entraîner le gouvernement américain.

"James Stephens, le fameux *Head Centre*, est en ce moment à Paris l'hôte de M John Mitchell, mais il va arriver incessamment à New-York. C'est M. O'Mahoney qui annonce cette bonne nouvelle à la Fraternité fénienne dans une courte notice. M. Stephens doit rétablir la concorde entre les frères ennemis et mettre à raison les récalcitrants. Le grand chef fenien, d'après M O'Mahoney ne doit rester que peu de temps en Amérique."

Nouvelles et Faits Divers

—Par une proclamation du gouverneur, en date du 1r courant, l'*Acte concernant la conservation de la santé publique* est déclaré être en force, et devoir l'être pendant six mois du calendrier à partir de la date de la présente proclamation. Le choléra asiatique dont le Canada parait être menacé sérieusement, est la raison pour laquelle cet acte est mis en force.

—Des nouvelles reçues de Portland disent que 112 caisses d'armes et de munitions ont été expédiées de Portland à Easport, par un steamer.

Une autre dépêche dit que 500 carabines Spencer ont été envoyées à Easport pour le compte des Féniens. Ces armes sont restées pendant 2 jours à Portland, où le collecteur de Douanes a télégraphié au gouvernement de Washington afin de savoir s'il devait les confisquer ou non, mais on ne lui a pas répondu.

☞ Nous omettons pour ce numéro le bulletin commercial. Les prix sont encore les mêmes.

TEMPERATURE.—Il a plu avant hier durant la nuit hier il a fait beau toute la journée. L'Yamaska est libre, ainsi que le Richelieu. Sur le St Laurent la glace est brisée depuis le pont Victoria jusqu'à l'île Ste. Hélène.

On lit dans une dépêche télégraphique adressée de Cornwall à la *Minerve* en date du 12 avril.

Murphy et ses compagnons sont comparus hier devant 16 magistrats, à 4 heures, et l'on a dépensé 2 heures à se disputer. On a enfin décidé que le procès se ferait à huit-clos. Le procès a été fixé à mardi. Il y a eu d'assez jolies passe-d'armes entre le maire et l'avocat des prisonniers, l'hon. J. S. McDonald. Murphy s'est aussi mêlé de rire du maire qui exagérait la valeur des armes prises sur lui. L'examen des armes a prouvé que Murphy avait raison. Dans le cours des débats le maire a laissé entendre qu'il était prêt a rencontrer l'hon. Sandfield McDonald à l'épée ou au pistolet. L'hon. M. McDonald a donné avis aux prisonniers que des affaires importantes l'appelant à Ottawa immédiatement ils devaient se procurer d'autres conseillers. Les prisonniers vont s'adresser à M. D. Cameron de Toronto. On pense que M McDonald a été forcé par l'opinion publique de laisser la ville. Les prisonniers sont indignés de se voir trahis et abandonnés.

La dernière malle d'Angleterre nous apporte la pénible nouvelle de la mort de M. J. Gaudet. Bien que très-jeune encore, M. Gaudet était arrivé par ses talents et son mérite au poste élevé d'Assistant Commissaire Général. Il est le premier canadien français qui ait obtenu une telle distinction. Cette mort sera profondément regrettée en Canada, non seulement par sa famille, mais encore par un cercle nombreux d'amis qui ont conservé de lui les plus aimables souvenirs. Il était frère de madame J. R. Audy, d'Ottawa.

CATHOLICISME EN SUISSE.—L'assemblée fédérale, dans sa session du 22, a mis simplement ad acta la protestation des Evêques, sans donner d'autre motif, que ceux-ci : 1o le langage de la lettre est trop violent ; 2o les évêques ne demandent pas de réponse. Voilà comment on agit dans un pays qui se proclame libre ! Cette conduite inqualifiable de l'Assemblée fédérale ne ralentit pas le zèle ni le courage des prêtres, qui, de leur côté, signent une protestation dans le sens de celle des évêques.

L'Evêque de Saint-Gall avait nommé dernièrement à Ragatz comme vicaire, un prêtre employé dans le collége de Schwytz. Rien que cette occasion— on le donnait comme catholique romain—le notait mal dans les papiers du Gouvernement. Celui-ci ne dit pas grand'chose. Mais la commune se révolta. Apprenant l'heure à laquelle le train amènerait M. Kiuns, le futur vicaire, une députation suivie de toute la commune, vint l'attendre et lui dit, en quelques termes, de repartir par le train suivant. M Kiuns dut n'a à parler au curé : la foule l'escorta jusqu'au presbytère, et après son audience, on le fit monter en chaise de poste et on le reconduit a la frontière cantonale. Le Conseil-d'Etat Saint-Gallois est intervenu alors Il reconnait *en principe* le droit de l'Evêque de nommer un vicaire, mais il insiste pour que l'on n'envoie pas à Ragats un prêtre qui ne plait pas au peuple.—*Journal de Bruxelles.*

—Un vol considérable accompli avec une audace extraordinaire vient d'être commis en cette ville. Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet. Dans la nuit de samedi à dimanche de hier, au moment où tout le monde dormait chez M. Wilfrid Brunet, pharmacien, rue du Pont St. Roch, un individu qui a dû certainement être au fait des habitudes des gens de la maison et avoir une connaissance complète des lieux, est entré dans la cour; puis après s'être introduit dans la cave par la porte extérieure, est monté de là par les escaliers intérieurs jusqu'aux mansardes, audessus du deuxième étage, où dormaient 8 personnes. Le voleur pénétra alors dans la chambre de M. Brunet, éclairée encore par un bec de gaz qui avait été laissé entr'ouvert, alla chercher la clef d'un coffre de sûreté qui se trouvait dans la poche des pantalons de M. Brunet, laissés sur le lit même de ce dernier, et redescendit en emportant deux montres d'or, l'une suspendue au mur, et l'autre qui était enfermé dans une boîte sur la table. Une fois dans le magasin, notre homme ouvrit une porte dans le mur masquée par une carte géographique, et s'empara d'une somme de $600 déposée dans le coffre de sûreté. L'audacieux voleur put ensuite s'esquiver sans donner l'éveil et ce ne fut que le matin suivant qu'on s'aperçut de ce hardi coup de main. Nous espérons, cependant que notre police occulte, qui se fait remarquer par sa perspicacité peu commune, parviendra à mettre la main sur un si dangereux voleur qui ne doit pas en être à son premier coup d'essai —*Canadien*.

Nous avons appris depuis que le voleur avait été découvert.

—Décédée aux Tanneries de Rolland, vendredi, le 30 mars dernier, Dame Geneviève St Denis veuve de M Louis Maréchal, à l'âge de 72 ans. Elle était la mère de M. l'abbé Louis A. D. Maréchal, curé de St. Jacques l'Achigan ; de M. l'abbé Joseph Napoléon Maréchal, Chapelain des Sœurs de Ste Anne, à Lachine ; du R. P. Théophile Maréchal, Religieux profès chez les Trappistes de Tracadie, et actuellement à l'établissement du Township Langevin ; et de la Sœur Maréchal, décédée à l'Hôpital Général de Montréal, après quinze ans de profession.

Son corps a été inhumé, le 2 courant, dans le cimetière du Couvent des Sœurs de Ste. Anne, à St Jacques l'Achigan. Les citoyens de cette paroisse assistaient en foule à cette cérémonie funèbre, témoignant ainsi l'estime et le respect qu'ils ont pour leur bon curé, et la sympathie qu'ils lui portent dans l'affliction qui vient de l'éprouver.

Naissance.

A N.-D. de St. Hyacinthe, le 12 avril courant, la Dame de M Alphonse Raymond, a mis au monde une fille.

Mariage.

A St. Hyacinthe, le 3 du courant, par le Révérend Messire C. A. Delacroix, Curé de St Hyacinthe, Basile Blanchette, cultivateur, de la paroisse de Ste Hélène, veuf de feue dame Virginie Blain, à Delle Nadeau de St. Aimé.

Décès.

A St. Hugues, le 12 courant, à l'âge de 20 ans, Dlle Marie Olympe, fille de M Philibert Laflamme.

A Ste. Hélène de Bagot, le 12 de mars dernier à l'âge de 31 ans, Dame Virginie Blain, épouse de Basile Blanchette, cultivateur du même lieu. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable.

A St. Pierre Rivière du Sud, le 10 du courant, après quelque jours de maladie, à l'âge avancé de 92 ans, sieur Pierre Kirouac, respectable cultivateur. Il laisse après lui 4 enfants, 43 petits-enfants, et 62 arrière petits-enfants.

A Nicolet, Dimanche soir le 8 du courant, Dame Thérèse Marthe Lefebvre, âgée de 66 ans, épouse de [illegible], ci-devant du Département des Douanes de S. M. dans cette cité.

AVIS SPECIAL

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-à-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

MAUX DE TETE — Une digestion imparfaite avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pour quoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelque fois une seule dose des " Pilules sucrées de Bristol " peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie ? Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la " Salsepareille de Bristol "—le plus puissant purificateur que le monde ait connu—facilitera grandement la guérison. Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. 423

Salsepareille de Bristol.—Les poisons tirés des entrailles de la terre, et qu'on emploie comme médecine, tuent chaque année des milliers d'individus. La poudre et les balles ne sont pas aussi meurtrières. Ses trente cinq ans de triomphe continuels sur les écrouelles, les cancers, les érysipèles, et toutes les maladies de peau, sont dus à la puissance du règne végétal seul. C'est la seule médecine préparée par les hommes qui arrache le venin de la maladie, et en même temps restaure la santé. Aux faibles il donne la force, aux vieillards la vitalité, à tous les malades la vie et la santé. 373

Vente par Autorité de Justice.

AUX lieux et jours ci-après indiqués seront vendus les immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre Dame ELIZABETH BEAUREGARD et feu FRANÇOIS XAVIER MARIN et de la succession de ce dernier, savoir :

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe au Nord de la rivière Yamaska, de trois arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant à la rivière Yamaska, en profondeur à Patrice Laliberté, au Nord Est à Jean Baptiste Bouchard, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Jacques avec deux maisons, une grange, écurie, hangard et autres dépendances dessus construites.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Hyacinthe, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents et demi de largeur moyenne sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang St. Simon, au Nord Est à Magloire Cassvant et au Sud Ouest à Louis Laflamme, avec une maison, une grange, une étable, four et laiterie dessus construits.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase, au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Paul Lussier, et au Sud Ouest à Jean Baptiste Dufresne, avec une maison, grange, étable et laiterie dessus construites.

4o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Pie dans le rang appelé les allonges, de deux arpents de front sur treize arpents de profondeur tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à des terres du Petit rang St François, au Nord Ouest à Joseph Wilcotte et au Sud Est à Joseph Létourneau, avec une Maison, Grange et étable dessus construites.

5o. UN TERRAIN de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur pris sur les terres du premier rang au sud de la rivière Yamaska, paroisse de St. Pie, tenant au Nord Est, au terrain ci-dessus désigné, au Sud Ouest à un nommé Archambault, au Nord Ouest à un inconnu et au Sud Est au Docteur Tétreau, sans bâtisses.

6o. UNE TERRE à bois située en la paroisse de St. Pie, dans le rang appelé le grand St François, d'un arpent de front sur vingt quatre arpents de profondeur, tenant devant à Paul Codère, en profondeur aux terres du rang St. Dominique au Nord Ouest à Candide Marin et au Sud Est à la veuve Olivier Tarte avec deux cabanes à sucre dessus construites.

7o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Damase au Nord de la rivière Yamaska, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la dite rivière, en profondeur au rang Corbin, au Nord Est à Joseph Charbonneau, et au Sud Ouest à la veuve Vincent, avec une maison, une grange, étable, et autres dépendances dessus construites.

Lundi le Seize Avril Prochain

à DIX heures du matin à la porte de l'église de St. Pie ceux en quatrième, cinquième et sixième lieux désignés.

Mardi le dix-sept avril prochain

à la porte de l'église de la paroisse St. Hyacinthe à DIX heures du matin ceux en premier et second lieux désignés—et à la porte de l'église de St. Damase à Deux heures de l'après-midi, ceux en troisième et septième lieux désignés.

Pour les conditions de la vente on pourra s'adresser au Notaire soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 27 Mars, 1866.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Seront vendus les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de biens qui a existé entre MONSIEUR NOEL POULIN et feue Dame BARBE BOURG son épouse.

1o. — UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, au Sud de la rivière Yamaska de cent trente cinq pieds de largeur sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au Sud et la dite rivière Yamaska au Nord-Ouest, tenant à la rue Broadway au Nord-Est d'autre côté à Noël Poulin, avec une maison en bois une écurie et d'autres dépendances.

2o.— UN TERRAIN situé au même lieu sur le bord de la Rivière Yamaska, de la contenance qu'il peut avoir dans les bornes suivantes : au Nord Est les Représentants de feu Eusèbe l'Heureux, au Sud Est le chemin de la Reine, au Sud Ouest le centre d'une petite coulée, et au Nord Ouest la Rivière Yamaska, avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

3o.— UNE TERRE située en la paroisse de St. Dominique, dans le sixième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au cinquième Rang, au Nord Est à Alexis Carmel et au Sud Ouest à Marc Fournier, avec une maison, grange, écurie et autres dépendances dessus construites

4o.— UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rosalie, dans le cinquième Rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au quatrième Rang, en profondeur au sixième Rang, au Nord Est à Pierre Breault, et au Sud Ouest à Laflamme et autres, avec deux maisons, grange, étable et autres dépendances dessus construites.

5o. UN TERRAIN situé en la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur au Sud-Ouest de la rue Broadway, de cent quatorze pieds de front sur deux cent dix huit pieds de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur à une rue et à Joseph Labonté, fils de Léon, au Nord-Ouest à une autre rue et au Sud-Est à Donald George Morison, sans bâtisses.

6o. UN TERRAIN situé en la dite paroisse de St. Hyacinthe-le Confesseur, au Nord Est de la dite rue Broadway, de quatre-vingt pieds de front sur cinquante quatre et demi de profondeur, tenant devant à la dite rue, en profondeur aux représentants de feu Eusèbe L'Heureux, au Nord-Ouest à Olivier Tétreault et au Sud-Est à un terrain de la Corporation des Ecoles de la dite paroisse, sans bâtisse.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus, savoir :

Mercredi, le Dix-Huit Avril

prochain, celui désigné en troisième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Dominique, à DIX HEURES du matin ; celui désigné en quatrième lieu, à la porte de l'Eglise de la Paroisse Ste. Rosalie à DEUX HEURES de l'après-midi du même JOUR ; et

Jeudi, le Dix-Neuf Avril

prochain, à DIX HEURES du matin, à la porte de l'Eglise de la Paroisse St. Hyacinthe le Confesseur, ceux désignés en premier, second cinquième et sixième lieu.

Les conditions de la vente seront données lors de la vente, ou avant chez le soussigné.

Ls. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin savoir :

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil, paroisse de St Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Gladu et d'autre côté à André Chartier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession ces vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Felix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusebe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,

E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles regles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisee en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une tres grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresse d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.
Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞ Bureau et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 | Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Mardi, 17 Avril 1866. | No. 21

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

INVASION DES FENIENS ! !

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement fenien.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS,* &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIANS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (?) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparctions qu'il exécutera avec [illegible]

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, une application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable [illegible] des Terres, de vérifier et faire [illegible] les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et, de leur donner authenticité et légalité comme étant faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'Honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur le tableau des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proof of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Compton, comté de Compton, une municipalité séparée.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Vieille maison de Ls. Lacoste, écr.
Suivent les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats,
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Blue.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 5 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Dépelteau, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadotte et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 83, Rue St. Laurent, Montreal.
☞ Pianos reparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 20 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste,
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais de Justice.
Montreal Mai 1863

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien propres; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ACHILLE BASTIEN,
AVOCAT

Residence: St. Cesaire—Comte de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St Césaire, 1 mars 1866.

ROYAL VICTORIA HOTEL.
HUBERT PICHÉ,
PROPRIETAIRE.
SOREL, C. E.
Sorel, 13 Mars, 1866. 1 a

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très-bon ordre, et on y presse l'Etoffe et autres articles, avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabe, 8 août 1865.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. François. }
DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.
Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865.

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT.

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,
—DE PLUS—
UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,
UNE BOUTIQUE

où les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin
St. Hyacinthe, 7 décembre 1865.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois milles en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vent, il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; il y a une moulange en blutrau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé d'Inde; le tout pour être vendu à des conditions très faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, ou à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours, 8 Mars 1866. 4 m

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front, dix-neuf de profondeur.

2o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance de quatre arpents et demi de front, sur sept arpents de profondeur dans une ligne, et quatre arpents dans l'autre ligne, sur le Rang d'Argenteuil.

3o. UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de trois arpents et dix pieds de front, sur trente arpents de profondeur, sur le Rang de l'Eglise.

4o. UNE TERRE sise et située en les trente de la dite paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de deux arpents et demi de front, moins six pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur.

5o. UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front sur treize arpents de profondeur.

6o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance d'un demi arpent de front, sur sept arpents de profondeur.

Ces immeubles dépendent de la succession de PIERRE BEAUDRY, ceux situés dans la paroisse de St Jean Baptiste seront vendus le

Vingt-Trois du courant,

à la porte de l'Eglise, à NEUF HEURES du matin, ceux situés à St. Damase, le MEME JOUR A DEUX HEURES de l'après-midi, et ceux situés en la paroisse de St. Charles, le LENDEMAIN le VINGT-QUATRE, à MIDI, les conditions seront dans ce le jour de la vente.

SOPH. E PRÉFONTAINE.
M. LEMONDE, N.P.

St. Jean-Baptiste, 4 avril 1866.—2f.—19.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

La. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif }
St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

NOUVELLE
Maison Canadienne.
EPICERIES
ET
FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans le mai-on ci devant occupé par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES,
Thé, noir et vert, Café,
Fromage, Noix,
Sucre, Mélasse,
Raisin, Biscuit
&c., &c., &c.

FERRONNERIES,
Serrures, Pelles,
Couplets, Vitres,
Fentures, Huile,
Clous, Mastic.
Limes. Peintures
Cables.
Charbon, Fer en barre,
&c. &c. &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part du patronage public.

VENEZ VOIR; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

PROSPÈRE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Nouveau Magasin
DE
MODES
ET DE
MARCHANDISES SECHES.
Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,
ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR COUT !

14 décembre 1865.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendue sur les lieux, LUNDI, le TRENTE AVRIL courant, a ONZE Heures de l'Avant-Midi, la terre ci-après désignée dépendant de la Communauté qui a existé entre TREFFLÉ LAFONTAINE et feue ODILE JACQUES, savoir:

Une terre située au 2e Rang de la Paroisse de St. Charles de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant devant à Léon Chicoine et Alfred Petit, derrière au chemin du 3e Rang d'un côté à Antoine Jacques et l'autre côté a Jean Bte. Vigèle avec une grange y érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. P. BRILLON, N. P.

Beloeil, 10 Avril 1866.

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.
1793.
VII
Suite.

Le guichetier parut. Même bonnet d'ours, même sabre pendu à la ceinture d'un rouge patriotique, même trousseau de clefs qui semblait porter dans son tintement de fer toutes les plaintes des prisonniers: même visage, même allure abrutie et sauvage.

Ses lèvres se déridèrent en apercevant l'ami Cincinnatus.

—Ah! c'est toi camarade? J'ai l'ordre de te laisser entrer.

—Pardieu! je le sais bien, répondit Baptistin d'un ton dégagé, en frappant sur l'épaule du citoyen guichetier. As-tu eu de nouveaux moutons à parquer?

Le guichetier secoua la tête.

—Ne m'en parle pas, mauvaise journée; mais demain la bonne. A cette heure ci, il y aura de la place, tu peux envoyer de la marchandise.

Et le patriote partit d'un gros éclat de rire.

Baptistin se sentit froid jusqu'au cœur à cette lâche plaisanterie, et il fit un pas en avant.

Le guichetier frappa discrètement à la porte du concierge avant de l'ouvrir.

—Citoyen, dit-il au petit vieux qui était courbé sur son bureau, c'est le citoyen Cincinnatus.

—Ah! ah!.... fit celui-ci en levant la tête, tu es exact.

—Les patriotes le sont toujours, répondit Baptistin en parcourant la chambre du regard.

—Tu permets, citoyen que je termine ce travail, reprit le concierge. C'est un classement de tête par lettres alphabétiques pour le déblayage de demain; c'est l'affaire de cinq minutes, après je suis tout à toi. Tiens je te recommande le no 27, *Cullispsis cincturas*. Me voici à la lettre R: le ci-devant comte de Ralbanne l'ex marquis de Repinay Comment! il n'y en a que deux à la lettre R!.... C'est dommage, ça dérange l'uniformité de ma liste. A propos, ton amateur a-t-il dans sa collection un *vernonia Novaboracensis*?

—Oui, répondit Baptistin, dont les yeux s'injectaient de sang et sans faire attention à ce qu'il disait.

—Ah! tu en as un? Belle fleur!...belle fleur!...j'en ai deux. Voilà pourquoi je te disais cela. Lettre S. Ah!... ah! la lettre S est moins pauvre; un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit... et la petite Saverny que j'oubliais ... neuf.

Baptistin fit un bond sur lui même; il se retourne vers le concierge fort occupé à son travail de classement et qui murmurait machinalement entre ses dents *S, a, v, e, r, n, o, y. noy.*

Le visage du digne serviteur était effrayant de résolution; il s'appuya d'une main sur une table qui était auprès de lui, et ses yeux s'arrêtèrent étincelants sur le concierge.

Celui-ci, enveloppé dans une vieille houppelande couleur feuille morte, avait son bonnet de soie noire rabattu presque sur ses yeux.

Baptistin tira de sa poche un mouchoir à carreaux et le plia en cravate puis, il s'avança d'un pas. Un instant il écouta. Tout était silencieux autour d'eux.

Alors, comme fait un tigre qui s'élance sur sa proie, il se jeta sur le concierge, en lui appuyant son mouchoir sur la bouche pour étouffer son premier cri.

Le petit vieux, surpris dans son travail, leva les deux bras à la fois, et, sans force suffisante pour résister à Baptistin, se renversa en arrière, mais ses yeux avaient une expression indéfinissable.

Baptistin s'approcha de lui et ramassant la plume qu'il avait laissée tomber à terre, il la lui mit dans la main.

—Signe ton nom sur cette feuille de papier, lui dit-il à voix basse, signe ... signe... ou je te tue comme un chien... que tu es. Les membres du citoyen concierge frissonnaient à faire peur. Il essaya de faire un mouvement pour détacher le mouchoir qui le bâillonnait; mais Baptistin, plus rapide que l'éclair, lui saisit violemment le bras, et lui appuyant la main droite sur le papier:

—Signez!... signez!... lui répéta-t-il d'une voix convulsive.

Et il approcha la lame nue de son couteau de la poitrine du concierge.

Celui-ci fit un bond effrayant sur sa chaise. On eût dit qu'il parlait avec ses yeux. La figure de Baptistin avait une telle expression de colère et de résolution désespérée que le vieil horticulteur comprit qu'il y allait de la vie.

Il fit signe de la tête qu'il allait signer.

—Hâtez-vous!... Hâtez-vous!.... dit Baptistin de la même voix.

Le concierge signa.

Baptistin alors lui arracha sa houppelande, son bonnet de soie noire, ses lunettes, et lui [illegible] garrottant les membres [illegible] le dos et lui attachant les pieds ensemble, il le saisit dans ses bras vigoureux et le porta dans le cabinet noir dont il referma la porte avec le plus grand soin. Ensuite il passa la houppelande, enfonça sur sa tête le bonnet de soie noire jusqu'aux sourcils, mit les grosses lunettes à branches de metal, et s'assit dans la chaise qu'occupait le concierge quelques minutes auparavant. Tout ce que nous venons de raconter fut fait en quelques minutes.

Baptistin ne réfléchissait plus, il agissait;

Il prit la feuille de papier signée par le citoyen concierge horticulteur et écrivit:

« Ordre d'élargissement de la citoyenne Jeanne de Saverny. »

Puis il appela le guichetier.

Tout son cœur tremblait. Il y avait comme un voile devant ses yeux, tant son émotion était grande.

C'est qu'il était arrivé au moment décisif; c'est qu'un bruit, un mouvement de cet homme enfermé dans le cabinet, un éclair de soupçon dans la pensée du guichetier, et tout était perdu.

Baptistin, dont les mains se crispaient sous la fièvre de l'agitation, tenait à tout événement un couteau caché sous la houppelande. Nous l'avons dit il était résolu à tout.

Les pas du guichetier se firent entendre dans le long corridor qui précédait la chambre du concierge.

—Seigneur!.... Seigneur!.... murmura Baptistin d'une voix suppliante.

Et se plaçant de manière à tourner presque le dos au guichetier, il prit la position d'un homme fort attentif à un travail d'écriture. Le vieux bonnet de soie noire, les lunettes et le collet de la houppelande jouaient un grand rôle. Baptistin, avec cette instinct rapide que donne le dévouement, avait étudié les mouvements, l'allure, presque le son de la voix du concierge.

Le guichetier entra.

—Tu as appelé, citoyen? dit il.

—Ah!.... fit Baptistin en déguisant sa voix par une quinte de toux opiniâtre et tout en continuant son travail d'écriture, fais venir ici la citoyenne Jeanne de Saverny.

—La citoyenne Saverny, répéta le guichetier, n'est ce pas la petite arrivée hier?

—Précisément.

—Elle est dans la salle no 27.

Baptistin, sans répondre, continua d'écrire avec la plus grande attention.

—Tiens! par où donc est passé Cincinnatus? se dit à part lui le guichetier...... Il est dans le laboratoire.

Et il est sorti.

Baptistin leva la tête et respira bruyamment; il s'élança vers le cabinet dans lequel il avait déposé le concierge, et regarda avec une attention rapide et convulsive si les liens qui le garrottaient n'avaient point bougé.

—Si tu essayes de faire un mouvement, lui dit-il à voix basse, je te mets ce couteau dans la gorge.

Puis il retourna à sa place et se mit à feuilleter avec rapidité tous les papiers qui étaient sur le bureau et dans les cartons.

Mademoiselle de Saverny n'était entrée dans la prison que la veille; aussi n'eut-il pas de peine à trouver l'ordre d'arrestation et la feuille d'écrou: il prit les deux papiers et les brûla. Malgré lui il pencha la tête et suivit machinalement le travail inégal et dentelé des flammes sur les deux feuilles de papier qui étaient à terre. Bientôt elles furent entièrement consumées, et presque au même instant il entendit un bruit de pas à la porte du cabinet.

Il ne put retenir un frissonnement qui glaça le sang dans ses veines. Son cœur bondissait, et il lui semblait que deux crampons de fer lui serraient les tempes.

Ce sont eux, sans doute dit-il.

En effet, c'étaient le guichetier et mademoiselle de Saverny.

Par un mouvement instinctif, il rabattit davantage encore son bonnet sur ses yeux, s'enveloppa dans les plis de la houppelande et se courba sur son bureau dans l'attitude d'un homme très-occupé.

—Qu'y a-t-il? fit-il d'un ton brusque en continuant de bouleverser les papiers du bureau.

—C'est la citoyenne...

—Quelle citoyenne?

—La citoyenne Saverney, répondit le guichetier d'un air étonné.

—C'est bien ...

—Ah çà! dit le guichetier tout bas à part lui, est ce que le citoyen Cincinnatus lui aurait causé quelque plante en travaillant dans le laboratoire? Il est d'une humeur massacrante.

Baptistin n'osait pas lever la tête; il avait peur d'être reconnu; il eût bien voulu dire quelques mots a mademoiselle de Saverny; mais cet homme était là.

Une idée subite lui vient.

—As-tu une corde? dit-il.

—Une corde?

—Eh bien! oui, une corde.

—Non.

—Va-t'en chercher une et apporte-la tout de suite.

Le guichetier bocha la tête avec mauvaise humeur et sortit.

—Eh! cria baptistin d'une voix de tonnerre, est-ce que tu as été élevé dans la peau d'un ci-devant avec des laquais derrière tes talons pour fermer tes portes?

Le guichetier était revenu sur ses pas?

—Décidément, dit-il, le citoyen Cincinnatus lui a causé quelque plante.

—Il ferma la porte rudement.

La douceur des manières de

langage n'appartenaient pas à l'ère républicaine

Baptistin s'était levé à moitié, et il écoutait s'éloigner dans le corridor les pas du guichetier. Tout à coup il se pencha vers la jeune fille, qui, silencieuse, immobile les joues pâles, le cœur frémissant, mais la pensée dans le ciel, attendait son sort avec la résignation du martyr, et il lui dit à voix basse :

—Mademoiselle de Savernoy, je suis Baptistin.

—Oh ! mon Dieu !.... dit la jeune fille qui devint toute rouge.

—Je viens vous sauver ; M. le comte est en dehors qui vous attend ....

—Oh ! merci, Seigneur, dit Jeanne.

Et elle joignit les mains.

—Surtout, pas un mot mademoiselle, et n'ayez peur de rien.

—Non Baptistin.

—Silence ! voilà le guichetier.

Baptistin reprit sa première position.

—Voilà la corde que tu m'as demandée, citoyen, dit le guichetier en entrant.

—Attache les mains de la citoyenne de manière à ce qu'elle ne puisse s'en servir, et écoute bien ce que je vais te dire ....

—Allons, citoyenne, dit le guichetier, donne-moi tes mains.

Jeanne tendit ses mains sans répondre. Son cœur bondissait de joie et d'impatience.

Baptistin prit des papiers comme s'il les consultait avec attention.

—Ah ! dit-il à demi voix, mais assez haut cependant pour être entendu par le guichetier ; voici l'arrêté de la commune qui concerne la citoyenne.

Il ajouta d'une voix plus élevée :

—Tu vas la conduire hors de la prison ; mais fais bien attention à ceci. A quelques pas de la porte extérieure, il se trouvera un homme qui s'approchera de toi, et te dira : « De la part de la commune. » Tu entends bien : « de la commune ; » tu lui remettras la citoyenne et tu viendras ici me parler.

—Cet homme sera-t-il seul fit le guichetier.

—Seul, je le pense.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI 17 AVRIL 1866.

I.

Il vient de paraître dans le *Pays* de Montréal une série d'articles, sur l'Instruction, signés par le sieur Buies, écrivain ambulant, dont quelques-uns de nos lecteurs ont peut-être entendu parler, écrits qui n'ont leur raison d'être que dans un esprit de dénigrement de l'état de l'instruction publique en Canada, ou pour mieux dire, dans les pays où domine le catholicisme ; dans le but arrêté d'inculquer au sein de notre population ce qu'on est convenu d'appeler "les idées modernes ;" de faire miroiter les avantages qu'il y a de vivre chez le peuple américain, et de jeter du discrédit sur nos glorieuses institutions.

Comme notre confrère de Montréal a eu le triste courage de publier ces écrits, sans protestation, sans réserves de sa part, comme faisant suite à ses propres éditoriaux, et non comme correspondance, nous ne pouvons pas faire autrement que de le tenir responsable des erreurs contenues dans les articles du sieur Buies, et comme notre devoir, comme journaliste, est de combattre en faveur de la vérité, et contre le mensonge, de quelque part qu'il vienne, nous ne reculerons pas devant la tâche que nous avons entreprise, et nous allons réfuter quelques-unes des idées les plus saillantes exprimées par le *Pays*, et son collaborateur.

"Il appartenait à notre siècle, dit "en premier lieu M. Buies, d'affranchir l'intelligence, parce que le "premier il a reconnu le *principe* de "l'instruction parce que le premier, "ayant proclamé les "droits de "l'homme," il a aussi proclamé sa "dignité, et l'a relevé à ses propres "yeux. Tant que ces hommes ont "été esclaves, attachés à la glèbe, "tant que ces distinctions sociales "ont été érigées en maximes, il n'y "a pas eu d'écoles primaires ; on "ne reconnaissait au peuple que le "droit de servir, et on ne lui enseignait qu'une chose, la toute "puissance de ses maitres............ "Pourquoi instruire une brute ? "pour retenir le lion ne faut-il pas "des chaines ? et pour retenir le "peuple, cet autre lion affaissé, mais "non vaincu par la servitude, et qui "n'attendait que la liberté pour "emplir l'espace de ses mugissements, on l'attachait dans les liens "de la plus terrible des chaines, de "la plus difficile à briser, l'ignorance.

"Mais la révolution française a "pris ce peuple et lui a dit : "Toi "tu es la France." Elle a pris ce "paysan et lui a dit : "Toi tu es "aussi grand que les rois qui t'ont "courbé et flétri. Apprends à lire "et tu pourras être aussi grand que "Paschal, aussi grand que Newton, "aussi grand que Franklin."

Avez-vous bien conscience de ce que vous venez de dire, M. Buies ? sont-ce là les résultats de vos recherches historiques, ou une appréciation de fantaisie ? Etes-vous sérieux, ou si vous écrivez sans vous soucier de dire la vérité ; Quelsque soient vos motifs, quelleque soit votre manière de voir, permettez-nous de vous dire que ce que vous affirmez avec tant d'audace et de sang froid, avec un aplomb digne d'une meilleure cause, est contraire à l'histoire et à la vérité.

"Il appartenait à notre siècle, "dites-vous, d'affranchir l'intelligence, parce que le premier il a "reconnu le *principe* de l'instruc-"tion ...."

Ou vous n'avez pas étudié les siècles antérieurs au nôtre, ou vous êtes de mauvaise foi, quand vous affirmez que le XIX siècle a été le premier à reconnaitre ce que vous appelez le *principe* de l'instruction. Pour peu que l'on ouvre les annales historiques, on est ébloui par la splendeur des genies qui ont éclairé le monde, et par les efforts constants du christianisme pour répandre l'instruction dans l'univers, et cela bien avant l'existence, ne vous en déplaise, de la confédération des Etats d'Amérique.

Quand le célèbre Bacon disait : "Knowledge is power" savoir, c'est pouvoir il ne faisait pas, comme vous dites, "que pressentir, au milieu des ténèbres du Moyen-Age, l'importance de l'instruction," il l'a connaissait, et ses œuvres qui lui ont acquis une si belle réputation, sont un argument même contre le principe que vous affirmez. Nous concevons fort bien que votre intelligence ne marche, dans le Moyen Age, qu'au milieu de ténèbres qu'elle ne peut dissiper ; mais sachez qu'à cette époque, au milieu de la lutte des races, de la confusion des peuples, des chûtes des empires, il y a au-dessus de toutes ces misères, quelque chose qui brille d'un grand éclat : c'est l'Eglise, la mère des nations, qui comme un phare, éclaire au loin la mer houleuse des turpitudes humaines, et empêche rois et peuples de périr dans l'abime creusée par la barbarie. Elle seule avait la vie, et elle seule la communiqua aux nations éperdues, et elle la leur communiqua en les civilisant, en les *instruisant*.

Quand l'instruction fit-elle de plus rapides progrès, si ce n'est au XII et au XIII siècle. Alors parurent des hommes dont les travaux n'ont point été surpassés par ceux des siècles suivants, tels qu'Albert le Grand, St. Bernard, Roger Bacon, Vincent de Beauvais, St. Bonaventure et St. Thomas d'Aquin. Les écrits de ces hommes sont de vastes répertoires où toutes les questions tant sur les choses divines que sur les choses humaines, sont traitées à fond et avec une science que l'on ne rencontre que chez de telles intelligences.

Puis, n'est-ce point encore au Moyen-Age où naquirent ces grandes institutions qui rendirent la science accessible à tous et donnèrent aux études de larges développements ? Qui ne se rappelle Cluny et Citeaux. Cette dernière Abbaye eut jusqu'à 2000 couvents d'hommes et 6000 couvents de femmes sous sa juridiction. L'Université de Paris compta jusqu'à 40,000 élèves, nombre qu'elle n'a certainement point aujourd'hui, quoique la population ait de beaucoup augmenté depuis cette époque. Oxford aussi au Moyen-Age, comptait 30,000 élèves, le couvent de St. Benoit sur Loire 5000, Bologne, 12000, Salamanque, en Espagne, 20000. Outre ces célèbres universités, il y avait encore celles de Palencia, de Toulouse, de Naple, de Cambridge, de Vienne, d'Upsal, de Monpellier, qui étaient autant d'établissements rivaux se le disputant par leur zèle et la force des études. De plus, à côté d'elles s'élevaient les institutions monastiques qui leur faisaient concurrence, et répandaient l'instruction.

Croyez-vous, M. Buies, qu'en présence de ces noms qui valent bien ceux des pédagogues du jour, de ces chiffres, et de toutes ces institutions, on puisse raisonnablement croire qu'il appartenait à notre siècle d'affranchir l'intelligence, et de reconnaitre le premier le *principe* de l'instruction !

Ce n'est pas tout. "Tant que les hommes ont été esclaves, attachés à la glèbe........ il n'y a pas eu d'écoles primaire." Ignorez-vous, que sous Charlemagne, Rome commandait d'établir des écoles à chaque église ? si vous ne le savez pas, apprenez-le.

Continuons. "On ne reconnaissait "au peuple que le droit de servir, "et on ne lui enseignait qu'une "chose, la toute puissance de ces "maitres."

Vous êtes dans l'erreur, et dans une erreur grossière.

L'Eglise n'a jamais enseigné une telle doctrine et pour vous en convaincre achetez un petit catéchisme, lisez-le et ça vous fera du bien sous plusieurs rapports. Puis il y a les faits consignés dans l'histoire que vous ne paraissez pas connaitre. L'Eglise a, de tout temps, combattu l'esclavage, comme contraire à la liberte de l'homme et à la dignité du chrétien. Dès ses commencements elle a déclaré la guerre à l'esclavage et a fini par triompher, à Rome comme ailleurs. Et au Moyen Age où vous voyez tout en noir, le Pape avait été choisi pour être l'abitre des rois et des peuples, pour décider les contestations qui s'élevaient au sein des nations, et on le voyait déposséder les souverains qui persécutaient leur peuple, leur nommer même un successeur et partout l'intervention de l'Eglise profitait à la cause de la liberté. La civilisation était encore naissante, et si les papes n'eussent point fait résistance au despotisme envahisseur des princes, s'ils ne s'étaient pas élevés contre leur cupidité, le peuple aurait été opprimé et écrasé par des lois arbitraires et injustes.

Aussi sous l'influence bienfaisante du christianisme, vit-on les ordres de la société civile progresser. Etait-ce là ne reconnaitre au peuple "que "le droit de servir, et ne lui enseigner qu'une chose, la toute puis-"sance de ses maitres ?" Allons, sieur Buies, un peu de bonne foi, et ne faites pas "le lion affaissé, mais "non vaincu par la servitude, et qui "n'attend que la liberté pour emplir "l'espace de ces mugissements."

"C'est la révolution française," affirmez-vous, "qui a dit au peuple : "Apprends à lire et tu pourras être "aussi grand que Paschal, aussi "grand que Newton, aussi grand "que Franklin."

Mais, Paschal, Newton, Franklin existaient avant la révolution ; puis que dire du siècle si brillant de Louis XIV ? Savait-on lire à cette époque en France ? Bossuet Bourdaloue, Fénélon, Racine, Lafontaine, ont laissé des œuvres qui n'ont pu être surpassées. C'est donc qu'on était instruit, que l'on connaissait "le *principe* de l'instruction." Et de nos jours, ce sont dans les œuvres de ces grands hommes que l'on va chercher la science et apprendre à cultiver son esprit, et certainement pas dans les romans échevelés du 19e siècle.

Tenez, M. Buies, quand on veut écrire l'histoire, il faut auparavant l'étudier, et parce que vous avez appris à lire, il ne faut pas que vous vous croyiez aussi grand que Paschal, aussi grand que Newton, aussi grand que Franklin. Personne n'y songe, soyez-en sur.

Mais voilà qui est beau, qui est sublime. Peuples, prêtez l'oreille et écoutez. Dans un moment d'enthousiasme, où il se croyait aussi grand que Paschal, M. Buies s'écrie : "Le peuple est encore menuisier, "chauffeur, mécanicien, tisserand, "typographe, mais aussi il est pré-"sident des Etats-Unis. Qu'est-ce "qui a fait cela ? L'A-B-C." Un peuple président ! Ça doit être beau, surtout quand il connait l'A-B-C. Donc Maitre Buies, s'il est américain, et s'il sait son A-B-C est une des molécules dont se compose le Président. Où se trouve la molécule Buies dans le Président, nous demandera-t-on ? Est-ce une molécule de son cerveau, ou d'une partie opposée au cerveau ? chût !

(A CONTINUER.)

Lettre de Son Honneur le Maire.

Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre suivante de Son Honneur le Maire, au sujet de l'incendie de dimanche matin. Son Honneur fait son devoir en donnant le témoignage public qu'il donne dans sa lettre ; mais il nous permettra, sans doute, de dire que, pour être juste il faudrait que cette lettre fut suivie d'une autre, signée par tous les citoyens, et à l'adresse de M. le Maire lui-même ; car son activité intelligente n'a pu échapper à personne.

Voici cette lettre :

M. le Rédacteur,

Je croirais manquer à un devoir de reconnaissance si je ne m'empressais de remercier, au nom des citoyens de cette ville, Monsieur le Directeur ainsi que Messieurs les Professeurs et Elèves du Collège pour les services importants qu'ils nous ont rendus pendant l'incendie qui a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

Je suis heureux en même temps d'offrir mes plus sincères remerciements à tous les officiers et membres de la [illegible] qu'un très grand nombre de nos concitoyens qui, par leur zèle et leurs efforts, ont si [illegible] contribué à arrêter les progrès de l'élément destructeur. [illegible] le dévouement de [illegible] citoyens [illegible] vivement d'avoir vu dans cette circonstance, comme dans les incendies précédents, un si grand nombre de personnes demeurer tranquilles spectatrices du désastre, sans vouloir porter secours aux malheureux dont les propriétés [illegible] la proie des flammes.

St. Hyacinthe, [illegible] avril 1866.

(Signé,) [illegible], Maire.

Incendie à St.-Hyacinthe.

Les habitants de notre paisible cité ont été arrachés subitement du sommeil dans la nuit de samedi à dimanche : un incendie désastreux venait d'éclater sur la rue Mondor.

Le feu prit naissance, dit-on, dans l'écurie de Mr. Charles Vidal, se propagea rapidement et prit bientôt des proportions effrayantes.

En un clin-d'œil, le quarré formé par les rues Mondor, Cascades, Piété et Williams, ne présentait que flammes et fumée.

Commencé vers les onze heures, l'incendie ne put être maitrisé entièrement que vers les trois heures avant ce temps on [illegible] bien à arrêter les progrès du feu sur un point, mais ce n'était que pour le voir augmenter sur d'autres.

Voici un détail des pertes, recueilli à bonne source :

Rue Cascades.—Mr. Léon Plamondon, forgeron, maison et boutique en brique, assurance $800 ; [illegible] outils sauvés en grande partie.

M. Noël Bayard, maison en brique à deux étages et deux logements, écuries et hangards ; assurance $2,200 ; l'un de ces côtés était occupé par Mr. Pagnuelo qui a eu l'avantage de sauver presque tout son ménage. Madame Southworth occupait l'autre logement ; peu de ménage de brûlé.

Rue Piété.—F. B. [illegible] Ecuier, maison et hangard occupé par un de ses employés M. Morelle. Le hangard était rempli de cribles, rateaux, voitures et charrues. Il y avait dans la cour environ 75 cordes de bois de corde. Les pertes doivent aller au-delà de $1,500, pas d'assurance. La glacière de ce monsieur qui se trouvait en arrière de cette [illegible] brûlée.

M. [illegible], voiturier, [illegible] et 12 voitures [illegible] et partie aux particuliers : perte environ $1,500.

Rue Williams.—M. Charles Cormier, maison et ménage, pas d'assurance. Une partie de cette maison était occupée par M. Frank Lévesque, peintre, qui a perdu, avec la plus grande partie de son ménage, pour environ $100 d'ouvrage de peinture qu'il tenait prêt pour faire recevoir. Pas d'assurance.

M. Joseph Labonté, maison, hangard et remise. Une bonne partie du ménage a été sauvée, Perte $800 ou $900, pas d'assurance.

Rue Mondor.—M. Charles Ledoux une petite remise détruite, peu de dommages.

M. St. Germain père, écurie et grange, pas d'assurance.

M. Chs. Vidal, petite maison en brique, écurie et remise, une vache. Perte $300 à $350, pas d'assurance.

A. Maynard et Cie. Pignon de hangard à grain, grange, écurie, presse à foin, environ 2,500 bottes de foin. Perte $300. Assurance pour le hangard.

M. L. Sarazin, hangard, écurie, remise et four de boulanger, environ 150 minots d'avoine. Perte environ $600 à $700. Pas d'assurance, excepté pour le four.

M. Toussaint Sigouin, locataire de M. Vidal, ses outils de tailleur de pierre et partie de ménage. Perte $80 à $100. Pas d'assurance.

Voilà le triste bilan de cette nuit d'épouvante ; bilan qui aurait pu être celui d'une immense catastrophe, d'une catastrophe presque générale si le zèle et le courage des pompiers et des citoyens n'avaient réussi à arrêter les progrès du feu.

Le vent qui soufflait du sud-est dans les commencements, passa, vers les 12½ heures au sud-ouest et changea la direction de l'incendie, et lui fournit de nouveaux éléments. Les pompes étant occupées à maitriser l'incendie sur d'autres points les efforts d'un grand nombre de citoyens se réunirent pour protéger la maison de M. Barnes, mis en danger par celle de M. Bayard. On aura une idée des efforts qui durent être faits pour préserver cette maison, quand on saura que la maison de M. Bayard qui brulait et qui avait 2 étages n'était séparée d'elle que par une rue assez étroite, qu'elle était toute entourée de bois dans lequel le feu pris au moins une vingtaine de fois.

Le malheur voulut que malgré l'organisation, le zèle et la bonne volonté des pompiers, ils ne purent pas d'abord rendre tous les services qu'ils auraient pu rendre pour deux raisons : d'abord parceque l'eau manquait, et ensuite parceque sur les trois pompes, une seulement, put fonctionner immédiatement. Mais il faut avouer que celle du capitaine Barbeau, qui fonctionna sans interruption dès le commencement, rendit d'immenses services. L'intelligence de son capitaine et le zèle incroyable de tous ses hommes ont pu être admirés par tous. Les messieurs de l'Evêché, M. le directeur du Collège arrivèrent aux premiers appels du tocsin d'alarme avec plusieurs des professeurs et tous les grands élèves. Ces messieurs rendirent d'immenses services : élèves et professeurs rivalisaient de zèle entr'eux.

L'Evêché et l'hôpital avaient envoyé leurs hommes sur le lieu du désastre pour apporter leur part de travail et leurs efforts sont dignes d'éloges.

Nous croyons qu'il est difficile de trouver une population qui montre autant de dévouement dans les incendies que celle de St. Hyacinthe. En effet tout le monde, à quelques malheureuses exceptions près, donna les plus grandes preuves de zèle et de courage, magistrats, prêtres et laïques de profession travaillaient autant que de simples journaliers.

Nous voudrions nommer quelques-uns des pompiers qui se sont le plus distingués ; mais nous craignons de commettre des injustices sans le vouloir, en en oubliant quelques-uns.

Nous ne pouvons toutefois passer sous silence l'activité déployée par Son Honneur le Maire, A. Maynard [illegible] le Capitaine [illegible] de la pompe No. [illegible] et M. [illegible] de la pompe de M. Barbeau.

Nos concitoyens doivent se sentir heureux d'avoir échappé à une plus grande catastrophe ; et tout en déplorant amèrement le malheur de ceux que l'incendie a frappés, nous ne pouvons nous empêcher de bénir la Providence d'avoir béni les efforts des citoyens de cette ville de manière à ne pas nous forcer à enrégistrer ce matin une catastrophe plus considérable.

—Monseigneur Bourget, Evêque de Montréal, était ici hier, Sa Grandeur a assisté à la fête de M. le Supérieur du Séminaire de cette ville.

M. Huberdault accompagnait Sa Grandeur.

MORT SUBITE.

Mardi, 10 avril courant, Louis Albert Lamarre, respectable cultivateur de la paroisse de Ste. Anne de Stukely, quittait son domicile pour aller à cinq milles plus loin aider ses enfants à faire du sucre, il avait laissé chez lui sa vieille compagne, âgée de 63 ans, en recommandant à une voisine de prendre soin de ses bestiaux et d'envoyer sa femme chaque soir, tenir compagnie à Madame Lamarre.

Mardi soir les deux femmes poussèrent la veillée jusqu'à onze heures et demie et causèrent encore environ une heure après être couché.

Mercredi, la jeune voisine quitta le lit vers les cinq heures du matin et voyant sa compagne dans la même position prise par elle pour s'endormir, crut qu'elle sommeillait, fit le moins de bruit possible pour s'habiller, se rendit chez elle vaquer aux soins du ménage et envoya son mari soigner les bestiaux. Ce dernier en sortant de la maison de Lamarre, tira faiblement la porte de dehors, à lui, qui resta entrebaillée.

Sur les onze heures de l'avant-midi, un cultivateur des environs ayant affaire à Mr. Lamarre, vint à sa demeure, frappa contre la porte, ne recevant pas de réponse et voyant la porte de dehors ouverte, ainsi que celle de la chambre, il entra et demanda si Mr. Lamarre était à la maison, ne recevant pas de réponse alors il s'approcha du lit et toucha de la main l'apparence de forme humaine se dessinant dans les couvertures, frappé de la rigidité de cette forme, il porta la main au visage et s'aperçut que le lit ne contenait qu'un cadavre. Alarme fut donnée par lui aux voisins qui vinrent en foule et trouvèrent le corps de Madame Lamarre dans la même position telle que laissée le matin par sa compagne de lit et depuis plusieurs heures deja refroidie par les atteintes de la mort.

Enquête a été tenue, mercredi, le 11, dans l'après-midi, sur le corps de la défunte par le coroner-conjoint du district de Bedford, L. F. A. Violletti, Ecr. L'examen externe du cadavre ne [illegible] de violence, la famille ne [illegible] aucun [illegible], tout était dans un ordre parfait dans la maison et rien ne manquait. Les témoins entendus ne pouvant donner des renseignements suffisants sur les causes de cette mort, en présence de L. Fr. [illegible], Ecr., M.D., fut requise pour procéder à un examen interne.

Le verdict du jury est que "Marie Anne Fleurant, âgée de 63 ans, épouse de Louis Albert Lamarre, cultivateur de la paroisse de Ste. Anne de Stukely, est, mercredi, le 11 avril courant, passée subitement de vie à trépas, par une maladie de cœur."

A PROPOS D'UN VEAU.

Nous lisons dans les faits-divers du *Pays* du 14 ; les quelques lignes qui suivent :

"On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

—A vendre, un veau provenant de bonne race, s'adresser à ce bureau.

Nous nous doutions depuis longtemps de la nature du personnel qui habite les bureaux de notre confrère ; mais aujourd'hui nous en avons l'aveu direct, la preuve certaine."

Il n'a fallu rien moins qu'une annonce aussi explicite pour éveiller la perspicacité de l'écrivailleur qui ne dédaigne pas cependant de nous appeler *confrère*, en dépit de l'importante découverte qu'il vient de faire sur notre compte.

Quant à nous, nous croyons trop à l'intelligence qui domine dans le personnel du bureau de la rue Ste. Thérèse, pour rendre la rédaction du *Pays* solidaire d'une boutade aussi ridicule, et nous laisserons au gamin qui compile les faits divers de cette feuille, tout le bénéfice de la bêtise qu'il vient de dire.

CORRESPONDANCE.

Roxton Falls, 16 Avril 1866

MM. les Rédacteurs,

Dans les derniers mois de 1864, E. Bourgeois, Ecr, médecin à St. Grégoire, résignant la charge d'Inspecteur d'école pour le District d'Arthabaska, qu'il avait occupée jusque là, recommandait vivement, comme étant digne en tous points, de le remplacer [illegible] dans l'accomplissement des devoirs de cet emploi, William Jesse Alexander, Ecuyer, alors professeur à l'académie de Roxton.

Des recommandations identiques de personnes les plus influentes et les plus respectables de Drummond et Arthabaska, ainsi que des localités environnantes, furent adressées, en nombre relativement considérable, au gouvernement et à Monsieur le Surintendant de l'éducation.

L'Honorable George Proulx, représentant au conseil législatif, la division De la Vallière, et qui, lui aussi est prêt à rendre un haut témoignage de l'entière qualification de M. Alexander, comme Inspecteur d'écoles, ayant pris la cause de ce Monsieur en mains, le fit nommer à cet emploi, à la grande satisfaction des amis de l'éducation et de la justice.

Aussi le *Waterloo Advertiser* devrait économiser les injures qu'il prodigue de si bon cœur à Monsieur Cartier et aux amis de son administration au sujet de cette nomination ; car, par ricochet, elles frappent un de ses amis, l'hon. G. Proulx, en pleine poitrine !

Depuis 1858 la population [illegible] canadienne du comté de Shefford, [illegible] M. le Surintendant, du fait [illegible] pour visiter ses écoles, un [illegible] sachant pas du tout la langue [illegible] elle représentait que l'Inspecteur [illegible] de ceux qui doivent donner le plus [illegible] grand mouvement qui s'opère [illegible] en faveur de l'éducation, elle [illegible] privée de ce précieux [illegible] officier ne les comprenant pas [illegible] leur côté, ne pouvant en être [illegible]

Personne ne songe, je crois, [illegible] à M. le Dr. Farmelee, [illegible] *Waterloo Advertiser* veut bien [illegible] ; mais quoiqu'il dise et [illegible] ne peut faire que ce Monsieur [illegible] de savoir le français ! En ne [illegible] français, il ne peut efficacement [illegible] écoles franco-canadiennes ; [illegible] efficacement visiter ces écoles [illegible] de la population du comté de [illegible] est canadienne française [illegible] lorsqu'elle demande un Inspecteur compétent !

Ces plaintes se renouvelaient chaque année, lorsque se [illegible] le remplacer, comme Inspecteur [illegible] Bourgeois qui avait résigné [illegible] de le voir. Le 4 Avril 1865 [illegible] nommer Inspecteur [illegible] les comtés de Drummond et [illegible] les écoles catholiques de [illegible] Ely et Durham.

Le même jour [illegible] spécialement [illegible] satisfaisant cette occasion de [illegible] réclamations des Canadiens-Français [illegible] comté de Shefford, chargea M. [illegible] qui parle le français comme l'anglais [illegible] les écoles catholiques de ce [illegible] quoique ce monsieur soit chargé [illegible] écoles de presque tout un grand [illegible] n'avait pas le Dr. Bourgeois, les [illegible] ne sont cependant que les [illegible] vait ce dernier ; ce qui est [illegible] envers M. Alexander. Cet [illegible] ne peut remplir les devoirs de sa [illegible] l'égard des Canadiens-Français de Shefford et que M. Alexander [illegible] ge, son salaire doit être réduit, et M. Alexander, augmenté d'autant.

Voilà la [illegible] telle [illegible] de Shefford [illegible] le *Waterloo Advertiser* premier article à ce sujet, est [illegible] dernier ; on y trouve [illegible] choses, qui doivent être fort [illegible] citoyens de Roxton.

Ainsi on y voit, par exemple, [illegible] de ce journal, s'ac[illegible] enseignait M. Alexander lors de [illegible], et que l'on avait eu [illegible] bonhomie de croire aussi [illegible] supérieure à celle de Waterloo, [illegible] pauvre école de troisième [illegible] qui devait une école n'y est, [illegible] des savants de ce journal, qu'un [illegible] plus élevé que le Séminaire de St. [illegible] ; car on prétend, sans [illegible] maison d'éducation ou l'on n'[illegible] jours d'après l'*Advertiser* — qu'[illegible] des *Fuler* [illegible] au [illegible] plus, qu'une institution [illegible] ordre !

Il faut croire, cependant, que [illegible] écoles de troisième ordre le [illegible] plaisir ; car je me rappelle qu'en [illegible] M. Huntington, le patron de l'*A*[illegible] me parut fort heureux de [illegible] le génie de français, de M. Alexander.

L'ironie que l'*Advertiser* semble laisser percer, en répétant à l'envie [illegible] pédagogue [illegible] résonner d'une façon désagréable aux oreilles de M. H[illegible] car c'est lui rappeler assez gauche[illegible] [illegible]

Le second article [illegible] 4 avril courant. Comme M. A[illegible] n'a jamais visité les écoles de Waterloo [illegible] qu'il n'a ni demandé ni reçu l'ordre [illegible] il me semble à peu près inutile [illegible] supposer, attendu d'ailleurs qu'il [illegible] que sur l'hypothèse que plus tard [illegible] recevoir cet ordre.

Et quand cela serait, l'*Advertiser* [illegible] réellement une [illegible] dre ? M. Alexander ne parle [illegible] faitement l'anglais, par hasard ? Ne [illegible] pas également le français ? A[illegible] avec succès durant huit ans, [illegible] moins, aussi en état de juger de l'[illegible] et de ses progrès, qu'un *Docteur en Médecine*, [illegible] qu'il [illegible] écoles canadiennes-françaises [illegible] nombreux à Waterloo ? Ne [illegible] pas, aux yeux de l'*Advertiser* [illegible] [illegible] l'inspecteur [illegible] et que celui-ci put rendre [illegible] qu'ils font ?

Ce journal, dont le patron, [illegible] ton, est le représentant d'un [illegible] en majorité, de canadiens-français [illegible] M. Alexander que [illegible] ce monsieur est Canadien-Français [illegible] quoique Ecossais d'origine ? [illegible]

Ce journal, dont le patron, M. Huntington, est le représentant d'un comté [illegible] sept huitièmes de la population [illegible] [illegible] M. [illegible] parce qu'il est catholique ?

Ce journal, dont le patron M. H[illegible] représente un comté où tous [illegible] républic[illegible], à deux exceptions près [illegible] ses opinions politiques, [illegible] ne songe à leur en demander [illegible] pourrait-il M. Alexander que [illegible] se permet de penser sans leur en demander la permission ?

Je ne saurais le dire !

J'ai la confiance cependant, que l'*Advertiser* nous dira quelle est la véritable [illegible] si toutefois il en a une : M. Alexander a le droit de l'exiger, et ses amis le demandent au nom de la vérité de la justice et de la [illegible]. S'il n'en a pas, qu'il se rétracte [illegible] journal [illegible].

Agréez, je vous prie, Messieurs les Rédacteurs, l'assurance de ma considération [illegible]

A. O. T. BEAUCHEMIN.

M le Rédacteur,

Il est vraiment surprenant de voir avec quelle irrégularité les malles nous parviennent à South Ely. Le numéro du *Courrier*, publié le jeudi, ne nous parvient bien souvent que le mardi suivant. Une autre fois l'on est contraint d'aller chercher, au bureau voisin, qui sa gazette, qui une lettre; une autre fois c'est une lettre ouverte qui vous parvient. Nous croyons qu'il est du devoir de M. l'inspecteur des postes de s'assurer du bon fonctionnement dans toute l'étendue de son district, car un tel état de choses ne saurait durer bien longtemps sans porter préjudice.

VERITAS.

Assemblée des citoyens de St. Hyacinthe pour venir en aide aux incendiés.

Sur la réquisition de quelques citoyens, Son Honneur le Maire a convoqué hier soir, une assemblée dans le but d'aviser aux moyens les plus efficaces de secourir les malheureuses victimes du désastre que nous relatons aujourd'hui dons une autre colonne.

Son Honneur le Maire ayant été appelé à la présidence, expliqua le but de l'assemblée en peu de mots, mais de manière à faire comprendre à tous le devoir qui incombait à chacun en cette circonstance.

M. Lanctot se leva ensuite et dans un discours que l'on sentait venir du cœur, se fit l'écho des sentiments de tous les assistants, et assura M. le président que tous se faisaient un devoir de répondre à son invitation pressante, et d'aider ces malheureuses familles, qui il n'y a que quelques jours encore, jouissaient d'une belle aisance, et qui aujourd'hui se trouvent dénués de tout.

J. B. Bourgeois, Ecr., avocat, dit aussi quelques mots, et déclara qu'il concourait pleinement dans le but de l'assemblée.

Après quelques pourparlers sur les meilleurs moyens à prendre pour secourir efficacement les incendiés, on procéda à la nomination d'un comité chargé de recueillir les souscriptions.

Magloire Lanctot, Ecr., propose, secondé par H. St. Germain, Ecr.:

"Qu'un comité de huit personnes soit nommé pour recueillir des souscriptions en faveur des victimes de l'incendie, et que ces souscriptions soient par le dit comité déposées entre les mains du Maire de cette Cité, et distribuées par les Membres du Conseil comme ils l'entendront entre les incendiés. Adopté.

J. B. Bourgeois, Ecr., propose, secondé par M J. L. Sanguinet que MM Ls. Delorme, Joseph Frégeau, P. L. Robitaille, J. B. Germain, Ant. Maynard, Ls. Gladu, C. Dessaulles et H. Barbeau, soient nommés pour recueillir des souscriptions en faveur des incendiés, et que ces huit personnes aient le droit de disposer des argents collectés en faveur des incendiés, conjointement avec les membres du conseil.—Adopté.

Aussitôt après l'adoption de ces motions, M. Delorme adressa quelques paroles à l'assemblée, et ouvrit immédiatement une liste de souscription, séance tenante.

Nous avons vu avec plaisir plusieurs citoyens, entr'autres M le député du comté, R. Raymond Ecr., et les Conseillers de Ville, mettre leur nom sur la liste pour un montant très considérable. En quelques minutes, la somme s'est élevé à plus de $100.

Nous espérons que grâce à la générosité dont ont fait preuve tous les citoyens, les victimes du triste désastre que nous avons à déplorer, pourront bientôt oublier leurs malheurs, et voir renaître la prospérité à leurs foyers.

Après les remerciements d'usage à M. le président, l'assemblée se dispersa.

Nouvelles et Faits Divers

MOUVEMENT DES FENIANS.—Une dépêche spéciale adressée d'Eastport, Maine, à la *Gazette de Montréal*, et datée de samedi dernier, dit: Tout est tranquille ici. Les officiers de la douane et les officiers militaires ont reçu l'ordre de saisir toutes les armes et munitions qui arriveront sur la frontière. Aucune nouvelle arrivée des Fénians. Quinze de leurs officiers sont logés à l'Hôtel.

—Les dépêches d'Halifax en date du 14, annoncent que les décès sont de beaucoup réduits. La maladie ne sévit que parmi les passagers d'entrepont.

L'officier médical de la ville dit que la maladie est probablement une fievre de vaisseau sérieuse, accompagnée de forts symptômes de cholera.

La maladie diminue.

Il y a eu depuis qu'elle sévit, 170 décès, arrivés sur l'*England*.

Un ordre contenu dans la *Gazette Officielle* du 14, ordonne deux jours d'exercice par semaine pour les volontaires.

—Des dépêches du Nouveau-Brunswick annoncent que les Hons. Willmot, Fisher, Tilley, Mitchell et Williston ont été assermentés comme ministres.

—La glace sur le St. Laurent n'est pas encore partie. La *Minerve* d'hier disait qu'on traversait encore à pied vis-à-vis Longueuil, en évitant les mares et en se faisant suivre d'un canot en cas d'accident.

Nous accusons réception des *Comptes Publics de la Province du Canada pour l'année expirée le 30 Juin 1865*.

Nos remerciments à qui de droit.

Un cultivateur du nom de Jas Still, s'est suicidé à Whitby, en se pendant dans sa grange. On ne connait pas la cause qui l'a porté à cette action.—*Minerve*.

RENFORTS POUR LE CANADA.—Le 10 de ce mois, le Steamer *Ottawa* a dû laisser Londres avec un régiment de cavalerie à destination de Montréal. Dans quelques jours le steamer sera à Halifax.

SOLDATS SOUS LES TENTES.—On dit qu'en prévision du Choléra, les autorités ont décidé de faire sortir les soldats des casernes et de les faire camper en dehors des villes sous des tentes.

—Madame Jefferson Davis est arrivée à Montréal par le convoi de deux heures. Elle est de taille moyenne; sa physionomie est bonne et distingué; comme la plupart des femmes du Sud, son teint est brun, et ses grandes prunelles noires dénotent une belle intelligence; l'expression de son visage est mélancolique; elle est modestement vêtue de noir et fait l'effet d'une femme qui aurait perdu son époux depuis peu. Une jeune dame et un enfant en bas âge l'accompagnait.

Bulletin Commercial.

Samedi 14 avril 1866

BULLETIN COMMERCIAL.—Le temps magnifique. Les chemins mauvais. Marché bien fourni.

Blé, 9 francs et 10 sous; orge 4 francs; patates 45 sous; bœuf 11 sous; veau 3 chelins pour les quartiers de derrière, et 1 écu pour les quartiers de devant; mouton, 3 chelins pour les quartiers de devant; et 4 chelins pour les quartiers de derrière; beurre 1 chelin; œuf, 18 sous, sucre 12 sous; sirop d'érable, de 4 chelins à 1 piastre le gallon.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge	2	6
Avoine	1	7
Graine de Lin	7	6
Pois	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18½ chelins le quintal, et $6½ le quart.

PRIX DES MARCHÉS DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 14 AVRIL 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal	16	3	à	18	9
Blé, par minot	6	8		9	6
Blé-d'Inde "	4	6		5	0
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	0
Avoine "	1	8		1	10
Goudriole, "	2	1		2	6
Sarrasin, "	3	9		4	0
Lard, par 100 lbs.	47	6		51	3
Bœuf par 100 lbs.	25	0		37	4
Porc frais, par lbs.	0	7		0	7½
Lard salé "	0	7		0	8½
Bœuf "	0	5		0	6
Veau par quartier	1	3		4	6
Mouton p. quart.	1	9		4	6
Oies, le couple	6	0		8	0
Dinde	6	0		10	0
Canards, "	3	0		4	0
Volailles, "	2	6		4	6
Poulets, "	2	6		4	0
Perdrix, "	0	0		0	0
Œufs, par douzaine	0	7½		0	9
Beurre frais, par livre	0	10		1	3
Do salé "	0	9		1	0
Savon	0	5		6	0
Sucre d'Erable	0	5		0	6
Miel, par livre	0	6½		0	7½
Sirop	0	6		0	7½
Fèves, le pot	0	3		0	4
Fèves, le minot	0	0		5	0
Oignons, la tresse	0	6		0	7½
" le minot	2	6		0	0
Tabac	0	5		0	7½
Choux	0	2		0	8
Navets	0	½		0	1½
Laine	1	9		2	1
Laine filée	4	0		4	6
Patate, le minot	1	6		1	9
Pommes p. minot	0	0		0	0
" par quart	0	0		0	0
Foin	20	0		25	0

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 14 avril.

Argent en demande à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 106¼.
Or ouvert à 125¼ est fermé à 126¼.
L'or [illegible] à 1.5¼.
[illegible] de 20¾ à 21¾ et vendus de [illegible].

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 14 avril.

Fleur, superf. extra	$8 25	à	8 50
" extra	7 00	à	8 25
" superf. blé du Canada	5 75	à	5 85
" superf. blé de l'Ouest	5 80	à	5 92
Fleur des [illegible] de l'Ouest	5 60	à	5 75
" superfine, No. 2	5 40	à	5 60
" fine	5 00	à	4 25
" moyenne	4 00	à	4 50
" en sac par 112 lbs	3 90	à	3 90
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 60
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 20	à	1 25
Pois par 60 lbs	0 75	à	0 77½
Orge, par 50 lbs	0 60	à	0 67
Avoine, par 40 lbs.	0 41½	à	0 42
Blé-d'Inde, par 56 lbs.	0 53	à	0 55
Alcalis, par 100lbs. Potasse 1ère	5 95	à	6 00
" Infér.	5 50	à	5 60
Perlasse 1ère	7 00	à	7 00
Cochons abattus, par 100 lbs.	7 00	à	7 75
Lard, par quarts de 200 lbs.	23 00	à	0 00
Beurre par lb., frais	0 19	à	0 20
" " de choix	0 21	à	0 22
Fromage par lb	0 14½	à	0 15
Argent	0 03	à	0 03½

MARCHÉ DE NEW YORK.

New-York, 14 avril, 1866.

Coton	0 37	à	0 38
Fleur, superf. de l'Etat	7 40	à	7 75
" Extra, "	7 45	à	8 00
" Choisie, "	6 60	à	7 10
" Superfine de l'Ouest	7 25	à	8 00
" Extra, "	[illegible] 15	à	8 40
" De l'Ohio	0 00	à	0 00
" Commune du Canada	0 00	à	0 00
" [illegible]	0 00	à	0 00
Blé,—Nouveau de Milwaukie	1 63	à	1 75
[illegible]	0 00	à	0 00
[illegible]	0 57	à	0 58
Orge, du Canada Ouest	1 11	à	0 00
Lard, [illegible] Mess	25 45	à	25 62
"Vieux "	24 75	à	0 00

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVÉE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.		Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 0; 11 40; P. M. 3 30	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00; 11 40	3 30
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Décès.

En cette ville, le 16 du courant, à l'âge de [illegible] mois et 6 jours, Marie Pierre Edmond, enfant de Pierre Lamothe, écr., N. P.

A Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, le 12 courant, Dame Médérise Plante, épouse de M. François Plante, à l'âge de 28 ans.

A South Ely, le 8 courant, François Goyette, père, respectable cultivateur et un des plus anciens colons canadiens du township d'Ely.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le QUATORZE MAI prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de Ste. Marie, District de St. Hyacinthe, sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession de feu PAUL NADEAU, savoir

Un emplacement situé à Ste. Marie, dans le Rang de la Branche du Rapide, d'un demi arpent en superficie, tenant devant au chemin du dit Rang, derrière et des deux côtés à Victor Robert, Ecuier, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

Marieville, 12 avril, 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances, DOUANES.

Ottawa, 14 Avril, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 21 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence: ROXTON-FALLS.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui eut déja quelqu'expérience dans cette branche

A VENDRE.

UN BEAU VEAU provenant de BONNE RACE.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 12 avril.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin savoir:

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil, paroisse de St Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Gilles et d'autre côté à André Chartier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession des vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située au le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin de dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Felix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusèbe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

DES
SOUMISSIONS CACHETÉES
SERONT REÇUES
A CE BUREAU,
JUSQU'A
VENDREDI,
PREMIER JUIN PROCHAIN,
A MIDI,

POUR UN APPROVISIONNEMENT DE
850 Gallons d'HUILE
DE
BLANC de BALEINE,
De la Meilleure Qualité,
Pressées à Froid,
POUR LES
PHARES PROVINCIAUX,
AU-DESSUS DE
LACHINE,

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 31° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et le prix devra être mesuré s'il est juge nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant chacun quarante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS
SERONT AUSSI REÇUES EN MÊME TEMPS
POUR
6,500 GALLONS
D'Huile de Charbon
NON EXPLOSIVE,
De la Meilleure Qualité,

qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—AUSSI UN—
BATEAU A VAPEUR
DEMANDÉ.

DES SOUMISSIONS
CACHETÉES SERONT
Reçues en même Temps
POUR UN
BATEAU A VAPEUR

qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 160 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, le fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Saint-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas a la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des Soumissions séparées,

adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 6 Mars 1866. —6 f

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre Poele



"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. Leclerc Fils. Charles Nelson

St. Hyacinthe juillet, 1865.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes. **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions. **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix. **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumerer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞ M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRE .	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA. - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

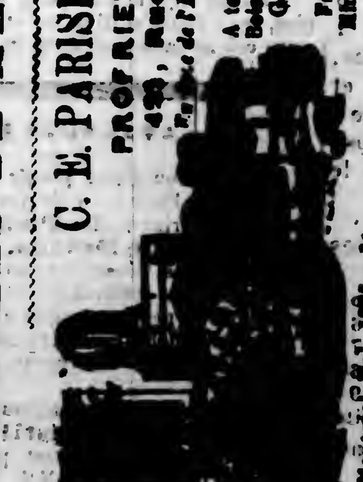
Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette daté.

R. St. J. Agent.

12 Décembre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE. C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE,

[illegible]



Montréal, 1 Mai 1865.—1a.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement vegetales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue, Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques employées et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.
Près du Palais de Justice, MONTREAL.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec les sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies proviennent de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épaissit, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors epuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteint pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du *Jardin de la nature* pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature à se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus rejetent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sureté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les veritables boites portent la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.

Seuls propriétaires, Brockville, C. W. et N. Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une tres grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est empêchée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sur quelque point purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞ MALADIES ☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties pouvoir être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeur dépravée et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusqu'ici considérées comme entièrement incurables disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à,

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus curatifs et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires sont opéré les guérisons completes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montreal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX ! CHEVAUX !! CHEVAUX !!!

Poudres de Condition

De Carlton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps d'appréciant qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut moins donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En ménageant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots ou a ant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéris par ces *poudres*. Une poudre chaque jour suffit. Une poudre guerit les morfondure. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son poil. Une poudre donne une longue et forte [illegible] pouvoir ainsi le "Horn Distemper" [illegible]

Les poudres de Condition de [illegible] trées suivant la direction, sont le [illegible] du monde pour donner la force à un [illegible] le ramener à la santé et à la vigueur [illegible] exposé trop longtemps au froid, [illegible]

Ces poudres donnent une action [illegible] organes digestifs et purifient le sang [illegible] égalisant ainsi la circulation du sang [illegible] de la vigueur à tout le système. [illegible] par la meilleure apparence du poil [illegible] fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil [illegible] et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE [illegible] TON sont un tonique et un [illegible] après les attaques de toutes les [illegible] telles que l'Influenza, l'Etouffement [illegible] la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau [illegible] devrait se servir de cette médecine [illegible] jours avantageuse et tellement [illegible] peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent [illegible] trouveront se servir de cette Poudre [illegible] le fruit qui leurs troupeaux en [illegible] les engraisseront plus vite et bien [illegible]

Remarquez cet avis.—Trouvez [illegible]

J. CARLTON [illegible]

En ot la sur l'Enveloppe de [illegible] C'est la seule manière de [illegible] de Condition de Carlton.

☞ Ne prenez pas de Poudre de [illegible] cette signature.

Les paquets sont trois fois [illegible] plus gros et j'en les détaillons à [illegible]

1er. Janvier, 1866.

DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE AND [illegible]
PILLS

Ces pilules n'ont pas été [illegible] agir comme cathartique énergique [illegible] plutôt pour assurer des évacuations [illegible] les et régulières, fortifier la digestion [illegible] mener l'appétit. Elles ont des [illegible] d'une nature particulière et des [illegible] tantes qui donnent de la vigueur à [illegible] organes digestifs, ravivent, [illegible] férent à ces mêmes organes de [illegible] un ton nouveau. Elles sont [illegible] propres aux personnes sujettes [illegible] tion et à la torpeur. Les [illegible] cine, d'affaires, les étudiants, les [illegible] femmes, enfin tous ceux qui ont [illegible] difficile par suite du manqué d'exercice, éprouveront dans presque [illegible] un grand soulagement en en [illegible]

Les personnes qui peuvent [illegible] cette tonique en obtiendront [illegible] soulagement. Elles peuvent être prises [illegible] longtemps que possible sans causer [illegible] dommages, et elles ont cela de [illegible] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés, médecins, certifions [illegible] *que le Dr. Colby, de Stanstead, est* [illegible] *les médecins du pays ; qu'il occupe* [illegible] *position parmi ses confrères de la profession* [illegible] *reconnaissons les qualités excellentes* [illegible] *Anti-Costives et Toniques, que nous* [illegible] *ployées dans nos pratiques, et nous les* [illegible] *seulement.*

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D. Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., [illegible]
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., [illegible]
N. JENKS, M. D.,
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN BRIGHAM, M. D.,
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. CLINE, M. D., Compton, C. E.
J. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, Vt.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et toute [illegible] *des Droguistes de Montréal.*

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS & Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers"

Le visage pâle et couleur de plomb, [illegible] rougeurs occasionnelles, ou une tache [illegible] une ou les deux joues ; les yeux devenus [illegible] les prunelles élargies ; un demi cercle bleu [illegible] sous le long de la paupière inférieure ; le nez [illegible] centre ; la lèvre supérieure enflée ; des [illegible] tées fréquents, avec un bourdonnement des oreilles, avec une sécrétion de salive [illegible] la langue chargée ; la respiration très [illegible] etc ; quelque fois une appétit vorace ; [illegible] Sensation désagréable dans l'estomac, [illegible] ces Sensations sont entièrement [illegible] douleurs passagères dans l'estomac, des [illegible] ments de cœur et des vomissements [illegible] entrailles irrégulières, c'est-à-dire [illegible] constipé ; les selles glaireuses, et [illegible] purgées de sang (hemorroides) ; [illegible] dur ; l'urine épaisse ; la respiration [illegible] ment difficile et accompagné du hoquet [illegible] troublé et agité, avec grincements des dents ; le [illegible] généralement irrité, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE [illegible]

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en le donnant dans le temps vous sauverez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie declara que [illegible] était que ce remède fut à un bas prix [illegible] haute classe comme les autres [illegible] curer facilement. A cause de cela [illegible] l'avons mis au prix suivant.

☞ Prix seulement 7½ d. sterling [15 [illegible] paquet, ou 28 [40 cents] pour [illegible] Tous les paquets qui ne [illegible] le "H. R. McKenzie, M. D., Chicago" [illegible] trefaits.

Agents pour la vente en gros pour [illegible] Est et West, et seulement importé [illegible] demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—[illegible] & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman, Elliot & Co., Toronto, C. W. ; J. R. Henry & [illegible]—Lymans, Clare & Co.—Kerry Pres. & Cie—Lamplough & Campbell, Montréal, C. E. ; [illegible] Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, & la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant et avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample information s'adresser au soussigné.

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 10 Mai, 1865.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres: Six mois, UNE piastre ET DEMIE. — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Jeudi, 19 Avril 1866. — No. 22

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA **COUR DU BANC DE LA REINE,**

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

FEUILLETON.

LE
MONTAGNARD
OU
LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.
1793.
VII
Suite.

—Ni sectionnaire, ni huissier ni gendarme?

Baptistin se sentit trembler jusqu'au fond du cœur. L'insistance du guichetier l'effrayait.—Sacrebleu!... je t'ai dit seul!.... reprit-il d'une voix rude en essayant de faire bonne contenance.

—J'entends; c'était une réflexion dans le bien de la chose; voilà tout.

—Je te remercie de ton zèle, reprit Baptistin d'une voix radoucie.

—Allons, viens, citoyenne reprit l'autre en prenant Jeanne par le bras; en route.

Et il grommela entre ses dents:

—C'est égal, cet arrêté de la commune est singulièrement cocasse.

—J'ai cru qu'il ne partirait jamais! dit Baptistin en mettant ses deux mains sur sa poitrine, tant son émotion était grande. Allons, tout ce qu'il était possible de faire est fait; si Dieu est avec nous, elle est sauvée!

Il se passa quelques minutes qui furent autant de siècles pour Baptistin; la fièvre brûlait son sang.

Enfin il entendit du bruit dans le corridor.

—Est-ce le guichetier? murmura-t-il, M. le comte se sera-t-il trouvé là?

Presque aussitôt, l'homme qui avait accompagné Jeanne, rentra.

—C'est fait, dit-il.

Baptistin se sentit pâlir de joie.

—C'est bien, laisse-moi travailler, que personne n'entre avant que j'appelle.

Le guichetier sortit après avoir soigneusement fermé la porte.

Baptistin, sans perdre une minute, jeta la houppelande à terre, ôta le bonnet de soie, les lunettes, et se regarda dans un petit miroir cassé qui était attaché à un coin de la chambre: puis il prit le premier pot de fleurs qu'il trouva sous sa main et ouvrit résolument la porte.

A l'extrémité du corridor, le guichetier fumait sa pipe.

—Ah! c'est toi, citoyen Cincinnatus; que diable as tu donc fabriqué dans le laboratoire? Je gage un écu de trois livres que tu as fait de la mauvaise besogne: car le citoyen concierge n'avait pas l'air satisfait.

—Ça n'est pas possible, on a la main plus ou moins heureuse, reprit Baptistin en souriant; mais comme j'ai fait un bon marché, voilà de quoi te velouter le gosier.

Et Baptistin, qui se dirigeait vers la porte extérieure, mit une pièce de monnaie dans la main du guichetier.

Celui-ci la fit glisser dans sa poche et entra la clef dans la serrure.

—Bonne nuit, citoyen Cincinnatus, lui dit-il en lui serrant la main de toutes ses forces, reviendras tu nous voir demain?

—C'est possible, fit Baptistin qui était déjà en dehors: à propos, le citoyen concierge te recommande de ne pas le déranger; il paraît qu'il travaille.

—Il peut être tranquille, on n'entrera pas, reprit le guichetier d'un ton rogue, il n'est pas déjà si divertissant.

Baptistin était déjà loin. Il jeta son pot de fleurs au détour de la première rue et gagna rapidement la porte extérieure de la ville qui conduisait à la route de Caderousse.

Un vent violent agitait entre elles les branches des arbres avec un frémissement sinistre.

Baptistin croyait à chaque instant entendre derrière lui des cris et des hurlements. Quand il eut fait environ cent pas hors de la ville, il s'arrêta, car la sueur lui ruisselait sur le front; il jeta sur tout ce qui l'entourait un regard investigateur, puis il se remit à marcher aussi vite qu'il le put, en regardant à droite et à gauche de la route s'il n'apercevait Petit-Pierre.

Au bout de cinq minutes d'une course rapide et inquiète, il lui sembla découvrir à cinquante pas sur la gauche une masse noir: il s'arrêta une seconde fois et siffla. La masse noir se mit en mouvement, ce qui fit qu'elle se détacha plus distinctement sur l'horison. C'était un cheval et un homme.

Il n'y avait plus à douter, ce ne pouvait être que Petit-Pierre. Baptistin se mit à courir comme s'il eût eu vingt ans.

—Ils sont partis?.... dit-il à l'enfant d'une voix haletante aussitôt qu'il crut que ses paroles pourraient arriver jusqu'à celui auquel il les adressait.

—Oh! ils sont déjà bien loin, M. Baptistin, dit Petit Pierre.

Baptistin, sans ajouter un seul mot, s'élança sur le cheval.

—Montes-tu en croupe, mon ami?

—Non, M. Baptistin; je retourne au couvent.

—Eh bien! que Dieu ait soin de toi, mon pauvre petit, car il n'y a que Dieu maintenant pour protéger les honnêtes gens.

Et, après avoir tendu la main à Petit-Pierre, il partit au galop.

—Allons!.... allons!.... hop!.... hop!... mon brave Prométhée, disait-il en frappant l'encolure du cheval avec une baguette qu'il avait ramassée à terre, il faut les rejoindre; deux hommes bien résolus et qui ont le bon droit pour eux valant dix assassins.

Il alla si vivement, le bon serviteur, qu'au bout d'une heure Prométhée, dont le poil luisant ruisselait de sueur, releva la tête et se mit à hennir.—Presque au même moment un second hennissement se fit entendre.

—Ce sont eux! dit Baptistin; courage! courage, Prométhée!

Le cheval, comme s'il eût compris, redoubla de vitesse; et bientôt Baptistin entendit le galop de deux chevaux qui n'étaient plus qu'à trente pas de lui. Alors saisissant d'une main les longs crins soyeux de son cheval, il se dressa sur ses étriers, et se penchant en avant il cria:

—C'est moi, c'est moi!

Baptistin ne s'était pas trompé; c'était le comte Henri et sa sœur. Tous deux s'arrêtèrent, et Baptistin les rejoignit presque aussitôt.

Le jeune homme, sans prononcer une parole, tendit au vieux serviteur sa main, sur laquelle celui ci inclina le front avec respect; la jeune fille fit un signe de la tête, et les trois voyageurs repartirent au galop. Ils allèrent ainsi toute la nuit. Les premières lueurs matinales blanchissaient à peine l'obscurité du ciel lorsqu'ils atteignirent Balbon.

Tous trois descendirent un petit ravin qui était sur la gauche: Baptistin sauta lestement à terre et attacha la bride de son cheval à un tronc d'arbre.

—On ne sait pas ce qui peut-être arrivé pendant notre absence, M. le comte, et je crois qu'il est plus prudent que vous restiez ici; je vais allez voir si M. le marquis demeure toujours au même endroit.

Il remonta le ravin et se dirigea vers la maison carrée aux contrevents verts, à la porte de laquelle Petit-Pierre avait frappé trois jours avant.

Sur le seuil, un homme était assis, enveloppé dans un manteau. Cet homme, c'était Crépeaux.

Celui-ci aperçut Baptistin, et le reconnut aussitôt à son allure; il se leva et s'avança vers lui.

—Vous êtes seul, M. Baptistin? lui dit-il d'une voix qui dénotait une vive émotion.

—M. le comte est là avec mademoiselle, s'empressa de répondre Baptistin.

—Dieu soit loué! dit Crépeaux; ça m'a fait une peu de vous voir arriver comme ça, j'ai cru que tout était perdu.

Ce fut au tour de Baptistin d'interroger.

—Et M. le marquis?

—Ça va de mieux en mieux. Grâce au ciel ses blessures sont à peu près cicatrisées. Tous les jours, on était menacé de visites domiciliaires, et M. le marquis a cru plus prudent de changer de demeure. Nous sommes à une demi-heure d'ici, chez un brave homme, aux yeux duquel nous passons pour les plus honnêtes contrebandiers de la terre; il sait que nous attendons des camarades, et j'ai là, caché dans un taillis le ballot que vous aurez l'air d'apporter avec vous.

—Dépêchons, fit Baptistin, car voilà le jour qui vient.

Tous deux prirent le ballot, chacun par un bout, et s'acheminèrent vers l'endroit où les attendaient le comte Henri et sa sœur.

Dieu permit qu'ils arrivassent sans rencontrer personne.

—Aussitôt qu'il aperçut ses deux enfants, le vieux marquis leur ouvrit les bras.

—Dieu est bon! Dieu est bon! répéta-t-il deux fois en les serrant sur son cœur.

Et il releva vers le ciel sa tête vénérable avec un profond élan de reconnaissance.

(A CONTINUER.)

—Georges Galley, un jeune homme de dixhuit ans sans occupation ni demeure fixe, était à moitié mort de faim dimanche à Windsor. Il avait passé toute la nuit à la belle étoile, l'air était piquant et apératif, il n'avait presque rien mangé la veille, bref, dans cette matinée du dimanche Georges mourait de faim

Il était honnête, il lui répugnait de voler. Il sort de la ville, et, en passant derrière une haie, il aperçoit un champ de navets.

Cette vue excite sa cupidité. Il saute pardessus la haie, arrache l'objet de sa convoitise et se met à le dévorer.

Le maître de l'enclos, M. Allen, arrive à l'improviste et surprend le bandit au moment où ce dernier avait déjà mangé la moitié d'un navet. Vous jugez de son indignation.

Il se jette sur le Galley et le traîne devant les assises ordinaires de Berks. Les magistrats, partageant l'indignation du propriétaire, ont condamné cet horrible Galley à *quatorze jours de travaux forcés!*

Ce fait incroyable vient de se passer à Windsor, aux assises ordinaires de Berks, présidées par MM. Crutchley et Hercy.

Il y a quelques jours à peine qu'un personnage a été condamné à quinze jours d'emprisonnement, pour avoir jeté dans la rivière son enfant soigneusement enveloppé dans un numéro du *Manchester Examiner and Times.*

Il est vrai que le Galley était plus horrible: il n'avait jeté à l'eau aucun enfant mais il avait mangé la moitié d'un navet *International.*

COURRIER DE ST-HYACINTHE
JEUDI 19 AVRIL 1866.

II.

Passons maintenant au système d'écoles communes préconisé par M. Buies, comme le meilleur, d'abord parcequ'il est le système adopté par les Etats-Unis, et parcequ'il est le plus propre à favoriser le développement de l'intelligence et le plus conforme à la liberté.

"Voulez-vous savoir, dit l'écrivain, ce que c'est qu'une instruction libre ? c'est celle où toutes les croyances sont également respectées."

Nous qui plaçons les principes et les convictions religieuses avant toute autre considération, comme formant la bâse même de l'édifice intellectuel et moral de l'homme, nous disons qu'en effet les croyances religieuses, dans une population mixte comme celle qui existe en Canada, ou aux Etats-Unis, doivent être également respectées ; mais c'est précisément parceque nous voulons qu'elles soient respectées que nous condamnons les arguments de M. Buies, et ne voulons point du système des écoles communes, car si l'instituteur ne se borne qu'à montrer à lire à l'élève, sans lui inculquer, dès le bas âge, des notions religieuses, sans lui parler de la source de laquelle dépend son bonheur même ici bas, il court fort le risque de ne faire de lui qu'un homme sans foi, indifférent à l'égard de toute religion, et par là même beaucoup plus enclin à se dégrader et à tomber dans le vice. Car tous savent que le doute ou l'indifférence en matière religieuse est la pire condition dans laquelle puisse se trouver un homme, et le système des écoles communes selon nous, est plus propre à faire des athés que des chrétiens.

D'ailleurs, ce régime loin d'être conforme à la liberté comme vous le dites, lui est entièrement contraire, et de plus oppresseur et tyrannique. Il y a oppression et tyrannie en ce sens que vous forcez un père de famille à vouer son fils au Dieu de l'indifférence et de l'impiété, à aller à une école qui répugne à sa croyance, ou bien, à laisser un enfant grandir dans l'ignorance, s'il ne veut pas se soumettre à l'arbitraire de la loi.

De plus, vous le forcez à payer des impôts pour le soutien d'écoles auxquelles il ne peut avec sureté de conscience, envoyer ses enfants.

Si ce père veut que les croyances religieuses qu'il a inculquées dans le cœur de ses enfants soient à l'abri de tout danger, il aura un professeur particulier, ou bien il contribuera avec d'autres personnes de même religion à soutenir une école comme on est obligé de le faire aux Etats-Unis, et dans l'un ou l'autre cas, il lui faudra payer un double impôt— ce qui fait voir clairement combien le système des écoles séparées, tel qu'il existe en Bas-Canada et ailleurs, est bien préférable au système des écoles communes, tel qu'il existe aux Etats-Unis. Ceci est également vrai pour les Protestants et pour les Catholiques. Et ce n'est pas parcequ'une école est toute protestante ou toute catholique qu'elle est inférieure pour l'éducation des enfants à une école commune, où l'on ne parle nullement de religion. Un instituteur catholique ou protestant enseignera le calcul, la géographie, la grammaire tout aussi bien qu'un instituteur d'écoles communes ; les enfants en retireront tout autant d'avantages sous ce rapport, sans être exposés, sous un autre, à voir leur croyance s'affaiblir et devenir une foi morte.

Dans notre pays, la loi, au lieu d'être tyrannique, au lieu d'imposer par la sanction que lui donne l'autorité, sa volonté arbitraire, comme aux Etats-Unis, laisse libres les parents d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix, et ne les fait contribuer aussi qu'au maintien des écoles de leur choix.

Les opinions que nous venons d'émettre sont partagés par nos frères séparés, comme par les catholiques, et le système des écoles communes a soulevé de vives récriminations aux Etats-Unis même.

"C'est par l'enseignement commun, dit M. Buies, que les Américains s'assimilent les émigrants européens de toutes religions, et qu'ils les assimilent entre eux pour de là étendre dans tous les Etats les bienfaits de cette fusion des esprits." Mais l'écrivain ignore-t-il que c'est là le grand grief des émigrants, de ne pouvoir envoyer leurs enfants à une école de leur croyance ? Les irlandais catholiques particulièrement se sont toujours plaints de cet état de choses ; le clergé catholique a fait entendre sa voix, et Mgr de Louisville, dans les Etats-Unis, écrivait en 1858 : "Notre présent système d'instruction primaire ou fait abstraction de la religion, ou enseigne des principes que nous croyons faux et dangereux, ou dans ce qu'il y a de mieux, limite l'enseignement religieux à de vagues et stériles généralités qui, dans leur effet pratique d'éducation morale et religieuse des enfants sont pires que le manque absolu d'enseignement ....

"Dans un pays mixte comme le nôtre, où il y a presqu'autant de religions que d'individus, l'instruction publique des écoles primaires conduites de façon à ne pas blesser les libertés religieuses est, nous l'admettons volontiers, une question enveloppée d'immenses difficultés. Cependant nous pensons que ces difficultés ne sont pas insurmontables. Ce qui a été fait peut l'être encore ; et nous sommes prêts à prouver que dans des sociétés aussi divisées que la nôtre, le système des écoles primaires sous le patronage de l'Etat a été organisé de façon à respecter toutes les croyances, et à obvier sinon en entier, du moins en grande partie, à tous les maux qui découlent de notre système des *écoles communes*. Ce qui a été fait en faveur de la liberté des cultes dans les monarchies de l'Europe, devrait pouvoir être accompli dans notre pays *libre ;* à moins que nous ne soyons prêts à admettre que nous sommes pratiquement moins libres que dans ces pays monarchiques, et dans ce cas nos ventardises de liberté ne seraient que du charlatanisme."

D'ailleurs l'Eglise a parlé par la bouche de ses évêques, et voici le décret du premier concile de Québec sur les écoles mixtes.

"Nous jugeons absolument dangereuses les écoles mixtes, savoir : celles où les enfants des fidèles sont admis indistinctement avec les enfants des hérétiques où ils sont élevés dans une fausse religion, si toute fois on leur en enseigne une, nous jugeons ces écoles comme instituées pour produire cette souillure d'impiété vulgairement appelée indifférentisme.

"Voilà pourquoi nous recommandons énergiquement aux pasteurs des âmes d'éloigner de ces écoles, avec toute la vigueur dont ils sont capables les fidèles confiés à leur soin.

"Que si dans certaines localités, à cause du manque d'écoles catholiques, les enfants sont forcés de fréquenter les écoles mixtes ; leurs pasteurs et leurs parents veilleront à ce qu'ils ne boivent point insensiblement le poison de l'erreur, à ce qu'ils ne perdent ni leur foi, ni leur innocence.

"Nous ne devrons rien épargner pour que les catholiques restent en possession de leurs droits, pour que, dans toute l'étendue de notre province ils jouissent de leurs écoles, de leurs colléges et de leurs universités propres.

"Mais avant tout efforçons-nous d'obtenir une école normale pour y former des maîtres de saine doctrine et de bonnes mœurs."

Voilà qui est péremptoire, M. Buies.

Il est donc reconnu par l'Eglise et admis par tous ceux qui ont des convictions religieuses sincères et qui y sont attachés, que le système des écoles communes est incompatible avec la liberté du citoyen, par conséquent est un système vexatoire et tyrannique.

C'est Martinet qui a dit :—"Pour que l'homme se roidisse contre lui-même et gravisse d'un pas ferme le rude sentier des vertus, il ne lui suffit pas d'avoir des croyances vagues, flottantes, des opinions douteuses ; il lui faut des convictions fortes, inattaquables au doute sur lesquelles son pied ne tremble jamais. Il n'y a que les dogmes inébranlables, disait Sénèque, qui empêchent l'homme de tomber."

Eh bien ! ce qui manque au système d'éducation aux Etats-Unis, c'est une bâse solide, c'est l'instruction religieuse, de la quelle découle la plus ou moins grande moralité du peuple ; une instruction bâsée sur l'indifférentisme religieux ne peut être que nuisible et préjudiciable non seulement aux individus, mais à la nation. Et aux Etats-Unis, dans certains endroits, ces écoles où il y a mélange des sexes, sont reconnues pour être des écoles de démoralisation plutôt que de vertu.

Comment les préférences de M. Buies peuvent-elles être pour ce genre d'instruction ; sachez, monsieur, qu'avant de savoir lire, il faut être moral, et vous avez blasphémé contre Dieu et la société quand vous avez dit en parlant du peuple américain : "Qu'on invente toutes les calomnies imaginables contre ce peuple qui est là, à côté de nous, avec un continent pour champ de culture, et le travail pour avenir ; qu'on lui mette sans cesse le revolver au poing, l'arrogance à la bouche, la duperie dans les transactions, il est le premier des peuples, parcequ'il sait le mieux lire."

Donc, suivant vous, l'instruction est l'unique chose nécessaire, la morale chose superflue, et la religion une vieille machine.

Arrière les sentiments d'honneur, arrière la probité, arrière les inspirations généreuses du cœur ; que l'on soit fripon, coquin, voleur, qu'est-ce que cela fait, pourvu que l'on sache lire.

O aveuglement de l'esprit humain ! C'est ainsi que Dieu punit les orgueilleux et les promoteurs de l'impiété, et leur fait trouver leur châtiment dans l'ordure de leurs propres doctrines.

Il se fait un grand mouvement dans tout le pays, en faveur de l'abolition de la vente des liqueurs spiritueuses.

On a enfin reconnu que l'on devait arrêter à sa source ce vice malheureusement si répandu, qui gangrène la société et est la cause première des crimes qui s'y commettent. Les statistiques nous montrent, qu'à mesure que la vente des boissons spiritueuses prend plus d'extension, la vie humaine diminue en longueur. L'abus des liqueurs alcooliques est donc aussi contraire aux lois de l'hygiène qu'il l'est à celles de la morale et nous pensons que c'est à l'instant où nous sommes menacés de la visite d'un fléau terrible que nous devons tout faire en notre pouvoir pour abolir tout ce qui serait propre à donner des proportions plus grandes à la contagion.

A l'exemple de plusieurs paroisses qui ont compris le danger et travaillé a l'anéantir, Acton-Vale, par une résolution unanime qui a été prise par le Conseil de ce Village, lundi soir, a accepté avec enthousiasme la nouvelle de la passation d'une loi tendant à abolir d'une manière complète la vente des liqueurs spiritueuses.

Dans notre avant dernier numéro, nous disions que l'on projetait d'abolir à Acton-Vale, les licences des marchands pour la vente des liqueurs fortes et qu'il n'y aurait que deux hôtels, dans le village, qui auraient la faculté de vendre en détail comme par le passé. Tel était alors l'intention du conseil, qui après réflexion faite vit qu'une mesure comme celle-là serait peut-être inefficace et injuste, et propre dans tous les cas à amener un grand nombre de réclamations. Avec le zèle qui le distingue, le Révérend Messire Ricard, curé d'Acton, prit l'initiative de ce projet et réussit à faire signer la requête qui devait être présentée au conseil, par presque tous les citoyens influents de l'endroit ; catholiques et protestants voulurent coopérer par leur signature à l'accomplissement de cette œuvre que tous considéraient comme nécessaire au maintien de la morale et à la prospérité de leur village.

Nous apprenons avec plaisir que deux manufactures une de papier et l'autre de douelles, doivent s'établir prochainement à Acton-Vale. A cette occasion, le Conseil de ce Village a adopté à l'unanimité une résolution généreuse, en ne soumettant, a aucune taxe, pendant le cours de cinq ans, les compagnies qui doivent établir ces manufactures.

En agissant comme elle vient de le faire, la municipalité d'Acton-Vale a su prouver qu'elle comprend ses intérêts ; car, par le fait, un établissement industriel quelconque, dans un centre, est toujours d'un grand avantage et donne un profit net pour cette localité, en admettant que la compagnie elle-même fut exempte de taxes.

Dans ce cas ci, par exemple, ces manufactures qui emploieront avant qu'il soit longtemps trois ou quatre cents ouvriers, ne se décideront à s'établir en cet endroit plutôt que dans un autre, qu'en considération des avantages qui leur sont offerts. Les ouvriers employés a ces manufactures jetteront de l'argent dans le commerce d'Acton et la corporation de ce village retirera des taxes de toutes ces familles qui habiteront alors ses maisons laissées désertes.

—Les dernières nouvelles d'Halifax nous affirment, que l'espèce d'édidémie qui a détruit un grand nombre des passagers de l'*England*, n'a aucun rapport avec le Choléra Asiatique ; et que la contagion ne provenait que des conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvaient placés les émigrants qui en ont été victimes.

La maladie n'a atteint que les passagers d'entrepont et n'a pas fait une seule victime parmi ceux de première classe. Il parait, du reste que le nombre des morts diminue tous les jours, et l'on espère, qu'avant longtemps, grâce aux soins constants et intelligents des autorités sanitaires, la maladie sera complètement maitrisée.

CHOLERA.

Selon toute apparence et probabilité, ce terrible fléau est sur le point de nous visiter. Après avoir décimé les villes de l'Asie et de l'Afrique, il se porta sur l'Europe qui, elle aussi, eut à souffrir de ses coups dévastateurs. Les derniers bulletins nous annoncent maintenant son arrivée dans la grande ville de New-York. D'après le cours ordinaire des choses, nous pouvons donc nous attendre à voir le voile lugubre de la mort s'étendre sur nos villes florissantes et nos paisibles campagnes ; le deuil pénétrer dans nos heureuses familles ; les affaires se suspendre, et la terreur régner d'un bout à l'autre de notre beau pays. Nos ainés, qui ont assisté aux lugubres scènes de 1832, et nous qui avons vu celles de 1848 et 1854, tous, nous savons combien il est important de nous prémunir, en autant qu'il est de la prudence humaine, contre ce terrible visiteur, en nous remettant entre les mains de la Providence pour ce qui est du reste.

Croyant être utile à la grande majorité des lecteurs du *Courrier*, je leur offre plus bas le résumé de quelques remarques, pleines d'enseignements précieux sur le Choléra Asiatique, que vient d'adresser le Dr. Hamlin, actuellement en Asie, à ses amis d'Amérique. C'est une traduction, peut-être très-imparfaite, qui n'offrira rien de nouveau aux hommes de l'art ; mais les campagnes ne sont point peuplées de médecins, chose que ces dernières n'ont nul besoin de regretter du reste.

C'est à mes compatriotes de la campagne que j'offre ce petit ouvrage ; ils me pardonneront la forme sous laquelle je leur présente les précieux renseignements du Dr. Hamlin. Ils auront du moins le grand avantage de n'être point accompagnés par aucun mémoire de frais. Ils sont clairs et à la portée de tout le monde et peuvent être mis en pratique sans le secours du médecin, si difficile à se procurer en temps d'épidémie. Quant à leur efficacité, elle a été mise à l'épreuve sur un theâtre où les meilleurs remèdes contre le Choléra ont dû être découverts.

Que chaque famille donc se prépare et se pourvoie des choses requises pour le traitement mentionné plus bas, et que l'on apprenne à les administrer. Il vaut mieux être prêt à toute éventualité. Le proverbe anglais est bien sage, surtout appliqué au sujet actuel qui dit : "Une once de prudence vaut mieux que la livre de guérison."

TRAITEMENT DU CHOLÉRA.

Remarques du Dr. Hamlin, Missionnaire bien connu, de la Chambre des Médecins des Etats-Unis.

Le Choléra, qui vient de nous laisser, après d'affreux ravages, est en route vers l'Europe et traversera probablement l'Atlantique avant qu'un autre été soit écoulé.

Ayant été providentiellement obligé d'en cultiver la connaissance pratique à un haut degré, et de le voir sous toutes ses formes et à chacune de ses phases, pendant chacune de ses invasions à Constantinople, je désire faire connaître à mes amis d'Amérique quelques suggestions qui les délivrent de leur anxiété ou leur soient pratiquement utiles.

1 ° A l'approche du Choléra, chaque famille devrait être préparée à le traiter sans le secours du médecin. Ses ravages sont si prompts que, tandis que vous attendez le docteur, tout est fini.

2 ° Si vous vous y préparez, il ne viendra point. Je crois que nulle autre maladie ne saurait être aussi certainement évitée que le Choléra. Mais des circonstances fortuites ou les indiscrétions irréfléchies de quelque membre d'une famille, peuvent en inviter l'attaque et la provocation n'est jamais refusée. L'attaque aura probablement lieu durant la nuit, votre médecin a été appelé ailleurs et vous devez traiter la maladie vous même ou elle sera fatale.

3 ° *Causes de l'attaque.*—J'ai moi-même examiné avec soin pour le moins cent cas de cette maladie, et pas moins de trois quarts pouvaient être assignés directement à une diète mal entendue, ou aux liqueurs enivrantes, ou aux deux réunies. La suppression de la transpiration comprendrait la majeure partie des autres cas. Un homme fort, plein de santé, tempérant et actif, eut une attaque sévère de choléra, et après que le danger fut passé, je fus curieux d'en connaître la cause. Il avait été soigneux et prudent dans sa diète. Il n'usait point de liqueurs fortes. Sa résidence était dans une bonne localité. Mais après quelques heures d'un rude travail et une transpiration abondante, il s'était couché pour prendre son sommeil habituel, justement auprès d'une fenêtre ouverte, où soufflait une forte brise rafraichissante. Une autre cause est de boire de l'eau froide, lorsqu'on a chaud et soif. L'excès de fatigue, l'anxiété, la peur, la crainte figurent tous parmi les causes incitantes. Si un homme peut éviter tout cela il est aussi sûr contre le choléra qu'il l'est contre la destruction par une comète.

4 ° *Symptômes d'attaque.*—Pendant que le choléra sévit dans un endroit, presque tout le monde éprouve un plus ou moins grand dérangement de digestion. C'est sans doute dû en grande partie à l'imagination. Chacun remarque le plus léger changement de sensibilité, ce qui donne de l'importance aux moindres choses. Il y a quelquefois une légère nausée ou des douleurs passagères, ou du bruit dans les intestins, sans qu'il s'en suive d'attaque. Personne n'est entièrement exempt de cela. Mais lorsque la diarrhée commence, quoique sans douleur et légère, c'est en réalité l'escarmouche de la colonne qui s'avance. Il n'y aura d'abord nul symptôme caractéristique du Choléra asiatique. Mais ne vous y trompez pas. C'est le choléra, c'est bien cela. Attendez un peu, donnez-lui le temps de prendre prise, dites-vous à vous-même : « Je suis parfaitement bien, ça va bientôt se passer, » et vous aurez bien vite à vous repentir en vain de votre folie. J'en ai vu beaucoup se suicider de cette manière.

Quelquefois, bien que rarement, l'attaque commence par le vomissement. Mais de quelque manière qu'elle commence, l'on peut être certain qu'elle durera. En quelques heures le malade peut tomber dans l'affaissement. Les mains et les pieds deviennent froids et pourprés, le maintien, d'abord nerveux, et inquiet, devient sombre et apathique, bien que l'agitation mentale et une soif dévorante tourmentent le patient, tandis que les forces de la vie se retirent. L'esprit reste clair, mais la sensibilité sociale et morale semble s'affaisser prodigieusement avec les forces physiques. Le malade sait qu'il va mourir, mais il ne s'en occupe pas la miette.

Dans quelques cas, bien que rares, la diarrhée continue un jour ou deux, et la personne insensée persiste à rôder, puis s'abat soudainement, envoie quérir le médecin, et avant qu'il arrive « meurt de la mort de l'insensé.»

COURS DU TRAITEMENT.

1 ° *Répression de la diarrhée.*—Le mélange dont j'usai, en 1848, avec grand succès et encore en 1855, des milliers s'en sont servi durant l'épidémie, et bien que les attaques aient été plus soudaines et plus violentes, l'usage en a parfaitement établi l'efficacité et la parfaite sûreté. Il consiste en parties égales, à la mesure, 1o. de Laudanum (extrait d'opium), et de Camphre en esprit ; 2o. Teinture de Rhubarbe ; 30 gouttes pour un adulte sur un morceau de sucre arrêteront souvent la diarrhée. Mais pour en empêcher le retour, on devrait avoir soin de continuer le remède toutes les quatre heures en diminuant les doses, 25, 20, 15, 10, 9, alors qu'une diète soignée sera tout ce qu'il faut observer.

Dans le cas où la première dose n'arrêterait pas la diarrhée, continuez à donner les doses en augmentant 35, 40, 45, 50 à chaque mouvement des intestins. Les doses abondantes ne feront aucun mal, tant que durera la diarrhée. Lorsqu'elle est arrêtée, c'est alors qu'il faut prendre garde. Je n'ai jamais vu un cas de diarrhée pris à point qui n'ait été ainsi contrôlé, mais dans les cas de diarrhée avancée, et surtout en cas de rechûte, il ne faudrait point compter là-dessus. Aussitôt que tel cas se présente, j'ai toujours recours à ce moyen. Préparez une tasse d'empois tel qu'on le prépare pour empeser le linge, et mêlez-y une pleine cuillerée à thé de Laudanum pour une injection. Donnez-en un tiers à chaque mouvement des intestins. Dans un cas désespéré, abandonné comme sans espoir par un médecin, je ne parvins à arrêter la diarrhée qu'à la septième injection, qui contenait à peine une cuillerée a thé de Laudanum. Le malade en revint et est plein de santé. En même temps je me sers de craie (blanc d'Espagne) préparée en doses de 10 grains avec quelques gouttes de Laudanum et de Camphre dans chacune. Mais quelque soit le moyen employé, il faut y persister et contrôler la diarrhée ou le malade est perdu.

2o. *Cataplasmes de Moutarde.*—Il faut les appliquer sur le creux de l'estomac et les y garder jusqu'à ce que la surface couverte soit bien rouge.

3o. Le malade, quoiqu'il se sente bien du reste, doit strictement observer le repos complet. Rester étendu paisiblement sur le dos est la moitié de la bataille. Dans cette position l'ennemi fait feu au-dessus de vous, mais du moment que vous vous levez il vous frappe.

Lorsque l'attaque se présente sous forme de diarrhée, ces prescriptions mettront chacun en état d'y faire face avec succès.

4o. Mais quand l'attaque est plus violente, accompagnée de vomissement, ou de vomissement et d'évacuations, peut-être aussi de crampes et de coliques, le mélange suivant a beaucoup plus d'efficacité et l'on devrait toujours y avoir recours. Il consiste en parties égales de Laudanum, Teinture de piment, Teinture de gingembre et teinture de graines de Cardamome. Dose, 30 à 40 gouttes, ou demie cuillerée à thé dans un peu d'eau, et à être augmentée suivant le cas. En cas que la première dose soit évacuée, la seconde, qu'il faut tenir prête, doit être donnée aussitôt que l'effort pour vomir a cessé.

Durant ce dernier choléra, aucun de nous n'a manqué de contrôler le vomissement et aussi les évacuations par la troisième dose dans le plus. Nous avons cependant fait un constant usage des cataplasmes de moutarde forte et pure, appliqués sur l'estomac, les entrailles, le gras de jambe, les pieds, etc, etc, selon le cas.

Collapse.—C'est tout simplement une phase plus avancée de la maladie ; c'est l'indication que toutes les forces de la vie s'affaiblissent graduellement. On ne saurait dire quand un cas est sans espoir. A un certain moment, le corps du malade commence à émaner une odeur particulière, que j'appelle l'odeur de la mort, car lorsque cette senteur est devenue prononcée au point de ne s'y point méprendre, je n'ai point connaissance que le malade ait jamais échappé au fléau. J'ai à plusieurs reprises opéré sur des cas semblables pendant des heures entières, sans résultat permanent. Mais la couleur bleue, les extrémités froides, l'œil enfoncé, le pouls éteint ne sont point pour tout cela des signes que le cas est sans espoir. Des milliers de patients atteints de cette manière durant la dernière épidémie, ont échappé à la mort. En outre du second mélange, le brandy, une cuillerée chaque demi-heure des bouteilles pleines d'eau chaude autour du malade surtout aux extrémités, des sinapismes et la friction, opéreront souvent ces merveils dans une couple d'heure au moins.

Soif.—Dans ces derniers cas et dans tous les cas avancés la soif cause des souffrances atroces. Le patient se dévore pour avoir de l'eau, et l'on peut être aussi assuré de voir les pires symptômes recommencer qu'on l'est de le voir satisfaire sa soif s'il boit, il périt victime de sa satisfaction temporaire. Le seul moyen qui soit sûr, c'est d'avoir auprès du malade un ami ou gardien qui ne se laisse point gagner par ses supplications. La souffrance peut cependant être adoucie et rendue supportable. En gargarisant la gorge et rinçant souvant la bouche, on procurera quelque soulagement. Une cuillerée d'eau de gomme Arabique ou de thé à la camomille peut être donnée souvent pour humecter la gorge. Le remède connu sous le nom de *Syndenham's White Decoction*, peut aussi être donné comme breuvage et nouriture, en petite quantité, et fréquemment. En un jour ou deux la souffrance qu'occasionne la soif cessera. Dans la grande majorité des cas, elle n'a point duré plus de 24 heures avec intensité.

Diète.—Eau de riz, *arrow-root*, (ou herbe à la flèche.) *Sydenham's White Decoction*, eau panée, thé de camomille ; ce sont là les meilleurs choses à donner durant un jour ou deux après que l'attaque est contrôlée. La camomille est excellente pour restaurer l'estomac.—Fièvre typhoïde.—L'état typhoïde se fera sentir durant quelques jours dans tous les cas graves ; cela n'offre rien d'alarmant. Cet état n'a été que bien rarement fatal. La patience et un soin attentif mettront tout dans l'ordre. Le plus grand danger vient du boire trop fréquent. Dans beaucoup de cas où le patient paraissait s'affaiser, un peu de brandy et d'eau ou d'*arrow-root* et de brandy l'ont ramené à la vie. Durant cette dernière visite si terrible de choléra, nous nous sommes considéré parfaitement armé et équipé, quand nous avions notre petit sac contenant le mélange No 1, mélange No 2. (pour le vomissement, etc,) quelques livres de moutarde moulue, une bouteille de brandy et un papier de fleurs Camomille ainsi qu'un papier de gomme Arabique. Je ne prétends point à l'originalité, en recommandant ces procédés de traitement. Je les ai adoptés d'après les suggestions de médecins capables et expérimentés. Ayant été le médecin de beaucoup de pauvres familles demeurant près de chez moi, j'ai fait l'essai de plusieurs remèdes recommandés par les médecins, mais j'en ai trouvé aucun qui puisse être comparé aux précédents. Durant le dernier choléra, je ne puis voir aucun traitement qui ait aussi bien réussi que le précédent.

Contagion. L'idée de contagion doit être abandonnée. Tous les missionnaires, qui ont eu à traiter des cas invétérés jour par jour, sont parfaitement convaincus que le choléra n'est pas contagieux. Les attaques dont tous ont eu à souffrir l'atteinte plus ou moins, peuvent être attribuées à l'excès de fatigue, alors que la constitution est plus susceptible de céder à cette terrible maladie.

L. C. B.

Sherbrooke 14 avril, 1866.

—Le général américain Meade doit se rendre à Easport avec une armée assez considérable pour être en état de neutraliser les mouvements des Féniens. C'est, dit-on, grâce aux représentations de l'ambassadeur anglais à Washington, que le gouvernement a pris cette résolution.

Le Traité de Réciprocité.

On lit dans la *Minerve* :

Nous voyons par les débats au Congrès, que les Américains désirent renouveler les négociations sur le Traité de Réciprocité. Jusqu'ici tous les désavantages ont été de leur côté. Il parait que la Réciprocité sera renouvelée. Il seraient les plus punis si nous exigions, pour un ans au moins, la continuation du système actuel, qui, en faisant souffrir nos voisins des coups mêmes qu'ils croyaient nous porter, les disposeraient à des conditions plus raisonnables lors de nouvelles stipulations.

On voit dans la *Minerve* d'hier :

Nous apprenons que la question fenians n'a pas été loin d'amener une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Le gouvernement américain n'avait qu'à poursuivre quelques heures de plus sa politique tortueuse et irréflechie, et Sir Frédérick Bruce demandait ses passe-ports samedi même. Mais devant la menace du Ministre anglais, M. Seward a jugé à propos de mettre de côté ses rancunes absurdes.

—Un ordre vient d'être émané par Son Excellence le Gouverneur en Conseil enjoignant que personne n'aura le droit de " prendre tuer ou détruire aucune alose ou poisson blanc " dans les eaux de cette partie du lac Champlain situées dans les limites de la Province du Canada, pendant les mois de Septembre, Octobre et novembre.

—M. Le Bouthillier, le représentant du comté de Gaspé à l'Assemblée Législative, est arrivé à Québec dit un journal de cette ville. L'arrivée de M. Le Bouthillier, comme le fait observer notre confrère est un signe presque certain d'une convocation prochaine des chambres, car, vu la longeur du trajet qu'il a à parcourir, M. Le Bouthillier doit toujours être averti assez à temps, par les autorités, pour qu'il puisse prendre son siége en chambre, à l'ouverture de la session.

Le Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse a adopté, lundi dernier, une résolution en faveur de la Confédération, sur une division de 13 contre 5.

On s'attend qu'une résolution semblable sera présentée bientôt à l'Assemblée Législative, et qu'elle sera appuyée par une grande majorité.

Les élections de l'Union Catholique de Montréal qui étaient commencées le 8 du courant, se sont terminées dimanche dernier, de la manière suivante :

Président —M. Joseph Royal ;
1er Vice-Président.—M. Cam. Charbonneau ;
2e Vice-Président.—M. Hyacinthe Hudon ;
Secrétaire-Archiviste.—M. A. O. Brousseau ;
Asst.-Sec.-Archiviste.—M. Oscar Dunn ;
Trésorier.—M. Edouard Fournier ;
Assist.-Trésorier.—M. Pierre Laurent ;
Bibliothécaire.—M. John A. Jordan ;
Assist.-Bibliothécaire.—M. Ambroise Choquet.
Membres du Conseil.—MM. L. J. Lamontagne, E. J. Barbeau, Paul Letondal, Chs. de Lorimier, Wilfrid Desmarteau et Alphonse Leclaire.

LA SAISON.

Nous jouissons de la plus belle température que l'on puisse désirer.

Les sucres sont à peu près finis. On ne fait plus que du sirop.

Quelques cultivateurs ont commencé à labourer, quoique la terre ne soit pas encore bien dégelée. On nous apprend qu'on a semé du blé sur une des terres du Collége en haut de la rivière.

Si l'on en excepte le St. Laurent, où la glace tient encore à certains endroits, toutes les rivières sont libres à l'heure qu'il est.

ENQUÊTE DU CORONER.—H. R. Blanchard, écr., Coroner de ce District, a tenu à St. Césaire, le 17 du courant, une enquête sur le corps de Louis Avila, enfant de Lr. Tétrault, qui s'est noyé dans un puit ; l'enfant était âgé de 3 ans et 2 mois. Le verdict du jury a été " *noyé accidentellement.*"

—Des nouvelles de l'Amérique du Sud annoncent, que la récolte du coton a presque été complètement détruite par la gelée, à Bâton-Rouge, dans l'Etat de la Louisiane.

Visite de Lord Monk au Collége de Montréal.

(De la *Minerve.*)

Les Directeurs du Séminaire de Montréal ont eu l'honneur de recevoir, lundi dernier, la visite de Son Excellence le Gouverneur-Général. Lord Monk a bien voulu se rendre à l'invitation qui lui avait été faite il y a quelques jours, et exprimer par sa présence et par ses paroles, l'appréciation qu'il fait des services signalés rendus par cette puissante institution, la plus ancienne de Montréal, et qui a pris une si large part dans les progrès de tout genre qui ont marqué l'histoire de notre pays.

Son Excellence est arrivée au Grand Séminaire, à la montagne, vers les deux heures et demie. Elle était accompagnée de M. Dodley, Secrétaire du Gouverneur; lieut.-col. Monck, A.D.C., secrétaire militaire; lieut.-col. Irvine, A.D.C.P.; capt. Pemberton, A.D.C. Parmi les autres personnes présentes on remarquait encore Son Excellence le Commandant des Forces, accompagné du lieut.-col. Earle, du capt. DeMontmorency et le Miss Mitchell; major-général Lindsay, accompagné du capt. Healey, major de brigade, et M. Lindsay, A.D.C.; Hon. M. Cartier, Mme. et Mlles. Cartier; Hon. J. Rose, Mme. et Mlle. Rose; Hon. T. D. McGee et Mme. McGee; Dlles Irvine, M. et Mme. Brydges, Mme. et Dlles. Cuvillier, Mlle Symes, Dr. Schmidt, &c., &c.

Les illustres visiteurs furent reçus par M. Bayle, Supérieur de la maison de St. Sulpice en Canada. Ils furent de suite conduits dans la grande salle de réception, précédés de la musique du Collége, remarquable par le nombre autant que par le talent des exécutants, et qui faisait entendre les airs nationaux. Tous les élèves du Grand et du Petit Séminaire étaient réunis dans la Salle. Après les présentations à Son Excellence, des adresses lui furent présentées en quatre langues différentes par les élèves: en grec, par M Dubuc, en latin par M. Doherty, en français par M. Jannelle, en anglais par M. Carroll. Nous reproduisons l'adresse française:

Excellence,

C'est une ancienne et précieuse tradition du Collége de Montréal que les Gouverneurs du Canada ont maintes fois donné à cette maison de glorieux témoignages du haut intérêt qu'ils portent à sa prospérité. On se rappelle et l'on se raconte encore les visites dont l'ont honorée Lord Durham, Lord Colborne et Lord Metcalfe.

Jaloux de marcher sur les traces de vos illustres Prédécesseurs, chaque année, Excellence, vous visitez quelques-uns des établissements d'éducation de cette Province, et vous y laissez de nobles et de puissants encouragements. Nous sommes heureux de participer, cette année, à cette haute faveur qui renouvelle toutes celles qui ont précédé.

Désormais, le nouveau Collége n'aura rien à envier à la gloire du premier, et ce jour, Excellence, marquera dans nos annales et comptera parmi les plus beaux dans nos souvenirs de jeunesse.

Son Excellence répondit:

M. le Supérieur, Messieurs,—Je suis fâché de ne pas pouvoir répondre, surtout à un moment d'avis, aux discours que vous venez de me faire et dans les mêmes langues. Malheureusement, je ne parle que l'anglais, et encore est-ce imparfaitement. Cependant je dois vous exprimer beaucoup de remerciements pour la magnifique réception qui m'est faite ici aujourd'hui; je vous remercie également pour les souhaits que vous adressez à ma famille et à moi. Je suis heureux de voir dans cet important établissement d'éducation, qu'il règne de pareils sentiments de loyauté et d'attachement à Notre Gracieuse Souveraine et aux institutions sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre; je suis certain, et les derniers événements en ont donné une nouvelle preuve, que ces sentiments sont partagés par toute la population de cette Province, sans distinction de race, d'origine, de nationalité ou de croyance. (Applaudissements.) Encore une fois, messieurs, je vous offre mes remerciements pour votre bienveillance. (Applaudis. prolong.)

M. le Supérieur adressa ensuite les paroles suivantes à Son Excellence:

Excellence,—Pemettez-moi, avant de quitter cette salle, de vous faire observer que nous avons ici deux cents jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences littéraires, et des sciences naturelles, et environ 80 qui se livrent aux sciences ecclésiastiques. Tous sont traités de la même manière, sans distinction de pays ou de nationalité. Nous avons des élèves du Bas et du Haut-Canada, des autres Provinces Anglaises et des Etats-Unis; mais pour nous, la politique nous est complètement étrangère. Seulement nous tâchons d'inculquer à nos élèves des principes de fidélité à leur pays. Aux Américains, nous disons: Soyez bons républicains, mais chez vous. Aux sujets de Notre Souveraine la Reine Victoria, nous recommandons de lui être fidèles et loyaux. Nous répétons que la fidélité à leur pays est non-seulement un devoir d'honneur, mais encore un devoir de conscience. C'est dans ces principes que nous élevons les jeunes gens dont l'éducation nous est confiée, et nous espérons que vous les verrez toujours fidèles à persévérer dans cette ligne de conduite.

Après le discours de Son Excellence, le chœur chanta le *God Save the Queen*; et à la sortie de la salle, il fit entendre un magnifique *Vivat*! chants pleins de solennité et de grandeur, et redits, nous en sommes certains, avec sincérité.

Avant de visiter la chapelle, lord Monck et sa suite prirent part à une très-agréable collation.

La chapelle du collége attira l'admiration et les éloges furent en grand nombre adressés aux Révérends Directeurs de la maison, pour le goût qui avait présidé à la construction et à la décoration de l'endroit consacré à la prière et au culte de Dieu.

Son Excellence conversa longuement avec M. le Supérieur et les prêtres qui l'accompagnaient, et témoigna de beaucoup d'intérêt pour la maison de St. Sulpice, et il exprima à plusieurs reprises sa haute appréciation de ses services et de sa mission.

Avant son départ, dans un discours français plein de concision, mais aussi très expressif, lord Monck annonça aux élèves qu'il avait du Supérieur la permission de leur annoncer un congé, un grand congé. Pas n'est besoin de dire que cette nouvelle fut reçue avec une grande joie.

L'hon. M. Cartier demanda alors à Son Excellence la permission, qui lui fut immédiatement accordée, d'adresser quelques mots aux élèves du Séminaire. Voici ses paroles:

Messieurs,—Quarante ans après mon départ de cette maison, j'éprouve une grande joie à pouvoir retrouver ici mon ancien professeur, actuellement supérieur de cette maison, et vous mes condisciples dans le présent, quoique je vous aie précédé d'un bon nombre d'années. Peut-être, messieurs, avez-vous parfois, non pas envié ma position, parce qu'un élève du Séminaire de Montréal n'a jamais éprouvé de pareils sentiments, mais peut être avez-vous placé bien haut dans votre esprit la position que j'occupe aujourd'hui Eh bien, messieurs, cette position, ce n'est pas à mon mérite, ce n'est pas à mes capacités que je la dois, c'est à ce Révérend Monsieur. (Applaudissements.) Quand j'étais jeune comme vous, passablement indomptable, c'est lui qui m'a discipliné, qui m'a donné l'instruction. Aussi suis-je bien aise de le rencontrer aujourd'hui, lui Supérieur de la Grande Maison de St. Sulpice, et moi aviseur du représentant de Sa Majesté en Canada.

Après quelques remerciments adressés par M. le Supérieur, Son Excellence et sa suite montèrent en voiture et quittèrent le Séminaire. Mais leur souvenir de cette visite y est resté profondément empreint dans l'esprit des élèves; il ne s'effacera pas de longtemps.

Après le départ de Son Excellence, l'Hon. M. McGee, qui était resté à converser avec quelques-uns des Directeurs de la maison, se rendit à l'invitation qui lui avait été faite d'adresser quelques paroles aux élèves, toujours avides d'éloquence et amateurs du talent. Voici quelques-unes de ses paroles:

Messieurs,—Les Révérends Prêtres Directeurs de cette maison me pressent de vous adresser quelques mots. C'est toujours un grand plaisir pour moi que de parler aux élèves du vénérable Séminaire de Montréal. Mais j'ai toujours refusé de prendre la parole quand Son Excellence le Gouverneur Général était présent. J'ai cru que devant lui, les étoiles de deuxième grandeur devaient s'éclipser. Je vous félicite, messieurs, du bonheur que vous avez d'être les clients, si je puis m'exprimer ainsi, de cette Grande Maison qui a été, comme la pépinière de la civilisation dans toute l'Amérique, depuis le temps où cette grande ville chrétienne du Nouveau Monde portait le plus beau nom qui ait été jamais peut-être donné, le nom de Ville-Marie. Pour nous, Messieurs, pauvres émigrés irlandais, nous avons pour la maison St. Sulpice, une dette de reconnaissance que nous ne pourrons jamais acquitter; mais si pour nous cette reconnaissance commence au milieu de la vie pour durer jusqu'à la mort; pour vous, elle commence dès votre tendre jeunesse; elle n'en doit être que plus grande. Je suis certain que vous n'oublierez jamais les enseignements que vous recevez ici, ni les exemples dont vous êtes témoins. Je me réjouis de voir que Son Excellence le Gouverneur Général ait eu cette occasion de voir d'après quels principes était dirigé un grand établissement d'éducation catholique dans le Canada.

M. McGee termina en remerciant Messieurs les Directeurs et les élèves pour le plaisir qu'il avait éprouvé dans cette visite.

Ainsi se termina cette fête remarquable. Ces témoignages d'intérêt donnés par le représentant de Sa Majesté en Canada, envers une institution qui jouit d'une influence aussi grande et aussi justement méritée que la maison de St. Sulpice, est une nouvelle preuve que les progrès de notre population ne sont pas indifférents à ceux qui président à nos destinées nationales. Et en retour nous pouvons dire que les principes de loyauté et d'attachement à nos institutions qui forment la règle de conduite du Séminaire de Montréal, sont également suivis dans tous les établissements d'éducation de la province. Partout on y enseigne le patriotisme et le courage civique, partout on y recommande la fidélité à notre pays.

Nous pouvons ajouter que ces enseignements ne sont pas donnés en vain. Ils produisent un grand et salutaire effet. A toutes les époques critiques de notre histoire, si notre pays a pu échapper à de grandes calamités, on le doit en grande partie à l'influence exercée par le clergé. Nous espérons que cette influence, au lieu de diminuer, s'affermira toujours davantage avec le temps, et nous sommes assurés que ce sera pour le progrès et la gloire de notre patrie.

A PROPOS D'UN DÉFI.

M. le Rédacteur.

Avec votre permission, je prendrai la liberté d'ajouter quelques détails à ceux que contenait votre journal du 14 courant, au sujet d'un veau que possède M. Médard Desmarais, de St. Liboire. Cet animal fut acheté l'automne dernier, pour un haut prix, de M. Olivier Camirand, de Sherbrooke. Il était alors âgé de six mois et pesait 750 livres. Il a été élevé par M. Camirand lui-même et provient d'une vache que ce monsieur possède et qui lui a déjà donné plusieurs élèves aussi beaux sinon supérieurs à celui-ci. Ce printemps même, M. Camirand a mis en élevage un jeune veau de la même mère, qui, au dire des connaisseurs, promet de surpasser celui qu'il a cédé à M. Desmarais. Depuis longtemps M. Camirand s'occupe tout spécialement de l'élevage d'animaux de races améliorées, et il a eu le plaisir de voir ses efforts appréciés et récompensés dans plusieurs exhibitions agricoles du pays.

En faisant ces quelques remarques, mon but n'est pas de vouloir abaisser le mérite de M. Desmarais comme éleveur; au contraire j'admire beaucoup son zèle et son esprit d'entreprise. Mais comme les remarques publiées déjà laissaient croire que M. Desmarais avait élevé le veau en question et que le mérite de ceux qui se dévouent à l'amélioration de notre bétail ne peut être trop connu, j'ai pensé devoir donner ces nouveaux détails afin de rendre justice à chacun.

X.

Sherbrooke, 16 avril 1866.

Les Feniens et les Gouvernements Anglais, Canadien et Americain.

(D'une lettre de Londres, 31 mars.)

(De la *Minerve.*)

Le gouvernement anglais ne reste pas oisif. Il doit envoyer au Canada des renforts de 7 à 8000 hommes au moins. On ne travaillera pas aux fortifications pour le moment: mais en cas de guerre, on cherchera à faire la lutte en rase campagne ou derrière des ouvrages en terre.

La principale mesure de défense sera l'expédition d'une force navale. Outre quelques gros vaisseaux de guerre, il y aura un grand nombre de canonnières dans les lacs et les rivières, lesquelles ne manqueront pas d'être très-efficaces.

Les préparatifs de guerre ne font pas oublier la diplomatie. Sir F. Bruce a déjà reçu instruction d'insister d'une manière ferme, mais non officielle, auprès du gouvernement américain; mais j'ai raison de croire qu'on lui en a depuis envoyé d'autres. Il devra interpeller directement le gouvernement américain sur l'infraction des lois de la neutralité qu'entraîne l'organisation des menées pour faire la guerre à l'Angleterre; déclarer que l'Angleterre ne peut fermer les yeux sur ces faits et qu'à moins d'expression immédiate de la part des Etats-Unis, toutes communications diplomatiques entre les deux pays seront interrompues. Le gouvernement anglais a pris cette décision sur les représentations énergiques du gouvernement canadien que le Canada ne devait pas suffire aux frais de la lutte, ce qu'il formait partie du royaume britannique,

—Nous accusons réception de l'*Acte concernant la conservation de la Santé publique*; d'une lettre de l'Hon. Thomas D'Arcy McGee, *The Irish position in British and in Republican North America*; et d'un pamphlet contenant le rapport de M. A. Michel et du Dr. T. Sterry Hunt sur les régions aurifères du Canada.

Nos remerciements à qui de droit, pour ces différents envois.

—On nous apprend que la Compagnie des Mines d'Acton a contracté avec un M. Morgan pour obtenir 1000 barils par mois.

Ces barils devront servir à expédier le minérai. On voit par là que la Compagnie est décidée à continuer les travaux avec ardeur et sur un grand pied. Plus de cent hommes sont actuellement employés à l'exploitation de ces mines; le personnel des travailleurs doit être augmenté bientôt.

Il est à espérer que cette cause jointe à toutes les autres, devra contribuer fortement à faire renaitre la prospérité dans cette localité, et qu'avant longtemps le déficit qu'on a remarqué dans sa population, cette année, sera comblé.

—M. Henri Lacroix, de Montréal, avec une obligeance dont nous lui sommes bien reconnaissants, est venu nous apporter lui-même une copie de chacune des deux merveilles qu'il vient de mettre au jour, grâce à un travail persévérant, secondé par un talent naturel bien remarquable, et qui se révèle tout entier dans les œuvres que nous avons sous les yeux.

Ces merveilles sont deux copies de litographies, représentant l'une Washington et l'autre Lincoln.

La proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis, et celle de l'Emancipation des esclaves par Lincoln, forment le fond des litographies, d'où ressortent admirablement bien les deux figures des personnages que rappellent ces proclamations, par la plus ou moins grande accentuation qu'on a donnée aux traits.

M. Lacroix a parfaitement bien rendu les deux litographies au moyen de la photographie.

Des personnes ayant de bons yeux peuvent même lire les proclamations sur les photographies elles-mêmes.

Dans tous les cas, M. Lacroix donne une copie imprimée de ces proclamations à ceux qui veulent bien le patroniser. Il en a laissé quelques exemplaires chez M. Kéroack, de cette ville, qui les vend pour la modique somme de 25 cents.

Les amateurs doivent se procurer cette photographie, car c'est quelque chose de nouveau, et d'une exécution artistique parfaite.

Ceux qui voudront s'adresser à M. Lacroix lui-même pourront lui écrire à Montréal.

—Nous accusons réception de "l'Acte concernant les Emigrés et la Quarantaine," et des "Réglements concernant la Quarantaine." Nos remerciements à qui de droit.

On lit dans l'*Evening Telegraph*:

M. Michael Boyce, qu'on a vu figurer dernièrement à New-York avec un certain nombre de canadiens, dans une assemblée dont le but était l'organisation d'une société pour aider le mouvement annexioniste, a été autrefois secrétaire-trésorier du comté de Shefford, d'où il s'est enfui pour les Etats-Unis, considérablement endetté, et emportant avec lui une somme d'argent considérable.

Un bon nombre de ces patriotes associés sont des hommes de la même trempe, qui se sont exilés de leur cher Canada par crainte du Pénitencier. Leurs alliés ici ne valent guère mieux.

—Deux goëlettes sont parties de Québec pour le Bic.

—Samedi dernier à trois heures après midi, ont eu lieu les funérailles de l'Hon. Juge Bowen.

Il a été enterré dans le cimitière du mont Hermon.

—Un protestant qui pourrait bientôt ne plus l'être, c'est M. Guizot. Monseigneur Dupanloup aurait entrepris de convertir son collègue de l'Académie au catholicisme. On va jusqu'à indiquer la date prochaine de cette solennelle abjuration.

CE QUE VAUT UN LOPIN DE TERRE A NEW-YORK.—On a vendu, jeudi dernier, aux enchères un lot de terre de cinquante-neuf pieds de façade sur Broadway et de cent pieds de profondeur, contigu au nouveau bâtiment du *Herald*. La vente a été très-disputée et l'adjudication a eu lieu au prix de $310,000.

—Le vapeur *Castor*, Capitaine Jacques Vignault, sera prêt à l'ouverture de la navigation, à reprendre le service de transport, comme l'année dernière dans les ports suivants: Les Trois-Rivi-Bécancour, Gentilly, Champlain, Batiscan, St.-Pierre Pont de Batiscan, Ste.-Geneviève.

INCENDIE.—Dans la nuit de dimanche dernier, vers minuit, la ville fut mise en émoi par le tocsin d'alarme et les cris sinistres de au feu! au feu! jetés avec effroi dans toutes les rues. Un incendie dont on ignore encore l'origine, s'était déclaré soudainement sur la rue Alexandre, dans le grenier d'une écurie remplie de foin, propriété de dame A. Hart. Cette bâtisse attenant à un vaste hangar en bois appartenant à W. McDougall, écr avocat, situé à quelques pas de la résidence de ce dernier et y communiquant par un appentis, donnait ainsi une proie facile à l'élément destructeur. Aussitôt l'éveil donné, le monde se porta en foule du côté du sinistre, le feu était déjà très-animé et menaçait de détruire la maison de M. McDougal, ainsi que le hangard; mais par le moyen des pompes on parvint non sans quelques peines à maitriser l'incendie. La maison de M. McDougall a subi un déménagement complet. Les pertes éprouvées sont peu sérieuses, nous dit-on.—*Journal des T. R.*

UN VIEUX COLON.—Il vient de mourir un des plus anciens colons du comté d'Arthabaska. James Godhue, père, est mort à la résidence de son fils, à Arthabaskaville, à l'âge avancé de 83 ans, 2 mois et 2 jours. Né à Campton, Etat du New-Hampshire, il vint s'établir en Canada, il y a 45 ans. C'est le premier colon qui se soit fixé dans le canton de Chester où il réussit à se créer une position enviable après avoir lutté contre tous les désavantages d'un isolement dont on se fait peu d'idée aujourd'hui que nous avons un chemin de fer pour circuler et des chemins pour les voitures dans toutes les directions.

M. Godhue était un homme d'ordre, probe et doué d'une grande énergie. Il a élevé une famille qui lui fait honneur.—*Défricheur.*

PAROISSE DE PATRIACHES.—Lundi, le 9 avril, le lieut.-col. Amable Deschamps de Repentigny, ex M. P. P., célébrait le 54e anniversaire de son mariage avec Mme. Marie Louise Etu. Il est âgé de 81 ans, tandis que son épouse a atteint l'extrême limite de 83 ans et 3 mois. C'était un spectacle touchant que celui de ces deux vénérables vieillards, encore pleins de vigueur et de santé, évoquant au milieu de leurs familles, les riants souvenirs d'un passé déjà si éloigné. Aucune douleur physique ne leur fait encore sentir le poids de l'âge et tous les matin, à 6 h., le couple patriarchal se rends à la messe.

A ce propos, nous pouvons remarquer que Repentigny est une paroisse privilégiée. On y compte un peu moins de cent feux et malgré cela il y a onze octogénaires et vingt septuagénaires, dont quinze au-dessus de 75 ans. Voici les noms de quelques-uns:

Madame Thiffault; 89 ans; M. J. B. Deschamp, écr., : 88: madame Loreault, 86 ans; M. Ratel, 85 ans; madame Meunier, 84 ans; madame Amable Deschamp, 83; M. Meunier 83; monsieur Chevalier, 83; le lieut-col. Deschamp, 81; et deux autres, ayant plus de 81, mais dont on ne connait pas l'âge précis; M. Poitras, 79; sa femme 77; M. Durocher, 69. L'automne dernier M. Louis Thion est mort à 83 ans.

On remarque que M. Ratel, âgé de 85 ans, est encore si agile qu'il saute à pieds joints une haie de 4 pieds et M. J. B. Deschamps fait, tous les dimanches deux lieux à pied pour se rendre à la messe. Tous les autres sont encore frais et vigoureux.—*Minerve.*

—Le *Blade* de Toledo rapporte que M. Gummings a tué, le 26 mars, à 12 milles à l'ouest de cette ville, un chat sauvage mesurant 4 pieds de longeur, lequel avait immolé dernièrement quinze moutons.—*Canadien.*

—Un ordre vient de rappeler les compagnies de volontaires maintenant stationnées à Freligsburg, Waterloo, Philipsburg, Stanbridge, Hemmingford, Ile-aux-Noix et Lacolle. Les compagnies de Ste. Thérèse, Terrebonne, Argenteuil et No. 2 des Trois-Rivières vont ainsi retourner dans leurs foyers.

—Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes savoir:

Messieurs Antoine Duclos, Joseph Théberge, Jérémie Gobeille, Louis Langevin, junior, Bazile Dufresne, Jean-Baptiste Tarte, junior, et Pierre Drolette, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, dans et pour la paroisse de St. Pie, dans le comté de Bagot, dans le district de St. Hyacinthe.

Morts Subites.—Le coronaire du district d'Arthabaska, M. Poisson, écr., a tenu deux enquêtes dans des cas de mort subites. La première a eu lieu à Warwick, sur le corps de Thérèse Rochette épouse de F. Drolet; elle a été trouvée morte dans son lit. La cause: rhumatisme dans l'estomac.

La seconde enquête a eu lieu à Plessisville, sur le corps de Julie Champagne, veuve de Pierre Hamel, trouvée morte dans son lit; cause: Paralysie.

Verdicts en conséquence dans les deux cas: causes naturelles.—*Défricheur.*

Samedi, le 7 courant, dans l'après-midi, un enfant de 11 ans, fils de M. Blondin, de St. Gabriel de Brandon, entrait dans la boutique de M. Ralston, tanneur de Berthier, lorsqu'il tomba dans une chaudière remplie d'eau bouillante, à l'usage de la tannerie. L'eau était en ébullition et le pauvre malheureux en avait jusqu'aux épaules.... Lorsqu'on le retira il ne présentait plus qu'une plaie. Il vécut cependant jusqu'au lundi suivant, dans des souffrances horribles et mourut dans l'après-midi. Le Dr. St. Cyr, appelé immédiatement après l'accident, lui prodigua tous les soins possibles mais inutilement.

—Les tailleurs de Glasgow en Ecosse au nombre de 4,000, se sont mis en grève dernièrement, ainsi que les charpentiers d'Aberdeen. Nous apprenons que les tailleurs d'Edinbourg se mettent aussi en grève. Les jardiniers ont suivi le même mouvement: ils demandent à être payés à raison de 3s. 6d. par jour. —*International du* 31 *mars.*

—Les ouvriers travaillant aux navires dans le port de New-York, demandent une réduction dans les heures de travail de chaque jour.

—Des charretiers de New-York ont demandé qu'on leur donnât 50 cents par jour de plus qu'à l'ordinaire, afin de les mettre en état de faire vivre leurs familles. Cette augmentation de salaire leur ayant été refusée, ils se sont mis en grève.

Le *St. Anne*, qui, les années précédentes, faisait la traversée de Sorel à Berthier, voyagera cette année entre Sorel et Lanoraie.

Décès.

A St. Marc le 13 d'Avril courant, Charles Tancrède, âgé de trois ans et trois mois, enfant de Z. St. Aubin, écr., N. P.

A Montréal, le 16 du courant, à l'âge de 31 ans, Sœur Joséphine, Religieuse de la Providence, née Joséphine Léveillée.

A Rigaud, le 16 courant, à l'âge de 66 ans, madame Marie Claire Gironard épouse de Stephen Fournier, écr., agent de la Seigneurie de Rigaud.

Bulletin Commercial.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,........................	2	6
Avoine,........................	1	7
Graine de Lin,........................	7	6
Pois,........................	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18½ chelins le quintal, et $6½ le quart.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 17 avril.

Argent en demande à 6 pour cent.
Change sterling tranquille à 106½.
Or ouvert à 125½ est fermé à 126½.
L'or, vendu à 125½.
Greenbacks, achetés de 20½ à 21½ et vendus de 20 à 20½.
Argent.......................... 0 03 à 0 03½

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU

Comté de Rouville.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e classe, pour deux arpents de blé; 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

2e classe, pour un arpent de blé-d'inde, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

3e classe, pour 2 arpents de prairie nouvelle. 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

4e classe, pour ½ arpent de fèves, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

5e classe, pour ½ arpent semé en oignons, 3 prix, 4, 3, 2 piastres.

6e classe, pour ½ arpent, betteraves, carottes et navets, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 pias.

7e classe, pour 3 arpents de pois, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

8e classe, pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

9e classe, pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

10e classe, pour 1 arpent de lin, 5 prix, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

11e classe, pour 10 arpents de pacage, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

12e classe, pour 30 carottes ou betteraves avec 50 oignons à graine, 4 prix, $4,3,2,1.

13e classe, pour ½ arpent planté en tabac, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

14e classe, pour 1 arpent pomme de terre, 5 prix, 5, 4 3, 2, 1 piastres.

15e classe, pour le meilleur étalon, 4 prix, 7, 6, 5, 4 piastres.

16e classe, pour la meilleure jument avec son poulin, 6 prix, 7, 6, 5, 4, 3, 2 piastres.

17e classe, pour un poulin de 2 ans, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

18e classe, pour un poulin d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

19e classe, pour un taureau âgé de 2 ans et plus, 4 prix, 6, 4, 3, 2 piastres.

20e classe, pour 1 taureau d'un an, 4 prix. 6, 4, 3, 2 piastres.

21e classe, pour la meilleure vache à lait, 6 prix, 6, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

22e classe, pour 1 génisse de 2 ans, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres.

23e classe, pour 1 génisse d'un an, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

24e classe, pour un veau du printemps, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

25e classe, pour un cochon entier de l'année qui devra être hiverné, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres. Mais ces prix ne seront payés qu'en mars, et un certificat sera donné au sec. que le dit cochon est vivant et entier.

26e classe, pour 1 truie de l'année, 4 p., 4, 3, 2, 1 piastres. Ces prix ne seront payés qu'en mars prochain, et un certificat sera donné au sec. que la dite truie est vivante.

27e classe, pour 1 bélier d'un an, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres

28e classe, pour un bélier du printemps, 5 prix, 5, 4, 3, 2, 1 piastres.

29e classe, pour un vieux bélier, 5 prix, 5, 4½, 3½, 2, 1 piastres.

30e classe, pour 2 vieilles brebis, 5 prix, 4, 3½, 3, 2½, 1 piastres.

31e classe, pour 2 brebis d'un an, 5 prix, 3½, 3, 2½, 2½, 2 piastres.

32e classe, pour 2 brebis du printemps 5 prix, 3½, 3, 2½, 2½, 2 piastres.

33e classe, pour 20 lbs de beurre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cents.

34e classe, pour 25 lbs de sucre, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

35e classe, pour 10 verges de flanelle pure laine blanche ou de couleur, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

36e classe, pour 10 verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée, 6 prix 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

37e classe, pour 10 verges de petite étoffe brute point foulée, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼ 1, 50cts.

38e classe, pour 10 verges de toile blanche, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

39e classe, pour 10 verges de toile de couleur, 6 prix, 2, 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

40e classe, pour 10 lbs de fromage, 5 p., 1¾, 1½, 1¼, 1, 50 cts.

41 classe, Le Major Campbell, président de cette société, offre un prix de $10 pour les 2 meilleurs arpents de terre semés en corrotes, pétraves ou navets.

42e classe, Le Major Campbell offre aussi un prix de $5 pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera accordé à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession, excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, sucre, fromage et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maison avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les Etoffes et Toiles seront faites, filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures, et pour des instruments d'Agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'Etoffes, Flanelles, soient apportées toutes entières

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'Etoffes, Flanelles et Toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perderont les prix qu'ils auraient pu mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des Juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perderont leur prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 14 premières classes et pour la 41ème classe qui sont de 50 centins par par chaque entrée seront payées le ou avant le 15 Juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.

10o. La visite des 14 premières classes et la 41ème classe commencera le 16 Juillet prochain au matin par la paroisse S. Paul, Ange-Gardien, St. Césaire, St. Jean-Baptiste, Ste. Angèle, Ste. Marie, St. Mathias et St. Hilaire.

11o. L'exposition des 27 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont, le 20 Septembre prochain à 10 heures de l'avant-midi sur la propriété de Michel Frégeau, Ecuyer.

12o. Aussitôt l'exposition terminée il y aura une vente par encan ou de gré à gré de Béliers, Brebis, Cochons, veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

MAJOR CAMPBELL, PRESIDENT.
JEAN ULDÉRIC MESSIER, SECRETAIRE-TRESORIER.

Rougemont, le 22 Mars 1866.

FONDERIE

LE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les

Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs !!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

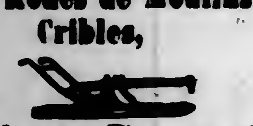


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

—Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. — CHARLES NELSON

St. Hyacinthe juillet, 1865

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou definir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX **FONDERIES.**

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
LONDRE .	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1865. — R. ST. J. Agent.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 127, Rue Notre-Dame *En face de l'Eglise des Récollets,* Montréal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, Side-Boards, &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

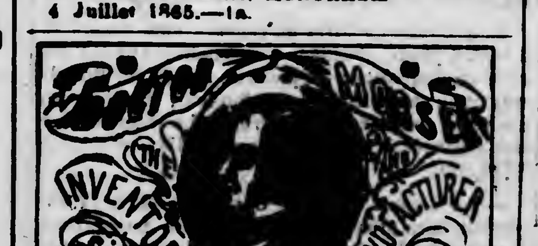
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Specifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.
Pres du Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du *Jardin* de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se débarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareil pour les ithumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞MALADIES☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à a

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX ! CHEVAUX !! CHEVAUX !!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MÉDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les morsines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter sa toile. Une poudre donne une longue et forte crinière. Une poudre guérit le " Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carlton, administrées suivant la direction, sont la meilleure chose du monde pour donner la force à un cheval, pour le ramener à la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop vite.

Ces poudres donnent une action salutaire aux organes digestifs et purifient le sang des animaux, égalisant ainsi la circulation du sang et donnent de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait après les attaques de toutes les maladies aigues telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau quelconque devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux, devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien plus aisément.

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

DR. COLBY'S

ANTI-COSTIVE AND TONIC

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J B GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D, Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.
—RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

" Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, avec des rougeurs occasionnelles, ou une tache limitée sur une ou les deux joues ; les yeux devenus morts ; les prunelles élargies : un demi cercle bleu courant le long de la paupière inférieure ; le nez concentré ; la lèvres supérieure enflée ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive insolite la langue enfoncée ; la respiration très embarrassée ; quelque fois une appétit vorace ; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement disparues ; des douleurs passagères dans l'estomac, des soulèvements de cœur et des vomissements fréquents, les entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelques fois constipé ; les selles gluantes, et souvent accompagnées de sang (hémorroides) ; le ventre enflé et dur ; l'urine épaisse ; la respiration généralement difficile et accompagné du hoquet ; sommeil troublé et agité, avec grincements de dents ; humeur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE SUITE.

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en en donnant dans le temps vous sauvez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté était que ce remède fut à un bas prix afin que la haute classe comme les autres pussent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, nous l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] par paquet, ou 2s [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de " H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. O.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—Northrop & Lyman, Newcastle, C. W. ; Lyman Elliot & Co., Toronto, C. W. ; J. M. Henry & Sons —Lymans, Clare & Co—Kerry Bros. & Crathern —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; E. Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE.— Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres; Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents.—Etats-Unis, un an, DEUX piastres: Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance: Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine. Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie:—Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau, imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Samedi, 21 Avril 1866. — No. 23

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE, RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

INVASION DES FENIENS!!

UN nuage se dessine à notre horizon, plein de menaces pour la tranquillité du pays.

Mais les habitants de St. Hyacinthe ne savent pas jusqu'à quel point ils auront pour le moment à se féliciter du mouvement *fénien*.

M. DOHERTY redoutant une invasion immédiate s'est décidé à disposer de son stock considérable et bien choisi de

marchandises sèches,

de *BOTTES, SOULIERS*, &c, à un prix aussi bas qu'il ne s'en est jamais vu auparavant.

Il était d'abord déterminé à le vendre par encan, mais la grande quantité de ses chalands le mettent en état de le vendre aussi vite par vente privée.

Que les habitants de St. Hyacinthe et des environs sachent donc que tant que les *FENIENS* nous menaceront d'invasion, M. DOHERTY disposera de ses marchandises aux

plus bas prix

qui aient jamais existé. Comme les orangistes sont les seuls *LOYAUX SUJETS* (? !) en Canada et que nous n'en avons pas parmi nous, M. DOHERTY juge ses craintes bien fondées; c'est ce qui l'a décidé à faire cette annonce.

St. Hyacinthe, 9 novembre 1865.

ISIDORE HERIBEL. MEUBLIER.

RUE ST ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.



RUCHES ET ABEILLES.

Le soussigné qui s'est livré depuis un grand nombre d'années à la culture des Abeilles, a fait des expériences complètes sur les diverses méthodes recommandées ainsi que sur toutes les Ruches perfectionnées offertes depuis quelques temps au public.

A la demande de plusieurs amateurs et cultivateurs, il a entrepris de faire manufacturer les Ruches qui lui semble le mieux adaptées à notre climat et dont il peut sans hésitation recommander l'usage.

On peut se procurer chez lui sous un court avis les Ruches suivantes.

La Ruche de l'Amateur.

En Bois et en Paille combinées et Cadres mobiles; la seule qui permette à l'homme instruit de cultiver les abeilles avec système.

LA RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE, de Bois et de Paille combinées de l'invention du soussigné, la seule adaptée à notre climat qui puisse être conduite facilement par la femme du cultivateur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser par lettre ou personnellement à

THOS. VALIQUET, *Apiculteur*.
Ferme aux Abeilles, à St. Hilaire.

☞ Il croit devoir mettre en garde contre les nombreuses *prétendues* améliorations offertes par des spéculateurs ambulants.

Janvier 1866.

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

HONORE MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Dr. N. JACQUES.
Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr Avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 20 octobre 1865.

P. S. LIPPÉ,
AVOCAT.
Rue Cascades, porte voisine de MM. Cadoret et Dufort,—Ancienne pharmacie du Dr. Duvert.
St. Hyacinthe, 7 décembre, 1865.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.
☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

ACHILLE BASTIEN,

AVOCAT

Residence: St. Cesaire—Comté de Rouville.

M. Bastien suivra les Cours de Circuit de St. Hyacinthe et Marieville.

M. Bastien se chargera aussi de toute collection qu'on voudra bien lui confier.

St. Césaire, 1 mars 1866.

ROYAL VICTORIA HOTEL.

HUBERT PICHÉ,
PROPRIÉTAIRE.
SOREL, C. E.

Sorel, 12 Mars, 1866. 1 a

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bastien, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est [illegible] en très bon ordre, et de plus il [illegible] l'étoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE, Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre B. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE B. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1865

AVIS IMPORTANT

M. JOS. FITCHETT,

Informe respectueusement le public de

ST. HYACINTHE,

et des environs qu'il vient d'ouvrir un établissement, à l'extrémité de la Rue

St. JOSEPH,

COMPRENANT:

UN MOULIN A FARINE,

— DE PLUS: —

UN MOULIN A CARDER ET A FOULER,

UNE BOUTIQUE

ou les ouvriers pourront faire

Blanchir, Scier, Tourner leur Bois

Tout ouvrage exécuté promptement et avec soin

St. Hyacinthe 7 décembre 1865.

A VENDRE.

Dans la paroisse de St. Denis, à trois milles en bas de l'Eglise, un beau et bon moulin-à-vent; il y a un emplacement, qui peut être converti en jardin. Le moulin est neuf, tous les mouvements sont en fer et en fonte; il y a une moulange un bluteau de toile d'ortie, avec des sas pour le blé-d'Inde; le tout pour être vendu à des conditions très faciles.

S'adresser au propriétaire soussigné, à St. Ours, ou à ce bureau.

FRS. HOULE.

St. Ours, 8 Mars 1866. 4 m

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

MAISON DE PENSION

TENU PAR

MADAME E. M. DESFORGES.

Mme. E. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'elle vient d'ouvrir une **Maison de Pension,** en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle Pageau.

La Maison sera tenue par Mme Desforges, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traitées avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Me. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.

St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

NOUVELLE

Maison Canadienne.

EPICERIES

ET

FERRONNERIES.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux citoyens de St. Hyacinthe et des environs qu'il continuera à tenir, dans la maison ci-devant occupée par M. CHARLES NELSON, vis-à-vis le marché, un **MAGASIN** où l'on trouvera un bon assortiment

D'EPICERIES,

Thés noir et vert, Café, Fromage, Noix, Sucre, Melasse, Raisin, Biscuit &c., &c., &c.

FERRONNERIES,

Serrures, Pelles, Complets, Vitres, Pentures, Huile, Clous, Mastic, Limes, Peintures, Cables. Charbon, Fer en barre. &c. &c. &c.

M. LAPIERRE espère, par son urbanité et la qualité supérieure et la variété de ses marchandises, mériter une large part du patronage public.

VENEZ VOIR; ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

PROSPÈRE LAPIERRE.

St. Hyacinthe, 10 mars 1866.

Nouveau Magasin DE MODES

ET DE

MARCHANDISES SECHES.

Coin des rues St. Simon et Cascades, Place du Marché,

ST. HYACINTHE.

M. J. E. PERRAULT

annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Marchandises Sèches

des mieux assortis.

Les prix sont des plus modérés.

MADAME PERRAULT

pourra toujours offrir aux dames les derniers patrons pour

Manteaux, Robes, Chapeaux.

L'assortiment de

Plumes, Fleurs, Rubans, &c.,

sera des plus complets, plus variés et de

MEILLEUR GOUT!

14 décembre 1865.

Gare aux Féniens!!!

BRADFORD & MERCIER

MARCHANDS,

ST. EPHREM D'UPTON,

Invitent respectueusement le Public des Paroisses environnantes de venir visiter leur MAGASIN avant d'aller acheter à St. Hyacinthe. Ils auront constamment en mains un assortiment complet de

MARCHANDISES SÈCHES, EPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, &c.

Ils vendront aussi bon marché que les marchands de St. Hyacinthe.

POUR ARGENT COMPTANT SEULEMENT!

M. J. A. MERCIER

est agent pour la Compagnie d'Assurance dite "The London, Liverpool & Globe."

Toute application recevra une prompte attention.

St. Ephrem d'Upton, 1 mars 1866.

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.

1793.

VII.

Il y avait sur le sommet d'une colline peu élevée un vieux château en ruine.

En cette année de destruction et de pillage, était-ce chose rare? Partout sur le sol des fosses ouvertes et des ruines amoncelées, tels étaient les bienfaits de la république une et indivisible, les offrandes des citoyens sur l'autel sacré de la patrie.

Cependant, pour rendre à César ce qui appartient à César, il est juste de dire que les ruines de ce château étaient antérieures à ce glorieux événement.

Depuis plus d'un demi-siècle, elles gisaient ainsi sur la colline. Les pâtres menaient souvent en ce lieu paître leurs troupeaux, et et s'asseyaient silencieusement sur ces débris pour voir finir le jour à l'horizon rougeâtre et consulter les astres; car les pâtres de la Provence passent, le plus grand nombre, pour avoir le don de divination, et pouvoir lire dans le ciel la volonté de Dieu et les destinées humaines.

S'ils avaient ce don, cette puissance surnaturelle, cette croyance à l'infini, pourquoi n'ont-ils pas lu dans l'avenir quel devrait être ce règne de sang? Pourquoi n'ont-ils pas crié aux populations aveuglées dans quelle route néfaste on les poussait, dans quel délire fatal elles étaient plongées, à quels hommes elles obéissaient, et combien la postérité, en détournant la tête, couvrirait d'un voile de deuil cette honteuse page de l'histoire? Pourquoi, messies de la vérité, n'ont-ils pas éclairer cet obscur chemin dans lequel on ne marchait qu'à la lueur des torches incendiaires?

Hélas! c'est que les peuples, comme les hommes, sont sourds à la voix qui leur parle sagement; c'est qu'il faut que toute destinée s'accomplisse pour servir d'exemple, d'humiliation ou d'effroi aux races futures.

Ce château tombé en ruine et abandonné avait servi longtemps de refuge aux contrebandiers, qui échapaient ainsi à toutes les poursuites; car il possédait d'immenses souterrains qui s'étendaient à l'infini sous la colline; mais un jour, on avait cerné les contrebandiers, on les avait pris, on avait bouché l'entrée des souterrains en roulant d'énormes pierres sur lesquelles l'herbe et les broussailles avaient poussé.

Depuis ce temps il n'était plus question des ruines du vieux château, dans lesquelles les corbeaux et les oiseaux de nuit avaient seuls élu domicile.

C'est au fond de ces souterrains que le marquis de Savernoy et ses amis se réunissaient en conciliabule secret.

C'est là que les derniers fidèles d'une cause proscrite rêvaient la résurrection de cette couronne tombée sur un échafaud.

Les rêves sont des illusions; on les croit des mensonges, jusqu'à ce qu'ils soient devenu des réalitées sous la volonté de Dieu ou la main des hommes. La religion a eu ses martyrs comme elle a eu ses prosélytes; elle a eu ses athées et ses adorateurs. Le trône de Saint Louis se régénérait aussi par un martyr.

Il y a de ces natures d'élite sur lesquelles les persécutions, les menaces, les tortures ancrent davantage l'inviolabilité de la foi jurée.

Ces nobles conspirateurs qui voulaient, au prix de leur vie, étancher le sang qui coulait des blessures de la France, avaient pratiqué un passage secret par lequel ils étaient parvenus à s'introduire dans les souterrains.

Ce passage, caché par une végétation ardue et grimpante, et adroitement dissimulé par des éboulements de terrain pratiqués à l'entour, était impossible à découvrir.

Ces réunions secrètes avaient été et étaient souvent tres nombreuses; des émissaires, de tous les départements et de la Vendée y étaient accourus pleins d'ardeur et de dévouement pour prendre le mot d'ordre d'une noble insurrection. Hélas! beaucoup déjà avaient disparu; mais leurs places restaient vides et inoccupées les jours des mystérieux conciliabules, pour que la mort parlât de sa voix puissante aux vivants, et que ceux qui n'étaient plus servissent leur pays, même au delà de la tombe.

C'était à une de ces réunions que se rendaient le marquis de Savernoy et son fils.

La nuit par laquelle ils marchaient tous deux ainsi, le front rêveur mais la pensée levée vers le ciel était bien une de ces nuits propices au mystère et à la proscription. Le ciel était sombre, pas une étoile n'y brillait et l'on entendait au loin les signes précurseurs d'un orage qui grondait à l'horizon. Il semblait que Dieu lui-même voulût les protéger et envelopper de ténèbres protectrices cette dernière nuit qui devait encore une fois réunir les derniers lambeaux de la fidélité.

Bientôt ils arrivèrent au bas de la colline; alors ils s'arrêtèrent, écoutant si le vent, qui commançait à souffler avec violence, leur apportait l'indice de quelque bruit ou celui du pas monotone et mesuré de ces patrouilles armées qui parcouraient les campagnes; mais tout était silencieux, et l'œil, aussi loin qu'il pouvait s'étendre à travers l'obscurité ne distinguait rien que le profil vague et vacilant des arbres agités par le vent.

Alors ils regardèrent un instant autour d'eux pour s'orienter; puis, le corps courbé et suivant les indices de branches brisées qui leur étaient connues, ils se mirent à gravir la coline à travers les buissons épineux qui parfois s'élevaient au-dessus de leurs têtes.

Après avoir tourné la colline presque en son entier ils s'arrêtèrent tout à coup.

Le marquis prit dans sa poche un petit sifflet d'argent, et se penchant à terre afin que le bruit étouffé ne pût pas se répandre au loin mais pénétrer sourdement dans la cavité du souterrain, il en tira un son bref qu'il répéta trois fois à une demi-minute environ de distance; puis l'oreille attentive, tous les deux attendirent.

Quelques secondes s'étaient à peine passées que le même son se fit entendre, produit comme le leur par un sifflet.

—Ils sont là...., dit le marquis à son fils.

Le jeune homme se pencha plus près encore de la terre, écartant les ronces de manière à toucher presque de son visage l'orifice imperceptible d'un trou, et prononça deux mots qui se perdirent comme un vague murmure au milieu du frémissement des feuilles et des branches.

Presque aussitôt, une énorme pierre tourna sur elle-même, et l'on put voir un escalier pratiqué à l'intérieur. Cet escalier était éclairé par une lumière qui laissait seulement les deux premières marches dans l'obscurité.

Au bas se tenaient deux hommes.

L'un avait un flambeau allumé; l'autre un pistolet armé, dont le canon menaçait incessamment la poitrine de ceux qui arrivaient.

Henri fit passer son père le premier et descendit après lui. Quand il eut franchi la dernière marche le marquis se pencha à l'oreille de celui qui tenait le pistolet et lui dit tous bas le mot de passe. L'arme qui était levée s'abaissa alors et le gentilhomme provençal pénétra dans l'intérieur du souterrain. Le comte en fit autant; le pistolet s'abaissa également devant lui; puis la pierre retomba sans bruit sur l'ouverture.

L'homme qui tenait le flambeau marchait devant le marquis de Savernoy et devant le comte Henri, afin de les éclairer dans le dédale obscur et tournoyant du souterrain. Ce flambeau jetait une lueur blafarde sur les arcades grisâtres, le long des desquelles suintaient quelques gouttes d'eau, et l'ombre des deux arrivants se projetant par derrière eux, semblait deux noirs fantômes qui les suivaient. Cette galerie souterraine était si sonore que l'on entendait résonner un à un chacun des pas comme autrefois résonnaient sur les dalles des vieilles salles d'armes les bottes éperonnées des chevaliers.

Après avoir marché l'espace de sept à huit minutes environ ils arrivèrent dans une salle basse mais large et spacieuse.

C'était là que se tenait les secrets conciliabules.

Cette salle était éclairée par des lampes suspendues au plafond dont les flammes inégales promenaient le long des murs leurs formes fantasques, tantôt rampantes tantôt gigantesques.

Ce lieu avait un aspect lugubre et triste. Il était bien choisi pour des hommes menacés chaque jour par l'échafaud révolutionnaire.

Sur les sièges qu'occupaient ceux que la mort avait frappés les premiers leurs noms étaient inscrits recouverts d'un crêpe noir et nul ne s'asseyait sur ces sièges dès lors devenus sacrés. Le nombre des places inoccupées augmentait chaque jour des noms voilés de deuil venaient s'ajouter à cette liste fatale empruntée à la tombe.

Ceux qui survivaient s'inclinaient en passant devant ce saint et respectueux souvenir que la vie donnait à la mort, et bien des yeux se remplissaient de larmes sans qu'une plainte, sans qu'un gémissement s'échappât de ces poitrine résignées depuis longtemps à souffrir.

Lorsque le marquis de Savernoy et son fils entrèrent, tous ceux qui étaient présents (et ils étaient au nombre de quarante environ) s'avancèrent au-devant d'eux, et tendirent les mains au noble vieillard sur le front duquel on voyait les cicatrices vivaces encore des blessures qu'il avait reçus.

Le vieux gentilhomme était triste et sombre car les nouvelles qui arrivaient chaque jour, soit de Paris, soit des départements étaient désastreuses. Les cités jadis les plus fières se corrompaient au cœur et commen- à se prosterner devant deux ou trois jacobins forcenés de la Montagne; la France était inondée de monstres, et la guillotine allait devenir, pour ainsi dire, l'autel national.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

—Adélina Patti, qui a fait une visite à Montréal lors du passage du prince de Galles, vient de contracter un engagement de trois mois avec la compagnie dite "St. Petersburg Opera." Elle aura $1600 par soirée, c'est-à-dire $40,000 pour trois mois.

La première fois qu'Adélina Patti a chanté en public, c'était à New-York: elle n'était âgée que de huit années. On la plaça alors sur une table afin que la foule l'aperçut.

A 17 ans, elle connaissait parfaitement bien 19 operas, et elle fit son début à New-York, en novembre 1854, dans "Lucie;" en novembre 1862 elle paraissait à Paris, dans le "Somnanbule." Elle a réalisé dans une seule saison $96,000.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE
SAMEDI 21 AVRIL 1866.

III.

Il nous reste encore une tâche à accomplir, tâche bien pénible dans un sens, mais bien douce dans un autre, celle de venger les institutions qui font la gloire de notre pays des dénigrements d'un esprit étroit et mal intentionné. Ce n'était point assez pour M. Buies d'émettre des opinions fausses, de faire des appréciations historiques contraires aux faits. Pour mieux prouver son acharnement contre tout ce qui respire l'enseignement religieux, pour faire admirer davantage le système déplorable des écoles mixtes qui prévaut aux Etats-Unis, il n'a pas hésité à jeter la boue à la figure des instituteurs de son pays : il n'a pas hésité à travestir les faits, il n'a pas hésité à condamner l'enseignement si pur, si solide de nos respectables maisons d'éducation, en un mot, à dénigrer son pays et le ravaler aux yeux de l'étranger.

"Aux Etats-Unis les gens riches "emploient leur fortune, dit M. "Buies, surtout au profit des autres, "à la diffusion des lumières, au pro-"grès sous toutes les formes. Nous, "Canadiens, quand nous avons "amassé quelques dollars, nous fai-"sons bâtir une maison, nous prê-"tons notre argent à 25 pour cent, "et puis ensuite nous jouissons...... "de la considération publique. En "cela nous sommes parfaitement "excusables. Quelle serait en effet "la raison de faire des sacrifices pour "un objet incompris ? Et c'est pour "cela que toutes les institutions pu-"bliques sont condamnés à mort "dès leur fondation.......... "

Vous venez de jeter là une insulte non à quelques citoyens, mais pour bien dire à toutes les campagnes de votre pays. Nous ne voulons certainement pas jeter du discrédit sur ceux qui, aux Etats-Unis, se montrent les généreux promoteurs de la grande œuvre de l'instruction, mais nous ne voulons pas qu'il soit dit que le Bas-Canada est resté en arrière de n'importe quel autre pays en fait d'instruction, quand l'histoire est là pour prouver et affirmer le contraire. Au lieu de chercher à nuire ainsi à la réputation de votre pays, vous auriez dû feuilleter nos annales historiques et elles vous auraient appris ce qui a été fait pour l'instruction du peuple.

D'abord, nous devons dire à la louange de notre population qu'elle n'est point usurière, comme vous voulez le faire croire ; ceux qui prêtent à 25 par cent forment heureusement une exception, et ce ne sont point ceux qui d'ordinaire jouissent de la plus grande considération parmi leurs concitoyens. S'il fallait être usurier pour jouir de l'estime publique, combien peu il y en aurait ; s'il fallait attendre que chacun eut assez d'argent pour se faire prêteur à ce taux, quel serait le nombre des personnes qui pourrait mériter cette considération ? vous-même M. Buies, consentiriez-vous à ne la mériter qu'à cette condition ?

Nous le répétons, il n'y a pas de pays où l'instruction ait été plus encouragée par les particuliers qu'en Canada, eu égard à la fortune de chacun. Il a été fait des efforts, des sacrifices qui pouvaient paraître téméraires aux yeux de beaucoup de personnes, et des institutions ont été fondées, ont prospéré et grandi comme par enchantement, alors même que leurs fondateurs manquaient des moyens nécessaires à leur soutien—où ces généreux promoteurs de l'instruction puisaient-ils leurs moyens d'action, si ce n'est dans un dévouement sans bornes, et en s'imposant à eux-mêmes les plus dures privations et dans la charité du peuple de nos campagnes qui ne reculait pas devant des sacrifices pécuniaires pour avoir l'avantage de posséder une nouvelle maison d'éducation où les enfants pourraient puiser une instruction solide. Ce n'était pas le superflu de leur fortune que ces amis de l'éducation affectaient à l'instruction du peuple ; ils n'en avaient point de fortune ; mais leur dévouement ingénieux leur faisait trouver des ressources là où d'autres n'auraient pu se procurer que les moyens ordinaires d'une honnête aisance.

Depuis Jacques-Cartier jusqu'à nos jours, toutes les pages de notre glorieuse histoire contiennent les sacrifices que se sont imposés nos devanciers pour l'œuvre de l'éducation ; elles sont imprégnées de leur générosité, et de leur ardeur infatigable. Et pour ne nous borner qu'au siècle présent, nous demanderons à M. Buies comment il qualifie ce qu'ont fait les fondateurs de nos maisons d'éducation, et quelles étaient les grandes ressources de Messire Louis Marie Brassard, fondateur du Collége de Nicolet, du continuateur de son œuvre, le grand-évêque Plessis, de Messire Antoine Girouard fondateur du Séminaire de St. Hyacinthe, de Messire Charles Ducharme, à Ste. Thérèse, de Messire Mignault, à Chambly, de Messire Labelle et du vénérable Dr. Meilleur, à L'Assomption, de Messire Painchaud, à Ste. Anne de la Pocatière, de tant d'autres que nous n'osons pas nommer, de peur d'en oublier ? Voilà pour les fondateurs de colléges classiques.

Parmi les laïques qu'avons-nous vu ? Nous avons vu Mr. Jos. F. Perrault, protonotaire à Québec, fonder des écoles et des fermes-modèles qu'il faisait fonctionner d'une manière exemplaire ; nous avons vu le Dr. Jacques Labrie, de St. Eustache, établir des écoles supérieures dans sa paroisse, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, qu'il dirigeait toutes deux avec une sollicitude toute particulière et avec succès. Cet homme de mérite mourut même victime de son zèle par suite d'une maladie qu'il contracta en visitant les écoles du comté qu'il représentait en parlement. Nous avons vu Jean Joseph Girouard, notaire à St. Benoit, fonder à ses propres frais le Couvent des Sœurs de Charité que l'on voit florissant dans cette paroisse ; Michel Bibaud se livrer à l'enseignement dès sa jeunesse et répandre l'instruction, par ses ouvrages sur le Canada. Nous avons vu l'Honorable Barthélemie Joliette fonder à lui seul l'institution qui porte son nom, et que d'autres !

Et chose inconcevable, en présence de ces faits, de ces noms charitables, de ces dévouements incomparables, vous venez audacieusement affirmer que "nous Canadiens "quand nous avons amassé quel-"ques dollars, nous faisons bâtir "une maison, nous prêtons notre "argent à 25 par cent, et puis *ensuite* "nous jouissons.......... de la consi-"dération publique." Intelligence perfide, cœur dénaturé, est-ce ainsi que vous ternissez les plus beaux titres de gloire de vos concitoyens, et que vous souffletez votre patrie ?

Et non content de cela, vous vous demandez encore ce qu'ont produit nos colléges et nos couvents — ouvrez les yeux et regardez.—D'où sont sortis nos hommes illustres, nos vétérans politiques, nos évêques éminents, nos écrivains distingués ? Cette éducation qu'ils ont reçue, cette érudition qu'ils possèdent, ils la doivent à nos séminaires contre lesquels vous vous élevez aujourd'hui. De ces colléges qui ne le cèdent point à ceux d'Europe, ou d'Amérique, sont sortis cette vieille race des preux défenseurs de nos libertés civiles et religieuses. Et ce n'est point seulement en Canada que s'est étendue la sphère d'action de nos concitoyens. Notre pays a donné à la France des ingénieurs, à l'Angleterre des militaires distingués, à l'Italie des artistes, aux Etats-Unis des prélats aussi érudits que pieux. Ah ! s'il était donné aux Panet, aux Lotbinière, aux Bédard, aux Bourdages, aux Viger, aux Salaberry, aux Vallière, aux Plessis, aux Lartigue, aux Lafontaine, aux Morin de vous entendre, leurs cendres tressailleraient d'indignation, et si vos paroles anti-patriotiques sont parvenues à la connaissance de cette autre illustration, Louis-Joseph Papineau, ce vénérable vieillard a dû relever fièrement la tête et dire : "Moi aussi je suis élève d'un séminaire."

Et vous avez osé encore dire que la jeunesse du pays, ignorante et oisive, était un objet de dérision pour les étrangers sérieux qui visitent le Canada ; c'est une insulte qui vaut les autres. Au contraire, les étrangers admirent la jeunesse canadienne bien supérieure, sinon pour le brillant de l'instruction, du moins quant aux principes et quant aux idées, à la jeunesse européenne turbulente et sans convictions sérieuses, du moins dans certains pays. Et quant à la solidité des études, nos hommes d'Etat du Bas-Canada, l'emportent même sur ceux des Etats-Unis et du Haut-Canada, quoique le nombre de ceux qui savent lire soit moins grand ici que dans la province supérieure. De quoi cela résulte-t-il, si ce n'est du système d'éducation suivi dans nos colléges, supérieur à celui qui est en usage dans les colléges anglais. Ce n'est pas que nous voulions dire qu'il ne se rencontre pas des hommes aux talents transcendants ailleurs que dans nos institutions ; bien loin de là ; mais nous parlons en général.

Si l'on en croit M. Buies, il n'y a dans le pays qu'une institution qui se soit maintenue. Après avoir dit qu'en Canada on ne fait point de sacrifice pour l'instruction, l'écrivain s'écrie : "Quelle serait en effet "la raison de faire des sacrifices pour "un objet incompris. Et c'est pour "cela que toutes les institutions pu-"bliques sont condamnées à mort dès "leur fondation, à l'exception bien "entendu de l'Institut-Canadien qui "se fortifie sans cesse, par ce qu'il est "composé d'hommes éclairés (au "gaz ?) qui ont su faire des sacrifices "pour son maintien, et qui ont "compris qu'il n'y a que les princi-"pes libres qui vaillent la peine "qu'on se sacrifie. L'Institut-Cana-"dien est un exemple vivant de la "puissance de l'instruction," et M. Buies un exemple vivant de la puissance de l'A-B-C.

Il est bien vrai que nous avons des institutions séculaires, d'autres qui datent du commencement du siècle, mais qu'est-ce que tout cela comparé à l'Institut-Canadien ? Et puis "l'instruction libre" de M. Buies, parlons-en donc ? Nos lecteurs pourraient peut-être croire que ça se résume à peu de chose ; au contraire. "L'instruction libre," telle que l'entend M. Buies, vice-président de l'Institut-Canadien qui est le premier corps enseignant du pays, consiste à ne point donner de concerts, à ne point jouer au billard, à ne point boire de bière ; et M. Buies tient surtout à ce qu'on ne lui dise pas qu'il est un Bossuet ; ça blesserait sa modestie, et on courrait risque de ne pas dire la vérité. Il a raison, notre homme. Et pourtant il sait son A-B-C et avec cela il peut soulever le monde. Quelle humilité ! Est-ce sous la tente des brigands italiens que M. Buies a puisé ces idées d'abnégation ? O puissance magique de la jaquette rouge.

S'il faut en croire notre illuminé, le Canada serait plongé dans un esclavage intellectuel tellement grand qu'il faudra beaucoup d'années pour le dégager de ses fers et de l'influence d'idées étroites que l'on ne nomme pas, mais qui ne sont autres que celles du clergé catholique. Même M. Buies, quoique jeune, désespère de voir un changement de son vivant ; et dans son opinion notre population est tellement arriérée, qu'il craint qu'elle le traite "de fou, d'écervelé," s'il publie "les idées saines qu'il a puisées dans une instruction libre." Eh bien, cher monsieur, oui, en effet, nous partageons votre opinion, n'écrivez plus, ça compromettrait votre réputation. Tous ne sont point aptes à juger vos talents, pour l'excellente raison que peu font partie de l'Institut Canadien de Montréal ; il n'y a que dans cette enceinte où les lumières de votre intelligence brilleront d'un vif éclat, où l'on pourra goûter vos paroles, sucer vos principes "libres," et apprécier les grands sacrifices que *vous faites* pour le maintien de cet oasis de la science en Canada.

Quant à nous, malheureux que nous sommes, serons-nous condamnés irrévocablement à ne point ouvrir les yeux à la lumière ? Préférerons-nous toujours admirer notre pays, ses grands hommes, ses belles institutions, plutôt que le pays, les grands hommes et les institutions de la république américaine ? N'aurons-nous jamais assez de courage, pour dénigrer ce que le peuple canadien a de plus cher, sa foi, et son clergé, soutien le plus ferme de ses institutions ? Hélas, c'est que nous sommes imbus de préjugés ; nous tenons trop à nos croyances religieuses. Pour M. Buies, c'est bien différent ; il sait mettre de côté les vieilles routines, il sait apprécier les bienfaits de la liberté, il a tant voyagé pour son âge ! Il peut bien être fin.

Nous nous permettrons de vous donner un conseil, M. Buies. Cessez donc ainsi de vous ériger en censeur des doctrines qui, de tout temps ont été suivies et propagées par les plus belles et les plus profondes intelligences. Le christianisme, avant vous, a été bien attaqué, souvent en butte à beaucoup de persécutions ; et cependant l'Eglise n'en a pas moins continué sa marche à travers les siècles, en triomphant de tous ceux qui, comme vous, ont cherché à se faire ses détracteurs.

Au lieu de ne borner vos travaux littéraires qu'à des écrits stériles et faux, étudiez plutôt l'histoire à sa source véritable, inspirez-vous des génies qui ont éclairé l'Eglise, car là seulement vous trouverez la vraie science, celle qui est vraiment libre, vraiment dégagée de toute erreur.

Puis chercher à déprécier son pays, est toujours un rôle humiliant pour celui qui le joue. Quand on a réellement à cœur l'introduction de quelques réformes, il faut savoir s'y prendre de manière à s'attirer les sympathies de tous, et non déblatérer à tort et à travers, et parler de tout, même de ce qu'on ne connait pas.

Il nous fait peine aussi de voir qu'un journal ait pu consentir à publier de tels écrits, et en assumer la responsabilité aux yeux du public. Il nous semble que le Rédacteur du *Pays*, plus que tout autre, aurait dû être à même de connaître les erreurs qu'ils contenaient et en prévoir les tristes conséquences. Il faut donc être bien aveugle, bien prévenu de soi-même, et nous oserions dire bien ingrat pour se faire ainsi le colporteur d'injures grossières lancées à la face de nos grandes institutions. Un journal qui veut être respecté doit respecter les sentiments et les affections de ses lecteurs ; affections qui ont leur source dans la plus belle des maximes, la maxime catholique. L'impiété n'est pas l'aliment dont doit se nourrir la population canadienne ; empruntons aux autres pays ce qu'ils peuvent posséder de bon ; mais laissons leur leurs fausses notions, leurs principes anti-catholiques et ne cherchons à introduire ici que ce qui est vraiment grand, vraiment noble et vraiment substantiel. Que les idées dévergondées des révolutionnaires ne s'implantent jamais en Canada ; ce ne sont point de telles choses qui font le bonheur d'un peuple, et le *Pays* de Montréal, en se faisant l'écho de ce qu'il y a de méprisable et d'impie dans les principes subversifs de l'ordre social ne peut que s'attirer le blâme et le dégout des cœurs qui croient à l'immutabilité du catholicisme et de ses doctrines. Mais quand la tête est malade, le cœur l'est aussi, et malheur à celui qui, reniant son passé, se jette dans le bourbier de l'erreur.

Mais non, nos institutions ne recevront aucune atteinte de ces attaques lâches et déplacées ; elles grandiront encore, car le pays a besoin d'elles ; elles se fortifieront davantage pour opérer le bien, et tant qu'elles répandront leurs ombres bienfaisantes sur le peuple canadien, celui-ci sera heureux, prospère, moral, et notre nationalité sera vivace et puissante.

Le gouverneur du Nouveau-Brunswick se trouve engagé dans une position qui devient tous les jours plus difficile. Une requête signée par la majorité des membres de l'Assemblée Législative de cette province a été envoyée au Gouvernement Métropolitain pour demander son rappel immédiat.

Nous ne sommes nullement surpris de ce résultat presque inévitable de toutes les tergiversations de M. Gordon.

Aux yeux de ceux qui sont et ont toujours été partisants de la confédération, au Nouveau-Brunswick, la conduite du gouverneur à l'époque où il en a été question pour la première fois et les velléités d'opposition, indirectes il est vrai, qui lui sont venus depuis, sont autant de raisons qui les portent à la défiance.

Quant à ceux qui sont opposés au projet de la Convention de Québec, les contradictions de M. Gordon doivent être la cause qu'il n'ont plus aucune confiance envers celui qu'ils accusent de les avoir trahis.

Au point ou en sont rendues les choses au Nouveau-Brunswick, le gouvernement impérial ne ferait pas mal peut-être, de rappeler un gouverneur, qui ne peut plus lui donner aucune force, dans cette province, où, si on en croit les dernières nouvelles, des élections générales vont avoir lieu avant qu'il soit longtemps, car le gouvernement paraît-il, s'est trouvé avec une minorité de six, sur un vote qui a été donné peu de temps après son entrée au pouvoir.

Du résultat des élections nouvelles, il sera facile de prévoir les chances de succès de la confédération dans les Provinces Maritimes.

Le combat électoral, nous n'en doutons pas, sera alors plus acharné qu'il n'a jamais été encore, car les esprits doivent être arrivés au paroxisme de la surrexitation.

Comme dans les dernières élections, peut-être, l'or américain fera concurrence à l'influence anglaise ; mais nous le pensons l'esprit général de la population ne sera plus le même qu'il l'était a cette époque, le peuple averti sera sur ses gardes, ses idées sont fixées sur l'opportunité ou la non-opportunité d'un projet de confédération et il ne se laissera plus prendre par surprise comme il l'a fait la dernière fois.

—Le principe de la Confédération a été admis à la Nouvelle-Ecosse dans l'Assemblée Législative par un vote de 31 contre 19. On sait que le Conseil Législatif s'était prononcé dans le même sens quelques jours auparavant par un vote de 13 contre 5.

—Un télégramme d'Eastport annonce qu'un navire monté par cent cinquante Feniens armés jusqu'aux dents a été pris par un vaisseau américain qui le tient sous bonne garde depuis cette époque. Un navire anglais armé de 31 canons, le *Duncan*, doit venir avant peu croiser dans ces parages. Un autre navire anglais passait dans la journée du 18, pour se rendre à St. Andrews, il portait un grand nombre d'armes et de munitions.

Killian un des principaux chefs Feniens est à Eastport, il est furieux et invective le gouvernement Canadien qui a donné l'ordre d'arrêter Murphy et quelques-uns de ses complices.

—L'hon. M. Ryan, l'un des membres de la délégation commerciale est de retour de son voyage aux Indes.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

Nous voyons avec plaisir que la ville de Joliette vient d'être dotée d'un nouvel organe.

Succédant au *Messager*, professant les mêmes principes politiques, nous espérons qu'elle sera plus heureuse que lui et qu'elle aura à parcourir une carrière plus longue et plus prospère que celle fournie par son devancier.

Riche et plein d'avenir comme l'est le district de Joliette, un organe intelligent et dévoué est nécessaire pour soutenir ses droits, pour prendre la défense de ses intérêts ; si elle est fidèle à son programme, la *Gazette* de Joliette devra s'attirer les sympathies de tous les hommes bien pensants.

Nous sommes arrivés à une époque où le peuple doit être éclairé et instruit, et où la tâche du journaliste honnête devient rude et difficile.

Plus qu'à tout autre, il appartient au journal de campagne de donner une exposition franche des faits quels qu'ils soient, sans détour, de façon à ne pas donner prise à une interprétation fausse ; il faut, comme le dit la *Gazette* de Joliette dans son prospectus que le servilisme ne rende pas un écrivain assez aveugle ni assez égoïste pour paralyser chez lui toutes les aspirations nobles qu'il peut avoir.

Nous espérons que cette nouvelle feuille subsistera et prospèrera, et nous souhaitons sincèrement à MM. Fontaine et Granger tout le succès que mérite une si louable entreprise.

Voici un extrait du prospectus de la *Gazette* de Joliette, attendu que l'espace nous manque pour le reproduire tout entier.

« Tant qu'un ministère sera vraiment conservateur, qu'il ne sacrifiera pas les principes aux hommes, l'intérêt général à l'ambition du petit nombre, qu'il administrera avec économie, ordre et sagesse, qu'il ne fera rien audessous de notre destinée, et de contraire à nos droits de nation catholique, et qu'il fera marcher le peuple dans la voie d'un véritable progrès social, nous aurions mauvaise grâce de jeter des entraves pour enrayer le char ministériel, de tenter de paralyser ses efforts, et rendre plus rude et plus pénible la tâche immense de gouverner un pays avec des intérêts aussi multiples que le nôtre.

« Nous compterons avec les circonstances et les difficultés qui surgissent de toutes parts autour d'un pouvoir administratif.

« D'ailleurs le journalisme est une arme ; dangereuse quand il s'inspire à des idées extrêmes ; nous serons modérés ;

« Le servilisme est aveugle et égoïste ; c'est la paralysie des principes et des plus nobles aspirations ; nous serons libres ;—

« Les transitions subites ne peuvent être motivées que par des évènement inattendus et extraordinaires ; nous serons fidèles à notre drapeau.

Car les principes sont inviolables ; les hommes en doivent être l'expression vivante et savoir les appliquer aux besoins du peuple.

Pour nous, c'est là notre première pensée : instruire le peuple, sans l'induire en erreur ; l'encourager, sans le flatter ni l'exciter ; le rendre meilleur sans l'aigrir ; en un mot lui faire lire jour par jour les évènements qui s'accomplissent autour de lui ; le mettre à portée d'établir lui-même la différence, entre les hommes qui le conduisent par une comparaison de leurs actions, et lui faire éviter les écueils sur lesquels sombrent si souvent les sociétés, tels que les préjugés, les divisions, le luxe et tant d'autres plaies dont une jeune société comme la nôtre aurait à rougir.

INSTITUT DES ARTISANS DE ST. HYACINTHE.

La séance publique qui avait été annoncée pour dimanche dernier et qui a été remise à cause du désastre qui a frappé notre ville, aura lieu DIMANCHE, le 22 du courant, à l'Hotel-de-Ville, à 7½ heures du soir.

Le public est respectueusement invité.

Les personnes qui avaient reçu des invitations spéciales voudront bien accepter cette invitation générale et excuser les directeurs si, faute de temps, d'autres invitations ne sont pas faites.

La séance sera ouverte par M. Delorme, président honoraire de l'Institut ; puis viendront les lectures déjà annoncées ; M. Roy, *l'Histoire des Arts et de l'Industrie* ; et M. Mercier, *l'Union fait la force*.

—La débacle a eu lieu sur le lac St. Pierre ; si le beau temps continue, il est probable qu'avant deux ou trois jours le fleuve sera complètement libre de glace sur tout son parcours, et que la navigation sera ouverte dès le commencement de la semaine prochaine.

Le pont de glace devant Québec est brisé. Un vapeur a dû commencer hier à faire la traverse entre Québec et Lévis.

TOUJOURS DES VEAUX !

Les rédacteurs du *Pays* à court de nouvelles, et incapable d'entreprendre une discussion sérieuse continuent à tracasser notre rédaction à propos d'annonces, de faits-divers et de fautes typographiques.

A voir la persistance avec laquelle ils tiennent à revenir sur la question des veaux, il n'est pas difficile de s'apercevoir que, pour la traiter, nos confrères se croient à la hauteur de leur sujet.

Nous ne chercherons donc pas à disputer à la rédaction et aux amis qui prêtent au *Pays* le concours de leurs ingénieuses inspirations, quand il s'agit de nous répondre sur une question aussi *importante*, la victoire qu'ils se croient certains de remporter.

Nous leur abandonnons les palmes pour la conquête desquelles ils n'ont pas dédaigné de combattre contre le *personnel* de notre bureau, car quand il s'agira de bêtes, nous nous inclinerons toujours devant la supériorité sans conteste de nos confrères.

Assault avec intention d'ôter la vie.—Jeudi après-midi le nommé Pierre Charpentier de cette ville comparaissait devant A. Malhiot Ecr *J. P.* Casimir Dessaulles Ecr J P, accusé d'avoir dans la nuit du 16 courant, à St. Hyacinthe, attenté à la vie de Sophie Fontaine sa femme, avec une arme à feu.

Le prisonnier fut renvoyé en prison pour y attendre son procès qui aura lieu le 1er mai prochain.

M. Mag. Lanctot occupait pour la couronne. M. Honoré Mercier pour le prisonnier.

Les démarches qui ont été faites en faveur des incendiés, et dont nous publions le résultat plus bas, témoignent fortement en faveur de la générosité des citoyens de la cité, et nous redit combien les malheurs qui sont venus fondre sur un des quartiers de la ville, ont éveillé la sympathie du public.

Le comité a dû s'assembler hier soir pour procéder à la distribution des fonds recueillis.

Nom	$
Rémi Raymond M P P	$15
Le Séminaire	15
Louis Taché	12
J B Bourgeois	10
Victor Côté	10
G C Dessaulles	10
P L Robitaille	10
Louis Delorme	10
P Bachand	10
Dr A Malhiot	10
B Flyn	10
R E Corcoran	10
J B Germain	5
H J Doherty	5
P [illegible] jr	5
L L Poulin	5
Dr N Jacques	5
R E Fontaine	5
Charles Ledoux	5
F Larivière	2
Joseph Frégeau	2
I Mathieu	1
Louis Robert	2
John Hogan	2
A C Papineau	2
Emery Reeves	2
J L Langelier	4
Jos Roy	[illegible]
Dr M Turcot	4
Evariste Tonnlotte	1
Noel Poulin	1
James Monaghan	[illegible]
François Gervais	[illegible]
J Bte Brodeur	[illegible]
Michel Dion	1
Frs Monette	[illegible]
Jean Phaneuf	[illegible]
Thomas Pilon	[illegible]
J Bte Duval	1
Misael Stuart	1
Jacques Bourbonnière	[illegible]
Amb Labonté	1
Jos. Robitaille	[illegible]
Frs Renaud	2
Come Guilbert	1
Fortunat Côté	[illegible]
Jos Labonté	[illegible]
Isaac Cadieux	1
A Caouette	2
[illegible] Langelier	[illegible]
L Benoit	[illegible]
J Jeannotte	1
Dame La[illegible]	[illegible]
M Provost	[illegible]
L Beaudry	2
C Martel	2
C Sicard	1
L P Boivin	1
L Boivin	5
Augt Guertin	[illegible]
J J E Sauvageau	2
Jos Clapin	2
E Pelletier	2
Dame O Maurice	[illegible]
Prosper Lapierre	2
C Nelson	5
J B Monette	1
G Daigneault	1
Ed Lecours	1
F X Labonté	[illegible]
Ans. Fontaine	[illegible]
A E Boivin	[illegible]
O Boivin	1
S Smith	1
J O Guertin	1
M Guertin	1
A W C Papineau	5
P Lamothe	5
L F Morison	2
B De LaBruère	1
J Nault	1
F X Laforce	1
P Cloutier	5
J Rousseau	[illegible]
P J Duchesnay	[illegible]
J Marcereau	1
L G DeLorimier	5
F Cadoret	5
Delles Dubois	1
E Dubonté	2
M Demers	[illegible]
M. Laliberté	2
Al Choquette	5
Jos Choquette	5
G Leblanc	5
C J [illegible]	[illegible]
F H Paillé	[illegible]
T Charpentier	1
Th Bernard	1
P Payant	1
C Molson	[illegible]
O Tonnlotte	[illegible]
Frs Jacques	[illegible]
C Sévigny	[illegible]
John Monaghan	1
Ludger Maynard	[illegible]
Léon Labonté	2
A Bissonnet	[illegible]
Maynard et Cie	[illegible]
Rév M. Brien	1
Delle Huot	[illegible]
Ant Laroque	[illegible]
M. J P Dupuy Ptre	1
M Contant	2
J Duvert	2
Wm French jr	1
H French	1
Dame Vve Beauregard	[illegible]
I Héthel	2
O Mercier	1
J B [illegible]	2
Mme Lav[illegible]	[illegible]
Delle Phaneuf	[illegible]
Jos Pitchett	2
T Fibette	[illegible]
Pierre Lafl[illegible]	[illegible]
E L R C Després	[illegible]
J B Paiardy	[illegible]
Michel Nelson	[illegible]
A Korenck	[illegible]
Courrier de St. Hyacinthe	[illegible]
M. Beckley	[illegible]
Dme Lucien Archambault	[illegible]
A Chagnon	[illegible]
G Senesac	[illegible]
H Borskin	[illegible]
M C Peulin Ptre	1
J M Plamondon	[illegible]
Dme Vve M Plamondon	4
N Chaput	4
E Paillé	[illegible]
R St Jacques	[illegible]
C Lefebvre	[illegible]
A Lamoureux	[illegible]
T Langelier	1
A Langelier	2
V Michon	[illegible]
P E Leclère fils	[illegible]
Samuel Bourgeois	[illegible]
J O Dion	[illegible]
John Lvaigeau	[illegible]
A Richer	2
M DeCordonnet	2
Ant Labatte	[illegible]
J Larivière	1
R Choquette	1
Les Rdes Dames de la Présentation	5
App Maynard	[illegible]
A Raymond	1
M Chabotte	0
G J Nagle	2
J M Lamothe	5
Ag Choquette	[illegible]

F X Caouette	1	00
Jos Chartier	1	00
B. De LaBruère sr	2	00
Dme Vve A N Morin	5	00
Jos Caouette	0	50
Louis Chicoine	0	50
Samuel Fontaine	0	50
John Turcot	1	00
M Lancot	5	00
Victor Sicotte	1	00
Louis Lapointe	0	50
H. W Chagnon	5	00
Olivier Chalifoux	0	05
J C Perrault 2 caisses de bardeau ou	4	00
Théodule Noel en bois	2	00
Resther et fils 4 chassis ou	4	00
H St Germain en bois ou	5	00
Michel Durocher en ouvrage	3	00
Roch Thibault, en bois	1	00
Thomas Paquette ouvrage	3	00
J B Morin $1 en argent ou en bois	2	00
Louis Laurence en ouvrage	2	00
Frs Charron en bois	5	00
M. Mathieu $1.55 en bois ou	1	00
Louis Clapin ouvrage	1	00
Timothé Bertrand ouvrage	2	00
A C Chagnon en fonte	2	00
H Lamoureux donne pension et logement à Monsieur et à Madame Charles Cormier durant 6 mois, estimé à	72	00
Louis Palardy ouvrage	1	00
Des amis	3	55
Total	$541	12

St. Hyacinthe 20 Avril 1866.

M le Rédacteur.

Je sens qu'il est de mon devoir de faire connaître, par votre feuille à mes concitoyens, l'expression de ma sincère reconnaissance pour les services signalés qu'ils m'ont rendus, lors de l'incendie, dans la nuit 14 au 15 courant et le zèle qu'ils ont montré pour sauver mes propriétés.

Malgré les pertes que j'ai éprouvées, durant cette nuit de désastre, c'est un plaisir pour moi de reconnaitre que je dois à l'activité généreuse de mes concitoyens de n'en avoir pas subit de plus considérable.

Esperant que mes concitoyens voudront accepter ce témoignage de ma reconnaissance.

Je demeure, M. le Rédacteur,

avec considération, votre dévoué serviteur.

G. F. BARNES.

—MM. les membres de l'association de prières pour les prêtres défunts sont informés que M. Joseph Matte, curé de Somerset, diocèse de Québec, décédé le 18 courant, à l'âge de 44 ans, 3 mois, appartenait à la section d'une messe.

Evêché, 20 avril, 1866.

L.Z. MOREAU, *Prêtre-secrétaire.*

Le Courrier du Canada nous apprend que Messire Joseph Matte, curé de St. Calixte de Somerset, vient de mourir d'une maladie de poumons très-longue qui ne laissait plus d'espoir depuis bien des mois. Sa sépulture aura lieu dans sa paroisse samedi prochain à 9 h.

M. Matte était né au cap Santé le 23 Janvier 1822 et fut ordonné prêtre à Québec le 20 août 1847.

Il passa 4 années dans le vicariat de St. Roch de Québec, et fut nommé curé de Stanfold en décembre 1851. L'année suivante il fut chargé des deux paroisses de St. Alexandre et de St Hélène. Un curé résidant ayant été accordé à Ste. Hélène, M. Matte garda St Alexandre jusqu'en 1856, et fut alors nommé à la cure de St. Calixte qu'il a desservie avec grand zèle jusqu'à sa mort.

A l'Asile de la Providence, à Montréal, le 18 du courant, Demoiselle Therese Berthelet, sœur d'Olivier Berthelet, Ecuier à l'âge de 82 ans.

Elle était entrée dans l'ordre des "Sœurs de la Charité" (de l'Asile de la Providence) le 8 novembre 1862, sous le nom de Sœur Marie-Amable-Thérèse.

Si la mort éveille toujours de pénibles regrets pour ceux qui doivent se résigner à dire un éternel adieu au juste, à l'exemple de ses vertus, aux charmes de son amitié, la religion est là aussi pour dire au cœur affligé qu'on ne doit pas verser de pleurs sur le sort de la personne que le ciel a appelée loin de cette vallée de larmes. Une belle âme vient de laisser la terre et nous qui avons entendu depuis de si longues années la voix de l'infortune se changer en chants de bonheur partout où passait la regrettée défunte, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'elle est aujourd'hui devant le Tout-Puissant avec les mérites d'une longue carrière d'aumônes, de prières et d'humilité.

Elle a voulu cacher ses vertus et faire le bien dans l'ombre ; mais la reconnaissance du pauvre qui éclate est plus fort que le secret et le mystère et nous savons que pendant 60 ans elle a régulièrement distribué en aumônes pour des sommes qui représenteraient aujourd'hui une immense fortune.

Nous savons qu'elle a élevé à ses frais une grande partie du magnifique édifice, habité par les Sœurs de la Providence ; qu'elle a secouru l'Asile St. Joseph, les RR. PP. Oblats et une foule d'autres institutions par de larges sommes. L'humanité transmettra son nom à la postérité comme une de ses bienfaitrices et la religion comme une de ses saintes.

Ses funérailles auront lieu lundi, le 25 courant, dans la chapelle de l'Asile de la Providence, où elle sera inhumée. Le service sera chanté par Sa Grandeur Mgr. de Montréal, à 9 a. m. —*Ordre.*

A l'Hopital-Général, le 18 courant, M. Joseph Beaudry, admirable serviteur de Dieu et des pauvres, connu de toute la ville de Montréal par son zèle pour l'assistance des malheureux et son inépuisable charité.

Cas extraordinaire de longévité, Personne née, sous la domination française en Canada :

Il existe dans la partie du *Township* de Brompton-Gore, desservie par le curé de St. Joseph d'Ely, une personne du sexe, née, en 1753, Marie Buzière. Cette vénérable matrone prétend être née dans la paroisse de Varennes, et réside chez un des petits-fils de son second mari, possédant lui-même un âge assez respectable. Depuis longtemps elle est aveugle, mais ne garde le lit par faiblesse seulement que depuis cet hiver. Elle parait posséder encore un assez bon jugement et répète souvent à son entourage : « Mes enfants, c'est offenser Dieu que de vivre aussi vieille. »

L'ECHO DE LA FRANCE.

Dès l'apparition de cette publication, nous l'avons accueillie avec empressement, et la lecture des premières livraisons nous avait puissamment porté à lui adresser nos félicitations. Aussi, l'avons-nous fait avec plaisir. Malheureusement, on a jugé à propos de ne nous envoyer que les quatre ou cinq premiers numéros, quoique nous nous soyons conformés aux conditions d'envoi, et malgré nos demandes réitérées ; force nous a donc été de nous abstenir d'en parler.

Cependant, toutes les fois que nous en aurons l'occasion, nous nous ferons un devoir de recommander cette publication à nos lecteurs, persuadés qu'ils y trouveront tout l'intérêt désirable.

Aujourd'hui donc que l'*Echo de la France* entre dans une nouvelle voie, et que nous avons le plaisir d'accuser réception de la première livraison de son second volume, nous nous empressons de féliciter M. l'Editeur de la prospérité dont jouit sa publication : prospérité due à l'intérêt qu'il a su lui donner tant par la variété que par le choix des articles.

Désormais l'*Echo de la France* ne paraîtra que tous les quinze jours. Il n'y aura pourtant pas diminution de matière ; mais on réunira en un seul numéro, la matière qui auparavant paraissait dans deux.

Ce nouvel arrangement aura pour effet de ne pas autant morceler les articles, *dont l'intérêt*, comme le fait remarquer très judicieusement le nouveau prospectus, *se perd par des subdivisions multipliées.*

"Ainsi, les lecteurs n'y perdront rien sous le "rapport de la quantité de matières à lire, et ils "ne pourront qu'y gagner par la variété que l'on "retrouvera dans chaque numéro."

Voici le sommaire de la livraison du mois d'avril :

Remarques ; Opinions des journaux ; Valentine, (suite) H. Audeval ; *Les mystères de la photographie*, René ; *Dernier volume des œuvres de M de Tocqueville*, G. de Beaucourt ; *L'académie française et les mœurs littéraires, réception de M C. Doucet ; Archéologie biblique, voyage en terre sainte* par M. de Saulcy, Membre de l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres, A. Bonnetty ; *Dieu vous bénisse*, Jérome Dumoulin ; *Correspondance de Londres ; La philosophie*, fin, Mgr. l'Evêque d'Orléans, de l'académie française ; *Revue littéraire, la réforme du luxe par le théâtre, la famille Benoiton, comédie par Victorien Sardou*, Antonnin Rondelet.

Mardi, le procès de Murphy a été repris à Cornwall. Tout se fait à huis clos *de sorte que l'on sait tout ce qui s'y passe.* Sept ou huit représentants de la presse sont là. Ils ne sont pas admis à l'audience, mais, dès que la cour s'ajourne, ils apprennent tout ce qu'ils veulent apprendre. Ainsi, l'on sait qu'un rédacteur du Globe a été appelé à témoigner que Murphy avait, le jour de la Saint-Patrice, déclaré avoir recueilli vingt cinq mille piastres pour la délivrance de l'Irlande. Un nommé Walsh, a juré que Murphy lui avait montré des *bons* féniens et lui en avait offert.

Le célèbre correspondant du *New York Herald*, Doyle, qui, après être arrêté à Cornwall, était parti pour Campo Bello, a été arrêté à Montréal, parait il, et ramené à Cornwall pour rendre témoignage sur les projets de Murphy auxquels on le dit initié. *Canada.*

DEUX VICTIMES DU FEU.

Le 9 du courant, le feu détruisit complètement la maison d'une nommé Théophile Tuyotte dans la paroisse de St. Lin.

Deux jeunes enfants, l'un de 3 ans, et l'autre 6 mois, furent consumés en un instant par les flammes. Vainement l'amour maternel tenta de se faire un chemin à travers la fumée et le feu le plus ardent ; il ne servit qu'à prouver le dévouement d'une mère pour ses enfants dans la mère de ces deux infortunés. Les atteintes qu'elle reçut dans cet acte d'héroïsme ne sont, croit-on, mortelles. La perte matérielle fut totale, quand la maison s'affaissa, on n'avait pu encore rien sauver. Le père des victimes était absent, et n'arrivera que pour être le malheureux témoin du plus douloureux spectacle.—*Gazette de Joliette.*

—Un ordre du département de la guerre à Washington, permet à Clement C. Clay de sortir de sa prison et vaquer à ses affaires, aux conditions suivantes : Il prêtera serment d'allégeance aux Etats-Unis, et donnera sa parole d'honneur qu'il se conduira désormais comme un citoyen loyal, et qu'il se présentera devant les tribunaux, pour répondre aux charges qui pourraient être portées contre lui.

Le bureau des avocats à Toronto à été forcé par des voleurs avant-hier. Plusieurs documents importants sont disparues.

Une dépêche d'Ottawa adressée à la *Minerve* donne à entendre que le Parlement ne sera pas convoqué avant la fin de Juin.

Une petite fille de Toronto, regardant dans une fenêtre d'une bâtisse, était sur le point de tomber, lorsque le châssis en se rabattant, la saisit par les jambes et la sauva.—*Minerve.*

—A part les Hons. Belleau et Langevin, tous les ministres sont à Ottawa.

—Un nouveau bateau à vapeur, le *Berthier*, long de 100 pieds sur 36 de large, est maintenant en construction à Sorel, dans les chantiers de MM. McCarthy. L'engin est de la fabrique de M. Beauchemin de Sorel. Il appartient à MM. Beaulieu, Précourt et Cie. Il voyagera entre Sorel et Berthier. Il sera commandé par le capt. Léon Lavallée.

On assure que la reine Victoria est maintenant une des plus riches souveraines de l'Europe. La duchesse de Kent, qui avait épargné sur ses revenus une somme très considérable, a tout laissé à la reine. Le prince-époux, qui avait fait des économies depuis le jour de son mariage, possédait à l'époque de sa mort une très grande fortune, laissée par testament à la reine.

Enfin, un vieillard, qui aimait mieux sa souveraine que ses parents éloignés, lui à légué 40,000,000 de piastres.

—Les ouvriers employés dans le chantier de construction, où St. Michel a perdu la vie, ces jours derniers, ont fait entre eux une souscription samedi, et ont recueilli une somme de $60 qui a été remise à la famille du défunt. Cette action généreuse est bien digne d'être mentionnée publiquement.—*Canadien.*

Nous lisons sous ce titre dans l'*Economiste français :*

Dans le département de la Vienne, au sein du vieux Poitou, près des champs célèbres de Moncontour, il est, dans l'étroit vallon de la Dive du nord, un village, c'est trop dire, un hameau, qui ne se doute guère (tant la France a oublié ses fils du Canada) qu'il vient de perdre au de là des mers le plus illustre de ses enfants. Ce village est celui de la Grimaudière. L'homme de cœur et de talent qui vient de mourir est F. X. Garneau, l'historien du Canada, l'un des descendants d'un brave paysan qui quitta, il y a juste deux cents ans, sa petite vallée poitevine de la Grimaudière pour les rivages du plus large fleuve de l'Amérique du Nord.

F X. Garneau est mort après avoir courageusement lutté, pendant plus de vingt ans, contre la terrible maladie qu'on a pu appeler comme la Bible fait de la mort "le roi des épouvantements." Ces convulsions nerveuses, dont les sources les plus communes sont l'hérédité, la débauche ou la peur, l'austère écrivain, tour à tour historien, publiciste et poète, les devait à un excès de travail devenu chez lui, malgré l'âge, l'épuisement, la souffrance, comme une sorte de fonction constitutionnelle. Modeste comme tout homme de talent devait l'être, timide comme l'ont été quelques esprit supérieurs, sans ambition juste ou fausse, il a vécu dans l'ombre, de l'ingrat et pénible travail de chaque jour, rêvant les nuits au monument historique et littéraire qu'il avait juré d'élever à son pays. C'est ainsi qu'il s'est usé, tout entier, jusqu'à la fosse, pour sa patrie. Vous avez raison, Canadiens, d'honorer sa sépulture. Comme La Tour-d'Auvergne, il est mort au champ d'honneur !

Nous avons lu, il y a quelques années, son *Histoire du Canada*. L'impression qui nous en reste est celle d'une œuvre consciencieuse, approfondie, sympathique pour la race opprimée, impartiale pour les vainqueurs, sans conclusion forcées, sans jugements téméraires, toujours simple, saine et loyale. L'éloge semblera-t-il trop grand et parlerions-nous, en ce moment, sous l'empire de ces émotions ou de ces partis-pris qui faussent les apréciations ? Nous ne le croyons pas. L'œuvre de M. Garneau fait honneur à l'ouvrier, elle le rend immortel dans ce Canada qu'il a le premier révélé a lui-même et dont il a fait, par le lien des souvenirs historiques, un peuple uni et indivisible au lieu d'une tribu dispersée.

Les documents s'accumuleront, l'esprit critique fera des merveilles et l'histoire de M. Garneau sera dépassée, mais il restera au sévère travailleur une gloire durable. Avant lui le peuple franco-canadien passait en Amérique pour un tronçon de race esclave, qui s'était laissé bâillonner sans résistance par les conquérants anglais. L'historien a fait revivre les guerres de l'indépendance canadienne avec toute leur allure héroique. Le Canada français n'a plus été une terre servile, tendant le col au joug, mais une Messène où les vaincus n'ont pas souffert d'être Ilotes ; désormais son petit peuple compte pour une race chevaleresque et vaillante à laquelle il n'a manqué pour prendre le pas en Amérique que les "*gros bataillons*" qui ont fait moins souvent triompher la justice que la violence et l'iniquité.

ONESIME RECLUS

Il vient de paraitre en France une intéressante publication sur la chute de Niagara que nous tenons à faire connaître à nos lecteurs. Le *Journal de l'Instruction Publique* en fait l'anayse suivante :

MARCOU : Le Niagara quinze ans après, 18 p br., une carte et une gravure.

M. Marcou a fait, pendant les années 1848-49 et 50, cinq visites aux cataractes de Niagara Quelques unes de ces visites ont été de véritables séjours, se prolongeant pendant plusieurs semaines Quinze années après, en septembre 1863, M. Marcou a fait une étude géologique de la même localité, et la brochure que nous venons de recevoir donne le résultat de ses observations qu'il formule comme suit :

"A. La chute américaine ne se retire que d'une manière extrêmement lente, et on peut la dire presque stationnaire, en comparaison de la chute canadienne. L'eau qui s'y précipite n'est pas assez fortes pour creuser un lit dans les roches, et l'on voit au pied de cette chute américaine les blocs qui tombent du sommet et forment déjà une espèce de contrescarpe entre le pied de la chute et le fleuve.

"B. Le volume de l'eau de la chute américaine va en diminuant, et ira de plus en plus en diminuant à mesure que la chute canadienne se retirera et, lorsque cette derniere aura atteint les îles des Trois-Sœurs, c'est-à dire dans huit ou dix siècles, il ne passera plus d'eau par la chute américaine, l'île à la Chèvre se réunira alors à la terre ferme.

"C La chute canadienne se retire assez rapidement, sans toutefois que l'on puisse donner de règle annuelle dans sa progression rétrograde, peuvent être appréciées annuellement. Ainsi une année le mouvement rétrograde sera très sensible, tandis qu'une autre année il sera inappréciable.

"Le volume de l'eau de la chute canadienne augmente par suite de la diminution de celui de la chute américaine ; et de plus la masse de l'eau abandonne la rive canadienne pour se porter vers le milieu du fer à cheval et aussi vers l'île à la Chèvre (1) ; d'où l'on peut conclure : 1o que le mouvement rétrograde de la chute canadienne ira en s'accélérant de plus en plus ; 2o que la vallée de dénudation de la rivière Niagara va se rapprocher de l'île à la Chèvre et tournera là à l'est, en faisant un coude assez brusque et anguleux, comme un Whirlpool ; 3o et qu'enfin on aura à l'endroit même où se trouve la chute canadienne aujourd'hui un autre Whirlpool, avec les mêmes phénomènes d'étranglement de la vallée, de dénudation au-dessous, et surtout au-dessus, et de tourbillon en forme de trombe au coude du fleuve.

"La constitution géognostique et lithologique du plateau du Niagara indique clairement que plus les chutes vont en s'éloignant de leur point de départ et en se rapprochant du lac Erié, plus ces chutes deviennent élevées. Il est probable qu'au commencement, près de Lewiston, il y avait plusieurs chutes se succédant les unes aux autres, avec de grands rapides, comme cela à lieu à Rochester. Puis la grande masse d'eau en se précipitant a successivement miné toutes les assises calcaires qui se sont effondrées, et l'on n'a plus eu qu'une seule chute depuis le Whirlpool.

"L'épaisseur des couches calcaires allant en augmentant à mesure que les chutes se retirent, le bord de l'abime devient de plus en plus massif, et par conséquent plus difficile à soutenir par les assises friables et si peu fortes des marnes qui forment la base. D'ailleurs, dans cette chute, l'eau est chassée avec une force considérable contre les parois des roches, et il se produit sous la chute des courants très-violents qui frappent les roches et aident à leur désagrégation. L'eau tourbillonne en s'enchevêtrant de mille manières, et l'usure des strates, sur tout le pourtour de cette espèce de pilon de géants où tout vient se briser et disparaître, doit-être de plus en plus forte à mesure que l'on se rapproche du niveau du lac Erié.

"Si géognostiquement on peut essayer de décrire le Niagara, il n'en est pas de même au point de vue physique ou artistique ; toute description pittoresque ou même poétique, toute peinture ou dessin sont bien pâles à côté de la réalité ! car ici le réalisme dépasse tout. Il faut voir le Niagara : 1o l'été à midi avec son arc-en-ciel et son panache de fumée de vapeurs d'eau ; 2o la nuit, avec son arc-en-ciel de lune, avec une aurore boréale arrivant jusqu'au zénith, et avec une pluie d'étoilles filantes ; 3o l'automne avec les feuilles aux milles couleurs des arbres si variés de la flore forestière américaine ; 4o l'hiver avec les glaces suspendues tout autour, comme d'immenses guirlande de cristaux entrelacées autour de la ceinture du vieux Tonnerre des eaux ; enfin 5o il faut surtout visiter le Niagara au printemps, à la débâcle des glaces ; alors et seulement alors, on a une idée de la force de dénudation de ce grand déversoir des lacs Supérieur, Michigan, Huron, Saint-Clair et Erié.

"*Nota.*—Il y a cependant une force qui peut déjouer tous les calculs de rétrogradation des cataractes du Niagara et les amener à une stagnation presque absolue : c'est la prodigieuse activité industrielle des Américains. Déjà un joli filet d'eau formant une véritable rivière a été détourné sur la rive américaine pour faire rouler des usines ; et cette rivière vient se jeter plus bas que les chutes. Une trentaine ou une quarantaine de saignées comme celle-là, faites des deux côtés canadien et américain, et le Niagara ne sera plus qu'un modeste ruisseau comme le Rhin à Schaffouse, la chute du Bois de Boulogne, ou les cascades de Tivoli. Le Tonnerre des Eaux ne sera plus alors qu'un roulement de tambours. L'industrie aura désarmé Jupiter tonnant. Avec l'énergie des jeunes peuples du Nouveau-Monde, il n'y a rien d'impossible, et c'est pour eux surtout que ce mot a été rayé du dictionnaire."

(1) *Si l'on consulte le dessin publié par le père Hennepin en 1698, et qui est la plus ancienne figure des cataractes du Niagara que l'on connaisse, on voit qu'une énorme quantité d'eau se précipitait de Table-Rock, tandis qu'à présent l'eau qui y tombe est presque insignifiante. En se portant vers l'île à Chèvre, l'eau enlève continuellement les berges occidentales de cette île, entre la tour Terrapine et les îles des Trois-Sœurs, et l'on est obligé, pour diminuer et atténuer son action, d'établir contre la falaise plusieurs barrages fixes.*

AVIS SPECIAL.

C'est avec un grand plaisir que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-a-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférable à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille : mères, ne craignez rien ; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives ; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton chimistes, à Montréal.

La Santé vaut-elle la peine d'un essai ?—Si vous pensez que oui, lecteur malade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé, quand elles s'y attendaient le moins dans les *Pilules Sucrées de Bristol.* L'étendue de leur opération médecinale est large. Elles produisent non-seulement le meilleur effet sur les maladies immédiates de l'estomac, du foie et des entrailles, mais aussi dans un grand nombre de maladies contigentes. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecins éminents aussi bien que par les hommes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complet de tous les remèdes. Elles renouvellent le système général pendant qu'elles soulagent beaucoup les entrailles, et dans les cas de prostration physique provenant de l'âge, d'une constitution faible ou d'un malaise spécifique, elles sont inappréciable. Quant d'autres purgatifs rendent le patient plus malade, elles récupèrent et rafraichisse. Les apérients créent ordinairement le dégout de la nourriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. 424

NEUF ANNÉES D'AGONIE.—Charles Montague, fils de M. John Montague, de New York, après avoir enduré d'inexprimables douleurs des écrouelles pendant neuf années consécutives, a été radicalement guéri en peu de mois par cet Elixir de la vie et cet antidote du poison, la *Salsepareille de Bristol.* Sa maladie s'était répandue sur tout les corps. De médecins distingués ont déclaré qu'il était téméraire de voir qu'aucun médecin puit le guérir. Cependant ce cas comme les autres a été guéri. La lettre au père de ce jeune homme a envoyé au Dr. *Bristol* est un des plus remarquables documents qui ait jamais été publié ce fait est un de ces milles preuves qu'aucune maladie ne peut résister à la faculté restauratrice de la *Salsepareille de Bristol.* 374

UNION CATHOLIQUE.

Les Membres de cette société sont priés de prendre avis qu'il n'y aura pas de séance Dimanche prochain, à cause de la soirée littéraire que donnent, Messieurs de l'Institut des Artisans.

Les Membres de l'*Union Catholique* sont invités à assister, en aussi grand nombre que possible, à cette soirée.

Par ordre,
C. A. BOIVIN,
S. C. U. C.

St. Hyacinthe 20 Avril 1866.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le QUATORZE MAI prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de Ste. Marie, District de St. Hyacinthe, sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession de feu PAUL NADEAU, savoir

Un emplacement situé à Ste. Marie, dans le Rang de la Branche du Rapide, d'un demi arpent en superficie, tenant devant au chemin du dit Rang, derrière et des deux côtés à Victor Robert, Ecuier, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

Marieville, 12 avril, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendue sur les lieux, LUNDI, le TRENTE AVRIL courant, à ONZE Heures de l'Avant-Midi, la terre ci-après désignée dépendant de la Communauté qui a existée entre TREFFLÉ LAFONTAINE et feue ODILE JACQUES, savoir :

Une terre située au 2e Rang de la Paroisse de St. Charles de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant devant à Léon Chicoine et Alfred Petit, derrière au chemin du 3e Rang d'un côté à Antoine Jacques et d'autre côté à Jean Bte. Vogèle avec une grange y érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. P. BRILLON, N. P.

Béloeil, 10 Avril 1866.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme étant faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity, which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front, dix-neuf de profondeur.

2o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance de quatre arpents et demi de front, sur sept arpents de profondeur dans une ligne, et quatre arpents dans l'autre ligne, sur le Rang d'Argenteuil.

3o. UNE TERRE sise et située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de trois arpents et dix pieds de front, sur trente arpents de profondeur, sur le Rang de l'Eglise.

4o. UNE TERRE sise et située en les trente de la dite paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, de deux arpents et demi de front, moins six pieds de largeur, sur trente arpents de profondeur.

5o. UN LOPIN DE TERRE sis et situé dans la paroisse de St. Charles, d'un arpent de front sur treize arpents de profondeur.

6o. UN LOPIN DE TERRE en la paroisse de St. Damase, de la contenance d'un demi arpent de front, sur sept arpents de profondeur.

Ces immeubles dépendent de la succession de PIERRE BEAUDRY, ceux situés dans la paroisse de St. Jean-Baptiste seront vendus le

Vingt-Trois du courant,

à la porte de l'Eglise, à NEUF HEURES du matin, ceux situés à St. Damase, le MEME JOUR à DEUX HEURES de l'après-midi, et ceux situés en la paroisse de St. Charles, le LENDEMAIN le VINGT-QUATRE, à MIDI, les conditions seront données le jour de la vente.

SOPHIE PRÉFONTAINE.
M. LEMONDE, N. P.

St. Jean-Baptiste, 4 avril 1866.—6f.—19.

Vente par autorité de Justice.

Les Immeubles ci-après désignés dépendant de la Communauté de Biens qui a existé entre M. BÉNONIE BLANCHARD et feue ROSALIE LUCIER, et de la succession de cette dernière, seront vendus à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Damase, MERCREDI, le VINGT-CINQ Avril courant, à DIX Heures du Matin savoir :

1o. Une terre située dans le rang d'Argenteuil, paroisse de St Damase, de deux arpents et deux perches de front sur vingt-trois arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang Corbin, d'un côté à Isaac Guillet et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un lopin de terre situé au même lieu de vingt-cinq arpents de terre en superficie, plus ou moins, tenant devant au chemin d'Argenteuil, derrière aux terres du rang Corbin, d'un côté à Charles Laflamme et d'autre côté au dit Bénonie Blanchard, sans bâtisses.

3o. Un terrain situé à la Montagne Rougemont, paroisse de St. Damase d'un arpent de front sur dix de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur à Pierre Fréchette, d'un côté à Augustin Gladu et d'autre côté à André Chartier, sans bâtisses.

4o. Un terrain situé à la dite Montagne Rougemont paroisse de St. Damase, concession des vingt, de un demi arpent de large sur vingt de profondeur, plus ou moins, tenant devant au cordon des terres des dix, en profondeur au rang Cordélia, d'un côté à Louis Petit et d'autre côté à Jean Bte. Fréchette et ses héritiers, sans bâtisses.

5o. Une terre située en le rang d'Argenteuil, paroisse de St. Damase, de cinquante deux arpents de terre en superficie formant un triangle irrégulier, le tout plus ou moins, tenant au Nord au chemin du dit rang, d'un côté au Sud Est aux terres du rang Corbin et de l'autre côté aux héritiers de feue Rosalie Lucier avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

6o. Une terre située au dit rang d'Argenteuil paroisse de St. Damase, de trois arpents moins deux perches, sur vingt-cinq arpents dans une ligne et quinze dans l'autre, plus ou moins, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la Rivière du rang Corbin, d'un côté à Félix Jodoin et d'autre côté aux héritiers Rosalie Lucier, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

7o. Un lopin de terre situé, au rang Corbin, de un arpent sur seize, plus ou moins, en la paroisse St. Damase, tenant devant à Charles Dupont ou ses représentants, en profondeur aux terres d'Argenteuil, des deux côtés à Eusèbe Carpentier, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné.

H. R. BLANCHARD,
N. P.

St. Hyacinthe, 2 Avril, 1866.

Apprentis Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveront de l'emploi comme apprenti imprimeur, en s'adressant immédiatement à ce bureau. On préférerait quelqu'un qui eut déja quelqu'expérience dans cette branche

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence : ROXTON-FALLS.

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Trasurer's Office,
St. Hyacinthe, February 18, 1866.

TERRES A VENDRE.

Le soussigné offre en vente les terres ci-dessous désignées.

3 Terres à St. Domique,
1 " " de 120 Arpents dans le Petit Rang de St. Hyacinthe.
A ACTON, le Lot 35ème. dans le 4e. Rang.
1/2 du Lot 33 formant 30 Arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
1/2 du Lot 37 donnant 25 arpents de terre en culture dans le 5e Rang.
Le Lot 42 dans le 5e. Rang.
" " 44 " " "
1/2 du Lot 19 dans le 6e Rang.

Les Lots sont situés près du Dépôt.

Le Lot No. 30 donnant 5 arpents de culture avec sucreries dans le 7ième Rang.

1/2 du Lot 28, 29, 31, 32, avec sucreries dans le 8ième. Rang.

A WEEDON, dans le 2ième Rang ½ Sud-Est No. 7.

Dan le 2ième Rang ½ Sud-Ouest No. 8.

Dans le 3ième Rang No. 8.

A STANFOLD, dans le 5ième Rang No. 19 et 21.

Les conditions sont très libérales.

S'adresser au soussigné.
Dr. TRUDEL,
Montréal.

☞ Ou à ce Bureau.

BUREAU d'ÉCHANGE

MM. CORCORAN & ST. JACQUES ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un BUREAU D'ECHANGE en cette cité, dans le magasin de M. St. Jacques, autrefois occupé par Maurice Buckley, Ecr., et qu'à l'avenir ils échangeront et achèteront les billets des Banques Canadiennes et Américaines, &c., et feront aussi l'échange de l'Or et de l'Argent avec autant d'avantage qu'on pourra le désirer.

St. Hyacinthe, 16 décembre, 1865.

FONDERIE

LE

ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs

MOULINS A BATTRE

système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi

CRIBLES DE GRANGES

Des mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux

Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles

pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement

Avant d'aller ailleurs!!

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE

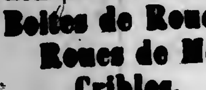


"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la

FONDERIE YAMASKA,

tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou definir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866

NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES VIS-A-VIS LE **Moulin à Farine,** LE **Pont Neuf,** LES **Moulins à Carder et à Fouler,** ET LES DEUX FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES. VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafes, Sucres, Melasse, Poisson, vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.

Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRE .	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1866.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

R. ST. J. Agent.

12 Décembre 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
423, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, Side-Boards, &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

Destruction des Vers

Qui soit encore Connu.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.
Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.

Pres du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparaît, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du Jardin de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se debarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diuretique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boites portes la signature de A. J. White & Co Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boites qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boite de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boite, 5 boites pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 20 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE

DE

BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

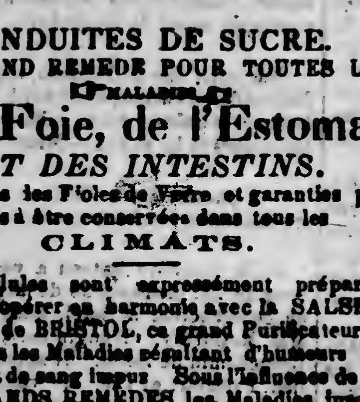
Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞MALADIES☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à a

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX! CHEVAUX!! CHEVAUX!!!

Poudres de Condition

De Carleton.

LA MEILLEURE MEDECINE POUR

Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres*.

Servez-vous-en et vous verrez! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres*. Une poudre chasse les vers Une poudre guérit les morsures. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter son [...] poudre donne une longue et forte crinière. [...] poudre guérit le "Horn Distemper in Cattle."

Les poudres de Condition de Carleton, administrées suivant la direction, sont la meilleure [...] du monde pour donner la force à un cheval, [...] la ramener a la santé et à la vigueur, s'il a été exposé trop longtemps au froid, ou mené trop [...].

Ces poudres donnent une action salutaire [...] organes digestifs et purifient le sang des animaux égalisant ainsi la circulation du sang et donnant de la vigueur à tout le système. Ceci est prouvé par la meilleure apparence du poil ; car il est un fait certain, c'est qu'un animal qui a le poil dur et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLETON sont un tonique et un Restaurateur [...] après les attaques de toutes les maladies [...] telles que l'Influenza l'Etouffement l'Inflammation, la gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un troupeau [...] devrait se servir de cette médecine ; elle est toujours avantageuse et tellement inoffensive qu'on peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent leurs troupeaux devraient se servir de cette Poudre de Condition. Ils tiendront leurs troupeaux en bonne santé et les engraisseront plus vite et bien [...].

Remarquez cet avis.—Trouvez la signature de

J. CARLTON COMSTOCK.

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet. C'est la seule maniere de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de Condition sans cette signature.

Les paquets sont trois fois aussi gros que l'ancien paquet jaune et se détaillent à 25 cents.

1er Janvier, 1866.

DR. COLBY'S

ANTI - COSTIVE AND [...]

PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, raviventl'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les [...], femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous [...] un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent [...] autre tonique en obtiendront [...] soulagement. Elles peuvent être [...] longtemps que possible sans [...] dommage, et elles ont cela de [...] sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions [...] que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des [...] les médecins du pays ; qu'il occupe une [...] position parmi ses confrères de la profession. [...] reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous [...] ployées dans nos pratiques, et nous les [...] hautement.

J B GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, [...]

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, [...] VINS et BOLTON, H. R. GREY et [...] principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 186[...]

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie.

"Symptomes certains des Vers."

Le visage pâle et couleur de plomb, [...] rougeurs occasionnelles, ou une tache [...] une ou les deux joues ; les yeux [...] les prunelles élargies : un demi cercle [...] rant le long de la paupière inférieure ; le nez [...] centré ; la lèvres supérieure enflée ; des maux de têtes fréquents, avec un bourdonnement dans les oreilles, avec une sécrétion de salive [...] la langue enfoncée ; la respiration très [...] sec ; quelque fois une appetit vorace ; avec une Sensation désagréable dans l'estomac, à d'autres ces Sensations sont entièrement [...] de douleurs passagères dans l'estomac, des [...] monté de cœur et des vomissements fréquents, entrailles irrégulières, c'est-à-dire quelquefois constipé ; [...] p[...] gées de sang (hemorroides) [...] et [...] ment difficile et accompagné de hoquet, [...] troublé et agité, avec grincements de dents [...].

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se [...] [...]

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE [...]

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et en donnant dans le temps vous sauverez votre patient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que le [...] était que ce remède fût à un bas prix [...] haute classe comme les autres [...] curer facilement. A cause de cette [...] l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [12 [...] paquet, ou 25 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas [...] de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, [...] trefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement Importeurs, [...] demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO,
BROCKVILLE, C.W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS:—[...] trop & Lyman, Newcastle, C. W. ; [...] Elliot & Co., Toronto, C W. ; J. M. Henry & [...] —Lymans, Clare & Co—Kerry Bros. & [...] —Lamplough & Campbell, Montréal, C. E. ; [...] Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co. [...] milton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur [...] profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans [...] St. François, à vendre d'un seul lot ou par [...] deux ou trois arpents de front, à la demande [...] acquéreurs. Le tout pour argent comptant [...] avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Édition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres; Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres: Six mois, DEUX piastres.

Édition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. — Etats-Unis, un an, DEUX piastres; Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.

Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie:— Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe, Mardi, 24 Avril 1866. — No. 24

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité sépa-

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe,

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 4 avril 1866.

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.—1793.

VII.

(SUITE.)

Elle était cruelle, mais bien vraie, cette parole de Louvet le républicain, Louvet le girondin: « Sans distinction d'opulence ou de misère, de grandeur ou d'obscurité, les hommes doivent être esclaves, puisque les hommes rampent devant les méchants.

La peur dissimulée sous le nom de prudence laissait marcher invincible et souverain l'hydre envahisseur. C'était une triste vérité que le sang versé répandant autour de lui.

Comme celui du vieillard, tous les fronts étaient voilés par une amère tritesse.

—Dieu ne marche pas avec nous, dit le marquis de Savernoy en secouant la tête avec une profonde douleur.

—Que faire alors? répondit une voix où se peignait le découragement le plus absolu.

—Ne désespérer ni de Dieu, ni des hommes, reprit le marquis qui releva soudainement la tête, et nous rallier davantage encore, soldats dispersés d'une cause que tous abandonnent.

Et traversant le groupe d'un pas calme et ferme, il alla s'asseoir à la place qui lui était réservée.

Cette place plus élevée que les autres, était à l'une des extrémités de la salle; car le marquis, par le privilège de l'âge, présidait ces réunions.

Chacun alla silencieusement s'assoir.

Le marquis se leva, et après avoir promené un regard calme sur ceux qui l'entouraient il leur dit:

—La cause que nous servons peut parfois sembler se perdre et s'anéantir; mais elle est du nombre de ces choses [illegible] dont le germe ne s'étouffe pas. La hache tranche, mais ne déracine pas: le dernier mot de ce drame sanglant qui se joue ici est inscrit au ciel. Oui, parfois, mes amis, il y a dans le cœur le plus fidèle et le plus dévoué des heures terribles de découragement; à la vue de tant de crimes impunis qui se succèdent, on serait tenté de croire que la main de Dieu s'est retirée du trône des rois; mais ces heures découragées ne sont que le tribut nécessaire de notre chétive humanité. Les grands dangers; les jours qui portent aujourd'hui pour nous la tempête et la mort, peuvent demain porter la victoire et le triomphe.

Le marquis de Savernoy avait prononcé ces derniers mots d'une voix si inspirée, que tous les assistants se levèrent à la fois, et, sans prononcer un mot, tendirent leurs mains en signe de serment, et levèrent leurs yeux au ciel.

Il y avait quelque chose de solennel et de grand dans ce silence expressif; et au milieu de tous ces hommes debout, de tous ces bras tendus, de tous ces respirations oppressées dont on entendait le bruissement, semblable au battement des ailes d'une volée d'oiseaux qui monte vers les nuages, se détachait la figure vénérable du vieux marquis.

En regardant ce visage calme, impassible mais d'une expression si noble de dignité on eût dit la statue de la Fidélité devant laquelle tous venaient prêter serment.

Quelques instants après, le vieillard reprit:

Mais quand l'on sert une cause à laquelle on a voué sa vie entière, il ne s'agit pas seulement de mourir pour elle, il faut lui être utile; les dévouments ne doivent pas être stériles et le sang répandu doit être une semence qui porte ses fruits. Nous n'avons pas circonscrit à la Providence seule nos efforts et nos espérances; il faut que tous les départements à la fois se soulèvent contre la tyrannie des oppresseurs de la nation. C'est là, vous le savez, le but de notre association. Le réseau de la fidélité s'étendra par toute la France. Le moment approche où le combat décidera des destinées de tous. Il faut donc à tout prix réveiller le zèle de nos partisans, ranimer leur énergie qu'attiédit tout le sang qui coule, et décourage la lacheté de ce peuple qui se déshonnore en acceptant un aussi dégradant asservissement.

Chacun écoutait en silence; à mesure que le vieux gentilhomme parlait, sa voix devenait plus vibrante et plus animée.

—Entendez-vous, cœurs énergiques et fidèles?.... Qu'importe que l'on vienne nous dire: Le jacobinisme s'étend, les émigrations redoublent, Paris chaque jour se vautre davantage dans l'ornière sanglante de la révolution, eh bien! puisque c'est là que vienne prendre le mot d'ordre les séides qui se répendent comme un venin mortel sur le sol dévasté de la France, c'est à Paris qu'il faut aller!

Cette pensée répondait merveilleusement sans doute à toutes les pensées secrètes qui agitaient les cœurs, car toutes les voix répétèrent, avec un élan d'enthousiasme que la plume ne saurait exprimer:

—A Paris!.... à Paris!....

Au milieu du tumulte, on entendit le marquis dire avec une expression indicible d'amère tristesse:

—O ma chère Provence, Dieu t'avait faite si belle, les hommes te font bien sanglante et bien dévastée:

—Oui, à Paris! à Paris! s'écria le comte Henri avec cette énergie qui appartient à la jeunesse résolue; nous avons du courage, de la foi; nous attaquerons au cœur la honteuse pléiade qui égorge la nation. Non! il n'est point possible que les cœurs soient flétris à ce point, les courages à ce point brisés, la race humaine à ce point avilie qu'elle se laisse chaque jour décimer par l'échafaud ou jeter dans d'éternelles prisons, sans tenter de relever la tête ou de se défendre, et sans essayer au moins de rendre proscription, sang pour sang, mort pour mort! Ce qui leur manque, c'est le premier cri de révolte. Ce qui leur manque, c'est de savoir que les égorgeurs sont moins forts que les égorgés. Eh bien! ce cri de révolte, nous le pousserons au milieu d'eux; cette résistance du désespoir la plus invincible de toutes, nous leur montrerons que l'on peut changer la place où s'élèvent les échafauds en un champ de bataille, le meurtre en combat; et si nous devons tous périr, amis dans cette noble entréprise, au moins notre mort aura été utile à la patrie opprimée!

Des acclamations unanimes accueillirent ces paroles énergiques, et une voix s'éleva comme un grondement de tonnerre qui fit résonner les échos de la voute souterraine.

—Puisque quelques hommes se font les assassins de la nation, dit-elle, pourquoi ne nous ferions-nous pas, nous, les assassins de ces hommes?

Il y eut tout à coup un silence profond.

Car si le mot de combat résonne bien à l'oreille d'un gentilhomme, la pensée de l'assassinat révolte son cœur: puis, comme si toutes les consciences se fussent recueillies et consultées, une explosion de cris s'éleva comme la fumée tourbillonnante d'un holocauste humain, et toutes les voix s'écrièrent:

—Il faut qu'ils meurent!!!

Oh! si toute la noblesse de France, au lieu de se laisser assassiner en détail ou d'émigrer à l'étranger, se fut levée en masse; si une partie de cette population épouvantée, indécise, ne se fût pas faite victime résignée; si elle eût apporté pour combattre et se défendre la moitié du courage qu'elle mettait chaque jour à mourir, la société eût été sauvé, le 9 thermidor eut précédé la Terreur, et la France n'aurait pas eu à inscrire dans son Histoire des pages de sanglantes iniquités.

C'est la mollesse des honnêtes gens, l'indécision des masses qui font presque toujours la force et la puissance des minorités audacieuses et criminelles.

Quittez la Provence! allez à Paris, âmes nobles et généreuses, cœurs forts et héroïques, courages que l'adversité n'abat point! Hélas de Paris à la Provence il n'y a qu'une différence: c'est que le tombeau est plus grand; partout, comme ici, vous verrez des victimes, rien de plus. La fatalité a posé son doigt sur le front de la France.

—Ainsi donc, mes amis, dit le marquis de Savernoy en s'avançant au milieu des assistants, que Dieu nous protège et nous guide! C'est aujourd'hui la dernière fois que nous nous serrons la main sur le sol de notre chère Provence.

—Oui!.... oui!.... s'écria-t-on de toutes parts, allons combattre à Paris cette révolution sacrilége qui, au nom de la liberté foule aux pieds et massacre toutes les libertés.

Le vieillard continua de cette voix calme et simple dont l'expression contrastait d'une façon étrange avec les cris énergiques et les acclamations furieuses de ceux qui l'entouraient.

—D'après les renseignements qui m'arrivent des départements ainsi que des frontières et surtout de la Vendée, ce fidèle pays de la noble résistance, Bordeau, Toulouse, Lyon, Strasbourg, Rochefort, Pau, sont dans de bonnes dispositions; une portion de la Bretagne et de la Normandie appartient au parti de la noblesse. Les armées républicaines, inquiétées au dedans par les Vendéens, au dehors par la coalition de l'étranger, ne peuvent s'occuper que très inefficacement à réprimer les germes d'insurrection qui montent de toutes parts. Quelques-uns d'entre nous se dissémineront sur toute l'étendue du Midi; vous, Boisrocher,—vous, Rochefort,— vous,—d'Antoine,—vous, Tavernay,— vous, vous vous... vous....

Parlant ainsi, il désignait chacun du doigt.

—Votre présence à chacun sera efficace ici pour empêcher la gangrène de s'étendre et de nous ronger le cœur. Les autres se dirigeront sur Paris. Vous, Préville, vous irez à Bordeau; vous, Santillac, dans les Pirénées; vous, Franchegarde, à Strasbourg; vous, Nugeat, à Rochefort; moi, je visiterai Lyon et les villes environnentes. La route est rude et longue, mes amis, les dangers sont innombrables, les ennemis acharnés; mais que le cœur et le courage ne faillent à chacun! Nous sommes aujourd'hui le 10 mai; à partir du 1er juin, chaque jour à six heures, sur la place qu'ils ont appelée *de la Révolution*, du côté qui regarde la Seine, il y aura près du parapet, appuyé à l'angle du pont, un homme vêtu comme le sont tous les jacobins: cet homme aura à la main gauche un bâton et tiendra de l'autre son bonnet rouge, quelque temps qu'il fasse, pleuvent ou gèle.

Tous les assistants, le visage immobile, les yeux fixés sur le marquis de Savernoy,

écoutaient tous ces détails avec une muette attention.

Celui-ci ajouta :

—Chacun de vous en passant dira à cet homme, sans tourner la tête de son côté : *Paris* ! puis il continuera sa route. A vingt pas il rebroussera chemin et passera une seconde fois d'un pas lent. L'homme prononcera de la même manière : *Provence !* Alors vous pourrez arrêter en toute confiance car cet homme sera bien celui, qui aura été envoyé à votre rencontre, et vous irez où il vous dira d'aller.

A son insu, le marquis avait prononcé ces derniers mots d'une voix presque basse, comme s'il eût craint que les échos de cette voûte souterraine gardassent le souvenir de ses paroles.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

TEMPERATURE.—Pluie éclaires et tonnère durant la nuit de vendredi à samedi jusqu'à hier soir vers 6 heures ou il a commencé à pleuvoir.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

MARDI 24 AVRIL 1866.

Les pourparlers qui avaient eu lieu entre le Gouverneur du Nouveau-Brunswick et les Membres de son Ministère, avant que celui-ci offrit sa résignation, nous font voir par quel enchainement de circonstance cette administration a été amenée à se démettre du pouvoir.

Nous voyons d'abord, quelque temps après que le revirement favorable à la Confédération se fut fait sentir d'une manière sensible, M. Wilmot se retirer avec éclat de l'administration dont il faisait partie, sous prétexte que ses collègues persistaient à repousser toute discussion sur le projet de Confédération.

Sur les entrefaites, M. Gordon, ayant reçu une note diplomatique émanant du Gouvernement Métropolitain, dans laquelle celui-ci exprimait le désir formel de voir la question traitée d'une manière définitive par les Provinces Maritimes, il en conféra avec M. Smith, le chef du Cabinet, qui consentit, après s'être entendu avec ses collègues, à donner son appui au principe d'un projet de Confédération.

Il fut convenu alors, qu'un comité composé d'un certain nombre de Membres des deux Chambres fut formé pour y discuter cette question ; et le chef de l'administration promit que toute l'influence de son Cabinet pèserait en faveur de la politique impériale.

Quelque temps après, en dépit des promesses qu'il avait faites, M. Smith refusa d'accepter la responsabilité des idées qui avaient été émises par le comité qui s'était déclaré favorable à la Confédération, à la condition, toutefois que quelques modifications fussent faites dans le projet accepté par la Convention de Québec.

Placé entre son devoir d'aujourd'hui et ses idées d'hier, le Gouverneur indécis sur la ligne de conduite qu'il avait à tenir, temporisa autant qu'il lui fut possible.

C'est vers cette époque que lui fut présentée l'adresse du Conseil Législatif qu'il mit si longtemps à accepter et à laquelle il répondit après dix-neuf jours de délai. Cet acte aussi inqualifiable qu'inconstitutionnel fit croire, non sans quelque raison, peut-être, que le gouverneur du Nouveau-Brunswick, tout en ayant l'air de l'approuver, faisait une guerre sourde à la politique du gouvernement impérial.

Enfin, comme on l'a vu, Son Excellence se décide à envoyer son message en réponse à l'adresse du Conseil Législatif, et c'est là la cause qui a amené la résignation du Ministère qui a prétendu qu'il aurait dû être consulté dans une détermination d'une si grave importance, vu les circonstances.

En agissant comme il vient de le faire, le Lieut.-Gouverneur du Nouveau-Brunswick s'est assumé une grande responsabilité vis-à-vis la population de cette province, car il est évident que le nouveau ministère, tel que constitué aujourd'hui, ne pourra jamais acquérir un assez grand nombre de supports dévoués dans les Chambres actuelles, pour pouvoir espérer de marcher sans entraves. Il n'y a qu'un moyen efficace en pareil cas, ce moyen c'est les élections générales. Si, comme Son Excellence semble l'espérer, la population est revenue de la mauvaise impression qu'elle avait aux élections dernières, sur la Confédération, le Ministère reviendra à la session prochaine, avec des forces suffisantes pour faire adopter le projet, et le Gouverneur se trouvera parfaitement justifiable d'avoir consulté l'opinion de la population toute entière, avant de laisser prendre une décision sur une question d'où dépend l'avenir de la Province qu'il gouverne.

On lit dans *l'Evening Telegraphe* d'hier soir :

La question de la confédération est chaudement discutée à la Nouvelle Ecosse. M. Annand a été accusé en chambre d'avoir dit à un certain M. Weir, qu'il préférerait voir les provinces maritimes secouer le joug de la métropole ; qu'il préfèrerait les voir envahies par les *Féniens* plutôt que de les voir former partie de l'Union projetée.

M. Annand n'a pas nié l'accusation mais il fait apologie, en disant qu'il avait ainsi parlé, dans un moment d'excitation. M. Annand est le gendre de M. Howe, croyons-nous.

CAPITAINE EDWARD DOHERTY.

Le gouvernement américain s'est enfin décidé à payer à notre jeune concitoyen, le Capitaine Edward Doherty, une partie de la dette d'honneur et de reconnaissance qu'il lui devait : et les journaux de New-York nous apprennent que M. Doherty vient de recevoir $7,500.

Nous disons avec intention que le gouvernement américain n'a rencontré qu'une partie de son obligation, car sur les $100,000 promises, $50,000 seulement ont été distribuées.

On comprend difficilement les raisons qui ont pu décider le gouvernement de Washington à manquer ainsi publiquement à sa parole donnée ; et nous croyons inutile de dire qu'il a infligé à son honorabilité une flétrissure qui ne s'oubliera pas facilement.

Un autre fait qui doit étonner avec raison, c'est la décision même à laquelle en est venu le comité chargé de régler cette affaire et la bâse qu'il a acceptée pour déterminer le montant dû à chaque partie Tout le monde devra admettre qu'il y a eu une injustice flagrante de commise à l'égard de notre compatriote qui, comme chef du parti qui a capturé l'assassin Booth, avait droit à une portion plus considérable. On aurait pu, ce nous semble, accepter dans la distribution de la récompense promise, la base que l'on prend généralement, croyons-nous, pour la marine dans tous les pays et les captures faites sur mer : de cette manière M. Doherty, comme chef du détachement ou au moins comme lieutenant de sa compagnie aurait eu droit à un partage plus juste et moins partial.

Cependant tel qu'est le fait nous devons l'accepter et féliciter sincèrement le Capitaine Doherty de son succès. L'honneur qui vient de lui être conféré rejaillit sur tous ses compatriotes et particulièrement sur ses concitoyens.

L'on sait que le jeune et distingué Capitaine est frère de notre aimable concitoyen M. Henry Doherty, marchand de cette ville, que son intelligence des affaires et son urbanité ont placé parmi les marchands les plus recommandables de l'endroit.

Nous voyons avec plaisir que, dans la distribution des deniers promis, le Capt. Doherty est placé avant le notoire Baker qui a cherché, par des intrigues indignes d'un homme respectable, à enlever à M. Doherty ce qui lui était si justement dû.

Ce qui fait le plus d'honneur à M. Doherty ce n'est pas tant l'argent que sa bravoure lui a mérité que la médaille et le parchemin que le gouvernement américain lui a donnés : l'on se rappelle que ce brave capitaine a reçu une médaille en or sur laquelle son nom est gravé avec le titre de *Vengeur de Lincoln*.

L'honneur conféré à M. Doherty rejaillit sur son pays de naissance et St. Hyacinthe doit être fière d'avoir été le berceau de son enfance.

Dernièrement nous avions le plaisir d'annoncer à nos lecteurs à titre de renseignements, que le Conseil de St.Barnabé avait prohibé la vente des liqueurs spiritueuses. Aujourd'hui nous sommes heureux de publier le règlement même qui a été passé à cette occasion. En le parcourant, les amis de la saine morale devront être contents et satisfaits de voir l'unanimité avec laquelle ce règlement a été passé.

Tous les conseillers sans en excepter un seul, ont décrété que désormais, personne n'aurait, dans les limites de la localité, le droit de vendre et de distribuer des boissons fortes, cet agent si puissant de démoralisation.

Ces Conseillers ont tous compris qu'il y avait là pour eux un devoir impérieux à remplir. Nous devons les féliciter de n'avoir pas eu peur d'écouter la voix de leur conscience.

Les éloges que nous venons d'adresser à MM. les Conseillers de St. Barnabé, doivent l'être également à MM. les conseillers du Comté d'Yamaska, qui, comme l'indique la correspondance que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes, tiennent la même ligne de conduite, et marchent dans la même voie avec autant d'énergie et de vigueur.

Nous l'avouons, il est agréable pour la Presse de pouvoir constater un mouvement si marqué chez les populations de nos campagnes dans le sens de la bonne morale. La sobriété est la clef du succès et de la prospérité pour le cultivateur.

Un homme sobre est un homme qui comprend ses devoirs de citoyen et de père de famille. Un bon citoyen et un bon père de famille comprend qu'il doit travailler pour faire vivre honorablement ceux qui lui sont chers, sa femme et ses enfants.

Et de même que l'intempérance est un indice certain que celui qui y est adonné, est un homme oisif et paresseux, ainsi la sobriété est l'indice d'un homme travailleur, qui a à cœur le bonheur de sa famille.

SÉANCE DE L'INSTITUT DES ARTISANS.

Les fatigues éprouvées par le plus grand nombre des citoyens de cette ville, lors de l'incendie qui, il y a huit jours à peine menaçait de consumer une grande partie de la cité de St. Hyacinthe, sinistre qui avait lieu précisément la veille de la fête patronale de l'Institut des Artisans, fut la cause que la séance littéraire qui devait être donnée ce jour-là sous le patronage de cette société fut retardée et remise au Dimanche suivant.

C'est donc avant hier soir que la salle du Conseil de Ville réunissait dans son enceinte une assemblée nombreuse et choisie attirée par le nom des lectureurs dont les essais devaient faire les frais de la soirée.

Dans un petit discours d'entrée que fit le président honoraire de la société M. Delorme, l'orateur fit un court narré dans lequel il expliqua la nature et l'utilité de l'association qu'il représentait en cette circonstance.

M. Roy lui succéda à la tribune.

Il ne nous est pas donné de faire ici un compte-rendu détaillé de la lecture de ce monsieur, qui ne dura pas moins d'une heure et demie, le temps nous manque et l'espace que nous pourrons consacrer pour faire le rapport de cette séance, est trop restreint. Qu'il nous suffise de dire que cette lecture qui est un travail de longue haleine, dénote chez son auteur d'énormes recherches historiques. Il nous a fait parcourir avec lui tous les pays civilisés et non civilisés et nous a fait constater que, partout, depuis les siècles les plus reculés, l'industrie et les arts étaient en grand honneur chez tous les peuples. Mais que l'on nous permette de le faire observer en passant, le travail de M. Roy dépassait les limites d'une lecture ordinaire.

M. Mercier, qui est toujours si favorablement accueilli par un auditoire intelligent, avait à combattre, en prenant la place du premier lecteur, contre l'espèce de fatigue physique qui regnait dans l'assemblée ; aussi, devons nous l'observer, sa voix sympathique ses paroles éloquentes eurent-elles quelques peines a vaincre l'espèce de léthargie qui s'était emparée de l'auditoire. Il est inutile de faire l'éloge de la lecture de M. Mercier et de faire ressortir la manière habile avec laquelle il a su traiter une question tant de fois rebattue.

Envisageant son sujet sous une forme nouvelle, il démontra qu'au point de vue des *individus*, de la *société*, de l'*industrie* et de la *nationalité*, l'union et l'union seule fait la force. Il fut attentivement écouté et chaleureusement applaudi. Au reste il sera donné à nos lecteurs de pouvoir faire d'eux-mêmes dans quelques jours une juste appréciation de la lecture l'*union fait la force*, que M. Mercier veut bien nous permettre de publier.

M. Delorme après avoir remercié les auteurs de ces deux intéressantes lectures, pria successivement Son Honneur le Juge Sicotte, les Révds. MM. Moreau et Tétreault de dire quelques paroles. M. Sicotte fut comme toujours profond et éloquent, Messire Moreau, l'aumônier de la société, dit quelques mots d'encouragement, et Messire Tétreau s'acquitta de sa tâche au moyen d'une de ces boutades impromptus, spirituelles et sarcastiques, comme lui seul sait les faire.

M. Delorme ferma la séance par quelques considérations sur l'industrie manufacturière.

L'affluence considérable de personnes distinguées qui assistaient à cette séance est une preuve de l'intérêt que chacun porte à une société dont le fonctionnement efficace est si utile et si désirable à St. Hyacinthe.

Dès qu'il a été question d'ouvrir des listes de souscription pour offrir un témoignage d'estime à la mémoire de l'illustre historien dont la plume habile et désintéressée a fait connaître l'histoire des vicissitudes par lesquelles le peuple canadien a passé depuis l'époque où Jacques Cartier est venu jeter les fondements d'une petite colonie sur les bords du St. Laurent, jusqu'à nos jours, la ville de St. Hyacinthe s'est montrée digne de sa générosité ordinaire. Elle a voulu fournir une des pierres du mausolée que le pays élève à la mémoire d'une de nos illustrations canadienne, partout, ceux qui s'étaient donné la noble mission de passer les listes de souscription, ont été bien accueillis, et chacun a voulu déposer dans leur main, l'obole de la reconnaissance.

L.V. Sicotte $25 ; A. Malhiot [illegible] ; La Tache 5 ; F. Ant. Larocque 5 ; Bourgeois et Bachand 4 ; J. M. Lamothe 3 ; Madame A. N. Morin 10 ; R. E. Corcoran 4 ; R. Raymond 5 ; Dr. turcot 2 ; Boucher de LaBruère 2 50 ; J. Hogan 2 ; Melle Huot 1 50 ; Rev. M. Brien 1 ; F. X. Laforce 0 50 ; J. B. Resther 1 ; H. R. Blanchard 1 50 ; Honoré Mercier 2 ; H. W. Chagnon 1 ; Boucher de La-Bruère 2 ; Rev. M. Lecours ptre 1 50 ; J. B. Germain 1 50 ; L. P. Boivin 2 ; A. Maynard 1 ; Un ami 0 25 ; A. C. Papineau 1 ; L. F. Morison 1 ; Léonard Beaudry 1 ; Léonard Boivin 1 ; H. J. Doherty 2 ; J. Clapin 1 ; L. Sarrazin 1 ; Un ami 1 ; P. L. Robitaille 1 , Edmond Boivin 1 ; R. St.Jacques 2 ; J. Roy 1 ; S. C. Maynard 0 50 ; H. St.Germain 1 ; P. Lamothe 2 ; P. E Leclère 2 ; G. C. Dessaulles 5 ; L. Delorme 2 ; E. L. R. C. Desprès 1 ; R. E. Fontaine 1 ; Ant. Langelier 0 50 ; O. Chalifoux 0 50 ; Elie Paillé ; E. B. Dufort 2 ; Camille Lussier 0 50 A. Kéroak 0 50 ; Victor Côté 1 ; E. Lecours 0 50 ; M. Laliberté 1 ; J. J. E. Sauvageau 0 50 ; C. Ledoux 0 50 ; P. de Cazes 1 ; P. Cloutier 1 ; J. Nault 0 50 ; Un ami 1 ; L. Benoit 1 ; A. Cacouette 0 50 ; F. Cadoret 2 ; J. Duvert 1 ; M. Contant 1 ; Un ami 0 50 ; J. B. Pagnuelo 0 50 ; P. J. Duchenay 1 ; Total... $136 50

Pour peu que le journaliste, et surtout l'annaliste, s'endorme dans son fauteuil éditorial, il court grand risque de s'éveiller en sursaut au bruit causé par la chûte de quelque trône, ou bien de se laisser [illegible] événements rapides qu'il ne [illegible]. C'est ainsi par exemple que ce pauvre [illegible], président des principautés [illegible] vient de causer par sa chute une de ces commotions que les journalistes aiment beaucoup. Ce pauvre homme, tout confiant dans le traité de Paris qui lui avait fait une place au soleil des principats, s'était couché bien tranquille, et voilà que au milieu de la nuit, quelques seigneurs de sa Cour entrent chez lui, le forcent à signer son abdication et l'expédient n'importe où, à Paris peut-être ou à Pekin. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Mais de là surgit une nouvelle question qui s'ajoute aux autres questions : qui remplacera le prince Couza ? La Russie a des prétentions : c'est elle qui est au fond de cette révolution de palais : le prince, avec tous ses défauts, voulait au moins affranchir ses domaines de l'influence moscovite : il [illegible] certaines tendances vers l'union avec la France et les catholiques. On pense qu'il faudra une nouvelle conférence à Paris.

Cette conférence, si elle a lieu, ne manquera pas de besogne dans le cas où elle se croirait appelée à arranger toutes les affaires Européennes. Elle ne réussira pas à civiliser l'ours moscovite qui continue toujours ses persécutions contre le clergé Polonais. Mais parviendra-t-elle à réconcilier l'Autriche et la Prusse ? La Russie n'est pas encore arrivée à ce résultat, bien qu'elle ait, dit-on, offert sa médiation. Lord Palmerston disait que la guerre des duchés serait une allumette qui mettrait le feu à l'Europe. Nous sommes peut-être à la veille de voir l'allumette réaliser la prophétie. M. de Bismark a écrit aux cours diverses de la Diète Germanique pour savoir combien de partisans il y trouverait dans le cas d'une guerre avec l'Autriche. Nul des petits Etats Germaniques ne lui a répondu d'une manière encourageante. Il est certain que le Wurtemberg, la Saxe, Cobourg et d'autres, sont dévoués à l'Autriche. La Bavière boude un peu le cabinet de Vienne, mais une guerre la ramènerait certainement du bon côté. Ces divers Etats aiment mieux l'Autriche qui les laisse tranquilles, que la Prusse avec son Bismark qui ne rêve qu'annification et pouvoir absolu. M. de Bismark cherche pour l'Allemagne, à exécuter les plans de Cavour en Italie : voilà ce qui est évident. Il est l'allié de Victor-Emmanuel qui opèrera une diversion en sa faveur, en Vénétie. Il est certain que ce pauvre *galant-homme* doit désirer une guerre entre l'Autriche et la Prusse afin de donner de l'occupation aux chemises-rouges, ses alliés. Ces braves sans-culottes Italiens sont de très mauvaise humeur. Garibaldi s'ennuie, Mazzini enrage de se voir exclu du Parlement Italien où sa place était pourtant si bien marquée.

En attendant, mêmes violences contre la religion, même mépris de toutes les lois divines et humaines. Le Parlement est aux mains des républicains ardents et le gouvernement ne fonctionne qu'en ne marchant pas. C'est à peine s'il peut échapper à une entière destruction en jetant de temps à autre, au Cerbère rouge, quelque morceaux calmant sous forme d'Evèques à exiler, de prêtres à emprisonner et de religieuses à chasser de leurs couvents. Surtout il faut de l'argent. Mais tout cela ne fait qu'ajourner la catastrophe. Lisez les paroles citées plus bas : elles sont extraites d'un *programme*, d'une *brochure*, et d'un journal, le *Diritto*, organe de la démocratie.

Le *programme* est du député Madini : il est réservé : pour lui, il faut que Garibaldi monte au pouvoir, allié à Rome à côté de la monarchie. Victor-Emmanuel règnera tant qu'il sera *utile* à la cause. Ensuite on le chassera, si on veut.

La *brochure* est de Bertani, autre député. Il est plus franc. Il dit : " les démocrates doivent " feindre d'être constitutionnels, défenseurs de " la monarchie et de l'unité ; mais ce ne doit " être qu'un stratagème pour arriver au pouvoir. " Il faut savoir se taire et *mentir* à propos pour " faire, le moment venu, ce que personne n'attendait et même le contraire de ce qu'on avait " promis.........., qu'aucun député démocrate " ne prenne au sérieux le serment de fidélité au " roi et à la monarchie....."

Plus bas, il donne le plan du gouvernement démocratique futur : " L'unité de l'Italie à faire ; " l'impôt unique et progressif ; l'instruction gratuite et obligatoire, [tressaille d'allégresse, ô " Buies !] les prisons ouvertes ; la liberté inconciliable avec le catholicisme ; l'enseignement " interdit ; les biens du clergé confisqués ; l'armee permanente dissoute ; et..........pas de " *quartier* pour les réactionnaires."

Or, il nous serait facile de démontrer, l'histoire à la main, que ce sont là les tendances de tout gouvernement démocrate. Soyez Catholique, patriote, libéral—puis, quand vous serez au pouvoir, livrez votre pays à l'étranger, mettez-le en fusion dans la grande Confédération Américaine. En attendant, appelez traitres et réactionnaires ceux qui ne pensent pas comme vous.

Et les moyens d'arriver au gouvernement démocratique que veut Bertani ?

Le *Diritto*, organe du parti, le donne.

" L'œuvre de la révolution française consiste " toute entière à détruire............ Il était temps " de détruire et non d'édifier, de haïr et non " d'aimer, de tuer et non d'élever. Robespierre " commenta, le couperet à la main, les livres du " suave et bienveillant philosophe de Genève ! [illegible] " [illegible] manqué ! " [illegible] encore un[illegible] [illegible] gens-là !.... [illegible] un [illegible] spacieux, non pour nous [illegible] " qui useront nos forces et nos facultés dans la " lutte, mais pour nos principes."

Voici maintenant le Parlement Italien tel que photographié par le *Temps*, de Paris, journal amis de la révolution Italienne.

" On voit tant de choses incorrectes dans ce " pays-là ! [illegible] étrangetés du Parlement ; l'é[illegible] insensé des discours ; nul député " ne voulant se subordonner à une direction quelconque ; tout le monde voulant parler et précisément individuellement son amendement ; " trente individus demandant la parole pour un " fait personnel, sans qu'on puisse savoir en quoi " leur personne est engagée ; des vanités incroyables fabuleusement puériles ; M. Ricciardi, de " la gauche, demandant la suppression de la tribune des journalistes, qu'il appelle des insectes ; " M. Bixio, général garibaldien, imposant comme " surcroît de supplice de couper la main aux contrebandiers, et se vantant d'avoir fait fusiller " les prisonniers dont avait [illegible] le général " La Marmora ; enfin, toute une série d'incongruités dont quelques-unes sont véritablement " révoltantes et scandaleuses."

Et voilà ce que l'on veut mener au Capitole. Ce sont ces enfants abrutis par le vice, barbouillés d'encre et de sang que l'on voudrait voir régner à Rome !

La Ville Eternelle ne se dissimule pas le danger Elle le voit, elle s'y prépare. Elle sait que, humainement parlant, elle paraîtra succomber, si elle est laissée seule. Mais elle sait aussi qu'elle écrasera ceux qui se heurteront contre elle. En attendant, elle continue sa mission civilisatrice : elle travaille pour la science, pour les arts, pour la religion. Le St. Père est toujours plein de santé et répand autour de lui le bonheur. Il est heureux de voir arriver une foule de jeunes gens, l'élite de la chrétienté, qui viennent briguer l'honneur de lui faire un rempart de leurs corps ! Il ordonne une édition complète de tous les conciles, et ce travail gigantesque va bientôt commencer sous la direction du savant cardinal Pitra, le bénédictin français. Pie IX a pris part à toutes les cérémonies de la Semaine Sainte et il a accordé encore une fois la bénédiction *urbi* et *orbi*, en présence d'une multitude innombrable venue de toutes les parties du monde.

Les troupes françaises se retirent graduellement. En revanche, la légion romaine voit ses cadres remplis. Tout porte à croire que Napoléon III exigera que Florence reste fidèle à la Convention.

FRANCE.—Le monde politique ne s'occupe guère de l'Italie. Le prince Napoléon est bien à Florence, mais on s'accorde assez à ne pas lui donner de mission politique. Le prince aurait dit à César Cousin : " Vous vous obstinez à croire à " une réconciliation entre le royaume d'Italie et " le St. Siége : moi, je la déclare impossible." Une fois dans sa vie, l'orateur d'Ajaccio a eu raison.

Le Paris politique s'occupe donc de l'Allemagne et des principautés Danubiennes. Jusqu'ici on croit que l'Empereur penche pour l'Autriche ; l'Angleterre ne serait pas éloignée de partager ses sentiments. C'est ce qui fait supposer que M. de Bismark n'osera pas déclarer la guerre au cabinet de Vienne.

On vient d'instituer une commission pour s'enquérir des remèdes à apporter au malheureux état dans lequel se trouve l'agriculture. Le morcellement indéfini des terres, causé par la loi qui prescrit la division égale des biens entre les enfants, a amené de bien tristes résultats.

Les cultivateurs sont criblés de dettes : les paturages manquent en partie et l'on est à la veille de voir se réaliser ce que disait le premier Napoléon : " Nous ne manquerons jamais de bêtes en " France, mais nous manquerons de bétail."

La commission agricole achèvera de démontrer la dernière partie de cette proposition brutale, déjà développée dans les discussions du Sénat. La première partie se prouve, par les doctrines, les discussions philosophiques, économiques et autres qui se partagent la littérature parisienne par le temps qui court. Nous y reviendrons prochainement.

Nous parlions de bétail. La Belgique s'alarme beaucoup de la mortalité toujours croissante parmi la race bovine. Ce fléau, sans être aussi terrible qu'en Angleterre, prend néanmoins des proportions terribles.

Il faut [illegible] que le gouvernement de ce malheureux pays [illegible] impossible pour s'attirer les vengeances du ciel. En conformité avec la loi inique de 1865, on a déjà commencé à confisquer les bourses d'études, les fondations de charité, etc., léguées aux Institutions catholiques. C'est une spoliation légale et constitutionnelle ! Léopold II n'a pas encore donné, en politique, signe de vie catholique. Le ministère franc-maçon s'occupe d'un projet de réforme électorale qui mettra entre ses mains tous les colléges électoraux ou à peu près. On prête au roi le dessein de dissoudre les chambres : C'est le seul moyen d'empêcher la Belgique de tomber entièrement sous le gouvernement des loges maçonniques.

Aux dernières nouvelles, le Roi des Belges était en Angleterre ; il assistait aux funérailles de son aïeule, la Reine Amélie, femme du défunt Roi des Français Louis Philippe. Cette vertueuse Princesse est morte en exil, en Angleterre, où ses vertus lui avaient attiré la vénération publique.

Nous remettons à un prochain numéro la revue des évènements politiques et religieux qui s'accomplissent actuellement dans la mère-patrie. Au reste, depuis quelque temps, les questions agitées, n'ont pas avancé. M. Gladstone a déclaré que son bill de réforme électorale était pour le Ministère une question de vie ou de mort. L'opposition est acharnée. Les questions concernant l'Irlande en sont toujours au même point.

Il a dit aussi, en parlant des féniens et de leurs menaces à l'adresse des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, qu'elles étaient diaboliques et que si elles étaient exécutées, toutes les forces britanniques seraient envoyées au secours des colonies.

CHRONIQUE.

Le printemps.—La Rue Girouard.—Théâtre. Un Calembourg.—Mon ami du Canadien et ses chroniques.—Une terrible tendresse.—Au sucre.

Le printemps fait revivre la chronique ; la brise du soir et le beau soleil qui rappellent les fleurs à la vie, éveillent aussi les chroniqueurs endormis et les rendent à leurs vieilles amours. De toutes parts, depuis quelques jours, j'entends, avec le ramage joyeux du rossignol, la voix légère et le langage pétillant d'esprit de quelques confrères. J'ai beaucoup admiré, maintenant je voudrais imiter : travail d'Hercule sans doute ; mais, que voulez-vous ? l'ambition perd les hommes ! D'ailleurs une pensée me console : J'ai vu applaudir à des confrères, aussi étonnés que moi-même, des éloges qu'on leur prodiguait. Alors j'ai dit : l'esprit court les rues, profitons-en.

Que de choses ont été dites sur le printemps depuis qu'il est une des quatre saisons de l'année ; et combien de fois ces choses là n'ont-elles pas été repetées ? C'est au point, qu'il ne reste plus rien à dire, et même rien à répéter. Les vers de Virgile et de Delille ont eu tant d'éditions, surtout des éditions revues, corrigées et diminuées en mérite plutôt qu'en longueur, que pour en risquer une nouvelle, il faudrait avoir un talent de copiste plus développé que celui que mes parents m'ont transmis par succession en ligne directe ; talent qui, quoiqu'il en arrive, ne tombera pas en communauté.

La prévoyance désespérante de ceux qui m'ont précédé dans la chronique a fait qu'ils [illegible] passé la fantaisie ridicule d'épuiser un sujet [illegible] tant si *fécond* ; et de ne me laisser plus rien à dire.

La seule consolation qui me reste c'est de parler du printemps de St. Hyacinthe et de la rue Girouard.

Le printemps d'ici n'est pas comme le printemps d'ailleurs ; c'est un printemps qui ne [illegible] ni du Canada, ni de la France, ni de l'[illegible] de l'Angleterre ; c'est un printemps qui est [illegible] dans son espèce.

Le soleil avant de nous bruler le crane, comme à Montréal par exemple, est assez obligeant pour nous donner les 30 jours d'avis que la loi accorde à certains fonctionnaires publics ; et avant de nous rôtir les pieds, comme à Québec, est assez aimable pour nous noircir les mains.

Avant d'avoir de la poussière nous avons de la boue et en quantité suffisante ; avant d'avoir les ombrelles nous avons les parapluies, avant d'avoir les rossignols et la grive, nous avons la corneille et le goglu.

Je bénis tous les jours le ciel de nous avoir enfin donné le printemps pour une foule de raisons dont voici une des plus importantes.

Mes concitoyens, d'ordinaire pourtant si aimables, étaient devenus taciturnes ; l'hiver les avait rendus sombres comme des vents d'[illegible] [illegible] (à part mon gros voisin [illegible]) des [illegible] de poissons. La belle moitié de la population même, si renommée pourtant par son amabilité, avait subi, à son insçu, l'influence du carême et de la stupide morue. Condamnés aux exigences perverses d'un *club* [illegible] nous ne voyions que cartes et n'entendions parler que de whist : les plus jolies femmes avaient renoncé à leurs plus beaux sourires et ne rêvaient, plus que *piquet et dix* : elles aimaient mieux voir grossir le chiffre des victoires remportées aux cartes que de voir augmenter le nombre de leurs adorateurs.

Enfin tout le monde était devenu positif ; et la société d'ici semblait menacée de quelques cataclysmes, de quelques désastres pires que les *feniens* et le *choléra* : deux mots (sans calembourg) avec lesquels on éveille les vieilles femmes trop bavardes et on endort les petits mou[illegible] trop revêches.

Mais heureusement : les sourires sont venus avec le printemps ; le soleil a dégelé les cœurs, et le chant des oiseaux, réjoui les figures. La misanthropie qui nous menaçait s'enfuit avec les derniers glaçons et les figures rebarbatives avec les derniers morceaux de neige fondue.

La rue Girouard revoit quelques-uns de ses anciens amis, mais en petit nombre ; on dirait qu'ils lui gardent rancune et que l'hiver les a séparés pour toujours. Les plus romanesques pourtant se montrent assez hardis, et au risque de prendre le rhume de cerveau, vont poétiquement méditer sous les regards de la lune et s'amuser à voir filer les étoiles ou jouer les feux follets de l'amour.

On attend avec une certaine importance les soirées [illegible] de mai, durant lesquelles on va, dans une promenade sur le boulevard de St. Hyacinthe, après le *Mois de Marie*, recueillir de ces sourires qui disent tant de choses, admirer l'effet d'une toilette neuve due à la libéralité d'un papa prodigue, applaudir au succès d'une fleur printannière qu'une main tremblante a posée à la boutonnière d'un heureux favori, saisir [illegible] tement, au passage, quelques mots d'une conversation qui menace de devenir par trop sentimentale, ou ce qui est pis encore, surprendre, sur des lèvres [illegible], un aveu qui vous assomme [illegible] etc., etc..... Et que sais-je encore ?

Mais silence voici le théâtre.

Je ne vous demande pas, lecteurs, si vous étiez à la dernière représentation, ce serait vous faire injure. Car ou bien vous êtes, en principe, contre le théâtre et alors vous ne pouvez y aller, ou bien vous n'êtes pas contre et alors vous y étiez. Car qui aurait voulu manquer, à moins de convictions qu'on ne discute guère, une aussi belle occasion de rire et de pleurer ?

Je ne parle pas de l'auditoire, il faudrait parler de moi et ma modestie me le défend.

La Dame de St.-Tropez : voilà le drame ; *une partie de campagne*, voilà la comédie ; pleurons d'abord, nous rirons ensuite.

Tout le monde connait cette jolie tragédie qui fait trembler les petites filles, pleurer les [illegible] fait dresser les cheveux sur la tête des [illegible] et conseille aux amoureux de changer de [illegible] à cause du danger qu'il offre. Inutile de rappeler le drame lui-même ; disons un mot seulement des personnages.

Au premier rang j'aperçois la figure de mon tranquille ami, M. Edmond Boivin et, le voyant dans le rôle de *George Maurice*, je me demande comment il fait pour jouer avec tant de perfection. Monsieur Boivin a été plus [illegible] plus pathétique, plus sentimental que jamais ; son action a été entrainante, passionnée, [illegible] Il eut des moments où on applaudissait trop pour pleurer et d'autres où on pleurait trop pour applaudir. Monsieur Boivin est plus que [illegible] *amateur* populaire qu'on aime à entendre, [illegible] qu'on aime à l'applaudir.

Les autres rôles auraient été entièrement effacés s'ils n'eussent pas été joués avec autant de [illegible] par ceux qui les remplissaient.

M. Daigneault, dans le *Comte d'*[illegible] et dans celui d'*Antoine* a montré des germes de talents qui promettent beaucoup et a rendu avec avantage un rôle [illegible]

On connait déjà MM. Lecours, qui joue avec gravité du médecin, Pelletier, qui fait rire surtout quand il dit de pleurer, Lefebvre et Lajoie qui paraissent toujours avec avantage. On a applaudi une figure nouvelle, je crois, M. Leclère ; M. Archambault a cumulé les rôles, car on voyait sa binette et sa tuque un peu partout.

Les rôles de femme qui sont pourtant très-difficiles ont été assez bien réussis et on a souvent applaudi à leurs succès, surtout à celui de Mlle. Rosie.

Une *Partie de Campagne* est une petite comédie de composition canadienne, qui a un bon mérite et dont la leçon ne serait pas complètement inutile dans nos grands centres où l'on devient un peu trop facilement saxon de cœur et de langage.

On retrouva avec plaisir M. Edmond Boivin dans cette pièce, et on applaudit *Baptiste* avec presque autant d'enthousiasme que George Maurice.

M. Gagnon a pas mal simulé la morgue et la fierté de l'Anglais ; et a bien rendu le ridicule qui s'attache à ces pauvres imbéciles qui changent leurs noms français pour des noms anglais et qui, baptisés *Guilliaume*, veulent à tout prix se croire des *William*.

Les bossus ont toujours autant d'esprit, dit-on, qu'ils ont la bosse grosse ; je viens renchérir encore sur la vérité de cet adage, et lui faire l'aveu suivant savoir : que la vue d'un bossu prête quelquefois à l'esprit autant qu'au rire.

La chanson de M. Napoléon Archambault a inspiré à un de mes amis un calembourg que je soumets sans crainte à la critique. Il s'agissait de la chanson, *roule ta bosse, mon petit bossu*, et l'acteur avait entonné : *rrroule ta bosse, etc.* Mon ami X. a prétendu que la chanson avait été prise sur trois *airs*.

Mon ami du *Canadien* m'arrive trois fois par semaine et je le lis toujours avec plaisir. Quand il passe trop à l'opposition, je passe à ses chroniques qui sont souvent des petits chefs-d'œuvre ; quand ses articles sont plus spirituels que politiques, ce qui arrive quelquefois, je pense à ses malices d'autrefois et regrette sa précipitation. Dans ses chroniques notre confrère voudrait nous apprendre à faire le marché, dans ses articles, à faire de notre politique ;

Le tendre ami qui est toujours à l'*Ordre* s'est permis l'autre jour une plaisanterie qui a failli compromettre sa réputation d'homme d'esprit, et si on n'avait connu sa force on aurait cru voir pâlir son étoile, dans un *mariage* et dans un *décès* que la naissance d'une trop fameuse bête avait rendus inexplicables à ses yeux (aux yeux du tendre ami.)

Au sucre ! Au sucre ! qui n'a pas été agréablement éveillé, ces jours-ci, par ces mots agréables et si pleins de signification ?

Mardi c'était mon tour et celui de quelques privilégiés qu'une gracieuse invitation avait conduits, sous la direction de mon ami, le Dr. M*** chez un brave cultivateur d'Acton.

Si on eut mangé autant de *livres* de sucre qu'on a prononcé de paroles, notre hôte eut été ruiné du coup mais heureusement que les paroles ne se pèsent guère quand on est au sucre et dans le bois, car autrement elles auraient peut-être trop de poids.

Pour bien s'amuser et bien rire, il faut aller à la campagne, fuir les affaires et avoir près de soi de ces aimables méchantes à qui vous reprochez les malices en leur en demandant d'autres.

ENRI.

ETATS-UNIS.

Récompenses accordées aux capteurs des assassins de Lincoln.

La commission nommée pour examiner les diverses réclamations filées au gouvernement pour l'obtention des récompenses offertes à ceux qui arrêteraient les assassins de Lincoln ont fait rapport, et ont accordé au Capitaine Doherty, dont nous avons entretenu nos lecteurs assez souvent, la somme de $7,500.

Le Général Baker a obtenu $3750 ; le sergent de recherche Baker $4000 ; le sergent de recherche Conger $4000 ; le sergent Corbett, celui-là même qui tua Booth, $1546 ; le reste de la somme a été distribuée entre les 25 soldats qui accompagnaient le Capitaine Doherty à l'assaut de la grange où se trouvait Booth.

Sur les 100,000 piastres promises pour l'arrestation de Jeff. Davis, le colonel Pritchard, en a obtenu $100,00 ; les $90,000 qui restaient ont été séparées entre les officiers et les soldats qui l'accompagnaient.

Les autorités de New-York prennent les plus grandes précautions afin d'éviter le choléra. Un steamer, le Virginia a été envoyé en quarantaine.

Il y avait à son bord plus de cent cas de choléra asiatique ; près de 40 personnes ont succombé aux attaques de la maladie.

Cependant, les citoyens de la grande cité ne craignent nullement l'épidémie, paraît-il ; ils sont confiants dans les mesures sanitaires que prennent les autorités.

On dit qu'une partie des conducteurs des chars de la ville de New-York qui s'étaient mis en grève ont offert leurs services aux mêmes conditions que par le passé.

Une grande démonstration de la part des noirs de Washington a eu lieu le 18 du courant dans la capitale des Etats-Unis.

On a fait une procession et on s'est rendu chez le Président dans le but de le complimenter sur la conduite qu'il a adoptée vis-à-vis la classe noire, et pour le remercier des mesures de bienveillance qu'il prend à son égard.

Le Président a répondu que cette démarche le flattait beaucoup. Il a fait un exposé lucide des principes qui le guident dans l'administration de la chose publique, et s'est étendu sur les efforts qu'il fait afin de réussir dans l'œuvre de restauration de l'Union Américaine.

Quelques journaux des Etats-Unis engagent le Président à éloigner de son cabinet les radicaux comme Stanton. Ce dernier est regardé comme un espion qui ne reste dans le cabinet que pour avoir plus de chances de faire réussir les radicaux, dans l'opposition qu'ils font aux mesures du Président.

On lui prête l'idée de demeurer dans le cabinet et de continuer à y mettre le trouble jusqu'aux nouvelles élections, espérant qu'alors, les radicaux obtiendront une forte majorité, et qu'il pourra ainsi donner libre cours à sa haine contre les citoyens du Sud, et faire triompher plus facilement sa politique d'oppression et de tyrannie.

Si l'on considère la position qu'occupe Stanton, on sera forcé d'avouer que cette conduite est loin d'être honorable.

L'Hon. M. Howe et la Confédération.

L'Hon. Joseph Howe, de la Nouvelle-Ecosse, Commissaire Impérial des Pêcheries, a dû abandonner son poste le 17 de mars dernier, jour de l'expiration du Traité de Réciprocité ; et le 10 du courant il a jugé à propos de faire connaître, sous sa propre signature, qu'il entre de nouveau et de plein pied sur le champ de la politique coloniale. Il annonce cet événement dans une lettre adressée « au peuple de la Nouvelle-Ecosse. » et publiée dans le *Morning Chronicle* d'Halifax, le 10 du présent mois : Cette lettre que je viens de lire roule sur ces trois points, à travers trois grandes colonnes de mots entassés, savoir : que les Féniens sont redoutables, que des Brigades navales sont aussi nécessaires que des volontaires sur la terre ferme et que l'Union politique de l'Amérique Britannique est un essai (expériment), « une spéculation, » un bruit de la constitution, » et qu'elle n'a aucun rapport aux défenses, aux pêcheries, ou à aucune autre question du jour ; qu'en effet elle n'est que la trahison des « institutions du pays » et devrait rencontrer comme telle la ferme résistance de tout le monde, à chacune de ses phases progressives.

Je n'ai point l'intention de mal représenter la position de M. Howe ni sa présente profession de foi politique. Il écrit aux habitants de la Nouvelle-Ecosse seulement, et il écrit comme citoyen de cette Province. Il ne se sert plus de langage, ou ne parle plus avec le caractère, qu'il affectait tant autrefois, d'être un patriote anglo-américain. Il y eut un temps où personne, plus que M. Howe, n'eut pu dire plus de choses sur la folie d'appeler l'une ou l'autre des provinces, seule et à part, « un pays. » Il y eut aussi un temps où personne, plus que M. Howe, ne voulait à tout prix faire disparaître les distinctions de province à province comme anti-fraternelles. Lui qui, même ces années dernières, en Canada, se vantait de se trouver toujours « at home » ici et au Nouveau-Brunswick et partout ailleurs dans l'Amérique, il ne voit plus maintenant, dans le premier pas pratique vers l'union de ces provinces, qu'une « atrocité, » dont l'objet est de faire asseoir dix-neuf représentants de la Nouvelle Ecosse, sur « les fauteuils de pourpre d'Outaouais, » pour les y faire légiférer. N'est-ce pas là un étrange revirement ? N'est-ce point quelque chose de nouveau sous le soleil ? N'est-il point merveilleux de voir que le même gentilhomme cosmopolite, l'anglo-américain par excellence en théorie, tandis que tant d'autres étaient partisans d'une province une en pratique, soit à présent citoyen de la Nouvelle-Ecosse exclusivement, au lieu que le reste et la meilleure partie des provinces s'efforce de rendre l'Amérique Britannique une et indivisible—une réalité, une unité et une puissance ?

On ne saurait argumenter davantage avec M. Howe, comme Anglo-Américain. Il ne reconnait pas une seule fois, soit dans lui-même ou dans qui que ce soit, la moindre prétention à semblable titre ou à pareil caractère. A ses yeux, en avril 1866, il n'y a aucune chose, soit *in esse* ou *in posse*, telle que l'Amérique Britannique. Il ne voit que la Nouvelle Ecosse, il ne parle que d'elle ; et en cela, il sent, ou s'imagine sentir, ou prétend sentir qu'il joue le rôle du vrai sujet et patriote britannique, au lieu que tous ceux qui sentent et agissent différemment sont des empiriques, des spéculateurs, des sonneurs de constitutions et des ennemis mortels pour la Nouvelle-Ecosse.

J'ai un respect grand et sincère pour la province péninsulaire : ce respect est appuyé sur les nombreuses qualités nobles de sa population, mais surtout sur la supériorité d'intelligence et de détermination déployée par un grand nombre de ses hommes publics dans le passé. Et, en ce moment, je pense et je suis certain que la résolution proposée par M. Tupper et secondée par M. Archibald, représente bien plus fidèlement l'esprit et le but de la Nouvelle Ecosse que l'essai exclusif et si peu libéral de M. Howe. Il y a quelques années, ce dernier crut à propos d'en appeler, sur les hustings, à la bigoterie religieuse, et commit ainsi une grande erreur. Il en appelle à présent à la bigoterie locale, et il commet la plus grande erreur qu'aucun homme public ait jamais faite en ces provinces. Ce n'est point manquer de respect à la Nouvelle-Ecosse que de lui dire qu'en face des dangers formidables dépeints par M. Howe, en face des préjugés et de l'hostilité internationale qu'il assure exister contre nous, elle ne peut se croire en sûreté seule, par mer ou par terre. « La Nouvelle Ecosse contre le monde ! » c'est assurément une jolie fleur de rhétorique ; mais il n'est pas difficile de prévoir qu'elle serait la réponse du monde à ce fleuron de rhétorique. Elle n'a point les moyens de rester seule, et elle le sait bien. Personne parmi nous ne saurait se tenir seule en face des circonstances. Nous le savons tous ; chaque province le sait ; la Grande Bretagne le sait bien ; M. Howe lui même, à moins d'un aveuglement théorique complet ou d'une bien grande vanité, connait cette vérité parfaitement bien ; et il est tout à fait indigne de lui de nier et de crier ce qu'il sait être aussi vrai que l'Evangile.

M. Howe ne pouvait choisir une pire illustration de sa politique d'isolement que le sujet des pêcheries. Il n'expose pas même les faits de cette question sous leur véritable jour, lorsqu'il fait mention, comme par comparaison, que les provinces maritimes ont 63,000 bras engagés dans cette voie, tandis que le Canada n'en a que 6,000. Ceci peut induire la Nouvelle Ecosse à croire que notre intérêt et notre influence dans la question ne sont que des considérations minimes pour cette province, pas plus que la dixième partie des siens. Personne ne sait mieux que l'auteur de ces chiffres que les pêcheries réellement en dispute, les pêcheries intérieures « en dedans de la limite des trois milles » du traité de 1818, sont entièrement canadiennes ; qu'aux îles de la Magdeleine sur les côtes du Labrador et dans la Baie des Chaleurs, le Canada a à protéger des pêcheries intérieures d'une plus haute valeur et plus importantes que toutes les autres provinces prises ensemble. Il n'y a et ne saurait y avoir aucun doute quant aux pêcheries de la pleine mer ; mais la défense et le maintien du traité de 1818 affectent autant le Canada que la Nouvelle Ecosse. M. Howe a donc manqué de candeur au dernier point en passant ce point important sous silence et en cachant à ses compatriotes ce qu'il sait bien être aussi vrai que le reste, savoir : que le gouvernement impérial n'aura pas, sur la question des pêcheries, une politique pour une province et une autre pour les autres. Dans cette question, nous voguons tous sur la même embarcation, bon gré, mal gré. Si nos amis Maritimes préfèrent l'isolement, tandis que le gouvernement impérial presse l'union, il est bien certain qu'aux jours du besoin on les laissera dans le comfort glacial de l'isolement.

« Il m'est avis, dit M. Howe à ses « concitoyens » de la Nouvelle Ecosse, que vous êtes bien seuls, jusqu'à ce que, dans tous les cas, vous soyez assurés que la paix ne sera pas rompue. » C'est à dire, en d'autres termes, ne vous unissez point au Nouveau-Brunswick, ou aux Iles, ou au Canada, jusqu'à ce que vous sachiez ce qui en résultera. Mais dans l'autre cas, que faire si l'autre alternative échéait à sa « petite Nouvelle-Ecosse ? » Si la paix, comme il le prédit lui-même dans la première partie de sa lettre, ne dut point prévaloir ? Chercherait-il alors, comme il paraît vouloir le dire, s'il veut parler d'une honnête alternative, chercherait-il alors l'union dans le sang et la désolation. Serait-ce là le temps des consultations et des conférences ? Non ! M. Howe. Si la paix ne devait pas être maintenue, comme vous enseignez à vos lecteurs à le craindre, les discussions d'union et les changements constitutionnels seraient, comme vous savez, rendus tout à fait impossibles, en cas actuel de guerre. Alors, pour le coup, le mot fatal : « il est trop tard » dont les vibrations se sont fait si souvent entendre à travers les générations, comme le glas funèbre de la mort, retentirait par toute l'Amérique Britannique. « Il est trop tard ! » Vous n'avez pas employé les jours de paix à promouvoir la principale œuvre de la paix, l'union, « il est trop tard ! » vous avez été sourds à tout avis, aveugles à tout signe : tel serait le jugement impitoyable et sinistre que l'histoire contemporaine rendrait sur nous tous, si nous écoutions des faux conseils, tels que vient d'en adresser exclusivement à la Province l'Ex-Commissaire Impérial des Pêcheries.

"SHERBROOKE."

20 Avril 1866.

M. l'Editeur,

Le Conseil du Comté d'Yamaska vient de donner une nouvelle preuve qu'il comprend l'importance de ses devoirs. Dans la session de mars dernier, il a renouvelé son bienfaisant règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes dans toute l'étendue de sa juridiction. Tous les Maires du Comté étaient présents à la passation de ce règlement, et y ont concouru à l'unanimité.

Avant l'année dernière il avait toujours été impossible de parvenir, par le canal du même conseil, à prohiber le *débit* des liqueurs fortes dans ce Comté et en voici la raison : trois Maires étaient favorables au *libre* commerce des spiritueux, tandis que les trois autres y étaient hostiles.

Dans ce temps difficile, les Maires désirant la prohibition, comme les Municipalités qu'ils représentaient, étaient forcés de concentrer tous leurs efforts à l'effet de laisser l'initiative de cette grave question aux divers conseils locaux du comté, chose qu'ils obtenaient, mais parfois assez difficilement.

La barque ainsi conduite, les Municipalités locales usaient librement de leurs droits, c'est-à-dire trois d'entre elles prohibaient la vente des boissons enivrantes, et les trois autres laissaient, comme dans les plus mauvais jours, couler à grands flots les malheureuses boissons.

Les fruits salutaires que produisaient ces règlements prohibitifs, dans les Municipalités locales où ils étaient en rigueur étaient si sensibles, si évidents que les citoyens amis du bon ordre et de la paix, choses si essentielles au bonheur et à la prospérité des peuples, en furent bientôt les admirateurs et les approbateurs, et parvinrent à faire représenter leurs Municipalités dans leurs Conseils locaux, ainsi que dans le Conseil du Comté, par des membres favorables à arrêter l'effet désastreux des liqueurs enivrantes.

Ce résultat fut une ère nouvelle, saluée avec joie, par *la grande famille* du comté. C'est depuis ce beau triomphe que le comté se trouve sous l'empire d'un règlement défendant le trafic des liqueurs enivrantes, à l'ombre duquel ses habitants grandissent moralement et matériellement. Voilà où conduisent les bons exemples : plus on les multipliera plus leurs effets seront productifs et abondants.

Toutefois il existe dans le Comté comme ailleurs, des personnes qu'on peut qualifier avec raison d'*avocats du mal*. Le nombre en est très limité, il est vrai, mais leur zèle pour détruire complètement le système de Tempérance intronisé dans le Comté est au-dessus de toute expression. Pour les tenir dans le devoir il faut déployer une vigilance extrême, ou plutôt, il faut une espèce de police secrète constamment sur pied qui rapporte à l'autorité leurs infractions. Par ce moyen, cinq *gaillards*, dont un portait le titre de *Juge de Paix*, furent en janvier dernier, sur la dénonciation du Percepteur du Revenu, condamnés par MM. les Magistrats Boucher et Longin chacun à une amende *assez respectable*, pour avoir vendu, détaillé et délivré du *whisky*, en quantité moindre que 5 gallons à la fois, et l'un d'eux faute de biens disponibles, a été, depuis, obligé d'aller gagner sa pénalité dans la prison commune de ce District, au *grand ennui de sa chère femme*.

Le remède a été efficace, paraît-il ; toujours le fait est que depuis son *administration ses vaillants fils de la liberté* ont montré plus de respect aux règlements de l'autorité dûment constituée. Il est à espérer qu'ils continueront dans cette bonne voie, c'est le vœu bien sincère des honnêtes gens.

Z.

Pierreville, 19 avril, 1866.

Corporation de la Paroisse de St.Barnabé.

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St. Barnabé, tenue en la dite paroisse, lundi, le 2 avril courant, à 10 heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances, en l'année de Notre-Seigneur 1866, conformément aux dispositions de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents, son honneur, Edouard Mathieu, Ecr., Maire et Messieurs les conseillers Théodule Fecteau, J. B. Peloquin, Clément Rouleau, Rémi Fecteau, Edouard Chapdelaine dit Larivière, et François Bourier, membres du dit conseil et formant un quorum, le dit Edouard Mathieu présidant comme maire, et le conseil par le conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant, savoir :

Règlement No. 9.—Règlement qui a pour effet d'arrêter d'empêcher, et de prohiber la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de la municipalité de la Paroisse de St. Barnabé.

Qu'il soit statué qu'à compter du premier mai prochain, aucune personne n'aura droit de vendre, de prêter, d'échanger, ni en gros ni en détail, des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes dans aucune partie des limites de la municipalité de la paroisse de St. Barnabé, et l'inspecteur du Revenu n'accordera en vertu du dit règlement aucune licence pour de telles ventes dans la municipalité susdite.

(Signé,) ED. MATHIEU, Maire.

J. RICHARD, Sec.-Trés.

ENCORE A PROPOS D'UN DEFI.—J'ai lu avec intérêt le petit paragraphe concernant le veau de M. Desmarais, *Courrier* du 14 courant. Le fait qu'il relate fait honneur à ce Monsieur et à M. O. Camirand qui l'a élevé. Mais pour qui connait les Cantons de l'Est, et a eu occasion de voir le betail qu'on y élève, le défi porté au nom de M. Desmarais est quelque peu hasardé. Je ne puis dire que pareil cas est commun, mais aujourd'hui même en outre des attentes de M. Camirand, je connais un cas encore plus remarquable. Rufus Wadleigh, Ecr., Protonotaire du district d'Arthabaska, a élevé un veau (Durham) qui a atteint sa première année le 1er du courant, le jeune veau pèse douze cents livres. Celui de M. Desmarais, pour me servir de l'expression de cet Irlandais à qui on demandait son âge, devra bien attendre sa treizième année ou sa treizième septième, avant d'être de la même pesanteur.

X. X. X.

Sherbrook, 20 Avril, 1866.

Conseil de Ville.

Séance du 20 avril.

PRÉSENTS : Son Honneur le Maire, MM. Bachand, Bourgeois, Côté, Dessaulles, Resther et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue, est approuvée.

MM. Birs et Chagnon étant arrivés prennent leurs siéges.

Petitions mises sur la table et lues :

De, Godefroy Daigneault, de Jean Bte. Monette, de François Monette, de Mary Wheeler, veuve Robert Ewing, de Louis Laurent Poulin ; de Joachim Marsureau ; d'Augustin Simard, de Michel Guertin, de Joseph Rousseau, d'Apolinaire Maynard, de Frs. Morin et de Joseph Jeannotte.

Demandant la confirmation de leurs certificats pour l'obtention de licences pour tenir des maisons ou places d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs spiritueuses, vineuses et fermentées dans cette Cité.

De D. G. Morisson demandant que l'évaluation de sa propriété près du pont du centre, soit diminuée. Le Conseil décide de requérir les assesseurs de faire une nouvelle évaluation de cette propriété.

M. Bourgeois fait motion.

Que la pétition de J. Bte. Bouchard, soumise le vingt trois mars dernier, soit rejetée attendu qu'elle n'est en aucune manière justifiée par preuve ou autrement.

Secondé par M. Côté. Agréée.

M. Birs fait motion.

Que le rôle supplementaire des propriétés foncières qui a été soumis au Conseil de Ville le neuf mars dernier, et déposé au bureau du Secrétaire-Trésorier pendant un mois, pour inspection publique, soit déclaré clos. Secondé par M. Chagnon. Agréée.

M. Resther fait motion.

Qu'un comité composé de MM. Bachand, Dessaulles, Richer et du moteur soit nommé pour visiter les certificats et les maisons des personnes qui demandent des licences d'auberges et que ce comité fasse rapport à la prochaine séance.

Secondé par M. Birs. Agréée.

M. Richer donne avis qu'à la prochaine séance il sera fait motion que la somme de trente-trois livres courant soit mise à la disposition du Comité du Feu pour faire ériger une bâtisse pour loger la voiture des sapeurs.

M. Bachand fait motion.

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, MM. Bourgeois, Chagnon et du moteur soit nommé pour faire une enquête sur l'origine de l'incendie qui a eu lieu dans la nuit du quatorze du courant.

Secondé par M. Resther. Agréée. M. Bourgeois votent contre.

Un rapport de l'Ingénieur en Chef sur le dernier incendie est filé.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le vingt-sept du courant.

Ouverture de la Navigation.

Plus de glace enfin dans le fleuve ; mais beaucoup trop encore sur les quais et les grèves. Les abords sont impraticables et l'on ne trouve partout que des montagnes de glace.

A l'*Etoile* va revenir l'honneur d'ouvrir la navigation aujourd'hui même. Elle arrivera dans notre port vers deux heures et en repartira immédiatement pour Terrebonne avec la compagnie de volontaires du Capt. Auger.

Les vapeurs *Columbia, Chambly, Victoria et Terrebonne*, partiront lundi matin de Sorel et, arrêtant chacun à leurs postes ordinaires, arriveront à notre port entre midi et 1 heure.

Le nouveau vapeur *Québec et le Montréal* seront également ici lundi soir. Le *Montréal* partira pour Québec mardi soir peut-être mais plus probablement mercredi. Le *Québec* prendra la même ligne le jour suivant.

Enfin, vers le milieu de la semaine prochaine, tous ces vapeurs feront le service régulier.

L'Hochelaga et le Ste. Marie qui ont passé l'hiver dans les îles de Boucherville, sont prêts à marcher ; mais la glace rend les quais inaccessibles. Nous croyons qu'ils commenceront lundi à faire le service entre Montréal et Longeuil.

La navigation s'ouvre cette année douze jours plus tard que l'an dernier.

Il y a encore un grand nombre de goëlettes et de vapeurs dans le canal, mais ils n'en sortiront pas avant le 1er mai.

Une dépêche privée nous apprend que la glace n'est pas encore partie au Cap-Rouge.

—*Minerve.*

Quartiers-Généraux, 20 avril.

Son Excellence le Gouverneur-Général et Commandant-en-chef a le plaisir de publier la lettre suivante pour l'information des volontaires.

Downing Street, 31 mars 1866.

My Lord, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche télégraphique du 9 mars, transmettant une copie d'une minute du Conseil Exécutif du Canada, dans laquelle vos ministres signifient leurs concours dans les vues du Ministre de la Milice, pour l'appel aux armes d'une force de 10,000 volontaires, vu la conspiration des Féniens contre le Canada.

" Votre Seigneurie parle aussi, dans la même dépêche, de la promptitude avec laquelle on a répondu à cet appel.

" J'ai l'honneur d'exprimer à Votre Seigneurie l'inexprimable satisfaction éprouvé, par le gouvernement de Sa majesté à la vue de cet esprit de loyauté et d'ardeur que les volontaires du Canada ont déployé en cette occasion.

En foi de quoi j'ai signé.

EDWARD CARDWELL.

Quartiers Généraux, Ottawa, 14 avril.

No. 1. Relativement à l'Ordre Général No. 2, du 28 du mois dernier et No 1 du 13 courant les taux suivants de paie, sans allouance, seront payés aux officiers de la force volontaire qui seront actuellement présents aux deux jours d'exercice militaire par semaine, savoir : par chaque jour :

Lieutenant-Colonel	$4 87
Major	3 90
Paie-Maitre..........	3 50
Lt.-Adjudant	2 44
Enseigne-Adjudant.........	1 13
Chirurgien	3 65
Assistant Chirurgien..........	2 43
Quartier-Maître..........	1 94
Capitaine..........	2 82
Lieutenant	1 58
Enseigne ou Cornet........	1 28

No. 3. Le paiement pour l'exercice des deux jours par semaine, se fera à la fin du mois. Les uniformes seront fournis par le Département de milice.

-Le Dr. Iffland, surintendant de la Quarantaine, le Dr. J. C. Taché député ministre de l'Immigration, M. Gauvreau, agent à Québec pour le département des travaux publics et bon nombre d'ouvriers et gardes malades etc., sont partis hier matin, pour se rendre au lazaret de la Grosse Ile, sur le bateau à vapeur *Queen*, de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent. Le Dr. Taché et M. Gauvreau sont revenus après avoir visité les bâtiments de la quarantaine. —*Journal de Québec*.

—Avant de laisser Waterloo la Compagnie du Capt. Auger a été l'objet d'une démonstration des plus bienveillantes et des plus amicales : démonstration qui aux yeux du public canadien doit parler hautement en faveur des volontaires qui composent cette compagnie.

Une adresse signée de près de 50 des plus influents citoyens de la localité, Son Honneur le Maire, A. B. Parmelee en tête, leur a été présentée. Cette adresse contient les regrets de la population de Waterloo de voir cette belle compagnie s'éloigner d'elle, et exprime l'espoir de les revoir encore

Le capitaine Auger commandant du détachement répondit que lui et ses hommes ne laissaient Waterloo qu'avec regret. Que l'affabilité et la bienveillance des citoyens l'avaient attaché à cette place, et que longtemps, il se souviendra de l'agréable séjour qu'il y a fait,

—Le Colonel de Salaberry est dangereusement malade.

—La livraison du *Foyer Canadien* pour le mois d'avril, nous est arrivé samedi dernier. Toujours cette publication est intéressante. Ce numéro contient la suite du *Fratricide*, vicomte Walsh ; une " étude sur M Garneau," l'abbé Casgrain ; et une chronique par E. Gérin. Nos remerciments à MM. les Editeurs.

—Les journaux anglais parlent d'une tentative d'assassinat sur la personne du prince de Galles. Un volontaire irlandais a été arrêté, au commencement de la revue de Brighton, pour avoir caché dans ses poches douze cartouches à balle.-*Minerve*.

LES FLEAUX.

Nous n'avons qu'à nous bien tenir.

Les Américains se vantent d'avoir le choléra à New-York et à Portland.

Une espèce d'épizootie fait de tels ravages dans certaines parties de la république que le Congrès s'en est alarmé.

On a constaté, à ne pouvoir s'y méprendre, l'existence de la Trichine.

Il vient d'éclater en Louisiane une maladie qui emporte tous les chevaux.

Enfin terrible et dégoutant fléau, les Féniens sont sur nos talons.

La moindre de ces épidémies, en traversant la frontière, peut nous intriguer joliment.—*Minerve.*

Eastport, 20 avril, 1866.

Le magasin de la douane sur Indian Island a été consumé par les flammes, hier soir.

Les pertes sont de $ 10,000.

L'inhumation des corps déposés dans le charnier durant le cours de l'hiver dernier a eu lieu hier ; leur nombre s'élevait à 47.

Nous apprenons que la neige qui recouvrait le chemin à lisses, de Joliette, à Lanoraie, a été enlevée, et que les chars feront leur premier trajet aujourd'hui.—*Gazette de Joliette*.

—M. François Julien, de la Petite Rivière St. Charles, près de Québec, a une brebis qui a eu ce printemps quatre petits.

—Madame Veuve François Morelle, de la Paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, vis-à-vis cette Cité, a une vache de race supérieure qui a eu au commencement de cette semaine, deux veaux, qui sont exactement pareils, et qu'elle offre en vente.

Bulletin Commercial.

Samedi, 21 avril, 1866.

Temps pluvieux. Mauvais chemins ; Beaucoup de monde.

Pois 1 piastre le minot ; Avoine 44 sous ; Orge 55 sous ; Bœuf 12 sous la livre ; Lard 16 sous ; Veau quartier de derrière 1 écu ; quartier de devant 45 sous ; Beurre 30 sous ; œuf 16 sous ; Sucre 12 sous ; Sirop de 4 chelins à 1 piastre le gallon.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,..........................	2	6
Avoine,.........................	1	7
Graine de Lin,..................	7	6
Pois,...........................	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18½ chelins le quintal, et $6½ le quart.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 21 avril.

Argent en demande à 5 pour cent.

Change sterling tranquille à 106½.

Or ouvert à 125¾ est fermé à 126¼.

L'or, vendu à 125½.

Greenbacks, achetés de 20¼ à 21 et vendus de 20 à 20¼.

Argent........................ 0 03 à 0 03¼

UN ANGE DE PLUS AU CIEL.

C'est aujourd'hui, 23 Avril, 1866, que MARIE-LOUISE, enfant de Joseph Clapin, Ecr., âgée de 5 ans et 23 jours, s'est envolée dans les régions dignes de la posséder.

> Hélas ! à peine à ton printemps,
> Tout en toi brillait d'espérance ;
> Tout présageait dès ton enfance,
> Des vertus, des talents,
> Chère enfant ! de ta pauvre Mère
> Rien ne pourra tarir les pleurs,
> Rien ne peut consoler ton père.....
> Ah ! quel vide affreux dans nos cœurs !

Décès.

A St. Marie de la Beauce, le 16 courant, chez son gendre, Alex. R. Chaussegros de Léry, Dame Marie Angélique Flore Wilson, veuve de feu l'hon A. G. Couillard, à l'âge de 69 ans et 5 mois.

A Montréal, le 19 courant, à l'âge de 27 ans et 4 mois, M. Philias Villeneuve, marchand épicier après une longue maladie soufferte avec résignation.

A Ste. Cécile, de Beauharnois, le 13 du courant, à l'âge de 24 ans, Dame Flora Leclair, épouse de Norbert Branchaud, Ecr.

A Montréal, le 20 courant, à l'âge de 43 ans et 7 mois, Dame Rochelle Boudrias, épouse de Ant. Couillard, Ecr du Département des Postes.

SOUMISSIONS

Pour la Construction d'un Presbytère, Salles Publiques et Dépendances Curiales dans la Paroisse de St. Charles.

Les Syndics pour la Construction d'un PRESBYTÈRE, SALLES PUBLIQUES et DÉPENDANCES CURIALES dans la Paroisse de ST. CHARLES, Comté de St Hyacinthe, donnent AVIS qu'ils recevront des SOUMISSIONS CACHETÉES pour les dites Constructions, jusqu'au

TROIS MAI PROCHAIN.

Les plans et devis sont déposés au Presbytère du lieu.

L'entrepreneur devra fournir des cautions solvables.

St. Charles, 22 avril 1866.—3-24

FONDERIE
LE
ST. CÉSAIRE.

BENOIT, FRECHETTE & PHANEUF

Ont l'honneur d'informer le public de St. Césaire et des environs qu'ils tiennent dans ce village une FONDERIE où l'on peut trouver tous les articles de fonte en général, tels que :

Poêles doubles,
Chaudrons,
Canards,
Boites de Roues,
Pentures de granges et



CHARRUES.

—Et de plus :—

Toutes les machines nécessaires pour les
Moulins a Scie et a Farine, &c, &c.

—AUSSI :—

Ils auront toujours en main les meilleurs
MOULINS A BATTRE
système perfectionné,—et aussi tout ce qui est nécessaire pour leur réparation. Aussi
CRIBLES DE GRANGES
Les mieux finis.

—De plus :—

Ils tournent le BOIS, le FER, etc., et le polissent. Le tout cependant aux
Conditions les plus modérées et les plus avantageuses possibles
pour le public qui est spécialement invité à visiter leur établissement
Avant d'aller ailleurs ! !

St. Césaire, 18 décembre 1865.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,
Patron du célèbre POELE



"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la
FONDERIE YAMASKA,
tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.
St. Hyacinthe juillet, 1865.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés A. Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

FETES 1866
NOUVEAU MAGASIN

COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

DRAPS, INDIENNES, COTON, SOIE, FLANELLES, &c.

VINS, LIQUEURS, WHISKY, BRANDY.



COIN DES RUES CASCADES, BOURDAGES
VIS-A-VIS LE
Moulin à Farine,
LE
Pont Neuf,
LES
Moulins à Carder et à Fouler,
ET LES DEUX
FONDERIES.

FER, PEINTURES SCIES, VITRES, MASTIC, CLOU.

BOTTES, CUIRS, SOULIERS, HARNAIS, CHAUSSURES, &c.,

MARCHANDISES SECHES,
EPICERIES, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS, QUINCAILLERIE, CHAUSSURES, CUIR, &C., &C.

M. VICTOR COTE,

A l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin au coin des rues Cascades et Bourdages, où il tiendra constamment un assortiment considérable et varié de **Draps, Flanelles, Indiennes, Coton, Soie, Rubans, Dentelles, Thés, Cafés, Sucres, Melasse, Poisson, Vins, Brandy, Whisky, Liqueurs** de toutes sortes pour les Fêtes, **Fer** de toutes sortes et de toutes dimensions, **Scies, vitres, Mastic, Clou, Peinture, Peaux de Buffles, Bottes, Souliers, Chaussures** de toutes grandeur, forme et prix, **Cuir, Harnais,** et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

La longue expérience et l'urbanité des commis sont une garantie que le public trouvera toute la ponctualité et l'exactitude désirables dans un Magasin Général.

☞M. V. Côté a toujours en main, à son magasin, Place du Marché, comme par le passé, Marchandises Sèches, Chaussures, Cuir, Harnais, etc., etc., etc.

PRIX MODERES ET CONDITIONS LIBERALES.
Venez voir ; et vous serez satisfaits.

St. Hyacinthe, 15 Décembre 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
LONDRE.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1866.

R. ST. JACQUES,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

R. ST. JACQUES, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

12 Décembre 1865.

R. ST. J. Agent.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame
En face de l'Eglise Récollet,
Montréal.
A toujours en Magasin, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS
PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la
Destruction des Vers
Qui soit encore Connu.
Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.
Ces PASTILLES sont purement vegetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES.
Pres du Palais de Justice, MONTREAL.
4 Juillet 1865.—1a.



Le Dr. Morse, l'inventeur de ces pilules indiennes a passé une grande partie de sa vie à voyager ; il a visité tour-à-tour l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Nord ; il a passé trois ans avec les sauvages des pays de l'Ouest ; c'est durant son séjour avec ces sauvages qu'il découvrit ses pilules indiennes. Le Dr. Morse a été le premier à établir ce fait que toutes les maladies provenaient de l'impureté du sang, que la santé, la force et la vie dépendaient de ce fluide vital.

Quand les divers vaisseaux se ferment et qu'ils ne fonctionnent plus avec la même harmonie avec les autres fonctions du corps, le sang perd de son action, devient épais, corrompu et s'épuise, causant ainsi toutes les souffrances et les maladies ; notre force est alors épuisée, notre santé disparait, et si la nature ne reçoit pas de l'aide pour la débarrasser des humeurs qui la gênent, le sang devient stagnant et cesse d'agir ; et ainsi s'éteindra pour toujours le flambeau de la vie. Combien est-il donc important de tenir libre tous les conduits du sang ? Et combien il est heureux que nous puissions mettre entre vos mains une médecine qui vous guérira, à savoir, *les pilules Indiennes du Dr. Morse*, fabriquées avec des racines et des plantes qui poussent dans les montagnes du *Jardin* de la nature pour le salut et la santé des personnes malades ? Une des racines avec lesquelles ces pilules sont faites est un sudorifique qui ouvre les pores de la peau et aide la nature a se debarrasser des obstructions qui la gênent ? La seconde est un expectorant qui ouvre les passages dans les poumons et aide l'expectoration en débarrassant des humeurs. L'autre est un diurétique qui enlève le malaise et donne de la force aux rognons qui ainsi secourus éjectent la corruption du sang par le passage d'eau et d'urine. La quatrième est un cathartique qui aide les autres éléments de la pilule quand ils ont à purifier le sang et enlève les autres impuretés qui disparaissent par les entrailles en grande quantité.

Sûreté.—Prenez garde aux contrefaçons. Les véritables boîtes portes la signature de A. J. White & Co. Toutes les autres sont contrefaites.

Défiez-vous des contrefaçons portant le nom de James Blakley, n'achetez que les boîtes qui portent le *fac simile* de A. J. White.

B. L. JUDSON & Co.
Seuls propriétaires, Brockville, C.W, et N.-Y.

Chaque boîte de pilules du Dr. Morse contient 40 pilules et à vendre par tous les droguistes.

25 cents par boîte, 5 boîtes pour 1 piastre expédiée par la poste franc de port.

1er. Janvier, 1866.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES
☞MALADIES☜
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à a

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroids,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

CHEVAUX ! CHEVAUX ! ! CHEVAUX ! ! !
Poudres de Condition
De Carleton.
LA MEILLEURE MEDECINE POUR
Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Les cultivateurs trouveront ces *poudres* excellentes et en même temps, s'appercevront qu'en s'en servant ils sauveront plusieurs piastres en mêlant un peu de ces *poudres* au fourrage vous verrez qu'il faut mieux donner un minot de grain avec un peu de ces *poudres* que d'en donner deux minots sans poudre. En mélangeant 105 minots de grains pour les animaux le cultivateur peut sauver 25 minots en usant de ces *poudres.*

Servez-vous-en et vous verrez ! Les différentes maladies des chevaux peuvent être évitées et même guéries par ces *poudres.* Une poudre chasse les vers. Une poudre guérit les moraines. Une poudre met un cheval en condition. Une poudre met un cheval en état de jeter ... poudre donne une longue et ... poudre guérit le "Hors D...

Les poudres de Condition de ... trées suivant la direction, sont ... du monde pour donner la force ... la ramener à la santé et à la ... exposé trop longtemps au froid, ...

Ces poudres donnent une ... organes digestifs et purifient le ... égalisant ainsi la circulation du ... de la vigueur à tout le système. ... par la meilleure apparence du poil ... fait certain, c'est qu'un animal ... et rude, n'est pas en bonne santé.

LES POUDRES DE CONDITION ... TON sont un tonique et un ... après les attaques de toutes ... elles que l'Influenza l'Etouffement ... a gourme, etc., etc.

Toute personne ayant un ... devrait se servir de cette ... jours avantageuse et tellement ... peut l'administrer sans crainte.

Les cultivateurs qui engraissent ... devraient se servir de cette Poudre ... ils tiendront leurs troupeaux en ... les engraisseront plus vite et ...

Remarquez cet avis.—...

J. CARLTON ...

En plein sur l'Enveloppe ... C'est la seule manière de ... de Condition de Carlton.

☞Ne prenez pas de Poudre de ... cette signature.

Les paquets sont trois fois ... dans paquet jaune et se détaille ...

1er Janvier, 1866.

DR. COL...
ANTI-COSTIVE ...
PIL...

Ces pilules n'ont pas été ... agir, comme cathartique ... plutôt pour assurer des ... les et régulières, fortifier la ... mener l'appétit. Elles ont ... d'une nature particulière et ... lentes qui donnent de la vigueur ... organes digestifs, raviven... fèrent à ces mêmes organes de ... un ton nouveau. Elles sont ... propres aux personnes sujettes à ... tion et à la torpeur. Les ... tion, d'affaires, les étudiants, ... femmes, enfin tous ceux qui ... difficile par suite du manque ... cice. éprouveront dans presque ... un grand soulagement en en ...

Les personnes qui peuvent ... autre tonique en obtiendront ... soulagement. Elles peuvent être ... longtemps que possible sans ... dommage, et elles ont cela de ... sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions ... que le Dr. Colby, de Stanstead, est un ... les médecins du pays ; qu'il occupe une ... position parmi ses confrères de la profession ... reconnaissons les qualités excellentes de ... Anti-Constipées et Toniques, que nous ... ployées dans nos pratiques, et nous les ... hautement.

J. B GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., ...
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., ...
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., ...
M. G. GLINES, M. D., Compton, ...
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C ...
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport ...

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM PICAULT et FILS, ... VINS et BOLTON, H. R. GREY et tous principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. ...

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., ...

1er sept. ...

IMPORTANT AUX FAMILLES

Servez-vous du Vermifuge Candy, du Dr. McKenzie

"Symptomes certains des Vers"

Le visage pâle et couleur de plomb, ... rougeurs occasionnelles, ou une tache ... une ou les deux joues ; les yeux deviennent ... les prunelles élargies : un demi cercle bleu ... rant le long de la paupière inférieure ; le ... contré ; la lèvres supérieure enflée ; des ... têtes fréquents, avec un bourdonnement ... les oreilles, avec une sécrétion de salive ... la langue enfoncée ; la respiration très ... pée ; quelque fois une appétit vorace ; ... Sensation désagréable dans l'estomac, ... ces Sensations sont entièrement ... douleurs passagères dans l'estomac, ... ments de cœur et des vomissements fréquents ... entrailles irrégulières, c'est-à-dire ... constipé ; les selles gluantes, et souvent ... p-gnées de sang (hémorroides) ; le ventre ... et dur ; l'urine épaisse ; la respiration ... ment difficile et accompagné du hoquet ; ... troublé et agité, avec grincements de dents ... meur généralement irritée, etc., etc.

Lorsque quelqu'un de ces symptômes se manifestent.

DONNEZ DU VERMIFUGE CANDY DE ...

Il ne peut pas faire tort à votre enfant, et ... en donnant dans le temps vous sauvez votre ... tient de beaucoup de douleur.

Le vieux Dr. McKenzie déclara que sa volonté ... était que ce remède fut à un bas prix afin que ... haute classe comme les autres peuvent s'en procurer facilement. A cause de cette volonté, ... l'avons mis au prix suivant.

☞Prix seulement 7½ d. sterling [15 cents] ... paquet, ou 28 [40 cents] pour quatre paquets.

Tous les paquets qui ne portent pas la signature de "H. E. McKenzie, M. D., Glasgow, sont contrefaits.

Agents pour la vente en gros pour le Canada Est et West, et seulement importeurs, à qui toutes demandes doivent être adressées.

A. N. McDONALD & CO.,
BROCKVILLE C. W.

PRINCIPAUX AGENTS EN GROS :—... trup & Lyman, Newcastle, C. W. ; ... Elliot & Co., Toronto, C W ; J. M. Henry & ... —Lymans, Clare & Co—Kerry Pros. & ... —Lamplough & Campbell, Montreal, C. E. ; ... Heathfield, London, C. W. ; J. Winer & Co., Hamilton, C. W.

1er Janvier, 1866.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le ... St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ... avec les délais qui seront demandés. Pour ... ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

ABONNEMENTS.

Edition de Trois Fois la Semaine.—Canada, un an, TROIS Piastres: Six mois, UNE piastre ET DEMIE — Etats-Unis, Un an, QUATRE piastres: Six mois, DEUX piastres.

Edition de Une Fois la Semaine.—Canada, un an, UNE piastre ET DEMIE; Six mois, SOIXANTE-QUINZE Cents. -- Etats-Unis, un an, DEUX piastres: Six mois, UNE piastre.

Conditions.—Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. — Les abonnements sont de Six mois. Les abonnements sont strictement payables d'avance; Une augmentation de UNE piastre pour un an ou CINQUANTE Cents pour six mois, sera faite à ceux qui retarderont trop longtemps. Un mois d'avis sera exigé de ceux qui discontinueront. Pour discontinuer, il faut avoir payé tous arrérages.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET D'ANNONCES.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.—PAUL DE CAZES.—Secrétaire de la Collaboration.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cents par ligne; pour chaque insertion subséquente, 2 cents par ligne. Adresses d'affaires, Quatre piastres par an. Pour les Annonces Commerciales on traitera de gré à gré avec le propriétaire.

JOURS DE PUBLICATION.
Edition semi-quotidienne:—Mardi, Jeudi, et Samedi, matin, de chaque semaine.
Edition hebdomadaire:—Vendredi, matin.

☞Bureaux et Imprimerie: — Rue Cascades, coin de la rue St. Hyacinthe.

Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades coin nord de la rue St. Hyacinthe.

Vol. 14 — Edition Semi-Quotidienne.—St. Hyacinthe. Jeudi, 26 Avril 1866. — No. 25

AVIS PUBLIC.

APPLICATION AU PARLEMENT sera faite à la prochaine session à la Législature du Canada pour obtenir un acte spécial pour ériger dans la paroisse de Ste. Edwige, dans le comté de Clifton, comté de Compton, une municipalité séparée.

Acte concernant la faillite 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de St. François. }

DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Sherbrooke.

Dans l'affaire de Léandre S. Boivin, failli.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et que LUNDI le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain à DIX heures de l'AVANT-MIDI ou aussitôt que conseil pourra être entendu il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur, en vertu du dit acte.

Sherbrooke, 27 février, 1866.

LÉANDRE S. BOIVIN,
par son procureur ad litem
H. C. CABANA.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'il sera fait application à la prochaine Session du Parlement pour amender l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE ST. HYACINTHE.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 18 Février 1866. }

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe, }

UN TERME OU SESSION DE LA

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au Palais de Justice à St. HYACINTHE,

Mardi, le Premier Jour de Mai Prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

JE donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le District susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 4 avril 1866. }

FEUILLETON.

LE

MONTAGNARD

OU

LES DEUX REPUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE.—1793.

VII.

(SUITE.)

Il y eut alors un instant de silence, pendant lequel toutes les pensées se répétaient tous bas les détails qui devaient faire reconnaître l'envoyé.

Si chacun n'eût pas été entièrement absorbé par ce travail intime, et qu'un des assistants eût levé la tête, il eût vu tous les fronts inclinés et toutes les lèvres murmurant des mots que la pensée seule pouvait entendre.

—Que Dieu permette à tous ceux qui sont présents de remplir leur mission, reprit le marquis, les uns en restant ici, les autres en allant où ils doivent aller; que Dieu permettre à tous les dévouements épars de se réunir dans les liens d'une seule et même famille, et que notre sang, s'il doit être répandu, serve à réédifier le glorieux trône de Charlemagne et de saint Louis! Vous m'avez appelé votre chef; comme tel, et comme le plus âgé d'entre vous, laissez-moi vous répéter, en ce jour de séparation, que tout homme noble de race et noble de cœur doit à son roi sa vie jusqu'à la dernière heure, son sang jusqu'à la dernière goutte, son âme jusqu'à la dernière aspiration.

La royauté, pour un gentilhomme, c'est la religion pour un chrétien; il vit fidèle ou meurt martyr.

Les paroles du vieux gentilhomme avaient été écoutées avec un religieux respect; car son visage, pendant qu'il parlait ainsi, était majestueux et prophétique, les regards de ses yeux pénétraient dans chaque cœur comme une flamme régénératrice, et sa calme énergie relevait les courages prêts à chanceler ou à s'abattre.

Les hommes, hélas! sont ainsi faits, le doute et l'abattement entrent vite dans leurs pensées. Au marin qui s'égare, il faut une etoile dans le ciel; à l'homme qui combat, un drapeau qu'il regarde.

Le vieillard étendit vers les assistants ses deux bras qui semblaient tenir deux épées.

—Ayez foi, espérance et courage! continua-t-il, jamais les orages ne trouble longtemps l'azur du ciel; jamais les tempêtes ne bouleversent longtemps les vagues tranquilles de la mer. Laissez, laissez passer sans baisser la tête cette tempête qui gronde, cet orage qui pleut du sang. Les révolutions sont des leçons que la colère du ciel donne à l'inconstance des hommes.

Il s'était avancé vers les sièges que la mort avait inoccupés.

—Et vous!.... vous!.... dit-il, nobles noms! glorieux souvenirs, inscrit sur ces places vides, soyez le drapeau de la fidélité et du dévouement qui marchera toujours devant nous. Dormez!.... dormez en paix, martyrs, vous avez ajouté une couronne au blason de vos aïeux. Une dernière fois, nous vous disons: Au revoir.

—A Paris!.... à Paris .... crièrent toutes les voix avec cet élan de l'âme qu'aucune expression ne saurait rendre. Meurent les tyrans qui oppriment et ensanglantent la France!

Alors, dans ce moment d'adieu suprême, ce fut une confusion de serrements de mains d'embrassements, de fraternelles étreintes qui devaient être pour plusieurs d'entre eux le dernier mot de la vie avant d'entrer dans la mort.

Puis il se fit un silence solonel; car le marquis de Savernoy enlevait un à un les noms inscrit sur les places inoccupés; prenant un flambeau, il approcha les papiers de la flamme qui les consuma lentement.

Pendant quelques instants, son œil triste et pensif regarda les cendres de ces papiers voltiger en tourbillonnant au-dessus de sa tête, et s'attacher ensuite aux parois humides de la voûte.

—Allons, dit-il en secouant la tête comme s'il eût voulu en chasser tout un monde de pensées, que la volonté de Dieu soit faite!

Et il se dirigea vers l'escalier de bois qui conduisait à l'issue du souterrain.

Tous le suivirent silencieusement, et bientôt cette voûte où retentissaient tout à l'heure encore les derniers accents des gentilshommes provençaux, devint muette, obscure, inhabitée comme elle l'avait été si longtemps.

Plus une lumière, plus un souffle, plus une voix.

La nuit était noire et froide; le vent sifflait par bouffées inégales; les buissons des campagnes et les arbres des routes s'inclinaient en gémissant; le tonnerre ne grondait plus au loin, mais de lourdes gouttes de pluie s'échappaient parfois des nuages amoncelés qui couraient dans le ciel, et tombaient sur les pierres avec un bruit sonore.

Le marquis de Savernoy, appuyé sur son fils, avait à peine fait cent pas, qu'il s'arrêta regardant s'effacer déja dans l'obscurité de la nuit les débris de cette vieille demeure seigneuriale, dont les lambeaux gisaient au milieu de la campagne comme des corps morts sans sépulture.

En prêtant une oreille attentive et en faisant silence on eût pu entendre comme un bruit imperceptible dans différentes directions.

C'etaient les pas discrets et étouffés des soldats dévoués à cette cause proscrite, qui venaient se réunir pour la dernière fois sur le sol natal de la Provence.

Ce bruit, pour tout autre insaisissable, revêtait aux yeux du marquis de Savernoy les formes palpables de la réalité; aussi les yeux du vieillard se voilèrent d'une sombre et amère tristesse, son cœur se souleva au souvenir de ce suprême adieu, et levant ses regards attristés vers le ciel si noir et si tumultueux, il murmura:

—Combien, hélas! ne serout pas au rendez-vous!

Henri, le front rêveur, mais la tête droite et fière, semblait braver l'avenir.

Notre cause est sainte et belle, mon père, dit-il d'une voix calme.

Le vieillard ne répondit pas, mais fit signe à son fils qu'il voulait continuer sa route; et tous deux, évitant les sentiers et cherchant à étouffer dans l'herbe humide le bruit de leurs pas, se mirent à marcher.

Ils étaient silencieux.

Le vieux marquis, la tête appuyé sur sa poitrine, se livrait à d'amères réflexions; mais le jeune homme, fouillant avec son regard pénétrant les obscurités de la nuit, interrogeait de ses yeux attentifs les moindres inégalités du sol; car il savait combien Antoine Obrier, le chef du comité de surveillance de la ville d'Arles, eut payé cher celui qui fût venu lui dire: « Le marquis de Savernoy et son fils sont tombés entre nos mains. » La vengeance personnelle s'alliait singulièrement à l'enthousiasme républicain.

Tout à coup il s'arrêta:

—Il me semble avoir aperçu quelqu'un, murmura-t-il d'une voix faible.

Et dans la crainte que le bruit de sa voix ne pût les trahir, il indiqua seulement du doigt l'endroit vers lequel il avait cru voir dans l'ombre s'agiter une forme indécise.

En effet, quelqu'un s'agitait mais cette personne était encore à plus de cent pas. Précédait-elle en éclaireur une de ces troupes de patriotes qui parcouraient la campagne?

En tout cas, le marquis et son fils tirèrent simultanément chacun son pistolet, et l'armèrent; puis, voyant cet homme se diriger sur la droite, ils appuyèrent à gauche en se courbant vers la terre, pour que la silhouette de leur corps disparût dans la masse des terrains; et, profitant d'un pli avantageux, ils s'y accroupirent.

L'inconnu, soit qu'il les eût également aperçu de son côte et voulût les rejoindre, soit que, poussé par la même pensée de suspicion, il voulut aussi quitter la route frayée et marcher à travers la campagne, changea subitement de direction et vint droit sur eux.

Il n'était plus qu'à une vingtaine de pas tout au plus, et l'on ne pouvait encore tant l'obscurité était grande, distinguer ses traits. D'ailleurs, un épais manteau lui couvrait à moitié le visage.

Il passa si près du marquis de Savernoy que le bout de ce manteau eût touché le vieux gentilhomme si le vent l'eût agité en ce moment.

Le comte Henri, son pistolet dans la main droite, était prêt à faire feu au moindre mouvement douteux.

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

—Une famille entière, composée de sept personnes, le mari, la femme, une nièce et quatre enfants, a été massacrée ces jours passés à Philadelphie; on suppose que le crime a été commis vendredi de la semaine dernière; il a été découvert avant-hier mercredi, après-midi.

Le vol paraît avoir été l'unique mobile du meurtre. On l'attribue à un Allemand et à un jeune homme inconnu qui, tous deux étaient antérieurement occupés sur la ferme. Ce qui fait supposer que l'évènement a eu lieu samedi c'est que ce jour là M. Deering était sorti avec sa nièce, ce qui explique comment ils ont été retrouvés séparément, sans doute, à leur retour, quand déjà le reste de la famille avait été immolé. C'est aussi ce jour-là qu'ils ont été vus pour la dernière fois. Cette sombre tragédie a jetés la ville, et particulièrement le district suburbain où elle s'est passée, dans une profonce consternation. Les recherches les plus actives se poursuivent mais elles n'ont encore abouti à aucun résultat.

Une huitième victime a été trouvée ce matin. Le cadavre du jeune garçon qui manquait, Cornelius Cary, a été découvert sous un tas de foin, avec la tête écrasée à coups de marteau et la gorge coupée.

« Les vêtements du meurtrier supposé ont été trouvés; ils étaient tout souilles de sang. Voici le signalement de cet homme:

« C'est un Allemand, nommé Anthony ou Antoine, âgé de vingt-huit à trente ans, haut de cinq pieds onze pouces, très musculeux, teint clair, cheveux blonds, moustache et mouche légères, des boutons sur le visage les épaules rondes. Il marche lentement en faisant de grands pas; parle imparfaitement anglais.»

Codification.— Le projet de code de procédure est imprimé, et prêt à être soumis aux chambres il est probable que l'impression du code civil sera terminée dans une couple de semaines.—*Canada*.

—La *Gazette* de Montréal rapporte le mot suivant d'un banquier anglais, M. Glynn, prononcé dans une assemblée tenue à l'effet de distribuer les médailles qui avaient été gagnées par la Nouvelle Ecosse à l'Exposition de Dublin: Quand les Provinces Britanniques du Nord seront unis politiquement, nous serons prêts (les capitalistes anglais) à cimenter leur union physiquement au moyen de notre or.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

JEUDI 26 AVRIL 1866.

"Les principes conservateurs ont "subi l'épreuve et la sanction des "siècles; ils sont tout à la fois la "garantie du pouvoir et la sauve-"garde des libertés; la force de la loi "et la protection des nationalités "Leur drapeau est celui de la cons-"cience et du devoir: leur école "celle du patriotisme et de la reli-"gion."

Ainsi s'exprimait la collaboration du *Courrier*, lorsqu'elle prenait, il y a deux mois, la rédaction de cette feuille, ainsi veut-elle et doit-elle s'exprimer encore aujourd'hui.

Il est bon de rappeler ces choses dans les graves circonstances au milieu desquelles le pays se trouve placé; il est bon de les rappeler pour rassurer ceux de nos amis qui ne sont peut-être pas assez familiarisés avec l'indépendance; il est bon aussi de les rappeler pour indiquer à l'opinion la direction que nous desirons lui voir prendre, et que, dans notre idée, il importe qu'elle choisisse.

Nous considérons les principes conservateurs comme les seuls qui conviennent, pratiquement, à notre population; comme les plus en harmonie avec le sentiment général, comme les mieux adoptés aux institutions qui nous régissent, comme les plus propres à sauvegarder une nationalité que nous voulons conserver. Les théories de la démocratie sont quelque fois belles dans quelques-unes de leurs aspirations; mais elles sont en contradiction directe avec notre passé, impossibles dans les circonstances et dangereuses pour l'avenir. Pour les appliquer il faudrait trop risquer, pour les accepter il faudrait renoncer à trop de beaux, de glorieux souvenirs; dans l'un ou l'autre cas il faudrait briser avec trop de choses, renoncer à trop d'espérances, s'exposer à trop de dangers et se rendre solidaires de trop de jours néfastes, dûs à la démocratie.

La population canadienne-française est et doit rester conservatrice; l'élément conservateur domine, il faut lui conserver sa domination; l'esprit conservateur fait de nous un peuple moral et honnête: tenons à ce double brevet de respectabilité qui nous a déjà valu tant d'appréciations flatteuses, mais justes.

La Providence semble avoir placé la réalisation de nos grandes destinées dans la conservation de l'idée salutaire qui a, jusqu'à ce jour, inspiré tous les actes importants de notre politique; qui nous a donné force et courage dans les grands jours de malheur dont le souvenir est consigné dans nos annales historiques et qui a assuré la victoire d'une nationalité qui s'immortalise dans la lutte, au lieu d'y mourir.

Les Canadiens, entourés de peuples chez qui la démocratie domine universellement: placés sur un continent que la démocratie semble avoir conquis de toutes parts, doivent s'appuyer fermement sur les bâses solides que les principes conservateurs garantissent aux nationalités faibles. Nous ne devons pas renoncer au caractère distinctif de notre nationalité si nous tenons à sa conservation, et les principes conservateurs sont un de ces caractères qu'il importe de préserver de la ruine.

L'esprit conservateur fera de nous un peuple distinct, et les principes qu'il protége et défend, en nous rendant forts nous maintiendront dans la conservation des institutions qui sont la meilleure et peut être la seule garantie de notre nationalité.

Le clergé canadien qui a tant fait pour la protection et le salut de cette nationalité n'a exercé une influence si salutaire que parce qu'il était essentiellement conservateur dans ses idées, dans sa constitution, dans ses moyens et dans son but, et qu'il trouva toujours chez le peuple qu'il voulait sauver, ou du moins dans l'immense majorité, identité de vues et d'intérêts.

Nous devons tous travailler à l'extension pratique de cette grande idée conservatrice, à l'augmentation de sa force morale et à la propagation sûre du principe qu'elle protège. Elle peut sauver notre nationalité dans les jours d'orages et de tempêtes qui se préparent à l'horizon. C'est par le patriotisme et l'intelligence que les nationalités se soutiennent, vivent et prospèrent; et les principes conservateurs ont toujours abrité ces deux grandes choses qui éclairent et sauvent les peuples.

Quant à nous, quoiqu'il arrive, nous serons toujours fidèles à ces principes; nous les défendrons avec une ferme indépendance; leur drapeau sera le nôtre dans l'avenir, comme il l'a été dans le passé; il nous servira de guide et l'idée, placée à l'ombre de sa protection, sera notre inspiration."

Les chefs peuvent faillir, mais jamais les principes. Quand le moment sera venu, nous sauront faire une distinction raisonnée entre les premiers et les derniers, et rejeter sur qui de droit la responsabilité des malheurs qui peuvent nous arriver.

Tout ce que nous avons écrit jusqu'à ce jour n'a pas voulu dire autre chose et nos amis ne doivent pas attacher d'autre sens à nos paroles.

Dans la lecture que M. Mercier faisait dernièrement devant une assemblée convoquée au Conseil de Ville par la société des Artisans plusieurs personnes ont trouvé hasardées et hardies quelques-unes de ses appréciations sur l'*Union fait la force* au point de vue de la nationalité

Nous connaissons personnellement trop bien l'auteur de ce travail, nous avons trop souvent été à même d'apprécier la justesse de ses idées aussi sincères que conservatrices, pour croire un seul instant qu'il a voulu faire les insinuations qu'on lui prête.

Dans l'appel chaleureux qu'il a fait à la jeunesse du pays, nous ne pensons pas que le lecteur ait eu autre chose en vue que d'émettre un principe qui, nous devons l'avouer, devrait s'accorder avec le sentiment général de la population, s'il n'était plus théorique que réalisable en pratique.

Cet appel fait à la jeunesse canadienne-française du pays, comme étant moins compromise, par cela même qu'elle se trouve dégagée des haines politiques du passé, n'excluait nullement, si nous avons bien compris, les hommes réfléchis, muris par l'expérience qui entreraient dans une alliance plutôt défensive qu'offensive.

Dans un gouvernement constitutionnel, comme l'est le nôtre, deux partis sont toujours aussi nécessaires qu'ils sont inévitables, et à ces partis il faut toujours des chefs pour les diriger.

En Canada, comme dans tous les pays qui sont régis par la même forme de gouvernement, nous sommes divisés en deux camps bien distincts, dont les haines personnelles sont plus souvent la bâse que la différence des principes. Depuis un grand nombre d'années, le parti conservateur et le parti libéral sont en luttes continnelles, de graves discussions ont lieu à chaque session sur des affaires de détails plutôt que sur des affaires de principes; une opposition aussi systématique qu'injuste dans ses moyens contrecarre tous les projets du ministère, pour en revenir cependant à ramener les mêmes questions sur le tapis si un hasard la place sur les banquettes du pouvoir.

N'avons nous pas comme preuve, le principe de confédération émis en 1858 par le même parti qui aujourd'hui le combat avec tant d'acharnement et un bill de milice ramené devant les chambres, par ceux-là même qui s'en étaient servis comme d'un levier puissant avec lequel ils avaient renversé l'administration précédente.

Les jeunes gens d'aujourd'hui doivent faire les hommes de demain, le pays ne veut pas repousser les chefs qui se sont dévoués et souvent sacrifiés pour le parti qu'ils dirigent, mais dans le cas, où pour une raison ou une autre, ils viendraient à lui être enlevés, il faut qu'il y ait là quelqu'un prêt à les remplacer.

Le temps n'est pas éloigné, nous le croyons du moins, ou des questions d'une importance tellement majeure viendront à surgir, que tous les canadiens-français, tous les Bas-Canadiens, peut-être, se verront obligés de faire taire les rancunes qui les divisent, se réunir en phalange serrée et se ranger sous une même bannière nationale.

De même que nous avons vu les bas-canadiens combattre d'un accord unanime le système de la représentation basée sur la population, toujours soutenu pendant un grand nombre d'années par l'honorable G. Brown, alors le chef du cleargritisme haut-canadien; de même serons-nous peut-être obligés de nous donner la main un jour, pour repousser en commun des prétentions soulevées par une caste étrangère.

Pourquoi n'habituerions-nous pas le peuple à l'idée d'un tel rapprochement, pour lui rendre le cas échéant, la transition moins difficile.

Nous croyons que M. Mercier, dans sa lecture, n'a pas voulu dire autre chose; et qu'il ne fait entendre qu'un cri de ralliement en demandant aux Canadiens-Français de s'unir pour défendre en commun une nationalité qu'ils veulent tous conserver.

ANGLETERRE.

La grande question qui continue d'occuper les cercles politiques est toujours celle de la réforme électorale. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas; les hommes vieillissent et il en est peu, en politique s'entend, de qui on puisse dire toujours: *qualis ab incœpto, etc.*

Par exemple, M. Gladstone était entré dans l'arène politique portant bien haut la devise Tory: aujourd'hui nous l'entendons déclarer, dans une assemblée tenue à Liverpool, que le bill de réforme électorale devra passer, sinon que le Ministère dont il est le *leader* devant les Communes se croira dans la nécessité d'abandonner le pouvoir. Cette mesure étend aux industriels et aux artisans surtout une plus grande franchise électorale. Il va sans dire que les Tories s'y opposent. Il s'est formé depuis peu un tiers parti dont Lord Grosvenor est le chef, et le *Times* l'organe dévoué. Ce parti a déjà annoncé de nombreux amendements et l'on craint que le Ministère ne subisse un échec. La Chambre haute n'a guère de sympathies pour cette mesure. D'un autre côté, la plupart des Députés irlandais voteront avec le Ministère, du moins, ils n'ont pas annoncé d'intention contraire, à moins qu'on ne considère comme telle, la résolution présentée par L'O'Donoghue à l'Association nationale de Dublin et acceptée par elle: il y est dit: "Vu notre "sympathie pour les efforts que fait "le peuple anglais afin d'obtenir une "extension de la franchise électorale "et une réforme parlementaire; vu "le désir que nous avons de coopé-"rer avec les représentants anglais "dans la lutte parlementaire qui se "prépare; il est à espérer que le "gouvernement fera *d'abord*, relati-"vement à la législation qu'ils pré-"tendent faire pour régler les rapports "des *landlords* avec les censitaires "en Irlande, une *déclaration* telle "qu'elle permettra à nos représen-"tants de prêter leur appui au Mi-"nistère dans la crise qui se prépa-"re."

Plusieurs ont cru voir dans ce manifeste de "l'association nationale" l'expression prophétique d'un vote contre le ministère s'il ne déclare d'avance et franchement ce qu'il veut faire pour empêcher que le censitaire irlandais soit plus longtemps le jouet d'un propriétaire tyrannique et capricieux. On y verra certainement l'expression du mécontentement causé en Irlande par le silence du discours du trône à l'endroit des griefs légitimes que l'Irlande a contre l'Angleterre. Mais on peut croire que les députés irlandais n'attendront pas cette déclaration du ministère pour voter avec lui sur la question de la réforme électorale, et qu'ils jetteront leurs voix dans la balance pour la faire pencher du côté de la réforme parlementaire, et hâter par là les mesures de justice qu'ils demandent pour l'Irlande. Le grand O'Connel se trouvait, en 1821, dans une situation à peu près semblable. On lui reprochait de trahir les intérêts de l'Irlande en appuyant de son influence le ministère d'alors qui travaillait à la réforme parlementaire, sans exiger auparavant des garanties pour l'émancipation et les autres mesures qu'il réclamait. Le libérateur répondait avec un sens pratique justifié plus tard par les évènements de 1829: "La question se pose ainsi; les Ca-"tholiques d'Irlande doivent-ils con-"tinuer de pétitionner un parlement "non réformé, après tant de refus "déjà essuyés sans motifs; ou bien "ne vaut-il pas mieux s'unir aux "amis de jour en jour plus nombreux "de la liberté qui désirent rétablir "la Constitution en réformant le par-"lement? *That is the question!*

Et dix ans plus tard, une partie des chaines des catholiques tombaient au bruit de cette même voix forçant les chambres réformées à voter l'émancipation.

Les membres irlandais tendent à se rapprocher de plus en plus des libéraux anglais, au moins sur plusieurs questions et ils viennent d'inviter M. Bright à un dîner public, à Dublin.

Rien n'indique que l'épizootie qui a fait parmi la race bovine de si terribles ravages soit sur le point de cesser.

L'Eglise anglicane a demandé à la Reine de fixer un jour d'humiliation et de jeûne pour obtenir la cessation de ce fléau. On ne voit pas que la pétition ait eu des suites pratiques. Le gouvernement trouve sans doute, comme le disait quelqu'un, qu'il y a assez d'humiliation déja et que, si le fléau continue, il faudra bien jeûner bon gré mal gré. Après les plaisanteries des ministres anglicans sur le compte de l'Eglise Catholique qui a des prières autorisées en temps d'épizootie, il n'est pas sans intérêt de voir ces mêmes ministres revenir, sur ce point encore, à l'ancienne pratique.

Au reste, ce mouvement de retour vers les pratiques, sinon vers les doctrines Romaines, n'a pas cessé depuis la fameuse époque des Tracts d'Oxford. Aujourd'hui, un grand nombre de ministres anglicans croient à la présence réelle, prétendent dire la messe, font pratiquer à leurs ouailles de bonne volonté la confession auriculaire, etc. Dans beaucoup d'églises reparaissent depuis longtemps les cierges, l'encens, les ornements, les crucifix. Mais tout cela irrite profondément ceux de l'Eglise établie qui tiennent plus à Calvin et Cranmer qu'à Henri VIII et son église.

Les premiers, puritains ou presque rationalistes demandent à grands cris aux Evêques de sévir contre les malheureux papophiles; la vue d'un crucifix les met en fureur; quant à l'eau bénite il n'en faut point parler: c'est un des principaux vices nationaux que John Bull reproche à son voisin Patrick. Voulant remédier à tant de maux, les prélats ont tenu à Cantorbery ce qu'ils appellent une *convocation*. C'est une espèce de Concile national. Nous avons lu avec attention le compte-rendu de ces assemblées et franchement, il ne nous est jamais arrivé de rencontrer, dans des documents prétendus chrétiens, autant de platitude doctrinale, d'ignorance des principes constitutifs du christianisme, d'absence de sens religieux, de naturalisme outré. Il ne faut pas s'étonner que des hommes comme les membres de la société pour l'*Union* des Eglises, hommes ayant soif de vérité et d'amour, s'alarment d'un état si déplorable. Le Dr. Pusey fait des efforts pour purger son église de l'alliage *naturel* et anti-chrétien. Son dernier livre prêche l'Union, tout en préconisant des principes qui rendent impossible cette union. L'illustre professeur est-il sincère dans ses protestations de sympathie pour le projet d'union? Son but n'est-il pas au contraire, d'empêcher ses co-religionnaires de passer à Rome? On pourrait le croire. Il s'efforce de prouver que l'Eglise anglicane *en soi* n'admet pas de doctrines hérétiques; qu'elle pourrait admettre le Concile de *Trente expliqué*, et qu'on nous passe l'idée, revu, corrigé et *diminué*, d'après les principes non pas ultra-montains, mais gallicans.

Rome, selon lui, devra renoncer à imposer aux Anglais beaucoup de pratiques, etc., antipathiques à leur caractère: reconnaitre la validité des ordinations anglicanes; le Pape n'aura, en somme, qu'une juridiction d'honneur. Il y a aussi une autre erreur, quant à la nature de l'épiscopat, laquelle est fondamentale et érige le schisme en principe en déplaçant la *source* de la *vérité* et de l'*autorité*, pour la répandre sur chaque tête épiscopale. Aussi, il ne manque pas de bons esprits qui voient dans le Dr. Pusey un homme qui met toute sa science et son savoir faire uniquement à prouver qu'on peut se sauver dans l'Eglise anglicane et qu'il n'est pas nécessaire d'aller à Rome. Il espèrerait ainsi empêcher les conversions au catholicisme. Est ce là son véritable but? Nous n'oserions le dire. Toutefois il nous parait pas possible d'admettre avec le *Correspondant*, que le savant professeur est un homme de bonne foi. Au fond de tout cela, on croit voir l'orgueil de l'esprit qui veut éloigner la *soumission* de l'intelligence et la docilité du cœur. On cite de Mgr. Gillies, mort récemment, Evêque d'Edimbourg, et ancien élève du Collége de Montréal une parole remarquable. En 1841 il disait: "Newman se convertira parce qu'il est humble, mais Pusey, jamais." Il n'y a qu'un moyen pour lui, c'est d'aller à Rome, de voir Pie IX et de se prosterner sur le tombeau de St. Pierre. Le Père de Ravignan vit un jour entrer dans sa cellule un littérateur distingué qui lui voulut exposer ses doutes en matière de religion. Avec cette douceur et cette autorité qui le caractérisaient, le Père lui dit: "Mettez-vous là, en lui montrant le Prie Dieu sur lequel s'agenouillaient ses pénitents" Le sceptique obéit, fit sa confession et sortit plein d'une foi à toute épreuve. Le Dr. Pusey commencera par là, s'il veut réellement bien finir.

Mais on nous a souvent dit en chaire que l'abus de la grâce devient souvent l'obstacle qui empêche la conversion et alors n'y a-t-il pas à craindre pour cet homme qui depuis 30 ans a dirigé tant d'âmes vers la vérité, qui a été docteur d'un grand nombre d'anglicans, devenus en partie par ses doctrines, de fervents Catholiques tandisque lui-même est demeuré obstinément attaché à un édifice vermoulu qui n'a de bases ni dans le temps ni dans l'espace, qui n'est appuyé ni sur le surnaturel, ni sur la raison?

La mort vient de frapper un coup qui doit être pour le Dr. Pusey d'un puissant et triste enseignement. L'homme le plus aimable et un des plus savants de l'Eglise anglicane vient de s'endormir du sommeil de la mort, au sein de l'erreur qu'il avait le premier contribué à ébranler. Le Révd. Kemble, docteur d'Oxford, le premier moteur du mouvement religieux qui a déposé sur le sein de l'Eglise tant d'illustres convertis, est mort sans avoir reconnu, ou du moins sans avoir professé la vérité catholique. Cet homme illustre publia, en 1828, un ouvrage qui eut alors et depuis une vogue extraordinaire. *The Christian Year*, l'Année Chrétienne. C'est un ouvrage ressemblant un peu à l'année liturgique de Dom Guéranger. L'auteur y mit en vers anglais des méditations sur les fêtes de l'Année Chrétienne. C'est un trésor de poésies chrétiennes, de souvenirs traditionnels et d'aspirations vers des consolations religieuses qu'on ne trouve pas dans le froid et étroit journalisme de la religion *légale*. Ce livre commença, pour ainsi dire, l'œuvre des conversions. M Kemble fut l'ami de Newman, de Pusey, de Fronde: leur ami et leur directeur.

Un grand nombre se sont convertis. Lui, le plus naturellement catholique, est mort hérétique. Il avait laissé passé le moment de la grâce. Puisse son exemple n'être pas imité par le dernier des représentants de cette illustre école que notre siècle avait saluée comme devant amener en Angleterre le retour à l'unité catholique, annoncé par Bossuet et appelé par les vœux et les prières du monde chrétien qui voit, dans la conversion de l'Angleterre, le signal des triomphes glorieux et universels de l'Eglise du Christ.

LE "QUEBEC."

On lit dans la *Minerve* du 24 courant:

«Le *Québec* est arrivé! » telle était, hier, la nouvelle à l'ordre du jour. Il est de fait que ce vapeur sans rival est une véritable merveille pour le Canada et pour bien des pays, pourrions-nous ajouter.

Cette masse flottante s'est annoncée de bien loin, et à mesure qu'elle approchait, ses formes majestueuses, en se dessinant plus nettement, révélaient les immenses proportions du vapeur. *Le Quebec* est entré dans notre port vers midi et demi avec une vitesse de six lieues à l'heure. Une foule de citoyens l'attendaient au quai et le public, admis à visiter le vapeur s'y précipita, avec une inexprimable avidité afin d'y contempler les merveilles d'art que renferme le *Québec*.

Tout frappe le regard dans ce véritable palais: tout est vaste, splendide, grandiose. Rien, à l'intérieur ne rappelle que c'est un édifice flottant, et nous nous croyons dans un de ces somptueux monuments d'architecture qu'on trouve dans les grandes villes. Le moindre détail a sa tournure particulière, le plus petit recoin son cachet d'originalité et de grandeur. L'élégance la dispute à la richesse et toutes les nuances de l'art s'y confondent dans un ensemble délicieux et un coup d'œil féérique.

Les travaux d'architecture sont exécutés avec une délicatesse et un gout surprenants. La chambre des dames n'est autre chose qu'un salon de la dernière somptuosité. Le grand salon offre quelque chose de grandiose qu'on ne peut en donner la moindre idée. L'immense galerie qui va d'un bout à l'autre du vapeur et qui domine le salon découvert est en acajou massif, ainsi que les escaliers. Toutes les chambres ont un ameublement de première classe.

Il sera peut être intéressant de donner les noms de ceux qui ont contribué à ce merveilleux bâtiment.

La partie en fer a été faite par MM. Barclay, Curle et Cie de Glasgow, Ecosse, importée par morceau en Canada, assemblée et disposée par MM. W. P. Bartley et cie, dans les chantiers de MM. D. et T. McCarthy et Cie à Sorel.

La partie en bois a été confiée à MM. D. T. McCatty et Cie. Les plans et les travaux préparatoires ont été faits par Jas. Shearer, Ecr., de Montréal. La main d'œuvre a été exécutée à Sorel, par M. C. H. Beaulieu.

L'ameublement a été fourni par M. Noël Pratt, de Montréal. Les miroirs, rideaux et tapisserie par MM. T. et W. Hilton.

La chaudière, les ouvrages en fer et en plomb, l'appareil de chauffage a été fait par MM. Mitchell et cie, de Montréal.

Les tapis ont été fournis par MM. R. Campbell et cie, de Montréal.

Les desseins des vitres ont été confiés à M. J E Spence.

Les lampes, chandeliers, etc viennent de chez M. E Chanteloup; la coutellerie a été importée par M. Walker, de cette cité.

La vaisselle a été importée par MM. C. H Davis et cie., et la literie par MM. Desmarteau et cie.

L'appareil de cuisine vient de chez MM. Prowse et McFarlane.

La peinture a été confiée à MM. Babineau et Gaudry de Québec.

Longueur du vapeur.......	290 pieds
Largeur	62
Nombre de lits............	368
Le vapeur a coûté..........	$168,000

UN REFUGE DE BRIGANDS.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Quelques journaux se plaignent, à propos du meurtre de Philadelphie, commis par un Allemand, que les pays étrangers expédient aux Etats-Unis leurs malfaiteurs, et qu'ils semblent considérer la grande république comme une sorte de Botany Bay à leur usage. Nous ne pensons pas que ces plaintes soient fondées, bien que certains incidents puissent leur avoir donné lieu. On se souvient de l'indignation justement soulevée par l'envoi de criminels anglais à New-York et de la protestation du Congrès récemment motivée par une démarche analogue des autorités suisses. Mais ces cas sont heureusement fort rares, et si les condamnés et les repris de justice étrangers affluent aux Etats-Unis, c'est ailleurs que dans les mesures isolees de quelques gouvernements europeens qu'il faut en chercher la cause.

On est bien contraint d'en faire l'aveu, si les criminels pour échapper à la justice de leur pays, pensent d'abord à venir en Amérique c'est qu'ils y sont assurés plus qu'ailleurs de l'impunité. En exagérant l'application du principe des garanties dont l'accusé doit être entouré, la loi américaine en est venue à ce point de protéger souvent le coupable au détriment de l'innocent lésé; de plus, la police n'est pas toujours très rigoureusement faite, et une foule d'avocats faméliques, acharnés à la recherche de causes quelconques, peuvent grâce à la complication de la procédure criminelle assurer à leurs clients sinon l'impunité entière, du moins de long délais et des adoucissements de peines qui finissent par rendre la répression de la justice à peu près illusoire. [illegible] rendre peut-être un compte exact de cet état de chose les malfaiteurs européens [illegible] vent, soit pour ouï-dire, soit par instinct qu'ils sont relativement en sûreté aux Etats-Unis, et ils y accourent. Il ne vient [illegible] à la pensée d'un criminel anglais de se rendre en France, ou d'un criminel français de gagner telle autre contrée européenne; il n'ignore pas que sa première infraction aux lois sociales serait sévèrement [illegible] songe immédiatement aux Etats-Unis [illegible] vient s'y joindre à ce *caput mortuum* de gens dégradés qui encombrent les [illegible] de toutes les grandes villes de l'Union.

Ce n'est donc pas aux gouvernements étrangers qu'il faut s'en prendre d'un [illegible] tion qu'ils ne contribuent guère à créer, dont la loi américaine déjà très [illegible] encore plus largement interprétée, est le premier auteur. Les nombreux [illegible] honorables qui résident aux Etats-Unis [illegible] les premiers à déplorer un fait dont les conséquences sont au moins aussi désagréables pour eux que pour les citoyens nés dans le pays puisqu'elles jettent aux yeux de personnes puérilement prévenus, un jour [illegible] cheux sur toutes les colonies étrangères. Si l'écume européenne vient de refluer sur les grèves du Nouveau-Monde, les Américains peuvent faire leur *meâ culpâ*; dans leur préoccupation exclusive d'assurer [illegible] essentielles à l'[illegible], il ont en partie [illegible] mé la société, et ceux dont le métier est d'être en révolte contre celle-ci et de la combattre viennent naturellement exploiter cette faute.

ETATS-UNIS.

Un télégramme en date du 21 [illegible] land, annonçait que le Gén. Meade [illegible] graphié la veille pour avoir de nouvelles [illegible] Le départ du bateau à vapeur qui devait [illegible] le même soir a été retardé pour aider au transport des troupes que l'on envoyait à Eastport.

Un individu qui, dit-on, est un des huit [illegible] gers qui se sont échappés de l'*England* qui était stationné devant Halifax, est mort à Portland le 20 du courant avec tous les signes du choléra asiatique.

A Washington, un officier de la réserve des vétérans, nommé Ahern, s'est suicidé le 17 du courant chez un armurier où il était allé, [illegible] pour acheter des armes, en se déchargeant un pistolet dans la bouche. Sa mort a été instantanée.

Un télégramme de New-York, [illegible] annonce que l'*England* est arrivé dans le port de cette ville après avoir subi le temps d'arrêt exigé par les règlements de la Quarantaine, à Halifax.

Le bureau de santé de New-York a décidé de transporter les familles pauvres de cette cité qui vivent dans des caves, dans des endroits plus salubres, et d'établir des hôpitaux où les cholériques pourront être déposés et soignés.

Une dépêche envoyée au *Telegraph* de Philadelphie annonce que Jefferson Davis doit être relaché avant peu, pourvu qu'il se soumette aux mêmes conditions que Clement C. Clay qui a été libéré sur parole.

Par un rapport du Dr Bissell, député par le comité de santé de New-York pour visiter l'*England* et le *Virginia* on voit que le premier de ces deux navires parti de Liverpool avec 122 hommes d'équipage, 16 passagers de chambre et 1100 d'entrepont avait perdu 50 personnes pendant la traversée, 15 à Halifax et 1 devant New-York, plus 4 qui sont mortes le 21 au soir à l'hôpital de la quarantaine. Le comité de reconstruction à Washington est décidé à proposer une motion tendant à demander qu'aucune exception ne soit faite entre les noirs et les blancs, dans l'exercice des droits civils, dans tous les états de l'Union américaine, passé l'année 1817.

Le gouvernement Américain et les Féniens.

(D'un correspondant de St. Etienne, Nouveau Brunswick, à la Minerve de Montréal.)

N.-B., 21 avril, 1866.

Les troupes américaines font maintenant la garde à l'entrée du pont de Calais à St. Etienne. On ne se relâche pas des mesures de précaution et l'excitation se maintient.

Il y avait aujourd'hui beaucoup de Féniens de ce côté ci, assistant à nos exercices militaires.

Quelque soient les instructions reçues de Washington, les autorités américaines sont en grand émoi. Les chefs vont de l'un à l'autre et sont en consultations continuelles. Il n'y a pas moyen de rien savoir des officiers de douane et nous bornerons nos renseignements de ce qui s'accomplit sous nos yeux.

Voici la circulaire qui a été reçue ici:

Département du trésor,
10 avril, 1866.

Monsieur,—J'ai reçu avis par le Département de l'Etat que les Féniens se proposent de violer les lois de la neutralité et que dans ce but des soldats et des armes passent dans votre port.

Vous exercerez toute la vigilance possible pour empêcher, par tous les moyens légaux que vous donnent vos attributs officiels, toute infraction aux lois américaines de neutralité, et quand vous aurez quelques doutes sur votre compétence ou juridiction, vous vous adresserez à l'Avocat de District des Etats-Unis et vous suivrez son avis. H. McCULLOCH, secrétaire du trésor.

Il y a raison de croire que les branches du gouvernement, les Départements de l'Etat, de la Guerre, de la Marine et du Trésor ne s'accordent pas sur cette question. La saisie du schooner fénian *Prey*, sa mise en liberté par le département de la douane, son arrestation subséquente par les autorités de la marine, la saisie du schooner soi-disant fenian *Perseverance*, tout prouve qu'il y a conflit. Je pourrais dire ici que Killian qui reclame son navire comme citoyen américain n'ayant pas violé les lois de la neutralité, menace de s'adresser au Président Johnson pour se le faire remettre.

Le vapeur qui a amené le général Meade portait un détachement du 2ième régiment d'artillerie des réguliers, ci-devant stationné à Portland. Le vaisseau a pris en passant la compagnie au Fort Sullivan pour débarquer toute cette force à Calais.

Trois vaisseaux anglais sont arrivés, ici le 20, et sont entrés dans la rivière Ste. Croix et la baie de Passamaquoddy. L'un d'eux est le *Duncan*, de 84 canons, avec l'amiral Sir James Hope à bord et le 22e régiment d'infanterie anglaise. Un autre de ces vaisseaux apporte un bataillon d'artillerie de St. Jean.

On lit dans le *Journal* des Trois-Rivières :

Une lettre envoyée de New-York à la *Minerve* par un correspondant tout spécial nous donne quelques renseignements sur le caractère des Canadiens qui dirigent le mouvement annexionniste aux Etats-Unis. Nous garderions volontiers le silence sur ces compatriotes dégénérés qui font le déshonneur de notre race sur la terre étrangère où il se trouve. Mais comme ils s'efforcent d'entrainer dans l'abime où il sont tombés d'autres de leur compatriotes, nous nous croyons obligés de les faire connaître autant que nous le pourrons. Un plus grand nombre de victimes rendrait le déshonneur plus grand. Le peuple canadien connaissant bien ces *nouveaux libérateurs* saura comment répondre à leur appel ridicule et à leurs harangues échevelées. La lettre qui suit nous donne des renseignements édifiants sur leur compte :

New-York, le 18 avril 1866.

Vous avez dû publier avant ce moment, le rapport d'une réunion de Canadiens de New-York favorisant l'annexion. Vous n'aviez pas le bonheur, j'en suis sûr, de connaître la moitié des célébrités qui ont signé l'avis de convocation. Epluchons les un peu pour votre édification.

On me dit que le premier qui se trouve sur la liste, L. P. Fontaine, s'est associé en affaires à C. E. C. Bouthillier, fondateur d'un journal de Montréal, dont il a été publiquement remercié. Remarquez que ces deux personnages ne sont ici que depuis peu. N. Thompson, l'un des élèves les plus énivrés du rougisme, et son frère Casimir, représentent, il paraît, les idées et les intérêts de leur beau-frère ; l'un d'eux a été passé du bureau d'un autre journal canadien. M. Boyce a déserté le Canada pour dettes.

Les autres signataires sont des nullités et des étrangers formant l'entourage ordinaire de ces gens là. Qui se ressemble s'assemble. Le discours de résistance, à cet assemblée d'une poigné de partisans fut prononcé par l'Adonis de la famille Casimir Thompson. Vous reconnaîtrez dans cette facture de larges emprunts faits aux articles de l'ancienne rédaction du *Pays*. Entre parents, il n'est pas défendu de s'aider. L'orateur imberbe finit par convenir que le discours qu'il venait de débiter, n'était que la première partie de son *speech* et que la deuxième devait lui arriver aussitôt que les loisirs que votre gouvernement paternel laisse à un de ses parents, lui permettraient de l'expédier. Il n'y eut qu'un cri de la part du comité organisateur pour qu'un *Révérend M. Beaubien* adressât la parole à l'auditoire.

La mission de ce pieux coadjuteur ici est de convertir les Canadiens au protestantisme et de prêcher tous les dimanches à ses chers compatriotes dans je ne sais quel coin obscur. Après cela l'Adonis susdit bredouilla quelques résolutions qui furent adoptées d'assaut, sans qu'on permit qu'elles fussent soumises à aucune discussion.

Voilà bien les fruits de votre démocratie effréné. Licence pour ces grands démocrates de dire tout ce qui leur passe par la tête, mais prohibition expresse imposée à tout ce qui contrarie leur idée.

Vous avez dû remarquer l'absence de certains noms qui figure toujours en grosses lettres dans les démonstrations de ce genre. Ainsi on avait décidé le Grand-Mogol, qui dirige tout de son palais de la rue Notre-Dame. Cette éloignement systématique ne tarda pas à donner l'éveil aux membres exclus qui s'apprêtent à opposer une vigoureuse résistance aux nouveaux venus.

Quel sera le résultat de cette lutte sauvage ? L'avenir le dira. Nous allons donc avoir nous aussi notre O'Mahoney et notre Sweeney. L'histoire des démagogues se répète toujours. Risée à part, ces messieurs vont rendre le nom canadien ridicule et odieux. Nous avons eu jusqu'ici le règne des rêveurs politique, race peu dangereuse comme vous savez. Mais maintenant, si l'on publie le manifeste annexionniste dont il est question dans les résolutions, il sera signé par des apostats et des teneurs d'auberge, qui après avoir été chassés des places de confiance qu'il occupaient chez vous, feront sans doute appel à la religion et aux vertus qu'ils n'ont jamais pratiqués.

Voici, en résumé, ce que sont ces pêcheurs. En fait de religion, ils déclament contre le *pulpit* ou la chair de vérité et se laissent conduire par les Révérends Suisses Cyr et Beaubien.

Les deux ou trois les mieux connus sont des défalcatures ou quelque chose de semblable à cause de quoi il sont condamnés à l'exil ! ! !

Tous ont appartenu à cet école impie de l'*Avenir*, dont le fondateur est un de leur chef.

Enfin, sept ou huit de ces grands moralistes ont laissé en Canada leurs femmes mourant de faim, pour jouir ici des douces *libertés* de la Grande République.

OBSERVATEUR.

Rapport des officiers du Bureau de Santé.

Le Dr. Rottot et le Dr. Girwood ont lu leur premier rapport, le premier en français, le second en anglais. Ils constatent que les rues sont pleines d'ordures et de saletes, qui y ont été déposés pendant les mois d'hiver et qui y sont restées après la fonte des neiges. Ils suggèrent que le nombre d'hommes employés à enlever les ordures soit augmenté. Que le sytème d'égoûts soit perfectionné, et que nos canaux souterrains, au lieu de se décharger dans le port même, devraient se décharger dans un réservoir situé en dehors des limites de la cité, où les immondices, après avoir été désinfectées, seraient vendues comme engrais.

Les gas délétères provenant des immondices charriées par ces canaux s'échappent par les puisards placés à presque tous les coins des rues, et c'est là une source d'infection et une cause de maladie qu'il emporte de faire disparaître.

Des abattoirs publics devraient être établis en dehors des limites de la ville, et on devrait veiller attentivement à empêcher la vente sur le marché de toute viande malsaine.

Dans les endroits bas et humides, habités par une population considérable on devrait faire chauler les clôtures et les bâtiments. Les lieux d'aisance devraint être désinfectés avec du sulfate de zinc, et les lieux bas et malsains ainsi que les principaux canaux, surtout celui de la rue Craig, avec du chlorure de chaux.

S'il était possible, le nettoyage des canaux devrait se faire au moyen des eaux de l'aqueduc ce qui serait à l'avantage de la santé publique.

Des réglements précisant le nombre de vaches ou de cochons que chaque propriétaire peut garder dans un certain espace, devraient être adoptés.

On ne devrait permettre, au moins jusqu'à nouvelle ordre, la vente du pain, que 12 heures après avoir été cuit. Ce règlement, outre son utilité publique, serait un grand bienfait pour les boulangers, qui ruinent leur santé en travaillant toutes les nuits.

Les fabriques de savon, chandelle, et les tanneries devrait être reléguées en dehors de la ville aussitôt qu'il y aura moyen de le faire. Sans être absolument dangereuses pour la santé publique, elles sont une véritable nuisance pour les quartiers où elles se trouvent situées.

On ne devrait pas permettre l'accumulation de fumiers ou la décomposition de matières végétales, dans les jardins situés dans les limites de la ville. Les émanations qui s'en échappent sont nuisibles à la santé.

On devrait également supprimer le cimetière militaire situé sur le chemin Papineau, et empêcher aussi la construction dans le fonds des cours et sur les rues trop étroites, de ces petites maisons malsaines où on entasse une population pauvre et misérable.

La corporation devrait acquérir un emplacement destiné à recevoir les immondices de la ville.

Au lieu de la pierre noire qu'on emploie pour macadamiser nos rues, et qui nous donne une poussière si abondante et si désagréable, on devrait employer la pierre appelée banc-rouge, qui se pulvérise moins facilement.

On ne devrait pas tolérer sur notre marché la vente des vieilles hardes, qui peuvent être infectées du virus des maladies contagieuses qui, sous une forme ou une autre, sévissent pour ainsi-dire continuellement dans notre ville.

Les officiers de santé terminent leur rapport, en recommandant la circulation dans le public des "réglements du bureau de santé de 1849 pour la conservation de la santé publique," avec la modification que l'on pourrait juger nécessaire.

Relativement aux autres mesures à prendre dans un temps d'épidémie, un rapport spécial pourra être soumis lorsqu'il y aura lieu de le faire.—*L'Union Nationale*.

On lit dans le *Weekly Telegraph* du Nouveau-Brunswick :

La reconstruction du nouveau cabinet a donné la plus entière satisfaction à la grande majorité du peuple. La présence de M. Tilley dans le ministère est une garantie de la bonne administration des finances. S'il est possible de retirer le Nouveau Brunswick de la mauvaise position financière où l'a placé l'ancien ministère, M. Tilley est l'homme qu'il faut pour accomplir cette œuvre.

La position qu'on a fait à M. Wilmot dans la formation du nouveau ministère a satisfait tous ses amis, qui croient que l'union de ces deux hommes, les Hons. Tilley et Wilmot, est pour eux une raison suffisante de tenir pour certaine la victoire des ministres dans la campagne électorale qu'ils vont entreprendre.

La coalition des chefs des partis libéral et conservateur, dans les personnes de Mess. Williston et Mitchell, est un autre indice de force pour la nouvelle administration.

Depuis quelque temps, à la faveur de certains prétextes qui suivant nous, n'ont point de fondements solides, le *Canadien* cherche à faire de l'opposition au projet de confédération.

De même que le fait judicieusement remarquer la *Gazette de Montréal*, nous croyons qu'il lui sera très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'atténuer la force des arguments qui ont été donnés en faveur du projet que lui-même a soutenu efficacement l'année dernière.

—On lit dans la *Minerve*:

Tous les renseignements qui nous arrivent confirment ce que nous disions sur les énergiques représentations auxquelles le gouvernement américain a été obligé de céder.

On écrit de Londres à tous les journaux de Paris:

Les instructions les plus formelles ont été envoyées à Sir F. Bruce, notre ministre à Washington. Il doit demander au gouvernement des Etats-Unis d'avoir à réprimer immédiatement tout acte d'hostilité flagrante au Canada. On recommande instamment à Sir F. Bruce de tenir au gouvernement des Etats-Unis un langage très amical, mais très ferme.

Dans le cas où le gouvernement américain ne tiendrait pas compte de ces remontrances, les relations diplomatiques entre l'Angleterre et les Etats-Unis seront interrompues.

—On lit dans le *Transcript* :

Après un long procès, qui a duré près d'une semaine, M. Bourassa vient d'être déclaré non-coupable de l'accusation d'incendiat portée contre lui. Son Honneur le Juge Mondelet fit une charge en faveur de l'accusé. La poursuite avait retenu pour Conseil, les avocats les plus habiles et l'accusé fut vigoureusement défendu. M. Lanctôt a fait un discours admirable en sa faveur. Nous avons déjà parlé des efforts que Mr Devlin et M. Cassidy, C. R. ont fait dans le même sens. D'après la preuve produite, tout le monde s'attendait au *verdict* qui a été rendu. Il est seulement regrettable qu'un pareil procès ait duré si longtemps.

—A une session spéciale du Conseil de Ville convoquée par Son Honneur le Maire et tenue Mercredi le 18 courant, L. U. Turcotte, Pantaléon Cadieux, J. E. Johnstone, M. E. Haller, Adolphe Bruneau, écuiers, médecins, et William Henry Buttery Edmond Fasbrook et Louis Mandeville écuiers, furent nommés appointés pour constituer le "Bureau local de santé pour la Ville de Sorel ; sous et en vertu de l'acte 22 Vic : chap. 28.

—*Gazette de Sorel.*

—Nous trouvons en vente chez M. Kéroack, libraire de cette ville des *Nouv aux Testaments*, traduits de la Vulgate par Monseigneur Charles-François Baillargeon, Evêque de Tloa, et Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Cette édition contient des notes au bas des pages qui en rendent l'intelligence très facile et sûr pour le lecteur chretien. Nous n'avons pas à recommander cet ouvrage. Il suffit que nous disions qu'il est l'œuvre d'un de nos supérieurs ecclésiastiques pour que la population canadienne, dont on se plait à reconnaitre le caractère religieux, s'empresse de se procurer ce volume si utile, où ils trouveront d'aussi sages avis, une aussi salutaire instruction.

Le *Nouveau Testament* annoté et approuvé par les autorités ecclésiastiques, tel que l'ouvrage qui nous occupe est le livre par excellence des familles chrétiennes. On devra donc faire diligence et s'empresser de se procurer un exemplaire de cette édition du *Nouveau Testament*. Le volume sort des ateliers de M. Léger Brousseau, imprimeur de l'archevêché de Québec. La confection en est très remarquable sous tous rapports.

Nous offrons nos meilleurs remercîments à l'éditeur d'avoir bien voulu nous en faire délivrer un exemplaire. L'ouvrage est en vente chez M. Kéroack. Prix : $1.50.

ACCIDENT.—H. R. Blanchard Ecr., Coroner de ce district, a tenu à Ste. Marie de Monnoir le 23 Avril courant, une enquête sur le corps de Zotique Paquette, âgé de 13 ans, fils de Mr. Jean Bte. Paquette, tué par un cheval ;

Il appert d'après les témoignages que samedi dernier le 21 Avril courant vers les dix heures de l'avant midi, est arrivée Mde. Têtrault, amie de la maison ; le défunt aurait dételé le cheval à la maison et quelques minutes après M. Paquette père aurait vû le cheval libre dans le champ et aurait aperçu aussi son fils par terre, serait allé à lui et à son arrivée il le trouva mort. D'après le rapport du Medecin le corps portait les blessures suivantes, fracture des vertèbres Cervicales et Lacération de la moële Epinière au dessous de la base du crane et deux blessures sur le cou, côté droit, une profonde et l'autre superficielle, et ces blessures auraient été faites par les pieds de derrière du cheval qui aurait rué, le verdict fut rendu "Mort accidentelle."

EVACUATION DU MEXIQUE.—On lit dans le *Moniteur* français du 6 :

Par suite des communication échangées entre le maréchal Bazaine et l'empereur Maximilien, l'empereur a décidé que les troupes françaises évacueront le Mexique en trois détachements. Le premier partira en novembre 1866, le second en mars 1867 et le troisième en novembre 1867. Des négociations ont été engagées entre la France et le Mexique pour substituer aux stipulations financières du traité de Miramar des conditions nouvelles, ayant pour objet d'assurer des garanties à la créance de la France et aux intérêts des Français engagés dans les emprunts mexicains.

—Le *Mercury* nous apprend que le Colonel de Salaberry est en voie de guérison.

—Des informations récentes, dit la *Gazette de Montréal*, nous apprennent qu'O'Mahoney essaye d'opérer un rapprochement entre les deux sections qui se partagent les adeptes du *Fenianisme*, et que des ouvertures ont été faites dans ce sens à Roberts qui les a rejetés.

—Il y a une quinzaine de jours, une magnifique paire de chevaux fut volée à M. Samuel W. Foster, avocat de Knowlton. Les nommés Louks et Robidoux, les conduisirent à Newport où un nommé Barker, hôtelier, en fit l'acquisition pour 200 piastres. Barker soupçonnant un vol, fit arrêter à Richford les deux vendeurs, qui sont maintenant dans la prison de Irasburgh. Comme ils n'avaient point dépensé le prix de leur vol, Barker ne perd rien, non plus que M. Foster.

—Mardi soir, un nommé Duchesne, qui s'était imprudemment endormi sur les lisses de la voie ferrée du Grand Tronc, près des moulins de Méthot, a été frappé par le chasse-pierre d'une locomotive en mouvement et tué instantanément. Le défunt venait de laisser la station pour se rendre chez lui à St.-Appolinaire.

—Des nouvelles récentes des Etats-Unis nous apprennent que le gouvernement de Washington ne veut pas reconnaitre Maximilien comme Souverain du Mexique.

—Le Reporter de Galt donne comme rumeur que l'Hon. Francis Hinks est sur le point de revenir en Canada, et que ses anciens amis veulent le présenter en opposition à l'Hon. M. Geo. Alexander dans la division de Gore.

—A St. Grégoire, District d'Iberville, samedi dernier le 21 Avril courant, la foudre est tombée sur l'écurie de M. Joseph Girouard et a tué un cheval et une vache, et a incendié toute la bâtisse, dans le même bâtiment se trouvait compris l'écurie et la grange, il a perdu aussi tous ses atelages et autre effet, perte 5 à 6 cents piastres. Point d'assurance.

—Lundi prochain, 30 du courant, PAUMS, le célèbre violoniste qui a fait les délices de la population de nos villes, l'automne dernier, doit donner un concert, dans la salle Norheimer, à Montréal.

—Le 3 du courant, une horrible catastrophe est arrivée à Aspinwall. Une explosion à bord de l'*European* a détruit le vaisseau et quatre cents pieds du quai. On croit que l'explosion a été causée par une quantité de nitro-glycerine qui se trouvait à bord. Environ 50 personnes ont été tuées, y compris le capitaine et les officiers du vaisseau.

—Le Port de Sorel contient une valeur réelle de plus de $800,000 ; plus de 140 vaisseaux parés de leur plus grande et de leur plus fraiche toilette sont là, prêts à s'élancer, comme des coursiers rapides, dans toutes les directions du Canada. 29 bateaux à vapeur figurent au premier rang dans cette magnifique flotte. L'estimation de tous ces vaisseaux peut s'établir comme suit : La Compagnie du Richelieu entre dans cette estimation, pour un montant de $420,000. Le splendide vapeur *Québec* est estimé à $165,000 ; viennent ensuite le *Montreal*, le *Columbia*, le *Napoléon*, le *Chambly*, le *Terrebonne*, l'*Etoile*, la *Mouche à feu*, l'*Europa*, et deux grandes berges : total de l'estimation $420,000.

La compagnie Sincennes et McNaugton possède les vapeurs, *Whitehall*, *Rose*, *Montréal*, *Lincoln*, *Rover*, *Cygne*, *Sorel* et 30 berges : l'évaluation est de 135,000.

Les bateaux à vapeur appartenant à d'autres compagnies sont estimés à une somme de $170,000. Voici leurs noms. Le *Rocket*, le *Topsey* et deux berges estimes à $90,000. Le *Canada*, le *Champlain*, le *Hope*, le *Richelieu*, le *St. Laurent*, le *St. Pierre*, le *Plover*, le *Bell*, l'*Echo* le *Berthier*, et le *St. Anne* sont estimés à $85,000.

Cinquante chalands, bateaux, berges et un joli brigantin appartenant à M. Marchildon de St. Pierre les Becquets, peuvent être évalués à $80,000 ; quatre cures-môles de la valeur de $40,000, trois phares flottants évalués à $3,000.

Cela peut donner une idée de l'importance de notre port qui, on peut le dire, fait la fortune de Sorel. Nous serions curieux de connaître maintenant le montant en total de l'argent dépensé, chaque printemps par les diverses compagnies et es particuliers, pour les réparations et gréement des divers vaisseaux. On peut avoir une idée de l'activité qui règne ici durant les mois de mars et d'avril, chaque année, par l'énumération qui précède et quand on se rappelle que près de 500 hommes sont employés par les compagnies seulement sans compter l'ouvrage des particuliers.

—*Gazette de Sorel.*

LE CHOLÉRA.—Le Dr. Slayter, l'un des médecins qui se sont dévoués à secourir les cholériques à bord de l'England a été attaqué lui-même du choléra lundi matin et est mort mardi soir. Les médecins s'accordent à dire que la maladie est le choléra sous la pire de ses formes. Les Drs. Garrie et Gossip ont aussi été attaqués mais ils sont guéris. 8 des passagers se sont évadés du vaisseau et l'on craint qu'ils répandent la maladie. Il y a eu 3 cas de choléra à Halifax M. McIsaac, prêtre catholique, a été attaqué, mais aux dernières dates il était mieux.—*Pays.*

—Une déplorable affaire vient d'avoir lieu à Hawkesbury. On rapporte qu'un nommé Louis Bruneau se querella dans une auberge avec Alex. Dupuis qui, dit-on, lui donna un coup de pied en le renversant. Bruneau passa la nuit dans de grandes souffrances et mourut le lendemain matin, c'est-à-dire dimanche. Dupuis n'a fait aucun effort pour s'enfuir. Le médecin Roberts et Ewing ayant fait un examen *post-mortem* ont déclaré la mort de Bruneau causée par la rupture d'un vaisseau interne déterminée par une violence extérieure. Bruneau laisse une femme et quatre enfants.—*Ordre.*

—Un correspondant du *Morning Chronicle* se plaint que la loi passée pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture est constamment violée par des personnes qui prennent au trébuchet ou tuent au fusil ces intéressants destructeurs d'insectes. Si c'est le cas, le secrétaire du bureau d'agriculture devrait voir à faire respecter la loi en question.

Naissance.

—A Joliette, le 6, la dame de M. Joseph Deschamps, une fille.

—Aux Trois-Rivières, le, 18, la dame de M. Ed. Méthot, un fils.

—Le 21 courant, au Manoir de Ste. Marie de Manoir, la Dame du lieutenant-colonel Rolland, écuier, un fils.

Décès.

—A Montréal, le 21 du courant, après une maladie de 9 jours, M. François-Xavier Pepin, charron, âgé de 69 ans et 6 mois.

—*A Montréal, le 19 du courant, Louis-Joseph-Auguste, enfant de M. Louis Henri Charbonneau, Marchand-Epicier, âgé de 6 mois.*

—*Les journaux de Montréal enrégistrent la mort, arrivée jeudi dernier, de madame Elizabeth Reid, veuve de 80 ans. Madame Reid était alliée à plusieurs anciennes et célèbres familles de Montréal.*

Bulletin Commercial.

Voici les prix des grains chez les marchands.

	s	D
Orge,............	2	6
Avoine,............	1	7
Graine de Lin,............	7	6
Pois,............	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

☞ La fleur se vend chez les marchands 18½ chelins le quintal, et $6½ le quart.

(De la Minerve.)

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 21 avril.

Argent en demande à 5 pour cent.
Change sterling tranquille à 106¾.
Or ouvert à 126¾ est fermé à 126½.
L'or, vendu à 125½.
Greenbacks, achetés de 20¾ à 21 et vendus de 20 à 20½.
Argent............ 0 03½ à 0 03¾

PRIX DES MARCHÉS
DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 21 AVRIL 1866.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,....	15	0	à	18	9
Blé, par minot,....	7	6		8	9
Blé-d'Inde "	4	9		5	0
Pois, "	4	6		5	0
Orge "	2	9		3	4
Avoine "	1	9		1	11
Goudriole, "	2	6		2	9
Sarrasin, "	3	4		3	9
Lard, par 100 lbs.,....	48	9		50	0
Bœuf par 100 lbs.,....	29	2		33	4
Porc frais, par lbs.,....	0	6		0	8
Lard salé "	0	7½		0	9
Bœuf "	0	3		0	6
Veau par quartier....	1	3		10	0
Mouton p. quart....	2	6		4	0
Oies, le couple ..	6	0		8	0
Dinde,....	10	0		12	6
Canards, " ..	3	0		4	0
Volailles, " ..	2	6		4	6
Poulets, " ..	2	6		4	0
Perdrix, " ..	0	0		0	0
Œufs, par douzaine...	0	6½		0	9
Beurre frais, par livre.	1	0		1	3
Do salé " .	1	0		1	2
Savon,....	0	5		0	6
Sucre d'Erable,....	0	5		0	7½
Miel, par livre,....	0	6½		0	7
Sirop....	0	6		0	7½
Fèves. le pot,....	0	3		0	4½
Fèves, le minot,....	0	0		5	0
Oignons, la tresse,....	0	5		0	6
" le minot,....	2	6		0	0
Tabac,....	0	5		0	7½
Choux,....	0	1		0	4
Navets,....	0	½		0	1½
Laine,....	1	9		2	1
Laine filée,....	4	0		4	6
Patate, le minot....	1	3		2	0
Pommes p. minot....	0	0		10	0
" par quart....	0	0		0	0
Foin,....	20	0		25	0

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 24 avril.

Fleur, super. extra	$8 25	à	8 50
" extra........	8 00	à	8 25
" superf. blé du Canada..	6 55	à	6 75
" superf. blé de l'Ouest...	6 60	à	6 75
Fleur des Etats de l'Ouest.....	6 60	à	5 75
" superfine, No. 2........	6 00	à	6 25
" fine........	5 15	à	5 30
" moyenne........	4 00	à	4 50
" en sac par 112 lbs.....	3 50	à	3 65
Farine d'avoine par q. de 200 lbs.	4 40	à	4 50
Blé du print. du H. C. par 60 lbs.	1 25	à	1 30
Pois par 60 lbs........	0 77½	à	0 80
Orge, par 50 lbs........	0 50	à	0 56
Avoine, par 40 lbs........	0 41½	à	0 42
Blé-d'Inde, par 56 lbs........	0 53	à	0 55
Alcalis, par 100lbs. Potasse 1ère	5 95	à	6 00
" Infér.	5 50	à	5 65
Perlasse 1ère	7 00	à	7 00
Cochons abattus, par 100 lbs..	7 00	à	7 75
Lard, par quart de 200 lbs....	23 00	à	23 50
Beurre par lb., frais........	0 18	à	0 19
" " de choix........	0 21	à	0 22
Fromage par lb........	0 14½	à	0 15

MARCHÉ DE NEW YORK.

New-York, 23 avril, 1866.

Coton........	0 37	à	0 38
Fleur, superf. de l'Etat........	6 80	à	7 45
" Extra, "	7 40	à	7 95
" Choisie, "	8 00	à	8 60
" Superfine de l'Ouest....	6 80	à	7 45
" Extra, "	7 50	à	8 60
" De l'Ohio........	8 60	à	9 00
" Commune du Canada...	7 75	à	8 40
" Extra........	8 45	à	12 00
Blé,—Nouveau de Wilwaukie..	1 80	à	1 83
" Blé choisie " ..	0 00	à	0 00
Avoine, par 32 lbs........	0 59	à	0 60
Orge, du Canada Ouest........	1 11	à	0 00
Lard, Nouveau Mess........	25 46	à	26 32
" Vieux "	24 75	à	0 00

Société St. Jean-Baptiste.

Dimanche, le 6 mai prochain, à 3 heures P M., en la salle du Marché, en la cite de St Hyacinthe, il y aura une assemblée des membres de la Société St. Jean-Baptiste, pour procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

Par ordre,
M. E. BERNIER,
Sec. Corr. S. St. J.-B.

St. Hyacinthe, 26 avril 1866.

Vente par le Shérif.
ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

EST donné, par les présentes, que les Terres et Ténements ci-dessous désignés seront vendus aux temps, lieux et heures ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

De la Cour Supérieure—Iberville.

St. Hyacinthe, à savoir : No. 287. } L'HONORABLE ROBERT JONES, ci-devant membre du Conseil Législatif de cette Province, résidant en la ville et le district d'Iberville, demandeur ; contre ANTOINE CHARBONNEAU, cultivateur, ci-devant de la paroisse de St. Hilaire, dans le district de St. Hyacinthe, maintenant de l'Ange Gardien, dans le district de St. Hyacinthe susdit, défendeur, savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse de St. Hilaire, dans le comté de Rouville, contenant trois arpents de largeur sur huit arpents et demi de profondeur ; borné en front par le chemin public du rang des Trente, en profondeur par la propriété de Bernard Bernard, d'un côté par la propriété d'Edouard Ducios, et de l'autre côté par la propriété du docteur Brousseau

2. Un lot de terre situé dans le dit comté de Rouville, dans la paroisse de St. Mathias, contenant deux arpents et un quart de large sur trente arpents de profondeur ; borné en front par le chemin ou dit rang des Trente, en arrière par la rivière Richelieu, d'un côté par la propriété de John Doody, et de l'autre côté par la propriété de Joseph Pion—avec une vieille grange sus érigée.

3. Un autre lot de terre situé dans la dite paroisse de St Mathias, contenant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur ; borné en front par le dit chemin de la Côte des Trente, en profondeur par les Terres des Etangs, d'un côté par la propriété de Charles Morrier, et de l'autre côté par la propriété d'Adolphe Massé—avec une maison et une grange sus érigées.

Pour être vendus comme suit :—Le lot en premier lieu désigné ci-dessus à la porte de l'église de la paroisse de St. Hilaire, à DIX heures du matin, et les lots en second et troisième lieux ci-dessus décrits à la porte de l'église de la paroisse de St. Mathias, à une heure de l'après-midi,

Le Vingt-troisième Jour de Mai Prochain,

à la folle Enchère de Joseph Charbonneau, cultivateur de la paroisse de l'Ange-Gardien, et David Jobson McFarlane, ingénieur de Montréal, ci-devant acquéreurs, et à leurs frais, risques et périls.

Le dit Bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

St. Hyacinthe, 25 avril 1866.

SOUMISSIONS

Pour la Construction d'un Presbytère, Salles Publiques et Dépendances Curiales dans la Paroisse de St. Charles.

Les Syndics pour la Construction d'un PRESBYTÈRE, SALLES PUBLIQUES et DÉPENDANCES CURIALES dans la Paroisse de ST CHARLES, Comté de St. Hyacinthe, donnent AVIS qu'ils recevront des SOUMISSIONS CACHETÉES pour les dites Constructions, jusqu'au

TROIS MAI PROCHAIN.

Les plans et devis sont déposés au Presbytère du lieu.

L'entrepreneur devra fournir des cautions solvables.

St. Charles, 12 avril 1866.—3f-24

PUBLIC NOTICE.

NOTICE IS HEREBY GIVEN that application will be made to Parliament at its next session for an act to amend the ACT OF INCORPORATION OF THE CITY OF ST. HYACINTHE.

By order,
E. L. R. COUILLARD-DESPRÈS,
Secretary-Treasurer.

Secretary Treasurer's Office, St Hyacinthe, February 18, 1866

J. L. BOMBARDIER,

Huissier de la Cour Supérieure.

Résidence : ROXTON-FALLS.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le QUATORZE MAI prochain, à NEUF heures, Avant-Midi, à la porte de l'Eglise de Ste. Marie, District de St. Hyacinthe, sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession de feu PAUL NADEAU, savoir

Un emplacement situé à Ste. Marie, dans le Rang de la Branche du Rapide, d'un demi arpent en superficie, tenant devant au chemin du dit Rang, derrière et des deux côtés à Victor Robert, Ecuier, avec une maison et autres bâtisses dessus érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE.
N. P.

Marieville, 12 avril, 1866.

Vente par Autorité de Justice.

Sera vendue sur les lieux, LUNDI, le TRENTE AVRIL courant, à ONZE Heures de l'Avant-Midi, la terre ci-après désignée dépendant de la Communauté qui a existée entre TREFFLÉ LAFONTAINE et feue ODILE JACQUES, savoir :

Une terre située au 2e Rang de la Paroisse de St. Charles de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant devant à Léon Chicoine et Alfred Petit, derrière au chemin du 3e Rang d'un côté à Antoine Jacques et l'autre côté a Jean Bte. Vogèle avec une grange y érigée.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. P. BRILLON, N. P.

Belœil, 10 Avril 1866.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le soussigné, Arpenteur de St. Pie, fera à la prochaine Session du Parlement, application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et bornages du soussigné en sa qualité d'arpenteur et de leur donner authenticité et légalité comme dûement faits par un arpenteur juré et de le relever de l'incapacité qui pèse sur lui par l'absence de preuve légale de son admission à l'exercice de la profession d'arpenteur, en donnant droit à l'honorable Commissaire des Terres de placer le nom du soussigné sur les tableaux des arpenteurs de cette Province depuis mil huit cent vingt.

A. B. BRIEN.

St. Pie, Mars 1866.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament of Canada at its next session for an act enabling the Hon. Commissioner of Crown Lands to confirm and have confirmed the operations and setting bounds of the undersigned in his Land Surveyor's quality and of rendering them authentic and legal as duly performed by a sworned Land Surveyor and of relieving him from the incapacity which lays upon him by the wandering of legal proofs of his admission to the practice of the Land Surveyor's profession, giving to the Hon. Commissioner of Crown Lands the right of putting the name of the undersigned on the land surveyor's list of this Province since the year one thousand eight hundred and twenty.

A. B. BRIEN.

St. Pie, 27th March, 1866.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Ottawa, 21 Avril, 1866.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 21 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1866.

Bureaux de Poste.	[illegible]	Arrivée.	Départ.
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 3 40 11 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40 7 00	10 00
Island-Pond		11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 [illegible]
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rusalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 [illegible]

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7 30 h. A.M.

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectueusement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés C. Législatif*

ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés [illegible] Législative.*

Ottawa, 23 Février 1866

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 60 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt a faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.

St. Dominique, octobre 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.

St Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

FIN DE BOBINE